UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedelarvolu05pariuoft

REVUE

DE

LA RÉVOLUTION

NANTES, IMP. VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

REVUE

DE

LA RÉVOLUTION

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE

CH. D'HÉRICAULT ET GUSTAVE BORD

REVUE MENSUELLE

Historique, Philosophique, Économique, Littéraire et Artistique.

CINQUIÈME VOLUME

Année 1885. — Premier semestre

P
H F
R

39086

PARIS

BUREAUX DE LA *REVUE DE LA RÉVOLUTION*

A. SAUTON, LIBRAIRE, 41, RUE DU BAC

—

1885

CAZALÈS

LE PACTE DE FAMINE *

Son inventeur : Le Prévôt de Beaumont

I

L'Etat avait cherché à maintenir l'équilibre entre les exigences du consommateur et celles du producteur. Telle avait toujours été la politique de la monarchie. Nous l'avons prouvé précédemment. Vers le milieu du XVIIIe siècle, un changement intervint. L'administration, sous l'influence des Économistes, tenta de satisfaire les revendications des partisans de la liberté du commerce des grains.

Le 17 septembre 1754, un arrêt du Conseil déclarait libre le commerce de province à province ; il n'eut point d'effet.

Les Économistes prétendirent que la mesure était insuffisante. En 1763, deux nouveaux Arrêts du Conseil (27 mars et 21 novembre) autorisaient l'exportation des farines nationales, et le 2 janvier 1764, un quatrième Arrêt permit la traite des grains et des légumes au dehors, par tous les ports du Royaume.

La liberté complète du commerce des grains « pouvoit seule ranimer la culture, rétablir la circulation intérieure, arrêter les inconvénients du monopole, » disaient ses partisans. Tels durent être les effets que le Roi en attendait lorsque, le 24 mai 1763, il permit, par le premier et le second article de sa déclaration « à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, même nobles et privilégiés, de faire, ainsi que bon leur sembleroit, dans l'intérieur du Royaume, le commerce des grains, d'en vendre et d'en acheter, même d'en faire des magasins, ainsi que de les transporter librement d'une province à une autre, sans être obligés de faire aucune déclaration ou de prendre aucune permission ou congé, et sans qu'on pût, pour raison de ce commerce, les inquiéter ou contraindre à aucune formalité. »

* Voir la livraison de mars 1884.

De vives contestations s'élevèrent aussitôt au sujet des droits supprimés : les provinces et les communes réclamèrent bruyamment, disant qu'on ne pouvait leur retirer ainsi le plus net de leurs revenus ; « il fallut céder aux circonstances, et il fut déclaré, par des lettres patentes du 5 mars 1764, que, quant à présent, les droits d'octroi, appartenant aux états, villes et communautés, ou faisant partie des fermes générales, n'étoient point compris dans la suppression ordonnée. Les provinces, les villes, les communautés concoururent ainsi à perpétuer les difficultés et la cherté de leur approvisionnement [1]. »

D'autre part, des réclamations particulières s'élevaient de tous côtés : la bourgeoisie commerçante, les gros négociants protestèrent non moins bruyamment contre le droit donné à la noblesse de s'occuper du trafic des blés.

Le tiers, on ne l'a pas assez remarqué, avait des privilèges comme la noblesse, et il y tenait avec entêtement.

Pendant que le gouvernement, pour obéir aux exigences déjà désordonnées de l'opinion publique, prenait ces mesures contradictoires, le prix des grains, au lieu de diminuer, comme l'avaient prédit les partisans de la liberté, augmentait sensiblement. L'inquiétude se manifesta vaguement jusqu'en 1767, dans les provinces les plus atteintes.

Cette année-là, les récoltes ayant été peu abondantes, la panique s'empara de la populace qui proclama la disette. La police crut de son devoir d'intervenir, comme par le passé, entre le marchand et le consommateur. Par ses soins, des farines et des blés sont vendus à bas prix ; le bled descend aussitôt de 10 ou 12^{r} par septier, au détriment du producteur. « Le signal du pillage est donné. A Nantes et à Rouen, la populace, généreusement traitée dans les marchés antérieurs, s'attroupe pour prendre la denrée au prix qui lui convient, ou l'enlever de force. Le feu se communique de ville en ville, de bourg en bourg, de village en village. En Normandie, on pille les grains dans les lieux publics et dans les greniers du laboureur. » Les mots de disette et de cherté deviennent le cri de guerre d'une partie de la nation : cependant, cette panique n'est pas justifiée, car « aucune province, aucune ville n'a manqué de grains : et loin que le prix commun du Royaume ait été excessif, comme la fermentation présente pourroit donner lieu de le croire,

1. Roubaud. *Représentations aux magistrats...* (1769), pp. 25, 32.

il n'a pas même été cher. En balançant les prix de toutes les généralités, depuis que les lois ont rendu la liberté au commerce, le prix commun des quatre années ne paroît pas avoir excédé 21 ou 22# le septier de Paris, pesant 240 liv... Le prix des années 1767 et 1768 ne paroît pas avoir monté à 27# le septier ; or les prix du marché d'Amsterdam et du marché général de l'Europe roulent de 21 à 27#; ce n'est point là *cherté*. La nation ne trouva point ces prix exorbitants, lorsque les écrivains économistes lui annoncèrent que la liberté les pourroit porter à ce taux, le Gouvernement ne les jugea point tels, lorsqu'il permit la sortie des grains, jusqu'à ce qu'ils fussent à 30# le septier ; les cours souveraines ne craignirent pas qu'ils fussent onéreux au peuple, lorsqu'elles enregistrèrent avec acclamation les lois favorables à la liberté [1]. »

Le Parlement de Rouen, en présence des rapides progrès de l'émeute [2], dut prendre d'énergiques mesures de répression. — La Bourgogne, la Champagne, l'Artois, l'Orléanais [3] furent également le théâtre de séditions graves : le grain est arrêté, rançonné, taxé, vendu de force ou pillé.

Le Parlement de Rouen, tout en reconnaissant l'utilité de la liberté générale du commerce des grains et en protestant qu'il ne veut porter aucune atteinte aux édits et déclarations du Roi sur ce sujet, fait revivre la déclaration du 31 août 1699 et celle du 19 avril 1723, enjoignant aux laboureurs, fermiers, etc., de porter chaque semaine leurs grains aux halles et marchés voisins, défendant aux boulangers, bladiers, d'y mettre un prix au-dessus du courant. Le cri public disant que l'on enlevait des grains pour des provinces voisines, le Parlement va, contrairement à la loi, jusqu'à s'opposer à la libre circulation. Il amoncelle arrêts sur arrêts, règlements sur règlements, prohibitions sur prohibitions. Le 20 juin 1768, le Roi le fait avertir, par son conseil, des dangers d'une telle conduite. Le Parlement ne tient aucun compte de ces avertissements.

1. Roubaud, *op. cit.*, p. 10. 93.

2. « Il seroit facile de démontrer que des causes absolument étrangères au commerce des grains ont dû nécessairement jeter une grande partie du peuple de la haute Normandie (oct. 68) dans la plus affreuse misère. On sçoit, par exemple, que l'usage des indiennes et des toiles d'Orange a ruiné les manufactures de siamoises et autres classes de coton, communes aux environs de Rouen. L'industrie a donc manqué de salaires, lorsque ses étoffes ont cessé d'avoir du débit ; et quel que soit le prix des grains, il faut qu'elle souffre jusqu'à ce qu'elle présente des services agréables au public. » Roubaud, *op. cit.*, 276.

3. A Pithiviers, Châtillon-sur-Loïng, Montargis.

Les luttes perpétuelles entre les anciens marchands de grains privilégiés et les nouveaux vendeurs, — autorisés par la déclaration royale du 25 mai 1763, permettant à tout le monde de faire le commerce de grains ; — les entraves qu'ils mettaient réciproquement à leur négoce, nuisaient au consommateur. Les boulangers compliquaient de leurs réclamations cette situation si embrouillée. De plus, en temps de disette, les grains de l'étranger, destinés à l'approvisionnement de Paris, arrivant par la Normandie, les prohibitions du Parlement de Rouen portaient un préjudice considérable à l'alimentation de la capitale.

La clameur devint tellement violente, on cria tellement famine et le commerce fut si complètement entravé, que le gouvernement se trouva de nouveau obligé de se charger du soin de maintenir l'abondance ; il fit acheter à l'étranger plus de 100,000 septiers de blé, distribuer de grosses indemnités aux boulangers, donner du riz et de l'argent aux pauvres infirmes, assigner des sommes considérables pour procurer pendant l'hiver du travail aux pauvres valides [1].

Nous avons vu précédemment quelle fut la conduite du Parlement de Rouen [2] ; comment, après s'est fait l'écho de dénonciations mensongères, il dut faire parvenir ses excuses au Roi. Pour donner plus de retentissement à cette amende honorable, le 20 octobre 1768, la chambre des vacations du Parlement de Paris arrêta des remontrances « sur la nécessité d'examiner, sans délai, la nouvelle administration à laquelle on attribuait la cherté progressive du pain, » et le 10 novembre, il fut ordonné, par lettres patentes, que « par la cour du Parlement il seroit procédé contre ceux qui, de dessein prémédité, auroient causé le renchérissement des grains par quelque manœuvre que ce soit, ainsi que contre ceux qui, méchamment, auroient semé ou accrédité les bruits de ces manœuvres par des propos ou des écrits. »

L'on savait qu'une série de dénonciations étaient parvenues au parlement de Rouen (juillet et août) [1]. L'on donna ordre à la police

1. « ... Il est bon d'apprendre au public que la plus grande partie des grains achetés par le Gouvernement est restée sans débit et à la charge du Roi ; qu'il a fallu en déposer 40,000 septiers dans les greniers de Corbeil, en attendant qu'ils puissent être employés ; que les cris de la frayeur ont ainsi coûté inutilement à la nation des sommes considérables ; qu'il ne faudrait pas pour cela crier *au monopole* et contre des Compagnies qui n'existent pas... » Roubaud, *op. cit.*, 409.

2. *Revue de la Révolution*, 1883, II, p. 345.

de surveiller toutes les expéditions qui seraient faites pour cette province et d'ouvrir toutes les lettres qui paraîtraient suspectes.

Sur ces entrefaites, un nommé Rinville, principal commis de Rousseau, receveur général des domaines et bois du comté d'Orléans, apporte chez Boutin, Intendant des finances, un paquet à l'adresse de M. de Bailleul, Président du Parlement de Rouen ; il prie les employés de Boutin de faire mettre sur le paquet l'estampille du ministre Laverdy, afin de le faire parvenir en franchise à destination. L'envoi paraissant suspect, on dit à Rinville de revenir et on ouvre le paquet : il contenait une dénonciation contre les ministres et l'administration des moulins de Corbeil [2]. Le marché passé avec Malisset et que nous avons reproduit [3] y était annoté, commenté et le dénonciateur prétendait que les administrateurs de cette compagnie, dont nous avons longuement parlé, étaient les monopoleurs qui provoquaient la disette. Renseignements pris, Rinville fut arrêté et enfermé à la Bastille. Il résulta de son interrogatoire que c'était son collègue, *contrôleur des domaines et bois,* à Paris, Le Prévôt, qui lui avait conseillé d'envoyer cette dénonciation, que les annotations étaient de lui et qu'il n'avait fait en tous points qu'obéir à ses instigations.

De pareilles et de si fausses dénonciations, quand l'esprit populaire était tellement affolé, avaient une gravité exceptionnelle. Il n'est pas un gouvernement qui n'en dût constater le danger et en considérer l'auteur comme criminel.

L'inspecteur de police, Marais, fut chargé d'arrêter Le Prévôt ; ce qu'il fit le 17 novembre 1768, à quatre heures du matin [4]. Le Prévôt fut transporté à la Bastille, et M. de Sartine écrivit, le même jour, à M. de Jumilhac, gouverneur du château :

« Je vous prie, Monsieur, de faire veiller de très près le sieur Le Prévôt [1] qui a été conduit ce matin à la Bastille en vertu des ordres

1. Une note des secrétaires de la police prouve qu'on avait déjà dénoncé à M. Séguier les monopoleurs et que M. Séguier en avait donné connaissance à M. de Sartine. *Rapport du Comité des lettres de cachet,* Arch. nat., section du secrétariat AD XVIII a.

2. François Mellinet, le conventionnel de la Loire-Inférieure, fut un des administrateurs de cette compagnie pendant plusieurs années. C'est à Corbeil que naquit son fils, Antoine-François.

3. *Revue de la Révol.,* III, p. 76. Documents.

4. En conséquence des ordres du Roy, à moi adressés... je me suis transporté aujourd'huy... dans une chambre occupée par le sieur Le Prévôt... et je l'ai conduit au château de la Bastille. » Lettre de Marais, inspecteur, quartier Montmartre,

du Roy, par le sieur Marais. C'est un homme dangereux, et je vous serai obligé de ne le confier qu'à celui de vos porte-clefs en qui vous aurez le plus de confiance. Dans le moment actuel, il est dans le cas d'être traité très rigoureusement et d'être mis où il convient. J'envoie, sur-le-champ, le commissaire Mutel, pour l'interroger. Je vous prie de lui faire donner l'entrée à cet effet. Je suis, etc...[2] »

Le commissaire Mutel travailla à la perquisition des papiers de Le Prévôt en sa présence, et procéda à son interrogatoire. La perquisition fut commencée le 17 novembre, à une heure de l'après-midi, et les interrogatoires furent terminés le 21, à dix heures du soir [3].

Malheureusement, quelque laborieuses qu'aient été les recherches que nous avons faites, jusqu'ici nous n'avons pu parvenir à retrouver les procès-verbaux de perquisition ni les interrogatoires. Il y a une lacune dans les papiers de Mutel. Nous n'avons que les années 1749 à 1754 (décès) et de janvier 1777 à septembre 1781. Le comité des Lettres de cachet de la Constituante en eut une copie qui avait été trouvée dans les cartons de la police; cette copie a également disparu. Le rapport de ce comité cite simplement un fragment de l'interrogatoire du 19, dans lequel il est dit que Le Prévôt « enquis de qui il tient les différents extraits intitulés : Extraits de lettres de correspondance des intéressés au traité de famine, etc., » aurait répondu qu'il les avait tirés « d'un livre-journal de correspondance... du bureau du sieur Rinville, employé dans les domaines du Roi [4]. »

II

Quel est ce personnage, ce Le Prévôt qui a été adopté par tous les révolutionnaires, depuis 1789 jusqu'à maintenant, comme un de

n° 6. *Rapport du Comité des lettres de Cachet... Arch. Nat.*. Section du secrétariat A. D. XVIII a.

1. Dans les pièces relatives à cette affaire, il est appelé Le Prévost, tantôt Prévôt, tantôt Prévost; nous rétablirons toujours la véritable orthographe : Le Prévôt.

2. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 7620, T. XLVIII (1769), f° 254.

3. *Ut supra*, f. 18, et note f° 254.

4. Aux archives de l'Assemblée, les pièces concernant Le Prévôt étaient cotées : H H, 8, π 5, n° 10. Dans son *Prisonnier d'État*, p. 58, Le Prévôt prétend qu'il a sous les yeux « tous les procès-verbaux de sa capture et des interrogatoires qu'on lui a faits subir à la Bastille et à Vincennes. Ils ont été trouvés à la Bastille, après sa prise, et le public a bien voulu les délivrer à l'éditeur du journal des *Révolutions de Paris*, qui a parlé de lui dans 19 numéros, dans l'espérance qu'ils pourroient lui servir. » Il répète la même affirmation, p. 69.

leurs vénérables frères, comme une des plus touchantes victimes de l'Ancien Régime ? Des documents authentiques et irréfutables nous permettront de reconstituer sa vraie biographie ; mais donnons lui d'abord la parole, et racontons son odyssée dans ses *cinq enfers*. Nous retrouverons là les renseignements qu'il fournit sur le Pacte de famine et nous pourrons juger le personnage [1].

Son âge ? Il ne semble pas l'avoir su d'une façon bien précise. Tantôt il est né en 1722, tantôt en 1728. Dans d'autres narrations, il est né entre ces deux époques à Beaumont-le-Roger, en Normandie. Son nom est Jean-Charles-Guillaume Le Prévôt, auquel il ajoute de Beaumont.

D'abord homme de lettres, s'il faut croire ses affirmations, il aurait publié, avant son incarcération, divers ouvrages dont il ne donne pas les titres [2]. Il abandonna bientôt la littérature, pour accepter les fonctions de *secrétaire du clergé de France*, dit-il dans l'histoire de sa captivité, d'*employé dans les affaires du clergé de France*, dit-il, plus modestement, dans une pétition à l'Assemblée constituante. Cet emploi lui procurait une existence aisée, le mettait aussi en rapport avec plusieurs familles honnêtes de la capitale. A l'époque de son arrestation, il remplissait ces fonctions depuis quelques années et il entrevoyait une alliance avantageuse. Il était même sur le point de la contracter, lorsqu'on vint l'arrêter. L'inspecteur de police était entouré de satellites, avait une lettre de cachet à la main, et lui montrait des fers en lui annonçant des cachots ! Tout cela pour avoir dénoncé le pacte de famine, qu'il avait découvert dans des circonstances extraordinaires : Au mois de juillet 1768, Rinville l'ayant invité à dîner, le pria, pendant qu'il allait s'occuper des préparatifs du repas, d'examiner un contrat

1. Nous avons extrait ces renseignements de ses *Brochures* de 1789 et de 1791 ; de ses *Pétitions* aux assemblées révolutionnaires ; de sa déposition contre Laverdy pendant son procès, déposition publiée dans le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* (2me partie, no 100, p. 393) ; des articles insérés en 1789 dans le *Moniteur* ; de la *Police de Paris dévoilée ;* de la lettre de Le Prevôt à Le Noir, insérée dans les *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille, par Carra ;* de son *Mémoire* au roi Louis XV et de son *Testament,* publiés dans l'*Histoire de la Bastille* et dans l'*Histoire du Donjon de Vincennes,* de MM. Arnould, Alboize du Pujol et Maquet ; des articles publiés, du 13 février au 10 juillet 1790, dans les *Révolutions de Paris,* et de deux *Manuscrits* de Le Prévôt que nous possédons.

2. Dans sa brochure de 1791, il dit simplement : « J'avois déjà rempli plusieurs emplois honorables, jouissant de quelque considération dans la république des lettres par mon agrégation à diverses académies provinciales. »

d'association que son receveur avait passé, quelques années avant, avec trois autres personnages financiers ou industriels. C'était une copie du pacte de famine! Sous le fallacieux prétexte de mieux étudier le contrat et afin de pouvoir donner son avis en connaissance de cause, il persuade à Rinville qu'il doit lui permettre d'en emporter une copie chez lui.

Voilà donc ce secret important, dangereux à connaître, plus dangereux encore à divulguer, secret qui pénètre jusqu'aux plus profonds mystères de la politique royale et qui doit déshonorer la monarchie française à tout jamais, le voilà livré, sans raison, par un employé subalterne, évidemment imbécile ou coquin, auquel on l'a confié, sans plus de précaution.

Le Prévôt en fait aussitôt cinq copies, sur lesquelles il met ses commentaires : ce pacte infernal était, dit-il, renouvelé tous les douze ans, depuis 1729 ; le premier bail conclu sous le ministère d'Orry fut passé, en 1741, sous le ministère de M. de Machault, en faveur des sieurs Bouffé et Dufourny, négociants ; le quatrième fut signé le 12 juillet 1765, rédigé en 20 articles, par Cromot du Bourg [1] premier commis du contrôle des finances, et signé par Laverdy en qualité de président de la ligue. Ce pacte avait pour but de livrer la France, par bail de 12 années, à quatre millionnaires désignés par nom, qualité et domicile, lesquels individus n'étaient que les prête-noms de ceux qui voulaient ravager la France et qui la ravageaient effectivement. Lesdits quatre preneurs, dont nous avons déjà donné les noms, « dirigeoient une armée d'agens subalternes répandus dans les provinces, sous la direction primaire de la ligue : ils étoient chargés d'établir méthodiquement des disettes, à l'effet d'entretenir la cherté en tous tems, particulièrement dans les années de médiocres récoltes. » Malisset était l'âme du complot, c'était lui « qui se presentoit partout et faisoit face à tout. Il avoit été nommé par la police l'*homme du Roi,* et la ligue le qualifioit du titre verbeux de *généralissime agent.* Il étoit autorisé à se porter en poste, aux frais de l'entreprise, partout où le besoin le requeroit, pour commander, payer, faire mouvoir en tous tems, sur les ordres qu'il recevoit, une armée d'ouvriers incendiaires. »

Les complices étaient très nombreux et appartenaient à toutes les classes de la société : « Commissionnaires, acheteurs, entreposeurs,

1. Conseiller d'État, surintendant des finances de Monsieur, chevalier de Saint-Michel.

gardes-magasins, inspecteurs ambulants, blattiers, batteurs, vaneurs, cribleurs en grange, voituriers pour les entrepôts désignés dans les provinces, épousteurs, meûniers, contrôleurs, vérificateurs, receveurs, buralistes, commis, emmagasineurs, gardes des greniers domaniaux, des forteresses dans lesquels s'amonceloient tous les ans les grains et les farines dites du Roy. »

Après la liste des simples particuliers, vient celle des fonctionnaires faisant partie de la ligue : « Contrôleurs généraux des finances, ministres, premiers commis, lieutenants de police, intendants des provinces, intendants du commerce, gouverneurs des provinces, gouverneurs des geôles d'État ; » de plus : « une grande partie de la grande chambre du Parlement de Paris, etc., etc. »

Comment le bénéfice était-il réparti ? L'intérêt de chacun était « réglé sur le plus ou le moins de faveur et de travail qu'ils donnoient tous au succès de l'entreprise. »

Comment cette immense société, aussi difficile à diriger qu'un royaume, était-elle administrée ? « Quatre intendants des finances prenoient en département chacun neuf provinces, pour les ravager, et tenoient correspondance continuelle avec les intendants provinciaux, qui donnoient, tous les ans, au mois d'avril, l'apperçu des récoltes de leurs généralités. — Sartine, lieutenant de police, se réservoit à lui seul, comme procureur général de la ligue, la capitale et l'Ile-de-France, compris la Brie, et tenoit encore une correspondance avec les lieutenants généraux des bailliages du ressort du Parlement. »

A la tête de tous ces misérables se trouvait Louis XV [1], qui, en 1730, sous le ministère d'Orry, mit 10 millions dans l'affaire ! Pour faire le silence sur tous ces tripotages, « un arrêt du conseil vint défendre d'écrire et d'imprimer sur l'administration des finances ; le plus impénétrable mystère couvrit et les meurtrières manœuvres et les calculs affreux de la société. On répandit des légions de sbires inquisiteurs pour surveiller jusqu'aux soupirs du désespoir : les plaintes et les plaignants étoient ensevelis sans pitié dans les gouffres de la Bastille, et si le peuple, sur qui tomboit plus directement tout le

1. Dans sa brochure de 1791, Le Prévôt dit : « Quel était donc le fond, la forme, la teneur, le but, l'exécution du pacte Laverdy ?... C'étoit : 1° de vendre Louis XV dans le temps présent avec son autorité et Louis XVI pour l'avenir... » P. 3. — « Me serois-je adressé à aucun des ministres, au Roi lui-même qui trempent jusqu'au cou dans cette horrible machination. » P. 27.

poids du monopole, laissoit échapper quelques murmures, des gibets et des bourreaux le contraignoient au silence, et on le forçoit, dans la crainte d'être pendu, à mourir tranquillement de faim. »

Comment parvenait-on à réaliser de gros bénéfices sur le commerce des blés? « On amoncelle, tous les ans, dans les magasins provinciaux, les châteaux, les forteresses, les greniers domaniaux, établis en 1729, tous les grains achetés, tant en verd qu'en sec, en la plus grande quantité qu'il est possible d'en récéler durant six mois : et quand les blés, devenus rares, augmentent considérablement de prix, on les revend alors en petite quantité, au plus haut taux qu'on se procure, en diminuant l'abondance, et l'on se rend maître, par ce monopole, de la première des subsistances [1]. »

Mais revenons aux détails de l'administration de la Société : « Le principal bureau des recettes, appelé le bureau général des bleds du Roy, étoit à l'Hôtel du Pleix, rue de la Jussienne. Tantôt il étoit tenu par Perruchot, tantôt par Ray de Chaumont, sous Goujet qui en étoit le caissier. » L'agent de change Pinet succéda à Goujet. « On ordonnoit à ce caissier de tenir prêts, au mois de novembre, les états de répartition et d'émargement, pour distribuer aux conjurés ligués, ainsi qu'aux associés et croupiers, la part de bénéfice que l'entreprise avoit pu faire dans l'année, sur le monopole des bleds et farines du Roy. » Ces comptes, ces registres, ces papiers immenses des travaux de la ligue, Le Prévôt découvrit, pendant sa détention à la Bastille, qu'ils étaient déposés « dans le chartrier de cette forteresse [2], où étoit autrefois tenu, par Sully, le trésor d'Henri IV ; et que le nommé Duval, père du secrétaire de Sartine, gardoit et avoit gardé ce dépôt jusqu'à sa mort. » Ces papiers furent, en partie, transportés à l'Hôtel de Ville, en 1789, le 14 juillet au soir, en partie volés et achetés par un Russe qui les envoya à Saint-Pétersbourg où ils sont encore. »

Les quatre principaux intendants des finances employés par Laverdy étaient : « Trudaine de Montigny, Boutin, Langloais et Boullogne ; les comités se tenoient souvent chez chacun d'eux ou chez Laverdy et quelquefois chez Sartine, selon les occurrences, trois fois par semaine. ».

Le duc de Choiseul qui connaissait ce pacte, loin de le dénoncer,

1. *Prisonnier d'Etat*, p. 133.

2. Au rez-de-chaussée de la Tour, contre l'ancien pont-levis, sur la rue des Tournelles.

conspirait aussi : ligué avec sa famille, il ravageait l'Alsace et la Lorraine.

Vers la fin de 1768, les opérations s'étaient agrandies. Des entrepôts avaient été établis dans les îles de Jersey et de Guernesey. Le blé de France y demeurait entassé dans des magasins d'où sa sortie était réglée par un tarif gradué sur les besoins pressants du peuple et l'avidité des monopoleurs. Cette idée mère fut due à un chevalier Forbin qui la proposa à table, chez Mme d'Estaing, « après avoir mangé une truite qui était arrivée de Genève avec la sauce encore chaude » ; quant à son exécution, « on la doit à l'humanité de M. d'Invault, alors contrôleur général. Elle était bien digne de la protection de M. l'abbé Terray, son successeur. Aussi accorda-t-il à cet établissement une affection constante et travailla-t-il à lui donner plus d'extension, en y joignant les moulins et magasins de Corbeil qu'il fit acheter par le Roi. »

Necker s'aperçut de cette meurtrière association, dont il fut obligé de se servir, n'ayant pu la renverser [1].

Le caractère de Louis XVI en imposa aux monopoleurs qui n'osèrent pas donner d'abord une grande extension à leur commerce. La Société eut successivement différents chefs ; le quatrième bail avait été signé le 12 juillet 1777, pendant le ministère éphémère de Taboureau des Réaux : Vergennes en fut longtemps le président ; il avait Lenoir, successeur de Sartine, à ses ordres, pour le faire exécuter, et le nommé Leleu, marchand épicier, comme successeur de Malisset.

Sous le ministère de Brienne, le monopole prit un nouvel essort. Les ministres ayant résolu de réduire les parlements par la guerre civile, et le peuple par la famine, on renouvela, au mois d'avril 1788, la permission d'exporter les grains hors du Royaume ; et le parlement de Bordeaux eut seul le courage de s'opposer à une loi si désastreuse dans les circonstances. La grêle même, qui, le 13 juillet 1788, dévasta soixante lieues de pays, ne put suspendre leurs mesures tyranniques. Une grande partie de la récolte de 1787 avait été transportée à Jersey, à Guernesey, à Terre-Neuve, etc., et le peu de blé qui restait était vendu aux accapareurs, lorsque Necker rentra au ministère. Pour éviter la famine, le Trésor fut obligé de faire un sacrifice de 40 millions.

1. Dans sa brochure de 1791, publiée par conséquent après la chute de Necker, Le Prévôt accuse ce ministre.

A l'approche des Etats généraux, les associés et les croupiers du pacte de famine reprirent leurs travaux avec une nouvelle ardeur. Tandis que l'on couvrait de troupes les environs de la capitale, afin, disait-on, de protéger les convois qui lui étaient destinés, on faisait battre les caisses dans les villes voisines, on supposait des ordres du Roi et du ministre pour prohiber l'exportation et empêcher la circulation des grains dans les provinces de l'intérieur. MM. Bertier, Intendant de Paris, et Le Noir étaient alors les chefs de cette Compagnie. La Société donnait à ceux qui leur confiaient leur argent de 30 à 75 0/0 d'intérêt! Elle fut dissoute d'une façon tragique, par l'horrible supplice de deux de ses membres les plus actifs et les plus impitoyables : Foullon et Bertier, premières victimes de la haine et de la vengeance du peuple affamé. Quelques jours après, Pinet se rendit dans la forêt de Vésinet, où il fut retrouvé le lendemain, la tête fracassée, mais encore vivant ; il affirma qu'il avait été assassiné ; l'opinion publique ne s'égara pas et prétendit qu'il s'était fait justice en se brûlant la cervelle.

Avec ces trois hommes mourait le Pacte de famine.

Nous avons fait justice, dans les précédents chapitres, de ces allégations ridicules. Nous avions laissé de côté l'accusation portée contre Pinet d'avoir fourni à de grands personnages des fonds pour de grandes et secrètes opérations. Nous nous en rapportons à Bailly, déclarant à ce sujet qu'il ne veut détailler ni les soupçons, ni les noms des personnes, parce que « ces imputations sans preuves tiennent de trop près à la calomnie [1]. »

Le Prévôt ne s'était pas borné à envoyer ses dénonciations au Parlement de Rouen ; il s'était servi de l'intermédiaire du Prince de Conti et du Duc de Nivernois pour faire parvenir des écrits à Madame Adelaïde et au Roi [2]. De plus, il ajoutait à ses dénonciations le conseil « de faire enlever à leur domicile tous les membres de la ligue affamatoire! » Il indiquait les noms et demeures des avocats du Conseil qu'on devait charger de l'expédition. On devait s'emparer, le même jour, à la même heure, non seulement des conjurés, mais encore de tous les papiers concernant « la manœuvre infernale des bleds. » En résumé, Le Prévôt proposait un véritable coup d'État à Paris et dans les Provinces.

1. *Mémoires de Bailly*, III, 131.

2. Lettre de Duval à Sartine, 26 décembre 1768. — *Rapp. de la Commission des lettres de cachet.*

Les avocats du conseil qu'il désigne sont : Roussel, Damours, Voilquin, Ausonne, Despaulx, Leyridon, le Thinois et Godescart de l'Isle ; ils doivent s'emparer du Contrôleur général des Finances Laverdy, de Cromot du Bourg, son premier commis, de Perruchot, de Sartine, le Lieutenant de police, de Ray de Chaumont, de Rousseau, de Trudaine de Montigny et de Malisset. « Il falloit encore un ordre à M. le Maréchal de Biron, pour qu'il pût prêter main-forte à ces huit commissaires (les huit avocats au conseil) qui devoient se rendre au Louvre, après leur expédition, pour examiner entre eux ces papiers et en rendre compte tout de suite au Roi, qui n'auroit pas manqué de *faire arrêter les soumissionnaires, les agens et les sous-traitans, dans toutes les provinces*[1]. »

Il y avait, dans tout cela, une hallucination à laquelle les émeutes causées par la disette donnaient un caractère des plus dangereux, nous le répétons. Mais que le personnage fût fou ou calomniateur, qu'il fût monomane ou qu'il poussât à la révolte, c'était le devoir de toute administration sage de le mettre hors d'état de nuire.

III

Écoutons le récit incohérent de toutes les souffrances qu'on lui fit endurer dans cinq enfers, des injustices et des illégalités dont il prétend avoir été la victime.

Il fut, dit-il, enfermé, en vertu de fausses lettres de cachet, fabriquées par Duval et signées par Phelippeaux. Il assure qu'on en « fabriquoit de pleins sacs chaque jour », et qu'on les « distribuoit par boîtes de centaines. » On enferma en même temps que lui les sieurs D'Urban, Turban, Vincent, Peyrard, Ruinaud, Mafois et autres, que Rinville avait dénoncés. Son enlèvement fut fait si rapidement et si secrètement, que ce ne fut que dix ans après son arrestation, qu'une de ses parentes apprit ce qu'il était devenu. S'il se répand en injures furieuses contre les monopoleurs et ceux qui l'ont fait arrêter, sur Mutel et ses pareils qu'il appelle *voleurs-enquêteurs-captureurs-conseillers-rapporteurs*[2], il ne se plaint ni du gouverneur, ni des officiers de la Bastille qui l'ont très bien traité; d'après lui, le comte de Jumilhac enrageait d'être contraint de se prêter à

1. P. Manuel. *La Police de Paris dévoilée*, I, 399 et suivantes.
2. *Le Prisonnier d'Etat*, p. 26.

toutes les méchancetés du démon sartinien ; il venait le voir souvent, l'autorisait à se promener dans la cour et sur la plate-forme ; il lui prêtait des livres, lui procurait du papier. Le gouverneur de la Bastille et ses adjudants le virent partir avec regret, car ils l'employaient à faire des mémoires relatifs à leurs intérêts. « Un jour, dit-il, le comte de Jumilhac, m'ayant entretenu d'un prince du haut Palatinat du Rhin, qu'il avoit eu pour prisonnier durant deux ans, par ordre de son père, électeur, qui en avoit écrit à Louis XV, me demanda si, en considération des bons soins qu'il avoit eus pour ce jeune prince, électeur aujourd'hui, par la mort de son père, il ne pourroit pas lui demander, quoique François, le cordon de l'Aigle d'or de son Palatinat. — Oui, lui dis-je, et je m'en vais faire sur-le-champ les lettres qu'il vous faut. Dites-moi seulement le nom de sa maîtresse la plus intime qui venoit le voir journellement à la Bastille, et qui continue de demeurer à la cour de ce prince, et sous quinze jours, vous recevrez peut-être le cordon. » Il arriva, en effet, *avant la quinzaine*. Alors, il fallut écrire « au vieux comte de Saint-Florentin et jeune duc de la Vrillière, pour avoir la permission de porter ce cordon en France, où personne n'étoit muni de cet ordre. Le ministre des lettres de cachet donna la permission, et le comte de Jumilhac en a été décoré jusqu'à sa mort [1]. »

Pour le remercier de ces services, le gouverneur lui envoyait de temps en temps de sa cave « un panier de toutes les sortes de vins, pour en boire un coup à la fin de ses repas. » Il avait tout ce qu'il demandait : Café, sucre, miel, chocolat, thé, eau-de-vie, bière, rafraîchissements, liqueurs, bois, chandelles à discrétion, fruits des saisons. Il se trouvait, en somme, si bien soigné à la Bastille, qu'il prétend que « si tous les autres prisonniers eussent été aussi bien traités que lui, ils n'eussent eu lieu de se plaindre que de la perte de leur liberté. »

Pour occuper ses loisirs, il avait composé : l'*Araignée de cour, ou le résultat des résultats*. Ce travail n'était pas achevé, lorsque Sartine le fit transférer au donjon de Vincennes, toujours avec de fausses lettres de cachet. Le comte de Jumilhac fut tellement affligé de son départ, qu'il quitta son château pour ne pas assister à la séparation. Le Prévôt n'est pas bien fixé sur la date de sa translation ; tantôt il prétend qu'elle eut lieu le 6 octobre 1769 (p. 13 et 30), tantôt le 13 (p. 21), plus loin c'est le 14 (p. 36).

1. *Le Prisonnier d'État*, p. 33.

Avant de quitter ce premier enfer — où il poussait des primeurs, arrosées de vins fins — il eut encore à subir les tortures de la « police sartinienne. » Voyons ces tortures. Afin de pouvoir s'emparer de ses papiers et pour faire donner au gouverneur la décharge de sa personne, sans provoquer de résistance de sa part, on lui avait mensongèrement annoncé sa mise en liberté. Mais Le Prévôt s'étant aperçu qu'on voulait le tromper, en donnant, le 13 octobre, la décharge de sa personne à M. de Jumilhac, il inscrivit sur le registre vert des sorties, une protestation contre les avanies qui lui étaient faites. Lié et garrotté, on le transporte à Vincennes. Les tortures consistèrent donc en ceci, que Le Prévôt, ne voulant pas quitter *cet enfer* et craignant d'entrer dans un autre où il n'aurait plus de liqueurs à discrétion, fit résistance, et qu'on fut forcé de le contraindre à quitter la Bastille.

Le récit de son séjour dans ce second enfer n'est pas moins insensé. Il est horriblement maltraité : à plusieurs reprises, il se présente aux lecteurs comme « périssant, mourant, agonisant tous les jours d'inanition et de faim cruelle, dans le supplice et l'horreur des ténèbres, des chaînes, de la nudité et de tous les maux réunis. » En quinze ans de séjour dans cette prison, il fut mis douze fois au cachot et y resta huit ans, six mois et vingt jours « les chaînes aux pieds et aux mains le plus souvent, mais toujours nu, toujours réduit à la famine, privé de toutes choses. » Il nous apprend lui-même les causes de sa première mise au cachot : c'est à la suite d'une joyeuse escapade. En 1770, il étoit logé dans une chambre au troisième, sur la cour royale du château. Monté debout sur une chaise, il « aperçoit quatre ou cinq cents ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice qui viennent regarder les fossés de l'enceinte du donjon : » il descelle une barre, entre dans l'embrasure de sa fenêtre et leur adresse, en français et en latin, une allocution sur les causes de son emprisonnement, sur le pacte Laverdien [1]...

En 1771-1772 on l'enferme « durant dix-huit mois, couché nu, les chaînes aux pieds, sur un grabat en forme d'échafaud, sous la figure d'un timpanon large de deux pieds, couvert d'un peu de paille réduite en fumier puant, la barbe longue de plus d'un demi-pied. » Pendant ces dix-huit mois, il ne reçut que « deux onces de pain par jour et un verre d'eau pour tout aliment [2]. » Le 6 novembre

1 *Le Prisonnier d'État...*, p. 54, 61, 157.

2. Pendant la Terreur, un Parisien se considérait comme un des heureux de ce

1772, Sartine vient le voir avec le gouverneur du château de Vincennes, M. de Rougemont. Le Prévôt se répand en invectives contre eux. Il appelle le gouverneur, Rougemontagne, maudit démon, lui reproche de l'avoir changé de chambre. A cette observation qu'il avait démoli l'autre, Le Prévôt prétend « qu'un charbonnier est maître de faire ce qu'il veut dans sa loge et d'ôter les entraves qui lui nuisent ; » puis, se tournant vers M. de Sartine, il le traite de tyran-despote, de « démon digne de Rougemontagne, plus scélérat qu'on ne peut l'exprimer. » Il menace « sous quatre jours, lorsque arrivera la veille de la Saint-Martin, de faire des sérénades et des aubades par ses fenêtres. » Pendant la nuit du 27 novembre, il fait sauter sa grille : une autre nuit, il brûle sa porte, doublée de fer, jusqu'au second verrou, en allumant contre cette porte tout ce qu'il avait trouvé de combustibles, risquant de s'asphyxier.

Il oublie parfois ses inventions sur les cachots et les tortures qu'il y subissait, et il dit « qu'il sortait chaque jour et avait un jardin qu'il cultivait. » (P. 77.)

Vient ici se placer un de ses plus invraisemblables récits :

En 1773, il entre en correspondance avec un prisonnier, Induort-Roster, « ambassadeur des Russies, qui prenait sa promenade avec lui. » Cette correspondance dura quatre mois et demi ; « l'ambassadeur partit le jour indiqué, pour retourner en ambassade en Chine, trois jours après sa sortie, ce qui l'empêcha de pouvoir remplir les promesses » qu'il avait faites par lettres à Le Prévôt[1].

La même année, un autre prisonnier, « qu'il soupçonnoit être le valet de chambre du Roi, » lui vola un manuscrit ayant pour titre : « *Les cris et les gémissements des prisonniers d'Etat de la Bastille et de Vincennes.* » Ce misérable laquais, ayant obtenu sa liberté en 1774, déguisa ce manuscrit et le fit imprimer en un volume, sans nom d'auteur. Le Prévôt avait également écrit l'*Histoire du Donjon de Vincennes,* en vingt-deux chapitres. Le manuscrit lui fut volé par la police.

Il imagine alors un singulier moyen pour se débarrasser de son persécuteur sartinien ; ce n'est pas la moins originale invention de ce cerveau détraqué : le 10 février 1774, il envoie à Sartine trois projets que celui-ci « fait exécuter afin de s'avancer dans le

monde, lorsqu'après avoir fait la queue pendant plusieurs heures, il parvenait à obtenir deux onces de pain par jour, et quel pain !

1. En 1773, le chargé des affaires de l'Impératrice de Russie était M. Chotinski.

ministère ; par reconnaissance, le lieutenant de police lui fait don de la *Bible* de Sacy, en 4 vol. in-f°, et de quelques mouchoirs curieusement peints, représentant des chasses de Londres, la carte d'Angleterre, etc., d'une robe de chambre de belle espagnolette [1]. »

Cependant on reprend contre lui les mesures de rigueur et toujours injustement ; on avait prétexté « les *instructions* qu'il donnoit aux soldats qui logeoient au-dessus de son cachot. » Aussitôt enfermé, il commence la démolition de sa cellule ; transféré dans d'autres pièces, il en barbouille les murailles, ou, avec du suif et des morceaux de bouleau, il écrit, sur les murs, en grosses lettres, la dénonciation du Pacte de famine !

Le 22 juillet 1775, il reçoit la visite de Malesherbes, « le ministre fantôme ; » il commence à lui raconter son histoire ; Malesherbes lui fait observer « qu'il se trompe, qu'il n'y a ni pacte, ni ligue, ni conspiration en pleine exécution. » Le Prévôt s'emporte et Malesherbes, pour satisfaire sa marotte, ordonne, en s'en allant, de lui procurer du papier, afin qu'il puisse écrire sa défense. Le 29 août, Le Prévôt envoie de nouveau sa dénonciation.

Lorsque le ministre Amelot vint le visiter, le 24 juin 1776, avec « le *démon négritien, son subdélégué en police ordurière,* » Le Noir, le successeur de Sartine, il renouvela contre eux ses accusations et ses injures. Il ne peut donner le détail des événements survenus de cette époque à la fin de 1783, parce que, dit-il, dans les décombres de la Bastille, on a bien trouvé ses papiers relatifs à Vincennes, mais pas ceux relatifs à Charenton, Bicêtre et Bercy, où il serait resté de 1776 à 1783 (p. 100). Or Le Prévôt ne quitta Vincennes qu'en 1784 ; il le reconnaît lui-même quelques lignes plus loin.

Dans les premiers jours de 1784, il venait d'achever un ouvrage commencé depuis cinq ans : « *L'art de règner* ou *la science,* d'après l'Écriture sainte, *du vrai gouvernement de la monarchie française dans ses soixante-six branches.* Cet ouvrage étoit si considérable, qu'il auroit fourni à l'impression près de 20 vol. in-8° — 20 volumes, sans compter ceux qu'on lui a volés precédemment ; pour un homme périssant tous les jours, mourant, agonisant d'inanition dans l'horreur des ténèbres, c'est un tour de force à noter.

1. *Prisonnier d'État,* p. 78 et suivantes.

Il faut croire que Le Prévôt avait gardé des relations avec le dehors puisqu'il reconnaît qu'il avait fait proposer « aux imprimeurs associés de la rue Saint-Jacques... de mettre ce livre au jour pour leur compte, sans demander de privilège. Ils n'osèrent l'entreprendre. » Ce qui est tout à fait imprévu, c'est la révélation de Le Prévôt ajoutant que Vergennes, Breteuil, Sartine et Le Noir employaient tous leurs moyens pour lui enlever cet ouvrage, parce qu'ils se doutaient bien qu'ils y étaient accusés. Le 29 février 1784, on vient lui dire qu'un envoyé du baron de Breteuil le prie de passer au ministère de la maison du Roi, afin de faire savoir directement à ce ministère les circonstances de son affaire. Le Prévôt refuse, ne voulant pas abandonner ses papiers. — Ces féroces tyrans n'osaient pas les lui enlever de vive force : — « C'est à votre nouveau ministre de venir me voir, » dit-il, « et non pas à moi à l'aller trouver. » — Ces mêmes tyrans se laissaient traiter avec quelque désinvolture.—Tandis qu'il rend ses réponses, ajoute-t-il, « sans perdre de temps, je fais pour le Roi une lettre dans laquelle j'insère mon plan d'*Université loyale-civile-politique-économique et morale ;* puis je mande au baron que ma santé, ma situation, la cause de ma détention, qui ne m'a cependant pas été déclarée, la nudité dans laquelle me retient depuis dix mois mon despote geôlier, la privation de mon bois et de ma chandelle, mille autres raisons qu'une lettre ne peut expliquer, ne me permettent pas plus de me déplacer que lui ; que, s'il est zélé pour remplir ses devoirs et soutenir les intérêts de son maître et ceux de l'État, avec plus de fidélité que ses prédécesseurs, il ne peut se dispenser de me venir voir, comme eux, quand il en aura le temps; que, d'ailleurs, ces causes que je défends et que je dénonce ne me sont point personnelles, mais regardent le souverain et intéressent tous les François ; que, pour abréger, je lui adresse, par son envoyé, pour remettre lui-même, cacheté, au Roi, son maître, le plus haut projet, j'ose le dire, qui ait été conçu depuis l'origine de la monarchie, afin d'en affermir et perpétuer la constitution, d'en prévenir la révolution dans tous les âges, par un établissement autant nécessaire que glorieux. »

Après avoir écrit sa lettre, *soupçonnant* qu'on veut encore le changer de prison pour prendre ses papiers, il barricade sa porte avec son lit. Et bien fit-il, car les ministres avaient ordonné de l'enlever mort ou vif, pourvu que l'officier auquel on confierait cette mission ne courût pas de dangers ! « Il étoit chargé de se faire aider en cas de besoin, par *cent quatre invalides,* » préposés à la garde du

donjon. A onze heures et demie du soir, on vient le chercher ; il refuse d'ouvrir sa porte et remet, par l'ouverture du guichet, à l'inspecteur de police, sa lettre adressée au Roi et son plan d'*Université loyale ;* et ces tyrans qui doivent l'enlever mort ou vif, ne songent pas à enfoncer la porte ; il leur faut du temps pour trouver ce moyen-là, et quand ils l'ont trouvé, les 104 invalides n'y suffisent pas, c'est le prisonnier qui est le maître de la prison. Le récit du siège de sa cellule dont il fixe la date, tantôt à 1772, tantôt à 1784, est homérique, d'un Homère de Charenton. Il soutient donc un siège contre les geôliers et «*les spadassins de la police ordurière*: » il jette « une large brique sur l'estomac du premier qui se présente » et qui doit se retirer. Il est remplacé par quatre hommes qui arrivent de front ; au bout de quelques instants, ils s'enfuient, emportant deux des leurs blessés. On le menace alors avec « un fusil non chargé. » Ce fusil non chargé ne peut le réduire. Comme au siège de Troie, la force n'y réussissant pas, on essaie d'entrer par la ruse : le cheval de bois est remplacé par une paillasse, derrière laquelle se retranchent trois assiégeants agenouillés. Le Prévôt leur jette, sur la tête, des briques, sa cruche, son pot de chambre, etc... Les policiers sont obligés de battre en retraite après avoir été couverts d'ordures, dont quelques-unes solides, car l'un d'eux est blessé à la tête. La ruse n'ayant pas eu plus de succès que la force, on tente de le réduire par la famine. Pendant qu'on attend le résultat de ce procédé barbare, le baron de Breteuil et le comte de Vergennes, en comité secret, délibéraient sur son plan d'*Université loyale!...*

Il s'attendait à éprouver tous les accès de haine et de fureur de la part des orgueilleux ministres et sachant qu'on en voulait autant à ses « ouvrages dénonciatoires, » surtout à son *Art de régner,* qu'à sa personne, il démolit son poêle en briques et construit contre sa porte un mur sec de quatre pieds de haut et de dix-huit pouces d'épaisseur, il met son lit derrière ce mur et en scelle les pieds dans le plancher. Ces préparatifs terminés, il attend les assiégeants avec des projectiles, pierres, briques, triques de chêne, etc. Le 15 mars, on lui livre un quatrième assaut : à dix heures du matin, on amène un gros chien et on l'excite à entrer dans la cellule de Le Prévôt, afin de le tuer ; mais reçu à coups de pierre sur le museau, le chien se sauve !

A bout de ressources, on entre en pourparlers ; on explique à Le Prévôt que ce n'est pas à Pierre-Encise, ni au Mont-Saint-Michel qu'on veut le transporter, mais à Charenton ; aussitôt, notre éner-

gumène se calme et consent à son transfert (15 mars) à l'hospice d'aliénés, pourvu qu'on lui laisse ses papiers.

Il est durement traité pàr les frères de Charité qui tiennent la maison de Charenton. On a recommandé à son porte-clef de lui supprimer bois, chandelle, encre, papier. couteau et livres. Il ne doit voir personne, et, par conséquent, il n'ira ni à la promenade ni à la messe. « Aucuns vêtemens, soit de la maison ou des siens ne lui seront fournis, et il n'aura qu'un mince ordinaire, parce que sa pension est réduite au minimum, » à 800 tt par an. Cependant, au bout de quatre mois, on lui restitue huit de ses chemises et ses livres de piété. Ses geôliers laissent sa malle ouverte dans la chambre du marquis de Saint-Huruge qui fait son apprentissage de révolutionnaire en lui volant son linge et en mettant à la place de vieilles loques.

Le Noir et Breteuil font « imprimer clandestinement le premier des sept tomes de l'*Art de régner,* déguisant, défigurant, omettant l'épître dédicatoire au Roi, la préface aux Français... Le tout, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. » Au paragraphe suivant, ce n'est plus un volume, mais deux, que Breteuil a publiés et c'est même pour cela qu'il a été reçu « âne honoraire de l'Académie française et de l'Académie des sciences[1]. »

Au mois de juin 1784, Le Prévot refuse de recevoir le baron de Breteuil, le démon bretolien, auquel il tient rigueur de lui avoir ravi sa place d'académicien. Le 22 septembre, lorsque des membres de la chambre des vacations viennent inspecter l'hospice, dès qu'il les entend entrer, il fait du bruit pour attirer leur attention et leur crie de venir voir « *un homme d'État tyrannisé.* » Omer Fleury et ses acolytes entrent ; il leur fait ses éternelles révélations et leur remet ses mémoires instructifs qu'il avait écrits sur du papier que ses confrères lui avoient fait passer en secret. Son travail avoit, de plus, pour but, non seulement « *de délivrer tous les prisonniers de Charenton,* » mais encore de faire interdire pour jamais l'infernale prison.

Le 19 octobre 1784, huit hommes s'emparent de lui et le fouillent ; Surbois et ses satellites le transportent en voiture à Bicêtre. Dans cette prison qu'il appelle « *une République* » avec une intention évidemment malveillante, il y a, d'après lui, habituellement de 6 à

1. Le baron de Breteuil ne fit partie ni de l'Académie française, ni de l'Académie des Sciences. Il fut reçu, en 1784, membre honoraire de l'Académie royale des Belles-Lettres.

7,000 âmes, sans cesse opprimées de toutes les manières imaginables : « il n'est point de crimes et d'horreurs, d'abus et de rapines, de scélératesse et d'assassinats, de morts violentes et de maladies provoquées, de pestes et de famines plus fréquentes et en plus grand nombre que dans cette *République.* » Là, en dehors de ses vêtements, qui sont ceux que la maison donne aux pauvres, on réduit sa nourriture à 200lt de pension par an. Malgré l'ordre de la police qui avait ordonné de l'isoler, il est enfermé dans une galerie avec des demi-vauriens. On lui donne deux de ses robes de chambre, des chemises et des mouchoirs que Saint-Huruge, par un scrupule incompréhensible, avait laissés dans sa malle, mais on lui enlève ses fournitures de bureau, « *achetées sur ses épargnes.* » Il écrit six grandes épîtres au Roi sur du vieux linge blanc, avec du jus de réglisse noir ; la police les lui dérobe encore. Placé seul dans un cabanon, il entreprend de le démolir ; dénoncé par son voisin, on met une garde près de lui nuit et jour.

C'est dans cette prison, au mois de juin 1786, qu'il reçoit la visite « d'une dame de province, qu'il avait connue fille dans sa jeunesse, domiciliée depuis à Paris, » mais elle était accompagnée « du vicaire de Bicêtre, en qualité d'espion. » C'est elle qui lui apprit que sa mère était morte, depuis quelques années, du chagrin de le savoir en prison ; que sa famille ne cessait, depuis dix ans, de présenter des requêtes à la police et au ministère, pour obtenir son élargissement. A partir de cette visite, il reçut, dit-il, de fréquents secours de ses parents et ne manqua plus de rien.

Le 19 septembre 1787, il est transféré dans la maison de force du sieur de Piquenot, rue de Bercy, au delà de la barrière des Poules, nº 13. Cette prison « est un paradis pour lui, en comparaison des quatre premières. » En le conduisant, Surbois lui promet que dans « six mois on lui donnera liberté entière, s'il cesse d'écrire contre le gouvernement. » Il en prend l'engagement. Pendant huit mois, il n'écrit rien, et cependant de Crosne, « *le démon crosnien,* » qui avait succédé au démon négritien, ne tint pas sa promesse. Dans cette maison, il reçut la visite d'une de ses nièces et de son mari.

Enfin, arrive le jour de la régénération de la France : celui de sa délivrance va sonner. De sa fenêtre, il voit, avec une lunette d'approche, le peuple foudroyer la Bastille. Il s'attendait, chaque jour, à voir s'ouvrir la porte de son cinquième enfer... Cependant on avait pris le royal château depuis deux mois et la nation ne paraissait pas songer à briser ses fers. Se substituant à la justice du

peuple, il entre une nuit dans la cuisine qui donne sur la rue de Bercy, il casse un carreau, appelle « un beau jeune homme » qui passait, il le prie de lui procurer sa délivrance, en jetant à la poste une lettre adressée au ministre. Le beau jeune homme décachette l'épître et, pris de scrupule, la remet à un certain M. Sabart, praticien, qui en fait cinq copies qu'il distribue à cinq personnes ; il dépose l'original chez Boucheron, commandant du district de Saint-Gervais. Celui-ci lit la lettre à l'Hôtel-de-ville et requiert main-forte pour aller le délivrer ; on lui en avait donné l'autorisation, lorsque le procureur du Roi vint s'y opposer. Bailly avait écrit à Le Prévôt qu'incessamment on nommerait des commissaires pour aller visiter toutes les maisons de force et que justice serait rendue à chacun.

Le 2 septembre, voyant qu'on ne venait pas encore le délivrer, il casse un second carreau, confie une nouvelle lettre à un nouveau passant qui, plus fidèle que le premier, la fait parvenir à destination. Trois jours après, la Révolution met Le Prévôt en liberté ; il court aussitôt se réfugier à Saint-Mandé, pour attendre la fin des troubles. C'est dans cette retraite que Sabart, Pocheveux, Gauthier et Béatrix vinrent le chercher pour promener une victime du despotisme de l'Ancien Régime.

Voilà quels sont les récits auxquels des historiens ont cru devoir ajouter foi. Il ne nous semble pas, il est vrai, qu'aucun de ceux qui étaient sincères se soient donné la peine de lire en entier les diverses élucubrations de Le Prévôt de Beaumont ; cependant tous ces récits ont été défigurés, atténués, dramatisés de telle sorte, que les parties absolument folles, ou grotesques, en passant par ce crible, ont semblé admissibles, émouvantes !

Si nous avons insisté sur chaque détail de l'extravagant roman de Le Prévôt, c'est que tous ont servi de thème aux déclamations des révolutionnaires.

Nous allons voir maintenant à quelles proportions il faut réduire ces allégations, et combien fut grande la mauvaise foi ou l'ignorance de ses panégyristes.

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement.*)

JOHN MOORE

JOURNAL D'UN ANGLAIS A PARIS

AOUT-DÉCEMBRE 1792 *

9 août.

Entre onze heures et minuit, je fus éveillé par un grand bruit venant de la rue, on entendait le roulement des tambours et de fréquents hourras. L'hôtelier me dit que l'ordre avait été donné à tous les citoyens d'illuminer leurs fenêtres ; que l'on avait des raisons de craindre l'attaque du château des Tuileries; que les tambours appelaient chacun aux armes, et que tous les gardes nationaux avaient été convoqués dans les corps de garde de leurs sections.

Je me rends dans les rues. Elles sont toutes illuminées. Le Pont-Neuf est couvert de soldats, et un nombre considérable de gardes nationaux ont pris position au Pont-Royal. On ne permet à personne de passer. Tout paraît si bien organisé que, quel que soit le mal qu'on s'apprête à faire, il sera empêché, je l'espère. Je rentrai.

A deux heures du matin, le son du tocsin m'éveilla de nouveau, et les gens de l'hôtel, qui ne s'étaient pas couchés, me prévinrent que les habitants des faubourgs Saint-Antoine, Saint-Marceau, Saint-Jacques, etc., s'étaient rassemblés ; qu'ils s'étaient réunis aux fédérés de Marseille et de la Bretagne, dans le but de marcher sur les Tuileries. Ils veulent forcer le Roi à retirer son *veto* sur le décret porté par l'Assemblée contre les prêtres qui refusent de prêter le serment constitutionnel et sur celui qui réunit une armée de 20.000 hommes aux environs de Paris.

J'espère qu'on arrivera à les persuader de se disperser sans commettre un attentat si contraire à la Constitution. Si on ne laisse pas au Roi le libre exercice de son *veto,* quand il le juge nécessaire, c'est une plaisanterie que de le lui avoir donné.

* Voir la livraison de décembre 1884.

10 août. — Nous nous étions endormis vers trois heures. Nous fûmes réveillés à neuf, par le bruit du canon. L'on nous apprît que le château était attaqué. Peu après, nous entendîmes les cris de : « *Aux armes, citoyens! Aux armes!* On assassine vos parents, vos frères, vos fils! » Et nous vîmes des hommes affolés, courant à travers les rues, répétant partout ces clameurs.

Lord Lauderdale étant encore souffrant, ne put sortir, et mon fils resta avec lui à l'hôtel.

Aussitôt que je fus habillé, je descendis dans la rue. Un détachement de gardes nationaux, grossi d'un grand nombre de citoyens armés, marchait vers les Tuileries. Une autre bande venait ensuite, traînant plusieurs canons, du quai Mazarin, où je me trouvais, au Pont-Royal. Quelques personnes s'étant échappées des Tuileries pour gagner ce pont, furent tuées par les gardes nationaux, avant d'avoir atteint l'endroit où les canons se trouvaient. Ces canons, ayant été placés en batterie sur le pont, furent déchargés l'un après l'autre contre la partie du château qui longe la Seine. En entendant la première décharge, quelques femmes qui se tenaient près de moi, sur le quai Voltaire, frappèrent des mains et s'écrièrent : « *Bravo! Bravo!* »

Au même moment, plusieurs coups de fusil tirés des fenêtres du Louvre, du côté de la rivière, tuèrent quelques individus sur les quais. Ceux qui se trouvaient en face, près du Louvre, gagnèrent lestement les berges de la rivière, afin de se mettre à l'abri de la fusillade, derrière le parapet.

Aussitôt que les gardes nationaux en faction sur le quai Mazarin voyaient un groupe de gens parlant ensemble, ils criaient : « *Bas les motions*[1] *!* » et les obligeaient à se disperser ; en même temps, un officier conseillait à ceux qui n'étaient pas armés de regagner leurs demeures.

Peu de temps après, un corps d'hommes, armés de piques, arriva en courant. L'un d'eux, d'un ton tranchant, me désigna comme aristocrate. Une telle accusation faite, à n'importe quel moment de ces quatre dernières années, exposait nécessairement un homme

1. Pas de motions. — Les questions agitées et débattues dans les clubs, concernant les décisions du gouvernement, sont appelées motions. Des clubs, comme celui des Jacobins, elles s'étendirent aux cafés, et particulièrement au Café de Foy, au Palais-Royal, puis furent introduites dans les groupes, dans les promenades et les jardins publics. Les gardes nationaux ne trouvaient pas le moment propice pour de tels débats. (*Note de Moore.*)

à être insulté. Dans des circonstances comme celle-ci, où l'exécution suit immédiatement l'accusation, cette injure pouvait me devenir fatale.

Heureusement le valet de pied qui m'accompagnait déclara que, bien loin d'être un aristocrate ou l'équivalent, j'étais Anglais. « *Bon !* » s'écrièrent les piquiers, en continuant leur course.

Après cet incident, je gagnai la maison d'un ami, rue Jacob, et de là, quelques moments après, je revins à l'hôtel de Moscovie. Je rencontrai dans les rues un grand nombre de gardes nationaux et de fédérés, se dirigeant vers leurs quartiers. Tous portaient, à la pointe de leurs baïonnettes, des lambeaux d'uniformes rouges ayant appartenu aux Suisses qu'ils venaient de massacrer.

Un officier, accompagné d'un détachement de gardes nationaux, conduisait, en voiture, M. d'Affry [1], à la prison de l'Abbaye, située près de notre hôtel. Quelques moments auparavant, une dame, très décemment mise, avait été conduite à pied, à travers les rues, à la même prison.

On nous raconta que, pendant la nuit précédente, on avait fait de grands préparatifs aux Tuileries pour repousser l'attaque imminente des faubourgs ; que plusieurs milliers d'hommes armés [2] avaient été introduits au château dans ce dessein, indépendamment du bataillon des Suisses [3] ; que plusieurs des gardes nationaux [4], séduits par la Cour, s'étaient joints aux Suisses et aux familiers du château que l'on désignait sous le nom de Chevaliers du Poignard [5]. On racontait encore que, dès le matin, les royalistes avaient envoyé, dans les environs des Tuileries, de fausses patrouilles qui, sous prétexte de faire respecter l'ordre, avaient pour but de vexer les patriotes; que l'un de ces détachements ayant rencontré un bataillon de gardes nationaux, il s'en était suivi une chaude escarmouche ;

1. Louis-Augustin, colonel des gardes suisses. Il échappa par grand hasard aux massacres de Septembre.

2. Il y en avait environ deux cents, en comptant la partie sûre de la domesticité du château. Ils n'avaient point de fusils, uniquement des épées et des pistolets.

3. Ils étaient 750.

4. Une partie des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas tint bon, en effet, jusqu'au matin. On crut alors que les faubourgs avaient changé d'avis, que l'affaire était remise, et la plupart des gardes nationaux fidèles s'éloignèrent. Du reste, les 750 Suisses suffirent pour mettre en fuite l'armée des révolutionnaires, jusqu'au moment où Louis XVI ordonna de cesser le feu.

5. La Chevalerie du Poignard est, on le sait, une de ces grosses légendes dont on engraissait la stupidité de la populace parisienne.

que beaucoup de partisans du roi avaient fui, mais que d'autres avaient été faits prisonniers et conduits au corps de garde des Feuillants ; que le peuple, en ayant eu connaissance, était venu en foule, dès le matin, pour qu'on remît ces hommes entre ses mains ; qu'un officier municipal avait essayé de s'y opposer, mais que ses efforts ayant échoué, le corps de garde avait été forcé. Quatre des prisonniers, considérés comme très coupables de s'être déguisés en gardes nationaux, et d'avoir des poignards, des pistolets, furent impitoyablement égorgés. Leurs têtes avaient été portées par les patriotes au bout des piques ; la vie des autres avait été épargnée grâce à l'intervention des soldats qui les avaient pris sous leur protection [1]. On ajoutait que le peuple des faubourgs, auquel se joignirent les Marseillais et les Bretons, s'était dirigé vers la place du Carrousel, demandant à être admis au palais des Tuileries ; le roi, la reine et la famille royale avaient quitté le château pour aller se réfugier à l'Assemblée nationale, et, trois quarts d'heure après qu'ils y furent arrivés, les Suisses et ceux qui se trouvaient dans le palais avaient tiré sur le peuple massé dans la cour du château[2], et avaient continué un feu roulant pendant dix minutes ; les fédérés, soutenus par la populace des faubourgs, avaient alors cerné et attaqué les défenseurs du palais, les avaient poursuivis dans le jardin, où, tandis qu'ils fuyaient, les gardes nationaux, prenant ouvertement la cause du peuple, les avaient massacrés. Un grand nombre de citoyens et de fédérés, disait-on encore, avaient été tués également, ainsi que beaucoup de chevaliers du Poignard. Fort peu de Suisses étaient restés debout, et ceux d'entre eux qui, au lieu de fuir vers le jardin ou vers la rue, s'étaient réfugiés dans les appartements, avaient été égorgés avec les serviteurs du roi et de la reine, ainsi

1. Il faudrait un chapitre pour écheniller cette légende où, comme toujours, ce qui est à l'honneur des patriotes est faux. La vérité est que ces nombreuses patrouilles se composaient de neuf hommes, commandés par Suleau qui avait une mission légale du département de la Seine ; que tous, Suleau et l'abbé Bouyon, MM. de Solminiac et du Vigier, avec cinq autres royalistes, furent assassinés sur l'ordre d'une prostituée et d'un voleur: la première, Théroigne, le second, Bonjour, commis chassé du ministère de la Marine et choisi par la section des Feuillants pour la présider, ils furent assassinés en présence d'un bataillon de garde nationale qui assista à cet égorgement, l'arme et le cœur au pied.

2. Il paraît prouvé que le premier coup vint des insurgés. Ce qui est sûr, c'est que cette immense armée s'enfuit dès la première sortie des Suisses, et s'enfuit si loin, si épouvantée, qu'on en trouva, dans le faubourg Saint-Antoine, quelques soldats gémissant et pleurant sur la méchanceté de ces Suisses qui ne voulaient pas se laisser égorger sans défense.

que tous les infortunés soupçonnés d'être du parti de la Cour, quels que fussent leurs titres ou leur qualité [1].

Nous avons aussi appris avec douleur qu'un abbé, dont j'oublie le nom, précepteur du Dauphin, fut tué avec plusieurs soldats suisses, que, par humanité, il avait essayé de sauver en les cachant dans un cabinet de son appartement. Clermont-Tonnerre, dit-on, fut également mis à mort dans la rue.

Tel est à peu près le récit qui nous a été fait aujourd'hui.

Tout le monde s'accorde à dire que les Suisses ont commencé les hostilités. On affirme même qu'ils avaient simulé de bonnes dispositions envers les assaillants, qu'ils donnaient des poignées de mains à quelques-uns, et qu'après les avoir ainsi empêchés de se tenir sur leurs gardes, ils avaient fait feu sur eux.

Toutefois, je ne donne aucun crédit à ce récit, car il est absolument contraire au caractère des Suisses, gens honnêtes et dénués d'artifice ; de plus, le Roi et la famille royale ayant abandonné le château, je ne vois pas pour quel motif ils auraient tiré, sinon pour se défendre eux-mêmes.

Je regarde donc comme plus probable, si l'on considère attentivement la vivacité de caractère d'un des deux peuples et le flegme imperturbable de l'autre, que les Français ont été les véritables agresseurs.

Plus tard, je tâcherai de donner de ces faits divers une narration exacte et circonstanciée. En ce moment, les récits sont tellement contradictoires, qu'on ne saurait faire fond sur aucun.

J'ai été témoin, dans la rue, de quelques scènes touchantes.

Pendant la canonnade et le bruit de la mousqueterie, le chagrin et l'anxiété des citoyens pour leurs parents et les amis qu'ils savaient être sous les armes, plongeaient les uns dans un morne silence, tandis que les airs retentissaient des acclamations des

1. Hébert, dans son récit de la prise des Tuileries, dit qu'il y eut 4,000 patriotes tués. Il n'y en eut pas 100. Les émeutiers égorgèrent tout ce qu'ils purent saisir au château, jusqu'aux frotteurs et aux marmitons, sans se rappeler que les deux tiers des domestiques étaient achetés par eux et trahissaient le roi. Quelques-uns des blessés furent jetés dans le feu qui consumait les communs du château. On cite le nom de trois notables sans-culottes qui ne voulurent même pas attendre que la chair des aristocrates fût cuite, et qui mangèrent des cœurs saignants. Pour les Suisses, quand ils eurent jeté leurs armes, les vaillants révolutionnaires les assassinèrent ; et ils prirent tant de goût à cet héroïsme, qu'ils allèrent égorger les Suisses des portes ; ils tuèrent même quelques-uns de leurs frères, les fédérés bretons, les prenant pour des Suisses dont le costume était rouge comme celui de ces fédérés.

autres. Les femmes et les enfants tremblaient pour la vie de leurs pères, de leurs maris, de leurs frères, lesquels avaient quitté leurs familles dès qu'on les avait appelés aux armes, et qu'on n'avait plus revus depuis lors.

Quand, après le combat, les gardes nationaux revinrent dans leurs quartiers, on vit des femmes se précipiter dans les rangs pour embrasser leurs parents, et pour les féliciter d'avoir échappé à la mort. Je vis aussi le père d'une nombreuse famille attendu, à la porte de sa demeure, par sa femme et ses enfants, aussitôt groupés autour de lui. Après les avoir embrassés l'un après l'autre, il entra chez lui, portant un de ses enfants dans chaque bras ; suivaient ensuite sa fille, chargée de son bonnet de grenadier, et ses deux petits garçons traînant son fusil.

11 août. — Quand le Roi et la Reine entrèrent dans la salle de l'Assemblée, ils étaient accompagnés du Dauphin, de leur fille et de Madame Élisabeth ; les ministres et quelques membres fidèles de la municipalité les suivaient.

Le Roi se plaça d'abord près du président, en disant : — Je viens ici pour empêcher un grand crime. Je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, Messieurs.

Le président répondit qu'il pouvait se fier aux membres de l'Assemblée qui, tous, avaient juré de mourir à leur poste en défendant les droits du peuple et les autorités constituées. Un des membres fit la remarque que la présence du Roi pouvait entraver les débats. Là-dessus, le monarque descendit à la barre où se tenait sa famille. Ils furent conduits dans une loge, à la droite du président, appelée loge du *Logographe,* où sept ou huit personnes se tenaient d'ordinaire autour d'une table pour sténographier les débats de l'Assemblée.

A peine avaient-ils pris place que la séance s'ouvrit.

Le lieu des séances étant près de l'endroit où avait lieu le combat, plusieurs boulets de canon atteignirent le toit de la salle, et quelques balles pénétrèrent par les fenêtres. On imagine aisément l'intérêt que devaient prendre à l'action tous ceux qui étaient présents. Quelques députés se levèrent et changèrent de place au premier coup de canon ; mais le président les rappelant à l'ordre dit qu'il était du devoir de chacun de rester ferme à son poste et de mettre tout son zèle au service du pays. Après ces paroles, chacun désormais garda sa place, excepté ceux que le président envoya au dehors pour quelque affaire particulière.

Le Roi dit au président qu'il avait défendu aux Suisses de tirer sur le peuple. Le bruit du canon et la fusillade continuant, l'Assemblée demeura quelque temps en silence.

Alors un membre proposa qu'il fût immédiatement décrété que les propriétés et les personnes seraient désormais placées sous la sauve-garde des lois et du peuple. On applaudit à cette motion, et elle fut adoptée.

L'Assemblée adressa ensuite une proclamation aux citoyens, les engageant à avoir toute confiance dans leurs représentants, lesquels avaient juré de sauver le pays.

Quand l'action fut terminée, une députation, choisie parmi les membres de la nouvelle commune de Paris, se présenta à la barre. Ces officiers municipaux avaient été élus la nuit précédente ; envahissant la salle du conseil à l'Hôtel-de-Ville, ils avaient chassés les membres de la municipalité légale, excepté Petion, maire de Paris, Manuel, procureur, et Danton, ministre de la justice[1] ; ils s'étaient fait précéder de trois bannières, sur lesquelles on voyait ces mots : « *Liberté ! Patrie ! Egalité !* » L'un d'eux prit la parole en ces termes :

—*Législateurs ! Ce sont de nouveaux magistrats du peuple qui se présentent à votre barre. Les dangers de la patrie ont provoqué cette nomination. Les circonstances la consacrent ; et notre patriotisme saura nous en rendre dignes. Le peuple, las enfin d'être, depuis quatre ans, l'éternel jouet des perfidies de la Cour et des intrigans, a senti qu'il étoit tems d'arrêter l'empire sur les bords de l'abyme.*

« *Législateurs ! il ne nous reste plus qu'à le seconder.*

« *Nous venons ici, en son nom, vous demander des mesures de salut public. Petion, Manuel et Danton sont toujours nos collègues. Santerre est à la tete de la force armée. Que les traîtres frémissent à leur tour ! Ce jour est le triomphe des vertus civiques.*

« *Le sang du peuple a coulé ; des troupes étrangères, qui ne sont restées dans nos murs que par un nouveau délit du pouvoir exécutif, ont tiré sur les citoyens ; nos malheureux frères ont laissé des veuves et des orphelins.*

1. Il ne fut nommé qu'à la fin de cette séance même, par 222 voix. Le corps législatif comptait 745 membres, sans ceux des colonies. Danton, à cette date du 10, était encore uniquement substitut du procureur de la Commune.

« *Le peuple qui nous envoie vers vous, nous a chargés de vous déclarer qu'il ne pouvoit reconnoître pour juges des mesures extraordinaires auxquelles la nécessité et la résistance à l'oppression l'ont porté, que le peuple François, votre souverain et le nôtre dans ses assemblées primaires.*

Cette adresse, couverte d'applaudissements par le peuple des tribunes, dut paraître excessivement injurieuse au Roi ; cependant, on m'assure qu'il l'écouta avec une apparente tranquillité, tandis que la Reine donnait des marques évidentes d'indignation.

On décréta que les anciens ministres avaient perdu la confiance de la nation ; et que l'Assemblée nationale en choisirait d'autres dont aucun ne serait pris dans son sein. Mais au moment de procéder, selon la forme ordinaire, à cette nomination, quelqu'un fit observer que trois des ministres patriotes récemment révoqués, ayant conservé l'entière estime du peuple, se présentaient naturellement à son choix. Il fut donc décidé que Roland, Servan et Clavière seraient nommés provisoirement [1].

L'on ajouta ce dernier mot, parce que le Roi, pouvant être réintégré dans son autorité par la prochaine Convention, il aurait le droit de confirmer ce choix ou de le rejeter. Ces trois ministres sont destinés à l'Intérieur, à la Guerre et aux Contributions.

Ce matin, j'allai voir le lieu où l'action s'est passée. Les corps nus des Suisses (car on les avait déjà dépouillés) gisent sur le sol. J'en vis un grand nombre sur la terrasse, très près du palais des Tuileries ; quelques-uns sont abandonnés en divers endroits des jardins, et d'autres entassés l'un sur l'autre, notamment sur la terrasse des Feuillants.

Le jardin et les cours adjacentes étaient encombrés de spectateurs, parmi lesquels je vis un grand nombre de femmes, dont la curiosité était mal combattue par la modestie.

Les corps des gardes nationaux, des citoyens des faubourgs et des fédérés ont déjà été enlevés par leurs amis ; ceux des Suisses seuls restent exposés de la façon indécente que nous venons de dire. Sur environ 800 ou 1,000 de ces braves, qu'on avait vus, la veille, massés dans les Tuileries, on assure que 200 à peine ont été épargnés.

En voyant cette foule de gens monter le grand escalier du Palais

1. Roland se suicida, Clavière se suicida ; Servan en fut quitte pour l'emprisonnement.

pour constater les ravages causés par le combat d'hier dans les appartements, je me mêlai à eux, et déjà j'étais à moitié chemin, quand j'entendis des cris partir de l'étage supérieur, et aussitôt je vis descendre le cadavre d'un homme. On m'assura qu'on l'avait surpris au moment où il volait un objet d'art appartenant au palais, et que les citoyens qui l'avaient saisi sur le fait, l'avaient aussitôt mis à mort.

Cette manière expéditive de rendre la justice refroidit mon désir de visiter les appartements royaux. Je descendis sur la terrasse et fis une seconde promenade mélancolique parmi les corps des soldats que j'avais vus, deux jours auparavant, dans tout l'éclat de la santé, bien fiers de leur costume militaire. J'admirai la taille et le visage de ces malheureux, et je ne crois pas qu'il y eut en Europe un plus beau régiment d'infanterie que le leur.

Après avoir déposé les armes, ils avaient été massacrés par ceux-mêmes qui s'étaient enfuis. Quelques uns se virent poursuivis dans les rues et arrachés des magasins et des maisons où ils s'étaient réfugiés. Environ 60 ou 70 d'entre eux ayant demandé quartier, furent sauvés par les Marseillais. On les livra ensuite aux gardes nationaux qui les menèrent à l'Hôtel-de-ville. Tandis qu'ils étaient sur la place, en attendant les ordres de la municipalité, pour savoir dans quelle prison ils devaient être enfermés, la populace, furieuse sans doute de la mort de ses parents et amis, et irritée à la vue des blessés que l'on transportait, commença à demander vengeance contre les prisonniers. Puis, comme une troupe de sauvages ivres, les patriotes se précipitèrent à travers les rangs des gardes nationaux, et ils égorgèrent les malheureux sans défense. Il m'est impossible de ne pas croire que les gardes nationaux furent complices de ce meurtre. On dit, pour les excuser, qu'ils ne pouvaient sauver les Suisses qu'en blessant les citoyens ; mais de tels furieux ne méritent pas le nom de citoyens, et ils étaient infiniment plus criminels que les Suisses.

Du jardin des Tuileries, je me dirigeai, par la grille centrale du Palais, dans la cour du Carrousel, où d'abord l'action avait commencé. Dès le début de l'affaire, un certain nombre de gens furent tués et blessés, en bas du grand escalier, par une fusillade inattendue partie d'en haut. Plusieurs Suisses même, mêlés aux assistants avec lesquels ils causaient, furent tués par cette décharge. Les corps des Suisses jonchent le sol de toutes parts.

Les tentes de la garde suisse, qui séparaient le Palais de la place

du Carrousel, avaient été incendiées et fument encore. Quantité de cadavres furent jetés dans les flammes. J'en vis plusieurs à demi carbonisés.

Cette vue m'inspira tant d'horreur, que je m'enfuis.

Vers midi, j'allai à l'Assemblée nationale. Tandis que j'attendais, à la porte qui y conduit par le jardin des Feuillants, la personne qui devait m'y introduire, une longue procession se montra à la grille. Elle se composait de citoyens dont quelques-uns portaient l'uniforme des gardes nationaux. Ils tenaient par la main chacun un individu en gilet blanc, mais sans habit. Ces derniers étaient pâles et abattus, et les autres les encourageaient.

J'appris alors qu'un nombre considérable [1] de Suisses avaient été sauvés et enfermés dans le corps de garde des Feuillants. La multitude n'avait pas tardé à s'attrouper autour du poste, et d'affreux misérables demandaient à grands cris la tête de ces malheureux soldats. On avait cru que le meilleur moyen de les sauver était de les conduire à la barre de l'Assemblée, pour obtenir qu'elle les protégeât.

Lasource [2] se hâta d'informer l'Assemblée du danger que couraient les pauvres Suisses, et de réclamer pour eux son secours; tandis que Gorsas [3], à la porte du corps de garde, haranguait la populace, employant tous les moyens que lui inspirait l'humanité pour l'empêcher d'assassiner les prisonniers.

Ils furent enfin conduits hors du corps de garde, menés à la porte de l'Assemblée, comme je l'ai dit plus haut, par quelques citoyens parmi lesquels on remarquait Lasource et d'autres députés.

J'étais entré peu de temps avant les Suisses, et avais gagné un siège au milieu de la salle parmi les députés.

Le Roi, la Reine, le Dauphin, leur fille, la princesse Élisabeth, Mme de Lamballe et trois ou quatre personnes de leur suite étaient restés, la veille, dans la loge du logographe, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure avancée de la soirée. On les avait conduits ensuite dans une salle voisine où se réunissaient les commissions. Ils y demeurèrent toute la nuit. Dès le matin, aussitôt que l'Assem-

1. Si j'ai bon souvenir, ils étaient 70.

2. Du Tarn, ministre protestant, défenseur de Jourdan-Coupe-Tête. Il fut guillotiné le 31 octobre.

3. Il n'était alors qu'un journaliste, célèbre pour les causes qui l'avaient fait enfermer à Bicêtre avant la Révolution, et par la chanson des *Chemises à Gorsas*. Il fut nommé à la Convention ; guillotiné le 9 octobre 1793.

blée se trouva réunie, ils revinrent occuper la loge. Mes yeux se dirigèrent naturellement de ce côté. De ma place, je ne pouvais voir le Roi, mais je distinguais parfaitement la Reine et le reste de la famille royale.

La beauté de la Reine a disparu. Qui s'en étonnerait? Elle écoutait les orateurs d'un air impassible. Parfois, elle parlait bas à sa belle-sœur et à Mme de Lamballe ; une ou deux fois, elle se tint debout, se penchant en avant comme pour examiner chaque partie de la salle. Un de mes voisins me fit observer que son visage exprimait la colère et l'arrogance la plus provocante. Je ne vis rien de semblable ; quoique la tournure prise par le débat, ainsi que les remarques de quelques membres dussent lui paraître extrêmement grossières et révoltantes. Sa manière d'être paraissait uniquement pleine de dignité. Je ne sais pas si l'élévation d'où cette infortunée princesse était tombée et la situation pitoyable où je la voyais ne me la faisaient pas considérer avec un plus grand et plus affectueux intérêt, mais je suis surpris que la vue de ses malheurs n'ait pas diminué la haine soulevée contre elle.

On ne pouvait voir le prince royal sans songer que son sort, jadis si enviable, est aujourd'hui, tout d'un coup, et sans aucune faute de sa part, devenu le plus affreux du monde. En ce moment, il est trop jeune pour calculer la somme des calamités qui ont fondu sur sa tête et en bien comprendre l'amertume. Il me paraissait souffrir davantage de sa longue réclusion dans un étroit espace, que de tout ce qui arrivait, d'ailleurs, à sa famille ou à lui-même.

Mon attention fut détournée de la famille royale par l'arrivée des Suisses à la barre. Quelqu'un de leur pays, à en juger par son accent, parla en leur faveur. L'Assemblée, évidemment, désirait les sauver ; mais la foule des tribunes était loin d'être dans les mêmes dispositions. On cria : « *Ils ont assassiné nos frères !* »

Lacroix fit un discours dans le but d'adoucir l'irritation du peuple et de le pousser à miséricorde. Quelques coquins des tribunes persistaient à demander vengeance pour la mort de leurs amis. De divers côtés de la salle, les députés haranguèrent alors celles de ces tribunes qui étaient situées au-dessus d'eux. Un membre de l'Assemblée, placé à mes côtés, parla de la manière la plus pressante, affirmant que les malheureux traduits à la barre étaient parfaitement disposés en faveur du peuple ; qu'ils avaient agi par ignorance et pour obéir aux ordres de leurs chefs ; même, quand ils avaient appris qu'on voulait les employer contre les citoyens,

ils avaient refusé de rester au Château. Ce discours produisit quelque effet sur plusieurs ; mais beaucoup d'autres continuèrent à vociférer. Un député s'emporta alors si violemment qu'il injuria ces aboyeurs. Ses collègues l'arrêtèrent, lui faisant observer que ses paroles pouvaient redoubler encore l'irritation du peuple et empêcher le résultat qu'il désirait obtenir. Il se rassit en disant : *Ces gens sont des bêtes féroces !*

Je ne me souviens pas d'avoir jamais été plus ému que pendant ces débats. Je levais souvent les yeux vers la loge du *Logographe*. Quels peuvent être les sentiments du Roi et de la Reine ? me disais-je ; et ceux des pauvres Suisses ?

Tandis que les députés parlaient en leur faveur et assuraient au peuple qu'ils n'avaient agi que par contrainte, n'ayant jamais été les ennemis de la nation française, on les voyait étendre les bras comme pour confirmer ces paroles. J'étais transporté d'indignation de voir les énergumènes des tribunes demeurer insensibles et inexorables, bien que, cependant, une bonne partie d'entre leurs voisins se trouvât émue de compassion.

Lasource, enfin, fit une observation qui parut produire grand effet : — Ce n'est pas le peuple, dit-il, qui a soif du sang de ces hommes, mais quelques coquins qui l'excitent à les massacrer, dans la crainte qu'ils ne dévoilent les conspirations de la Cour. — Après ces paroles, Lacroix proposa qu'on ne conduisît pas immédiatement les prisonniers au corps de garde, mais qu'ils restassent à l'Assemblée, jusqu'à ce qu'on se fût assuré que la foule du dehors était dispersée. Sur l'ordre qu'on leur en donna, ils s'assirent derrière les députés.

Cette mesure avait été suggérée à Lacroix par la nouvelle que plusieurs des concierges des hôtels particuliers, qu'on appelle Suisses, avaient été, bien que beaucoup d'entre eux soient Français, tués par l'aveugle furie de la populace.

Le pauvre garçon qui ouvre les portes de notre hôtel, pris de frayeur, demande qu'à l'avenir nous l'appelions le portier et non plus le Suisse ! Tous ses confrères ont suivi son exemple ; déjà ils ont changé l'inscription : « Parlez au Suisse, » fixée d'ordinaire sur une planchette à la porte des hôtels, et ont fait mettre à la place : « Parlez au portier. »

Les trois ministres qui restaient à élire furent nommés par ce qu'on appelait l'appel nominal. La majorité fit choix de Lebrun pour les affaires étrangères, Monge pour la marine et Danton pour la justice.

Avant de quitter l'Assemblée, je vis plusieurs des ministres ainsi que Santerre, nommé au commandement en chef de la garde nationale de Paris, prêter serment. Les Suisses étaient encore dans la salle. En sortant, je fus effrayé de voir une foule d'hommes dont l'aspect n'avait rien de rassurant, cernant le lieu des séances ; ce qui me donna des craintes sur le sort de ces braves soldats. Mais, dans la soirée, j'appris que, quelques heures après mon départ, on avait proposé, dans le dessein de protéger leur vie, de les faire accompagner à l'hôtel Bourbon, par les députés.

Un des fédérés marseillais, s'élança alors à la barre. Les Suisses, dit-il, ne sont plus nos ennemis ; nous les escorterons nous-mêmes.

Ils furent donc dirigés sur le Palais-Bourbon, escortés par leurs vainqueurs et protégés contre la violence de ceux qui avaient fui devant eux quand ils étaient armés, et qui avaient la bassesse de les menacer, maintenant qu'ils étaient prisonniers et sans armes.

Le magnifique palais des Condé est, paraît-il, aujourd'hui, un poste militaire. On ordonna que les Suisses fussent internés dans ses dépendances, jusqu'à ce qu'une cour martiale prononçât sur leur sort.

Cette proposition fut faite par Lacroix, pour apaiser la foule ; du reste, il est certain qu'on a le projet de les acquitter tous. On dit qu'ils sont là environ une centaine.

J'ai raconté que l'Assemblée a montré une grande fermeté pendant l'engagement d'hier [1]. Au premier coup de canon, un député s'était écrié : Entendez-vous ? Les voilà occupés à détruire la liberté et à rétablir le despotisme ! Nos ennemis ont été encouragés dans cette audacieuse entreprise par notre engourdissement. Levons-nous avec la nation, jurons de maintenir la liberté et l'égalité.

Tous les députés s'étant alors levés, étendirent les mains en avant et dirent : *Oui, nous le jurons !*

L'enthousiasme gagna aussitôt les gens des tribunes, et les cris de : « *Vive la Liberté! Vive la Nation!* » retentirent dans toute la salle.

Pendant cette séance d'hier, l'Assemblée avait décrété :

Que le peuple français est invité à constituer une Convention nationale, dont le mode d'élection sera expliqué plus tard ;

1. Il était resté 280 députés sur 745, et ces vaillants furent bien embarrassés jusqu'à ce qu'ils sussent de quel côté penchait la victoire. Voyez du reste, sur cette séance, le récit de l'un de ces députés, Crestin, de la Haute-Savoie, *Mémoires sur le 10 Août.*

Que Louis XVI est suspendu de ses fonctions jusqu'au moment où la Convention aura décidé quelles sont les mesures propres à assurer au peuple le bienfait de la liberté ;

Que le paiement de la liste civile est également suspendu ;

Que le Roi et la famille royale devront rester sous la sauvegarde immédiate de l'Assemblée et dans l'enceinte où ils se trouvent réunis, jusqu'à l'heure où la tranquillité sera rétablie dans Paris ; et qu'alors ils seront conduits au Palais du Luxembourg où ils resteront sous la protection des citoyens et des lois.

Tout officier civil et militaire qui désertera son poste, dans ce moment de danger, sera déclaré infâme et traître à la patrie.

Ces décrets et beaucoup d'autres, rendus la veille, avaient été envoyés aux 83 départements, par des courriers expédiés la nuit précédente.

12 août. — Pendant la nuit du 10 courant, des commissaires avaient été envoyés à l'armée par l'Assemblée. Ils ont le pouvoir de révoquer les officiers généraux de tout rang ; il leur est enjoint d'expliquer aux officiers et aux soldats les décrets prononcés par l'Assemblée et de les disposer en faveur des changements qui viennent de se produire. Trois d'entre eux se rendent à l'armée commandée par La Fayette. Il ne parait pas facile d'avoir l'approbation du général, pour ce qui vient d'être fait. Quelques personnes pensent même que les commissaires ont reçu l'ordre de l'arrêter. C'est sans doute un projet téméraire que celui d'arrêter un général populaire à la tête d'une armée dont il est l'idole ; aussi l'Assemblée a-t-elle envoyé là des hommes résolus.

Kersaint, le plus autorisé des trois, est un officier de marine d'un grand mérite professionnel, et qui a la réputation d'homme de grand sens, de courage et d'honnêteté. On croit pourtant que les commissaires courent plutôt le danger d'être pendus par le général, que celui-ci le risque d'être arrêté par eux.

En tout cas, la France traverse, en ce moment, les événements les plus étranges et les plus critiques, que, à notre connaissance, aucune autre nation ait jamais vus.

Les élections doivent avoir lieu au moment même où la patrie est menacée par la Russie, la Sardaigne, l'Espagne et une coalition des princes de l'Allemagne, et où les frontières de la France sont attaquées par les forces nombreuses et bien disciplinées de l'Autriche et de la Prusse, excitées par les Princes du sang, à la tête de 22,000 émigrés.

Dans de telles circonstances, la France peut dire avec Frédéric II, roi de Prusse : « Je ne sais pas si je survivrai à cette guerre, mais ce dont je suis certain, c'est que mes ennemis ne retireront aucune gloire de m'avoir vaincu. »

L'Assemblée nationale avait décrété que les statues des places publiques seraient détruites et qu'on y substituerait des monuments en l'honneur de la Liberté. La statue de Louis XIII sur la place Royale, celles de Louis XIV sur les places Vendôme et des Victoires, ainsi que celle de Louis XV sur le magnifique emplacement de ce nom, — et je crains bien qu'il ne le porte plus bien longtemps, — sont déjà descendues de leur piédestal et vont être détruites. Les qualités aimables et populaires de Henri IV ne préserveront pas du même sort sa statue qui est sur le Pont-Neuf. A tous les amis des arts qui se lamentent sur ces dévastations barbares qui rappellent celles des Vandales, on répond : « *L'art en gémira peut-etre ; mais pour un chef-d'œuvre perdu, la Liberté en reproduira mille.* »

Comme l'Assemblée n'a que suspendu les fonctions du pouvoir royal, sans abolir positivement la royauté, le décret concernant les statues est évidemment un excès de pouvoir : c'est sans doute pour mettre en bonne voie la future Convention nationale.

Mais quelque raison que les Français pussent avoir de traiter ainsi leurs propres rois et leurs statues, je ne vois pas la nécessité qui les pousse à provoquer la haine de toutes les têtes couronnées de l'Europe. Ils semblent considérer la guerre actuelle contre l'Empereur comme une folâtrerie. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les hommes mêmes du plus grand talent poussent à cette imprudence. Brissot[1], dans un discours qu'il prononçait, le 9 juillet dernier, sur les causes des dangers de la Patrie, se servit en parlant de la coalition des princes contre la France, des expressions suivantes : *Ces puissances ne tendent pas à prendre quelques villes, à gagner des batailles, à s'arrondir, à s'agrandir. Non. Une idée plus grande les dirige et les rallie. Le système libéral qui gouverne la France les inquiète : ils y voient une source intarissable d'où s'échapperont,*

1. Député de Paris, un des illustres pères de la République. Il était alors à l'apogée de la gloire et considéré comme le maître-directeur du mouvement révolutionnaire. On ne tarda pas à dire *brissoter* pour voler, et quand les caricatures montraient un filou mettant la main dans la poche du voisin, on disait qu'il se donnait les *gants de M. Brissot.* Guillotiné par ses frères — je ne parle pas des voleurs — le 31 octobre 1793.

tôt ou tard, des torrents qui doivent renverser tous les trônes de l'Europe ; ils voient que les Rois sont mûrs, et ils veulent prévenir l'heure où ils doivent tomber. C'est donc ici, Messieurs, une guerre à mort entre la royauté et la liberté. Les tyrans de l'Europe veulent nous écraser ou périr.

Barbaroux, un des députés de Marseille [1], répondant à quelques membres, accusant les fédérés de cette ville d'avoir comploté contre la vie du Roi, disait ce matin à l'Assemblée : — *Eh ! Messieurs, les Marseillais n'aiment pas les rois, parce qu'ils sont les fléaux du monde ; mais ils ne s'en débarrasseront jamais par un crime ; ils attendront le jugement du peuple souverain ; et, d'ailleurs, Louis XVI a creusé lui-même le tombeau de la royauté. C'est le seul bien qu'il nous a fait.*

Il m'est impossible, à moi, étranger, depuis si peu de temps débarqué à Paris, de savoir si la perfidie ainsi attribuée au Roi est bien ou mal fondée ; mais je comprends qu'il soit nécessaire de l'en accuser, pour justifier les mesures actuelles aux yeux du public. A Paris, on est assez porté à tout croire. Personne ne sait encore si l'armée et les provinces sont dans les mêmes dispositions.

13 août. — Les assemblées primaires appelées à choisir les électeurs, sont fixées au 26 de ce mois. Les électeurs chargés de nommer la Convention à venir, doivent se réunir le 2 septembre. Les membres choisis pour la Convention (ils ne dépasseront pas le nombre de la présente Assemblée législative) doivent se réunir à Paris, le 20 du même mois.

L'ancienne distinction entre les citoyens actifs et non actifs est supprimée ; pour qu'un individu puisse voter, il faut qu'il ait 21 ans accomplis, qu'il soit Français, qu'il ait une année de domicile, qu'il vive de son revenu ou de son travail, et ne soit pas domestique à gages. Les électeurs recevront 3 livres par jour, durant le temps de leur mandat, et, de plus, une livre par chaque lieue de distance entre l'endroit de leur résidence et la ville de leur département où doit se faire l'élection des députés. Les conditions sont, pour être député, les mêmes que pour être électeur.

Les citoyens des assemblées primaire et électorale devront jurer

1. Barbaroux n'était pas alors député de Marseille. Il avait reçu des meneurs de la commune marseillaise la mission de venir expliquer à l'Assemblée législative pourquoi les Marseillais étaient partis en guerre contre les Arlésiens. Guillotiné le 6 juillet 1794.

de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant.

Ces règles n'ont pas été décrétées, mais seulement recommandées par la présente Assemblée. Les députés déclarent qu'ils n'ont pas à s'arroger le droit d'imposer une formule obligatoire à la souveraineté nationale, pour la formation d'une Convention.

Je vois, de temps à autre, des gens qui, à la seule mention d'une Convention, haussent les épaules et sourient, en indiquant clairement que, à leur sens, jamais cette Convention ne sera nommée. Une personne m'affirme tout bas, que s'il y a une Convention à Paris, vers le 20 septembre, elle sera composée de Prussiens actifs et de citoyens passifs.

Toutefois, cela ne paraît pas être l'opinion générale. Les promenades publiques sont encombrées d'hommes, de femmes et d'enfants de toutes les conditions, tous fort gais et insouciants. Si un étranger venait en ce moment à Paris, n'ayant aucune connaissance des derniers événements, et se promenait à travers les jardins des Tuileries, la place Louis XV et les Champs-Élysées, il ne pourrait s'empêcher de croire, en voyant l'attitude sémillante et les visages réjouis de tout ce monde, que ce jour est la continuation d'une série de fêtes consacrées à la dissipation et au plaisir. Non, jamais il n'imaginerait que le sol où il marche s'est vu, il y a peu de temps, jonché de cadavres, et que tous les gens qu'il rencontre si insouciants et si joyeux sont ceux qu'on a vus dernièrement écrasés de terreur.

Ce matin, je me rendis en plusieurs endroits de Paris. L'épithète *Royale,* employée jadis avec tant de profusion, et inscrite de tous côtés avec autant d'orgueil que d'ostentation, est maintenant effacée avec soin de chaque boutique, de chaque magasin, hôtel ou auberge. Ceux mêmes qui se glorifiaient d'être les fournisseurs du Roi ou de la Reine avaient changé tout mot, tout emblème ou signe qui pût rappeler cette particularité. A l'heure présente, un tailleur annoncerait qu'il est le fournisseur d'un sans-culotte plutôt que d'un prince du sang royal.

Au-dessus du portail principal de l'église Notre-Dame, on admirait, sculptés dans la pierre, les portraits de 26 rois de France, de Childebert Ier à Philippe-Auguste. On m'avait assuré que la populace, dans sa haine aveugle contre le Roi, avait mis en pièces ces respectables images ; j'eus donc la curiosité d'aller visiter la cathédrale, voulant voir par moi-même si la fureur avait été jusqu'à cette absurde extrémité. J'eus la satisfaction de trouver cette ga-

lerie royale intacte; seule, la main du temps paraissait y avoir touché.

La statue ridiculement gigantesque de saint Christophe, portant le bon Dieu sur ses épaules, je l'ai vue autrefois dans l'intérieur de l'église, elle a été changée de place ; mais je pense que la Révolution n'est pour rien dans cette mesure, qui, évidemment, avait été prise avant qu'elle n'éclatât.

De Notre-Dame, j'accompagnai un jeune homme aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, voulant voir le fameux tableau de la Madeleine de Lebrun. Une expression de suprême douleur domine dans ce chef-d'œuvre, surtout dans les yeux de la sainte et la partie supérieure de son visage ; mais je ne puis ajouter foi à l'histoire, si souvent répétée, que la duchesse de la Vallière ait posé pour ce tableau. Est-il, en effet, possible de supposer qu'une femme qui se retire du monde, soit à cause d'un amour méconnu, soit par dévotion, puisse prendre devant un peintre, comme une actrice, l'expression d'un chagrin profond et une attitude de convention. Pourtant il est certain qu'une foule de gens viennent visiter ce tableau, plutôt pour y voir le portrait de la célèbre duchesse, que pour le plaisir d'admirer une belle peinture.

Notre guide nous dit qu'il y a actuellement 40 religieuses dans le couvent, lesquelles s'étant trouvées en liberté de le quitter, avaient préféré y demeurer. — Elles sont sans doute très vieilles ? dis-je. — Au contraire, reprit-il, la plupart d'entre elles sont jeunes et fort jolies.

S'il y a quelque mérite à se retirer du monde et à devenir inutile à la société, ces religieuses doivent prétendre en avoir plus que jamais, puisqu'elles le font spontanément, contrairement à ce qui existait jusqu'ici [1].

14 août. — Quoique les Français soient moins enclins à l'ennui qu'aucune autre nation, ils sont extrêmement ingénieux à trouver les moyens de s'en préserver. L'un des plus singuliers est assurément celui que j'ai entendu raconter ce matin.

Comme je stationnais sur le quai du Louvre, un bataillon, dont une partie était déjà engagée sur le Pont-Royal, passait devant moi ; le maire de Paris, disait-on, était en tête ; on conduisait quelques Suisses à l'Abbaye. Tandis que je contemplais ce spectacle,

1. Moore ne paraît pas pouvoir comprendre que rester dans une maison quand on vous en ouvre la porte, donne fort à penser qu'on ne vous y a pas mis de force.

un homme, paraissant âgé de 70 ans au moins, entra en conversation avec moi. Une toute jeune fille, d'environ 10 à 11 ans, le tenait par le bras. Il admirait la bonne tenue des soldats, et l'enfant semblait s'amuser des singulières coiffures et des énormes moustaches des grenadiers.

— Mademoiselle est votre fille? demandai-je. — Non, répondit le vieillard, je ne pense pas avoir jamais eu d'enfants, ayant vécu toute ma vie en vieux garçon. Cette pauvre petite vit avec moi depuis plusieurs années ; elle était entièrement abandonnée, et je l'ai recueillie par charité. Quand on avance dans la vie, on est souvent embarrassé de savoir comment se distraire ; j'ai donc, pour ma part, pris beaucoup de plaisir à enseigner les mathématiques à cette enfant.

Un jeune gentilhomme qui se trouvait là, éclata de rire. Le vieillard regarda le rieur : — Je vois, dit il avec bonne humeur, que vous ne croyez pas ce que j'avance ; rien n'est si vrai pourtant. J'ai trouvé beaucoup d'amusement à initier cette petite fille à l'algèbre et aux mathématiques. C'est une habile écolière, comme vous allez le voir. — Dis-moi, mignonne, à quoi sont égaux les trois angles de tout triangle ? — A deux angles droits, répondit-elle. — Parfait ; et maintenant, dis-nous quelle est la racine cubique de 8 ? — Deux.

—Et quel est le nombre cube de quatre ? — continua le vieillard. Soixante-quatre, — répondit-elle, sans hésiter.

Après avoir joui de notre surprise, et voyant que nous nous préparions à le quitter, il prit congé de nous assez fièrement, et s'en alla de son côté, l'enfant à son bras. Je cite cette rencontre uniquement à cause de sa singularité, et non pour donner des conseils aux hommes arrivés au déclin de la vie. Car, bien que la méthode ci-dessus semble avoir merveilleusement réussi à cet étrange vieillard, il serait téméraire de conclure que tout vieillard trouverait une distraction salutaire à enseigner les mathématiques à une jeune fille.

J'allai de ce pas à l'Assemblée nationale. Un des artilleurs qui s'étaient distingués pendant l'action du 10, dans les rangs du peuple, était alors à la barre. Cet homme avait retiré des mains de ceux qui l'avaient volée, une quantité considérable de vaisselle plate ; il l'avait apportée à l'Assemblée où l'on pouvait la voir sur la table.

Beaucoup d'exemples de cet esprit de désintéressement se pro-

duisirent, ainsi que me l'affirmèrent les personnes présentes à l'Assemblée au moment du combat. Les bijoux de la Reine, plusieurs pièces d'argent massif, des débris de meubles de grande valeur qui auraient pu être aisément cachés, tous les objets en argenterie appartenant à la chapelle furent apportés à l'Assemblée par ceux qui s'étaient précipités les premiers dans le Palais.

Quelques pauvres diables, à demi vêtus, apportèrent de petits sacs de monnaie d'or et d'argent, et les déposèrent fermés sur une table de la salle. Un soldat apporta également plein son chapeau de louis.

C'est à l'heure des grands troubles politiques et des révolutions que l'esprit humain est le plus porté à s'élever au-dessus des considérations ordinaires de la vie : ce sont des époques caractérisées par de grandes vertus aussi bien que par de grands vices.

C'est un tort de croire que les hommes de la plus basse condition ne sont pas capables de sentiments généreux et héroïques.

Les favoris de la fortune, dont l'esprit s'enfonce dans la torpeur, faute d'être exercé au bien, ont seuls le cœur peu susceptible de sentiments généreux et d'efforts héroïques [1].

Traduit par CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

1. L'héroïsme révolutionnaire, dont Moore chante ici les louanges, s'employa surtout, au 10 août, à massacrer les Suisses désarmés, les marmitons et les frotteurs du château. Barbaroux, qui n'est pas suspect, appelle ces héros des « tueurs de cadavres. » Quant à la générosité démocratique, elle pilla et détruisit tout, glaces, tableaux, pendules, objets d'art, habillements. Les quelques braves gens qui apportent des louis d'or à l'Assemblée, constatent eux-mêmes que « tout est au pillage. » L'Assemblée les engagea à confier à la Commune de Paris ces louis d'or et les autres objets précieux qu'ils lui présentaient. Le dépôt était bien placé. Quand on accusa Huguenin, le président élu de cette Commune, d'avoir volé, et qu'on le somma de rendre ses comptes, il se sauva. On peut juger de la bande par le chef qu'elle a choisi.

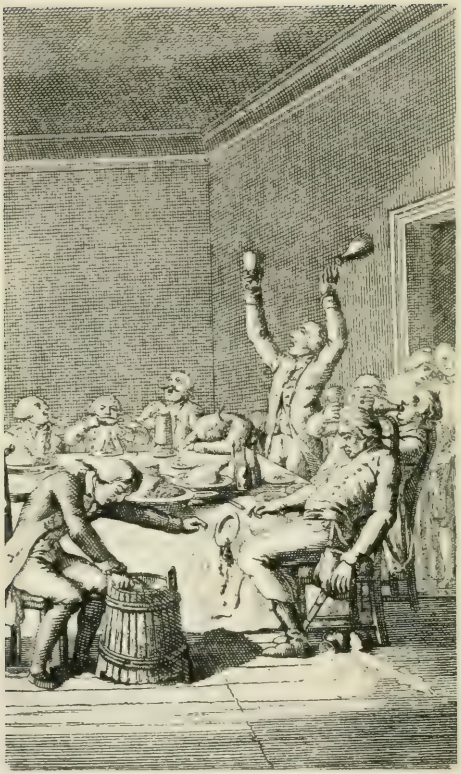

LES PEUPLES SONT POUR NOUS DES FRÈRES

(Gravure allemande de 1796. Coⁿ du Mⁱˢ de Surgères.)

DE L'INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION

SUR L'AGRICULTURE EN FRANCE *

VII

Pendant la Terreur, les habitudes oisives et brutales des clubs exercèrent une déplorable influence sur la moralité de la classe agricole. Là, comme dans les villes, les gens honnêtes et tranquilles essuyaient des alertes incessantes; on vivait au jour le jour, sans être sûr du lendemain ni même de la nuit. Cette situation rappelait celle des populations rurales au temps des invasions normandes; avec cette différence encore qu'au IXe siècle on pouvait fuir, et que le christianisme consolait et parfois protégeait les opprimés, tandis qu'en 1793, le péril était partout, et que la religion était un crime comme la richesse. Si la loi du *maximum* empêcha ou plutôt ajourna la disette dans les grands centres de population, le contre-coup n'en fut que plus terrible ensuite, surtout dans les campagnes. Quel temps, que celui où la faim était imputée à crime, où il fallait cacher la farine comme de l'or, où des villages entiers se réfugiaient la nuit dans les bois pour y cuire leur pain, tout en tremblant que la lueur du foyer ne dénonçât ce forfait d'un nouveau genre aux inquisiteurs patriotes [1]!

Pourtant le monument le plus caractéristique peut-être du despotisme révolutionnaire dans les campagnes est postérieur au 9 thermidor et même à la Convention. C'est la loi du 10 vendémiaire an IV, dont nous avons déjà parlé, votée par les Cinq-Cents avant l'adjonction du nouveau tiers. Cette loi déclarait tous les habitants d'une commune solidaires de la désobéissance d'un seul d'entre eux aux prescriptions de l'autorité centrale, de tout refus d'obéir aux

* Voir la livraison de décembre 1884.

1. Récits de témoins oculaires.

réquisitions forcées, de tout paiement fait, par un fermier de biens confisqués, à son ancien propriétaire. C'était l'aggravation d'un règlement exceptionnel des périodes les plus troublées de cet Ancien Régime, qu'on venait de détruire au nom de la liberté.

Quand les hommes d'ordre et de bon sens recouvrèrent enfin la parole, un d'eux, qui avait de bien grandes faiblesses à se reprocher, Boissy d'Anglas, eut du moins le mérite de proclamer le premier que la classe agricole avait souffert plus que toutes les autres.

Il existe sur ce sujet un document officiel, tristement curieux. C'est une discussion aux Cinq-Cents, qui fut pendant quelques semaines comme le champ clos des exaltés et des modérés, immédiatement avant le coup d'Etat de fructidor an V. Il s'agissait de plus de dix mille agriculteurs de l'Alsace qui avaient émigré en masse pendant la Terreur, et dont la plupart, n'ayant pu rentrer à temps, se trouvaient sous le coup des lois de séquestre sur les biens d'émigrés. La commission nommée pour examiner leur réclamation inclinait à la clémence ; elle pensait qu'on pouvait, sans trop d'inconvénient, *pardonner* à des gens qui n'avaient fui que pour se dérober à une persécution implacable. Le rapporteur Harmand plaida leur cause avec une énergie qui lui valut l'honneur d'être une des victimes de fructidor. On retrouve dans son discours (*Moniteur* du 29 août 1797) l'impression encore palpitante du système de spoliation ou plutôt de proscription en masse, appliqué par les émissaires terroristes aux paysans aisés, qu'ils qualifiaient d'accapareurs. Harmand cite textuellement les arrêtés de cet Euloge Schneider, qui parcourait les campagnes escorté de la guillotine. C'est lui qui ordonnait l'arrestation de « tous les banquiers, notaires et autres scélérats ; » qui levait une contribution forcée de 10,000 livres sur *les aristocrates de la campagne*. « Alors, disait Harmand, *la bourse ou la vie* (souvent même l'un et l'autre) étaient les seuls cris répétés par tous les échos révolutionnaires. » La réhabilitation d'Euloge Schneider a été injustement oubliée ; c'est bien un des dignes ancêtres du socialisme moderne.

On connaît la terrible disette de 1789, et ses suites encore plus terribles. La récolte des années suivantes fut meilleure, et en 1793 le peuple français avait, comme celui de Rome, le pain et les spectacles, *panem et circenses*. Seulement, le spectacle d'alors, c'était la guillotine ! Mais la récolte de 1794 manqua ; la famine revint châtier cette terre ensanglantée. Dans quelques parties du territoire, le blé monta au quadruple de la moyenne ordinaire. Alors les tra-

vaux de culture reprirent le caractère d'emportement fébrile qu'ils avaient eu déjà au début de la Révolution. On voulait éviter le retour de la disette ; on comptait sur des bénéfices considérables ; on tenait surtout à échapper au *maximum*, en confiant à la terre des grains qu'il aurait fallu échanger contre des assignats dépréciés. Des prairies, des bois, des avenues furent transformés en labours : les grands propriétaires qui osaient encore rester chez eux furent contraints de faire du blé et des légumes dans leurs parcs, comme aux Tuileries ; on planta des pommes de terre jusque sur les bas côtés des grandes routes. Tous ces travaux produisirent, en 1796, une abondance factice, qui devint une nouvelle calamité par suite de l'avilissement des prix, de la difficulté des transports et de la hausse des frais d'exploitation. La rareté des bras fit augmenter ces frais d'un tiers, tandis que le blé et la viande tombaient à un quart au-dessous de la valeur moyenne qu'ils avaient eue pendant les vingt années antérieures à la Révolution. En 1798, le blé, qui s'était toujours vendu environ 24 fr. le *septier*, de 1769 à 1789, était tombé à 18 fr. dans la plupart des départements où la production des céréales est le plus considérable. Le commerce des vins n'était pas plus prospère. Les grands vins avaient baissé, par suite du manque de débouchés et d'une récolte *malheureusement* trop abondante. Les vins ordinaires avaient au contraire renchéri, par suite de l'énorme augmentation des frais de culture, qui décourageait les producteurs [1].

Nous avons parlé de l'état des routes ; celui des canaux n'était pas meilleur. Le député Dupont s'exprimait ainsi à ce sujet, le 5 janvier 1797 : « On dira sous peu aux voyageurs : ces plaines fiévreuses furent le canal d'Orléans ! Voilà les restes du canal du Loing ! Admirez les ruines imposantes du canal du Midi ! » Les travaux des écluses et des digues avaient été pareillement négligés. Dans le cours de cette même année (1797), celles de Dol furent emportées par la mer, qui inonda une telle étendue de pays, que dix mille personnes se trouvaient, au commencement de l'hiver, sans moyens de subsistance et sans asile. La réparation de ces digues était signalée comme urgente depuis huit ans, mais les préoccupations révolutionnaires l'avaient fait oublier [2].

1. *Rapports* du 26 août et du 3 septembre.

2. En 1800, Barbé-Marbois, chargé d'une mission dans les départements de l'ancienne Bretagne, écrivait : « J'ai vu les digues de Dol. Avec 10,000 fr. payés en l'an VI, on aurait fait des réparations qui vont coûter vingt fois plus. »

Parmi les maux faits à l'agriculture, il faut compter encore le développement du *métayage* dans les départements du centre. Beaucoup de propriétaires, se voyant privés de leurs fermages ou payés en assignats, ce qui avait fini par revenir à peu près au même, préférèrent louer à moitié, ce qui leur donnait au moins la chance de pouvoir se payer eux-mêmes en nature. C'était la Révolution qui amenait ce retour vers un mode de location défectueux, comme elle tend de nouveau à le ramener aujourd'hui. Dans les dernières années du XVIIIe siècle, un grand nombre de cultivateurs, propriétaires ou fermiers, étaient obligés d'emprunter de l'argent à des intérêts exorbitants, pour arriver à vendre et même à récolter leurs moissons. « Ils sont au milieu de leurs récoltes comme Tantale, dit un contemporain. L'homme à argent les promène par ses refus et ses promesses, jusqu'à ce qu'il les ait forcés de lui livrer à vil prix le travail d'une année. » Il est aussi question de cet agiotage effréné dans un discours du député Lecoulteux, plein de révélations édifiantes (20 juillet 1798). « Des intermédiaires, dit-il, se chargent des productions territoriales et attendent le consommateur. Ceux qui se trouvent aujourd'hui dans cette *intervention secourable,* ne s'y sont placés que pour faire valoir le peu d'argent dont ils peuvent disposer, à un prix exorbitant et inconnu jusqu'à nos jours. » Les pauvres gens !

Avant 1789, on trouvait aisément à emprunter à 5 %, sur un immeuble, une somme égale à dix fois son revenu. Dix ans après, pour avoir une pareille somme, il aurait fallu vendre l'immeuble, et avoir la chance de rencontrer un acheteur ; *rara avis !* C'était encore Lecoulteux qui déclarait à ses collègues ; « que l'aliénation des propriétés *patrimoniales* produisait à peine en capital dix fois le revenu au vendeur. » Et ceci n'a trait qu'aux biens patrimoniaux, c'est-à-dire non confisqués ; sur les autres qui formaient près d'un tiers du territoire, la dépréciation était bien autrement considérable. C'était alors qu'on lisait dans les journaux ce questionnaire caractéristique : « Pourquoi le propriétaire d'une terre ne peut-il trouver de l'argent à aucun prix ? — Parce qu'on ne prête pas sur ce qu'on n'achèterait point, et qu'on ne veut pas risquer d'être remboursé en papier-monnaie. » Ou bien encore : « Pourquoi les terres sont-elles à si vil prix ? — Parce que les anciens riches ne peuvent plus en acheter, et que les nouveaux n'osent pas. L'intérêt de l'argent est tel, que le plus mauvais emploi qu'on en puisse faire est de le placer en biens-fonds. »

La situation était bien pire encore dans les départements de l'Ouest. Si le numéraire et les bras étaient rares ailleurs, là ils faisaient absolument défaut ; les frais d'exploitation avaient presque doublé. C'était le résultat des discordes civiles et notamment du passage en Vendée des *colonnes infernales* qui, conformément aux instructions du comité de Salut public, avaient ravivé l'insurrection prête à s'éteindre après la bataille de Savenay [1].

VIII

Mais nous ne saurions passer sous silence l'une des opérations capitales de la Révolution, la confiscation des biens du clergé et des émigrés. Ces mesures ont été sévèrement appréciées, de nos jours, par des hommes peu suspects de tendances aristocratiques ou cléricales [2] ; et leurs défenseurs ne peuvent, sans une étrange inconséquence, condamner les attaques des socialistes modernes contre la propriété et le capital. Nous n'avons à examiner ici que le résultat de ces confiscations, tant immédiat que définitif, au point de vue de l'agriculture. Et encore le résultat définitif devrait être mis hors de cause, car si la division des grandes propriétés a eu pour conséquence, dans plusieurs contrées, l'augmentation du nombre des petits cultivateurs propriétaires, ce ne fut qu'après la Révolution qu'ils commencèrent à jouir d'un peu d'aisance et de tranquillité. De plus, il n'est nullement démontré que la division indéfinie de la propriété territoriale soit utile au progrès de l'agriculture. Les économistes et les agronomes les plus distingués sont d'un avis absolument contraire, et la crise que nous subissons aujourd'hui leur donne raison. Telle était, notamment à la fin du XVIIIme siècle, l'opinion d'Arthur Young et de ses disciples. « La manufacture des fruits de la terre, disait l'un d'eux, demande, comme toutes les autres, à être exploitée en grand, pour l'être avec un vrai succès, c'est-à-dire pour obtenir une quantité plus considérable de produits avec une égale quantité de peines et de travaux. Mais, pour exploiter la terre en grand, il faut que ceux qui la cultivent aient les capitaux néces-

1. Telle était l'opinion de tous les généraux dignes de ce nom qui avaient commandé dans l'Ouest ; Kléber, Marceau, Beaupuy, Sainte-Suzanne, etc. ; et ils ne se gênaient pas pour le dire à leurs camarades de Sambre-et-Meuse et du Rhin.

2. V. surtout, sur la confiscation des biens ecclésiastiques, M. Taine. (*La Révolution*, I, 219.)

saires pour la meubler. Comment le pourront-ils, si la vanité d'acheter de la terre absorbe la plus grande partie de leurs fonds ? » L'expérience a justifié ces sages observations. On sait que cette « vanité d'acheter de la terre, » sans avoir les moyens d'en tirer le meilleur parti et même d'en solder l'acquisition, est encore la passion dominante des agriculteurs dans les départements où la propriété est le plus divisée. Il en résulte pour eux des emprunts onéreux, une gêne, et par suite une irritation continuelle contre leurs créanciers citadins. C'est là encore un des méfaits *lointains* de la Révolution ! L'agriculture ne progresse que dans les contrées où la terre est « exploitée en grand. »

Quant aux résultats immédiats de la confiscation et de la vente précipitée des biens nationaux, nous ne pensons pas que personne songe à les défendre. De l'aveu de Cambon, qui ne peut passer pour un ennemi de la Révolution, la majeure partie des biens les mieux cultivés sous l'Ancien Régime, était échue à des spéculateurs, qui, après les avoir obtenus à vil prix au moyen d'assignats, se hâtaient de vendre en détail les arbres, les matériaux des constructions, etc. Ils trouvaient que tout cela était trop beau (ou trop laid) pour durer, et craignaient d'être dépossédés un jour ou l'autre ; de là ce gaspillage effréné. Aussi c'est surtout aux propriétés de cette nature que se rapportent les détails affligeants qu'on trouve dans tous les rapports des commissions législatives sur l'état de l'agriculture. Un seul de ces rapporteurs, Lecoulteux, osa s'expliquer franchement à cet égard. « Croit-on, dit-il, que nos finances seront améliorées par des confiscations ; nos campagnes mieux cultivées sous le joug des séquestres ? L'intérêt du trésor public, les facilités du service tiennent essentiellement à ce que les citoyens jouissent paisiblement, avec confiance, de leurs propriétés. Le respect des personnes et des propriétés produit toujours l'abondance. Les bâtiments ruraux sont mieux entretenus, les terres mieux cultivées, les prairies plus chargées de bestiaux. Voilà les résultats qui font le bonheur du peuple et la vraie richesse du gouvernement. Lorsque, au contraire, les citoyens sont inquiétés par une législation qui frappe en masse, l'argent disparaît, les terres sont sans culture, pas une réparation n'est faite, pas un créancier n'est payé, les contributions tarissent, et le mouvement du trésor public se traîne sur l'appui d'une usure odieuse, ou dans les convulsions d'une banqueroute continuelle. »

Ce langage n'était que trop bien justifié par les faits. On voyait rester en friche, dans les domaines confisqués, de vastes terrains

jadis couverts de moissons, de futaies, et qui semblaient frappés de la malédiction du ciel.

Tout en s'apitoyant sur les souffrances des propriétaires fonciers, et particulièrement des acquéreurs de biens nationaux, le gouvernement directorial se décida néanmoins, en l'an VI, à leur demander de nouveaux sacrifices. Ceci nous ramène à la grande question des anciennes redevances ou rentes perpétuelles déclarées rachetables par la Constituante, et qu'on redemanda aux populations rurales, qui s'en croyaient débarrassées pour toujours. Ce fut seulement en l'an VI que le Directoire, réduit aux abois, songea à exiger des acquéreurs de biens nationaux l'acquittement de ces charges, y compris l'arriéré [1]. Du moment où l'État faisait revivre à son profit cette distinction restée à l'état de lettre morte depuis 1789, son application générale devenait inévitable. On s'y attendait d'autant moins dans les campagnes, qu'une proposition semblable avait été présentée en l'an V, d'abord agréée, puis repoussée après le 18 Fructidor. Aussi les patriotes ardents jetèrent les hauts cris. « La proposition du rétablissement des rentes foncières, dit l'un d'eux, a jeté l'alarme parmi les cultivateurs. L'existence d'une commission nommée à cet égard est en quelque sorte une calamité publique... Les représentants sont chaque jour en butte aux plus horribles calomnies, pour avoir renouvelé une proposition repoussée par le Corps législatif fructidorien. Cette proposition, *supposez-la juste au fond*, est, dans l'état actuel de la France, impolitique et hors de saison ; elle peut et doit servir les royalistes et les secrétaires de Babœuf. » (Crevelier, séance du 23 mai 1798). Il ajouta que du sort de cette proposition dépendrait celui des élections prochaines ; prévision que justifia l'événement. On vota dans les campagnes pour les révolutionnaires exaltés, hostiles à ces mesures, et qu'on jugeait seuls capables d'y mettre obstacle.

Il y avait là, en effet, un embarras inextricable. Sous le coup de nécessités financières impérieuses, le gouvernement directorial se voyait contraint de démentir les illusions populaires sur lesquelles il avait vécu jusque-là comme ses devanciers, de réagir contre les passions anarchiques dont il avait accepté et réclamé la complicité. Si urgente que fût cette liquidation, le Directoire était radicalement incapable de l'exécuter. Le gouvernement consulaire

1. La distinction entre les redevances abolies ou rachetables avait été rappelée par une loi du 17 juillet 1793, mais seulement en théorie.

lui-même ne l'accomplit en partie. Si énergique qu'il fût, il n'était pas en son pouvoir de réparer tous les attentats commis, dès le début de la Révolution, contre le droit de propriété, ni de remédier pleinement à la subversion morale des esprits, plus durable et plus funeste que celle des intérêts matériels [1].

IX

Nous n'avons rien dit encore des nouveaux impôts foncier et mobilier établis par l'Assemblée constituante, sur des bases équitables ou présumées telles, et sur le produit desquels on comptait pour suppléer à toutes les charges qu'on abolissait ; dîmes, droits féodaux, gabelles, aides et octrois.

En réalité, ces bases étaient doublement fautives, par suite de l'inexpérience de ceux qui furent chargés de la confection des rôles, et de leur partialité volontaire ou forcée contre les anciens privilégiés et les riches. Vers la fin de la Révolution, beaucoup de propriétés étaient encore taxées sur la base de leur revenu net en 1789, sans égard à l'énorme dépréciation qu'elles avaient subie, par suite de la suppression ou de l'ajournement indéfini des rentes foncières et du malheur des temps. Les départements de l'Ouest, par exemple, demeurèrent taxés, en 1797, comme s'il ne s'y était rien passé d'extraordinaire. Ils n'avaient pas encore obtenu de décharge après la pacification de Hoche, au moment où l'un des commissaires directoriaux évaluait à plus d'un milliard les dommages éprouvés, non seulement par les royalistes, mais par les habitants paisibles, tour à tour maltraités et rançonnés par les deux partis. Un grand nombre même avaient dû s'enfuir, et au retour, n'avaient retrouvé que des décombres. Ce ne fut qu'à la fin de 1797 qu'ils commencèrent à obtenir des dégrèvements.

Parmi les départements qu'avait épargnés la guerre civile, la plupart n'étaient guère plus heureux. Toutefois, pendant les premières années de la Révolution, les cultivateurs avaient eu de grandes facilités, — parfois trop grandes, — pour acquitter leurs contributions avec des assignats [2]. Mais ils devaient expier cruelle-

1. On peut voir, dans les *Mémoires du duc de Gaëte*, les moyens dont fit usage le gouvernement consulaire pour arriver enfin à la liquidation de l'arriéré des rentes foncières, avec le concours d'hommes qui avaient fait leur éducation financière sous l'ancien régime.

2. V. Taine, *op. cit.*, I, 364.

ment plus tard cet allègement. De tous les impôts révolutionnaires, l'assignat fut, en définitive, le plus onéreux. Chaque nouvelle émission déterminant une baisse dans la masse, c'était comme si le gouvernement eût enlevé aux citoyens une part corrélative de leurs capitaux en papier-monnaie. On a calculé qu'il fut ainsi prélevé sur l'ensemble de la nation, pendant la Révolution, un subside d'environ *cinq milliards*, réparti de la manière la plus inégale ; non pas même sur les riches en faveur des pauvres, mais sur les dupes au profit des habiles.

Lorsqu'on arriva à la période de dépréciation soutenue et croissante des assignats ; à se les passer précipitamment de main en main, comme des charbons ardents ; — lorsque le gouvernement, inaugurant lui-même sa banqueroute, ne les admit plus qu'avec des réductions considérables et des soldes en numéraire dans les caisses publiques ; cette crise, coïncidant avec l'avilissement du prix des denrées et la rareté croissante de l'argent, refroidit singulièrement les cultivateurs pour la Révolution. On peut juger de la situation générale des campagnes à cette époque, par l'exposé suivant, que fit au commencement de 1797 le député Duprat. « Rappelez-vous, disait-il à ses collègues, que la contribution foncière fut fixée en 1791 à 240 millions, et considérez ce qui s'est passé depuis. Malgré le discrédit du papier-monnaie, malgré la longue facilité des paiements, il est des départements où l'on n'a pu parvenir à faire rentrer les contributions de l'an IV, de l'an III, même de l'an II ! S'il en a été ainsi dans le temps où l'agriculture était en activité (?), où le commerce n'était pas tout à fait anéanti, que sera-ce aujourd'hui que nous n'avons plus de commerce, quand toutes les campagnes réclament de toutes parts les bras qu'on leur a enlevés, ne reçoivent pas la moitié des engrais et des labours nécessaires, et donnent en général un tiers de produit net de moins qu'en 1791 ! »

Il y avait, de plus, un vice radical dans le système originairement adopté pour la répartition de l'impôt foncier. On avait taxé tous les départements en raison composée de leur population et de leur étendue, sans égard au plus ou moins de fertilité du sol. Il en résultait forcément des inégalités qui eussent été insoutenables même en un temps de calme et de prospérité ; et cette inégalité, créée par la Révolution, pesait spécialement sur les départements les plus pauvres. M. Rocquain a publié les réclamations des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, de l'Aude et du Cantal[1]. L'administration centrale

1. *Op. cit.*, pp. 384-94.

des Alpes-Maritimes rappelait que ce département, malgré le gracieux aspect du littoral, se composait en majeure partie de montagnes arides, abruptes, couvertes de neige. « Comment évaluer la lieue carrée d'un pareil sol à 4.080 f. d'impositions? » On trouve bien d'autres documents de ce genre dans les séances des Conseils et aux Archives nationales. Aux termes de la loi, la contribution foncière n'aurait jamais dû excéder, tant en principal qu'en additionnel, le quart du revenu. Néanmoins, il fut constaté officiellement, en l'an V, que, dans des départements entiers, la contribution dépassait le tiers et même la moitié ; et que, parmi les contribuables pris en masse, ceux dont les impositions ne dépassaient pas le maximum du quart, étaient tout au plus dans la proportion de *deux* à *sept* [1]. L'année suivante, il fut reconnu « qu'il y avait encore des départements entiers qui payaient le tiers, la moitié du revenu total des terres, tandis que quelques autres étaient taxés fort au-dessous du quart [2]. Aussi les Conseils étaient assaillis de demandes de dégrèvement. Dans l'an V, plus de 400 propriétaires du département des Landes « offraient d'abandonner à la République la totalité du revenu de leurs biens, si l'on voulait leur laisser la portion réservée pour l'impôt. » Il fallait donc que cet impôt leur enlevât plus de la moitié de leur revenu. L'année suivante, par suite de la crise des vignobles, « plus de quarante mille contraintes avaient été décernées dans la Gironde, et les autres départements vinicoles n'étaient pas plus heureux. Celui de la Meuse se plaignait de ce qu'on lui avait *supposé* une population fort supérieure au chiffre réel. Ceux de l'Eure, de l'Aveyron et bien d'autres, réclamaient un dégrèvement de moitié. Les Conseils et le Directoire cherchaient à pallier le mal par quelques dégrèvements partiels, accordés le plus secrètement possible aux plus nécessiteux. Officiellement, on affectait de passer avec dédain à l'ordre du jour. On alléguait la nécessité de faire des sacrifices que le patriotisme devait alléger. On reprochait aux cultivateurs les bénéfices qu'ils avaient faits du temps des assignats. Enfin, on se flattait de diminuer suffisamment le fardeau de l'impôt foncier, en en reportant la septième partie sur les pays conquis ; — déplorable expédient qui n'apporta aucun soulagement sensible à nos misères intérieures, mais qui dissipait les illusions des peuples étrangers, et leur apprenait à maudire notre gloire.

1. Harmand de la Meuse, 23 avril 1797.
2. Rouvelet, 10 juillet 1798.

Nous n'avons rien dit encore de cette soldatesque fiscale, qui, sous le nom de *garnisaires,* joue un si grand rôle dans les campagnes sous le Directoire. Cette institution existait sous l'Ancien Régime, mais alors elle ne s'exerçait guère que collectivement contre les paroisses arriérées pour le paiement de la capitation et des tailles, et les contribuables n'étaient saisis qu'après de longs délais. Pendant les premières années de la Révolution, les contributions se soldant assez facilement en assignats, il n'était plus question de garnisaires. Ce ne fut qu'en 1796 que cette triste milice fut réorganisée dans de plus grandes proportions. On la recruta principalement parmi les membres les plus assidus des clubs de bourgades et de villages pendant la Terreur ; gens en général trop poltrons pour se faire soldats, trop paresseux pour travailler. Séduits par l'appât d'une paie régulière et d'une vie oisive, ils désertaient les travaux des champs pour faire la guerre, de par la Révolution, à leurs anciens compagnons plus laborieux. On les lâcha, comme des volées d'oiseaux de proie, sur les contribuables les plus arriérés. Ceux-ci étaient tenus de les loger, de les nourrir et de leur payer vingt sous par jour en numéraire jusqu'à parfait paiement. S'ils se trouvaient dans l'impossibilité même de payer et de nourrir le garnisaire, celui-ci mettait légalement la pauvre maison au pillage, enlevait les meubles et les faisait vendre. Telles étaient les façons d'agir d'un gouvernement soi-disant démocratique envers le peuple véritable, le peuple laborieux, docile et malheureux.

Les Conseils finirent par s'émouvoir de cette tyrannie. On osa dire qu'il y avait quelque chose de navrant dans la situation de ces communes « changées en villes de guerre, ayant chacune leur *garnison.* » Malgré toutes les critiques, le Directoire persévéra jusqu'au bout dans cet odieux système, qui s'appliquait aux villes comme aux campagnes. Il y avait à Paris 200 garnisaires payés un écu par jour par l'État, quand on ne les employait pas ; aussi on les employait tant qu'on pouvait. On envoya des garnisaires jusque dans les villages incendiés de la Vendée ; jusque dans les cavernes qui servaient de refuge aux habitants de la malheureuse ville de Bédouin, rasée pendant la Terreur ! Cet emploi abusif des garnisaires fut doublement funeste à l'agriculture, et par le surcroît d'anxiété et de dépenses qu'ils occasionnaient dans les campagnes, et par l'avilissement du prix des grains, qu'il fallait vendre à tout prix, pour éviter leur visite ou se débarrasser d'eux.

C'est aux révolutionnaires ardents, qui ressaisirent les rênes de

l'État au 18 Fructidor, qu'incombe spécialement la responsabilité de deux mesures qui portèrent au comble la détresse et l'exaspération parmi les agriculteurs. L'une fut le décret du 9 vendémiaire an V (30 septembre 1797) qui prélevait, à *titre d'avance,* sur les plus imposés, les trois quarts de leur contribution foncière de l'an VI. C'est-à-dire qu'on exigeait d'eux un prélèvement sur la récolte de l'année suivante, au moment même où ils confiaient à la terre la semence de cette récolte ! « On serait barbare envers les cultivateurs, disait gravement aux Anciens l'un des promoteurs de ce décret, si on laissait s'accumuler l'impôt dans leurs mains, car ils sont tous indigents ou imprévoyants. » On trouvait plus charitable d'exiger de ces « indigents » le produit de deux récoltes dans l'espace d'une année. Mais, malgré ce décret, les circulaires menaçantes de l'administration des finances et les exploits des garnisaires, le gouvernement n'extorqua ainsi que 15 à 16 millions, au lieu des *cent millions* qu'il espérait.

L'autre mesure fut la loi sur la conscription militaire, promulguée après l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt. Son but principal était d'atteindre les fils uniques de cultivateurs, notoirement connus pour travailler à la charrue, et qui, depuis quatre ans, avaient été provisoirement dispensés du service militaire. Déjà une loi semblable avait saisi, en 1793, les jeunes gens de cette catégorie. Mais alors les populations rurales avaient moins souffert ; l'enthousiasme pour la défense du territoire était plus grand, le peuple avait encore foi dans la Révolution. La situation était bien différente en 1797 ; pourtant il n'y eut que deux députés qui osèrent hasarder quelques représentations, aussitôt étouffées par des murmures. La loi appelait à *ceindre l'armure civique* non seulement les célibataires, mais les jeunes gens qui, se fiant à des décisions antérieures, avaient cru assurer leur exemption en se mariant ; seulement, pour la forme, le ministre de la guerre témoigna dans ses circulaires le regret d'être contraint de faire cesser la faveur provisoire accordée aux hommes utiles et proclama que la Révolution *avait tout fait pour l'agriculture.* — Tout, en effet pour l'anéantir ; et nous avons pu constater depuis que c'est surtout quand la République a ruiné les paysans que l'on proclame officiellement *la République des paysans.*

X

Nous avons omis bien d'autres mesures aussi maladroites que tyranniques, dont les campagnes n'eurent pas moins à souffrir que les villes. Nous n'avons pas parlé du mal que fit à nos populations rurales l'institution des officiers de santé. Elles ressentirent cruellement le contre-coup de la désorganisation des services médicaux, qui fit dans nos premières armées républicaines autant de victimes que l'ennemi. L'étude et la science ne s'improvisent pas comme le courage. Les empiriques ignorants que la République employait à soigner, ou plutôt à achever les soldats blessés pour elle, semblaient, dit un contemporain, d'intelligence avec nos plus cruels ennemis. Dans les dernières années de la Révolution, un grand nombre de ces officiers de santé, renvoyés enfin des armées pour cause d'incapacité trop bien prouvée, refluaient dans les campagnes et y exerçaient leur déplorable industrie.

Elles se ressentirent aussi, comme les villes, du bouleversement des institutions judiciaires. « Il est constant, disait le député Riou (25 octobre 1797), que la chicane, qui semblait abattue sous les coups de la Révolution, s'en relève plus active, plus rusée et plus avide qu'auparavant ; que l'improbité, l'ignorance et le charlatanisme occupent les avenues des tribunaux ; et que ne connaissant plus ni tarif dans les vacations, ni pudeur dans les honoraires, ces sangsues impunies mettent chaque jour les citoyens à contribution. Autrefois le barreau avait ses règles ; aujourd'hui la licence la plus effrénée y règne sous le nom et le prétexte de la liberté. » Il en était de même partout ailleurs ! On se plaignait de toutes parts de la vénalité, et encore plus de l'ignorance des nouveaux juges républicains ; ignorance telle qu'à chaque instant ils commettaient des nullités, ce qui éternisait les contestations [1]. Or il y avait, jusque dans les plus humbles villages, d'innombrables procès, dont la plupart étaient sortis, suivant l'expression d'un député, de la *boîte infernale* des assignats. On pouvait dire sans exagération « que chaque individu jouissant de ses droits avait au moins un procès. » (Legendre, 4 octobre 1798.) Presque tous étaient engagés à propos du règlement en valeur métallique des transactions faites en papier-monnaie. Ces querelles interminables faisaient le désespoir des

1. V. notamment, à cet égard, le *Moniteur* du 12 septembre 1798.

familles : les tribunaux assiégeaient sans cesse les Conseils, pour leur soumettre quelque difficulté imprévue, qui exigeait d'autres calculs de proportion, de nouvelles lois interprétatives, ayant bientôt besoin d'être interprétées à leur tour.

Nous n'avons guère envisagé jusqu'ici que le préjudice matériel causé à la population agricole par la Révolution. Nous avons à peine effleuré une question non moins grave, celle du préjudice moral, dont elle se ressent encore aujourd'hui. Sur cet important et triste sujet, qui nous entraînerait bien au delà de l'époque spécialement étudiée dans cette *Revue,* nous devons nous borner à quelques brèves considérations.

Nous avons vu l'Assemblée constituante, imbue des préjugés philosophiques de son temps, traiter tout d'abord la religion catholique en ennemie. Sa plus grande faute est assurément d'avoir méconnu l'importance sociale persistante du christianisme, d'avoir confondu dans une proscription commune des abus éphémères et des principes immuables, de n'avoir pas compris que, même au point de vue purement politique, une institution aussi considérable avait droit au moins à des ménagements. On sait avec quelle passion les gouvernements révolutionnaires qui vinrent ensuite suivirent cette impulsion fatale, et quelles parades burlesques ils substituèrent aux pompes de la religion. L'une de ces fêtes était consacrée à l'Agriculture, qu'on s'imaginait consoler ainsi de ses misères. On la proclamait « le premier des arts, la source réelle, inépuisable de la prospérité publique, » en même temps qu'on levait contre elle une armée de garnisaires pour la traiter en pays conquis. Il est curieux de retrouver, dans le *Moniteur,* la description d'une des dernières fêtes de l'Agriculture, au moment où les plaintes trop fondées des cultivateurs retentissaient de toutes parts ; où un révolutionnaire ardent déclarait, à la tribune, que nos campagnes SUAIENT LE MALHEUR ! « L'oriflamme de la liberté flottait sur une gerbe d'épis. On avait un temple de verdure à Cybèle, au milieu du grand carré des Champs-Elysées. Le char de Bacchus, traîné par six bœufs dont les cornes et les sabots étaient dorés, orné de fruit et de pampres verts, *prêtait à l'illusion,* etc. (*Moniteur* du 2 juillet 1798.) Tel était l'aspect général de cette scène mythologique, dont les républicains de 1848 risquèrent une contrefaçon plus ridicule, s'il est possible, que l'original [1].

1. « Oui, on a doré les cornes de huit bœufs, et on a promené ces bêtes au Champ-de-Mars, escortées de quelques centaines de filles du peuple, qui ont eu l'insigne

Un Allemand nommé Meyer, auteur d'un voyage en France pendant la Révolution, livre peu connu et curieux, se trouvait alors à Paris. C'était un de ces révolutionnaires candides, prompts à l'enthousiasme et à l'attendrissement. Le temple lui parut admirable, Bacchus et son char l'émurent jusqu'aux larmes, mais il fut révolté de l'indifférence de la population, devant ces belles choses. Il éprouva un serrement de cœur en ne voyant figurer parmi les curieux que peu de gens bien habillés. Il eut même le chagrin d'entendre dire, dans certaines sociétés, que ces cérémonies revenaient trop souvent, pour qu'on allât au delà de la fenêtre pour les voir !

Les populations rurales, comme celles des villes, accueillaient avec indifférence ces fêtes civiques, qui semblaient une insulte à leur misère. Elles montraient au contraire, dans bien des endroits, même après la réaction révolutionnaire du 18 Fructidor, un vif empressement pour les cérémonies du culte catholique. Ce contraste excitait souvent l'indignation des patriotes zélés. « Citoyens ! s'écriait l'un d'eux à la tribune des Cinq-Cents, il est temps d'arrêter la marche rétrograde de l'esprit public. Vous, mes collègues, qui arrivez comme moi des départements, suppléez à ma faible voix, dites-nous ce que vous avez vu. N'est-il pas vrai que les *fêtes du paganisme* (les offices catholiques) sont célébrées avec une pompe affectée ? Il faut rectifier l'opinion publique qu'on a corrompue... Point de ménagements pour les préjugés qui ont failli étouffer la République dans son berceau ! » (7 juillet 1798.)

Il est fort heureux pour la France, pour la civilisation, pour les héritiers même de ceux qui tenaient ce langage, que ces *préjugés* aient résisté. Toutefois, le sentiment religieux fut profondément ébranlé dans bien des âmes ; il serait puéril de le nier. Dans certaines parties de la France, les scandales du schisme constitutionnel, la fermeture et la profanation des églises profitèrent aux superstitions les plus absurdes ; les sorciers héritèrent d'une partie de l'influence du clergé [1]. Ailleurs, le résultat obtenu fut une sorte d'atonie, d'indifférence sceptique, non moins regrettable.

Il est également certain que le sens moral des masses fut profondément altéré par l'exemple des graves atteintes que portèrent, dès

honneur d'être lorgnées par la garde républicaine et par l'Assemblée constituante. Conviens-en, cela ne valait pas la Fête-Dieu ! » Veuillot, *l'Esclave Vindex.*

1. En décembre 1796, l'administration de Bapaume se plaint aux Conseils des pratiques des devineresses et des tireurs d'horoscopes. (*Moniteur* du 15.)

1789, les pouvoirs publics aux droits de la propriété ; par la longue glorification de l'anarchie et de la révolte, et les péripéties violentes et multipliées des gouvernements révolutionnaires. Dans les premiers temps du Consulat, d'anciens jacobins *arrivés,* et par conséquent devenus conservateurs, s'effrayaient du chemin qu'avaient fait, dans certaines populations agricoles, « l'esprit de pillage, *certaines idées révolutionnaires sur la propriété.* » Ils récoltaient ce qu'ils avaient semé ! Il y a, en France, tant d'énergie, tant de vitalité, qu'il suffit de quelques années pour réparer bien des désastres matériels. Mais le mal moral ne disparaît pas si vite, et les plaies de la conscience sont les plus difficiles à guérir.

Ce tableau, pourtant bien incomplet, des souffrances de l'agriculture française, *pendant* et *par* la Révolution, suffit pour justifier l'aveu que nos campagnes « suaient le malheur, » et ces paroles prophétiques qu'adressait aux autorités révolutionnaires, peu de temps avant le 18 Brumaire, un publiciste qu'on n'accusera pas d'avoir haï la Liberté ! « Il est un terme aux forces du peuple, surtout à ce don d'espérer qui l'a soutenu jusqu'à présent. Il s'est vu constamment tromper, quoiqu'il n'ait cessé de recommencer les sacrifices. Fatigué de la brièveté de tout ce qui a existé, il a peine à croire à la durée de ce qui existe. » (Benjamin Constant.)

Il résulte de tout ceci, que la première responsabilité des maux qu'a soufferts l'agriculture pendant cette période, remonte à l'Assemblée constituante, et que ces maux ne firent qu'empirer chaque fois que la Révolution se développa en toute liberté.

Nous étudierons bientôt les faits qui se rapportent au commerce et à l'industrie, et nous aurons à constater les mêmes misères, amenées par le même esprit révolutionnaire et développées par le même régime républicain.

Bon ERNOUF.

LES NOCES D'UN JACOBIN

EXTRAIT DU JOURNAL DE NICOLAS CEYRAT *

TRIDI, 3ème THERMIDOR, L'AN DEUXIÈME

(LUNDI 21 JUILLET 1794, *vieux style.*)

---

10 heures.

Je me levai tard. Mais j'étois dispos. Mon citoyen de confiance étoit fort pâle. Cela m'inquiéta. Pour le désarmer, je causai amicalement avec lui. Il me dit quelque chose qui me frappa :

— J'apprécie ta vertu, citoyen. Je sais que tu es un républicain sincère, et je t'aime. Je vais te le prouver. Veux-tu acquérir une gloire immortelle dans la Section et dans l'Univers, faire trembler les tyrans jusque dans leurs chambres à coucher ? Le génie de la Liberté t'en offre une occasion inespérée. Décide la vertueuse Éléonore à me prendre pour époux ; toi, conduis à l'autel de l'hyménée l'aimable Julie, tu es sûr que ton nom passera à la postérité, car toutes les gazettes de la République réciteront ton nom avec honneur. La Société-mère l'inscrira dans ses fastes, la Convention le mettra à l'ordre du jour. Oui, tu auras fait par là plus pour la fondation définitive de l'Égalité que ces cinq années de Révolution. Tu seras le Père de la Fraternité.

Il avoit raison. Mais je fus assez égoïste pour résister. J'aime trop la séduisante Éléonore.

J'avois averti Février que j'irois chez lui à cette heure pour voir si tout est en ordre.

J'y fus, après un bien léger déjeuner, qui se composa d'une salade et d'un biscuit que je devois, comme j'ai dit, au génie de la Révolution.

* Voir la livraison de décembre 1884.

Février étoit en mouvement. Tout me parut devoir bien marcher. La table étoit déjà mise, et fort brillante. Le salon de Marat étoit obscur. Mais la nuit, à la lueur des quinquets, il devoit être beau.

En sortant et en traversant un couloir plus obscur encore que la pièce, je me heurtai contre un citoyen, qui me dit, d'une voix nasale (je la reconnus être celle du docteur Gastaldy qui m'a parlé ici même, avant-hier primidi) :

— Excusez-moi, citoyen. Je sais, par ce maraud de Février, que vous deviez venir céans à cette heure. Je viens vous renouveler ma demande d'assister à votre festin et je vous promets d'envoyer, pour mon écot, un panier de vin muscat de Rivesaltes qui avoit été choisi pour feu M. Samuel Bernard.

Il me vint une idée lumineuse.

— Citoyen, lui dis-je, votre demande est indiscrète, sans doute. Mais Février me dit que vous êtes un vrai connoisseur. Votre approbation me flatte. J'accepte votre vin et votre compagnie. Le citoyen ?

— Gastaldy-Montglon, demeurant rue de Luxembourg, 284, pour vous servir.

Je le saluai légèrement, car la liberté civique a proscrit les révérences hypocrites.

Je m'éloignai et me rendis au comité de surveillance de la section des Piques. Je dénonçai le citoyen Gastaldy-Montglon. Mon collègue, le secrétaire du Comité, me promit, (en me demandant la réciprocité pour le cas où il auroit quelqu'un à faire incarcérer dans la section Mutius,) de le faire mettre en arrestation, dans le courant de la journée, de saisir ses papiers et de faire arrêter tout ce qui se trouveroit chez lui. C'est la formule ordinaire et l'usage.

Je revins voir mon adorée. Le vénérable Panche vouloit que nous allassions visiter le camp des Élèves de Mars, à la plaine des Sablons. Il assure que le mariage n'ayant d'autre but que de donner des défenseurs à la République, c'est, pour une jeune fille, une préparation capable de faire pâlir les despotes que d'aller, la veille du mariage, visiter les enfans de Bellone.

Mais la belle Éléonore étoit encore fatiguée. Elle se répandit en malédictions contre la République qui proscrit les voitures, les bijoux, les toilettes, qui donne l'autorité aux vieilles poissardes, aux citoyens malpropres, et ne laisse aux jeunes filles d'autre ressource que de se livrer à... la franc-maçonnerie.

C'étoit devenu sa bête noire que cette institution. J'étois épou-

vanté des blasphèmes qu'elle se permettoit contre la République. Heureusement l'austère Panche arriva.

Il avoit revêtu son uniforme neuf. Mais il étoit fort gêné, car il faisoit bien chaud. Il avoit eu soin de se munir d'un torchon pour essuyer son front. Néanmoins il parla avec solennité :

— Jeune héros de la Liberté et toi, vierge républicaine, asseyez-vous. Je vais donner à la France nouvelle l'exemple de la bénédiction paternelle. Sous le règne des lâches despotes, les François, avilis par le fanatisme, se mettoient à genoux pour la recevoir ; nous, qui sommes des hommes libres, nous nous asseyons. C'est là le signe caractéristique de l'ancien monde et du monde nouveau, et ce qui prouve, mieux que tout, l'abîme de liberté que la Révolution a creusé entre les deux. Asseyons-nous... Ah ! ouf !... C'est là un des bienfaits de la République.

— Mais, dit la spirituelle Éléonore, si on se passoit de bénédiction ? Ce seroit bien plus simple. Qu'est-ce que votre bénédiction nous fera ?

L'austère Panche resta un instant interloqué. Il reprit avec colère :

— Le philosophe de Genève, qui est le docteur de la Révolution, n'admet pas qu'on se marie sans bénédiction paternelle. Comment désobéir à l'illustre Jean-Jacques, d'autant plus que l'Incorruptible étant son disciple, cette bénédiction lui fera plaisir. C'est Robespierre décidément qui l'emporte. Les Loges espèrent beaucoup en lui. D'ailleurs chez les peuples les plus sauvages on a distribué la bénédiction paternelle depuis le commencement du monde.

— Et on s'est mis à genoux pour la recevoir, depuis le commencement du monde. Mais tu as un discours à faire, papa. Ne t'en prive pas.

Elle vint s'appuyer contre moi avec des gestes de chatte. Elle est divine.

— Ce qui constitue la République, mes enfans, — je crois qu'il me faudra encore un autre mouchoir, Éléonore, — ce n'est pas, comme on pourroit le croire, la cupidité, la dénonciation, l'espionnage, la méfiance. Sans doute, tout cela y contribue en attachant au régime républicain le peuple qui aime à être libre de se venger des riches, et qui veut se dépêcher de devenir riche à son tour. Cela est bien juste. — Diable d'uniforme ! il me serre aux entournures. — Non, ce qui constitue la République, ce sont les vertus publiques. — J'avais pourtant dit à ta scélérate de mère : « Vile

fanatique, si cet uniforme me serre encore, je te fouette à la porte de la section. » — Sans aucun doute, la République ne s'oppose pas aux vertus privées. Mais elle respecte trop la liberté pour s'en inquiéter. Ayez donc des vertus publiques, par-dessus tout, l'amour de la liberté. Inculquez-les à vos enfans. Je dirai plus, vous n'avez le droit de travailler à avoir des enfans que pour les leur inculquer. Il n'appartient qu'à la vertu d'élever des républicains, et qu'à la Liberté de les récompenser. — La vile fanatique ne perdra rien pour attendre. Je suis sûr qu'elle se réjouit en ce moment de l'étroitesse de cet uniforme. — Mais sachez bien que c'est la Liberté qui doit être la déesse Lare de votre alcôve conjugale. Or savez-vous ce que c'est que la Liberté, pour nous, philosophes maçons, chefs des peuples et directeurs de l'opinion publique des masses? — Décidément, il faut que je le retire; cette serviette est déjà imbibée. — La liberté, c'est le servage des aristocrates, n'est-ce pas? par conséquent, le despotisme des républicains. Toute l'éducation que vous donnerez à vos enfants est contenue dans cette phrase. N'oubliez pas, non plus, le respect pour les droits de la nature et pour ses instincts. Au lieu de les torturer, encouragez les passions. La nature a su ce qu'elle faisoit en les mettant dans votre cœur et dans vos sens...

La vertueuse Éléonore se leva brusquement. Elle m'entraîna hors de la salle où l'austère Panche resta hébété. Elle me sauta au cou.

— Il me rendra fou, tu sais, et sa stupide révolution aussi. Si tu savais ce que c'est que l'éducation maçonnique! Si je ne t'aimois pas tant, j'aurois le courage de... Bah! je saurai te rendre heureux... pendant quelque temps du moins... Peut-être, après tout, est-ce la Franc-Maçonnerie qui a raison, et suis-je une sotte de...

Elle m'embrassa encore. Il me parut qu'il y avoit des larmes dans ses divines paupières. Je les recueillis avec mes lèvres. Elle me repoussa doucement.

— Je me dis que ma chère mère étoit plus heureuse, la veille de son mariage, que je ne suis aujourd'hui, et je ne peux m'empêcher de penser que ces préjugés de la superstition et du fanatisme n'étoient pas si bêtes ni si dégoûtans que la Franc-Maçonnerie. Bah! qui sait? Je suis sans doute une pauvre petite sotte. Mais j'ai au fond de moi quelques restes de ces préjugés... Bah! bah! puisqu'on est au monde uniquement pour être heureux et suivre la nature... Ne viens plus me voir aujourd'hui. Je dirois des sottises, que je regretterois demain et toi aussi, mon pauvre Alcibiade! Je t'aime tant! Je vais aller voir les étoffes que tu m'as données.

Tu m'en donneras encore, n'est-ce pas ? quand ces sales drilles ne seront plus nos maîtres. Tu sais, j'aime mieux Messieurs du Parlement, le Prévôt des marchands et tout le reste.

Je devins blême, du moins, je le crois bien. Elle éclata de rire, me donna une petite tape sur la joue, de sa main mignonne :

— Que tu es poltron, pour un brave que tu es ! Je vais aller causer avec ma pauvre mère. Il y a des momens où j'ai envie de battre l'austère Panche ! Ah ! si je peux jamais tordre le cou à la Franc-Maçonnerie ! Oui, je vais causer avec ma chère mère. Elle me fera des sermons. Je m'imaginerai que je ne les mérite pas. Cela reviendra peut-être au même. Pauvre bon Alcibiade !

Elle me prit la tête et me baisa au front.

— Après tout, sait-on bien ce que c'est que la vertu ? Le sais-tu, toi ? Tu as vu Théroigne de Méricourt. Il paroît qu'elle a fait les cent mille coups ! pourtant que de fois n'ai-je pas entendu dire la vertueuse Théroigne !

Elle éclata de rire et me sauta de nouveau au col.

— Tu m'aimes, n'est-ce pas ? Et tu veux absolument être mon époux, hein ? Absolument ?

On devine mes sermens. J'étois enivré. Elle me regarda comme si elle ne me voyoit pas et comme si elle rêvoit :

— Après tout, la Franc-Maçonnerie, c'est peut-être la vraie vertu et la vraie vérité ; et la vertu de ta mère et de la mienne, c'est peut-être bien, en effet, un préjugé de l'Ancien Régime, inventé par les despotes et les calotins ?

L'auguste auteur de ses jours apparut à la porte. Il étoit revenu de son ébahissement, et avoit un nouveau mouchoir. Elle le regarda avec un regard sombre que je n'avois pas encore vu dans ses beaux yeux bleus languissans et tendres.

— Toi, papa, dit-elle, en serrant les lèvres et en levant la main, si Alcibiade n'est pas content, tu auras des drôles de vieux jours ! Nous verrons si la Maçonnerie te consolera de m'avoir élevée comme tu l'as fait.

Elle s'éloigna, après m'avoir lancé un regard enflammé et mutin en même temps, qui disoit à la fois combien elle m'adoroit et combien elle trouvoit l'austère Panche imbécile.

Il y avoit dans tout cela bien des choses qui me troubloient. Je ne savois que comprendre. Mais mon amour et ma confiance en mon amie l'emportoient sur tout.

Panche s'essuya avec vivacité.

— C'est une aimable enfant, dit-il; mais sa scélérate de mère l'empêche d'arriver à la lumière. Elle se fait un crime d'un tas de niaiseries comme du tems de l'infâme confession. Je compte sur votre sans-culottisme pour lui inculquer le respect qu'elle doit au Vénérable de la loge Mystère-et-Polymnie. N'oubliez pas que c'est demain le mariage, à huit heures et demie. L'usage est de se présenter à l'autel de la Patrie, pour y prêter les sermens conjugaux, seulement les jours de décade. Mais le citoyen d'Hasard, conseiller municipal, perruquier, et mon ami, a été délégué exceptionnellement et veut bien se tenir à votre disposition demain quartidi, à l'heure dite.

Avant de partir, je remis à l'austère Panche des vers, vraiment républicains, que j'ai composés pour en faire hommage à mon Armide :

A LA BELLE ÉLÉONORE
Que je dois épouser le 4 thermidor.

C'est demain quartidi, jour de mon hyménée !
La belle Éléonore à moi sera donnée.
Si vous voulez savoir ce qui nous adviendra,
C'est que ce Quartidi, Tridi jalousera ;
Et même le dieu Mars de moi jaloux sera.

Je commençai à soupçonner que le vénérable Panche pourroit bien être, en effet, un imbécile. Il ne parut pas goûter ces vers. Il me dit qu'il n'admiroit que les mots tridi et quartidi, parce qu'ils sont vraiment républicains, et il me demanda ce qui me porte à croire que le dieu Mars seroit jaloux de moi.

— C'est, lui répondis-je avec patience, parce que j'épouse une divinité plus belle que Vénus, et que Mars, j'en suis sûr, seroit satisfait de changer avec moi, en prenant Éléonore pour épouse, et en me donnant la déesse des Amours à mener devant le citoyen conseiller municipal pour y recevoir mes sermens.

Il resta un instant réfléchi, et il me dit avec sévérité :

— Je ne vous engagerai pas à faire le troc. Je soupçonne qu'une déesse doit être entachée d'aristocratie ; et les sans-culottes de la section auroient raison de vous enlever votre fonction, qu'un dieu du paganisme ne pourroit remplir, puisqu'il n'est ni jacobin, ni franc-maçon.

Il sauta brusquement à un autre sujet. Il me dit qu'il ne donneroit pas de festin nuptial. Lucron, Violette, Stanley, francs-maçons dissimulés, les premiers de la section et mes collègues au comité

de Surveillance, l'avoient averti que ce seroit blesser l'Égalité et insulter à la misère des sans-culottes purs et pauvres.

J'y étois indifférent. Il me suffisoit que la séduisante Éléonore fût à moi. Je lui promis d'être exact demain à huit heures et demie, et je lui permis de promettre au citoyen d'Hasard que nous n'aurions jamais d'autre perruquier que lui.

Je m'en fus chez ma bonne vieille nourrice, Claudine Pointu, qui avoit quitté — je l'ai dit dans mon journal du mois de brumaire — le village de Valenton, où elle ne pouvoit plus vivre. Je lui payai son logis à Paris, rue N° de l'Égalité, où elle habita avec sa fille Hortense, ma sœur de lait, jusqu'à ce que celle-ci l'eût quittée pour aller habiter avec l'adjudant-général Ulric, dont elle est l'épouse ou la maîtresse. Je ne sais lequel, car il est aristocrate de poser cette question. Claudine ne m'avoit pas renseigné là-dessus ; car elle avoit encore quelques préjugés. D'ailleurs Ulric est l'aide de camp du général Henriot, et il auroit été furieux qu'on se mêlât de ses amours. Je portai à Claudine un morceau de mouton rôti, de chez Biennait le célèbre rôtisseur, en face du grand boucher Simon, de la rue ci-devant Sainte-Anne. Elle m'embrassa tendrement et me dit qu'elle prieroit le bon Dieu et la sainte Vierge pour mon bonheur. Heureusement personne n'étoit à portée de l'entendre, sans quoi nous courrions grand risque tous deux.

Je m'en vins chez Van Rosmalen, dit la Rose, et je le chargeai d'envoyer chez ma belle amie une caisse de ses exquises gaufres à la Flamande, qui, avec un fromage de la citoyenne Lebrun, mi-fouetté, mi-glacé aux pistaches, rappellera délicatement ma tendresse à la divine Éléonore.

Enfin l'heure du dîner sonna.

Je ne trouvai, dans le salon Marat, que le Dr Guérin. Il étoit souriant. Je lui demandai avec inquiétude pourquoi il sourioit, car je savois que quand les chefs de la Terreur sourient, c'est que quelque chose va mal pour ceux à qui ils parlent.

— Ah ! lui dis-je, je suis heureux de te voir, citoyen docteur ; j'ai voulu aller chez toi aujourd'hui. Mais tu connois la puissance du fils de Vénus.

— Eh ! que me voulois-tu de si particulier ?

Je lui racontai ce qui m'étoit arrivé la veille. Il m'écouta avec le même sourire bienveillant. Puis il me dit négligemment :

— C'est une aventure joyeuse, et fort bonne à raconter. Je suis sûr que tu en as réjoui les oreilles de tes amis.

— Non, répondis-je tranquillement. Ce n'est pas un homme comme moi, investi d'une magistrature populaire et qui destine mes humbles talens au service du gouvernement révolutionnaire, qui tomberoit dans les trames de l'infâme Pitt. Je n'en ai touché mot à qui que ce soit, avant de t'avoir parlé.

Sa physionomie reprit sa froideur habituelle.

— C'est heureux pour toi. Car si tu avois ouvert les lèvres, je te faisois arrêter séance tenante toi et tous ceux qui auroient eu ta confiance. Il s'agit d'une des plus graves affaires qu'il y ait eues depuis le commencement de notre sublime révolution. Si tu ne veux pas faire connoissance avec le rasoir national, garde cela plus caché que les charmes de la sémillante Éléonore.

J'eus un tremblement. Car si je n'ai pas parlé, c'est à mon amour que je le dois. Il m'avoit fait tout oublier, même la Patrie, notre mère.

— Maintenant, écris-moi une dénonciation vague où ni le nom de Vaughan, ni celui de l'Incorruptible, ni celui de Pitt, ni celui de l'Amérique ne soient cités. Ecris deux mots, là, sur ce guéridon. Adieu. Ne m'attens pas. Réjouis-toi. Avant peu de tems tous les sans-culottes auront un dernier coup de collier à donner. Ne t'endors pas dans les écuries d'Augias. Adieu.

Je crois qu'il vouloit parler des Jardins d'Armide, car on n'a pas encore songé à qualifier d'écurie l'autel de l'hyménée. Mais je ne songeai pas à approfondir ce lapsus. Penser que si le génie de l'amour ne m'avoit aidé, je serois en ce moment sous le couteau, et, demain, plongé dans le Tartare avec la belle Éléonore, uniquement parce que j'avois entendu des gens parler derrière un arbre et que je l'aurois dit à ma belle.

Ma foi en la République faillit chanceler, non à cause de moi, car je sais que les lois républicaines ne sauroient être trop sévères, mais en pensant à ce cou charmant que la hache fatale auroit précipité dans le fond de l'Erèbe.

J'étois, en outre, ennuyé de voir que La Tour La Montagne ne venoit pas. Serois-je suspect? Je faillis en être persuadé, car Dominique de Merville m'avoit dit à mi-voix, en entrant et en me saluant :

— Je viens de voir Barère. Il est fort soucieux. Quand je suis entré dans la salle du Comité, il y causoit avec quelque étranger, et il me semble bien que j'ai entendu prononcer ton nom. De plus, j'ai sûrement vu ton nom écrit sur une des dénonciations qui jonchent chaque jour le tapis vert de la table autour de laquelle se réunissent les commissaires du Salut public.

Tous les autres convives étoient arrivés, fort joyeux. La beauté du service, la richesse des surtouts, les promesses du festin expliquent cette joie. C'étoit, pour le tems, un banquet digne de Sardanapale. Il faut être, comme je le suis, très riche et au-dessus de tout soupçon, pour en avoir osé concevoir l'idée ; et comme tout le monde est plus ou moins soumis au jeûne républicain, ce festin de Trimalcion étoit d'autant mieux goûté.

Enfin La Tour La Montagne arriva. Il commença par déclarer qu'il avoit une communication à me faire. D'un mouvement uniforme mes convives se rapprochèrent de la porte. Je ne pus leur en vouloir. Ils préfèrent leur tête à un bon festin et ils connoissent trop bien la juste défiance des sans-culottes pour savoir qu'on ne leur pardonneroit pas d'avoir mangé la soupe d'un homme arrêté. La Tour fit un geste pour les rassurer. Ils restèrent, *stantes pede in uno,* comme une volée d'oiseaux effarouchés et prêts à s'envoler.

— Tu as fait une belle affaire, me dit La Tour, qui m'avoit mené dans un coin, avec ta dénonciation contre le vieillard de la rue du Luxembourg. On s'est empressé d'aller saisir ce Montglon.

— Gastaldy-Montglon, dis-je.

— Il n'y a pas de Gastaldy. C'est Montglon qu'on a saisi et qui est maintenant à Lazare. Sais-tu ce que c'est ? C'est une espèce d'ivrogne dont la fille est la maîtresse de Barère, qui croyant, avec raison, cette intrigue fort secrète, — puisque moi-même je ne la connoissois pas — avoit déposé là des papiers importans, qui peuvent compromettre Barère, Billaud, Robespierre et la Convention. De sorte que si tu échappes à l'un, tu as des chances d'être attrapé par l'autre, car, comme le porte toujours le mandat d'arrêt, on a saisi, en même tems que Montglon, sa fille et les papiers.

Je fus comme un homme qui reçoit un coup sur la tête et qui perd le sang-froid.

— Ma foi, dis-je à La Tour, au moins je ferai encore un bon dîner !

Je revins à la table, avec un œil si brillant, à ce qu'on me dit, que tout le monde fut rassuré.

Février s'étoit surpassé et tout ce que j'avois fait venir du dehors étoit exquis. J'avois tout oublié tant j'étois parvenu à me monter le tête, quand brusquement la porte s'ouvrit toute grande, sans qu'il parût personne, comme dans les séances du Mesmerisme. Tout le monde tourna avec anxiété la tête de ce côté.

Je vis paroître mon vieillard, mon docteur, mon gourmand,

l'homme qui étoit arrêté, le père de la maîtresse de Barère. Je me précipitai vers lui.

— De quel droit, citoyen, n'es-tu pas en prison ?

Il m'arrêta avec le bout de sa canne, et me répondit de sa voix lente :

— Parce que j'avois un trop pressant désir de faire honneur à ce festin merveilleux. Heureusement, je n'arrive pas trop tard.

Je restai anéanti. Il continua son chemin et vint s'asseoir à la place de Guérin, qui restoit vide. Chacun regarda cet étranger qui en agissoit avec si peu de gêne.

— Citoyens, dit-il, après avoir dirigé sur chacun des convives les larges verres de ses lunettes, je vous demande la permission de me mettre à mon aise.

En un instant, il fit voler son chapeau, sa perruque, ses lunettes, et nous montra le visage de... Labussière, le mystificateur.

— Ah ! traître infâme, s'écria-t-il en riant, vil renégat de l'amitié ! Tu n'as pas voulu m'inviter à tes noces ! J'ai juré que j'y assisterois malgré toi, bien que... je sois fort occupé en ce moment. De plus, je me suis donné la joie de faire arrêter un vieil usurier ivrogne, qui prête son argent et sa fille à la petite semaine, et dont le chien a étranglé le mien, lors de la fête de Prairial.

La gaieté reparut plus bruyante. Il n'y a pas de jeune jacobin plus spirituel et meilleur vivant que Labussière.

— Allons, dit Demerville, chasse les soucis, Alcibiade. Demain il fera jour. Que diable ! on a des amis ! Si tu as besoin d'argent, nous nous cotiserons.

— Si tu as besoin d'éloquence auprès de la belle Éléonore, nous nous cotiserons également, dit Barré.

— Et, continua Engelbert, si tu as fait quelque imprudence, bah ! une fois n'est pas coutume, nous continuerons de nous cotiser pour avoir, à nous tous, sans-culottes, autant de courage qu'un chien qui défend son compagnon attaqué. Nous irons, en tremblant, te recommander à Subleyras et à Trinchard qui t'arracheront aux caresses de Quentin Fouquier, en te réclamant par-devant la Commission populaire... Enfin, s'il faut que tu passes devant le tribunal, voilà le courageux Vilate qui t'absoudra.

Il lui jeta un verre de vin à la figure, en riant, avec rage, à ce qu'il nous sembla. Celui-ci s'essuya en riant également et répondit gravement :

— C'est contraire aux principes. Tout individu qui passe devant

nous, à moins que ce ne soit un mouton ou un imbécile qu'on a mis dans la fournée pour n'avoir pas l'air de condamner toujours tout le monde, ou un hébertiste populaire, comme Dufourny, ou un dantoniste malin, comme Rousselin-Corbeau-Saint-Albin, que nous avons acquittés, mais qu'on repincera, tout accusé doit disparaître : car, du moment qu'un homme est accusé, c'est qu'il est l'ennemi du gouvernement du peuple. D'ailleurs, il y en a tant.

Le Jeune lui jeta ce regard froid qu'il tient de son patron Saint-Just, l'espoir de la Patrie.

— Voilà une théorie que tu ne professeras peut-être pas toujours, Vilate.

Il n'acheva pas. La porte s'ouvrit de nouveau. Février parut, fort pâle et tout tremblant. Il dit un mot à l'oreille de Vilate, qui resta un instant comme évanoui. Puis il se leva silencieusement, et après nous avoir jeté un regard vague qui sembloit implorer notre pitié, il disparut. Il ne revint pas.

Engelbert se tordit de rire.

— J'ai dit à Robespierre, s'écria-t-il, qu'ils y passeront tous l'un après l'autre, et que la République ne sera solide en France, que quand il n'y aura plus que lui de républicain, et que tous les autres se seront mangé le cuir.

— Vilate est un lâche, dit Le Jeune. C'est pour cela qu'on l'arrête.

— Allons donc ! C'est parce que c'est un sot, dit Merville.

— C'est un fanfaron, s'écria La Tour. Barère lui dit un secret qui doit être redit à tout le monde sauf à Billaud, et notre paon s'en va parader avec son secret, justement devant Billaud.

— Bah ! dit Engelbert avec cette gravité qui ne permettoit pas de savoir s'il parle sérieusement ou ironiquement, lâche, sot, fanfaron ! qu'est-ce que ça signifie en tems de Révolution ! Il est patriote. Vous voici là trois malins qui avez le secret des dieux et qui faites fanfare parce que vous êtes les confidens, toi Le Jeune, de Saint-Just ; toi Merville, de Barère ; toi La Tour, de Billaud. Eh bien ! lâche, sot, fanfaron, Vilate a une vertu patriotique que vous n'avez pas : vous êtes des chiens courants, lui, c'est un chien couchant. Je vous jure à tous que, avant huit jours, Robespierre l'aura fait sortir du Luxembourg ou de la Force. — Je ne sais où on le mène.

On se disputa un instant là-dessus. Il falloit la grande position de ces quatre personnages et aussi les fumées de Bacchus, pour permettre de parler ainsi librement d'un homme arrêté. Habituellement

quand on arrêtoit un grand personnage, chacun faisoit signe de ne pas s'en apercevoir. C'étoit comme les pierres qu'on jette dans le lac de Pluton et qui tombent au fond, sans même former une ride à la surface de l'eau épaisse et noire.

Les autres convives étoient gênés et cherchoient un prétexte pour s'éloigner. Nos quatre imprudens s'aperçurent sans doute qu'ils faisoient quelque chose d'effrayant : ils se turent brusquement. Seul, mon odieux rival, raillant, ricanant, avec une verve endiablée, comme un amoureux désespéré, continua la conversation.

— Il faut, dit-il, qu'il se prépare un fameux orage, pour qu'on entende un si fort coup de tonnerre. Vilate est un si bon juré ! Je ne connois que Renaudin et le peintre Châtelet pour railler plus spirituellement les vieilles aristocrates qu'il condamne à la mort. On dit même que d'autres jurés du Tribunal Révolutionnaire, le Dr Suberbielle et le peintre Topino...

Barré se leva bruyamment. Comme il passe pour un sans-culotte tiède, il pensa que c'est lui qui paieroit les pots cassés si quelqu'un de nous avoit intérêt à lui faire mettre le cou au vasistas et que c'est sur lui qu'on ferait retomber la punition de toutes ces réflexions audacieuses et blasphématoires.

— Comment, Barré ! cria Engelbert, tu ne restes pas pour chanter à Alcibiade ces vers de l'*Heureuse Décade,* que Rosière chante si bien :

Leurs yeux (les yeux de tes futurs enfans, Alcibiade) innocens s'ouvriront
Pour voir le bonheur de la France.
Plus heureux que nous, ils seront
Républicains dès leur naissance.

Barré se sauva comme poursuivi par ces vers enthousiastes. Le Jeune devint grave. Mon odieux rival a une mémoire enragée. Quand il eut récité les vers de l'*Heureuse Décade*, il se tourna vers Lesur.

— Ah ! comme tu as bien peint le bonheur du républicain françois d'aujourd'hui :

Le peuple parle-t-il, aveugle il se soumet,
Il s'oublie ; et pour biens, pour parens, pour amis,
N'a que la liberté, l'honneur et son pays.
Il est plein de vertus que l'égoïste ignore.
Il est ami des mœurs, ami du genre humain.
Pour tout dire, en un mot, il est Républicain.

C'est bien ça, hein ! Sommes-nous assez pleins de vertus ! amis

des mœurs! aveuglément soumis! privés de tous les biens, mais riches de liberté! Et dire que quintidi dernier, le Comité de surveillance de l'Observatoire agita la question de savoir si la *Veuve du Républicain* n'est pas une pièce hypocrite; si Lesur ne se f. pas des sans-culottes, sournoisement, et si le moment n'est pas venu de le décréter d'arrestation!

Il éclata de rire. On ne sait jamais s'il est sérieux ou moqueur. Lesur devint pâle. Moi, je m'étois mis à boire avec rage, tant il m'exaspéroit.

J'arrivai bientôt à cet état qui est comme celui d'un dormeur éveillé : on marche droit; on parle clairement; on sait ce qu'on fait; mais on est sans réflexion, sans arrière-pensée, on est incapable de s'arrêter, de juger, de combiner.

Je ne sais plus bien ce qui se passa jusqu'au moment où Quincy s'écria :

— Voilà le moment où Alcibiade va nous demander son billet de confession.

— Un billet de confession!... Qu'est-ce que c'est? demanda Le Jeune, qui ne partage pas habituellement nos folies.

— D'où diable sort ce Huron ingénu? dit Engelbert. Mais c'est une mode nouvelle; un sacrement de la religion jacobine. Tu te rappelles bien, Le Jeune, que sous le règne du fanatisme, ces scélérats de calotins avoient fait ce raisonnement : on engage les charbonniers à se laver avant d'entrer dans le lit conjugal, pourquoi n'engagerions-nous pas ces coquins d'hommes, qui ont l'âme plus noire que des pieds de boueurs, à la laver complètement avant d'entrer dans la nouvelle vie du mariage. Mais raconter des drôleries à un vieux scélérat de chanoine qui écoutoit tout ça sans rire, ce n'est pas conforme à la gaieté qui est l'apanage du républicain françois. On a donc changé tout ça. A la fin de son dîner d'adieu à la vie de garçon, le futur doit énumérer avec franchise toutes les faveurs que sa future lui a accordées.

— C'est conforme aux principes, murmura le jeune Duplay, avec la gravité de l'homme qui lutte contre l'ivresse : la nature, la liberté et la mort, — c'est l'amour que j'ai dit — veulent qu'on traite sa femme comme une sultane. Il n'y a plus d'épouses, en temps de Révolution, il n'y a plus que des maîtresses. Il n'y a pas de lien pour un républicain. La liberté ou l'amour, c'est la mort que je dis.

— Va donc, Alcibiade, cria mon odieux rival, d'une voix qui me parut pleine d'anxiété, énumère tes faveurs avec franchise.

— Des faveurs ! la vertueuse Èléonore ne m'en a accordé aucune que même la morale de l'ancien fanatisme puisse condamner.

— Alors tu es moins avancé que plusieurs de tes amis.

Qu'est-ce qui avoit dit cela ? Une voix inconnue qui sembla sortir du portrait même du divin Marat. Il y eut un tumulte indescriptible. Je bondis avec colère. Je courus vers le coin de la salle d'où étoit partie la voix. Il n'y avoit personne, ni porte, ni fenêtre. Je me mis en fureur. J'interpellai mes amis ; je les défiai. J'étois enragé. Chacun jura qu'il n'avoit rien dit. Personne n'avoit quitté la table. C'étoit un mystère ! Il ne me vint pas alors à l'esprit que Labussière est un habile ventriloque.

Enfin après bien des serments, des accolades, des pleurs d'attendrissement, on se remit à boire.

Vers minuit, Février vint nous dire qu'il ne pouvoit nous garder plus longtems. Quelques-uns de ses officieux avoient été nous dénoncer, et trois sans-culottes austères de la section venoient de le menacer d'arrestation.

— Trois coquins, j'en jurerois, dit Le Jeune, qui, altier comme son patron Saint-Just, supporte avec peine les exigences parfois un peu taquines des sans-culottes ignorans mais purs. Voyons, qu'est-ce que c'est ?

— Ce sont, répondit Février, les chefs de la Section, des citoyens considérables : François Mille, commissionnaire, à l'angle de la rue Traversière; Pierre Pot, ancien donneur d'eau bénite à l'église ci-devant Saint-Roch, commissaire civil ; et Jacques Lumière...

— Un gendarme cassé, dit Engelbert.

— Le frère, continua Février, comme s'il n'eût pas entendu, de Lumière...

— Joueur de violon.

— Et membre influent du conseil général de la Commune.

— Bah ! dit Engelbert, ils veulent avoir un verre de vin. Fais-les monter, nous allons rassembler les rinçures de nos verres. Nous les enivrerons, et...

— Non, répliqua Le Jeune ; s'ils entrent ici, je leur donne du pied au c... C'est bien assez que ces puants jocrisses gouvernent la France sans qu'ils viennent empester notre salle à manger.

Février devint vert et se sauva, tant ces blasphèmes contre les chefs de la démocratie étoient inouïs et effrayants !

— Pourtant, dit Quincy, nous ne pouvons pas nous quitter sitôt. Que pouvons-nous faire ?

— Haroun-al-Raschid, répondis-je.

— Bravo, hurlèrent quelques voix. Qu'est-ce qui en est ?

Quincy, Duplay, Lesur, Engelbert, mes deux collègues, acceptèrent. Les autres nous quittèrent, ne se souciant pas de prendre part à cette distraction, la plus agréable que des jeunes jacobins puissent rêver.

Voici en quoi elle consiste. Nous nous armons de nos pouvoirs de membres du Comité révolutionnaire, et comme ces pouvoirs sont illimités et nous rendent les maîtres absolus, nous nous faisons ouvrir toutes les portes. Nous visitons tout, même les mystérieux asyles de l'amour conjugal et les temples de la déesse Pudique. Nous entrons dans toutes les chambres, dans les réduits les plus secrets, forteresses jusqu'ici inviolables de la chasteté virginale, tant la puissance de la Liberté l'emporte sur la tyrannie des plus infâmes despotes. Interrogeant, menaçant, condamnant à l'amende, à la prison ; admirant à nos genoux la beauté en pleurs oubliant tout pour sauver un époux adoré ou une mère chérie, nous prouvons à l'humanité entière l'irrésistible pouvoir de la Révolution et sa supériorité même sur les vertus qui sont le fondement de toutes les sociétés. On comprend pourquoi nous avions surnommé, pour dérouter les profanes, cet exercice de la toute-puissance jacobine Haroun-al-Raschid ? C'est que cet infâme despote oriental, bien digne d'être de la famille des Capets, accompagné de son Pitt, Giafar s'introduisoit, comme nous, la nuit, dans toutes les maisons de ses lâches sujets. Seulement il le faisoit par curiosité et nous, c'est pour frapper de terreur les ennemis de la Liberté.

Sans doute, il se passoit souvent des choses que Caton le Censeur n'eût pas approuvées et qui, commandées ou exécutées par un Tarquin ou un Néron eussent été répréhensibles. Mais, *indulgere genio*. On peut pardonner quelques distractions à des hommes qui dépensoient leur temps à la défense de la Liberté. *Neque semper arcum tendit Apollo ;* et l'on pouvoit nous excuser de détendre un peu nos esprits sans cesse occupés à déjouer les trames des ennemis du peuple. D'ailleurs, nous avions aussi des chances d'en saisir quelques-unes de ces trames. Après tout, comme nous n'allions jamais que chez des aristocrates suspects, nous n'avions pas à craindre de blesser la pudeur des sans-culottes, les seuls qui connaissent vraiment cette vertu ; et le foyer domestique de cent mille riches égoïstes, indulgens, modérés, en y comprenant la chasteté de leurs épouses, la pudeur de leurs filles, la dignité de leurs mères,

n'est pas aussi respectable que la tranquillité de la République, qui est seule le véritable défenseur des mœurs et des vertus puisqu'elle les a mises à l'ordre du jour.

Février ne voulut pas me laisser partir sans que je lui eusse payé la somme considérable que je lui devois. C'étoit juste, car tout le monde pouvoit être arrêté à chaque heure du jour, condamné avec la majestueuse vivacité qui distingue les opérations du génie de la Liberté, voir ses biens confisqués. Dans ce cas-là, le bon Février eût été fort heureux qu'on ne l'accusât d'être le complice d'un homme arrêté. On lui eut déclaré que puisqu'il étoit son créancier, c'est donc qu'il avoit eu des relations avec lui ; et, en bonne foi il n'eût rien eu à répondre. Il savoit, de plus, que la moitié de ses officieux avoient déjà été le dénoncer, ainsi que nous, et il se disoit : *Gaudeant bene nanti.*

Je revins, après lui avoir donné une somme que je n'ose pas dire. La postérité ne le croiroit pas. Il faudroit, pour la persuader, que j'aie dans mes mains le burin de Tacite. L'austère Panche est convaincu qu'il le possède et il se promet de s'en servir pour écrire l'histoire de ceux qui ont tué, dit-il, Adoniram. Mais moi je crains de ne pas le posséder.

Quand je revins rejoindre mes convives, après avoir réglé ma note avec le traiteur, mon odieux rival, qui n'a jamais fait une partie d'Haroun-al-Raschid, demandoit ce que c'est.

— Et jamais, conclut-il, quand on l'eut renseigné, il ne s'est trouvé un époux dont vous violiez la chambre conjugale, jamais un fils dont la mère étoit insultée par vous, jamais un frère dont vous forciez la sœur à se lever à demi-nue, jamais un homme enfin qui se soit mis en colère, qui vous ait f... à la porte à coups de pied ?

— Pour qui prends-tu la Terreur ? dit Lesur.

Engelbert regarda fixement et comme en rêvant ce débile adolescent :

— Ah ! oui ! et la Terreur, c'est toi !

— Le génie de la Révolution a frappé leurs bras d'impuissance, dit mon collègue Guérin, qui étoit un petit tailleur bossu, et très susceptible, parce qu'il couroit des bruits fréquens sur la citoyenne, son épouse.

Le regard d'Engelbert se nuança d'un plus grand dédain.

— Oui ! Et le génie de la Révolution, c'est toi ! Quel étrange peuple, murmura-t-il ! Si courageux là-bas ! Si lâche ici !

— Mais, dit Duplay, tu nous insultes ! Nous ne sommes pas du

peuple des aristocrates ! Les braves là-bas, ce sont les sans-culottes ; et les lâches ici, ce sont les aristocrates.

Cette fois, le regard d'Engelbert, en tombant sur le beau-cousin de l'Incorruptible, fut si méprisant que j'en pâlis.

— Oui ! Et c'est toi qui représentes le courage de la France, qui n'existoit pas avant toi et les tiens. Je suis sûr que c'est ton père qui a pris le Fort-Mahon, et ton grand-père qui a gagné la bataille de Denain. Allons ! en route.

Nous allâmes d'abord dans mon bureau, au ci-devant Séminaire. J'y pris une certaine quantité de blancs-seings revêtus du sceau du Comité révolutionnaire.

Ici encore, bien des détails m'échappent, car je n'eus pas le courage d'inscrire, avant de me coucher, ces détails, ainsi que je le fais toujours. C'est mon examen de conscience jacobine ; et quand on le lira, peut-être la postérité déclarera-t-elle que ce n'est pas la main de l'austère Panche, mais celle d'Alcibiade Ceyrat qui tient le burin de Tacite.

Je me rappelle que mon collègue Guérin se trouva fort ivre en quittant le ci-devant Séminaire et qu'il se mit à pleurer en racontant à mon autre collègue comment il avoit fait arrêter trente-trois ouvriers tailleurs, suspects d'avoir attiré les regards de la citoyenne, son épouse. Mais rien n'y faisoit. Il s'arrêta dans la cuisine de la première maison où nous vînmes, pour prouver à son compagnon que les ouvriers tailleurs ça repousse comme les rosiers remontans — le pauvre diable a l'âme bucolique. — Maugras qui étoit un ami de la maison et aussi ivre que Guérin, essaya de lui persuader que c'est lui qui étoit repoussant et non les rosiers ni les ouvriers tailleurs. Nous les laissâmes occupés gravement à cette discussion. On les retrouva, le lendemain, couchés dans les cendres du foyer, et ronflant comme des Allemands.

Cette première maison, c'étoit celle de Jean-François Bourgeois, ancien horloger, rue du Trente-et-un-Mai. Il a une femme laide et un fils qui l'aime beaucoup. Je lui réclamai 40,000 livres. Après beaucoup de débat, il s'inscrivit pour 19,000 livres destinées à offrir un mât de perroquet au *Nouveau-Vengeur*. Nous partîmes couverts des bénédictions de son épouse qui me remercia avec larmes de ne pas envoyer son mari aux Carmes.

Rue Montagne-des-Champs, nous visitâmes la citoyenne de Monceau d'Auray, pour voir si les trois gardiens que la section lui a imposés au prix de 24 livres par jour, sont à leur poste.

Nous allâmes, près de là, cul-de-sac Montagne des-Champs 1367, chez la Ve Le Monnier qui est condamnée à payer 50 livres par mois jusqu'à la paix. Nous lui persuadâmes qu'elle murmuroit et payoit cette somme sans enthousiasme pour la Liberté, et nous lui prîmes 1,200 livres pour offrir un mât de cacatois au *Nouveau-Vengeur*.

C'est en sortant de là que Duplay tomba sur un mont d'ordures où il s'endormit. Lesur et Quincy étoient très gais et me lançoient des brocards que je ne comprenois pas ; Engelbert, plus sombre que jamais. Je ne sais plus bien ce que nous fîmes. Nous visitâmes plusieurs maisons d'aristocrates bourgeois, dont les chefs de famille sont aux Carmes : un tapissier, rue du Four ; un huissier, rue des Canettes, où il y avoit des jeunes filles fort jolies ; et une jeune veuve qui jeta les hauts cris, rue des Aveugles.

Enfin nous vînmes rue du Vieux-Colombier, nº 730, chez la vieille aristocrate, très riche, qui est la vache à lait de la section, la citoyenne de Courtel d'Auteville.

Voilà que mon odieux rival découvre qu'elle est sa parente. Qu'arriva-t-il ? Je parlois difficilement et j'avois une grande envie de dormir. Je ne sais plus bien ce qui se passa, mais, au milieu de la nuit, nous nous trouvâmes à la porte de la citoyenne d'Auteville, moi à plat ventre, Lesur dans le ruisseau, et Quincy saignant abondamment du nez et des dents. J'ignorai ce que devint Engelbert qui, probablement, nous avoit rossés. Je me relevai péniblement. Le génie de la Liberté m'aida probablement à retrouver mon domicile.

Je me rappelle que je passai une heure à essayer de fermer l'entrée de ma cachette. J'y parvins et aussi à gagner mon lit. Il me sembla que je tombais dans un abîme, où l'austère Panche jouoit du triangle avec un niveau, en guise de besicles, sur le nez.

CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

LE RÉCIT D'UN DÉPORTÉ

DE 1793

Un décret de l'Assemblée législative, rendu en mai 1792, avait ordonné la déportation des prêtres qui s'étaient refusés à prêter le serment imposé par la Constitution civile du clergé.

Ce serment, dans le principe, n'atteignait que les ecclésiastiques attachés aux paroisses comme curés ou vicaires ; il ne frappa d'abord ni les moines, ni les chanoines, ni les aumôniers des couvents de femmes.

Le développement de la puissance révolutionnaire et le crime du 21 janvier devaient amener des rigueurs nouvelles et donner libre carrière à l'impiété. La Révolution devint féroce : tous les prêtres ou frères furent condamnés, par la loi du 22 mars 93, à être transportés à la Guyane.

Par un autre décret de floréal an II, tous les prêtres qui ne se dénonçaient pas eux-mêmes étaient mis à mort sans jugement, et tout citoyen, fût-il leur père, qui les cachait, était également puni de mort.

C'était une proscription en masse. Toutefois, tous les prêtres arrêtés ne furent pas envoyés à la Guyane, beaucoup périrent dans les prisons. Ainsi, sur 827 qu'on envoie au bagne de Rochefort, 205 seulement sont encore en vie au bout de 10 mois [1].

Je savais qu'il existait plusieurs relations de leur supplice écrites par quelques-unes des victimes qui survécurent à leurs souffrances. L'une de ces relations imprimée à un petit nombre d'exemplaires en 1808, est devenue à peu près introuvable. Je dois à un vénérable ecclésiastique, M. l'abbé Lamontagne, la communication de ce document qui lui fut confié par un parent de l'auteur. Son extrême rareté et l'intérêt du récit nous ont engagé à le rendre à la lumière.

Le prêtre qui va prendre la parole se nommait Jacques Maugras ; il était né, en 1756, au village de Saulxures, dépendant alors du gou-

1. Voir *la Révolution*, par Charles d'Héricault, p. 168 et suiv.

vernement de Lorraine et Barrois, et faisant partie du bailliage de Lamarche.

« Au mois de mai 1792, époque où l'Assemblée législative ordonna la déportation de tous les ecclésiastiques fonctionnaires publics qui n'avaient pas voulu prêter le serment à la constitution civile du clergé, j'étais vicaire de la paroisse de Chaissy, près Tonnerre. Mon curé fit le serment demandé ; mieux inspiré, je le refusai. Ne pouvant plus m'accommoder aux principes de mon curé, je quittai le presbytère, sans toutefois abandonner ma paroisse, qui me parassaiit avoir plus que jamais besoin d'un prêtre catholique ; d'ailleurs, je ne faisais que suivre les ordres des supérieurs ecclésiastiques.

Je me retirai donc seul, sans domestique, dans une chaumière plus que modeste, qu'on voulut bien me céder dans le village.

De là, je continuai d'exercer les fonctions du saint ministère, au milieu de cette population dont j'avais gagné la confiance et qui était pleine de bienveillance pour moi.

Bientôt, les temps devinrent plus mauvais, et le prêtre, loin de pouvoir habiter en sûreté une pauvre cabane, était traqué comme une bête fauve, dans les réduits les plus reculés, au fond même des forêts.

Force me fut d'abandonner ce presbytère rustique que je m'étais improvisé et où j'avais été heureux, malgré ma pauvreté. Ce fut alors que je commençai à mener une vie errante, parcourant pendant la nuit les paroisses voisines de Chaissy, pour porter, où le besoin en était, les consolations de la religion.

Dans une de mes courses matinales, je rencontrai deux gendarmes à cheval, qui allaient à ma recherche. Le chemin que je tenais était encaissé et bordé d'une haie épaisse de chaque côté ; impossible à moi de fuir ; d'ailleurs, je n'étais qu'à quelques pas des cavaliers quand je les aperçus ; la plus petite hésitation pouvait faire naître des soupçons et me trahir. En face de ce danger, je reste assez maître de moi pour ne laisser paraître aucune émotion, quoique portant imprudemment sur mon épaule, au bout d'un bâton, un ornement enveloppé d'une serviette, dont je me servais pour célébrer la sainte messe.

Je m'avance donc hardiment à la rencontre des gendarmes que je force même à me céder le milieu du chemin. Ils remarquent le ballot porté sur l'épaule, comme les tisserands portent leur toile, et c'est précisément ce qui les empêcha de reconnaître le prêtre dont

ils avaient le signalement, car l'un deux dit à son compagnon : « Voici un tisserand bien matinal. »

Au milieu de ma vie errante, je trouvais, dans mon ancienne paroisse et dans les voisines, plus d'un toit hospitalier où je recevais l'accueil le plus empressé, malgré le danger que l'on courait en donnant l'hospitalité à un prêtre mis hors la loi.

Mais ces dangers devinrent encore plus grands ; ce n'étaient plus seulement des prisons dont étaient menacés les hommes généreux qui recueillaient les ministres de Jésus-Christ.

Par un décret nouveau les échafauds s'étaient dressés pour eux, et la mort seule pouvait punir le crime de celui qui osait donner un abri au prêtre persécuté.

Malgré cette loi inique, il se rencontrait encore bien des familles qui ne craignaient pas de partager leur pain et leur demeure avec ces malheureux proscrits.

Mais dans ces asiles qui s'ouvraient avec tant de charité, je ne me sentais plus tranquille ; la pensée qu'en cherchant à éviter pour moi-même une mort que je ne craignais pas, je pouvais la donner à des familles entières, victimes de leur dévouement pour moi, me poursuivait sans cesse comme un tourment.

Je préférai me livrer moi-même, et je me rendis à la prison de la ville de Troyes.

Là, une circonstance imprévue faillit me rendre presque aussitôt la liberté que je venais de perdre volontairement.

Le lendemain de la décade, à l'heure où il était permis aux prisonniers de prendre l'air dans le jardin de la prison, dont la rivière fermait un côté, un homme du peuple, complètement ivre, que sa femme cherchait à maintenir par le bras, perdit l'équilibre, et roulant le long de la berge, tomba dans l'eau. Le courant l'entraînait ; aux cris de la femme, j'accours ; étant bon nageur, je jette mon habit à bas, et, sans calculer que l'eau était glacée à cette époque de février, je saute dans la rivière et je suis assez heureux pour ramener l'ivrogne vivant sur la terre ferme.

Après l'avoir remis à sa femme, je traverse de nouveau la rivière et je rentre dans ma prison.

Toute la ville connut bientôt mon aventure, et une députation du district vint complimenter le *généreux citoyen*, qui n'avait pas craint de risquer sa vie pour sauver celle d'un autre citoyen. « Il a bien mérité de la patrie, disait-on, sa place n'est pas en prison. »

On disait partout que j'allais être mis en liberté, et un de mes

amis, qui n'avait trouvé d'autre moyen de sauver sa vie en ces temps malheureux, qu'en faisant partie du district, vint me recommander de quitter la ville aussitôt que je serais libre, parce que, ajoutait-il, les hommes de sang pourraient se raviser et saisir de nouveau leur victime.

Le club s'assemble et, cette fois, ce n'est point pour envoyer à la guillotine, mais pour mettre un prisonnier en liberté.

Mandé devant cette réunion de Jacobins, je suis reçu avec bienveillance; déjà on parle de me donner l'accolade fraternelle et de me renvoyer avec un certificat de civisme; mon cœur était déjà tout à la joie et à l'espérance, lorsqu'un membre du club se lève et crie d'une voix terrible :

— Qu'allez-vous faire, citoyens? Ne savez-vous pas que celui que vous voulez rendre à la liberté est un prêtre, et un prêtre insermenté? Or un prêtre insermenté peut-il être capable d'une bonne action?

Un profond silence accueille ces paroles. Dans l'assemblée, les bons n'osent parler, parce qu'ils seraient aussitôt suspects, et les méchants trouvent l'argument sans réplique.

Ainsi après avoir *bien mérité de la patrie,* j'ai été reconduit en prison, par ordre de cette patrie reconnaissante!

J'en fus retiré au commencement de mars 1793, pour être dirigé sur Rochefort, avec les prêtres du département voisin. Nous étions plus de quarante.

Dans cette longue route, faite à pied, j'eus à essuyer, ainsi que mes infortunés compagnons, les huées, les cris, les insultes de la multitude, dans les villes et même dans certains villages qu'il fallut traverser.

Qu'on imagine tout ce qu'il y a de plus grossier dans les mots, de plus impie et quelquefois de plus obscène dans les propos, de plus effrayant dans l'attitude, les menaces, les figures, les gestes et les mouvements d'une populace furieuse; il n'y a point à craindre d'exagération dans l'idée qu'on s'en fera. Jamais les sombres couleurs du tableau ne surpasseront, n'égaleront même l'affreuse et inexprimable réalité.

Doit-on en conclure qu'un bouleversement déplorable avait changé notre beau pays de France, et que la généralité de ses habitants avait perdu à ce point les qualités de nos pères?

Sans doute les troubles civils et religieux causaient dans le peuple une émotion fébrile et le mettaient comme hors de lui-

même, de sorte que ses vertus caractéristiques en éprouvaient une funeste atteinte, mais elles ne furent réellement altérées que dans un certain nombre. La majorité de la nation, loin d'y prendre part, ne voyait dans les événements qu'un sujet de gémissements et de terreur.

Aussi ces sarcasmes, ces impiétés, ces blasphèmes que vomissait sur les déportés la foule en délire, n'étaient que l'œuvre prétendue patriotique de quelques agitateurs qui, nous précédant dans chaque localité, animaient la populace par leurs calomnies, la soudoyaient même, et celle-ci, ignorante et grossière, céda d'ordinaire trop facilement aux mauvaises impulsions qu'on lui donna.

Les foyers de ces émotions populaires étaient les clubs qui se correspondaient dans toute la France, et mettaient en mouvement des affidés qui allaient s'associer des coopérateurs pour exécuter les déterminations prises d'avance. Il y avait des agents de cette sorte pour régler à leur guise le transport, sur les vaisseaux, des prêtres déportés.

Quand ils ne pouvaient, par leurs manœuvres ordinaires, produire un soulèvement contre nous à notre arrivée dans les villes, ils avaient recours à un stratagème : on nous faisait stationner des heures entières sur la place publique, pour donner à la foule la facilité de nous insulter. Mais ils n'atteignaient pas toujours leur but, et la vue de tant de prêtres qui se sacrifiaient si généreusement pour la foi catholique, ouvrait presque toujours les cœurs, même chez les hommes les plus prévenus, aux sentiments de compassion.

J'ai eu moi-même la consolation de trouver des cœurs sensibles et pleins de foi. En passant à Orléans, j'entrai dans une boutique pour acheter des objets dont je pensais avoir besoin en mer. La maîtresse de la maison reconnut en moi un prêtre, malgré mes habits laïques. Aussitôt, elle entr'ouvre la porte de l'arrière-boutique, appelle ses deux filles, âgées de 8 et 10 ans, les fait mettre à genoux, et du ton le plus ému leur dit : « Mes enfants, vous êtes aux pieds d'un prêtre catholique, c'est peut-être le dernier que vous verrez ; je le prie de vous donner sa bénédiction. » Je ne pus retenir mes larmes; elles tombent sur la tête de ces deux jeunes enfants en même temps que ma main les bénit. Arrivés à Poitiers, mes compagnons et moi, nous fûmes dépouillés du peu que nous possédions ; on ne laissa à chacun de nous que deux chemises, deux paires de bas, quelques mouchoirs de poche et trente francs en as-

signats pour les frais de route des trente lieues qui restaient encore à faire jusqu'à Rochefort.

A Niort, nous crûmes que notre dernier moment était arrivé. On nous fit ranger sur une grande place où la guillotine était en permanence. Cette place était remplie de gens qui criaient : A bas les prêtres ! A la guillotine les Vendéens ! Un chanoine de Nancy qui ne perdit jamais son calme, dit alors : « Je le veux bien, que l'on commence par moi, je suis bon à prendre. »

Grâce aux hussards, qui nous escortaient, nous échappâmes aux fureurs de la populace. On nous enferma dans des prisons où venaient de périr plus de 300 Vendéens, et où l'on ne respirait qu'un air empesté.

Le lendemain, nous repartîmes, et les hussards nous donnèrent des marques touchantes de leur humanité ; ils descendaient de leurs chevaux et y plaçaient les déportés.

C'est ainsi que nous arrivâmes à Saintes, que nous avons quitté le 28 mars, à destination de Rochefort. Pour ce trajet, on nous embarqua sur une gabarre et nous mîmes six jours pour faire sept lieues. Le second jour, nous nous trouvions à une lieue de Saint-Savinien, lorsque la marée nous manqua. Comme il pleuvait beaucoup et que nous aurions été exposés, pendant toute la nuit, à l'intempérie de l'air, le patron nous conseilla de faire cette lieue à pied, en suivant le bord de la Charente.

Il nous débarqua tous sur la prairie, par une grande pluie, et pendant une nuit très obscure. Aussi, ne sachant où mettre le pied, les uns tombaient d'un côté, les autres de l'autre. Les vieillards eurent beaucoup à souffrir ; les uns se trouvaient quelquefois dans l'eau jusqu'à mi-jambes ; les autres, croyant marcher sur une terre ferme, tombaient dans des fossés d'où nous les retirions glacés de peur et de froid. Enfin, après deux heures de la plus pénible marche, nous arrivâmes à Saint-Savinien, mouillés jusqu'aux os.

Mais si notre corps souffrait, quelle joie ne ressentions-nous pas dans nos cœurs d'avoir été trouvés dignes de souffrir quelque chose pour le nom de Jésus-Christ ! Nous nous rappelions cette nuit où notre divin Sauveur fut pris dans le jardin des Oliviers et conduit à Jérusalem.

Les quatres gendarmes qui devaient nous accompagner avaient pris les devants. Nous les trouvâmes à l'arrivée, et ils nous dispersèrent dans différentes auberges.

Nous n'avons qu'à nous louer de la manière dont nous fûmes traités

dans cette ville ; on nous a même assurés que la municipalité était allée sur la Charente, pensant que nous arriverions par eau, et voulant nous recevoir.

Nous débarquâmes enfin devant Rochefort, le sixième jour, en face de ce vaisseau qu'on nommait *le Borée* ou *le Bonhomme Richard,* et qui servait d'hôpital pour les galeux.

Après quelques heures d'attente, on nous fit monter sur ce bâtiment, entre deux haies de baïonnettes et de sabres. Quand on nous eut comptés et recomptés, on nous précipita dans la soute aux marchandises. Là, nous trouvâmes déjà empilés, sur du foin et de la paille hachée, trente prêtres enfermés là depuis quelques jours. Je ne parlerai pas des quatre nuits que nous avons passées là, car on peut dire que ce n'était encore que des roses.

Le lendemain, nous eûmes la visite d'un général patriote de l'armée qui opérait contre les Vendéens. Voici dans quels termes il nous harangua.

— Vous voilà donc, f..... coquins, infâmes brigands, race de Béelzébuth ! C'est vous qui êtes cause de tout le mal de la France ; il faut avoir une vertu plus qu'humaine pour vous laisser vivre. Mais ne vous y trompez pas, si nous éprouvons quelque échec dans la Vendée, je reviendrai à bord et je serai moi-même votre bourreau.

Deux jours après, on procéda à la fouille. On nous fit monter dix par dix dans la chambre du capitaine, où étaient deux commissaires, qui, après nous avoir menacés de nous faire guillotiner si nous cachions quelque chose, procédèrent à la fouille de nos effets et nous firent remettre tout l'argent et les assignats que nous possédions. Ils se montrèrent surtout inexorables pour nos bréviaires et les autres objets de religion que nous pouvions avoir sur nous. Un prêtre fut mis aux fers pour avoir caché un chapelet. Quel fut notre chagrin, lorsque nous ne vîmes plus revenir ceux qui, les premiers, étaient montés sur le pont pour être fouillés ! Nous crûmes qu'on les massacrait, et chacun de nous s'attendait au même sort.

Nous ne fûmes rassurés que lorsque notre tour arriva; car, au lieu de nous jeter à la mer, on nous fit descendre, avec une escorte de hallebardes, dans une autre soute que nous avons nommée *purgatoire,* à cause de l'épouvantable chaleur qu'il y faisait. Je n'y restai que cinq heures, et, quand je sortis, je trouvai, fondu comme de l'huile, un petit pot de beurre resté dans ma poche. Qu'on juge de ce qu'ont dû souffrir ceux qui y sont demeurés deux fois vingt-quatre heures, entassés les uns sur les autres !

Lorsque les opérations de la fouille furent terminées, on nous embarqua sur une goëlette, après nous avoir arraché nos cocardes, comme indignes de les porter, et plus indignes encore de la protection publique. On nous força d'y entrer avec une telle précipitation, que si l'un des nôtres ne se fût adressé au capitaine avec une grande fermeté, plusieurs se seraient infailliblement noyés ou cassé la tête en tombant.

Nous nous trouvâmes ainsi séparés des galeux qui avaient eu, jusque-là, le pas sur nous, car, tandis qu'on leur donnait à eux de la viande et de la morue, on nous laissait, à nous, tout le mérite du jeûne.

Mais la nuit que nous passâmes sur cette goëlette est bien la plus terrible que nous ayons eue de notre vie ; dans un endroit où quarante personnes auraient été fort gênées, on nous entassa quatre-vingt-dix-neuf ! Aussi, le lendemain, n'y eut-il personne qui ne fut affligé ou d'érésipèle, ou de fluxion aux yeux, occasionnés sans doute par le mauvais air que nous respirions en ce lieu infect.

Toutefois, ce n'était là que l'apprentissage de ce que nous devions souffrir à bord du vaisseau *les Deux Amis*, destiné à nous transporter à la Guyane. On nous y conduisit le lendemain, et nous fûmes, en y arrivant, témoins d'une bien autre scène : en voyant sur ce navire officiers et soldats, sabres et pistolets au poing, nous devions nous rappeler ce passage de l'Écriture :

« Ne craignez point ceux qui tuent le corps, mais bien plutôt ceux qui peuvent précipiter le corps et l'âme dans les flammes éternelles. »

Aussi montâmes-nous sur ce vaisseau avec cette fermeté que donnent la foi et l'amour de Celui pour qui nous combattions. On commence alors par inscrire nos noms sur un registre ; puis on signifie à tous de faire la déclaration exacte de l'or, de l'argent et des assignats dont chacun pouvait encore être possesseur; et à cette sommation, on ajoute que *celui qui serait trouvé en défaut* subirait la peine de mort.

ALFRED DE BESANCENET.

(La suite prochainement.)

LES NOCES D'UN JACOBIN

EXTRAIT DU JOURNAL DE NICOLAS CEYRAT *

QUARTIDI, 4ème THERMIDOR, L'AN DEUXIÈME

(MARDI 22 JUILLET 1794, *vieux style.*)

---

9 1/2 du matin.

J'avois bien recommandé à mon officieux de me réveiller à 7 heures du matin.

L'officier public de l'état civil doit nous attendre à huit heures et demie. En nous mariant si matin, nous voulions éviter, Circé et moi, d'attirer l'attention, ce qui est toujours dangereux dans une démocratie.

Nous avons décidé que nous partirons immédiatement après que le citoyen perruquier nous aura unis. Nous irons cacher l'agonie de la pudeur d'Éléonore dans une abbaye que l'austère Panche avoit achetée, pour montrer sa vertu, et pour presque rien.

Elle se nomme l'abbaye des Anges, et est située près des jolis bois de Montfermeil. Le Vénérable l'a donnée en dot à la ravissante Éléonore, non pour le prix qu'il l'a payée, mais pour celui qu'elle valoit au tems des tyrans. J'avois fait quelques difficultés. Je ne m'irritois point de cette estimation qui diminue de trois quarts la dot promise, car je ne suis point un humain avide, et je m'attendois à tous ces échappatoires de procureur, ayant entendu souvent l'austère Panche proclamer solennellement que la première maxime de la maçonnerie est celle-ci : Soyez généreux envers vous-même. Mais j'ai quelques préjugés d'Ancien Régime sur les biens confisqués, même lorsqu'ils le furent sur les hideuses religieuses. Toutefois je cédai, comme toujours, à la puissance de la Déesse des Amours.

* Voir la livraison de janvier 1885.

mon Armide y a donc été la semaine dernière, afin de tout préparer. Elle m'a dit, en revenant, avec un sourire mutin :

« J'ai été en chasser tous les anges. Tu n'y trouveras rien d'angélique, même pas moi. Car tu sais qu'il n'y a plus d'anges en République, et que ce qui est recommandé aux épouses, c'est d'être de vrais diables. »

Comment refuser de me laisser conduire dans ce paradis par la main d'une telle fée !

De plus, le citoyen perruquier étant l'un des membres du Conseil général chargé de décider en dernier ressort sur les certificats de civisme sans lesquels il n'y a point moyen de faire un pas dans la France régénérée, a beaucoup de cliens qui cherchent naturellement à le mettre de leur parti en lui faisant habiller leurs perruques.

Il avoit donc fallu prendre l'heure où sa boutique est le moins encombrée, et c'est huit heures.

Mais la vertueuse Éléonore avoit demandé une demi-heure de répit. Voici pourquoi : nous n'avions pu encore obtenir, malgré notre bonne renommée de civisme, le passeport sans lequel on ne peut quitter la capitale de la civilisation, même pour aller dans la grande banlieue. Le hasard avoit voulu que j'eusse, pour examiner ma demande, ces trois Bernard qui font partie du Conseil général de la commune, l'ex-portier, le domestique et le juré. Ces trois citoyens purs, poussés par un citoyen également pur, mais qui me déteste, m'avoient cherché mille chicanes. Ce dernier, c'est Paris, le successeur de l'infâme aristocrate Delille. Il n'a pu oublier que je l'ai rossé souvent quand nous étions ensemble à Juilly. Je n'avois donc pas pu encore obtenir ce passeport, et il avoit été décidé que mon enchanteresse iroit montrer à ce Paris ses beaux yeux irrésistibles, à huit heures du matin.

C'est donc à huit heures et demie que nous devions être unis.

Le scélérat de Clovis n'étoit pas venu me réveiller à l'heure dite. Il prétendit plus tard qu'il y avoit fait tous ses efforts, et vainement, parce que, sans doute, j'avois dévoré toute la provision de pavots que Morphée tient en réserve, pour adoucir les maux des faibles humains. Le coquin devient réellement éloquent. On peut prévoir qu'il ira loin.

Je fus réveillé brusquement par le bruit épouvantable de ma porte qui voloit en éclats. J'étois baigné de sueur. Je vis devant mes yeux une figure plus inondée encore que la mienne. C'étoit celle de l'austère Panche. Il tournoit au violet, comme la terre

sacrée qui entoure la guillotine. Quelques ruisselets de boue blanchâtre descendoient le long de ses joues *fluviales*. Il n'avoit, en effet, pas pu se retenir de revêtir ses insignes maçonniques, pour ce jour solennel. De jeunes sans-culottes qui n'avoient pas reconnu là l'uniforme de la garde nationale, l'avoient poursuivi en criant à la chie-en-lit, et l'avoient couvert de poussière, à ce qu'il dit, mais il étoit évident que cette poussière avoit été recueillie dans les ruisseaux. Il sentoit fort mauvais. Cela me réveilla complètement. Toutefois, respectant son austérité, je ne lui dis rien. Je me contentai d'éternuer.

— Eh bien ! me dit-il avec solennité, voilà une conduite, pour un premier jour de noces ! Si vous n'êtes pas...

Il chercha quelque chose de grivois à me dire. Mais il ne le trouva pas.

— Quelle heure est-il donc, Être suprême ! m'écriai-je en faisant un bond.

— Neuf heures et vingt-sept minutes ! L'officier public, qui vous a attendu une demi-heure, est allé tondre un teigneux riche, pressé et vertueux. Il va revenir. Allons ! hâtons-nous !

Je me précipitai. L'austère Panche qui avoit pris, — dans les Loges, disoit-on — des habitudes de commérage et d'espionnage, furetoit partout. Il saisit sur ma table de nuit un bonnet de femme :

— Eh ! eh ! dit-il. Si vous n'êtes pas...

Il chercha de nouveau quelque chose de gaillard à me dire. Mais il ne le trouva pas encore. Je protestai que je voyois ce bonnet pour la première fois. C'étoit vrai. Je le jurai sur l'innocence d'Éléonore.

— Eh ! eh ! eh ! Ce n'est pas un reproche que je vous fais ! Les lois de la République, d'accord avec celles de la Maçonnerie et de la Nature...

Il devenait bleuâtre. Je lui offris un verre de liqueur aromatisée, et, pour détourner ses soupçons, je lui contai que cette liqueur est une invention du célèbre baigneur-étuviste de la rue de Condé, Lubin, fils cadet, neveu de Lubin, perruquier, président du Conseil général et mon ami. Il but, redevint simplement rouge. Mais il n'étoit pas dérouté. Il me montra de nouveau ce maudit bonnet, avec un sourire de Silène au milieu des Bacchantes.

— Je vous jure, par le bonnet sacré de la Liberté, que j'ignore d'où vient cet objet.

— C'est un bonnet de nuit féminin. Je m'y connois. Je vous dis

que la Nature est un meilleur instituteur que les monstres cachés dans les sacristies et qui ont inventé la morale pour en vivre. Point d'hypocrisie. Ce bonnet ne blesse pas mon cœur paternel. Je vous l'ai signalé, afin que vous restiez ferme sur les principes, si jamais votre épouse, de son côté, s'abandonne à sa sensibilité naturelle, dans le voisinage de vos dieux Lares. La Nature, d'accord avec la Révolution et la Maçonnerie...

Je le regardai. Il vit, sans doute, que j'avois quelque idée de lui casser les reins. Il s'essuya. De mon côté, je me dis que, en effet, cette indulgence pour les entraînemens de la sensibilité naturelle est conforme aux principes de l'auguste Révolution. Toutefois, je me promis de l'accabler de coups de pied au c.., s'il développoit jamais ces théories devant mon épouse. J'étois exaspéré. Je ne pus résister à saisir ce maudit bonnet et à lui en essuyer le visage. Je crois que je n'y mis pas une grande douceur. Ce maudit bonnet ! je l'avois, sans doute, pris, par distraction, chez les jolies filles de l'huissier incarcéré. Qu'ai-je été faire dans cette galère ?

Enfin, je fus habillé. Je me regardai dans un miroir très beau que j'avois promis à mon enchanteresse, parce qu'il me venoit du pillage de l'hôtel de Castres, où je puis dire que j'ai montré quelque courage, comme je l'ai raconté en son temps.

Vraiment, j'étois fort à mon avantage, malgré l'ivresse de la nuit précédente.

Nous sortîmes enfin de ma chambre, dont je remis la porte de mon mieux. Sur le seuil, je trouvai Clovis Margottant avec une mine souriante qui m'effraya un peu. Il me dit :

— Il y a là un citoyen qui a besoin de te parler à l'instant même.

— Qu'il aille à tous les diables !

— Je l'ai prévenu avec douceur que tu l'y enverrois. Il n'y consent pas. C'est Didier, du Tribunal révolutionnaire.

J'hésitai. Mais l'amour l'emporta. Je poussai l'austère Panche qui avoit la tête dans une de mes serviettes, et je fis un pas pour m'éloigner.

— Il assure qu'il vient de la part du citoyen éminemment sensible et bienfaisant.

— Robespierre !

Je restai stupéfait, puis je pâlis. Je regardai le Vénérable. Ses cils et ses sourcils rappeloient un arrosoir. Il n'y avait pas à compter sur un homme aussi mouillé. Tout ce qui s'était passé la veille, et l'affaire de l'Anglais Vaughan, l'avant-veille, me revinrent

à l'esprit. Il y avoit là partout de quoi me mener cent fois à la guillotine. Maudit soit le hasard qui m'a appris que l'intègre Maximilien est en relation avec les fils de la perfide Albion. Que faire ? Me cacher et faire signe à ma Circé de venir me rejoindre dans ma cachette, pour nous y marier, devant l'auguste Nature, sans l'intervention de notre perruquier ? Je regardai de nouveau l'austère maçon. Il saisissoit une seconde serviette. Le nom de Robespierre avoit mis le comble à sa chaleur.

D'ailleurs, où se cacher, comment échapper aux mille yeux que la République a chargés de surveiller patriotiquement chaque citoyen ? Ah ! je suis fier d'appartenir à un gouvernement tellement fort que pas un être, sur cette immense étendue de terre, ne peut faire un pas, dire une parole, avoir même une pensée, sans qu'il lui soit connu ! N'est-ce pas le modèle d'un gouvernement républicain et de tout gouvernement qui veut sincèrement le règne de la Liberté ?

Toutefois, je le confesse humblement, en ce moment, cette perfection du gouvernement me gênoit pour me marier. La puissance de ma passion pour l'incomparable Éléonore étoit telle, que je faillis regretter, pour un moment, le tems de la tyrannie où le gouvernement étoit si mauvais que j'eusse pu aisément enlever celle que j'aimois et trouver quelque bosquet fleuri pour y cacher l'agonie de sa pudeur, sans crainte d'être dénoncé par cent mille voix.

Je me rendis auprès de Didier. Il n'y avoit pas moyen de faire autrement.

C'est un brave citoyen, serrurier de son état, qui a commencé sa réputation patriotique par son amitié pour Dumoutier, le célèbre travailleur de Septembre, également serrurier, qui, à Saint-Firmin, a débarrassé la République de 14 scélérats de calotins. Ce n'est pas le courage qu'on avoit alors admiré en lui, parce que ces 14 scélérats, âgés de plus de 70 ans, et tous accablés par les remords de leur aristocratie, avoient négligé de se défendre. Mais comme plusieurs de ces brigands avoient été les bienfaiteurs de Dumoutier, on avoit admiré ce nouveau Brutus, et Didier, en se liant avec lui, a partagé sa célébrité. Depuis lors, il s'est donné la mission sublime de veiller sur les jours sacrés de l'Incorruptible, depuis que l'infâme Cécile Renaud, payée par tout l'or de l'Angleterre, y a voulu attenter.

Didier est donc un homme considérable, et on n'aime pas à avoir brusquement des relations avec lui. Il avoit un gros bâton. Ce

bâton, non moins que l'air rogue que ses fonctions héroïques lui donnent très justement, me troubla, bien que je n'eusse jamais tremblé sur les champs de bataille. Mais ce bâton, qu'il ne portoit habituellement que pour escorter le citoyen éminemment vertueux à la Convention, m'éblouit en me rappelant toutes les grandeurs de la République.

— Citoyen, me dit le brave sans-culotte, d'un air sombre, le représentant du peuple, Robespierre l'aîné, m'envoie te chercher. Tu sais que son tems est précieux. Je t'engage à ne pas me faire attendre une minute.

— Mais, répondis-je avec douceur, c'est que je me rends à l'autel de l'hyménée.

Il me regarda avec une surprise effrayante.

— Le citoyen Robespierre t'attend et tu songes à l'autel de l'hyménée ! Tu as donc deux existences de trop : la tienne et celle de ta donzelle ? Tu te marieras après... s'il en reste, conclut-il avec une ellipse extraordinaire, mais dont le sens ne m'échappa point.

— Beau-père, dis-je à l'austère Panche qui éternuoit derrière moi...

— Ah ! c'est ton futur beau-père, ce gros bouffi rouge qui a si chaud et qui porte des rubans comme un vendeur de remèdes contre la gale ?

— Citoyen, dit humblement l'austère Panche, je suis franc-maçon...

— C'est ce que je disois. Tant pis pour toi ! Il n'y a plus rien à maçonner pour vous. C'est nous qui sommes les architectes de l'univers. C'est l'avis de Dumoutier. Mais vois-tu, vieux panachon, je suis galant, moi, et Dumoutier aussi : eh bien ! avertis ta fille que je lui enlève son godelureau pour un tems... ou un autre. Dis donc — le bon sans-culotte s'adoucit, en voyant qu'on lui obéissoit docilement — si elle ressemble au papa, ta doulcinée, on ne pourra pas dire qu'elle est de *trop beaux os*. Ah ! ah ! C'est Dumoutier qui m'a appris ça. Car il est fort gai quand il est saoul.

Cette insulte à l'adorable Éléonore me mit en fureur. Je relevai la tête et je me tournai vers Panche.

— Beau-père, dites à ma Circé que je serai à ses pieds d'ici à deux heures. J'ai confiance en mon innocence et en la justice de l'Incorruptible. Il est dix heures et demie, à midi et demie je serai ici. Retenez, pour cette heure, l'officier public.

Cet acte d'audace effrayante parut étonner le serrurier. Il m'escorta jusqu'à la rue Honoré, en causant plus librement. Il m'offrit

même de lui payer un galopin au coin de la rue de la Sourdière, chez le marchand de vin des Jacobins; ce que j'acceptai, et nous bûmes à la santé de Dumoutier.

J'avois repris courage. Je n'en manque pas, comme on sait. Mais, doué d'une sensibilité délicate d'Ancien Régime, je perds aisément le sang-froid. Quand je l'ai retrouvé, personne n'a l'esprit plus à l'aise. Je suis, au reste, toujours prêt, je l'ai dit, à risquer ma vie pour les Pères de la Patrie, la Liberté et les Sans-Culottes.

11 heures.

On sait que je connois bien les Duplay, chez qui loge Robespierre. J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'y apporter des oranges qu'il aime, parce qu'elles le guérissent de sa bile. Je les achète aux *Américquains* où elles sont exquises.

Il n'y a pas de meilleurs citoyens que ces braves gens-là, ni de maison où l'on soit plus rempli d'une sorte de dévotion pour la justice du peuple et pour l'instrument de cette justice, la guillotine.

Le père qui a 60 ans et qui est la vertu même, se seroit reproché de parler d'autre chose que de l'auguste tribunal révolutionnaire où il est juré. La mère a, comme toutes les habituées, sa place marquée au premier banc des tribunes de la Société-mère, où elle assiste à chaque séance, amenant chacune de ses filles, l'une après l'autre.

Cette éducation civique qu'elles reçoivent et l'amitié de l'Incorruptible, les ont rendues chères aux jeunes Jacobins. Avant que l'Amour n'eût trouvé dans les yeux de l'incomparable Éléonore les traits aigus dont il m'a percé le flanc, j'avois songé à épouser l'une de ces vertueuses citoyennes. Elle m'eut poussé vite dans la voie du dévouement pour les plus hautes magistratures de la République. Mais il y a quelque obscurité dans les amours de ces jeunes filles. Je ne parle pas de celle qui a épousé Lebas et qui adore son époux. Mais une autre est attribuée, tantôt à Saint-Just, tantôt à Robespierre, et ce n'est pas celle qui est honorée, en ce moment, de ses faveurs, à ce qu'on dit. Enfin je m'y perds, et comme on n'ose pas aller sur les brisées des Pères de la Patrie, je me suis éloigné, mais en fort bons termes.

J'envoyai donc un sourire fort dégagé à l'auguste mère Duplay. Elle lavoit, dans la cour, les caleçons de son époux, uniquement vêtue d'une jupe courte, fort sale, et montroit ses mollets nus aux passants, avec une simplicité héroïquement républicaine. Elle est, comme autorité

sociale, dans une position analogue à celle d'une princesse royale de l'Ancien Régime, et, j'en prends la postérité en témoignage, quelle est la princesse royale qui eût jamais eu l'idée de consoler les pauvres gens de leur misérable sort, en lavant les caleçons de son époux, publiquement, et en montrant ses mollets aux passans? La République est le seul gouvernement qui pense au peuple!

Elle me jeta son caleçon mouillé au visage avec une familiarité touchante, car j'ai toujours été son favori; et on disoit qu'elle avoit eu jadis, il y avoit longtems, quelque bienveillance — en tout bien, tout honneur — pour l'austère Panche qui avoit été, paroît-il, un beau fils et un brave à quatre poils, au tems de sa jeunesse.

— Tiens, te voilà, cadet! un vrai méliflor, dès patron-minet!

— C'est que je vais me marier, respectable citoyenne Duplay.

— Ah! oui; y m'ont parlé d'ça. Et avec la fille à Pierrot Panche! Ah! ben, si sa fille rappelle c'qu'il étoit il y a trente ans, t'auras de l'aise, cadet, et ça sera un mariage d'épervier où la femelle vaut mieux que le mâle. C'est lui qui en étoit un d'beau mâle, et avec ça bon-gautier, un éveillé, un vrai Roger-Bontems, ayant toujours l'air à la danse, et pourtant n'ayant pas tout son esprit dans ses talons. Et avec ça, pas foireux comme un geay! Il étoit brave comme l'Armadis. Il s'étoit engagé et passa sept ans dans Artois. Je t'en citerois plus d'une fille de bourgeois huppé qui attendoit son retour en faisant tic-tac dans son corset. Pour sa fille, on dit que c'est une haridelle de quatre-vingts sols.

— Mère Duplay! m'écriai-je avec colère.

— Tais-toi, cadet. Ce que je dis là ne vaut pas un clou à soufflet, et j'oublie qu'il n'y a pas de belles prisons, ni de laides amours. C'est que, vois-tu, j'aurois voulu que tu prennes notre Mimi. Parce que je t'aime d'abord, et que tu es, toi aussi, un beau mâle; et puis, à cause que tu es un vrai marpaut et Mimi qui est vive comme linotte et tenant plus de moi que de son père qui a toujours mangé de l'endormie, Mimi t'auroit mené comme Niguedouille à l'abreuvoir. Mais ces jeunesses ça ne sait pas trouver le pot aux roses. Moi j'en dis du mirlirot. Mimi n'est pas de mauvaise défaite. Elle aura cent amoureux quand on saura... ce que j'sais.

Elle se remit à sa besogne en murmurant. Je continuai mon chemin.

Je fus introduit. L'intègre Maximilien étoit en surtout d'été. Il me regarda avec l'air inquiet qui lui est habituel.

Je le connois bien. Je sais qu'avec lui, il faut aller de l'avant pour

le forcer à s'expliquer et qu'en lui adressant la parole, on gagne beaucoup, parce que de l'embarras que chacun éprouve en attendant qu'on vous parle, il augure toujours qu'on a quelque chose à se reprocher. Je lui dis donc d'un air ouvert :

— Citoyen éminemment sensible et vertueux, je vous prie de ne pas vous étonner si vous me voyez, dès le matin, en habit de Décade. Ce n'est pas que je tourne au muscadin. Je me dirigeois vers l'autel de l'hyménée. D'ailleurs, si j'étois attaqué sur ce point, je n'irois pas loin pour prouver que le patriotisme ne consiste pas dans la malpropreté et qu'être en République, n'est pas synonyme d'être en loques.

— Il y a beaucoup de citoyens purs qui le croient. Mais ils reviendront à de plus sages sentimens, quand ils distingueront clairement où sont les amis du peuple.

Un sourire vague détendit légèrement son austère physionomie. Il ôta ses lunettes vertes. Je respirai.

Sans doute, j'avois fait le sacrifice de mes jours, car, en ce tems sublime, il faut toujours être prêt à sacrifier ses jours ou ceux d'autrui. Mais ce n'étoit pas sans l'amertume du regret que je me voyois emmené à la Conciergerie sans avoir joui de la tendresse de ma chaste épouse. Je respirai donc. Car nous disions entre nous, jeunes et étourdis jacobins, que les lunettes de l'Incorruptible sont pour lui le bouclier d'Achille, derrière lequel il se réfugie comme pour observer ses ennemis et faire des sorties contre eux. Du moment qu'il les retire, c'est qu'il a désarmé et qu'on n'a rien à craindre pour le moment. Mais il ne falloit pas s'y fier longtems, et malheur à ceux devant qui il remettoit ses lunettes après les avoir retirées ; à moins qu'il ne survînt un étranger. Car alors il n'y manque jamais.

— Oui, dit-il de sa voix agréable, — elle étoit aigre parce qu'il la forçoit, — je sais que tu te prépares à marcher à l'autel. — Il me tutoyoit, et c'est une grande marque de faveur. — J'ai failli te prendre en moindre estime, en voyant le choix que tu as fait. Tu as été militaire et ton beau-père aussi, et braves soldats tous deux, c'est-à-dire orgueilleux, vains, égoïstes, plus qu'il ne convient à la discipline nécessaire dans une démocratie. Cela fait une famille soldatesque ; et, sais-tu ? ce sont les soldats qui sont le vrai danger dans les républiques.

— Citoyen Incorruptible, mon beau-père a été un brave, renommé sans doute, et je ne crois pas avoir la réputation d'un lâche.

Mais il n'y a pas de citoyens plus respectueux envers le peuple et ses représentans, que lui et moi.

— Oui, oui. Sans cela, crois-tu... Pourtant, je te supposois assez intelligent pour chercher à allumer les flambeaux de l'hyménée, à une lumière pure, dans un foyer où brûlent les parfums des vertus civiques des vrais amis du peuple. Le citoyen Panche a, je le sais, abandonné la barbare fierté du soldat et nul ne se courbe plus humblement devant la volonté du peuple. Mais c'est un sot. Il n'a pas suivi la voie droite. Il s'est pris lui-même dans les filets qu'il tendoit aux hommes stupides. Au lieu de comprendre que la franc-maçonnerie est simplement un appas pour les êtres imbéciles et un instrument pour les humains ambitieux, il lui attribue autant de prestige qu'au génie de l'Égalité. Mais j'ai vu, avec plaisir, que tu ne l'as pas suivi jusque-là et que tu as laissé ce hochet aux niais et aux hommes astucieux. Tu as eu raison. Cette mascarade a assez duré. Nous avons décrété sa mort. Elle est faite pour livrer la République aux mains des intrigans. Elle est contraire au génie de l'Égalité. Elle est une des formes de l'aristocratie, seulement, elle est, dans le sens de l'aristocratie bourgeoise, plus dangereuse, désormais, que l'aristocratie des nobles et des prêtres. Les Girondins, les Feuillans, les Fédéralistes étoient des francs-maçons.

— Je vous comprens, citoyen représentant.

— Je le crois. Assieds-toi. Je te donne quatre jours pour vider la coupe de la félicité conjugale. Je te recommande d'être muet.

Il toucha ses lunettes. Je tremblai. Il réfléchit un instant.

— Je te parle comme je ne parle à personne. J'ai besoin de toi. Je connais ton humble dévouement à la chose publique. Puis, j'ai besoin d'ouvrir mon esprit ulcéré par l'ingratitude des humains. D'ailleurs, si tu ouvres les lèvres, la justice de la Révolution te les fermera.

— Je vous écoute avec un humble dévouement, citoyen.

— J'en suis convaincu. Quel est le ciment de la liberté ? Dirai-je que c'est le génie, le courage militaire, le triomphe des arts, le prestige de la gloire ? Non, tout cela c'est le ciment de la tyrannie. Le ciment de la liberté, c'est la vertu. Quel est le signe de la vertu ? Le sais-tu ? C'est le dévouement.

Il s'arrêta un instant. Il me vint alors à l'esprit que, si Danton m'avoit parlé, au lieu de me dire comme Maximilien : Le sais-tu ? Il eût ajouté : Oui, tu le sais. Car Robespierre vous prêche, Danton vous saisit. Robespierre regarde sa propre pensée, Danton regardoit

son interlocuteur. Je puis reconnoître au fond, tout au fond de mon esprit, qu'on l'aimoit, mais on le méprisoit trop : il n'y a pas un citoyen dans Paris qui ne le sçût le plus vénal des hommes, et lui-même ne nioit pas, ne le pouvant, qu'il s'étoit vendu à Capet comme à Egalité. Seulement, il affirmoit fièrement qu'il ne s'étoit pas livré, et que c'étoit de bonne guerre d'appauvrir l'ennemi ; que lui persuader qu'il pouvoit compter sur vous pour le trahir au moment de l'action, c'est l'affoiblir. Il ajoutoit qu'il avoit défendu Egalité aussi longtems seulement qu'il avoit cru que les Girondins accapareroient la République. Il disoit encore que si l'infâme Capet avoit pris si peu de précautions défensives au 10 Août, c'est que Danton avoit persuadé à la scélérate Lamballe (avec laquelle il avoit des relations, à titre de vieil orléaniste) que les monarchiens pouvoient compter sur lui.

Ces pensées passèrent rapidement dans mon esprit, pas assez néanmoins pour échapper à l'attention de l'éminent citoyen. Je vis son œil perçant qui se lançoit sur moi — il n'y a pas d'autre moyen pour exprimer ce regard furtif qui se jetoit sur votre visage comme un tigre sur une proie — et il toucha ses lunettes d'un geste convulsif.

— Tu m'écoutes distraitement, citoyen. Je suppose que tu penses à l'autel de l'hyménée. Pourtant, il y a des momens et des hommes devant lesquels l'autel même...

— Citoyen éminemment vertueux, répondis-je avec une tranquillité qui seule pouvoit me sauver, je creusois ta définition, comme on nous disoit, en rhétorique, de le faire quand nous tenions la parole des grands hommes. Oui, c'est le mot le plus profond de la philosophie : le signe de la vertu, c'est le dévouement.

— Bien. Sais-tu quel est le triomphe du devouement ? C'est quand il obéit docilement aux vrais amis de l'Egalité. Quels sont les amis de l'Egalité ? Sont-ce les riches égoïstes, les généraux insolens, ce ramas de factieux et d'intrigans qui ont pris le drapeau de la Liberté, ces soi-disant chefs du peuple, bavards, charlatans, artificieux, qui singent le patriotisme pour mieux l'exploiter et l'égorger ? Non. Les vrais amis de la patrie sont bien connus.

— J'en connois au moins un, dis-je avec gravité.

Sa face resta immobile. Guérin, à ce que je suppose, l'avoit convaincu de mon adoration pour lui.

— Crois-tu que le dévouement soit suffisant ? Non, il faut que le dévouement soit intelligent, sans réserve, sans erreurs, pour être

la plus haute des vertus que les représentans du peuple ont le droit de rechercher chez ceux qui veulent les aider à sauver la patrie. Mais cela suffit-il ?

Il s'arrêta encore, toucha ses lunettes par un geste dont il n'avoit pas conscience et me regarda cette fois fixement.

— Je vais te dévoiler le fond de mes pensées : *Il faut que le dévouement soit heureux.*

Cette phrase qui pouvoit, sans doute, le faire passer pour un homme faible, porté au fatalisme, lui avoit coûté à dire. A partir de là, il perdit son ton roide et gourmé.

— Oui, il faut que le dévouement des jeunes soldats de l'Egalité soit dirigé par la volonté de l'Etre suprême, de telle sorte qu'il aide le véritable ami de l'Egalité, sans que celui-ci le cherche ; car cela prouve que le génie de la patrie protège, encourage le véritable ami de la Liberté, et qu'il le protège par l'entremise de cet homme-là qui lui a rendu un service inattendu. Me comprens-tu ?

Je m'inclinai respectueusement. Je savois que Robespierre suivoit difficilement la trame de ses pensées et qu'il s'irritoit quand on lui en faisoit perdre le fil, même par une réponse demandée.

— Hier, tu as été pour moi la preuve que le génie de la Révolution me protège et que c'est à moi qu'il a remis le redoutable devoir d'exposer mes jours aux poignards, en dirigeant les destinées de la Liberté. C'est par ton entremise qu'il m'a donné cette preuve, sans que j'y pensasse moi-même et sans que tu le voulusses.

Je le regardai avec un respectueux étonnement, où perçoit la joie d'avoir été utile à un grand homme.

— Je suis en train de discuter avec ce Vaughan les bases d'un traité destiné à sauver la Révolution des serres du militarisme. Il hésitoit. Tu l'as forcé à conclure, par la crainte que la dénonciation que tu as faite ne vînt tout révéler et mettre ses jours en péril. Cette dénonciation étoit nécessaire. J'en sentois la nécessité. Mais je ne pouvois la faire faire. Il falloit qu'il comprît bien qu'elle venoit d'un étranger et tout naturellement. En second lieu, par une seconde dénonciation tombée — grâce à l'étoile de Maximilien, murmura-t-il — sur un innocent, tu as fait paroître au jour des papiers que j'avois vainement essayé, à plusieurs reprises, d'y faire mettre.

Il murmura quelques mots d'où je crus pouvoir conclure qu'il avoit compté sur la légèreté bien connue de Barère et de son confident Vilate, mais que l'un et l'autre s'étoient tus... pour la première fois.

Il remit brusquement ses lunettes. Je pâlis et je regardai la porte. Mais il s'y dirigea lui-même. Il vouloit uniquement voir si quelqu'un écoutoit. Il revint à sa place et les retira.

— Cette liste qu'on a saisie chez Barère, il falloit qu'elle fût connue de la Convention. Mais, là encore, je ne pouvois la faire connoître. On eût cru qu'elle n'est pas sérieuse. Révélée par toi, ou plutôt par un hasard évident, elle servira à paralyser par la terreur et à faire fuir, dans tous les trous, les lâches, les fripons qui déshonorent le sanctuaire de la Liberté, la Convention, ce centre vénérable de la souveraineté du peuple. Va-t-en maintenant. Il faut que tu sois de retour le 8 thermidor. Le 10, la section Mutius Scœvola doit être prête à obéir aveuglément aux vrais amis de l'Égalité. Tu les connois. Ne me dis pas un mot. Cela suffit. Tu as la section par toi-même, la milice sectionnaire par ton beau-père. C'est pour cela uniquement que je te laisse t'égarer dans les jardins d'Armide.

Il sourit avec une franchise que je ne lui connoissois pas. Je voulus le remercier.

— Tâche de te sauver des mains de Barère et de Billaud. Pendant... six jours encore, je ne puis rien pour toi contre eux. Trompe-les, comme tu pourras. Mais tâche d'être discret, car, pour moi, tu ne me tromperas pas. Du reste, j'ai confiance en toi.

Il me poussa dehors d'un geste bienveillant.

— Pleine confiance! murmura-t-il.

Puis il me retint par la basque de mon habit. Car j'avois mis, pour ce jour-là, l'habit carré des muscadins. Il me considéra avec un regard soupçonneux. Je vis qu'il lui survenoit une pensée de méfiance. Je devinai que c'étoit mon *élégance* qui la lui suggéroit. Je me tins sur mes gardes.

— Y a-t-il longtems que tu n'as été à Sceaux-l'Unité?

Sceaux-l'Unité! J'eus immédiatement le soupçon que cette question n'étoit pas sérieuse et qu'il me la faisoit pour arriver, d'une façon tortueuse — comme il convient à un vrai chef du sans-culottisme — à l'idée qui le frappoit actuellement. Je me rappelai la remarque de Le Jeune : Quand Robespierre se sert des termes employés par les sans-culottes, comme les nouveaux noms de rues, de villes, les sobriquets adoptés par les Jacobins, c'est qu'il veut voiler sa pensée plus encore que d'habitude.

— Je crois bien, citoyen représentant, répondis-je négligemment, qu'il y a plusieurs années.

— Et à Bourg-Égalité ?

— Je n'ai pas souvenir d'y avoir jamais été.

Il ajouta avec une indifférence qui me porta à croire que c'étoit le commencement des questions importantes.

— Et à Fontenay-aux-Roses ?

Je ne suis pas un sot. Je réfléchis comme quelqu'un qui cherche dans ses souvenirs.

— La dernière fois que j'y fus, c'est au mois de vendémiaire, pendant un congé. J'y voulois rencontrer le citoyen Palloy et sa famille, à une fête champêtre. Il a une jolie fille, et comme il passoit alors pour un franc républicain et que je n'étois pas encore dans les liens de la belle Eléonore...

— Et le citoyen Desmousseaux, le connois-tu ? dit-il vivement en sifflant. On eût dit qu'il lançoit une flèche.

Je haussai les épaules d'un geste négatif.

— Le citoyen Desmousseaux, maison Dupleix, rue de l'Union, N° 6, section des Champs-Elysées !

Je renouvelai mon geste

— Voyons. Tu es en train de n'aller nulle part et de ne connoître personne. Tu vas peut-être me dire que tu ne connois pas non plus le notaire Gibert, rue Honoré.

— Je joue de malheur, dis-je en souriant, mais c'est la vérité.

— C'est que je voudrois avoir ton opinion sur la citoyenne Cabarrus, ou Fontenay, qui hante tous ces endroits-là. On l'a mise en prison le 4 prairial, et elle jette les hauts cris...

— Je sais qu'on dit que c'est une belle personne, galante, qui a séduit Tallien à Bordeaux.

Il remua ses lunettes d'une façon agitée et me dit en me regardant fixement :

— Est-ce Tallien qui t'en a fait l'aveu ?

Ah ! voilà donc où il en vouloit venir. On dit, en effet, que Tallien occupe beaucoup ses pensées en ce moment. Tout son but étoit de savoir si j'ai des relations avec lui.

— Je ne cause pas avec Tallien, répondis-je fièrement. Je l'ai connu prote chez Panckoucke, il y a longtems. Comme il est naturellement insolent, je l'ai rossé. Plus tard, je lui ai dit que son club, que son *club fraternel,* où il rassembloit les deux sexes et jusqu'aux fillettes de douze ans, n'est pas dans le sens de la moralité républicaine.

— C'est cela, murmura le citoyen éminemment vertueux.

— Le fripon se rappela que je lui avois donné des gourmades et je fus sur le point de venir implorer votre protection pour échapper à ses vengeances. Voilà les dernières relations que j'ai eues avec lui, et cela remonte à deux ans.

Il me pinça légèrement le bras. C'est un signe d'extrême faveur et de confiance très extraordinaire. Il est vrai que je le mérite. J'ai toujours passé pour un homme de candeur, de dévouement, et à moins que la liberté, ou quelqu'un de ses représentans me le commande, je ne voudrois trahir personne. Il est vrai que, pour la défense de l'auguste Révolution, de la sainte Montagne, de la vénérable Société mère et pour l'intérêt des sans-culottes, mes frères, je sacrifierois tout, et mes amis les plus chers, et ma mère chérie, et moi-même, et peut-être l'aimable Eléonore, elle-même, qui, du reste, y consentiroit... du moins, je le suppose.

— Va donc, et si, par hasard, tu te gourmois de nouveau avec Tallien, tu peux frapper beaucoup trop fort, mon amitié ne te manquera pas. Quant à Barère et à Billaud, défends-toi contre eux, comme tu peux, jusqu'au 8 thermidor. N'oublie pas ce que je t'ai dit pour ce jour-là. Allons, allons, n'oublie pas non plus que la République a besoin de républicains !

Il rit. J'en prends l'Etre suprême à témoin, il a ri ! Je suis convaincu que je suis le seul humain qui l'ait vu rire depuis l'ouverture de l'auguste convention.

Je sortis. Didier n'étoit plus là. La *reine mère* Duplay montroit toujours aux passans, avec une simplicité touchante et destinée à confondre les infâmes détracteurs de la Révolution, ses mollets rouges et sa chemise sale.

La vénérable sans-culotte m'attendoit, je crois. Elle se retourna, s'approcha et me dit à voix basse :

— C'est bien décidé, cadet, que tu épouses c'te mijaurée ! Ça ne te mènera à rien. Le vieux Panche a été un brave à quatre poils, mais il est devenu un nigodème. J'ai toujours dit que tu le verras monter sur Madame, avec son tablier et mettre le nez à la sainte fenêtre avec sa truelle. L'argent c'est rien, en un tems où, du jour au lendemain, crac ! la Patrie met la main dessus pour un oui, pour un non ; s'entend, quand on est pas dans le sens, tu sais, comme on dit. D'ailleurs, Duplay étoit bien emplumé avant la Révolution. Il n'y a pas perdu, quoique je lui dise souvent qu'il est bien honnête. Mais il est comme ça ; il ne sait pas se retourner. Il dit que nous en avons assez, et c'est vrai. Outre ses 18 livres par

jour qu'il a comme juré au tribunal révolutionnaire et qu'il économise, et outre notre métier qui rapporte, comme tu penses, quand on est juré et ami de l'Incorruptible, sans parler des autres, Duplay partage avec l'Incorruptible et le nègre Nicolas, presque toute la propriété d'une imprimerie qui rapporte 60,000 livres par an. Sais-tu ça ! Mais c'est se moquer de la barbouillée que de t' parler d' tout ça, puisque tu es décidé à faire le saut. Ce que j'en disions c'est qu'on est une mère sensible et qu'il m'a paru que Minette parle de toi en rougissant.

Elle se redressa, passa avec un geste digne de l'âge d'or, son poing mouillé sous son nez où pendoit une roupie énorme, et vint me dire à l'oreille :

— La pauvre innocente n'est point rudannière et comme tu es toi-même une sorte de marjolet, ça auroit bien marché ! Sais-tu qu'elle ne peut se mettre à jurer, et que les b... et les f... lui écorchent la bouche. Ça lui nuit pour son placement, parce que les sans-culottes disent que c'est une minaudière, et c'est pas le moment. Mais comme toi tu es aussi un minaudier et qu'on ne t'entend jamais parler comme un homme, avec les mots à la mode, quoique tu sois un lapin sur le champ de bataille, et comme ça te jouera un tour, j'me disions : i sentira l' besoin de se mettre à l'abri derrière l'Incorruptible par le moyen de Minette.

Elle me donna un gros coup de poing dans le flanc, en riant. J'enrageois, je maudissois la bavarde. Mais il falloit écouter et répondre adroitement, sans être traître envers mon amour et l'adorable Éléonore. J'eusse préféré mourir.

— Bon ! bon ! Le feu est à la marchandise, à c' que j' voyons. Je n' t'en ferons pas pire chère, pour çà. Viens un de ces jours, avec ta doucinée, nous demander à souper, après le tribunal. Seulement, faut venir, vois-tu un jour de grande fournée. Parce que c'est mon premier mot à Duplay quand i rentre : — « Combien qu' tu m' rapportes d' têtes d'aristocrates, aujourd'hui, citoyen juré ? que j' lui dis. » Quand ça dépasse vingt, — « C'est bon, que j' fais, tu seras régalé assoir. C'est moi qui paie chopine et ça ne sera pas du chasse-cousin. » Dis donc, cadet, sais-tu qu'il a encore trouvé le tems, le cher homme, de travailler à la sainte guillotine, à celle qui a fonctionné hier pour la première fois, à la Barrière. Est-ce qu'on ne seroit pas fier d'avoir un beau-père comme ça ! Hein, marjolet ! Est-ce que ça ne t'en fait pas venir l'eau à la bouche, cadet ? Une famille de bons patriarches républicains comme nous ? Sais-tu que c'est

lui qui a voulu la peindre de ses propres mains c'te belle machine là ! Hein? Non ? Va donc. Nous n'en serons pas plus mauvais amis pour ça. Ça me fait de la peine pour Mimi, parce que les fillettes d'aujourd'hui aiment les gobeurs de merlan, comme tu en as la mine ! Aujourd'hui qu'on a la liberté, faut qu' tout le monde en profite, et à ces jeunesses, pire qu'à nous autres vieilles guenilles, i n' faut pas un mari qui rebute devant l'hameçon à avaler. Mais je n' t'en veux pas. Nous avons plus d'un chien après nos os.

Elle se baissa, lança un regard furtif du côté des fenêtres de Robespierre qui étoient au fond de la cour, et elle me dit teut bas :

— Tu es une f... bête, mon pauvre cadet. Tu as manqué une occasion de devenir Altesse Royale. Tu verras dans huit jours !

Elle reprit à haute voix :

— Tu vois si on la soigne c'te pauvre chatte. Tiens, v'là ses chemises. C'est de la toile de Pénélope, dont j'entends qu'ils parlent quelquefois, les gens savans qui viennent ici...

Elle se remit à lessiver les chemises de Mimi, qui paroissoient en avoir bien besoin. Je me dirigeai enfin vers mon logis, le cerveau fort en fièvre. Je ne sais pourquoi je songeois que je pourrois bien être de l'une de ces fournées que la mère Duplay célébroit si joyeusement. Ce qui me portoit à le croire, c'est que je vois clair dans la politique de l'Incorruptible, et l'on dit généralement que c'est dangereux.

En hâtant le pas, autant que la chaleur le permettoit, je ruminois, tout en essayant de ne pas le faire, sachant que, en Révolution, il vaut mieux, pour un bon démocrate, être aveugle et suivre docilement le mouvement ordonné par les chefs, jusqu'à ce qu'on le devienne soi-même, et que c'est le bon moyen de le devenir. Mais mon esprit étoit trop excité. Je comprens parfaitement bien que Robespierre veut sauver la République des serres du militarisme, purifier la Convention de ses élémens impurs, prendre la protection de la République, à la façon d'un Cromwell. Seulement, c'est un Cromwell avocat et non un Cromwell soldat. Ce n'est pas, sans doute, ce que nous autres, Jacobins vertueux et francs, nous avions rêvé. Mais, est-ce la faute de Robespierre si l'humanité est encore si loin de la vertu et si notre pureté a si peu d'imitateurs ? S'il veut sauver la République, c'est que la République a besoin de l'être et il est en mesure de le savoir. Il est, d'ailleurs, assez énergique pour exterminer tous ceux qui voudroient s'y opposer. Au moins, nous garderons la République, et la dictature de Maximilien sauvera la

Liberté. Il est, d'ailleurs, évident qu'il a toutes les chances d'être le plus fort.

Je me décidai à l'appuyer vigoureusement, mais mon cœur ne fut pas infidèle à la divine Éléonore. Quoique Mimi fût un fort grand parti, en effet, et que ces Duplay fussent réellement des modèles vénérables de patriotisme, et de vrais patriarches de la Société régénérée, je n'hésitai pas une minute, je le proclame à la face de l'Être suprême, et je préférois tout à la perte de mon adorée.

Il étoit plus de deux heures quand je rentrai chez moi. J'y trouvai Le Lièvre aîné, attablé en face de Clovis. Celui-ci ne boit pas, et c'est ce qui avoit commencé à me mettre en défiance ; mais le vieux tambour boit pour deux. C'est un vrai frère de la Jubilation : Il étoit déjà dans les vignes. Mais il portoit bien son bois.

Il étoit là depuis une heure, dit-il. Quand il avoit quitté la maison de l'austère Panche, celui-ci, la séduisante Eléonore — il me dit qu'elle étoit plus belle que jamais — et l'officier public attendoient déjà depuis une demi-heure. La vénérable citoyenne Panche avoit refusé d'assister à cette cérémonie qu'elle avoit déclarée être un mariage impie. La belle Eléonore étoit, me dit-il, dans une amoureuse inquiétude, qui poussa ma passion jusqu'au délire. Mon beau-père trompoit son impatience en essayant des tabliers, et d'Hasard se rafraîchissoit.

Je me précipitai dehors avec tant de vivacité que je heurtai un grand diable d'homme qui mettoit le pied sur le seuil de la maison. Il commença par jurer avec fureur. Puis il se mit à ricaner et à crier d'une belle voix goguenarde :

— Par tes cornes ! voilà ce qui s'appelle rentrer de pique ! J'arrive à temps, car du train dont tu détales, avant dix minutes tu serois loin de mes pattes.

C'étoit Héron, le grand patriote normand. Il avoit succédé à Maillard, le clerc d'huissier, qui étoit mort après avoir organisé en escouades les héroïques travailleurs de Septembre. Héron commande en chef ces escouades qui sont, comme on pourroit dire, les gardes spéciaux, la maréchaussée parisienne du comité de Sûreté générale.

Il portoit, comme toujours, un véritable arsenal à sa ceinture, trois paires de pistolets et un sabre. Ce ne sont pas ses armes qui me faisoient peur. Je suis, d'ailleurs, en fort bons termes avec lui, comme avec tous les instrumens de la Liberté. Mais il étoit furieux

de la volée que ses deux capitaines ont reçue hier. Il n'osoit pas s'en prendre à Sanguehem, qu'il croit mieux appuyé que moi. Il faisoit retomber tout de mon côté, et il continua à me parler de son ton insolent et railleur :

— Je suis sûr que tu as envie d'aller rue Honoré, une envie démesurée, tellement violente, que tu te jettes sur les passans sans t'en apercevoir.

— Non, répondis-je sèchement, je m'en vais justement à l'extrémité de la capitale, et comme je suis pressé, je te salue.

— Saint Marat ! c'est bien fâcheux ! — Et il se carroit en ricanant devant moi. — Vois comme on se trompe soi-même ! Je te jure que tu meurs d'envie de faire une promenade jusqu'à la hauteur du Palais national, et même tu grilles du désir de la faire en ma compagnie.

J'avisai un balai bien emmanché, qui étoit appuyé contre la porte de la salle. C'est une mauvaise affaire que de lutter avec un bâton contre un homme hardi, vigoureux, qui fait trembler Paris et la France entière et qui est armé de sabres et de pistolets. Mais, on l'a vu dans le journal où je ne cache aucune de mes pensées, je fais profession de trembler uniquement devant la République et ses représentans, et jamais ni sabre, ni épée, ni baïonnette, ni fusil, ni pistolet ne m'a fait reculer. C'est une justice que l'austère Panche me rendoit et il s'y connoit, car il a été le plus brave des soldats. Sans doute, j'étois malheureux à la pensée d'être égorgé sans avoir été récompensé de mon amour. Mais j'avois la chance de casser un bras à Héron avant qu'il n'eût pris ses pistolets.

— Je t'assure, continua-t-il un peu plus vivement, que tu meurs d'envie d'aller jusqu'à l'hôtel Savalette de Lange...

Je jurai comme un charretier, quoique je n'en eusse pas l'habitude, et je levai mon balai. Il éclata de rire.

— Je suis chargé par Barère de te prier de passer chez lui, sans perdre un instant, un seul instant.

Les bras me tombèrent et mon bâton aussi. Comment résister à un ordre du comité de Salut Public ?

Héron me regarda et haussa les épaules avec mépris. Certainement, je ne me trompois pas. C'étoit du mépris. Ma fureur revint. Mais du moment qu'il est chargé d'une mission d'un des Pères de la Patrie, il est sacré pour moi. Il me regarda fixement.

— C'est toujours la même chose ! Mais, voyons, tu passois, à l'armée de Jourdan, où il n'y en eut pas mal, pour un s... b... de lapin.

Tu étois prêt à me donner un coup, à la suite duquel tu aurois gardé ta cervelle tout au plus le quart d'une minute. Qu'est-ce qui peut donc t'arriver de pire ? Et te voici tout tremblant à l'idée que Barère t'appelle.

Il termina sa phrase en murmurant des mots que je ne distinguai pas bien. — Tas de c... ! un troupeau d'esclaves, quoi ! Un troupeau de moutons ! Ça m'en dégoûte de les maltraiter.

— Sans perdre un instant, reprit-il d'un ton méprisant ; si tu ne veux être, avant deux heures, mené à Lazare, avec ta donzelle, mais pas dans la même chambre, eh ! eh !

Il s'éloigna en sifflottant avec une impertinence que je ressentis vivement. Je me promis qu'il auroit de mes nouvelles le jour où il ne sera plus l'agent de l'auguste Comité.

J'appelai Le Lièvre. Il vint d'un pas un peu roide, et il dit en riant :

— C'est une blessure que j'ai reçue à Saratoga. Une flèche indienne. Le médecin me l'a dit : « Tu auras soif toute ta vie. C'est l'effet du poison qu'il y avoit au bout de la flèche. Jamais tu ne t'en guériras. Surtout quand il fera chaud, parce qu'alors le venin est plus méchant. »

— Je sais que tu es un brave garçon, citoyen Le Lièvre aîné. Je compte sur toi. Va avertir l'aimable Éléonore et le citoyen d'Hasard, de ce nouveau contretems. Je prie l'un de revenir, l'autre d'attendre à quatre heures. Je jure de revenir à cette heure-là. Je le jure, sur le bonnet sacré de la Liberté.

Je dis cela pour les rassurer. Je savois que Barère, que j'ai tellement offensé, m'attendoit pour m'injurier et m'envoyer à la Conciergerie. Mais, en mourant, j'aurai obéi jusqu'au bout à la Patrie, en obéissant à l'auguste comité et à Barère.

CH. D'HÉRICAULT.

(La suite prochainement.)

SOUVENIRS D'UN CONTEMPORAIN

DE LA RÉVOLUTION DANS LE MIDI*

XVII

Ce que nous avait annoncé Bénézech se réalisa peu de jours après. Un matin, le bruit se répandit en ville qu'un régiment de chasseurs arrivait par la route de Perpignan, et qu'il allait entrer. A cette nouvelle, un grand nombre de paysans se rendirent hors la Porte-Neuve, lieu ordinaire de leurs rassemblements. Pendant qu'ils se concertaient et que leurs groupes s'augmentaient sans cesse de bandes qui arrivaient des villages voisins, les autorités de la municipalité et du district tenaient conseil pour aviser aux mesures à prendre.

Il fut d'abord décidé qu'on inviterait le régiment à faire halte près de Saint-Crescent qui est sur la route de Perpignan, à peine à une demi-lieue de la ville. On voulait voir, avant d'introduire les troupes, ce que feraient les paysans et s'ils prendraient la résolution de la résistance.

On attendit deux heures environ. Quand on fut assuré que les paysans n'avaient pas intention de résister, on avertit le colonel qu'il pouvait entrer par la porte de Perpignan qui était libre de tout rassemblement.

Pendant ces deux heures, on avait fait des préparatifs pour caserner les soldats et les chevaux, de façon à ce qu'ils ne fussent pas disséminés chez les habitants. Les soldats furent logés, tant bien que mal, dans l'ancien grand séminaire, et les chevaux remisés dans les églises.

* Voir la livraison de septembre 1884.

Une grave indisposition de notre collaborateur, M. Roussy, nous a forcés à retarder jusqu'à maintenant la publication de la fin de ses intéressants articles.

A part les murmures qui se produisaient çà et là dans les groupes stationnant sur la place de l'Archevêché et sur les promenades dites Barques de Cité et Barques de Bourg, la journée fut calme, et jusqu'au soir, les chasseurs circulèrent librement pour le pansement de leurs chevaux et pour l'abreuvoir.

Mais quand sonna la retraite, l'on vit ces groupes, jusque-là en apparence indifférents, occuper diverses positions dans la ville, et sur les remparts.

On avait eu l'imprudence de ne pas consigner le régiment dans la caserne, et lorsque les soldats, épars en divers endroits, en entendant sonner la retraite, accouraient pour y rentrer, ils furent partout simultanément attaqués à coups de pierre et à coups de bâton. Ces pierres, lancées avec précision, ne manquaient pas leur but et couvraient le sol de morts et de blessés. De tous côtés on n'entendait que des cris déchirants mêlés au tumulte des gens qui couraient affolés de terreur pour regagner leur demeure. Les boutiques, les portes des maisons se fermaient partout avec fracas, comme au moment de l'irruption d'un orage de grêle. Ce n'était point par précaution inutile, car dans bien des endroits, les pierres battaient les murs et avaient déjà cassé plus d'une vitre.

Les membres du district et de la municipalité, réunis avec le commandant de place, décidèrent de faire battre le rappel par la garde nationale, ce qui fut exécuté aussitôt. Tous les hommes ne se rendirent pas à l'appel, parce qu'il y en avait un grand nombre de l'avis des paysans, et qui n'auraient eu garde de prêter main-forte contre eux ; les compagnies clairsemées qui prirent les armes, n'opérèrent pas plus efficacement, et ne tentèrent pas de disperser les paysans ; elles restèrent spectatrices impassibles du combat, si l'on peut se servir de ce mot ; car, attaqués isolément par des groupes nombreux, peu de soldats songeaient à la résistance et leur sabre leur eût été inutile contre des projectiles qui les atteignaient de loin, et ne leur laissaient pas le temps d'aborder ceux qui les lançaient.

Le groupe le plus considérable s'était posté sur le bastion de la porte Sainte-Catherine, porte très élevée au-dessus du niveau de la promenade longeant le port intérieur du canal, et dominant aussi le chemin de ronde du rempart qui vient y aboutir. Sur cette hauteur, ils avaient trouvé, entassés, une grande quantité de gros cailloux, du poids d'au moins deux livres, destinés à un pavage quelconque. Ils les lançaient, soit à la main, soit à la fronde, dans toutes

les directions, dès qu'ils apercevaient un uniforme, et aucun des militaires qui passaient par là ne pouvait s'en tirer sain et sauf.. De plus, quand ils les avaient abattus sur le chemin de ronde, ils couraient les prendre et les jeter en bas du rempart.

Il se passa, en cet endroit, une scène qui mérite d'être rapportée, parce qu'elle montre un grand acte de courage accompli par des femmes.

Un des soldats, tout jeune homme, gisait près du mur d'un jardin attenant à ce chemin de ronde, grièvement blessé, et faisant entendre des plaintes mêlées de cris de douleur. — Pauvre mère ! disait-il, pauvre mère ! Ah ! si tu me voyais en ce triste état !

Au moment où deux ou trois paysans se dirigeaient vers lui pour le saisir, la porte du jardin s'ouvrit brusquement et trois ou quatre femmes en sortirent et se placèrent entre les paysans et le blessé, en s'écriant, avec véhémence, qu'elles se feraient plutôt tuer que de permettre qu'on fît subir à ce jeune soldat le traitement barbare qu'on lui réservait.

Cette vive apostrophe surprit les paysans et les arrêta tout court. Profitant de cette hésitation, deux de ces femmes enlevèrent le blessé comme elles purent, et l'emportèrent dans le jardin, sans que les paysans y missent obstacle. Mais les autres femmes qui étaient restées en dehors ne se contentèrent pas de ce premier succès et apostrophèrent de nouveau les paysans. Elles leur reprochèrent leurs cruautés envers des hommes qui ne pouvaient se défendre, qui n'étaient, d'ailleurs, coupables de rien, car ils n'avaient fait qu'obéir aux ordres de leurs chefs ; que leurs chefs, eux-mêmes, n'avaient pas agi de leur plein gré et de leur propre volonté, et s'étaient simplement conformés à des instructions supérieures. — Si quelqu'un est coupable, ajoutèrent-elles, ce sont les autorités du district qui ont demandé le renfort de ces troupes pour envoyer à la mort les gens qu'on n'ose plus guillotiner ici.

Sur ces paroles, les paysans regagnèrent le bastion en silence, et ne redescendirent plus pour jeter dans le fossé les autres soldats tombés.

Cependant, sur quelques points, les chasseurs avaient pu former de petits groupes et charger le sabre à la main. De la sorte, plusieurs passages furent ouverts, pour permettre l'accès de la caserne à la plus grande partie du régiment. D'autre part, des patrouilles de gardes nationaux en ramenèrent plusieurs soldats qui demeuraient blottis dans les maisons, n'osant se risquer dans les rues. Des

postes de gardes nationaux occupèrent aussi les églises où l'on avait remisé les chevaux.

Toutes les autorités civiles et militaires de la ville, réunies dans la salle du conseil du district, délibéraient et demeuraient très irrésolues, lorsque le colonel du régiment vint se présenter à elles pour demander à prendre sa revanche et à conduire ses cavaliers contre les paysans.

Cette proposition, accueillie favorablement par les militaires, fut énergiquement repoussée par les autres. D'après les lois d'alors, un chef militaire, sa troupe fût-elle attaquée par le peuple, ne pouvait rien pour sa défense, si les autorités civiles ne l'avaient ordonné.

Il fallut donc que le colonel de ce régiment se soumît aux prescriptions qui lui furent faites par le conseil, et qui consistaient à l'éloignement immédiat du régiment. Furieux de cette résolution, le colonel quitta la salle et courut à la caserne prendre les mesures nécessaires. Malgré tout, il ne consentit pas à opérer son départ, sans bruit et sans trompettes, et quand tous les hommes furent en selle, il se plaça à leur tête et commanda les sonneries de marche. Il exigea même que tous les blessés, susceptibles de transport, le suivissent dans des voitures d'ambulance.

Les paysans ne se risquèrent à aucune tentative pour troubler le départ, quoiqu'ils eussent pu craindre un moment que les voitures d'ambulance que le colonel avait pris la précaution de faire protéger par l'arrière-garde, continssent les prisonniers dont ils voulaient empêcher la translation.

Une fois le régiment parti, la garde nationale se dispersa d'elle-même, sans attendre qu'on lui en donnât l'ordre, et sans vouloir se prêter à aucune arrestation. Personne ne fut recherché ni emprisonné, et aucune instruction que je sache ne fut engagée sur cette affaire.

Je ne sais pas ce que put en penser le gouvernement central, mais personne n'ignorait que les autorités locales n'osaient plus sévir contre les révoltes du peuple : elles comprenaient déjà qu'on était à la veille d'une réaction contre la tyrannie sanguinaire qui, depuis plus d'un an, pesait sur la France.

Il me tardait de revoir Bénézech, l'agent de la surveillance, pour savoir si l'on renonçait à la translation des prisonniers, et ce qu'on prétendait faire à leur égard. Cette question n'était pas pour moi une simple satisfaction de curiosité. Si l'on renonçait à diriger sur

Paris les prisonniers, à plus forte raison, pouvais-je espérer qu'on renoncerait à reprendre mon affaire. Bénézech m'arriva à une heure avancée, dès le lendemain du jour de la révolte.

— Eh bien ! me dit-il en m'abordant, c'est comme je vous l'avais annoncé, et même pire. J'avais senti venir l'orage, et si les autorités s'en fussent tenues à mes rapports, elles n'auraient pas tenté l'aventure, et eussent épargné beaucoup de sang. Mais le sang versé, ce n'est pas ce qui fait peur à ces tigres, pourvu que ce ne soit pas le leur. C'est égal, ajouta-t-il, je crois que nous touchons à la fin du règne de l'Être suprême.

— Que voulez-vous dire? interrompis-je vivement.

— Je veux dire que les comparses du tyran tremblant pour leur tête, sont fort près de conspirer contre lui, s'ils ne conspirent pas déjà, et qu'ils pourraient bien ne pas tarder à faire tomber la sienne. On redoute de le voir s'ériger en pontife du culte nouveau qu'il impose à la France et redoubler de cruauté contre tous ceux qui voudraient y faire obstacle. Déjà, le nombre des victimes augmente, et l'on prend de vains prétextes de complots imaginaires pour vider plus vite les prisons, afin de faire la place à d'autres, car elles regorgent au point qu'il y a des chambrées de quatorze ou quinze personnes où l'on pourrait à peine en loger deux ou trois. Tous ne sont pas aristocrates ni prêtres, tant s'en faut. La plupart appartiennent même au peuple, et tout leur crime est d'avoir horreur des massacres juridiques qui ensanglantent tous les jours nos cités. On nous demande continuellement de consigner dans nos rapports ce que pense le peuple de la continuation de la sanglante dictature, et du culte de l'Être suprême, et nous répondons que le peuple n'approuve ni ne s'y rallie. Je dois, du reste, vous prévenir qu'on envoie en ce moment de Paris beaucoup de commissaires occultes, espèce fort dangereuse qui, comme le serpent caché sous l'herbe, vous mord et vous enlace, sans qu'on ait pu l'apercevoir. Ce sont des jeunes gens, pour la plupart, inconnus à la ville, et qui ne montrent pas leur commission dans la Société populaire où ils se font entendre, bien qu'ils soient directement commissionnés par Robespierre ou par Couthon, ou tel autre de ces scélérats.

— Merci, lui dis-je, de ces renseignements que je tiens pour excellents ; ils me remplissent d'espoir et me donnent le courage de souffrir encore. Mais, à propos, vous ne me parlez pas de l'abbé Passenaud que je n'ai vu depuis quelques jours. Que faisait-il pendant la bagarre? Où était-il?

— Où il était ? répondit Bénézech, vous pouvez le soupçonner, parbleu ! Au plus fort du danger, près des blessés et des mourants qu'il s'efforçait de soustraire à la fureur des paysans, et il y réussissait souvent, risquant de faire reconnaître son caractère de prêtre, quand, tout en leur prodiguant des soins matériels, il leur adressait de pieuses exhortations, cherchant à les réconcilier avec Dieu. Plus d'une fois, les paysans, étonnés de son zèle, l'apostrophèrent en le menaçant de lui envoyer quelque pavé s'il ne s'éloignait pas, mais il leur répondait sans se troubler, par quelque farce qui les déconcertait. Il avait entraîné quelques portefaix qui l'aidaient dans la périlleuse besogne ; puis, quand les paysans du bastion se furent éloignés sous la menace d'une charge d'un groupe de chasseurs qu'ils avaient aperçus se dirigeant de leur côté, il alla se procurer des brancards, et, aidé des portefaix, il transporta les blessés dans la caserne, sous l'escorte d'un piquet de gardes nationaux, qu'il détermina à l'accompagner, car, comme je l'ai dit, les gardes nationaux, en général, assistaient impassibles à ce sanglant spectacle.

— Et il ne lui est rien arrivé ?

— Rien du tout. Les paysans l'ont épargné et, qui plus est, l'ont écouté. Il a un grand ascendant sur eux, et il sait les manier. Du reste, il doit venir vous apporter une lettre de Toulouse qu'on lui a remise pour vous. Mais de la prudence, pour vous aussi bien que pour ceux que vous voudriez obliger.

Là-dessus, il s'éclipsa en me saluant par cette maxime : *Prudentia mater est securitatis.* »

XVIII

Le lendemain, d'assez grand matin, l'on vint m'annoncer que le citoyen Bernadou demandait à me parler. Je le fis aussitôt introduire dans mon cabinet, et, après s'être bien assuré qu'il n'y avait, autour de nous, personne qui pût nous entendre, il me remit une lettre de M. de R.

— Il y a, dans la prison, me dit l'abbé, un gardien à nous ; il n'est pas connu comme tel de tous les prisonniers, mais de quelques-uns seulement, et il joue si bien son rôle de sans-culotte, qu'il n'est nullement soupçonné par les tigres qui l'entourent ; il peut, de la sorte, rendre beaucoup de services, et il en rend par ses communi-

cations fréquentes avec le Comité royaliste. M. de R... l'avait connu autrefois, et il ne lui aura pas été difficile d'établir, par lui, des rapports avec le dehors. Cette lettre a donc été remise au Comité, et c'est là qu'on a trouvé quelqu'un de sûr pour me l'apporter à Narbonne.

L'on peut se figurer la joie que j'éprouvai en reconnaissant cette écriture.

M. de R..., dans cette lettre que je brûlai aussitôt l'avoir lue, me rapportait les circonstances dans lesquelles il avait été arrêté par la délation d'un voisin de campagne. Il me marquait les tourments endurés dans cette prison, malgré les largesses faites au geôlier.

Ce geôlier était une brute, âpre au gain, rançonnant les prisonniers, leur prenant également les vivres envoyés par les parents, et ne leur en faisant passer que les os, de sorte qu'ils mouraient de faim, ne pouvant pas se rattraper sur les rations qu'on leur distribuait et où il y avait des viandes si dégoûtantes, que les chiens même n'en voulaient pas.

Dans ce poste, cet affreux coquin faisait rapidement fortune ; ce qui excitait au plus haut degré l'envie des autres sans-culottes, si bien qu'il fut dénoncé et poursuivi pour vénalité. Le gredin s'en tira en répandant un peu de son or sur les juges. Il ne lui fut pas difficile de prouver que les prisonniers confiés à sa garde étaient aussi tourmentés que possible, et qu'il ne leur épargnait aucun mauvais traitement. On le relâcha. Il reprit son poste pour leur malheur. Son remplaçant, pendant le temps de son procès, s'était montré humain et désintéressé. Aussi sa rentrée mit au désespoir tous les détenus.

« Je ne sais pas comment je vis encore, écrivait M. de R..., et comment ceux qui m'entourent vivent aussi, car nous ne mangeons pas le nécessaire, et le peu que nous mangeons, c'est avec dégoût. S'il ne s'agissait que de mets grossiers on s'y habituerait ; mais quelle que soit l'inanition où l'on tombe, l'on ne s'habitue jamais à une nourriture répulsive et nauséabonde. Nos souffrances sont telles que lorsque nous voyons partir pour l'échafaud un de nos infortunés compagnons, loin de le plaindre, nous envions son sort. Au reste, il n'en part pas beaucoup, les exécutions ne sont pas ici du goût du peuple : celle du comte de Barry, ce charmant causeur, qui s'est montré stoïque jusqu'à la dernière heure, a si profondément impressionné la foule, que peu s'en est fallu qu'elle n'occasionnât un soulèvement.

Celle de ce pauvre David, si jeune et si intéressant, dont tout le crime était de descendre, par sa mère, du capitoul qui arrêta Calas, a aussi profondément ému tous les assistants, et a fait verser bien des larmes. On assure qu'on n'exécutera plus personne à Toulouse, mais on enverra à Paris, comme on l'a fait pour les membres de notre Parlement qui étaient imprudemment rentrés de l'émigration sur la foi d'une amnistie, et qui ont été presque tous pris. Pérez, qui n'avait pas signé la protestation commune lors de la dissolution du corps, pensait se faire relâcher, mais il a été envoyé à Fouquier-Tinville comme les autres, et il partagea leur sort. Au départ de la charrette qui les conduisait, les témoins de cette triste scène fort nombreux s'ameutaient et exhalaient tout haut leur indignation et leurs regrets. Il y avait des conseillers malades qu'on emmenait, sans y avoir égard, empilés avec les autres.

Tous les jours on répand, à dessein, des bruits alarmants dans la prison. Tantôt on dit qu'on va nous diriger en masse sur Paris, et l'on a l'air de faire des apprêts de départ. Tantôt il est question d'en finir avec nous, comme à Lyon, par une mitraillade ou tout autre massacre. Il est de fait que nous avons passé plus de huit jours dans des angoisses inouïes. L'on avait ouvert dans le jardin une immense tranchée, et l'on nous donnait à entendre que c'était pour enfouir nos restes après le massacre. Un matin, nous avons enfin appris la véritable destination de cette tranchée, parce qu'on a vidé les fosses, et c'est là qu'on a déposé les vidanges. L'infection qui s'est répandue dans tous les bâtiments entourant le jardin a été excessive, et il n'en est pas un parmi nous qui n'en ait été malade. Si encore l'on eût immédiatement rejeté de la terre sur cette masse de matières fétides, l'on aurait atténué l'incommodité que nous en ressentions ; mais on a eu soin de n'en rien faire, et de laisser la tranchée ouverte pendant plusieurs jours.

Derrière notre prison, il y en a une autre, qui possède aussi un assez grand jardin, séparé de celui-ci simplement par un mur d'une médiocre hauteur. Ce jardin a sur le nôtre cet avantage qu'il est planté d'arbres fruitiers. Les détenus en ayant le libre accès, semblent avoir également la liberté d'en cueillir les fruits, car ils nous en faisaient souvent passer par-dessus le mur, et nous procuraient ainsi quelque adoucissement aux dégoûts de notre table. Nos bourreaux s'en étant aperçus, prirent aussitôt des mesures pour le faire cesser. Ils placèrent des sentinelles près du mur, avec ordre de faire feu sur quiconque s'en approcherait.

Nous avons vu, dans ces derniers temps, arriver des détenus d'une nouvelle espèce. Ce sont des militaires soi-disant de l'armée des Pyrénées-Orientales poursuivis pour diverses infractions à la discipline, et censés devoir comparaître devant le conseil de guerre de Toulouse, ce dont ils paraissaient, du reste, fort peu s'inquiéter, si l'on en juge par leur jovialité qui se traduit, du matin au soir, en chansons et en propos bruyants ; la *Marseillaise* revient souvent dans ces chansons, et prouve leurs sympathies pour ce régime, malgré leur incarcération. Au reste, bien loin d'être astreints à notre ordinaire et de subir notre famine, ils mangent et boivent leur plein soûl et sont presque toujours gris.

J'estime que cette engeance incommode n'a été placée là que pour nous surveiller de plus près, et pour nous amener à quelque révolte, afin d'avoir un prétexte à des mesures qu'on n'ose employer de propos délibéré.

Mais ils y perdraient leur temps et leur peine ; dans l'état d'inanition où nous sommes tous, il serait bien difficile de soulever notre colère. J'espère qu'on ne tardera pas à le comprendre, et qu'on nous débarrassera de ces hôtes dangereux, qui troublent si fort notre prison.

J'ai retrouvé ici bien des collègues, et aussi bien des gens de palais qui, comme nous, ont eu l'imprudence de ne point passer la frontière. Il y a d'Aldéguier et son fils, à peine âgé de vingt ans, mais qu'on a pourtant trouvé bon pour la prison. Au reste, j'en sais de plus jeunes qui n'ont pas plus été épargnés. Labouïsse-Rochefort, le fils unique du coseigneur de Saverdun, a été arrêté avec sa mère. Il y a cette particularité assez bizarre, c'est qu'on l'a mis avec elle à Pamiers, dans la même maison que celle des femmes. J'estime que Mme de Labouïsse-Rochefort aura, moyennant finance, obtenu la faveur d'une substitution de sexe, et que son fils doit figurer sur le registre d'écrou, sous la dénomination de Mlle de Labouïsse. Parmi mes collègues du palais, il y a cet excellent Pescayre qui s'était toujours figuré que la Révolution allait faire renaître l'âge d'or, et qui serait peut-être tenté de le croire encore, sans la dure captivité qu'il souffre avec nous. Je vous signalerai encore une fournée de prêtres assermentés, au nombre desquels est l'ancien père Hyacinthe, autrement dit, père Sermet, l'évêque constitutionnel de Toulouse. Après les écarts que vous savez, le caractère sacerdotal a repris sur lui son empire, et il s'est efforcé de maintenir sous la règle ecclésiastique son clergé trop disposé à se laisser aller au

courant. Mais la tâche était au-dessus de ses moyens et du possible. Ses vicaires généraux ont pris femme malgré lui, et plusieurs autres ont suivi l'exemple. Le tribunal du directoire départemental lui a donné tort, si bien qu'il a été arrêté et écroué dans notre prison avec ceux de ses prêtres qui ne lui avaient point faussé compagnie. Il est à craindre qu'un de ces matins on ne les expédie tous à Fouquier-Tinville. Dans les conversations particulières que j'ai eues avec le père Sermet, j'ai pu clairement démêler son intention de rentrer dans le giron de l'Église.

J'ai reçu, hier, du gardien qui est à nous, une communication qui m'a fait grand plaisir. Notre chère Françon a obtenu son élargissement. Par quel moyen? Je n'en sais rien. Elle avait, il vous en souvient, auprès de ces coquins des aboutissants que nous ignorions. Que va-t-elle faire de sa liberté? Pourvu qu'elle n'aille pas de nouveau se compromettre et se faire reprendre. Je suis bien sûr qu'elle va s'occuper de moi, et je le redoute autant pour elle que pour moi. Il vaudrait peut-être mieux faire agir le secrétaire de Mailhe, si vous le pouvez, sauf pourtant le danger qu'il y a toujours à appeler l'attention sur un détenu. Il peut s'en suivre qu'on accélère sa comparution, et alors l'affaire est claire, il est condamné, car les tribunaux révolutionnaires n'absolvent personne, et devant de tels juges, la comparution est toujours la condamnation.

Vous pourriez vous étonner que je sois si bien renseigné sur ce qui se passe au dehors ; mais je vous dirai que mes bourreaux s'appliquent à ne pas nous laisser ignorer ce qui peut augmenter nos craintes et notre désespoir, et qu'ils nous font renseigner par des journaux qu'ils laissent circuler parmi nous, quand ils ne s'en chargent pas eux-mêmes. En effet, nous recevons parfois leurs visites, et ils nous apprennent les exploits de leurs tribunaux et de leurs députés en mission. C'est par eux que j'ai connu les sanguinaires proclamations de Chaudron-Rousseau, de Chabot, le moine apostat, et de Fabre que vous devez avoir vu à Narbonne, et qui est allé activer la guillotine de Perpignan qui, paraît-il, n'en avait pas besoin. Ces misérables ont poussé à un tel oubli des principes les plus incontestables du droit, que Chaudron-Rousseau a osé dire à Carcassonne, qu'un accusé ne devait pas être admis à se défendre, parce qu'il était coupable par le seul fait de son accusation. Dartigoeyte s'est montré nu à Toulouse dans sa loge du théâtre du Capitole, pour prouver, dit-on, que la République garantit toutes les libertés. Au reste, c'est dans cet état primitif qu'il donne audience

dans son cabinet, couché sur une ottomane, aux femmes qui viennent demander la grâce de leur père ou de leur mari.

Il y a, parmi nos derniers compagnons de captivité, un M. Taffanel, transféré ici de la prison de Narbonne, qui m'a parlé de vous et de ce qui se passait dans cette ville au moment de son arrestation. C'est un amateur d'art, assez riche pour avoir formé, dans sa maison, de belles collections de peinture qu'on allait voir. C'en était assez pour exciter les convoitises des sans-culottes, et bien qu'il s'appliquât à se tenir à l'écart de toute politique, il n'en était pas moins envié et signalé. Comme ce proscrit de Sylla qui se disait poursuivi par sa maison d'Albe, il pourrait accuser ses richesses artistiques de sa captivité. Il s'estime pourtant heureux qu'on l'ait écroué ici, et qu'on l'y oublie peut-être, car s'il en sortait, ce ne serait que pour aller faire connaissance avec Fouquier-Tinville, et augmenter le martyrologe de la capitale.

Cette trêve de l'échafaud dans la province me semble pourtant de très bon augure. Elle marque, au moins, que les exécutions sanglantes n'y sont pas du goût des populations. Elle marquerait aussi que les gens du gouvernement ne se sentent plus assez forts pour faire prévaloir leur système. Malgré tout, si vous pouvez agir utilement, pour me tirer de là, ne manquez pas de le faire. J'aimerais aussi bien être dehors et je crois que, pour le coup, je m'arrangerais pour aller attendre la fin, de l'autre côté des Pyrénées.

Taffanel m'a dit que vous jouissiez à Narbonne d'une assez grande influence auprès des autorités de la ville et du district, et que vous aviez même dû vous y faire des amis, parmi ces commissaires inspecteurs, qui seraient mieux nommés pourvoyeurs de la guillotine. Vous devez avoir fait par là de nouvelles connaissances à Toulouse, et acquis un certain crédit auprès de ces bons citoyens de qui dépendent nos destinées. Voyez ce qu'il y aurait de possible, mais soyez prudent, pour vous et pour nous.

L'abbé Passenaud, qui vous remettra cette lettre, me fera parvenir votre réponse par les moyens que je vous ai fait connaître. Il correspond assez facilement avec le Comité par les rouliers de Narbonne qui transportent du vin et du sel à Toulouse et qui en rapportent de la volaille. L'aller et le retour ne prennent pas toujours quinze jours, de sorte que les communications sont assez fréquentes.

Si le secrétaire de Mailhe ne pouvait pas obtenir mon élargissement, peut-être qu'une évasion serait possible, à la faveur du gar-

dien dont j'ai parlé. Le plus difficile ne serait pas la sortie. Mais une fois dehors, où aller pour me soustraire à ces sbires ? Je tenterais d'aller me réfugier chez vous, et vous me feriez passer la frontière, j'en suis sûr, comme vous l'avez fait pour d'autres.

En vous disant d'agir près du secrétaire de Mailhe, je ne compte pas beaucoup sur le succès. Depuis que Dartigoeyte est à Toulouse, il y est omnipotent, et rien ne s'y fait sans son aveu ; mais il est très vénal, et il ne s'agit que d'avoir auprès de lui un intermédiaire qui lui inspire de la confiance. Je pense que le secrétaire de Mailhe lui en inspirerait assez pour négocier avec lui le marché. »

.....

L'abbé Passenaud avait pris part à la lecture de cette lettre.

— Eh bien ! lui dis-je, qu'imaginez-vous de possible pour entreprendre et mener à bonne fin cette négociation ?

— Il faut savoir avant tout de quelle somme en or — car c'est la seule monnaie qui ait cours auprès de ces fabricants d'assignats, — peut disposer M. de R... Puis il faut faire parler au secrétaire de Mailhe.

— Je ne crois pas qu'il aboutisse directement à Dartigoeyte et qu'il recherche beaucoup sa compagnie. Une pareille fréquentation est toujours redoutable pour un homme qui ne hurle avec les loups que pour ne pas en être dévoré. Connaît-il assez quelque coquin de l'entourage pour s'en ouvrir à lui en l'intéressant au marché et en feignant de s'y intéresser lui-même ?

— Le moyen me paraît bon, mais je ne sais comment, pour cet objet, communiquer avec le secrétaire de Mailhe. Lui écrire, c'est impossible ; par suite de mes rapports journaliers avec l'administration de la guerre, mon écriture est trop connue à Toulouse pour ne pas éveiller les soupçons, si l'on découvrait seulement que je corresponds avec un homme étranger à mon service, et auquel je ne dois avoir rien à dire à ce sujet. Aujourd'hui, vous le savez, toute correspondance privée avec qui que ce soit, est un danger. Je ne voudrais pas non plus risquer l'écriture d'aucun de mes secrétaires trop connue aussi. Il faudrait, pour bien faire, que je pusse aller de ma personne à Toulouse, et j'espère en avoir bientôt l'occasion.

J'ai, en magasin, une grande quantité de peaux de bœufs dont je ne sais que faire, ne voulant pas les vendre de compte à demi avec quelqu'un de ces coquins pour en partager les bénéfices. La correspondance que j'ai eue, à cet égard, avec le chef de bureau com-

pétent de l'administration centrale aboutissait là. Je n'y ai pas donné suite ; mais, pour arriver à une solution qui mette à couvert ma responsabilité, je dois aller moi-même régler cette affaire avec le chef de mon administration. Étant à Toulouse, je verrai le secrétaire de Mailhe et tâterai le terrain.

Peut-être aussi Mademoiselle Françon, si je réussis à me ménager une entrevue avec elle, aura-t-elle des aboutissants plus sûrs que n'en pourrait avoir tout autre. Quant à la somme dont M. de R. pourra disposer, je sais qu'elle sera suffisante.

L'abbé Passenaud approuva le plan que j'avais conçu, et il se chargea de faire avertir M. de R. que j'allais agir et qu'il eût à tenir prêt son argent.

Le prétexte de mon voyage était plausible, et je ne tardai pas à partir. J'avais fait estimer mes peaux de bœufs. Il y en avait pour soixante mille francs dans l'évaluation la plus basse.

A Toulouse, le chef de bureau compétent que j'avais consulté par correspondance et qui m'avait insinué que nous pouvions, entre nous, en faire profit, se découvrit tout à fait dans la première conversation que nous eûmes ensemble. Il chercha à me démontrer qu'ouvrir là un chapitre au profit de l'État, c'était déranger bien du monde, et nous susciter peut-être bien des inimitiés dangereuses de la part de ceux dont nous allions mettre à jour les tours de bâton.

L'argument était spécieux, mais je refusai d'y souscrire, demandant à en référer au directeur de l'administration. Celui-ci, plus madré que son subalterne, vit d'un coup d'œil qu'il n'était pas nécessaire de me mettre dans le partage pour faire ses profits de mes peaux de bœufs, et il se borna à me dire que je pourrais les lui expédier, ce que je fis sans retard.

Par la suite, j'appris que le chef de bureau qui voulait s'en entendre avec moi, avait amassé, avec le casuel provenant de mes magasins, environ trois cent mille francs, quand il se retira, à la cessation de la guerre. Avant d'être chef de bureau dans l'administration des fournitures de l'armée, il était boucher à Toulouse, mais il ne fut plus que propriétaire après ; il ne continua pas dans l'administration des commissaires de guerre, des fonctions dont il était fort peu capable, et où ses prouesses révolutionnaires l'avaient seules porté.

Je n'ai cité ce fait que pour montrer avec quel dévouement nos braves républicains servaient la république.

Le jour même de mon arrivée à Toulouse, j'avais fait informer Mlle Françon de ma présence, avec prière de me fournir le moyen de l'entretenir en lieu sûr. Elle ne tarda pas à répondre à mes désirs, et, dès le soir, elle vint me rencontrer chez ma mère qui habitait toujours notre maison de la place Saint-Michel avec mon frère et ma sœur. Sa visite me causa d'abord quelque trouble, mais elle me rassura bientôt, en me faisant remarquer qu'on ne pouvait pas la croire pour moi, ayant l'habitude de venir quelquefois chez ma mère. Elle ajouta qu'elle avait pris, malgré tout, ses précautions, et s'était assurée qu'on ne la suivait pas.

Elle ne fut pas d'avis d'employer le secrétaire de Mailhe pour la négociation qu'il s'agirait d'entreprendre auprès de Dartigoeyte. Elle savait qu'il n'était dans des rapports d'intimité avec personne de l'entourage de ce dernier. Elle me dit qu'elle connaissait une femme qui pourrait mieux réussir. Cette femme, quoique de mœurs dissolues, et la maîtresse d'un de ces coquins, ce qui lui avait valu l'honneur de représenter l'une des déesses de la Raison, était capable de se prêter à nous rendre service.

Mlle Françon se chargea de faire avertir M. de R..., qui le fut, en effet, dès le lendemain.

Je profitai de l'occasion pour passer quelques jours à Toulouse, auprès de ma famille, et pour y attendre la fin de la négociation. Mlle Françon la poussait activement. Elle venait souvent, le soir, nous rendre compte de ses démarches. La somme offerte, qui était de deux mille louis, avait été trouvée suffisante et acceptée par Dartigoeyte. Il s'agissait seulement de savoir si l'on procéderait par élargissement ou par évasion.

L'élargissement des prisonniers devenait difficile à ces plénipotentiaires de la Terreur, parce que, abusant comme ils le faisaient de leur omnipotence, ils éveillaient parfois l'attention du comité de Salut public où les délations ne manquaient pas. D'ailleurs, sur le déclin de ce sanglant régime, l'on ne vidait plus les prisons.

L'évasion, à la faveur du transfert dans une autre prison, était le parti auquel on s'était arrêté. Il y avait pourtant là bien des difficultés. L'on ne pouvait pas y employer les gendarmes, comme d'habitude, parce qu'on ne pouvait pas être sûr de toute une escouade.

Il fallait donc se servir d'agents de la surveillance, sans éveiller les soupçons du geôlier. Il y en avait sur le silence desquels l'on pouvait compter. D'ailleurs, il ne s'agissait pour eux que de conduire le prisonnier chez Dartigoeyte.

C'etait à la fin de juin 94, dans le mois qu'ils appelaient messidor, en l'an II. Nous fîmes prévenir M. de R... qu'il eût à se tenir prêt pour la soirée du surlendemain. Mlle Françon lui prépara un refuge avec cachette dans une maison du faubourg Saint-Michel, non loin de la sienne, et peu suspecte, où il pourrait attendre une occasion favorable pour passer la frontière, si quelque événement politique, dès lors prévu, ne venait pas l'en dispenser.

La veille du jour désigné, je m'étais consigné chez moi, afin de n'éprouver aucun retard à connaître les nouvelles qu'on pourrait m'apporter. Ce ne fut qu'à la nuit que m'arriva Mlle Françon, l'air morne et abattu.

— Qu'y a-t-il? lui dis-je en la voyant. Dartigoeyte nous a-t-il joués? Avons-nous compromis notre ami en voulant le sauver?

— Dartigoeyte ne nous a point joués, répondit-elle; mais un des coquins de son entourage qu'on n'avait pas mis dans le marché, en ayant été informé par une parole imprudente de notre intermédiaire, l'a fait manquer ou tout au moins rendu impossible pour le moment. Heureusement, il ignore de quoi il s'agit, et il n'en sait pas assez pour pouvoir formuler une accusation contre personne. Il pourra payer cher son ingérence ; mais, toujours est-il qu'il faudra qu'il s'écoule quelque temps avant que Dartigoeyte veuille reprendre sa négociation avec nous. Il y aura au moins ce bon résultat, c'est que, alléché par la perspective des deux mille louis, il ne lâchera pas notre ami à Fouquier-Tinville, et veillera sur ses jours. Je reprendrai la négociation dès que Dartigoeyte se sera débarrassé de celui qui l'a empêchée, et je gagerais que ce sera bientôt.

Les événements marchèrent assez vite pour nous dispenser de la reprise du marché, mais le 9 Thermidor cependant ne vida point partout les prisons aussi vite qu'on pourrait le croire. Je dirai un mot de ce qui advint pour celle de la Visitation de Toulouse où était détenu M. de R...

JULES ROUSSY.

(La fin prochainement.)

LE PACTE DE FAMINE*

Son inventeur : Le Prévôt de Beaumont

IV

Jean-Charles-Guillaume Le Prévôt naquit le 24 novembre 1726, à Beaumont-le-Roger, paroisse Saint-Nicolas, diocèse d'Évreux. Son père, Guillaume Prevost, comme l'écrit, par erreur, le curé rédacteur de l'acte de baptême, était procureur au siège de Beaumont. Sa mère s'appelait Marie-Marguerite Duval. Son parrain fut Jean-Charles de Caqueray, écuyer, sieur de Breval, et sa marraine Anne de Blanfuné [1].

Nous ne savons rien de l'enfance de Le Prévôt. Il dut faire ses humanités dans un des nombreux collèges ecclésiastiques de Normandie et tout porte à croire que, ses études terminées, il se fit inscrire en qualité d'avocat dans une ville de sa province. Bref, nous le trouvons fixé à Paris en 1763. Il avait alors trente-sept ans.

Il est également difficile de déterminer, d'une façon précise, quelle était la situation de Le Prévôt au moment de son arrestation. Quelles fonctions remplissait-il ? En tous cas, ces fonctions, que nous n'avons aucune raison de ne pas croire honorables, étaient aussi trop modestes pour qu'il soit possible d'en retrouver facilement les traces. On ne peut, du reste, s'en fier ni à lui ni à ses apologistes : l'un et les autres ont fait assaut de mensonges.

Secrétaire du clergé de France nous semble une fantaisie de l'imagination de Le Prévôt et nous ne croyons pas même que ces

* Voir la livraison de janvier 1885.

1. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Durand, avocat à Bernay, qui a bien voulu nous envoyer la copie des pièces relatives à Le Prévôt, déposées aux archives du greffe du Tribunal civil de Bernay.

fonctions aient existé. Il ne fit pas non plus partie des agents généraux du clergé : les almanachs royaux contiennent très exactement leur liste. En tête de cette agence nous voyons l'abbé de la Luzerne et l'abbé de Cicé. Viennent ensuite : un receveur général avec survivance ; cinq avocats du clergé ; deux avocats au conseil ; un garde des archives avec survivance ; un huissier ; un imprimeur du Roi et du clergé et un courrier du clergé. Le Prévôt ne remplissait aucune de ces fonctions [1].

Contrôleur des domaines et bois à Paris. C'est ainsi qu'il est désigné dans un état des prisonniers détenus à Bicêtre en 1787. Cela paraît encore imaginaire. A l'époque de son incarcération, le receveur général des domaines et bois s'appelait du Vaucel ; le receveur général, ancien et mi-triennal, était Claude Gilbert Geoffroy de Montzay, et le contrôleur général, Octave de Milleville [2].

Un Prévost figure bien dans les comptes des employés des domaines et bois de la généralité de Paris, mais en qualité de procureur, et il est désigné dans les feuilles d'émargement sous le nom de Prévost des Isles [3]. On peut se demander si Le Prévôt, lors de son arrestation, ne profita pas d'une similitude de nom pour se donner un titre qu'il n'avait pas.

Nous avons parcouru les *Almanachs royaux* de 1763 à 1774 pour voir s'il n'y figurait pas un individu pouvant être notre personnage. Un seul fonctionnaire peut laisser des doutes ; c'est un

1. *Almanach royaux* de 1763 à 1768 (1768, p. 60).

2. *Alm. roy.*, 1768, p. 271. Les contrôleurs généraux des domaines et bois avaient été créés pour veiller à la conservation des domaines du Roi. Ces officiers furent d'abord établis dans chaque généralité par édit du mois d'octobre 1582, sous le titre de contrôleurs généraux des domaines. Un édit de mai 1639 en créa trois généraux pour toute la France, trois provinciaux par généralité, trois par bailliage, sénéchaussée et bureau de recette ordinaire. Supprimés en avril 1685, ils furent réinstallés en décembre 1689 ; il y avait alors deux offices héréditaires de conseillers du roi, contrôleurs généraux des domaines et bois, anciens et alternatifs dans la généralité de Paris, et un dans chacune des autres provinces et généralités du royaume. En juin 1725, ils furent remplacés, dans chaque province et généralité, par trois conseillers du Roi, contrôleurs généraux, anciens et alternatifs, et triennaux des domaines et bois. Leurs gages étaient fixés au denier 25 de la finance. Enfin, un édit du mois d'août 1777 les supprima et les remplaça par des receveurs généraux des domaines et bois. — Voy. Guyot. *Répertoire... de jurisprudence*, Paris, 1784, IV. 699.

3. *Arch. nat.*, p. 2969. Nous ne prenons pas le Pirée pour un homme. Prévost des Isles est bien le nom d'un individu et non pas une fonction. Le prévost général de l'Isle de France, qu'on appelait généralement M. le Prévost de l'Isle, était, en 1768, M. Papillon.

officier de la communauté des conseillers du Roy, inspecteur des vins, etc... du nom de Le Prévost. Cet officier, inscrit pour la première fois dans l'almanach de 1764 comme ayant été nommé en 1763, figure dans les almanachs royaux jusqu'en 1768 et ne se retrouve plus dans celui de 1769 [1]. Le Prévôt ayant été arrêté le 17 novembre 1768, nous pouvons croire qu'il s'agit ici de notre *héros,* d'autant plus que, par ses fonctions, il aurait été en rapports fréquents avec « les soixante-douze officiers mesureurs, contrôleurs et visiteurs des grains et farines de la ville de Paris [2]. » Quelques considérations hasardées par ces derniers fonctionnaires, quelques propos alarmants, comme en tiennent souvent les gens sans importance et qui veulent s'en donner, auraient mis Le Prévôt sur une fausse piste, et le retentissement qu'il aurait voulu donner à ses prétendues découvertes aurait été la cause de son incarcération.

Nous pouvons affirmer, en tout cas, que les fonctions de Le Prévôt n'avaient pas l'importance qu'à sa sortie de prison il a voulu leur donner, dans l'unique but de se faire octroyer une grosse indemnité. — Il prétendit alors que sa place avait une finance de 12,000 ℔. Nous ne pouvons admettre davantage qu'au moment de son arrestation il avait un mobilier de 63,000 ℔. Nous refusons également de croire, sur sa simple affirmation, que la police se soit emparée de ce mobilier, ainsi que de 12,000 ℔ de valeur qu'il avait en portefeuille. A nos yeux, ici comme dans le récit de ses prétendues souffrances, il *exploitait ses hallucinations.*

Nous n'avons trouvé aucune trace des œuvres littéraires qu'il dit avoir publiées avant son incarcération, ni de son inscription parmi les membres de diverses Académies provinciales. Nous croyons jusqu'à preuve contraire que cela, également, n'a existé que dans son cerveau malade.

Quel était l'état particulier, la maladie spéciale de ce cerveau ?

1. *Alm. roy.*, 1768, p. 451, et 1769, p. 473. — Nous avons également trouvé : Prévost, secrétaire du Roi, depuis 1763. — De Beaumont, garde des archives des minutes des offices de France. — Le Prévost, contrôleur ordinaire des guerres, à la Boulaye, près Gaillon. — Prévost, trésorier général des Ponts et Chaussées de France, depuis 1741. — Le Prévost du Rivage, avocat au Parlement. — Prevost, intendant honoraire des finances du duc d'Orléans, et Prévost,— agent de change ; mais tous ces fonctionnaires furent encore en charge au moins pendant trois ans, après l'arrestation de Le Prévôt de Beaumont.

2. *Arch. nat.*. p. 2967.

quelle était exactement la situation du personnage ? Demandons-le, de bonne foi, aux faits certains, aux indications qui résultent logiquement de ses actes.

Vivant à Paris d'une place modeste, employé dans les bureaux du clergé, dans ceux des domaines et bois ou dans ceux de l'inspection des vins, peu importe, Le Prévôt occupait ses loisirs, un peu plus que ses loisirs peut-être, à composer des œuvres littéraires qui ne furent pas goûtées par les éditeurs brevetés ou clandestins. N'ayant pu donner à sa manie d'écrire la satisfaction de voir sa prose ou ses vers imprimés, son caractère put aisément devenir chagrin, misanthrope. Nous ne saurions, d'ailleurs, trop en vouloir aux libraires du mépris qu'ils montrèrent pour ses œuvres poétiques si les vers qu'il confectionnait avant son incarcération ressemblaient à ceux qu'il composa depuis. Là même, cette incohérence de l'imagination absolument déréglée, se montre par des échappées saisissantes. Ainsi, pensant que tyrans était synonyme de rois, il n'hésite pas à faire rimer tyrans avec mois :

En proie à l'affreux despotisme,
Je sus, pendant vingt-deux ans et deux *mois*
Surmonter, par mon héroïsme,
L'odieux pouvoir des *tyrans*.
Mon zèle pour sauver la France
De leurs trafics usuriers
Ne vaut-il pas cette vaillance
Qui fit admirer les guerriers ?
Ravi nuitamment par Sartine,
Je fus jeté dans cinq prisons,
Pour taire un pacte de famine
Que je trouvai dans deux maisons.
Votre abominable avarice
Causa nos pleurs dans tous les tems,
Ministres faux, gens de police,
Sans vous j'eus vu de beaux printems.

Le mal dont il fut atteint paraît avoir été cette monomanie, fréquente chez les gens qu'une imagination excessive et sans cesse entretenue dans ses excès, pousse peu à peu à une exaltation constenue d'abord et bientôt expansive. Chez lui, l'instruction avait été une cause de dépravation plutôt qu'une source de lumière et un moyen de développement de son intelligence. Esprit médiocre, ses infortunes littéraires, ses rêves d'ambition déçus en avaient fait

un impuissant et un méchant, avant d'en faire un fou. Il est le type, affolé, mais maintenu par une société virile, de ces déclassés que nous voyons aujourd'hui chercher à dominer notre société affaiblie ; et cela explique encore la sympathie violente qu'il a inspirée depuis cent ans. Nous connaissons cette légion de *ratés* qui opprime notre siècle, accumulant sans discernement une foule de connaissances superficielles, les dévorant à une dose trop forte pour la solidité de leur tête. Echafaudant leur ambition sur l'idée prétentieuse qu'ils se font de leur valeur ; inférieurs à tous les postes qu'ils occupent et se croyant appelés aux plus hautes destinées ; continuellement tenus en éveil par un sentiment violent, soit vanité excessive, soit envie déréglée, soit haine féroce, qui parfois se mélangent en un tout monstrueux, ils en viennent ou à faire une Terreur, comme nous l'avons vu au siècle dernier, ou à gouverner tranquillement une nation, comme nous le voyons aujourd'hui, sans lui donner autre chose qu'une vie artificielle. S'ils sont entravés par les faits, le travail concentre son intensité à l'intérieur et les amène bientôt à confondre les phénomènes provenant de leur cerveau surexcité avec les phénomènes réels. Ils croient sentir, ils sentent même ce que leur cervelle a conçu. Le souvenir d'une supposition déjà faite, d'une pensée qui a traversé leur cerveau, devient une réalité.

A l'époque de son incarcération, il est évident que Le Prévôt approchait de cette période extrême. L'avait-il dépassée? cela est incertain[1]. Mais — et nous l'avons déjà indiqué — Le Prevôt, soit méchanceté, soit exagération, soit folie, avait dès lors commis des délits graves, il était à la veille d'en commettre de plus graves encore, et la police avait le droit de l'empêcher de troubler sérieusement l'Etat.

De quel fait particulier s'est inspirée cette imagination pour en nourrir son exaltation et la pousser jusqu'à la monomanie?

Les idées du fou sont presque toujours le reflet des idées courantes, des recherches, des craintes, des croyances de l'époque et du pays dans lequel il vit, de la société qui l'entoure. En 1768, depuis plusieurs années déjà, les questions économiques occupaient non seulement les philosophes les plus abstraits, mais encore les femmes du monde les plus élégantes. Alors que la question de l'alimentation était tellement en vogue, que la nation entière raison-

1. Telle paraît être l'opinion de Malesherbes. Voy. plus loin, p. 140.

nait et déraisonnait sur les théories de Quesnay, de Turgot, de Morelly, de Gournay, de Galiani, Le Prevôt suivit le courant et chercha, peut-être de bonne foi au début, les causes du mal et les remèdes à y apporter. Lorsqu'il crut les avoir entre les mains, il voulut le démontrer avec éclat. Cette ligue malfaisante que lui, Le Prévôt, avait découverte, les économistes ne l'avaient pas vue, et ils avaient la simplicité de chercher les combinaisons les plus savantes pour éviter les disettes ! Mais lui, Le Prévôt, qui a plus de génie que tous ces philosophes réunis, a su trouver la cause effective du mal. Sur un canevas réel, le contrat Malisset, il bâtit, avec son imagination, une série de suppositions dont il tira les conséquences. Quand il les retrouva dans ses souvenirs, de vraisemblables elles étaient devenues vraies; les suppositions s'étaient faites preuves. Le Prévôt, que son manque de talent avait classé parmi ceux qui ne parviennent pas, introduisit dans sa vision toutes les personnes ayant un mérite réel et auxquelles il ne pouvait pardonner leur situation et leur réussite. Presque toute la France devient complice du « pacte affamatoire ; » mais comme il faut quelqu'un à qui il puisse faire ses révélations, il en excepte le Parlement de sa province.

Ce qui caractérise particulièrement sa monomanie, c'est le besoin impérieux, constant, de dénoncer. S'il ne trouve personne à qui parler, personne à qui écrire, c'est au vent qu'il confie ses missives, c'est au sol de sa prison. Ce sont les personnages en place qui sont toujours les coupables. Depuis son incarcération, ces personnages ont été remplacés à plusieurs reprises, Le Prévôt continue ses dénonciations, et du fond de son cachot il découvre toujours les complots secrets les plus nouveaux. Ce n'est pas le duc de la Vrillière, Sartine, Malisset, qui sont les coupables, c'est le Ministre, le Lieutenant de police, le Directeur des moulins de Corbeil ; que ce ministre soit Amelot, Malesherbes, Necker ou Breteuil ; que le lieutenant de police soit Le Noir ou de Crosne ; c'est la fonction, c'est l'autorité, et non l'individu fonctionnaire qui affame le peuple. Nous le verrons, quand il sera sorti de prison, quand l'Ancien Régime aura été remplacé par la Convention, le Directoire ou l'Empire, continuer son métier de délateur, et presque toujours dans les mêmes termes, avec les mêmes phrases folles.

En 1768, la police, qui avait eu raison de voir en lui un homme dangereux, eut le tort de ne pas avoir de suite discerné le fou sous le dénonciateur. Après son incarcération, sa folie s'accentua comme

cela arrive toujours ; et lorsqu'il ne fut absolument plus permis d'en douter, on l'envoya à Charenton, à Bicêtre et à Bercy, où il eût certes mieux valu le mettre tout d'abord.

V

Mais Le Prévôt fut-il seulement un fou, et dans cette habileté constante à utiliser sa folie, à vouloir en tirer gros profit, n'y eut-il pas encore une bonne dose de coquinerie ? C'est ce que les lecteurs pourront décider quand nous aurons refait l'histoire de sa captivité, d'après les documents authentiques.

Tout ce qui est relatif à Rainville, à Turban, à Mafois et autres, nous paraît œuvre de son imagination. Il y eut bien un Rhinville enfermé à la Bastille, en 1752 [1], mais nous ne trouvons pas de prisonnier de ce nom en 1768.

Au moment de son arrestation, Le Prévôt jouait un rôle, dans un procès intervenu entre deux maîtres d'armes de Paris, Daniel et Danet. A plusieurs reprises, l'avocat Voilquin lui fait passer des pièces relatives à cette affaire, par l'intermédiaire de M. de Sartine. Le 28 janvier 1769, le lieutenant de police autorise Chevalier, major de la Bastille, à communiquer au prisonnier une requête qu'il lui envoie « pour donner à M. Voilquin les observations qu'il demande. » Le 26 avril suivant, on lui fait passer une autre pièce de la part du même avocat.

Le Prévôt dut commencer dans sa réponse la série de ses folies, car le 2 mai, M. de Sartine écrivait au major : « Je vous prie, Monsieur, de dire au S. Le Prévôt que la lettre qu'il a écrite à M. Voilquin ne passera pas, parce qu'il y parle de choses étrangères à son affaire avec les Mes d'armes ; vous voudrez bien dire au prisonnier de refaire sa lettre et de n'y mettre aucunes réflexions relatives à sa détention. » Le 11 juillet, on lui envoyait encore la signification d'une requête à laquelle Le Prévôt ne daignait pas répondre, ainsi que le prouve une lettre adressée, le 21 août, à Chevalier, par le lieutenant de police : « M. Voilquin, avocat aux conseils, Monsieur, m'écrit qu'il y a près de six semaines qu'il a fait passer au S. Le Prévôt une signification de requête dans son

1. Ravaisson. *Arch. de la Bastille.* XII, 389.

affaire, entre le sieur Daniel et Danet, qu'on veut juger cette affaire et que le défaut de réplique de la part du prisonnier empêche le jugement. Je vous prie de dire à ce prisonnier de répondre sur cet objet. » Le Prévôt garda encore le silence, et le 13 septembre, le major était avisé qu'il n'y avait point d'inconvénients d'avoir dit au prisonnier que « le S. Voilquin devoit avoir une entrevue avec lui, s'il en avoit le tems [1]. »

Or Voilquin était un de ces huit avocats qui avaient la confiance de Le Prévôt ; c'était justement un des commissaires qu'il voulait charger de convaincre les conspirateurs de leurs crimes. On pourrait s'étonner que l'avocat Voilquin n'ait parlé, ni en 1769, ni à l'époque de la Révolution [2], en faveur de Le Prévôt ; il est plus extraordinaire encore que Le Prévôt n'ait pas appelé à témoigner en sa faveur un homme qui devait bien connaître son affaire. On en peut conclure que Voilquin, malgré la confiance qu'il inspirait à notre héros, n'avait pas grand bien à en dire.

De nombreuses recherches, faites aux Archives nationales, à la Préfecture de police, à l'Arsenal et dans des collections particulières, n'ont pu nous éclairer sur ce procès dont les pièces eussent pu jeter une grande lumière sur la vie privée de Le Prévôt, en nous donnant exactement sa profession, sa demeure [3], et en nous expliquant ce qu'il pouvait bien avoir avec les maîtres d'armes.

Nous ne pouvons que faire des suppositions : Guillaume Danet, écuyer, syndic-garde des ordres de la compagnie des maîtres en fait d'armes des académies du Roi en la ville et faubourg de Paris, avait publié, en 1766, le premier volume de son *Art en fait d'armes*, dédié au prince de Conti. La même année, un anonyme (La Boissière) fit paraître contre cet ouvrage les « *Observations critiques de M***, maître d'armes, au nom de sa compagnie.* » Dans cette critique très acerbe, on reproche au traité de Danet de renfermer des « principes nuisibles, dangereux et contraires à l'honneur des maîtres, à leur intérêt personnel et à celui du public [4]. » Danet répondit aux attaques de ses collègues au commencement de son second volume, paru en 1767. Il est possible que les débats se soient prolongés et

1. Bibl. Arsenal, ms. 7620, fos 12, 62, 65, 103, 152 et 170.

2. Voilquin, avocat aux conseils depuis 1764, exerçait encore en 1790.

3. Le Prévôt devait demeurer dans le quartier du Louvre ou dans celui de Saint-Germain-l'Auxerrois ; car il fut arrêté par Mutel, qui était, avec Chenon, commissaire de ces quartiers. *Alm. Roy.*, 1768, p. 309.

4. Danet. *l'Art en fait d'armes*..... T. II. Avis au lecteur, p. VIII.

qu'un procès en ait été la suite. Mais quel rôle venait jouer Le Prévôt dans cette affaire ? Il n'était ni avocat, ni procureur ; il suffit de parcourir l'*Almanach royal* pour s'en convaincre, et ce n'est ni en qualité de secrétaire du clergé, ni comme contrôleur des domaines et bois, qu'il pouvait avoir à intervenir. Nous ne pouvons croire qu'il ait été maître ès armes, et cependant, il a tant menti dans le cours de son existence... ! Peut-être était-il l'auteur des *Observations critiques* que La Boissière avait signées ? Dans tous les cas, ce procès nous prouve tout au moins que, malgré sa détention, on n'empêchait pas Le Prévôt de s'occuper de ses intérêts privés ; qu'il n'était pas mis au secret, comme on l'a dit, et qu'il est impossible d'admettre que sa famille ait ignoré le lieu et les causes de sa détention, alors qu'on permettait à différentes personnes de lui écrire et même de venir le voir. Le Prévôt n'était pas tellement mort pour le monde que son hôte ne soit parvenu à le trouver et à lui faire passer sa note [1].

Nous n'avons pas à démontrer que Le Prévôt fut bien traité à la Bastille, puisqu'il le reconnaît et que, dans son *Prisonnier d'État*, il nous raconte combien fut grande sa désolation lorsqu'il fallut quitter cette prison où l'on était si plantureusement nourri, si délicatement abreuvé.

Le 21 novembre 1768, lorsque l'interrogatoire de Le Prévôt fut terminé, le lieutenant de police, prévoyant une longue détention, ordonna de le transférer « dans une chambre ordinaire et plus commode que celle où il était, pourvu qu'elle n'ait pas de vües sur le dehors [2]. » Dans une note de Duval, secrétaire de M. de Sartine, en date du 28 décembre 1768, les causes de la détention de Le Prévôt sont très clairement spécifiées : « Il résulte de l'interrogatoire du sieur Le Prévôt, écrit Duval, qu'il avoit adressé à M. Bailleul une lettre en forme de mémoire qui ne lui est point parvenue, ayant été interceptée ; qu'il ne s'est servi du canal de M. le prince de Conti et de M. le duc de Nivernois, pour faire parvenir ses écrits à Mad. Adelaïde et au Roi, que sur la seule réputation qu'ont ces puissances d'aimer le bien public... Il ne reconnoît pas ses torts et persiste à dire qu'il a écrit ce qu'il croit vrai, c'est-à-dire qu'il y a des traités et des monopoles pour soutenir la cherté des grains en France [3]. »

1. Lettre de Sartine à Chevalier — 24 janvier 1769. *Bibl. Ars.*, ms. 7620, f° 8.
2. *Bibl. Ars.*, ms. 7619, f° 225.
3. Rapp. du Comité des lettres de Cachet. Nous reviendrons longuement sur ce rapport. *Arch. nat.* Secrétariat, A. D. XVIII[a].

Le Prévôt profitait de toutes les occasions pour faire parvenir au public ses ridicules dénonciations. Aussi le 8 janvier, lorsqu'il demanda la promenade en attendant sa liberté, la dernière édition des œuvres de Voltaire et la permission d'écrire à sa mère et à deux ou trois de ses amis, la police lui refusa toutes ces faveurs [1]. Chaque fois qu'on lui avait accordé la permission d'écrire, Le Prévôt en avait abusé. Sartine écrivait, le 1er février 1769 : « J'ai lu la réponse que le sieur Le Prévôt, prisonnier à la Bastille, a faite au sieur Prudhomme qui lui avait écrit. Vous lui direz que je l'ai trouvée très indécente et qu'il ne sied pas, dans l'état où il est, de s'occuper à faire des satires et des critiques. Sa lettre ne passera pas, à moins qu'il n'en récrive une autre. » Malgré cela, le 4 février, on lui remet « une lettre du dehors » et le 9 on lui restitue tous ses papiers qui n'avaient pas trait à l'affaire pour laquelle il avait été arrêté [2]. Il en donna le reçu suivant :

« Je soussigné, reconnois que M. Chevalier, major du château de la Bastille, m'a remis une caisse contenant les papiers qui m'appartiennent et qui ont été visités et examinés et ensuite cachetés et remis à la garde de Mond. sieur Major, laquelle caisse il m'a représentée et remise avec les cachets sur icelle apposés par M. Mutel, commissaire, et par moi, iceux préalablement vérifiés et reconnus par moi sains et entiers, pourquoi je décharge Mond. sieur Major de ladite caisse au moyen de la remise qu'il m'en a faite, dans ma chambre, le tout par ordre de M. de Sartine, lieutenant général de police, en date du huit du présent mois.

« A la Bastille, ce neuf février mil sept cent soixante-neuf.

« Le Prévot [3]. »

Le 20 mars, la conduite de Le Prévôt ayant été plus raisonnable, il fut autorisé à entendre la messe, les dimanches et fêtes, et à se promener dans les cours et sur la plate-forme. De plus, on chargeait le commissaire Rochebrune de lui faire fournir « une paire de souliers, une paire de bas, une culotte et une robe de chambre [4]. »

Un mois plus tard, Le Prévôt tomba assez gravement malade. Nous avons tout lieu de croire qu'il fut atteint d'une fièvre chaude

1. Rap. du Com. Lettres de Cachet.
2. *Bibl. Ars.*, ms. 7620, f°s 14, 15, 16.
3. *Bibl. Ars.*, ms. 7620, f° 17.
4. *Bibl. Ars.*, ms. 7.620, f° 38. En note, de la main de Chevalier : « Fait comme il est requis, le 22 mars 1769. »

ou d'une maladie de ce genre qui porta le dernier coup à sa raison chancelante Le 23 avril, à midi, on avait envoyé chercher Delon de Lassaigne, médecin des prisonniers du château [1], qui fit mettre à son chevet un garde du nom de La Donner (?). Le 5 mai, on lui retirait son garde, « parce qu'il n'en avait plus besoin, » et on l'envoyait au sieur de Launay.

Le 28 août 1769, Duval donnait sur Le Prévôt une nouvelle note, dans laquelle, revenant sur les causes de sa détention, il rappelait que ce prisonnier avait été enfermé à la Bastille pour prévenir la publication de libelles contre MM. de Saint-Florentin, de Sartine et autres personnes en place qu'il accusait de faire un grand monopole sur les blés et d'exciter le peuple à la rébellion, en le laisant manquer de pain. Comme il écrivait toujours les mêmes calomnies, Duval pense qu'il serait dangereux de le mettre en liberté et demande qu'il soit conduit à Vincennes. Son transport dans cette prison eut lieu seulement le 14 octobre 1769 [2].

Dans les états de « Dépenses des prisonniers enfermés au château Royal de Vincennes » (*Bibliothèque de l'Arsenal*) nous voyons figurer, en novembre 1769 [3], la note suivante relative à Le Prévôt :

« Pour le bas officier qui a escorté la cassette des papiers du sieur Le Prévôt, jusqu'à l'hôtel de M. le lieutenant général de police ..... 3 #

« Pour le crocheteur qui a porté ladite cassette..... 2 #»

Dès son arrivée à Vincennes, Le Prévôt est repris de sa manie de dénonciation. Ne trouvant personne pour transmettre ses folies au ministre, il les jette par la fenêtre : « Que Dieu veuille vous faire savoir par les vents de l'équinoxe auxquels je confie cette lettre, que je suis tyrannisé depuis treize mois et demi, » écrit-il, dans les

1. Delon de Lassaigne, médecin de l'Université de Montpellier, médecin du Palais des Tuileries et du Louvre, demeurant au Louvre, près le Grand Conseil. Lassaigne, médecin du Roi, servait en cour pendant le trimestre d'avril. *Alm. Roy.*, 1768, p. 455.

2. *Rap. Com. Lettres de cachet.* Dans son *Pris. d'Etat,* Le Prévôt donne à cette note la date du 28 octobre ; celle du 28 août, donnée par le *Rapport*, nous semble plus vraisemblable, la date de Le Prévôt ayant été indiquée postérieurement aux événements. Nous avons de nombreuses raisons de croire que toutes ces pièces soi-disant authentiques, publiées par Le Prévôt, à la fin de son odyssée, sont altérées, qu'il a supprimé les passages qui gênaient ses affirmations et ajouté, comme venant de la police, ses propres réflexions.

3. *Bibl. Arsenal.*

derniers jours de décembre 1769 à un des ministres de Louis XV, et il recommence ses éternels « dévoilements de conspiration [1]. »

Comme nous l'avons vu dans les aveux de Le Prévôt, il ne cessa de se livrer à toute espèce de folies que, dans ses *Œuvres*, il présente comme des actes d'héroïsme méritant les plus hautes récompenses et surtout les plus grosses indemnités pécuniaires.

Le 2 juillet 1770, M. de Sartine écrivait à M. de Rougemont : « Le sieur Le Prévôt vient de se mettre dans le cas, par ses nouvelles écritures, de ne plus espérer d'adoucissement et de communication avec personne. Vous voudrez bien le laisser où il est, et le traiter comme ci-devant... Cet homme est incorrigible et je ne veux plus avoir de bontés pour lui... S'il ne vouloit parler que de ses affaires, je lui ferais passer ses papiers ; mais, peut-on compter sur ses promesses [2] ? »

Le 20 juillet, nouvelles lettres au Roi et à M. de Sartine qui ordonnait de garder ses papiers [3].

Le 1er novembre, Le Prévôt devait être plongé dans un de ses accès chroniques de démence, car M. de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, écrivait à M. de Rougemont : « *Je ne puis, Monsieur, qu'approuver le parti que vous avez pris à l'égard de M. Le Prévôt;* il paroît que sa tête est entièrement dérangée ; *peut-être cependant que la sévérité dont vous avez été obligé d'user à son égard le retiendra à l'avenir ;* ainsi, je pense que vous pouvés le retirer du cachot, mais en l'avertissant que s'il ne se conduit pas sagement et qu'il veuille faire des entreprises de la nature de celles qui ont donné lieu à le mettre au cachot, le Roy donnera des ordres pour le faire transférer à Bicestre [4]. » On se rendra compte de la bonne foi avec laquelle le rapporteur de la commission des lettres de cachet a reproduit cette lettre, en observant qu'il s'est borné à citer les parties que nous reproduisons en *italiques*. C'est avec intention que tous les passages relatifs à sa folie sont omis ; et il est certain qu'en ne citant que deux phrases de cette lettre, on en dénature le sens général. Nous verrons encore plus loin avec quelle effronterie on tronqua les documents.

1. *L'Amateur d'autographes*, V. 188. — Bien que cette lettre soit datée du 24 septembre, nous croyons qu'il faut la reporter à la fin de décembre parce qu'il y dit qu'il est emprisonné depuis treize mois et demi et que la lettre est datée de Vincennes.
2. *Rapp. Com. Lettres de cachet.*
3. *Ut suprà.*
4. *Arch. nationale,* O[1]. 412. (Ordres du Roy.)

Le 14 mars 1771, Le Prévôt écrit de nouvelles injures à M. de Sartine : « Je sais que mes quatre compagnons sont tous en liberté... Le sieur Rinville n'a point fait de mal en me donnant connoissance de tout ce qui fait le sujet de ma cause... Vous l'avez bien traité... Mais suis-je plus coupable que lui? Aurais-je pu rien voir s'il ne m'eût rien montré [1] ? »

Le Prévôt prétend que ses parents n'eurent connaissance de son sort que dix ans après son incarcération ; il est vrai qu'il dit autre part qu'en 1786, ses parents présentaient depuis dix ans des requêtes pour obtenir sa liberté, et s'il faut croire le rapporteur du comité des lettres de cachet, la Police aurait mis : Rien à faire, au bas d'une requête présentée, le 29 juillet 1771, par la mère et la sœur de Le Prévôt. Nous pouvons supposer que cette requête devait contenir de nombreux passages qui contredisaient les récits du rapporteur, car il n'eût pas résisté à l'envie de la reproduire et de faire ainsi un tableau pathétique de la famille désolée. Cette requête, égarée ou perdue aujourd'hui, était, assurément, la plus importante pièce du dossier Le Prévôt.

Chaque fois que la police se montra moins sévère envers lui, il abusa des permissions qu'on lui donnait, de façon à décourager la bonté la plus indulgente. M. de Sartine « ayant approuvé que pour tenir, s'il était possible, » ses esprits « qui depuis l'instant qu'il avait été transféré de la Bastille au château de Vincennes, n'avoient cessé d'être dans une continuelle fermentation, » M. de Rougemont « lui donnât du papier en compte, » reçut le 27 janvier une lettre injurieuse [2]. Le papier lui ayant été laissé malgré l'abus qu'il en faisait, le 6 avril, il écrit de nouveau au lieutenant de Police : « De peur que votre conscience vous presse de me rendre justice, vous évitez de me voir et de m'entendre... Je serois innocent si je ne vous avois pas pour ennemi... Vous me retenez dans les cachots par la seule crainte que je ne parle [3]... »

Le Prévôt devait avoir, comme cela arrive très fréquemment chez les fous, des accès de délire furieux pendant lesquels on était obligé de l'enfermer. Nous empruntons — en faisant toutes nos réserves sur son authenticité ou tout au moins sur son intégrité — la lettre suivante, au *Prisonnier d'État* (p. 167). C'est

1. *Rap. Com. Lettres de cachet.*
2. *Pris. d'État*, p. 145.
3. *Rap. Com. Lettres de cachet.*

M. de Rougemont qui écrit à M. de Sartine, le 21 septembre 1772 : « Sur le compte qu'on me rendit ce matin, que le S. Le Prévôt refusait de laisser entrer dans son cachot, je m'y transportai, dans l'espoir de le ramener à la soumission ; il n'a fait, au contraire, que vomir contre vous et contre moi des injures. — Je me suis contenté, en attendant vos ordres, de lui faire supprimer son vin et sa nourriture, jusqu'à ce qu'il ait obéi, ne doutant pas de le prendre par la famine, comme la dernière fois, et *afin que ses cris ne puissent être entendus hors du Donjon, j'ai ordonné qu'on remplit de fumier sa trémie.* Je vous serai obligé de me faire connaître vos intentions sur ce qui pourrait me rester à faire. » Comme précédemment, le rapporteur ne cite que les parties en *italiques,* mais il ajoute, ce qui n'est pas sans intérêt : « Note de la police. — Approuver le parti qu'il a pris, en observant de lui faire donner des remèdes s'il en a besoin. »

Il convient de remarquer que l'on traitait Le Prévôt suivant la méthode employée par les médecins aliénistes de l'époque ; que, pendant longtemps, on en usa de la sorte avec les fous et que les mesures de rigueur sont malheureusement celles qui réussissent quelquefois le mieux avec ceux dont la folie intermittente a un caractère de méchanceté indiscutable. La diète et le régime cellulaire sont des punitions qui peuvent toujours retenir l'aliéné qui conserve la conscience de son acte. Le Prévôt était dans ce cas ; il n'ignorait pas qu'il agissait avec l'intention de faire du tort à ceux qu'il attaquait. Nous pouvons ajouter, du reste, que jusqu'à la loi du 30 juin 1838, et encore jusqu'en 1865 [1], la séquestration et un régime sévère étaient considérés comme la seule punition à infliger aux aliénés.

Lorsque les accès de Le Prévôt revenaient, si l'on ne prenait pas la précaution de le mettre au cachot, nous avons vu que, pour assourdir ses clameurs qui eussent pu ameuter la population, on était obligé de boucher sa fenêtre ; il se barricadait dans sa chambre, brisait ses meubles, brûlait sa porte et se livrait à toute espèce d'extravagances. Le 6 octobre 1772, il écrit à Sartine : « Quand j'ai vu que la malice des geôliers n'étoit pas encore satisfaite, j'ai pris le parti de barrer ma porte avec mon lit, jusqu'à ce que vous mettiez fin à leur persécution [2]... »

1. Encyclopédie Didot, XV, 477.
2. *Pris. d'Etat*, p. 168.

Le quatorze octobre suivant, il écrit de nouvelles dénonciations au Roi. C'est son porte-clefs qui les trouve sous sa trémie. A propos de cette nouvelle folie, M. de Rougemont écrit, le surlendemain, à M. de Sartine, une lettre dont il est intéressant de comparer le texte donné dans le Rapport avec celui qu'a publié Le Prévôt. La mauvaise foi du rapporteur est évidente.

« Je lui ai fait supprimer, ainsi que vous l'avez *approuvé*, sa nourriture, *à commencer du jour qu'il avoit commencé à démolir chez lui, n° 3, à se barricader et à faire le refus de laisser entrer son porte-clefs ;* et je ne lui ai fait donner que ce qu'il falloit de pain *chaque* jour pour *l'empêcher* de mourir de faim. Je me propose de le *remettre* au cachot *autant de fois qu'il dégradera sa fenetre.* »

(*Prisonnier d'Etat,* p. 168.)

« Je lui ait fait supprimer, ainsi que vous l'avez *jugé à propos*, sa nourriture.....
.....
.....
.....
..... et je ne lui ai fait donner que ce qu'il falloit de pain *par* jour pour *ne pas* mourir de faim. Je me propose, *si vous le jugez à propos,* de le mettre au cachot *pour le punir de ses écarts.* »

(Rap. Com. Lettres de cachet.)

La comparaison de ces deux lettres prouve non moins que la supercherie du rapporteur, la malice de l'homme, que, hier encore, un des grands journaux de Paris appelait le saint et le martyr.

Le 20 octobre, nouvelle lettre de Rougemont à Sartine, mais comme nous l'empruntons également au Rapport, nous ne la donnons que pour ce qu'elle vaut : « La suppression de nourriture n'a pas tardé de produire l'effet que j'en attendois... Voyant que, quelques efforts qu'il continuât de faire, il ne parviendroit jamais à ce procurer son évasion, ni à se faire entendre du dehors, ni à faire sortir de sa chambre aucun écrit, par les précautions que j'avois prises, il s'est vu obligé de revenir à l'obéissance. » On put donc pénétrer dans sa chambre où l'on trouva, dans une cache qu'il avait pratiquée sous terre, une nouvelle dénonciation écrite sur de la serge verte de soie !

Le 17 et le 27 novembre, il emploie le papier qu'on lui donne à écrire encore au ministre. Sartine ajoute au bas de ces dénonciations : « Garder avec soin, c'est une espèce de fou bien méchant. » Ces pièces, conservées par le lieutenant de police, ne prouvent-elles

pas que les affirmations de Le Prévôt étaient mensongères? Est-ce que Sartine, qui n'a jamais passé pour un imbécile, ne les aurait pas détruites, si elles eussent été vraies?

Ce n'était pas seulement le vieux linge ou le papier à lettre que Le Prévôt utilisait : le 20 juin 1774, Rougemont envoie à M. de Sartine cinq lettres à son adresse que Le Prévôt avait voulu remettre dans la matinée à son porte-clefs et qu'il avait écrites, avec « du noir de fumée de chandelle, sur du papier qui avait servi d'enveloppe à ses effets [1]. »

Nous avons vu que dans ses récits, il prétend avoir passé la plus grande partie des années 1771 et 1772 au cachot, enchaîné, nu, la barbe longue d'un demi-pied. Nous avons eu la bonne fortune de trouver l'état des dépenses qui furent faites pour l'habiller pendant plusieurs mois, de 1770 à 1773 [2]. Nous les reproduisons intégralement dans les documents (p. 41). Nous voyons que, contrairement à ses allégations, rien n'était épargné pour le vêtir commodément et chaudement : chaussons de toile, chaussons de laine, bas pluchés, jarretières de Sedan, souliers, pantoufles, camisoles de flanelle d'Angleterre, chemises de toile, mouchoirs, culottes de panne noire, vestes, robe de chambre en calemande doublée de somnifère, robbe de chambre en espagnolette doublée de flanelle, gants de castor, gants fourrés, bonnet de laine, calottes de castor, coeffes de nuit avec serre-tête de ruban, savonnette, éponge à barbe, etc.

Il est difficile d'admettre qu'un prisonnier qu'on habillait avec tant de soins ait été condamné à coucher sur du fumier, comme il le prétend. Il est certain que, pendant le temps où il restait barricadé dans sa chambre, ses ordures devaient s'accumuler et qu'il devait être lui-même complètement souillé. S'il ne faisait pas sa barbe, c'est qu'il ne le voulait pas, car il avait les ustensiles nécessaires. Cependant, il est possible que lorsqu'on prévoyait le retour de ses accès de démence, on lui ait retiré ses rasoirs pour l'empêcher de s'en servir contre ses gardiens ou contre lui-même.

On ne peut s'empêcher de comparer le sort de ce misérable, pendant l'Ancien Régime, au sort qui lui aurait été réservé s'il avait été suspecté d'aristocratie pendant les quelques années qui suivirent sa mise en liberté.

Si Le Prévôt avait dénoncé les favoris de la Révolution, il eût été

1. *Rap. Com. Lettres de Cachet.*
2. *Bibl. Arsenal.*

envoyé au Tribunal révolutionnaire et à l'échafaud. Aujourd'hui, on entrerait, malgré lui, dans sa cellule, et on lui mettrait la camisole de force. Sous l'Ancien Régime, on n'osa se livrer sur sa personne à aucune voie de fait, et cependant, sa conduite était vraiment exaspérante, de nature à lasser d'autres gens mêmes que des geôliers.

Si le traitement de Le Prévôt n'avait rien d'exceptionnellement sévère pendant ses accès de fureur, si même il avait été paternel dans l'intervalle de ses crises, sa situation fut encore adoucie lorsque Malesherbes arriva au ministère.

Nous avons vu que « le ministre-fantôme » vint visiter tous les prisonniers du Donjon et que Le Prévôt lui ayant fait ses récits fantastiques, Malesherbes lui répondit qu'il se trompait ; ce qui avait fait entrer le prisonnier en fureur. Il en garda rancune à Malesherbes. A sa sortie de prison, il l'accusa dans ses brochures, et pendant la Terreur, nous verrons Le Prévôt assigner en dommages-intérêts le défenseur de Louis XVI et attirer sur lui l'attention du Tribunal révolutionnaire qui devait l'envoyer à la guillotine.

Pourtant, Malesherbes avait adouci, de son mieux, le sort déjà peu rigoureux des prisonniers du château : le 11 septembre 1775, il écrit à M. de Rougemont « qu'il ne faut refuser à aucun (détenu) de quoi lire et écrire. Le prétendu abus qu'ils en peuvent faire, ajoute-t-il, ne peut être dangereux, étant enfermés aussi étroitement qu'ils le sont, et cette privation de toute occupation dans la solitude est évidemment ce qui a fait tourner la tête au plus grand nombre. Il ne faut point se refuser non plus aux désirs de ceux qui voudraient se livrer à d'autres genres d'occupations, pourvu qu'elles n'exigent pas qu'on laisse entre leurs mains des instrumens dont ils pourroient se servir pour s'évader. — S'il y en a quelqu'un qui veuille *écrire à sa famille* et à ses amis, *il faut le permettre,* en lisant leurs lettres ; bien entendu que, d'après cette lecture, vous pouvés et devés suspendre l'envoy de ces lettres, quand les circonstances l'exigent. — *Il faut leur permettre de recevoir des réponses* et les leur faire parvenir après les avoir lues ; sur tout cela, c'est à votre prudence et à votre humanité qu'il faut s'en rapporter. — *Je sais qu'il y a des cas où, pour des* AFFAIRES D'ÉTAT, *il faut tenir des* PRISONNIERS AU SECRET ; *mais, quant à présent,* AUCUN DE CEUX QUE J'AI VUS A VINCENNES N'EST DANS CE CAS. »

Malesherbes prend ensuite les détenus un à un et fait à M. de Rougemont des recommandations particulières sur chacun d'eux.

Voici ce qu'il dit de notre prisonnier : « Je m'informerai aussi de Le Prévôt, et j'attends pour cela le retour de quelqu'un qui n'est pas à Paris. — *La tête de ce prisonnier n'est pas bien saine ;* je ne sais cependant s'il est tout à fait ce qu'on appelle fol, s'il est d'un degré de folie pour lequel on l'eût enfermé, s'il ne s'étoit pas porté à dire du mal du ministère. — On craint chés vous les efforts continuels qu'il fait pour se sauver ; à cet égard, on ne saurait trop prendre de précautions. — On craint aussi qu'il n'écrive sur le gouvernement et qu'il ne jette par les fenêtres des écrits qui seroient ramassés. Cette prétendue crainte n'est pas suffisante pour priver un homme, assés malheureux pour être enfermé depuis plusieurs années, de la faible consolation d'écrire *toutes les folies qui lui passent par la tête.* — Je ne crois pas qu'il soit impossible de l'empêcher de jeter ses ouvrages par la fenêtre. Il serait encore plus aisé de charger quelqu'un de les ramasser et de vous les rapporter, et c'est une petite précaution qu'il faudra prendre pour tous les prisonniers, quand tous auront la liberté d'écrire. Rien n'est plus aisé, puisque très peu de prisonniers peuvent aller au pied du Donjon ; et la crainte de ces misérables écritures ne vaut pas, en vérité, la peine de réduire des malheureux, par leur désœuvrement forcé, au désespoir et à la démence. — Nous parlâmes de lui donner des feuilles de papier en compte, en sorte qu'il pût vous répondre de ce qu'il a écrit. Voyés si vous voudrez prendre cette précaution avec Le Prévôt, puisqu'on le regarde comme écrivain si dangereux ; mais s'il manque à son engagement et qu'il se trouve quelques feuilles de manque, que lui ferés-vous ? Je ne crois pas qu'il fallût pour cela lui refuser à l'avenir l'écriture : il est inutile de lui présenter une règle qu'on ne lui fera pas exécuter [1]. »

A la fin de sa lettre, Malesherbes dit qu'il a ordonné à Lassaigne, le médecin du château, de lui rendre compte de l'état de tous les prisonniers.

De 1774 à 1784, nous trouvons peu de renseignements sur Le Prévôt. Le 28 août 1779, il écrivait une nouvelle dénonciation au bas de laquelle la police mettait en note : « Lettre injurieuse et calomniatrice du sieur Le Prévôt ; à montrer au ministre [2]. » Aucune

1. *Arch. nat. O¹ 417.* (Ordres du Roi.) La dernière partie de cette lettre nous a été signalée par M. A. Bégis, chercheur aussi obligeant que consciencieux, et le plus riche collectionneur de France en documents sur la Bastille.

2. *Rap. Com. Lettres de cachet.*

trace aux archives des scènes qu'il raconte lorsqu'on le transféra à Charenton. Mais ce qu'aucun de ses biographes n'a remarqué, c'est que s'il quitta Vincennes, ce fut à la suite de la désaffectation du donjon comme prison d'Etat. Tous les prisonniers furent transférés soit à la Bastille, soit dans d'autres maisons. Le Prévôt le quitta, comme les autres détenus, le 15 mai 1784, et non le 15 mars, comme il le prétend.

Le dimanche 4 juillet 1784, Pierre Chenon, avocat au Parlement, conseiller du Roi, commissaire au Châtelet de Paris, pour exécuter les ordres du lieutenant de police, se transporta à la maison de Charité de Charenton, pour constater les habits et hardes de Le Prévôt, afin de les lui donner à mesure qu'il en aurait besoin. Le Père Calixte Gautier, Prieur de Charenton, lui présenta, dans le garde-meuble des pensionnaires, « une grande cassette de bois blanc fermant avec deux crochets, ficelée en croix d'une ficelle sur laquelle étaient apposés trois cachets en cire d'Espagne rouge. » Chenon ayant réclamé la présence de Le Prévôt pour lever les scellés, le Père Prudence Guérin, directeur des pensionnaires, lui observa que ce détenu ne désirait l'ouverture de sa cassette que pour avoir la remise de ses papiers, et comme le commissaire n'avait pas l'intention de les lui remettre, le directeur ajouta « que ledit sieur Le Prévôt, qui a l'esprit dérangé, pourroit entrer en fureur ; » on se dispensa de sa présence.

La garde-robe de ce prisonnier, qui prétendait être à peine vêtu, se composait de : « un habit, veste et culotte de drap bleu ; une robe de chambre de ratine usée, fond lilas ; trente-trois chemises ; dix camisoles de flanelle, trente-six mouchoirs de différentes couleurs ; huit calleçons de toile ; vingt-quatre cœffes de nuit ; trois bonets de laine ; six bonets de cotton ; deux paires de chaussons ; une paire de bas de cotton ; deux vieilles paires de bas de soye noire ; vingt-quatre cols de mousseline et dix huit-volumes de dévotion et d'histoire. » Il avait, en plus : « deux vieux gilets ; deux vieilles robes de chambre ; quatre vieilles vestes ; deux vieilles culottes ; une perruque à la cavalière et la *Vie des Saints* en 4 vol. in-f°. »

Chenon remit tous ces effets au Prieur, pour les employer à l'usage de Le Prévôt. Quant aux papiers, « ils furent enfermés dans une boëte ; sur icelle on mit quelques cayers qui n'avaient pu y entrer, et sur le tout l'on fixa une ficelle croisée, scellée en cire d'Espagne rouge, et le commissaire Chenon chargea le Père Prieur

de les remettre au château de la Bastille, entre les mains de M. Chevalier, major dudit château [1]. »

Le 22 septembre, Le Prévôt reçut la visite de Omer Joly de Fleury, président en la Cour du Parlement ; il était assisté de Adrien Lefebvre-Damécourt, conseiller à la grand'chambre, de Lebreton, greffier, et de Mathieu Louis de Mauperché, doyen des substituts du procureur général. Il résulte du procès-verbal de cette visite que Le Prévôt (âgé de 60 ans [2]) était entré le 15 mai à Charenton, par un ordre du roi du 7 mai, contre-signé le baron de Breteuil, et que le roi payait sa pension [3]. C'est à la requête du Prieur de Charenton que son transfert à Bicêtre fut ordonné. Le 3 octobre, Le Noir écrivait au baron de Breteuil que Le Prévôt avait toujours eu la tête exaltée, et que c'était un fanatique très dangereux. « Depuis qu'il est à Charenton, ajoute-t-il, il ne fait qu'y troubler la paix et l'ordre qu'on cherche à y établir. Le Prieur qui craint, relativement à ses autres prisonniers, les effets des discours séditieux qu'il ne cesse de tenir, demande qu'il soit retiré de sa maison. Il m'a remis plusieurs écrits de la main dudit sieur Le Prévôt qui prouvent sa méchanceté et son égarement. J'ai l'honneur de les remettre sous les yeux du ministre, pour qu'il puisse en juger par lui-même. Comme ce prisonnier est aux frais du Roi, qu'on ne lui connoît aucun parent, et que sa mauvaise conduite exige qu'il soit toujours retenu vigoureusement, j'estime qu'il est dans le cas d'être transféré à Bicêtre[4]. » L'ordre de son transport fut obtenu le même jour, et le 8, Le Noir prévenait M. de Surbois, inspecteur de police chargé d'exécuter cet ordre, que Le Prévôt était « un homme violent et dangereux par les écrits et par les discours séditieux qu'il tenait, continuellement, contre le gouvernement, les magistrats et gens en place ; que l'intention du ministre étoit qu'il fût placé seul dans une chambre sûre, où il ne puisse avoir aucune communication intérieure ni extérieure, et qu'il fût surveillé avec beaucoup d'attention ; de prendre, en conséquence, toutes les précautions convenables, et rendre compte de tems en tems de sa conduite au magistrat. » Le 18, sa pension est fixée, par le baron de

1. *Arch. nat.* Y. 11.438. (Commissaires du Châtelet, f° 1er.)
2. Il n'avait pas encore cinquante-huit ans.
3. *Arch. nat.* X 2b. 1335. En marge : « Sortit le 19 octobre 1784. » Ce document nous a été également signalé par M. Bégis.
4. *Pris. d'Etat*, p. 150.

Breteuil, à deux cents livres par an [1]. Comme nous l'avons vu précédemment, Le Prévôt ne fut transféré que le 19 octobre 1784. C'est dans l'état des prisonniers de Bicêtre que Le Prévôt, « pensionnaire des Cabanons, » est qualifié « ci-devant controlleur des domaines et bois à Paris. »

Nous ne trouvons aucun renseignement authentique sur son séjour dans cette maison, et pour continuer notre récit, nous sommes obligés d'emprunter au *Prisonnier d'État* (p. 178), un mémoire dressé, le 4 février 1787, par Cauchy, secrétaire de M. de Crosne, pour le baron de Breteuil. Ce mémoire nous semble assez exact. Il ne doit pas avoir été gravement altéré, comme ceux que nous avons cités plus haut, Le Prévôt s'étant borné à l'entrecouper de réflexions injurieuses qu'il était facile de retrancher : « Le sieur Le Prévôt, détenu à Bicêtre, qui demande sa liberté, par le mémoire ci-joint, a été arrêté et conduit à la Bastille, en vertu d'un ordre du Roi, le 17 novembre 1768... — Au mois d'octobre 1769, ce prisonnier, dont le fanatisme était encore aigri par sa détention, a été transféré à Vincennes, comme destiné à être longtemps enfermé. Il y est resté, jusqu'à l'évacuation du Donjon, en 1784, 15 mai, ne cessant d'écrire avec acharnement contre les ministres et les lieutenans de police, maltraitant ses porte-clefs et donnant même, de tems en tems, des marques d'aliénation d'esprit. — Transféré depuis à Charenton, il n'y a pas été plus tranquille. Ses déclamations perpétuelles contre le gouvernement et la violence de son fanatisme ont obligé de le transférer à Bicêtre, où il est détenu depuis le 19 octobre 1784. Quoique durant le cours de ses détentions successives, on ait souvent privé le sieur Prévôt de Beaumont de la faculté d'écrire, et qu'on lui ait refusé des plumes, de l'encre et du papier, il a toujours trouvé le moyen de satisfaire à cette manie, en écrivant avec diverses matières, et, notamment, avec la suie de sa cheminée, sur du linge et de la soie. — La famille de ce prisonnier a présenté, tous les ans, des mémoires qui ne paraissent pas avoir été accueillis. Il m'en a été renvoyé un, au mois de mai 1786, qui avait été adressé au ministre, par le maréchal de Broglie, et d'après lequel j'ai permis à la dame Cognary, chargée à cet effet des intérêts de la famille, de voir le sieur Le Prévôt. — La dame de Cognary lui a

1. *Préfecture de Police*, reg. in-fo, coté no 43, rel. en basane. — Etat des prisonniers détenus en la maison de Bicêtre, par ordre du Roi, du 20 août 1779 au 14 mars 1787, p. 79.

fait plusieurs visites dont elle m'a rendu compte et dans lesquelles, suivant le rapport de l'économe de Bicêtre, elle paraît être parvenue à inspirer au prisonnier des sentimens plus doux et à calmer l'effervescence de son imagination. — Il m'a écrit plusieurs lettres qui annoncent plutôt une tête affaiblie qu'un esprit dangereux. Je ne crois pas cependant qu'il convînt de le remettre dans la société, avant d'avoir éprouvé pendant quelque tems ses dispositions. Mais comme il paraît que la rigueur de sa détention a beaucoup contribué à aigrir son caractère ; qu'il a joui d'un état honnête, ayant occupé des places de confiance, et que son âge avancé le rend susceptible de quelques égards, on pourrait le transférer dans une maison de repos. Les adoucissements qu'on lui procurerait ramèneraient, par degrés, le calme dans son esprit et prépareraient le retour absolu de sa raison. — Si le ministre adopte ce parti, je le prie d'expédier des ordres du Roi, pour transférer le sieur Le Prévôt dans la maison du sieur Picquenot, où la pension qui est de 600tt pourroit être payée en une ordonnance expédiée sur le trésor royal, pour le tems qu'il y resterait. »

Malgré ce mémoire, Le Prévôt ne fut transféré chez le sieur Picquenot que le 19 septembre 1787[1]. C'est dans cette maison de santé que la Révolution vint le chercher et le rendit à la vie publique. Le Prévôt fut mis en liberté en vertu d'un ordre de M. de Saint-Priest, en date du 5 octobre 1789.

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement.*)

1. *Préfecture de police.* Etat des prisonniers détenus à Bicêtre... (*Ut supra.*)

JOHN MOORE

JOURNAL D'UN ANGLAIS A PARIS

AOUT-DÉCEMBRE 1792 *

15 août. — J'allai ce matin rendre visite à M. Gautier, banquier. Comme je traversais la cour qui mène à son cabinet, je rencontrai un vieux gentilhomme dont le visage ne m'était pas inconnu. Nous nous saluâmes sans échanger une parole. Quand je fus entré chez M. Gautier, il me dit que c'était l'abbé Raynal. Je fus heureux de cette information, car j'avais entendu dire que l'abbé, ayant passé la nuit aux Tuileries, avait été tué dans la matinée du 10 août, comme il arriva, je le crains, à beaucoup de vrais amis de la Liberté.

Quoique l'Assemblée nationale ait décrété que la famille royale serait logée au palais du Luxembourg, ce projet fut repoussé parce qu'une députation de la section des Quatre-Nations représenta aux députés que ce bâtiment renfermait des passages souterrains par lesquels le Roi pouvait s'évader.

Le même jour, une pétition d'une nature vraiment singulière fut apportée ; elle reproche à l'Assemblée d'avoir seulement décrété la suspension des pouvoirs du Roi, quand toute la France désire le voir détrôné. « *Pourquoi,* continuent les modestes pétitionnaires, *attendre la Convention nationale? Le peuple est là pour sanctionner vos décrets. Louis XVI est atteint de la malédiction nationale; il a lâchement fui de son palais pour laisser plus audacieux les assassins du peuple; il n'est venu dans votre sein que pour dicter votre arrêt, si ses agents eussent été victorieux. Des veuves, des enfants désolés vous demandent vengeance : qui de vous ne se sent pas disposé à devenir le juge sévère du scélérat Louis XVI? Commandez à vos généraux de faire lire à*

* Voir la livraison de janvier 1885.

LA FAYETTE

tous les peuples la déclaration des droits de l'homme et de proclamer la guerre à tous les tyrans. »

Les termes employés par les pétitionnaires, en parlant du Roi, sont non seulement odieux par leur barbarie, mais encore par leur fausseté. Ils sont également injurieux pour l'Assemblée nationale, laquelle a déclaré que, « ne voulant pas prendre sur elle de déterminer la volonté de la nation à l'égard du Roi, elle laisse ce point délicat à la décision du peuple lui-même, pour être exprimé par l'organe d'une convention de son choix. » Tout cela est inutile, poursuivent les pétitionnaires. Ce que vous ne savez pas, nous allons vous le dire : le peuple veut que le Roi soit détrôné ; croyez-en notre parole, et épargnez-vous la peine de nommer une Convention nationale.

La Commune de Paris, laquelle est un conseil ou une assemblée composée de membres choisis parmi les quatre-vingt-quatre sections de la ville [1], n'approuvant pas la résidence du Roi au Luxembourg, envoya une députation à la barre de l'Assemblée nationale, où Manuel, le procureur de la commune, dit : « *La France est libre, car Louis est sujet de la loi. Nous venons vous proposer le Temple pour sa demeure* — et nous vous proposons de le faire conduire *avec tout le respect dû à l'infortune,* etc.

L'Assemblée applaudit fort à ce discours et agréa la proposition ; mais la manière dont fut traitée la famille royale ne correspondit pas aux sentiments qu'elle venait d'approuver.

La loge dans laquelle demeurèrent le Roi et sa famille, pendant trois jours, du matin au soir, est une toute petite pièce d'environ 9 ou 10 pieds carrés, située à la droite du président et séparée de la salle des séances par de minces barreaux de fer. L'entrée se trouve au fond d'un corridor, dans une espèce de petit cabinet que l'on traverse pour gagner la loge. Ce cabinet était le seul endroit dans lequel la famille royale pouvait se retirer pendant l'intervalle des

1. Il n'y avait que quarante-huit sections. Moore, en parlant d'une *assemblée choisie,* songe à l'état normal de la commune de Paris. Mais ici il s'agit de la commune qui fut la mère de la République. Cette Commune du 10 Août se composait d'individus se disant nommés par la majorité des citoyens, et, en réalité, nommés dans de telles conditions, que trois coquins sommeillant dans une salle de section, avaient été élus par *trois* autres drôles, dans des sections se composant de *1400* électeurs. Cette bande, présidée par Huguenin, déserteur et filou, nous l'avons dit, avait commencé par expulser de l'Hôtel de Ville les membres de la vraie Commune, et par assassiner Mandat, le commandant de la garde nationale.

séances. Le 10 Août, elle occupa la loge depuis 9 heures du matin jusqu'à minuit. A cette heure, on la conduisit dans une salle de Comité qui était contiguë et où elle passa la nuit. Le lendemain, à 10 heures, elle regagna la loge du logographe.

Ce jour-là et le suivant, le Roi et sa famille se retirèrent vers 9 ou 10 heures du soir, et le 13, ils furent conduits à leur prison du Temple.

C'est dans ce cabinet étroit, le seul lieu où ils pussent se retirer, qu'ils étaient obligés de prendre les rafraîchissements dont ils pouvaient avoir besoin. Le 10, le Roi ne prit rien qu'un petit biscuit et un verre de limonade, et la Reine ne mangea qu'un peu de soupe. Les jours suivants, on fit venir leurs repas de chez un traiteur du voisinage qui les servit dans ce même petit cabinet. Pendant ce temps, leur unique occupation fut d'entendre les débats de l'Assemblée.

Tout cela eût été déjà un supplice suffisamment cruel, si même les députés se fussent abstenus de tout outrage. Ils n'en firent rien.

L'un d'eux [1], au milieu de son discours, s'écria : « que toute l'effusion du sang de la journée, toutes les infortunes mêmes du pays étaient dues uniquement au parjure et à la trahison de ce traître, » et il montrait le roi. C'était ainsi qu'il observait *tout le respect dû à l'infortune*. Pour lancer un tel outrage contre un homme, un roi, dans cette triste situation, il fallait le cœur d'un tigre et les manières d'un capucin !

Dès que la fusillade du 10 Août fut apaisée, la Reine, impatiente de connaître les détails de tout ce qui s'était passé, chargea un jeune homme qui avait le soin de la loge et avec lequel j'ai pu causer, d'aller aux Tuileries et au Carrousel, et de lui rapporter tout ce qu'il aurait vu. Le jeune homme obéit. Sans avoir fait de bien minutieuses observations et après avoir à peine parcouru la moitié du champ de bataille, il raconta qu'il avait compté 120 cadavres. La Reine, à ce récit, versa des larmes et n'adressa plus aucune question à ce sujet.

Il peut sembler étrange que l'Assemblée tout entière, connaissant les incommodités de la situation où se trouvait la famille royale, aucun député, pendant un si long espace de temps, n'ait proposé

1. Chabot, un capucin défroqué. (Note de Moore.) Il était député de Loir-et-Cher, fut renommé par ce même département à la Convention, et guillotiné comme filou et traître, en compagnie de deux Allemands, dont il avait épousé la sœur.

d'y apporter remède. Cela eût été facile, pourtant, en mettant à son usage plusieurs autres pièces voisines de la salle de l'Assemblée. J'imagine que ceux qui auraient désiré cette amélioration craignaient de témoigner quelque intérêt aux princes ; et ceux qui étaient en mesure de le faire sans se compromettre, n'en avaient aucun désir. Il est évident qu'un certain nombre de députés, depuis la décisive affaire du 10 Août, vivent dans de continuelles appréhensions. Ceux qui avaient voté en faveur de M. de la Fayette, se trouvèrent menacés par la populace. Gorsas, rédacteur du *Courrier*, a été mis en demeure de publier leurs noms, ce à quoi, par humanité, il s'est absolument refusé.

Le but unique de cette requête était de les désigner à la fureur du peuple.

Quand la famille royale fut conduite de l'Assemblée au Temple, la multitude dont l'affluence était énorme exigea que les portières de la voiture restassent baissées ; ce qui fut accordé. En traversant la place Vendôme, soit que la foule fût là plus compacte, soit que cela fût prémédité, la voiture resta longtemps arrêtée devant la statue renversée de Louis XVI.

Le premier mouvement de la Reine fut de regarder dédaigneusement cette foule. Le fit-elle ou bien fut-ce une imagination? Je l'ignore ; mais on m'a assuré que Petion, maire de Paris, qui était auprès d'elle, la conjura d'adoucir ses regards, de crainte que la populace n'y vît une provocation et n'entrât en fureur. La Reine tint ses yeux désormais baissés et ne regarda plus à la portière.

Le Roi paraissait moins triste, moins préoccupé. Quand on les avait fait entrer en voiture, quelqu'un avait fait observer qu'ils y étaient trop nombreux. A cette remarque, Sa Majesté avait répondu assez gaîment : — Pas du tout ; M. Petion sait bien que je puis supporter un plus long voyage en nombreuse société, faisant ainsi allusion à son retour à Paris après son arrestation de Varennes, alors que lui, la Reine, Mme Royale, le Dauphin et Mme Élisabeth, avec Barnave et Petion, voyageaient dans la même voiture.

Il y eut quelques cris de : « Vive la Nation ! » lorsqu'ils traversèrent les rues. Mais, en somme, la foule était plus silencieuse et moins agitée qu'on ne s'y attendait. La famille royale arriva saine et sauve au Temple où se trouvèrent également la princesse de Lamballe, Mme de Tourzel, gouvernante du Dauphin, et quelques femmes de service.

Depuis le 10 Août, beaucoup de personnes avaient été arrêtées. Tous ceux que l'on savait avoir passé la nuit au palais des Tuileries, ceux-mêmes qui étaient seulement soupçonnés de l'avoir pu faire, étaient recherchés activement. Deux hommes accusés d'avoir voulu assassiner Petion, furent arrêtés et jetés en prison. Quelle preuve pouvait-on avoir de cette intention? Je n'en sais rien ; mais, à cette époque, c'était un grand malheur d'être seulement soupçonné.

Tandis que je me trouvais à l'Assemblée, quelques députés proposèrent un appel nominal, dans le but de connaître ceux qui se trouvaient présents pendant ces importantes séances. On convint d'abord qu'il aurait lieu à midi, le jour suivant ; mais un membre s'écria : « Ce soir même, à minuit ! » Bien qu'elle parût bizarre, cette motion fut adoptée.

On me dit que les personnes désignées pour examiner les papiers de M. de La Porte [1] ont trouvé des motifs d'accusation contre le Roi et ce ministre lui-même, ainsi que d'autres curieux documents au sujet de la mystérieuse affaire du Collier et de Mme de la Motte.

16 août. — Je me suis toujours attaché, même en France, à saisir toutes les occasions de parler avec le peuple. J'ai pu constater que, depuis quelques jours, un grand changement est survenu, je n'oserais dire dans ses sentiments, mais, assurément, dans ses discours.

Avant le 10, beaucoup parlaient en faveur du Roi et approuvaient son *veto* sur les deux décrets de l'Assemblée nationale (l'un ayant rapport aux 20,000 hommes campés dans le voisinage de Paris, et l'autre concernant les prêtres qui refusaient de prêter serment à la Constitution). Ils disaient : Par la Constitution, le Roi a le droit de repousser les décrets suivant sa volonté ; et seuls, des séditieux pourraient vouloir l'obliger à donner son consentement. Ils blâmaient les meneurs qui avaient organisé la marche tumultueuse des habitants des faubourgs, le 20 juin ; déploraient que le

1. Intendant de la liste civile. Cette liste civile avait eu trop de relations avec les Révolutionnaires, pour que leur première pensée ne fût pas tournée de ce côté. Les vainqueurs du 10 Août, le ministre de la justice, Danton, en tête, s'empressèrent de saisir, de trier et de restituer aux intéressés les notes, registres et reçus de M. de La Porte, avec le même soin que les Montagnards mirent, après Thermidor, à saisir, trier et restituer les papiers de Robespierre. M. de La Porte savait trop de choses pour que les démagogues lui permissent de vivre ; ils le firent assassiner peu de temps après le 10 Août, par le *Tribunal extraordinaire.*

pouvoir exécutif n'eût pas eu la force de les punir ; espéraient que bientôt il en arriverait là. Ils déclaraient qu'ils étaient certains que le Roi avait été calomnié par des factieux, véritables ennemis de la Constitution, tandis que, au contraire, Louis XVI désirait sincèrement la maintenir, selon le serment qu'il en avait fait.

Quelques négociants, qui appartenaient à la garde nationale, me dirent que, appelés aux armes dans la nuit du 9 août, ils étaient décidés à repousser toute attaque contre le palais et à défendre les membres de la famille royale. Mais, entendant dire que les Suisses massacraient le peuple, ils s'étaient joints aux citoyens contre les Suisses et tous ceux qui étaient dans le château.

La vérité, à ce que je crois, est que fort peu de gardes nationaux prirent part à l'action. Si les fédérés et le peuple des faubourgs eussent été dispersés, la majorité de la garde nationale se serait déclarée pour le parti qui aurait triomphé. C'est ce qu'ils firent, d'ailleurs.

Aujourd'hui, chacun paraît convaincu, ou du moins l'affirme, que le Roi était en correspondance avec les princes émigrés et vendait le pays à l'ennemi. On a trouvé, dit-on, dans le palais, certains documents qui en font foi. Il ne m'a pas été possible de me former, à ce sujet, une opinion bien arrêtée. Je ne suis pas du tout certain d'ailleurs que les sentiments que j'ai entendu exprimer autour de moi soient sincères. Chacun sait bien qu'il est nécessaire, en ce moment, d'avoir pour opinion celle des révolutionnaires.

En général, on a beaucoup travaillé à convaincre le peuple de la trahison de la Cour. On lui a prêché qu'une proscription et un massacre des patriotes les plus en vue avaient été projetés dans le cas où celle-ci eût été victorieuse ; cela n'est pas seulement insinué dans les journaux, mais encore imprimé sur tous les murs. De plus, dans le jardin des Tuileries, place Louis XV et au Palais Royal, on voit des individus, montés sur des chaises, haranguant les petits cercles qui se forment autour d'eux. L'argument ordinaire de ces orateurs, gagés sans doute, est la trahison du Roi et la prodigalité de la Reine, qu'ils désignent habituellement sous les noms de M. et de Mme Véto.

Quand je vois employer des moyens si artificieux pour enrager le peuple contre le Roi et la Reine, et que j'entends parler de massacres projetés dont on n'a aucune preuve, je crains que tous ces efforts n'aient pour objet de préparer les esprits à un projet qu'on n'avoue pas encore.

L'influence des pièces de théâtre sur l'esprit public semble être plus puissante que jamais. La musique, la pantomime et les nouvelles pièces ont toutes pour but d'inspirer des sentiments et des passions favorables à la seconde *Révolution*, car l'affaire du 10 est déjà décorée de ce nom.

Je serais bien surpris si, dans le cas où cette aventure, au lieu d'être nommée Révolution, eût été appelée Rébellion, nous n'eussions pas vu, dans les théâtres, les mêmes lèvres prononcer d'autres paroles que celles qu'elles prononcent aujourd'hui.

17 août. — Depuis mon arrivée à Paris, j'éprouvais une certaine curiosité de voir le fameux club des Jacobins, et ce n'est pourtant que ce soir que j'ai pu la satisfaire. L'un de ses membres m'en ouvrit l'entrée. Cette Société était d'abord composée d'un petit nombre de députés de la Bretagne, qui se trouvaient rassemblés à Versailles, en 1789. Beaucoup de députés des autres provinces, ardents amis de la Liberté, s'adjoignirent à eux, ainsi que d'autres citoyens qui partageaient les mêmes idées. La Société était alors nommée Comité breton.

Dans ce club, on proposa d'abord de transformer la majorité des États généraux en Assemblée nationale.

Quand l'Assemblée nationale fut transférée de Paris à Versailles, cette Société se réunit au couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré. Elle prit le nom de Société de la Révolution et ensuite celui d'Amis de la Constitution ; mais, en général, on les appelle simplement Jacobins. On me dit que leur nombre dépasse 1400. Leur but ostensible est de discuter des sujets politiques, et de veiller aux intérêts généraux de la liberté.

Des réunions du même nom et de la même nature se sont établies par toute la France. Elles sont en correspondance régulière avec la société principale de Paris, et de cette façon agissent avec une étonnante vigueur dans les occasions importantes. MM. Alexandre de Lameth [1] et Duport [2], paraît-il, sont les premiers qui proposèrent cette affiliation et cette correspondance. Cette communication incessante explique ce qui a pu paraître extraordinaire aux étrangers, l'approbation rapide et universelle qui a été donnée par les départements à certaines mesures de l'Assemblée.

Une quantité de questions fort importantes sont discutées au club

1. Émigré avec Lafayette.
2. Arrêté, relâché, émigré.

des Jacobins de Paris, avant d'être proposées à l'Assemblée nationale, et l'on peut préjuger du succès qu'elles obtiendront dans celle-ci, par l'accueil qu'elles ont reçu dans celle-là.

La salle où se réunissent les Jacobins est à peu près disposée de la même manière que l'Assemblée nationale. La tribune est en face du siège qu'occupe le président. Il y a une table pour les secrétaires, et des galeries pour les auditeurs des deux sexes, dans l'une comme dans l'autre. Au club des Jacobins, des hommes se promènent dans les salles et réclament le silence quand les débats prennent une tournure violente. Ils jouent, et avec le même insuccès, le rôle que remplissent les huissiers à l'Assemblée. Dans ces débats orageux, la sonnette du président n'est pas plus respectée que la voix de ces huissiers.

On m'a raconté que quelques-uns des députés les plus distingués sous le rapport du talent et du caractère, s'étaient, depuis peu, retirés de cette société des Jacobins, laquelle a beaucoup perdu de son prestige. Robespierre, qui était membre de l'Assemblée constituante et ne pouvait, par conséquent, faire partie de la Législative, a beaucoup d'autorité à ce club, et, quoi qu'on dise, à l'Assemblée nationale et au Conseil municipal de Paris.

M. de Lafayette écrit, dans sa fameuse lettre du 16 juin, envoyée du camp de Maubeuge : « *La faction jacobine a causé tous les désordres ; c'est elle que j'en accuse hautement. Organisée comme un empire à part, et aveuglément dirigée par quelques chefs ambitieux, cette secte forme une corporation distincte au milieu du peuple françois, dont elle usurpe les pouvoirs, en subjuguant ses mandataires.* Cette lettre, son départ de l'armée et son apparition à l'Assemblée, le 18 juin, tournèrent le vent de la popularité contre lui. Le bruit court qu'il marche avec son armée sur Paris.

Aujourd'hui, aux Jacobins, il n'y eut pas, à proprement parler, un véritable débat, mais plutôt une série de discours contre le général. Vraiment, je comprends que tous les orateurs soient absolument de la même opinion ; car les partisans de Robespierre font un tel bruit quand quelqu'un essaye d'émettre des sentiments opposés aux siens, que la voix de l'orateur est étouffée. Il est obligé de céder sa place à un autre dont les idées sont plus goûtées.

La plus agréable des motions discutées en ma présence fut « que la tête de M. de Lafayette devait être mise à prix, et que *chaque citoyen pût courir sus ;* » ce qui signifie que celui à qui il plairait de l'assassiner en serait récompensé.

Peu de temps avant la fin de la séance, un Marseillais, qui semblait avoir le grade d'officier, monta à la tribune. Il dit que le bruit courait que les envoyés de l'Assemblée à l'armée de Lafayette avaient été arrêtés à Sedan. Si cela était, et si l'Assemblée nationale leur en donnait l'autorisation, il s'engageait, lui et quelques-uns de ses compatriotes, à marcher sur Sedan, et à en revenir avec la tête de ces infâmes soldats qui avaient eu l'insolence d'arrêter les commissaires. « *Nous sommes,* continua-t-il, *de pauvres gens qui couchent sur la paille, mais quand il s'agit du bonheur de la patrie, nous nous montrerons les hommes du 10 Août.*

Une multitude de femmes se trouvaient dans les tribunes, mais aucune dans l'intérieur de la salle. Aussi fus-je surpris d'en voir une entrer sans façon et s'asseoir au milieu des hommes. Elle était vêtue d'une espèce d'amazone anglaise, avec une tunique de garde national. Je demandai qui elle était, et j'appris que cette amazone était Mlle Théroigne. Elle s'était distinguée pendant l'action du 10 Août, en ralliant les fuyards et en revenant à la rescousse à la tête des Marseillais. Elle paraît âgée de 22 à 23 ans. Sa taille est au-dessus de la moyenne, et elle a un air martial et délibéré qui ne déplairait pas dans un homme.

Je regagnai mon logis vers 9 heures. La nuit était extraordinairement noire, et je devais, pour me rendre au faubourg Saint-Germain, traverser le Carrousel et le Pont-Royal. Je suivais fréquemment ce même chemin, en revenant du café de Foy, seul, pendant la nuit. Je n'ai jamais été attaqué et jamais aussi je n'ai entendu parler d'un vol dans les rues de Paris, ou de maisons forcées, depuis que je suis dans la capitale. Ce qui, au milieu de l'effervescence actuelle, me parut assez extraordinaire.

La société est réellement dans un état effrayant, depuis qu'une masse d'hommes, ignorants et exaltés, se sont arrogé les pouvoirs de juges et de bourreaux, et commettent impunément les plus monstrueux excès. Il est donc étrange de voir ceux qui montrent tant de mépris pour la loi, et se conduisent d'une manière encore plus criminelle que les voleurs de grands chemins et les forceurs de maisons, ne pas voler plus souvent dans les rues et sur les chemins. Quand il y a tant de vols et d'effractions, alors que le gouvernement est en paix et les lois en pleine vigueur, il est singulier de n'en constater presque aucun, au moment où tous les principes d'honneur et les ressorts du gouvernement sont relâchés.

18 août. — On confirme aujourd'hui le bruit de l'arrestation des

commissaires de l'Assemblée. M. de Lafayette ayant reçu avis, par des courriers que lui dépêchèrent ses amis, des mesures qu'on devait prendre à son égard, envoya immédiatement, aux autorités de Sedan, l'ordre d'arrêter ces commissaires dès leur arrivée dans la ville. Il présentait ce qui s'était passé à Paris, le 10 Août, comme l'insurrection d'une populace dont on triompherait bientôt. Il détermina ainsi les magistrats à se saisir de ces envoyés et à les emprisonner comme des imposteurs.

D'après cela, on serait porté à croire que le général n'est pas entièrement sûr de ses soldats; autrement, il eût, sans doute, laissé les commissaires arriver jusqu'à son armée et les eût lui-même arrêtés comme des rebelles. C'est l'armée, en résumé, qui décidera si c'est le général ou les commissaires qui mérite le nom de factieux.

L'Assemblée nationale a envoyé immédiatement deux nouveaux membres pour instruire de ces faits le département des Ardennes, et ordonner au maire de Sedan, ainsi qu'aux quatorze conseillers municipaux de se présenter à la barre pour répondre de leur conduite. Elle déclare infâmes et traîtres à la patrie ceux qui résisteront à ses ordres. Puis, elle décrète que tous les habitants de Sedan seront rendus responsables de la vie et de la liberté des commissaires.

Une députation des Marseillais vint à la barre ce jour-là même, et renouvela la proposition déjà faite, la nuit dernière, aux Jacobins, d'apporter à l'Assemblée la tête de chacun des magistrats de Sedan, au bout d'une pique. Le président les remercia de cette offre généreuse ; mais il leur dit que l'Assemblée préférait voir les magistrats dans leurs formes ordinaires, avec la tête sur les épaules. La tête de M. de Lafayette est alors mise à prix, et, selon l'ancienne formule, « *chaque citoyen put courir sus.* » Des décrets d'accusation sont lancés contre Barnave [1], Alexandre Lameth et autres, considérés maintenant comme traîtres, bien qu'ils fussent autrefois renommés pour leur patriotisme.

19 août. — On parle de former un camp fortifié de 40,000 hommes autour de Paris. — On y comprend Montmartre et toute la partie de la ville qui s'étend du côté de Saint-Denis. — Cela fait supposer que l'on commence à craindre l'approche des Allemands. Cependant, je ne vis aucune préoccupation de cette sorte, aux Champs-Élysées, où je me suis promené ce soir. Cette vaste promenade était remplie

1. Guillotiné le 30 novembre 1793.

d'une foule de gens de toute sorte. On y avait élevé partout des baraques où l'on vendait des rafraîchissements, et qui résonnaient des sons de la musique et des chansons. Des pantomimes et des marionnettes de toutes espèces étaient représentées, et dans certains endroits, on dansait en plein vent.

Est-ce que ces gens-là sont aussi heureux qu'ils le paraissent? demandai-je à un Français qui était avec moi. — *Ils sont heureux comme des dieux,* Monsieur, répondit-il. — Pensez-vous que le duc de Brunswick leur vienne quelquefois à la pensée? — *Soyez sûr, Monsieur, que Brunswick est justement l'homme du monde auquel ils songent le moins.*

Un jeune homme, monté sur une espèce d'estrade, avait un singe auquel il faisait faire mille tours. Quand son maître l'appelait aristocrate, le singe se jetait à sa gorge avec des signes de rage, et quand il lui disait qu'il était un bon patriote, le singe exprimait sa satisfaction par des caresses. Je vois, chaque jour, un grand nombre de singes qui font mine d'être d'excellents patriotes.

On ne peut, sans doute, pas empêcher de bons patriotes de danser comme des singes ; mais ceux qui joignent à des allures simiesques les instincts des tigres, et dansent avec des têtes au bout des piques, ceux-là sont horribles.

On lut à l'Assemblée une pétition dans laquelle, entre beaucoup d'autres du même style, j'ai retenu cette phrase bouffonne et inhumaine : « *Que toute communication entre Louis XVI et son épouse cesse. — La France ne sera sauvée que lorsque cette Médicis ne soufflera plus ses fureurs dans l'âme du nouveau Charles IX.* »

Il n'y a pas l'ombre de ressemblance entre le caractère conciliant de Louis XVI et le naturel sanguinaire de Charles IX ; et la reine de France n'a jamais été accusée jusqu'à ce jour, même par ses ennemis les plus acharnés, de la perfidie et de la dissimulation de Catherine de Médicis.

20 août. — Aujourd'hui, je restai plusieurs heures à l'Assemblée.

Brissot, Lasource et beaucoup d'autres montèrent à la tribune. Je ne fus nullement surpris de leur éloquence ingénieuse, car j'avais lu quelques-uns des ouvrages du premier, et j'avais entendu parler des talents du second ; mais je fus étonné du nombre des orateurs et de l'extrême facilité avec laquelle ils s'exprimaient.

Sans doute, il y a autant de différence entre le talent, le savoir et la force de raisonnement des divers membres de l'Assemblée natio-

nale, que nous en pouvons constater dans le parlement anglais; mais comme facilité d'élocution et abondance de paroles, tous les orateurs français sont, pour ainsi dire, égaux. Je n'ai pas remarqué chez eux cette hésitation, cette perplexité dans l'expression, que l'on trouve souvent à la Chambre des Communes. Pourtant, il semble que de très jeunes députés, peu accoutumés à parler en public, doivent se sentir plus embarrassés de discourir d'un endroit élevé et en évidence, telle qu'est la tribune de l'Assemblée nationale, que de causer à leur place respective, comme cela se pratique chez nous. Je n'ai jamais entendu un seul député manquer d'expressions et de prudence à cette tribune. Quant à la mauvaise honte, elle n'existe pas dans ce pays. Je m'étonne qu'on y ait un mot pour l'exprimer.

L'ambassadeur anglais [1] m'a dit aujourd'hui qu'il était rappelé par son gouvernement.

La princesse de Lamballe, Mme de Tourzel, Mlle Pauline de Tourzel et quelques autres personnes de la suite du Roi et de la Reine, ont été transférées du Temple à ce que l'on appelle *la Maison commune*. Là, elles furent interrogées au sujet de certaines correspondances secrètes qu'on les accuse d'avoir entretenues. Après cet interrogatoire, on les emmena, non au Temple, mais à la prison nommée *Hôtel de la Force*.

Quelle honte de traiter des femmes, des femmes de leur rang, avec tant d'indignité et de cruauté, quand leur plus grand crime est leur attachement à leurs bienfaiteurs ! Quand même il serait prouvé que cette correspondance dont on les accuse est réelle, cela ne pourrait excuser un si barbare traitement.

On m'assure que des individus vraiment atroces ont été dernièrement adjoints au Conseil exécutif de la Commune de Paris.

21 août. — J'ai conseillé à lord Lauderdale de quitter Paris et d'aller à Spa ; mais, à l'heure présente, il est difficile d'obtenir des passeports. On en a déjà refusé à une foule d'étrangers qui trouvent que Paris est devenu une résidence fort désagréable, et qui pensent avec raison que cela ne fera qu'augmenter, à mesure que les Allemands, qui sont déjà en France, avanceront vers la capitale. Les sujets britanniques, en particulier, ne sont pas tentés de rester ici, à cause du départ de lord Gower et de lady Sutherland [2].

1. Lord Gower.

2. C'est la dernière dame étrangère que Marie-Antoinette ait vue. Il faut noter que cette vaillante femme eut seule le courage d'assister au dernier jeudi de la Reine.

Avant de quitter l'Angleterre, on nous avait fait comprendre que dans des temps si agités, nous pourrions avoir à lutter contre certaines difficultés, et lord Lauderdale avait accepté une lettre de M. de Chauvelin [1] où celui-ci demande au maire de Paris de faciliter le voyage que nous projetions de faire dans le Midi.

Cette lettre avait été portée chez le Maire, mais le désordre survenu à Paris, aussitôt après notre arrivée, nous avait empêchés d'aller voir ce personnage. Toutefois c'est sur lui que nous comptons pour obtenir des passeports. Un de ses amis s'étant offert de nous conduire à l'Hôtel de Ville, nous tentâmes une démarche auprès de M. Petion.

A la porte extérieure, nous dîmes pourquoi nous venions. On nous laissa entrer. Il y avait devant cette porte 50 hommes sous les armes, et l'Hôtel de Ville ressemblait beaucoup plus aux quartiers d'un général d'armée, qu'à la résidence d'un maire.

Un garde national ayant remarqué ma canne, demanda si elle ne cachait pas une arme. Je la lui présentai, en lui affirmant que non. Il y avait à côté de lui un Anglais portant également l'uniforme de la garde nationale. Il m'adressa la parole dans sa langue maternelle. Je lui racontai que j'avais fait passer au maire une lettre de M. de Chauvelin et que je désirais le voir à ce sujet. Le nom de cet homme m'est inconnu ; il paraissait exercer quelque autorité sur les autres, car il nous conduisit de lui-même à l'étage supérieur. Après avoir traversé plusieurs pièces, il nous fit entrer dans une grande salle où se trouvaient dix ou douze soldats armés, sans compter les officiers et d'autres citoyens qui attendaient comme nous, je le suppose, le moment de parler à M. Petion. L'Anglais ayant fait passer nos noms par un huissier de service, nous quitta et je ne le revis plus.

Tandis que nous étions dans cette salle, un caporal vint nous demander si nous avions reçu un ordre ou un billet qui autorisât notre admission dans l'endroit où nous nous trouvions ; en ajoutant que, sauf les hommes qui en composent la garde, nul n'a le droit d'y stationner. Nous l'informâmes de l'objet de notre visite et lui expliquâmes que nous étions Anglais. Sur quoi, il nous dit que nous pouvions rester, et que le maire nous recevrait immédiatement.

Beaucoup de citoyens, ceints de l'écharpe municipale ou portant

1. L'ambassadeur du roi à Londres.

l'uniforme d'officiers, allaient et venaient. Nous fûmes enfin introduits.

M. Petion est un homme de belle prestance, poli, de manières engageantes, et souriant toujours. Il s'excusa de n'être pas venu plus tôt, ayant été retenu par des affaires qui ne souffraient aucun retard. Nous lui exprimâmes notre désir d'avoir des passeports pour Spa, par Givet. Il nous répondit que, actuellement, on ne délivrait aucun passeport pour cette direction. D'ailleurs, il ne nous engageait pas à la prendre, parce que nous courrions le risque d'être dévalisés par les uhlans ou autres troupes irrégulières de l'armée autrichienne, ajoutant que d'ici à peu de temps, nous pourrions obtenir des passeports pour l'Angleterre. Nous lui fîmes comprendre que, puisque nous ne pouvions aller directement à Spa, nous nous décidions à passer quelque temps dans quelque province de France où nous pussions être en sûreté ; même pour cela, il nous était indispensable d'avoir des passeports qui nous permissent de quitter Paris.

M. Petion nous dit alors que ces mesures sévères ne dureraient que peu de jours ; « du reste, Paris était assurément l'endroit le plus sûr de toute la France, par la raison que, si l'alarme se répandait dans les provinces, en voyant l'ennemi s'avancer au cœur du pays, des troubles pouvaient survenir, tandis qu'à Paris, il y aurait toujours des forces suffisantes pour assurer la tranquillité. »

Nous lui demandâmes si l'on avait des nouvelles des frontières. Il répondit, d'un air indifférent, qu'il croyait savoir que Brunswick était entré en France, et s'était avancé de vingt à trente lieues. — Tant mieux! ajouta-t-il ; plus il avancera, plus son armée aura à souffrir ; et s'il continue à marcher sur Paris, ses troupes seront complètement cernées, et peu de ses soldats pourront s'échapper. Les Prussiens espéraient ici une conspiration en leur faveur ; mais le 10 Août a mis fin à leurs espérances ; bientôt, la frayeur s'emparera d'eux et ils ne sauront plus où donner de la tête.

Je l'écoutai avec beaucoup d'attention, mais sans ajouter foi à ses prédictions, et nous prîmes congé de lui.

22 août. — On a fait circuler le bruit que M. de Lafayette, trouvant que son armée ne partageait ni ses vues, ni ses opinions, et au contraire qu'une foule d'officiers étaient d'avis de soutenir les décrets de l'Assemblée nationale, avait quitté ses troupes, suivi de la majeure partie de ses officiers supérieurs. L'on ajoute qu'ils ont dû passer en Hollande, afin de gagner l'Angleterre.

M. de Kersaint [1] et les autres commissaires que le général avait fait emprisonner à Sedan, ont été mis en liberté, avec mille excuses de la commune, pour les mauvais traitements qu'ils avaient subis. Ils les imputent à Lafayette, auquel ils transfèrent le nom de traître, qu'ils avaient d'abord appliqué à Kersaint. Celui-ci, avec ses collègues, a rejoint l'armée où ils ont été reçus avec des acclamations de joie.

Ce n'est pas là, précisément, l'issue à laquelle je m'étais attendu quand j'avais appris l'envoi des commissaires ; et encore moins ce que je croyais probable après leur emprisonnement.

On n'entend plus parler que d'adresses envoyées de tous les coins de la France à l'Assemblée pour la féliciter de ce qu'ils appellent la glorieuse victoire du 10 Août, et pour approuver la suspension du Roi.

Je viens d'entendre dire que le gouvernement anglais a expédié une certaine quantité d'agents secrets, chargés d'exciter plus encore les passions séditieuses et l'esprit d'envie qui n'existe déjà que trop par toute la France.

Cette nouvelle nous fit d'abord beaucoup rire. Mais un homme fort judicieux, ancien constituant, et qui fera, sans doute, partie de la Convention, si jamais elle se réunit, nous déclara qu'il était convaincu du fait, et que le grand nombre de guinées en circulation dans Paris donnaient d'ailleurs un grand poids à la chose.

Je répondis que je ne savais absolument rien à propos de ces guinées ; mais j'avais toujours cru que le gouvernement britannique avait trop à cœur de les conserver chez nous, pour songer à les prodiguer sur le continent ; quoi qu'il en soit, je suis certain qu'il ne s'abaisserait pas à une telle manœuvre, aussi criminelle que le serait le pouvoir exécutif de la France, s'il cherchait à exciter des insurrections séditieuses contre le gouvernement britannique. Il admit que cette manière d'agir serait aussi vilaine d'un côté que de l'autre, et me répéta qu'il était très convaincu, cependant, que les Anglais, et non les Français, en étaient capables.

Je protestai vivement, mais sans succès; et j'admirai l'influence des préventions sur un esprit, d'ailleurs subtil et éclairé.

Quelque erronée que soit cette accusation, comme elle est admise

1. Suppléant de Paris à la Législative, où il entra en place de Augustin Monneron, démissionnaire. Réélu à la Convention. Condamné à mort, décembre 1793.

par le peuple, elle pourrait avoir, en ce moment où le gouvernement est sans force, des conséquences fâcheuses pour les Anglais qui se trouvent en France. D'ailleurs, malgré la prudence que l'ambassadeur britannique a toujours montrée, son rappel pourrait sembler la preuve convaincante que son gouvernement blâme les dernières mesures de l'Assemblée. Notre désir de quitter la France s'en trouva augmenté.

Je me décidai à rendre visite à M. Clavière, ministre des Contributions, pour lequel j'avais une lettre de M. Durouverie [1], et d'essayer si, par son entremise, nous pourrions avoir des passeports. Hier soir, son concierge me prévint qu'il recevait, pour affaires, de 6 heures du matin à 9. Je me rendis donc ce matin, à 8 heures, à son hôtel, et l'on me conduisit dans une salle où plusieurs personnes attendaient audience. Mon nom fut donné par écrit, selon l'usage, et porté au ministre. Je fus appelé à mon tour. Quand je l'eus mis au courant de mon affaire, il écrivit à M. Lebrun [2], ministre des affaires étrangères, chargé de délivrer les passeports, et lui recommanda de nous en pourvoir, lord Lauderdale et moi, aussitôt que l'interdiction actuelle serait levée. Après quoi M. Clavière me dit qu'il croyait que l'affaire du 10 Août avait été mal interprétée en Angleterre ; mais que l'Europe entière serait bientôt convaincue que tout le sang répandu ce jour-là l'avait été par suite de la trahison de la Cour ; que la France voulait être libre, et ne souffrirait rien dans son sein qui pût entraver ou détruire cette liberté ; que de petits États, tels que celui de Genève et de la Hollande, étaient parfois obligés de supporter le contrôle de leurs voisins, sur leur gouvernement intérieur ; mais qu'une nation puissante comme la France ne saurait être ainsi traitée. Quelle que soit la forme de gouvernement que ses représentants jugeront à propos de choisir, elle est en état de la maintenir, sans qu'il soit possible à tous les Autrichiens, les Prussiens et les Russes de la terre d'y mettre obstacle.

Quelques nouveaux régiments, appelés chasseurs nationaux, ont été formés depuis peu. J'étais à l'Assemblée nationale, quand une de leurs députations parut à la barre. L'un des soldats parla au

1. Il s'agit, à n'en pas douter, de M. du Roveray, un Genevois, ami de Clavière et de Dumont, un des faiseurs de Mirabeau. (Voir *Les Souvenirs sur Mirabeau.*) Le citoyen du Roveray se fit fort de fête au commencement de la Révolution. Il en fut récompensé en 1792, par les injures de Brissot et l'accusation d'aristocratie.

2. Tondu-Lebrun, arrêté le 24 décembre 1793, condamné à mort le 27.

nom des autres. Dans son discours, il exprima ses regrets et ceux de ses camarades d'être si longtemps retenus à Paris, où ils menaient une vie désœuvrée, tandis que tous leurs désirs tendaient à voler aux frontières, pour repousser l'ennemi du pays ou mourir les armes à la main. Tous, ils conjuraient l'Assemblée de donner immédiatement des ordres pour qu'on réalisât ce vœu ardent.

Ce discours, débité avec désinvolture, fut accueilli par des applaudissements. Le jeune orateur et ses camarades furent invités aux *honneurs de la séance,* et environ 40 d'entre eux traversèrent la salle pour gagner leurs places. Leur uniforme se compose d'une jaquette bleue avec des épaulettes vertes, d'un gilet en peau de buffle, d'étroits pantalons de même étoffe, de petites bottes, et de casques pointus surmontés d'un plumet, et d'une apparence élégante. En général, ils avaient de 18 à 24 ans : tous étaient des jeunes gens de bonne mine et animés, j'en suis sûr, d'une ardeur martiale. Ils rappelaient plutôt Pâris qu'Hector.

Je ne sais pas quelle figure ils feront en face des Prussiens, mais ils en firent une des plus brillantes à l'Assemblée. Je crus même que les femmes des tribunes ne finiraient pas de les applaudir.

Traduit par CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

Nouvelle Méthode pour faire prêter Serment aux Curés

LE RÉCIT D'UN DÉPORTÉ

DE 1793*

Une telle menace fit prendre à tous les déportés la détermination de ne pas exposer leur vie pour garder un peu de métal ou de papier et de se dépouiller de tout. On ne laissa à chacun que quelques menus effets et le vêtement qu'il a sur le corps.

Quand la cupidité eut épuisé ce moyen de se satisfaire, le capitaine, nommé Lalli, nous lut une consigne des plus sévères, dont chaque article portait la peine des fers ou de la mort contre tout contrevenant.

On nous ordonna ensuite de descendre dans l'entrepont du vaisseau, lieu qui était destiné à notre prison, et où nous restâmes, pendant plus de six mois, quatorze heures chaque jour.

Pour donner une idée de ce bâtiment, je le comparerai à une maison. La *cale* en est la cave ; l'*entrepont* est le rez-de-chaussée, en observant toutefois qu'il plonge en entier dans l'eau quand le bâtiment est chargé. Les *passavants* seraient le grenier, et le *pont* le toit en plate-forme.

On entre dans l'intérieur du vaisseau par le pont, et on descend par un trou appelé *écoutille,* recouvert d'une espèce de treillage en bois.

En avant du grand mât, le pont était barré par une cloison de grosses planches de chêne, haute de sept à huit pieds, garnies en haut de grosses pointes de fer, longues d'un demi-pied et placées très près les unes des autres.

Cette cloison, qui s'appelait rambarde, se continuait dans les étages inférieurs et servait à nous isoler entièrement de la partie occupée par les officiers et les matelots,

* Voir la livraison de janvier 1885.

On pouvait cependant communiquer de l'une à l'autre par deux portes gardées par des sentinelles.

Il était défendu aux déportés, sous les peines les plus sévères, de quitter l'enclos où ils étaient parqués ; ordre était même donné de faire feu sur celui qui oserait regarder par-dessus la rambarde. Elle avait quatre ouvertures par lesquelles passait la gueule d'autant de canons braqués sur nous ; elle était, en outre, percée, de distance en distance, de trous destinés à recevoir soit des fusils, soit des pierriers. Ces précautions n'étant pas encore jugées suffisantes, on avait fermé le bas de notre écoutille avec de gros piliers, tellement serrés les uns contre les autres, qu'à peine pouvait-on passer un doigt entre deux. La porte laissée pour notre passage était fermée par une serrure et d'énormes verrous.

Je citerai un fait qui se passa peu de temps après notre arrivée, le 3 mai, jour de l'Invention de la Sainte-Croix. Une demi-heure après notre entrée dans l'entrepont, nous recevons l'ordre de nous rendre tous sur le pont. A peine sortis de l'obscurité, nous reconnaissons les présages d'une mort prochaine. Comme on ne tendait qu'à nous perdre, on cherchait des prétextes et on avait imaginé une conspiration. Tout l'équipage était sous les armes ; les officiers, dont on lisait la haine sur le visage, étaient en grand uniforme, le sabre nu et les pistolets à la ceinture. Les mots de *brigands, scélérats*, qui se faisaient entendre, les canons braqués, annonçaient qu'une fusillade allait mettre fin à nos maux.

Mais la mort n'avait plus rien de terrible pour nous ; notre foi nous la montrait, comme devant nous réunir à Celui pour qui nous combattions depuis longtemps.

Chacun de nous, fortifié par cette pensée, consolante pour des malheureux, se tenait immobile, gardant le silence, lorsque le capitaine fit une harangue pleine de tout ce qu'on peut imaginer de plus grossier et de plus impie. Il la termina par l'ordre de faire rentrer la moitié des déportés dans l'entrepont, sans doute par ce que notre grand nombre lui inspirait quelque crainte. Je fus de ceux qu'on laissa sur le pont ; je fus donc témoin du spectacle le plus déchirant, et qui nous plongea pour longtemps dans la tristesse la plus profonde. Je puis affirmer que de tous les maux que nous avons soufferts, rien ne nous a plus profondément affligés que le fait tragique dont je vais parler.

Nous voyons huit fusiliers mettre les fers à un chanoine que je sus appartenir au diocèse de Limoges. Ensuite, un officier, se disant

chef du jury, tire un papier de sa poche et lit : Un nommé Roulhac, ex-chanoine de Limoges, est convaincu d'avoir tenu des propos coupables et particulièrement celui-ci : « Si les matelots n'étaient que cent cinquante, nous pourrions nous rendre maîtres d'eux aisément... »

L'accusé s'écrie : « Il est faux que j'aie tenu ce propos. » Mais, sans l'écouter, l'officier prononce la sentence : « En conséquence, il est condamné à être fusillé à l'instant. »

L'infortuné chanoine, en entendant son arrêt de mort, verse quelques larmes ; il se met à genoux et demande pardon à Dieu des fautes dont il pourrait être coupable. Un de ses voisins eut la présence d'esprit de l'absoudre ; le pauvre patient comprit son geste et eut, du moins, cette consolation, en dépit de son assassin qui venait de lui refuser les quelques instants de sursis qu'il demandait pour se confesser.

On le conduit sur le gaillard d'avant, près du mât de misaine. En s'approchant du lieu de son supplice, à l'exemple du divin Maître et des martyrs, il pria Dieu de pardonner à ceux qui le faisaient mourir injustement ; je l'ai entendu moi-même. Après cette prière, il resta calme, sans proférer le moindre cri, sans se plaindre d'aucune manière de l'injustice de son sort. La mort lui apporta bientôt le prix de sa souffrance et de sa résignation. On l'attacha à un poteau, et, sans lui bander les yeux, on lui livra vingt-deux coups de fusil. Je ne sais si ce fut par un effet du hasard qu'il n'y eut aucun effet d'ensemble dans les coups, ou si ce fut avec intention qu'on mit, entre chaque, certain intervalle. J'ignore également à quelle intention et si c'est pour se conformer à l'usage que, après la décharge des fusiliers, le capitaine s'approcha du cadavre et lui tira dans la tête deux coups du pistolet, qu'il portait continuellement à la ceinture.

Cette barbare exécution produisit la plus grande joie parmi les officiers et les matelots qui, pendant longtemps, firent entendre les cris de : Vive la République ! Vive la Montagne !

Le capitaine, n'étant pas encore satisfait de cet acte de sauvage, recommença une harangue dans le style grossier de la première, où il nous dit qu'il n'ignorait pas que beaucoup d'entre nous étaient des conspirateurs, auxquels on ferait bientôt subir le même sort qu'au scélérat qu'on venait de fusiller.

Il envoya même, m'a-t-on dit plus tard, dans toutes les villes maritimes, un placard qui portait que le chef de complot formé par les prêtres à bord des *Deux-Associés* avait été fusillé.

Quoique nous fussions devenus presque insensibles à tout, cette qualité de conspirateurs qu'on nous attribuait si injustement nous déchirait l'âme. Après avoir fait mille fois le sacrifice de notre vie, nous tremblions de la perdre pour une accusation si contraire à nos sentiments, car nous étions tous des prêtres résignés à souffrir pour l'amour de Dieu. Je n'avais pas l'avantage de connaître le chanoine Roulhac, mais ceux de nos confrères qui étaient de son pays nous l'ont toujours dépeint comme un jeune homme (il n'avait guère plus de trente ans) d'un caractère très doux, et le dernier qui pût avoir l'idée de former un complot.

Aussi l'avons-nous regardé comme innocent du propos qu'on lui avait prêté et qu'il avait lui-même désavoué. D'autres ont prétendu qu'il avait demandé, sans mauvaise intention, de combien d'hommes se composait l'équipage. Tout ce que les officiers nous ont dit là-dessus, dans des temps moins malheureux, nous a donné lieu de juger que le hasard seul l'avait fait choisir, et qu'on avait eu pour but de nous effrayer par la rigueur d'un châtiment.

Nos ennemis nous dépeignaient alors sous les couleurs les plus atroces ; ils nous représentaient comme des brigands contre lesquels on ne pouvait trop se mettre en garde. Tous ces braves, armés de pied en cap, redoutaient sérieusement des prêtres pacifiques et sans armes, qui ne savaient et ne prétendaient que souffrir. Si toujours ils nous supposaient résolus à nous révolter et à nous jeter à la mer pour nous tirer de leur cruel esclavage, c'est que, ne jugeant de nos dispositions que par les motifs humains qui seuls les animaient, ils se persuadaient qu'elles ne différaient pas de celles de tout homme qui cherche naturellement à sortir, par tous les moyens, d'une situation malheureuse.

Combien leurs pensées eussent été différentes, si, voyant en nous des chrétiens, des prêtres, plutôt que des hommes, ils avaient connu la merveilleuse efficacité de la religion pour émousser les traits du malheur, calmer les soulèvements de l'âme contre les tribulations, et changer même en sérénité et en joie ce qui répugne le plus à notre nature.

Je n'admets pas en tous cas que la mort du chanoine Roulhac puisse trouver une excuse dans ces craintes mal fondées. En réalité, quel soupçon pouvions-nous inspirer ? Nous, affaibis déjà et tout exténués, sans armes, sans même un couteau, ni le moindre instrument de fer ou de bois, et encore soigneusement gardés et enfermés sous d'énormes verrous, quelle révolte pouvions-nous tenter ?

Pouvions-nous même en faire le projet ; et à supposer que nous eussions été assez insensés pour en avoir l'idée, était-il en notre pouvoir d'en essayer l'exécution ?

Le capitaine lui-même fut forcé de le reconnaître quand, quelques semaines plus tard, il nous dit que lui seul se portait fort de faire de nous ce qu'il voudrait, et nous étions quatre cents !

Mais le but était d'arriver à nous détruire, et on ne cherchait qu'un prétexte pour diminuer ce que notre massacre aurait eu d'atroce. Le mieux était donc de nous supposer capables de conspiration et de révolte ; cette accusation, en justifiant les auteurs de notre mort, faisait en outre retomber sur nous l'odieux d'un crime. On saisissait avec empressement tout ce qui pouvait motiver l'accusation de rébellion ; j'en donnerai pour preuve le fait suivant :

Quelque temps après la barbare exécution du chanoine Roulhac, un d'entre nous, pris d'une fièvre violente depuis six à sept jours, et se sentant étouffer par suite de la chaleur qui régnait dans l'entrepont, eut un accès de délire. Il se mit tout à coup à se débattre, criant qu'il voulait se sauver de l'enfer où il se sentait brûler. La fièvre qui le brûlait et mettait son sang en ébullition, l'air qu'il respirait, tout agissait sur son imagination troublée, de façon à lui représenter comme l'enfer le lieu où il se trouvait.

Les officiers, en entendant ses cris, assemblèrent aussitôt le conseil, et, sans autre information, on décide qu'on nous tirerait de l'entrepont, cinquante par cinquante, et qu'on nous fusillerait.

Sur ces entrefaites, le chirurgien appelé par la sentinelle qui nous gardait et qui eut le bon sens de reconnaître que la maladie seule causait de pareils cris, vint tâter le pouls du malheureux prêtre et fut assez méchant, je ne veux pas dire ignorant, pour ne pas lui trouver de fièvre.

ALFRED DE BESANCENET.

(La suite prochainement.)

ANECDOTES ET NOTIONS

Comment naissent les légendes. — Robespierre a fait un héros du jeune Viala. Il lui a fait décerner les honneurs du Panthéon. Il a bâti sur cet enfant une histoire que les théâtres ont embellie, que les poètes ont chantée, que les communes ont célébrée; et ceux qui habitent les rives de la Durance, ceux qui ont connu Viala, n'ont vu dans ce qu'il a fait qu'une espièglerie funeste pour lui et inutile à la République. Robespierre a dit que Viala avait coupé la traille d'une barque, empêché par ce coup hardi le passage des Marseillais et sauvé le Midi. Tout cela est faux ; la traille n'a point été coupée ; les Marseillais sont entrés à Avignon et le Midi est resté en proie à ces brigands jusqu'à l'arrivée des Représentants envoyés par la Convention nationale. Voici le fait véritable :

Des enfants s'amusaient à grimper sur une des trailles de la Durance. Viala, plus agile que ses camarades, y parvint le premier. Là, pressé par un besoin violent, il veut le satisfaire. Une sentinelle des nôtres croit que Viala se met dans une posture indécente pour l'insulter, l'ajuste et le tue. L'oncle de Viala, enfermé au Luxembourg par décret de la Convention, arrange, dans sa prison, une belle histoire sur ce ridicule canevas, envoie son roman à Robespierre qui signe la sortie de l'oncle sur-le-champ, l'admet dans son intimité l'envoie fonder à Orange une colonie du tribunal Dumas et met le neveu Viala au Panthéon.

On a demandé une place au Panthéon pour Gasparin comme victime des fédéralistes, et il est mort tranquillement dans son lit, des suites d'une indigestion. On a accordé les honneurs du Panthéon à l'équipage du *Vengeur*, et le *Vengeur* et son équipage sont en bonne santé en Angleterre. Et si je disais l'histoire de Châlier et de quelques autres panthéonisés !... O Français, serez-vous toujours Français !

(*Affiches d'Angers ou Moniteur du département de Maine-et-Loire,* n° 35, du 9 frimaire de l'an III.)

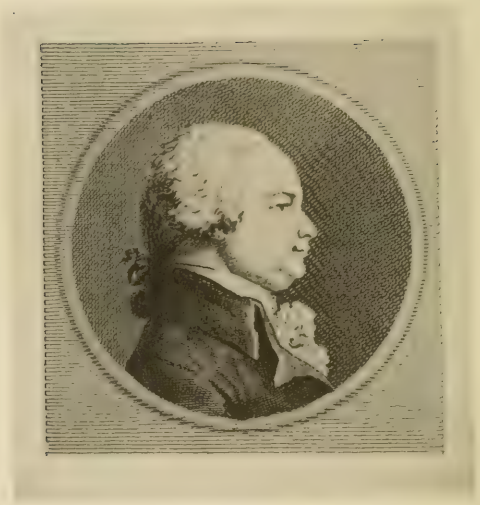

LES ARISTOCRATES DE LA RÉVOLUTION

Armand-Désiré du Plessis de Richelieu, duc d'Aiquillon.

Député de la noblesse d'Agen.

(1761-1800)

LE VOL DES DIAMANTS DE LA COURONNE

AU GARDE-MEUBLE

I

Les diamants de la Couronne n'ont pas de chance avec la République. La première République en vole une partie et laisse voler le reste. La troisième République veut les livrer aux enchères. Ainsi se révèle la différence des deux mouvements révolutionnaires ; l'un plus brutal, plus instinctif, préoccupé, dès le lendemain de la victoire, de mettre la main immédiatement sur les objets précieux ; l'autre, plus cérémonieux et plus circonspect dans la forme, essentiellement organisateur d'affaires, de syndicats. En réalité, le résultat est le même : tout ce que le régime monarchique a économisé est gaspillé, sans profit pour personne.

Le vol du Garde-Meuble est resté une des énigmes de l'histoire. Accompli comme le vol de l'hôtel des Postes en ces dernières années, dans des conditions qui indiquent que les voleurs étaient d'accord avec certains personnages de l'administration, il a eu une tout autre importance ; il se lie évidemment aux négociations qui précédèrent et qui suivirent la bataille de Valmy.

Il nous faut ajouter qu'en ce qui concerne la part prise à ces actes par les chefs de la Montagne, nous en sommes réduits toujours aux témoignages des personnages mêlés activement aux affaires de l'époque.

Pour Mme Roland, admirablement placée pour savoir, le rôle joué dans l'affaire par Fabre d'Eglantine, l'homme de Danton, n'est guère douteux.

« Le jour qui s'ouvrit après ce vol important, dit-elle, d'Eglantine vint chez moi à onze heures du matin ; d'Eglantine qui avait cessé d'y paraître lors des matinées de Septembre ; d'Eglantine, qui la dernière fois qu'il y

était venu, m'avoit dit, comme par un sentiment profond de l'état critique de la France : « Jamais les choses n'iront bien si l'on ne concentre les « pouvoirs ; il faut que le conseil exécutif ait la dictature et que ce soit « son président qui l'exerce, » d'Eglantine ne me trouve pas ; je venois de sortir avec madame Petion. Il m'attend deux heures ; je le trouve dans la cour ; à mon arrivée, il monte avec moi sans que je l'engage à le faire ; il reste une heure et demie sans que je l'invite à s'asseoir ; il se lamente d'un ton bien hypocrite sur le vol de cette nuit qui prive la nation de véritables richesses ; il demande si l'on n'a pas quelques renseignemens sur les auteurs ; il s'étonne de ce qu'on n'ait rien pressenti à cet égard ; il parle ensuite de Robespierre, de Marat, qui avoient commencé de déchirer Roland et moi, comme de têtes chaudes qu'il fallait laisser aller, comme d'hommes bien intentionnés, très zélés, qui s'effarouchaient de tout, mais desquels il ne fallait pas s'inquiéter. Je le laissai dire, parlai fort peu et ne m'ouvris sur rien : il se retira ; je ne l'ai plus jamais revu.

« J'ai reçu ce matin, chez moi, dis-je, un des voleurs du Garde-Meuble qui venait voir s'il n'était pas soupçonné. — Qui donc ? — Fabre d'Eglantine. — Comment sais-tu ?... — Comment ? Un coup si hardi ne peut être que l'ouvrage de l'audacieux Danton. J'ignore si cette vérité sera mathématiquement prouvée, mais je le sens vivement, et Fabre n'est venu faire que le rôle de son complice et de son espion.

« J'ai appris, sept mois après, que l'on retenait dans les prisons de Beauvais un grand coquin nommé Lefort, qui avait été saisi avec des effets du Garde-Meuble et qui chargeait Danton ; mais on n'ose le faire paraître, parce que sa faction est trop puissante ; on aime mieux le garder pour un temps où il sera possible de faire justice, si jamais ce temps arrive pour la génération présente. Certes, les gens qui ont fait une insurrection pour renverser les Douze de la Convention, parce qu'elle tenait les fils de leurs complots, sauront bien étouffer les témoins ou renverser le tribunal qui s'aviserait de les inculper. Il n'y a d'arrêtés et de punis que de petits garçons voleurs, employés comme des manœuvres à l'affaire du Garde-Meuble, sans être initiés dans le secret de son entreprise ; ils avaient été avertis qu'il y avait une grande aubaine dont ils pourraient profiter en prêtant la main à l'enlèvement de riches effets ; ils étaient grimpés par le dehors de la colonnade, avoient enlevé et remis beaucoup de choses, mettant en poche pour eux tant que faire se pouvait. Cinq ou six de ces gredins furent exécutés sans donner aucune lumière sur la trame dont ils n'étaient que des agents bien secondaires. »

Dans une note de la main de Roland, trouvée dans les papiers de Brissot, l'ancien ministre de l'intérieur insiste sur cette question et explique sa conduite.

« Si j'en juge, dit Roland dans son langage sentencieux, par le caractère de mes dénonciateurs et par la nature de leurs calomnies, il est évident qu'un pareil goût n'a pu naître que dans des âmes déjà bien corrompues et chez des hommes qui ont un grand intérêt à l'exercer.

« Tout le monde sait que du moment où le Garde-Meuble fut mis sous ma surveillance, comme ministre de l'intérieur, jusqu'à celui du vol des diamants, je n'avais cessé de faire des plaintes, de vive voix et par écrit, au commandant de la garde nationale parisienne et à celui de la section, de ce que ce dépôt était toujours mal gardé et souvent ne l'était par personne ; que j'y avais toujours ajouté la réquisition formelle d'une force armée vigilante et permanente, sans que mes plaintes, mes demandes, transmises plusieurs fois dans cet intervalle au corps législatif même, eussent pu avoir aucun effet.

« Le vol s'effectue enfin ; et Camus, l'archiviste, à la tête d'une patrouille, fut le premier qui s'en aperçut, prenant sur le fait deux voleurs qu'on peut soupçonner, par l'instruction de leur procès et la suite de cette affaire, n'avoir été que des agents très secondaires. Or je n'étais pas entré au Garde-Meuble ; les scellés y étaient encore apposés partout ; et j'ignorais absolument en quoi consistoient les diamants, et dans quelle pièce de cet immense local ils étaient déposés. »

Assurément, ce pauvre Roland est innocent du vol. Quelque médiocres, quelque vils même qu'apparaissent maintenant ces Girondins autour desquels Lamartine avait créé une légende d'héroïsme et qui votèrent la mort du roi malgré eux, par lâcheté, ils sont purs des taches que laisse l'or. Vergniaud, lors du procès des Trente-et-un, avait le droit de répondre aux insinuations de Fabre d'Eglantine, relatives à cette affaire du Garde-Meuble : « Je ne me crois pas descendu à être obligé de me disculper d'une accusation de vol. »

En fait, les Girondins n'avaient plus, depuis le 10 Août, que la direction apparente des affaires. Le maître de Paris était Danton. Danton, étranger à tout scrupule et aussi à toute hypocrisie, Danton, que M. Taine a caractérisé d'un mot juste en l'appelant *un bandit*. Ici l'épithète n'est pas un qualificatif banal, ni même une injure, elle est une définition. Danton eut, du bandit, la violence franche, la hardiesse cynique, et dans ce rôle de Mandrin, monté au sommet, grâce à un concours de circonstances inouïes, j'accorde qu'il ne manque pas d'une certaine grandeur. Il groupe autour de lui tous ces déclassés et tous ces corrompus qui formaient la lie du Paris du XVIIIe siècle, tous ces habitués d'estaminets, de tripots, de tapis francs, tous ces traîneurs du Palais-Royal qui vivaient du vice public. Il recrute, parmi eux, les travailleurs de Septembre, qui, après avoir égorgé les plus saintes victimes, mirent en liberté leurs camarades. Beaucoup d'accusés dans le vol du Garde-Meuble reconnurent être sortis de prison dans ces conditions.

Il ne faut pas juger, en effet, du Paris d'alors, par ce que nous avons vu sous la Commune qui nous offre cependant un point de comparaison assez exact. Les fédérés étaient déjà enrégimentés depuis de longs mois, habitués à une sorte de discipline militaire, relativement obéissant à des chefs qui, tous, n'étaient pas malhonnêtes. Pour se figurer ce que fut Paris, à partir du 10 Août, il faut imaginer Paris livré à tous les rôdeurs de barrières, à tous les souteneurs, à tous ces rois de bals publics qu'on appelle des *terreurs ;* il faut voir tout ce monde qui est là menaçant autour du simulacre d'ordre qui existe encore, habillé tout à coup en gardes nationaux, en délégués de comités, en commissaires de police, opérant partout des perquisitions, pénétrant dans les domiciles et s'emparant de tout ce qui se trouve sous la main.

On pilla partout ; on mit à sac les Tuileries après le 10 Août. « Un grand nombre des effets précieux, dit Bazire, dans la séance du 16 août, a disparu. Il y avait beaucoup de meubles massifs en or et en argent, nous n'en avons trouvé aucun. » On organisa les massacres de septembre pour voler. « L'or, dit Mme Roland, l'argent, les portefeuilles, les bijoux et les autres effets précieux, en grande quantité dans les prisons, à cette époque, par la condition et la richesse de ceux qui les peuplaient, furent pillés comme on peut le croire. »

On arrêtait dans les rues de Paris comme sur une grande route. « Les malfaiteurs, raconte Louis Blanc lui-même, sortaient de leurs tanières. Des bandits groupés dans différents quartiers voulaient contraindre les citoyens à leur remettre chaînes de montres et boucles de souliers, sous prétexte d'en faire offrande à la patrie. Pour faire croire qu'ils étaient officiers municipaux quelques-uns portaient des rubans tricolores, d'autres avaient des balances et donnaient reçu au nom de la France. (*Moniteur* du 15 septembre.) Santerre ordonna des patrouilles pendant que Roland et Petion dénonçaient les faits à l'Assemblée. Le peuple fit justice sommaire. Trois de ces prétendus officiers municipaux eurent la tête coupée, et un autre fut tué d'un coup de couteau, donné par une femme, sur le Pont-Neuf. »

C'était là, encore une fois, le monde de Danton. Il avait débuté par pérorer au café de l'Ecole et par épouser la demoiselle qui trônait au comptoir ; il conserva cette coutume de tenir ses assises dans les lieux publics et d'y rassembler ses partisans. C'est parmi des habitués de billards, qui étaient alors des lieux assez mal famés, que

nous verrons se recruter les voleurs du Garde-Meuble. Les rendez-vous se donnaient dans l'établissement d'un nommé Retour, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, que l'indignation générale fit fermer quand le vol fut connu et sur la porte duquel on écrivit : *Ici n'est plus le repaire des brigands !* On se réunissait aussi au café de la dame Noël, rue du Champ-Fleury, et à un autre café encore situé quai des Lunettes, au coin de la rue de Harlay.

Quand Danton mit ses hommes sur cette piste, l'essentiel était déjà fait. Laissant ce malheureux Petion entasser ses phrases de Prudhomme et trotter sous lui, selon son habitude, Danton, maître de la situation, avait agi tout seul ; il avait sauvé la République à sa façon. M. Taine, dans son chapitre intitulé la *Psychologie des chefs de la Révolution*, résume bien le travail immense accompli par Danton dans le court intervalle de sa dictature de fait : « A travers les vociférations des clubs qui exigeaient l'extermination des Prussiens, la capture du roi de Prusse, le renversement de tous les trônes et le meurtre de Louis XVI, il a négocié la retraite presque pacifique de Brunswick, il a travaillé à séparer la Russie de la coalition, il a voulu changer la guerre de propagande en une guerre d'intérêt, il a fait décréter par la Convention « que la France ne s'immiscerait en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances, il a obtenu l'alliance de la Suède, il a posé d'avance les bases du traité de Bâle, il a songé à sauver le Roi [1]... »

Un écrivain royaliste, d'Allonville, en même temps qu'il confirme l'opinion de Mme Roland sur les vrais auteurs du vol du Garde-Meuble, atteste, dans ses *Mémoires secrets*, l'exactitude du tableau que Taine nous a tracé de l'action politique de Danton.

« La Commune de Paris, dit-il, ainsi que Dumouriez, n'avait pas tardé à ourdir des intrigues pour essayer de sauver sa sanglante domination. Dohm, dont le nom se rencontre dans toutes les négociations occultes de la Prusse ; qui, lors des insurrections de la Belgique, s'étoit lié avec l'abbé Tondu, journaliste alors à Herve, et depuis ministre des relations extérieures sous le nom de Lebrun ; Dohm, en correspondance avec les Jacobins français, par un nommé Benoît, avoit, dès le début de la campagne, su faire comprendre à Mme de Ritz, puis à Lucchesini et à Lombard, très en crédit près de Frédéric-Guillaume, les avantages qu'il pourroit, personnellement, tirer d'un accord secret avec la France et ceux que cette puis-

1. A l'appui de cette assertion, M. Taine cite, on le sait, une très curieuse conversation de Danton avec le comte Théodore de Lameth, un des quatre frères Lameth, qui était colonel et qui fut député à la Législative.

sance procureroit à l'ennemi naturel de l'Autriche, mais la loyauté du monarque prussien et son désir de sauver la famille royale prisonnière, mettaient obstacle au vœu très prononcé de ses entours à qui, d'ailleurs, il fallait de l'or, et beaucoup d'or, afin de les déterminer à satisfaire le désir de ceux que le monarque avait en horreur.

« Pour franchir ce double obstacle, il était nécessaire de ruiner l'armée prussienne, et les lenteurs du duc de Brunswick y pourvurent; de ramasser assez d'argent pour corrompre les ministres prussiens, et les diamants du Garde-Meuble le fournirent.

« Billaud-Varennes, parti de Paris après les massacres des 2 et 3 septembre, s'était, dès le 11, rendu à l'armée et avait entamé les négociations dont les sommes promises, et non encore payées, retardaient seules la conclusion. 2 à 3 millions, fruits du pillage du 10 Août, étaient tout ce que la Commune de Paris possédait et ce n'était pas assez. *Que ne faites-vous voler le Garde-Meuble?* s'écrie Panis et la chose eut lieu le 16 septembre, par les soins de Tallien et de Danton, ce qui procura, en diverses valeurs, une somme de trente millions.

« Des premières ouvertures avaient facilité la fuite de Dumouriez d'une position dans laquelle il eût, sans ressource, été perdu ; d'autres empêchèrent qu'il ne fût déposté lors de la canonnade de Valmy ; et du 22 au 28, les négociations furent, comme nous l'avons dit, suivies avec activité. »

M. Sorel, dans ses *Études sur Dumouriez,* donne quelques détails intéressants sur ces négociations. Lombard, le secrétaire du roi de Prusse, s'était laissé faire prisonnier, très volontairement, selon toute probabilité. Dumouriez proposa de l'échanger contre Georges, ancien député de Verdun, que les Prussiens avaient pris et gardé comme otage.

« Le message, nous dit M. Sorel, fut porté, le 22 septembre, par un homme qui tenait à la fois de l'agent secret et de l'aventurier militaire, Westermann, révolutionnaire ardent, fort compromis dans le 10 Août. C'était un des hommes de main de Danton, et Dumouriez jugea prudent de le mêler à ses opérations [1]. »

La participation de Westermann dans le vol du Garde-Meuble faisait si peu de doute et la réputation du personnage était si bien établie, que le premier soin des représentants en mission à Strasbourg, fut de faire une perquisition dans ses bagages.

Une pièce des archives du ministère de la guerre nous donne le résultat de cette perquisition, et quoique aucun objet ne semble pro-

1. *Revue des Deux-Mondes,* 15 juillet et 1er août 1884 : *Un général diplomate au temps de la Révolution.*

venir directement du Garde-Meuble, l'ensemble montre qu'en bon jacobin, Westermann n'avait pas perdu de temps pour se nantir [1].

De tous ces témoignages, la situation ressort très nettement. Il fallait de l'argent pour faire réussir les négociations engagées entre Dumouriez et Brunswick. Aujourd'hui, on s'adresserait à des banquiers, on réunirait un syndicat. Danton employa un moyen tout primitif; à l'aide de ses affidés Sergent, Camus, Panis, Fabre d'Églantine, il prit ce qu'il lui fallait au Garde-Meuble.

Une fois le grand coup fait, on laissa opérer les brigands subalternes, « les petits garçons voleurs » dont parle Mme Roland. L'état dans lequel les Girondins avaient mis Paris rendait tout possible. Les voleurs en sous-ordre travaillèrent paisiblement pendant huit jours de suite ; on se donnait rendez-vous là, chaque soir, et chacun emportait ce qui lui convenait. On entrait dans ce qu'on appelait pompeusement « le trésor de la nation, » comme dans un moulin. Quand le hasard fit découvrir le vol presque tout avait disparu. D'après le plus récent inventaire qu'avait dressé Thierry, le dernier garde de la monarchie, honnête autant que les républicains étaient fripons, les merveilles rassemblées au Garde-Meuble représentaient, comme valeur matérielle seulement, 25 millions de francs. Roland constate piteusement que ce qui restait ne dépassait pas 500,000 livres.

Évidemment, les Depeyron, les Douligny, les Chambon n'avaient pu tout prendre. Quand ils avaient été mis sur cette piste, des soustractions considérables avaient eu lieu déjà ; on avait fait main basse sur les diamants qui, moins connus que le Régent ou le Sancy, étaient d'une transmission plus facile.

1. *Procès-verbal dressé par les commissaires délégués par les représentants du peuple Baudot et J.-B. Lacoste, à l'effet de constater si dans la maison du citoyen Laurier il ne se trouvait pas des effets du Garde-Meuble de la Couronne pour une valeur de 600,000 francs, qui devaient y avoir été déposés par Westermann* (8 décembre 1793, — 18 frimaire an II).

On trouva dans les malles entre autres objets : « vingt-quatre draps en toile de lin très fine ; cent quatre-vingt-seize serviettes ouvragées et damassées ; des rideaux de damas cramoisi, doublés en soie au dedans ; deux fort jolies pendules; un habillement complet en perse, doublé de taffetas blanc. »

Une autre perquisition chez la mère de Westermann qui habitait au bourg de Molsheim, n'amena aucun résultat.

Sans le hasard, il ne fut pas resté un objet au Garde-Meuble. Dans la nuit du 16 au 17 septembre, des gardes nationaux, en patrouille, virent remuer le réverbère adossé à la colonnade. On aperçut une forme humaine hissée au haut de ce réverbère ; on cria qu'on allait faire feu et un homme se laissa glisser à terre. On le conduisit au poste et on lui demanda son nom ; il répondit qu'il s'appelait Chabert.

Quatre malfaiteurs, qui paraissaient faire le guet, s'enfuirent en voyant l'arrestation. Un autre individu, déjà monté en haut et que la peur avait fait dégringoler, fut amené également au poste où il se plaignit de vives douleurs causées par sa chute. On arrêta enfin, malgré leurs violentes protestations, trois employés d'un Comité dit de surveillance et dont la présence là était bien singulière.

Sur les deux premiers prisonniers, qu'on fouilla immédiatement, on trouva de l'amadou, une boîte d'allumettes, un vilebrequin, une quantité de diamants, une couronne d'or, un hochet d'or garni de diamants qui avait appartenu au Dauphin, deux petites Renommées en or massif, un petit Bacchus d'or sur un baril de cornaline, une superbe croix d'or garnie d'émeraudes, de topazes et d'autres pierres fines, les pierreries envoyées par Tippoo-Sahib à Louis XVI.

Quelque temps après, un domestique apportait une magnifique émeraude qu'il avait trouvée rue Saint-Florentin et que l'un des malfaiteurs avait laissée tomber dans sa fuite.

Roland et Petion, immédiatement avertis, prirent bruyamment des mesures tardives et absolument inutiles ; ils firent fermer les portes de Paris et ils envoyèrent partout des patrouilles.

Dans la séance du lundi 17 septembre, présidée par Cambon, Petion vint annoncer le vol à l'Assemblée, et celui que Marat appelait « le cafard Petion » essaya, avec sa perfidie habituelle, de faire retomber sur les aristocrates ce qui était le résultat de son incurie et de son manque de surveillance.

« Il a été commis, dit-il, un grand attentat. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'en occupe. On a volé, au Garde-Meuble, les diamants et autres effets précieux. Deux personnes ont été arrêtées. Leurs réponses dénotent des gens qui ont reçu de l'éducation et qui tenaient à ce qu'on appelait autrefois les gens au-dessus du commun. J'ai donné des ordres relativement à ce vol. »

Santerre fit une déclaration à peu près dans le même sens.

« Je viens de recevoir un de vos décrets qui me mande à votre barre. Je m'empresse de m'y rendre. Qu'il me soit permis de vous assurer que les désordres dont on vous menace n'auront pas lieu. La garde nationale est active ; elle ne refusera aucun service. Cette nuit, quand j'ai été instruit du vol, j'ai requis une force nombreuse, et, deux heures après, toutes les barrières étaient gardées. Je vais doubler la force ; c'est un reste d'aristocratie qui expire ; ne craignez rien, elle ne pourra jamais se relever. » (On applaudit.)

Les deux malfaiteurs arrêtés sur la place de la Concorde, celui qui avait dit s'appeler Chabert et qui, en réalité, s'appelait Chambon, et Douligny comparurent, dès le 21 septembre, devant le tribunal criminel, présidé par M. Lavau.

L'un, Jean-Jacques Chambon, âgé de 26 ans, natif de Saint-Germain-en-Laye, était autrefois valet de chambre chez M. de Rohan-Rochefort, et habitait, en dernier lieu, place Saint-Michel, n° 10.

Douligny, âgé de 23 ans, né à Brescia, en Italie, était un repris de justice déjà marqué de la lettre V.

L'audition des témoins n'offrit qu'un médiocre intérêt.

La femme d'un serrurier, marchand de vin, nommé Beasse, demeurant place Louis XV, devant la colonnade, déclare avoir entendu crier : Au voleur ! vers une heure du matin et avoir mis le nez à la fenêtre sans voir personne.

Le cocher Tahon dépose qu'il était, avec sa voiture, sur la place de la rue Mazarine, à minuit moins un quart ; trois particuliers armés montèrent dedans et lui ordonnèrent de les mener à la place Louis XV ; qu'y étant arrivé, une patrouille lui cria : « Avez-vous du monde? » que le cocher ayant répondu : « Oui, » on fit descendre les trois particuliers qui furent conduits au corps de garde du Garde-Meuble ; qu'on lui dit de faire entrer sa voiture où elle demeura toute la nuit et le jour suivant, jusqu'à huit heures du soir ; qu'il a vu les deux accusés au corps de garde, mais qu'il ne les connaît pas ; qu'il a appris que les trois particuliers qu'il avait menés étaient des employés du Comité de surveillance.

Les deux accusés persistèrent à nier qu'ils eussent pris part au vol ; ils prétendirent que, étant ivres, ils avaient été accostés par des individus, qui les avaient forcés à les suivre.

L'accusateur public essaya, en un style déclamatoire et grotesque, de faire comprendre à Chambon l'absurdité de son système de défense.

« Chambon, lui dit-il, comment voulez-vous faire concevoir une

pareille fable à une tête bien organisée que des hommes armés auraient, à votre égard, employé la force, pour ensuite vous charger d'un dépôt de plus de cent mille livres ? Mais, vous ne voyez donc pas que ces deux idées sont incohérentes, que la violence et la confiance sont incompatibles et que la première partie de votre défense détruit l'autre, ou plutôt qu'elle se détruisent respectivement ? »

Après avoir demandé qu'on fît retirer son coaccusé, Douligny fit une déclaration importante qui mit sur la trace de la plupart des coupables.

« Messieurs, dit-il, je vais vous dire la vérité tout entière sur les individus qui, je crois, ont volé le Garde-Meuble. Quelques jours avant mon arrestation, dans un séjour que j'ai fait à l'hôtel de Force, j'y ai fait connaissance d'un sieur Rondani, Espagnol, négociant, rue Aubry-le-Boucher. L'ayant rencontré, il y a peu de jours, il me fit part du vol dont il est question ; il me dit que le nommé Marian, Italien, marchand forain, rue des Cinq-Diamants, était un de ceux qui y avaient le plus contribué ; que le nommé Deslanges, qui demeure rue Montmartre et qui est marchand forain, en était aussi, de même que Delcampo, juif (aujourd'hui connu sous le nom de Deschamps), rue des Vieux-Augustins, et le nommé Paulmiette, se disant bourgeois et demeurant dans le faubourg Saint-Germain, sans pouvoir dire le nom de la rue, Deslois, rue du Théâtre-Français, Le Maistre, traiteur-limonadier du café Normand, rue d'Angivilliers, chez lequel se retire un nombre infini de voleurs et de filous, le nommé Agard, rue de la Jussienne, à côté de l'ancien corps de garde, Collin, marchand forain, Fratin et Bérequin, Piémontais, le limonadier du café, peint en rouge, du Champ-Fleuri, et un nommé Bazile. »

L'audience dura 45 heures sans désemparer, avec quelques suspensions pour permettre aux accusés et aux jurés de prendre quelque nourriture.

Le tribunal rendit le jugement suivant :

« Vu la déclaration du jury de jugement portant :

« 1° Qu'il existe un complot formé par les ennemis de la patrie tendant à enlever à la nation, de vive force et à main armée, les bijoux, diamants, et autres objets de prix déposés au Garde-Meuble, pour les faire servir à l'entretien et au secours des ennemis intérieurs et extérieurs conjurés contre elle.

« 2° Que ce complot a été exécuté dans les journées et nuit, des 15, 16 et 17 septembre, présent mois, et particulièrement, dans la nuit du dimanche

16 au lundi 17, par des hommes armés qui ont escaladé le balcon du rez-de-chaussée et le premier étage du Garde-Meuble, en ont forcé les croisées, enfoncé les portes des appartements et fracturé les armoires d'où ils ont enlevé et emporté tous les diamants, pierres fines et bijoux de prix qui y étaient déposés, tandis qu'une troupe de trente à quarante hommes, armés de sabres, poignards et pistolets faisaient de fausses patrouilles autour dudit Garde-Meuble, pour protéger et faciliter lesdits vols et enlèvements, lesquels ne se sont dispersés ainsi que ceux introduits dans l'intérieur que lorsqu'ils ont aperçu une force publique considérable et que deux d'entre eux étaient arrêtés.

« 3° Que les nommés Joseph Douligny et J.-J. Chambon sont convaincus d'avoir été auteurs, fauteurs, complices et adhérents desdits complots et vols à mains armées, et notamment d'avoir, dans la nuit du 16 au 17 de ce mois, sous la protection desdites fausses patrouilles, escaladé le balcon dudit Garde-Meuble, d'en avoir brisé et fracturé les croisées, portes et armoires, à l'aide de limes, marteaux, vilebrequins et autres outils ; de s'être introduits dans les appartements et d'y avoir pris une grande quantité de bijoux, d'or, de diamants et pierres précieuses, dont ils ont été trouvés nantis à l'instant de l'arrestation.

« 4° Et enfin que, méchamment et à dessein de nuire à la nation, lesdits Joseph Douligny et Jean-Jacques Chambon, se sont rendus coupables de tous les délits commis, par eux, au Garde-Meuble, pendant ladite nuit du 16 au 17 de ce mois.

« Le tribunal, après avoir entendu le commissaire national et conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du titre premier de la deuxième partie du code pénal, condamne lesdits Joseph Douligny et Jean-Jacques Chambon à la peine de mort. »

Remarquez que les juges affirmaient solennellement un fait absolument faux, puisque, pas un mot, pas un indice, pas un détail, quelque insignifiant qu'il fût, ne pouvait donner à supposer que les accusés aient eu, une seconde, l'intention de faire servir le résultat de leur vol « à l'entretien et au secours des ennemis intérieurs ou extérieurs conjurés contre la République. » Cela n'était pas plus exact que l'affirmation, faite par Petion, devant l'Assemblée, que cet ancien domestique et ce repris de justice « appartenaient à la classe de ceux qu'on appelait autrefois les gens au-dessus du commun. » Mais, à cette époque, on n'y regardait pas de si près. On mentait dans les sphères officielles, comme aujourd'hui, simplement, spontanément, naturellement.

Dès qu'ils se virent condamnés, Douligny et Chambon demandèrent à faire des aveux. Ils firent venir un de leurs complices, Badarel, et se décidèrent à donner des indications sur les objets volés qu'ils avaient eus en partage. On se transporta avec eux

aux Champs-Élysées, dans l'allée des Veuves, aujourd'hui, avenue Montaigne, et qui était alors une solitude et un coupe-gorge. Dans un fossé, près le marais d'une veuve Brûlé, on découvrit un paquet de papier. Parmi les principaux objets retrouvés, citons : « Une pièce de vermeil, garnie de neuf grosses perles et quatre petites ; neuf émeraudes et rubis de différentes grosseurs ; plus deux perles détachées ; plus une agate ornée, représentant une Sainte-Face, montée sur or ; plus une figure en or, avec un pavillon d'or émaillé en blanc ; plus quinze gros brillants en chatons, enfilés dans des ganses de soie ; plus quatre-vingt-dix brillants en chatons, enfilés dans des ganses formant deux rangs. »

Les deux accusés obtinrent grâce de la vie ; le 28 mai 1793, Douligny fut envoyé à Brest ; quant à Chambon, nous ne savons ce qu'il est devenu, mais il ne fut pas exécuté.

Le premier des individus exécutés pour le vol du Garde-Meuble fut un juif nommé Louis Lyre, âgé de 28 ans, originaire de Londres. « Il avait été accusé, dit le *Bulletin du Tribunal criminel*, d'avoir participé au pillage commis dans les nuits des 11, 13 et 15 septembre, et d'avoir vendu, dans le courant de ce mois, à un certain Moïse Trennel, des perles et des diamants, sa part dans le produit du vol. Il laissa un testament de mort, et le 13 octobre 1792, à dix heures et demie du soir, il subissait sa peine, montrant un courage et un sang-froid dignes d'une meilleure cause. »

Les juifs, d'ailleurs, avaient joué un rôle considérable dans cette affaire, et ce sont eux qui semblent y avoir réalisé les plus importants bénéfices. Nous voyons figurer dans le procès, outre Delcampo, les Dacosta, Lyon Rouef, marchand forain et aubergiste, rue Beaubourg ainsi que sa femme Leyde, Israël, Aaron Hombergue, les Anglès père et fils, qui vendent au juif Benedict Salmon une grande quantité de diamants. Ce Salmon avait déjà profité de l'occasion pour acheter 150,000 francs de perles fines.

Quelques juifs cependant paraissent avoir été plus craintifs ou plus scrupuleux que Salmon. Nous lisons dans le *Thermomètre* du jour, rédigé par Dulaure et B. Chapet, à la date du lundi 24 septembre 1792 :

« Une trentaine de diamants du Garde-Meuble ont été remis dans une lettre au secrétaire-greffier-adjoint de la commune, par les sieurs Anselme et You, juifs, auxquels on les avait proposés pour les acheter. »

Le 16 octobre, la première section du tribunal criminel s'occupa des deux accusés dénoncés par Douligny : Depeyron et Badarel.

Depeyron déclara se nommer François Depeyron, dit Francisque, gentilhomme piémontais, natif de Turin, âgé de 27 ans, demeurant à Paris, cloître Sainte-Opportune, à l'hôtel de Liège.

Le second répondit qu'il s'appelait Jean Badarel, cordonnier pour femmes, âgé de 22 ans, né également à Turin.

Il résulte de l'acte d'accusation, que Depeyron « est prévenu de s'être introduit, un des premiers, dans la nuit du 11 septembre, dans l'intérieur des appartements du Garde-Meuble national, en escaladant les colonnes extérieures du côté des réverbères, et à l'aide d'effractions faites à l'une des fenêtres des galeries, d'y avoir forcé les armoires et de s'être emparé des diamants les plus précieux, notamment celui connu sous la désignation du *Régent*, et celui connu sous le nom de *Sancy*, une quantité d'autres effets précieux et différents bijoux en or ; d'y être revenu, avec d'autres voleurs, dans la nuit du 14 du même mois, ainsi que dans celles des 15 et 16 ; d'y avoir continué lesdits vols. »

« A l'égard de Jean Badarel, il est prévenu d'avoir accompagné ledit Depeyron, dit Francisque, dans les appartements du Garde-Meuble, en escaladant, comme lui, les colonnes et fenêtres ; d'avoir assisté aux effractions d'armoires, etc., et d'avoir emporté une grande quantité de diamants et perles fines qui, sur sa déclaration, ont été retrouvés aux Champs-Élysées, allée des Veuves, où ils avaient été par lui cachés ; enfin, d'avoir commis et exécuté ledit vol à l'aide d'une force armée d'environ trente ou quarante personnes. »

Le citoyen Lullier, en résumant les charges qui pesaient sur les accusés, prononça le plus étrange réquisitoire qu'il soit possible d'imaginer ; il trouva le moyen de mêler à ce procès la malheureuse Marie-Antoinette.

Il faut citer quelques fragments de ce morceau, car il révèle en même temps que la mauvaise foi de ce monde révolutionnaire, l'effroyable ineptie qu'on supposait à la foule à laquelle on osait raconter de pareils mensonges. Ce sont là des documents humains plus encore que des documents historiques, qu'il est impossible de négliger. Il n'existait pas, nous le répétons, le plus léger indice qui pût donner à croire que la Cour fut pour quelque chose dans le vol du Garde-Meuble. Lullier ne s'en écriait pas moins :

« Citoyens, vous avez déjà connu les complots dangereux qui, dans la journée du 9 au 10 août dernier, devaient éteindre la liberté dans le sang des meilleurs citoyens ; vous avez également connu celui par lequel s'est opérée la spoliation du Garde-Meuble ; eh bien, maintenant, rapprochez les faits et vous verrez que l'affaire a été dirigée par la même main ; partout vous verrez une femme orgueilleuse, lascive et cruelle, secouant à la fois les flambeaux du fanatisme et ceux de la discorde, et dans l'excès de ses fureurs sanguinaires, harceler, tourmenter le crime qu'elle avait tant de fois fatigué, l'armer de nouveaux poignards, et non contente de tant d'excès, appeler des bords étrangers les hommes les plus atroces pour consommer tant de forfaits.

« C'est elle qui a produit la guerre civile, qui a attiré les brigands couronnés sur nos bords ; c'est elle qui a spolié le Garde-Meuble et commis tous les crimes de la Révolution ; elle a ligué toutes les puissances contre la liberté ; elle semble avoir pressé le globe pour en exprimer tous les vices et les transplanter sur le sol de la liberté.

« C'était du trône que découlaient tous nos maux ; mais, depuis sa chute, la liberté, qui n'est plus ombragée, renaît, croît sensiblement, et bientôt vous la verrez porter ses rameaux bienfaisants jusqu'aux extrémités du monde.

« Citoyens, sévissons contre le crime, car il est à la vertu ce que le trône était à l'égard de la liberté.

« Il est bien vrai que, jusqu'à ce moment, la loi n'a pas encore permis de l'attaquer dans sa racine, mais le temps n'est pas éloigné où cette loi, expression de la volonté générale, ordonnera l'instruction du grand procès qui doit éteindre la tyrannie dans son propre sang. »

Le sieur Voinchet tenant l'hôtel de Châlons, garni, rue Saint-Martin, dépose que le 15 avril précédent, Francisque avait été amené chez lui, pour y loger, par un sieur Mettey, et qu'il avait habité là avec deux filles jusqu'au 15 mai. Il portait à cette époque l'uniforme des dragons volontaires de Poitiers.

L'une de ces filles était Marie Fourgan que Depeyron faisait passer pour sa femme ; l'autre, Angélique Lesourd.

Le citoyen d'Engouis, dit d'Anjou, dépose qu'il tient l'hôtel de Liège, garni, cloître Sainte-Opportune ; que l'accusé Depeyron loge chez lui, avec sa femme, depuis le 15 mai dernier ; qu'il a découché le 13 ou le 14 septembre ; que la femme de l'accusé était dans la plus grande inquiétude, ne sachant pas où il avait passé la nuit, mais qu'il rentra vers les 7 heures du matin.

L'accusé, interpellé de déclarer où il avait passé cette nuit, répondit : « Aux Champs-Élysées, dans un cabaret. »

Badarel était dans une situation particulière, puisqu'il avait déjà avoué sa participation au vol, et que c'est grâce à ses indications et

à celles de Douligny et de Chambon qu'on avait retrouvé quelques objets précieux. Il persista cependant, au début, à soutenir que, entraîné par un nommé Matelot sur la place Louis XV, il s'était contenté de faire le guet pendant que Francisque, Paul Miette et plusieurs autres étaient montés dans les appartements du Garde-Meuble.

L'accusateur public fit remarquer à Badarel l'invraisemblance de ce système et lui fit observer qu'il était impossible qu'il eût reçu pour sa part seize à dix-sept cent mille francs d'effets précieux, s'il s'était contenté du rôle de simple spectateur.

Badarel affirma alors qu'il allait rendre hommage à la vérité, et son récit fort détaillé est le premier qui nous permette de reconstituer la scène du pillage et celle, non moins saisissante peut-être, du partage, sur le bord de la Seine, de tous ces trésors que la Révolution venait de livrer à une poignée de malfaiteurs.

« Badarel déclare successivement, qu'engagé par Matelot à se rendre avec lui à la place Louis XV, il y fut, et qu'il trouva une quantité assez considérable de particuliers qui étaient occupés à parler ; qu'il était question de la bonne réussite du nommé Francisque dans les expéditions des nuits précédentes ; que l'heure étant venue de monter audit Garde-Meuble, il y avait accompagné Francisque ; que celui-ci, ayant battu le briquet et allumé une chandelle, qu'il avait apportée, il la donna à lui, accusé, pour l'éclairer pendant qu'il fracturait les portes des armoires ; que de suite il força, à l'aide d'une moitié de pincette qu'il avait apportée les nuits précédentes les portes de la chapelle du cardinal de Richelieu, qui était de pierres garnies d'or ; qu'il mit les morceaux dans ses poches après avoir pris plusieurs petites boîtes de carton, remplies de diamants ; que lui, Badarel, voyant Matelot mettre ce qu'il trouvait dans les poches de Francisque, qui, de son côté, ne voulait pas que lui, accusé, touchât à rien, eut alors peur qu'il ne fît pas les parts comme il faut, ou peut-être qu'il gardât tout, ce qui l'engagea à mettre la main sur les trois chaînes de diamants qui sont déposées au greffe comme pièces de conviction, après avoir été trouvées aux Champs-Élysées ; que Francisque, après avoir mis la main sur une boîte longue, l'emporta, et se mit à descendre précipitamment le long du réverbère ; que lui, accusé, le suivit, et vit Francisque en bas, entouré d'individus armés ; qu'ils prirent leur route vers le pont ci-devant Louis XVI, où ledit Francisque, que les autres tourmentaient pour avoir leur part, s'étant mis en colère, leur a dit : *Si vous ne me laissez pas tranquille, je vais tout jeter à l'eau ;* que ledit Francisque et ceux qui le suivaient se sont assis sur le bord de la rivière pour le partage ; pendant que l'un d'eux, nommé Deslanges, montait la garde, le sabre à la main ; qu'étant survenu un homme portant une lanterne, ils crurent que c'était la garde ; ils se sauvèrent de l'autre côté de la rivière, où, n'étant pas encore tranquilles, ils se séparèrent et remirent

à neuf heures à se partager les effets volés, en se donnant, pour cet effet, rendez-vous chez Lecomte, limonadier à la Halle ; que le nommé Cadet Lefort, un desdits voleurs, emporta le mouchoir de Francisque, lequel était plein de diamants.

« A lui demandé s'ils n'ont point oublié, en se sauvant, une boîte jaune ;

« A répondu qu'il a entendu dire qu'il y avait eu une boîte perdue, laquelle était pleine de diamants.

« A lui demandé comment lui, accusé, qui ne se trouvait pas dans le moment près des voleurs, a pu avoir sa part dudit vol ;

« A répondu qu'il était à l'écart à faire le guet, et que Matelot lui avait apporté sa part ; que tous les deux se sont retirés dans les Champs-Elysées, pour cacher ce qui leur était échu en partage.

« A lui demandé ce qu'il est devenu, après cette expédition et après avoir caché ledit or et les bijoux ;

« A répondu qu'il faisait le guet au bout de l'allée des Veuves, pendant que Matelot enterrait lesdits bijoux; et qu'après cette opération ils sont venus dans le domicile de lui, accusé, où Matelot a brisé les figures de la chapelle pour en avoir l'or qu'il a vendu à Marian pour une somme de 1,300 livres.

« A lui demandé comment il a su que Francisque s'était introduit dans le Garde-Meuble les nuits précédentes, y avait déjà forcé les armoires à l'aide d'une pince de fer, et emporté un grand nombre de bijoux ;

« A répondu que c'est Francisque qui le lui a dit dans la nuit du 16 au 17.

« A lui demandé comment lui, accusé, qui était resté de l'autre côté de la rivière, a pu savoir ce qui s'était passé du côté du Palais-Bourbon ;

« A répondu que c'est Matelot qui lui en a rendu compte.

« A lui demandé s'il n'y a eu que Francisque, Matelot et lui, Badarel, qui aient monté au Garde Meuble ;

« A répondu qu'il n'y a eu qu'eux; que c'était lui, comme il l'a déjà déclaré, qui tenait la lumière, et que, voyant Francisque s'emparer de tout, il avait cru devoir saisir les trois chaînes mentionnées au procès. »

On demanda, en outre, à Badarel, s'il avait connaissance qu'avant la nuit du 16 au 17 septembre, d'autres particuliers que Francisque se fussent introduits au Garde-Meuble. Il répondit que Francisque, Deslanges, Cadet Lefort y avaient déjà été trois fois, en trois nuits différentes, et que Marian y avait été deux fois.

Ces aveux complets rendaient difficile à soutenir le système de Depeyron qui s'obstinait à des dénégations complètes. On le confronta avec Douligny et Chambon, déjà condamnés, ainsi qu'avec d'autres malfaiteurs tous récemment arrêtés pour cette affaire : Paul Miette, Marian, Matelot et Cottet, dit le *Petit chasseur*.

Chambon reconnut Depeyron pour l'avoir conduit au café du Commerce, rue Saint-André-des-Arts, où s'assemblaient beaucoup de juifs, et avoir été entraîné, par lui, le soir du 16 septembre, sur la place Louis XV.

La déposition de Douligny fut particulièrement accablante pour Depeyron qu'il déclara connaître depuis trois ans et demi et avoir vu successivement à Turin, à Nice, à Paris, à l'hôtel de la Force et, en dernier lieu, au café de la dame Noël.

« Il déclara que, le 13 septembre, il avait rencontré, au Palais-Royal, le nommé Deslanges, qui lui a dit que s'il voulait faire un bon coup, il eût à se trouver à la place Louis XV, vers minuit ; que, s'y étant rendu, il trouva Deslanges, Francisque et un grand nombre d'autres ; qu'on lui communiqua le projet du vol des diamants du Garde-Meuble ; mais comme il n'était que minuit, on proposa d'attendre jusqu'à une heure du matin, afin d'éviter les patrouilles ; que, vers une heure et demie, Francisque monta avec lui et un autre par les colonnades. Arrivés sur la galerie, ils trouvèrent une porte ouverte. Étant entrés dans les appartements, Francisque tira de ses poches, briquet, amadou, allumettes et chandelles. Sitôt que la chandelle eut été allumée, Francisque leur annonça qu'il y était déjà venu la nuit précédente ; ensuite, Francisque s'étant approché d'une armoire, dont les panneaux étaient en glaces, il les brisa en sa présence, à l'aide d'une moitié de pincette, et en retira plusieurs petites boîtes remplies de diamants, que ledit Francisque eut très grand soin de mettre dans ses poches ; ce que voyant, lui ,déclarant, il s'était saisi d'une desdites boîtes ; qu'il vit une superbe pièce ; que Francisque lui annonça que c'était l'*Oratoire du cardinal de Richelieu ;* qu'étant descendus comme ils étaient montés, ils se séparèrent, après s'être donnés le rendez-vous, pour neuf heures du matin, chez Lecomte, limonadier, marché des Innocens ; qu'il s'y rendit à l'heure indiquée, mais qu'il apprit que le partage avait été fait entre six personnes, ce qui lui fit soupçonner qu'il n'aurait rien ; heureusement, il avait conservé le petit pot plein de diamans qu'il donna à Marian pour les vendre, ne connaissant personne ; que la nuit d'ensuite, lui, déclarant, n'y fut point, mais qu'il apprit que Francisque y avait été ; que la nuit du samedi au dimanche, lui, Douligny, y retourna et vit, dans la place Louis XV, Francisque occupé à parler avec d'autres ; que lui, déclarant, monta avec Francisque, Badarel et descendirent avant lui ; que, voulant les suivre, il avait entendu du bruit, et était tombé en voulant aussi descendre promptement, et que le garde qui passait l'arrêta.

A lui demandé quel métier il a vu exercer à l'accusé lorsqu'il l'a connu à Turin et à Nice ;

A répondu qu'il était, comme à Paris, voleur de portefeuilles, montres, tabatières et mouchoirs ; et sait, de science certaine, que l'accusé a en sa possession les plus beaux bijoux du Garde-Meuble, notamment le *Régent* et le *Sancy*.

EDOUARD DRUMONT.

(La suite prochainement.)

LES NOCES D'UN JACOBIN

EXTRAIT DU JOURNAL DE NICOLAS CEYRAT *

QUARTIDI, 4ème THERMIDOR, L'AN DEUXIÈME

(MARDI, 22 JUILLEL 1794, *vieux style.*)

J'arrivai chez Barère. Son antichambre est habituellement remplie de solliciteurs, de solliciteuses surtout, car il est homme aimable, accueillant les gens avec grâce et leur faisant mille promesses. Il n'en tient aucune, comme on pense bien. Toutefois, à côté de la rudesse des membres de la Sûreté générale, de l'austérité de Robespierre, de la morosité de Billaud, de la brusquerie de Collot, de la morgue de Saint-Just, c'est une heureuse rencontre, et qui montre combien la République est protégée par le Génie de la Liberté, que d'avoir un chef de gouvernement plein de douceur comme Couthon et de grâce comme Barère, pour tromper les ennemis de la Révolution. Avec des paroles bienveillantes et de fausses promesses, ils endorment les aristocrates jusqu'à ce que la guillotine ait fait de la place dans les prisons pour eux. Car il n'y a plus place. Pourtant, il n'y a que 400,000 aristocrates environ qui sont gardés à vue, et c'est loin d'être le chiffre des scélérats dont il est utile à la République de se débarrasser. Notre but est de réduire le nombre des François de moitié, à douze millions environ, par la guerre, la guillotine, fusillade, noyade et bannissement.

Je pensois à ces glorieuses perspectives dans l'antichambre de Barère. Je me disois mélancoliquement que je ne les verrois pas, et pourtant je suis digne d'y travailler. J'étois si préoccupé que je ne me réjouis même pas à dévisager — ce qui est habituellement notre

* Voir la livraison de février 1885.

glorieuse et encourageante distraction, dans les antichambres des comités et des commissaires — les faces bouleversées, les yeux humides et l'air suppliant des jolies aristocrates. On me fit entrer immédiatement dans une pièce particulière. Elle étoit fort bien meublée.

Le Père de la Patrie, en veste de chambre, étoit assis sur un sopha à côté d'une jeune femme très brune, presque jaune, avec un nez très courbé et un peu de moustache sur des lèvres très rouges. Elle grondoit et se frottoit les yeux, mais je n'y vis aucune larme, du moins, je le crois, car je ne voudrois pas calomnier la maîtresse d'un auguste républicain. Peut-être, même après tout, ce que je pris pour des moustaches, étoit-ce simplement l'ombre, car on avoit ménagé le jour à cause de la grande chaleur.

Barère se leva. Son visage jeune et riant respiroit la candeur la plus pure et la sensibilité la plus touchante, quoiqu'il portât la trace des fatigues causées par les distractions que lui fournit la déesse des Amours. Et quel citoyen pur eût pu lui reprocher de reposer au sein des Ris et des Jeux, les soucis que lui cause le salut de la patrie attaquée par les étrangers, les aristocrates et les traîtres !

Un traître ! n'est-ce pas à ce titre que je suis ici !

Il vint vers moi avec un sourire amical qui me rendit stupide d'étonnement.

— Je t'ai envoyé chercher pour que tu fasses la paix avec la séduisante Judith Montglon. Allons, mon cœur, pardonne au citoyen Alcibiade. Il n'a pas eu de méchante intention et ne croyoit pas que sa dénonciation dût atteindre le respectable auteur de tes jours. D'ailleurs, il est joli garçon comme tu es jolie fille. Vous n'êtes pas faits pour vous détester, au contraire. Allons, embrasse-le en signe de pardon.

La jeune fille fixa sur moi ses prunelles très noires, où, au milieu d'une ardeur cynique, on distinguoit une sagacité pénétrante. Ses narines très minces s'ouvrirent et ses lèvres rouges se froncèrent. Je crus bien reconnoître, dans le rayonnement de son regard, cette expression dédaigneuse qui m'avoit frappé dans les yeux d'Héron.

— C'est encore un de ces hommes comme vous les faites ! Des valets, des domestiques, prêts à baiser le bout de vos souliers, et des souliers d'un homme comme toi encore, qui n'en es pas un et qui trembles autant que ceux que tu fais trembler... Envoyez-moi tout ça à Stamboul, pour servir sur le sérail du Grand Turc.

Nous autres, juifs, vous dites que nous sommes des lâches, mielleux, courbés. Le plus obséquieux des Juifs est un héros à côté de tous ces François tels que la République les a faits. Il me prend des envies de t'arracher les yeux. A part mon pauvre Chénier, que vous avez arrêté et qui vous a dit que votre gouvernement c'est la Peur et que vous l'adoriez tous, à part lui, parmi les gouvernans comme parmi les gouvernés, je n'ai vu qu'un seul homme ici. Tu l'as nommé devant moi : le citoyen Sanghehem, n'est-ce pas ?

Mon odieux rival !

— Il vient bien aussi quelques sans-culottes qui ont un peu de vigueur. Mais ils la doivent à leur stupidité, et, d'ailleurs, ils puent. Toi, Barère, tu n'as pas le courage de tirer de prison ton frère, et tu crois que je te permettrai d'y laisser papa, quand ses affaires l'appellent à la maison ! Prends garde de te réveiller un de ces matins avec un couteau dans le ventre ! Quant à cet imbécile-là, à quoi bon faire la paix avec un jacquesu qui songe à se marier.

Elle se leva, quitta la pièce en claquant les portes. J'étois fort rouge. Barère rioit à ventre déboutonné.

— Je l'ai fait sortir de prison, parce que ce n'est pas très salubre d'y rester en ce moment. Elle est furieuse de ce que je n'aie pu encore en tirer son père. Tu as entendu, elle me reproche d'y laisser mon frère, un frère chéri. Il faut savoir sacrifier ses plus tendres sentimens aux lois de la nation.

Je m'inclinai avec respect et admiration.

— Je t'ai fait venir pour te remercier. Tu m'as rendu un grand service. Je désirois que les papiers saisis chez Judith fussent connus, mais qu'il fût évident que c'étoit à mon insçu. Tu ne comprends pas ! Voici la situation : il y a des gens dont on ne sait pas s'ils sont nos amis ou nos ennemis, parce qu'ils sont trop prudents — Judith se serviroit d'un autre qualificatif, ah ! ah ! ah ! — pour bouger. Ces papiers saisis vont leur donner un avertissement et leur mettre la puce à l'oreille. Il va leur falloir sortir de leur torpeur. Ils vont agir, montrer s'ils sont forts ou faibles, et, par conséquent, s'il faut les appuyer ou les abandonner. Tu m'as rendu un service considérable. Je ne serai pas ingrat.

Il s'arrêta un instant et réfléchit.

— Tu ne manques pas d'autorité dans ta section qui est une des plus importantes de Paris et ton futur beau-père, un ancien soldat très brave, y est puissant. Je suis renseigné sur toi par Merville. Ne t'éloigne pas trop de Paris et montre-toi digne de mon amitié.

Dans peu de jours, j'aurai occasion de mettre ta reconnoissance à l'épreuve. Tout autre auroit commencé par t'envoyer à la Conciergerie pour avoir fait saisir sa maîtresse et ses papiers. Moi, je suis débonnaire.

Je l'assurai avec chaleur de ma reconnoissance. Je pensois que tout finiroit là. Mais ma chaleur — imprudent que je fus — lui plut sans doute.

— Assieds-toi. Je suis obligé de feindre une indisposition pour n'aller qu'un instant à la Convention, où je serois assassiné de questions à propos de cette liste de trente noms de conventionnels suspects et destinés à être guillotinés, de cette liste que tu as fait si habilement saisir.

Il se mit à parler de cent choses intéressantes, car il est un causeur charmant. Personne n'a plus d'agrément que lui, plus de facilité. Il me fit causer, car personne, non plus, ne sait mieux que lui s'approprier la science, les connoissances, les pensées d'un autre. Je n'ai jamais pu me figurer, sous d'autres traits, le rhéteur grec avec ses grâces attiques, mises au service des sans-culottes. Il a une influence considérable sur l'Assemblée, parce que chaque conventionnel se dit : Si c'est l'opinion de Barère, on peut s'y rallier sans danger, car ses opinions sont toujours dans le sens de l'opinion du plus fort et de la roue de la fortune. C'est cette influence qui l'a sauvé, à ce que m'a dit le bavard Duplay, car l'Incorruptible le méprise et Saint-Just le hait. Celui-ci a essayé de prendre l'office où Barère excelle, l'emploi d'orateur chargé d'annoncer les victoires à la Convention. Mais il a échoué. Il n'a eu que les applaudissemens qu'on n'a pas osé lui refuser. Barère! Il n'y a que Barère pour les carmagnoles.

Enfin, il me laissa partir. Il était quatre heures et demie.

Je repris ma course vers la rue du Four, car il faisoit une chaleur étouffante ; la température éteit orageuse. J'étais mouillé de sueur et je voulois changer de chemise. Je pensai à l'austère Panche, et tout en courant, je me rappelai le mot que Barré dit de lui la première fois qu'il le vit. Cet illustre comédien prétend croire à la métempsycose et il me dit : « — Regarde ce citoyen. Dans une existence précédente, Panche a été tête d'arrosoir. »

Maudite chemise! ou plutôt nuit maudite qui m'avoit forcé à me lever si tard! Je m'étois, ce matin, quand mon beau-père vint me réveiller, habillé avec tant de hâte, que tout mon linge avoit été mis en désordre. Comme il me faut fermer soigneusement ma chambre

à coucher, par la juste défiance que m'inspire mon citoyen de confiance, Clovis n'avoit pu rien ranger. Je perdis donc un tems précieux à chercher du linge convenable.

J'étois à peine habillé que ce scélérat d'officieux m'annonça un gendarme, un gendarme des tribunaux ! Je pâlis. Etoit-ce un porteur d'ordres de Dumas ou de Fouquier ?

Non. Mais il ne valoit guère mieux. Il m'apportoit la terrible missive devant laquelle tout tremble sur le sol de la République.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Quartidi, 1re décade de thermidor, an IIe de la République, une et indivisible.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

« Ordre au citoyen Nicolas Ceyrat de se rendre sur l'heure à la « salle de la réunion du Comité. Il attendra dans l'antichambre. »

Cela étoit signé Pierre, un des secrétaires généraux du Comité, un ennemi de mon ami Le Jeune.

Il me passa une idée folle et sacrilège, l'idée de tuer ce gendarme ou de l'acheter. Je le regardai. C'étoit un jeune homme qui me frappa par un air singulier qui est un mélange de résolution et d'étourderie. Je devinai, grâce au génie observateur que la nature m'a départi généreusement, qu'il doit être en même temps brave et fanfaron. Il avoit, du reste, la physionomie insouciante, dédaigneuse et endormie ; on eût dit qu'il méprisoit tout ce qu'il voyoit autour de lui et qu'il avoit fait le sacrifice de sa vie, comme ne valant pas la peine d'être défendue en un tems aussi misérable. C'est une expression qui m'a souvent frappé sur le visage de beaucoup de citoyens, jadis patriotes, courageux et ambitieux.

Il me sembla que je pourrois m'entendre avec ce gendarme. Il est vrai que mon scélérat de Clovis étoit là qui ricanoit sournoisement. Mais j'étois arrivé à un tel état d'incivisme que je songeai à détruire cet être, en oubliant qu'il remplissoit, en me surveillant, la mission que la République a confiée à tout citoyen.

— Comment te nommes-tu, citoyen gendarme ? demandai-je.

— Merda, me répondit-il sèchement. Mais que t'importe ! Avec un ordre du Comité, je me chargerois, à moi seul, d'arrêter dix mille des

plus braves citoyens qui existent sur le sol de la France et de les conduire à la guillotine, sans qu'aucun ait l'idée de résister. Est-ce que tu aurois la volonté de résister ? conclut-il, en me regardant d'un air qui me parut moins dédaigneux.

— Que l'Être suprême me foudroie avant qu'une pensée aussi impie approche de mon esprit ! Je voulois seulement dire que, selon l'usage, c'est non à un gendarme des tribunaux, mais à un porteur d'ordres du Comité, à un gendarme de la Convention, ou à un homme des compagnies d'Héron, que revient l'office de faire exécuter un mandat de l'auguste Comité de Salut public.

— Que t'importe ! pourvu que tu sois arrêté ! Et à moi, que m'importe celui qui me commande ! Est-ce que tu crois que l'auguste Comité s'amuse à regarder la couleur de mon plumet ? J'avois été chargé d'une mission auprès du Comité par mon commandant Dumesnil. Là, on m'a ordonné de t'apporter ça. Si tu veux protester que tu n'es pas arrêté selon les formes, je suis prêt à remettre la protestation au citoyen Fouquier.

Il me parut qu'il me parloit avec amertume. Je ne l'écoutois plus. Quoiqu'il me prît, je le voyois bien, pour un mortel lâche et tremblant, je me disois que je l'aurois bien vite égorgé. Mon citoyen de confiance y eut passé fort aisément. Je jetai un regard furtif du côté de mon épée qui pendoit au mur de mon cabinet, encore rouge du sang des émigrés et des Autrichiens. Mais le génie de la Liberté m'épargna cette désobéissance impie aux lois de mon pays. Où me sauver ? me dis-je. Y a-t-il dans toute la République un refuge qui puisse échapper longtems à l'espionnage dont le civisme fait un devoir à tous les François. D'ailleurs, il y auroit toujours un instant de lutte, c'est-à-dire du bruit, et l'autel de l'Hyménée me seroit, par là même, fermé.

— Ah ! dit Clovis, voici une lettre pour toi, citoyen Alcibiade. Je l'ai ouverte et lue, ne voulant pas être complice d'une conspiration. Elle ne paroît pas renfermer rien qui puisse me compromettre. D'ailleurs, je te prends à témoin, citoyen gendarme, que j'ai rempli mon devoir civique en ouvrant la lettre du citoyen suspect.

Je ne cacherai pas que dans le trouble où j'étois, je fus tenté de souhaiter qu'il vînt un instant où un civisme moins pur me permît de régaler les reins de mon officieux. Je triomphai encore de ces pensées aristocrates. Je lus la lettre, elle me consola.

Elle débutoit par quelques-uns de ces signes saugrenus, que les

maçons sont fiers de tracer : « Citoyen mon gendre, le citoyen officier public a terminé ses frisures. Il promet de t'attendre. La vertueuse Éléonore, de son côté, promet de se contenter d'aussi peu de cérémonies que possible. Mon écharpe de vénérable suppléera suffisamment à ce qui pourroit manquer de solennité.

« Il fait bien chaud. J'ai engagé le citoyen officier public à se mettre à son aise. Je m'y suis mis également ainsi que quelques F.·. dont le Vénérable de la L.·., aujourd'hui endormie, la *Chaîne des Grâces*. Je les ai engagés pour témoins de même que l'un des espions de la section que l'amour de l'Égalité m'a poussé à revêtir de cette auguste fonction. Ne tarde pas trop, car le voisinage de ce bon sans-culotte, par une telle chaleur, est dangereux. Nous buvons, en t'attendant, quelques vieilles bouteilles de la poudre, que tu avois envoyée pour le repas de noces. Mes F.·., le V.·., le citoyen officier public, nous buvons à ta santé en bras de chemise. Le pur sans-culotte demande à en faire autant ; hâte-toi.

« La vertueuse Éléonore t'adore. Ses yeux sont enflammés de la tendresse la plus pure. Le V.·. de la L.·. la *Chaîne des Grâces* qui est un des plus illustres chansonniers de notre société, trouve qu'elle ressemble aux trois Grâces réunies. Heureux mortel ! »

Je sentis mon âme rafraîchie. Elle s'élança vers mon adorable épouse, tandis que je suivois le gendarme. Quelques braves petits sans-culottes qui jouoient à la guillotine, me voyant sous la conduite d'un agent de l'autorité, me jetèrent des pierres. Merda, qui avoit reçu un manche de casserole sur le bonnet, voulut se fâcher. J'eus grand'peine à l'en empêcher. Je lui représentai que ces enfans me prenant pour un aristocrate, étoient excusables de vouloir me lapider. Il me fixa avec cette même physionomie méprisante, dont je me promis de lui demander compte si j'échappe à la colère de la Patrie.

Quand nous traversâmes la ci-devant Cour des Princes et entrâmes dans le Pavillon de la Liberté, il étoit près de six heures.

6 heures.

Un huissier m'introduisit dans la petite pièce qui précède la grande salle où l'auguste Comité délibère sur les destinées de la Patrie et de l'Humanité.

J'entendis comme le bruit d'une discussion vive. Je m'efforçai,

par respect, de ne rien entendre, et j'y réussis, en chantonnant le *Ça ira*.

Saint-Just ne tarda pas à sortir. Il sembloit avoir perdu de son flegme habituel. Il ne fit pas attention à moi, non plus Couthon, qui passa, porté par son gendarme.

Prieur, Carnot, Lindet, sortirent également. Ils me regardèrent, échangèrent quelques mots à voix basse, et quittèrent la pièce. Moi, je pensois à la tendre Éléonore, à son aimable impatience, à son amour que ne refroidiroient pas les grilles sombres d'une horrible prison, je pensois à la guillotine que j'avois cent fois méritée, par mes révoltes intérieures.

Personne ne paroissoit songer à moi. J'étois seul. Je me demandois ce que je devois faire. La porte du dehors s'ouvrit. Je vis s'avancer une figure fûtée que je reconnus pour celle de Fouché. Il ne m'aimoit pas, parce que, un jour, voulant flatter ses sentimens d'égalité, je lui avois parlé de son beau-père qui est boulanger. Il regarda furtivement autour de lui, et m'apercevant, il traversa la pièce précipitamment et entra dans la grande salle. Il en sortit bientôt et disparut par la porte d'entrée, après m'avoir fait un signe de menace.

Enfin, l'huissier vint me chercher et m'introduisit dans le temple du patriotisme. Je ne vis d'abord qu'une immense table couverte d'un tapis vert, et au-dessus un lustre immense avec des girandoles. Je tremblai.

Je ne tardai pas à remarquer, dans un coin, le sensible Collot et le terrible Billaud.

— Approche, dit ce dernier, d'une voix que je jugeai moins dure que d'habitude.

Je me persuadai également que sa physionomie étoit moins sinistre. Je me hasardai à respirer.

— Sais-tu que tu es un malin b. avec ta mine de freluquet et que tu nous as rendu un fier service avec tà liste ?

Encore cette liste ! Elle servoit à tout le monde !

— As-tu vu quelquefois, dit Collot de sa voix sonore, verser de l'eau chaude dans une fourmilière ? Eh bien ! le *Marais*, c'est la fourmilière ; tu as versé dedans un torrent de lave bouillante, avec ta liste. Nous voulions trouver un moyen de lui donner un peu de cœur au ventre. Ah ! ah ! C'est toi qui l'as trouvé. Ils ont peur, et il n'y a rien de brave comme un poltron révolté.

— Je t'ai fait venir, dit Billaud dont l'organe redevint sombre,

pour te recommander le silence le plus complet, désormais. Si on t'interroge, réponds que tu ne sais rien, que tout s'est fait par hasard. Je compte sur toi, sur ton beau-père, sur ta section. Sois prêt octidi. Malheur à toi si tu hésites alors. Dis à l'austère Panche que nous n'ignorons rien de ce qui le touche. Nous savons que c'est un imbécile, qui préfère l'ombre à la proie, les singeries à la réalité. Dis-lui que son cou et celui de sa fille répondent de la fidélité de la section à la Convention. Va. Nous savons où tu as passé la matinée et l'après-midi. Mais je n'ignore pas que tu m'aimes et que tu es ferme sur les principes. Sinon...

— Allons, Billaud, tu l'épouvantes ! dit Collot en riant. Tu l'épouvantes ! C'est une mauvaise disposition pour un nouveau marié.

Je répondis avec une aisance grivoise.

Billaud me montra la porte d'un geste impérieux. Je le bénis au fond de mon cœur et je partis précipitamment.

8 heures du soir.

Il étoit huit heures. L'air étoit toujours lourd. Mais j'avois les ailes de l'Amour, et c'est avec les pieds d'Atalante que j'arrivai à la maison de mon adorée.

La porte étoit ouverte. Contre le montant extérieur, je vis appuyé l'un des témoins de mon mariage, Hillebrand Wiltcheritz, le plus estimé des espions du quartier. Il étoit frère du cordonnier Wiltcheritz, administrateur de la police de Paris, un de ces Allemands patriotes venus en France à la suite d'Anacharsis Cloots. Il ne l'avoit pas suivi dans ces intrigues, qui, malgré la pureté de son athéisme, avoient conduit Clootz à l'échafaud. Mais depuis lors, les Wiltcheritz assurent qu'ils sont Suisses d'origine, et non Allemands.

Le brave garçon essayoit de se tenir debout contre la muraille. On voyoit que la chaleur lui avoit porté à l'estomac. Il interrompit ses hoquets en me voyant. Il se mit à rire de ce rire innocent de l'enfance, qui est l'apanage également de l'ivresse, et il essaya de balbutier quelques mots.

— Ah ! le pon carson, s'écria-t-il enfin en riant aux larmes. Il fient dans la cache. Mais la cache, il est ouferte. Et l'oiseau, ah ! l'oiseau, l'oiseau...

Il eut alors un tel éclat de rire et un tel hoquet, qu'il tomba au pied du mur, où il resta avec un redoublement de maux de cœur,

en répétant : — L'oiseau ! l'oiseau ! Pon, très pon carson ! Je feux l'emprasser.

Je ne m'en inquiétai pas. L'ivresse des témoins n'est pas prévue par le code de la Liberté comme un empêchement au mariage. Je prévis bien que le citoyen d'Hasard étoit dans le même état. Mais l'ivresse de l'officier public n'est pas non plus un empêchement.

J'entrai. Il n'y avoit personne dans la petite pièce qui sert de vestibule.

Je pénétrai dans la salle. J'y vis un spectacle qui m'eût fait mourir de rire, si je n'eusse commencé à éprouver de l'étonnement.

Le jour finissoit. Mais il faisoit encore assez de clarté pour se rendre compte des choses.

L'austère Panche, absolument ivre, étoit assis sur un fauteuil qu'il avoit hissé sur une commode. Il étoit le plus heureux des hommes : il croyoit présider encore la loge *Mystère et Polymnie.* Il avoit posé une équerre sur sa tête, en guise de couronne, et son écharpe pendoit des deux côtés. Il s'en servoit pour essuyer son front et sa bouche. Ses bras et ses cuisses étoient entourés d'étoffes portant des soleils, des étoiles, des niveaux.

Tantôt il péroroit avec des hoquets et des cris, des défis à l'aristocratie. Tantôt il s'arrêtoit en essayant de faire tenir une truelle en équilibre sur son nez, et il maudissoit les calotins qui la renversoient toujours. Puis il reprenoit ses discours sur la fraternité. Il juroit qu'il étoit le roi Salomon et qu'il alloit épouser la déesse. Il se reprenoit pour demander pardon à l'auguste Maximilien et lui affirmoit que c'étoit la *Veuve* qu'il vouloit épouser. Il réfléchissoit un instant en se demandant avec gravité si la Déclaration des Droits permettoit à un fils d'épouser sa mère, et comme il étoit le fils de la Veuve... Il secouoit la tête et se mettoit à chanter les obscénités habituelles sur le sans-culotte Jésus et sa mère. Il défioit Dieu de faire tenir une truelle en équilibre sur son nez et appeloit saint Pierre pour lui remplir sa *coupe.*

Il ne me reconnoissoit pas. Il m'appela Adoniram. Il me demanda, en tendant son verre, de charger *son artillerie* et de la remplir *de poudre.*

L'autre vénérable étoit étendu sur le dos, par terre, avec un guéridon sur l'estomac. Il respiroit difficilement et se plaignoit d'avoir mangé trop de *mastic.* Je ne le plaignis pas. Je lui laissai même son guéridon, car il me donna des coups de pied quand,

poussé par le génie de la Fraternité, je voulus le lui retirer. Il m'appela profane et me menaça du poison maçonnique.

Je ne pus rien tirer de l'austère Panche. Il continuoit de tenir les discours maçonniques les plus incohérens, avec tant de facilité, que je soupçonnai qu'il y étoit habitué. Je me demandai si c'est pour cela qu'on l'avoit nommé vénérable. Mais en pensant que ce sont les francs-maçons qui, dirigés par quelques hommes de génie comme les Mirabeau, les Talleyrand, les Danton, les Barnave, devenus, depuis, des traîtres, ont fait notre sainte Révolution, je me mordis les lèvres. J'admirai le génie de la République qui, sans autre aide que des sots et des traîtres, a triomphé de tout.

Je ne pus pourtant pas m'empêcher de donner du pied au second vénérable qui se mit à réclamer, en soufflant et en pleurant, une fête solsticiale. Je mis un tapis sur le guéridon qu'il portoit sur l'estomac et je ne l'entendis plus. Je constatai bientôt qu'il n'est pas mort étouffé.

Je m'avançai par la maison. Personne dans la cuisine. Julie Desmoulins n'y étoit pas. Nulle trace de mon épouse, car je la considérois comme telle, du moment que l'officier public avait su par elle comme par moi que nous étions tous deux consentants au mariage. Qu'importoit, après tout, la présence de cet officier ! Pourvu qu'il eût la certitude de notre consentement, cela suffisoit pour la société, qu'il représente. J'étois sûr que cela suffisoit à l'aimable Éléonore, qui avoit reçu une éducation trop républicaine pour s'attacher à de vaines cérémonies.

En haut de la maison, j'entendis des plaintes derrière une porte que je poussai. Je trouvai la mère de mon épouse dans de véritables convulsions de sanglots et de larmes. Son désespoir étoit tel que je me sentis touché. J'ai déjà avoué que je n'ai pu encore m'élever à la hauteur du stoïcisme de Brutus. L'inhumaine sensibilité de la société féodale et chrétienne a laissé, dans mon cœur, quelques-uns de ses hideux replis, et je me rappelle toujours que le flegmatique Saint-Just a dit un jour de moi à Le Jeune : — « Ton ami n'ira pas loin. C'est un *indulgent*. »

En vérité, je me sentis touché par l'aspect de cette mère désolée. Je me rappelai la mienne qui étoit si bonne, si sage et si dévote. Il me revint quelques pensées du tems de mon enfance et de mon éducation superstitieuse. Je crus deviner que la mère de mon Éléonore, avec ses idées fanatiques et contre-révolutionnaires, ne voyoit dans le mariage républicain que nous allions faire, rien autre chose

qu'un concubinage. Je confesse que je commis un grand crime contre la Liberté et, entraîné par une sensibilité impie, je lui dis tout bas :

— Consolez-vous, ô digne amie de ma mère ; je vous promets de chercher une occasion de mener mon épouse devant un prêtre.

Elle me regarda, secoua la tête. Je ne pus lui arracher aucune parole. Elle pleura plus abondamment que jamais. Pendant un quart d'heure j'essayai vainement de la faire parler. Enfin, elle me repoussa, me mit à la porte et la ferma derrière moi.

Je commençai à ne rien comprendre à ce qui se passoit. Je redescendis. Dans la salle, je trouvai les deux vénérables qui s'injurioient et essayoient de se gourmer. Je perdois décidément l'esprit. Je les interrogeai avec colère. Ils ne me répondirent que des choses saugrenues, dans un langage incompréhensible. Je fus bien tenté de les frapper tant ils m'exaspéroient avec leur *satiire*, la *vallée de Paris*, leur *Kadosh* et cent autres drôleries qui me mettoient en rage.

Je n'ai jamais su battre les femmes et les vieillards. Je me contentai de les rapprocher l'un de l'autre, afin qu'ils pussent se frapper de plus près. J'allai chercher dans la cuisine plusieurs seaux d'eau. Je les en arrosai. Je sortis en fermant soigneusement la porte sur eux.

Je ne tentai même pas de demander des renseignements aux voisins : je savois que nul ne m'en auroit donné. La plupart eussent craint de se compromettre, en parlant d'une affaire qui est peut-être commandée par l'un des deux comités de gouvernement ou par le comité révolutionnaire de la section, ou bien qui intéresse soit quelque conventionnel, soit quelque membre de la commune, quelque magistrat ou notable de la section. D'autres eussent craint d'attirer la haine de quelques dénonciateurs ou de quelques citoyens convoitant leurs biens. D'autres, enfin, eussent supposé que je voulois les faire parler pour les compromettre et les faire arrêter.

Je n'admirai pas alors combien la République a développé, dans la nation française, la prudence, la sagesse et le souci des intérêts personnels. J'étois comme un fou.

Qu'est-il arrivé ? J'oubliai qu'il est imprudent d'attirer l'attention sur soi, par une allure extraordinaire, et je me mis à courir, pour regagner au plus vite mon logis, en me disant que là je pourrois sans doute réfléchir, retrouver mon sang-froid et aviser.

La nuit étoit venue.

Il y avoit beaucoup de lumières chez moi. Pourquoi cette illumi-

nation? Mon maudit officieux avoit-il donc juré de me compromettre en éclairant ainsi mon appartement, en un moment où la chandelle est si rare? Je m'arrêtai un instant avant d'entrer. L'attention des voisins ne paroissoit pas éveillée. Seroit-on venu faire une visite domiciliaire? J'étois réduit au désespoir. Je me précipitai et j'entrai. La porte étoit ouverte. Il y avoit trois lumières, trois de ces bougies que je conservois précieusement pour faire fête à mon épouse adorée. Mais Clovis Margottant étoit innocent.

C'étoit Julie, la jolie soubrette de la vertueuse Éléonore, qui avoit produit cette clarté.

Dès mon entrée, elle me regarda avec un sourire mutin et elle me dit avec une voix enchanteresse, en indiquant les lumières :

— C'est afin de me montrer dans tous mes charmes et pour que tu n'ignores pas que j'ai de jolies dents.

Elle me remit une lettre. Elle étoit vraiment jolie avec ce fourreau de soie fort décolleté qu'elle avoit volé à sa maîtresse. Son bonnet, très coquet, la rendoit des plus séduisantes. Mais je n'y songeai guère alors; mon cœur battoit. Je venois de reconnoître l'écriture de mon épouse.

— Oui, c'est une lettre que la citoyenne m'a chargée de te remettre, me dit Julie. Elle m'a bien recommandé de te consoler de mon mieux, conclut la friponne, en souriant de nouveau; et vraiment, à la lueur des bougies, ses dents avoient la transparence de la nacre.

Je ne pouvois m'empêcher de le constater. Mais pourquoi me consoler? J'avois donc grand besoin de consolation! J'ouvris la lettre. Siècles futurs, le pourrez-vous jamais croire! Autels sacrés de la Liberté, n'avez-vous pas frémi dans vos fondemens! La voici cette lettre, modèle de la plus hideuse corruption que les âges impurs de la Féodalité ont jamais rêvée. Ne la lisez pas, âmes pures et innocentes, ou, si vous la lisez, commencez par vous voiler les yeux du plus épais bandeau... Mais j'ai tort. Cette lettre est conforme aux principes, et elle montre, dans tout son éclat, ce cœur charmant que l'éducation maçonnique... A cette pensée, je me sentis pris d'une rage que je pus apaiser seulement, en me promettant de ne point quitter cette terre marâtre sans infliger à l'austère Panche et à tous ses frères, un châtiment qui empêcheroit la propagation de cette hideuse engeance. Je levai les bras vers le bonnet sacré de la Liberté qui gisoit sur une chaise et je jurai que, désormais, ma

vie n'auroit plus qu'un but : poursuivre les francs-maçons, le bâton à la main, jusqu'au sein le plus caché de leurs repaires.

Ce serment me rafraîchit l'âme et je pus relire ce monument, chef-d'œuvre d'un amour que les mortels n'ont point connu jusqu'ici. Je supplie ceux qui le liront, de le relire et d'en peser chaque mot, car chaque phrase mérite l'attention, et jamais le cœur humain ne s'est montré sous un pareil aspect.

« Quartidi, à huit heures du soir ou à peu près.

« Mon adoré,

« Je n'ai jamais aimé que toi. Tu peux m'en croire, car je sais ce que c'est. Je n'aimerai jamais que toi, le plus aimable, le plus délicat, le plus tendre, le plus généreux, le plus poli et le plus beau. Tu as tout ce qu'il faut pour un amant et pour un mari. Oui, je suis à toi pour la vie. Mais, vois-tu, on avoit parlé mariage toute la journée ; on en parloit depuis des mois, depuis huit jours surtout, mais principalement toute la journée d'aujourd'hui. Je n'ai pas pu résister. Je viens d'épouser Engelbert.

« Ç'a été l'affaire de cinq minutes. L'officier public étoit là. Il t'avoit attendu comme moi, toute la journée. Il étoit à peu près complètement ivre. J'ai voulu profiter de ce qu'il pouvoit encore dire, avant de tomber, trois ou quatre mots.

« Le misérable auteur de mes jours — car c'est lui qui est cause de tout, et de ce que j'en ai épousé un autre, et de ce que je ne méritois plus de t'épouser, car il y a bien des choses que tu ne sais pas, pauvre agneau adoré, — il m'a donc dit que les principes ne s'y opposent pas, et que, pourvu qu'il y ait là un officier public, ça suffit ; et même, quand il n'y en auroit pas, la nature suffit, pourvu que le père consente, d'après les mystères de la franc-maçonnerie.

« Je suis donc unie à Engelbert. Demain, je ferai recommencer la cérémonie. Peut-être que non pourtant, car je vois que ces cérémonies républicaines ou rien, c'est la même chose. Je crois que je méprise la République autant que je méprise papa, car c'est elle aussi qui est cause de tout.

« Engelbert, tu sais, je le hais et je l'aime. Puis il avait des droits. — Je te raconterai tout. — D'ailleurs, il est brave et bel homme aussi, et généreux, et il m'aime. Il est venu au moment où je l'aimois plus que je ne le haïssois ; et, comme je te le disois, depuis plusieurs jours, et surtout aujourd'hui, je vis avec cette idée de mariage. Je voulois me marier à tout prix. Puis il fait si chaud, on ne

sait pas ce qu'on fait, et alors l'éducation maçonnique vous monte à la tête.

« Mais je n'aime que toi. Il a été bien entendu et juré, — et ça sera, car Engelbert est un homme d'honneur à la vieille mode, et il tiendra son serment, quand il devroit en mourir, mais il n'en mourra pas, — il a été entendu, je te dis, que dans six mois nous divorcerons, et qu'alors je t'épouserai pour aussi longtems que tu voudras. Car toi, tu es bon et fidèle ; je n'aime que toi. Je pleure en t'écrivant. Mais Engelbert ! tu penses que, lui et moi, dans six mois nous aurons assez l'un de l'autre. Aussi, console-toi jusque-là, et pense que c'est un moment que j'attends avec impatience. Je ne voulois même pas attendre si longtems. Mais Engelbert a dit que ce n'est pas possible de divorcer avant.

« Je pense que ça t'ennuie de me voir épouser quelqu'un avant toi.

« Les hommes de l'Ancien Régime sont vaniteux à ce sujet-là, et toi, mon adoré, tu as gardé des idées de l'Ancien Régime. C'est peut-être pour ça que je t'aime mieux que ces maçons et républicains.

« Car, il faut tout te dire : cela te consolera un peu, je crois : j'en ai aimé d'autres. Tes amis Lesur et Quincy sont des maçons et des misérables. Ils me disoient que c'étoit conforme aux principes de la Liberté et de la Révolution. Si tu veux me faire un grand plaisir, tu les tueras tous les deux. Car ce sont eux qui sont cause que j'épouse Engelbert. Comprends-tu ? Tu es si délicat et si confiant que je n'ai pas voulu te tromper, et j'ai mieux aimée être ton épouse, après avoir été celle d'Engelbert, que de l'être après avoir été trompée par Lesur et Quincy. Me comprends-tu ? Je pleure à chaudes larmes. Ah ! que je voudrois avoir vécu du tems de ta mère et de la mienne ; je veux dire avoir été jeune et toi aussi en ce tems-là, car tu penses bien que je ne veux pas avoir 80 ans. Comment pourrois-tu m'aimer ? Je ne sais pas bien ce que j'écris. Mais, tu m'entens. Ah ! comme nous aurions été heureux et fiers l'un de l'autre, tandis que jamais, jamais, quand je te donnerois mon sang goutte à goutte, tu ne seras fier de moi. Ah ! les misérables ! Je te recommande de les tuer, n'est-ce pas ? Cela m'ennuieroit de demander ça à Engelbert. Sais-tu que je hais la Révolution ? Mais on ne peut même pas écrire ça, quand on en a tant raison, pourtant ! Nous en parlerons quand nous aurons des enfans. Peut-être, alors, seras-tu fier de moi, et ça me console un peu de penser que je leur apprendrai à maudire la République.

« Je m'en vais, avec Engelbert, à Sainte-Marie-des-Anges, où tu nous avois préparé un si joli petit nid. Car tu es bon et délicat en tout. Je penserai à toi tout le tems et au bonheur d'être ton épouse dans six mois. J'emporte les cadeaux que tu m'as donnés, pour mieux penser à toi. Engelbert t'en restituera le prix.

« Il s'impatiente. Je le comprens bien. Comme tu es gentil! tu avois pensé à tout. Engelbert utilise les passeports que tu as eu tant de peine à avoir. Je t'aime de tout mon sang et je n'aimerai jamais que toi. Si tu savois comme je pleure! Peux-tu me lire seulement? Qu'importe! pourvu que tu saches que je t'aime. Console-toi comme tu voudras, cela m'est égal. Mais n'oublie pas, dans six mois, et crois que je suis

« Ton épouse pour la vie,

« ELÉONORE SANGHEHEM. »

P.-S. «Voici les chevaux de poste. Cher amant, cher époux d'Éléonore! n'oublie pas de faire souffrir Lesur et Quincy, et de manquer de respect autant que tu pourras à papa, qui est cause de tout, lui, la maçonnerie et... la Révolution. Tant pis. Il y a des momens où j'aime autant mourir. Car maintenant il me semble que je hais Engelbert d'avoir été ici et de m'avoir enlevée à toi. Mais ne t'en afflige pas: je ne mourrai pas. Si tu peux consoler un peu ma bonne mère, fais-le. J'ai été méchante avec elle. Comment veux-tu! Papa, la franc-maçonnerie, ma méchanceté naturelle m'y poussoient, et aussi le désir d'être libre et de faire des sottises. Je le regrette bien en ce moment, où je serois si heureuse d'être ton épouse, fière, digne, et n'ayant jamais eu d'autre ami que mon époux. Ma chère mère étoit comme ça. Aujourd'hui elle est bien malheureuse, car, à ses yeux, je ne vaux pas mieux qu'une fille du Palais-Royal, et mon mariage avec Engelbert, c'est de la monnoie de singe. Mais est-ce moi qui ai fait la loi et est-ce ma faute s'il n'y a plus que la nature? Ce n'est pas moi qui ai fermé les églises! Il faut pourtant bien se marier. Voici, cher époux, une bague faite avec mes cheveux. Rapporte-la moi dans six mois. Dans six mois, ah! que j'attends ce jour avec impatience. Être enfin à toi, pour la vie. Au revoir, Engelbert s'impatiente très fort, et les chevaux aussi. Moi, je voudrois bien aller te rejoindre. Mais où es-tu? D'ailleurs Engelbert... »

CH. D'HÉRICAULT.

(La fin prochainement.)

LES DERNIERS JOURS DE L'ORDRE DE MALTE

ET LE GRAND BAILLI DE LA TOUR-DU-PIN [1]

Armand-François, marquis de la Tour-du-Pin-Montauban et de Soyans, baron de Lachaux, était né en 1750. En 1788, il était chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, gouverneur de Montélimar. Il avait épousé, en 1771, Mlle de Tencin, qu'il perdit jeune, et nous le verrons se remarier, en 1791, avec Marie-Ernestine, comtesse de Mercy.

On le regardait comme un des types accomplis de cette noblesse du XVIIIe siècle, fort calomniée aujourd'hui, mais qui avait conservé les sentiments chevaleresques, en y joignant les ardeurs de l'esprit et les grâces de la politesse.

D'un caractère vif et enjoué, de manières affables, loyal et délicat, il avait mérité l'estime et l'affection de tous. Il possédait une grande fortune, dans un pays que sa famille n'avait jamais voulu quitter, où elle s'était alliée aux principales maisons, et il se trouvait ainsi désigné à l'attention de ses concitoyens quand eurent lieu les mouvements préliminaires de la Révolution dans le Dauphiné.

Il nous donne, dans ses Mémoires, les plus curieux renseignements sur cette première agitation, qui commença vers la fin de décembre 1786, lorsque arriva la nouvelle de la convocation des

1. Bien que le bailli de la Tour-du-Pin soit le principal personnage de ce récit, nous ne séparerons pas de lui son frère, le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban. Il prit part, lui aussi, aux dernières luttes de l'Ordre. Le rôle qu'il joua pendant l'émigration fut, d'ailleurs, considérable, fort en rapport avec son intelligence originale et pénétrante, avec son caractère chevaleresque. Ce rôle lui donne une situation historique qui portera le lecteur à nous pardonner la grande place que nous lui donnons dans ces préliminaires de notre étude. Il a laissé des Mémoires, encore inédits, où il montre un esprit sagace, une grande hardiesse de jugement et une franchise très saisissante d'appréciation. C'est à eux que nous empruntons les principaux éléments de notre travail.

LES PEUPLES SONT POUR NOUS DES FRÈRES

Notables. Il y juge les enthousiastes soit de la noblesse, soit du tiers, les Virieu, comme les Barnave, les Mounier, les Berriat-Saint-Prix et les Perier, avec une vivacité de trait des plus caractéristiques. Il résume ainsi l'état de cette France que les utopistes allaient bouleverser, en recevant, du reste, pour récompense de leurs efforts, la mort ou la prison :

« La France paraissait jouir d'une grande tranquillité, d'un « grand bonheur ; la justice civile et criminelle était rendue avec « intégrité et avec exactitude ; l'agriculture et le commerce floris- « saient ; les impositions étaient peu à charge et payées régulière- « ment ; les pauvres et les malades étaient secourus dans de bons « hôpitaux ; les enfants de la noblesse peu riche étaient élevés « dans de bons collèges ; les chemins, les canaux étaient bien en- « tretenus ; la marine rétablie, et les troupes en bon état, seule- « lement mécontentes, parce que Louis XVI ne les voyait jamais, et « passait pour ne pas les aimer ; il y avait de bonnes places de « guerre et d'immenses magasins remplis de toute espèce d'armes « et de munitions [1]. »

Il avait été nommé député de la Noblesse aux États du Dauphiné qui s'assemblèrent à Romans, en décembre 1788. Il y lutta de son mieux contre les théories révolutionnaires qui s'y firent jour.

Il protesta, à la tête d'un grand nombre de gentilshommes et de membres du clergé, contre la forme et la légalité des nominations qu'on venait de faire pour les États généraux.

Il fut choisi, en compagnie de MM. de Monteynard, de Beaumont-d'Autichamp, de Marcieu, de Murat-Montferrand, de Montchenu, de Melat, de Vaux et de Flotte, pour porter cette protestation à Versailles.

Ils y vinrent, en effet, porter leurs réclamations et leurs mémoires dans les trois chambres des États généraux, aux princes du sang ; le duc d'Orléans, quoique gouverneur du Dauphiné, refusa de leur donner audience. Il les lurent aussi et les remirent au Roi qui, du moins, parut les écouter attentivement. Seulement, comme, dans ces mémoires, il était dit que, du moment où les institutions fondamentales de la monarchie étaient violées, et où les innovations étaient à la merci des caprices du plus grand nombre, tout pourrait être mis en délibération, tout, même l'hérédité du trône, Louis XVI

1. Mémoires manuscrits du marquis de la Tour-du-Pin, terminés en 1804. (Archives de la famille.)

leur répondit : « Vous avez raison, sans doute, sur plusieurs points ; « mais qui prouve trop, Messieurs, ne prouve rien [1]. »

Il est inutile d'ajouter que la juste protestation des députés dauphinois n'eut aucun résultat.

Les qualités délicates, pas plus que le caractère chevaleresque du marquis, n'étaient faites pour plaire aux révolutionnaires. Sa conduite intelligente et résolue les inquiétait.

Il fut arrêté à Chatonnay [2], ainsi que sa tante, Mme de Monteynard, abbesse de Saint-Pierre de Lyon, et plusieurs personnes de leur famille. Une populace furieuse les conduisit à Champier, puis à la Côte-Saint-André, où l'un des parents du marquis, M. de Meffray [3], conseiller de l'Hôtel de ville de Grenoble, envoya, à cette municipalité, l'ordre formel de les mettre tous en liberté, et même de les protéger, sous peine d'un châtiment exemplaire. Les habitants de la Côte-Saint-André étaient de braves gens, qu'avaient intimidés et soulevés des émissaires venus de Lyon ou de Paris. Ils s'empressèrent d'obéir aux ordres de M. de Meffray, d'autant plus volontiers que les gens les plus exaltés, qui recevaient le mot d'ordre des scélérats, s'étaient déjà disséminés pour aller piller et brûler les châteaux voisins, notamment celui d'Ornacieu.

Au sortir du bourg de Rives, le marquis rencontra deux de ses amis, MM. Allemand du Lauron et Champel, avocats distingués de Grenoble, qui venaient au-devant de lui. Ils lui dirent qu'en apprenant sa prochaine arrivée par M. de Meffray, ils étaient accourus pour l'en détourner : c'était contre sa personne que l'insurrection était dirigée ; les révolutionnaires avaient répandu sur lui les bruits les plus absurdes ; la populace, qui y croyait, le massacrerait infailliblement dès son arrivée. L'ordre en avait été envoyé de Paris, par un certain Chabron, fort influent parmi les révolutionnaires dauphinois; déjà, des bandes nombreuses, le croyant à la Combe ou à Soyans, étaient parties pour l'y chercher. Il ne lui restait qu'à quitter le pays, parce que, dans toute la province, sa tête était mise à prix.

M. de Montauban revint à Rives avec ses deux amis. Il se décida

1. Mém. manuscrits du marquis de la Tour-du-Pin.

2. A quatre lieues de Vienne. Ce château, apppartenant à M. de Moydieu, fut pillé, mais non brûlé.

3. François-Joseph de Meffray de Césarges, ancien officier de dragons, conseiller au Parlement de Grenoble, marié à Mlle de Leyssins, nièce de l'archevêque d'Embrun, était l'oncle de Mlle de Mercy, seconde femme du marquis de la Tour-du-Pin.

à émigrer. Il partit à franc étrier par Chirens et le pont de Beauvoisin. Il gagna, le même soir, le village des Échelles, en Savoie, et de là, Chambéry (26 juillet 1789). Il ne se doutait guère alors qu'il ne rentrerait en France que douze ans après, ruiné de fond en comble, et encore, à la faveur d'une amnistie !

Il fut parfaitement accueilli par le comte du Tour, son ami, qui était commandant en chef de Savoie. Il apprit, par lui et par beaucoup de Grenoblois, accourus à Chambéry pour y chercher un refuge, tout ce qui venait d'être fait contre lui. Du côté de Crémieu, de Bourgoin et de la Côte-Saint-André, il avait paru un homme, se disant le marquis de la Tour-du-Pin, maréchal de camp, annonçant le prochain avènement du duc d'Orléans, et excitant les paysans à piller, à brûler les châteaux, à arrêter les nobles, et à les conduire aux municipalités. D'autre part, on avait répandu le bruit que le marquis était à Revel, avec des troupes considérables, qu'il s'avançait vers Grenoble, avec l'ordre d'affamer la ville et de la livrer au pillage ; qu'il avait avec lui le comte d'Artois, etc., etc...

Pendant ce temps, les bandes de pillards et d'assassins, ne trouvant M. de la Tour-du-Pin ni à Grenoble, ni à la Combe, allèrent le chercher jusqu'à Soyans, château perdu dans les montagnes de Saou (département de la Drôme), et fort éloigné de Grenoble et de Vienne.

Ils furent reçus par le vieux concierge, qui était un Barnavé, ancien cavalier dans la compagnie du père de M. de Montauban, et âgé de 80 ans. Ce fidèle et intrépide vieillard refusa, pendant trois jours et trois nuits, d'ouvrir les portes du château, en sorte que ces forcenés s'éparpillèrent. Quand il ne resta plus que les moins méchants des paysans, il les fit entrer et leur prouva que le marquis de la Tour-du-Pin n'y était pas plus que le frère du roi de France.

Le château de Soyans échappa à la destruction. La municipalité de Crest se contenta d'envoyer chercher les canons de bronze et de fer, ainsi que les autres armes, qui y étaient en très grand nombre.

Mais la haine des révolutionnaires était trop violente contre un homme de l'énergie de M. de la Tour-du-Pin, pour se borner à ce pillage. Le château de Soyans fut brûlé entièrement en 1793, et il n'en resta que les belles ruines qu'on voit encore aujourd'hui. Tableaux de famille, archives, meubles précieux, tout fut volé ou détruit, entre autres, une superbe copie de la madone de saint Luc, donnée, en 1678, par les habitants de Messine, au marquis René de Montauban, lieutenant général des armées et commandant en chef

de la Franche-Comté, lorsqu'il quitta la Sicile avec l'armée qu'il y avait commandée. Le château de la Chau, celui de la Combe et toutes les terres et habitations appartenant à M. de la Tour-du-Pin, dans les diverses parties du Dauphiné, furent de même pillés, et aucun de ces biens qui avaient une valeur de plus de 60,000 livres de revenu, ne rentra en sa possession. Son hôtel de Grenoble, qui était magnifiquement meublé, fut également mis à sac.

Peu de temps après son arrivée à Chambéry, le marquis, comprenant qu'il ne pouvait songer à rentrer en France de sitôt, se décida à aller, à Malte, rejoindre son frère qui était alors grand bailli de l'Ordre et général des galères de la Religion. Celui-ci, David-Sigismond de la Tour-du-Pin-Montauban, était né en 1751, au château de la Mothe-du-Caire, en Provence. Il entra dans la marine en 1766, alla, comme enseigne, en Amérique (1776), sur l'*Amphitrite ;* commanda le *Flint-Castle* contre les Barbaresques, ce qui lui valut les remerciements de la ville de Marseille (1778); embarqué sur le *Sagittaire,* dans l'escadre du comte d'Estaing, il était allé aux Indes, et après un glorieux combat contre l'*Expériment,* ramena ce vaisseau anglais à Toulon, en 1780; reçu chevalier de Malte le 6 décembre 1779, et nommé lieutenant de vaisseau en 1780, il eut le commandement du brick le *Tarton :* puis, premier lieutenant sur le *Héros*, que commandait le bailli de Suffren, il fit la brillante campagne des Indes orientales d'où cette escadre, couverte de gloire, revint à Toulon, en 1784. — Il avait commandé ensuite la corvette *la Blonde,* sur les côtes du Sénégal (1784-85). — Major de vaisseau, le 1er mai 1786, il prononça ses vœux pour l'Ordre de Malte, fut nommé grand'croix et général des galères de la Religion en 1788; il exerça ce commandement pendant quatre années. Déjà chevalier de Saint-Louis (1785), il fut nommé capitaine de vaisseau en 1792, mais il refusa de prêter serment à la Constitution, et fut rayé, à cette époque, des cadres de la marine, en sorte qu'il ne s'occupa plus que des fonctions de son Ordre[1].

Le marquis était arrivé à Malte le 28 septembre 1789, après avoir traversé toute l'Italie et s'être embarqué à Naples. Il avait la plus tendre amitié pour son frère, homme pieux, distingué par ses

1. V. les *Actes du chapitre du grand prieuré de Russie.* — *Relation du bailli de Tignié* (*Courrier de Londres,* du 9 octobre 1798), *sur la reddition de Malte.* — *Liste des chevaliers de Malte.* — P. de Géramb, *Voyage à Jérusalem*, t. III. — De Courcelles, *Dict. des généraux français,* IX, 336.

talents, et marin renommé, qui jouissait, dans son Ordre, d'une grande considération. Aussi le marquis fut-il reçu avec joie non seulement par son frère, mais aussi par le grand maître Emmanuel de Rohan, qui avait pour le bailli une affection toute spéciale. Il obtint de ce prince la permission d'accompagner son frère dans deux *caravanes*, qu'en sa qualité de général des galères de l'Ordre, il fit sur les côtes de Sicile, de Sardaigne, de Corse et d'Italie. Partout on leur parlait des crimes qui se commettaient en France, et en revenant à Malte, ils apprirent les dangers que le comte René, fils unique du marquis, avait courus à Nancy, lors de la révolte de son régiment.

Ce jeune homme parvint à gagner Malte, à la fin de novembre 1790. Le grand maître daigna le nommer, ainsi que son père, chevalier de son Ordre, sans pour cela les empêcher « de se marier à des demoiselles de condition. »

En effet, le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban étant revenu à Turin, puis à Chambéry, s'y remaria, le 12 mai 1791, avec Mlle de Mercy, nièce de l'évêque de Luçon, et appartenant à une ancienne et illustre famille. Peu de jours après, il fut mandé, en toute hâte, à Turin, par le marquis de Serrent, de la part du comte d'Artois, ainsi que ses aides de camp qui étaient MM. de Gramont-Caderousse et de Saint-Martial. Quand il y arriva, les princes, qu'il y avait vus, en revenant de Malte, n'y étaient plus. Il n'y restait que les ducs d'Angoulême et de Berry, avec leur gouverneur, M. de Serrent, muni des pleins pouvoirs du comte d'Artois et du comte de Provence, pour suivre les événements et donner les ordres qu'il jugerait nécessaires.

M. de Serrent lui dit :

— Voici pourquoi je vous ai prié de venir ici, Monsieur le marquis : les Princes veulent vous confier une négociation et une expédition également importantes. Il leur faut, pour cela, un commandant adroit, actif, zélé, énergique, et ayant un nom connu, et c'est vous qu'ils ont en vue. Les protestants de Nismes ont massacré les catholiques, et ceux-ci brûlent de prendre leur revanche, mais ils sont sans armes, sans munitions ; il leur en faut, et surtout il leur faut un bon chef.

Le roi d'Espagne favorisera cette insurrection. Il est vrai qu'il ne veut pas donner d'armes, de peur de divulguer ses intentions, mais il fournira poudre, balles, vivres, etc., etc.

Les catholiques, au nombre d'environ 4,000 hommes, se réuniront à Aigues-Mortes, et marcheront de là sur Nismes. Vous trouverez à Barcelone un homme de cœur et de talent, M. de Froment, qui est de Nismes,

et y a eu deux frères égorgés. Les catholiques du Languedoc ont beaucoup de confiance en lui. Vous irez ensemble attaquer les révolutionnaires. Si vous débutez par quelque succès, ce qui vous sera facile en commençant, vous serez promptement rejoints par un grand nombre de partisans de la bonne cause. Tout le Gévaudan vous attend, et il s'armera dès que vous paraîtrez. Le grand maître Rohan a beaucoup de confiance en M. le bailly votre frère, et je les crois persuadés, l'un et l'autre, que leur Ordre serait détruit si la Révolution réussissait ; nos princes connaissent d'ailleurs, depuis longtemps, la bonne et vigoureuse façon de penser du grand maître. Allez donc à Malte pour commencer ; tâchez d'obtenir 2,000 fusils, quelques pièces de campagne, des officiers et des sergents pour instruire et diriger les paysans ; puis, si vous réussissez dans cette négociation, frétez un bâtiment et amenez tous ceux qui voudront vous suivre à Barcelone, où vous vous concerterez avec M. de Froment pour entrer en campagne immédiatement.

M. de Serrent remit au marquis des instructions signées et très détaillées, et des lettres pour le grand maître et pour le capitaine général de Catalogne. M. de la Tour-du-Pin alla, sans délai, s'embarquer à Gênes, avec ses aides de camp ; mais, à cause des mauvais temps, il mit vingt jours à arriver jusqu'à Malte.

Son frère l'accueillit avec des transports de joie et le grand maître lui dit :

— Les princes ont raison de ne compter que sur eux-mêmes et sur les Français fidèles ; les grandes puissances m'ont paru, jusqu'ici, ne pas comprendre la gravité de la situation ; elles devraient se hâter d'arrêter la Révolution française et de l'étouffer ; car il faut reconnaître que ses principes plaisent et séduisent, et qu'ils sont reçus partout comme jadis le mahométisme qui, en peu d'années, fit des progrès prodigieux et se déchaîna comme un vent furieux sur le monde oriental.

Au lieu de 2,000 fusils, on en embarqua 3,000, 4 canons de quatre, des obusiers, des caissons, et le tout fut mis sur les galères que le bailli de la Tour-du-Pin commandait, lesquelles, sous le prétexte de leurs croisières ordinaires contre les Barbaresques, se dirigèrent vers le nord-ouest de la Sardaigne, vers l'île Asinara, où le bailli attendit les instructions que son frère devait lui envoyer de Barcelone.

Quant au marquis, après avoir été, à Gênes et à Turin, rendre compte à M. de Serrent du succès de sa négociation, il revint à Malte, sur un gros navire marchand du port de Raguse. Il y embarqua 14 jeunes chevaliers, des sergents, des caporaux et de bons artilleurs. On peut juger, par là, de la bonne volonté qu'il rencon-

trait. C'est que, en effet, le grand maître Rohan avait un si profond attachement pour le roi et la famille royale, que quand il apprit la douloureuse nouvelle de leur arrestation à Varennes, et des outrages qui avaient accompagné leur retour, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie dont il se ressentit jusqu'à sa mort, arrivée six ans après.

On mit tant de zèle à fournir au marquis tout ce qu'il désirait, qu'il put partir au bout d'une semaine. Il arriva sans incidents à Barcelone, plein d'espoir dans le succès d'une expédition qui commençait sous de si favorables auspices et que le bailli de la Tour-du-Pin se tenait prêt à seconder énergiquement.

Mais étant venu au-devant du marquis, M. de Froment lui apprit que les choses avaient bien changé pendant son voyage : Louis XVI n'avait plus aucune liberté ; la cour d'Espagne négociait avec l'Assemblée ; le rassemblement d'Aigues-Mortes et l'insurrection du Languedoc ne pouvaient plus avoir lieu, parce que le conseil de Madrid avait résolu de s'y opposer. Enfin, M. de Serrent recommandait maintenant de ne pas provoquer de guerre à l'intérieur, de peur de compromettre la vie du roi.

Le marquis, en apprenant ces tristes nouvelles, se rendit tout droit chez le capitaine général de la Catalogne, le comte de Lascy, qui parlait couramment le français, ayant été élevé à Grenoble, au collège des Pères Jésuites. Il le reçut avec beaucoup de courtoisie, mais en lui disant à peu près les mêmes choses que M. de Froment. Il ajouta qu'il était heureux de faire sa connaissance personnelle, l'ayant désiré depuis longtemps, mais qu'il aurait préféré le voir dans d'autres circonstances, et moins accompagné. Il se fit cependant présenter les chevaliers amenés par le marquis et les invita plusieurs fois à sa table.

De longs entretiens convainquirent le marquis que le comte de Lascy partageait ses sentiments sur la Révolution française, sur ses dangers, sur l'urgence et les moyens de la combattre ; et il en reçut constamment les plus évidents témoignages de sympathie personnelle. Le capitaine général mit une grande obligeance à envoyer une felouque au bailli de la Tour-du-Pin, pour le prévenir que l'expédition n'aurait pas lieu. Le marquis avait bien compris, en effet, qu'en le traitant avec tant de distinction et d'empressement, M. de Lascy prenait sur lui beaucoup plus peut-être qu'il ne devait, et après avoir été rendre visite au vénérable archevêque d'Auch, Mgr de la Tour-du-Pin-Montauban, son cousin, au monas-

tère de Montserrat, il repartit tristement pour Gênes, avec M. de Froment et tous ceux qu'il avait amenés de Malte avec lui.

Il envoya son aide de camp, le marquis de Gramont-Caderousse, à Turin, pour prévenir M. de Serrent de son arrivée à Gênes, et lui demander ce qu'il devait faire de tous ceux qu'il amenait. M. de Serrent répondit de les diriger sur Turin, où il leur faisait préparer un établissement. Le marquis se hâta de s'y rendre, et il y arriva dans les premiers jours de septembre 1791.

M. de Serrent lui adressa les compliments les plus flatteurs sur le succès de ses négociations à Malte, sur son zèle, son activité. Il l'assura que le roi et les princes étaient très satisfaits de sa conduite et particulièrement reconnaissants du loyal empressement du grand maître. Enfin, il le loua, par-dessus tout, d'avoir conduit cette affaire assez habilement pour que l'Ordre de Malte ne fût en rien compromis, ce à quoi les princes attachaient un grand prix.

M. de Serrent lui dit ensuite que depuis l'arrivée du comte de Provence à Coblentz, la politique avait changé, qu'on ne voulait plus d'insurrections séparées ni de guerre civile ; que l'empereur d'Allemagne, le roi de Prusse, les princes de l'Empire formeraient une grande armée sous les ordres d'un héros, le roi de Suède ; que la noblesse française armée et les autres royalistes ne seraient point compromis : qu'on en formerait l'escorte des princes et qu'on en tirerait la nouvelle maison du roi ; que rien ne pourrait s'opposer à une entrée triomphante sur le territoire français, où il n'y avait plus que désordre et anarchie.

M. de la Tour-du-Pin qui avait beaucoup de considération pour M. de Serrent, eut grand'peine cependant à dissimuler la pénible impression que de tels discours lui produisaient.

— Le voyage que vous venez de me faire faire, — lui dit-il, — si secret que vous vous plaisiez à le croire, sera connu nécessairement et vous fera perdre beaucoup de partisans dans le midi du royaume. On dira que vous vous abandonnez vous-mêmes, et que le plan que vous suivez est loin de ressembler à celui d'Henri IV. Ce qu'on se propose de faire, ce sera la conquête de la France par les Allemands et non la contre-révolution. Tous les Français craindront le sort de la Pologne et se réuniront contre les étrangers au milieu desquels ils apercevront à peine une petite poignée de royalistes. D'ailleurs, une invasion ne peut réussir, parce que chacun des coalisés aura ses intérêts particuliers qui seront différents de ceux des autres. Pour réussir, il faut fomenter des insurrections sur divers points, afin que les révolutionnaires ne sachent où marcher ni à qui répondre. Les royalistes sont en immense majorité ; vous les engagez à ne rien faire, à

rester tranquilles, à souffrir patiemment le joug qu'on veut leur imposer! Il faut, au contraire, les engager à s'armer et leur fournir des armes pour qu'ils puissent se défendre et résister! Voici, par exemple, mon beau-frère, le comte de Prunières, un brave et loyal royaliste, qui commande à Montdauphin. Il a là le régiment d'Enghien, dont il répond, de grands magasins, une position inexpugnable qui nous rendrait maîtres des Alpes; en Dauphiné, il y a aussi le régiment de Soissonnais qui est très bien disposé. Comment ne profitez-vous pas des ressources que vous avez sous la main?

Vous me dites que la noblesse ne sera pas compromise, qu'elle formera l'escorte des princes. Eh! qu'importe qu'elle se compromette! Il le faut, au contraire. Puisque les princes sont à Coblentz, eh bien! qu'ils y rassemblent le plus de monde possible, et à cheval surtout, parce qu'il est nécessaire de marcher vite sur Paris, de tourner les places, de s'engager sans hésiter au travers des campagnes, en combattant seulement ceux qu'on rencontrerait, et parmi lesquels il y a certainement beaucoup d'incertitude et très peu de discipline. S'il plaît aux puissances de faire des sièges et d'appuyer notre entreprise, soit! Mais, pour réussir, c'est vous qui devez entreprendre et être en avant, et piquer tout droit sur Paris, foyer de la Révolution. Jamais, à aucun prix, il ne faut vous mettre dans la dépendance des princes ou généraux étrangers, ni les laisser diriger vos marches, vos projets, ni enfin vous réduire à ce rôle humiliant pour la noblesse française de n'être qu'une *escorte* perdue au milieu d'une grande armée!

M. de la Tour-du-Pin remit, le lendemain, à M. de Serrent, un long mémoire, dans lequel il développait ses idées avec la plus grande netteté. Il le pria de le faire parvenir aux princes. Mais, à Coblentz, on ne comprit pas cette audace, vraiment chevaleresque, qui, seule, avait quelque chance de succès!

Toutefois, le comte René s'y étant rendu, dès le mois de novembre, son père lui promit de le rejoindre à la fin de l'hiver; mais, encore une fois, ce parti lui répugnait, parce qu'il n'avait foi que dans le système des insurrections. Il y avait, en ce moment, des mouvements très importants en Languedoc, et *le camp de Jalès* attirait particulièrement son attention.

Au mois de décembre, tandis qu'il était à Chambéry, il lui arriva une députation des habitants du Gévaudan pour lui proposer de se mettre à leur tête. Leurs plans étaient bons, un peu audacieux, mais très bien conçus. Ils avaient les moyens de s'emparer de la citadelle du Pont-Saint-Esprit, où ils auraient trouvé des armes, des canons, des munitions, et cela pouvait les rendre maîtres du cours du Rhône. A quarante lieues de là, dans le Quercy, ils devaient s'emparer du château de Sévérac, où il y avait aussi du canon. De

là, ils auraient marché sur Nîmes, où les deux tiers de la population étaient pour eux. Ils désiraient que le marquis vînt les joindre avec une centaine de dragons résolus et se mît à leur tête. Pour appuyer leur dire, ils lui remirent l'état des volontaires que chaque ville, bourg ou village de ces pays devait fournir, et de ceux qui étaient destinés à commander les compagnies.

Il se formait alors précisément au Bourget (près de Chambéry), un corps à cheval, sous les ordres du comte de Bussy, qu'on appelait *les chevaliers de la Couronne,* et qui était composé de gentilshommes et de bons bourgeois du Dauphiné, du Lyonnais et du Gévaudan. M. de la Tour-du-Pin proposa à M. de Bussy d'entreprendre, de concert, cette expédition. Ils devaient passer par Saint-Jean-de-Maurienne, la vallée de l'Oisans, les mines d'Allemont (où les ouvriers royalistes devaient leur livrer 100,000 francs en lingots), le Royannais, et traverser le Rhône à la Voulte.

Dès que tous les détails de l'expédition eurent été bien concertés, le marquis en rendit compte aux princes qui lui firent écrire immédiatement par le maréchal de Broglie, pour lui défendre, d'une manière absolue, toute entreprise de ce genre. Les députés du Gévaudan reçurent des ordres semblables. Ils se retirèrent, très mécontents, en disant que, puisque leurs princes ne voulaient pas de leur dévouement, il ne leur restait plus, à eux, qu'à *se faire révolutionnaires, tant que la Révolution durerait.*

Le marquis se décida à partir pour Coblentz par obéissance aux princes, frères du roi. Il y arriva au commencement d'avril 1792, après avoir vu le prince de Condé à Bingen.

Il y avait alors, — dit-il dans ses Mémoires, en revenant sur l'idée qui lui paraissait si claire, — soit dans cette partie de l'Allemagne soit dans les Flandres, 23,000 hommes sous les armes, gentilshommes et officiers pour la plupart, ou d'excellente bourgeoisie, dont 8,000 ayant des chevaux superbes, ce qui formait la meilleure cavalerie qui ait jamais existé, qui seule aurait alors traversé la France et renversé toutes les gardes ou troupes nationales qu'elle aurait rencontrées. Avec de pareilles troupes, on aurait réussi à tout ce qu'on aurait voulu entreprendre. Il fallait, pour cela, réunir cette brave mais petite armée, attaquer tout ce qu'on aurait rencontré, sans s'inquiéter du nombre, et passer outre en avançant toujours. Au lieu d'agir ainsi, on en forma trois corps distincts et fort éloignés l'un de l'autre ; de sorte que chacun d'eux était très faible et totalement dépendant des puissances étrangères.

A peine arrivé à Coblentz, M. de la Tour-du-Pin alla s'entre-

tenir avec M. de Calonne en qui les princes avaient beaucoup de confiance. Il fit les plus grands efforts pour lui persuader qu'il fallait changer de plans, ce qu'il était temps de faire encore. Il lui représenta que la Flandre et l'Alsace étant pleines de places fortes, les corps commandés par le duc de Bourbon et le prince de Condé seraient arrêtés par elles et deviendraient inutiles ; que le corps central commandé par les princes, étant au milieu de 40,000 Allemands, ne pourrait que suivre les ordres des généraux étrangers ; qu'il fallait laisser les Allemands faire de puissantes diversions du côté de l'Alsace et de la Flandre, grouper tous les émigrés en un seul corps obéissant exclusivement aux princes français, et se porter résolument en avant, dans la direction de Paris.

M. de Calonne combattit tous ses arguments par d'autres dont le principal était :

— Vous voulez marcher sur Paris avec 20,000 hommes ? Ce serait le comble de l'imprudence, et vous ne trouveriez pas un général de votre avis. Nous, nous voulons être sûrs de notre fait ; nous ne voulons avancer qu'avec des forces très considérables commandées par le duc de Brunswick, un homme de guerre dont tout le monde reconnaît le mérite. Le roi de Prusse lui-même servira en volontaire sous ses ordres. Avec de semblables chefs, rien ne résistera aux troupes coalisées.

C'est ainsi que le marquis, découragé, se décida à aller rejoindre le prince de Condé et sa petite armée « où il y avait plus de vrais « militaires et moins d'intrigants et de spéculateurs de toute sorte. »

Nous nous bornerons à dire que l'armée de Condé, après s'être présentée, à la fin de juillet, devant Landau, passa le Rhin à Philisbourg et le remonta jusqu'à Bâle, tandis que les princes s'avançaient, par Longwy et Verdun, jusque dans la Champagne. Le duc de Brunswick, gagné par les Anglais, donna alors l'ordre de la retraite générale qui permit aux *patriotes français* de prendre une vigoureuse offensive, et d'attaquer simultanément la Flandre, le Palatinat, les Electorats ecclésiastiques, la Savoie, la Sardaigne et le comté de Nice. Les corps des princes étant revenus en Allemagne, furent licenciés. Celui du prince de Condé, cantonné près de Bâle, eut l'ordre de traverser la Forêt-Noire et de se cantonner à Willingen, près des sources du Danube.

Dès lors, la face des choses se trouva entièrement changée, et toute l'Emigration armée dont M. de Calonne et les intrigants de Coblentz présageaient naguère la marche triomphale, fut réduite à

la petite troupe du prince de Condé, dont l'abnégation et le courage héroïque ont rendu le nom légendaire. Mais le mince effectif de cette vaillante troupe rendait ses efforts absolument inutiles pour la cause du Roi et de la Monarchie.

Le marquis de la Tour-du-Pin, profitant du voisinage, alla voir, à Constance, plusieurs personnes de sa famille, entre autres deux de ses sœurs, religieuses au couvent des Colonnes de Vienne, qui avaient été chassées et qui lui racontèrent les pillages, les incendies, les meurtres et les désordres sans nom qui désolaient la France. Il apprit aussi, par elles, que tous les émigrés, dont on avait dressé les listes, étaient proscrits, et leurs biens confisqués ; qu'ils ne pouvaient rentrer en France sans être massacrés.

Appauvri par le voyage de Malte et d'Espagne qu'il avait fait entièrement à ses frais et que M. de Calonne ne lui avait pas remboursé, malgré ses belles promesses et celles de M. de Serrent, réduit à la misère par toutes ses dépenses et celles de son fils à l'armée de Condé; il vendit son argenterie que la marquise, sa femme, lui avait envoyée à Soleure, et en tira 6,000 francs. C'est tout ce qui lui restait alors pour vivre lui-même et faire vivre sa famille.

Il n'était allé servir dans l'armée de Condé que par déférence envers les princes et par amitié pour beaucoup de ses anciens camarades. Il y restait à contre-cœur, parce qu'il avait horreur de l'alliance étrangère qu'il fallait subir. Il avait songé à transporter sa famille et les débris de sa fortune dans une contrée lointaine, et à recommencer une vie nouvelle, comme l'entreprit, peu de temps après, le comte de Gouvernet, son cousin.

Plusieurs fois, lorsqu'il était à Malte avec son frère le bailli, il avait entretenu de ce projet le grand maître de Rohan, lui parlant surtout de la Russie, de la Crimée, vers lesquelles beaucoup de Français avaient tourné les yeux, dans ce temps-là. Les lettres du grand maître prouvent que ce projet fut à la veille de s'accomplir.

A M. le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban.

Malte, le 30 janvier 1793.

Je suis bien aise, Monsieur, d'avoir, sur les instances du bailly de la Tour-du-Pin, votre excellent frère, pour qui vous connoissez mon sincère attachement, prévenu la demande que vous me faisiez d'écrire, en votre faveur, à l'impératrice de Russie, afin d'engager cette grande souveraine à vous faire quelques concessions en Ukraine ou en Crimée. Ma lettre, à cet

égard, a dû vous être envoyée à Constance ; mais, pour votre satisfaction, vous en trouverez la copie ci-jointe ainsi que de celle que j'ai écrite en même temps, au chevalier comte de Litta, pour lui recommander de réunir ses démarches aux vôtres, lorsque vous arriverez à Pétersbourg. Je vous y désire les justes succès que vous méritez à tous égards et vous renouvelle avec plaisir l'assurance des sentiments distingués avec lesquels je suis, Monsieur, votre affectionné ami,

Le Grand Maître,

ROHAN [1].

Copie de la lettre de S. A. Eminentissime à S. M. Impériale l'Impératrice de Russie, du 10 janvier 1793.

Madame,

Parmi les nombreux gentilshommes français qui ont quitté leur patrie dans l'espérance d'y rentrer en coopérant au rétablissement de l'autorité royale, le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban, maréchal de camp, qui aura l'honneur de présenter cette lettre à Votre Majesté Impériale, s'est personnellement distingué par sa fidélité et son attachement à Sa Majesté Très Chrétienne et à son auguste famille. Pendant le séjour qu'il fit à Malte, en 1791, auprès du bailli, son frère, capitaine général actuel des galères de mon Ordre, il me témoigna plusieurs fois le désir d'aller demander à Votre Majesté Impériale un asile dans vos États et du service dans vos armées, et, persistant dans cette bonne idée, il vient de me faire savoir qu'il partait pour Pétersbourg.

Je prie Votre Majesté Impériale de l'accueillir avec cette bonté, cette générosité qui Lui est naturelle et dont il est digne à tous égards. Son dessein est de transporter les débris de sa fortune et de s'établir à demeure dans quelque province de vos États, où Votre Majesté daignera lui faire quelque concession de territoire. Je partagerai sincèrement la reconnaissance de ce digne et brave officier général.

Je suis avec un profond respect,

Madame,

de Votre Majesté Impériale, le très humble et très obéissant serviteur,

Le grand maître,

FR. EMMANUEL DE ROHAN.

Copie de la lettre de S. A. Eminentissime au chevalier de Litta, du 10 janvier 1793.

Très cher, etc., etc., Nous avons reçu vos lettres du mois d'octobre dans lesquelles vous nous donnez l'espérance de votre retour en Italie et peut-être à Malte, où vous pouvez être assuré que nous vous reverrons

1. Lettre originale de la main du grand maître. (Archives de famille.)

toujours avec beaucoup de plaisir. Malgré cela, persuadé que vous resterez encore quelque temps à Pétersbourg, nous vous recommandons, à tout événement, le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban, frère du général actuel de nos galères, qui, déterminé à transporter les débris de sa fortune dans une des provinces de l'empire de Russie, et muni d'une recommandation de notre part pour S. M. l'Impératrice, va lui demander la concession de quelque portion de territoire où il puisse s'établir. Nous ne doutons pas de votre empressement à procurer, autant qu'il dépendra de vous, un heureux succès à sa demande. Croyez que Nous serons sensible à tout ce que vous ferez pour lui, et que cela vous donnera de nouveaux droits à nos sentiments d'estime et d'affection ; sur ce...

Signé : ROHAN [1].

Mais un établissement de ce genre n'avait été projeté par le marquis que comme supposant tout au moins *quelques débris* de sa brillante fortune passée, et des moyens suffisants pour subsister quelque temps et pour subvenir aux frais et aux voyages nécessaires avant de s'établir. Jamais il n'aurait eu un seul instant l'idée d'aller en Russie pour y prendre du service, comme le firent plusieurs émigrés, qui oublièrent leur patrie au point de méconnaître la France napoléonienne et de se battre contre elle dans les rangs de l'ennemi. Il voulait établir en Crimée ou dans une province méridionale de l'empire russe, une paisible colonie où il pût vivre honorablement avec sa famille, comme le comte de Gouvernet le fit aux États-Unis. Mais il ne pouvait plus y songer, et ce projet n'eut aucune suite.

Il partagea le peu qui lui restait entre ses sœurs et sa femme qui, fuyant la Savoie envahie, s'étaient réfugiées à Chiasso, dans les bailliages suisses de l'Italie. Il se résigna à retourner auprès du prince de Condé, au mois de mars 1793, avec le comte René, son fils, et le marquis de Sabran, son parent ; mais, comme il le reconnaît dans ses Mémoires : « C'est une grande faute que j'ai faite, une fausse démarche qui m'a attiré de graves désagréments et a achevé d'épuiser, sans aucune utilité, mes dernières ressources. » En effet, brouillé avec le marquis de Bouteiller, qui était major-général, et mécontent du prince de Condé, pour lequel il professait un grand respect, mais dont l'humeur brusque lui déplaisait, il était irrité, plus que jamais, de la direction donnée à la politique générale. Il l'était, en particulier, de la conduite des puissances étran-

1. Copies annexées à la lettre autographe du grand maître de Rohan. (Archives de la famille de la Tour-du-Pin.)

gères à l'égard de cette vaillante petite *armée de Condé*. Ce qu'il ne supportait surtout qu'en rongeant son frein, c'était de voir le prince de Condé forcé de subir les caprices des ministres et des généraux autrichiens, de ne rien entreprendre qu'après s'être concerté avec eux et de n'avoir que le rôle le plus honorable mais le plus inutile, à jouer à côté de leur armée.

Il est aisé de voir la trace de son mécontentement et de deviner qu'il avait alors quelque projet qui ne fut pas agréé, dans la lettre suivante que lui répondit le comte d'Artois, au commencement d'octobre :

Hamm, le 4 octobre 1793.

J'estime fort, Monsieur, votre zèle et votre courage; mais les choses ne s'arrangent pas, à beaucoup près, comme l'imagination les conçoit. Quand il sera possible, ainsi que je vous l'ai dit, je vous ferai passer des ordres. Soyez sûr que je n'ai pas plus d'envie qu'un autre de rester en arrière, et je n'y resterai pas. Votre position au corps de M. le prince de Condé vous met dans une place utile. M. le Régent et moi, ne pouvons voir qu'avec beaucoup d'estime ceux qui y combattent pour l'honneur et le salut de notre juste cause. Il ne serait pas naturel de vous déplacer avant d'être assuré que vous pourrez être plus utile ailleurs.

CHARLES-PHILIPPE [1].

A M. le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban, au quartier général de Mgr le prince de Condé.

Nous ne savons pas au juste à quel projet de *déplacement* cette curieuse lettre fait allusion, mais il est aisé de lire entre les lignes que le marquis avait critiqué l'attitude du comte d'Artois et que ce prince en était quelque peu piqué. Il semble, en tout cas, que ce fut cette réponse évasive qui détermina M. de Montauban à quitter les émigrés français. Car à la fin de ce même mois d'octobre, il leur fit ses adieux et alla rejoindre la marquise, sa femme, qui était à Mindrisio, près de Lugano, avec l'évêque de Luçon, son oncle, le comte de Mercy, son frère, le marquis d'Hugues, le comte de Castellane et plusieurs autres personnes de sa famille. Pendant le séjour qu'il y fit, il eut la consolation d'avoir une fille à laquelle *Monsieur* et la princesse Joséphine de Savoie, sa femme, daignèrent servir de

1. Lettre autographe. (Archives de la famille.) — Les lettres de *Monsieur* et du comte d'Artois, en date du 23 octobre, rapportées dans l'*Histoire de l'armée de Condé*, par le marquis d'Ecquevilly, sont datées de Hamm.

parrain et de marraine, ce que le prince lui annonça par la lettre suivante :

A Turin, ce 2 avril 1794.

C'est avec plaisir, Monsieur, que je serai le parrain de l'enfant dont Madame de la Tour-du-Pin est grosse. Votre constante fidélité pour Dieu et le Roy, rappelle celle de votre ayeul envers Henry IV, et je suis fort aise de trouver une occasion d'imiter ce grand Roi en vous donnant la même marque de satisfaction que votre ayeul reçut de lui. Soyez bien persuadé, Monsieur, de tous mes sentiments pour vous.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

A M. le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban, maréchal des camps et armées de S. M. T. C., à Mindrisio, bailliage suisse, en Italie, par Milan [1].

Le marquis de Montauban fut touché de cette lettre et il s'empressa d'aller en remercier Monsieur, quand ce prince vint à Vérone. Ce n'était pas la première marque d'estime que le Régent lui donnât.

Pesant, inhabile aux exercices du corps, étranger, comme le malheureux Louis XVI, aux talents militaires, mais plein d'instruction, de réserve, de tact et d'esprit, ce prince, dont on n'apprécia que plus tard les éminentes qualités, aimait ce gentilhomme aux allures chevaleresques, un peu aventureux, un peu prompt peut-être, mais dévoué et, par-dessus tout, loyal. Il lui rendait plus de justice que le comte d'Artois.

S'il avait quitté l'armée du prince de Condé, ce n'était pas que le désir manquât à M. de la Tour-du-Pin, de continuer à lui rendre des services. Le commandeur de Fargues avait proposé à ce prince de lever un régiment de dragons, et était allé à Malte dans ce but. Les baillis de la Tour-du-Pin et de Loras le secondèrent activement en réformant d'excellents soldats de leur Ordre, que M. de Fargues engageait aussitôt. Il emmena ainsi, de Malte à Trieste, en octobre 1795, trente jeunes chevaliers et un grand nombre de soldats ; mais ces derniers, une fois hors de leur île, désertèrent pour la plupart, en sorte que ce régiment ne put être formé et fut réduit à un escadron.

Le marquis s'était occupé, dans le même temps, de recruter un corps d'Albanais, mais le prince de Condé n'accepta pas cette offre, disant qu'il préférait compléter les corps existants avant

1. Lettre autographe de Louis XVIII. (Aux arch. de la famille de la Tour-du-Pin.)

d'en former de nouveaux, et que, d'ailleurs, même pour cela, l'argent lui manquait [1].

M. de Montauban y renonça aussitôt et se contenta de faire entrer le comte René, son fils, dans l'escadron de dragons de M. de Fargues, son ami.

Lorsqu'il avait rejoint la marquise, sa femme, à Mindrisio, ses ressources étaient tellement restreintes qu'elles furent bien vite épuisées. La vie qu'il menait dans ce pays si joli, si pittoresque, alors peuplé d'émigrés dont la société était fort agréable, lui aurait paru douce et acceptable, puisqu'il ne lui restait malheureusement plus rien à faire pour le service du Roi. Mais les dépenses qu'il avait dû faire pour subvenir aux besoins de sa femme, de ses sœurs qui, de Constance, étaient venues se réfugier à Bologne avec l'évêque de Grasse, et de ses autres parents réduits à la misère, avaient totalement épuisé ses dernières ressources.

Il avait déjà certainement prévenu le grand maître Rohan de son changement de résolution, au sujet de ses idées d'établissement en Russie, car ce prince ne lui en parlait même plus le 18 janvier 1794, quand il lui écrivait la lettre suivante :

A M. le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban, maréchal des camps et armées de S. M. T. C., à Mendrisio, en Suisse.

Monsieur,

J'ai reçu, avec un véritable intérêt, les différentes lettres que vous m'avez écrites dans le cours de cette campagne aussi pénible que glorieuse pour le respectable corps d'armée dans lequel vous l'avez faite, ainsi que M. le comte, votre fils, dont les souhaits heureux, réunis aux vôtres et à ceux de Madame la marquise de la Tour-du-Pin, à l'occasion du renouvellement de l'année, m'ont été infiniment agréables. Pendant que vous avez été ambulans, je n'ai pas jugé à propos de vous répondre, pour éviter que mes lettres ne se perdissent. Je saisis donc, avec plaisir, votre arrivée à Mendrisio, pour vous témoigner la joie que j'ai de vous savoir dans le cas d'y passer agréablement l'hiver et de vous y délasser de toutes vos fatigues. J'ai vu combien vous avez été pénétré de tout ce que j'ai fait pour le bailly de la Tour-du-Pin, votre frère, surtout lorsque je lui ai conféré, selon la promesse que je vous en avais faite, la commanderie de Grâce dans le prieuré de France. S'il l'a méritée par ses services, il en a

1. Lettres du prince de Condé à M. le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban, datées de Mülheim (28 nov. 1795), et de Brülh (29 déc. 1795). (Archives de la famille.)

également été redevable aux sentimens d'estime et d'attachement que vous m'avez inspirés et avec lesquels je suis, Monsieur, votre affectionné ami,

Le Grand Maître,

ROHAN [1].

Malte, le 18 janvier 1794.

Quand, enfin, le marquis vit que la pauvreté allait lui interdire, ainsi qu'à sa famille, de prolonger davantage son séjour dans ce paisible asile de Mindrisio, il laissa à sa femme tout ce qui lui restait, et le 15 décembre 1794, il partit pour Malte. Ses projets étaient désormais irrévocablement fixés. LO'rdre de Malte restait encore debout au milieu des ruines qui s'amoncelaient en Europe; il allait, en humble et fidèle chevalier, se mettre résolument à son service et travailler, avec le bailli son frère, à la conservation et au maintien de cet Ordre qui l'avait généreusement admis parmi ses membres.

Cte H. DE LA TOUR-DU-PIN LA CHARCE.

(*La suite prochainement.*)

1. Lettre autographe du grand maître Rohan. (Archives de la famille.)

SOUVENIRS D'UN CONTEMPORAIN

DE LA RÉVOLUTION DANS LE MIDI*

XIX

Quand le culte de la Raison fut substitué à celui de l'Église constitutionnelle, on s'empara partout, comme on sait, des églises, et l'on profana les emblèmes et les reliques qu'on y rencontra.

A Narbonne, ce fut la cathédrale qui devint le théâtre de ces scandales : on y mutila beaucoup de sculptures représentant les sujets de sainteté, et le tombeau de Philippe le Hardi, qui se trouvait au milieu du chœur. Les reliques de saint Just et de saint Pasteur qui en étaient les patrons, avaient été enlevées par des mains pieuses, qui les restituèrent plus tard, car on les possède aujourd'hui. La population s'était peu émue des profanations faites dans cette église, mais elle s'inquiétait du sort réservé à celle de Saint-Paul-Serge. Ce saint évêque qui apporta la foi à Narbonne en même temps que saint Saturnin l'apportait à Toulouse, a toujours été le véritable patron de cette antique cité et de toute la contrée environnante qui reçut également les bienfaits de son apostolat.

On dit dans ce pays : Jésus, saint Paul! en manière d'exclamation, comme on dit, partout ailleurs : Jésus, Marie! La tradition populaire assure que saint Paul Serge préserva la ville contre les traits incendiaires des barbares, en étendant son manteau.

De temps immémorial, à la suite de la fête du saint, les habitants de la ville et de la contrée affluaient, pendant neuf jours, dans cette église, pour faire dire des messes et faire bénir des cordons qu'ils portaient sous leurs vêtements comme des scapulaires. Ils faisaient ensuite plusieurs fois le tour de l'église, un petit cierge

* Voir la livraison de février 1885.

à la main, en récitant des prières. Au rétablissement du culte, ces usages ont repris et existent encore.

On peut comprendre que les autorités de Narbonne eussent à garder des ménagements à l'égard de l'église de Saint-Paul-Serge. On se contenta de la fermer et d'en éloigner les fidèles ; mais on s'abstint de toucher à aucun des objets vénérés qu'elle contenait.

De temps à autre, quelques voix s'élevaient dans le club pour réclamer contre cette prudence des autorités, mais ces réclamations isolées restaient sans écho, car, parmi les plus exaltés révolutionnaires, ceux-là mêmes qui auraient été tentés de s'y associer, se sentaient retenus par les récriminations qu'ils auraient rencontrées dans leurs familles et chez la plupart de leurs amis. C'est surtout avec leurs femmes qu'ils auraient eu à compter, et cette considération en valait bien d'autres.

Les commissaires du gouvernement menacèrent plus d'une fois les autorités de dénoncer leur mollesse. Devant ces reproches, on promettait d'agir ; mais comme ces agents du pouvoir n'étaient que de passage, on les laissait partir et l'on ne faisait rien.

Cependant, ces commissaires avaient dû, dans leurs rapports au comité de Salut public, mentionner le fait, car le directoire du département, adressant des plaintes sévères au directoire du district de Narbonne, lui fit savoir qu'on n'ignorait pas à Paris son incurie et sa coupable tolérance.

Devant de telles injonctions, les autorités narbonnaises durent se rendre, mais elles ne dissimulèrent pas les conséquences que pouvait avoir la profanation de l'église et des reliques de saint Paul Serge. Elles déclarèrent fermement qu'elles ne pouvaient compter sur le concours de la garde nationale, et qu'un renfort de troupes régulières leur était indispensable pour exécuter cette besogne.

Le directoire départemental répondit que ce renfort serait envoyé, et qu'il fallait agir dès son arrivée en ville.

C'était un escadron de dragons pris, à Perpignan, dans les réserves de l'armée des Pyrénées-Orientales, qui fut dirigé sur Narbonne. Dès leur arrivée, dans la matinée, et après une courte halte sous les murs de la ville, on les fit entrer, et on les conduisit par le chemin de ronde des remparts du bourg jusqu'à l'église Saint-Paul située près de ces remparts. A la vue de cette troupe, les habitants du quartier sortirent de leur maison pour savoir ce qui allait advenir. La nouvelle se répandit bientôt dans la ville ; l'on accourut de toutes parts.

L'évêque Besancelle, qui avait encore les clefs de l'église et qui avait reçu l'injonction de les livrer, s'y était refusé en protestant énergiquement contre la profanation qu'on voulait accomplir. Mais sur son refus, l'on avait requis des serruriers pour ouvrir les portes. Un membre de la municipalité, bon gré, mal gré, conduisait les profanateurs. C'étaient une demi-douzaine de révolutionnaires des plus enragés, choisis parmi les clubistes.

Pendant que les serruriers opéraient, la foule, grossissant toujours, était morne et silencieuse. Quand ils eurent réussi à forcer les serrures, et que les clubistes se précipitèrent dans l'église, entourés des dragons au milieu desquels ils s'étaient placés, il s'éleva de toutes parts, une grande exclamation de surprise et d'indignation. La foule se mit en mouvement et poussa vers les portes pour entrer aussi dans l'église. L'impulsion donnée fut si forte, que les cavaliers restés dehors durent reculer jusque sous ces portes. Mais, sur un ordre venu de l'intérieur de l'église, ils ramenèrent leurs chevaux en avant, de sorte que, en quelques instants, ils eurent tout dispersé.

La foule, néanmoins, alla se reformer plus loin, et se masser sur toutes les places et carrefours que devait parcourir le cortège. Ce fut, surtout, sur la place de l'Archevêché, où les reliques des saints évêques allaient être brûlées, qu'elle s'accumula plus compacte, malgré quelques gendarmes posés là pour protéger l'érection du bûcher. Inutilement ils essayèrent de dégager la place ; ils durent se contenter de maintenir une espèce de vide autour de ce bûcher. Quand le cortège déboucha sur la place, par la rue du Pont-des-Marchands, la foule s'écarta pour lui laisser un passage, mais ne se dispersa pas et s'accrut, au contraire, dans toutes les rues adjacentes.

Le corps du saint évêque, qui était entier, avait été retiré du reliquaire et déposé dans un cercueil de bois. J'ignore dans quelles mains tomba le reliquaire, mais il disparut, et ses pierres précieuses durent être le riche salaire des coquins qui s'étaient chargés de cette triste expédition.

La foule, contenue par le grand déploiement de forces, restait muette et attentive. Les profanateurs, malgré leur scélératesse et leur endurcissement, n'étaient pas à l'aise. On sentait qu'ils avaient un trouble intérieur qui ne venait pas seulement de la crainte que pouvait leur inspirer l'attitude de la foule, mais de leur conscience chargée déjà de tant de crimes, dont ils allaient augmenter le poids par un sacrilège. Ils s'efforçaient, sans doute, de se raidir

contre ces cris intérieurs, mais ils ne pouvaient les étouffer, et se montraient embarrassés dans l'exercice de la vilaine fonction qu'ils s'étaient donnée.

Il leur tardait d'en finir. Pendant que deux d'entre eux, montés sur une sorte de plate-forme du bûcher, fixaient le cercueil qui contenait le corps du saint, les autres, placés en bas, approchaient leurs torches des fagots et y mettaient le feu. Les fagots de sarment très secs, entremêlés de ronces et de broussailles, projetèrent subitement de grandes flammes et des tourbillons de fumée ; le cercueil et les hommes qui le fixaient disparurent aux regards ; on put croire qu'ils allaient être également dévorés par le feu. Cependant, les deux hommes s'en tirèrent, en sautant, sans chercher à regagner l'échelle qui les avait conduits sur la plate-forme.

Au moment où les flammes s'élancèrent, un long cri s'éleva dans la foule, mais cette explosion fut bientôt comprimée par le sentiment de terreur qui dominait tous les esprits. Le bûcher s'affaissa peu à peu, et laissa voir sur son brasier ardent le squelette du corps saint encore entier, mais carbonisé, et faisant sur le feu une grande tâche noire.

La foule regardait toujours, muette et consternée, et nul ne paraissait songer à se retirer. Les reliques, profanées par l'impiété révolutionnaire, l'attachaient à ce lieu, et elle restait là, comme pour en recueillir les cendres. C'était, en effet, le désir du plus grand nombre ; mais comment y parvenir sous l'œil des agents de l'autorité qui en empêchaient les approches ?

Il s'écoula bien longtemps sans que personne osât le tenter. Cependant, à mesure que le brasier s'éteignait, la foule poussait en avant, et le cercle formé autour du bûcher par les gendarmes se rétrécissait. Soit connivence, soit fatigue et indifférence, on laissa, par-ci par-là, passer quelques individus qui arrivaient jusqu'à l'amas de cendres, et osaient y fouiller. Plusieurs en retiraient des fragments d'ossements qu'ils emportaient.

Parmi eux, je dois citer l'abbé Passenaud, toujours caché sous le nom de Bernardou. Il avait assisté à tout, et il était là, bravant les sarcasmes et les menaces avec son courage et son sang-froid ordinaires.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour s'approcher des cendres, il avisa un enfant qu'il chargea de s'y glisser, ayant remarqué qu'il y en avait d'autres qu'on avait laissés passer. Il lui recommanda de se saisir de quelques fragments d'os, de le rejoindre,

de le suivre pour les lui remettre, quand ils seraient hors de la portée des regards.

Ce fut fait ainsi. La nuit qui venait favorisa la chose. C'est sous l'Arcade, dite sous l'Ancre, dont j'ai parlé ailleurs, que l'enfant remit à l'abbé les fragments d'ossements recueillis par lui, et qu'il reçut le prix de son service.

Une fois en possession des précieuses reliques, le courageux abbé courut les porter dans une maison très voisine de la place, où il savait qu'il y avait un malade à toute extrémité. Cette maison, qui, d'un côté, donnait sur la rue Droite, avait, sur cette rue, un magasin et des ateliers d'orfèvrerie ; d'un autre côté, elle avait une porte qui s'ouvrait sur un cul-de-sac. Cette disposition en favorisait l'accès à ceux qui voulaient n'être pas aperçus, et l'abbé Passenaud s'introduisit par là, comme il en avait l'habitude ; car il y venait quelquefois, cette maison ayant un oratoire desservi par l'abbé Durand, dont j'ai déjà fait mention.

Cet abbé habitait là avec un de ses frères, orfèvre, et une pieuse sœur. Ce frère était alors malade à toute extrémité, et comme on n'espérait plus rien des secours de la médecine, on avait pensé qu'une relique de saint Paul Serge, si l'on était assez heureux pour pouvoir se la procurer, pourrait avoir de l'efficacité.

C'est ce qui avait si vivement excité le zèle de l'abbé Passenaud, et c'est ce qui l'avait fait triompher de tous les obstacles.

Dès que la relique fut entre les mains de l'abbé Durand, il s'empressa de la placer sous le traversin de son malade, et, suivi de l'abbé Passenaud, ils allèrent tous deux se mettre en prières dans l'oratoire.

A minuit, on apporta sur la table, qui servait d'autel, les objets nécessaires à la célébration de la messe. L'abbé Durand la dit, assisté par l'abbé Passenaud, en présence de son frère aîné qui habitait hors de la maison, et qui était venu y passer la nuit, pour veiller le malade, avec sa sœur et une servante sûre et fidèle.

Pendant ce temps-là, un employé de l'orfèvrerie, aussi sûr que la servante, se tenait en bas, dans les ateliers, à portée d'une sonnette qui donnait dans la pièce du plus haut étage. C'est là, sur le derrière de la maison, que l'on avait établi l'oratoire. Il suffisait, pour mettre en branle cette sonnette, de toucher un clou auquel un fil d'archal était attaché. Un marteau pendu à ce clou servait de prétexte à y toucher quand il fallait donner un signal devant témoins, au moment d'une visite domiciliaire.

C'était le malade qui avait imaginé ce moyen ingénieux d'avertissement pour l'oratoire, en cas de péril, et il l'avait exécuté de ses mains, sans qu'aucun ouvrier s'en doutât, si ce n'est celui sur la fidélité duquel on pouvait compter.

La messe était à peine terminée, que des coups de marteau répétés se firent entendre à la porte des ateliers situés à l'entrée de la maison, du côté de la rue Droite. Ces coups étaient si violents, que leur écho s'était prolongé jusqu'à l'oratoire, malgré l'éloignement. Quand le tintement de la sonnette ne laissa plus aucun doute sur la visite des agents de la surveillance, les deux prêtres quittèrent l'oratoire pour se rendre dans une cachette, sous les combles de la maison, pendant que les autres accouraient dans la chambre du malade.

Il y avait là un jardin en terrasse. C'est sous ce jardin que la cachette avait été pratiquée, également par le malade qui n'avait eu garde de se faire aider par personne autre que le fidèle commis.

La visite fut longue et minutieuse. On avait de vagues soupçons et sur l'oratoire et sur la présence de l'abbé Durand. Mais les précautions étaient si bien prises, que toutes les fouilles n'aboutirent à rien, bien qu'on n'eût pas négligé de les pratiquer dans la pièce même qui servait d'oratoire. La chambre du malade ne fut pas exemptée de ces investigations, et on fouilla tous les recoins et toutes les armoires. Le fidèle commis leur avait ouvert la porte ; il les accompagnait partout, les précédant une lampe à la main, et allant au-devant de leurs questions, en leur faisant voir ce qu'on pouvait leur montrer sans inconvénient. Quand ils furent descendus dans les ateliers, il les pria de l'attendre un instant, et revenant bientôt avec une bouteille de vieux vin, il la leur fit vider et trinqua avec eux à la santé de Robespierre et à la prospérité de la République.

Après les avoir vus tous sortir, quand tout fut bien barricadé, il courut d'abord à la cachette délivrer les deux abbés qui n'y étaient pas à l'aise, et se rendit ensuite, avec eux, dans la chambre du malade.

En entrant, ils le trouvèrent sur son séant, les regardant et les reconnaissant tous trois, et leur parlant comme un homme qui sort d'un long rêve.

— Tu nous reconnais bien, Pierre ? lui dit alors l'abbé Durand.

— Mais pourquoi ne vous reconnaîtrai-je pas ? répondit le malade ; je vois, j'entends, et je vais bien à présent. La fièvre m'a quitté, il

ne me manque plus que de reprendre des forces ; qu'on me fasse quelque chose, et je serai bientôt guéri.

En entendant ces paroles, les deux prêtres tombèrent à genoux, et tous ceux qui étaient dans la chambre en firent autant.

— Qu'est-ce donc ? dit le malade avec anxiété ; est-ce que je rêve encore ?... Est-ce le délire qui me fait voir tout cela ?... Où suis-je ? Pourquoi êtes-vous à genoux ?...

— Ah ! répondit l'abbé Durand d'une voix étouffée par les sanglots, nous remercions Dieu et le saint patron de notre ville de ta guérison. Tu ignores encore qu'on vient de brûler, sur la place, le corps du saint évêque, et que l'abbé Passenaud a été assez heureux pour en recueillir un débris et nous l'apporter. J'ai placé aussitôt la précieuse relique sous ton traversin, et nous avons prié ensemble. J'ai offert ensuite le Saint Sacrifice à ton intention. Dieu, par la puissante intercession de notre glorieux patron, a fait le reste.

On renouvela les actions de grâce, puis on songea à répondre au désir du malade, et on lui donna quelque alimentation qui pût le réconforter. Le médecin qui le soignait, en entrant le matin, refusa d'abord de croire ce qu'on lui disait, quand on lui apprit que tout danger avait disparu. Il fallait bien constater la réalité. On ne lui fit pas connaître la cause de cette guérison, ce qui ne l'empêcha pas d'en parler comme d'un fait étonnant, et contraire au cours ordinaire des choses. Beaucoup de personnes, à Narbonne, le surent un peu plus tard, quand on put parler. Je l'ai entendu raconter bien souvent, dans la famille et parmi les amis, plus de vingt ans après.

J'ai dit que c'était par l'intermédiaire d'un enfant que l'abbé Passenaud avait pu se mettre en possession de la précieuse relique. Mais pour que l'enfant eût pu s'en saisir, il fallait qu'on gardât mollement les environs du bûcher. D'autres enfants et même des femmes recueillirent aussi assez grande quantité d'ossements ; on les déposa en mains sûres, et on les conserva dans divers oratoires de la ville.

Toute la nuit, il y eut du monde sur la place, et quand le jour vint, il y en avait encore autour de cet amas de cendres qu'on semblait ne pouvoir quitter.

Il y a cela de particulier, qu'aucun cri insultant, aucun blasphème ne se fit entendre pendant l'accomplissement de cette profanation. Ceux qui s'en étaient faits les exécuteurs, troublés, et peut-être épouvantés de leur acte sacrilège, opéraient silencieusement. Ils

n'auraient pas rencontré d'écho dans la foule, leurs amis du club n'y étaient pas.

Le lendemain, la consternation se lisait sur tous les visages. Tant d'épouvantables crimes commis jusque-là, ne semblaient rien à côté de celui-ci. Il semblait que la ville fût désormais vouée à la malédiction céleste, ayant perdu la protection du saint.

Les autorités, alarmées de l'état des esprits, ne savaient quel parti prendre. Certains membres du conseil proposaient des moyens de rigueur contre quelques-uns des plus suspectés de sentiments religieux, mais la majorité repoussait ces avis, comme capables d'amener un soulèvement dans le peuple et d'attirer sur la ville de grands malheurs. On se contenta de retenir, pendant quelques jours, les dragons, et même d'y ajouter quelques renforts de troupes.

La ville resta calme, mais n'oublia pas, comme elle le prouva peu de temps après. D'ailleurs, le déploiement de forces était superflu pour la contenir, la terreur avait trop avili les cœurs pour qu'il leur restât le courage de se révolter,

XX

Ce fut le 13 thermidor au soir (31 juillet 1794), que les premières rumeurs des événements du 9 se répandirent à Narbonne. Les journaux de Paris ne furent pas distribués ce jour-là, et ce défaut de distribution fut considéré par tout le monde comme un indice grave. Cependant, des lettres, en l'absence des journaux, renseignèrent, sur la situation, quelques personnes de la ville.

Dans la soirée, entre neuf et dix heures, l'abbé Passenaud et Bénézech m'arrivèrent ensemble, pour me communiquer ce qu'ils savaient. Ils avaient eu connaissance de certaines de ces lettres, et ils pensaient que le dénouement devait être accompli, vu ce qui s'était déjà passé à la Convention dans la séance du 9.

— Nous sommes donc délivrés ? leur dis-je, en les interrogeant du regard.

— C'est selon, répondit Bénézech, la partie est sérieusement engagée, et les chances favorables ne semblent pas du côté des Jacobins. Il est probable qu'ils succomberont, mais dans ce jeu à face ou pile, qui sait ce qu'amènera la Providence ? D'ailleurs, la mise

en accusation de Robespierre, par la Convention, ne paraît pas devoir être la fin de la sanglante tragédie. La garde nationale fera-t-elle exécuter le décret de la Convention, ou laissera-t-elle passer l'émeute ? Nous apprendrons cela, sans doute, demain, et il me tarde de le savoir, car si la Convention succombe devant l'émeute soulevée par la Commune, les malheurs qui s'en suivront sont incalculables.

— Mais avez-vous quelque espoir ? demandai-je.

— Oui, répondit-il, j'ai l'espoir certain qu'un ordre nouveau va succéder à l'affeux régime qui nous régit, et que si la Convention est balayée par l'émeute, les départements regimberont à accepter la tyrannie de la Commune de Paris. Mon opinion est fondée, ajouta-t-il, sur les rapports qui, depuis quelque temps, constatent la lassitude des populations et leurs dispositions à la révolte contre une oppression subie depuis longtemps.

Je passai la nuit dans une anxiété cruelle, et redoutant une aggravation à nos maux, malgré la défaite probable de Robespierre et de ses affidés. Si la Convention allait succomber devant la Commune ! Il fallait s'attendre à un redoublement de Terreur, et alors ceux qui m'avaient fait mettre en accusation une première fois, n'allaient-ils pas commencer par se saisir de ma personne, ce qui était le meilleur moyen de déjouer ma défense ?

Dans de telles pensées je revins à mes projets de fuite et j'en combinai les moyens.

Le 14 thermidor, au matin (1er août), l'abbé Passenaud vint m'apporter un journal que lui avait remis Bénézech, et qui donnait une esquisse sommaire de la séance du 9.

En même temps, il me fit part de quelques fragments de lettres qui circulaient en ville, et qui indiquaient, quoique d'une manière confuse, les principaux événements de la journée du 10.

Ces communications me rassurèrent beaucoup, et je vis bientôt, en sortant dans la ville, que les nouvelles répandues avaient produit sur chacun les mêmes impressions que sur moi-même. Le masque de terreur que nous portions tous depuis quatorze mois avait fait place à la gaieté naturelle à notre caractère ; on riait, on parlait haut, et on osait converser dans la rue. Ceux qui n'ont pas vu la France dans cette angoisse, ne pourront jamais se faire une idée de la transformation soudaine qui se fit dans les esprits, en apprenant la délivrance. Le vent du sud, par un beau soleil, ne fond pas plus vite la neige, que l'heureux événement ne dilata les cœurs.

Le directoire du district, composé d'éléments divers, se trouvait

fort embarrassé. Il resta en séance toute la nuit du 13 au 14 ; mais la situation qui se dessinait déjà, ranimait les courages, les adversaires du régime sanglant osèrent se montrer et se trouvèrent en majorité. Il fut alors décidé que, dès le surlendemain, quand on aurait reçu la communication officielle du changement opéré dans le gouvernement, on commencerait par élargir les prisonniers, se réservant de prendre ensuite contre les Jacobins les plus compromis telles mesures qui pourraient paraître nécessaires. Les communications officielles ayant confirmé la chute de Robespierre, les Jacobins qui faisaient partie du directoire s'empressèrent de donner leur démission ; les autres n'attendirent pas pour ouvrir les prisons et pour donner la liberté à ceux que, sous la Terreur, l'on avait fait enfermer comme suspects. On fit mieux, on procéda, sans retard, à l'arrestation des terroristes, sans en excepter les femmes qui s'étaient distinguées parmi eux. Dans le nombre était une prostituée qui remplissait, les jours de décade, les fonctions de déesse de la Raison : cela lui avait valu, dans le peuple, le surnom de Marianne, et avait accumulé sur sa personne une grande somme de haine et de colère. Pour la mener en prison, il fallut un certain déploiement de forces, et c'est entre une double haie de gendarmes qu'elle déboucha, au matin, sur la place de l'Archevêché, au moment où les jardinières y tenaient marché.

A sa vue, ce ne fut qu'un cri d'indignation parmi toutes ces femmes qui ne se bornèrent pas aux vociférations, mais lui lancèrent à la tête ce qu'elles rencontrèrent sous la main, trognons de choux, carottes, pommes de terre, dont le sol demeura longtemps jonché après son passage. Quelques unes mêmes, plus hardies, allaient se ruant sur l'escorte et cherchaient à la saisir en faisant entendre des menaces de mort. Ce fut à grand'peine qu'on parvint à la dégager de cette foule ameutée où les gendarmes ne voulaient pas faire usage de leurs armes, et sur laquelle ils donnaient à peine quelques coups de plat de sabre, pour intimider les plus furieux. Cette manifestation populaire enhardit le directoire à faire immédiatement exécuter les mandats lancés contre les terroristes les plus signalés.

Dès les premiers bruits de la chute du tyran, j'avais songé à convier Caumèle et ses garçons bouchers à venir fêter chez moi l'heureux événement. Je les avais ajournés à huitaine. Aucun n'y fit défaut, car j'avais tenu à les réunir tous, puisque tous avaient pris la même part à ma défense devant le tribunal du district, et

avaient risqué leurs têtes pour sauver la mienne. C'était une singulière réunion, mais en ces temps de nivellement général, on avait pris l'habitude de n'y point regarder. Ils m'arrivèrent au nombre de trente, plus Caumèle, leur chef, qui les conduisait. J'avais aussi engagé Bénézech et l'abbé Passenaud, toujours sous le nom de Bernardou, dit le grenadier, et sous le modeste costume de porte-faix. Avec deux officiers de passage, mes secrétaires et moi, nous formions en tout une table de quarante couverts.

La joie était si grande qu'on en pleurait, et l'on ne se possédait pas d'aise de se trouver aussi librement réunis. Ces braves gens éprouvèrent surtout la plus vive émotion quand je leur rappelai leur généreuse conduite devant le tribunal, pour les en remercier. L'abbé Passenaud faisait diversion à cette émotion par les plus piquantes saillies, et il avait retrouvé, pour la circonstance, toute sa jovialité d'autrefois. L'esprit qu'il montrait, malgré les formes grotesques dont il cherchait à le couvrir, attirait, tout particulièrement, l'attention des officiers qui ne le quittaient pas des yeux. L'un d'eux, qui se trouvait près de moi, me dit tout bas : — Je crois bien que ce porte-faix a exercé d'autres fonctions avant de pousser la brouette. — Je n'en sais rien, répondis-je ; je ne suis pas du pays. — Mais il n'en est pas plus que vous, et je crois l'avoir vu ailleurs sous un autre habit ; mais n'ayez nulle crainte pour lui, nous en reparlerons après dîner.

Je n'étais pas, malgré tout, sans quelque inquiétude de voir l'abbé Passenaud découvert. Je ne connaissais cet officier que pour l'avoir vu au camp, d'où il m'avait accompagné dans mon excursion sous Figuières. Mais, après un entretien intime, je le reconnus pour un compatriote toulousain, en rapport avec tous mes amis royalistes. Il venait à propos pour me servir dans ce que je voulais entreprendre en faveur de M. de R...

Je fis approcher l'abbé Passenaud et nous causâmes à nous trois, pour voir ce qu'il y avait de mieux à faire.

L'officier, en nous quittant, se rendait le soir même, en droiture, à Toulouse, et il y avait des amis parmi les membres du directoire du département. Nous savions, non sans étonnement, que l'influence jacobine dominait assez dans cette ville pour n'avoir pas encore donné la liberté aux détenus de la Terreur.

Aussi, à Toulouse, l'officier ne put-il arriver à rien. Loin d'adoucir le sort des prisonniers, on s'appliquait à rendre plus dure leur captivité, et à leur cacher les événements de la capitale et la dé-

faite des Jacobins. Deux mois, on les tint ainsi, loin de toute communication avec le dehors et dans des alternatives cruelles, quand, partout, on se réjouissait de la chute de la tyrannie sanglante, et qu'on osait espérer des jours meilleurs.

Que de pareils abus aient pu se commettre dans une cité qui n'était pas favorable à l'abominable régime, et que la Terreur ait encore été puissante à Toulouse, pendant les deux mois qui ont suivi le 9 Thermidor, c'est ce qu'on aurait de la peine à comprendre, sans l'affaissement des esprits et l'anéantissement des courages, et la crainte où chacun était d'un retour du gouvernement tombé.

JULES ROUSSY.

CLUBS ET CLUBISTES DU MORBIHAN

DE 1790 A 1795

I

LE CLUB BRETON

L'étude des clubs de province pendant la période révolutionnaire offre un puissant intérêt. Elle est en même temps très instructive. Elle aide en effet à comprendre comment des assemblés législatives, composées en majorité d'hommes paisibles, modérés, ennemis de la violence et de la tyrannie, ont pu subir des entraînements tellement irrésistibles qu'elles ont décrété les mesures les plus violentes et les plus tyranniques. Cette contradiction apparente n'existe plus quand on entend les innombrables clubs de province (dès la fin de l'année 1792 on en comptait une douzaine par département) demander vingt fois, quarante fois, avec une insistance de plus en plus menaçante, ces décrets liberticides, renouveler leurs adresses jusqu'à ce qu'ils les aient obtenus et déterminer, par cette persévérance, une pression désastreuse sur l'esprit des législateurs. C'est ainsi que furent arrachés successivement à la faiblesse de la députation la confiscation des biens des émigrés, l'internement, puis la déportation en masse des prêtres insermentés, en attendant l'institution des tribunaux révolutionnaires, la loi des suspects et l'établissement des visites domiciliaires. Recevant tous les jours et de tous les points de la France des pétitions des clubs pour réclamer des mesures de rigueur, les députés qui ne pouvaient juger sur place des véritables besoins de la situation, finissaient par se laisser persuader de la nécessité de ces décrets et par les voter, souvent à contre-cœur, sous prétexte de salut public.

Tous ces clubs étaient affiliés entre eux et se communiquaient des mots d'ordre. Une étincelle, partie d'une extrémité de la

France, allumait tout d'un coup un incendie sur tous les points du territoire, et l'on ne sait trop ce qu'il faut le plus admirer, le génie qui sut organiser cette puissante machine et lui imprimer le mouvement initial, ou l'incroyable vitalite qui se développa dès le premier jour dans tous ses organes.

Un grand nombre de documents inédits sont parvenus en ma possession sur les clubs de Bretagne et en particulier sur ceux du Morbihan. J'ai pensé qu'il y avait intérêt à appeler tout d'abord l'attention sur cette province. On sait, en effet, que le premier club fut organisé à Versailles par les députés bretons aux Etats généraux, et il m'a paru instructif de rechercher comment le mouvement déterminé par les élus avait été suivi par leurs électeurs.

A ce propos, je ne crois pas qu'on ait jamais donné l'acte de naissance, pour ainsi dire officiel, de ces assemblées. Je le trouve dans une des lettres adressées par le constituant Jean-Pierre Boullé, député de la sénéchaussée de Ploërmel, à ses commettants, et conservées, au nombre de 88, aux archives départementales du Morbihan. Ce Jean-Pierre Boullé, avocat à Pontivy, devint plus tard administrateur du Morbihan, député aux Cinq-Cents, préfet des Côtes-du-Nord et baron de l'Empire. Pendant la session de l'Assemblée constituante, il adressait aux officiers municipaux de Pontivy une sorte de journal de la députation, et ces lettres, communiquées récemment à M. Taine, ont paru assez intéressantes à l'éminent historien pour qu'il ait cru devoir en citer quelques passages dans le premier volume de son *Histoire de la Révolution*. Un de mes amis les publiera probablement en leur entier quelque jour ; en attendant, j'extrais les deux passages suivants de la collection.

Boullé écrivait le 9 juin 1789 :

« Le sallon de la députation de la Bretagne est devenu depuis quelques jours le point de ralliement des bons citoyens, parce que nous passons pour tels aux yeux des gens honnêtes, pendant que des gens corrompus, des âmes vénales, répandent contre nous des calomnies qui peut-être nous honorent, et qui pourraient, en cas d'événements dont je voudrais pouvoir écarter toute idée, nous servir de justification auprès de nos commettans... Des gazetiers même, celui de Leyde entre autres, ont été les organes de nos calomniateurs. Mais ce ne sont pas nos cœurs qu'on accuse, cela est impossible même aux ennemis que nous démasquons, ce sont nos principes constans et inaltérables, ce sont nos têtes et notre zèle qu'on calomnie. *Notre sallon est donc tous les soirs, depuis quelques jours, le rendez-vous des meilleurs citoyens.* On y développa hier

un plan qui me plaît beaucoup, mais obtiendra-t-il la majorité des suffrages ? M. l'abbé Sieyès, député de Paris, en est l'auteur. C'est un homme plein des vrais principes du droit naturel et du droit public, et connu particulièrement par un ouvrage portant pour titre : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?* Voici le moment de discerner les hommes, car il faut vous le dire, tous nos beaux esprits, tous nos orateurs ont bien perdu de la première confiance qu'on leur avait témoignée. On a cru remarquer qu'ils étaient trop avides des jouissances de l'amour-propre, et l'on se plaint des lenteurs et de la position vraiment critique où ils nous ont entraînés. Il s'agit d'en sortir par un généreux effort. En serons-nous capables ? Vous ne sauriez croire combien ce doute me tourmente. Je suis dévoré d'inquiétude. La situation de l'Assemblée m'allarme. J'y vois de la faiblesse et trop peu de citoyens. Serions-nous trop faibles encore pour la liberté, et pourrions-nous jamais oublier qu'il dépendait de nous d'en jouir !... etc. ? »

Ce salon de la députation de Bretagne, où l'on apprenait ainsi à *discerner les hommes* et à diriger l'esprit public, s'appela bientôt le *Club breton*. Le Chapelier, Lanjuinais et Gleizen en étaient les principaux fondateurs et les orateurs les plus écoutés. C'est là que Chapelier conquit sur tous ses collègues du Tiers-Etat une influence qui balança un instant celle de Mirabeau. Le 5 octobre, il fut porté en triomphe par la populace au Cours-la-Reine, et je possède un fort curieux pamphlet contre lui, intitulé *Vie du roi Isaac Chapelier, fondateur de la quatrième race*. Lorsque l'Assemblée nationale vint établir ses séances à Paris, le Club breton, devenu fort nombreux par l'adjonction d'un grand nombre de députés des diverses provinces, dut chercher un local propre à son installation. Voici comment Boullé nous apporte l'acte de naissance du club des Jacobins. Il écrivait, le 18 décembre 1789, à la municipalité de Pontivy :

« Messieurs et chers concitoyens,

« Mes dernières lettres vous ont donné quelques inquiétudes par les détails qu'elles contiennent sur les dispositions de l'Assemblée et la division qui y règne. Il est donc juste de vous communiquer aussi ce qui peut contribuer à les calmer et ce qui sert à nous rassurer nous-mêmes. Je veux parler d'un établissement propre à rallier tous les bons citoyens *pour les progrès de la Révolution* contre l'esprit de laquelle la majorité a été depuis peu deux fois acquise. Cet établissement, au reste, n'est pas tout à fait nouveau. Vous vous rappelez que, dès le principe, la députation de Bretagne avait formé, à Versailles, un comité particulier auquel se réunissaient, dans les circonstances difficiles, tous les amis de la liberté ; et vous savez quelle était son influence à l'époque du mois de

juin et quelle part il eut aux fameuses délibérations qui ont opéré la révolution. C'est ce comité qui s'est renouvelé et *perfectionné* à Paris. Une vaste salle dans le couvent des *Jacobins* a été louée. Beaucoup de députés se sont réunis d'abord à ceux de la Bretagne; et comme le nombre de ceux qui sont présentés par eux et qui méritent d'être admis augmente journellement, le titre de *Comité de Bretagne* vient d'être changé en celui de *Société de la Révolution,* laquelle va prendre une forme régulière par les statuts qu'on s'occupe à lui donner. *C'est là que les matières se préparent, que les faibles sont encouragés et que le patriotisme se propage.* Des personnes étrangères à l'Assemblée nationale recherchent la gloire d'être admises à porter, à cette société, le tribut de leurs lumières, et quelques sociétés des principales villes du royaume ont déjà demandé la faveur *d'une association et d'une correspondance.* Aussi, cette société est-elle redoutée par les ennemis du bien et j'espère qu'elle parviendra à déjouer encore leurs manœuvres... »

Voilà le but de l'affiliation déjà bien constaté. Il s'agit de *préparer* les décrets, d'*encourager* les faibles et de *propager* le patriotisme en établissant une correspondance et une association dans les principales villes du royaume. D'autres clubs se fondèrent à Paris, à côté de celui des Jacobins: les Cordeliers, les Feuillants, Clichy, eurent leurs sectes et leurs coteries, mais le club des Jacobins eut l'influence prépondérante, et sous sa direction des assemblées analogues se fondèrent bientôt dans presque tous les chefs-lieux de district du royaume sous le nom de *Sociétés des Amis de la Constitution.* Quelques années plus tard, ils accentuèrent leur marche progressive en prenant le nom de *Sociétés des Amis de la liberté et de l'égalité;* mais cette appellation elle-même devint bientôt suspecte de modérantisme : les *missionnaires* de la Terreur vinrent opérer leur régénération, et les transformèrent en *Sociétés populaires montagnardes.* Nous allons suivre le développement graduel de tous ces avatars dans le département du Morbihan.

II

Règlement des sociétés des amis de la constitution

Avant d'entrer dans le détail historique de la conduite des clubs provinciaux, il est indispensable de bien connaître leur constitution intime et leur règlement. Il suffit, du reste, d'étudier un seul

de ces règlements, car ils se ressemblaient tous de très près et ne différaient que par de légères variantes. Voici, d'après celui de la Société des Amis de la Constitution du Port-Louis, que nous avons sous les yeux, les principaux dispositifs qui régissent la plupart des Sociétés établies en 1790 et 1791.

Le but de l'institution de la Société est d'abord nettement précisé. Il consiste : 1° A se bien pénétrer des décrets de l'Assemblée nationale et à les faire connaître aux citoyens qui ne peuvent se les procurer ; — 2° à répandre les lumières et l'instruction en mettant la plus grande publicité dans ses travaux ; — 3° à *discuter toutes les questions relatives à l'intérêt public ;* — 4° à correspondre avec toutes les Sociétés patriotiques ; — 5° à travailler sans relâche au maintien et à l'affermissement de la Constitution.

L'article 3, que j'ai souligné, est évidemment le plus caractéristique. Nous verrons que la principale occupation des clubs fut, en effet, de soulever toutes les questions d'administration, de les discuter souvent avec une grande passion, de chercher ensuite à imposer le résultat de ces discussions aux municipalités, aux districts, aux départements et enfin aux assemblées législatives. Les clubs se mêleront de tout, discuteront tout, et quand ils seront arrivés à dicter leurs arrêts toujours écoutés, les rouages administratifs deviendront complètement inutiles : les Sociétés populaires remplaceront municipalités, districts et directoires départementaux. Les délégués de la Convention s'adresseront à elles pour trancher toutes les questions et ne paraîtront pas croire que les autorités légalement constituées puissent avoir droit au moindre égard. D'empiètement en empiètement, les clubs, habitués à tout discuter et à tout trancher, deviendront les seuls corps délibérants, les seules autorités effectives. Le club dictera les arrêts : municipalités, districts et départements les enregistreront sans mot dire. Mais nous n'en sommes pas encore là, et les conditions d'admission dans la Société sont, à l'origine, assez rigoureuses pour écarter les énergumènes.

Les titres indispensables pour être reçu membre de la Société, dit le règlement, sont : — 1° L'amour de la liberté, de la patrie, de l'égalité et de l'ordre ; — 2° le respect pour la dignité et les droits de l'homme, et le courage de les défendre, chacun selon son pouvoir, dans tous les temps et dans tous les lieux ; — 3° *l'attachement le plus inviolable à la Constitution décrétée par l'Assemblée na-*

tionale ; — 4° l'obéissance aux lois ; — 5° enfin la profession ouverte et la pratique constante de toutes les vertus qui caractérisent une nation libre.

J'ai encore souligné dans cette nomenclature l'article qui m'a paru le plus caractéristique. Ce qu'on exige avant tout du candidat, c'est un attachement *aveugle* à la Constitution. On part de ce principe que tout ce qui émane de l'Assemblée nationale est excellent, parfait, et que nul n'est patriote s'il n'adhère à tous ses décrets *passés, présents et à venir*. Nous citerons une délibération du club de Vannes à peu près conçue dans ces termes à l'époque du procès de Louis XVI : on ne sait pas encore si la mort sera proposée et votée ; mais on déclare d'avance que si la mort est votée, on y adhérera. En entrant au club, on aliène donc sa liberté, au nom de la liberté. Et si l'Assemblée nationale vote les décrets schismatiques, on les défendra quand même, tout en se proclamant parfait catholique, parce que l'Assemblée est souveraine et qu'elle ne peut se tromper, pas plus en matière religieuse qu'en matière politique. Du Pape, il ne peut être question. Qu'est-ce que le Pape devant cette majestueuse assemblée d'avocats jansénistes, gallicans, incrédules ou athées ? S'il fulmine des bulles, on soutiendra qu'elles sont fausses, ou qu'elles n'ont pas de pouvoir en France, et l'on démontrera péremptoirement, dans de magnifiques adresses en breton et en français, à ces pauvres, ignorants et naïfs ruraux, que c'est le Pape qui est schismatique et que la Constitution est seule catholique. Hors la Constitution, pas de salut.

Du reste, pour être admis dans la Société, il faudra être âgé de plus de 18 ans, être présenté par un des frères et subir un scrutin après une ou deux présentations successives. Un candidat rejeté ne peut être proposé de nouveau qu'après deux mois révolus, et aucun membre admis ne peut prendre séance ni avoir voix délibérative avant d'avoir prononcé solennellement, en présence de l'assemblée, le serment suivant :

« Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi ; de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ; de remplir avec zèle et exactitude les fonctions qui me seront confiées par la Société ; d'en observer scrupuleusement les règlements, de dénoncer avec courage tous les délinquants à la loi, et de ne jamais contribuer directement ni indirectement à aucune espèce de duel. »

Les mémoires inédits du greffier Blanchard, dont nous avons publié

un curieux fragment sur les clubs de Nantes[1], nous apprennent que le règlement de la Société de cette ville contenait une clause exclusive spéciale. Il repoussait expressément du club « les gens qui auraient fait faillite et tous ceux dont l'opinion publique ne leur était pas favorable. » Cette clause, ajoute Blanchard, « mortifiait, dans une grande ville, une certaine masse d'individus, et ceux-ci, poussés sans doute par une main invisible, pensèrent aussi à établir une Société entre eux. Elle fut bientôt très nombreuse : elle s'empara d'un édifice public, l'église Saint-Vincent, et comme elle professait les principes de la Montagne, elle prit le nom de Vincent la Montagne [2]. » Nous y verrons pérorer l'ignoble Carrier. Mais revenons aux Amis de la Constitution.

Les officiers de la Société se composaient d'un président, deux secrétaires et deux suppléants, un trésorier et un archiviste. Dans certains clubs, tous ces officiers étaient soumis ensemble, chaque mois, à la réélection. Dans d'autres, le président était réélu chaque mois ; les secrétaires étaient renouvelés par moitié tous les quinze jours, et le trésorier et l'archiviste exerçaient pendant deux mois. Je ne rapporterai pas ici les nombreux articles qui règlent les fonctions de chaque officier, leurs droits, leurs attributions et leurs devoirs. Ils ne présentent rien de particulièrement remarquable dans leur ensemble, et nous sommes trop habitués maintenant à ces définitions d'attributions, pour qu'il soit utile d'insister sur ce sujet. Je signalerai seulement l'article IX du titre du *Président :* « Il ne pourra jamais, sous aucun prétexte, prendre part aux discussions. Il s'abstiendra au contraire d'opiner, de faire aucune motion, de proposer aucun amendement, de réclamer la question préalable ou de l'appuyer : il ne parlera que pour expliquer l'ordre ou le mode de procéder à la délibération. »

Les *Comités* tenaient une grande place dans l'organisation des clubs. Ils devinrent assez nombreux dans la suite et le plus important fut, sous la terreur, le Comité de surveillance, foyer des dé-

1. Voir *Revue de la Révolution,* septembre 1884, etc.

2. Blanchard fut greffier du présidial de Nantes avant 1789, puis du tribunal de district, puis du tribunal d'arrondissement jusque sous l'Empire. Ayant traversé toute la période révolutionnaire sans quitter son greffe, il a laissé sur sa vie des mémoires qui présentent le plus grand intérêt comme appréciations personnelles et pour la précision de certaines anecdotes. Ces mémoires, en deux volumes in-folio, dont le premier ressemble à un roman à la Dickens (on croirait lire l'histoire de David Copperfield), appartiennent à M. Cheguillaume, de Nantes, qui a bien voulu me les communiquer. Je ne crois pas qu'ils aient jamais été signalés.

nonciations et phare de l'esprit public ; mais, à l'origine, il n'y a guère à signaler que le Comité de correspondance. Le président devait nommer, tous les mois, six membres chargés de la correspondance de la Société. Ces six membres se partageaient en deux bureaux qui alternaient par semaine et chaque bureau était présidé par le plus ancien d'âge. Ils étaient chargés de faire chaque semaine un rapport sur les lettres, mémoires, ou autres écrits adressés à la Société : leur fonction n'était pas une sinécure.

Les séances avaient ordinairement lieu deux ou trois fois la semaine et devaient, pour être valables, compter au moins vingt membres présents. Toute motion, sauf les cas d'urgence, devait, pour être discutée, être appuyée par deux membres et inscrite à la séance précédente ; mais il pouvait y avoir des exclusions de principe, et je lis à l'article VIII du titre des motions, que toutes celles qui seraient « contraires au but de l'institution de la Société seraient rejetées, et l'auteur ainsi que ceux qui l'auront appuyée, rappelés à l'ordre. » Il était donc, par cela même, interdit de discuter un article quelconque de la Constitution. C'était un dépôt sacré qui ne pouvait être revisé que par lui-même. Que si le président, dans cette circonstance ou dans une autre, néglige de rappeler à l'ordre, tout membre en aura le droit ; mais il ne pourra en être fait mention au procès-verbal que de l'avis de l'assemblée.

J'arrive au dernier titre, celui de la discipline et de la police intérieure de la salle. Il suffit ici de reproduire, sans commentaire, les dispositions principales :

« I. — Si un membre de la Société était convaincu d'avoir manifesté, soit verbalement, soit par écrit, à plus forte raison par ses actions, des principes évidemment contraires à ceux de la Société, il serait, suivant les circonstances, reprimandé par le président, ou exclu, d'après un jugement rendu à la majorité des voix. »

Tel eût été le cas, par exemple, d'un secrétaire qui eût assisté à la messe d'un prêtre insermenté. Il fallait être schismatique pour ne pas être exclu d'une Société qui proclamait hautement la liberté des cultes.

« II. — Tout membre de la Société, qui, sans raisons légitimes, aura manqué d'assister aux séances pendant un mois consécutif (*sic*), sera privé de voix délibérative et de droit au scrutin pendant les deux premières auxquelles il assistera.

« III. — Il sera nommé, chaque semaine, 4 membres chargés de la police de la salle. Ces officiers porteront pour marque distinctive un ruban en écharpe. Ils introduiront les députations et les accompagneront à leur sortie : ils feront observer le silence et veilleront à ce qu'aucun étranger ne s'introduise en dedans de la barre...

« VII. — Toute personne convaincue d'avoir passé sa carte de sociétaire à un étranger sera reprimandée par le président, et privée du droit d'entrée pendant huit jours pour la première fois, quinze jours la deuxième et exclu à la troisième...

« IX. — Le port d'armes, ainsi que de cannes ou bâtons, *si ce n'est pour cause d'infirmités*, est interdit à tous les membres pendant les séances,.. etc., etc... »

Tels sont les éléments essentiels du règlement d'une Société des Amis de la Constitution. Ces réunions, on le voit, sont des assemblées politiques à l'instar de la grande : des écoles où l'on se forme à la discussion ; et l'on ne s'étonnera pas de voir, à partir des élections à l'Assemblée législative, tous les nouveaux députés sortir de leur sein. Nous pouvons aborder maintenant l'histoire détaillée de leurs faits et gestes.

PHILIPPE MULLER.

(La suite prochainement.)

LE RÉCIT D'UN DÉPORTÉ

DE 1793*

Le conseil, instruit du rapport du chirurgien, confirma son arrêté ; il allait être exécuté, lorsque arriva le capitaine qui ne se trouvait pas à bord. Voyant les préparatifs pour notre fusillade, il demanda les raisons qui pouvaient la motiver. On lui répondit qu'il n'y avait plus de doute sur le complot formé par ces brigands de prêtres ; que déjà le signal était donné par l'un d'eux ; mais qu'on allait les frapper tous du châtiment mérité.

Le capitaine fit observer qu'une pareille exécution ferait un trop grand éclat ; qu'on pouvait exécuter quelques déportés, mais que, pour les fusiller en masse, c'était chose impossible, sans en avoir référé au commandant de la rade.

On porta donc les faits à la connaissance de ce commandant. C'était un vieillard, homme réfléchi et qui, pour l'époque, était assez humain. Il ne vit point dans ce qu'on lui raconta la preuve d'un complot, ordonna de différer l'exécution de la sentence jusqu'à plus ample informé.

On se contenta de mettre aux fers le malheureux malade, qui expira peu d'heures après.

Je tiens ces détails du chirurgien major lui-même, qui, dans des temps moins mauvais, a eu la *bonhomie* de me les avouer. C'est donc par un hasard providentiel que nous échappâmes à un massacre général. On nous donna plus d'une fois de semblables alertes. Plus d'une fois aussi on prenait un méchant plaisir à nous dire que : *si on avait la permission de se débarrasser de nous, dès le jour même, on nous ferait boire dans la grande tasse.*

Aussi était-ce une réjouissance dans l'équipage, quand un déporté

* Voir la livraison de février 1885.

mourait. Vive la République ! s'écriaient les matelots ; elle a un ennemi de moins.

Un jour, j'ai vu un malade tomber, par suite d'un évanouissement, par-dessus le pont, dans la mer. Aucun matelot ne le secourut, et le malheureux se noya sous leurs yeux.

Je parlerai maintenant de la position des déportés dans l'entre-pont, bien qu'il me soit impossible de dépeindre tout ce qu'ils ont souffert dans cette horrible retraite, pendant les quatre premiers mois.

Qu'on se figure un long cachot qui n'avait que cinq pieds de haut, où se trouvaient entassés quatre cent quatorze hommes, si serrés, que chacun d'eux, n'ayant pas assez de place pour se coucher sur le dos, était forcé de se tenir sur le côté. Il fallait endurer cette torture pendant treize et quatorze heures, qui étaient d'après, le règlement, la durée de la nuit, durée qui se prolongeait jusqu'à huit heures du matin, selon le caprice de l'officier de service.

Comment tant de malheureux, privés de linge, couverts de haillons, dévorés par la vermine, auraient-ils pu vivre longtemps dans un si petit espace et dans un air si corrompu ? La mort, naturellement, exerçait parmi eux de terribles ravages. Du moins, pouvait-on penser que les morts laissaient un peu plus de place aux survivants ; mais non ; par un calcul de cruauté inouïe, on les faisait remplacer par un nombre égal de nouvelles victimes.

Ce n'était pas assez encore ; tous les matins, avant qu'on nous ouvrît, un calfat (on nomme ainsi l'ouvrier qui calfate le vaisseau en l'enduisant de poix et de goudron) apportait dans notre écoutille trois baquets pleins de brai, dans chacun desquels il mettait trois boulets rouges. Alors il se répandait une fumée âcre et épaisse qui nous dévorait le gosier et achevait de nous briser, par les secousses de la toux violente qu'elle occasionnait.

On avait soin préalablement de boucher toutes les ouvertures pour ôter tout passage à la fumée, et nous restions ainsi près d'une heure au moins.

Il arrivait souvent qu'on remettait jusqu'à trois fois des boulets rouges dans le baquet, quand les premiers avaient cessé d'opérer ; tel était le remède terrible et meurtrier qu'on nous administrait tous les matins, après les cruelles nuits que nous avions passées. On appelait cette opération *fumiger* ou *parfumer,* voulant faire croire qu'on ne la faisait que pour purifier l'air ; mais si l'on n'avait eu que ce seul but, pourquoi ne différait-on pas cette fumigation

jusqu'au moment où nous montions sur le pont ? N'aurait-elle pas eu autant d'effet, sans achever de nous détruire ?

La fumigation terminée, le caporal qui nous avait verrouillés la veille, venait alors nous ouvrir la porte du cachot. Chacun se traînait comme il pouvait vers l'écoutille et faisait les plus grands efforts pour ne pas retarder le moment de respirer un peu.

Mais la fraîcheur de l'air extérieur, au lieu de nous donner la force et la vie, n'était pour nous qu'un principe de mort ; elle arrêtait tout à coup la sueur dont nos membres étaient encore dégouttants, et le soulagement momentané qu'elle nous procurait devenait un poison mortel, qui faisait disparaître en peu de temps beaucoup d'entre nous.

La lumière dont nous jouissions sur le pont ne servait, d'ailleurs, qu'à nous faire assister au spectacle le plus affreux qui se puisse voir, c'était la figure de chacun de nous, plus décomposée que celle des cadavres tirés des tombeaux. Nos yeux se refusaient à nous regarder les uns les autres, spectres marchants, dont les traits, pâles et livides, se perdaient dans une longue barbe inculte ; nos habits étaient crasseux et déchirés. Afin de prouver qu'il n'y a rien d'exagéré dans ce triste tableau, je donnerai le jugement que porta de cette horrible prison un officier de santé envoyé pour la visiter.

Comme on avait appris, à Rochefort, que les déportés mouraient en masse sur les *Deux-Associés,* le district envoya un chirurgien-major pour visiter le vaisseau.

Ce médecin voulut nous voir pendant notre coucher ; il avait à peine descendu de quelques échelons dans l'écoutille, que la chaleur et les exhalaisons putrides l'arrêtent et l'empêchent d'aller plus loin ; se sentant suffoquer, il remonte au plus vite en prononçant très haut ces paroles dont la trivialité donne de ce lieu infecte l'idée la plus exacte :

« Si l'on mettait quatre cents chiens dans cet endroit-là, ils seraient tous enragés ou crevés dès le lendemain ; ce n'est pas ainsi qu'on traite des hommes... »

Aussi les trois quarts de mes infortunés confrères y périrent misérablement. Pourtant, jamais plaintes ni murmures ne se firent entendre parmi nous ; remplis de courage et de résignation, nous montrions une tranquillité d'âme inséparable du sentiment de notre innocence et de l'intime conviction que nous souffrions pour Dieu, qui nous dédommagerait au centuple.

Depuis la visite du médecin, les morts ne furent plus remplacés

dans le vaisseau, comme on l'avait fait pendant les quatre premiers mois, et les fumigations se firent aux heures où nous n'étions plus dans l'entrepont.

L'état-major et l'équipage s'aperçurent qu'il y avait encore quelques déportés auxquels il restait encore quelque argent ; ils pensèrent que ce serait de bonne prise, et ordonnèrent de tout remettre, sous peine d'être fusillé. De cette façon, ils recueillirent quelques montres, des boutons de manches, un peu de monnaie et des assignats. Mais, ô Providence ! malgré la rigueur de ces différentes fouilles, on n'a jamais découvert ni la sainte hostie, que plusieurs prêtres enfermés depuis moi avaient apportée, ni les saintes huiles dont nous nous servions pour administrer les pauvres mourants, ni un morceau de la vraie Croix sur laquelle Jésus-Christ consomma son sacrifice.

Cependant, la haine contre la religion était si grande que nos maîtres avaient jeté dans la mer nos bréviaires, nos livres ; et ce qui peut-être n'est jamais arrivé avant la persécution de 93, ils nous avaient menacés de nous fusiller, s'ils nous voyaient ou s'ils nous entendaient prier.

Dirai-je maintenant ce qu'était notre nourriture ! Le jour de notre entrée dans le vaisseau les *Deux-Associés*, le capitaine nous avait dit que nous aurions la même ration que l'équipage ; or chaque matelot recevait une livre et demie de pain par jour, avec trois quarts de bouteille de vin ; une demi-livre de viande six fois par décade, et les quatre autres jours, trois onces de morue et quatre onces de gourganes. (On nomme ainsi une espèce de petite fève de marais dont on fait usage sur les vaisseaux.)

ALFRED DE BESANCENET.

(La suite prochainement.)

CRITIQUE

FRÉD. MASSON. — *Le Cardinal de Bernis*, 1758-1794. — Plon, éditeur. — « Dites-lui que j'ai lu Voltaire. » On assure que c'est avec ces mots que Murger déclara ne pas vouloir recevoir l'aumônier de l'hospice Dubois où il mourut. Je crois la phrase apocryphe. J'ai assisté à presque toute l'agonie de ce pauvre garçon. Il était, d'ailleurs, bon, délicat, respectueux, incomparablement plus ignorant qu'hostile, dans les choses religieuses. Le mot a été non pas dit, mais fait. Il n'est pas mal fait. Il m'est revenu souvent à l'esprit, pendant que je lisais le livre de M. Fr. Masson et que j'y voyais rudoyer quelque moine : « Dites-lui que j'ai lu Voltaire. »

M. Masson a donc lu Voltaire. Eh bien ! j'en suis fort fâché. Il n'y a rien gagné pour son style qui n'avait pas besoin, pour être fin, de ce modèle de finesse, et il y a perdu comme pensée. Son intelligence y a contracté quelques habitudes d'aigreur.

Cette accointance était particulièrement dangereuse pour un écrivain qui ne nous éclaire point par un unique jet lumineux, mais par une série de rayonnements tirés des mille facettes d'une idée ou d'un fait. Or si l'on suppose que de temps en temps le nez ricanant de Voltaire vient se mettre devant quelques-unes de ces facettes brillantes, on comprend qu'il y fera ombre et remplacera, par la silhouette railleuse, la parcelle de vérité qui devait sortir de cette facette. Puis la hantise de ce vilain homme de génie a toujours eu pour effet de porter les gens à voir malignement le petit côté des grandes choses. Or c'est là une cause de défaillance, et c'est pourquoi j'en suis fâché pour M. Masson qui a beaucoup des dons d'un grand historien.

Ce volume, je le divise, dans mon esprit, en trois parties. La première nous raconte l'exil du cardinal de Bernis. C'est un tableau exquis de la vie d'un grand seigneur et d'un grand prélat de l'Ancien Régime. La troisième partie nous montre les relations du cardinal de Bernis, ministre de France à Rome, avec la Révolution. Ici encore, le travail est fort bon. J'y trouve dans son entier l'excellent historien, le jugement droit et lumineux, sans cette pointe de malice inférieure ou d'amertume taquine.

La seconde partie est de beaucoup la plus importante. Elle traite de cette question qui agita l'Europe entière et qui est, en effet, la plus considérable de tout le XVIIIe siècle, avant la période révolutionnaire à laquelle elle tient par des liens intimes : je veux dire la suppression de l'ordre des Jésuites, qui est la première victoire de la Révolution.

Bernis qui fut, disons-nous, ministre de France à Rome, était en situation de tout voir, et M. Masson, qui a eu en main les archives de la famille de Bernis et du ministère des affaires étrangères, a été en situation de con-

naître tout ce qu'a vu Bernis. Comme il a l'esprit vif et ouvert, virilement curieux, aimant à pénétrer profondément, et à chercher les causes, même les plus petites, on comprend qu'il a su tout ce qu'il a été à même d'apprendre.

Une phrase savamment coupée, dont chaque membre renferme ou une pensée, ou un trait de vie, ou une nuance d'événement, phrase alerte, dégagée, un peu pincée parfois, mais toujours fine, comme il convient à une phrase qui a vécu dans la bonne compagnie et qui a eu pour compagnon l'esprit de Bernis ; un style qui court, non pas à travers les fleurs de rhétorique, mais sur l'agréable et solide terrain de la chronique réelle, au milieu des mots vifs, des traits d'esprit, des réflexions ingénieuses ; c'est là l'instrument que cet historien, qui a pu tout savoir, a entre les mains pour nous montrer que, en effet, il a presque tout su.

On est donc porté à croire que ce livre est un des plus attrayants, des plus pénétrants, qui aient été faits sur l'histoire diplomatique du XVIIIe siècle.

C'est bien cela. Mais Voltaire, ce Voltaire que Murger invoquait, dit-on, contre les aumôniers, m'a gâté çà et là cet ouvrage. Il m'a arrêté mainte fois, comme une note fausse qui rompt l'enivrement d'une musique charmante.

Oui, en certains passages, je ne retrouve pas l'écrivain qui paraît si parfaitement aimer la dignité morale, comprendre la grandeur des sentiments et les hauts élans du cœur. Il a des mots injustement malicieux, des remarques d'une malignité creuse et inférieure à son intelligence.

« La suppression des dîmes n'a pas été pour peu de chose, dit-il, dans les résistances du clergé au moment de la Révolution. » Ainsi c'est en grande partie pour la dîme, que le clergé a souffert la persécution, l'humiliation, les injures, la prison, l'exil, la déportation, les pontons et la mort. Que ce clergé du XVIIIe siècle était donc pauvre d'intellect : il ne lui est pas venu à l'esprit qu'il aurait mieux valu être ruiné tout simplement que d'être ruiné et égorgé ! Qu'un révolutionnaire puisse croire, qu'un républicain soit convaincu qu'il n'y a, en ce monde, d'autre mobile que l'avidité, et dans une fonction rien que des émoluments, je le veux bien. Mais M. Masson est digne de comprendre que c'est la conviction, l'honneur et la foi qui ont poussé le clergé à la résistance.

Pourtant, je rencontre dans son livre cent autres mots qui me blessent, après m'avoir étonné. On me parle du chocolat qui était nécessaire pour obtenir les quatre miracles obligatoires en toute canonisation. Ce chocolat, on me permettra de ne pas le goûter. Il me semble que ce n'est plus M. Masson qui parle, et je pense immédiatement à Pigault-Lebrun et à son citateur.

On me dit encore que le pape faisait ses fonctions papales pour « l'amusement de ses contemporains. » Vraiment ! Rien que pour cela ! M. Masson n'a vu que les quelques grands seigneurs voltairiens, les quelques diplomates sceptiques qui allaient faire la sieste de leurs débauches à ce *carrefour de l'Europe ;* il n'a pas vu ces millions de pèlerins qui allaient prier de leur mieux aux tombeaux des Saints Apôtres et... qui y vont encore ! J'en suis, et des milliers d'autres qui ne sont point des sots et qui n'espèrent pas y retrouver les dîmes.

Quoi encore? Les cérémonies de ce culte ne sont plus « qu'une pièce qu'on n'écoute plus. » Au moins il n'y a guère paru à la fin du siècle, et les chrétiens, de 1792 à 1800, ont joué, dans la perfection, le rôle d'écouteurs sérieux, car ils ont écouté la pièce jusqu'à ce qu'on leur coupât le cou.

Voici les parents de Benoît Labre. Ils travaillent de leur mieux à la canonisation de celui-ci. Ne croyez pas que ce soit par conscience, par tendresse familiale, par piété, pas même par amour-propre! Non, l'amour-propre n'est pas un sentiment assez bas pour des dévots. C'est parce qu'ils espèrent « de bonnes aubaines. » Encore le point de vue républicain! M. Masson me permettra de lui avouer que, sans espérer la moindre aubaine, je suis prêt à rompre des lances en faveur de ce saint, que je considère comme un homme très héroïque ; et la lettre qu'on nous donne, peut-être à tort, comme étant de lui, je la trouve admirable de candeur, d'humilité et de délicatesse de conscience.

Mais les dévots, *bêtes noires*, ont le don de renverser la physionomie ordinaire des choses! S'agit-il d'efforts pour le rétablissement des jésuites? Ce ne sont que des intrigues. S'agit-il de procurer leur destruction? Il faut distinguer : est-ce une influence monacale qui les poursuit? Il n'y a pas de raison pour que ce ne soit pas encore une intrigue. Est-ce la diplomatie laïque? Il n'y a plus que persévérance, résolution, sagesse! Choiseul n'est pas léger, d'Aiguillon n'est plus taré ; Florida Blanca est un type quasi-surhumain de fermeté. Les amis des jésuites sont des sectaires, les jansénistes ne sont plus que des patriotes gallicans, et les philosophes, de sages représentants de la mansuétude.

Toutefois, là même où il blesse nos plus chères convictions, et où, comme je l'ai dit, je le trouve inférieur à lui-même, M. Masson est si bien doué pour l'histoire, que l'intelligence, le devoir de l'historien dominent encore; la sympathie naturelle pour la dignité morale, le goût vif pour les choses nobles et vraies persistent à se montrer. Il comprend, sans doute, que cette folie de haine contre les jésuites est une des premières effervescences de l'esprit jacobin. Bien qu'il n'aime guère la Compagnie, il fait justice de cent mensonges et injures qui furent alors répandus dans l'Europe. Son antipathie se montre toutefois encore par des roideurs de style, des qualificatifs violents ou sardoniques, et le jugement favorable est prononcé d'une voix amère. Cela contraste avec la grâce aisée qui est si caractéristique de son style.

C'est une punition artistique. Je la trouve suffisante, car, à part cela, l'ouvrage est bon ; et là où il est bon, il est excellent.

En résumé, si je n'ai pas été exagéré dans la critique, je n'ai pas été trop généreux dans l'éloge. M. Masson eût été excellent de tout point, s'il avait moins détesté les Jésuites ; mais il a lu Voltaire!

Emmanuel Lemaire. — *Les Fêtes publiques à Saint-Quentin.* — Moureau, à Saint-Quentin. — L'intérêt de cet ouvrage est, sans doute, restreint. Mais le livre est consciencieusement fait ; le travail est complet. Il peut servir, non seulement à ceux qui étudient la chronique de la Révolution dans le Nord de la France, mais à ceux-mêmes qui s'occupent de

l'histoire générale. J'aurais souhaité que l'auteur s'effaçât moins, que son étude fût plus personnelle et que, au lieu de se contenter de raconter avec sérénité et bonhomie, il se mît parfois en colère, à la vue des inepties et des atrocités. Mais enfin, il nous a donné le document complet, les érudits doivent l'en remercier, les philosophes en tireront leurs conclusions.

ANT. RICARD. — *Une victime de Beaumarchais.* — Plon, in-18 de 284 pages. — *Qu'es aco, Marin ?* Voilà cent dix ans que cette question est posée. M. l'abbé Ricard vient d'y répondre aujourd'hui, pour la première fois. Ou plutôt on y avait jusqu'ici fait beaucoup de méchantes réponses, répondant à une question méchante. On nous dit aujourd'hui la vérité, complètement et... joliment, car, entre toutes les qualités qu'a ce livre, il est de la plus agréable lecture.

C'est une des curiosités de l'histoire qu'il ait fallu cent ans pour voir un peu clair dans une querelle où toutes les classes légères ou lettrées du XVIIIe siècle — sauf le clergé — ont été mêlées, philosophes, gens de lettres, magistrats, courtisans, grands et petits bourgeois, tous les faiseurs d'esprit ; et que ce soit un professeur éminent, un théologien notable, un historien de la plus grave intelligence, qui vienne apporter la lumière définitive ; une lumière sereine, souriante, au milieu de cette mêlée enragée.

On connaît l'événement. Nous ne pouvons raconter l'histoire de Maupeou, de son parlement, des vilenies de Beaumarchais. Ce chapitre-ci, notamment, nous mènerait loin. Tant est que ce dernier se trouva en querelle avec l'un des membres de ce parlement, M. Goezman. Marin fut mêlé à l'affaire, et ce qu'il reçut de coups, c'est inimaginable.

Beaumarchais lui consacra quelques pages des Mémoires qu'il publia contre Goezman. Ces Mémoires sont le chef-d'œuvre du pamphlet. Je ne crois pas qu'il y ait dans les annales de la raillerie française rien qui y soit supérieur. On comprend que, en ce siècle, au commencement et au milieu duquel l'esprit était tout, en attendant qu'à la fin il ne fût plus rien, sinon une raison pour être suspect de mépriser la démocratie ; on comprend que Goezman et ses amis furent écrasés. Le pauvre Marin y resta, ou plutôt non, il se sauva, mais comme un chien, à qui on a attaché une casserole à la queue, qu'on crie enragé, qu'on hue et qu'on couvre de pierres et de boue.

On hue, on crie, on jette de la boue ! notre ami Voltaire est de l'affaire.

On ne l'a pas assez remarqué, l'opinion publique, au XVIIIe siècle, paraît dirigée, en sous-œuvre, par des laquais révoltés, laquais de grands seigneurs au début, valets de savetiers à la fin. Il y a du laquais dans l'école philosophique. Je ne désespère pas de voir un jour, de là-haut, la postérité dire le dernier mot sur Voltaire en proclamant qu'il fut un laquais de génie, et sur Beaumarchais, en déclarant qu'il fut un laquais de talent. Je crois qu'elle trouvera, dans notre siècle, parmi les bons écrivains, plusieurs êtres de cette race. Mais on ne les remarque plus ; ils s'empressent d'aller se cacher dans la politique, où ils sont perdus dans la foule.

Voltaire se trouva donc mêlé à l'affaire, plus laquais que jamais, ou

plutôt laquais comme toujours. Pour les autres laquais du siècle, les petits valets de l'encyclopédie, on conçoit qu'en entendant leur maître Beaumarchais chanter à si belle voix, ils se mirent à huer à l'unisson ; et tous leurs fils et petits-fils les ont imités.

Voilà Marin proclamé aventurier, parasite, usurier, espion, que sais-je, le plus méprisable des hommes. Il regagna La Ciotat, son pays natal, et *Qu'es aco, Marin ?* Voilà son oraison funèbre !

La puissance du style est telle, en France, que nous-mêmes, malgré notre absolu mépris pour Beaumarchais, mais entraînés par notre passion pour son esprit, — ah ! j'en bats humblement ma coulpe, — nous n'avons jamais vu dans Marin qu'un vilain et un grotesque.

Mais point. Ce Marin est fils d'une vieille, illustre et chevaleresque famille, déchue, sans doute, — cela arrive à toutes les familles, — pauvre lui-même, — cela arrive encore aux plus honnêtes gens. Il est vaillant contre l'adversité, laborieux. C'est un lettré de bon ordre, c'est un érudit savant pour l'époque. Il est censeur royal, et cela est honorable : en théologie, le grand maître du collège de Navarre en est ; en jurisprudence, c'est Saurin, Terasson, Chaussepierre ; en sciences, c'est Astruc, Senac, Bartès, Sue, Clairaut, de Parcieux, Bezout ; dans les lettres, c'est outre, Marin, Moncrif, d'Hozier, Trublet, l'abbé de Condillac, Boudot, Capperonnier, Barthélemy, Gaillard, Bret, Crébillon, Brequigny, Ameilhon, Cochin, de Vigny, etc. Marin est censeur de la police, c'est-à-dire des théâtres. Enfin, il est secrétaire général de la librairie. Il a publié beaucoup de livres qui ne sont pas sans valeur. Pourquoi n'a-t-il pas été de l'Académie ? Il était sur le seuil. Voltaire intriguait en sa faveur. Voltaire avait besoin de lui pour donner l'estampille de la police aux pamphlets qui attaquaient la société, et disposer des rigueurs du gouvernement contre les livres qui défendaient la royauté. Il est donc, pour Voltaire, son *ami,* son *cher,* son *frère !!!* Et le *patriarche* demande tout crûment qu'on le nomme académicien parce qu'*il peut rendre des services*. Mais voici cet *ami* attaqué par Beaumarchais ; le cœur du laquais se montre en toute nudité : Voltaire demande s'il est vrai que son *cher* Marin « ait perdu tout crédit. » D'Argental lui répond que cela est vrai, et ce *frère* n'est plus que « un hippopotame. » Il faut le lapider.

Marin commençait avec les philosophistes, ces grands ancêtres de la Révolution, l'expérience de l'ingratitude qui est, en effet, le caractère saisissant de la Révolution. Sa candeur est récompensée comme le fut celle des libéraux de 89. Il n'avait pas l'immortel courage du vieux Fréron et il s'était laissé quelque peu enjôler. Rendons-lui justice pourtant, il ne fut ni sans dignité ni sans probité, dans l'exercice de ses difficiles fonctions. Peut-être fut-il uniquement bon. C'est là le signe distinctif de ce *monstre :* il était obligeant et serviable, au delà de tout.

Je veux laisser au public le plaisir de lire, sans l'analyser davantage, l'excellente monographie publiée par l'abbé Ricard. Ecrite en un style flexible et nuancé, enrichie d'extraits qui tantôt, comme les pages de Lamartine, forment le plus gracieux des tableaux ; tantôt, comme les passages des Mémoires de Beaumarchais, nous transportent en pleine et fiévreuse vie du XVIIIe siècle, elle a encore pour nous un mérite spécial :

elle nous donne, sur la période révolutionnaire, une série de lettres inédites et des plus intéressantes. L'auteur a rendu service à l'histoire politique en même temps qu'à l'histoire littéraire.

N'ai-je aucune réserve à faire ? Une seule ; encore ne suis-je pas sûr de ne pas me tromper. Il me semble que M. l'abbé Ricard a un peu subi, lui aussi, l'influence du merveilleux esprit de Beaumarchais. J'eusse souhaité qu'il défendît plus chaleureusement son Marin, en cette passe difficile, et qu'au lieu de reproduire simplement la pâle riposte du grave censeur, il analysât l'attaque et la défense et montrât ce qu'il y avait d'invraisemblance dans les accusations.

Quoi qu'il en soit, voilà un arrêt de l'histoire définitivement réformé. *Qu'es aco, Marin ?* C'est un excellent homme.

Barthélemy Pocquet. — *Les origines de la Révolution en Bretagne.* — Lib. académique, Perrin. — Quand on jette un regard rapide sur l'ensemble de l'histoire révolutionnaire, parmi les faits qui heurtent l'attention et arrêtent l'esprit avec la taquinerie d'une énigme, se trouve — je dirai volontiers au premier rang — la conduite de la Bretagne. Ces Bretons se battent, avec un acharnement héroïque, comme des dogues et comme des lions, en faveur de la Royauté, et ce sont eux qui ont commencé la Révolution, eux qui ont fondé le club des Jacobins, eux qui sont accourus prendre les Tuileries au 10 Août.

On a voulu expliquer cela en disant qu'il y a deux Bretagnes. Eh ! non, c'est qu'il y a une Bretagne, la Bretagne, qui n'est pas la France, qui n'a pas voulu être la France ! qui est fière d'être la Bretagne, et qui a raison ; c'est que cette Bretagne est habituée à se défier du pouvoir central, à lutter contre lui ; c'est qu'elle aime ce combat, et qu'elle y est experte.

Mais on comprend que la confusion soit facile et qu'il faille avoir beaucoup de bonne foi, beaucoup de sagacité et de connaissances pour noter le point précis où les flots de cette armée de batailleurs se divisent, dégagent les molécules mêlées et confuses, pour aller, les unes vers le passé, les autres vers l'avenir.

Le début surtout est intéressant et d'une curiosité intense. La révolte *réactionnaire* de septembre 1788 précéda de si peu la révolte *révolutionnaire* de janvier 1789, que les mêmes éléments paraissent en action pendant ces deux périodes. Ils y sont, en effet, quoique les cris de ralliement ne soient pas les mêmes : en 88, les révolutionnaires étaient au dernier rang, applaudissant habilement les candides royalistes qui soufflettent la royauté ; en 89, ils sont passés au premier, tandis que les royalistes, faisant foule autour d'eux, voient, s'en trop s'en étonner, qu'on ajoute des coups de poing aux soufflets qu'ils ont distribués à la monarchie. Ils ne voient pas que si leurs soufflets étaient royalistes, les coups de poing sont républicains.

Cette mêlée donc est si confuse, que bien que l'histoire en eût été faite, elle était encore à faire. J'espère qu'elle ne le sera plus. C'est, en une phrase, le résumé de mon opinion sur l'ouvrage de M. Pocquet. Toutes

les sources ont été consultées, avec conscience et patience ; elles ont été utilisées avec intelligence. Les faits sont racontés avec clarté, exposés, dans leurs détails les plus minutieux et les plus cachés, avec cette sincérité, cette méthode, cet ordre naturel qui leur donnent la vie et les imposent à la mémoire comme à la croyance. Je pense donc que c'est bien la chronique définitive de ce grand et curieux événement.

Il se divise, disions-nous, en deux périodes. Sans doute, c'est le même événement, un événement révolutionnaire. Mais la révolte a deux actes. Le premier finit en septembre 1788, après avoir duré cinq mois. Le Parlement et les États de Bretagne paralysent la monarchie dans les derniers efforts qu'elle fait pour n'être pas forcée à remettre son sort aux mains des États généraux. Le second acte se passe en janvier 1789. Les parlementaires et les gentilshommes bretons sont triomphants. Ils ont empêché la royauté de porter une atteinte légère aux droits des États de Bretagne. On se prépare à la convocation des États généraux violemment demandée par ces aveugles. Or, dès les premiers préparatifs, la vieille constitution bretonne est jetée à bas, en attendant les États généraux, dont la première préoccupation sera d'anéantir le Parlement.

La punition était cruelle pour le Parlement breton, qui, défendant les stipulations du contrat passé entre la France et la Bretagne, n'avait pas ces allures étroites et hargneuses de sectaires, cet emportement dans l'opposition politique, cette ambition *corporative,* — la plus féroce de toutes, — qui fit du Parlement de Paris le complice de l'esprit révolutionnaire, l'allié des pires ennemis de la civilisation française.

Pourtant, déjà, la Révolution était là. Dans sa proclamation suprême, le Parlement breton l'avoue malgré lui. Ces magistrats sont admirables, ils sont austères, ils sont courageux, ils sont héroïques, mais ils invoquent le principe de la Révolution : ils parlent *du droit qu'ils tiennent de la nation même.* Mais poser un droit politique en face du droit royal, égal et supérieur même à lui, c'est une abominable hérésie dans l'Ancien Régime, c'en est la négation même. La souveraineté du peuple ! Mais c'est toute la Révolution ! On n'a rien dit autre chose pour légitimer tout, l'assassinat du 21 Janvier, comme l'expulsion des Girondins et la Terreur, qui sont les trois monstruosités juridique, politique et sociale de la République.

Avec un peu plus d'esprit politique, ces nobles et résolus défenseurs de la vaillante et chère Bretagne eussent compris que, si misérable que fût Loménie, si peu justes que pussent être les exigences royales, il fallait patriotiquement se soumettre à une résignation momentanée. *Jam proximus ardet Ucalegon.* Ils le pouvaient comprendre. « La sédition n'est pas tant dirigée contre le gouvernement que contre les nobles, les prêtres, les riches propriétaires. » C'était le résumé qu'un homme clairvoyant donnait de l'affaire, au moment même où les nobles, les prêtres, les riches propriétaires, tout fiers de leur triomphe sur le gouvernement royal, admiraient cette populace qui les avait aidés à gagner cette victoire.

Mais il y aurait un livre à faire avec les idées que suggère cet excellent ouvrage, car tout y est si vivement, si complètement exposé, qu'on y trouve mille rayonnements pour éclairer l'histoire générale.

J'aurais bien pu, du reste, me passer de l'analyser. Il est précédé

d'une préface de M. de la Borderie qui non seulement y met son bon style et son bon sens, mais qui, avec sa parfaite connaissance de l'histoire bretonne, résume l'ouvrage d'une façon magistrale.

Louis Dechristé. — *Préludes de la Révolution à Douai.* — In-8° de 68 pages. — Chez Dechristé, à Douai. — Les documents que contient ce fascicule ne sont pas seulement importants pour la chronique de la Révolution dans le Nord ; comme l'ouvrage dont nous parlions plus haut, ils intéressent l'histoire générale. Ils sont, d'ailleurs, des plus curieux. Ils nous renseignent sur un complot formé contre la vie du roi et de la reine, dans le courant de l'année 1789. Les procès-verbaux publiés ici pour la première fois, me frappent par leur caractère pittoresque tout autant peut-être que par leur valeur historique. J'y vois, outre les détails du complot, des traits saisissants de la vie bourgeoise d'alors. M. Dechristé avait rendu un véritable service à la vérité en publiant son livre *Douai pendant la Révolution,* il complète aujourd'hui son œuvre. On pouvait aisément penser, en lisant ce livre, qu'il n'avait pas besoin de complément,

Je n'ay plus soif, tarie est la fontaine,

comme chante le bon Charles d'Orléans. J'eusse eu, je le vois maintenant, doublement tort de chanter comme lui.

Les documents provinciaux sur la Révolution ont, nous venons de le voir, une véritable importance. M. Taine l'a compris. Nous parlerons bientôt du volume qu'il vient de publier, — et nous nous excusons de ne l'avoir pas fait plus tôt. — Nous constaterons le profit considérable qu'il a tiré de ces documents pour lui... pour nous surtout.

Cte de Sainte-Colombe. *Catalogue des émigrés français à Fribourg.* — Imprimerie générale de Lyon. Petit in-4° de 39 pages. — Le titre dit tout l'ouvrage. C'est un document pour l'histoire de l'émigration. Il est précédé d'un bref travail sur l'état légal de nos émigrés dans le canton de Fribourg, et suivi d'une intéressante notice historique sur les principales villes de ce canton. Nous engageons, de notre mieux, M. de Sainte-Colombe à continuer de nous donner ces nourrissantes miettes de l'histoire.

Ch. d'Héricault.

Les Assemblées de la généralité de Tours en 1787, par Henri Faye. — *Angers, Germain et Grassin.* — M. Henry Faye s'est consacré depuis plusieurs années aux travaux d'érudition, et ses recherches portent particulièrement sur l'histoire du XVIIIe siècle, en Touraine ; il était donc à même de traiter avec compétence cette question si intéressante des tentatives faites par Louis XVI, pour réformer un état social défectueux, pour mettre fin à une fermentation préjudiciable aux intérêts du pays.

L'établissement d'assemblées provinciales commencé, à titre d'essai, en 1778, fut entrepris de nouveau en 1787 : le tiers avait une représentation

double de celle des ordres privilégiés, dans ces assemblées où l'on votait par tête et où l'on devait décider des réformes à faire pour établir une plus juste répartition des impôts.

Les assemblées provinciales ne bénéficiaient pas seules de l'édit de 1787, qui donnait aussi aux paroisses des campagnes une organisation communale bien plus forte, bien plus indépendante que celle qui régissait les villes, pourvues alors de corps municipaux institués en charges d'offices. Il est curieux de voir, comme le dit fort bien M. Faye, l'Assemblée constituante s'approprier, deux ans plus tard, le bénéfice des principales dispositions de cet édit, en l'appliquant à toutes les communautés du Royaume.

M. H. Faye nous fait assister à tous les essais de décentralisation entrepris dans la généralité de Tours, sans contredit la plus étendue et peut-être la plus importante des pays d'élection, essais malheureusement infructueux, dans cette province comme dans le reste de la France, par suite de l'opposition des Parlements et d'une partie de la Cour. Cet insuccès rendit inévitable la convocation des États généraux dans des circonstances défavorables et l'on sait quel fut le triste résultat de cette convocation inopportune.

Les Assemblées de la généralité de Tours, en 1787, peuvent, en quelque sorte, servir de préface à une étude que M. Faye réserve à la *Revue* et que nous ferons paraître prochainement : *L'anarchie spontanée en Touraine.*

Dans ces deux études, également intéressantes et sérieuses, on trouve les qualités dominantes des travaux de M. H. Faye, une érudition scrupuleuse et une grande clarté.

Les Vosges pendant la Révolution, 1789-1795-1800, par Félix Bouvier. — *Paris, Berger-Levrault.* — L'œuvre de M. Bouvier est l'œuvre d'un adversaire dont nous ne partageons peut-être pas une seule opinion ni dans le présent, ni dans le passé. Nous n'hésitons pas cependant à reconnaître que son étude est intéressante et utile. Elle contient beaucoup de faits empruntés à des sources sérieuses, et M. Bouvier a eu l'intention de les présenter avec impartialité. Nous croyons que tous les faits qu'il cite sont exacts et même qu'ils pourront tous servir de bases à un travail dont il serait facile de tirer des conclusions opposées à celles de M. F. Bouvier.

L'histoire des *Vosges pendant la Révolution* est un des rares ouvrages révolutionnaires que l'on puisse prendre en considération, et nous sommes heureux de déclarer qu'il n'a aucun rapport avec certains travaux faits dans le même esprit, travaux sans érudition sérieuse et écrits sur un ton déclamatoire, prophétique, absolument ridicule. Le style de M. Bouvier est sobre, ses opinions sont formulées dans des termes modérés qui contrastent avec la banalité prétentieuse de la généralité des historiens révolutionnaires ; et, en retranchant fort peu de choses, on pourrait faire de son étude un excellent livre.

Ainsi M. Bouvier ne s'explique pas pourquoi, au point de vue religieux, la grande majorité du clergé refusa le serment à la Constitution civile. Selon lui, il devait obéir à la loi, même quand cette loi révoltait la conscience !

Dans les Volontaires de la Révolution, il voit aussi trop facilement des héros, confondant l'armée de l'Ancien Régime, qui remporta les victoires de la République, avec les bandes indisciplinées qui refusaient de partir et qui faisaient la chasse aux aristocrates, comme cela ressort de son étude même.

Il est certain que le département des Vosges fut privilégié pendant le cours de la Révolution : les exécutions capitales y furent relativement peu nombreuses, et la tyrannie jacobine y fut moins despotique que dans la plupart des autres départements ; cependant, nous ne voyons pas, dans la suite des faits qui constituent l'histoire de la Révolution dans les Vosges, de quoi composer « une sorte d'idylle, pleine de calme et de fraîcheur. »

Nous ne voulons pas entreprendre, dans le cadre restreint d'un article de critique, de relever les erreurs d'interprétation contenues dans ce volume, erreurs assez nombreuses à notre point de vue. Il en est une cependant que nous ne pouvons passer sous silence sans protester : on sait qu'après la prise de la Bastille, de nombreux crimes furent commis dans les provinces, et que, par toute la France, on fit courir des bruits sinistres pour mettre la populace en mouvement. Sur les frontières, les Anglais, les Allemands, les Piémontais ou les Espagnols devaient ravager les campagnes ; dans le centre, c'était une armée de bandits qui mettaient tout à feu et à sang ; c'était Marie-Antoinette ou le comte d'Artois qui avaient miné le sol pour faire sauter les villes dont les malfaiteurs n'auraient pu s'emparer. Or, d'après M. Bouvier, ces bruits alarmants et mensongers auraient été « semés par des royalistes fanatiques. » Cette accusation est très grave, et il nous semble que, pour avancer de pareils faits, il faut avoir des preuves sérieuses pour les appuyer ; M. Bouvier n'en donne pas, et pour cause. Il n'en existe pas. Bien plus, nous croyons avoir prouvé, dans une étude spéciale, que c'est aux révolutionnaires qu'il faut reporter l'accusation ; à défaut de preuves, — et nous en avons donné [1], — il est évident qu'eux seuls pouvaient profiter du désordre, et il est évident aussi qu'eux seuls en profitèrent.

A notre avis, les qualités du travail de M. Bouvier reposent surtout dans les faits et dans les biographies ; ces qualités nous ont paru assez sérieuses pour que les *Vosges pendant la Révolution* fussent présentées aux lecteurs de la *Revue*. Deux passages nous ont paru particulièrement intéressants : La dispersion des Dames de Remiremont, « la population entière protestant contre la suppression de l'abbaye dont elle avait reçu des bienfaits de toute nature, et assurant que la dîme la faisait vivre ; » et tous les détails relatifs à l'arrestation de Des Aix de Veygoux, en 1792. Le futur général Desaix qui devait mourir à Marengo était alors aide de camp du général Victor de Broglie.

En résumé, si, comme nous l'avons dit au début, l'histoire des *Vosges pendant la Révolution* est l'œuvre d'un adversaire, c'est avec plaisir que nous constatons qu'elle est « *rara avis* » l'œuvre d'un adversaire courtois.

GUSTAVE BORD.

1. *La Prise de la Bastille...* Paris, Champion, 1882.

ANECDOTES ET NOTIONS

Un cordonnier voltairien. — M. Charpentier, le célèbre cordonnier, entra, dans un négligé de petit-maître.

— Ah ! Monsieur Charpentier, dit le chevalier, j'étais dans l'admiration de tout ce que je vois ici.

— Vous voyez, Monsieur, c'est la retraite d'un homme qui aime à jouir ; je vis *en philosophe*. Mais, monsieur le chevalier, puis-je savoir ce qui me procure l'honneur de faire votre connaissance ?

— Monsieur, voici un modèle de souliers qu'une dame de mes amies m'envoie.

— Ah ! je sais ce que c'est. Je connais ce joli pied. Savez-vous bien qu'après la petite Guémené, votre amie a le plus joli pied du monde? Fort bien, Monsieur, je ferai son affaire.

Le chevalier voulait se retirer, lorsque M. Charpentier lui dit :

— Si vous n'êtes point engagé, restez à manger ma soupe. J'ai ma femme qui est jolie ; et j'attends quelques autres femmes de notre société qui sont fort aimables. Nous jouons *Œdipe* après dîner, et vous pourriez bien ne pas vous repentir d'être resté chez nous.

— Je n'en doute pas, M. Charpentier. Mais je suis malheureusement engagé aujourd'hui. Ce sera pour une autre fois.

Quelques années après, étant à Paris avec une dame anglaise, nous envoyâmes chercher M. Charpentier. Il fit le bel esprit, récita devant nous des tirades philosophiques et m'assura de nouveau qu'il était *philosophe*.

(*Mémoires d'un voyageur qui se repose.*)

Un baptême civil. — L'enfant de l'archiviste du district d'Angers a été baptisé hier, dans l'église Saint-Pierre, en présence de l'administration du district. Le parrain et la marraine ont juré, en son nom, *qu'il serait fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et qu'il maintiendrait de toutes ses forces la constitution du royaume décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi*. C'est le premier baptême civil qui se soit fait en cette ville.

(*Affiches d'Angers ou Journal national du département de Maine-et-Loire,* n° 3 du 8 janvier 1791.)

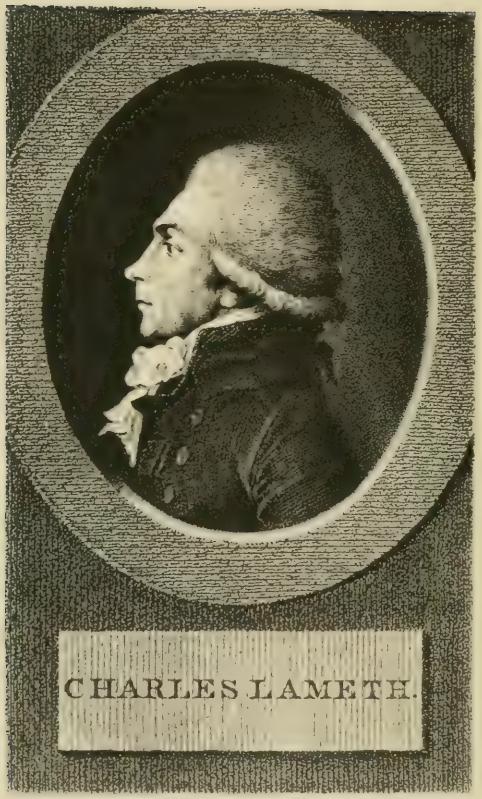

LES ARISTOCRATES DE LA RÉVOLUTION

Le comte Charles de Lameth

Protégé de la Reine, colonel de cavalerie, député à la Constituante, ennemi acharné de la cour ; en fuite après le 10 Août, ayant demandé en vain à prêter le serment de l'Égalité ; émigré, aide de camp de Murat, noté pour son zèle envers l'Empire, demanda et obtint de Louis XVIII le grade de lieutenant général.

CLUBS ET CLUBISTES DU MORBIHAN

DE 1790 A 1795 *

III

Le club de Lorient

Les premières séances de la Société des Amis de la Constitution, à Lorient, datent seulement du mois de septembre 1790. On n'avait pas retrouvé, jusqu'à ces derniers temps, le registre manuscrit de ses procès-verbaux, et ce précieux élément d'information qui nous apportera pour Vannes les détails les plus minutieux sur la vie intime de ces Sociétés, m'avait d'abord fait défaut ; on ne possédait que pour une année environ, de novembre 1790 à septembre 1791, de curieux comptes rendus des séances du club dans un journal devenu fort rare, car je n'en connais qu'un seul exemplaire, intitulé la *Feuille hebdomadaire de Lorient* [1]. On vient fort heureusement de retrouver le registre de Lorient dans un vieux fonds d'archives de la mairie de cette ville et l'on en prépare, nous assure-t-on, la publication intégrale, comme premier document d'une collection qui doit prendre le titre d'*Archives révolutionnaires du Morbihan*. En attendant, nous avons eu communication de ce registre et nous possédons par conséquent sur le club de Lorient des documents inédits de premier choix.

Le club fut fondé le 1er septembre 1790, chez le receveur général des fermes, *Dubois* [2] (un artiste dans l'âme, car il était peintre et sculpteur en même temps que financier), par seize membres influents

* Voir la livraison de mars 1885.

1. Voir sur ce journal : l'*Essai d'une bibliographie des publications périodiques de Bretagne*, par M. René Kerviler. — Premier fascicule, département du Morbihan ; Rennes, Plihon, 1884, in-8o.

2. J'ai tout lieu de croire que c'est le père de *Dubois de Beauchesne*, l'historien de Louis XVII.

de la bourgeoisie de Lorient : j'y remarque, entre autres, les ingénieurs de la marine *Guillois*[1] et *Segondat*, les commissaires de la marine *Even* et *Najac*[2], les prieurs et juges consuls *Lapotaire*[3] et *Puchelberg*, le chirurgien *Fichoux*, les négociants *Gougeard* fils[4] et *Bijotat*, etc...

Le 15 septembre, seconde séance, encore de préparation, où l'on reçoit une lettre de Kervelégan annonçant que les Jacobins de Paris accordent l'affiliation avec enthousiasme et où l'on admet 4 nouveaux membres ; le 19, 10 nouvelles admissions ; le 20, 2 ; le 27, 12 ; le 2 octobre, 25 ; le 7, 16 ; le 16, 15 ; en sorte que, six semaines après sa fondation, le club atteignait le chiffre exact de 100 membres : tous des bourgeois, anciens magistrats comme l'ex-sénéchal *Maujouan*, l'ex-procureur fiscal *Le Gallic de Kerizouet;* négociants, comme *Perrier, Lemir, Amoureux, Christi;* avocats, comme *Lozach;* officiers nationaux, comme *Caro* et *Ferran;* notables comme l'ancien maire *Esnoul*, le pharmacien *Mouquet*, etc.

La liste des premiers présidents mensuels n'est pas moins intéressante à relever pour constater le milieu du recrutement. J'y remarque, en tête, le 19 septembre 1790, l'ingénieur *Guillois*, déjà nommé ; — puis, le 23 octobre, l'ex-procureur fiscal, devenu juge au district, *Le Gallic de Kerizouet ;* — en novembre, l'ancien sénéchal de Lorient, *Maujouan;* — en décembre, l'ancien maire, *Esnoul des Châtelets*, plus tard président du directoire du département ; — en janvier 1791, l'ingénieur *Guillois* pour la seconde fois ; — en février le commissaire de marine *de Najac*, plus tard député suppléant à la Législative, puis conseiller d'État sous l'Empire ; — en mars le président du tribunal du district *Kerlero du Crano ;* et si le sergent *Picard* apparaît, par exception, comme président au mois de mai, il ne faut pas oublier qu'il avait contribué à sauver Lorient pendant les émotions de juillet 1789 et que tous les corps constitués avaient fait frapper en son honneur une médaille aux armes de la ville. C'est donc bien la haute bourgeoisie qui gouverne le club ; il ne faut pas perdre cela de vue : l'étude de ses actes ne serait pas instructive sans cela. Du reste nous constaterons partout les mêmes phénomènes.

1. Plus tard député à la Législative.
2. Grand-père de l'auteur dramatique, Émile de Najac.
3. Plus tard député aux Cinq-Cents.
4. Grand-père de l'ex-ministre de la marine.

La démocratie lorientaise, qui commençait à lever la tête, s'en aperçut bien vite, et dès le 2 octobre 1790, la *Feuille hebdomadaire* répercutait l'écho de ses protestations : « Au nom du bon Dieu, Monsieur l'aviseur, dites-moi donc ce que c'est que le *club des Amis de la Constitution ?* » et cette interrogation était suivie de plusieurs autres peu dubitatives : « Est-ce que les membres de cette Société sont les seuls ici dignes de ce beau titre ! Est-ce que notre municipalité, notre bonhomme de maire[1] et tous nos frères d'armes ne sont pas aussi les amis de la Constitution ? Et moi, mon cher Monsieur, et moi, croyez-vous que j'en cède ma part à personne ?...»

Mais cela ne visait que le titre : un autre protestant se chargeait de démolir la chose. « Un club, disait-il, est un rendez-vous, une association, une *cabale*, une coterie enfin, dont les membres sont sans caractère quelconque, qu'aucune loi n'a créée, dont la police n'a nullement besoin, et qu'il est sans exemple qu'elle ait jamais protégée. Là se rassemblent des hommes, la *plupart à grandes passions,* qui, sous les dehors d'un patriotisme désintéressé et tolérant ne s'attachent qu'à subjuguer les opinions, s'en emparent et finissent par les diriger... Ils se sont érigés graduellement en *moniteurs publics.* Tour à tour *enquéteurs* et *dénonciateurs,* « ces prétendus pivots de la Liberté » s'attribuent de plus impérativement le droit de juger. Une sentence de tel club est souvent plus respectée que celle qui émane de la loi... Leur occupation quotidienne est à la fois de surveiller le corps exécutif et de faire une scrupuleuse révision des décrets du corps législatif. Leur honorable tâche est de les tourner en tous sens, de les éplucher phrase à phrase... De quel droit ces hommes à qui leurs concitoyens n'ont nullement accordé leur suffrage, s'érigent-ils donc en fonctionnaires publics ? Ne valait-il pas mieux que ces chauds amis de l'humanité et de l'ordre se fussent tenus tranquillement à leur place ? Si l'on y réfléchit bien, on verra que de tels actes peuvent produire un jour de grands maux. »

La critique était dure et le prophète clairvoyant. Le club se sentit touché au vif et répliqua dans le numéro du 6 : mais la réplique était pâle auprès de l'attaque : on ne pouvait que se borner à protester des meilleures intentions. Aussi le critique revint-il à la charge le 16, en déclarant que les fondateurs du club se fussent peut-être mis au-dessus de tout reproche, s'ils eussent invité *tous les*

1. Lecointe.

patriotes à la fondation de cet établissement. Un peuple qui vient de briser ses chaînes est toujours inquiet et soupçonneux, s'écriait le citoyen Listrac. Prenez donc garde, imprudents bourgeois! « Déjà on va jusqu'à vous reprocher de vous être établis juges nés de la conduite de vos frères, en exigeant des preuves de patriotisme, tandis que vous vous êtes vous-mêmes soustraits à leur inquisition en vous installant de votre propre mouvement sur le tribunal !... »

Mais toutes ces protestations furent inutiles. Les bourgeois continuaient à se faire inscrire en masse. Les séances, tenues d'abord chez Dubois, à l'Hôtel des fermes, situé au haut de la rue de l'Hôpital, à l'angle de la rue de la Corderie, durent se tenir désormais, faute de place suffisante, dans une des salles de l'auditoire de l'ex-présidial ; et cette salle elle-même devenant trop petite, on fut obligé de demander asile aux *congréganistes* qui s'empressèrent, le 30 octobre, d'offrir leur chapelle « avec reconnaissance. » C'est là un détail d'autant plus intéressant à noter que, le 27, avait été votée, au club, une adresse à celui de Quimper, pour exprimer l'admiration ressentie par toute l'assemblée pour l'auteur de deux mémoires envoyés en faveur de la *Constitution civile du clergé* et de *l'Élection d'un évêque*. Cela tendrait à faire croire que tous les congréganistes de Lorient allaient donner dans le schisme, comme des moutons de Panurge, ce qui ne surprendra qu'à demi, quand on saura que le clergé paroissial de Lorient prêta presque tout entier le serment constitutionnel.

Mais revenons à nos bourgeois et voyons-les à l'œuvre.

Dans le principe, les séances du club n'étaient pas publiques et paraissent avoir été assez désordonnées. Voici, à cet égard, une lettre fort curieuse d'un négociant de Nantes, nommé Chaput, adressée au rédacteur de la *Feuille hebdomadaire* et insérée dans le numéro du 6 novembre 1790 ; elle contient une peinture intéressante des premières séances de la Société.

« Permettez, écrit Chaput, quelques réflexions à un étranger sur votre club. Depuis neuf mois je voyage ; j'ai resté quelque temps à Paris, et là j'ai eu l'honneur d'être fait Jacobin... Quittant cette capitale, allant à Orléans, et de là à Nantes, dans toutes les villes où j'ai passé, j'ai eu soin d'assister à toutes les séances des *Amis de la Constitution*... J'arrive de Brest, où j'ai vu les *Amis de la Constitution* nous éviter les malheurs de Nancy... J'étais bien persuadé que dans une ville (Lorient) qui, depuis la Révolution s'est distinguée par son civisme, j'aurais trouvé les *Amis de la Constitution* dignes de donner l'exemple à tous les *clubs* du

monde. Quelle fut ma surprise lorsque, mercredi, j'entrai dans une salle où soixante à quatre-vingts personnes parlaient à la fois, où l'un d'eux ne se levait que pour apostropher l'autre d'une manière dure et malhonnête! Que fut grand mon étonnement quand, après la lecture de l'adresse des *clubistes brestois* à l'armée, je n'entendis qu'un membre demander qu'il en fût fait mémoire au procès-verbal : et encore que l'Assemblée lui rit au nez !... — Je vis ensuite une grande discussion sur un local proposé (pour les séances du club), qui amena une digression scientifique sur l'air, entre deux membres qui parlaient de manière à n'être compris de personne... — Je fus encore surpris que, pendant toute la séance, le président ne remplissait nullement les devoirs de sa charge ; je fus frappé de son embarras, quand il lui fallait poser une question,.. etc. [1]. »

Le club sentit ces reproches[2] et dès qu'il put s'installer dans la chapelle de la congrégation et y tenir des séances publiques, sa physionomie changea de face. En décembre 1790, il se composait de plus de deux cents membres. Il est vrai que tous ne suivaient pas assidûment les séances, mais les fidèles travaillaient ferme, et parmi eux, nous remarquons quelques prêtres assermentés, en particulier l'abbé Even qui fut élu secrétaire avec Maujouan, le 20 février 1791. Voici un aperçu sommaire des travaux et des motions.

Le 6 décembre 1790, Béchu propose la réunion du service des postes aux messageries et l'on reçoit solennellement le mousse

1. *Feuille hebdomadaire de Lorient,* numéro du 6 novembre 1790, d'après l'exemplaire conservé par M. Paul Guieysse, ingénieur hydrographe de la marine, au château de Kervéléan, en Caudan.

2. Les délibérations en portent vivement la trace. Le 16 décembre, après plusieurs autres comptes rendus critiques publiés par la *Feuille hebdomadaire,* le chirurgien Fichoux proposa au club une motion pour interdire qu'il fût parlé au dehors des séances du club et surtout de nommer les orateurs qui y parleraient. L'auteur de la *Feuille hebdomadaire,* admis lui-même dans le club, a dénaturé, disait Fichoux, des faits passés dans les dernières séances. Au nom de la liberté de la presse, sans doute, on arrêta que le coupable serait engagé à ne plus permettre, à l'avenir, d'impliquer le nom d'aucun membre de la Société dans sa feuille. Mais Doré-Dejordanis n'accepta pas cette décision. « Ce serait manquer à notre caractère de publiciste, écrivait-il, le 18, dans la *Feuille hebdomadaire,* et nous savons trop combien il est essentiel, pour le bien de tous, en encourageant le talent, de *publier les torts des particuliers.* D'après ces principes, nous prévenons nos abonnés que, jusqu'à ce que la loi nous empêche de parler des *Amis de la Constitution,* à L'Orient, nous leur donnerons exactement les détails de leurs séances. »

Dejordanis tint parole. Il donna désormais un compte rendu régulier des séances, qui contrôle celui des procès-verbaux, avec ceci de particulier qu'il cite les noms des orateurs tandis que les procès-verbaux se bornent à dire *un frère* ou *un membre.*

nantais, Pierre Richard, qui s'était distingué dans le naufrage du *Passe-Partout*, à Groix : couronnes civiques, discours[1], adresse aux Jacobins, rien n'est épargné pour fêter le jeune héros ; le 9, on dénonce le curé de Lesbin-Pontscorff, coupable d'avoir conservé des armoiries peintes dans son église[2] ; le 13, Bisson présente un projet de formation d'une Caisse patriotique ; le 16, Mouquet sollicite une loi sur les duels, et nous avons déjà vu qu'un des articles du serment des clubistes les forçait à ne jamais prendre part à un cartel ; le 20, Cordon demande la suppression des écoles publiques destinées aux enfants des ci-devant nobles ; le 27, on prend la résolution d'écrire aux Jacobins de Paris pour solliciter de l'Assemblée nationale la permission aux militaires de faire partie des clubs d'Amis de la Constitution.

Ce ne sont encore que verdures et pastourelles, comme aurait dit le cardinal de Retz.

Le 3 janvier 1791, une députation des *dames des tribunes* dépose le produit d'une quête pour être jointe aux offrandes de la Société pour les pauvres. Madame Le Guével La Combe, l'une d'elles, prononce un discours « où elle fait éclater la naïveté et la candeur si naturelles à son sexe, » pour exprimer l'intérêt qu'elles prennent aux délibérations du club, et combien elles sont jalouses de contribuer à leur succès. Le même jour, les dispositions schismatiques de l'assemblée s'accusent nettement. Cordon donne lecture d'une adresse aux Français pour les éclairer sur les écrits séditieux de quelques prêtres ; les laïques se font théologiens à leur manière, et le club

1. La *Feuille hebdomadaire* cite l'adresse du club de Brest à Pierre Richard. C'est un monument oratoire absolument typique et l'on nous saura gré de reproduire ici son préambule :

« Jeune et généreux citoyen,

« A peine sorti du sanctuaire de la nature (!!!), des bras paternels (*à dix-huit ans !*), tes premiers pas dans la carrière pénible de la vie humaine sont déjà des exemples d'intrépidité dans les dangers et de générosité envers ton semblable infortuné. Si la divinité te créa à son image, par ton cœur vertueux, jeune homme, tu relèves encore l'éclat de cette précieuse faveur... »

L'adresse est tout entière écrite sur ce ton : on prodigue les délicieux sentiments, les cœurs agités de joie et de reconnaissance, le rameau chéri qui est la plus belle récompense du citoyen.., etc... J'imagine que, pour le pauvre mousse, « le moindre grain de mil eût mieux fait son affaire. »

2. L'Assemblée, remplie d'indignation contre cet *infractaire*, a décidé, rapporte le procès-verbal, qu'il serait écrit à ce sujet et porté plainte au procureur-syndic du district contre le délinquant et tous autres qui seraient dans le même cas.

enthousiasmé vote l'impression à ses frais de l'adresse de Cordon, avec un tirage de mille exemplaires.

Le 6 janvier, Bovier demande la suppression de l'ordre de Malte, Hervo se lève pour soutenir que la Nation n'a pas de droits sur cet ordre[1] ; le 24, Deschiens se plaint de ce que le décret sur le serment des prêtres n'ait pas reçu son application, mais on hésite à se prononcer en faveur de mesures rigoureuses contre les gens fidèles à leur foi, et l'on se contente de députer le fameux Beysser au département séant à Vannes pour connaître les motifs du retard de l'envoi de la loi. La liberté des cultes n'a pas encore été transformée en intolérance implacable, ce qui ne tardera guère. Toutefois, le 14 février encore, le club refuse d'appuyer la proposition de l'apothicaire Mouquet de dénoncer à l'Assemblée nationale l'évêque de Vannes, Mgr Amelot, comme perturbateur de l'ordre public et auteur de l'insurrection des paroisses contre Vannes le 13 du même mois. Nous parlerons plus en détail, au chapitre de Vannes, de cette insurrection à la suite de laquelle Mgr Amelot se réfugia à Paris, puis émigra. Mais il y a fort à croire que, si le vote de refus de la dénonciation fut acquis, c'est que les modérés seuls se trouvaient alors à Lorient ; les ardents étaient partis pour Vannes avec les volontaires et les dragons pour défendre le chef-lieu du département contre la révolte des paysans. Ce fut même pendant ce voyage qu'ils fondèrent le club de Vannes, où la Société des Amis de la Constitution n'avait pas encore de siège, quoiqu'elle en eût déjà depuis longtemps, dans les chefs-lieux de districts voisins, au Port-Louis, à Hennebont, à Baud et à Pontivy. Quand les volontaires furent revenus, ils ne tardèrent pas à prendre leur revanche.

Le 16 février, après l'envoi d'une députation envoyée, « avec des couronnes de laurier mêlées de quelques cyprès, » au-devant des frères arrivant de Vannes, et le vote d'un service pour les victimes, service où l'on se rendra *en deuil,* et où Guillois prononcera une *oraison funèbre*, Le Béchu demande que les dames qui assistent aux séances du club prêtent le serment civique. Cette proposition est adoptée par la Société, puis acceptée aussitôt par les dames présentes qui toutes prêtent serment, séance tenante[2]. Mme Le

1. Le 13, on ajourne indéfiniment deux motions qu'il faut citer : la première, de n'admettre aucun membre dans la salle *sans la cocarde tricolore ;* la seconde, de reléguer les *filles publiques* dans l'endroit le plus désagréable de la salle.

2. Voici les termes de ce serment : « Nous jurons d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution décrétée par l'As-

Cointe écrivit le lendemain qu'elle adhérait à ce serment, mais que ses infirmités l'empêchaient d'assister aux séances... Il n'est pas inutile d'ajouter qu'il y avait alors à Lorient une loge maçonnique pour les dames, et que nos respectables grand'mères, aveuglées par l'éclat trompeur d'un faux libéralisme, s'y rendaient en foule.

A partir de ce moment, les séances du club deviennent de plus en plus suivies et les motions vont s'accentuer au sujet des catholiques fidèles qui ne veulent pas consentir à se soumettre au décret schismatique de la constitution civile du clergé. Le 22 février on vote l'impression de la brochure du curé Pichon, de Drefféac, en faveur du serment ; et on applaudit au club de Pontivy qui décerne des prix aux cultivateurs illettrés capables de lire et d'écrire au bout d'un an la déclaration des droits de l'homme. Le 28, on dénonce le curé de Plœmeur qui refuse d'administrer les sacrements, sans une njonction du maire et du procureur de la commune. Le 7 mars, on dénonce l'abbé Laporte, sacriste insermenté de Lorient, et on propose de le déclarer *déchu du ministère de la confession !*... Le 21 mars, Fruchard demande que l'on sollicite de l'Assemblée nationale un décret qui oblige tous les officiers de l'armée à prêter serment de fidélité à la Constitution et l'on applaudit un discours sur le *courage et la belle conduite des dénonciateurs*. Le 4 avril on propose d'écrire aux Jacobins pour qu'il ne passe plus à l'étranger de *missionnaires* au compte de la nation, et à la municipalité pour faire changer l'enseigne d'un café de la ville qui a pour titre *café du Tiers-État*. Le 11 avril, Arnous prononce l'éloge funèbre de Mirabeau et termine par la proposition d'inscrire le nom de ce grand homme en lettres d'or, au-dessus de la tribune. Le 13, Cordon demande qu'un décret de l'Assemblée nationale éloigne de leurs paroisses les *curés réfractaires*. Il faut évidemment arriver au schisme obligatoire inscrit sur le programme des loges maçonniques. Le 18, Kermasson demande pour les campagnes, dont les pauvres habitants sont privés de tout secours en cas de maladie, *des prêtres de moins, des chirurgiens de plus ;* le même jour, Fichoux et Mouquet dénoncent les sermons incendiaires du curé de Plouhinec. Le 21, on arrête qu'on n'emploiera plus le mot *monsieur* dans les procès-

semblée nationale, acceptée ou sanctionnée par le roi, et d'élever nos enfants dans les mêmes sentiments. » — On décida que ce serment se prêterait pendant huit jours, « afin que nos concitoyennes puissent toutes à leur tour avoir le plaisir d venir dans le sanctuaire de la liberté jurer et ne cesser de dire à leurs enfants que la mort est cent fois moins dure que l'esclavage et l'oppression. »

verbaux, et le 26, Deschiens veut que l'on s'adresse à la municipalité pour effacer du coin des rues les noms des ci-devant seigneurs. On va bientôt supprimer l'histoire.

Le 2 mai 1791, le sergent-major Picard [1] donne lecture d'un travail sur le mode d'avancement dans l'armée et le serment civique à exiger des officiers. L'assemblée vote son impression à 400 exemplaires pour être envoyés à toutes les assemblées des Amis de la Constitution et notamment à celle des Jacobins. Le 12, on décide d'écrire à Robespierre pour le remercier du zèle infatigable qu'il montre à soutenir dans toutes les questions majeures les droits sacrés du peuple. Dans ces adresses, on pourrait trouver le germe des audaces du futur triumvir. Le même jour, un membre sollicite un décret qui décide que les députés qui composent l'Assemblée nationale ne soient point rééligibles à la prochaine législature : suicide déplorable, auquel l'Assemblée se résigna sous la pression des clubs et qui permit d'élire les futurs énergumènes de la Convention. Le 24 juin, Arnous proposait de demander à l'Assemblée nationale un décret de suspension de Louis XVI, et le 18 juillet, le même clubiste attaquait violemment, dans un discours furieux, les 290 députés qui avaient refusé de voter le décret de suspension de l'autorité royale. Il terminait ainsi son discours : « *Il faut faire trembler les despotes ; puisqu'on veut nous enchaîner, le temps des proscriptions est arrivé.* »

Je m'arrête : l'exagération de telles idées, partagées par un petit nombre de clubistes, a, du reste, effrayé déjà les plus modérés qui forment la masse. On n'est pas encore habitué à ces intempérances de langage et on n'est pas arrivé au club obligatoire ; aussi les séances sont-elles bientôt désertées, au grand désespoir des ardents.

« On ne peut voir sans peine le peu de zèle que met la plupart des membres de cette Société, écrivait, le 16 août, l'apothicaire Mouquet, son principal motionnaire. Il semblerait que l'on douterait encore du bien qu'ont fait les clubs, et combien ils sont utiles pour le maintien de la Constitution. Il semblerait, à voir combien l'on néglige d'assister aux séances, que les citoyens de L'Orient se relâcheraient sur le patriotisme. Non, c'est assurément pour une autre cause, et je crois la deviner : c'est que la plupart de nos concitoyens, encore loin des principes de notre Constitution, c'est-à-dire de l'égalité, n'aiment point à être ce qu'ils appellent confondus. Nous avons d'autant

1. Devenu lieutenant de gendarmerie, il fut tué deux ans plus tard, pendant l'émeute de Pluméliau, en mars 1793.

plus de raisons de penser ainsi, que l'on entend dire tous les jours, à des gens qui croient être au niveau de la Révolution : « Les honnêtes gens ne « peuvent plus aller là, on n'y fait que des bêtises... » Ces gens-là donnent encore une autre excuse de ce qu'ils ne vont point au club ; ils se récrient contre la composition de cette société, et répètent sans cesse : *Il faut un scrutin épurateur*. D'accord avec eux sur ce point, nous ne différons que sur la manière de le pratiquer... Au reste, la composition de notre société n'est point mauvaise... Nous pouvons le dire, à L'Orient le nombre des patriotes dépasse beaucoup celui des modérés, des impartiaux et des aristocrates. — Si le total de la société est bon, il n'en faut pas conclure que tout y va bien ; il s'en faut : le peu d'ordre dans les séances, l'esprit de parti qui s'y développe trop souvent ; le peu de respect que l'on a pour soi-même, la négligence des officiers de la société, sont des vices qu'il est grand temps de réprimer, et qui entraîneront la ruine de la société... »

Nous abandonnerons pour un moment le club de Lorient à son malheureux sort et aux objurgations de Mouquet. Nous le retrouverons plus tard transformé en Société populaire montagnarde, sous la direction du sans-culotte Jullien, délégué du comité de Salut public. Le club de Vannes nous réclame, et nous allons faire quelques pas en arrière pour assister à sa naissance et à ses premiers pas.

PHILIPPE MULLER.

(La suite prochainement.)

LES NOCES D'UN JACOBIN

EXTRAIT DU JOURNAL DE NICOLAS CEYRAT *

QUARTIDI, 4ème THERMIDOR, L'AN DEUXIÈME

(MARDI, 22 JUILLET 1794, *vieux style.*)

Je restai comme un homme frappé de la foudre. Du moins, je le suppose. Je ne pensai rien tout d'abord. Il y avoit quelque chose qui rouloit dans mon cerveau comme s'il y eût eu un grand déménagement. Oui, il me sembla que je haïssois la République, son éducation et son divorce. Mais cette pensée impie n'eut pas une longue durée. Je suis, d'ailleurs, excusable, étant, ainsi que je l'ai dit, comme un homme frappé de la foudre.

Je fus tiré de cet état de foudroyé par une main vraiment très douce, qui frôla mon visage et se posa légèrement sur les miennes. J'avois oublié Julie.

Elle étoit en face de moi, l'air modeste, les yeux timidement baissés et l'aimable incarnat de l'innocence sur les joues. Elle me parut enchanteresse, et comme elle donnoit la plupart de son tems à la Société des Femmes républicaines, ses mains, comme je l'ai dit, sont douces et point rouges. Elle me dit d'une voix attendrie :

— Mon âme sensible plaint la vôtre, ô jeune fils de Mars ! Mais toutes les femmes ne sont pas des coureuses. Moi qui vous parle... Vous n'avez rien à me dire de plus amusant que tout ça.

— Je suis frappé de la foudre, lui dis-je.

— Croyez-vous ? On se secoue. Ce n'est rien. Moi, qui vous parle, j'ai été frappée de tems en tems. Il n'en reste rien. Je connois un remède. C'est la tendresse de deux âmes qui s'enivrent du nectar de l'Empyrée. Je crois que c'est ça. Hein !

* Voir la livraison de mars 1885.

L'incarnat de la pudeur se répandit de plus en plus sur ses joues, et elle ajouta d'une voix modeste :

— L'autel de l'hyménée n'est pas fait pour les chiens ; et la citoyenne Sanghehem ne l'a pas emporté tout entier à la campagne.

Elle étoit ravissante. Je pensai à mon tour au divorce. Je lui pris la main. Il arriva alors quelque chose d'extraordinaire, que peu d'années auparavant, quand Dieu existoit encore, on eût attribué à une intervention divine, bien que cela s'explique naturellement.

C'étoit l'usage, du tems du fanatisme, d'attacher un morceau de buis bénit aux miroirs, pour rappeler aux jeunes filles de n'être pas trop coquettes, et aux cadres des portraits, pour attirer la bénédiction du ci-devant Dieu sur les gens qu'ils représentent. Un morceau avoit été sans doute oublié au-dessus du portrait de ma mère chérie. Il tomba, renversé, à ce que l'on peut supposer, par un souffle d'air, bien qu'il n'en fît pas et que l'atmosphère fût plus lourde que jamais. Ce morceau de bois sec tomba sur une des bougies, s'enflamma et illumina le visage de maman. Ce visage me parut, en même tems, vivant et si affligé, qu'il me vint à l'esprit qu'elle me défendoit cet hymen, fort naturel, surtout pour quelques mois, sous le règne de l'égalité et de la nature, mais qu'elle eût trouvé honteux. Je me rappelai qu'elle étoit si bonne, si respectable, si dévote ! Il me revint de nouveau mille souvenirs, et surtout des baisers qu'elle m'avoit donnés, en pleurant, le jour de ma première communion. Je l'avois vue mourante et ressemblant à ce qu'elle étoit en ce moment où la flamme du buis bénit illuminoit son portrait. Je m'étois agenouillé en pleurant au pied de son lit, j'avois baisé avec désespoir ses mains déjà froides, et j'avois fait bien des promesses que je n'avois pas tenues, car la Révolution n'avoit pas tardé à venir et m'avoit persuadé qu'il n'y a de sermens valables que ceux qu'on fait à la République, et qu'il suffit de vivre pour son propre plaisir et la Liberté. Quand je mourrai, aurai-je cette tranquillité, cette espérance qu'elle avoit alors ? Je pensai à Juilly, aussi. Enfin, je fus tellement hors de moi qu'il me sembla que les immortels principes m'avoient rendu galeux, plein de vermine, qu'il y avoit cinq ans que je ne m'étois lavé et que je puois la peste. Je frissonnai. Des larmes tombèrent de mes yeux et mouillèrent sans doute les mains de Julie. Elle releva la tête, regarda sa main, puis mon visage, et se mit à rire.

— Ah ! ben, c'est gênant la modestie. Mais je ne m'en tire pas mal. Hein ! Fusil m'a dit que je ferois une fameuse comédienne et

que sa gueuse de femme ne me vaut pas. Mais, vrai, tu es trop gogurlu de pleurnicher pour la perte de cette guenon-guenippe d'Éléonore, qui n'a pas plus de volonté qu'une vache, et dont son marmiteux de père a fait une vraie chienne avec leur éducation de maçon, comme ils disent. Ils devroient plutôt dire une éducation de boueux. C'est propre, ça. Ca m'a empestée moi-même, qui ai vu paître le loup, pourtant, ; mais je serois meilleure sans tout ce que j'ai entendu là. Le vieux pourceau !

Je lui fis signe qu'il ne s'agissoit pas de cela, et je lui montrai le portrait. Elle a l'esprit vif, plus vif que celui de la vertueuse Éléonore, je dois le reconnoître. Elle comprit. Sa physionomie perdit cet air de chattemite qu'elle se donnoit, pour reprendre sa hardiesse.

— Au diable, les grippeminois ! J'en ai assez de l'hypocrisie. Cette vieille-là ne veut pas que tu m'épouses ! Elle a tort. Je n'en ai pas fait beaucoup plus que ton Éléonore. D'ailleurs, un peu plus, un peu moins, une fois que le principe n'y est plus ! Hein ? Mais moi, au moins, je ne suis pas une vache molle, et une fois épouse, j'en aurois remontré à la mère Gigogne. Je me serois fait respecter moi et mon homme, et il n'y a qu'une femme comme moi pour pousser son époux. Avant six mois, je t'aurois fait maire de Paris et le reste. Et je puis te dire que je suis autrement bâtie qu'elle. Je puis bien le savoir, peut-être, puisque c'est moi qui l'habillois.

J'étois tellement foudroyé, que ces blasphèmes contre l'adorable Eléonore ne me faisoient même pas bondir. Je secouai la tête. Il me fallut regarder encore une fois le portrait de ma mère chérie. Je secouai de nouveau la tête.

— On n'a jamais fait tant d'efforts pour instruire un niquedouille pareil, dit-elle avec un geste de la rue Aux Ours. J'en ai assez. J'en sue, comme ce vieil imbécile. Tu ne veux pas de moi pour épouse ? Une, deux, trois ! Bon. Me voici déjà consolée. Mais, vrai, tu as tort. Je devois m'y attendre. Il n'y a plus d'homme ! Tous à plat ventre, tremblants comme des pendus. Pourvu qu'ils crient : Vive la République, ils croient que ça leur remplace le cœur qu'ils n'ont plus. Bien sûr ?... C'est dit ?... Eh ben ! ça sera tant pis pour toi et pour beaucoup d'autres, et d'abord pour cet imbécile de Clovis que je vas épouser... pour commencer. C'est ce qui me plaisoit en toi. J'aurois commencé et fini par toi. Tandis qu'il va me falloir monter à l'échelle et faire plusieurs époux pour arriver enfin à un homme riche, généreux et éduqué comme toi, car pour gobe-mouche et

facile à aplatir, on n'a qu'à prendre dans le tas des jacobins. Heureusement que les femmes sont là ; sans quoi, bonsoir la France.

Elle s'éloigna en sautillant et en riant. Arrivée à la porte, elle se retourna.

— Tu ne tarderas pas à savoir ce que je sais faire ! Je n'ai jamais vu une pareille bestiasse !

Elle éclata de nouveau. Rien ne me touchoit, j'étois toujours frappé de la foudre. Mais maintenant je savois ce que je voulois.

Je revêtis ma carmagnole d'été, je pris une casquette à visière et le baudrier qui porte mon sabre le plus solide. J'eus encore assez de présence d'esprit pour prendre deux fortes liasses d'assignats et fermer soigneusement la porte de mon appartement particulier. Clovis étoit toujours absent.

Je me dirigeai, en courant, vers la rue de Seine où, à côté du président Dumas, demeure le lâche Lesur. Je ne pus le voir. Une vieille femme, qui m'ouvrit, me dit qu'il avoit été tellement roué de coups par le citoyen Sanghehem, qu'il doit garder le lit pendant plusieurs semaines.

Je courus rue de Tournon, où demeure Quincy. Je ne fus pas plus heureux. Il avoit reçu, le matin, un coup d'épée d'Engelbert. La blessure est légère, et dans trois jours il n'y paroîtra plus. Pour le moment, il avoit la fièvre. On ne pouvoit le voir.

Au moins, je savois où trouver Engelbert. Je pensai à lui, après les deux autres, car, s'il m'a enlevé mon Éléonore, du moins il n'a pas été traître. Il n'étoit pas mon ami.

Puis les paroles de Julie avoient, pour un instant, refroidi ma passion. Ainsi, Éléonore n'est pas bien faite ! Il est bien vrai que j'ai parfois observé en elle une certaine mollesse de corps et d'âme... Mais je l'aime toujours. Je sens bien que je ne serai guéri de mon coup de foudre, que quand j'aurai déchargé ma colère sur quelqu'un de ses amis. Il me vint à la pensée que je ne les connoissois peut-être pas tous ; et mes soupçons se portèrent sur beaucoup de mortels. Mais je chassai cette idée importune.

Je me dirigeai vers la rue Contrescarpe-André, où a lieu le départ des postes, relais et messageries. Mais Engelbert, comme on l'a vu, a utilisé le passeport que j'ai eu grand'peine à obtenir. Il me reste ma carte de civisme. Elle fut insuffisante pour me faire obtenir une chaise.

Je courus jusqu'à la rue Coq-Héron, où est la direction de ce service. Je sais qu'il y a toujours là, en permanence, un administrateur

de ce directoire. Je le connois un peu. C'est Mouillefeu. Il est administrateur depuis le commencement de l'an Ier, et estime mon oncle Joachim.

Il n'osa pas se hasarder à me donner une chaise de poste. Mais il voulut bien tenter une démarche au comité de Sûreté générale, et demander, en y portant ma carte de civisme, qu'on l'autorisât à délivrer cette chaise. Il avoit plusieurs personnes qui demandoient la même faveur. Il prit leurs cartes de civisme, et partit.

Je crois qu'il devoit être aux environs de onze heures. Mais les comités de Gouvernement sont en permanence, c'est-à-dire qu'il y a toujours quelqu'un qui veille.

Onze heures du soir.

Je me promenai comme un lyon en cage. Je ne savois guère ce que je pensois. J'étois toujours froudroyé. Je n'avois qu'une idée : Arriver à Sainte-Marie des ci-devants Anges, tuer Engelbert, reprendre mon épouse, — car je la considère comme telle, puisque c'est pour nous unir que l'officier public est venu, et que nous y consentions tous, — reprendre mon épouse et l'emmener dans quelque cabaret de Livry ou de Montfermeil, car cette maison, ce temple de l'amour étoit sali désormais par la présence de ce ravisseur.

Il me sembla qu'une voix me disoit : — Eh ! bien, mais si la maison est déshonorée par la présence du ravisseur, et Éléonore ?

Je n'écoutai rien. Je descendis et j'allai acheter une pipe en bois avec du tabac. Mais je n'ai pas grande habitude du tabac. Je me sentis le cœur encore plus troublé.

J'entrai chez un marchand de vin qui fermoit boutique. Je pris de l'eau-de-vie. Cela me fit du bien. Mon coup de foudre se changea en ivresse. Je me sentis ivre comme la veille, de cette ivresse qui nous fait marcher comme des somnambules.

Je pensai que je ferai bien, pour l'honneur des principes et pour montrer le respect qui est dû à un époux jacobin, de fouetter quelque peu l'aimable Éléonore. Mais je sentis que je ne m'y résoudrois jamais. Saint-Just l'avoit dit à Le Jeune ! « Votre ami est un homme de l'Ancien Régime. Il est sensible. Il n'arrivera pas. » Et quoique nous sachions tous (ce que nous ne voulons pas dévoiler aux aristocrates), que Saint-Just est un *sot,* je dis bien un *sot,* et que son audace, son génie même, viennent de sa sottise, — en cela, il a raison.

Mouillefeu revint enfin. On lui a refusé toute faveur. Il paroît

qu'il y a anguille sous roche, et qu'on redouble de sévérité. Cette idée m'encouragea à être moi-même sévère pour mon épouse. Mouillefeu me dit, en confidence, qu'on s'attend, d'ici à peu de jours, à un grand événement qui mette la Commune, les Jacobins, les amis de l'Incorruptible, au sommet de la puissance. Ils prendront désormais les rênes de l'humanité.

Cette perspective qui, peu de tems auparavant, m'eût plongé dans le délire de l'enthousiasme, me laissa froid. Je demandai à Mouillefeu, en le nommant Mouillefarine, s'il fouette quelquefois la citoyenne son épouse. Il me regarda et me répondit qu'il est célibataire. Alors, je lui demandai, en l'appelant Mouillefou, un cheval de courrier, à mes risques et périls. Je me disois que si, à la Barrière-Denis, je trouve un capitaine de poste un peu raisonnable, il me laissera passer. Je lui payai le prix de son bidet. Je le remerciai en pleurant. Je l'appelai mon ami Mouilletout. Je lui jurai que mon épouse étoit mieux faite que Vénus elle-même. Il me tendit mon certificat de civisme et j'enfourchai un grand cheval maigre, dont les secousses effroyables dissipèrent un peu mon aimable ivresse.

J'arrivai à la Barrière-Denis, en pleurant plus que jamais. Chaque phrase de la touchante lettre qu'elle m'a écrite me revenoit en mémoire. Je jurai de lui pardonner tout, pauvre colombe, et de ne point la fouetter. Pour Engelbert, il devoit mourir, ainsi que Lesur et Quincy, et tous les autres amis de l'aimable Éléonore que je pourrois découvrir. Je n'étois pas encore bien renseigné sur le supplice que je ferois souffrir à l'infâme Panche. Je me dis que si je le condamnois à se promener avec un triangle en guise de chapeau et sans un mouchoir pour s'essuyer, ce seroit un supplice suffisant.

Minuit.

La compagnie qui occupe le poste appartient à la section de la Montagne. C'est d'un mauvais augure. Car cette section, comme toutes celles du centre, est infestée d'aristocratie bourgeoise, et elle renferme des hommes honnêtes gens avec qui, nous autres bons sans-culottes, nous n'entretenons pas de relations amicales.

Pour comble de malheur, le factionnaire de la porte ne dormoit pas. Sans quoi, j'eusse passé au grand trot, — car mon bidet trottoit comme une escarpolette, mais il trottoit. — Il fallut donc descendre et entrer au poste. Le capitaine étoit Brachet, teinturier, aristocrate et calotin, comme tous les gens de son état.

— Qu'est-ce que tu veux ? demanda-t-il brusquement.

— Sortir, pour gagner Montfermeil. J'y ai une ferme. Le fermier vient de m'avertir, ce soir, que l'incendie l'a ravagée. Mais, avant tout, j'ai un conseil à te demander. As-tu jamais fouetté la citoyenne ton épouse ?

Il me regarda et répondit gravement :

— Je la fouette aux jours de décade, pour célébrer la fête. Ton passeport ?

— Je n'ai pas eu le tems de m'en procurer un. Mais voici une carte de civisme. Tu verras que je suis bon patriote et commisssaire de ma section.

Il y jeta les yeux et s'écria :

— Empoignez-moi ce farceur-là, et fourrez-le en prison.

Trois gardes se précipitèrent et se rendirent maîtres de moi avant que j'eusse pu me défendre. On me jeta dans le cachot.

Quintidi, 7 heures du matin.

Je passai une nuit hideuse à jurer, à hurler, à maudire l'univers entier. J'étois comme un homme mordu par un chien enragé. Du moins, je le suppose.

Pendant ce tems-là, mon odieux rival étoit heureux.

Quand il fit un peu jour, je compris la conduite du capitaine Bruchet. Mouillefeu s'étoit trompé de carte de civisme. Il m'avoit rendu celle d'un citoyen Cocart, fabricant de pains à cacheter, et âgé de 39 ans. Bruchet m'avoit pris pour Cocart — tant j'étois défait— et il avoit cru que je voulois le tromper en me faisant passer pour un jeune commissaire de comité révolutionnaire.

Sur le matin, j'obtins de faire passer un billet à mon oncle Joachim Ceyrat. J'attendis vainement la réponse. Il ne me répondit pas.

J'en conclus que mon affaire va mal. Il a craint que je ne fusse suspect. Dès lors, il ne veut faire aucune démarche en ma faveur. Cette conduite est conforme aux principes. Je n'en eusse peut-être pas fait autant, parce que je ne suis pas encore arrivé au vrai patriotisme.

En y réfléchissant, on ne peut demander à un oncle de ternir sa réputation de civisme pour aider un neveu, suspect aux Pères de la Patrie. On ne pourroit même le demander logiquement à l'auteur de ses jours.

D'ailleurs, j'étois devenu indifférent à tout. J'étois rentré dans mon bon sens, et j'attendois avec patience ce que décideroit le génie de la Liberté. Heureusement, le poste fut relevé par une compagnie

de ma section, la compagnie de Monboisseau, un pur sans-culotte. Il rit beaucoup de l'aventure. Il me dit que l'opinion approuvoit la belle Éléonore, et que tout le monde l'eût blâmée de rester fidèle à un amant appelé devant le comité de Salut public. Il me relâcha.

Il y avoit longtems que j'avois pardonné à l'aimable vierge républicaine, et en repassant dans ma mémoire les passages de sa lettre, je me sentois prêt à pleurer.

Je rentrai chez moi. Le portier me dit que Clovis étoit revenu de grand matin et que, apprenant que j'étois disparu, il avoit emporté beaucoup de choses de mon appartement, mais que lui, portier, sachant son influence dans la section, il n'avoit rien osé dire, pour ne point passer pour aristocrate.

Il ajouta que l'infâme citoyenne Panche avoit été arrêtée le matin, sur la dénonciation de Julie Desmoulins.

En effet, on avoit trouvé, dans ses effets, un chapelet et d'autres simulacres du plus hideux fanatisme. On avoit également saisi une lettre d'un de ses fils, lui apprenant que la maison paternelle étant devenue inhabitable par la stupide tyrannie qui y règne, il avoit préféré émigrer que devenir franc-maçon comme l'auteur de ses jours.

Là-dessus, on avoit arrêté également l'austère Panche, comme père d'émigré. Mais celui-ci avoit proféré contre le monstre, son fils, les malédictions les plus solennelles. Il avoit juré que si jamais on l'arrêtoit, il est prêt à l'égorger de ses propres mains, comme Brutus. On l'avoit relâché et porté en triomphe.

Ces nouvelles me laissèrent indifférent, et aussi la vue de mon appartement dévalisé par Clovis. Pourtant, je fus satisfait de constater que la serrure de ma chambre avoit résisté et qu'elle est intacte.

Je me jetai sur mon lit et je dormis comme une pierre.

5 heures du soir.

Je me réveillai en entendant de grands coups frappés à ma porte. J'ouvris. C'étoit La Bussière.

— Je viens t'avertir, dit-il, que tu seras arrêté ce soir.

Il m'embrassa.

— Tu as tort de m'avertir, lui répondis-je froidement. Tu manques au devoir d'un vrai sans-culotte, en essayant de sauver un ennemi de la patrie.

J'étois digne de Brutus. La flamme de la douleur avoit dévoré ce qui restoit en moi des faiblesses de l'Ancien Régime.

Il me regarda comme on m'avoit regardé la veille, quand j'étois ivre. Je lui montrai le secret de ma cachette.

— C'est là, lui dis-je, que tu trouveras ce que j'ai de plus précieux, et surtout mon journal, que tu publieras, pour montrer à nos neveux comment la Révolution a su faire, d'un peuple avili par la religion chrétienne, une nation libre, pure et fière.

Il devint rouge de colère.

— Libre ! pure ! fière ! Sais-tu l'envie qui me prend ? s'écria-t-il. C'est de te casser la tête ! Mais vous êtes encore plus stupides que lâches. Un vrai troupeau de moutons que ces Jacobins ! Il n'y a pas d'esclaves aussi imbéciles que cette troupe-là.

Il s'en alla, après avoir craché avec mépris.

Je le plaignois au fond de mon cœur. Il n'étoit pas digne d'être républicain. Il ignoroit les charmes de la Liberté et la fierté du Sans-Culottisme. Je profitai pourtant de son conseil et je portai dans ma cachette introuvable ce que j'avois de plus cher, les reliques de ma mère, le sabre que j'avois teint du sang de l'ennemi à la bataille de Wattignies et les fleurs que la pauvre Éléonore portoit à la fête de l'Être suprême. Je les baisai en pleurant. Je me recouchai et je me rendormis, comme Alexandre, à la veille de la bataille d'Arbelles, je crois. Il étoit digne d'être républicain.

Je ne tardai pas à être éveillé de nouveau. Je croyois que c'étoit la bande de Héron. C'étoit encore mon portier.

Il montoit pour m'apprendre que l'austère Panche vient d'être définitivement arrêté. On avoit reçu à la poste une lettre pour lui. On l'avoit ouverte, selon l'usage. Elle venoit de l'infâme Vendée, d'où son fils cadet lui écrivoit qu'il avoit mieux aimé se battre contre les républicains, que de continuer de vivre au sein de la maison paternelle qui étoit un enfer.

Le portier annonça que Clovis m'avoit dénoncé, à la section, comme un aristocrate égoïste et bourgeois, feignant, pour tromper les sans-culottes, des sentimens d'égalité que je n'avois pas, et comme un indulgent.

Ce portier avoit l'âme pusillanime : il croyoit que j'allois me préparer à défendre ma vie, contre les représentans de la patrie. Je ne pus m'empêcher de lui donner une liasse d'assignats. Mais ce fut ma dernière foiblesse. Je sentis mon âme revenir tout entière à la République, en voyant avec quelle énergie la sainte Montagne savoit triompher de ses ennemis, même de ceux qui, comme moi, avoient, un seul instant, maudit sa vertu.

Je me préparai à renfermer dans la cachette ce journal, témoignage de mes hésitations patriotiques, mais aussi de ma pureté. Je déchirai le portrait de ma mère chérie, pour qu'il ne fût pas profané par une main téméraire. Je mis sur mon sein un ruban, doux larcin que j'avois fait à mon Éléonore, au tems où je suppose que j'étois seul à les commettre, et j'attendis comme Marius à Minturnes.

J'étois digne d'être républicain, et lui aussi !

La fin de ce manuscrit est écrite d'une autre main, que je crois être celle de Labussière.

Vers le soir, une troupe vint l'arrêter. Elle étoit nombreuse. Elle se composoit de gendarmes des tribunaux, parmi lesquels se trouvoit Merda. Une foule considérable les accompagnoit. On y pouvoit remarquer Maugas et Guérin, les deux amis particuliers d'Alcibiade ; Didier et Héron, qui étoient sans doute envoyés par Robespierre ; Julie Desmoulins et Charles de Labussière.

Il étoit arrêté, comme suspect de conspiration, sur un ordre du comité du Salut public, signé Robespierre, Barère, Collot et Billaud. Alcibiade ne fit aucune résistance.

Clovis avoit accompagné les gendarmes. En le voyant, Ceyrat saisit une chaise très lourde et lui en asséna sur la tête un coup qui l'abattit. Il continua de le frapper avec fureur. Le sang de l'officieux couloit de toutes les parties de son visage. Il resta évanoui.

— Tiens, dit Julie Desmoulins, voilà mon premier échelon cassé.

Alcibiade s'écria :

— Le fripon ne volera plus personne. Citoyens, dit-il à ses gardes, je n'oppose aucune résistance, et si j'ai battu ce citoyen, ce n'est pas parce qu'il m'a dénoncé. Non. Il a rempli le grand devoir démocratique, le premier commandement du catéchisme républicain : Dénoncez-vous les uns les autres. La dénonciation, c'est la Liberté ! Je ne l'eusse même pas puni, s'il avoit attendu, pour me voler, ce soir ou demain, c'est-à-dire après que j'eusse été décrété de suspicion, car les biens d'un suspect peuvent justement tenter un sans-culotte, et il eût, en me volant, rempli le deuxième commandement de la loi révolutionnaire : Pillez-vous les uns les autres. Non, je veux dire : Pillez ceux que vous avez dénoncés. Le pillage c'est l'Égalité. Mais ce matin, j'étois un magistrat de cette section ; en me dépouillant, il a commis un crime contre cette section, l'auguste sanctuaire, la Montagne de cette capitale de l'humanité régénérée. Je lui ai cassé les reins pour obéir à ce troisième comman-

dement de la loi Révolutionnaire : Exterminez ceux qui ne respectent pas les autorités républicaines. Car le respect des autorités républicaines, c'est le commencement et la fin de la Fraternité. Partons. Je viens d'allumer dans vos cœurs un flambeau composé de mes dernières larmes, qu'il vous redise mes dernières paroles ! Que ces dernières paroles soient gravées dans votre cœur et transmises par ses mains à la postérité.

On applaudit avec enthousiasme. Alcibiade sourit à ses deux amis, Maugas et Guérin. Ceux-ci lui tournèrent le dos en l'appelant scélérat. Il eut un moment d'angoisse qui se peignit sur sa bonne et franche figure. Puis, il se mit en marche en criant :

— Vive la République !

— Mais, imbécile ! murmura Merda à son oreille, crie donc : A bas les tyrans ! Nous te délivrons, nous soulevons la section où on t'aime, et nous allons jeter à l'eau cette Commune de lâches. C'est ce que désirent les Comités et la Convention.

— Vive la Liberté ! cria Alcibiade.

— Que le diable m'emporte ! dit le jeune gendarme à Labussière ; je ne les croyais pas aussi avilis que ça.

— S. n. d. D., dit Héron au prisonnier ; hurle donc, animal, crie : A bas la tyrannie ! Ameute la section où on t'aime, et nous allons jeter par la fenêtre cette Convention de lâches. C'est ce que désirent Robespierre et la Commune !

Il paroît que tout le monde est d'accord pour vouloir un mouvement ! Qui trompe-t-on ici ! et qu'est-ce que cela veut dire ?

Alcibiade continua sa route, en criant :

— Vive la Montagne !

— Un berger et quelques chiens suffiront bientôt pour gouverner la France, dit Labussière, qui n'a jamais pu retenir un bon mot, dût-il lui en coûter la tête.

— C'est justement ce que pense l'Incorruptible, dit Héron. D'ici à peu de jours, nous offrirons à la France une bergerie. L'âge d'or, quoi! mon fils !

— Avec Robespierre pour berger.

— Et moi pour chien.

On trouva à la porte l'austère Panche. Il avoit fallu le bourrer de coups de crosse pour le faire marcher. Il étoit hideux de terreur. On lui avoit lié les bras. Il étoit inondé de sueur.

— Lâche, cria une voix du milieu de la foule. Les calotins que tu as fait égorger en Septembre étoient plus braves que toi !

Il s'éleva là-dessus de grands cris. On se gourma vivement dans la foule. On ne put découvrir qui avoit ainsi parlé.

Panche demanda avec larmes qu'on lui enlevât ses liens pour pouvoir s'essuyer le front. On y consentit. Il saisit son écharpe qu'il avoit mise dans sa poche, et s'essuya avec délice. Il releva la tête en criant :

— Vive la Révolution !

Il est difficile de dire quelle pensée passa par sa foible cervelle. Il se mit à agiter les bras et les mains. C'était le signal d'appel et de détresse des francs-maçons.

— Le scélérat défie la patrie, la section, la République, hurla la voix de Wiltcheritz.

— Il cherche à soulever le peuple, cria Julie Desmoulins.

Quelques crosses se levèrent et le misérable tomba le front fracassé.

Alcibiade s'arrêta. Ses bons yeux si doux se remplirent de larmes.

— Ce franc-maçon c'est tout ce qui me restoit d'Éléonore, dit-il.

— Ah ! bon, qu'est-ce que tu veux que je lui dise de ta part à la vertueuse Éléonore ? lui demanda Julie en ricanant.

Il la regarda fixement, hésita un instant, comme il lui arrivoit jadis, quand il étoit tenté de faire quelque méchanceté, car il n'y eut jamais un cœur plus naturellement doux, et il répondit d'une voix méprisante :

— Tu lui diras que Julie Desmoulins me dégoûte.

Elle lui cracha au visage. La Bussière lui donna un croc-en-jambe. Elle tomba, ne put se relever assez tôt et une partie de la troupe lui passa sur le corps.

— Maintenant, citoyens, frères et amis, conduisez-moi à la Roche Tarpéienne ! s'écria Alcibiade. Je me précipiterai du haut de sa crête sourcilleuse, en pensant à Éléonore et à la Liberté.

— Elles sont propres toutes deux, cria la même voix qui paroissoit sortir de la foule.

On se gourma de nouveau avec un redoublement de chaleur.

— Voyons, dit tout bas Labussière à son ami, voilà deux fois que je mets la foule en branle, pour t'offrir l'occasion de fuir. Tu vois, les gendarmes sont occupés à se garer des coups. File, cache-toi pendant deux ou trois jours. La machine craque...

— Je demande la Roche Tarpéienne ! cria Alcibiade.

On le conduisit à la Conciergerie.

CH. D'HÉRICAULT.

FIN

LE VOL DES DIAMANTS DE LA COURONNE

AU GARDE-MEUBLE*

Marian et Matelot déclarèrent ne pas connaître les accusés ; Cottet, dit le *Petit chasseur,* les reconnut, au contraire, parfaitement.

Un autre accusé, Lamy Évette, dit Brière, vint également déposer de tout ce qui s'est passé entre lui et quelques-uns des prisonniers, pour recouvrer les bijoux et diamants du Garde-Meuble.

Le citoyen Crécy, gardien des effets et bijoux du Garde-Meuble, déclare que depuis que les commissaires de l'Assemblée nationale ont dressé l'état des bijoux et mis les scellés dessus il a cessé d'en être le gardien ; que les bijoux volés se montent à la somme de 24 à 25 millions. Le diamant, connu sous le nom de *Régent,* est estimé 12 millions; un diamant fait en forme de gondole, 3,000,000 ; le *Sancy*, 2,000,000, un diamant bleu, 1,000,000.

Le citoyen président profite de l'occasion pour engager l'accusé « à mériter l'estime de la nation, » en avouant ce qu'il a fait des diamants.

L'accusateur donne lecture à Depeyron du testament de mort dans lequel Louis Lyre déclare qu'un juif a acheté à Francisque et à Paul Miette pour un million de diamants et bijoux du Garde-Meuble.

Un des greffiers présente cette pièce à Depeyron qui détourne la tête et s'entretient à voix basse avec Douligny qui est assis près de lui.

Douligny est interpellé de déclarer si Depeyron ne vient pas de lui dire : « qu'il s'attend à ce qui lui arrivera, mais que lui, Douligny, périra aussi. »

Douligny convient de l'exactitude de ce propos, mais Depeyron prétend qu'il a dit à Douligny : « qu'il périra victime de sa fausse

* Voir la livraison de mars 1885.

et coupable déposition, mais que lui périra comme un coquin, qu'il l'avait toujours été et qu'il l'était encore. »

Le citoyen Maire, juge du tribunal, engage, encore une fois, l'accusé à dire la vérité : « Ce sera, lui dit-il, un jour d'allégresse pour tous les bons citoyens de la République que celui où, et par un aveu franc et sincère, vous lui ferez retrouver les précieux bijoux. »

L'accusé persiste à soutenir qu'il n'a rien à dire.

Le citoyen Jean-Marie Roland, dont l'incroyable négligence a causé tout le mal, vient déclarer que l'estimation des bijoux retrouvés ne dépasse pas 300,000 livres ; il n'est resté que pour 500,000 livres de bijoux au Garde-Meuble. Roland reconnaît dans les nommés Lamy Évette et Cottet, dit le *Petit chasseur*, les deux individus auxquels il a remis des pouvoirs pour arrêter les voleurs du Garde-Meuble.

Badarel lui-même exhorte une dernière fois Francisque à indiquer l'endroit où il a caché les diamants, mais celui-ci lui répond : « Si je savais quelque chose je n'aurais pas besoin de votre avis. »

Après une audience de 42 heures, le Tribunal rendit le jugement suivant :

« D'après la déclaration du jury qui porte :

« 1° Qu'il a été commis un crime national dans les journées et les nuits des 11, 13, 15, 16 et 17 septembre dernier, dont l'objet a été la spoliation complète des bijoux, diamants et autres effets précieux déposés au Garde-Meuble de la République, faite par violence et à main armée dans le dessein d aider les ennemis de l'État.

« 2° Que François Depeyron, dit Francisque, est convaincu d'avoir été l'un des principaux auteurs de ce crime national, de s'être introduit plusieurs fois, par violence et à main armée, dans le Garde-Meuble, notamment les nuits du vendredi au samedi 15, du samedi 15 au dimanche 16 et du dimanche 16 au lundi 17 septembre dernier, et d'en avoir enlevé et emporté une quantité très considérable de diamants, perles et bijoux.

« 3° Qu'il l'a fait sciemment, méchamment et à dessein.

« 4° Que Jean Badarel est convaincu d'avoir aussi été l'un des auteurs du vol commis au Garde-Meuble, avec violence et à main armée, et de s'y être introduit particulièrement dans la nuit du 15 au 16 septembre, d'y avoir pris et emporté, de complicité avec Francisque et autres, plusieurs diamants, pierres et bijoux qu'il s'est appropriés.

« 5° Qu'il l'a fait sciemment, méchamment et à dessein.

« Le tribunal a prononcé la peine de mort contre les nommés François Depeyron, dit Francisque, et Jean Badarel, et a, en outre, confisqué leurs biens au profit de la République, conformément à la loi du 30 août dernier relative aux crimes de lèse-nation.

« Le Tribunal, cependant, faisant droit à la demande présentée à l'audience par le défenseur officieux de Badarel, le citoyen Gobert, décide qu'il se rendra près de la Convention nationale « pour lui exposer les services importants rendus à la République, par les aveux multipliés et les renseignements particuliers que ledit Badarel, de son propre mouvement, a donnés et qui ont jeté le plus grand jour dans cette procédure. » Il ordonne, en outre, que Marie Turgan, mise en état d'arrestation au cours des débats, sera mise en liberté après l'exécution de Depeyron, s'il ne survient pas de charges contre elle. »

Depeyron persista quelque temps encore à tout nier; cependant, l'amour de la vie l'emporta et il se décida à avouer au dernier moment.

« Tout étant prêt pour l'exécution, dit le *Bulletin du Tribunal criminel,* Depeyron, après que l'exécuteur lui eût coupé les cheveux, donna ses boucles d'oreilles au citoyen..... et lui dit qu'il mourait innocent. Prêt à monter dans la voiture qui devait le conduire au lieu de l'exécution, Depeyron demanda à parler au citoyen Pépin, président de la première section. Ce'ui-ci, animé, comme tous les membres du Tribunal, du vif désir de faire toutes les démarches nécessaires pour procurer à la République le recouvrement de ses bijoux, se rendit à la demande de Depeyron qui lui dit que si on voulait lui accorder sa grâce, il ferait recouvrer pour une somme considérable en bijoux.

« Le citoyen Pépin lui ayant fait observer qu'il n'était pas en son pouvoir d'adhérer à cette demande, mais seulement de lui accorder un sursis, Depeyron demanda d'être conduit dans son ci-devant domicile ; ce qui lui ayant été accordé, il monta sur le haut des lieux d'aisances et mettant la main sous le toit en retira deux paquets qu'il remit entre les mains du citoyen Pépin, lesquels étaient, selon le rapport qu'en a fait le citoyen Thuriot à la Convention nationale, de la valeur de douze cent mille livres.

« Les membres du Tribunal, le citoyen Thuriot et plusieurs officiers municipaux ont assisté à ladite translation et ont signé le procès-verbal. »

Le 23 octobre, le tribunal procéda au jugement de Joseph Picard, dit le *Lorrain,* et de sa maîtresse Anne Leclerc, ainsi que de François Denis et d'Anne Pègre, veuve Simonneau.

L'acte d'accusation reproduit les faits que nous connaissons maintenant à fond. Par un singulier illogisme qui ne choquait personne alors, il reconnaît que la plupart de ceux qui ont pris part au vol ont été mis en liberté par le peuple, dans les journées de Septembre, et il accuse, en même temps, l'ancienne Cour d'avoir organisé la spoliation du Garde-Meuble.

Il était prouvé que Picard avait eu en sa possession deux petits

canons et une bombe d'or et d'argent, montés sur leurs affûts et enrichis de diamants ; pour dénaturer ces objets, il les avait fait tremper dans un verre plein d'eau-forte. Au moment de la perquisition opérée chez lui, Anne Leclerc avait brusquement jeté par la fenêtre le verre et son contenu sur un passant malchanceux, dont le chapeau et l'habit avaient été brûlés. Dans la rue, on avait trouvé, avec les débris du verre, deux roues non brisées et des fragments de diamants.

François Denis était un repris de justice, mais on ne lui reprochait que sa liaison avec Picard et le fait d'être sorti de chez lui avec une caisse qu'on supposait remplie d'objets volés au Garde-Meuble.

Picard déclara qu'il avait été valet de chambre du prince Joseph de Potenkim, puis qu'il s'était établi perruquier à Paris.

Douligny reconnut Picard pour être affilié à la bande des voleurs de portefeuilles.

Joseph Picard et Anne Leclerc furent condamnés à mort et exécutés en face même du Garde-Meuble. François Denis et Anne Pègre furent acquittés.

On avait prétendu qu'Anne Leclerc avait fait une déclaration de grossesse et qu'elle avait été guillotinée quand même. Le *Bulletin du Tribunal criminel* protesta contre ce fait. « Le bruit se répandit, dit-il, dans les cours du palais, peu avant l'exécution de Joseph Picard et de la fille Anne Leclerc, que cette dernière s'était déclarée enceinte ; pour tranquilliser, à cet égard, nos concitoyens, nous mettrons bientôt sous leurs yeux, la déclaration importante qu'elle a faite et signée, peu d'heures avant son exécution. On verra qu'il n'est nullement question de cette prétendue grossesse ; d'ailleurs, les citoyens du Tribunal connaissent trop bien les principes de l'humanité, pour n'avoir pas pris toutes les précautions qu'elle exige. »

Avant de partir pour l'échafaud, Anne Leclerc, en effet, avait fait un testament de mort très circonstancié, dons nous parlerons plus loin, car il fut un témoignage écrasant contre Cottet.

Le 30 octobre, ce fut le tour de Pierre Gallois, dit *Matelot,* de François Mauger et de Pierre-Alexandre, dit le *Petit cardinal.*

Pierre Gallois, dit *Matelot,* était âgé de 25 ans, né à Tessé, en basse Normandie ; il se disait marchand quincaillier. Il était accusé d'avoir monté au Garde-Meuble, et d'y avoir volé une quan-

tité considérable de diamants et autres objets précieux ; il en avait vendu lui-même une partie pour une somme de 18,000 livres au nommé Jean Moulin, et il avait fait vendre le reste à un brocanteur, pour une somme de 6,292 livres.

François Mauger, âgé de dix-sept ans, natif de Paris, brocanteur, demeurait, en dernier lieu, chez ses père et mère, rue Saint-Dominique, section de la Fontaine-de-Grenelle.

Un drame épouvantable s'était produit dans cette famille. Après l'arrestation de son fils, le père de Mauger avait coupé le cou à sa femme et il s'était empoisonné ensuite, près de sa victime. On avait retrouvé les deux cadavres baignant dans le sang.

Quant à Pierre Alexandre, dit le *Petit cardinal,* c'était le type accompli du gamin prématurément corrompu, qui devait être popularisé, plus tard, sous le nom de Gavroche. Agé, à peine de 14 ans, et jockey de profession, il offrait la réunion de tous les vices imaginables, et on avait dû, dès son entrée en prison, l'envoyer à l'infirmerie, comme atteint d'une maladie honteuse, d'une espèce particulièrement grave.

Le citoyen Lullier, accusateur public, se montra naturellement plein de mansuétude pour ce jeune vaurien.

« L'état malheureux où se trouve cet infortuné, avait-il dit en parlant de l'intéressant Alexandre, milite en sa faveur ; ils ont corrompu son âme, les cruels ! Ils ont corrompu son sang. Ils ont altéré les sources de sa vie ! Ils l'ont enfin livré à la plus honteuse des prostitutions. Plaignons-le donc, au lieu de le condamner ! »

Dès le commencement de l'audience, Gallois, qui, la veille, avait essayé de s'empoisonner avec de l'opium, avait franchement avoué les faits.

« Je suis des plus coupables, dit-il ; ainsi j'aime mieux sauver mon âme et dire la vérité. »

Mauger, au contraire, quoiqu'il eût reconnu, dans un premier interrogatoire, avoir vendu pour 1,200 francs de diamants, s'obstina à tout nier.

Le Tribunal condamna les deux accusés à la peine de mort, en ordonnant, cependant, qu'il serait sursis à l'exécution, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné. Il décida, en outre, qu'après avoir achevé son traitement à l'infirmerie, Alexandre, dit le *Petit cardinal,* serait enfermé, jusqu'à l'âge de vingt ans accomplis, dans la maison d'éducation que désignerait le Gouvernement.

Le 1er novembre, ce fut Thomas-Laurent Meyran, portant le sobriquet distingué de grand C., qui comparut devant le Tribunal. Il déclara être né à Saint-Vallier, département de l'Isère, exercer la profession de marchand forain, et demeurer à l'hôtel National, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois.

Meyran, qui avait pris part à l'assassinat des prisonniers d'Orléans à Versailles, avait figuré, le soir du 15 au 16 septembre, au fameux souper chez Retour, où le vol avait été concerté ; il s'était ensuite rendu place Louis XV, et il avait essayé de monter au Garde-Meuble, mais la corde du réverbère avait glissé entre ses doigts, il était tombé et il s'était contenté alors de se mêler aux fausses patrouilles, chargées de protéger les malfaiteurs. Il avait assisté au partage, sur le bord de la Seine, et reçu sa part des dépouilles, notamment deux très beaux colliers d'or.

Meyran nia énergiquement tous ces faits, mais il fut reconnu par les voleurs précédemment condamnés, Depeyron, Gallois et Alexandre.

Il fut condamné à mort, et quelques minutes avant l'exécution, il demanda à parler au président du Tribunal, le citoyen Pépin, et avoua sa culpabilité. Il mourut avec un grand courage, et, au moment de se livrer à l'exécuteur, il salua le peuple de trois côtés.

III

Avant de nous occuper du procès de Cottet, dit le *Petit chasseur*, il convient de revenir un peu en arrière, pour montrer l'enchaînement de certains faits et surtout pour en finir avec un récit romanesque qui peu à peu s'est glissé dans l'histoire.

Nous avons vu de quelle façon avaient été retrouvés quelques-uns des objets volés au Garde-Meuble. Douligny avait fait découvrir ceux qui avaient été enterrés allée des Veuves; Depeyron, pour sauver sa tête, avait été reprendre, pour les restituer, ceux qu'il avait cachés sous le toit de la maison qu'il habitait. Il n'y a rien, jusqu'ici, qui se rapproche de la légende qui a cours sur le vol. Cette légende, cependant, revient périodiquement toutes les fois qu'il est question des diamants de la Couronne et du vol du Garde-Meuble. Notre confrère Fourcaud, dans l'intéressant article qu'il a publié sur ce sujet dans le *Gaulois*, paraît admettre l'authenticité de l'histoire, racontée par Sergent-Marceau, d'après laquelle un pri-

JOURNÉES DE SEPTEMBRE

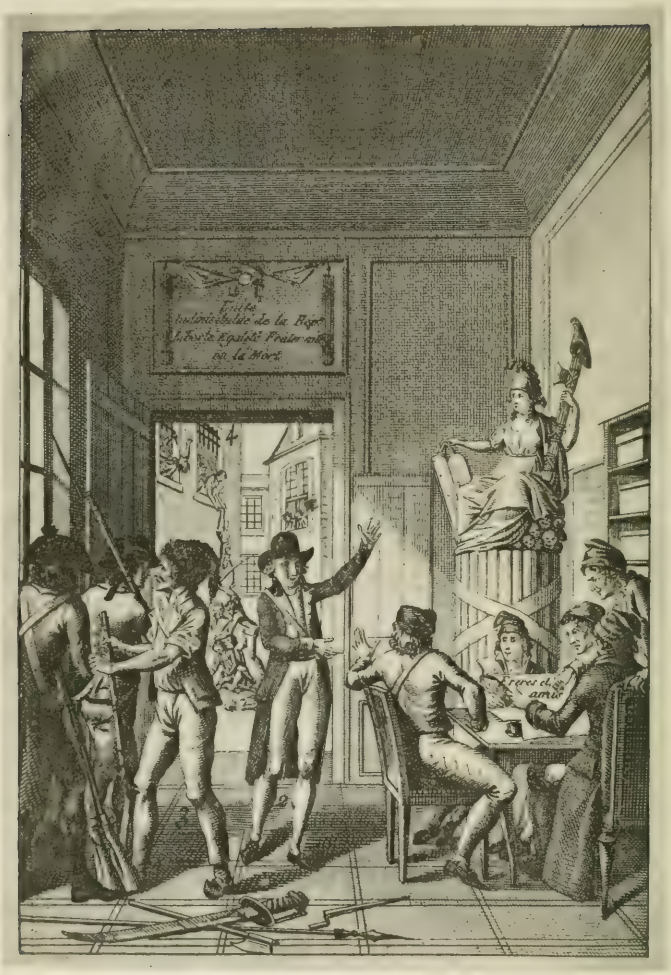

1. Sergent, Panis, Duplessis, Deforgues, Jourdeuil, rédigeant la circulaire destinée aux départements. — 2. Tallien annonçant que tout va bien. — 3. Massacreurs. — 4. Victimes.

(*Gravure du temps de l'Empire.*)

sonnier, auquel il aurait accordé la permission de se raser, serait venu, par reconnaissance, lui révéler l'endroit où étaient enfouis les diamants volés. Nous-même avons jadis, comme les autres, ajouté quelque foi à cette affabulation dramatique.

Que s'est-il donc passé ? Sergent-Marceau, dans la narration publiée dans la *Revue rétrospective,* datée d'ailleurs de 1834, a tout simplement raconté, d'après des souvenirs très vagues et très confus, un véritable roman. L'histoire de la Révolution, ajoutons-le, a été, pendant bien longtemps, écrite de cette manière.

Il serait dommage de ne pas reproduire ce morceau qui a bien la couleur et l'accent emphatique d'un temps où l'on versait le sang à flots, tout en se piquant d'être sensible.

L'histoire s'est emparée de ce fait (le vol du Garde-Meuble), qui fut, comme tant d'autres, défiguré, car personne ne pouvait, *sans moi,* approcher de la vérité. J'en avais parlé fort peu, et à quelques amis, qui l'oublièrent bientôt, et pas un des agents que j'employais ne savait d'où j'avais reçu mes lumières sur ce vol.

Je pense cependant que, par rapport à la valeur des objets volés, il peut être intéressant de relever les erreurs commises par des écrivains et des journalistes mal informés, et d'apprendre, à nos contemporains et à la postérité, comment ce trésor national, confié à la royauté, fut retrouvé, pour servir depuis à la richesse de l'épée d'un grand capitaine.

La découverte de ces précieux objets volés tient du romanesque, comme on va voir, et n'eût peut-être pas eu lieu sans les massacres du 2 Septembre dans les prisons. Elle est due à un acte fort singulier de reconnaissance par rapport à moi.

En 1792, je fus conduit, en faisant mon inspection hebdomadaire des prisons, par le geôlier de la Conciergerie, Richard, que j'y avais placé, vers une espèce de cachot, sain pourtant, au fond d'une des cours, dans lequel on tenait les hommes jugés et condamnés à mort. Un de ces malheureux, qui attendait le fatal moment, me faisait prier de venir le voir, ayant une grâce à me demander. Il tremblait d'une forte fièvre. Ce qu'il désirait obtenir de moi, c'était de lui faire faire la barbe qui était fort longue, ce qui, disait-il, l'incommodait beaucoup. Un des articles du règlement que j'avais établi (qui n'était qu'un code pénal et religieux, jusqu'à punir du cachot noir *les jurements*) s'opposait à ce qu'il désirait... Je vais le laisser parler, car je n'ai jamais oublié cette scène singulière.

« Voyez, M. l'administrateur, quelle hideuse figure cela me donne ! Le public, en me voyant aller à l'échafaud, devra dire : Il a l'air bien scélérat !... et je ne le suis pas cependant, car j'ai le cœur bon. Jamais je n'ai fait de mal à qui que ce soit. Mon seul crime est d'avoir attenté à la fortune publique, en m'associant à des fabricants de faux assignats... Eh bien ! on me refusera de la pitié à mes derniers moments ; on ne me plaindra pas, parce que j'offre, avec ce visage, un aspect repoussant... Je ressemble

à un féroce assassin... Ayez la charité de me faire raser; j'arrangerai mes cheveux plus proprement. Mon état était celui de coiffeur de femmes... Vous voyez que je ne suis pas un misérable !. . »

Je fus touché de cette prière et, sensible à cette réflexion toute philosophique sur son aspect en désordre qu'augmentait la pâleur que lui donnaient sa maladie et l'idée de la mort prochaine, je le fis raser, en faisant prendre de grandes précautions. Si je fusse resté investi de cette magistrature, j'eusse effacé du règlement la prohibition ; car, déjà, j'avais chargé un mécanicien de me donner un modèle d'un fauteuil qui pût garantir des accidents qu'on avait prévus, en faisant la défense d'exposer sous le rasoir ces malheureux qui devaient perdre la vie.

Je fus curieux, le lendemain, de revoir le prisonnier.

Quel moment pour lui, pour tous deux ! Accablé encore par la fièvre, ne pouvant se soutenir, en me voyant, il se traîna, de sa couche de paille étendue sur le sol, à mes pieds qu'il baisa ; il pleurait, et, se soulevant un peu, il embrassa mes genoux. Que d'onction dans ses paroles ! Il était éloquent. L'exercice de sa profession avait suppléé au défaut d'éducation. Cet homme était âgé d'une trentaine d'années environ. Je ne le revis plus dans la prison. Il attendait, quoique sans espoir, l'issue de son pourvoi en cassation ; ce qui pouvait prolonger son existence de deux ou trois jours. Nous étions à la fin d'août ; alors, les scènes cruelles des prisons eurent lieu. On m'a accusé, sur la foi d'un imprimé sorti des presses de Marat, d'y avoir pris part, tandis que j'en gémissais, et que j'avais le bonheur d'avoir sauvé le comte de Lally-Tollendal; M. de Sombreuil, en ayant permis à sa fille de lui donner des soins dans sa prison; d'avoir donné asile à un prêtre échappé des Carmes ; d'avoir conservé la vie, le 1er septembre, à l'abbé d'Autichamp, déguisé et porteur d'un faux passeport, en le confiant à l'huissier Ozanne qui l'avait arrêté, au lieu de l'envoyer à l'Abbaye, où il eût été égorgé... Je reviens aux diamants, car la tourmente étant passée, on m'a rendu justice sur ces journées.

Huit ou dix jours je crois, après ces massacres, une mulâtresse, habituée de la tribune publique des Jacobins, vint me trouver dans mon cabinet, à la police. « Que diriez-vous, dit-elle aussitôt, si je vous fais trouver les diamants de la Couronne ? Je le puis, en amenant un homme qui a une révélation à vous faire. Je voulais le conduire au Comité des recherches de l'Assemblée législative, mais il ne veut faire qu'à vous sa déposition, car il vous a, dit-il, une grande obligation, et c'est par reconnaissance qu'il veut que ce soit à vous que la Patrie doive d'être rentrée en possession de ces richesses dérobées... — Amenez-le très promptement. » A dire la vérité, je n'avais pas une très grande confiance dans cette révélation ; je craignais l'intrigue, sans avoir de soupçons cependant sur la bonne foi de la mulâtresse connue pour être une ardente patriote dans les clubs de femmes (Il y en avait un nombreux dans le même local des Jacobins, et il fut longtemps présidé par Mlle de Kéralio qui épousa le député Robert.)

Une heure après, on introduisit, dans un des salons du maire, où je me trouvais seul, un quidam, vêtu proprement en garde national ; il était conduit par la mulâtresse qui me dit : « Voilà celui dont je vous ai parlé, » et elle s'écarta de nous. — M. l'administrateur, me dit cet homme, d'une

voix basse, je puis vous faire reprendre tous les diamants de la Couronne ; mais il me faut votre parole que vous ne me perdrez pas.— Quoi ! lorsque vous allez rendre un service aussi important, que devez-vous craindre ? Ne méritez-vous pas une récompense ? — Je ne puis en avoir d'autre que celle de ma vie... Dans cette affaire, mon nom ne peut être prononcé sans risquer de la perdre. — Parlez, je vous promets toute ma discrétion. — Vous ne me reconnaissez pas, Monsieur ? — Non, je ne vous ai pas vu, je crois, avant cet entretien. — Ah ! M. l'administrateur, donnez-moi votre parole de magistrat que vous ne me livrerez pas. — Quel mystère ! Révélez-si vous savez quelque chose de ce vol ; seriez-vous complice ? je vous sauverai... — Non, Monsieur, je n'y ai point pris part... Je suis Lamiévette, le coiffeur que vous avez fait raser à la Conciergerie ; vous savez que je suis condamné à la mort ; le tribunal peut me reprendre après que le peuple m'a enlevé de la prison, parce que j'ai dit aux juges populaires (les égorgeurs), que j'étais arrêté pour avoir payé avec de faux assignats reçus dans un marché. Ma sentence n'était pas encore portée à la marge de l'écrou, et on m'a donné la liberté. — Eh bien ! soyez tranquille. Voyons, que savez-vous du vol des diamants ?

Cet homme, sous son nouveau costume, était si changé, que je fus surpris quand il se nomma. Après m'avoir baisé la main, il poursuivit : — « Deux nouveaux compagnons de mon cachot se sont entretenus du vol fameux ; ils parlaient argot, que je comprends à présent ; je feignis de dormir. C'est ainsi que j'ai appris que *tous* les diamants sont cachés dans deux mortaises d'une grosse poutre de la charpente d'un grenier d'une maison, rue... ; envoyez-y promptement ; ils ne doivent pas être encore enlevés .. Mais, je vous supplie, ne parlez pas de moi dans vos bureaux. »

Il me donna les détails les plus étendus, en me disant que les voleurs, dont il ignorait les noms, ne demeuraient pas dans cette maison. La perquisition eut lieu d'après mes ordres ; tout fut trouvé, comme il l'avait indiqué, et aucune personne de la maison ne savait que tant de richesses y fussent déposées ; nul voleur ne fut découvert.

J'ai dit que la révélation de Lamiévette était due aux massacres du 2 Septembre, et en voici le motif : cet homme devait périr sur l'échafaud dans ces premiers jours du mois, et, tout occupé de sa triste fin, il n'eût pas songé à faire cette communication, inutile pour lui, que sa conscience ne lui prescrivait pas, puisqu'elle n'était pas chargée de ce délit : ce secret eût péri avec lui. Délivré par le peuple, plus tranquille sur son sort, il le communiqua à la femme qu'il avait vue dans sa prison soulager des malheureux : c'est elle qui l'engage à révéler, et alors il se souvient de moi, en qui il a confiance, et sa sensibilité le porte à me choisir pour faire rétablir dans le trésor national, les objets volés. On se rappellera que Napoléon fit orner son épée consulaire avec les diamants de la couronne où figurait le *Régent*, évalué plusieurs millions. Une loi accordait une *prime* à ceux qui auraient fait découvrir et rentrer au Trésor des capitaux enfouis ou dérobés, et la prime était proportionnée à la valeur des objets. Celle-ci devait faire la fortune de celui qui l'eût obtenue.

En 1799, j'étais revenu de la Suisse à Paris, et je me remettais à ma table de gravure. Un jour, la mulâtresse entra chez moi, accompagnée de

deux messieurs que je ne connaissais pas. On me fit part du désir que cette femme, qui s'était assurée que Lamiévette n'existait plus, avait de profiter de la loi pour la prime ; et qu'elle avait déjà présenté au consul un mémoire. Mais il lui fallait un certificat qui justifiât son droit comme révélatrice, et cette pièce importante elle ne pouvait l'avoir que de moi et du maire Pétion. Celui-ci était mort. Les actes dressés à la police, sous ma signature, ne parlaient pas d'elle, ni de Lamiévette, comme je l'ai dit plus haut. Je lui donnai bien volontiers ce certificat rédigé selon les vues d'un des messieurs, qui était son avocat chargé de conduire cette affaire. L'autre, qui se dit banquier, demeurant place Vendôme (je ne me rappelle plus son nom), me dit : « Je suis autorisé, par Madame, à vous offrir une somme de cent mille francs sur la prime qui lui doit être accordée, pour le service que vous lui rendez et le droit que vous avez vous-même à une part de la prime. — « Non, Monsieur, je n'ai aucun droit au bénéfice de cette loi, parce que, alors, je remplissais un *devoir* comme magistrat : tout appartenait au révélateur. En déclarant, en ce moment, la vérité, dans le certificat que je ne puis et ne dois refuser à Madame, c'est un complément de mon ancienne magistrature que je remplis, et je refuse l'offre que vous me faites ; je n'ai jamais *vendu* mes devoirs... » je persistai dans mes refus. — « Tout le monde n'a pas votre délicatesse, dit l'avocat, car Monsieur peut vous dire que le conseiller d'État, chargé du rapport, a voulu s'assurer du dépôt de deux cent mille francs en bonnes lettres de change. » On me le nomma.

Bonaparte ne se crut pas engagé à payer ce que devait la République du 10 Août, qu'il n'aimait pas ; et la mulâtresse n'obtint pas la prime.

SERGENT-MARCEAU,

(Ancien officier municipal, administrateur de la police et de la garde nationale (matériel), en 1791 et 1792.)

Encore une fois, ce récit n'est qu'un tissu d'erreurs. Lamiévette ou plutôt Lamy Évette n'a point été le personnage que nous représente Sergent-Marceau. Ce n'est pas à Sergent-Marceau, c'est à Pétion, directement, que la femme Corbin s'est adressée, et aucun diamant, en dehors de ceux cachés par Depeyron, n'a été retrouvé dans la mortaise d'une maison.

Quant au désintéressement antique dont Sergent-Marceau aurait fait preuve en refusant d'imiter le conseiller d'État qui avait exigé le dépôt de deux cent mille francs « en bonnes lettres de change, » il appartient au domaine de la fantaisie, comme le reste du récit. Le *Moniteur* nous apprend que dans la séance du 20 pluviôse an V, 9 février 1797, le conseil des Anciens avait approuvé, sur le rapport de Thiébaut, une résolution qui accordait 6,000 livres d'indemnité à la citoyenne Corbin, « première dénonciatrice des voleurs

du Garde-Meuble. » Elle avait donc reçu tout ce qu'elle pouvait espérer.

Ce Sergent-Marceau, qui se peint sous des couleurs si sentimentales et si désintéressées, était lui-même, disons-le, un fort triste sire. Entré le 10 Août aux Tuileries, après la victoire, il s'enferma avec quelques intimes dans les appartements, et nul ne sait ce qu'il y fit. Il ne put jamais se disculper complètement du reproche de s'être approprié, entr'autres objets provenant soit du pillage du château, soit des prisonniers égorgés et dépouillés, une agate qui le fit longtemps surnommer *Sergent-Agate*. Malgré ses dénégations, il est démontré qu'il fut activement mêlé aux massacres de Septembre ; membre de la Convention, il siégea à la Montagne, à côté de Marat, de Robespierre et de Danton. S'il eût su où étaient les diamants, il est fort douteux qu'il les eût restitués à l'État ; mais, nous le répétons, aucun document ne nous le montre associé aux négociations ayant pour but de recouvrer ces trésors.

Comment l'austère Pétion était-il en relations avec la femme Corbin ? Ce sont des choses qu'on ne voit guère qu'en temps de révolution. Ce qui est certain, c'est qu'il avait confiance en elle et qu'il fit le meilleur accueil à la mulâtresse, influente aux Jacobins, lorsqu'elle vint lui proposer, quelques jours après le vol, de faire découvrir quelques-uns des objets dérobés au Garde-Meuble.

Pour s'occuper assidûment des intérêts de la République, on n'en laisse pas moins parler son cœur, surtout lorsqu'on est née sous les Tropiques. La femme Corbin avait pour amant Lamy Évette, connu aussi sous le nom de Brière, et qui habitait avec elle rue Jean-de-Beauce, près la halle aux draps. Lamy Évette ou Brière, coiffeur de son état, fabriquait aussi de faux assignats à ses moments perdus ; il avait, nous l'avons vu, été incarcéré pour ce fait ; les travailleurs de Septembre, qui égorgèrent tant de saints prêtres et d'honnêtes citoyens, jugèrent qu'un si brave homme manquait au Paris républicain et se hâtèrent de lui rendre la liberté.

D'accord avec la femme Corbin, Lamy Évette se mit en campagne, il alla trouver un de ses amis, voleur renommé, Cottet, dit le *Petit chasseur ;* il avait volé beaucoup au 10 Août, et il avait même encore, en sa possession, les manchettes du roi, du *dabo* comme on disait ; il devait avoir recommencé au Garde-Meuble. Lamy Évette lui demanda s'il n'avait pas de diamants à vendre et le mena chez l'orfèvre Gerbu.

Gerbu acheta un lot de brillants et Cottet, alléché, proposa de lui

vendre encore un collier de diamants qui appartenait à Mauger. Gerbu invita Cottet et Lamy Évette à dîner avec un de ses voisins, orfèvre comme lui, le citoyen Desvoix. Cottet, se croyant avec des camarades, s'épancha dans le sein des convives. Il raconta notamment qu'il avait eu, pour sa part, dans le pillage du 10 Août, quatre-vingt-quatorze marcs d'argenterie.

Gerbu s'absenta un moment, à la fin du repas, et courut avertir Pétion qu'il avait chez lui deux des voleurs du Garde-Meuble. Le commissaire de police de la section du Pont-Neuf se présenta, saisit le collier que Cottet avait apporté, mit Cottet et Lamy Évette en état d'arrestation, et les conduisit chez Pétion.

Pétion, à son tour, alla raconter à Roland les exploits de la femme des pays chauds et de ses amis ; il lui porta en même temps le collier de diamants, rare épave des trésors que le maire de Paris et le ministre de l'intérieur avaient si bien gardés à eux deux, et ces deux protecteurs vigilants des biens de la nation tinrent un conseil dont Cottet, dit le *Petit chasseur,* fut le principal sujet. Ils résolurent, ce qui, reconnaissons-le, n'était pas absolument déraisonnable, de le laisser, avec Lamy Évette, dans une demi-liberté, dans l'espérance de découvrir par eux les autres auteurs du vol. Roland donna même audience au *Petit chasseur,* le plaignit et lui octroya une carte de franchise, afin qu'il pût faire arrêter ceux qu'il jugerait à propos.

Quoique Cottet soit toujours resté énigmatique par certains côtés, il semble qu'au premier moment, il ait voulu réellement, une fois pris, se tirer d'affaire, en dénonçant le plus grand nombre possible de ses complices.

Nous le voyons entreprendre, à travers Paris, escorté de son inséparable Lamy Évette et du commissaire de police Letellier, des promenades qui donnent une singulière idée de la façon dont on entendait la police alors. Il n'est question là-dedans que de repas exquis, de succulents déjeuners. Quant aux dîners, c'est la mulâtresse qui s'en chargeait ; elle n'épargnait pas les vins fins, et l'addition arracha, plus tard, au président du tribunal, un cri d'étonnement et peut-être d'envie.

Les promeneurs firent cependant quelque besogne. Dès le 21 septembre, on arrêtait Gallois, dit le *Matelot*, Mauger et Alexandre, dit le *Petit cardinal*.

On passa également chez un nommé Boutet qui, disait-on, savait où était la cravate de Henri IV, et un diamant provenant de son chapeau.

Le lendemain, on mit la main sur Picard et Anne Leclerc.

Cottet et Lamy Évette qui étaient allés au Palais-Royal dans l'espérance d'y rencontrer quelques figures de connaissance, furent menacés par les *francs*, les voleurs de profession, qui leur reprochèrent de vendre leurs frères. Grâce à leurs relations, ils purent cependant mettre la police sur les traces d'un complot organisé par un nommé Cadet-Moulin, pour dévaliser le trésor de Saint-Denis.

On sait que, là encore, la 3e République a été fidèle à la tradition de son aînée.

Le nommé Tricault, que les deux *détectives* associés recherchaient soigneusement, leur échappa et parvint à s'embarquer au Havre pour l'Angleterre, avec une partie des diamants. D'autres se réfugièrent à Bordeaux.

Le 26 septembre, Lamy Évette et le *Petit chasseur* s'étant présentés pour rendre compte de leurs démarches à la section des Tuileries, furent arrêtés et, malgré leurs protestations et le sauf-conduit de Roland, écroués définitivement à la Conciergerie.

On s'était probablement aperçu du double jeu que jouait Cottet qui avertissait sous main quelques-uns de ceux qu'on recherchait. Il est probable aussi que les révélations de Douligny et de Chambon avaient mis en relief l'importance du rôle du *Petit chasseur*, dans ce vol dont il avait été le principal instigateur.

Les débats vont achever de nous éclairer sur ce point.

Le procès eut lieu le 7 novembre.

Aux questions du président, l'accusé répondit se nommer Claude-Melchior Cottet, âgé de 27 ans, né à Lyon, marchand mercier, demeurant rue du Temple.

Il était prévenu, d'après l'acte d'accusation, « d'avoir, dans la journée du 15 septembre, proposé à plusieurs particuliers d'aller, la nuit suivante, continuer le vol commencé au Garde-Meuble, d'avoir conduit, dans l'après-midi dudit jour, lesdits particuliers sur la place de la Révolution, pour observer l'endroit par où il serait possible de s'introduire dans le Garde-Meuble, de s'être, le soir, rendu chez le nommé Retour, habillé en garde national, armé d'un sabre ; d'avoir remis au nommé Gallois, dit *Matelot*, et à Meyran, dit *grand C...*, deux pistolets destinés à protéger ledit vol ; de s'être ensuite rendu avec tous ses complices au Garde-Meuble, et d'avoir fait le guet tandis que d'autres spoliaient le Garde-Meuble ; d'avoir partagé une portion des perles fines et diamants, d'avoir ensuite vendu une

grande quantité de pierres détachées et un collier de diamants, moyennant le prix convenu de 30,000 livres dont il n'a touché, tant en or qu'en assignats, que 6,300 livres ; d'avoir cherché, lorsqu'il s'est vu arrêté, à tromper la nation, en affectant de se porter dénonciateur de ses complices, en promettant de les faire arrêter et de faire récupérer à la nation la plus considérable partie des objets volés au Garde-Meuble, ce qu'il n'a point effectué. »

Le citoyen Desvoix raconta les circonstances dans lesquelles Cottet avait été arrêté, une première fois, au dîner auquel l'avait invité Gerbu.

La déposition de Pétion fut particulièrement intéressante. Il déclara « qu'une citoyenne mulâtresse, la femme Corbin, vint le trouver quelques jours après le vol du Garde-Meuble, pour lui faire part qu'elle connaissait un homme, Lamy Évette, qui avait des éclaircissements à donner à la justice ; lui, déposant, lui dit de l'amener à la Mairie ; ce qui ayant eu lieu, il eut une espèce de conférence avec lui sur le moyen à employer pour parvenir à recouvrer les diamants et autres bijoux, et arriver à découvrir les auteurs du vol : le particulier ajouta qu'il fallait un bijoutier pour l'aider dans cette opération, et lui parla du citoyen Gerbu. Lui ayant dit de l'aller chercher, il vint et observa à lui, déposant, qu'il fallait des fonds pour une telle entreprise. Comme il n'y avait pas grand argent dans les caisses de la police, il leur remit une lettre pour le citoyen Roland, ministre de l'intérieur, qui remit au citoyen Gerbu 15,000 livres dont 3,000 en numéraire : ajoute le déposant qu'il fut instruit du moment où l'accusé était à dîner chez le citoyen Gerbu, et qu'il avait un collier et des diamants ; il donna l'ordre pour son arrestation ; l'a ensuite vu venir à la Mairie, conduit et accompagné du président et du commissaire de police de la section du Pont-Neuf ; que lui, déposant, fit de vains efforts pour l'engager à avouer ; tout fut inutile ; tantôt il disait qu'il était un homme perdu ; un moment après, il disait qu'il n'était pas coupable. »

Cottet demanda alors la parole et reconnut que les faits articulés contre lui, dans l'acte d'accusation, étaient exacts. Il chargea Tricault, ce qui était facile, puisqu'il avait, comme nous l'avons vu, réussi à passer à l'étranger et prétendit que, le 15 septembre, au billard de la rue de Rohan, celui-ci lui avait proposé le premier de prendre part au vol qui était déjà commencé. Il avait assisté à la distribution faite au bord de l'eau, et avait reçu sept grosses perles qu'il avait cachées dans des pierres ; il avait été, depuis,

avec Lamy Évette, pour les reprendre, mais il ne les avait plus retrouvées.

La citoyenne Corbin expliqua le rôle joué par Lamy Évette et par elle dans l'affaire.

Elle déposa qu'elle connaissait Lamy Évette depuis longtemps, qu'il a été, autrefois, son coiffeur, mais qu'elle l'avait perdu de vue ; que, « vers le 17 septembre, étant venu chez elle, accompagné de l'accusé, pour la prier de lui avoir une entrevue avec le citoyen Pétion, pour une affaire de la plus haute importance, elle, déposante, s'étant rendue avec eux à la Mairie, l'accusé resta à les attendre pendant qu'elle et Lamy Évette furent parler au citoyen Pétion; que ce fut là qu'elle apprit qu'il était question du vol du Garde-Meuble. M. le Maire ayant remis une lettre à Lamy Évette, pour le ministre de l'intérieur, elle, déposante, y fut avec lui ; que le citoyen Roland donna un pouvoir à Lamy Évette, pour requérir la force publique; que, depuis, Lamy Évette est venu coucher dans sa maison; qu'elle les a nourris conformément aux ordres du citoyen, ministre de l'intérieur, à qui elle a remis le mémoire. »

Lamy Évette, interpellé de déclarer où il avait connu Cottet, répondit « qu'ayant su le vol commis au Garde-Meuble, il avait conçu le projet de faire les démarches nécessaires pour parvenir, s'il était possible, à recouvrer tout ou partie des diamants et bijoux volés ; que, s'étant trouvé dans un café de la rue de la Tixeranderie, il vit l'accusé à table avec Buttet, chapelier ; que la conversation étant tombée sur le vol, par les notions exactes qu'il entendit réciter à Cottet, lui, déposant, reconnut que c'était là un des hommes qu'il fallait suivre, et il ne le quitta plus ; il l'engagea, s'il avait des diamants, à les vendre au citoyen Gerbu, et que l'accusé accepta ; observe qu'il en avait d'avance fait la déclaration à la Mairie. »

Le citoyen Roland, ministre de l'intérieur, dépose qu'il connaît l'accusé pour l'avoir vu deux fois chez lui, où il fut amené par un particulier vêtu en garde national, Lamy Évette, et porteur d'une lettre du citoyen Pétion ; le citoyen Gerbu y était aussi ; « on fit voir à lui, déposant, un collier de pierres fines ; ce qui l'engagea à délivrer une somme de 15,000 livres, attendu qu'on lui dit que cela en ferait venir d'autres [1]. »

1. On voit que le nom de Sergent-Marceau n'est pas même prononcé dans les débats et que le récit de cet imposteur n'a qu'un rapport très lointain avec les faits tels qu'ils se sont passés réellement.

Un incident se produit à propos de la façon dont la femme Corbin a hébergé les accusés. Le président lui demande à combien se monte le mémoire de la nourriture qu'elle a fournie à Cottet et à Lamy Évette.

La femme Corbin répond que ce mémoire se monte à environ 400 livres.

L'accusateur public fait remarquer qu'elle doit les avoir bien traites, puisque c'est sur le pied de cinquante francs par tête.

Cottet déclare que, dans les deux jours qu'il a demeuré chez la femme Corbin, il n'y a mangé que deux fois, et que c'était une nourriture fort ordinaire ; il ajoute qu'ayant prêté à ladite femme une somme de quatre-vingts livres et la lui ayant demandé le lendemain, elle lui a dit qu'elle lui avait été volée.

La bonne jacobine soutient avoir bien traité ces messieurs, ne leur ayant fait boire que des vins fins et des liqueurs fines; elle affirme que rien n'est plus vrai que la perte qu'elle a faite des quatre-vingts livres que lui avait remises l'accusé.

Sur les conclusions et réquisitoires de l'accusateur public et du commissaire national, le tribunal décerne un mandat d'arrêt contre la femme Corbin.

Douligny reconnaît l'accusé. Francisque affirme que c'est à lui qu'il a remis le *Sancy*. Cottet convient du fait. Sur l'interpellation qui lui est adressée de déclarer ce qu'il a fait depuis du *Sancy ;* il répond l'avoir, le lendemain, donné en dépôt à garder à un de ses amis, mais depuis son arrestation, il a appris qu'il était parti avec.

On donne lecture à l'accusé du testament de mort d'Anne Leclerc qui commence ainsi :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le quatrième de la Liberté et le vingt-quatre octobre, onze heures du matin.

« Nous, Pierre-Athanase Nicolas Pépin, président du tribunal criminel, en présence du citoyen Lullier, accusateur public, et celle du citoyen Sellier, commissaire national, et celle du citoyen Richard, concierge de la prison de la Conciergerie, et ensuite en présence du citoyen Dominique Beunetzrieder, confesseur de l'accusée et encore assisté du citoyen Charles-Prosper Montessuit, notre commis-greffier, est comparue, d'après notre ordre et à sa prière, Anne Leclerc, condamnée à la peine de mort par jugement rendu par ledit tribunal, le jour d'hier, laquelle nous a dit que, regrettant ses erreurs passées, voulant disposer son âme à rentrer pure au *sein* de l'Éternel et prouver qu'elle n'était pas indigne d'être française, elle va révéler tout ce qui est nécessaire à sa connaissance contre les scélérats

qui ont spolié les maisons ci-devant royales, à l'époque du 10 Août, et, depuis, le Garde-Meuble national [1]. »

Ce testament, d'ailleurs, ne met en lumière aucun fait nouveau ; il démontre seulement que c'est Cottet qui a centralisé entre ses mains la majeure partie des effets volés aux Tuileries et au Garde-Meuble.

Cottet fut condamné à la peine de mort. Après le prononcé du jugement, le citoyen Jullienne demanda qu'en considération des services que le *Petit chasseur* avait rendus à la justice, il lui fût accordé un sursis. Le président répondit que, s'il avait quelque chose à dire dans l'intérêt public, il jouirait du bénéfice de la loi.

Cottet déclara qu'il n'avait rien à dire.

Le citoyen Pépin profita de l'occasion pour se livrer à une de ces apostrophes prudhommesques dont nous ne priverons pas nos lecteurs :

« Malheureux jeune homme ! s'écria-t-il, tu demandes à prolonger les jours d'une vie coupable ! Prépare-toi plutôt à les bien finir ! Marche à la mort avec courage, et, par un sincère repentir, emporte avec toi l'estime de tes concitoyens. »

EDOUARD DRUMONT.

1. On remarquera le sentiment religieux qui a dicté ces aveux. Nous avons déjà vu Gallois préoccupé avant tout du salut de son âme. Cela prouve à quel point la foi était encore vivace, même chez les êtres les plus corrompus et dans les milieux les plus pervers.

LES DERNIERS JOURS DE L'ORDRE DE MALTE

ET LE GRAND BAILLI DE LA TOUR-DU-PIN *

Malte fut, désormais, une nouvelle patrie pour le marquis de la Tour-du-Pin. Il y fit venir successivement la marquise sa femme, les pauvres religieuses, ses sœurs, et même le comte René son fils, qui les y rejoignit, mais n'y demeura que peu de temps. Le grand maître jugea préférable, pour le jeune officier, qu'il entrât au service d'une petite puissance trop éloignée de la France, pensait-il, pour avoir à craindre de se trouver jamais en guerre avec elle. Il le recommanda donc, avec sa bonté accoutumée, à Don Luis Pinto de Souza, ministre de la guerre en Portugal. Il obtint de lui, de le nommer capitaine de cavalerie, au régiment de Mecklembourg.

Le grand maître Emmanuel de Rohan mourut dans le courant de l'année 1797 (13 juillet).

Ce prince bienfaisant donnait une généreuse hospitalité à tous les infortunés royalistes qui venaient se réfugier auprès de lui ; il payait sur sa cassette particulière l'entretien des trois *Langues de France*, dépouillées de leurs biens et de leurs revenus, depuis 1792. Pour suffire à des charges si onéreuses, il avait réformé toutes les dépenses de luxe et fait fondre presque toute son argenterie. « Généreux et sensible, brave et déterminé, savant et éclairé, il avait « gouverné avec sagesse, fait de bonnes lois, et cherché à préserver « ses petits états de l'épidémie révolutionnaire. » Il laissa les magasins pourvus abondamment de blé, d'armes de toute sorte, de poudre et de munitions de guerre.

Grâce à ses bontés et à celles du bailli de la Tour-du-Pin, Malte avait offert un asile aussi sûr qu'agréable au marquis, à sa femme, à ses sœurs, à plusieurs de ses parents et à de nombreux émigrés que le malheur poursuivait de contrée en contrée.

* Voir la livraison de mars 1885.

Le grand maître Rohan eut pour successeur Ferdinand de Hompesch, d'abord ambassadeur de l'Ordre à Vienne, puis grand bailli de Brandebourg. C'était le premier Allemand qui fût parvenu à la direction suprême de l'Ordre, et sa nationalité fut même la cause principale de son élection, parce qu'on espérait ainsi se ménager la protection de l'empereur d'Allemagne, la seule qui semblât, à cette époque, pouvoir être efficace.

M. de Hompesch, issu d'une famille illustre des duchés de Berg et de Juliers, avait, d'ailleurs, une belle et noble figure, beaucoup de politesse et de prévenance. Il commença par plaire à ceux-là mêmes qui s'étaient méfiés de son élection, par l'affabilité de ses manières et la considération qu'il témoignait aux anciens dignitaires et chevaliers dont il était devenu le supérieur.

Le comte de la Tour-du-Pin, alors capitaine de cavalerie en Portugal, mais en même temps chevalier de Malte, lui ayant écrit pour lui offrir ses félicitations, il lui répondit aussitôt :

A M. le comte René de la Tour-du-Pin, capitaine de cavalerie, au service de S. M. T. F. à Lisbonne.

Malte, le 14 décembre 1797.

J'ai reçu, Monsieur, avec d'autant plus d'intérêt votre compliment sur mon élévation au pouvoir suprême, que j'en connaissais par expérience la sincérité. Croyez que tant ce qui vous regardera personnellement que ce qui pourra intéresser M. le marquis et le vénérable bailli de la Tour-du-Pin, votre père et votre oncle, pour lesquels, comme pour vous, j'ai un véritable attachement, me sera toujours fort à cœur et très agréable. C'est dans ces sentiments que j'aime à vous assurer de l'estime distinguée avec laquelle je suis, Monsieur, votre affectionné ami.

Le grand maître,

HOMPESCH[1].

On était bien loin de prévoir alors la catastrophe qui devait arriver si prochainement, et beaucoup d'espérances s'attachaient aux débuts de ce régime, mais elles ne tardèrent pas à s'évanouir et à faire place aux plus graves préoccupations.

On a dit que M. de Hompesch était perdu de dettes longtemps avant son élection, et que les révolutionnaires français, comprenant tout le parti qu'ils pourraient tirer de la fausse situation où il s'était

1. Lettre originale du grand maître Hompesch. (Archives de la famille.)

mis, avaient eu soin de s'assurer de lui, en le liant par certains engagements secrets. Quoi qu'il en soit, il lui manquait l'énergie, la prévoyance et la présence d'esprit qui sont nécessaires à un chef dans les circonstances difficiles. Au moment décisif, il lui manqua surtout le courage qui est cependant le moins qu'on doive attendre du grand maître d'un ordre de chevalerie !

Dès le mois de janvier 1798, le Directoire envoya un de ses agents, nommé Poussielgue, pour traiter secrètement avec le grand maître, s'entendre avec les partisans des idées françaises et s'assurer de la connivence des personnages les plus influents.

Poussielgue s'adressa d'abord au bailli de la Tour-du-Pin, et lui remit une lettre écrite, disait-il, par le chevalier d'Herculais, l'un de ses anciens camarades, dans laquelle celui-ci lui faisait les plus brillantes promesses pour qu'il consentît à coopérer aux projets qu'avait sur Malte le gouvernement français.

Le bailli, justement indigné, porta aussitôt cette lettre au grand maître, lui dit qu'elle ne pouvait pas venir d'un loyal chevalier comme M. d'Herculais, qu'il fallait arrêter sur le champ ce Poussielgue, découvrir ses complices, et surtout ne plus ménager aucunement la France dont on connaissait désormais les sinistres projets.

Hompesch reçut cette déclaration très froidement, se refusa à prendre aucune mesure préventive et de peur, prétendait-il, de donner des sujets de mécontentement au gouvernement français, il permit à Poussielgue de séjourner à Malte aussi longtemps que cela lui convint pour bien organiser le complot.

Pendant ce temps-là, les Français faisaient des armements énormes à Marseille, à Toulon et dans les ports italiens. Le congrès de Rastadt siégeait à cette époque ; MM. de Truchsess et de Bray, qui y étaient pour les affaires de l'Ordre, écrivirent au grand maître de se mettre en état de défense, parce qu'un des objets principaux de tous les armements qui se faisaient, était de s'emparer de l'île de Malte et de détruire l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le chevalier Lomellini, receveur de l'Ordre à Gênes, écrivit les mêmes choses, et le chevalier de Clermont-Montoison, chargé de remettre ses lettres au grand maître, les lui remit en mains propres. Ainsi tout le monde prévoyait que des événements très graves étaient imminents et le grand maître le savait mieux que personne.

Enfin, le mercredi 6 juin, il parut, devant Malte, 80 bâtiments faisant partie de la flotte sur laquelle était embarqué le jeune et célèbre général Bonaparte. Cette apparition, singulièrement inquié-

tante, ne sembla surprendre aucunement le grand maître. Il voulut que la procession solennelle de la Fête-Dieu eût lieu le lendemain comme de coutume, et il la présida lui-même avec toute la pompe habituelle. Cependant, comme les chevaliers se montraient fort irrités de cette étrange indifférence et que les habitants témoignaient la plus vive inquiétude, Hompesch ne put se dispenser d'ordonner quelques préparatifs afin de paraître tout au moins songer à se défendre.

Le samedi 9 juin, arriva le reste de la flotte française, c'est-à-dire plus de 400 bâtiments de toute grandeur. Elle occupait près de sept lieues d'étendue, depuis l'île de Gozzo jusque vis-à-vis l'entrée du port de Malte, et présentait l'aspect le plus imposant. Hompesch, sous le prétexte de confier alors les commandements les plus importants à différents dignitaires, envoya dans les postes les plus éloignés ceux des dignitaires dont il redoutait la fidélité et l'énergie.

Les Français débarquèrent le lendemain 10 ; le misérable Poussielgue qui était sur la flotte, avait tout préparé, soit à l'insu, soit avec la connivence du grand maître, de manière que Bonaparte était assuré de ne rencontrer aucune résistance sérieuse. Cependant, beaucoup de dignitaires et de chevaliers étaient fermement résolus à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le bailli de la Tour-du-Pin, chargé du fort *Cotoner,* faisait déblayer et couvrir les immenses magasins à poudre qui y étaient. Le bailly de Gorgao[1], portugais, et le marquis de La Tour-du-Pin commandaient le fort *Manuel ;* le bailli de Loras, maréchal de l'Ordre, à qui sa dignité donnait le droit de commander les troupes de ligne, prenait ses dispositions avec la plus grande activité. Peut-être eut-il tort cependant de vouloir faire garder toutes les côtes de l'île qui étaient bordées de tours et de retranchements, mais trop étendues pour pouvoir être défendues convenablement. Il aurait mieux valu, sans doute, se contenter de défendre la *Cité Valette* qui était imprenable ; c'est ce que fit plus tard le général français Vaubois, qui la défendit durant deux années consécutives. On n'était inquiété, du reste, que par des tirailleurs français qu'on chassait à coups de canon. On avait une quantité prodigieuse de munitions, et les greniers, creusés dans le roc sous les glacis du fort *Saint-Elme,* étaient remplis d'une telle provision de grains, qu'ils ont suffi ensuite, pendant plus de deux ans, à l'entretien des patriotes.

1. Ou de Gourgeaux.

Mais ici nous pouvons laisser parler le bailli de la Tour-du-Pin qui, dans un document des plus curieux [1], crut devoir répondre à un mémoire que le grand maître publia pour sa justification. M. de Hompesch y est formellement accusé :

1° De n'avoir eu aucune prévoyance, quoiqu'il fût averti, même officiellement, par MM. de Truchsess, de Bray, envoyés de l'Ordre au congrès de Rastadt, de Lomellini, receveur de l'Ordre à Gênes, et de Clermont-Montoison, chevalier de Malte.

2° D'avoir laissé en place des gens connus pour être partisans des maximes révolutionnaires, comme le commandeur de Bosredon-Ransijat, secrétaire du Trésor, le chevalier de Fay, directeur des fortifications et des fontaines, le commandeur Gratet de Dolomieu, homme encore plus dangereux que savant, qui servait de correspondant en France aux républicains, etc., etc...

3° D'avoir fait revenir à Malte et même employé des Maltais convaincus de trahison pendant le magistère précédent, scélérats condamnés par un tribunal suprême dont lui-même, Hompesch, avait fait partie.

4° De n'avoir fait preuve d'aucun courage, qualité indispensable pour le chef d'un ordre de chevalerie militaire.

5° D'avoir signé l'acte de cession d'une souveraineté dont il n'était que le détenteur, et la quittance de l'argent que les républicains français lui avaient remis, acceptant en même temps la promesse d'une autre principauté et celle d'un traitement considérable.

Mais voyons le récit des faits, jusqu'ici à peine connus du public.

M. de Hompesch n'avait pas été le seul coupable ; les idées révolutionnaires avaient pénétré à Malte et les plus fâcheuses correspondances s'étaient établies, disions-nous plus haut, avec les républicains français, par l'entremise du commandeur de Dolomieu [2],

1. *Récit de ce qui a occasionné la honteuse reddition de Malte, le lundi 11 juin 1798*, présenté à S. S. le pape Pie VII, à Venise, le 23 avril 1800, par Son Excellence le bailly de la Tour-du-Pin. *Doc. original.*

2. Né en 1750, du mariage de François Gratet de Dolomieu et de Marie-Françoise de Bérenger et reçu chevalier de Malte en 1768, il se querella dès sa première expédition, avec un officier de sa galère, le tua et fut condamné à mort. Le grand maître lui fit grâce, en considération de sa jeunesse, mais le pape y consentit difficilement, après 9 mois de résistance. C'est pendant sa captivité que Dolomieu se mit à étudier les sciences physiques, et dès 1775, il fut reçu membre correspondant de l'Académie des sciences. Il adopta avec enthousiasme les idées de la Révolution et, plus tard (1796), il devint professeur à l'École des mines, membre de l'Institut. Il fut

d'un indigne chevalier, de Barras, cousin du fameux directeur, de Mgr Effling, évêque de Chersonèse, commandeur de Bavière, qui affichait une scandaleuse adhésion à la franc-maçonnerie, de MM. de Bosredon-Ransijat, de Fay, du bailli espagnol Cascajarez, membre du conseil de guerre, qui était à Paris et se montrait partisan outré de la Révolution, du chevalier Amat, ministre d'Espagne à Malte, de Poussielgue, émissaire du gouvernement français, et de quelques-autres aussi dangereux qu'eux et aussi peu scrupuleux. Poussielgue avait demandé à Corasol, consul de la République à Malte, la liste des membres de l'Ordre et des habitants de l'île qui voulaient un changement de gouvernement et qui promettaient de se révolter quand le Directoire leur en donnerait le signal.

Instruits de toutes ces manœuvres par diverses personnes et même par des grands-croix, entre autres par les baillis de la Tour-du-Pin et du Tillet et par M. O'Hara, ministre de Russie à Malte, le grand maître n'avait pris aucune mesure pour conjurer un orage que tout annonçait, et avait refusé d'éloigner ceux de son entourage qui le trahissaient ouvertement, tels que Bosredon-Ransijat, Bardonenche, commandant de l'artillerie, Fay, l'ingénieur Touzard, le secrétaire des commandements Doublet, un prêtre de l'église de Saint-Jean, nommé Belgrand, qui était le frère du général français Vaubois, depuis commandant à Malte, etc., etc... Ces hommes avaient persuadé à M. de Hompesch que l'empereur d'Allemagne et le roi de Naples ayant fait la paix avec la République, et les Anglais paraissant avoir abandonné la Méditerranée, il ne pouvait plus espérer le secours d'aucune puissance, s'il entreprenait de lutter contre une invasion ; ils lui citaient les exemples du roi de Sardaigne, du duc de Modène, du Pape, de plusieurs autres princes dépouillés sans aucun dédommagement. Ils lui représentaient que l'existence de la souveraineté de Malte était condamnée irrévocablement, et que le plus sage était d'abandonner une partie impossible à jouer, et d'accepter ce qu'on lui offrait, c'est-à-dire une principauté en Allemagne, dans son propre pays. Il y pourrait ensuite transporter l'Ordre et l'y reconstituer pacifiquement, sur de nouvelles bases.

aussi l'un des savants qui suivirent Bonaparte en Égypte. Mais il avait été un des négociateurs chargés d'opérer la reddition de l'île de Malte et, par conséquent, la destruction de l'Ordre dont il était commandeur. Bien qu'il se conduisit, dit-on, avec délicatesse et générosité envers ses anciens frères, l'Ordre tout entier l'accusa d'avoir trahi et ne lui pardonna pas.

Tout porte donc à croire que M. de Hompesch, avec son caractère hésitant et pusillanime, considérait le maintien de l'Ordre comme impraticable dans les conditions où se trouvait l'Europe, puisque ses revenus étaient supprimés en France et dans tous les pays envahis par les révolutionnaires, et qu'il regardait comme impossible surtout de soutenir l'assaut des forces françaises, quand il savait qu'autour de lui et dans le sein même de l'Ordre, il y avait nombre d'adhérents aux doctrines nouvelles.

Il pouvait y avoir du vrai dans ces appréhensions, mais le chef d'un ordre de chevalerie, dans lequel s'étaient perpétuées toutes les traditions du courage et de l'honneur militaires, avait pour devoir de lutter contre l'invasion républicaine jusqu'au dernier soupir et, s'ensevelissant sous les ruines de Malte, d'assurer à jamais la gloire de l'ordre de Saint-Jean.

D'ailleurs, il s'en fallait bien que les idées nouvelles eussent gagné l'Ordre tout entier. Comme il arrive toujours, ceux qui les avaient adoptées étaient les membres gangrénés ; tous les autres étaient restés fermement attachés aux principes qui avaient fait l'honneur et la gloire de l'ancienne chevalerie. Les baillis du Tillet, de Belmont, de Clugny, les commandeurs de Rosans, de Thuisy, donnaient des preuves incessantes de leur zèle et de leur fidélité ; le sénéchal, prince Camille de Rohan, organisait activement les milices ; le commandeur de Mesgrigny mettait l'île de Gozzo en état de défense ; le bailli de la Tour-du-Pin, grand-croix de l'Ordre, et le bailli de Loras, maréchal de l'Ordre, poussaient énergiquement à la résistance, et un vénérable vieillard, âgé de plus de quatre-vingts ans, le bailli de Tignié, disait : « Je ne peux plus marcher, « mais qu'on me porte sur les remparts et je saurai encore donner « le bon exemple aux jeunes gens ! »

Quand les Français arrivèrent enfin devant Malte, Hompesch crut ou feignit de croire à leurs bonnes intentions, s'appuyant sur une lettre écrite de Toulon, le 20 mai, par Dolomieu, au commandeur Bosredon-Ransijat[1], dans laquelle il avait la perfidie de lui affirmer que l'Ordre ne devait concevoir aucune crainte, quand il verrait l'armée française paraître devant Malte, attendu qu'elle était des-

1. Nous insistons sur le nom de Ransijat, parce que l'Ordre de Malte comptait alors plusieurs autres membres de la famille de Bosredon, lesquels se conduisirent tous de la manière la plus honorable, et déplorèrent, plus que personne, l'indigne conduite de leur parent.

tinée uniquement à l'expédition d'Égypte. Le grand maître devait être, disait-il, d'autant plus confiant dans les intentions de la République française, que l'Ordre avait toujours été en paix avec elle, et avait constamment reçu, à Malte, ses vaisseaux, leur donnant tous les secours et approvisionnements dont ils avaient besoin.

Quand l'heure suprême fut venue, aucun changement ne se produisit dans l'attitude du grand maître.

Le samedi 9 juin, au matin, la flotte française, sous les ordres de l'amiral Brueys et du général Bonaparte, était arrivée devant le port. A trois heures de l'après-midi, ce dernier fit demander verbalement, par le consul Corasol, qu'on reçût, dans le port de Malte, toute l'escadre et l'armée française, et qu'on leur fournît les provisions de toute nature dont elles avaient besoin. Or cette flotte se composait de 18 vaisseaux de ligne, de 90 bâtiments de guerre et de 300 bâtiments de transport, ayant à bord 40,000 hommes de troupes. Elle s'étendait depuis Gozzo jusqu'à Manso-Sirocco, et menaçait à la fois tous les points attaquables de l'île. D'ailleurs, Bonaparte avait amené avec lui, on le savait déjà, Poussielgue, le correspondant des conspirateurs, et ces trois indignes chevaliers, Dolomieu, Picot et Barras qui, depuis longtemps, avaient pris parti pour la République. Il était accompagné, de plus, par beaucoup de Maltais bannis de l'île, soit pour leurs opinions révolutionnaires, soit pour des crimes de droit commun. C'étaient d'infâmes auxiliaires, mais les républicains qu'on qualifie d'honnêtes, n'ont jamais vu qu'une *nuance* entre eux et les hommes dont l'alliance suffit pour déshonorer le parti qui les accepte.

Hompesch assembla le Conseil pour lui faire part des demandes du général français et des intentions bienveillantes qu'il lui supposait. Les baillis espagnols furent d'avis de tout accorder. Mais les Français et les Portugais s'y opposèrent et le conseil décida de refuser l'entrée du port et de ne pas recevoir l'armée républicaine.

Hompesch dit alors d'une voix éteinte :

— Mais si Bonaparte voulait forcer l'entrée du port, que devrions-nous faire

— *La guerre !* répondit le bailli de la Tour-du-Pin, et la grande majorité du Conseil s'écria avec lui :

— *La guerre ! la guerre !*

En sortant de la séance, le bailli de la Tour-du-Pin dit à Hompesch : — « J'ai fait préparer la cuirasse et les armes du grand maître la Valette ; nous espérons vous les voir porter. »

Mais Hompesch ne se sentait pas homme à porter de pareilles armes !...

Le Conseil écrivit à Bonaparte, pour le prier de mettre par écrit et de préciser ses demandes, lui faisant observer que les statuts de l'Ordre, les règles de la neutralité et les traités en vigueur ne permettaient pas de recevoir plus de quatre vaisseaux dans le port, ce que la sûreté de l'île exigeait ainsi, ajoutant que l'Ordre avait toujours été en paix avec la République qui venait tout récemment de l'assurer de son amitié et de ses bonnes intentions, et dont plusieurs bâtiments se trouvaient même actuellement dans le port de Malte et recevaient de l'Ordre la plus franche hospitalité.

A quatre heures du soir, cette lettre fut remise au consul Corasol, qui fut aussitôt la porter à Bonaparte, à bord de *l'Orient*. Il lui donna, en même temps, la liste d'environ 4,000 Maltais, qui s'étaient engagés à se joindre aux Français et à massacrer les chevaliers, s'ils se défendaient.

Bonaparte ne répondit pas et, le lendemain 10 juin, à quatre heures du matin, il fit son débarquement sur sept points à la fois, sans rencontrer de difficultés. Le commandeur de Bardonenche n'avait pas fait charger les fougasses, ni distribuer les cartouches, ni renouveler les gargousses. Hompesch n'avait voulu faire mettre des vivres dans aucune des tours ou batteries de côte. Le chevalier de Cotoner, Espagnol, gouverneur du fort *Ricasoli*, refusait d'obéir au bailli du Tillet qui fut obligé de le faire arrêter.

Bosredon, dès qu'il sut que le débarquement avait réussi, eut l'audace de se présenter au palais et de déclarer au grand maître que les chevaliers français ne devaient pas combattre l'armée française, commandée par le général Bonaparte. Les chevaliers indignés voulaient mettre ce traître en pièces. Le grand maître, pour le sauver, l'envoya en prison au château Saint-Ange d'où il le fit sortir le lendemain, pour aller traiter en son nom avec Bonaparte. De si fâcheux exemples mirent beaucoup de découragement parmi les habitants qui, en général, étaient fort attachés à l'Ordre. Les conspirateurs en profitèrent pour répandre le bruit que les chevaliers trahissaient, ce qui augmenta encore la confusion.

Il est vrai que les chefs des ateliers de l'artillerie, du génie, ceux des fortifications, ceux des finances, qui avaient reçu le mot du grand maître, trahissaient leur Ordre et faisaient, autant qu'ils pouvaient, manquer partout les munitions et les vivres.

Quant à Hompesch, il n'allait voir aucun fort, aucun atelier,

aucun poste, aucune troupe, et restait enfermé dans son palais entre le commandeur Guignard de Saint-Priest et l'ingénieur Touzard, qui étaient ses conseillers ordinaires. Les Maltais, ne voyant le grand maître nulle part, et étant témoins de trahisons de toute espèce, se décourageaient entièrement ; ils fuyaient de partout ; et ne sachant plus qui étaient les bons et les mauvais, ils ne se fiaient plus à personne.

Le général Vaubois marcha droit sur la *Cité vieille* qui, n'ayant ni vivres, ni troupes, ni commandant, ouvrit ses portes à neuf heures du matin (10 juin) : une heure après, toutes les tours et batteries des côtes, sauf Marsa-Sirocco, et toute la campagne étaient au pouvoir des républicains. La plupart des chevaliers qui se trouvaient dans ces postes furent faits prisonniers et amenés à Bonaparte qui leur dit dédaigneusement : — « Malheureux que vous « êtes ! comment avez-vous pu croire que vous auriez les moyens « de vous défendre, seuls avec de misérables paysans, contre des « troupes capables de vaincre et de subjuguer toute l'Europe ? »

Les Maltais blessèrent beaucoup de chevaliers qu'ils croyaient des traîtres et en massacrèrent plusieurs, entre autres MM. de Vallin, de Montazet, de Lormy, d'Andelarre. Ce dernier fut tué étant de garde à la porte de la ville, en délivrant le commandeur du Châtel, que des furieux ramenaient de la campagne, blessé, accusaient de trahison et voulaient égorger. Le grand maître vit le meurtre de M. d'Andelarre, des fenêtres de son palais. Mais il ne sortit pas, n'envoya personne pour l'empêcher, et ne fit rien pour rétablir l'ordre.

Les Maltais avaient, pour la plupart, un si grand désir de se défendre, qu'ils assommèrent plusieurs patriotes français et massacrèrent l'équipage d'un bâtiment grec, venu de Corfou, parce qu'il avait voulu prendre leur parti. Il n'y avait donc qu'à diriger leur bonne volonté ; mais, encore une fois, Hompesch aimait mieux les laisser livrés à eux-mêmes, et il ne fit rien pour les diriger ni pour les contenir.

Ce jour-là, à midi, il y avait encore cinq mille soldats fidèles dans la *Cité Valette* qui était extrêmement forte, remplie d'armes, de munitions et d'approvisionnements de toute nature, de façon qu'elle aurait pu résister aisément pendant trois mois. Le grand maître était devenu absolument invisible. Il résulta de l'absence d'instructions que, peu à peu, la place se remplissait de fuyards, de femmes, d'enfants. La confusion y devenait inexprimable. Cepen-

dant, l'ordre le plus parfait aurait dû régner dans une place si sûre, puisque le bailli de la Tour-du-Pin savait le maintenir au fort *Cotoner,* le chevalier de Lantage, à la *Floriane,* MM. de Loras, de Gorgào, le marquis de la Tour du-Pin, dans les postes qu'ils commandaient, et que chacun d'eux réussissait à tenir l'ennemi en respect.

Pour comble de malheur, le grand maître avait renvoyé sa garde militaire qui était très fidèle et commandée par un excellent officier, le commandeur de Guron. Il l'avait remplacée par une troupe bourgeoise qui laissa forcer le palais pendant la nuit, par la canaille révoltée. Ces énergumènes osèrent se présenter au grand maître et le sommer de capituler. Il se hâta d'assembler un conseil, ou du moins un simulacre de conseil, et cela en présence des forcenés qui l'outrageaient. Il y fut décidé au milieu d'un effroyable tumulte, qu'on écrirait au général Bonaparte pour lui demander quelle capitulation il consentirait à accorder.

Dans une circonstance si grave, il était évidemment plus nécessaire que jamais de convoquer tous les membres du Conseil, les *piliers* ou chefs des diverses langues, les grands-croix et les plus anciens chevaliers de chaque langue et de chaque nation. Il manquait, au contraire, à cette assemblée, plus de la moitié des membres qui devaient la composer. Il n'y avait ni l'évêque de Malte, ni MM. de Belmont, de la Tour-Saint-Quentin, Tommasi d'Auray, de Saint-Pois, de Clugny, de Gorgào, de la Tour-du-Pin, de Tignié, du Tillet, grands-croix et grands dignitaires de l'Ordre. Car on les savait incapables de consentir à une transaction déshonorante, et résolus à s'opposer de toutes leurs forces à une reddition si prompte et si honteuse.

Les baillis de Loras, de Carvalho (Portugais) et Caracciolo (Italien), qui assistaient au Conseil, se prononcèrent de la manière la plus énergique, et demandèrent qu'on se retirât dans les forts et qu'on y résistât jusqu'à la dernière extrémité. Mais le grand maître, leur déclara que toute résistance lui paraissait impossible, et qu'il valait mieux demander une suspension d'armes à l'ennemi et essayer d'obtenir de lui des conditions avantageuses. C'est toujours là, en pareil cas, le langage des traîtres, et il est inutile de dire que tous les factieux y applaudirent.

Le lundi 11 juin, à cinq heures du matin, on envoya, dans tous les forts, l'ordre de ne plus tirer, signé au nom du grand maître, par le commandeur Guignard de Saint-Priest. Dans la soirée, le

bailli de la Tour-du-Pin accourut du fort *Cotoner* au palais, tenant à la main cet ordre fatal, pour demander à M. de Hompesch quel événement extraordinaire et imprévu avait pu motiver cette reddition inouïe. — Eh! que vouliez-vous faire, mon cher bailli? lui dit Hompesch ; tout était perdu.

M. de la Tour-du-Pin, frémissant d'indignation, lui répondit : — C'est maintenant, Monseigneur, que tout est perdu, et surtout l'honneur !

Bonaparte entra le 12 dans la ville ; il y trouva, ainsi que dans l'île, 1,500 pièces de canon, dont mille en bronze, 35,000 fusils, deux millions de pierres à fusil, 12,000 barils de poudre, une infinité d'armes, fusils de rempart, carabines, tromblons, pistolets, mousquetons, sabres, épées, piques, cent mille louis d'or, des pierres précieuses et d'incalculables richesses que le temps avait accumulées. Il trouva aussi du blé en telle quantité, qu'il y avait de quoi nourrir tous les habitants de l'île pendant six mois, et, en outre, il s'empara de deux vaisseaux de 64 canons, d'une frégate, de plusieurs galères et de nombreux bâtiments de moindre importance.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails de cette capitulation ni des scènes déplorables qui la suivirent. Disons seulement que cette honteuse convention, conclue avec le général Bonaparte, ne compta du moins parmi ses signataires, qu'un seul nom français, celui de Bosredon-Ransijat, un traître — redisons-le — sorti de prison la veille, exprès pour cette nouvelle félonie.

Cte H. DE LA TOUR-DU-PIN LA CHARCE.

(*La fin prochainement.*)

LE PACTE DE FAMINE*

Son inventeur : Le Prévôt de Beaumont

VI

Au mois d'octobre 1789, nous retrouvons Le Prévôt à Saint-Mandé. Il y attendait la fin des troubles. Pourquoi ne retourna-t-il pas dans son pays où il prétendait avoir une famille nombreuse [1] et aisée qui aurait pu lui venir en aide ? Pourquoi ne reçut-il jamais aucun secours des siens ? Ou il n'avait pas de parents aisés, et alors il a menti une fois de plus, ou ces parents pensèrent qu'il était indigne d'être aidé, puisque, de son aveu, sans les secours de quelques patriotes, il serait mort de faim et de misère.

Adopté par la charité intéressée des révolutionnaires de bas étage, il fut traîné bruyamment dans les bureaux des journaux, où ses *cornacs* le montrèrent comme une victime du despotisme.

Plus heureux que les deux autres vieux embastillés qui furent réintégrés dans une maison de force, lorsqu'il ne fut plus possible de tolérer leur folie qui les porta à dévaliser leurs hôtes, Le Prévôt réussit à vivre librement pendant toute la Révolution, réclamant toujours, et toujours inutilement.

A peine sorti de prison, il reprend la plume [2] et fournit aux journaux et aux écrivains la matière de plusieurs articles à scandale.

Le *Moniteur* en insère un sous la signature A. M. Il est daté des 14 et 15 septembre 1789, mais il parut dans les derniers jours de l'année seulement, le *Moniteur*, on le sait, n'ayant paru régulièrement qu'à partir du 24 novembre. Dans ces articles, comme dans

* Voir la livraison de février 1885.

1. *Pris. d'État*, p. 29.

2. « Dès l'instant, mettant à profit mon loisir, j'ai dressé, pour l'Assemblée nationale et la capitale, mes dénonciations. » *Pris. d'État*, p. 39.

les livres d'aujourd'hui, il est le martyr Le Prévôt, victime du despotisme, qui fut enfermé à la Bastille pour avoir découvert le pacte infernal.

Ce martyr une fois trouvé, Prudhomme et Loustalot se l'attachent solidement ; et, du 13 février au 10 juillet 1790, la victime du despotisme les fournit d'articles. C'est pour notre fou l'idéal de sa monomanie. Il pouvait enfin écrire, publier, dénoncer ! Il en abusa, naturellement. Fatigué de cette furieuse abondance, de l'incohérence de ces dénonciations, de la répétition de ces accusations, Prudhomme, qui était un coquin mais pas un imbécile, interrompt brusquement les révélations de ce confesseur trop fluent de la foi révolutionnaire.

C'est alors que Le Prévôt publie la première édition du *Prisonnier d'Etat*. En effet, bien que datée de 1789, elle ne parut qu'à la fin de 1790, puisqu'il y fait allusion aux articles précédents [1].

Au commencement de 1791, paraît une seconde édition en tout conforme à la première. Elle est datée du 31 décembre 1790 : « Paris, rue Jacob, vis-à-vis celle de Saint-Benoît, faubourg Saint-Germain, nº 29 [2]. »

Quel était le but de Le Prévôt ? Il cherche surtout une indemnité pécuniaire, et c'est pour en arriver là, qu'il demande la mise à la *lanterne* de ses persécuteurs : « Lisez, ô Français ! mes concitoyens, dit-il dans sa préface à la Nation, lisez le dévoilement du despotisme léthifère de nos anciens ministres, lieutenans de police et directeurs généraux qui ont pris la fuite avant et après la Révolution ! Leurs complots, leurs machinations, leurs entreprises, leurs ligues, leurs conjurations, leurs forfaits aussi innombrables qu'inextricables, la provoquaient depuis trop longtemps, et ils redoutaient le sort des Berthier, des Foulon, des Launay, à plus juste titre qu'eux encore. Ils ne pouvaient même, par grâce, échapper à la fameuse *lanterne ;* et cependant, leur émigration précipitée les a délivrés de tous maux, de tout supplice et de toute infamation publique, sans qu'on se soit avisé de poursuivre leurs personnes, ni de décréter les biens qu'ils ne pouvaient emporter avec eux. Que pensez-vous de cela ? N'était-ce pas favoriser leur retraite et leurs crimes multipliés de lèse-nation, de lèse-majesté et de lèse-humanité ? »

1. «... Mes dénonciations qui paraissent successivement depuis le nº 30, dans les *Révolutions de Paris,* publiées par le sieur Prudhomme. » *Pris. d'État*, p. 39, même affirmation, p. 58.

2. Le manuscrit de cette brochure existe aux Archives.

C'est chez lui une idée fixe : la confiscation des biens de ses persécuteurs, leur mort et le partage de leur fortune, naturellement à son profit. Il revient constamment à cette demande. « Par quel privilège te laisser jouir aujourd'hui si tranquillement de tes rapines, dit-il en s'adressant à Laverdy, lorsque tes parents et tes associés ont pris la fuite ? Pourquoi ne te condamnerait-on pas à m'indemniser de vingt-deux années de captivité que ta ligue abominable m'a fait endurer dans cinq prisons ?... *Ceux qui ont été accrochés à la lanterne étaient-ils plus criminels que toi ?* Es-tu donc un individu plus précieux à l'État que moi? Et puisque la nation est maintenant assemblée pour punir les crimes, faire des loix, anéantir les abus, rendre la liberté, *pourquoi ne confisque-t-on pas tes biens et ceux de tes collègues fugitifs*, non seulement aux (*sic*) pauvres que tu as faits, mais *principalement à ceux qui ont souffert pour tes énormes forfaits*[1] *?...* » Et plus loin (p. 16), il demande qu'on aille les chercher même à l'étranger, et qu'on les enferme au donjon de Vincennes, qu'on *confisque leurs biens* « tant au profit des pauvres qu'à *indemniser principalement ceux qu'ils ont persécutés, pillés, volés* COMME LUI ? » Il regrette (p. 20) de ne pas avoir été à Évreux quand de Crosne « s'y est vu arrêter en fuyant ! Il ne lui aurait pas échappé ! » Il ne termine pas sa brochure sans revenir à son idée fixe : « Maintenant qu'il ne me reste d'autre bien que de jouir de la lumière, sur la fin de mes jours, pour les dénoncer à la nation, me sera-t-il permis d'attaquer ceux de mes persécuteurs qui vivent encore, soit qu'ils soient fugitifs ou résidens en France, et de *réclamer sur leurs biens*, solidairement, *une indemnité* de 30,000 ', pour chacune des vingt-deux années de mon injuste et tortionnaire captivité ? » 660,000 livres ! L'appétit lui était venu en demandant ! Mais comme presque tous ses persécuteurs sont partis, il espère que « le Roi, n'écoutant que sa justice et sa générosité, daignera réparer envers lui les criantes et énormes injustices des domestiques gagés de sa couronne, » en lui accordant « au plus tôt, une provision pour vivre en attendant les effets de sa justice » ou en le nommant à « une des places du service de sa maison dont sa santé le rendait encore capable ; » il espère que l'Assemblée nationale appuiera sa demande, et que, dans le cas où il n'obtiendrait rien, cette auguste Assemblée ne peut moins faire

1. *Pris. d'Etat*, p. 8.

ue le nommer « à *l'une des places lucratives* qui sont en son pouvoir. »

Dans le cours de l'année 1790, il présenta, dit-il, à l'Assemblée constituante, une première pétition qui fut envoyée au comité des Lettres de cachet[1]. Nous n'avons pu en trouver trace. Peut-être fait-il seulement allusion au décret général du 13 décembre 1790.

Le 21 mars 1791, il envoie une pétition qu'il date du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, à côté de la maison du curé[2]. Elle a pour titre : « Dénonciation, pétition et rogation du sieur Le Prévôt de Beaumont, ancien secrétaire du clergé de France, prisonnier d'État, en cinq prisons, durant vingt-deux ans deux mois[3], pour avoir découvert et dénoncé le troisième pacte de famine depuis 1729, exécuté par le ministère contre la France entière. » Dans cette *dénonciation*, nous retrouvons le style emphatique et fou de Le Prévôt ; il recommence ses éternelles jérémiades, renouvelle ses anciennes accusations, cite les *Révolutions de Paris* qui ont parlé de lui dans une vingtaine de numéros. Il demande « qu'on lui donne de quoi vivre commodément le reste de ses jours ou qu'on lui donne un emploi qui le récupère de celui qu'on lui a fait perdre... On n'aurait pas à craindre de trahison ou d'infidélité, ni de négligence de sa part. » Toutefois, une confiscation ne ferait pas mal son affaire. « Il est aisé, dit-il, de convaincre le marquis de Gambais (Laverdy) de ses forfaits publics, et une fois convaincu, *le contraindre par un décret à m'indemniser sur ses biens de 20,000#, pour chacune des vingt-trois années de mon injuste détention.* » 460,000# ! Il est plus modeste : son martyre commence à s'user. Il ajoute, pour activer un peu la sensibilité patriotique, que sa situation est si pressante et si critique qu'il espère qu'on ne le fera pas attendre.

Le vendredi 29 juillet 1791, l'Assemblée renvoie au comité des Pensions la pétition du sieur Le Prévôt, pétition « par laquelle ce citoyen réclame *quelques secours*, sur le fondement de ses malheurs et des services rendus à la chose publique[4]. »

1. *Pris. d'Etat*, p. 163 et suivantes.
2. Bibl. nat., L, nº 27, 12.356.
3. Le Prévôt fut emprisonné pendant 20 ans et 10 mois, et non pendant 22 ans, et même 23 ans, comme il le prétend plus loin.
4. *Procès-verbal de la Constituante.*

La situation de Le Prévôt ne parut sans doute pas assez intéressante, car le 20 octobre 1791, notre mendiant écrivait à J.-P. Blanchon, député à la Législative, et dans sa lettre, il n'épargne pas les Constituants.

Son affaire avait été renvoyée la veille au comité des Lettres de cachet de la Législative. Dès le matin, Le Prévôt se présente à ce comité. Il ne trouve personne ; on lui dit que le bureau est gardé par un ancien commis de la Constituante qui vient de temps à autre, et que c'est Camus (qu'il appelle Le Camus, membre ministériel !) qui a emporté les dossiers, sous prétexte de les étudier.

Le Prévôt demande alors qu'on le nomme premier commis du comité, et il promet à Blanchon « de mener les affaires promptement. Il ne fera pas comme les commis de la Constituante, qui n'en ont pas expédié une seule, qui ne sont pas même venus reconnaître leur bureau. Le fameux Mirabeau n'y est jamais entré. » Du reste, « les autres de l'Assemblée constituante ne faisaient rien non plus pour le public, et tous ne s'occupaient, dans les derniers temps, qu'à augmenter la puissance du Roi et à altérer les décrets constitutionnels. On prodiguait les fonds de la nation à des intrigants astucieux, auxquels il n'était rien dû, de préférence aux malheureuses victimes d'État, qu'on n'écoutait pas [1]... »

Trouvant que les rouages administratifs ne marchaient pas assez vite, au gré de ses désirs, le 1er novembre il envoie, à l'Assemblée une nouvelle pétition [2] datée de l'école de Charité, à côté de l'ancien presbytère, cloître Saint-Germain l'Auxerrois, au troisième : « Messieurs, dit-il, le crime que je vous dénonce est le plus grand que des hommes puissent jamais commettre. C'est un *nationicide* qui a été consommé l'espace de soixante ans contre tous les Français... Vous voyez devant vous *un revenant de l'autre monde.* »

Il renvoie les législateurs à la *Police dévoilée* de Manuel. Il pré-

1. Mortimer-Ternaux. *Hist. de la Terreur*, V, 522.

2. Bibl. Nat. L, 27, 12.357. Cette pièce a pour titre : Dénonciation et pétition du sieur Le Prévôt de Beaumont, ancien secrétaire du ci-devant haut clergé de France, prisonnier d'État en cinq prisons, durant près de 23 ans, pour avoir découvert, sans y penser, le quatrième et cinquième pacte de famine générale, qui ont été, comme les trois précédents, exécutés depuis 1729 par le ministère, la police et le Parlement contre la France entière, aux représentants de l'Assemblée de la seconde législature. — Il ajoute un épigraphe :

NUNQUAM NIMIS DICITUR *publico, quod nunquam satis discitur.*

Prov. Antiqui.

cise quelques détails biographiques. « Dès l'instant que je suis embastillé, prétend-il, une très belle fille, riche, que j'étois sur le point d'épouser, va voir Sartine, pour savoir de lui la raison de mon enlèvement ; Sartine lui conseille de se détacher de moi pour toujours, parce qu'accusant et calomniant tout le gouvernement, il étoit certain que je ne sortirois jamais de prison. » Il a rêvé de nouveaux moyens d'être indemnisé ; sur ce point, il est toujours ingénieux. « La nation vend tous les jours des maisons dans Paris ; s'appauvriroit-elle pour m'en adjuger une sans argent, et qui seroit d'un revenu de 10 à 12 mille livres ? Louis XVI, en tranchant par moitié les appointements du garde de sa bibliothèque, pourrait bien me nommer, ma vie durant, son adjoint, pour me récompenser, sans nuire à la liste civile. » De plus, selon lui, l'indemnité devrait être réglée sur 25 ans et non sur 23, et voici en vertu de quel raisonnement : « Depuis deux ans, insinue-t-il, je suis en liberté ; mais, faute de secours promis, et après que les ennemis de l'Etat m'ont tout ravi, je n'en suis pas moins en proie à la misère pour subsister... »

Le 18 décembre, Le Prévôt revient à la charge : admis à la barre, il dépose sur le bureau un exemplaire du mémoire imprimé dont l'Assemblée a décrété le renvoi aux commissaires des Lettres de cachet [1].

Le registre de la commission contient, sans date précise (année 1792) un *projet* de décret relatif à Le Prévôt [2]. Il est conçu en ces termes :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de la commission des Lettres de cachet, sur la pétition du sieur J.-C.-G. Le Prévôt, détenu prisonnier pendant 22 ans, pour avoir dénoncé un traité de commerce sur les blés, coupable et nuisible à la prospérité publique ; considérant qu'il est du devoir des représentans du peuple d'accorder des indemnités, des secours et des récompenses aux hommes qui se sont exposés pour être utiles à la patrie, et qui, pour le seul motif du zèle qu'ils ont montré, ont été dépouillés de leurs emplois, de leur fortune et de leur liberté, décrète qu'il y a urgence.

1. Procès-verbaux de l'Ass. législ.

2. Arch. Nat. Dv. 7, p. 75. Le registre, divisé en 4 parties, contient dans la 4me le projet de décret, p. 185.

Décret définitif.

« L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète qu'il sera payé au sieur J.-C.-G. Le Prévôt une pension viagère de..., laquelle lui sera comptée depuis sa sortie de sa dernière prison et le recouvrement de sa liberté.

« CHARLES DUVAL [1]. »

Le rapporteur ajoute en note : « Le sieur Le Prévôt ayant demandé plusieurs fois à l'Assemblée, dans différentes pétitions qu'il a faites, une pension viagère de 6,000 ₶, la Commission a arrêté que le compte en seroit rendu à l'Assemblée nationale, sauf la diminution que l'Assemblée pourroit faire subir à cette demande. »

Le rapport qui provoqua ce *projet* de décret fut fait par Rever. Nous en avons extrait précédemment les parties les plus intéressantes.

Le 24 août 1792, à la séance du soir, Le Prévôt se présentait encore à la barre de l'Assemblée législative, pour réclamer une somme de 100,000 ₶ « en dédommagement de sa captivité, de la perte d'une place de 22,000 ₶ et d'un mobilier de 12,000 ₶ [2]. » Il fut admis aux honneurs de la séance [3].

Ce fut probablement à cette occasion qu'il adresse à l'Assemblée la requête suivante citée par M. Mortimer-Ternaux [4].

« Législateurs,

« C'est votre décision que je sollicite auprès de vous, avant que vous vous retiriez et que le procès soit fait au ci-devant roi, qui m'oblige à revenir toujours par pétition d'urgence. Daignez, Messieurs, ordonner à M. Rever de vous lire le petit travail qu'il a fait, depuis huit mois, en faveur des victimes du pouvoir arbitraire: c'est l'affaire de quatre à cinq minutes qui vous mettront en état de prononcer sur la réclamation que je fais depuis trois ans. Le fond de ma cause regarde la nation entière ; mais la victime qui ne demande

1. Charles Duval, député du département d'Ille-et-Vilaine à la Législative, passa à la Convention où il vota la mort du roi ; montra une véritable fureur démagogique après Thermidor ; fut exilé comme régicide en 1816.

2. Dans toutes ses brochures et pétitions, Le Prévôt attribuait à ce fameux mobilier une valeur de 63,000 ₶.

3. *Thermomètre du jour*, du 26 août, n° 239, p. 454.

4. *Histoire de la Terreur*, V, 523.

qu'à l'auteur de ses maux n'est point satisfaite, et elle vous supplie de décréter son sort dans votre justice et votre sagesse. »

Le lendemain, il se présente encore à la barre de l'Assemblée sous prétexte de solliciter le rapport du Comité, en faveur de trois victimes du pouvoir arbitraire [1].

Le projet de décret n'avait pas été voté. Le Prévôt alarmé, voyant que l'Assemblée était à la veille de se séparer, lui écrit le 19 septembre : « Actuellement et depuis trois ans, dit-il, je ne subsiste que péniblement par la générosité de plusieurs compatriotes. Par nombre de pétitions, je sollicite les assemblées nationales, et je produis des preuves insurmontables ; le rapport est imprimé et vous est distribué, il ne faut plus qu'un moment ; daignez donc opiner et décider de mon sort. Ce sera finir vos séances par un acte d'humanité et de justice. » Il écrit aussi au président pour le supplier d'appuyer sa demande. En marge de ces deux pièces, diverses mentions font connaître que ces lettres furent lues à l'Assemblée et que le rapport en serait fait à la séance du lendemain au soir (signé : MARBOS) [2].

Le lendemain, Le Prévôt écrit de nouveau au président, pour lui rappeler sa pétition ; il demande de réserver pour lui la faculté de poursuivre devant les tribunaux : Laverdy, Sartine, Boutin, Malesherbes, Albert, Amelot, Le Noir, Breteuil, Villedeuil, Crosne et autres émigrés qui ont laissé de gros biens en France [3].

Le rapport de Rever fut lu à la séance du soir, et le décret ne fut pas adopté [4].

Voici donc Le Prévôt repoussé par l'Assemblée constituante et par l'Assemblée législative, dans des circonstances où l'on ne demandait qu'à trouver des crimes dans tous les actes de l'Ancien Régime.

La Convention ne sera pas plus sensible aux suppliques du martyr. Cependant, c'est pendant le procès du Roi, qu'on accusait d'avoir spéculé sur les blés, que Le Prévôt vient présenter sa nouvelle pétition, reproduire ses récriminations. Nous le retrouvons à la séance du 4 novembre 1792. La Convention, espérant trouver un nouveau grief contre le Roi, renvoya sa pétition et le rapport de la

1. Procès-verb. de l'Ass. législ.

2. Mortimer-Ternaux. *Hist. de la Terreur*, V, 524.

3. Mortimer-Ternaux. *Hist. de la Terreur*, V, 524. — En marge on lit : Le rapport doit être fait ce soir.

4. Voy. Procès-verbal de la séance.

commission des Lettres de cachet, au comité de Secours, avec injonction d'en faire un prompt rapport [1]. Cette pétition, utilisée contre le Roi, à la mort duquel Le Prévôt contribua donc pour sa part, resta sans résultat pour son auteur. Il est probable que les conventionnels le renvoyèrent plus durement que leurs prédécesseurs, car Le Prévôt n'osa plus reparaître à la barre. Il se sauva à Argenteuil. Nous ne le retrouvons plus que devant le tribunal révolutionnaire où il vient déposer, *sans être assigné*, dans des circonstances qui prouvent qu'il était peut-être encore plus méprisable qu'insensé.

VII

Un des jugements les plus révoltants et les plus cyniques de cette période de la Révolution, si riche en jugements odieux, est certainement celui de Clément-Charles-François de Laverdy, marquis de Gambais, ci-devant conseiller d'honneur au Parlement de Paris, ministre d'Etat, contrôleur général des finances, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; celui qui publia, dans le *Recueil des notices et extraits des manuscrits*, l'analyse du procès de Jeanne d'Arc.

Laverdy avait été dénoncé par les officiers municipaux de Gambais, parce qu'on avait trouvé, dans un des bassins de son château, de la boue qu'on *supposait* formée par du blé.

Laverdy était très âgé ; n'ayant rien à se reprocher, il avait cru n'avoir rien à craindre de la République. Il n'avait pas voulu émigrer. La loi ne pouvait donc rien contre sa fortune, à moins de trouver un prétexte « de battre monnaie sur la place de la Révolution. »

Sans contrôler la vraisemblance de la dénonciation ci-dessus, on l'accueille avec empressement, on envoie arrêter Laverdy qui était occupé, dans son cabinet, à traduire Horace.

Interrogé par Lanne, le 19 brumaire an II, l'on passe assez rapidement sur l'accusation, et le juge aborde la grande question : sa fortune quand il cessa d'être contrôleur général et ce qu'il possédait encore ? L'honnête Laverdy répond scrupuleusement à cette ques-

1. Arch. Nat. (Actions judiciaires) I. 94, pp. 366 et 367 (oct. et nov. 1792).

tion, il entre dans les plus minutieux détails et explique comment il possède une fortune bien acquise de 1.400.000# environ.

En présence d'une pareille somme à confisquer, toute accusation était prouvée d'avance. Le 3 frimaire (23 novembre 1793), il comparaît devant le tribunal révolutionnaire. Les jurés admettent comme preuve que la boue du bassin de Gambais était du blé corrompu, parce qu'un des officiers municipaux de cette commune, boulanger de son état, et témoin au procès, en avait « fait une espèce de pain, » et comme *les chiens n'en avaient pas voulu manger*, il était évident que cela avait été fait avec du blé !

C'est à ce moment qu'apparaît le misérable Le Prévôt. Naturellement, il recommence son histoire du Pacte de famine dont il accuse le prévenu d'avoir été le chef. Ce grief est l'objet d'une question posée à Laverdy. Il dut se disculper d'une façon bien complète, car les juges trouvèrent bon de ne pas transcrire sa réponse dans le procès-verbal de son jugement. Le même jour, Laverdy monta sur l'échafaud [1]. La nation confisquait ses biens. Mais Le Prévôt n'obtenait aucune part de la dépouille. Ce n'était pas là ce qu'il attendait de son intervention. Il attaque le département de Paris comme représentant Laverdy, ou plutôt la nation, héritière du condamné. Pour pouvoir suivre plus activement son procès, il rentra à Paris (rue de Thionville), et se mit aussitôt en campagne.

Le 27 ventôse an II (17 mars 1794), il envoie une assignation à Malesherbes, pour « comparoir, le 2 germinal suivant, à 9 heures du matin, au Bureau de conciliation, près le tribunal du 6e arrondissement de Paris, séant à Saint-Germain-des-Prés, pour se concilier, si faire se pouvait, afin d'intervenir dans son procès avec le département, et se voir condamner solidairement avec lui à 220,000tt de dommages et intérêts, pour avoir été cause de sa détention. » Dans la même assignation, il se désistait de la citation donnée à Omer Fleury qui avait été mal à propos compris dans un précédent acte que nous n'avons pu retrouver. Pareille assignation avait été envoyée à Boutin et à Amelot. Boutin seul comparut [2], et défaut fut

1. *Bulletin du Trib. révol.*, 1re partie, no 100, et Arch. nat., W, 297, n° 267.

2. Nous ne trouvons rien aux Archives dans les dossiers Amelot et Fleury. Quant à Boutin, voici ce que nous trouvons sur son compte (Arch. nat., W, 438, carton 145) :

« Le vingt-huit floréal, l'an deuxième de la R. une et indivisible, en exécution de l'arrêté du comité de sûreté générale en datte du vingt-cinq présent mois, nous, Martineau et Gillet, membres du comité révolutionnaire de la section de Bondy, as-

donné contre les autres. N'ayant pu arriver à une entente, le Bureau de conciliation renvoya les comparants se pourvoir devant les tribunaux compétents.

En conséquence, le 12 germinal suivant, Le Prévôt assigna de nouveau Malesherbes à comparoir, le 21, à neuf heures du matin, par-devant les juges du 6e arrondissement, afin d'intervenir dans ses procès avec le département, à cause de l'émigration de Laverdy [1], Lenoir, Sartine et Breteuil, et se voir condamné à payer solidairement avec eux 300,000 tt pour l'avoir fait emprisonner. Malesherbes n'ayant pas comparu, fut assigné de nouveau, le 23 germinal, pour le 2 floréal.

Il avait de bonnes raisons pour ne pas comparoir ; il était enfermé à la maison du Parc-Libre, rue de la Bourbe, depuis longtemps, et le 4 ventôse précédent, il avait constitué un procureur pour toutes ses affaires. Les assignations envoyées à son domicile, à Paris, rue des Martyrs, lui furent cependant transmises, et Malesherbes y répondit par écrit. Il ne se rappelle que très imparfaitement cette affaire, dit-il, mais ce qui est certain pour lui, c'est que la lettre de cachet contre Le Prévôt fut donnée sous Louis XV, qu'elle était signée de La Vrillière, et que, par conséquent, on ne peut que lui reprocher de ne l'avoir pas fait révoquer pendant son passage au ministère.

sistés des citoyens Alliaume et Peron, membres du comité révolutionnaire de la section Le Pelletier, nous sommes transportés au domicile du citoyen *Boutin, ex-receveur des finances,* rue de la Loy, no 315, au coin de celle de Menard, section Le Pelletier, ou avons trouvé le citoyen Boutin, en état d'arrestation avec des gardiens, depuis environ cinq à six mois, par ordre du comité révolutionnaire de la section Le Pelletier, et le scellé apposé chez lui par ordre du département et de suite, avons fait lecture de l'arrêté du comité de sûreté générale au cn Boutin portant qu'il sera transféré dans une maison d'arrêt dite la Force, ou toute autre à deffaut d'icelle, auquel il s'est conformé en observant qu'il était ex-trésorier de la marine. » Boutin fut condamné à mort le 4 thermidor an II ; il était né à Orléans et avait alors 74 ans.

Voici ce que porte son jugement : « Boutin, ancien trésorier de la marine, a entretenu des correspondances et intelligences avec les ennemis de la République, et notamment avec l'Angleterre où il prétend avoir voyagé jusqu'en janvier 1793 : il est évident qu'il tramait avec Pitt et Georges contre la République française et qu'il n'est rentré en France que pour y conspirer encore. C'est chez Boutin que l'infâme Marie-Antoinette se rendit avec ses enfants à son jardin, situé Barrière Blanche (Tivoli), le 19 juin 1791, veille de son départ, pour en imposer aux citoyens sur son projet perfide, et couvrir du masque de la popularité l'évasion du lendemain ; enfin, il était l'un des suppôts les plus actifs du comité autrichien et des complots de Capet et de sa femme. » Pendant le cours du jugement de Boutin, il n'est pas fait allusion à Le Prévôt de Beaumont.

1. Nous avons vu que Laverdy avait été condamné à mort et exécuté le 23 novembre 1793.

Il ne sait s'il ne fit pas, inutilement, des démarches pour obtenir cette révocation ; car il n'a que des idées très confuses sur les faits personnels à Le Prévôt. Il se rappelle avoir obtenu la révocation de beaucoup de lettres de cachet et que, « souvent, dans le cas très fréquent *où le détenu avait la tête aliénée,* » il avait obtenu seulement le changement de lieu de détention du prisonnier ; qu'il n'avait pu leur rendre une liberté « que, dans tous les pays du monde, et dans les États démocratiques même, on ne donne pas aux gens qui, *par le dérangement de leur tête, troubleroient la société* [1]. »

Dans une lettre du 20 septembre 1813, adressée à Fantin-Desodoards, Le Prévôt prétend « qu'il a l'espérance de recueillir 450,000 ft, si une cour souveraine veut bien confirmer le jugement qu'il a obtenu le 2 floréal an II, à prendre en indemnité, solidairement, sur sept têtes millionnaires [2]. » Le fait du jugement est possible. Mais il faut comprendre que Le Prévôt fut simplement autorisé à poursuivre, *à ses risques et périls*, ceux qu'il appelait ses persécuteurs. En effet, son domicile légal étant à Argenteuil, il s'adressa au tribunal civil de Seine-et-Oise. Il fut évidemment débouté de sa demande, car, dans une requête qu'il adressa, le 15 ventôse an VI, au Directoire exécutif, il se plaint amèrement du tribunal de ce département séant à Versailles [3].

Ajoutons que, pendant le Directoire, Le Prévôt renouvela ses demandes de secours et d'autorisation de poursuite. S'il avait obtenu gain de cause, il aurait certainement cessé ses revendications devant les tribunaux.

Le 2 ventôse an V, le Directoire enregistre une demande de secours de Le Prévôt de Beaumont, rue de Seine, 115. Le 4 ventôse, Rewbell renvoie la pétition au ministre de l'intérieur, pour faire un nouveau rapport. Avis est donné le surlendemain [4].

Le 15 ventôse an VI, il demande la permission de faire des recherches dans les archives du bureau central, pour découvrir les auteurs ou provocateurs d'une lettre de cachet qui l'a fait détenir

1. Pour toutes les pièces relatives au procès Le Prévôt-Malesherbes, Arch. nat. T, 770.

2. Mes archives.

3. Arch. nat. A F, III, 91, n° 1371 (Directoire).— (Délibérations secrètes, messages, correspondance du secrétaire général. Enregistrement de lettres et pétitions. Envois d'arrêtés.)

4. Arch. nat., *ut suprà*, 78, n° 2019.

longtemps à la Bastille. Avis en est donné à la justice le 17. Le 23 Le Prévôt fait de nouvelles réclamations [1].

Le 24 vendémiaire an VII, il demande un emploi dans les finances ou les administrations. Le même jour, Rewbell renvoie sa requête aux ministres de l'intérieur et des finances, et il la recommande spécialement à leur attention prompte, l'âge et le malheur du pétitionnaire ne comportant pas de délai. Barras en donne avis. Le 27, Treilhard et Merlin de Douai reçoivent les pièces relatives à cette affaire [2].

Comme tous les gens sérieux, même parmi les républicains, qui s'occupèrent de ce personnage, ils trouvèrent ses réclamations inadmissibles.

Le 22 nivôse, il adresse au Directoire un projet de règlement pour l'annonce, l'impression et le placement dans la Bibliothèque nationale des ouvrages de littérature, et il demande une place de bibliothécaire. Le 9 pluviôse, il renouvelle ses instances [3], et toujours inutilement.

C'est probablement à cette époque que Le Prévôt se retira en Normandie. Alla-t-il à Beaumont-le-Roger, où il avait une sœur, une dame Inou, qui a été, pendant longtemps, receveuse des postes dans cette ville ? Une nièce, fille de celle-ci, mariée à un ancien commissaire aux saisies réelles, contrôleur et receveur des assignations au bailliage d'Orbec et Bernay, Le Cordier d'Orival qui fut juge de paix à Bernay, de 1804 à 1836 ; M. Duval-Dumesnil et sa fille Mme Chonel, morte récemment dans un âge avancé, étaient aussi ses parents éloignés [4]. Comment se fait-il que cette famille ne l'ait pas secouru plus tôt ? Elle avait les moyens de le faire. Si la situation de Le Prévôt avait paru digne de pitié aux gens honorables de sa parenté, ils ne l'auraient évidemment pas laissé mourant de faim, vivant de la charité publique pendant plus de 10 ans. Son apologiste, M. Le Mercier, prétend qu'il se retira dans sa famille en quittant Paris. Rien ne nous semble moins certain. Nous croyons, au contraire, qu'il se retira de suite à Bernay, où il parvint à capter la confiance de quelques personnes crédules, et entre autres d'un certain

1. Arch. nat., AF ,III, 91, n° 1371.
2. Arch. nat., *ut suprà*, 98, n° 1369.
3. Arch. nat., *ut suprà*, 100, n° 339.
4. *Almanach de Normandie pour l'année 1790*, p. 256, et Le Mercier, *Le Prévô de Beaumont,...* p. 347.

M. Lacroix, chez lequel il semble avoir demeuré. Ce M. Lacroix était un ancien curé constitutionnel qui, après avoir jeté le froc aux orties, avait été successivement procureur impérial et avocat à Bernay. Le Prévôt avait-il, à cette époque, quelques ressources, outre les secours de la charité révolutionnaire? Nous l'ignorons. Nous pouvons affirmer, bien que M. Le Mercier ait prétendu le contraire, — sans preuves, il est vrai, — que Le Prévôt ne toucha jamais de pension de l'État. Son grand âge et l'état de son esprit inspirèrent probablement la pitié, et s'il reçut des secours, ce fut comme vieillard indigent. Sa manie de dénonciation subsistait toujours, et il passait ses journées à écrire ses éternelles folies. Nous en avons plusieurs preuves. Dans la lettre à Fantin-Désodoard, dont nous avons cité un passage, lettre d'ailleurs absolument incohérente et mensongère, comme le reste de ses écrits, il dit : « Pendant la Révolution, les dames de Paris se plaignoient de ne voir dans la *Révolution de Paris*, toutes les semaines, que les lambeaux d'une page ou deux, dont elles demandaient la suite. Plusieurs auteurs me demandèrent l'histoire de mes combats en captivité. Je la leur fis en trois semaines. Prudhomme, à qui je donnai mon manuscrit, en a *imprimé à son profit plus de 30.000 exemplaires, sans rompre la planche, durant 7 ou 8 ans...* » Mensonge que cette dernière affirmation! S'il en avait été tiré un aussi grand nombre, les exemplaires ne seraient pas aujourd'hui aussi rares. C'est par un mensonge également qu'il termine sa lettre. Nous avons dit, d'après le dossier de Laverdy, que Le Prévôt vint déposer sans avoir été assigné comme témoin. il ose afirmer le contraire, et il prétend que ce qu'il dénonça aux jurés ne « pouvait lui nuire ni le desservir. »

Nous possédons un manuscrit de 18 pages in-4°, entièrement de sa main. Ce manuscrit, avec en-tête rouge et bleu, a pour titre : *Des conjurations ;* et en épigraphe : *Nulla ne perjuri capitis fraudisque infanda pœna erit?* (Juvénal.) Il est absolument insensé. C'est, en grande partie, la répétition de sa brochure.

En 1815, il traitait encore ce sujet.

Nous avons un second manuscrit de 22 pages in-4°, plus insensé, si c'est possible, que celui de 1813 ; il y parle de l'Écriture sainte, des rois de France, des empereurs romains, des ministres, de Léon X, de Pierre-le-Grand, d'Antiochus, d'Assuérus, de saint Paul, de saint Augustin et de Nabuchodonosor ; il y reproche à Louis XV « d'avoir laissé déchirer son habit de Dunkerque (*id est portus*), fortifié par le maréchal Vauban, qu'il a fallu rétablir à grands frais ;»

il revient à sa demande d'indemnité : « Mais en dénonçan promptement et fidèlement, j'ose le dire, d'après des centaines d'exemples, pour l'honneur de la nation et pour l'infamie des traîtres et des conjurés, l'État ou le souverain doivent au citoyen qui a rempli son devoir UNE RÉCOMPENSE proportionnée à la grandeur de la conjuration, au dévouement qu'il a montré, aux pertes qu'il a faites, aux dangers qu'il a courus et aux services qu'il a rendus, au moins sur les biens confisqués des conspirateurs ou sur le fisc de la couronne. »

Eufin, son travail terminé, il dut le confier au... hasard, car il ajoute, au bas de la dernière page : « Si cet opuscule étoit imprimé, je prierois l'imprimeur de vouloir bien en envoyer franc un exemplaire au Sr J.-C.-G. Le Prévôt, à Bernay, chez M. La Croix, avocat à Bernay, département de l'Eure. »

A partir de ce moment, nous perdons Le Prévôt de vue. M. Le Mercier prétend, d'après des commérages locaux, que c'était un grand et beau vieillard, à l'attitude froide, discrète et réservée, et à l'aspect sévère, quoique tempérée par un sourire affable... vivant très retiré, ne sortant guère que pour se rendre à l'église Sainte-Croix de Bernay, sa paroisse, où il passait de longues heures en méditations contemplatives... Quand on lui parlait, il paraissait peu écouter, comme un homme qui avait perdu dans l'isolement l'habitude de la conversation, et si on le questionnait, il ne répondait que par de rares paroles. *Il n'aimait pas à s'entretenir de son histoire...* » Ce muet se rattrapait la plume à la main. Lorsqu'un jour on lui parla de la prise de la Bastille, il interrompit son interlocuteur : « O mon ami, merci ! merci ! mais, chut ! de grâce, ne parlons plus de cela [1] ! »

D'après son biographe, Le Prévôt de Beaumont mourut, obscur et oublié, le 22 novembre 1823, à Bernay, dans une petite maison de la rue Charentonne. Il ne fut fait aucune déclaration à l'enregistrement, sa nièce, qu'il avait instituée unique héritière, ayant renoncé à sa succession par acte passé au greffe du tribunal civil de Bernay, le 5 décembre 1823. Une inscription en marge porte qu'il avait été délivré un certificat d'indigence, et la table de succession ne mentionne aucun testament. Les quelques livres qui composaient sa bibliothèque auraient été recueillis par l'ancien curé constitutionnel Lacroix [2].

1. Le Mercier, *Le Prévôt de Beaumont*, p. 12.
2. Le Mercier, *op. cit.*, p. 125.

Nous ne voulons pas donner les conclusions de notre étude avant d'avoir dit quelques mots d'un ouvrage que nous avons cité plusieurs fois, et dont le but est d'incriminer l'administration de l'Ancien Régime en glorifiant Le Prévôt.

Dans les premiers jours du mois de mai 1883 paraissait, chez M. Miaulle-Duval, imprimeur à Bernay, un ouvrage in-8° de 360 pages, sur *Le Prévôt, dit de Beaumont, prisonnier d'État, etc.* L'auteur est M. J. Le Mercier qui, avant de donner à la postérité son ouvrage *historique*, l'avait publié en feuilleton dans l'*Avenir de Bernay*. Pour lui, Le Prévôt est « un honnête et courageux citoyen, » et il est persuadé que ses lecteurs, après avoir achevé son volume, « ressentiront comme lui une juste admiration pour l'une des plus nobles et des plus touchantes victimes des lettres de cachet. » (*Avertissement.*) Il parle de la « mâle énergie » des écrits de Le Prévôt. (121.) Les divagations mensongères de Le Prévôt lui arrachent cette exclamation lyrique : « Quelle énergie ! Quelle hardiesse ! Quel magnifique tableau que celui de cette héroïque protestation d'une conscience indignée que rien ne peut étouffer, que rien ne peut dompter ? » (138.) Quant à la folie de Le Prévôt, M. Le Mercier n'en a cure ; selon lui, c'était la police, ainsi que cela arrivait fréquemment, qui, pour justifier des détentions arbitraires chercha à faire courir ce bruit mensonger. La preuve qu'il en donne est vraiment joyeuse : « *Ses écrits ainsi que sa conduite*, dit-il, *avant comme après sa liberté, font aisément justice de cette calomnie !* » (210.) Il découvre, en outre, que, pour admettre la folie de Le Prévôt, il faudrait admettre que le Parlement de Rouen était également fou. (215.) Pour démontrer combien furent grandes ses souffrances ! Il se borne à reproduire les passages les plus insensés du *Prisonnier d'Etat*. Il croit tout cela parce qu'il est « intimement convaincu qu'on n'a jamais rien écrit, qu'on n'a jamais rien dit ni rien imaginé sur la Bastille qui ne fût encore au-dessous de la vérité. » (79.) Il lui semble qu'on « a pris pour règle cette recommandation de Caligula : Frappez fort, de manière à ce qu'on se sente mourir. » (8.) M. Le Mercier en est là, en fait d'érudition.

Il nous semble, d'ailleurs, fort nouveau venu, dans l'étude de l'histoire de la Révolution. La moindre de ses erreurs est d'estropier étonnamment les noms. Il paraît surtout avoir grand-peine à ne pas croire solidement à tout ce qui est imprimé. Après avoir appelé, avec raison, l'ouvrage de MM. Alboize et Maquet sur la Bastille et sur Vincennes, un roman historique, il puise à pleines

mains dans ce travail qui se trouve subitement transformé en recueil de documents authentiques. Pour lui, Mouffle d'Augerville, cet ignoble pamphlétaire, est un émule de Tacite ; c'est à la *Vie privée de Louis XV* (IV, 252) qu'il emprunte cette description : « Les courtisans admis dans *les petits cabinets du Roi,* n'avaient qu'à baisser les yeux pour voir, sur son secrétaire, des carnets où étaient inscrits, jour par jour, le prix des blés des divers marchés du royaume, et sur lesquels étaient calculés ses parts de bénéfices. » M. Le Mercier n'a pas l'air de savoir ce que c'est que les petits cabinets qu'il souligne avec un soin effarouché. Mais il croit en Latude comme en Le Prévôt. Il est vrai qu'il n'a consulté ni le *Dictionnaire de Jal,* ni les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris* (1881, art. de M. de Boislile). M. Le Mercier nous apprend que toute belle institution mise en pratique par l'Ancien Régime est soumise à une loi fatale qui veut qu'il corrompe tout ce qu'il touche. (20.) Il est absolument convaincu que les vainqueurs de la Bastille étaient des héros, et il s'explique aisément « comment la population de Paris s'est ruée héroïquement, le 14 juillet 1789, sur cette forteresse. » Il en est encore là. Comme Palloy, il l'eût « démolie pierre par pierre » (84), et avec ces décombres il eût élevé un monument à la mémoire de son « personnage historique. » (251.) Il ne demande pas que Bernay élève une statue à « un aussi grand caractère, » il laisse cet honneur à Beaumont-le-Roger, qui l'a vu naître ; Bernay, qui l'a vu vivre et mourir, pourra se contenter d'une plaque commémorative.

VIII

Dans la première partie de notre étude, nous croyons avoir démontré, d'une façon indiscutable, ce qu'il fallait croire du Pacte de famine. Nous avons établi qu'il fallut chercher ailleurs que dans une ligue criminelle la cause des disettes qui affligèrent la France pendant le XVIIIe siècle. Nous avons vu l'administration s'en inquiéter pour les atténuer, et ses efforts souvent couronnés de succès. Matériellement, l'existence du Pacte de famine était impossible. On ne peut y croire qu'en admettant l'absurdeet en stigmatisant non seulement le gouvernement royal, mais encore la France entière, changée en armée d'agents secrets, du haut en bas de l'échelle sociale : depuis le Roi, le ministre, jusqu'au

marchand de blé, au paysan, à l'ouvrier. Un pareil trafic ne pouvait pratiquement donner aucun bénéfice à ceux qui auraient osé le faire, lorsqu'on songe qu'aux frais d'achats qui eussent été considérables, il fallait ajouter des frais de transports énormes. Pour transporter des blés de la Baltique à Paris, il en coûtait de 3 ᵗᵗ à 3 ᵗᵗ 10 ˢ par septier, suivant les occurrences ; que devait donc coûter un transport, aller et retour, par Terre-Neuve? Et on n'a pas craint de dire qu'un pareil commerce rapportait de 30 à 75 °/₀ aux bailleurs de fonds.

On a fait un mensonge historique lorsqu'on a dit que « le Roi avait une caisse particulière, avec laquelle il agiotait sur le prix des blés, se vantant à tout le monde du lucre infâme qu'il faisait sur ses sujets. » La dignité royale, même sous Louis XV, ne pouvait se ravaler jusqu'à employer ces révoltants petits moyens. Et ce n'est pas à l'époque désastreuse de son règne qu'on prête à Louis XV le placement de 10 millions dans des affaires de blé, mais en 1730, une des années les plus florissantes de son règne, alors qu'il méritait vraiment le titre de Bien-Aimé.

Quel intérêt pouvait-il avoir à gagner une faible somme en affamant le peuple quand il en dépensait de si considérables pour atténuer les effets de cette famine qu'il eût créée. Les mémoires sur ce temps-là, aujourd'hui si nombreux, n'eussent-ils pas porté des traces fréquentes de cette affaire, pour la constater, si elle eût été jugée innocente, pour s'en indigner si on l'eût crue révoltante. Et il eût fallu les révélations d'un fou, de quelques vils pamphlétaires pour dévoiler une affaire qui employait chaque année des milliers d'agents !

Dans la seconde partie, nous avons démontré, jusqu'à l'évidence, que l'homme de bien qui découvre le Pacte de famine est un vulgaire coquin, sans talent, sans raison, un fou avide, monomane de mensonge et de calomnie. Le martyr Le Prévôt, après avoir été porté aux nues par la Révolution a été constamment repoussé par la Constituante, la Législative, la Convention, le Directoire, le Tribunal révolutionnaire même. Jusqu'à la fin de ses jours, ce misérable ne sait que faire deux choses : dénoncer et mendier.

Nous le répétons, pour croire à l'existence de ce pacte , il faudrait salir la mémoire de tous les grands génies et de tous les honnêtes gens du XVIIIᵉ siècle, les uns pour ne pas avoir vu cette plaie si évidente, les autres pour l'avoir connue et ne pas l'avoir divulguée. Je défie qu'on cite une phrase, un mot, une insinuation d'une person-

nalité honorable permettant de croire au Pacte de famine tel qu'il a été dévoilé. Certes, ce n'est pas le siècle de Voltaire, de Rousseau, des encyclopédistes, des économistes, pour ne point parler des jansénistes, des parlementaires, qu'on peut accuser soit de stupidité, soit de tendresse excessive et aveugle pour l'administration royale.

Oui, sous l'Ancien Régime, le cri du peuple a parfois été : du pain ! du pain ! La Révolution est venue, et plus que jamais le peuple a demandé du pain ; Mirabeau, Brissot, Danton, Robespierre se sont succédés, et de la boue sanglante de la place de la Révolution est toujours sorti ce long gémissement : du pain !

Oui, la misère avait été grande parfois, sous le règne des rois de France. Elle fut atroce pendant la Terreur et sous le Directoire.

Le premier Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet, la République de 1848 et le second Empire se sont succédés, il y eut encore de la misère, des disettes.

La troisième République est venue, les ouvriers crient plus que jamais : du pain ! Les paysans ruinés demandent encore un prix rémunérateur du blé qu'ils produisent avec tant de peine ! Les législateurs sont aussi hésitants qu'autrefois ; il y a toujours des partisans de la liberté et des partisans de la protection. Sous ce rapport, il n'y a pas eu un pas de fait vers le progrès, vers la vérité.

A cette souffrance, la Royauté, s'inspirant des paroles du Christ, n'avait-elle pas trouvé le seul remède laissé par Dieu dans sa miséricorde : la Charité...?

GUSTAVE BORD.

FIN

LE RÉCIT D'UN DÉPORTÉ

DE 1793*

Nos officiers étaient payés par la marine pour nous donner cette ration ; mais leur rapine et celle de l'équipage la réduisaient presque à rien. Je ne puis fixer au juste la quantité qu'on nous donnait ; mais pour la qualité, elle a été constamment mauvaise et malsaine. Nous n'avions que les restes de l'équipage ; le pain qu'on nous donnait était toujours moisi et corrompu. Recevions-nous du biscuit, il ne valait pas mieux : il était également moisi et rempli de vers qui tombaient lorsque nous le rompions.

La viande n'était que des os, et jamais cuite ; pour la rendre plus *ragoûtante,* on la traînait dans la boue ou la poussière, et, sans la laver, on la jetait dans la marmite.

Les gourganes se donnaient avec de l'eau mêlée d'un peu de graisse ou d'huile ; elles étaient pleines de charançons noirs, qui couvraient de l'épaisseur d'un demi-doigt le peu de bouillon dans lequel on nous les donnait.

Mais la faim nous rendait indifférents pour tout et nous faisait manger, même avec appétit, ce qui autrefois nous eût soulevé le cœur ; tant est grand l'empire qu'exerce sur les goûts et les répugnances naturelles le besoin secondé d'une résignation qui s'étend à tout.

Le plus souvent encore, nous n'avions pas assez pour apaiser la faim qui nous dévorait ; j'ai vu de mes confrères ramasser, avec avidité les miettes qui se trouvaient à terre, après le repas, ou qui étaient destinées aux pourceaux. On nous insultait alors jusqu'à nous dire que nous ne valions pas un de ces animaux.

Il était défendu aux matelots de nous donner quoi que ce fût, pas

* Voir la livraison de mars 1885.

même une gousse d'ail, que le scorbut nous rendait, cependant bien nécessaire, et cela sous peine, pour eux, du supplice de la *cale*. Ce supplice consistait à hisser le coupable à l'extrémité de la grande vergue, et à le plonger de là dans la mer. Ce plongeon s'exécutait jusqu'à trois fois, selon la gravité de la condamnation.

Plusieurs end'tre nous avaient la charité de prendre sur leur part pour donner à ceux qui avaient besoin de plus de nourriture.

Le plancher couvert d'ordures nous servait de table ; une gamelle de bois, de la forme des auges où l'on donne à manger aux cochons et jamais lavée, une cuiller de bois que nous portions toujours attachée à notre boutonnière, étaient tous nos meubles. On avait un couteau, carré du bout, pour dix, et encore étions-nous obligés de le remettre tous les soirs, et aussi un gobelet d'étain pour dix. Ce gobelet servait pour boire et se laver.

Sans cesse exposés à une chaleur suffocante, soit dans le cachot, soit même sur le pont où rien ne nous abritait des rayons d'un soleil ardent, une eau potable et rafraîchissante nous eût fait plaisir ; mais ce qu'on accorde aux plus grands criminels nous était refusé. Pour nous désaltérer, nous avions l'eau des fonds de tonneaux, eau corrompue, remplie de petits vers ; son odeur était insupportable et laissait dans la bouche un goût de pourriture que rien ne pouvait détruire.

Qu'il eût été facile cependant, de nous procurer de l'eau meilleure ! Les matelots qui n'avaient rien à faire pouvaient aisément en aller chercher au port dont nous n'étions pas loin. Il arrivait de temps en temps qu'on nous en donnait de la fraîche : je ne sais si c'était par un motif de compassion ou si l'équipage, en ayant besoin pour lui-même, allait en chercher en assez grande quantité pour que nous en ayons une part. L'eau qui nous était destinée se trouvait dans une barrique ouverte par le haut, et placée sur le pont ; nous y puisions avec une corne de bœuf. Chaque jour, le matin, après avoir porté tour à tour les baquets destinés aux besoins naturels et les avoir vidés dans la mer, nous raclions le plancher de l'entrepont avec des instruments appelés grattes, qu'on nous donnait pour ce moment ; nous le balayions minutieusement, afin d'empêcher la malpropreté, autant que nous le pouvions.

Après cela, notre unique occupation, pendant huit et neuf heures que nous passions sur le pont, était — je le dis, parce que c'est vrai, quelque répugnant que soit ce détail — notre occupation était, dis-je, de tuer nos poux et de laver nos chemises dans l'eau de mer.

Il est impossible de se figurer la quantité d'insectes qui nous rongeaient ; tout notre corps en était couvert ; nos vêtements, qui en étaient remplis, paraissaient blancs, par suite des lentes qui y formaient comme des couches épaisses.

La vermine était partout, sur le plancher du pont et jusque dans les cordages de la partie du navire où nous étions parqués. Nous tuions des milliers d'insectes, mais une seule nuit en voyait naître encore davantage.

Les puces, pour le moins aussi insupportables que les poux par la vivacité de leurs piqûres étaient, pendant l'été, en si grande quantité que, quand nous sortions le matin, il n'y avait pas un endroit de notre corps qui ne portât la marque de leurs morsures, et le soir, dès notre entrée dans le cachot, nous nous trouvions couverts aussitôt de ces insectes qui se jetaient sur nous comme un essaim.

Un des plaisirs de nos bourreaux était de nous jeter les feuillets de nos bréviaires, déchirés en petits morceaux ; si du moins on nous eût permis alors de réciter les prières qu'ils remettaient dans notre mémoire, mais loin de là : on veillait à ce que pas une prière ne fût murmurée par nos lèvres ; si on nous eût vus seulement les remuer, sur-le-champ nous eussions été mis aux fers. Cette peine n'était pas la seule, il fallait entendre les blasphèmes et les impiétés qu'on hurlait à nos oreilles !

Il n'y avait plus rien pour les matelots qui ressemblât à un culte religieux, si ce n'est un simulacre de l'ancienne prière qui était encore une parodie impie. Deux fois par jour, au commandement du contre-maître, les matelots s'assemblaient pour chanter *la Marseillaise*.

Il nous était expressément défendu de laisser sortir de notre bouche un seul mot latin. On ne s'était pas contenté d'enlever nos livres de religion, nous étions privés de toute espèce de livres ; nous n'avions pas plus la liberté d'écrire que de lire ; ni plumes, ni encre, ni crayons.

Cette pénible inaction de notre esprit, ce défaut d'exercice de nos facultés intellectuelles, joints à l'affaiblissement de notre corps, ôtait à notre âme tout ce qui pouvait stimuler ou soutenir son activité, et la faisait retomber douloureusement sur elle-même et sur ses souffrances. De là, résultait une sorte d'engourdissement qui nous rendaient semblables à ceux que le psalmiste appelle *dormants dans les sépulcres*. La plupart d'entre nous étaient devenus incapables de raisonnement et même perdaient la mémoire.

Sans aucune relation avec le reste des hommes, nous ignorions absolument ce qui se passait dans notre patrie, et les conjectures que nous pouvions faire ne nous présentaient que de déplorables résultats. Nous nous sommes trouvés souvent fort embarrassés de connaître les mois et les jours. Nous ne parvenions à nous tirer d'embarras qu'en calculant d'après les décadis qui étaient annoncés par les pavillons.

Ce moyen cependant nous jetait quelquefois dans des erreurs que nous avions bien de la peine à rectifier. Les mêmes pavillons se hissaient pour les fêtes extraordinaires célébrées sur le vaisseau, et en nous les faisant confondre avec les décadis, ils nous dérangeaient tellement dans notre calcul, que nous revenions difficilement à la vraie connaissance du jour et du mois.

Lorsque nous étions sur le pont, nous pouvions, à la vérité, parler entre nous et nous encourager mutuellement ; mais il fallait nous tenir constamment sur nos gardes pour ne laisser échapper aucun mot que la méchanceté de nos surveillants aurait pu interpréter en mal, et pour ne pas entretenir longtemps la conversation ; car toute conversation un peu suivie eût été regardée comme une machination et un complot.

Je parlerai maintenant des malades et des hôpitaux.

Entassés dans des demeures fétides et ténébreuses, ayant une nourriture et une boisson malsaines, rongés par la vermine, le grand nombre de nos morts ne m'a jamais étonné ; la seule chose surprenante, c'est que nous n'ayons pas tous succombé.

Dès que le scorbut se fut mis parmi nous, les officiers, craignant que la contagion ne gagnât l'équipage, demandèrent qu'on envoyât de Rochefort de petits bâtiments pour servir d'hôpitaux, sous la surveillance du grand bâtiment. On mit deux bricks à leur disposition. Quand ils furent en rade, beaucoup de malades demandèrent à y être transportés, espérant, sans doute, être moins mal ; mais si ce fut d'abord une faveur, bientôt on força d'y aller, pour s'en débarrasser, ceux qui éprouvaient le moindre mal, et pour un qui mourait, on y faisait passer six autres ; de sorte qu'ils y étaient entassés, à demi nus, couchés sur le plancher.

Quand il faisait du roulis, ils étaient jetés les uns contre les autres. Mais ce qu'il y avait de plus cruel, c'est que l'on faisait aussi des fumigations dans le genre de celles dont j'ai déjà parlé, et que plusieurs malades mouraient pendant l'opération.

Comme j'étais persuadé que nous y passerions tous, je crus, ainsi

que beaucoup d'autres, que je ferais une mort plus agréable à Dieu en me consacrant au service des malades. Je demandai à aller à l'hôpital comme infirmier. Là, au moins, j'étais occupé, et après avoir travaillé du matin au soir, j'avais pour me reposer un trou au milieu des cordages. Là encore mon sommeil était sans cesse interrompu par les gémissements des malades.

Il n'y avait pour tout remède que du julep, de l'émétique, de la crême de tartre, administrés par des médecins sans expérience, qui, quelquefois même, refusaient d'approcher d'un malade, dans la crainte de la contagion.

Pour avoir une idée de ces hôpitaux, qu'on se figure trois cachots en forme de gondoles, pénétrés par l'humidité, où, les jours de pluie, l'eau entrait de tous côtés ; et, dans ces demeures infectes, une cinquantaine de prêtres, les uns sur les autres, couchés sur la planche nue, presque nus eux-mêmes, manquant de tout, couverts d'ulcères et de vermine, dans l'ordure jusqu'au cou, souvent sans eau, et n'ayant, comme aliments, qu'un bouillon aussi peu réconfortant que l'eau, un peu de riz et des pruneaux.

On jugera combien l'air était pestilentiel par ce fait que, sur vingt-quatre infirmiers qu'on avait pris parmi nous, tous choisis parmi ceux qui avaient la constitution la plus robuste, il en est mort dix-neuf. Je trouvai là des prêtres, tous appartenant à l'ancienne noblesse, qui donnaient l'exemple en soignant les malades : M. de Cadaillac, ancien aumônier des princesses ; M. de la Carbonnière, ancien aumônier de Monsieur ; MM. de Pavaillon, de la Romagne ; un ancien clerc au Parlement de Bordeaux, que je n'oublierai pas, M. de la Boissière. Tous prodiguaient aux malades les soins les plus tendres, lavant leurs plaies, vidant les baquets, raccommodant les haillons, et aussi raccommodant les souliers et les habits des matelots pour les rendre plus doux et les gagner à la religion. Je les ai vus, dans ce but, nettoyer les lieux destinés aux besoins de l'équipage, pour leur ôter l'occasion de blasphémer le saint nom de Dieu ; ce qu'ils ne manquaient pas de faire quand il les trouvaient sales.

Le jour de mon entrée à l'hôpital comme infirmier, il est mort huit malades dans les vingt-quatre heures. Je puis dire que depuis ce moment, nous avons été, nuit et jour, au milieu des morts et des mourants, sans pouvoir leur procurer les secours nécessaires.

Mais si cette impossibilité de les soulager était un supplice pour notre sensibilité, nous en étions dédommagés en voyant la constance

et la résignation avec laquelle ils supportaient leurs maux. Combien ne pourrais-je pas citer d'exemples de morts, plus édifiantes les unes que les autres !

Dès qu'un ou plusieurs malades mouraient, le patron de l'hôpital arborait le drapeau tricolore, pour avertir le grand vaisseau qui, aussitôt, envoyait un officier marinier pour prendre le nom des morts et rapporter leurs vêtements, sur lesquels les gens de l'équipage se jetaient comme des vautours.

Lorsque le nom des morts était enregistré, on faisait descendre dans une chaloupe cinq ou six infirmiers, selon le nombre des cadavres, et ils partaient avec ceux-ci, pour les enterrer dans la petite île d'Aix, située à 2 kilomètres du lieu où nous étions ancrés. Arrivés dans l'île, on plaçait les cadavres dans une charrette à bras que les infirmiers traînaient, escortés par cinq hommes et un caporal, baïonnette au bout du fusil. A un quart de lieue, on s'arrêtait dans un grand champ ; les infirmiers creusaient la fosse où on jetait les cadavres nus. On me menaça un jour de me fusiller, pour avoir hésité à ôter à un mort sa chemise.

Après la sépulture on nous conduisait, tout en sueur et épuisés, dans un corps de garde où il fallait attendre quelquefois trois heures la marée.

Plus de trois cents prêtres ont été ainsi enterrés à l'île d'Aix. Leurs corps, que recouvre ce terrain sablonneux, s'en relèveront un jour, vivifiés par le souffle de Dieu. Ils recevront du Souverain Juge la couronne de gloire et d'immortalité, avec les saints confesseurs de la foi.

Le nombre des morts augmentant tous les jours, on résolut, à Rochefort, de transporter les malades à l'île Madame, située à l'embouchure de la Charente. Là, on les plaça sous des tentes où ils étaient un peu moins mal. Mais le transport fut funeste à plusieurs. Les secousses de la traversée et le changement d'air en firent mourir soixante dans les huit premiers jours. Peu survécurent, et la raison en est simple. Au lieu d'envoyer directement les malades du gros vaisseau à l'île Madame, on commençait par les porter dans les hôpitaux infects dont j'ai parlé et où ils manquaient de tout ; c'est lorsqu'on voyait qu'ils étaient à peu près désespérés, qu'on les portait dans l'île. C'était un raffinement de cruauté.

Si après une pareille conduite il était encore douteux qu'on eût le projet de faire mourir lentement tous les prêtres, il suffirait du fait suivant, dont aucune circonstance n'a pu m'échapper.

Moi-même j'avais été malade, mais je m'étais remis ; pourtant, me sentant toujours affaibli et pensant que si je quittais le bord je retrouverais la santé, je demandai à aller à l'île Madame, comme infirmier. Je fus embarqué avec trois autres infirmiers et treize malades dont plusieurs agonisaient déjà. La marée étant trop basse pour qu'on pût aborder au port des barques, nous fûmes forcés de nous mettre dans la vase jusqu'à mi-jambes, pour gagner le bord. On était à une lieue de l'île. On nous fit attendre que la marée fût suffisamment retirée ; il était nuit alors, puis on nous fit marcher dans la boue, portant nos paquets et soutenant les plus malades qu'il fallait presque porter, car beaucoup n'avaient pas la force d'avancer. Six fusiliers nous escortaient. N'est-ce pas horrible de cruauté !

Ceux qui résistèrent à tant de chocs se trouvèrent mieux dans l'île où l'horreur de notre situation diminua beaucoup. Nous jouissions d'une certaine liberté. On nous permettait de nous promener à des distances limitées. Les malades furent mieux soignés ; la nourriture, quoique aussi peu abondante, était moins malsaine. Les champs offraient aux plus forts, dans l'oseille sauvage et les pissenlits dont ils étaient remplis, de quoi suppléer à la modicité de leur ration. On trouvait aussi, pour les malades, des herbes et des racines parfaites pour les tisanes.

La promenade rendait aux convalescents une partie de leurs forces ; les cancres, les moules et d'autres coquillages, qui se trouvaient en abondance sur les bords de la mer, servaient encore à apaiser la faim excessive dont plusieurs étaient tourmentés.

Enfin, le souvenir de notre ancienne position nous aurait fait regarder notre sort comme supportable, si nous n'eussions eu presque toujours à souffrir des intempéries de l'air. En effet, pendant que nous fûmes ainsi campés, le temps fut constamment venteux, froid et pluvieux. Les tentes nous garantissaient fort peu de la pluie, puisque plusieurs sont morts baignés dans leur lit. Des vents violents, soufflant de la mer où ils ne rencontraient aucun obstacle faisaient une véritable rafle des pauvres toiles qui nous abritaient. Si elles résistaient au choc, le souffle glacé arrivait jusqu'aux malades et les tuait. Les eaux alors envahissaient le trou que nous avions creusé, en avant de nos tentes, pour y faire du feu ; aussi très souvent, était-il impossible d'en allumer. Les malades se trouvaient alors sans bouillon, sans tisane, et n'avaient qu'une eau glacée et un mauvais pain fait avec un mélange de gourganes,

de pois, de maïs et d'orge, qu'on apportait du port des barques. J'ai gagné là une maladie dont j'eus peine à me remettre.

Le mauvais temps ne rendant plus la place tenable, on donna ordre de nous ramener sur les vaisseaux pour la saison d'hiver. Les plus malades furent embarqués sur l'*Indien;* les convalescents, au nombre desquels je me trouvais, furent reconduits sur les *Deux-Associés.* Ceux qui paraissaient guéris furent mis sur le *Washington*, où ils furent fouillés et traités avec la plus grande rigueur.

Je dois dire, que, après la mort de Robespierre, le capitaine des *Deux-Associés* se montra beaucoup plus humain envers les convalescents dont je faisais partie. Ce qui m'a porté à croire que s'il nous avait traités aussi cruellement auparavant, c'est qu'il agissait d'après des ordres supérieurs. Dans tous les cas, si nous avons montré à ceux qui nous gardaient, que l'homme soutenu par la grâce peut tout souffrir pour la religion, nous leur avons fait voir aussi que nous étions les disciples d'un Maître qui est mort en pardonnant à ses ennemis. Aucun de nous n'a voulu faire de dénonciation contre eux, quoique, les temps étant devenus moins durs, nous eussions été autorisés par le département à faire nos réclamations et nos plaintes ; aussi nous sommes-nous séparés assez bons amis.

En effet, deux mois après le 9 thermidor, nous eûmes la certitude que notre sort allait changer. L'opinion publique avait un revirement très prononcé. Le capitaine avait été obligé de quitter l'*Assemblée populaire* de Rochefort où il avait été hué et appelé : *tueur de prêtres.* Il commença à avoir des craintes pour sa place, qu'il méritait bien de perdre d'ailleurs.

Cet homme, qui nous avait traités de *brigands* et de *scélérats,* nous supplia de lui donner un certificat attestant sa modération à notre égard.

Nous lui répondîmes que nous étions loin de lui vouloir du mal, mais que nous ne pouvions nous résoudre à attester des faussetés manifestes, que, d'ailleurs, ce certificat ne lui serait d'aucune utilité, puisque, étant encore sur le bâtiment, nous ne paraîtrions pas libres de l'accepter ou de le refuser.

Sur ses nouvelles instances, nous lui fîmes observer que nous étions disposés à lui donner ce qu'il demandait, mais dans des termes vagues, attendu que nous ne pouvions le défendre sans manquer à la vérité, de certains faits qui étaient précisément ceux que la public

lui reprochait : avoir fait fusiller un chanoine, avoir pillé nos rations et nos effets. — Voici le certificat dont il se contenta :

« Nous soussignés, attestons que, malgré la sévérité des mauvais traitements que nous avons essuyés à bord des *Deux-Associés*, nous aimons à croire que le capitaine Lali ne s'est comporté de cette manière que forcé par les circonstances impérieuses du temps, et nous sommes d'autant plus fondés à le croire que, depuis qu'il a pu nous traiter plus humainement, nous avons remarqué qu'il le faisait avec plaisir. »

Quelques-uns seulement des déportés refusèrent de signer cette déclaration.

Les officiers et même les matelots voyant notre facilité à accorder ce certificat, n'eurent pas honte de nous en demander. Les prêtres déportés, ne consultant d'abord que leur vœu et leur religion, avaient saisi cette occasion de prouver les bons sentiments dont ils étaient animés. Mais on abusait, et on se décida à en refuser un au chirurgien-major qui, loin de soigner les malades, les laissait mourir, faute de remèdes, extorquait le peu qu'ils avaient, pillait leurs rations et s'emparait de leurs dépouilles.

Enfin, le 6 février 1795, nous quittâmes les *Deux-Associés*. Nous y étions arrivés au mois d'avril de l'année précédente. On nous débarqua à Rochefort où deux goëlettes nous conduisirent à Charente. La nuit étant venue lorsque nous y arrivâmes, on ne nous débarqua que le lendemain. Au jour, on mit les malades sur des charrettes, et les valides s'en allèrent à pied jusqu'à Saintes, où, grâce à une pluie battante, nous arrivâmes mouillés jusqu'aux os. Mais il me semblait en touchant la terre ferme que je renaissais. Nous manquions de tout ; mais, à Saintes, la charité nous attendait ; l'accueil que nous reçûmes dans cette ville nous fit oublier tous nos maux. Les larmes des habitants coulaient avec les nôtres. On nous interna dans l'ancien couvent de Notre-Dame, mais là, les secours de toutes espèces nous arrivèrent en abondance. Les dames les plus haut placées de la contrée nous apportaient du linge et des vêtements ; je les ai vues ramasser, avec le respect qu'on porte aux objets ayant appartenu aux martyrs, les habits déguenillés et sales que nous avions quittés, tant on voyait en nous des confesseurs de la foi. Mais ce qui prouve combien le sentiment religieux était resté vivace, c'est que de pauvres gens venaient nous apporter une part de leur modique subsistance.

La ville de Saintes avait déjà donné un témoignage de sa charité

évangélique, en secourant les prêtres du département de l'Allier enfermés dans la maison des Carmélites.

Après deux mois de prison à Saintes, nous vîmes ceux des nôtres qui appartenaient à des familles puissantes obtenir leur élargissement. Notre nombre diminua sensiblement, et bientôt tous ceux qui pouvaient avoir une recommandation à Paris voyaient les portes s'ouvrir devant eux.

J'avais un ami d'enfance, prêtre comme moi, qui était parvenu à se cacher en changeant de nom. Fixé à Paris, il était devenu secrétaire particulier d'un conventionnel que je ne nommerai pas. Saposition lui permit de rendre plus d'un service aux malheureux. Il n'ignorait pas que son ami l'abbé Maugras était parmi les déportés entassés sur le vaisseau les *Deux-Associés*. Dès qu'il me sut à Saintes, il s'efforça d'obtenir ma liberté et celle de beaucoup d'autres prêtres. Il mettait à sa demande une telle insistance qu'il s'attira un jour, d'un bureaucrate, cette bourrade qu'il m'a racontée : « Citoyen, tu m'as l'air de sentir furieusement la calotte. »

Dès que je fus libre, je voulus partir pour Paris remercier l'excellent ami auquel je devais le plus grand des biens, la liberté. L'espérance qu'on m'avait donnée qu'on me rendrait, à Poitiers, les objets qu'on m'avait pris, me fit passer par cette ville, dont je pris le chemin, accompagné de trois autres déportés, libérés comme moi. A Saint-Jean-d'Angély, nous eûmes grand'peine à nous loger. Pourtant, dans une hôtellerie, on nous donna une chambre pour trois, et nous demandâmes pour souper un seul plat et une bouteille de vin.

A peine étions-nous dans notre chambre, qu'un homme que nous prîmes pour le maître d'hôtel vint nous demander qui nous étions, d'où nous venions, où nous allions.

Nous fîmes des réponses vagues, nous gardant bien de dire toute la vérité ; car nous craignions que des gens dont nous ne connaissions pas les sentiments ne prissent occasion de nos réponses pour nous mal recevoir ou renouveler les propos impies qui ne nous avaient que trop souvent affligés.

L'homme cependant était très honnete et très bienveillant, mais l'expérience que nous avions du passé nous rendait défiants. Sans paraître blessé de nos réticences, il nous salua et se retira.

Peu d'instants après, arrive un garçon d'hôtel qui nous prévient que notre couvert est mis dans une chambre où nous serons plus au large que dans la nôtre ; et il nous introduit dans une salle

où nous voyons quatre couverts sur une table somptueusement servie.

A l'étonnement que nous cause ce spectacle se joint, pour nous, une certaine inquiétude. Comment pourrions-nous payer ce copieux repas, nous dont les bourses étaient peu garnies ? Nous en fîmes l'observation au garçon qui répondit : — Laissez faire, mangez et buvez sans crainte.

Rassurés, nous nous mîmes à souper tranquillement.

Bientôt, le garçon reparut avec une bouteille de vin et cinq verres. Nous nous demandions ce que cela pouvait annoncer, lorsque parurent cinq citoyens, au nombre desquels se trouvait l'homme qui nous avait visités dans notre chambre.

Celui-ci nous demande, en souriant, si notre souper vaut les gourganes du vaisseau des *Deux-Associés*. Puis, il débouche la bouteille, en verse le contenu dans tous les verres, et élevant le sien, porte la santé des malheureux qui ont tant souffert sur les vaisseaux.

Il nous dit ensuite qu'il nous avait facilement reconnus pour être des prêtres déportés, et ajouta ces paroles dont j'ai gardé le souvenir et que je reproduis à peu près exactement :

— Quoique notre état soit bien différent du vôtre, nous compatissons à l'infortune et nous admirons le courage, partout où il se trouve. Nous avons voulu vous donner la preuve des sentiments qui nous animent pour vous.

— Nous aussi, nous souffrons, mais d'une autre manière, dans l'emploi qui nous fait vivre ; il est bien pénible à des hommes de sens de se plier aux caprices de la multitude, de se contrefaire pour l'amuser et de prôner en public ce qu'ils condamnent dans leur intérieur. Quand pourrons-nous, comme vous, être délivrés de cette misérable galère ? Priez pour que ce jour ne tarde pas à luire pour nous. En attendant, permettez-nous de vous offrir cette légère somme que nous vous laissons de tout cœur.

Ces paroles, que nous ne comprenions pas bien, nous laissaient si interdits que nous ne pûmes que remercier nos bienfaiteurs, sans oser les prier de s'expliquer.

Ce ne fut qu'après le départ de ces amis inconnus que nous apprîmes, des gens de l'hôtellerie, que nous avions été secourus par une troupe de comédiens qui se rendaient au théâtre de Bordeaux.

Arrivés à Poitiers, nous présentâmes une pétition au district pour réclamer nos effets qu'on avait enregistrés. La réponse du district, fort courtoise du reste, ne sortira point de ma mémoire.

Il nous fut dit : « Le district ne peut répondre des actions et des brigandages des scélérats qui étaient l'année dernière en place. »

Je traversai Paris et revins dans ma famille que, grâce à Dieu, je ne devais plus quitter. »

L'abbé Maugras eut, en effet, la consolation de pouvoir, dès l'année 1800, exercer les fonctions de son saint ministère dans le village qui l'avait vu naître. En 1803, il en devint officiellement curé, et y mourut, en 1840, âgé de 84 ans.

A. DE BESANCENET.

ANECDOTES ET NOTIONS

Le 5 frimaire an II, le représentant du peuple Couturier, en mission dans le département de Seine-et-Oise, écrivait d'Etampes à la Convention, qu'il avait ordonné que ceux qui se nommaient *Louis* s'appelleraient désormais *Sincères;* que les *Rois* se nommeraient *Libre;* les *Reines, Julie,* et les *Antoinette, Sophie.*

(Procès-verbaux de la Convention. Séance du 8 frimaire.)

Le gouvernement révolutionnaire faisait rechercher et guillotiner tous les signataires d'une pétition *contre* Pétion, dans le temps même qu'il poursuivait Pétion comme royaliste, fédéraliste et girondin.

Il faisait presqu'en même temps guillotiner Brissot, auteur de la pétition du Champ-de-Mars (en juin 1791), et Bailly, pour avoir dissipé, par la force, les signataires de cette pétition.

M. de la Fayette que le duc de Choiseul avait appelé Gilles Ier, passait en revue un bataillon de garde-nationale ; il remarqua sur la hache d'un sapeur une inscription et désira la connaître ; il lut :

Vive libre ou mourir !

Cette sentence patriotique parut lui faire tant de plaisir, que de ce moment tous les sapeurs de la garde-nationale de Paris voulurent décorer le fer de leur instrument de la même légende.

Au mois de juillet 1790, la commune d'Argogne, district de Rethel, fit placer sur une nouvelle cloche de la paroisse cette inscription :

AU NOUVEAU JOSUÉ FRANÇAIS
LA FAYETTE
L'an du Seigneur 1790, et le 1er de la liberté française.

Le 23 pluviôse an IV, une résolution du Conseil des Cinq-Cents, approuvée par celui des Anciens quelques jours plus tard, supprime l'agence des *poids et mesures :* « Sans doute, dit Fermond, la *mesure* est utile ; mais l'agence, dite des *poids et mesures*, n'a encore répandu dans la République aucun *poids*, aucune *mesure* de sa façon. Voici cependant l'état de ses bureaux : Bureau du secrétariat général, bureau des sciences et des arts, bureau du commerce, bureaux de la comptabilité, de l'extraordinaire, du personnel et du contentieux. Vous voyez que l'agence des *poids et mesures* n'a gardé aucune *mesure* dans les dépenses qu'elle occasionne à la République... »

(Notes inédites de Villenave.)

Je crois bien que c'est le menuisier Trinchart, président de la Commission populaire du Muséum, c'est-à-dire le président de la Cour de Cassation de toutes les causes criminelles de la France révolutionnaire, je crois bien que c'est lui qui ne voulait pas barrer ses *t*.

— Ne vois-tu pas que cela sent le fanatisme? disait-il magistralement.

— Comment cela? lui demandait son collègue, le bossu Subleyras.

— Mais, f... bête, ne vois-tu pas que cette barre sur le *t* forme une croix?

L'ÉDUCATION LAIQUE. — Les jeunes gens appelés Enfants de la Patrie (ci-devant la Pitié) sont aussi corrompus qu'on puisse l'imaginer. Hier, au Jardin National des Plantes, ils se permirent d'y chanter des chansons les plus obscènes ; ce qui fit murmurer le public. Leurs conducteurs n'en rougirent point. Des citoyens se permirent d'imputer la faute au citoyen Chaumette, de ce qu'il a obtenu qu'ils ne seraient plus corrigés.

(Ventôse, an II. *Rapport des observateurs de l'Esprit public.*)

Il s'agit des enfants que la Convention avait confiés à l'un de ses membres, Léonard Bourdon, chargé par elle de fournir à la postérité le modèle de l'éducation républicaine.

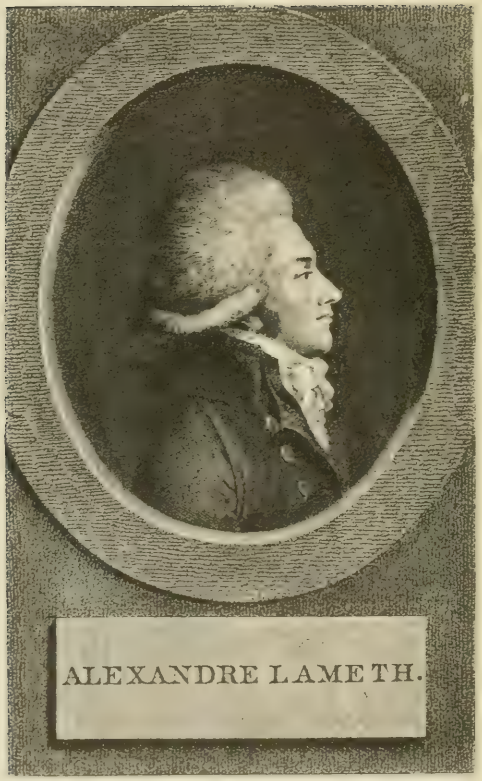

LES ARISTOCRATES DE LA RÉVOLUTION

Le comte Alexandre de Lameth

Gentilhomme d'honneur du comte d'Artois ; colonel au régiment de la Couronne ; Constituant, d'abord défenseur infatigable de la Révolution, imita Mirabeau, Barnave et Duport dans leur retour aux idées monarchiques ; en fuite avec La Fayette ; préfet de l'Empire et décoré de la croix de légionnaire, puis préfet de Louis XVIII et décoré de la croix de Saint-Louis ; de nouveau préfet et sénateur de l'Empire, au retour de l'île d'Elbe.

JOHN MOORE

JOURNAL D'UN ANGLAIS A PARIS

AOUT-DÉCEMBRE 1792 *

---

22 août. — Rien n'est plus difficile que de découvrir la vérité sur des événements compliqués et importants, événements que beaucoup de gens ont intérêt à dénaturer, et que presque tout le monde voudrait expliquer d'après ses préjugés personnels.

J'en ai fait l'expérience en voulant me rendre compte des incidents qui eurent lieu le 10 Août, et des circonstances qui amenèrent la catastrophe.

Tous ceux qui se mêlent ici de juger, traversent des milieux si différents et partent de points si opposés, que les récits sortent différents, de chaque coin de Paris, se croisent, se heurtent et se confondent. En mainte circonstance, j'ai été tenté de croire que plus la somme de mes informations grossissait, et plus aussi je m'éloignais de la vérité.

J'avais d'abord eu quelque raison de croire que tout s'était déroulé en conséquence d'un plan préconçu et habilement exécuté. On m'en nomma même les auteurs et les exécuteurs.

Une plus longue enquête m'a persuadé que, des deux côtés, il n'y a jamais eu de plan bien arrêté ; qu'une multitude de gens irréfléchis avaient été poussés en avant par un tas d'aventuriers besoigneux, qui, sans but précis, souhaitaient fort une nouvelle tempête au milieu de laquelle ils avaient beaucoup à gagner et absolument rien à perdre. Pendant quelque temps, on ne sut si l'insurrection se terminerait pour ou contre la Cour. Il y avait beaucoup de chances pour qu'elle finît comme l'échauffourée du 20 Juin, comme une parade tumultueuse. Dans ce cas, évidemment, l'autorité du Roi

* Voir la livraison de février 1885.

s'en fût accrue en donnant aux citoyens une plus grande aversion pour l'ignoble pouvoir de la canaille.

D'autres disent — ils me paraissent peu autorisés — que le plan réel était de s'emparer de la personne du Roi, de le conduire au château de Vincennes, et de l'y garder jusqu'à ce qu'une Convention nationale pût décider de son sort et de la forme nouvelle du gouvernement. Ce projet était celui des partisans de la République. Mais il ne put être exécuté, Sa Majesté ayant pris soudain la résolution de se rendre à l'Assemblée, ce à quoi les meneurs du parti n'avaient pas songé dans leurs calculs.

Il semble pourtant impossible qu'il ne leur soit pas venu à l'idée que, au milieu de cette tentative d'enlèvement, le Roi avait bien des chances d'être assassiné.

Quant à Louis XVI, quels qu'aient été les désirs secrets des gentilshommes de la Cour, et les relations qu'ils pouvaient entretenir avec les ennemis de la France, il est certain que, au 10 Août, il ne songeait à rien de plus qu'à se défendre.

Bien des gens pensent, d'ailleurs, que les dispositions d'une grande partie de la garde nationale étaient telles que si elle eût été bien dirigée, les forces rassemblées dans les Tuileries menées avec habileté, et les premiers avantages poursuivis avec énergie, les fédérés et la populace des faubourgs eussent été complètement dispersés. L'élite des citoyens se fût alors déclarée pour le Roi, et, sans nul doute, toutes les armées des frontières auraient suivi cet exemple. En tous cas, accuser le Roi d'avoir été, ce jour-là, agresseur, est absolument injuste, c'est pourtant ce que chacun assure.

Je reviens aujourd'hui sur les particularités des événements du 10 Août. J'en ai raconté quelques-unes à cette date. Pour les autres, bien qu'elles soient arrivées à ma connaissance à des époques différentes, et quelques-unes mêmes assez tard, j'ai cru convenable d'en donner ici le récit complet.

Je reviens au 9 août. Ce jour-là, je m'étais attendu à voir accepter la motion présentée à l'Assemblée par M. de Vaublanc, demandant que les fédérés fussent éloignés de Paris; mais bien qu'elle ait été fréquemment renouvelée par son auteur et par d'autres, cette motion ne fut jamais décrétée.

L'Assemblé siégea pendant toute cette nuit du 9 août. Mais il y eut rarement 200 députés, nombre exigé par la loi pour qu'un décret pût être porté.

Petion, le maire, resta aux Tuileries jusqu'à deux ou trois heures

du matin. Il s'était rendu auprès du Roi pour le renseigner sur l'état de Paris. Quand il eut pris congé de Sa Majesté, il resta encore au palais ou sur la terrasse ; ce qui fit naître le bruit qu'il y était retenu contre son gré et à titre d'otage répondant de la vie du Roi. On le dit même à l'Assemblée, mais cette assertion fut aussitôt refutée par un député qui déclara l'avoir vu, quelques minutes auparavant, sur la terrasse des Feuillants, avec un officier municipal. Ils étaient sortis du palais pour prendre l'air. Au moment où ils allaient rentrer, ce même député l'avait abordé et Petion lui dit qu'il avait l'intention de rester au château, jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie.

Malgré cela, quelqu'un ayant persisté à dire que le maire courait quelque danger, on lui envoya un message ; et il vint immédiatement se présenter à la barre de l'Assemblée.

Si ce fait prouve que Petion ne se trouvait nullement retenu de force, sa présence porte également à supposer qu'il n'était pas entré dans le complot formé contre la vie du Roi, ni dans le projet de se saisir de sa personne pour le conduire à Vincennes, car il devait bien prévoir que l'un ou l'autre de ces attentats ne s'accomplirait pas sans difficulté. Il eût été lui-même en danger. Il se fût donc bien gardé de rester au château [1].

Quelques personnes pensent qu'il n'était allé aux Tuileries qu'à titre d'espion, pour se rendre compte et des forces du château, et de l'endroit où l'on pouvait commencer l'attaque avec plus d'avantage ; il voulait aussi connaître les défenseurs, afin de mieux les accuser plus tard. Pourtant, il faut considérer que cette démarche périlleuse n'était pas utile, et que quantité d'autres personnes

1. Aussi n'y resta-t-il pas. Il n'était venu au château qu'après beaucoup d'hésitation et obéissant à une véritable contrainte. Il attendait avec angoisse, sur la terrasse des Feuillants, le décret que ses amis demandèrent à plusieurs reprises à l'Assemblée. Celle-ci, qui n'était pas en nombre, résista longtemps à porter ce décret qui devait mander le maire à la barre. Enfin, Petion fut averti que la Chambre l'appelait. Il quitta prestement le château et alla se confiner à l'hôtel de la Mairie. Il raconte lui-même ce qui arriva ensuite, avec cette effronterie un peu rigaude que lui donnait un des amours-propres les plus grotesques dont l'histoire fasse mention. Il avait été convenu qu'on le consignerait avec une forte garde d'honneur dans la Mairie. Les insurgés oublièrent cet arrangement. Petion, désespéré d'être libre, fut obligé d'envoyer, à plusieurs reprises, des émissaires chargés de rappeler combien il désirait qu'on protégeât, en la faisant prisonnière, sa précieuse personne, destinée, selon lui, à gouverner la France. Ce qui ressort, en effet, de quelques-unes de ses paroles et de ses actions, c'est que ce républicain était fort convaincu que l'affaire du 10 Août n'avait d'autre but que de faire Jérôme Petion roi de France.

étaient plus en mesure que lui de donner ces informations. Lorsqu'il vint au palais, il alla directement au Roi lui faire son rapport; ensuite, il resta tout le temps sous les yeux des Suisses et des gentilhommes attachés au service de sa Majesté [1]. On peut donc croire avec raison que, ayant eu vent qu'on devait prendre, à l'Hôtel de ville, des mesures qu'il n'approuvait pas complètement, il avait préféré rester au palais durant le débat.

Après avoir quitté les Tuileries puis l'Assemblée nationale, il fut consigné dans sa propre demeure, par l'ordre du conseil général de la commune de Paris, afin de laisser croire qu'il n'avait pris aucune part à des actes, d'ailleurs plus décisifs et plus résolus que n'en comportait son caractère.

Ces mesures étaient les suivantes : Tandis qu'on sonnait le tocsin, qu'on battait la générale, et que naturellement les citoyens étaient sous les armes, aux postes dangereux, un petit nombre d'individus de chaque section, sous prétexte que le conseil municipal avait perdu la confiance du peuple, se réunirent et de leur chef élirent de nouveaux membres pour remplacer les premiers, au nombre d'environ 200 [2].

Ces nouveaux élus se rendirent droit à la salle où le conseil général de la Commune se réunit; déclarèrent qu'eux seuls formaient le véritable conseil ; chassèrent tous les anciens membres, excepté Petion, Manuel et Danton [3]. Dès lors ils se mirent à exercer leurs fonctions d'une manière plus vigoureuse qu'on ne l'avait fait jusqu'ici.

Mandat, commandant en chef de la garde nationale, est maintenant regardé comme un traître dont le dessein était de massacrer le peuple .Mais j'ai appris de gens qui le connaissent depuis longtemps, que c'est un parfait honnête homme, quoique d'une intelligence médiocre [4]; quant à sa trahison, on n'en donne d'autre preuve que ceci : il a cru de son devoir d'empêcher la populace de pénétrer de vive force dans le palais des Tuileries, et il a encou-

1. Nous venons de dire que les faits réels démentent cette version.

2. Le Conseil général se composait de 48 officiers municipaux et de 96 notables.

3. Ni le maire, ni le procureur de la Commune, ni le substitut de la Commune n'étaient au nombre des conseillers.

4. L'histoire qui nous le montre, en effet, comme le plus honnête, le plus fidèle et le plus brave des hommes, ne nous dit rien d'où l'on puisse inférer qu'il était homme de peu de capacité.

ragé ceux qui étaient sous ses ordres à défendre la Constitution et à protéger la famille royale contre toute violence.

Mandat avait pris le sage parti de placer un détachement de gardes nationaux sur le Pont-Neuf, avec quelques canons, afin de couper les communications entre les révoltés qui étaient massés dans les différents faubourgs. Les nouveaux conseillers, frappés de l'obstacle que l'établissement de ce poste présentait à leurs projets, envoyèrent quelques-uns de leurs membres, ceints de leurs écharpes municipales, donner l'ordre aux soldats de quitter le pont, et de laisser ainsi libre tout rapprochement entre les insurgés des deux rives de la Seine.

Les membres de l'ancien conseil partageant l'opinion de Mandat, celui-ci n'avait pas donné d'instructions particulières à l'officier qui commandait ce poste [1], et cet officier devait naturellement obéir aux ordres qui lui viendraient de leur part. Ni Mandat, ni l'officier n'avaient pu prévoir le cas présent ; ils ne savaient pas que l'ancien conseil avait été dissous, et qu'un autre avait usurpé l'autorité. L'officier obéit à ce qu'il croyait un ordre légal, et il s'éloigna avec ses soldats.

Presque au même moment, le nouveau conseil envoya un exprès à Mandat pour lui enjoindre de se rendre à l'Hôtel de ville, sous le prétexte qu'on avait quelque chose de très important à lui communiquer. Mandat différa quelque temps à obéir. Il se trouvait aux Tuileries, avec un fort détachement de gardes nationaux ; de nouveaux bataillons arrivaient à chaque minute se ranger sous ses ordres, et il s'occupait activement à leur assigner des postes.

Un second message, plus pressant que le premier, le trouva dans cette occupation. Il pensa qu'il ne pouvait tarder davantage, il quitta le palais vers quatre heures [2], et se dirigea en toute hâte vers l'Hôtel de ville. On croit qu'il avait dans sa poche un ordre, signé de Petion, l'autorisant à repousser la force par la force, dans le cas où la populace tenterait de pénétrer de force dans le palais. Le conseil voulait s'emparer de cet ordre.

1. Le commandant Robert, fort honnête et fort courageux.

2. Après cinq heures, dit le ministre de Joly. Nous ne pouvons relever les erreurs de détail qui se trouvent dans le récit de Moore. Elles sont nombreuses sans doute ; pourtant j'admire, je l'avoue, qu'il ait pu parvenir, en un pareil moment où le mensonge révolutionnaire était tout fringant, à rassembler une si grande somme de vérités.

En entrant dans la salle où il était appelé, il fut étonné de voir une assemblée différente de celle qu'il s'attendait à rencontrer. Les conseillers, dès son entrée, l'accusèrent de vouloir attaquer et massacrer le peuple pendant qu'il se rendrait paisiblement des faubourgs au palais, et d'avoir pris des mesures dans ce but. Mandat, confondu de ce qu'il voyait et de ce qu'il entendait, reçut l'ordre de se retirer, après un rapide interrogatoire. Comme il arrivait en haut de l'escalier, il reçut un coup de pistolet dans la tête, et les monstres l'achevèrent à coups de poignard.

Le conseil désigna alors Santerre pour commander en chef la garde nationale. Cet homme avait été autrefois brasseur, et faisait un très grand commerce dans le faubourg Saint-Antoine, où il employait un nombre considérable d'ouvriers. Comme ses manières et sa conversation étaient au niveau de celles des gens qui le servaient, il n'est pas surprenant qu'il fût devenu très populaire, et eût gagné une grande influence dans ce quartier. Comment un homme, dans une telle situation et avec de telles manières, en était-il venu à attirer l'attention du duc d'Orléans? C'est une chose difficile à comprendre. On assure cependant que le duc accorda à Santerre son amitié, et l'admit souvent à sa table, avant même que cet homme eût été honoré du commandement de la garde nationale.

Le conseil s'étant arrogé toute autorité, envoya partout des ordres qui furent fidèlement exécutés. L'officier, désigné par Mandat pour garder l'Arsenal, reçut l'ordre de se retirer, avec les hommes placés sous son commandement, dans le faubourg Saint-Antoine. On pilla alors l'Arsenal, dont les fusils furent distribués au peuple ; et la garde nationale se mettant à la tête de la populace marcha avec elle aux Tuileries.

Qu'une bande d'hommes élus la nuit, au milieu de la confusion, ait pu chasser un conseil constitué, usurper le pouvoir, et se voir partout et instantanément obéi, cela doit sembler fort extraordinaire. Cependant, on ne peut croire que le mouvement ait pris spontanément naissance. Tout paraît avoir été combiné par une réunion d'individus dont on suppose que Danton fut l'inspirateur, et dont les sections n'étaient que les dociles instruments. Les nouveaux conseillers ayant tout d'abord été désignés par cette bande, n'eurent aucune difficulté à chasser les anciens, car, outre qu'ils étaient plus entreprenants, il est reconnu que les assaillants agissent avec plus d'énergie que ceux qui ont à se défendre, surtout si l'attaque a lieu à l'improviste. Il est également vrai que, dans les

moments critiques, la plupart des hommes redoutent la responsabilité.

Quoiqu'il en soit, on doit constater que cette affaire a eu une influence décisive sur les événements de la nuit. Avant cela, plusieurs circonstances semblaient favoriser le parti du Roi.

Il y avait au palais environ 1,500 personnes [1], tant officiers que gens des autres classes de la société, mais tous fermement attachés au Roi et prêts à mourir en le défendant, lui et la famille royale. Un millier de Suisses étaient casernés sous les tentes du Carrousel [2], et environ 500 gardes nationaux, qui partageaient ordinairement avec eux la garde du château. Avant que Mandat ne reçût l'ordre de se rendre à l'Hôtel de ville, deux ou trois mille autres gardes nationaux étaient venus, convoqués par lui, aux Tuileries. Jadis, on montait la garde par bataillons, mais un décret récent de l'Assemblée nationale avait décidé que le palais serait gardé par des détachements pris dans les divers bataillons. Si l'on en fût resté à l'ancienne pratique, Mandat aurait pu choisir ses bataillons parmi ceux que l'on savait être fidèles, notamment ceux des sections des Petits-Pères et des Filles-Saint-Thomas, sur qui on pouvait compter. A défaut de cela, il commanda un détachement qui pouvait représenter la valeur de trois bataillons. Quelques mécontents se trouvèrent nécessairement parmi eux, et, malgré leur petit nombre, purent ébranler la masse. Toutefois, ces détachements, dès leur arrivée, au matin, manifestèrent leur intention d'obéir à leur chef, en protégeant la famille royale.

Ils avaient amené avec eux 12 pièces de canon qui furent braquées autour du palais, de la manière que l'on pensa la plus avantageuse, pour repousser une attaque. Deux canons furent placés, avec un fort détachement, au Pont-Tournant, éloigné du palais de toute la longueur du jardin, au bout de la grande avenue et en face de la porte principale du château. Ce pont est jeté sur une espèce de fossé qui sépare les jardins des Tuileries de la grande place Louis XV.

Les canonniers qui faisaient partie de ces troupes passaient pour être hostiles au pouvoir royal.

Il y avait encore 1,000 gendarmes à cheval, qu'on avait postés

1. A peine 200, répétons-le, parmi lesquels beaucoup de vieillards, quelques bourgeois et les domestiques fidèles.

2. 750 hommes, rassemblés dans les cours du château, séparées du Carrousel par une muraille.

en divers endroits, et dont les chefs étaient attachés au Roi [1]. Une autre circonstance favorable à Sa Majesté, était l'indignation presque générale ressentie par les habitants de Paris, — sauf ceux des trois faubourgs, — contre les énormités commises le 20 Juin.

Ajoutons que la majorité de l'Assemblée nationale désapprouvait sûrement le désordre et les mesures violentes auxquels la multitude est si encline, et n'était pas hostile à une répression énergique.

Nous pouvons, de tout cela, conclure, qu'avec plus d'accord, de fermeté, de décision parmi ceux qui conseillaient la famille royale, l'insurrection eût échoué. Les événements auraient pris une autre tournure, peut-être absolument inverse de ce que nous avons vu.

Les amis les plus sincères de la liberté devaient être aussi fatigués qu'alarmés par tant de troubles. Ils eussent saisi volontiers cette occasion de fortifier le pouvoir royal, autant qu'il était nécessaire, pour empêcher le renouvellement de ces désordres.

Le Roi, en effet, — du moins son caractère conciliant et peu ambitieux, sa conduite, sa piété, tout ce que j'ai entendu dire par des personnes sincères, me portent à le croire, — était déterminé à rester fidèle à la Constitution, pourvu que cette Constitution lui permît de rester fidèle à lui-même. Il ne désirait pas d'autres changements que ceux qui pourraient assurer les prérogatives qu'on lui avait laissées. Je n'ai jamais trouvé de preuve qu'il fût entré dans quelque complot, qu'il eût pris part à quelque projet pour le rétablissement de l'ancienne forme de gouvernement.

Les plans formés secrètement, entre le Roi et son Conseil, pour repousser les assaillants et pour les mesures à prendre postérieurement, furent rendus inutiles par la création illégale, sans doute, mais habile, du nouveau conseil municipal, par l'assassinat du commandant de la garde nationale, et par l'usurpation, de la part de ce conseil, de tous les pouvoirs de l'État.

En quittant les Tuileries pour se rendre à l'Hôtel de ville, Mandat, qui comptait revenir sur-le-champ près du Roi, n'avait laissé aucun ordre à ses troupes. Les détachements de la garde nationale, qu'on avait massés autour du palais et dans les différentes cours, étaient impatients de le voir revenir. En son absence, ils ne savaient à qui

1. Oui, mais on savait fort bien que ces misérables gendarmes passaient pour patriotes. En effet, ils prirent la fuite au premier aspect des bandes faubouriennes, et ne se montrèrent qu'après l'engagement, pour égorger, sur la place Louis XV, les Suisses désarmés.

obéir et comment se conduire dans les diverses conjonctures qui se présentaient.

Vers six heures du matin environ, le Roi qui ne s'était pas couché de la nuit, descendit dans les cours du palais pour passer en revue les Suisses et les gardes nationaux. Il était accompagné de quelques hauts personnages et d'officiers de distinction. Dès qu'il parut, les Suisses poussèrent le cri de : « Vive le Roi ! » cri que répétèrent les gardes nationaux ; quant aux canonniers, ils crièrent : « Vive la Nation ! » et ce cri n'étant pas accompagné du premier, indiquait évidemment des dispositions hostiles.

De là, le Roi alla dans les jardins et sur la terrasse des Tuileries, pour y passer la revue des troupes. Ensuite, il marcha jusqu'au poste du Pont-Tournant. En revenant au palais, il constata que quelques détachements de la garde nationale semblaient avoir adopté les dispositions des canonniers, car ils criaient : « Vive la Nation ! » quelques-uns même : « Vive Petion ! » Les compagnies qui avaient été assemblées de bonne heure par les ordres de Mandat, furent troublées de ces cris et de l'absence de leur chef. Quelques-unes même d'entre elles, poussées par les insinuations et l'exemple des canonniers, abandonnaient leurs premières dispositions.

Dans cet instant, une immense multitude, ayant les fédérés à leur tête, arrivait du faubourg Saint-Antoine. Toutes les rues et les quais qui conduisaient au palais étaient inondés de canaille escortée par une espèce de garde nationale irrégulière, masse d'hommes armés, les uns de fusils et les autres de piques. Ils accouraient de tous les quartiers de Paris, sans avoir de but précis, sans savoir même la ligne de conduite à tenir, et tout prêts à crier : « Vive la Nation ! » ou « Vive le Roi ! » selon l'opinion des rues qu'ils traversaient, et le tour que les choses pouvaient prendre.

La gendarmerie à cheval, qui était réunie près d'un guichet du Carrousel, fut repoussée par la foule toujours grossissante et entraînée jusqu'au Palais-Royal d'où elle fut encore obligée de partir. Laisser ainsi entourer la cavalerie, c'était non seulement l'empêcher de se mouvoir et rendre son service inutile, c'était de plus exposer les soldats à se laisser ébranler par la crainte, ou par les idées de la foule dont ils étaient entourés. Cela ne manqua pas de se produire : ces soldats qui, le matin, paraissaient disposés à faire leur devoir, en défendant le palais et la famille royale, — ce qu'ils eussent fait évidemment, s'ils avaient été plus habilement dirigés, — repoussés d'un endroit à l'autre par la foule, forcés par elle à crier :

« Vive la Nation ! » dans les rues où ils passaient, oublièrent peu à peu leurs intentions primitives. Puis, quand ils virent les Suisses lâchant pied, se sauver vers la place Louis XV et les Champs-Elysées, ils abandonnèrent leurs officiers et attaquèrent les fugitifs qu'ils mirent en pièces. Encore une fois, c'étaient ces mêmes hommes qui, le matin même, s'étaient montrés les amis des Suisses et semblaient avoir embrassé la même cause [1].

La gendarmerie à cheval ne fut pas la seule portion de la garde nationale qui donna l'exemple de la défection. Il était évident que, longtemps déjà avant l'attaque du palais, on ne pouvait plus compter sur ceux qui étaient de garde au dehors, dans les jardins et dans les cours.

Tout le corps des Suisses, un détachement de grenadiers, et tous les gentilshommes, les officiers qui se trouvaient à l'intérieur et autour de la personne du Roi, restèrent seuls inébranlables et prêts à sacrifier leur vie pour sa défense et celle de sa famille.

Quand le Roi revint des jardins, on prit quelques mesures pour la défense intérieure du palais ; divers détachements furent placés à différents postes et sous les ordres de chefs parmi lesquels se trouvaient des officiers du plus haut grade.

De toutes les personnes appartenant à la famille du Roi, le dauphin et la princesse royale, seuls, s'étaient couchés. La tendresse de la Reine pour eux l'avait fait insister là-dessus, la veille au soir ; la même anxiété lui suggéra la pensée de les éveiller de bonne heure, le matin, lorsqu'elle vit le danger approcher. La vue de ses enfants était un cordial dont son cœur avait besoin à cette heure d'affliction et de déchirement. On dit, d'ailleurs, qu'elle montra une grande fermeté d'âme dans ces douloureuses épreuves, qu'elle eut des paroles d'encouragement pour les gardes, des éloges pour leur loyauté, leur attachement à la famille royale.

On ne peut rien imaginer de plus navrant que la situation de cette infortunée princesse. Qui pourrait, en effet, contempler sans émotion, sans sympathie, une reine de France, la sœur des empereurs, implorant la protection d'une petite troupe de gentilshommes et de grenadiers, sous les yeux de son époux et de ses enfants !

1. Encore une fois nous n'avons vu aucune trace de cet accord entre les Suisses et les gendarmes, et la féroce lâcheté que ces derniers montraient envers leurs compagnons d'armes ne permet guère de supposer qu'ils aient montré peu d'heures auparavant une généreuse résolution.

Un peu après sept heures, M. Roederer [1] et d'autres membres du département entrèrent dans la chambre du Roi et déclarèrent que le palais était environné d'un nombre irrésistible d'hommes armés ; que les gardes nationaux qui étaient venus dès le matin avaient été corrompus, et semblaient plus disposés à prêter main forte aux assaillants qu'à les combattre ; que le Roi, la Reine, leurs enfants et les personnes de leur suite, étaient menacés d'être égorgés, et qu'ils n'avaient plus d'autre moyen de salut que de se mettre immédiatement sous la protection de l'Assemblée.

C'était là une démarche humiliante, surtout aux yeux de la Reine qui, déjà, en entendant cette proposition, dans une autre circonstance, avait dit qu'elle aimerait mieux être clouée aux murs du palais. Elle montrait de nouveau la plus grande répugnance à suivre ce conseil. Mais quand on l'eut bien persuadée qu'il n'y avait pas d'autre refuge pour le Roi et ses enfants, et que même cet unique moyen de salut leur échapperait s'ils tardaient ; poussant un profond soupir, elle dit : — C'est le dernier sacrifice ; qu'il soit accompli.

Le même motif de tendresse pour ses enfants qui avait déterminé la Reine à ce parti, empêcha le Roi d'hésiter plus longtemps. Toute la famille royale partit immédiatement, accompagnée d'un détachement de Suisses et de gardes nationaux. Les troupes formèrent la haie le long de la terrasse des Feuillants. La famille royale et sa suite, ainsi protégées, se rendirent à la salle de l'Assemblée nationale.

Il est infiniment regrettable que le Roi, avant de quitter le château, n'ait pas songé à donner l'ordre, à ceux qui restaient, de parlementer avec les chefs des insurgés et de laisser les portes ouvertes au peuple. Cette mesure aurait inévitablement sauvé la vie d'une foule d'hommes courageux, vie qu'on pouvait risquer pour sauver le Roi et la famille royale, mais qu'il était inutile d'exposer pour sauvegarder les murs et l'ameublement d'un palais.

Cette distraction a été due au trouble et à l'agitation de l'esprit du Roi, à ce moment si critique et si plein d'angoisses. Je ne donne aucun crédit à l'assertion de ceux qui l'accusent d'avoir agi de propos délibéré, afin de se ménager une double chance, celle de rentrer au château triomphalement, si les assaillants eussent été

1. Voy. de cet habile personnage, *Observations sur le 10 Août*. Il parvint, malgré ses premières tendresses pour la Révolution, à échapper à la Terreur, et à devenir sénateur, pair de France, etc.

repoussés, ou, en cas contraire, de rester en sûreté à l'Assemblée. Je n'en crois donc rien, mais je reconnais qu'une telle interprétation de la conduite de cet infortuné prince n'est pas surprenante à une époque où ses actions les plus indifférentes et les plus louables étaient regardées comme des crimes, par la rancune impitoyable de ses ennemis.

Quelque temps avant que le Roi ne passât la revue des troupes dans les cours et les jardins des Tuileries, M. Dejoly, ministre de la justice, s'était rendu à l'Assemblée pour l'informer que le Roi avait entendu dire qu'on avait témoigné de l'inquiétude au sujet de la sûreté personnelle de Petion. Sa Majesté assurait à l'Assemblée qu'il avait été heureux de voir le maire de Paris au château ; qu'il avait ordonné qu'on le traitât avec tous les égards dus à sa qualité, tant qu'il y resterait, et lui avait permis de se retirer quand l'Assemblée l'avait envoyé chercher. Mais Sa Majesté, apprenant qu'il y avait toujours des attroupements considérables dans les faubourgs, et qu'ils parlaient de marcher sur le palais et sur l'Assemblée, recommandait à l'attention des représentants du peuple les mesures à prendre pour empêcher les funestes conséquences qui pourraient résulter d'une telle entreprise.

Un député fit l'observation qu'il y avait des lois existantes contre les attroupements séditieux, et que c'était l'affaire du pouvoir exécutif de les mettre en vigueur.

On ne prit donc aucune mesure pour le salut du Roi, et cette observation dédaigneuse que nous venons de noter, fut tout ce qu'obtint le message royal.

Osselin[1], conseiller municipal, vint à l'Assemblée faire un rapport sur la situation de Paris. — Il dit qu'à la section des Quinze-Vingts[2], il avait remarqué une très grande affluence ; que ce n'était qu'après mille difficultés qu'il avait pu gagner la salle où siégeait le président : que cette foule n'était occupée qu'à formuler des motions énergiques et celle-ci entre autres : « Que si l'Assemblée nationale n'avait pas décrété la déchéance du Roi avant onze heures du soir, on sonnerait le tocsin. »

Osselin affirme qu'il a fait des observations contre une résolution si violente, parce que ce serait faire affront, même à une juridiction

1. Conspué par la compagnie des Notaires ; un des meneurs de la commune du 10 Août, député de Paris, guillotiné le 8 messidor (26 juin 1794), conformément aux lois contre les émigrés, qu'il avait fait voter.

2. Faubourg Saint-Antoine.

inférieure, que de lui dicter un jugement et de ne pas même lui laisser le temps de le délibérer.

Il informa ensuite l'Assemblée de ce qu'il avait vu dans les autres sections : il avait rencontré un tambour battant la générale ; il s'était rendu à un corps de garde pour demander à l'officier de donner l'ordre au tambour de se taire ; ce à quoi l'officier se refusa, disant que cela ne se faisait que d'après les ordres de Mandat. Il accusa alors ce dernier d'être cause de l'alarme répandue dans Paris, en ordonnant de battre la générale, en faisant placer des canons en certains endroits, et en donnant des instructions pour attaquer de front, et par derrière, la multitude, lorsqu'elle se mettrait en marche pour venir présenter une pétition au Roi et de la disperser, quoi qu'il pût arriver. Il ajouta qu'après sa tournée dans les sections, il était revenu à l'Hôtel de ville où il avait vu arriver Mandat, lequel prétendait avoir reçu de Petion des ordres qui devaient justifier toutes les mesures qu'il avait prises ; mais qu'il ne les avait pas montrés.

Un membre de l'Assemblée dit alors que le maire lui-même reconnaissait avoir donné l'ordre, au commandant en chef de la garde nationale, de doubler les postes et de battre la retraite ; et qu'en effet, il savait positivement que c'était la retraite qu'on avait battue.

Pendant que l'on discutait sur la divergence de ces rapports, M. Dejoly revenait à l'Assemblée. Il dit que les désordres allaient toujours croissant, et qu'il croyait urgent d'envoyer une députation afin de protéger la personne du Roi, ainsi que cela s'était fait le 20 juin.

Quelques députés s'y opposèrent ; et l'un d'eux dit que la mesure *généreuse* à laquelle on faisait allusion, n'avait pas empêché le Roi de faire paraître le 21 juin une proclamation perfide et pleine de calomnies

Ceux qui s'opposèrent à une proposition si légitime, peuvent être soupçonnés d'avoir eu connaissance des complots formés contre le Roi, complots qu'ils ne désiraient pas empêcher.

D'autres, cependant, firent observer que lorsqu'un des deux grands pouvoirs de la Constitution était menacé, l'autre devait défendre celui qui se trouvait en danger ; et, comme le roi était menacé, il était du devoir de l'Assemblée de voler à son secours.

C'est alors qu'on proposa d'engager le Roi à venir à l'Assemblée comme étant pour lui un lieu plus sûr que le palais.

Sur ces entrefaites, un sergent de la garde nationale entra brusquement dans la salle avec des signes manifestes de terreur. Il dé-

clara qu'il venait de voir un bataillon de marseillais, marchant sur les Tuileries ; qu'ils avaient pointé leurs canons contre le palais. — Je crois, dit-il, que le Roi court grand danger d'être assassiné. L'émotion de cet homme était telle qu'il put à peine achever les dernières paroles.

Au même instant, quelques conseillers dont les pouvoirs avaient été usurpés par le conseil révolutionnaire, comme nous l'avons dit, entrèrent et firent le rapport de cette étrange aventure.

Quelques députés proposèrent alors de publier un décret sur cette usurpation et de rétablir l'ancien conseil. Cette motion ne fut pas admise par certains députés dont quelques-uns, sans doute, avaient conseillé cette usurpation dont quelques sections s'étaient rendues coupables et donnaient leur approbation à tout ce qu'avait fait le nouveau conseil.

Un autre membre fit observer qu'une discussion là-dessus mènerait loin, et renouvela la demande d'envoyer une députation au palais, leur rémémorant le danger qui menaçait le Roi.

A ces paroles, un député répondit, d'un ton de mauvaise humeur, que ses électeurs ne l'avaient pas nommé à l'Assemblée nationale pour être envoyé en députation, mais pour servir uniquement le peuple ; qu'il resterait, par conséquent, à son poste à l'Assemblée, et mourrait, s'il était nécessaire, au service de son pays.

M. Emmery [1] dit qu'il était aussi disposé que personne à mourir pour son pays; mais qu'il croyait aussi de son devoir de faire tout ce qui était en son pouvoir pour sauver la vie du Roi et de la famille royale qui étaient évidemment en danger. Il proposa donc qu'une députation fût envoyée sur l'heure au palais, pour protéger la personne de Sa Majesté et l'accompagner à la salle de l'Assemblée, s'il préférait y venir.

Un décret conforme allait passer, lorsqu'on annonça que le Roi et la famille royale se disposaient à quitter le palais pour venir à l'Assemblée. Cette nouvelle jeta les députés dans une grande agitation, et quelques-uns d'entre eux y virent un danger pour la vie du Roi.

D'après un article de la Constitution, « aussi souvent que le Roi se rendra à l'Assemblée législative, il devra être reçu et reconduit au palais par une députation. »

1. Du Nord, maire et commandant de la garde nationale de Dunkerque.

Dans la confusion du moment, le président ne se souvint pas de ce paragraphe ; mais un certain nombre de députés sortirent pour aller recevoir le Roi. Aussitôt après, le Roi, la Reine, leurs enfants et la princesse Élizabeth entrèrent dans la salle de l'Assemblée, précédés d'un grenadier, portant entre ses bras le prince royal, qu'il plaça debout sur la table des secrétaires.

Le Roi s'assit à côté du président et adressa à l'Assemblée les paroles que l'on connaît. La Reine et le reste de la famille royale accompagnés de trois dames de la cour, prirent place sur les bancs réservés aux ministres.

Quand le Roi eut parlé et que le président lui eut répondu, un débat rapide et assez singulier s'éleva.

Un député dit « que l'Assemblée ne pouvait pas continuer ses travaux dans la situation présente ; que plus l'état des affaires était critique, plus aussi on devait observer à la lettre les lois de la Constitution. Les termes du 8e article de la 4e section, chapitre concernant l'exercice du pouvoir législatif, sont ainsi conçus : *Le corps législatif cessera d'être corps délibérant tant que le Roi sera présent.* »

Il proposa donc qu'on priât le Roi de vouloir se placer à la barre, ajoutant qu'il espérait que le peuple n'exercerait aucune violence sur sa personne. Cambon[1] dit à son tour qu'il serait plus convenable que le Roi s'assît dans la tribune mise à la disposition du président.

Puisque, dit un autre, la présence du Roi entrave tous nos travaux, et que, soit qu'il reste à côté du président, soit qu'il prenne place à l'autre bout de la salle, il est toujours également sous la garde des représentants du peuple, je propose qu'on l'invite à s'asseoir à l'une des extrémités de la salle[2].

A cet instant, le Roi parla bas au président, lequel, s'adressant à l'Assemblée, dit que le Roi désirait, en effet, se rendre à l'endroit qu'on venait de désigner. Cambon prit de nouveau la parole :

— Si le Roi désire se retirer, il doit être libre de le faire. Les sièges à l'extrémité de la salle ne sont pas convenables pour la famille royale ; la barre l'est encore moins ; la place assignée, par

1. Le principal organisateur des finances révolutionnaires. Mis hors la loi après les affaires de Prairial.

2. A chaque extrémité de la salle, derrière les bancs des députés, il y a des places où sont admis les étrangers. (Note de Moore.)

la Constitution, au Roi, comme chef du pouvoir exécutif, est aux côtés du président, il ne peut donc s'asseoir à la barre.

— Mais, répond un député, bien qu'il soit le chef du pouvoir exécutif, le Roi est aussi un citoyen : dès lors, comme les autres citoyens, il doit s'asseoir à la barre ; dans ce cas, il ne se trouvera pas au milieu de l'Assemblée, et nous pourrons délibérer en toute liberté.

Là-dessus, le Roi descendit immédiatement de son siège, et prit place, avec sa famille, sur les bancs des ministres.

Mais quelqu'un ayant fait remarquer qu'il se trouvait encore de cette manière à l'intérieur de l'Assemblée, et que, d'après la Constitution, il serait impossible que l'Assemblée pût continuer ses discussions, il fut décidé que le Roi irait dans la loge déjà indiquée. Sa Majesté et toute sa famille, suivis de quelques personnes de leur suite, allèrent occuper cette loge.

Ensuite, M. Rœderer, procureur du département [1], qui était venu avec le Roi et se tenait encore à la barre, fit le rapport de plusieurs des événements déjà racontés. Seulement, comme il ne savait rien de la mort de Mandat, et le croyant seulement retenu pour son service à l'Hôtel de ville, il ne parla point de lui. Mais il déclara qu'une multitude immense étant rassemblée au Carrousel et les canons pointés sur le palais. Quelques hommes du peuple avaient frappé violemment à l'une des portes, et lui et deux officiers municipaux leur avaient parlé. Ils avaient répondu qu'ils voulaient voir le Roi et lui présenter une pétition. M. Rœderer fit observer qu'ils ne pouvaient tous entrer. Il leur proposa de choisir vingt d'entre eux, lesquels paraîtraient devant le Roi à qui ils pourraient alors présenter leur pétition. Ils se retirèrent pour conférer avec leurs chefs sur cette proposition.

M. Rœderer, après les avoir vus s'éloigner, ajouta qu'il s'était adressé aux gardes nationaux qui stationnaient à l'intérieur des cours. Il avait dit que bien qu'ils dussent avant tout maintenir la paix, pourtant, dans le cas où ils se verraient attaqués, la loi leur permettait de repousser la force par la force. Ces hommes lui avaient paru très disposés à faire leur devoir. Mais ayant tenu le même langage aux canonniers, ceux-ci, en guise de réponse, avaient déchargé leurs canons, montrant par là qu'ils ne voulaient opposer

1. Procureur-général-syndic, qui était le titre des procureurs des départements ; procureur-syndic, pour les districts ; procureur, pour les municipalités.

aucune résistance à la multitude. Il n'avait pas entendu parler du commandant en chef de la garde nationale, ne savait rien de son plan de défense. N'ayant reçu, au département, aucune communication de la municipalité depuis que Mandat avait quitté le palais pour se rendre à l'Hôtel de ville ; apprenant qu'à tout instant de nouvelles bandes populaires arrivaient des faubourgs, et ne voyant aucun moyen de protéger le Roi et la famille royale, il lui avait proposé de quitter le palais et de chercher un asile au sein de l'Assemblée.

A peine avait-il terminé ce long et très circonstancié récit, qu'un officier parut à la barre et déclara que les portes du palais étaient sur le point d'être forcées ; que beaucoup de citoyens allaient être massacrés, et qu'il conjurait l'Assemblée de prendre des moyens de les sauver.

M. Lamarque[1] dit : — Sans vouloir remonter à la source de ces événements, songeons seulement à empêcher les horreurs dont nous sommes menacés. Je propose à l'Assemblée de décréter que dix de ses membres iront à l'instant prévenir le peuple contre de tels excès, l'inviter à la paix, à l'ordre, à l'obéissance à la loi. Que les commissaires se jettent entre les défenseurs et les assaillants du palais, et préviennent, s'il est possible, ce double massacre des citoyens. Pour moi, ajouta l'orateur, je demande à m'exposer à leurs premiers coups de feu, s'ils tirent les uns sur les autres.

Guadet[2], à son tour, s'appuyant sur le récit de M. Rœderer, dit qu'il était à craindre que le commandant en chef ne fût arrêté, et proposa de désigner douze membres pour aller le délivrer à l'Hôtel de ville, et rétablir les communications entre le département et la municipalité.

Quelques députés annoncèrent qu'ils venaient d'apprendre que le commandant de la garde nationale avait été tué.

— S'il en est ainsi, reprit Guadet, la députation doit être autorisée à choisir un autre officier pour le remplacer.

Les propositions de Lamarque et de Guadet furent adoptées. Le président ayant indiqué les noms de ceux qui devaient former la

1. De la Dordogne. Conventionnel célèbre pour la défense qu'il prit des massacreurs de Septembre ; fut livré aux Autrichiens par Dumouriez ; échangé, comme on sait, contre Madame, continua de crier : La liberté ou la mort ! jusqu'au moment où Napoléon le nomma préfet du Tarn.

2. Guillotiné le 19 juin 1794.

première députation, ceux-ci se hâtèrent d'aller au Carrousel pour empêcher le combat.

Peu après leur départ, on entendit le bruit du canon et un grand tumulte du côté du jardin des Tuileries. Dans les intervalles de la canonnade, on entendait le feu nourri de la fusillade.

Une députation du nouveau conseil, élu, la nuit précédente, par les sections, entra dans la salle, et leur président parla dans les termes que j'ai déjà mentionnés.

Un des événements les plus remarquables de ce jour mémorable, et celui qui contraste le plus avec l'ensemble des autres, arriva au milieu de l'Assemblée même.

Après la débandade des Suisses et pendant que ces malheureux soldats, assaillis de toutes parts, étaient égorgés sans pitié, un citoyen de Paris eut l'humanité et le courage de protéger l'un d'entre eux, au moment où il allait être accablé par le nombre et près d'être sacrifié. Ayant arraché ce pauvre soldat des mains des égorgeurs, il le fit passer sur les cadavres de ses compatriotes et le conduisit à la barre de l'Assemblée nationale. — Laissez, s'écria le généreux Français, laissez ce brave soldat trouver ici protection. Je l'ai sauvé de la furie de mes concitoyens dont il n'a jamais été l'ennemi ; il n'a paru les combattre que poussé par les autres ; tout est expié ; de grâce, laissez-lui trouver ici un asile sûr.

Puis il jeta ses bras autour du cou du Suisse ; et, vaincu par la fatigue physique et l'agitation morale, il s'évanouit tout à coup dans les bras de celui qu'il avait arraché à la mort.

Les spectateurs, émus de cette scène, secoururent l'homme évanoui. Quand il eut repris connaissance, il demanda qu'il lui fût permis d'emmener le soldat chez lui, disant que ce serait pour lui un bonheur d'abriter et de nourrir, pendant le reste de sa vie, l'homme qu'il avait eu la bonne fortune d'arracher à la mort.

Malgré la juste indignation que beaucoup des discours prononcés jusqu'ici devait faire éprouver au Roi et à la Reine, ils furent les premiers à donner le signal d'applaudissements qui devinrent bientôt universels.

Le président répondit au citoyen : — *L'Assemblée vous a entendu avec intérêt. Elle applaudit à votre courage et à votre générosité.*

Plusieurs des gardes nationaux vinrent féliciter, à la fois, le soldat suisse et le citoyen, son sauveur. Un membre de l'Assemblée proposa d'inscrire le nom du citoyen au procès-verbal de la séance, ce

qui fut adopté immédiatement. Un des secrétaires fit connaître que le nom de cet homme généreux était Clémence, marchand de vin.

Au milieu de tout ce qui se passait alors en France, c'est pour le cœur un grand soulagement de pouvoir signaler un incident de ce genre.

En repassant dans ma pensée les renseignements que j'ai pu rassembler sur cet événement du 10 Août, je crois pouvoir affirmer qu'aucun plan de défense n'avait été arrêté aux Tuileries ; que la catastrophe doit être uniquement attribuée à l'usurpation du nouveau conseil de la commune de Paris, au meurtre de Mandat, et à l'audace des fédérés marseillais et bretons.

Aux portes de l'Assemblée le peuple appelait aux armes. Quelques-uns des députés se levèrent comme pour quitter la salle ; d'autres crièrent : — Non, non ; nous sommes à notre poste ; nous devons mourir ici.

Merlet, le président, étant absent, Vergniaud prit sa place ; et il la céda bientôt à Guadet qui dit : « Au nom de la patrie, je conjure l'Assemblée de rester calme et silencieuse.

Ils demeurèrent silencieux, en effet, pendant un certain laps de temps.

On entendit des cris de victoire, et l'on apprit que les Suisses s'étaient débandés. Il était à craindre que, dans leur déroute, ils ne vinssent dans la salle.

— Nulle force armée n'entrera ici, dit le président. On vient de m'informer qu'un grand nombre de Suisses, qui n'ont pris aucune part à l'action, déchargent leurs armes en l'air, pour indiquer qu'ils n'ont jamais eu l'intention de se joindre à ceux qui tirent sur le peuple.

Le ministre de la marine déclara que lui-même avait porté aux Suisses, de la part du Roi, l'ordre de ne pas se servir de leurs armes ; et il demandait que l'Assemblée ordonnât à des officiers municipaux de les accompagner à quelque endroit où ils fussent en sûreté.

Il y eut en ce moment un tel bruit, un tel vacarme dans le passage situé derrière les deux petites pièces où se tenait la famille royale, que les gens de leur suite, craignant que quelques scélérats ne s'y précipitassent pour leur faire violence, tentèrent d'arracher les barres de fer qui séparaient la loge de l'Assemblée, afin de permettre à la famille royale d'y chercher un refuge, s'il était nécessaire. Les barres de fer ne purent être enlevées qu'à l'aide

du Roi lui-même ; et, après des efforts répétés, elles finirent par céder.

On jugea nécessaire de nommer une commission chargée de faire une proclamation pour engager le peuple à respecter la vie et les propriétés des citoyens ; cette proclamation devait commencer par ces mots : « *Vive la Liberté ! Vive l'Égalité !* » On proposa, mais vainement, d'y ajouter : « *Vive la Constitution !*

Résumons-nous, et répétons que si Mandat eût refusé d'obéir aux ordres du nouveau conseil, ce qu'il eût fait certainement, s'il avait pu savoir qu'il était nouveau ; s'il fût resté aux Tuileries, pour encourager les gardes nationaux par sa présence et par ses paroles, et si les conseillers intimes du Roi eussent été plus énergiques, plus d'accord, l'attaque du château n'aurait pas eu lieu, ou alors les événements auraient été tout autres, et sans doute contraires à ce qu'ils ont été.

Représenter le Roi comme un tyran qui a comploté l'effusion du sang, c'est une accusation sans fondement, comme on en fait en tout pays, et au nom de l'esprit de parti, contre ses adversaires. Louis XVI était si éloigné de vouloir verser le sang du peuple, qu'on a tout lieu de croire que son aversion, pour toute espèce de mesure qui pouvait y conduire, est l'une des causes du triomphe de ses ennemis et de ses propres infortunes.

Quant à la question de savoir qui tira le premier, elle est de fort peu d'importance ; car, fût-il prouvé que ce furent les Suisses, il serait clair encore que le peuple avait été l'agresseur. N'avait-il pas formé le projet de forcer le palais ? Pourquoi les Suisses y avaient-ils été placés ? Était-ce pour agir comme des huissiers d'antichambre, envers une multitude armée ? Non. Ils firent certainement leur devoir de soldats en tirant sur ceux dont le seul but était de forcer leur poste ; car bien que le Roi eût donné l'ordre de ne pas tirer, il est certain que les Suisses ne le reçurent point ; ils ne savaient même pas que le Roi et la famille royale fussent allés à l'Assemblée nationale. Quel motif, sinon le sentiment naturel de se défendre contre la furie d'une canaille en démence, eût pu porter les Suisses à commencer le feu ? Ils virent clairement que les canonniers étaient contre eux ; que les gardes nationaux hésitaient, et que les fédérés se disposaient à envahir le palais. Si, dans un tel moment ils fussent restés inactifs, ils auraient forfait à la réputation de bravoure et de fidélité qui distingue leur nation.

Si les ordres donnés par le Roi de ne pas faire feu leur eussent été

communiqués, — c'est une pure supposition, — en ce cas encore, l'instinct de la défense et du devoir militaire les justifierait d'avoir agi comme ils l'ont fait; car, en ce moment, avant même que la fusillade ne commençât, la fureur des assaillants était si violente, que les Suisses n'étaient pas sûrs de n'être pas massacrés s'ils ne les eussent repoussés par les armes. En tout cas, ils auraient toujours été désarmés, — idée qu'un vrai soldat ne peut supporter.

Après tout, imaginer que les partisans du Roi furent les agresseurs au 10 Août est aussi absurde que de déclarer que les fédérés et leurs auxiliaires ne marchèrent pas du faubourg Saint-Antoine sur le château des Tuileries, et que ce furent les défenseurs des Tuileries qui allèrent au faubourg pour attaquer le peuple.

Traduit par CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

LES DERNIERS JOURS DE L'ORDRE DE MALTE

ET LE GRAND BAILLI DE LA TOUR-DU-PIN *

Bonaparte avait fait au grand maître la promesse de lui procurer une principauté équivalente à celle qu'il perdait, et, en attendant, une pension annuelle de 300,000 francs ; et, de plus, 600,000 francs comptant à titre d'indemnité pour son mobilier. Quant aux membres de l'Ordre, de nationalité française, il avait stipulé qu'ils pourraient rentrer librement dans leur patrie, et recevraient une pension.

Mais aucune de ces promesses ne fut tenue, et ceux des chevaliers qui se fièrent à la loyauté républicaine et voulurent rentrer en France, y furent arrêtés, persécutés. On ne leur rendit pas leurs biens confisqués, et on ne leur paya même pas la pension *alimentaire* de 700 francs qu'on avait stipulée.

Hompesch partit secrètement le 17 juin au soir, avec le commandeur de Saint-Priest, abandonnant à la discrétion du vainqueur tous ses anciens frères dont il avait renoncé, par cette inqualifiable capitulation, à être désormais le chef. L'armée et la flotte républicaine étant parties le 19 pour l'Égypte, la sortie du port fut permise dès le lendemain. Les chevaliers reçurent l'ordre de s'embarquer dans un délai de trois jours, sauf les vieillards dont plusieurs obtinrent l'autorisation de rester à Malte. Dans ce court espace de temps, ils eurent la douleur de voir les patriotes français piller, voler, brûler, détruire tous les objets sacrés ou précieux, anéantir les trophées de leur gloire séculaire et briser les armoiries des héros de leur ordre, chose que les Turcs n'avaient pas faite quand ils s'étaient emparés de Rhodes. Quant aux traîtres et aux chevaliers félons, ils reçurent des récompenses proportionnées à leurs services : Bosredon fut nommé président de la municipalité ; l'in-

* Voir la livraison d'avril 1885.

génieur Touzard devint officier général ; Bardonenche, commandant de l'artillerie républicaine à Malte ; Lascaris fut emmené comme secrétaire par Bonaparte ; plusieurs autres reçurent des places ou des sommes d'argent qui furent la constatation officielle de leur trahison.

Si nous avons eu malheureusement à citer les noms de ces renégats, il est juste à présent de déclarer hautement que, sauf ces tristes personnages, tous les chevaliers se montrèrent fidèles à leur devoir et résolus à l'accomplir jusqu'à la mort.

Nous pouvons dire également que, à part quelques fâcheuses exceptions, les chevaliers avaient toujours mérité l'estime publique, par leur zèle et la régularité de leur vie. Leurs obligations principales étaient d'exercer la charité, de protéger les chrétiens contre les pirates et de faire une guerre incessante aux Barbaresques. Tant qu'ils existèrent, soit à Rhodes, soit à Malte, ils avaient toujours rempli, avec dévouement et générosité, ces belles pratiques de leur institution. L'Ordre faisait de grandes aumônes, donnait asile et secours aux étrangers, quand ils étaient persécutés injustement ; il recevait gratuitement, dans son hôpital, tous les malades qui désiraient y venir, de quelque nation, de quelque religion qu'ils fussent. Les chevaliers servaient eux-mêmes ces malades qui étaient traités avec les plus grands soins, et même avec un tel luxe, qu'on ne les servait que dans de la vaisselle d'argent. Quoique l'Ordre, depuis six ans, eût été privé successivement de plus de la moitié de ses revenus, et obligé ainsi à de grandes réformes, il n'avait rien diminué de ses dépenses pour la nourriture, les remèdes et le bien-être de ceux qui étaient, en permanence, au nombre de 4 ou 500, soignés dans l'hôpital de Saint-Jean. Les patriotes français les en renvoyèrent brutalement et volèrent leur vaisselle, leur mobilier, aussi bien que tout le reste.

Les vaisseaux et galères de l'Ordre de Malte faisaient une guerre constante et acharnée aux Barbaresques, dont ils prenaient chaque année plusieurs corsaires. En mai 1798, le bailli de Suffren en avait encore pris un de vingt canons. Aussi l'Ordre était-il fort utile au commerce des peuples de l'Europe. Les corsaires maltais, faisant des courses dans le Levant, empêchaient les Turcs d'y naviguer librement et les obligeaient à se servir des bâtiments chrétiens qui en tiraient d'énormes profits ; c'était, à ce point de vue, une excellente institution. Si donc l'Ordre possédait des biens considérables dans les divers pays de l'Europe, et en dépensait à Malte

presque tous les revenus, c'était pour le bien général et dans l'intérêt de tous. Les Maltais en tiraient aussi de grands avantages, en outre de ce qu'ils ne payaient pas d'impôts. C'est pourquoi les îles de Malte et Gozzo comptaient à peine 1,200 âmes en 1530, quant l'Ordre en prit possession, et en avaient plus de 100,000 lorsqu'il en fut chassé.

Voilà comment, par son gouvernement paternel et habile, par ses éminents services, par son dévouement au bien public, par le désintéressement et les vertus de ses membres, l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem était l'honneur de la noblesse et la gloire de toute l'Europe chrétienne.

Hompesch s'étant retiré à Trieste, où on l'avait accueilli d'abord avec les égards dus à un prince malheureux, fut bientôt accusé par le grand prieuré de Russie. Il fit paraître divers mémoires pour se justifier et démontrer que le pape seul avait le droit de juger ses actes, et lui-même, comme grand maître, les actes de tous les membres de son Ordre. Mais le bailli de Tignié, grand prieur de Champagne, le bailli de Loras, maréchal de l'Ordre, le commandeur Litta, ambassadeur de l'Ordre à Pétersbourg, et plusieurs autres avaient fait connaître à tous la conduite du grand maître. Le grand prieuré de Pologne (appelé ensuite de Russie) s'assembla capitulairement le 26 août, à Pétersbourg, et somma M. de Hompesch de répondre au reproche qu'on lui faisait d'avoir livré Malte aux républicains, ennemis de toute religion et de tout gouvernement légitime.

Pendant ce temps, les Maltais fidèles, profondément indignés contre les patriotes qui détenaient leur évêque prisonnier et l'accablaient de mauvais traitements, qui dépouillaient leurs églises et commettaient des excès inouïs, s'étaient révoltés, avaient massacré les émissaires envoyés par le citoyen Regnauld (de Saint-Jean d'Angély), pour piller Malte, voler les vases sacrés et les superbes tentures de la cathédrale. Ils avaient égorgé les postes dans les deux îles et bloqué la garnison dans la *cité Valette,* en repoussant toutes les sorties qu'elle tentait.

Ces nouvelles et celles de Russie étant parvenues à Venise presque en même temps, deux grands-croix qui se trouvaient dans cette ville, les baillis du Tillet et de la Tour-du-Pin et les commandeurs de Guron, de Fargues et de Chabrières, firent une dernière tentative près de M. de Hompesch. Ils lui écrivirent que l'insurrection des Maltais lui offrait un moyen inespéré de réparer ses torts, de

prouver son courage ; qu'il devait appeler auprès de lui ses braves chevaliers et se hâter d'aller à leur tête secourir les Maltais, combattre avec eux, et répondre, par l'assaut de la cité Valette, aux accusations dirigées contre lui. Cette noble proposition, conforme à l'esprit de la vraie chevalerie, ne pouvait plaire à M. de Hompesch qui, voyant toujours des obstacles à toute chose, la rejeta.

Au mois de septembre 1798, le grand prieuré de Russie prononça sa destitution, ce dont Mgr Litta, nonce à Pétersbourg et chef du chapitre des prêtres de l'Ordre de Saint-Jean dans cette capitale, rendit compte au Souverain Pontife.

Le 28 octobre, l'Assemblée capitulaire tenue solennellement à Pétersbourg, élut pour grand maître l'empereur Paul Ier, qui, le 13 novembre, jura de maintenir dans l'Ordre la religion catholique, apostolique et romaine, d'en conserver les privilèges et de la rétablir dans son ancien lustre. Le nonce du Saint-Siège fit la cérémonie de l'installation, pour prouver l'entière adhésion du pape ; et l'existence de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem se trouva ainsi de nouveau reconnue officiellement.

Quelques grands-croix et chevaliers français, instruits des événements qui se préparaient, avaient cru devoir se concerter et se conformer à l'usage de l'Ordre qui était, dans des circonstances embarrassantes, de s'adresser au roi de France. Ils s'étaient même demandé s'il n'entrerait pas dans ses vues de se faire mettre à la tête d'une si vaillante milice. Louis XVIII leur répondit de sa main, et, avec une réserve qu'ils comprirent aisément, qu'ils devaient non seulement adhérer aux actes du grand prieuré de Russie, mais aussi reconnaître l'empereur Paul Ier pour grand maître.

Lettre du Roi Louis XVIII à MM. les chevaliers français.

De Mittau, le 20 janvier 1799.

Les pièces relatives à votre projet d'adhésion aux actes du grand prieuré de Russie me sont parvenues, Messieurs, il y a deux jours seulement. J'y ai reconnu, avec le plus vif intérêt, tous les sentiments de ces loyaux et braves chevaliers dont le zèle pour la gloire de leur ordre se confondait avec le dévouement envers leur souverain ; c'est vous dire assez que je vous verrai avec plaisir, faire parvenir à l'empereur de Russie l'hommage que vous proposez de lui rendre. S'il vous fut inspiré d'abord par l'honneur indigné, la reconnaissance vous en fait un devoir depuis que S. M. I. a daigné accepter la grande maîtrise, et vous donner ainsi la certitude de voir bientôt votre Ordre récupérer tout son ancien éclat.

Soyez persuadés, Messieurs, de tous mes sentiments pour vous.

LOUIS.

Le comte d'Avaray, confident du Roi, adressa, le lendemain, aux chevaliers français, la lettre suivante :

De Mittau, le 21 janvier 1799.

Quant à la marche que ces messieurs doivent prendre pour faire parvenir leur accession, celle qui s'est présentée d'abord à leur esprit, paraît au Roi la plus convenable ; en prenant ses ordres, ils lui ont donné un témoignage de soumission auquel S. M. est sensible. Mais ce devoir étant rempli, il est nécessaire que l'Empereur, revêtu aujourd'hui de la dignité de grand maître, reçoive directement de leur main un hommage qui n'a plus besoin d'intermédiaire. Au surplus, vous n'ignorez pas, Monsieur, que, par suite des bontés de l'empereur de Russie, Mgr le duc d'Angoulême s'est trouvé dans le cas de lui déposer la dignité de grand prieur de France, incompatible avec le mariage qu'il est sur le point de contracter. Ces messieurs n'ont donc plus de motifs pour lui adresser une copie de leurs adhésions. J'ai remarqué que leur acte d'adhésion ne parle que des protestations faites, le 26 août 1798, par le grand prieuré de Russie. C'est qu'à l'époque où il a été rédigé, vous ne saviez pas encore que les baillis, commandeurs et chevaliers, capitulairement assemblés à Pétersbourg, le 28 octobre 1798, ont proclamé l'empereur de Russie grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et que S. M. a daigné accepter ce titre par un ukase du 13 novembre. Ces messieurs, dont vous êtes le digne interprète, auront déjà jugé sans doute qu'il serait inconséquent de séparer ces deux actes, et que leur adhésion doit avoir l'un et l'autre pour objet.

J'ai l'honneur d'être...

Comte D'AVARAY.

Jusque-là, M. de Hompesch avait prétendu rester grand maître de l'Ordre, du moins titulairement. Mais il se voyait abandonné de tous. Les républicains ne tenaient pas les promesses qu'ils lui avaient faites. Enfin, l'empereur François II, de nouveau attaqué sur trois points, voyant qu'il n'avait plus aucun ménagement à garder avec le gouvernement révolutionnaire, fit écrire par son ministre, le baron de Thugut, à M. de Hompesch qui habitait encore à Trieste, en le prévenant que Sa Majesté ne pouvait empêcher ses sujets membres de l'Ordre de Malte, de faire des informations sur les circonstances et les motifs de sa honteuse reddition, et qu'Elle était résolue à laisser libre cours à la justice impériale, à moins qu'il ne consentît à prévenir son procès en donnant sa démission.

Hompesch, qui avait tant de reproches à se faire et se savait condamné d'avance, n'osa pas affronter un jugement. Il se hâta de donner sa démission, le 7 juillet 1799. Il l'envoya à Pétersbourg par une députation de chevaliers allemands du grand prieuré de Bo-

hême, et se retira dans un château de la Carniole, sans être suivi par aucun membre de l'Ordre.

Ensuite, cet indigne successeur de tant de héros vint s'établir en France, sous le prétexte de soigner sa santé altérée, mais, en réalité, dans l'espoir de se faire payer la pension de 300,000 francs que Bonaparte, plus généreux que le Directoire, lui avait promise lors de la capitulation. Il ne put rien obtenir et, accablé de dettes, incessamment poursuivi par ses créanciers, renié par tous ses anciens amis, il mourut à Montpellier, au mois de mai 1805, dans la misère la plus complète, puni de son crime par le mépris général.

Nous ne relèverons pas ici la légèreté avec laquelle l'auteur d'une *Histoire générale des Émigrés* a parlé de l'Ordre de Malte, de sa chute et de la conduite de M. de Hompesch qui, selon lui, vendit la grande maîtrise au prince qu'il ne craint pas d'appeler « le monstre »... « le maniaque à tête de mort, » etc., etc... [1].

Il n'a sans doute pas connu ce document par lequel le grand prieuré de Bavière et de même tous les autres grands prieurés reconnurent l'empereur Paul Ier, pour grand maître et chef souverain de leur ordre :

Nous, baillis, grands-croix, chevaliers et prêtres conventuels du grand prieuré de Bavière, solennellement réunis en chapitre.

Pénétrés de vénération pour les vertus de S. M. l'Empereur de toutes les Russies qui est le soutien de la religion, des trônes et des principes sociaux sur lesquels repose le bonheur des générations présentes et futures ; animés de la reconnaissance la plus respectueuse que nous devons aux bienfaits qu'il a daigné accorder à notre Ordre, nous partageons les sentiments d'honneur et d'élévation qui ont inspiré le grand prieuré de Russie dans la proclamation qui a déposé entre les mains de S. M. l'empereur de Russie, le gouvernement de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Nous unissons nos voix à celles de tous nos frères et lui portons l'hommage de notre soumission et obéissance, comme à notre auguste chef. Pleins de confiance en sa parole sacrée qui nous assure non seulement de conserver intactes toutes les institutions et les privilèges de notre Ordre, tant à l'égard du libre exercice de la Religion romaine que des différents rapports qui en résultent, nous supplions Sa Majesté et Eminentissime grand maître, de nous maintenir dans ces rapports et de nous mettre à même, en se concertant avec le Saint-Siège, de concilier les devoirs que nous contractons du fond du cœur, avec ceux que les vœux que nous avons émis au pied des autels, nous imposent vis-à-vis du chef de l'Église catholique, apostolique et romaine.

Fait en chapitre à Münich, le 29 août 1799 [2].

1. H. Forneron, *Histoire générale des Émigrés*, t. II, 268.

2. Ce document est rapporté, in-extenso, dans la relation faite par le bailli de la Tour-du-Pin.

S'il est vrai que l'île de Malte pouvait, dans la pensée de Paul Ier, devenir, pour la marine russe, un boulevard inexpugnable et assuré dans la Méditerranée, il est néanmoins impossible de ne pas payer à l'empereur le juste tribut de reconnaissance que la religion catholique, l'Ordre de Malte et la chevalerie française lui durent pour sa puissante protection et les généreux secours qu'il ne cessa de leur accorder [1]; c'est un hommage que lui rendirent ses contemporains et que l'histoire a pleinement consacré.

Le marquis de la Tour-du-Pin, que nous avons laissé au fort *Manuel*, voyant qu'il lui était interdit de se défendre, comme il le voulait, jusqu'à la dernière extrémité, avait quitté Malte le 22 juin (1798). Il s'était embarqué sur un navire ragusain avec 60 chevaliers, son frère le bailli, ses sœurs, sa femme et sa fille, pour se rendre à Pise. C'était, pour eux, une nouvelle émigration. Le bailli surtout se croyait déshonoré ! Ces honnêtes et braves chevaliers qui n'avaient eu aucune part à la mauvaise conduite du grand maître, n'osaient se montrer nulle part et étaient honteux de la tache imprimée au nom de leur Ordre.

Le bailli avait vendu tout ce qui lui restait d'argenterie, porcelaines, meubles, etc., etc..., et en avait tiré à peu près 300 louis. C'était peu pour vivre pendant bien des années peut-être, avec toute une famille à sa charge ! Aussi, à Pise, chacun dut-il travailler pour gagner le pain quotidien.

La marquise de la Tour-du-Pin et ses belles-sœurs brodaient des robes, des châles, des voiles ; Mme de Léautaud-Bellegarde, leur cousine, qui avait entrepris un commerce de modes à Florence, leur envoyait de l'ouvrage, et peu s'en fallut qu'elles n'allassent la rejoindre pour travailler, comme de simples ouvrières, dans son atelier, ainsi que cette bonne parente le leur proposait.

Mais les nouvelles reçues de Russie ayant donné quelque espérance au bailli qui ne songeait qu'à réparer le mal fait à son Ordre, il se rendit, avec son frère, dans le courant du mois de novembre, à Venise, où se trouvaient de nombreux émigrés, des cardinaux et plusieurs autres personnages importants. De là, ils allèrent à Fiume, en Croatie [2], où le marquis et le comte de la Devèze, le comte et la comtesse d'Albert de Rioms, la comtesse de Colbert, le comte de Vogüé, leurs proches parents, s'étaient réfugiés avec le peu d'argent qu'ils avaient et s'étaient mis à faire le commerce. Bientôt la mar-

1. Saint-Allais, *L'ordre de Malte, ses grands maîtres et ses chevaliers.*
2. Aujourd'hui en Hongrie, sur la limite de la Croatie.

quise de la Tour-du-Pin et les autres dames les rejoignirent à travers les armées belligérantes, guidées par un fidèle ami, le chevalier de Rechignevoisin, et cette nombreuse famille se trouva réunie dans la petite ville de Fiume.

On y compte aujourd'hui environ 18,000 âmes ; le port, où de grands travaux ont été faits, est vaste et a une assez grande activité commerciale ; le voisinage de Tersatto, couvent célèbre construit dans l'endroit où s'arrêta la maison de la sainte Vierge, lorsqu'elle fut transportée, par les anges, à Lorette, y attire une certaine affluence de pèlerins et de pieux visiteurs. Mais Fiume n'était alors qu'une ville fort petite, ayant peu de commerce et offrant peu de ressources. Il est juste de dire, néammoins, que nos pauvres émigrés y rencontrèrent nombre de personnes généreuses et qui leur témoignèrent une touchante sympathie ; MM. de la Devèze y réussirent assez bien dans leur commerce. Quant à la marquise de la Tour-du-Pin et aux dames venues avec elle, et qui n'avaient aucune ressource, elles ouvrirent une école pour les jeunes filles qui voudraient apprendre la langue française, la broderie, les travaux à l'aiguille. Bientôt, elles eurent assez d'écolières pour que cela leur rapportât dix louis par mois ! C'était un bonheur inespéré dans une si cruelle détresse (1799).

Pendant le temps qu'avaient duré ces voyages pénibles, faits presque sans argent et à travers mille dangers, le Czar avait mis beaucoup de zèle à prendre connaissance des affaires de l'Ordre, et à se faire renseigner exactement sur ses principaux membres. Tout ce qu'on lui avait dit de la conduite loyale et énergique du bailli de la Tour-du-Pin, de ses vertus et de sa haute intelligence, lui ayant inspiré un vif désir de le connaître et de s'entretenir avec lui, il chargea le comte Litta de lui proposer de se rendre à Pétersbourg, mettant en même temps une lettre de change à sa disposition pour son voyage. Le bon et modeste bailli fut bien étonné, lui si simple et si désintéressé, de recevoir un semblable message. Mais, espérant que ses démarches pourraient avoir quelque utilité pour son Ordre et peut-être même pour sa famille, il se décida à partir, le 15 août 1799, pour Vienne, d'où il se rendit à Pétersbourg.

Là, il fut logé, défrayé de tout et traité au palais de l'Ordre avec la plus grande distinction. L'Empereur l'accueillit de la manière la plus flatteuse, se plut à le consulter sur les affaires et les intérêts de son Ordre, et lui donna, en mainte occasion, les témoignages de son estime et de sa confiance particulières.

Ayant institué un grand prieuré de Russie catholique, dont le prince de Condé était le grand prieur, il y nomma 15 grands-croix, savoir :

Le vice-amiral comte Litta, — les archevêques de Thèbes, de Mohilof, d'Alby, — le roi Louis XVIII, — le comte d'Artois, — le duc d'Angoulême, — les ducs de Bourbon et d'Enghien, — le comte de Cobentzel, — le duc de Serra-Capriola, — le comte Sigismond de la Tour-du-Pin (le bailli), — M. de la Tremblaye, — le comte Tichkewitz, conseiller privé, — et le bailli de Crussol d'Uzès.

Le bailli de la Tour-du-Pin resta à Pétersbourg jusqu'à la fin du mois de mars 1800. Il en revint comblé de bienfaits par l'Empereur, qui lui donna une pension viagère de 500 roubles, une gratification de 12,000 francs, des habits et fourrures et plusieurs objets et souvenirs très précieux.

Presque aussitôt après son retour à Fiume, le bailli, qui tenait à prouver au Souverain Pontife qu'il le reconnaissait pour premier supérieur et véritable chef de son Ordre, se rendit à Venise où le pape Pie VII venait d'être élu, pour lui présenter ses hommages et lui remettre la *Relation exacte et détaillée de tout ce qui s'était passé à Malte en 1798*. Le pape, profondément ému de cette démarche, l'accueillit avec l'extrême bienveillance qui lui était habituelle, l'embrassa avec effusion et leg arda longtemps auprès de lui, prenant plaisir à entendre de sa bouche le récit d'événements si douloureux et si intéressants à bien connaître.

Le bailli retourna ensuite à Fiume, avec son frère le marquis, qui fit, en 1801, un voyage en Dauphiné, pour y constater la ruine presque totale de ses biens et de sa fortune, et, en 1803, un autre voyage en Portugal, pour y voir le comte René, son fils, devenu officier supérieur dans la cavalerie portugaise. Les deux frères se trouvaient ensemble, entourés de leur famille, quand le bailli, miné par le chagrin, mourut le 25 septembre 1807. Ce fut un jour de deuil pour la ville de Fiume où tout le monde avait pour lui une sorte de vénération. Les plus grands honneurs furent rendus à ses dépouilles mortelles par les autorités et les habitants. Le marquis de la Tour-du-Pin revint alors en France, se retira près de son oncle, Mgr de Mercy, archevêque de Bourges et y mourut en 1810, n'ayant pu recouvrer aucune fortune, et ne laissant que ses beaux et nobles exemples à ses enfants.

Le grand prieuré catholique de Russie avait admis le comte René, son fils, parmi ses chevaliers de justice ; il admit, en même temps,

l'un de ses cousins, le comte de la Tour-du-Pin la Charce (22 mars 1800). A cette occasion, le roi Louis XVIII écrivit au vicomte de la Charce, son père, lieutenant général et cordon rouge, qui mourut au commencement de la Restauration [1].

A Mittau, ce 19 décembre 1799.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 29 octobre; j'employerais avec plaisir ma recommandation pour l'admission de Monsieur votre fils, dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Mais S. M. Impériale a pris des mesures qui rendent cette démarche superflue. Prouver sa naissance et sa fidélité? Or qui peut, mieux que vous, satisfaire à ces deux conditions? Exposez les faits au plus magnanime des souverains, et vos désirs seront remplis : je les attesterais s'il le fallait; j'ajouterais que le marquis de Gouvernet, votre frère, a péri victime de sa fidélité, que Mme la vicomtesse de la Charce, votre épouse, a partagé les sentiments et les malheurs de Mme la duchesse d'Orléans, et que, dès sa plus tendre enfance, Monsieur votre fils s'est toujours montré digne du sang qui coule dans ses veines; mais, je le répète, mon témoignage n'augmenterait pas les titres que vous avez aux bontés de S. M. Impériale.

Soyez bien persuadé, Monsieur, de tous mes sentiments pour vous.

LOUIS.

(*Copie de la lettre originale appartenant à M. le comte de Turenne, petit-fils du comte Louis de la Tour-du-Pin la Charce.*)

On conclura, nous l'espérons, de cette étude historique, que l'abnégation des gentilshommes de ce temps-là, leur intrépidité dans l'accomplissement de leurs devoirs, leur fidélité inebranlable à une cause sacrée, prouvent qu'ils n'étaient pas des descendants si dégénérés qu'on s'est plu à le dire, de nos vieilles races chevaleresques. Si nous avons spécialement consacré ces pages au grand dignitaire d'un Ordre illustre et à un brillant général devenu l'un de ses fidèles chevaliers et l'un de ses derniers défenseurs, c'est que le nom de ces deux vaillants frères est synoynme du plus pur, du plus noble dévouement, et que le dévouement, bien des gens ne le comprennent plus guère après un siècle de désordre moral qui a ébranlé tant de convictions.

Les révolutionnaires qui mettent le progrès de la Révolution au-dessus de l'intérêt de la patrie, les républicains qui voient dans la durée de la République, le moyen de satisfaire toutes leurs haines et leurs convoitises, reprochent aux gentilshommes d'autrefois d'avoir manqué de patriotisme parce qu'avant tout ils étaient dévoués

au Roi. Sans aucun doute ils étaient persuadés qu'une France prospère au dedans, respectée au dehors, une France véritablement heureuse et libre était impossible sans la monarchie traditionnelle et la religion chrétienne. Hélas ! tout ce que nous voyons aujourd'hui est de nature à démontrer combien ils avaient raison. Quant à ceux-là mêmes qu'on prétend flétrir du nom d'*Émigrés,* il suffit de citer ce témoignage d'un étranger, assez peu bienveillant d'ailleurs, pour donner une idée juste de leur patriotisme [1] :

« La moindre pensée d'un démembrement de la France mettait en feu toute la petite cour de Vérone. »

Cte H. DE LA TOUR-DU-PIN LA CHARCE.

1. Lettre de Macartney à lord Grenville, 27 septembre 1795 (recueil de Lebon, 337).

L'ORATOIRE PENDANT LA TERREUR

I

Dès 1790, une partie des lois votées contre les ordres religieux avaient été mises à exécution. Quoique dissimulant encore son dessein de détruire toutes les congrégations, même les séculières, l'Assemblée nationale avait décidé, le 5 octobre 1791, qu'à partir du 1er janvier suivant, l'administration de leurs biens appartiendrait aux fonctionnaires de département et de district. Quelques communautés enseignantes, l'Oratoire notamment, avaient été exceptées de cette mesure. Toutefois, dès le 31 octobre, le comité Ecclésiastique leur faisait savoir « qu'il pensait qu'il n'y avait pas d'incon- « vénient et qu'il pouvait même être utile pour ces communautés de faire connaître l'état de leurs biens et de leurs revenus[1]. » On s'exécuta, et dans l'*Etat du revenu des maisons de l'Oratoire, propre à la Congrégation*[2], ce résumé était déclaré s'élever au total de 584.057 livres, c'est-à-dire, pour les 71 maisons, un revenu moyen d'à peu près 8,000 livres. On voit que l'Oratoire n'était pas riche.

Cependant les mesures violentes de persécution se succédaient en s'aggravant, et bientôt les Oratoriens purent perdre leurs dernières illusions et s'attendre à succomber à leur tour. Du reste, ils avaient des ennemis qui veillaient. L'un d'eux, dès le 29 mars 1790, avait dénoncé à l'Assemblée nationale, « le fanatisme le plus outré contre « la chose publique qui régnait chez les Oratoriens. S'il vous était « possible, continuait-il, de pénétrer dans leurs maisons de Paris... « vous y trouveriez gens qui quoique jurant le civisme, y sont

1. *Arch. nat.*, M 225. — *Circulaire envoyée à M. le Supérieur ou en son absence à M. le procureur général du couvent de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, Paris.*
2. *Ibid.*, M 221.

« cependant le plus opposés ; vous y trouveriez gens qui, du matin « au soir, calomnient les personnes et les opérations de l'Assemblée ; « gens qui, par amour pour l'aristocratie, vous cachent le vœu « général de leur jeunesse qui offre ses services à la nation [1]... » Un autre dénonciateur écrivait au Comité que la suppression de l'Oratoire était nécessaire, parce que « toute corporation cherche « son intérêt particulier avant de chercher le bien général ; qu'elle « est un obstacle au génie (on l'avait bien vu à l'Oratoire), qu'elle « est dangereuse par son ambition [2]... »

Ce dernier dénonciateur avait été confrère. C'est du sein même de la Congrégation, en effet, qu'allait de nouveau partir le signal des dernières épreuves. Plusieurs confrères de Juilly « à peine majeurs et qui n'avaient pas encore le temps requis pour être membres de l'Oratoire, mécontents d'un changement de résidence qu'on leur assignait, adressèrent à l'Assemblée nationale, une plainte contre le Régime de la Congrégation [3]. » Ils dénonçaient aussi leur supérieur, le P. Mandar, qui non seulement n'avait pas prêté le serment, mais encore, disaient-ils, empêchait l'enseignement de la nouvelle géographie [4] et du catéchisme national. « Ces cinq à six jeunes gens, blâmés par le directoire de Meaux, mais approuvés par la municipalité de Juilly (composée de gens honnêtes, mais tous ouvriers), obstinés à résister à leurs supérieurs et à fronder le règlement de la Congrégation [5], » furent malheureusement écoutés, et l'évêque assermenté du Calvados, Fauchet, porta leurs griefs à la tribune, en en ajoutant de nouveaux « sur la décadence des études et la « gêne de l'Oratoire qui, disait-il, ne se soutient que par des em- « prunts [6], » et il en proposa la suppression. Cette motion fut aussitôt prise en considération par l'Assemblée qui ne cachait plus ses dispositions hostiles, et renvoyée à l'examen du comité, malgré les protestations de plusieurs amis de la Congrégation. La *Lettre à M. Fauchet,* que nous avons déjà citée, relevait éloquemment ces accusations et en montrait le peu de fondement : l'enseignement de la géographie se faisait à Juilly suivant l'organisation nouvelle ;

1. *Arch. nat.*, Archives du Comité ecclésiastique, D XIX, nº 50.
2. *Ibid.*, D XIX, 15.
3. Hamel, *op. cit.*, p. 368.
4. De la France divisée en départements.
5. *Lettre à M. Fauchet, député à l'Assemblée nationale, sur sa motion relative à la suppression des congrégations séculières.* In-12 de 11 pages.
6. Hamel, p. 368.

quant au catéchisme national, on n'avait pas à s'en occuper, puisqu'il n'était « avoué ni par l'Assemblée, ni par la municipalité et qu'il n'avait jusqu'ici que la liberté de la presse en sa faveur. » Enfin pour répondre au reproche relatif aux dettes, la lettre ajoutait : « Outre que la Congrégation donna toujours des preuves de désintéressement, elle n'a emprunté dans certaines maisons qu'à raison de la suppression des dîmes qui formaient presque tous leurs revenus et des octrois qui n'ont plus laissé aux hôtels de ville la faculté de payer des pensions[1]. »

Le comité Ecclésiastique continuait son œuvre de destruction, et bientôt le rapporteur Massieu, évêque constitutionnel de l'Oise, qui devait plus tard doubler son anneau pastoral de celui du mariage, déposait son *Rapport et projet de loi sur les congrégations séculières d'hommes*[2]. Ce rapport concluait à la suppression de toutes ces congrégations, en stipulant que ceux de leurs membres qui étaient « employés dans les maisons d'éducation ou chargés de quelque fonction publique, seraient tenus de continuer les dites fonctions jusqu'à ce qu'il ait été autrement pourvu[3]. » De plus, le projet de décret accordait une pension annuelle de 50 livres pour les prêtres, et de 25 pour les frères, par chaque année de service dans la Congrégation.

L'Assemblée entendit la lecture du rapport (novembre 1791), et remit à plus tard la discussion du projet de loi. Mais, répandu partout, car l'Assemblée en avait voté l'impression, ce rapport soulevait les plus vives protestations. En ce qui concerne spécialement l'Oratoire, un premier mémoire[4], dont nous n'avons pu découvrir l'auteur, démontrait qu'il serait utile à l'État de conserver un corps qui n'avait jamais cessé « d'employer tout son temps, sa santé (*sic*), « son bien, sa vie même pour former des citoyens à l'État et de « bons sujets à l'Église. » Puis, dévoilant avec sagacité le but des agitations créées par bien des jeunes confrères, il cherchait à prouver que si l'on supprimait l'Oratoire, du moins ne devait-on accorder de pension « qu'à ceux qui, au-dessus de 40 ans, avaient longtemps travaillé dans la Congrégation. »

1. Voir encore *Arch. nat.*, M 236 b, un Mémoire en faveur de l'Oratoire intitulé : *Mémoire sur cette question : Est-il utile de conserver des corps ?*
2. Imprim. nationale, 1791. In-8° de 12 pages.
3. Page 11.
4. *Arch. du Comité eccl.*, D XIX, 51.

Un député, ancien oratorien et parent de plusieurs membres de la Congrégation, J.-A. Mévolhon, dans sa vive et piquante brochure [1], ne disait rien au sujet de la suppression. Mais comme l'auteur du mémoire précédent, il demandait qu'on ne donnât rien aux jeunes confrères qui n'avaient que cinq ans de congrégation.

« On a quelquefois comparé l'Oratoire au tonneau des Danaïdes. « Les jeunes confrères... étaient l'eau qui entrait et sortait bientôt « après pour se répandre dans tous les états, dans toutes les pro- « fessions de la société. Il faut les considérer bien plus comme « des écoliers qui venaient compléter, perfectionner leurs études « que comme des maîtres voués déjà au pénible métier de l'éduca- « tion publique : il ne leur est rien dû » Mais il proposait, pour les autres membres plus âgés, des gratifications plus considérables que celles que voulait leur faire allouer le projet Massieu [2].

Le *Mémoire pour les membres de l'Oratoire* [3], cherchait également à prouver que les Oratoriens, en cas de suppression, auraient droit à des dédommagements plus considérables que ceux que le projet du Comité leur accordait. Ce mémoire avait pour auteurs, croyons-nous, les Oratoriens de Juilly [4]. Enfin, un Oratorien isolé élevait encore la voix pour protester contre l'injustice de ce rapport qu'il appelait « un libelle, trop maladroit pour être dangereux, dont la méchanceté jalouse se montrait à découvert en prêtant aux membres de l'Assemblée nationale des intentions qui ne nous alarment pas, achevait-il, car nous sommes sûrs qu'elles ne souillèrent jamais vos esprits [5]. » Mais ces illusions n'étaient plus partagées par le gouvernement de la Congrégation. « Nous ne pouvons nous dissimuler, disait un acte du 28 décembre 1791, que la dissolution de la Congrégation... ne soit très prochaine, que l'arrêt en est porté depuis longtemps par le décret de l'Assemblée nationale constituante qui supprime toutes les corporations... que depuis ce décret notre existence comme congrégation n'a été tolérée

1. *Opinion sur le projet du Comité ecclésiastique concernant les Congrégations religieuses, et principalement sur ce qui regarde l'Oratoire par...* De l'imprimerie nationale, in-8° de 6 pages.

2. Mévolhon cependant était injuste pour les *frères* de l'Oratoire qu'il qualifiait de *domestiques*. Aussi ces derniers, approuvés par le Régime, protestèrent-ils par la *Réclamation pour les frères de l'Oratoire*, feuille in-4°, s. d., de l'imprimerie des bâtiments du Roi.

3. In 8° de 11 pages ; Meaux, de l'imprimerie Enguin, 1791.

4. D'après la *Réclamation...* citée note 2, de la page précédente.

5. *Lettre du P. Raviez, de Salins*, Arch. du Com. eccl., D XIX, 45.

que provisoirement, mais qu'il est de notoriété publique que ce provisoire va bientôt se terminer par une destruction totale... Il est connu de tout le monde que le projet arrêté de l'Assemblée législative est de supprimer les congrégations séculières dans les premiers jours de l'année où nous allons entrer [1]... » C'est en effet ce qui devait arriver.

II

Au commencement de cette fatale année 1792, les Frères des Écoles chrétiennes dirigeaient encore leurs maisons, les Oratoriens leurs collèges, les Sulpiciens et les Lazaristes leurs séminaires [2]. Rien, quant à l'extérieur, ne paraissait changé. Mais si les illusions persistaient encore en certains esprits hantés par les préjugés révolutionnaires, elles durent tomber complètement le jour où Gaudin, ancien confrère oratorien [3], présenta au nom du comité Ecclésiastique un nouveau rapport sur la question des congrégations séculières. Il allait plus loin que Massieu et demandait la suppression de toutes les associations d'hommes et de femmes, qui toutes, disait-il, n'avaient *tendu qu'à perpétuer l'ignorance ou l'imposture.* On voit le chemin fait, depuis le jour où l'Assemblée déclarait que l'Oratoire avait bien mérité de la patrie.

Ce rapport, déposé au commencement de février 1792, souleva plusieurs protestations indignées. L'une des plus remarquables par la justesse des pensées et l'énergie du langage et qui fit alors une très grande sensation [4], est la *Lettre d'un ancien élève du collège de Juilly à un ami, sur le rapport...* etc... [5] attribuée à d'Espréménil [6].

« On avait cru jusqu'ici qu'une congrégation dont les Voltaire et les d'Alembert avaient eux-mêmes fait le plus grand éloge, qu'un corps qui

1. *Archiv. nat.*
2. Jager, *Op. cit.*, I, p. 474, note.
3. Il avait quitté la Congrégation avant 1780. Voir sur Gaudin, à propos de la réimpression, faite en 1790, de son ouvrage contre le célibat, les *Réflexions impartiales sur l'ouvrage intitulé les inconvénients du célibat, sur la conservation ou suppresssion des congrégations de l'Oratoire, de la Doctrine...* Paris, in-8° de 44 pages.
4. Hamel, *Op. cit.*, 372.
5. S. l. (Paris) n. d. (1792). In-8° de 15 pages.
6. Hamel, *ib.*

n'était lié que par les nœuds de la fraternité, qui n'excitait l'envie ni par ses édifices, ni par son crédit, ni par ses richesses, qui ne mit jamais la moindre distinction entre le riche et l'indigent, entre le noble et le roturier, et qui, sous l'Ancien Régime fut continuellement battu par la tempête, serait au moins épargné ; mais la destruction est projetée depuis longtemps, et elle doit subir le même sort que tous les ordres religieux. Il n'y a pas de doute que, si la cause des congrégations séculières eut été plaidée selon les règles de la justice et de la vérité, elles n'eussent gagné leur procès, d'autant plus que l'auteur du rapport cite la *philosophie* comme la première cause de leur suppression, et que personne n'ignore que la philosophie moderne est une indifférence entière, pour ne pas dire une aversion, pour toutes les religions, un dépouillement universel de toutes les règles qui tendent à la conservation des mœurs, de la subordination, de la piété filiale, des droits de la royauté ; une pleine et parfaite tolérance des ouvrages tant obscènes qu'impies... »

Après avoir parlé des ordres monastiques, d'Espréménil en vient à l'Oratoire et le justifie des griefs accumulés contre cette congrégation dans le rapport. Il faut remarquer encore ce passage, relatif au serment, qui confirme bien que la majorité des Oratoriens n'avait pas failli :

« D'après le décret qui porte qu'on n'inquiètera personne pour les opinions religieuses, peut-on forcer la conscience, et ne doit-on pas estimer ceux qui ne veulent pas la trahir par un jurement qui répugne à leur manière de penser ?... »

C'était-là le langage de l'équité et du bon sens ; mais l'Assemblée n'était plus capable de l'entendre. « Elle rêvait d'être libre, avait dit Sieyès, et elle ne savait être juste. » La perte de la religion était arrêtée ; il fallait, à tout prix, détruire les congrégations qui en étaient le ferme appui. L'hostilité de la majorité n'était plus douteuse [1], et, le 6 avril, le premier article de la loi de suppression était voté. L'œuvre néfaste s'acheva les 2 mai, 1er juin, 13 et 16 août [2]. Enfin, le 26 de ce dernier mois, la loi entière était votée :

1. Hamel, *Op. cit.*, p. 377.

2. Ces différents articles réglaient le détail des pensions à faire aux membres des diverses congrégations. Voici ce qui était statué pour les membres des congrégations ecclésiastiques comme l'Oratoire : 100 livres, une fois payées, devaient être données, par année de congrégation à ceux qui n'avaient que cinq ans et au-dessous, de congrégation ; — 20 livres *de pension, par chaque année*, à ceux qui en avaient de cinq à dix ; — 30 livres à ceux qui en avaient plus de dix. Un maximum de 1200 livres était fixé. On peut voir encore, sur cette question des pensions un *Mémoire touchant le traitement à faire aux membres de la ci-devant congrégation de l'Oratoire*. In-8° de 7 pages. S. l. n. d.

la congrégation de l'Oratoire était nommée la première parmi les « corporations éteintes et supprimées à dater de ce jour [1]. » Dès le 16 juillet précédent, les pères du Régime avaient remis à chaque Oratorien une pièce officielle,[2] « scellée de l'ancien sceau de ladite congrégation » attestant le nombre d'années passées à l'Oratoire, pièce à produire pour toucher la maigre pension promise, pension payée si peu de temps [3].

Mais le plus important document de cette étude, est ce que l'on a justement appelé le *testament* de l'Oratoire. Nous raconterons ensuite comment ce testament fut scellé par le sang de plusieurs martyrs.

Dès que les premiers articles du décret de dissolution eurent été votés, le gouvernement de l'Oratoire crut qu'il était de son honneur et de son devoir de transmettre au Souverain Pontife un exposé de sa conduite depuis le commencement de la Révolution, et de lui faire connaître son entière adhésion à tous les actes émanés des évêques fidèles contre les attaques dont la constitution de l'Église était l'objet. Cette lettre qui fut adressée au Pape Pie VI, le 10 mai 1792, ne saurait être analysée sans perdre de sa force. Nous la donnons ici en entier et pour la première fois en français [4].

Très Saint Père,

Au milieu de la tempête de persécution et de violence qui enveloppe en ce moment tous les ordres de l'Église de France, à la veille même de la dispersion de l'Oratoire, les supérieurs légitimes de notre Congrégation, les membres des maisons de Paris, prêtres et confrères, agissant au nom de la partie la plus saine et la plus nombreuse de la Congrégation, veulent avant la dispersion et la déportation dont on les menace dans les différentes parties du monde, s'aller jeter ensemble aux pieds de Votre Sainteté, et levant les yeux vers le centre de l'unité catholique, comme vers le port assuré du salut, ils désirent renvoyer leur dernier souffle de vie au principe de qui l'Oratoire l'avait reçu.

Bien qu'il semble qu'il ne nous puisse rien arriver de plus malheureux que la destruction totale de notre Congrégation, cependant comme toutes les associations religieuses, à la suite des grands ordres qui tous ont si

1. *Loi relative à la suppression des congrégations séculières.* Imprimerie nationale du Louvre, 1792, in-8° de 27 pages.

2. Feuille in-4°; imprimée s. l. ni n. d'imprimeur.

3. Les Oratoriens ne furent pas obligés pourtant de quitter leurs maisons. A Paris ils y étaient encore en septembre 1792, mais avec eux se trouvaient « le militaire, les bureaux, les comités et assemblées de la section de l'Oratoire. » *Arch. nat.*, M 236. A Juilly, trois ou quatre pères purent rester même pendant les plus mauvais jours de la Terreur. Voir Hamel, *Op. cit.*, p. 385.

4. D'après la copie autographe du P. Vuillet, de ma collection.

bien mérité de la religion, ont été anéanties par les fatals décrets de l'Assemblée nationale, il nous paraît, à nous qui ne sommes pas meilleurs que nos frères, non seulement tolérable, mais glorieux de partager leur sort. Mais ce qui mettrait le comble à notre douleur, Très Saint Père, ce dont rien ne pourrait jamais nous consoler, ce serait que par suite de la défection de quelques-uns, il vous restât, Très Saint Père, quelque crainte que toute la Congrégation se soit séparée du Saint-Siège, et que nous regardant comme des gens qui ont erré dans la foi, vous ne nous gardiez dans votre cœur aucune place.

Bien au contraire, notre Congrégation que l'on peut appeler purement hiérarchique, qui a tiré son origine et sa vie de l'autorité même du Siège apostolique ; qui n'a jamais eu d'autre privilège que d'obéir aux évêques et d'adhérer fermement avec eux à la chaire de Pierre, a vu avec la plus profonde douleur quelques-uns des siens donner à leur mère de justes sujets de plainte. Défection lamentable ! Défection dont il faut plutôt gémir que s'étonner. Car au milieu de ce renversement de tout l'ordre de choses ancien, de ce régime de la licence la plus effrénée dans les écrits, dans les paroles que chacun a revendiquée sous le prétexte de la liberté recouvrée, quoi d'étonnant que dans ces circonstances si difficiles, notre congrégation, privée de l'autorité, des conseils, de l'exemple de son supérieur général, de plus, remplie de jeunes gens comme toujours trop amateurs de nouveautés, quoi d'étonnant qu'elle n'ait pu tenir d'une main plus sûre et plus ferme les rênes du gouvernement. Les assemblées législatives avaient encore augmenté les difficultés en se montrant ostensiblement opposées à elle et favorisant ouvertement les révoltés.

Nous avouons, Très Saint Père, qu'il ne nous vient pas à l'esprit de nous excuser de ce que quelques-uns des nôtres ont adhéré par serment à ce que l'on appelle la Constitution civile du clergé. Nous en disons hardiment : *Ils étaient au milieu de nous, mais ils n'étaient point des nôtres* [1]. Nous pleurons ouvertement de les voir ainsi pénétrer dans le bercail, non comme des pasteurs, mais en voleurs et larrons. Nous avons été également indigné de ce que l'un des nôtres [2] se soit réuni, dans votre ville d'Avignon, aux citoyens rebelles contre votre autorité. Dieu a permis que depuis il ait été mis à mort. Dieu veuille que cette mort cruelle ait expié sa faute !

Voilà, Très Saint Père, ce qui nous a remplis et nous remplit de douleur. Veuille votre justice ne pas faire retomber sur toute la Congrégation la faute de quelques membres qui se sont laissés entraîner par leur esprit pervers. Votre Sainteté apprendra du reste que plusieurs d'entre nous ont publié des écrits, conformes à l'antique foi, contre les entreprises des schismatiques ; que d'autres, dans l'ardeur de leur foi et dans leur inébranlable fidélité à la religion ont souffert généreusement la perte de leurs

1. *1re Epitre de S. Jean*, I, 19. « Et pourquoi ? Parce que s'ils avaient été des nôtres, ils seraient demeurés avec nous. » Bossuet, *Médit. sur l'Evangile*, 79e jour.
2. Le P. Mouvans. Il en sera question plus loin.

situations, l'exil, la fuite, les opprobres, les injures, la prison, *heureux d'avoir été jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus* [1].

De ce fait que le premier sacre des évêques intrus a été accompli dans notre église, on pourrait peut-être croire que ces rites sacrilèges ont été approuvés par nous. Mais nous nous sommes opposés, autant que nous l'avons pu, à un si grand mal ; nous n'avons rien négligé, rien omis pour faire comprendre clairement combien nous avons souffert de la violence qui nous a été faite à ce sujet. Mais malgré tous nos efforts notre édifice a été usurpé, l'autorité canonique de l'archevêque de Paris a été violée, le schisme est sorti du sanctuaire de notre église pour de là se répandre librement dans les provinces du royaume. Dès que le bruit de la préparation de cet attentat parvint à nos oreilles, nous délibérâmes sur les moyens à prendre pour nous y opposer ouvertement, et nous n'avons renoncé à ce dessein que quand il nous eut été clairement démontré que ce que nous ferions serait inutile, qu'on ne nous demanderait nullement notre assentiment, et que si contrairement à ce que la prudence conseillait, nous essayons de lutter, il en résulterait de plus grands maux que ceux que nous vous voulions éviter.

Du moins avons-nous aussitôt envoyé plusieurs des nôtres aux vicaires généraux de l'archevêque de Paris pour leur témoigner de notre obéissance et de notre vénération à l'égard de notre pieux prélat ; pour leur exposer la triste situation où se trouvait la communauté, la douleur qu'elle éprouvait et les prier de donner avis au prélat de la conduite que nous avions tenue à cette occasion [2]. De plus, nous nous sommes abstenus avec soin de paraître à cette cérémonie impie et scélérate, de peur que notre présence n'eût fait croire que nous prenions part à ce schisme et que nous approuvions le coup porté à la religion. Et comme il est du devoir de tous les chrétiens et surtout des prêtres non seulement *de croire de cœur* mais encore de *confesser de bouche sa foi*, nous avons eu soin de faire connaître ce que nous pensions de ce qui avait été fait, de le consigner dans des écrits publics, afin que la nouvelle de nos protestations put arriver jusqu'aux points les plus reculés de l'Europe chrétienne.

Nous avons, en toutes circonstances, tenu une conduite analogue. Ainsi pour ce qui regarde les pasteurs des âmes, nous n'avons jamais reconnu d'autres ministres, d'autres évêques que ceux que l'Église reconnaît. Aucun des nôtres n'est allé aux intrus. Aucune autre mention n'a été faite dans les dyptiques sacrés que celle des pasteurs légitimes. Bien plus, le curé de Saint-Germain, sur la paroisse duquel est situé notre maison, privé de son église, s'est réfugié dans la nôtre et y remplit encore maintenant autant qu'il est possible, les devoirs de sa charge à l'égard de son troupeau. Que dire encore ? Rien, en un mot, n'a été fait par nous qui violât le moins du monde notre amour envers l'Église catholique, notre vénération et

1. *Actes des apôtres*, V, 41.

2. « Cette démarche, dit Tabaraud (*loc. cit.*), fut accueillie favorablement par les administrateurs du diocèse et transmise aussitôt à M. de Juigné qui s'était retiré dans les pays étrangers. »

notre respect à l'égard du siège apostolique, enfin notre sincère obéissance aux évêques et aux pasteurs qui sont restés unis au siège de Rome.

Votre Sainteté en concluera facilement de quel œil nous avons envisagé ce que l'on appelle la Constitution civile du clergé ; avec quelle crainte, quelle horreur nous avons vu des assemblées purement civiles, s'arroger le pouvoir suprême de l'Église ; avec quel sentiment nous avons reçu vos lettres, si remarquables par la doctrine, si dignes de respect par l'autorité éminente qui les remplit, si pleines de douce et de paternelle charité ; avec quel amour nous les avons reçues et nous nous y sommes soigneusement conformés.

Nous vous offrons, Très Saint Père, avec confiance et sécurité, cette sincère protestation de notre foi. Beaucoup des nôtres, répandus par toute les provinces de France et qui partagent nos sentiments, eussent voulu la signer avec nous ; mais les difficultés des temps les en ont empêchés.

Dieu veuille, Très Saint Père, que ce témoignage sincère de nos sentiments satisfasse Votre Sainteté. Dieu veuille que vous acceptiez et ratifiez cette déclaration explicite de notre vénération la plus dévouée, et de notre inviolable fidélité.

Nous vous demandons enfin humblement votre paternelle bénédiction et sommes, de Votre Sainteté, les fils très obéissants et très dévoués.

Les prêtres de l'Oratoire composant le Régime de la Congrégation, et les autres membres des maisons de Paris.

Ce 10 mai 1792.

Plus de 60 Oratoriens signèrent cette admirable lettre que le P. Vuillet adressa à l'ambassadeur de France à Rome, le cardinal de Bernis, pour qu'il la remit au Saint Père. Le P. Vuillet écrivait en même temps au cardinal la lettre suivante :

Monseigneur,

Une protestation sincère de soumission, de respect et de l'union la plus intime au centre de l'unité catholique, doit être le dernier soupir d'une Congrégation qui n'a existé pendant près de deux cents ans que sous l'autorité du Saint-Siège, et qui souvent en éprouva les bontés. Elle a dû regarder comme un de ses devoirs les plus indispensables de déposer, avant la séparation de ses membres, dans le sein paternel du Souverain Pontife, un témoignage non équivoque de son attachement à la religion catholique, apostolique et romaine. C'est cette profession de foi, Monseigneur, que nous vous supplions de vouloir bien présenter à Sa Sainteté, après que Votre Excellence en aura pris lecture. Nous touchons au moment d'être détruits et dispersés par la tempête que l'irréligion a excitée contre les plus saints établissements. Notre consolation est de périr comme victimes, et de n'être frappés que par la certitude où l'on est, que l'acceptation de la Constitution civile du clergé est une vraie apostasie.

Cette consolation, Monseigneur, serait plus entière, si nous avions été tous unis de sentiment, comme nous y exhorte l'Apôtre. L'esprit, *qui souffle où il veut,* a permis que des jeunes gens qui n'avaient pas eu le

temps de se pénétrer des principes de la Congrégation, se laissassent séduire par les attraits insidieux de la nouveauté. Il a permis que quelques hommes d'un âge plus mûr, quoiqu'en petit nombre, n'aperçussent pas, soit dans la suite, soit dans l'ensemble des opérations de l'Assemblée, un dessein formé de bouleverser la discipline de l'Église, et de ruiner la religion. Mais les écarts des particuliers sont plutôt un sujet d'humiliation qu'un crime qu'on doive imputer à un corps qui les désavoue pleinement. Votre Excellence peut certifier au Père commun des pasteurs et des troupeaux que la saine partie de la Congrégation gémit profondément sur des scandales qu'il n'a pas été en son pouvoir d'empêcher ; sur l'égarement de plusieurs qui n'ont pas redouté un serment si justement réprouvé par le Saint-Siège ; et sur l'aveuglement de ceux qui ont oublié le sort annoncé par Jérémie aux *prophètes qui courent lorsque Dieu ne les a pas envoyés.*

Voilà, Monseigneur, ce qu'aurait eu l'honneur de vous exposer avec confiance le R. P. Moisset, dernier supérieur général de notre Congrégation, ce chef respectable qui était pour nous un modèle constant de vertu et de la piété la plus tendre. Nous avons eu le malheur de le perdre, il y a dix-huit mois, et dans ce prétendu règne de la liberté, nous n'avons pas eu la faculté de lui choisir un successeur. La place que j'occupe m'autorise à le suppléer ; et la dernière fonction qu'elle me prescrit sera, etc.

Le 10 mai 1792.

L'ambassadeur répondit, le 6 juin, que Sa Sainteté avait été extrêmement satisfaite à la lecture de la susdite lettre, et qu'elle se disposait à y faire une réponse honorable ; mais la difficulté des communications, les événements désastreux qui signalèrent cette affreuse époque et la dispersion du corps, qui arriva sur ces entrefaites, mirent fin à cette correspondance.

Nous devons citer encore ici la lettre que le Père Procureur général adressa à Mgr l'archevêque de Paris, alors à Chambéry, en lui envoyant la copie de celle qui avait été écrite à Sa Sainteté, et la réponse obligeante qu'y fit ce digne prélat.

Monseigneur,

Frappés par le décret désastreux qui a supprimé toutes les congrégations séculières, nous avons cru devoir, avant notre séparation, consigner entre les mains du chef de l'Eglise le témoignage de nos sentiments. Les circonstances avaient pu les rendre suspects, et c'était une raison de plus qui nous obligeait à les exposer dans leur vérité au Père commun des fidèles ; mais, d'un autre côté, nous n'avons point oublié la qualité que vous conservez toujours de légitime pasteur de l'Eglise de Paris ; et quand vos vertus personnelles ne nous commanderaient pas aussi invinciblement le respect, l'attachement, l'obéissance et la manifestation du parti dans lequel l'autorité, ainsi que la conscience nous ont fixés, la dignité seule dont vous êtes revêtu nous en ferait une loi, que les conjonctures malheureuses

où nous sommes ne seraient pas capables de nous faire violer. C'est donc avec autant de confiance que de plaisir que nous cherchons à y satisfaire, en vous remettant, Monseigneur, une copie authentique de la lettre que nous avons eu l'honneur d'écrire au Souverain Pontife. Comme elle renferme tout ce qu'il serait possible de vous exprimer sur la façon de penser que nous avons adoptée, et dans laquelle nous demeurons fermes, il est inutile d'abuser de vos moments pour répéter ici les détails qu'elle contient, et qu'il est consolant pour nous de déposer dans votre sein. Nous avons l'honneur, etc.

Voici ce que répondit Mgr de Juigné :

Chambéry, le 5 juin 1792.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 22 mai, au nom du Régime de l'Oratoire, et de trois maisons de Paris, avec la copie conforme de celle que les mêmes ont écrite au Pape, en date du 10 mai. Je les ai lues l'une et l'autre avec le plus grand plaisir ; et j'ai éprouvé la plus sensible et la plus vive satisfaction en apprenant que la partie la plus saine et la plus nombreuse de cette illustre Congrégation s'est maintenue dans l'union et l'attachement à l'Église catholique, à la chaire de Pierre, le centre de l'unité, et aux pasteurs légitimes, malgré les malheurs qu'elle a éprouvés par la défection de plusieurs de ses membres. Je ne doute pas que le Souverain Pontife n'ait aussi ressenti la plus grande consolation à la lecture de la lettre qui lui est adressée. Je vous prie, Monsieur, et Messieurs les prêtres de l'Oratoire, au nom de qui vous m'écrivez, de recevoir mes sincères remercîmens des sentimens que vous m'exprimez personnellement, d'une manière si flatteuse, et l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur, etc. [1].

On conviendra que de cette série de documents rejaillit sur l'Oratoire une assez pure gloire pour effacer les quelques torts que nous avons du constater. Aussi pouvons-nous hautement répéter avec Tabaraud que la Congrégation se trouve ainsi justifiée « des imputations odieuses dont la malveillance s'est efforcée de flétrir la dernière époque de son existence ; que les préventions par lesquelles auraient pu se laisser séduire les personnes de bonne foi, qui n'ont besoin que d'être éclairées pour revenir de leur erreur, sont dissipées ; et qu'ainsi enfin se trouve transmise aux générations futures, dans toute son intégrité, la réputation que ce corps s'était acquise dans le long et pénible exercice des honorables fonctions qui lui étaient confiées. »

1. D'après les copies de ma collection.

Mais les souffrances de nos martyrs ont une voix encore plus éloquente pour prouver que jusqu'à la fin, il y eut dans l'Oratoire de dignes héritiers des Bérulle et des Condren.

III

Nous avons déjà parlé du P. Maisonneuve, curé de Joyeuse. « Arrêté le 19 février 1793, conduit de suite en prison, condamné à la déportation, traduit à Bordeaux où je fus embarqué, mais conduit seulement dans la rade de Rochefort ; là, continue-t-il avec la même simplicité comme s'il s'agissait de la chose du monde la plus naturelle, je fus enfermé dans le fort de Brouage ; enfin je fus conduit dans la maison de réclusion de la ville de Saintes. Ce fut dans cette dernière prison que j'obtins ma liberté, au bout de près de quatre ans de détention [1]. »

Un autre oratorien, ancien curé de Joyeuse, le P. Lavoumer, au moment de la Révolution chanoine et vicaire général de Viviers, fut déporté à Rhé et y mourut le 23 février 1799.

C'est dans une île voisine, celle d'Aix, qu'avait été déporté le P. Mathieu Tabaraud, frère du célèbre Tabaraud (qui lui avait pu passer en Angleterre où il joua le beau rôle que l'on sait), et c'est là qu'il mourut, le 3 avril 1794, des suites des privations et des mauvais traitements [2].

Le P. Latour, supérieur du séminaire de Châlon-sur-Saône, après avoir administré le diocèse au nom de Mgr du Chilleau, déjà exilé, avec autant de fermeté que de prudence durant les temps les plus orageux, fut enfin obligé, après avoir été emprisonné plusieurs fois, de se retirer aussi en Allemagne. De là il continuait à envoyer des instructions au clergé fidèle du diocèse. « Pendant qu'il soutenait ainsi par ses écrits, raconte Guillon [3], les fidèles de France dans les sentiers de la bonne doctrine, le P. Latour se consacrait généreusement au service spirituel des hôpitaux du lieu de son exil ; et ce fut dans l'exercice d'un ministère aussi méritoire

1. *Mémoire à l'archevêque de Vienne.* Communiqué par M. le vicomte de Montravel, de Joyeuse.

2. Guillon, *Les martyrs de la foi pendant la Révolution française.* Paris, 1821. In-8°, tome IV.

3. *Op. cit.*, t. III, p. 468. — Sur le P. Latour, voir encore *Légendaire d'Autun*, par M. Péquégnot, t. II, p. 474.

et si pénible, qu'il trouva la mort, périssant ainsi comme ces saints prêtres qui, au temps de l'empereur Valérien, méritèrent en mourant au service des pestiférés, que l'Eglise les honorât comme martyrs. »

Le voisin du P. Latour, le P. J.-B. Perron, supérieur du séminaire de Dijon, avait été, à cause de son grand âge, dispensé de la déportation. Mais, enfermé comme un criminel dans la maison de détention de Dijon, il y succomba le 27 décembre 1793. « On le compte, ajoute Guillon [1], au nombre des nouveaux martyrs de France, dans une liste qui fut publiée à Rome en 1794 avec l'autorisation du Souverain Pontife. »

Le P. Jacques Dupuis, embarqué sur la *Charente* en mars 1798 et déporté à Cayenne, y mourut le 18 vendémiaire an 7.

Plus heureux que son confrère, le P. Denoodt transporté le 1er août 1798, sur la *Bayonnaise*, put s'évader de Cayenne le 12 mai 1799.

C'est également sous ce climat meurtrier qu'avaient été transporté les PP. Van Hecservych et Wliegen. Arrêtés l'un et l'autre en septembre 1797, en exécution de la loi impie du 18 fructidor, ils furent déportés ensemble à Cayenne et abandonnés dans le désert de Conamana. Le premier y mourut le 1er octobre 1798, le Père Wliegen le lendemain. Pendant que la dyssenterie et la peste les minaient intérieurement, détail horrible, les vers les rongeaient au dehors [2].

Je ne sais si cette mort ne paraîtra pas plus horrible que celle des Oratoriens qui furent guillotinés ou fusillés et dont nous allons rapidement faire l'histoire. Il a été question du P. Mouvans, la principale victime de l'affreux massacre de la Glacière à Avignon. « Les prisonniers, raconte un historien de cette scène sanglante [3], étaient appelés pour venir, leur disait-on, parler à M. le général (Jourdan coupe-tête). Dès qu'ils apparaissaient dans l'enclos de la barrière, on les assommait avec des barres de fer ou des haches, ensuite on les achevait à coups de bayonnettes et de sabres ; enfin on les traînait par les pieds quand ils étaient tombés pour faire bondir leur tête d'une marche à l'autre... L'homicide trajet finissait

1. Guillon, IV, p. 245.
2. Guillon, IV, pp. 682 et 737. Sur ces victimes de Fructidor, voir aussi le *Correspondant* du 25 octobre 1877, p. 261.
3. André, II, p. 26.

à l'ouverture de la tour appelée la Glacière... Bientôt leurs corps meurtris, ruisselant de sang, se débattant dans les convulsions, roulaient dans l'abîme... » On sera de l'avis du narrateur pour admettre que le P. Mouvans a « suffisamment expié dans le hideux abattoir de la Glacière, ses utopies constitutionnelles [1]. »

Le P. François-Xavier Pochet était chanoine de Manosque, son pays natal, au moment de la Révolution. « C'était un bon prêtre, de mœurs irréprochables, doué d'une foi et d'une vertu capables de l'élever au rang glorieux de ceux qui méritèrent la palme du martyre; car c'est uniquement pour avoir constamment et très courageusement refusé le serment de la Constitution civile du clergé qu'il a perdu la vie [2]. » Refugié à Negresse avec deux autres prêtres fidèles il y fut découvert le 3 août 1792, par une bande de Marseillais, et traîné au château fort de Manosque, avec ses deux compagnons. A 11 heures du soir, le même jour, on les mène hors de la ville dans un champ d'amandiers... « en leur assénant des coups de crosse de fusil, en les piquant même avec les bayonnettes pour accélérer leur marche vers le lieu du sacrifice... Quand ils sont arrivés, le P. Pochet veut parler à la populace qui les a suivis, pour lui faire connaître ses erreurs et les pièges tendus à son ignorance par les ennemis de la religion ; mais les meurtriers lui jettent aussitôt la corde au cou, le frappent avec une extrême brutalité, lui coupent même la langue et le pendent enfin à un amandier [3]... »

Mathieu-Toussaint Petit était encore fort jeune et à peine engagé dans les ordres sacrés. Loin de partager les tendances schismatiques de plusieurs de ses confrères du collège de Lyon, il se fit distinguer, dit Guillon [4], par un grand éloignement des licences révolutionnaires et surtout de la fréquentation des schismatiques. » Aussi, après la réduction de Lyon, fut-il bientôt arrêté. Ceux qui étaient chargés de le conduire au comité de sa section, touchés de sa jeunesse, lui suggérèrent de mentir pour échapper à la mort. Il s'y refusa constamment, manifesta hautement ses sentiments et sa croyance devant la commission révolutionnaire qui le condamna le 25 décembre 1793 et le fit exécuter le même jour. Il n'avait que vingt-trois ans.

1. André, I, p. 282.
2. Cité par Guillon, IV, p. 346.
3. *Id. ibid.*
4. *Op. cit.*, IV, 241.

Le P. Lazare Roubiès fut arrêté dans les mêmes circonstances Il était bibliothécaire de la ville de Lyon. Sa déclaration formelle contre le serment le fit d'abord expulser de la bibliothèque. « Quand Lyon tomba au pouvoir de la Convention et que le P. Roubiès vit commencer les cruautés des proconsuls envers les Lyonnais, ne doutant plus que dans leur rage particulière contre le clergé, elles ne l'atteignissent, il disait à l'un de ses amis, qui nous l'a répété : « J'ai bien des fautes à me reprocher dans le cours de ma vie, et j'aurais grand besoin de faire pénitence. Je ne me sens guère le courage de la faire longue ; oh ! si je pouvais l'abréger en mourant pour la religion de Jésus-Christ! » Son désir ne tarda pas à être exaucé. Il fut arrêté et traduit devant l'impie, autant que barbare, commission révolutionnaire, qui, le 29 pluviôse an II (17 février 1794), le condamna à la peine de mort, comme contre-révolutionnaire et comme fanatique [1]. »

C'était également un oratorien de Lyon, mais de la maison d'institution, que le P. Brandouin de Beaurefort. Il avait repoussé comme une œuvre de ténèbres, la Constitution civile du clergé. Malgré la loi de déportation, il avait cru pouvoir rester à Toulouse, son pays natal. Mais arrêté dès 1793, et le 3 mai 1794 traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort comme prêtre réfractaire et décapité le lendemain [2].

La même année allait encore compter un martyr oratorien, le P. Germain Queudeville. Au moment où la Révolution éclata, il était curé de Coulans. Chassé de sa paroisse pour refus de serment, il crut prudent de venir à Paris ; puis, pour plus de sûreté, se rendit à Juilly. Après la loi du 26 août 1792, il voulut, malgré les représentations de ses confrères retourner à Paris pour consulter Bailly, avec lequel il avait d'anciennes relations d'amitié. Celui-ci le rassura pleinement, « lui donnant pour raison qu'ayant atteint l'âge de 60 ans, il étoit certainement, par un article formel de la loi, à l'abri de toute poursuite. Mais, à la fin de 1793, le P. Queudeville, agité des plus cruelles inquiétudes, fit part aux frères Lamarre, de l'Oratoire, chez lesquels il était caché, rue Meslée, de l'intention où il était d'aller consulter Levasseur, du Mans, député du département de la Sarthe à la Convention. Ils s'efforcèrent de l'en dissuader, en lui retraçant tous les crimes de ce régicide. Il leur ré-

1. *Id.* IV, 519.
2. *Id.* II, 300 et 601.

pondit qu'ayant été son professeur, il avoit toute confiance que Levasseur ne lui donnerait pas un conseil perfide, et qu'il chercherait bien sûrement à le sauver plutôt qu'à le perdre. Il alla donc le trouver, dès le lendemain, sur les neuf heures et le conjura de lui indiquer franchement ce qu'il avoit à faire. « Revenez demain, lui dit Levasseur, revenez de bonne heure : j'espère vous donner une réponse qui vous sera favorable. » Le P. Queudeville s'en retourna chez lui, satisfait de sa démarche. Mais, dans la nuit, il fut arrêté et conduit à la prison du Luxembourg. Se refusant à croire qu'il eut pu être trahi par son ancien disciple, il se contentait de dire et répéter souvent avec la résignation la plus édifiante : « *Mon Dieu, ayez pitié de son âme.* » Un jeune parent qui étoit parvenu à lui parler au travers d'une cloison dans sa prison, lui représentant combien il avait agi avec imprudence en se livrant à Levasseur, il lui répondit : « Je ne pouvois me persuader une si noire trahison. Prions, vous et moi, prions et faisons prier pour que Dieu lui pardonne tout le mal qu'il m'a fait. » Enfin, ce digne ecclésiastique se vit transféré aux prisons de la Conciergerie ; et le 22 messidor an II (10 juillet 1794), on l'amena avec d'autres prêtres devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à la peine de mort, comme « complice d'une prétendue conspiration dans la prison du Luxembourg. » Ce même jour, il fut immolé à la barrière du Trône, vers 2 heures de l'après-midi, à l'âge de 62 ans. Tandis qu'on le conduisait sur une charette, au lieu du supplice, avec les autres victimes, un témoin oculaire qui l'y vit placé à côté d'un capucin du Mans, son ami, assure qu'ils se tenaient étroitement unis l'un à l'autre et se préparaient mutuellement à leur sacrifice. Le P. Queudeville, apercevant dans la rue Saint-Antoine, un de ses anciens amis, M. Perou, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre du Mans, et leurs regards s'étant rencontrés, cette courageuse victime leva les mains vers le ciel et parut dire au chanoine par ses gestes expressifs et ses yeux attendris, que c'était là désormais l'unique lieu qui fixait ses désirs, et que son plus ferme espoir était d'arriver bientôt à la céleste patrie [2].

1. Guillon, IV, 391. — Sur le P. Queudeville, voir encore Hamel, p. 381, et D. Piolin.

2. Le commissaire du directoire du district du Mans (Mesnard-la-Coroye) fit, quelque temps après, vendre tout le mobilier du P. Queudeville et brûler ses nombreux manuscrits, parmi lesquels on doit surtout regretter ses sermons, ses conférences ecclésiastiques, et ses divers traités de théologie, qu'il se proposait de donner

L'année 1795 vit encore s'accomplir à Toulon le martyre de deux Oratoriens, le P. Garnier, supérieur du collège et le P. Eustache, professeur dans la même maison. Ils donnèrent l'un et l'autre, atteste Guillon [1], l'exemple de la fidélité à l'Eglise lors de la Constitution civile du clergé. Lorsque Toulon fut occupé par les Anglais, ils purent se croire affranchis de la tyrannie de la Convention. Mais quand les Anglais abandonnèrent la ville, les Pères Garnier et Eustache furent aussitôt arrêtés et « les féroces proconsuls eurent le soin de les comprendre dans la multitude de Toulonnais fidèles qu'ils immolèrent en faisant tirer sur eux des canons chargés à mitraille [2]. »

Les célèbres noyades de Nantes eurent aussi leur victime de l'Oratoire, en la personne du P. Dubois. Ce vénérable prêtre, âgé de 63 ans, était depuis longtemps curé de Saint-Vincent de Nantes. Enfermé à Saint-Clément le 6 juin 1792, puis traîné dans plusieurs autres prisons, il fut enfin embarqué sur *la Gloire* et noyé avec d'autres victimes le 17 novembre 1793 [3].

Nous aimerions encore nous arrêter aux noms des Oratoriens emprisonnés, exilés ou déportés en haine de la foi. Parmi les premiers, outre ceux que nous avons déjà nommés, il faudrait pouvoir raconter ce qu'eurent à souffrir le vénérable P. Mérault, incarcéré à Orléans pendant plus d'un an ; les PP. Bayot [4], Henry [5], Plailly [6], Pruneau [7], etc...

Nous avons relevé aussi les noms de plus de quinze déportés en Espagne, à Jersey,... et de beaucoup d'autres simplement qualifiés d'émigrés [8]. Nous voudrions aussi nous arrêter à ces prêtres courageux qui restèrent cachés à Paris au péril constant de leur vie pour

au public dans sa vieillesse. Les restes de sa bibliothèque riche et choisie, ont été réunis à la bibliothèque publique du Mans : la plus grande partie avait été dispersée et volée avant cette réunion.

1. Guillon, *Op. cit.*, III, pp. 603 et 604. Nous avons donc fait erreur précédemment en disant sur la foi de D. XIX, 22 qu'ils avaient prêté le serment schismatique.

2. *Ibid.* Voir encore Lauvergne, *Histoire de la Révolution dans le Var*, p. 556 ; — Paris, *Mémoires pour l'histoire de Toulon en 1793* ; Hautard, *op. cit.*

3. Lallié, *Noyades de Nantes*, p. 155.

4. Lallié, *Op. cit.*, p. 129.

5. D'après la *Liste générale des émigrés de toute la République*. In-f°. An II.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.* Le P. Pruneau put se réfugier en Hollande, puis en Allemagne et enfin fut accueilli par Pie VI dans ses états. Voir Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires de France, 1790 à 1800*. Paris, 1857, II, p. 426.

8. La liste que nous venons de citer en compte 24.

aller, jusqu'au pied de l'échafaud, comme firent les Pères Brun et Carrichon pour le duc de Mouchy et la vicomtesse de Noailles [1], donner les derniers secours de la religion aux victimes de la Terreur. Mais les détails nous font défaut. En admettant même que de nouvelles recherches ne nous permettent pas d'ajouter de nouveaux noms à cette liste d'Oratoriens confesseurs de la foi, on conviendra qu'elle est assez longue pour détruire les préjugés qui ont vu dans l'Oratoire une congrégation acquise aux idées révolutionnaires.

En effet, — nous l'avons mathématiquement démontré, — la très grande majorité des prêtres de l'ancien Oratoire, ne voulut point participer au schisme. Rappelons les chiffres : sur 236 Oratoriens, 57 firent défection [2]. 179 restèrent donc fidèles, 15 d'entre eux jusqu'à la mort et plus de 50, malgré la prison, la déportation ou l'exil.

Rappelons enfin que si la Révolution eut des partisans exaltés comme les confrères Fouché, Cattaërt, Billaud-Varenne, etc... on n'en doit faire rejaillir la honte ni sur le sacerdoce dont ils n'étaient pas revêtus, ni sur la Congrégation dont ils n'étaient pas de véritables membres.

A. Ingold,

Pr. de l'Oratoire.

1. Sur l'héroïque dévouement de ces deux Oratoriens, voir Hamel, *Op. cit.*, p. 384; — le *Correspondant* du 10 avril 1847, et *Anne-Paule-Dominique de Noailles*, Paris, Dentu et Douniol, 1865. In-12.

2. Nous avons retrouvé la rétractation de cinq de ceux-ci. Nous avons tout lieu de croire que nous en découvrirons d'autres.

Fin

UN PROJET DE DÉMEMBREMENT DE LA FRANCE

(1793)

L'idée seule d'un démembrement de la France offense à ce point notre patriotisme que l'on n'oserait s'y arrêter un instant, si l'on ne la regardait comme absolument folle. Folle en effet elle nous semble aujourd'hui à juste titre, mais elle n'a point toujours paru telle à la convoitise des nations voisines. Nous allons voir, au lendemain de la chute de la grande monarchie française, un Anglais y songer déjà, et, du fond de son cabinet, distribuer libéralement nos plus belles provinces aux puissances étrangères.

Les premiers mois de l'année 1793 n'avaient point été heureux pour les armées de la République, et l'on put croire un instant que les monarchies coalisées allaient avoir raison de la Révolution. Un pamphlétaire anglais, nommé William Playfair, publia à Londres, dans ces circonstances, une brochure portant ce titre à sensation : *Réflexions sur l'état présent de la France. — Nécessité politique de réduire son territoire pour sa paix intérieure et pour la tranquillité de l'Europe* [1]. L'étrange pamphlet avait pour épigraphe cette prédiction menaçante : « Les démocrates français auront le sort de tous les fous. Ils ont commencé par attaquer et insulter leurs voisins ; ils finiront leur carrière dans une camisole de force [2]. »

Les *Réflexions* étaient si hardies qu'elles forcèrent l'attention, et l'opuscule obtint un succès de vente. William Playfair était un

1. *Thoughts on the present state of french politics and the necessity and policy of diminishing France for her internal peace, and to secure the tranquillity of Europe*, by William Playfair. London, John Stockdale, 1793, in-8°, VIII-103 p.

2. « The french démocrats will be like other madmen, the have begun by insulting and attacking their neighbours, and will finish their career in a strait waiscoat. »

de ces pamphlétaires plus féconds que sérieux qui pullulent de l'autre côté de la Manche, où la brochure politique est une manie nationale [1]. Playfair cherchait sans relâche dans les grands événements de la Révolution française des occasions favorables pour lancer de petits pamphlets. Il venait, quand il écrivit ses *Réflexions,* de publier, coup sur coup, un essai sur les conséquences inévitables d'une réforme parlementaire [2] et des considérations générales sur l'état et les ressources actuelles de la France [3]. Les idées développées dans cette dernière brochure, flattant l'amour-propre britannique, avaient fait remarquer le nom de son auteur.

William Playfair n'était point seulement hostile à la Révolution comme tory, mais, ainsi que la plupart des Anglais du siècle dernier, il portait à la France une haine héréditaire. Il s'en inquiétait toutefois, mais comme d'une voisine dont la grandeur importune et dont l'on ne saurait dire que du mal. En 1789, William Playfair poussa même en France une reconnaissance pour étudier sur place la transformation politique du royaume, mais alors, pamphlétaire obscur, il ne réussit pas à pénétrer près de ceux qui allaient jouer les premiers rôles du drame révolutionnaire, et il ne rapporta de son voyage qu'un souvenir de quelque valeur. C'était celui d'un dîner à Suresnes chez Clavière, l'intime ami de Mirabeau. Avant de passer à table, il l'avait *interviewé,* et, dans le pamphlet que nous allons examiner, il rapporte cet entretien avec la satisfaction d'un voyageur qui atteste par une anecdote qu'il a vu ce dont il parle [4].

Pour assurer le succès de sa brochure, Playfair la plaça sous le patronage d'un pamphlétaire dont le nom était particulièrement populaire à Londres : c'était le général Lloyd. En 1779, quand chacun parlait de la possibilité d'un débarquement des Français, le général Lloyd avait publié une brochure sur l'état des affaires de France, sur l'invasion projetée et sur les moyens de la repousser [5]. Le pamphlet avait le mérite de l'à-propos, et il obtint en Angleterre

1. Il importe de ne pas confondre William Playfair, avec son frère, John Playfair, mathématicien distingué, mort en 1819.

2. *Inevitable consequences of a reform in parliament.* London, Stockdale, 1792, in-8°.

3. *A general view of the actual force and resources of France, in january, 1793.* London, Stockdale, 1793, in-8°.

4. « I was at the house of this revolutionist at Surene, and, walking in the garden before diner, he said to me, etc... » (*Thoughts,* p. 43.)

5. *A rhapsody on the present system of french politics ; on the projected invasion and the means to defeat it,* by general Lloyd, London, 1779.

un succès retentissant. William Playfair, à la suite de ses réflexions si menaçantes pour la République, réimprima le célèbre opuscule du général Lloyd, et c'est sous ses auspices qu'il imagina d'entretenir ses compatriotes du démembrement de l'ex-royaume de France.

Voici l'analyse de ce curieux travail.

William Playfair, démontrant tout d'abord que la France est l'unique foyer de propagande révolutionnaire, affirme que les autres nations, ont pour leur propre sûreté, le droit et le devoir de la rendre impuissante. Il ajoute qu'en outre cela n'est que juste, la France se trouvant être leur débitrice ; et, pour l'établir, il dresse le compte singulier que nous reproduisons ci-dessous [1].

Ce que la France doit actuellement aux nations étrangères :

I. — A la maison d'Autriche :		
L'Alsace et les provinces conquises par Louis XIV (à rendre). Dommages causés en Brabant depuis le commencement de la guerre.....	10.000.000 l.	
Frais de deux campagnes.....	15.000.000	
Pensions aux veuves et enfants des soldats tués.....	2.500 000	
	———	27.500.000
II. — Au roi de Prusse :		
Frais de deux campagnes.....	15.000.000	
Pensions aux veuves et orphelins.	3.000.000	
	—— ——	18.000.000
III. — A la Hollande :		
Dommages causés.....	2.000.000	
Frais d'une campagne.....	7.000 000	
Pensions aux veuves et orphelins.	500 000	
	———	9.500.000
IV. — A l'Angleterre :		
Indemnité pour prises maritimes.	1.000.000	
— pour troubles suscités à l'intérieur.....	1.000.000	
Frais d'armement.....	7.000.000	
Pensions aux veuves et orphelins		

1. V. *Thoughts*, pp. 73-74.

(*I hope very small*), ajoute Playfair, qui semble douter fort que les Français puissent tuer un seul Anglais.....	0.000.000	
		9.000.000
V. — A la Sardaigne :		
Dommages causés en Savoie...	4.000.000	
Frais.....	3.000.000	
Pensions aux veuves et orphelins.	500.000	
		7.500.000
VI. — A l'Espagne :		
Préparatifs de guerre.....		5.000.000
VII. — A la Russie :		
Préparatifs de guerre.....		5.000.000
VIII. — Au Pape :		
Pour Avignon.....		0.000.000
IX. — A Genève :		
Pour avoir excité des troubles.....		0 000.000
Ce qui fait un total de.....		81.500.000

Ces 81,500,000 livres, Playfair était généreusement d'avis qu'il ne fallait point les faire verser à la France, mais, pour réduire la République à cette impuissance nécessaire au salut de l'Europe, il conseillait d'attribuer à chaque nation, à la place de l'indemnité financière à laquelle elle avait droit, une fraction du territoire de notre malheureuse patrie. Et une belle carte coloriée indiquait nettement les cessions proposées par le pamphlétaire.

La France devait abandonner :

I. — A l'empereur :

La Flandre française, l'Artois, le Luxembourg français et l'Alsace (ce qui, d'après Playfair, n'était d'ailleurs qu'une restitution, *to be returned*).

II. — Au roi de Prusse et à l'empereur :

Une fraction de territoire bornée par une ligne tirée d'Abbeville à Belfort, ligne qui aurait été au nord la frontière de la France.

III. — Au roi de Sardaigne :

Le Dauphiné et la Provence, ce qui aurait donné à la France le Rhône pour frontière sud-est.

IV. — A Genève :

Le territoire de Gex et la Savoie, que lui aurait cédée le roi de Sardaigne.

V. — Au roi d'Espagne :

La partie de la France comprise entre les Pyrénées, la Garonne et le canal du Languedoc.

Et du reste de la France ainsi mutilée, William Playfair, dans sa sinistre ironie, voulait composer un royaume, *to be re-established in the illustrious house of Bourbon.*

Et l'Angleterre ? — N'avait-elle donc point de part dans cette étrange curée, et le pamphlétaire ne réclamait-il point pour elle quelque dépouille de notre pauvre France ? Le patriotisme de William Playfair n'était pas, on le pense, à ce point en défaut. Il n'assignait point, il est vrai, à son pays un petit morceau du territoire français, mais il lui attribuait libéralement en revanche les plus belles de nos colonies, et même quelques-unes de celles des puissances alliées, trop généreusement servies dans ce partage continental.

Quel fut en Angleterre l'accueil fait à ce rêve d'un cerveau en délire ? Nous trouvons une analyse de l'extravagante brochure dans les deux principaux recueils bibliographiques de l'époque. Le premier, *The Monthly Review,* dont la rédaction était libérale, est nécessairement hostile à l'écrivain tory. Playfair y est raillé de la façon suivante :

« Un écrivain capable de projeter et d'exposer de sang-froid la capture des provinces extérieures de la France, d'y applaudir comme à un acte de justice et même de bienveillance pour le pays démembré peut attirer l'attention à la cour d'un despote prussien ou russe, mais, dans un pays qui sait apprécier ses droits et respecter ceux des autres, il n'a droit qu'à..... A M. Playfair de finir la phrase [1]. »

A Londres même, sans aller à Berlin ni à Pétersbourg, l'insolente brochure, comme nous l'avons dit, attira néanmoins l'attention. Le *Gentleman's magazine* l'analysa sérieusement, accusant seule-

1. V. *The Monthly Review*, t. XI, p. 331 : « A writer, who is capable of coolly projecting and planning the seizure of the exterior provinces of France, and of applauding it as an act of justice and even of kindness to the country thus violently dismembered, may have some claim to the attention at the court of a Russian or a Prussian despot ; but, in a country which values its own rights and respects those of others, he can only expect to meet with — We leave W. P. to finish the sentence. »

ment d'un brin d'exagération les prétentions grotesques de Playfair [1]. Et si non seulement tous les amis de la France, mais encore tous les esprits sérieux s'amusèrent des rêveries de l'auteur des *Réflexions*, son opuscule ne s'en vendit pas moins aisément, et tous les Français réfugiés à Londres eurent la douleur de voir, chez les marchands de livres, la patrie dépecée sur la carte du pamphlétaire.

L'on sait que la France ne fut point alors menacée d'avoir pour limites le Rhône et la Garonne, et que d'autres fleuves peu après reflétèrent notre drapeau. Si cela mit un terme aux menaçantes élucubrations de Playfair, cela ne suffit point à diminuer la haine qu'il portait à notre pays. Vingt-sept ans après, en 1820, il publiait un gros volume, *La France telle qu'elle est et non la France de lady Morgan* [2], où il montrait contre la France et les libéraux autant de malveillance que la célèbre femme auteur avait montré de prédilection pour eux. L'ouvrage pouvant être apprécié même en France de ceux qui s'effrayaient du libéralisme, fut, dans cette pensée, traduit par Defauconpret [3]. Le traducteur eut toutefois la prudence de déclarer, dans son avant-propos, que l'opinion de l'auteur n'était point toujours la sienne et qu'il n'entendait nullement en être responsable. *La France telle qu'elle est* eut un succès de curiosité et l'on se plut à la lire après *la France* de lady Morgan [4]. Ce pamphlet, — car en réalité c'en était un, — fut le dernier acte d'animosité contre notre pays du folliculaire anglais. William Playfair mourut en 1823.

Le nom de l'auteur des *Réflexions sur l'état de la France* est de nos jours complètement oublié[5], et nul écrivain n'oserait, à l'étranger, exposer aujourd'hui des théories semblables aux siennes. N'y a-t-il pas toujours néanmoins, chez les nations voisines, des envieux qui, si la fortune venait à trahir nos armes, pourraient parler encore de nous faire expier, par l'humiliation d'un démembrement, la grandeur de notre passé ?

Cte G. DE CONTADES.

1. V. *The gentleman's magazine*, t. LXIII, p. 935.

2. *La France telle qu'elle est et non la France de lady Morgan*, Paris J. Nicolle, 1820, in-8°, II-470 p. — V. Quérard, la *France littéraire*, t. VII, p. 209.

3. V. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, t. II, p. 503.

4. *La France* de lady Morgan, fut traduit pour la première fois en 1817 par Lebrun des Charmettes. Paris, Creuttel et Würtz, in-8°.

5. Si oublié que dans les recueils biographiques, comme *The Georgian Era*, où le nom de son frère John est mentionné, celui de William Playfair ne se trouve pas.

PENSÉES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

Je n'ai jamais rencontré un plus joyeux exemple de la *piperie* des mots et de la badauderie révolutionnaire : L'oisiveté des moines ! C'était le pont-aux-ânes de l'école philosophique du XVIIIe siècle. Les moines étaient des oisifs. Il n'en fallait pas douter.

Un voyageur visite l'Espagne. Il s'arrête dans un monastère. Il y voit quelques moines et il dit : « Ils élèvent trente jeunes garçons, nourrissent et soignent douze vieillards ; cette charité active excuse leur OISIVETÉ !!! » Ce personnage qui appelait oisifs des hommes qui élèvent trente enfants et soignent douze vieillards, se promenait dans un bon carrosse, admirant les sierras et les senoras, goûtant l'amontillado et pinçant le menton des filles d'auberge. Il n'avait pas d'autre besogne. Ne lui parlez pas d'oisiveté. Il se croyait un homme occupé. Le fils de ce philosophe sera le jacobin, et il coupera le cou aux moines qui soignent les vieillards, parce que son père, qui travaillait à admirer les senoras, aura assuré qu'ils sont oisifs.

⚜

Ce n'est pas seulement l'oisiveté que la Révolution reprochait aux moines, c'était aussi le célibat. Les moines ne travaillaient pas à la population ; et cette besogne est, comme on sait, le premier devoir du citoyen libre et patriote.

Les citoyens libres et patriotes deviennent les maîtres. Quelle est leur première pensée ? Chasser les moines inutiles qui ne travaillent pas à la population. Et la seconde ? Diminuer, par tous les moyens, la population de la France, qu'ils trouvent trop considérable.

Ces moines ne créaient pas de foyer domestique ; autre crime ! Or Voltaire, d'Alembert, Robespierre, Saint-Just, presque tous les illustres, étaient célibataires. Rousseau plaçait son foyer domestique aux Enfants-Trouvés ; Diderot dans le sein de Mlle Voland. Mlle de

Lespinasse en représentait plusieurs, à elle seule, de ces foyers domestiques, et des plus philosophiques. On ne me fera pas dire où les disciples de Diderot, de Robespierre, de Saint-Just placent aujourd'hui leurs Dieux Lares. Auprès d'eux, Rousseau est un patriarche. Mais ces pieux soutenеurs de la Révolution persistent à publier que les moines ne donnent pas l'exemple du foyer domestique, et qu'il les faut supprimer pour cela.

⚜

Est-ce nous qui disons aux ministres de la République : « *Celui qui craint la religion et qui la hait est comme les bêtes sauvages qui mordent la chaîne qui les empêche de se jeter sur ceux qui passent* ? » Non, c'est Montesquieu. Il n'avait pas deviné que les républicains casseraient la chaîne, justement pour permettre à leurs fils de se jeter sur les passants. Seulement, leurs filles se mettront de la partie.

⚜

« *L'impie est un animal terrible qui ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire ou qu'il dévore.* » Demandez aux illustres vétérinaires qui cherchent à émanciper les maîtres d'école, de qui vient cette sentence. Ils vous répondront qu'ils n'en savent rien. Poussez-les, ils offriront de gager qu'elle vient d'un esprit étroit et clérical. Piquez-les, ils connaîtront le Jésuite qui l'a écrite. Fouettez-les, ils jureront que c'est le P. Loriquet. Ils l'ont lue dans une première édition que les Jésuites ont supprimée. Cette sentence est de Montesquieu, et je la trouve non seulement profonde, mais prophétique. Elle résume toute l'histoire de la fin du XVIIIe siècle. *Le révolutionnaire est un animal terrible qui ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire ou qu'il dévore.* Ajoutons *ou qu'il salit,* et la prophétie comprendra la République d'aujourd'hui.

CH. D'HÉRICAULT.

LE VOL DES DIAMANTS DE LA COURONNE

AU GARDE-MEUBLE*

On espérait que Cottet qui, évidemment, savait beaucoup de choses, se déciderait à parler. Le peuple, séduit par la jeunesse et la figure intéressante de l'accusé, lui était sympathique. Aussi, lorsqu'arrivé à la place de la Révolution, il demanda à monter au Garde-Meuble, accéda-t-on très volontiers à ce désir.

Cottet reconnut d'abord devant le président du tribunal et le commissaire national qui se trouvaient là, qu'il avait caché une partie des diamants, et, comme on le pressait de révéler la cachette, il parut se plonger dans de profondes réflexions ; puis, tout-à-coup, repoussant ceux qui se préparaient à lui délier les mains pour qu'il puisse signer sa déclaration, il annonça qu'il était prêt à marcher à la mort. Nulle instance ne put le faire revenir sur sa détermination et il mourut avec son secret.

C'est peut-être par lui seul qu'on eut pu obtenir quelques éclaircissements sur tant de points restés obscurs et reconstituer le chaînon qui manque en cette affaire entre Danton et les voleurs subalternes, mais encore une fois, Cottet ne fit aucune révélation[1].

Le 2 novembre 1792, la première section du tribunal s'occupa du procès de Paul Miette et de sa femme Marie-Françoise Brébant.

Marie Brébant, femme Paul Miette, qui semble n'avoir joué dans cette affaire qu'un rôle assez effacé avait 34 ans, et était née à Argenteuil.

Paul Miette était né à Paris, il était âgé de 35 ans, et il était en dernier lieu domicilié à Belleville. Il avait successivement exercé, ou fait semblant d'exercer, un grand nombre de professions ; d'abord marchand de vins, il avait été ensuite metteur en œuvre, puis mar-

* Voir la livraison d'avril 1885. — On a aisément deviné que le mot *fin* avait été mis par erreur au bas du précédent article de M. Drumont.

1 Du moins celles qu'il fit ne nous sont pas parvenues. On comprendra pourquoi. Il n'avait à côté de lui que le président et le commissaire, deux créatures de Danton.

chand d'argent ; au moment de son arrestation, il se préparait à reprendre sa première profession de marchand de vin.

D'après le signalement de la police, c'était un homme de cinq pieds deux pouces, ayant le visage long et blanc, le nez effilé et pointu, les cheveux et les sourcils bruns.

Paul Miette en effet, avait eu plus d'une fois maille à partir avec la police. Arrêté une première fois le 14 mars 1779, il avait été conduit au Châtelet, sous l'accusation de vol avec fausses clefs. Le 21 juin 1781, il avait été de nouveau enfermé, cette fois à Bicêtre, puis banni de Paris pendant 9 ans, enfin le 25 mars 1792, il avait été encore poursuivi pour un vol commis rue Quincampoix.

Ces notes de police, ce casier judiciaire, dirions-nous aujourd'hui, gênaient un peu Paul Miette, qui s'était efforcé de faire disparaître ces témoignages trop significatifs d'un passé peu recommandable. Naturellement, il avait vite trouvé, moyennant cinquante louis, un concours bienveillant dans un officier de paix des nouvelles couches, Morel, qui avait déchiré du *livre noir*, ces feuillets compromettants.

D'après l'acte d'accusation, Paul Miette était prévenu « d'être du nombre de ceux qui ont spolié le Garde-Meuble et d'avoir ensuite acheté à vil prix de ses complices des diamants et autres bijoux, d'avoir monté au Garde-Meuble accompagné des nommés Le Tord et Basile dans la nuit du 11 au 12 septembre, d'avoir, après ce vol immense, quitté subitement son domicile de la rue de Bussy en payant son terme qui n'était pas échu et un autre qui n'était pas commencé et en disant qu'il allait se retirer chez une de ses tantes au Marais tandis que c'était pour se retirer à Belleville dans une maison qu'il avait achetée 15,000 livres. »

On relevait encore contre Paul Miette les propos qu'il aurait tenus lors de son arrestation, il avait dit à ceux qui l'arrêtaient : « Le vol du Garde-Meuble met bien du monde dans l'embarras ; si j'avais un couteau je couperais le cou à deux coquins, non avec le tranchant, mais avec le dos pour les faire souffrir davantage. »

La déposition du premier témoin entendu, Edme-Joseph Sirejean, atteste que le pillage du Garde-Meuble était déjà la nouvelle des rues dans Paris bien avant que Roland et Petion ne songeassent à s'en occuper. Il montre une fois de plus dans quel milieu la Révolution recrutait son personnel administratif. Ce témoin raconte que « le 11 ou le 12 septembre dernier [1] il rencontra sur le quai

1. Cette date du 11 septembre déjà indiquée à plusieurs reprises, notamment dans

Pelletier le nommé Baptiste Georges, guichetier de l'hôtel de la Force, lequel, étant ivre, l'invita à aller boire une bouteille de bière avec lui et lui dit alors : « Vous ne savez pas une nouvelle : le Garde-Meuble a été volé cette nuit, c'est Paul Miette, vous en entendrez parler. »

Sirejean n'avait pas prêté attention à ces paroles, mais, quelques jours après, étant passé sur la place de la Révolution il vit un grand nombre de citoyens rassemblés qui s'entretenaient du vol du Garde-Meuble ; il alla sur le champ au comité de la section des Tuileries faire sa déclaration de la conversation et de la confidence que lui avait faite le nommé Baptiste. Il se rappelle que c'était le 17 septembre. Il a su depuis que le nommé George Baptiste est venu chez lui pour le trouver et que n'ayant point réussi il s'est répandu en invectives et a traité le déposant de scélérat.

Jean-Baptiste Georges, guichetier à la Force, contesta cette rencontre que l'ivresse lui avait peut-être fait oublier et il nia avoir tenu les propos que rapportait Sirejean. Un long débat s'engagea alors à propos d'un détail qui pouvait remettre Baptiste Georges sur la voie. Le premier témoin avait affirmé que Baptiste, ce jour là, avait une redingote d'uniforme qu'il venait de chercher chez le dégraisseur. Baptiste convient qu'il a fait dégraisser une redingote, et indique la demeure du dégraisseur contre lequel le tribunal décerne un mandat d'amener en consignant Baptiste.

Louis Bonnefond, tailleur, dépose que l'accusé a demeuré chez lui pendant dix-sept mois, qu'il l'a payé de ce qu'il lui devait et qu'il lui a dit qu'il allait vendre ses meubles pour se retirer chez une tante dans le Marais.

Paul Miette auquel on demande pourquoi il a déménagé avec tant de précipitation, répond que son arrestation au mois de mars précédent avait compromis sa réputation dans le quartier, qu'il avait été apostrophé par des femmes qui habitaient la même maison que lui et qui lui avaient reproché d'avoir été fouetté et marqué.

Un des premiers condamnés, Douligny, reconnaît Paul Miette pour l'avoir vu au Châtelet ; il a entendu dire à Rondany que Baptiste était venu le voir le 11 septembre accompagné de Paul Miette qui lui fit voir des diamants et bijoux provenant du Garde-Meuble.

Le citoyen Rouvau, notaire, dépose qu'il a rédigé le contrat de

le procès de Depeyron est très importante quand on la rapproche de celle du 17 où le vol fut officiellement déclaré ; elle prouve d'une façon évidente que les malfaiteurs d'en bas avaient une sorte d'autorisation tacite de voler pour dissimuler les soustractions déjà commises par les malfaiteurs d'en haut.

vente de la maison de Belleville ; l'accusé lui en a remis les fonds en assignats.

La femme Paul Miette interrogée sur la façon dont elle a gagné une somme de 3,000 livres, qu'elle a apportée en dot à son mari balbutie d'abord, puis finit par s'écrier : « Faut-il que je m'humilie au point de dire l'état que j'ai exercé ? je n'ai pas fait de mal à personne ; j'ai gagné de l'argent au prix de mon sang. »

Le citoyen Morel, ci-devant officier de paix, paraît avoir été le modèle du policier révolutionnaire ; il vivait de pair à compagnon avec les malfaiteurs qu'il était chargé de surveiller, il les visitait en prison, il allait avec eux au spectacle, il leur empruntait de l'argent, il leur servait de témoin quand ils se mariaient. Une perquisition à son domicile, ordonnée par le tribunal et exécutée par le citoyen Bois, directeur du jury, fit découvrir un volumineux dossier composé avec des notes de police.

Douligny rappelé raconte un certain nombre de faits qui prouvent jusqu'à l'évidence que, moyennant quelques louis, Morel se chargeait d'arranger les affaires, de faire acquitter les coupables et de faire condamner les innocents.

Paul Miette auquel on demande une dernière fois si, dans la nuit du 11 au 12 septembre dernier, il n'a pas volé au Garde-Meuble le crachat et l'épée d'Henri IV et s'il ne les a pas fait voir à Rondany, s'obstine à prétendre qu'il n'a jamais été au Garde-Meuble et qu'il ne connaît pas Rondany.

On donne lecture au tribunal du testament de mort de Louis Lyre et de celui de Meyran dont les déclarations sont écrasantes pour Paul Miette.

Le testament *in articulo mortis* de Meyran porte en outre « que dès que Paul Miette fut sorti de la Force, en août dernier, ayant appris que des particuliers s'étaient, le 10 août, emparé dans les appartements des Tuileries d'une quantité de bijoux et d'effets précieux que le ci-devant roi et la ci-devante reine avaient cachés un moment avant de se rendre à l'Assemblée nationale, il les chercha avec Letord, et les ayant découverts ils les forcèrent à leur en donner part. »

L'accusateur public résuma les charges et le citoyen Gobert, avocat des accusés, présenta la défense.

Marie-Françoise Brébant fut acquittée.

Paul Miette fut condamné à la peine de mort et à la confiscation de ses biens. C'est ce dernier point qui parut l'émouvoir le plus.

« Ce n'est pas la mort que je crains, s'écria-t-il, c'est le sort de ma pauvre femme que je plains ! »

Paul Miette est le dernier criminel marquant dont nous ayons trouvé les traces dans ce procès et c'est à lui que nous nous arrêterons.

Nous n'avons prétendu, d'ailleurs, que donner un aperçu de cette affaire qui demeure pleine de mystères et d'obscurités. Il nous reste à remercier M. Germain Bapst, l'auteur de tant de travaux excellents comme l'*Inventaire de Marie-Joseph de Saxe*, d'avoir bien voulu mettre à notre disposition les documents qu'il avait recueillis. Ce serait à lui qui, par tradition de famille, s'intéresse aux souvenirs de l'ancienne monarchie, qu'il appartiendrait de faire définitivement la lumière sur le vol du Garde-Meuble. C'est lui, tout au moins, qui devrait nous raconter par quelle filière ont passé les diamants qui avaient repris place dans les écrins de la Couronne et qui figuraient parmi les richesses nationales jusqu'au jour où une nouvelle république a songé à compléter l'œuvre de pillage et de destruction de la Révolution.

Nulle publication ne serait plus intéressante. Sans doute ceux qui nous gouvernent ont déjà touché à de plus nobles choses, ils ont jeté à tous les vents des trésors plus rares que ceux-là : la foi, l'honneur, le respect de la gloire des ancêtres, diamants sans tache de l'âme humaine auprès desquels les dépouilles de Golconde sont sans prix et le Kohinor sans éclat. On s'émeut cependant à la pensée de voir sur le front plâtré d'une hétaïre à la mode resplendir les diamants qui étincelaient à Reims au jour du sacre sur le manteau de nos rois. On a peine à s'accoutumer à l'idée de savoir que les pierres qui brillaient au pommeau de l'épée de Napoléon sous le triomphal soleil d'Austerlitz orneront la parure de quelque baronne de fraîche date, serviront de hochet vaniteux à la femme de quelque financier allemand dont l'insolente fortune a été décuplée par un krach meurtrier. Il semble qu'à la clarté des lustres on verra apparaître sur ces diamants, aux feux éblouissants, le sang de tant de malheureux suicidés, de tant d'infortunés réduits au désespoir à la suite de quelque coup de bourse. Une fois de plus ces joyaux rappellent la définition du régime républicain par le premier président de notre république : ce sont des hommes de boue qui vendent ces reliques du passé, ce sont des hommes de proie, c'est-à-dire des hommes de sang, qui les achètent pour des filles de joie...

EDOUARD DRUMONT.

FIN

ÉTAT ACTUEL DU CHATEAU DE BANNES

(Confédérations de Jalès.)

LES CAMPS DE JALÈS*

DEUXIÈME FÉDÉRATION

(DU 17 AU 23 FÉVRIER 1791.)

La première fédération de Jalès — nous croyons l'avoir suffisamment démontré — eut un caractère plutôt religieux que politique. Elle avait été provoquée par la sanglante « bagarre de Nîmes » et la formation du camp protestant de Boucoiran.

On trouve un caractère à peu près analogue dans la deuxième fédération. Celle-ci, les décrets de l'Assemblée nationale sur la Constitution schismatique du clergé la rendirent possible, et les atroces vexations que les catholiques d'Uzès eurent à subir de la démagogie huguenote en déterminèrent l'explosion. Il y eut seulement cette différence entre les deux Camps : l'un fut une admirable protestation, qui, malgré tout, atteignit son but, et l'autre, véritable insurrection d'une région entière contre les usurpations de la Constituante, échoua devant l'intrigue, le manque d'entente et la trahison.

Mais l'effort de la second fédération, louable dans son principe, ne mérite pas moins que la première l'attention de l'histoire.

I

Tant que la Révolution s'en prit aux dîmes, aux censes et aux bénéfices, les catholiques du Vivarais ne bougèrent pas. Ils accueillaient ces réformes avec joie. Chose même à noter, la loi du 2 novembre 1789, qui mettait, si injustement pourtant, les biens ecclésiastiques à la disposition de la Nation, put faire, dans le clergé, parmi le peuple fidèle, des mécontents : elle ne fit pas un insou-

* Voir la livraison de décembre 1884.

mis. Il n'en fut point ainsi de la Constitution civile de l'Église de France. Cette fois, on ne s'attaquait plus au temporel; on portait la main sur la hiérarchie spirituelle, la discipline canonique, le dogme enfin. Par le vote et la promulgation de cette Constitution de malheur qui réduisait à néant l'autorité du Souverain Pontife et intronisait le schisme dans un pays essentiellement catholique, les jansénistes, les philosophes, les protestants et les athées coalisés de l'Assemblée nationale, sans aucun prétexte plausible, sans utilité pour l'organisation nouvelle qui n'avait encore rencontré nulle part de résistance sérieuse, soulevèrent, dans les rangs du clergé et de la population croyante, des haines redoutables et parfaitement justifiées [1].

En nulle autre province, par suite de l'apostasie de l'évêque légitime du diocèse [2], ces haines ne se produisirent plus accentuées que dans le département de l'Ardèche. Le plus grand nombre des prêtres du Vivarais refusa le serment : ils se trouvèrent ainsi rejetés immédiatement dans les rangs ennemis. Ceux d'entre eux — minorité infime, mais turbulente et redoutable — qui suivirent l'exemple de leur évêque, M. de Savine, devinrent les persécuteurs féroces des « réfractaires » [3]. Quant au peuple, son attachement au vieux culte ne s'en accrut que davantage. Dans les foires, dans les marchés, il n'était pas rare, à cette époque, d'entendre rayols et montagnards, crier à la barbe des autorités : « Vive la Religion ! à bas l'Assemblée ! à bas le serment [4]. »

Le roi Louis XVI ayant, le 24 août 1790, accepté par faiblesse le décret relatif à la Constitution civile, une réunion ecclésiastique fut tenue chez Claude Allier, prieur-curé de Chambonas. Tous les prêtres voisins de sa paroisse y assistèrent. On délibéra sur cette

1. H. Taine, *La Révolution* (t. Ier, pp. 188, 193, 211).

2. M. Lafont de Savine, un des quatre évêques de l'ancien clergé qui prêtèrent serment à la Constitution schismatique de 1790. Nous en parlerons longuement dans une Étude que nous préparons, pour la *Revue de la Révolution*, sur le Schisme constitutionnel dans l'Ardèche.

3. Beaucoup de prêtres, en Vivarais, comme dans tout le reste de la France d'ailleurs, prêtèrent d'abord ce qu'on appela le serment conditionnel — dans lequel était excepté tout ce qui concernait la foi et la discipline de l'Église. Plus tard, voyant où on les menait, ils se refusèrent absolument (sauf quelques-uns très clair-semés) à prêter le serment sans condition. On les traita de réfractaires — alors que seuls ils étaient dans la communion catholique et la loi de Dieu.

4. Procès-verbal d'une émeute qui eut lieu à Joyeuse, le 18 octobre 1790, jour de la foire de Saint-Luc. (Archives municipales de cette ville.)

question : « Le Roi n'étant plus libre, ses ordres obligent-ils ? « Devons-nous les exécuter ? » Unanimement, la réponse fut : « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes [1]. »

Bastide-Malbos dirigeait seul le comité de Jalès, resté en permanence après la levée du premier Camp. Il approuva les décisions prises par Allier dans la réunion ecclésiastique de Chambonas. Le maire de Berrias suivait avec anxiété la marche des événements. Il voyait venir le moment où il faudrait en appeler aux armes pour arrêter la Révolution dans ses empiétements et ses crimes. Toujours actif, il entretenait une correspondance secrète avec tous les chefs des légions catholiques qui furent de la première fédération. Heureusement, il se trouvait encore à la tête des administrations municipales de la région de Jalès, des hommes intègres, catholiques avant tout, pleins de courage et d'honneur. Nul ne le trahit. D'autre part, les jacqueries qui suivirent la prise de la Bastille et qui, dans les derniers mois de 1789, épouvantèrent le Vivarais, avaient donné à réfléchir à beaucoup de naïfs, si bien que, dans cette province, « les bons l'emportaient sur les méchants [2]. » Ces

1. Archives départementales de l'Ardèche (dossier Allier). A propos du prieur-curé de Chambonas, rectifions ici une erreur commise par M. Ernest Daudet. Cet écrivain dans son *Histoire des conspirations royalistes du Midi de la France* (livre 1er, chap. III), donne à entendre que Claude Allier, fut l'âme de la seconde fédération de Jalès. Cela n'est pas exact. L'âme, l'organisateur, le directeur des deux premières fédérations fut Bastide-Malbos. Allier, tout en aidant celui-ci de ses lumières et de ses conseils, ne se mit réellement à la tête du mouvement contre-révolutionnaire qu'à la troisième fédération. C'est lui qui organisa et dirigea la « Conspiration de Saillans » en 1792. M. Daudet nous paraît avoir confondu les époques. Ainsi il dit du curé de Chambonas (p. 50) : « Claude Allier ne rêvait que levées « d'armes et révoltes victorieuses contre l'infâme Assemblée. Si, par aventure, il « était quelquefois absent, c'est qu'il parcourait les villes du Midi, Nîmes, Marseille, « Lunel, Tarascon, Arles, Avignon, Mende, etc., y recrutant des adhérents à la fé- « dération du Vivarais. » Le curé de Chambonas parcourut, en effet, toutes ces villes ; mais seulement, au printemps de 1792. A l'époque de la deuxième fédération de Jalès, Claude Allier n'avait pas encore quitté sa paroisse. Bien qu'il eut refusé le serment, grâce à la tolérance du maire, M. Domergue, un honnête homme, le prieur ne fut pas inquiété. Le jour de la Purification, 2 février 1792, il prêchait encore dans son église, et M. Daudet peut lire le prône de cette fête dans les *Pièces justificatives de la Conspiration de Saillans* (imprimées par ordre du directoire du département de l'Ardèche). La fin de ce prône (sauf une phrase sur un emprunt à faire) est même à peu près identique à un autre prône contre-révolutionnaire que, d'après M. Daudet, le prieur de Chambonas aurait prononcé au commencement de l'année 1791. N'y a-t-il pas eu confusion sur ce point aussi, de la part de l'historien ultra-libéral (dans le mauvais sens du mot) des *Conspirations royalistes ?*

2. Andéol Vincent, *Histoire des guerres du Vivarais en faveur de la cause royale*, pp. 13-17.

derniers ne dominaient que dans quelques chefs-lieux de canton. Avec les royalistes de son état-major et les paysans catholiques, Bastide-Malbos vit la possibilité de faire cette fois sérieusement échec à la démagogie schismatique et révolutionnaire.

II

Les plans de Bastide-Malbos étaient-ils connus des émigrés? Rien, dans ses papiers, ne prouve qu'il ait personnellement correspondu avec les princes. Le *Courrier d'Avignon* l'affirme [1] ; mais on sait ce qu'il faut penser des assertions de Sabin Tournal. Un incident cependant se produisit, dans les premiers jours d'octobre 1790, qui explique l'affirmation du *Courrier*. Le voici :

Le 2 du mois précité, deux voyageurs, étrangers au pays, dînaient au château de la Saumès, commune de la Blachère. Vers la fin du repas, le sieur Sarremejanne, maire de l'endroit, escorté d'un détachement des chasseurs du Roussillon et d'une escouade de gardes nationaux de Joyeuse, vint procéder à l'arrestation des deux voyageurs. Leur hôte, le comte de la Saumès [2], voulut s'y opposer. Sarremejanne passa outre, objectant que la présence de ces inconnus dans la région avait paru suspecte aux « bons patriotes », et qu'il était requis de les conduire à Joyeuse, « avec leur domestique, leurs chevaux, leurs porte-manteaux et autres équipages. » Ne pouvant pas s'opposer à cette arrestation, M. de la Saumès laissa faire. Les deux voyageurs furent internés à l'auberge Saint-Pierre. Le maire de Joyeuse, le sempiternel Dussargues-Planzolles, avec son acolyte André Cousin, procureur de la commune, les soumit aux plus méticuleux interrogatoires. Tout d'abord, ils déclarèrent se nommer : l'un, Charles Duchesloy, âgé de 28 ans, capitaine réformé des chasseurs d'Alsace, originaire de Chesloy, près Sens (Yonne) ; l'autre, Jean-François Palarin, âgé de 21 ans et officier dans le régiment d'Artois-Cavalerie, en

1. *Courrier d'Avignon*, n° du 5 novembre 1790.

2. Jean-Louis de Chanaleilles, comte de la Saumès, baron de Ribes, seigneur de Planzolles, conseigneur de Vernon, né à Joyeuse en 1743, mort en 1822. Ancien chef de bataillon du régiment d'Auvergne, il avait épousé à Paris, en secondes noces, le 17 juin 1780, Madeleine Gerbier de Franville, fille du célèbre avocat Gerbier. Il habitait, aux débuts de la Révolution, son château de la Saumès, à une demi-lieue de la ville de Joyeuse.

garnison à Strasbourg. Palarin se donna comme originaire de Montauban. Ils expliquèrent ainsi leur séjour dans le Vivarais :

Duchesloy raconta qu'il arrivait de Paris et voyageait dans le Midi où il avait des amis et des affaires. Sa rencontre avec Palarin était toute fortuite. Celui-ci confirma le récit de Duchesloy. Il dit qu'il se rendait de Strasbourg à Toulouse où habitait sa famille. Sommé d'avouer pourquoi il avait visité le prisonnier Folacher [1], à Villeneuve-de-Berg, Palarin répondit que c'était pour lui remettre de l'argent de la part de son beau-frère Froment [2], dont il avait fait connaissance, en passant, à Chambéry. Les deux voyageurs ajoutèrent qu'ils avaient cru devoir aller ensemble à Largentière rendre visite à M. le comte de Tauriers [3], honorablement connu dans l'armée, lequel, occupé à ses vendanges, les avait adressés à son ami M. le comte de la Saumès. Ils se proposaient : Duchesloy, de partir pour le Puy-en-Velay, et Palarin, pour Montpellier, lorsqu'on les a arrêtés, sans qu'ils sachent trop pourquoi. Ces réponses ne plurent pas à André Cousin. Il fit fouiller les porte-manteaux des voyageurs, et l'on y trouva les armes suivantes : « Une paire « de pistolets à deux coups ; une paire de pistolets d'arçon plaqués « en argent ; deux paires de pistolets d'acier à l'anglaise ; deux épées « d'uniforme, montées en argent ; une canne à sabre, et un sabre « monté en cuivre [4]. »

Cousin et Dussargues consignèrent les voyageurs dans l'auberge et en référèrent au directoire du département et même à l'As-

1. Folacher, avocat à Nîmes, capitaine de la légion catholique n° 36, fut une des victimes de la sinistre bagarre du mois de juin 1790. Poursuivi par la faction dominante, il se réfugia à Naves, canton de Vans (Ardèche), son pays natal. Mais il ne tarda pas à être dénoncé au directoire du département qui, sur un ordre venu de Paris, fut obligé de l'arrêter et de l'incarcérer dans les prisons de Villeneuve-de-Berg. Il n'en sortit que dans les premiers mois de 1791 et mourut bientôt après des souffrances qu'il y avait endurées. (*Papiers de famille.*)

2. Froment, le véritable chef des catholiques nimois, fut plus heureux que son beau-frère. Il parvint à s'échapper de France et se retira à Chambéry. Sous la Restauration, il fut anobli, ou plutôt confirmé dans sa noblesse par Louis XVIII. On lui doit d'intéressants Mémoires sur la Révolution et l'émigration.

3. Antoine-Auguste II de Rocles-Tauriers, né le 30 juillet 1759, capitaine au régiment de Rohan-Rochefort, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, grand bailli et commandant de la ville de Joyeuse, avait assisté, comme major-général, à la première fédération de Jalès. Celui de ses fils qui l'avait accompagné, à cette fédération, Charles-Louis Auguste, fut fusillé plus tard à Loubaresse, comme conspirateur royaliste et chef de la chouannerie vivaraise.

4. *Procès-verbal d'arrestation de MM. du Chesloy et Palarin.* (Archives de l'Ardèche.)

semblée nationale [1]. Les internés avaient été séparés l'un de l'autre, et le procureur Cousin se plaisait, chaque jour, à venir les insulter. C'est alors qu'ils se décidèrent à dévoiler leurs véritables noms. Charles Duchesloy s'appelait Charles-Louis-Alexandre de Polignac, natif de Mantes-la-Ville, près de Mantes-sur-Seine. Son compagnon était Laurent-Jean-François de Palarin, ci-devant marquis de Castelnau, né au château d'Estrétefonds, entre Toulouse et Montauban. Mais aucune menace, aucune injure, aucun mauvais traitement ne leur fit avouer le but de leur voyage.

Pendant sa détention à l'auberge Saint-Pierre, Charles de Polignac écrivit un curieux mémoire [2] qu'il adressait à la municipalité de Joyeuse et dont il n'est pas sans intérêt de donner ici quelques extraits : « Je ne comprends pas, écrit-il, mon internement. En ré-« capitulant ma vie, je n'y trouve rien qui ne soit digne du sang « dont je suis issu. Si j'ai cru devoir modifier mon nom, en voici « le motif : J'habitais Paris à l'époque des premières efferves-« cences révolutionnaires. On me dit que mon nom, porté par les « Polignac en faveur à la cour, pouvoit donner lieu à des méprises « et me faire courir des dangers. C'est alors que j'ai pris celui de « Duchesloy, d'un village de Bourgogne où ma famille a eu des « terres. Plusieurs Français portant des noms marquants en ont « changé aussi. Peut-on me refuser que le mien ne soit du nombre ? « Il eut été fol d'aller faire crier à chaque barrière : Eh ! c'est un « Polignac ! » L'auteur du Mémoire termine par ces fières paroles : « Oui, je suis un Polignac... Tous ces détours me fatiguent ; je « veux jouer mon rôle ordinaire : celui de l'honneur et de la pro-« bité. Tout autre m'obsède, et, en conséquence, j'ai préparé cette « déclaration que je rendrai publique et que je lirai à mes juges, le « jour où ils croiront me confondre. »

Le Mémoire de M. de Polignac est très explicite en ce qui le concerne, lui et sa famille. Mais il se tait sur la vraie mission que le prisonnier remplissait dans l'Ardèche. Cette mission — nous le verrons bientôt — se rattachait au Camp de Jalès.

L'internement des deux voyageurs dura douze jours. Malgré les avis réitérés du directoire de l'Ardèche, Dussargues-Planzolles ne voulait pas lâcher ses prisonniers. Il fallut que le procureur-général-syndic du département, M. J.-B. Dalmas, vint lui-même à

1. Délibération municipale du 2 octobre 1790. (Archives de Joyeuse.)
2. Nous en possédons une copie. L'orignal est aux archives de Privas.

Joyeuse mettre à la raison ce maire récalcitrant. Il reprocha vivement à Dussargues d'avoir outrepassé ses pouvoirs, en faisant violer par le sieur Sarremejanne le domicile de M. de la Saumès et arrêter, sans ordres, MM. de Polignac et de Castelnau. Il écrivit ensuite à ses collègues du directoire administratif — dont l'un au moins, M. de Reboul, partageait ses opinions [1] — pour les informer que les prisonniers avaient subi de la part du « sieur Cousin » toutes sortes de « barbaries »; que cet indigne procureur de la commune de Joyeuse les avait menacés de les « faire pendre », et qu'il ne prolongeait leur détention que « pour faire gagner plus d'argent à son père », l'aubergiste chez lequel étaient logés les détenus [2]. « Quant à moi, concluait M. Dalmas, je ne vois rien qui « puisse les inculper, pas même le papier que M. de Polignac a « remis à un avocat, et dans lequel il promettait une certaine « somme d'argent à qui aiderait à son évasion. » Dalmas ordonna que l'on transportât les prisonniers à Privas, et il les fit élargir quelques jours après, à cette condition que M. de Palarin prendrait la route de Toulouse, et que M. de Polignac retournerait à Paris [3].

On ne peut point blâmer sévèrement MM. de Polignac et de Palarin de n'avoir pas dit toute la vérité et d'avoir masqué leur jeu. Quand on a affaire avec des gens qui menacent de vous pendre, un peu de ruse ne laisse point que d'être de saison. Le vrai est que ces deux voyageurs remplissaient une mission de haute confiance auprès de Bastide-Malbos. Ils allaient se rendre à Berrias, quand ils furent arrêtés. Le colonel Gervais, commandant de la légion catholique de la Blachère, qui dînait avec eux chez M. de la Saumès, dévoila le but de cette mission dans une lettre écrite au directeur

1. MM. de Reboul et Dalmas étaient des royalistes constitutionnels — et leur collègue, M. Vacher (de Vesseaux) également. C'est ce qui explique les sympathies secrètes qu'ils témoignaient et témoigneront encore — comme nous le verrons plus bas — aux fédérés de Jalès. En 1796, M. de Reboul, remplit les fonctions de juge à Privas. Il avait quatre fils émigrés. Quant à Joseph-Benoît Dalmas, il fut député de l'Ardèche à la Législative, aux Cinq-Cents, au Corps législatif en 1805, conseiller à la cour impériale de Nîmes, préfet de la Charente-Inférieure et du Var. Il mourut à Draguignan en 1824. On lui doit un opuscule très courageux : *La défense de Louis XVI.* (Rouen, 1793, in-8o de 64 pages.)

2. Les accusations formulées contre Cousin sont développées encore plus au long dans la lettre que MM. de Polignac et de Palarin adressèrent au *Courrier d'Avignon*, le 18 novembre 1790, en réponse aux insinuations publiées le 5 novembre par Sabin Tournal.

3. Jules de Malbos, *Relation historique des événements qui se sont passés à Jalès* (Manuscrit), p. 11.

du comité de Jalès : « Leurs Majestés (le roi Louis XVI et Marie-« Antoinette) remercioient les fédérés du Vivarais de leur zèle, et « les avertissoient qu'il se préparoit des évènement dans lesquels « on auroit peut-être besoin de leur concours [1]. »

III

Quoiqu'il en soit, le voyage de MM. de Polignac et de Palarin dans le Vivarais porta ses fruits.

En apprenant, par le colonel Gervais, que Louis XVI daignait le remercier de ses entreprises pour la cause de la monarchie et de la religion, Bastide-Malbos, pour augmenter le nombre de ses adhérents, n'hésita pas à répandre, dans les départements de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère, un Manifeste qui venait de paraître avec l'approbation et aux frais du comité-directeur de Jalès.

Voici le titre de ce document :

MANIFESTE ET PROTESTATION DE 50,000 FRANÇAIS FIDÈLES, ARMÉS DANS LE VIVARAIS POUR LA CAUSE DE LA RELIGION ET DE LA MONARCHIE CONTRE LES USURPATIONS DE L'ASSEMBLÉE SOI-DISANT NATIONALE. Au camp de Jalès, le 4 octobre 1790. (broch. in-8° de 30 pages.)

L'opuscule était signé : Le Fèvre, de Beaume, Martel, Jacquemin, Hinard, Grand-Jean et Baudry. Ce sont là des noms supposés. M. Ernest Daudet insinue que l'auteur du Manifeste était le comte d'Antraigues, alors réfugié à Turin. Mais rien ne prouve la vérité de cette hypothèse. Au ton religieux, vibrant, éloquent et chaud du Manifeste, nous inclinons à penser qu'il est plutôt l'œuvre du prieur de Chambonas.

Ce Manifeste débute ainsi :

« L'assemblée générale des habitants fidèles du Vivarais, réunis « en corps d'armée et campés près de Jalès [3], à tous les amis du « bon ordre et de la justice, salut ! »

1. Lettre de Gervais à Bastide-Malbos (de nos Archives), donnée par le regretté M. Rivière, de La Blachère, ancien ingénieur des mines de Rochebelle, près Alais.

2. *Hist. des Consp. royalistes* (p. 46).

3. Le 4 octobre 1790, il n'y eut aucun campement à Jalès. Mais, comme une première fédération avait eu lieu dans la célèbre plaine, le 18 août de cette année-là, et qu'il s'en préparait une autre, l'auteur du Manifeste parle au présent, afin de mieux frapper les esprits. Le comité-directeur, nous l'avons dit, restait d'ailleurs en permanence.

Suit un exposé des promesses fallacieuses de l'Assemblée nationale, dont l' « insidieuse politique » ne vise qu'à l'avilissement des pouvoirs de Louis XVI au profit de la faction du Palais-Royal, et à l'anéantissement de la religion catholique au profit du protestantisme.

« Armés des décrets mêmes qui devoient nous servir d'égide, les « protestants, dit le Manifeste, prétendent nous imposer leurs loix. « Les départements, les districts, beaucoup de municipalités ne « sont peuplés que de leurs créatures [1]. A eux les grades, les em- « plois, les honneurs. Les catholiques se voient repoussés partout. « L'attachement à l'Église apostolique et romaine est un prétexte « d'exclusion pour toutes les charges publiques, et le titre ironique « de papiste semble anéantir les droits du citoyen. » (P. 6.)

Et plus loin :

« Formés en attroupements à Nîmes, Uzès, Alais, etc., les pro- « testans nous insultent ouvertement ; le sang coule, et, dans un « empire, catholique encore, la persécution se dresse contre nous. « Les tribunaux sont sourds à nos cris. Opprimés, on accuse nos « prêtres d'être oppresseurs ; persécutés, on les traite de persécu- « teurs ! Leurs malheurs n'obtiennent que la froideur ou l'incurie « la plus outrageante. Si quelque apôtre courageux fait tonner la « vérité du haut de la chaire, on le dénonce, on l'injurie. » (P. 9.)

A l'accusation d'intolérance, lancée contre les catholiques du Vivarais, le Manifeste répond :

« Le ciel est témoin de la pureté de nos cœurs : le fanatisme n'y « versa point son poison. Attaqués dans tout ce que nous avons de « plus cher, le désespoir nous met les armes à la main, et la néces- « sité d'une juste défense fait de nous des soldats. (P. 10.)

« Le nombre des mécontents s'accroît ; déjà nos campagnes ne « peuvent plus contenir la foule des infortunées victimes du nouveau « gouvernement. Ils viennent pleurer auprès de nous leur fortune « ravie, leurs amis ou leurs parents jetés dans les fers, et les mon- « tagnes du Vivarais semblent être le dernier asyle où s'est réfugiée « la Liberté française. » (P. 11.)

Le Manifeste raconte ensuite en détail tous les attentats perpétrés déjà par la Constituante contre l'Église catholique et l'autorité royale :

1. Ceci était surtout vrai du département du Gard, d'une partie de la région de Jalès et des Cévennes.

« Quelles couleurs peindront ce monarque jadis le plus puissant « de l'Europe, aujourd'hui conservant à peine les marques exté- « rieures du pouvoir suprême ; abaissé au-dessous d'un doge de « Venise ; commis salarié d'un corps usurpateur ; ministre subal- « terne, armé d'un véto qui ne défend rien ; chef sans autorité « d'une armée soumise à quarante-cinq mille municipalités ; ex- « seigneur dépouillé de ses domaines, et, pour contrepoids à ses « chagrins, réduit au triste plaisir d'une chasse circonscrite entre « quelques châteaux ; enfin, esclave orné d'un sceptre dérisoire, « et lentement abreuvé d'une coupe d'amertume ? Mais plus grand « au sein de l'humiliation que dans les jours brillans de sa prospé- « rité ; mais au-dessus de sa fortune par son courage ; mais par- « donnant aux monstres qui l'immolent chaque jour ; mais sublime « à force de bassesse, et plus digne de notre admiration au milieu « des satellites qui l'obsèdent, que lorsque, après le combat « d'Ouessant, au milieu d'une pompe militaire, escorté d'une élite « guerrière, il venoit dans nos temples faire au Dieu des batailles « l'hommage de son triomphe, ou que, du fond de son palais, il « dictoit des lois à l'Angleterre. » (P. 19.)

Le Manifeste rappelle aussi les excès de la prise de la Bastille, les meurtres de Delaunay, Berthier, Foulon, Duvoisin, Mahy de Favras et Albert de Rioms, — sans oublier les attentats commis à Toulon, Brest, Bordeaux, Nîmes, Marseille et Montauban.

Il termine par un ardent appel à tous ceux qui veulent secouer le joug, et conclut par plusieurs résolutions dont voici les plus énergiques :

« L'assemblée de Jalès arrête et déclare :

« 1° Qu'elle proteste contre tout ce qu'a fait et pourroit faire « l'Assemblée soi-disant nationale, laquelle, ayant reçu de ses com- « mettans des pouvoirs limités et des mandats impératifs, les a « cyniquement violés ;

« 2° Qu'elle regarde la majorité des membres de la susdite As- « semblée comme criminelle de lèse-majesté divine et humaine ;

« 3° Qu'elle voue ces ennemis de la Religion et de la Monarchie « à l'exécration de tous les bons Français ;

« 4° Qu'elle invite les tribunaux à s'armer contre eux de toute la « rigueur des lois, sous les auspices plus heureux d'une nouvelle « législature ;

« 5° Qu'elle renouvelle son serment de poursuivre avec le fer et « le feu les instigateurs de la nuit du 6 octobre 1789 ;

« 6° Qu'elle invite les provinces qui n'ont point encore oublié ce « qu'elles doivent à Dieu, au Roi et à l'Etat, à suivre courageuse- « ment l'exemple du Vivarais ;

« 7° Qu'elle versera jusqu'à la dernière goutte de son sang plutôt « que de laisser subsister une Constitution monstrueuse, assise sur « des ruines et cimentée par des larmes. »

Pour détruire l'effet de cette véhémente protestation, sept députés du Vivarais à l'Assemblée nationale publièrent dans le *Moniteur* une lettre collective, déclarant ce document coupable et apocryphe[1]. Coupable sous le rapport des idées nouvelles, soit ; mais apocryphe, c'est autre chose, et l'on savait à quoi s'en tenir dans la région de Jalès.

Au Manifeste catholique, les protestants répondirent par un factum qu'ils ne firent pas imprimer, mais dont ils inondèrent de copies les paroisses les plus importantes. Dans ce factum, ils « défiaient au combat » tous les papistes du midi[2].

En même temps, la Constituante multipliait ses décrets irritants et décidait que tous les prêtres attachés au ministère paroissial qui refuseraient le serment seraient considérés irrévocablement comme démissionnaires.

De part et d'autre, les esprits étaient fort surexcités.

SIMON BRUGAL.

(La suite prochainement.)

1. *Moniteur* du 30 octobre 1790. Les sept députés signataires de cette lettre sont : MM. Boissy-d'Anglas, Chouvet, Defrance, Dubois-Maurin, Espic, Pampelonne et Riffard-Saint-Martin. Madier de Montjau, quoique député du tiers pour la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, refusa de signer. C'était le grand-père du Madier-Montjau, actuellement député ultra-radical de la Drôme. Lui fut ultra-royaliste et vota constamment avec l'extrême droite. Il serait difficile de dire à cette occasion que les extrêmes se touchent. On ne saurait non plus logiquement invoquer ici le proverbe latin : *Qualis pater, talis filius.* Ajoutons que le grand-oncle du mangeur de prêtres d'aujourd'hui, l'abbé Madier, était le confesseur de Madame Victoire, fille de Louis XV. Faites donc ensuite des théories sur l'atavisme !

2. RABAUD ET CÉRUTTI, *Feuille villageoise,* n° 6 (dernier trimestre de 1790).

ANECDOTES ET NOTIONS

L'ÉVASION DE LOUIS XVI ET DE MARIE-ANTOINETTE EN JUIN 1791. — Un de mes amis possède, entre autres documents d'un grand intérêt historique, deux pièces qui proviennent des papiers de la succession du général comte d'Osmond. C'est d'abord une note de la main de ce personnage exposant le récit fait à lui par M. de Champcenest d'une mission remplie par celui-ci en juin 1791 au moment même où le roi et la reine avaient résolu de s'évader du château des Tuileries pour se rendre en toute hâte à Montmédy ou à Luxembourg.

A cette note, qui ne me paraît en aucune façon suspecte et dont tout me semble attester la sincérité, se trouve jointe la copie, faite par le même comte d'Osmond, d'une double instruction secrète en date du 6 mai et du 20 juin 1791, que Louis XVI et Marie-Antoinette remirent à M. de Champcenest pour l'accréditer dans la mission de confiance dont ils le chargeaient. Tout en vous adressant une transcription minutieusement exacte de ces deux copies, je vous les communique en original, afin de montrer que, quelle qu'en soit la portée historique, je suis bien fondé à les soumettre au contrôle des érudits, comme des documents sérieux et qui, jusqu'à preuve du contraire, me semblent mériter toute créance.

Voici la note du général comte d'Osmond qui est la clef des deux autres :

« Le lundi 20 juin 1791, le roi et la reine remirent à M. de Champcenetz (*sic*) un écrit dont copie exacte est ci-jointe. Cet écrit est tracé de la main de la reine sous la dictée du roi et avec de l'encre sympathique. En jetant les yeux sur cette pièce on voit qu'elle a été composée avec précipitation quoiqu'il se fût écoulé plus d'un mois entre les deux instructions qu'elle contient.

« LL. MM. remirent aussi d'autres papiers à M. de Champcenest en lui ordonnant de ce rendre en Angleterre. Il partit le lundi 20 dans la soirée. Arrivé à Boulogne, il éprouva quelques difficultés qui le déterminèrent à brûler tout ce qui pouvait le compromettre

et ne conservant que les instructions indispensables à sa mission et confondues avec une masse de papiers blancs. Il parvint à s'embarquer et le bâtiment qui le portait était sortit du port qu'il entendit le canon qui en ordonnait la fermeture d'après les ordres donnés par l'Assemblée nationale le mardi 21 au matin et expédiés par courriers à toutes les issues du royaume.

« Arrivé en Angleterre, M. de Champcenest était assez embarrassé de sa démarche auprès de M. Barthélemy dont il ne connaissait pas les opinions sagement dissimulées par un silence profond sur les affaires du temps. Dans l'embarras où il était, il s'adressa au duc de Dorset qui lui conseilla de parler avec confiance à M. Barthélemy.

« En conséquence, M. de Champcenest se rendit le lendemain à l'hôtel de France. L'ambassadeur la Luzerne que le roi ne voulait point employer était à la campagne à deux milles de Londres et devait aller aux eaux parce que sa santé commençait à se déranger.

« M. de Champcenest entama la conversation avec la plus grande franchise en disant que son métier n'étant pas de traiter des affaires il ne suivait peut-être pas les formes usitées, qu'il priait M. Barthélemy de ne point employer envers lui les réticences diplomatiques, que pour obtenir cette grâce il le priait de ne point lui répondre qu'il n'eut auparavant su du duc de Dorset qu'il pouvait donner quelque crédit à ses assertions. M. Barthélemy voulut se défendre de ce silence sollicité par des compliments que l'autre repoussa en lui disant :

« Vous verrez le duc aujourd'hui, demain je viendrai vous prendre, nous irons dîner chez M. de la Luzerne et, après avoir causé pendant toute la journée, nous nous expliquerons mieux le soir.

« Le petit voyage arrangé eut lieu, M. de Champcenest profita du temps pour transmettre au secrétaire d'ambassade ce qu'il devait savoir des projets du roi et lui peindre l'excès des maux qui avait porté sa Majesté à se soustraire aux tyrans législateurs. De retour à Londres les deux voyageurs s'enfermèrent pour faire revivre l'écrit qui devait servir de motif à la conduite de M. Barthélemy. M. de Champcenest avait déjà brûlé un peu de papier en le présentant à la lumière ; à l'aide d'un réchaud M. Barthélemy parvint à rendre lisible tout ce qu'il contenait. Dès lors M. Barthélemy ne doutant plus que l'intention du roi était de se servir de lui, trouva des difficultés à se procurer accès auprès des ministres anglais tant que M. de la Luzerne serait à leur portée. Ses objections au surplus pouvaient être également attribuées et à l'intérêt qui

cherche à prévenir des difficultés pour les surmonter et à la finesse qui se ménage des faux fuyants; mais comme il ne s'agissait que de préparer les voies, que le moment d'agir n'était pas arrivé et que la situation du roi fixerait invariablement la marche d'une négociation à entamer en Anglerre l'entretien ne fut pas longtemps prolongé.

« Il y avait 48 heures que M. de Champcenest était à Londres lorsque tout le monde apprit aux différents spectacles que le Roi avait quitté les Thuileries et que l'Assemblée faisait courir de toutes parts à sa poursuite.

Chacun par de différents motifs partageaient l'agitation de ces bons Français. Celle de M. de Champcenest fut extrême pendant cette nuit à laquelle une matinée plus fâcheuse succéda.

« Il était à peine neuf heures lorsque M. Barthélemy, entrant chez M. de Champcenest, lui annonça l'arrestation du roi à Varenne et son retour à Paris [1]. Cet affreux événement qui perdit le royaume sans ressource termina la mission dont était chargée M. de Champcenest, mais il garda le papier dont il avait été porteur, il me l'a confié et je l'ai transcrit sur un papier de même grandeur avec la plus scrupuleuse exactitude pour rappeler les réflexions qu'il a fait naître en moi. »

Voici l'instruction destinée à M. de Champcenest :

« M. de Champcenest (*sic*) se rendra à Londres pour s'assurer de la façon de penser de M. Barthélemy s'il est aristocaate ou démocrate, ce qu'il pense de la révolution et des moyens de rétablir un autre ordre de choses et s'il est dévoué au roi, ces informations seront faciles à obtenir par les Français qui sont à Londres et en causant lui-même avec M Barth. S'il trouve dans les dispositi [ons] que le roi a lieu d'en attendre, il lui remettera (*sic*) la présente instruction et il le secondra (*sic*)... dans les recherches qu'il pourrait être dans le cas de faire ; il l'instruira de la véritable position du roi.

« Le secret est essentiel à garder ; il lui mon [trera]... combien une imprudence ou une indiscrétion pourrait [exposer]. »

Voici enfin l'instruction pour M. Barthélemy :

« Le roi n'a pu voir sans en être sensiblement affligé l'état d'anarchie où le royaume est plongé et les maux tant généraux que

1. [... ju] in 1791.

particuliers qui en sont la suite n [e pouvant] espérer d'y ramener la tranquillité et le bonheur par les voyes de douceur, il s'est décidé à y employer la force. Mais il craint que la politique insidieuse de l'Angl. ne veuille trouble[r] les puissances qui pourraient vouloir le seconder dans un si noble projet, c'est pourquoi connaissant le zèle, la fidélité et l'intelligence de M. Barthélemy, il s'est décidé à le charger de sonder habilement les dispositions de l'Angl. et de l'intérieur des provinces : 1° Quel est le parti que l'Anglet. prend à la révolution, comment la soutient-elle. 2° Est-il probable qu'elle voulu[t] contrarier les projets du roi de ramener un autre ordre de chose en soutenant les factieux à force ouverte ou par de l'argent et qu'elle voulut inquiéter et empêcher les alliés du roi de lui donner les secours nécessaires. 3° Dans ce cas serait-il possible par la voye des négociations d'obptenir (*sic*) sa neutralité parfaite en lui faisant des avantages de commerce ou des sacrifices de possession aux Indes ou aux Antilles et de quel genre pourraient être ces avantages. 4° Est-ce l'Angl. qui dirige la Prusse ou cette dernière qui détermine la marche de l'Anglet. ? M. Barth. doit sentir tout le prix de la confiance que le roi lui témoigne et il est assez prudent pour ne pas se compromettre ni un secret d'où dépend le salut de la France et la sûreté du roi et de sa famille. Il lui recommande *la plus grande circonspection* vis-à-vis du ministre anglais. Lorsque le roi sera en sûreté et dans la possibilité d'agir, M. Barth. recevra des instructions plus positives et plus détaillées. Jusqu'à cet (*sic*) époque il ne doit entamer aucune négociation n'y faire aucune ouverture, elles pourraient compromettre le secret qu'on lui confie et qu'il est si essentiel de garder.

« Ce 6 mai 1791. »

LOUIS.

(*L'Intermédiaire.*)

Lanjuinais. — O Lanjuinais, que les reproches dont on t'accable te rendent estimable à mes yeux ! Avec quel délicieux plaisir, l'ami de la patrie et l'homme de bien te paient maintenant le tribut de vénération qui t'est dû. Tu passes pour dévot parce que tu es pieux. Tes principes invariables sont supérieurs à la fausse philosophie qui est incapable d'approuver ni de sentir tout ce qui est au-dessus de sa portée. Ta récompense sans doute est dans la paix de la cons-

cience ; la paix du cœur te dédommage de toutes les attaques de l'erreur et de la prévention. Poursuis ta carrière épineuse mais glorieuse et prouve du moins à la postérité, si les contemporains ne peuvent pas atteindre à ces conceptions sublimes, qu'il n'est point de républicanisme comparable à celui de l'évangile et que la soumission aux lois et la pratique de toutes les vertus sociales sont le résultat naturel des maximes du christianisme. La vertu par excellence du patriote et du chrétien c'est de savoir braver, pour sa patrie et pour sa religion, tous les soupçons injurieux et toutes les dénominations ridicules. Quant à moi, si j'avais tes vertus comme j'ai tes opinions, si j'étais assez courageux pour joindre à la pratique que je n'ai pas la théorie que je crois avoir, peu m'importeraient les idées grotesques et les inventions bizarres dont je serais l'objet.

(*Le Cousin Jacques.*)

La Pologne a été partagée entre la Russie, l'Autriche et la Prusse.

La Russie a eu pour sa part une surface de 1697 myriamètres carrés, une population de 2. 195. 161 individus et un revenu de 8 millions de francs.

L'Autriche, une étendue de 1084 myriamètres carrés, une population de 3. 778. 010 individus et un revenu de 10 millions.

La Prusse, une surface de 1199 myriamètres carrés, une population de 3. 764. 509 individus et un revenu de 6 à 7 millions.

(*Notes inédites de Villenave.*)

Trudaine. — M. Trudaine était intendant des finances, ayant le département des fermes, des ponts et chaussées, ce qui le constituait une espèce de ministre. Il voulait appuyer son existence du parti des soi-disant philosophes ; il les caressait et cherchait à les attirer chez lui ; et comme il prétendait être mis au nombre de leurs plus chers favoris, on lui avait donné — en pensant aux garçons apothicaires — le sobriquet de *garçon philosophe.*

(Dutens. *Mémoires d'un voyageur qui se repose.*)

Phototypie Berthaud

9, rue Cadet, Paris.

PROJET DE DÉMEMBREMENT DE LA FRANCE EN 1793

(Collection du comte de Contades.)

L'ASSASSINAT DU COMTE ROSSI[1]

I

LE MINISTRE DU PAPE

Vers la fin du mois de novembre 1862, j'arrivais à Rome, en qualité de secrétaire de l'ambassade de France, précédant de quelques jours le prince de la Tour-d'Auvergne. A peine débarqué au Palais Colonna, le nouvel ambassadeur se rendit au Vatican, sans attendre, pour remettre au Saint-Père ses lettres de créance, la réception offi-

1. Cet épisode constitue la dernière partie d'un ouvrage qui doit prochainement paraître sous le titre : *Le comte Pellegrino Rossi.* La physionomie de Louis-Edouard-Pellegrino Rossi, né à Cartrare (duché de Modène) le 13 juillet 1787, mort à Rome le 15 novembre 1848, est peu connue de mes contemporains, bien qu'elle soit fort intéressante et fertile en enseignement. Rossi était, à 24 ans, professeur de droit à Bologne. Après avoir embrassé avec enthousiasme, en 1815, la cause de Joachim Murat, roi de Naples, qui incarnait à cette époque celle de l'indépendance italienne, Rossi s'exila en Suisse où il joua, de 1816 à 1832, un rôle important dans le gouvernement de sa patrie d'adoption. — Ses hautes qualités et son renom de professeur émérite, d'économiste et de jurisconsulte attirèrent l'attention des hôtes de Coppet, le duc de Broglie et M. Guizot. Sur leurs instances, Rossi abandonna la Suisse et s'établit à Paris où il ne tarda pas à devenir professeur au Collège de France et à l'Ecole de Droit, membre de l'institut, pair de France, ambassadeur à Rome.

La Révolution de 1848 le surprit dans cette situation. Quelques mois après, le pape Pie IX, qui avait su apprécier le caractère de l'envoyé français, appela dans ses conseils le comte Rossi, qui reprit sa première nationalité (Décembre 1848).

Il entreprit dès lors, secondé par le Pontife, la plus vaillante des missions, celle de l'alliance de la papauté avec la civilisation moderne, et « consacra son expérience et son courage au noble mais périlleux essai de rendre les Romains libres et les Italiens unis. » Le parti républicain que l'idée féconde et généreuse de Rossi allait anéantir, jura la mort du grand Italien et deux mois après son entrée au ministère, le comte Rossi fut assassiné sur les marches du palais de la Chancellerie. — Cette courageuse existence est condensée dans ces mots éloquents de M. Mignet :

« Rossi a eu plusieurs patries ; il n'a servi qu'une seule cause, cette belle cause de la science développant la civilisation, de la justice affermissant les Etats, de la liberté perpétuant les lois. Il l'a soutenue dans les cours, propagée par ses livres, scellée de son sang ; il en a été l'éloquent docteur, et le courageux martyr... Pour elle, il a su, depuis 1815 jusqu'en 1848, s'exiler, écrire, parler, agir, et mourir. — Son nom marquera dans l'histoire, par l'élévation de ses idées, l'éclat de ses talents, l'utilité de ses ouvrages, la modération de ses actes, et la grandeur de sa fin. »

cielle. Il se fit accompagner par deux membres du personnel de sa mission, un attaché et un secrétaire : le comte de Chateaubriand et moi. Au sortir de l'audience, nouveaux venus à Rome l'un et l'autre, nous fûmes présentés au Saint-Père par notre chef.

Peu de temps après, j'obtins de nouveau l'honneur d'être admis auprès de Pie IX, avec ma jeune femme. Je trouve dans mon journal, à la date du 16 janvier 1863, les lignes suivantes : « Je viens d'être reçu, avec Mme d'Ideville, en audience particulière par le Pape. Le prince et la princesse Auguste de Broglie et leurs trois jeunes fils ont été introduits avant nous. Leur audience terminée, nous entrâmes dans le cabinet du Saint-Père, et nous nous agenouillâmes à l'entrée. Le Pape, après nous avoir relevés et bénis, me dit aussitôt : « Vous connaissez le prince de Broglie qui sort d'ici ? N'est-ce pas le cousin d'Albert de Broglie, votre prédécesseur à l'ambassade de France ? Celui-là, comme vous, était un jeune secrétaire. Il faisait, en ce temps-là, partie de l'ambassade de Rossi, qui devint plus tard mon ministre. Il se trouvait à Rome [1] lorsqu'on le tua ! Mon pauvre Rossi ! Celui-là était bien assez libéral cependant. Il voulait des réformes comme moi, lui ! mais ils n'ont pas voulu attendre : *ils me l'ont assassiné !* »

Le nom de Broglie, en rappelant au Saint-Père le nom de Rossi et sa fin dramatique, l'avait vivement impressionné. Sa Sainteté,

1. Le pape Pie IX commettait une légère erreur, lorsqu'il supposait le prince Albert de Broglie présent à Rome, au moment de l'assassinat du comte Rossi. Je tiens de M. le duc de Broglie les détails suivants. Nommé second secrétaire de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège au mois de mai 1846, le jeune diplomate, qui portait alors le titre de prince Albert de Broglie, débarquait à Civita-Vecchia le 17 juin 1846, au moment même où le canon du fort Saint-Ange annonçait l'élection du pape Pie IX. « Je n'eus que le temps, dit-il, de partir en poste pour Rome et à peine arrivé au palais Colonna qui était déjà à cette époque le siège de l'ambassade de France, je m'habillai et accompagnai le comte Rossi au Vatican où il allait saluer le nouveau Pontife. » — M. de Broglie abandonna la carrière diplomatique le lendemain du 24 février 1848. Il ne se trouvait donc plus à Rome, en novembre 1848, lorsque son ancien chef fut assassiné.

Au moment où éclata la révolution du 24 février 1848, l'ambassade du roi Louis-Philippe auprès du pape Pie IX était ainsi composée : Comte Rossi, pair de France, ambassadeur ; prince Albert de Broglie, premier secrétaire ; comte François de Bourgoing, second secrétaire ; le comte d'Astorg, attaché ; M. Dieudé Defly, chancelier, consul honoraire.

Le successeur du comte Rossi à l'ambassade de France fut le duc d'Harcourt. Le décret, à la date du 8 mars 1848, porte ces mots : « M. d'Harcourt père. » La nouvelle ambassade de la République française comprenait en outre : M. de Forbin-Janson, premier secrétaire (22 mars 1848) ; M. de Belcastel, second secrétaire ; M. Desglands de Cescot, aspirant diplomatique ; chancelier, M. de Gerando.

toutefois, reprit bientôt sa sérénité et me questionna longuement sur mon séjour à Turin. (*Journal d'un diplomate en Italie*. Rome, 1862, 1866.)

L'allusion du Saint-Père à ce sinistre événement m'avait vivement frappé. Je n'oublierai jamais l'émotion et le ton amer avec lesquels il avait prononcé ces mots : « Ils me l'ont assassiné ! » Aussi, pendant les trois années de mon séjour à Rome, ne manquai-je pas une occasion d'interroger les Romains et les Français qui habitaient la Ville Eternelle au moment où se passèrent ces lugubres scènes de la révolution.— Chose étrange ! les personnes auxquelles je m'adressais, répondaient presque toutes à mes questions d'une façon vague, embarrassée, et semblaient vouloir éviter ce sujet d'entretien. Quoi qu'il en soit, je fus persévérant, et je recueillis de nombreux documents concernant le crime et les circonstances qui l'avaient précédé, et qui le suivirent.

On comprend aisément que les Romains, quelles que soient leurs opinions, cherchent à oublier, à effacer cette page pleine de honte, la plus odieuse peut-être de l'histoire de la régénération italienne. Mais à nous, qui n'avons point les mêmes motifs de faire le silence autour d'un crime aussi atroce, ne nous incombe-t-il pas le droit et même le devoir, au nom de la vérité et de l'histoire, de rechercher avec soin les causes de cet attentat ? Nous avons donc pris à tâche, faisant la lumière éclatante, de détruire à jamais une stupide légende, mise en circulation avec la perfidie la plus indigne, par les haines et les passions d'un parti. L'horreur, en effet, causée par cet attentat commis publiquement, et en quelque sorte avec la complicité de toute une population, fut telle, que, peu de temps après, les auteurs du crime, c'est-à-dire les chefs révolutionnaires, reculèrent devant la réprobation unanime et les responsabilités de l'infamie.

De ce jour circula une légende mystérieuse, répétée d'abord à voix basse, qui laissait entendre que les véritables auteurs de l'assassinat du comte Rossi n'étaient autres que les Jésuites et le *parti noir !*

Rossi, le grand ministre libéral de Pie IX, l'initiateur des réformes conciliables avec le gouvernement pontifical [1], l'homme d'Etat dont

1. « La démagogie ne s'y est point trompée, » a dit M. Hubert Saladin, un Genevois, un républicain sincère, un protestant, « elle a frappé en Rossi, l'ennemi le plus redoutable de son œuvre d'anarchie, de despotisme et de destruction. » *M. Rossi en*

le génie avait rêvé pour le Souverain Pontife la présidence de la confédération italienne, avait été, — on le sait, — au temps où il représentait le cabinet des Tuileries auprès du prédécesseur de Pie IX, Grégoire XVI, l'adversaire de l'ordre des Jésuites. C'était, en effet, à la suite des négociations du comte de Rossi, ambassadeur de France à Rome, que les Jésuites établis en France avaient été forcés, en vertu d'un bref papal, de fermer une grande partie de leurs établissements.

Pourtant, partir de là pour accuser l'ordre des Jésuites d'avoir armé le bras de l'assassin, après avoir organisé le complot révolutionnaire qui devait faire disparaître leur ennemi, semblait, au premier abord, pour tout esprit sensé, d'une invraisemblance monstrueuse. Devant cette ridicule calomnie, les comités révolutionnaires n'hésitèrent point et cherchèrent à égarer l'opinion. Il nous est même arrivé de rencontrer des hommes honorables et instruits, quelque peu naïfs, il est vrai, ajoutant foi encore à cette grotesque légende. Devant nos rires, l'un d'eux dernièrement se contentait de hocher la tête d'un air d'incrédulité. « Quoi qu'il en soit, nous dit-il, ce meurtre est entouré de grands mystères : souvenez-vous de certain mot du roi Charles-Albert qui, lui aussi, rêvait, comme Rossi, l'affranchissement de l'Italie : « Je suis placé entre « deux dangers : le poignard des carbonari et le chocolat des Jé- « suites ! »

Ce qui a aidé la propagation de la fable du comte Rossi assassiné par la main des prêtres, tient à deux causes. La première est le nombre des conjurés et des complices, circonstances résultant, malheureusement, de l'inertie de tout un peuple : la seconde c'est l'apparente impunité si longtemps accordée aux assassins [1].

Suisse de 1816 à 1833 (Paris, Amyot, 1849), par John Huber Saladin, ancien député au Conseil fédéral du canton de Genève, ex-lieutenant fédéral.

1. Le hasard a mis dernièrement entre nos mains un petit volume publié à Bruxelles en 1851, sous ce titre : *Histoire du pape Pie IX et de la dernière révolution romaine (1846-1849)*, par Victor Borie, précédée d'une préface, par Pierre Sterbini, ancien ministre du Commerce et des Travaux publics. Ce pamphlet diffus, mal écrit, plein d'erreurs historiques et de plus placé sous le patronage d'un des promoteurs de l'assassinat de Rossi, est l'œuvre d'un rédacteur du *Siècle*, connu surtout par des ouvrages d'agriculture. Quoi qu'il en soit, il est intéressant, parce qu'il résume bien l'opinion des républicains italiens et français de cette époque. Le meurtre de Rossi pesait tellement sur leur tête, qu'afin d'en atténuer l'horreur, il n'est point d'effort qu'ils ne firent pour dénaturer les sentiments de la victime et la rendre odieuse. — Nous citons :

« Les libéraux voyaient en lui un ennemi ; le parti prêtre n'y voyait qu'un ins-

Le récit qu'on va lire donnera l'explication la plus complète et la plus satisfaisante de cette complicité résultant de l'insouciance, de

trument et il s'inclinait avec déférence devant lui, sauf à le *sacrifier* impitoyablement le lendemain de la victoire. Il est certain que le comte Rossi était *plus détesté des prêtres* que des patriotes. Pour ces derniers, il n'était qu'un adversaire ; pour les autres, c'était un homme vain et orgueilleux devant lequel ils étaient obligés de s'humilier dans l'intérêt de leur puissance menacée..... »

« L'Autriche n'était plus la seule ennemie que la nation romaine eût à redouter. A côté du nom détesté de Metternich se plaçait un autre nom, objet de la haine et des malédictions publiques. Il est évident pour tous que l'esprit de Pie IX avait été complètement dompté, anéanti par la pression du parti prêtre et des Jésuites. Son cœur paternel avait cessé de battre. Pie IX, livré aux Jésuites, n'était plus « *qu'un bâton dans la main d'un vieillard*, » selon la vigoureuse expression des instituts de la Compagnie de Jésus. Au-dessus de tous, se plaçait un homme, possédant la fermeté qui manquait au Saint-Père, l'expérience et la science des révolutions qui manquaient à ses conseillers habituels. Le comte Rossi devait couper court à ces velléités libérales, qui, après des siècles de sommeil, cherchaient à troubler la grave oisiveté des cardinaux et des prélats. Le comte Rossi était bientôt devenu, à Rome, la personnification la plus odieuse du despotisme clérical appuyé sur la force... » « Tout contribuait à assombrir les esprits, tout faisait prévoir que les libertés romaines allaient avoir à soutenir une lutte suprême... » « Mais une main sortit de la foule, et frappant le vrai coupable, sauva des milliers de victimes. »

Puis arrivant à la scène de l'assassinat : « Le peuple, comme cela se voit d'ordinaire dans ces tristes moments, ne s'acharna point après un cadavre. Il semblait qu'on eût tué non un homme, mais un principe... » « L'artère carotide avait été tranchée. On trouva sous ses vêtements (détail absolument faux) une cotte de mailles faite d'un tissu impénétrable. Inutile précaution, armure puérile qui ne pouvait *le soustraire à la vengeance d'un peuple outragé* dans ses sentiments les plus respectables ! »

Puis aux injures succèdent les calomnies les plus sottes. « Lorsqu'on apprit à Pie IX la fin malheureuse de son premier ministre, il ne trouva dans son cœur qu'une seule parole pour cet homme qui venait de se sacrifier au triomphe de la Papauté : « Imprudent ! »

Oubliant, plus loin, tout ce qu'il vient d'écrire, M. Victor Borie se contredit, avec cette impudente mauvaise foi qui caractérise si bien les révolutionnaires : il laisse clairement entendre que ce même Rossi, *tombé sous la vengeance du peuple outragé*, pourrait bien avoir été *tué par les Jésuites*. Cependant, il faut choisir et se décider : est-ce un républicain, est-ce un Jésuite ? — Voici comment l'honnête publiciste explique l'attentat :

« La main qui frappa était-elle guidée par l'esprit libéral ou *par le fanatisme clérical ?* C'est encore un mystère. Il y a deux ans (1851) que le procès s'instruit ; on a emprisonné une centaine d'accusés, et on n'a encore rien découvert sur cette ténébreuse conspiration racontée avec tant de détails par les historiens de la Papauté... N'y aurait-il rien de vrai au fond de ces audacieuses accusations ? *Pourquoi les prêtres tiennent-ils caché le résultat de cette longue instruction ?* L'avenir le dira peut-être ? »

L'avenir « l'a dit » et le 17 mai 1854, après de longs débats contradictoires et de nombreuses comparutions de témoins, les principaux coupables furent condamnés.

On n'a rien trouvé qui pût compromettre les Jésuites ! Ceci toutefois ne sera jamais une raison pour convaincre l'agronome Victor Borie et ses amis du *Siècle*.

l'égoïsme bizarre inhérent au caractère romain [1]. Quant à l'impunité ou tout au moins aux retards incroyables apportés à la répression du crime, ils trouvent sinon leur excuse, du moins leur explication, dans les longs troubles qui suivirent l'assassinat du comte Rossi, encore plus que dans les lenteurs habituelles de l'administration et de la justice dans les Etats Pontificaux. Il ne faut point perdre de vue, en effet, que le lendemain du 15 novembre 1848, ces mêmes conjurés qui avaient préparé, ordonné et exécuté le crime, achevaient leur œuvre en assiégeant le Pape dans son palais et, après des violences et des outrages sans nom, le forçaient à quitter Rome afin de pouvoir à leur gré proclamer la République. Il faut avouer que si c'eût été à l'instigation des Jésuites que les conjurés égorgèrent le ministre libéral de Pie IX sur l'escalier du palais de la Chancellerie, les Jésuites eussent été de bien sots personnages, car ce crime eut le résultat très naturel de renverser de son trône et de chasser de Rome le chef vénéré des catholiques.

Pellegrino Rossi avait été appelé dans le conseil du pape, le 16 septembre 1848, en qualité de ministre de l'Intérieur, chargé en même temps de la Police et des Finances. Le cardinal Soglia était maintenu au secrétariat d'Etat, qu'il occupait déjà sous l'administration précédente [2].

Un cabinet révolutionnaire abandonnait le pouvoir; mais le comte Mamiani [3] laissait le pays troublé, les finances surtout dans un

1. Le procès des assassins du comte Rossi, auquel nous avons emprunté, d'après les interrogatoires et pièces authentiques, la plus grande partie de notre récit, ne fut terminé qu'en 1854. Le 17 mai seulement de cette année, le tribunal suprême de la Sacrée Consulte rendit sa sentence. Deux des assassins, ainsi que nous le verrons plus loin, furent condamnés à mort. Grandoni s'étrangla dans sa prison; Santi Constantini seul fut exécuté.

2. Le nouveau ministère était ainsi composé :

Le cardinal Soglia, aux Affaires Etrangères, président du Conseil.

Le comte Pellegrino Rossi, — Intérieur.

Le cardinal Vizzardelli, — Instruction publique.

L'avocat Cicognari, — Ministère de grâce et justice.

Le professeur Montanari, — Commerce.

Le duc de Rignano, — Travaux publics.

Le général Zucchi, — Guerre.

Le comte Guarini, — Ministre sans portefeuille.

Th. Righetti, — Substitut pour les finances.

Sur neuf membres composant le ministère, sept étaient laïques.

3. Le comte Terenzio Mamiani della Rovere, né à Pesaro, dans les États de l'Eglise en 1800, se mêla très jeune aux mouvements révolutionnaires, prit une part active, en 1833, au soulèvement de la Romagne, et, après la formation du gou-

état complet de désorganisation. Deux millions de papier monnaie hypothéqués sur les biens de l'Eglise avaient pourvu aux besoins du moment, tout en engendrant la méfiance dans le public et la rareté du numéraire. L'inquiétude générale, les troubles de la rue ruinaient le crédit, et tarissaient la source de la richesse publique. Dans ces temps critiques, un homme de génie pouvait seul restaurer le pouvoir chancelant du Saint-Père. Rossi était à la hauteur d'une telle mission : les efforts prodigieux qu'il tenta, l'énergie

vernement provisoire de Bologne, fut choisi pour faire partie du pouvoir exécutif. La Révolution une fois comprimée par les Autrichiens, Terenzio Mamiani, réfugié en France, forma, avec Léopardi, un comité de propagande, dont il eut la présidence. « Mamiani, esprit indépendant et religieux, tentait de relever le courage de ses compatriotes, en répandant les principes d'une philosophie qui était un compromis entre la raison et le sentiment, la science et la foi, et où le poète se laissait facilement deviner. » L'avènement de Pie IX et les troubles qui précédèrent la Révolution, le ramenèrent en Italie. Il refusa l'amnistie qui réclamait le désaveu du passé, et ne voulut venir à Rome que sans condition. En 1848, il prit place parmi les membres du parti libéral modéré, et accepta le ministère de l'Intérieur (3 mai) avec le cardinal Ciachi ; le comte Margetti aux Affaires Etrangères; le consulteur Lunati, aux Finances ; le prince Doria, à la Guerre ; le duc de Rignano, aux Travaux publics et Joseph Galetti à la Police. Sa situation était des plus difficiles. Placé entre les répugnances ou les terreurs du Pape et les exigences de la démocratie, il représentait un parti modéré qui n'existait pas et fut presque forcé, pour combattre les aspirations du parti noir et les intrigues autrichiennes, d'accepter les avances et les coopérations du parti Mazzinien. Son but principal, le rêve qu'il caressait, était l'indépendance de l'Italie, et il voulait former une ligue contre l'Autriche. En politique, il était le partisan de la monarchie constitutionnelle. — « Mamiani, esprit légèrement chimérique et révolutionnaire, honnête, si on le compare aux Sterbini et aux Mazzini, avait prétendu servir deux maîtres à la fois. Il réussit à les perdre tous les deux successivement sans avoir contenté ni l'un ni l'autre. » Il abandonna le Cabinet le 8 août, impopulaire, mal vu de la cour, suspect au parti avancé, et se retira à Turin, où il fonda, avec l'abbé Gioberti, la société de l'Union Italienne. Après l'assassinat de Rossi, 16 novembre, et la fuite du Pape, il eut le dévouement d'accepter un portefeuille, avec l'abbé Rosmini et Galetti. En désaccord avec ses collègues, il donna sa démission en décembre 1848. Resté à Rome, il fut sauvé par l'ambassadeur de France, duc d'Harcourt; il se montra favorable à l'occupation française, qui seule pouvait sauver Rome de l'occupation autrichienne. Il s'établit alors à Gênes, où il vécut depuis. En 1860, il fit partie du ministère présidé par le comte de Cavour et l'année suivante, il était envoyé ambassadeur en Grèce. — Il représenta plus tard l'Italie en Suisse.

Le comte Mamiani jouissait de l'estime de tous les partis. Poète distingué, savant jurisconsulte, chef d'une philosophie plus attrayante qu'originale, sorte de compromis entre le scepticisme dogmatique de Kant et le sentimentalisme de Gioberti, il a laissé de nombreux ouvrages de poésie et de philosophie. — Nous l'avons connu à Turin en 1859. C'était un vieillard aimable, aimé et considéré de tous, mais que les politiques ne prenaient pas au sérieux. Au moment où il fut nommé ministre en Grèce, il venait d'épouser une toute jeune fille.

Le comte Mamiani vient de mourir à Rome, il y a quelques jours (10 mai 1885.)

qu'il déploya pendant les deux mois de son passage aux affaires, font entrevoir ce qu'il aurait accompli si ses ennemis lui en eussent laissé le temps.

« D'une taille élevée plutôt qu'élégante, Pellegrino Rossi était, au physique comme au moral, sec, raide et bilieux. Spirituel, doué d'un sens exquis et d'une rare pénétration, connaissant toutes les fibres du cœur humain, la froideur de son sourire, l'ironie de son regard, le dédain de son geste, lui avaient fait autant d'ennemis que l'élévation de sa politique. D'une intelligence souple et forte, d'un caractère passionné, maître de soi-même, d'une finesse qui cependant excluait l'hypocrisie, réservé, mais entreprenant suivant les circonstances, improvisateur concis, orateur entraînant, il charmait par la poésie de sa parole, et persuadait par la vigueur de son argumentation. Sans rival pour la direction des affaires, sans exagération dans la théorie, sans préjugés dans la pratique, Rossi avait, dans les dernières années de sa vie, complété ses études humanitaires par celle de la religion. Les orages de la politique n'avaient point éteint chez lui le flambeau de la foi, conservée pure dans l'élévation de son esprit éminemment catholique. (Balleydier). »

Dès son entrée aux affaires, Rossi ne dissimula point son but : il voulait remettre de l'ordre dans les finances et réprimer l'anarchie. Faut-il s'étonner qu'il soit devenu, sur l'heure, l'objet de la haine irréconciliable des révolutionnaires? Il voulait à la fois restaurer l'autorité papale et organiser les libertés nouvelles.

Les républicains, guidés par Mazzini [1], comprirent que si cet

1. Joseph Mazzini, né à Gênes en 1808, mort à Pise en 1872, était fils d'un médecin. Reçu docteur en droit, il ne tarda pas à abandonner le droit pour la politique. Dès 1830 il fut affilié à la société secrète des *Carbonari*, et la jeunesse génoise s'inclinait déjà devant son intelligence, l'austérité de ses mœurs et son éloquence précoce. Exilé en 1831, par le gouvernement du roi Charles-Félix, il se réfugia à Marseille. C'est là qu'il fonda la société « *la Jeune Italie.* » La nouvelle association devait remplacer le carbonarisme, dont les lenteurs et la circonspection impatientaient son ardent patriotisme. *Dio e popolo*, Dieu et le peuple, exprimait l'idée fondamentale de la doctrine du jeune chef, qui prétendait appuyer la démocratie naissante sur la religion. Cette devise hypocrite fut plus d'une fois utile à Mazzini qui cherchait auprès de ses adeptes à s'entourer de mystère, et à jouer le rôle de prophète. L'affranchissement de l'Italie était le but de l'association. Pour y arriver, tous les moyens étaient considérés comme bons. A ses débuts, Mazzini n'hésita point à faire appel aux nobles, aux prêtres libéraux ou mécontents. Après avoir séjourné en Suisse, d'où il étendit son action sur l'Italie, il s'établit en 1840 à Londres, qui devint son quartier général. Les comités révolutionnaires de France reconnurent son action et s'y soumirent aveuglément ; tel était le prestige de son indomptable énergie.

Après l'avènement de Pie IX, il voulut bien (sept. 1847) écrire au Souverain-Pon-

homme de génie prenait en main la direction du parti libéral et devenait l'âme de l'Italie, c'en était fait désormais de la Révolution... elle devenait inutile et se voyait à jamais vaincue. Rossi fut aussitôt entouré d'ennemis et de détracteurs : doit-on être surpris ? Ses amis ne se recrutaient que parmi les hommes de probité et de courage : à Rome, comme partout ailleurs, ceux-là sont rares.

Si le grand ministre ne put rien achever, les projets qu'il prépara suffiraient à illustrer une longue carrière administrative. Dès le début il demande des subsides au clergé, et en obtient vingt-deux millions. Sans tarder, il entreprend la réorganisation civile des États romains. En même temps, il négociait à Naples, à Turin, à Florence pour mettre à exécution un plan déjà ancien et indiqué par Pie IX,

tife, pour le féliciter de sa généreuse initiative et l'encourager dans l'œuvre de résurrection de la patrie commune. La révolution de février 1848 le trouve à Paris où il préside un club, et reçoit l'accolade de Lamartine. Il apparaît bientôt en Italie, à Gênes, à Milan, à Lugano, d'où il lance des manifestes et des proclamations.

Après l'assassinat de Rossi, 16 nov. 1848, et la fuite du Pape, il apparaît à Rome maître de la situation, et acclamé par 9,000 suffrages. Le 18 mars, il fait un appel à la concorde, et exhorte Rome à s'allier au Piémont monarchique. Il est proclamé dictateur faisant partie du triumvirat avec les chefs Armellini et Saffi, et, fidèle à sa devise, fait célébrer en grande pompe les fêtes de Pâques dans la cité veuve de son Pontife. La constitution républicaine est rédigée, votée, promulguée et il entame, avec M. de Lesseps, l'envoyé de la République française, des négociations, qui ne furent point ratifiées par le général Oudinot et le gouvernement de Paris. Il soutient le siège de Rome, et veut porter la guerre dans la province. La ville prise par les Français, il se réfugie en Suisse, et repasse bientôt en Angleterre. Président du comité international, il contracte avec Kossuth et Ledru-Rollin le fameux emprunt mazzinien qui doit lui servir à soulever l'Italie. En 1853 à Milan, en 1857, à Gênes, à Livourne, il exécute des soulèvements aussitôt réprimés, tandis que son lieutenant Pisacane fermente la révolution dans le royaume de Naples. En 1859, il se tient à l'écart, mais exprime ses droits par l'alliance de la France avec le Piémont. Il tente, non en vain, d'arracher la conduite de la révolution aux mains du comte de Cavour. Il est impliqué en France dans tous les complots contre l'Empereur. — Elu député en Sicile (1864), il ne siège pas, et se prononce énergiquement contre la politique du roi Victor-Emmanuel. L'année 1868 le voit à la tête de l'alliance républicaine universelle. Mais le territoire de l'hospitalière Confédération suisse lui est interdit, et il repasse à Londres. Rentré en 1869 sur le continent, il se hasarde à Gênes, de là à Palerme. Arrêté et emprisonné à Gaëte, il est rendu à la liberté après la prise de Rome par l'armée italienne, en 1870. Au mois de février, il fonde un journal *Roma del popolo,* où plus tard il blâme énergiquement l'insurrection parisienne du 18 mars et ses suites qu'il qualifie « d'orgie de fureur et de vengeance » et les adhérents de la Commune qui n'étaient pour lui que des fous malheureux.

Cette attitude fut très remarquée en Europe, et ce jugement de l'apôtre, du grand maître affecta vivement les chefs de la commune de Paris.

Depuis, Mazzini a continué, autant que le lui permettaient sa santé délicate et son tempérament grêle, à s'occuper de politique et à provoquer des congrès populaires, entre autres le congrès des ouvriers de Rome en septembre 1871. Il mourut à Pise,

celui d'une Confédération italienne dont le Pape aurait la présidence, ce qui permettait, en sauvegardant l'unité de la Péninsule, de réserver l'autonomie intérieure de chaque État.

Détail peu connu et curieux à rappeler, le cabinet de Turin prit ombrage de ces propositions. La vieille ambition piémontaise s'en émut et trahit à ce propos ses futurs desseins d'homogénéité. Le gouvernement sarde posa cette singulière condition au plan présenté par Rossi, que le royaume de Naples, le plus puissant de l'Italie, resterait en dehors de la Confédération.

Mais, en dépit de ce mauvais vouloir, on ne mettait pas en doute que l'habileté diplomatique de Rossi et la netteté lumineuse de ses raisonnements, ne parvinssent à dominer l'opinion générale en Italie, comme sa parole dominerait le parlement romain.

« Le suprême pontificat, déclara-t-il un jour, est la seule grandeur qui soit debout, la seule qui restant à l'Italie, lui attire le respect et les hommages du monde catholique [1]. »

Une autre fois, certains journaux ayant paru mettre en doute la sincérité du zèle et des convictions de Rossi, ancien conspirateur : « Pour réprimer les factieux, dit-il, je monterais à cheval et je combattrais de ma personne : on n'arriverait au Pape qu'en me passant sur le corps. »

Pour prouver son autorité et sa volonté bien arrêtée de ne point faiblir, il appela à Rome, dès son arrivée au pouvoir, les carabiniers que le comte Mamiani avait envoyés en province pour complaire aux

le 11 mars 1872. Le gouvernement italien lui fit de solennelles funérailles auxquelles assistèrent les députations des corps constitués et des corporations du royaume. Il n'eût tenu qu'à Mazzini de finir président du conseil du roi d'Italie. Sans ambition personnelle, il jouit durant toute sa vie d'un immense prestige et d'une mystérieuse influence. Avec Cavour et Garibaldi, il peut être considéré comme le véritable fondateur de l'unité italienne.

Les œuvres de Mazzini, 12 volumes, ont été publiées à Milan en 1861.

1. Ces paroles du comte Rossi prononcées par lui en 1848, peu de semaines avant sa mort, sont frappantes. Malgré moi, aujourd'hui, lorsqu'on parle de l'éventualité du départ du Pape de Rome (1885, juin), je les rapproche d'une conversation que j'eus à Paris en 1875 avec Ratazzi, l'ancien président du Conseil des ministres du roi Victor-Emmanuel, qui occupait encore à cette époque, en Italie, une situation importante, me dit ceci en propres termes : « Je ne suis point clérical, mais catholique, « et avant tout Italien. Or, je suis absolument persuadé que le départ du Pape de « Rome serait funeste et fatal à l'Italie. Voilà pourquoi, tant que je vivrai, j'emploierai « mes efforts pour que notre gouvernement s'arrête sur la pente des excès, et ne « force pas le Pape à abandonner Rome. La Papauté à Rome sera toujours pour « l'Italie une gloire, un prestige, une force, elle ne sera jamais un danger. Pourquoi « ferions-nous bénéficier une autre puissance de ces incontestables avantages ? »

vœux des révolutionnaires. Il faisait en même temps arrêter à Bologne le père Gavazzi dont les prédications révolutionnaires faisaient pressentir la prochaine apostasie.

Ces mesures stupéfiaient les Romains. — On disait tout bas que la Révolution avait trouvé son maître. Les honnêtes gens, enhardis par les mesures d'ordre et pleins de confiance dans l'énergie du premier ministre, commençaient à respirer. C'est alors que les gens de la secte entrevirent la restauration d'un pouvoir fort, peut-être durable et sagement libéral. Rossi fut condamné à mort.

II

LA CONSPIRATION

Avant d'aller plus loin, il nous paraît utile d'entrer dans des détails minutieux peut-être, mais indispensables, sur la conspiration qui amena l'assassinat du premier ministre du Pape et la proclamation de la République. Ces détails, que nous empruntons aux écrits et aux récits du temps, ainsi qu'aux pièces authentiques du procès, sont des plus instructifs. Ils reproduisent fidèlement la physionomie et le caractère des mœurs romaines il y a quarante ans, et détruisent à jamais les erreurs et les mensonges accumulés sur cette lugubre tragédie.

Malgré ses concessions généreuses et ses sentimens italiens, Pie IX ne pouvait satisfaire les sectaires et les partisans de la Révolution. Dans sa déclaration pontificale du 29 avril 1848, le souverain Pontife, développant dans un magnifique langage l'histoire du gouvernement pontifical depuis trente ans, expliquait la double politique de l'Eglise, « tantôt résistant aux injonctions des princes, tantôt s'efforçant, comme à l'heure actuelle, de contenir les passions populaires, mais toujours semblable à elle-même au milieu de la mobilité des choses. » — La Révolution déchaînée dans toute l'Italie avait son siège à Rome. C'était là, auprès de cet admirable pontife, dont la générosité et le vrai libéralisme ne pouvaient être mis en doute, que la secte, insatiable dans ses appétits de jouissance et de pouvoir, avait établi son quartier général.

Au commencement du printemps de 1848, une centaine d'individus, appartenant à différentes classes de la société, se réunissaient l'après-midi dans une villa située hors de la Porte-du-Peuple.

C'était l'état-major de la Révolution. Tous obéissaient au mot d'ordre de Mazzini.

A la tête figuraient Pietro Sterbini, Terencio Mamiani, Giuseppe Galetti et Angelo Brunetti. Ce dernier était connu dans toute la ville et surtout au Transtevère sous le nom populaire de *Ciceruacchio.*

Pietro Sterbini, né à Frosinone (Etats Romains), en 1795, débuta par étudier la médecine en même temps que la poésie. Avant d'être conspirateur, il eut un certain succès, en 1827, en faisant représenter à Rome une tragédie, *La Vestale.* Il était très laid, envieux, haineux, mais intelligent. En 1831, lors de l'insurrection de l'Italie centrale, il s'efforça de faire proclamer la déchéance du Pape. « Ce n'était pas un homme de tête, dit Farini, mais de fantaisie, écrivain d'imagination, mais incorrect, ignorant tout, excepté l'histoire de Rome païenne et de la Révolution française. » L'insurrection vaincue, il dut s'éloigner de Rome, où le ramena bientôt l'amnistie accordée sur les instances du trop libéral gouvernement français. Il devint aussitôt un des plus actifs agents de la *Jeune Italie.* Forcé de s'enfuir, il se réfugia à Marseille où il exerça la médecine jusqu'en 1846. Principal rédacteur, pendant trois ans, au journal républicain *Il Contemporaneo*, il fut président du Cercle populaire et député. Imposé au Pape comme ministre, après l'assassinat de Rossi, auquel il prit part, bien qu'il ait plus tard désavoué le crime du 15 novembre 1848, il demeura au pouvoir après la fuite de Pie IX et sous le gouvernement républicain, à l'établissement duquel il avait puissamment contribué.

Après la chute de la République romaine il passa en Suisse et de là en France. Cet Italien, plein de reconnaissance, a publié un poème sur la *Prise de Sébastopol.* Impliqué, en 1854, dans le procès des assassins de Rossi, il publia dans les journaux de Paris une protestation indignée, commençant par ces mots : « Une cause qui a recours à l'assassinat est une cause perdue ! » Ces hypocrites protestations et ces lâches désaveux ne trompèrent personne. Ils complètent bien la physionomie de cet impudent personnage mort à Paris en 1869.

Angelo Brunetti, surnommé le *Ciceruacchio* par sa mère, à raison de ses joues grosses et joufflues, était le fils d'humbles ouvriers, pleins de probité. Actif, laborieux, mais d'une intelligence bornée, Ciceruacchio d'abord charretier , puis loueur de chevaux, marchand de vins et de fourrages, avait un tempérament plein d'énergie

et d'audace. Grand, robuste, vigoureusement trempé, la poitrine bombée, les épaules larges et carrées, coulé pour ainsi dire tout d'une pièce dans un moule antique, il était doué d'une force d'athlète. Bon et généreux, mais faible de caractère, il était affligé de deux vices capitaux, l'orgueil et l'ivrognerie. Depuis 1830, il faisait partie de la secte des *Carbonari*, ce qui ne l'empêcha pas, comme la plupart des Italiens, de saluer avec enthousiasme l'avènement du pape Pie IX.

Il exerçait, à cette époque, une grande influence sur le peuple du Transtevère. Mazzini et les grands chefs de la Révolution jetèrent les yeux sur lui, pour en faire un instrument d'autant plus docile qu'il était moins intelligent. On flatta sa vanité, et au nom des grands mots de liberté, de patriotisme, d'égalité, on transforma l'honnête travailleur en conspirateur et en grossier tribun. Officier de la milice, il se crée une garde d'élite d'hommes tarés et flétris, composée du menuisier Materazzi, du sculpteur Bezzi, du tavernier Tafanelli et du débitant Piccioni, dont on parlera plus tard.

Ciceruacchio donnait le mot d'ordre des rassemblements, le signal des émeutes, présidait les banquets. Il devint bientôt à la mode. La vanité et l'ivrognerie, comme nous l'avons dit, corrompirent bientôt le nouveau tribun, qui ne tarda pas à devenir un instrument aveugle entre les mains des chefs révolutionnaires. Les grands seigneurs libéraux et la haute bourgeoisie contribuèrent à tourner la tête à Ciceruacchio. Il était de mode de l'inviter dans les palais. On voulait s'assurer les bonnes grâces de l'idole du peuple. Celui-ci eut le bon esprit de conserver le costume écourté et les allures du charretier, ce qui contribuait tant à son prestige. Il n'était point orateur, ce qui diminuait son autorité, dans un pays et sous un ciel où l'exubérance de langage et la facilité d'élocution sont des dons si communs. Lord Minto [1] recevait chez lui Ciceruacchio, et poussait la

1. « Lord Minto avait été envoyé par lord Palmerston pour fomenter la révolution contre le Pape. La secte qui n'ignorait nullement l'objet de sa mission, l'accueillit avec joie. Elle l'entourait d'égards et, chaque jour, elle dirigeait la foule sous les fenêtres du noble lord qui, si méprisant d'ordinaire pour le peuple, pratiquait l'égalité démocratique avec les hommes les plus tarés des basses classes. Il fréquentait les réunions, ouvrait ses salons aux membres les plus avancés des sociétés secrètes. Le 23 mai 1859, au Parlement britannique, M. Cochrane déclarait que lord Minto avait été envoyé en Italie avec la mission « de faire sortir de leur tombeau Rome, Naples et Florence. » Sa présence à Rome fut, en effet, comme l'avant-coureur des tempêtes qui s'amassaient sur l'horizon assombri de l'Italie. » (*Histoire de Pie IX le Grand*, par Ressayre.)

courtoisie et l'enthousiasme jusqu'à faire des vers pour son fils Ciceruacchietto.

Quant à Joseph Galetti, né en 1800, fils d'un barbier de Bologne, il avait commencé la vie par être apprenti coiffeur. Ayant montré des aptitudes pour l'étude, il se fit recevoir avocat, mais ne tarda pas à tremper dans la conspiration de 1831. — Il fut une première fois emprisonné pour vol d'argenterie dans un couvent, puis réincarcéré ensuite pour faux en écritures privées. Ces malheurs l'avaient naturellement conduit à se jeter dans les bras de la démagogie et les saints devoirs de l'insurrection. Gracié par le pape Pie IX, on le vit « s'évanouir de gratitude à ses pieds et communier d'enthousiasme, avec ses confrères, à l'église Saint-Pierre *in Vincoli*. » Il avait, assure-t-on, le don de verser des larmes à volonté. Rendu à la liberté par le Pontife, il témoignait sa reconnaissance avec une telle ardeur que le Pape dut lui dire : « Ah! mon fils, c'en est trop ! »

On ne sait pourquoi, il inspirait une grande confiance aux révolutionnaires. Un certain talent de parole, son audace en même temps que son hypocrisie, l'amenèrent à plusieurs reprises à jouer un rôle dans les conseils du Pape ; et il avait fait partie, après la chute du cabinet présidé par le cardinal Ferretti, d'un ministère où siégeaient Minghetti, Sturbinetti et... le cardinal Antonelli [1].

Pour en revenir aux conciliabules de la Porte du Peuple, dès la première réunion, le docteur Guerrini, discoureur plein de fiel, avait harangué les affiliés dans un langage des plus violents. Après

1. Après la chute du cabinet du cardinal Ferretti le 9 mars 1848, MM. Minghetti, Sturbinetti, Galetti, furent appelés au conseil du Pape avec le cardinal Antonelli. Ce ministère, si étrangement composé, ne devait, d'ailleurs, durer que deux mois. « A peine était-il installé, écrit M. Villefranche, qu'une troupe de fanatiques se porta au *Gesu*. Ils étaient armés de haches et de poix brûlante. Les uns chantaient le *Miserere* ou le *De Profundis*, les autres criaient : *Des suaires, ouvrez les fosses !* et parodiaient les cérémonies funèbres, comme s'il se fût agi d'enterrer les pères Jésuites, habitants de cette maison paisible. La garde civique regardait et ne disait rien ; on avait affiché sur la porte : *Casa locanda* (maison à louer). Seul, un jeune prêtre, qui avait servi dans l'armée française, et qui devait être un jour ministre des armes, l'abbé de Mérode, osa se frayer un passage à travers la foule, arracha l'écriteau et dit aux émeutiers : « Ce que vous faites là est une lâcheté ! » La foule d'abord interdite applaudit à son courage. Mais, vainement, les habitants du Transtevère, apprenant ce qui s'était passé, vinrent-ils s'offrir au Père Roothan, général des Jésuites, pour le défendre et le venger, et prouvèrent-ils sur le champ que la chose était possible, en fermant le café des Arts, quartier général des clubistes. Les Jésuites refusèrent d'être défendus par la force et se dispersèrent. Les uns quittèrent la ville, les autres y restèrent cachés ; et parmi ceux qui leur donnèrent asile, on cite le duc de Cadore, le comte Rampon, et un Anglais, lord Clifford. »

avoir débuté par un torrent d'injures, il prit à partie la circulaire pastorale : « Le Pape a trahi la patrie, il a perdu tous ses droits au pouvoir. Qu'il se borne à prier et à bénir. C'est à nous, peuple, qu'il appartient de gouverner et d'administrer. Les bras et les têtes ne nous manquent point : n'avons-nous pas Sterbini, Mamiani, d'autres encore qui ne craignent point d'affronter les difficultés du pouvoir. Qu'ils soient donc nos chefs dans cette grande entreprise ; tous comme un seul homme nous leur obéirons sans murmure. Brunetti, dont nous connaissons la valeur et l'énergie, sera notre tête ; que ceux qui se trouvent en contact avec le peuple lui soufflent la haine et le mépris de Pie IX et du gouvernement des prêtres. Notre cause est celle de la liberté et de la patrie ; qui pourrait résister à notre union ? Le plus grand nombre parmi nos concitoyens fait des vœux pour nous ; quant à nos ennemis, écrasés par la force, ils n'oseront nous tenir tête. »

Comme conclusion de sa harangue, Guerrini invita les assistants à prêter serment de fidélité entre les mains des chefs qu'il venait de proposer. Aussitôt, Ciceruacchio, brandissant un poignard, se lève le premier : tous l'imitent et jurent. Après cette cérémonie, souvenir des antiques Romains de Tite-Live et de Tacite, les conjurés se séparèrent.

Dès ce jour, dans les journaux et dans les réunions, commença, contre les chefs de l'Église, un déchaînement d'injures et de menaces, qui faisait présager une catastrophe prochaine.

Une inspiration personnelle du Pape faillit faire avorter le complot. Pie IX appela au ministère un des adeptes les plus sincères, mais en même temps, il faut le dire, un des plus purs de la *Jeune Italie,* le comte Terenzio Mamiani. (3 mai 1848 — 8 août.)

Ce fut à la suite d'une émeute fort grave, organisée par Ciceruacchio que le Pape recourut aux conseils du comte Mamiani. La vie des cardinaux avait été menacée, et sans le secours des princes Rospigliosi et du duc Salviati, commandant la garde civique, leur sang eût coulé dans les rues de Rome. Cette concession du Saint-Père au parti le plus avancé, cette faiblesse ou mieux dire cette mansuétude eurent de tristes résultats et prouvèrent une fois de plus combien il est inutile et dangereux de vouloir suivre les prétendues aspirations du peuple. Deux mois après, le Pontife était obligé de se séparer de Mamiani qui, sans être un traître, avait naïvement cru possible de réaliser ce rêve irréalisable, insensé : arrêter la Révolution, en lui donnant des gages !

Cet avènement inattendu au pouvoir d'un des chefs du parti avancé donnait satisfaction aux plus exigeants, et les partisans de la République, à cette époque, se trouvaient avoir atteint leur but par des voies presque légales. Illusion amère de croire à leur bonne foi !

L'arrivée du ministère Mamiani, en effet, avait simplement pour résultat de permettre l'organisation ostensible des sociétés démocratiques dont les chefs furent chargés d'entraîner le peuple et de réunir de l'argent et des armes. La première de ces sociétés avait pour chefs (sous la haute direction de Sterbini et de Guerrini) Angelo Brunetti le *Ciceruacchio,* assisté de son fils Luigi. C'était la réunion de la lie des quartiers populeux de Ripetta, de la Regola, et du Transtevère ; ces malheureux, endoctrinés par des chefs audacieux, devenaient chaque jour plus insolents. Il n'était question pour eux que de massacre et de pillage. Les cardinaux étaient à tout moment menacés de mort.

Les initiés se réunissaient, la nuit, par bande de dix, vingt ou cinquante : leurs rendez-vous habituels étaient soit chez un certain Mattei, habitant la place d'Espagne, soit au café de la Place du Peuple, ou plus souvent encore *Via de Ripetta,* à l'*Osteria del Forno.* Lorsque la réunion devait être plus importante, un vaste grenier de la ruelle *delle Caccine* servait de refuge aux conspirateurs. Là on distribuait de l'argent, et on ranimait l'ardeur par quelques rasades de vin d'Orvieto.

Pendant ce mois de mai, il se forma une seconde société au *Rione dei Monti,* sous la direction des deux frères Fracciotti, ébénistes de profession. Leur boutique, située à la montée de Marforio, était fréquentée, à la tombée de la nuit, par des clients dont l'attitude laissait supposer qu'ils ne venaient pas en ce lieu pour s'entretenir de travaux de ciselure. L'avocat Galetti faisait partie de ce cénacle, dans lequel Louis Salviati, habitué de l'endroit, aimait à répéter cette phrase : « Avec les prêtres, il faut avoir le cœur dur et le bras ferme. »

Un autre habitué, personnage d'un rang élevé qui prit une part active à tous les désordres de ce temps, était Charles Bonaparte, prince de Canino. Bien qu'il n'assistât que rarement aux réunions, il n'en dirigeait pas moins tous les débats par l'intermédiaire des frères Fracciotti. Quelquefois, il convoquait les plus ardents dans son palais, et discutait avec eux jusqu'à une heure avancée de la nuit. Les conjurés avaient pour ce chef la plus grande déférence. Les plus zélés allaient jusqu'à le proclamer digne de commander à toute

l'Italie. Cet enthousiasme était dû beaucoup moins aux qualités personnelles du héros qu'à l'argent qu'il répandait à pleines mains pour gagner des partisans ; cet or surtout servait à corrompre les troupes pontificales, dont la fidélité effrayait fort les conjurés. Les dragons et les gendarmes furent particulièrement l'objet de ces tentatives de corruption, tentatives qui, malheureusement, réussirent à souhait.

Charles Bonaparte, fils de Lucien, prince de Canino, était donc à cette époque l'un des agents les plus actifs de la *Jeune Italie*. Petit, gros de taille, portant au front, moins la finesse et la dignité, le type des Bonaparte, le prince de Canino affectait une tenue négligée, et remplaçait par une faconde verbeuse et parfois brillante la nullité de ses conceptions politiques. Habile dans l'art de la diplomatie, il avait joué, sous le pontificat de Grégoire XVI, deux rôles diamétralement opposés. Le matin, dans les antichambres des cardinaux, le soir dans les conciliabules des sociétés secrètes, il avait exploité par un double jeu les chances du présent et les éventualités de l'avenir. Savant naturaliste, bon père de famille, généreux même à l'occasion, il eût fait un excellent citoyen si, résistant aux prestiges de l'ambition, il s'était souvenu qu'à l'époque où sa famille, errante à travers l'Europe, cherchait en vain, au milieu des trônes ruinés, un abri pour reposer sa tête, le Pape Pie VII l'avait accueilli dans ses États, et avait donné à son père le titre de prince romain.

Le prince de Canino, né le 24 mars 1803, à Paris, mort le 29 juillet 1857, aurait pu être un savant illustre. Il préféra, plus modeste, devenir un des chefs du parti radical à Rome, pendant la période révolutionnaire. Fondateur des congrès scientifiques en Italie, cette honnête et pure renommée de savant ne lui suffit pas. Il est juste d'ajouter que lorsque Pie IX fut rétabli sur son siège pontifical, en 1850, le prince Charles Bonaparte se hâta d'accourir à Paris ; son cousin, le prince Louis Bonaparte, trônait à l'Elysée.

Fracciotti avait pris à tâche d'endoctriner les dragons, tandis que Ciceruacchio s'occupait des gendarmes. L'un et l'autre arrivèrent à leurs fins. Bien que ces menées odieuses s'exécutassent presque ouvertement, les officiers, — complices ou lâches, — n'y mettaient aucun obstacle, et pour toute réponse aux avis qu'on leur donnait, disaient : « Il faut agir avec prudence. »

Enfin, aux deux sociétés Brunetti et Fracciotti vint se joindre une troisième association, toute militaire, composée des légionnaires de la guerre de Lombardie. Après la prise de Vicence (11 juin 1848),

ces tristes Volontaires[1] revinrent à Rome, en juillet. Un grand nombre d'entre eux s'enrôlèrent de nouveau en septembre et s'éloignèrent de la ville sous prétexte de garder les Marches et la Romagne. Ceux qui restèrent reçurent l'ordre de retourner à leur bataillon de la garde civique. Peu d'entre eux obéirent : les récalcitrants, gens sans aveu et désœuvrés, entrèrent dans la ligue des républicains dont nous avons parlé, et devinrent les instruments les plus utiles de la Révolution. Ils étaient commandés par un simple lieutenant, Louis Grandoni, qui ambitionnait le grade de colonel. En septembre, Grandoni commença à réunir ses anciens compagnons d'armes dans des conciliabules qui se tenaient la nuit, d'abord au Forum, sous les arcades du temple de la Paix, puis dans la salle de la Philarmonica, et enfin au théâtre Capranica. Au dire de Grandoni, on s'y entretenait de sujets fort innocents : quêtes au profit des militaires infirmes, projets d'organisation de Volontaires nouveaux, etc. — Malheureusement, le ministre Rossi, loin de favoriser de semblables entreprises, opposait un refus formel à la réorganisation de cette légion. On s'occupa alors d'établir un « cercle militaire » où les fêtes, les bals et les banquets devaient alterner avec les exercices d'escrime et de gymnastique. Un membre naïf, le lieutenant Charles Belli, proposa dans une réunion un projet de règlement établissant les bases sérieuses d'une association de secours mutuels et de confraternité militaire. Il fut aussitôt accueilli par des huées et des sifflets. Toutes ces discussions n'étaient que des prétextes. Le but était d'ailleurs clairement et audacieusement expliqué par le journal *Don Pirlone*, l'organe en quelque sorte officiel de la Révolution à Rome.

« *Dritto don Pirlone!* Attention ! Don Pirlone, disait-il ; je l'ai

1. Les *Reduci*, ou volontaires revenant de Vicence, furent reçus avec les plus grands honneurs, absolument comme s'ils venaient de terrasser l'Autriche (juillet 1848). Les anciens Romains consolaient bien les vaincus ; mais les nouveaux les glorifièrent. Parmi ces héros improvisés, les uns s'étaient à la vérité bien battus ; d'autres avaient déserté le champ d'honneur, à Carunda. Aussi le Pape ne craignit-il pas de leur dire que sans doute « il ne leur avait pas permis d'aller en Lombardie, mais que puisqu'ils y étaient allés, ils auraient dû combattre avec plus de courage. » Cette expédition était devenue l'école de la démagogie, de l'anarchie et du crime. C'est là le motif des honneurs décernés à leur rentrée à Rome. La plus large part de ces lauriers retombaient sur le colonel Galetti, depuis général, ci-devant épicier, et qu'on nommait *Pilo-Pepe*, pour le distinguer de l'avocat du même nom, Joseph Galetti, barbier, avocat, conspirateur et ministre. Les *Reduci* s'installèrent dans le couvent des Jésuites, où ils commirent de nombreuses profanations. C'est parmi eux que se recrutèrent, comme nous le verrons, les assassins chargés d'égorger Rossi.

dit à tous : je l'ai fait comprendre à ceux qui ne comprennent pas habituellement. Les membres de l'ancienne légion nous écoutent. Les braves des journées de Vicence se sont réunis un soir au théâtre Capranica pour servir l'Italie si elle le désire. Le besoin est urgent et ils se sont tenus prêts,..... l'épée est sur le point de sortir du fourreau..... mais en attendant, quelques bonnes âmes ont proposé d'établir un lieu de plaisir et d'installer des fêtes ! C'est alors que la parole est à Don Pirlone..... ses compagnons d'armes ont le droit de parler..... donc cela tourne mal, cela ne peut pas aller longtemps. Nous jouerons, nous festoierons sans doute, très bien ! Mais il faut penser au sérieux : à la prochaine réunion si les propos ne changent pas, je me lève ! »

Le but avéré de ces réunions de fraternité militaire était le même que celui que poursuivaient les sociétés Brunetti et Fracciotti : se défaire de Rossi et proclamer la République. L'étroite amitié qui unissait Grandoni aux autres chefs de la conjuration, les discours de quelques-uns d'entre eux : Sterbini, Ciceruachio, Reggi, aux anciens légionnaires, « *excellente graine de révolution* ; » enfin le rôle joué plus tard par lesdits légionnaires dans l'assassinat, prouvent assez qu'un même mobile les animait tous.

Ces trois sociétés, quoiqu'en apparence séparées et indépendantes, étaient en réalité reliées entre elles. Plusieurs membres faisaient partie des trois sociétés, et entretenaient ainsi l'union. En outre, les chefs, Grandoni, Brunetti et Fraccioti se voyaient constamment. Ces trois sociétés étaient donc à la fois la tête et l'instrument de tout mouvement populaire.

Un comité secret plus élevé, mais non moins influent, était celui du *Cercle*(*Circolo.*) Jusqu'au 10 septembre 1848 le président de ce cercle fut Pietro Sterbini, le vice-président Tomaso Machielli. Ce comité avait mission d'admettre et d'inscrire les nouveaux adeptes. Le cercle affectait de tenir en public ses réunions : les étrangers pouvaient même y assister : mais il se tenait d'autres réunions dites de *la Commission centrale,* » formée des délégués de Rome et des autres villes italiennes. Dans cette assemblée qui se tenait dans les salons reculés, on discutait des propositions révolutionnaires de toute nature et on dictait au parti républicain *la Jeune Italie* [1] au nom de la société directrice : — Vers les premiers

1. Les statuts de la *Jeune Italie* à laquelle étaient affiliés les partisans de la secte romaine, prescrivaient la destruction de tous les gouvernements de la Péninsule, pour

jours de novembre, les chefs songèrent à concentrer leur forces et à relier plus étroitement leurs affiliés, en fondant en une seule les trois sociétés de Ciceruacchio, Grandoni et Fracciotti.

III

LES DERNIERS PRÉPARATIFS.

Telle était l'organisation révolutionnaire à Rome, au moment où le comte Rossi commençait à réaliser ses réformes. Les espérances de guerre contre l'Autriche, que la Révolution avait nourries pendant le ministère Mamiani, s'évanouirent bien vite. Au moment où la secte croyait triompher à l'extérieur du « *Barbare,* » et à l'intérieur « *des Noirs,* » — elle se vit battre en brèche par l'énergique initiative d'un véritable homme d'État. Le poignard seul devait avoir raison du défenseur de la liberté et du Pape.

A Naples, la journée du 15 mai avait non seulement rendu la couronne au roi Ferdinand, mais elle avait aussi assuré la paix à ses Etats. En Lombardie, les armées autrichiennes avaient paralysé les efforts les plus courageux des troupes italiennes, auxquelles il ne manquait que des chefs expérimentés. Les défaites de Custatone (29 mai), de Vicence (10 juin), de Milan (5 août) avaient singulièrement compromis la cause de l'Indépendance.

en former une république unitaire, attendu que « le gouvernement constitutionnel était regardé par les sectaires comme père et plus dangereux que la monarchie absolue. » — Les membres de la *Jeune Italie* sont tenus de s'armer d'un fusil et d'un poignard. Ceux qui manquent à l'obéissance due aux chefs de la Société, ou qui en divulguent les secrets, sont punis de mort sans rémission. Un tribunal secret condamne les victimes et désigne les exécuteurs. Le conjuré qui se refuserait à exécuter les décrets de la Société, serait puni de mort comme parjure. Si une victime désignée y échappe, elle sera poursuivie partout sans relâche, et sera immolée par une main invisible, « quand même elle se réfugierait sur le sein de sa mère ou au pied des autels. » Chaque tribunal secret est compétent pour juger non seulement les membres de l'association, mais encore pour faire mettre à mort tous ceux qu'il aura condamnés. (Articles 30-34.)

Des faits nombreux prouvent que ces statuts ne furent pas une vaine menace, entre autres l'assassinat à Rodez d'un Italien, M. Emilani, sur l'ordre écrit, signé Mazzini, Breinder et La Cecilia, secrétaire. Ce fut ce même La Cecilia, qui devint général de la Commune en 1870. L'attentat d'Orsini sur la personne de Napoléon III aurait été, dit-on, aussi juridiquement décrété et ordonné par le tribunal suprême de la *Jeune Italie*, et le comte Orsini, chargé de l'exécution.

A Rome, le ministère Mamiani, nommé dans les premiers jours de mai, ne resta pas plus de trois mois au pouvoir : et le 2 août il était remplacé par le ministère Edouard Fabbri. Ce cabinet mort-né tomba au bout d'un mois. Rossi lui avait succédé.

Le nouveau ministre, comme nous l'avons déjà dit, se montra tout d'abord résolu, d'une part, à réprimer l'insolence des factions, de l'autre à satisfaire les vœux légitimes de la population en entreprenant la réforme des départements des Finances et de la Police. La police, qui jusqu'alors avait formé un ministère spécial, fut rattachée au service de l'Intérieur auquel elle devait servir « d'œil et de bras. » On doit aussi à Rossi l'établissement des deux premières lignes télégraphiques, l'une de Rome à Civita-Vecchia l'autre de Rome à Ferrare par Ancône et Bologne.

Quelques semaines après l'entrée de Rossi au ministère, les effets de son administration intelligente se faisaient déjà sentir, et rendaient confiance à tous. Le Souverain-Pontife, d'ailleurs, encourageait son zèle, et lui venait sincèrement en aide. Pie IX, en effet, n'avait jamais cessé de comprendre l'utilité d'une ligne de démarcation mieux tracée entre le pouvoir temporel et l'autorité spirituelle, pour le bien même de cette Italie qu'il aimait avec une tendresse passionnée. Rossi, quoique partisan convaincu de l'indépendance italienne, était absolument pénétré de l'inutilité d'un second soulèvement qui eût fatalement amené de nouvelles défaites. Son but unique était de réunir dans un même intérêt, à un point de vue purement défensif, toutes les puissances italiennes, afin de pouvoir efficacement résister à tout ennemi venu du dehors, sans toutefois déclarer la guerre.

Pour l'accomplissement de ces vastes desseins, comme nous l'avons dit plus haut, il avait entamé des négociations suivies avec le Piémont, Naples et la Toscane ; et il ne recula devant aucun effort pour aplanir les difficultés. Il indiqua lui-même, dans les journaux d'Italie, les avantages de son système fédératif, avec cette clarté, cette précision qui était une des qualités dominantes de son style [1].

Dans un article de la *Gazette officielle de Rome*, il annonça l'éta-

1. Il est intéressant de rapprocher ce plan de *Confédération italienne*, qui conciliait à la fois les principes d'unité et les principes d'autonomie des Etats, avec le système fédératif de la *République helvétique* que Rossi, citoyen génevois, avait développé et défendu avec tant d'énergie, au conseil fédéral en 1832, peu de temps avant d'échanger la nationalité suisse contre la nationalité française.

blissement d'une *Ligue politique* entre les monarques constitutionnels de l'Italie. Cette ligue était appelée à réaliser la grande pensée d'unité dont le pape Pie IX avait été l'initiateur. Le projet de sa Sainteté était d'une grande simplicité et se résumait en quelques mots :« Une ligue politique sera conclue entre les monarques italiens ; les plénipotentiaires de chaque État indépendant devront se réunir à Rome pour délibérer sur les intérêts communs et peser les conventions organiques de la Ligue. « L'Italie, disait le Pontife, déjà victime de tant de fautes, de tant d'erreurs, en commettrait une plus grave encore, si elle n'opposait à ses adversaires une solution aussi sage. Le gouvernement piémontais sait ce que valent les troupes improvisées contre les armées permanentes; il sait aussi que lui seul ne suffit pas pour vaincre et que s'il faisait un appel aux armes à l'Italie, les trois autres États auraient le droit de réclamer des explications. Pie IX n'a d'autre désir, ne forme d'autre vœu que le bonheur de l'Italie et le développement des institutions qu'il a données à son peuple, sans oublier ce qu'il doit à la dignité du Saint-Siège. Le Pontificat est la seule vraie grandeur qui reste à l'Italie. Pie IX ne l'oubliera jamais comme chef suprême et comme Italien. »

Cette ligue, ingénieuse et sublime conception du Pape et de Rossi, défendue éloquemment par le père Ventura [1], était loin de satisfaire les sectaires et les anarchistes répandus dans la péninsule. La nouvelle qu'une révolte venait d'éclater à Vienne, au commencement du mois d'octobre, leur servit de prétexte à demander la guerre à outrance. Réclamant, avec acharnement et sans trève, un

1. Joachim *Ventura*, né à Palerme, en 1791, d'une famille noble, après avoir été élevé chez les jésuites, se fit théatin. Prédicateur et polémiste remarquable, il fut nommé membre du conseil de l'instruction publique, à Naples. — Ses traductions des œuvres de Bonald et de J. de Maistre importèrent en Italie la philosophie catholique qui florissait alors en France. Supérieur général des théatins en 1824, il s'établit à Rome, où son influence fut grande au Vatican. Tolérant et libéral, il contribua à la reconnaissance du roi Louis-Philippe et conseilla au Pape les ménagements vis-à-vis l'abbé de Lamennais. Ses prédications étaient très suivies. A l'avènement de Pie IX, le Père Ventura avait un grand ascendant sur le peuple, et son oraison funèbre d'O'Connell est restée célèbre. Ardent partisan de l'établissement de la confédération italienne, il résista aux suggestions du parti républicain, et se retira en France après la fuite du Pape à Gaëte. Il se perfectionna dans la langue française à Montpellier, et en 1855 abordait à Paris la chaire de Notre-Dame. Il prêcha un carême à la cour des Tuileries, et on se souvient encore de ses fougueuses remontrances : « C'est par la tête, Sire, que le poisson pourrit. » — Le Père Ventura a publié de nombreux et remarquables ouvrages. Il est mort en 1881.

soulèvement général, ils déclarèrent traître tout gouvernement qui ne seconderait pas leurs violences.

Ainsi donc, à cette époque, trois systèmes de constitution politique divisaient les Italiens. En premier lieu, « la Ligue, » conçue et offerte par Rossi ; « la Constituante fédérative « proposée par Vincent Gioberti[1], enfin « la constitution démocratique » de Mazzini. Le premier de ces trois systèmes plaisait à un nombre restreint de patriotes italiens. Le second avait pour lui les modérés. Le troisième réunissait les ennemis de l'ordre et de la religion, en général tous les agitateurs. Ceux-ci ne dissimulaient point leur but qui était la proclamation de la République. Toutefois ils redoutaient le comte Rossi dont chaque jour grandissait la puissance. On pensait généralement que le ministre dominerait la Chambre et que l'opposition serait réduite, le jour même de l'ouverture du Parlement. Rossi, de son côté, dans l'espoir du triomphe, écrivait le discours-manifeste qu'il avait l'intention de prononcer le 15 novembre.

Peu s'en fallut que l'assassinat du comte de Rossi n'eût lieu un mois avant le jour fatal (le 15 novembre 1848). C'est ce qui résulte d'un plan de conspiration dont il est parlé dans le procès et dont on ignore l'auteur principal. Les conjurés se proposaient, pendant une nuit désignée, d'occuper en même temps le Forum de Trajan, pour rallier les dragons dévoués à la République, et la place du Peuple, pour maintenir les carabiniers. Après s'être emparés des portes de la ville, ils devaient envahir le Quirinal et forcer le Pape à re-

1. Vincent Gioberti, publiciste et patriote italien, né à Turin en 1801, est mort à Paris en 1852. Savant théologien, il alliait à ses sentiments religieux l'ardeur du républicain ; aussi fut-il emprisonné et exilé en 1833 par le gouvernement alors absolu du roi de Sardaigne. Il vint à Paris, puis s'établit à Bruxelles où il professa la philosophie. C'est là qu'il publia un ouvrage : *Introduction à l'étude de la philosophie,* tentative pour réconcilier la philosophie avec le catholicisme. Le célèbre et savant abbé Rosmini avait déjà entrepris cette tâche. Les Jésuites prirent parti pour Gioberti ; et en 1842, le grand duc Léopold de Toscane offrait à Gioberti la chaire de philosophie morale à l'université de Pise, lorsque le roi Charles-Albert y mit opposition. Le premier ouvrage politique de Gioberti, *la Primauté morale et civile de l'Italie,* apologie de la Papauté, eut pour effet de rallier un grand nombre de prêtres en Italie au parti national. En 1847, Charles-Albert ayant donné une constitution à son pays, son influence méritée le conduisit au ministère où il tenta de faire triompher la nationalité italienne par l'intervention de la maison de Savoie, cette grande idée que devait réaliser son successeur le comte de Cavour. — En quittant le ministère, il se retira à Paris, où il passa dans une studieuse et noble retraite ses dernières années. Après sa mort, on trouva sur son lit *les Fiances* de Manzoni et l'*Imitation de Jésus-Christ,* deux livres qui résument les deux pensées nationale et religieuse qui préoccupèrent sa vie.

noncer à son autorité temporelle. On devait en même temps se saisir de tous les cardinaux, princes et prélats, les faire disparaître ou les garder comme otages. La République était alors proclamée et on nommait un comité de gouvernement, dirigé par un triumvirat.

Ce projet fut dévoilé au comte Rossi. Voici dans quelles circonstances. Fracciotti ayant recruté parmi ses adeptes un riche bourgeois, boulanger de son état, parvint bientôt, en multipliant tour à tour menaces et promesses, à l'attirer dans le complot et lui en révéla tous les plans. Peu de temps après, le nouvel adepte, soit par terreur, soit par scrupule de conscience, effrayé des projets sanguinaires qui lui avaient été confiés, chercha à se réconcilier avec sa conscience. Un ami, auquel il s'était ouvert, l'introduisit auprès de Rossi, qui apprit de sa bouche tous les détails de la conspiration. Le ministre le remercia vivement et l'engagea à ne point rompre avec les conspirateurs, et à lui rapporter tout ce qui se tramerait dans les réunions. Le boulanger s'y prêta et réussit à ne point exciter la défiance de ses anciens complices.

Ce premier complot éventé, les sectaires conjurés multiplièrent leurs réunions, d'abord à l'*Osteria del Forno*, via de Ripetta, puis dans un grenier appartenant à Ciceruacchio. Dans les assemblées nocturnes, on se bornait à discuter les moyens d'assassiner Rossi et de proclamer la République. Dans la soirée du 12 octobre, Sterbini, avec une insistance toute particulière, invita les affiliés à ne point manquer le rendez-vous du lendemain dans lequel devaient être arrêtées les dernières instructions pour l'entreprise fixée à la date du 15. Il est important de faire remarquer que, dès le 10 octobre, la mort de Rossi avait été discutée dans un conseil réuni à Turin, et où le cercle romain s'était fait représenter par Sterbini, le Prince de Canino, et Michel-Angelo Pinto. Cet arrêt fut communiqué en Toscane aux cercles de Livourne et de Florence. Mazzini, dans une lettre qui a été publiée, déclare que cette mort est *indispensable*.

Rossi, cependant, loin de craindre pour sa sûreté, demeurait inébranlable. Il disait fièrement dans la *Gazette de Rome* du 11 octobre, où il était fait allusion à une réunion secrète tenue dans une cité voisine, « qu'il arriverait malheur à quiconque tenterait d'exécuter certains projets. » Pour affirmer son esprit de résolution, il fit, dans la nuit du 13 au 14 novembre, arrêter deux des conjurés. Les autres, exaspérés par cette mesure, ne songèrent qu'à agir avec plus de promptitude. Dans la réunion du 13, au grenier

Brunetti, dans celle du 14, au théâtre Capranica, on délibéra sur l'heure et le lieu de l'assassinat de Rossi, sur le choix de l'arme, sur le nombre des assassins, enfin sur la proclamation immédiate de la République qui devait accompagner le crime.

A la réunion du 14, deux conjurés seulement manquèrent. C'étaient deux des plus déterminés, Gennaro Bomba et Vincent Carbonelli, ceux précisément que Rossi venait de faire arrêter et conduire au bagne de Civita-Vecchia. Pendant le trajet, les deux individus ne cessèrent d'accuser et de menacer le Ministre. « Il nous le paiera cher ! disait Carbonelli ; nous ne serons pas à Civita-Vecchia que nous aurons de ses nouvelles ! » En effet, à peine arrivés, on apprit la nouvelle de l'assassinat : les prisonniers reprirent, libres, le chemin de Rome.

L'absence des deux conjurés à la réunion avait fourni à Sterbini et à Guerrini texte à un violent discours contre Rossi et le gouvernement du Pape. Ce fut ce soir-là qu'il fut décidé que le ministre serait mis à mort dans la journée du 15 par les légionnaires de Grandoni, avant qu'il ait eu le temps de paraître à la Chambre, c'est-à-dire au moment même où il entrerait au palais de la Chancellerie. Les instants étaient précieux. L'ascendant, le courage, la sagesse du comte Rossi, pouvaient anéantir à jamais les espérances de la secte.

Les soldats de Grandoni devaient frapper les premiers et résister aux carabiniers, si ceux-ci songeaient à prendre la défensive. Dans ce cas, trois fusées lancées du Pincio auraient averti les conjurés qui tous à ce signal devaient accourir aux places du Peuple, d'Espagne et au Pont Saint-Ange et de là envahir les quartiers voisins. Si Rossi ne succombait pas au premier coup, il serait certainement tué dans la journée. Quant au Pape, aux princes, aux cardinaux, ils seraient ou massacrés, ou gardés comme prisonniers, selon les circonstances. Des autres, prêtres, nobles, ou bourgeois mal notés, on s'occuperait après la victoire.

Les conjurés unanimement d'applaudir à ces résolutions. Ciceruacchio et son fils distribuèrent à chacun des assistants deux pistolets et un paquet de cartouches, ainsi qu'une somme d'argent. Ceci fait, les affiliés se répandirent dans les cafés et cabarets fréquentés par le peuple, l'excitant, et lui faisant entrevoir, avant peu, une ère de prospérité.

Pendant ce temps, les deux Brunetti, Mercocetto, Grandoni et plusieurs de ses légionnaires se rendaient au théâtre Capranica, afin

de prendre les dernières mesures pour l'exécution de l'assassinat[1]. Là, il fut arrêté que les légionnaires se rendraient en *pannutella* et armés de dagues, au palais de la Chancellerie dont ils occuperaient les issues. C'est là que Rossi devait être frappé ; l'acte accompli, les légionnaires avaient pour consigne de protéger le meurtrier contre les carabiniers, s'il y avait lieu. Le nom du conjuré chargé de porter le premier coup devait être tiré au sort au moment même. Les noms désignés par le hasard furent ceux de Luigi Brunetti, fils de Ciceruacchio ; Felice Negro ; Santa Constantini ; Filippo Trentanove ; Alessandre Todini ; Antonio Ranucci ; et, assure-t-on, Gioacchino Selvaggi et Ferdinando Corti. Ce groupe avait pour mission de tuer Rossi, sous la voûte même du portique, dans le court trajet de sa voiture à l'escalier. Le coup devait être porté à la nuque, dans la crainte que le ministre ne fût revêtu d'une cotte de mailles. La besogne terminée à souhait, les conjurés devaient se réunir tous, Place d'Espagne, où serait couronnée l'œuvre de la Révolution, par la proclamation de la République. Ces dispositions arrêtées, chacun des conjurés rentra chez soi, pour attendre le jour et se préparer aux grandes émotions du lendemain.

HENRY D'IDEVILLE.

(*La suite prochainement.*)

1. Selon plusieurs écrivains, la répétition du crime eut lieu la veille de l'assassinat, sur un cadavre volé à l'hôpital Saint-André. Cette scène tragique, nous avons tout lieu de le croire, est une fable. Nous n'en trouvons pas trace dans les pièces authentiques du procès.

L'ANARCHIE SPONTANÉE EN TOURAINE

Le jour où le château de la Bastille tomba au pouvoir de l'émeute triomphante, tout l'édifice social s'écroula. Comme un arbre touché par la foudre, l'Ancien Régime s'effondra avec un fracas qui eut son retentissement dans toute la France, et, des ruines du pouvoir, sortit spontanément la plus effroyable anarchie. Aujourd'hui, que, grâce aux recherches patientes et consciencieuses sur la Révolution, l'histoire commence à prendre la place de la légende, il est permis d'affirmer avec les documents reproduits et analysés par MM. Taine et Gustave Bord [1] que la prise de la Bastille fut le signal d'une véritable jacquerie sur toute l'étendue du territoire français. Ce qui mérite surtout d'être signalé c'est la rapidité avec laquelle se produisit, sous l'influence de l'émeute, la désorganisation des autorités constituées. En quelques semaines, en quelques jours, la plupart des provinces s'affranchirent de la tutelle des autorités légales et leur substituèrent des comités sans mandat régulier, imposés par la tyrannie toute-puissante d'attroupements armés. C'est cette période originelle de la Révolution qu'il importe de bien connaître si l'on veut comprendre les journées qui suivirent. Il nous semble que nous arriverons à la voir plus clairement, en suivant la marche des évènements dans une des régions les moins troublées.

La ville de Tours était, sous l'Ancien Régime, la capitale d'une des plus importantes généralités du royaume, comprenant les trois provinces de Touraine, du Maine et d'Anjou, et ne contenant pas moins de 1,300,000 habitants. Bien que la ville ne comptât que 19,000 âmes au mois de janvier 1789, c'est là que se trouvaient

1. Taine, *Les Origines de la France contemporaine ;* — G. Bord, *La Prise de la Bastille et ses conséquences dans les provinces.*

fixés les sièges de tous les pouvoirs supérieurs dans les ordres civil, militaire et religieux de la généralité [1]. Dans l'ordre ecclésiastique Tours possédait le siège de l'archevêché dont ressortissaient onze évêques suffragants ; là se tenaient également, outre l'officialité et la chambre diocésaine, les juridictions d'appel des douze diocèses, l'officialité métropolitaine et la chambre souveraine du clergé. Dans l'ordre administratif, c'est à Tours que résidait l'Intendant, commissaire départi du Conseil du roi, représentant du pouvoir central dans toute la généralité, et dont l'autorité s'étendait par ses subdélégués sur les élections ou districts des trois provinces. Là se tenaient également, depuis le mois de novembre 1787, la commission intermédiaire provinciale de Touraine et la commission intermédiaire générale des trois provinces, délégations permanentes des assemblées représentatives organisées par l'édit du 22 juin, et ayant pour mission de contrôler et souvent même de suppléer l'Intendant. L'administration de la cité était confiée au corps de ville, composé de neuf magistrats dont les charges étaient en titre d'offices, un maire, un lieutenant de maire, quatre échevins, deux assesseurs et un procureur du roi. Dans l'ordre judiciaire Tours était le siège d'un présidial et bailliage, d'un bureau de finances, d'une élection, d'un grenier à sel, d'une juridiction des Eaux et Forêts, d'une juridiction de la Monnaie, d'une juridiction de la Maréchaussée et d'une juridiction Consulaire. Enfin la force armée était représentée dans la province par dix brigades de maréchaussée dont deux en résidence à Tours, par deux régiments en garnison dans la ville, un d'infanterie, le régiment d'Anjou, et un de cavalerie, Royal-Roussillon, et en outre par douze compagnies de milice recrutées dans la bourgeoisie aisée et dont les charges d'officiers étaient vénales. Telle était, à la veille de la convocation des États généraux, l'organisation de la Touraine et de sa capitale. On aurait pu croire qu'un pareil ensemble de pouvoirs constitués était de nature à résister pendant de longues années aux plus redoutables attaques. Cependant, quelques mois plus tard, dès la fin d'août, on verra ces autorités simultanément dissoutes ou réduites à l'impuissance. Il a suffi de quelques semaines de luttes parlementaires à Versailles et d'une émeute victorieuse à Paris pour consommer la ruine de l'ordre politique en Touraine comme dans presque toutes les autres provinces du royaume.

1. *Almanach de Touraine* pour l'année 1789.

Un pareil phénomène ne se produit pas sans que des causes graves ne l'aient annoncé et préparé depuis longtemps. La plus importante de ces causes, celle qui rendit les réformes impossibles et la Révolution inévitable, ce fut l'invasion des doctrines philosophiques, non seulement dans la bourgeoisie, mais encore dans les ordres privilégiés et jusque dans les conseils de la royauté.

Nous n'avons pas mission de faire ici l'histoire des dernières années de l'Ancien Régime. Disons seulement que les essais libéraux de décentralisation tentés en 1787 avaient eu pour effet de précipiter la crise au lieu de la prévenir, par suite du trouble et de la confusion qui en résultèrent dans les affaires publiques et dans les rapports des divers pouvoirs. La convocation des Etats généraux à cette heure inopportune, en provoquant sur tous les points du territoire une immense enquête politique, avait donné à l'expression de chaque souffrance et de chaque mécontentement un écho, aux ambitieux et aux intrigants une tribune, aux apôtres de la révolution religieuse et sociale un porte-voix destiné à conduire le bruit de leurs déclamations jusqu'aux extrémités du royaume.

Une autre cause (et celle-ci nous pouvons en étudier les effets dans la province de Touraine) consistait dans l'excès des souffrances résultant de la misère et de la disette. Depuis dix ans, le feu couvait, il éclata en 1789. L'année 1788 avait été très mauvaise en Touraine, comme dans toutes les provinces avoisinant Paris, par suite de la sécheresse et de la grèle effroyable qui, au mois de juillet, avait dévasté les récoltes. Survint un automne particulièrement défavorable ; la sécheresse fut telle que beaucoup de terres, surtout les terres fortes, ne purent être ensemencées, et que presque partout les blés semés ne levèrent pas. Il n'en fallut pas plus pour amener un renchérissement sérieux dans le prix des grains et pour provoquer quelques dissimulations et quelques approvisionnements légitimes, mais suffisants pour augmenter les craintes de famine. Par malheur, les premiers mois de l'hiver furent extraordinairement rigoureux. Les transports de grains devinrent de plus en plus difficiles, et les rivières gelèrent à tel point que les moulins durent chômer [1]. Les cultivateurs et les marchands cessèrent d'approvisionner les marchés, malgré les mesures prises par l'intendant

1. Correspondance relative aux subsistances. (Arch. dép. d'Indre et Loire, C 98.)

M. d'Aine pour les décharger du droit de minage [1] perçu par les seigneurs de la province. Rien n'y faisait ; l'arrêt du Conseil du roi du 18 décembre 1788 concernant la police des marchés, et l'autre arrêt du 11 janvier 1789, accordant des primes pour encourager l'importation en France des blés et farines, restaient lettre morte. La situation devenait grave et la correspondance de l'Intendant, à la fin de décembre 1788, laissait voir tout le souci qu'en éprouvait le pouvoir central.

Dans les premiers mois de 1789 ce fut bien pis. En mars, au cours de la période électorale, pendant que les assemblées de corporations [2], l'assemblée du tiers état de la ville [3], l'assemblée du tiers état du bailliage [4] et l'assemblée du tiers état de la province [5] se réunissaient successivement dans la ville de Tours, la province et la cité se trouvaient livrées à la plus inquiétante pénurie. Le prévôt général de la maréchaussée, M. d'Escrimes, ne peut dissimuler ses craintes de voir la révolte qui sévit en Normandie, et qui vient de gagner Vendôme, pénétrer dans la généralité. Pendant tout le mois la fermentation est générale dans les provinces du Maine et de la Touraine ; à tout instant l'émeute est prête à éclater dans la ville de Tours [6]. Vainement le lieutenant général de police prend une ordonnance contre les accaparements, interdisant les achats ou ventes de grains ailleurs qu'au marché, prohibant les achats et enjoignant aux boulangers de maintenir leurs boutiques garnies [7] ; ces interdictions et injonctions toutes théoriques ont pour effet d'augmenter le mal en surexcitant les esprits.

Considérer tout approvisionnement comme un accaparement coupable, c'était, pour l'autorité, risquer de désigner les marchands de grains aux haines populaires. Tours ne possédait alors qu'un seul négociant qui s'occupât en grand du commerce des grains. C'était un nommé Girard, homme très estimé à cause de sa parfaite honorabilité et de sa bienfaisance, qui, prévoyant la disette, avait pris, de concert avec l'administration municipale, des

1. C'était un droit perçu par le seigneur pour le mesurage des blés qui se vendaient dans la seigneurie.
2. 27 février à 2 mars. (Arch. mun. de Tours. AA 8 et 9.)
3. 2 à 8 mars.
4. 9 à 15 mars.
5. 16 à 31 mars.
6. Lettre de M. de Villedeuil à Genty, subdélégué général — 2 mars.
7. Ordonnance du lieutenant de police, 12 mars.

mesures pour approvisionner la ville, et qui, pendant l'hiver, avait livré des grains à très bas prix, souvent même à perte. Le 14 mars, il est assailli dans sa maison par une foule furieuse qui l'accuse d'accaparement, et n'est sauvé que grâce à l'intervention de la maréchaussée et de la garnison. Pendant les semaines qui suivirent, la populace gronde autour de ses magasins, et plusieurs fois il est sur le point d'être la victime des émeutiers. Partout les blés sont prisonniers ; le moindre échange de subsistances, même entre deux localités contiguës, est considéré comme trahison et soulève la fureur des affamés. Chaque samedi la fermentation est extrême au marché de la ville et le prix des blés monte de semaine en semaine. Le 29 mars, des bateaux conduisant des blés de Saumur à Orléans sont arrêtés à Tours par une populace effrenée qui veut se livrer au pillage malgré l'énergique intervention de la force armée. Le lieutenant général de police, Pradeau, perd la tête et autorise les révoltés à débarquer les grains et à les vendre au marché au prix fixé par le peuple [1]. Chaque jour, dit l'intendant, le sieur Girard est menacé ; sa vie en danger. Les juges sont insultés par la populace que l'impunité enhardit. L'alarme est à son comble et il devient urgent de prendre des mesures pour arrêter la panique.

Le 6 avril, le corps de ville convoque les notables en assemblée extraordinaire qui délibère un emprunt de 180,000 livres destiné à l'approvisionnement de la cité. Des commissaires sont nommés avec mission d'aller acheter dans le bas pays tous les grains disponibles jusqu'à concurrence de 300 fournitures, soit 6,500 septiers environ. La souscription est aussitôt ouverte, et en moins de quarante-huit heures le montant total de l'emprunt, garanti par une hypothèque sur les patrimoniaux et sur les octrois, est couvert par les notables habitants de la ville. L'archevêque se fait inscrire pour 20,000 livres, chacun des chapitres pour 10,000 ; le maire, les officiers municipaux, les magistrats, les principaux bourgeois et négociants apportent leur argent avec empressement. Une société patriotique se forme pour veiller aux achats et à l'emmagasinement, comme aussi à la distribution des grains ainsi recueillis, qui devront toujours être vendus un sou par boisseau au-dessous du prix courant des marchés. Les commissaires se mettent en route, les uns vers Chinon, les autres vers Saumur d'autres enfin vers Nantes,

1. Compte-rendu à MM. les souscripteurs de la Société patriotique formée pour l'approvisionnement de la cité.

et il semble que l'espoir doit renaître dans l'esprit des habitants [1].

Tout le mois d'avril se passe ainsi dans l'impatience et dans les alarmes. C'est l'époque de la plus vive fermentation dans les campagnes. Le 8, la ville d'Azay est en pleine émeute. Le 15, l'intendant fait savoir à Necker que les villes de Sainte-Maure et d'Amboise sont en état de révolte, la première surtout où une multitude acharnée menace de mettre le feu si l'on veut faire sortir des grains [2]. La misère est telle que les habitants de Montrichard sont obligés de se nourrir avec du son bouilli et des racines, ce qui cause la mort de plusieurs d'entre eux. Chaque courrier, écrit M. de Bezenval, commandant militaire des provinces du centre, à M. Necker, chaque courrier de la Touraine et de l'Orléanais m'apporte le détail de trois ou quatre émeutes à grand'peine contenues par les troupes et la maréchaussée [3].

A l'affolement résultant de la disette des subsistances vient se mêler l'effervescence produite par l'agitation politique qui, depuis le commencement de l'année, n'a cessé d'être entretenue dans les masses populaires par les intrigants de toute classe. Pendant la période électorale, alors que chaque paroisse était conviée à la rédaction de son cahier de doléances, le cultivateur, l'homme du peuple, quittant, suivant la belle expression de Tocqueville, son foyer à peine allumé, laissant une demeure froide et nue, une famille affamée et transie, est venu avec ses pareils demander au juge seigneurial, au procureur ou à l'avocat de village, quelquefois au cadet de famille ou au curé à portion congrue mécontents des inégalités sociales, de donner une formule, un corps à ses gémissements et à ses plaintes. Maintenant que la période électorale est close, que les mandataires du tiers ordre sont à Versailles où ils parlent au nom du peuple, l'électeur primaire qui s'est passionné une fois pour la politique ne veut plus s'en désintéresser, et l'influence du politicien de bas étage, qui lui apprend en les commentant les nouvelles de l'Assemblée nationale, va chaque jour grandissant. Cette influence est désastreuse. Ecoutez en quels termes s'exprime l'intendant dans une lettre du 15 avril : « Il est de la plus grande importance d'arrêter

1. Rapport daté de février 1790. (Arch, dép., C 745.) Rég. des délib. du corps de ville, n° 83.

2. Arch. dép. C 99.

3. 23 avril. (Arch. nationales, H 1453.)

ces mouvements, dit-il, surtout dans ce moment où l'on vient plus que jamais d'exalter toutes les têtes et où on a vu des personnages, les plus comblés de faveur et de dignité, se faire dans les provinces les missionnaires du système d'insubordination la plus absolue, système qu'il est si aisé de propager parmi des gens affamés et qui ont peu à perdre [1]. »

Par malheur, les magistratures locales sont impuissantes à faire respecter l'ordre. Dans la plupart des justices seigneuriales, le siège du bailli est occupé par un procureur ou par un notaire, souvent de basse origine, parfois favorable au mouvement révolutionnaire, toujours obligé de ménager ses justiciables qui sont en même temps ses électeurs et ses clients. Aussi M. d'Aine se plaint-il amèrement de la variété de principes de ces juges, de leur ignorance, de leur mollesse, de leur habitude de céder à la crainte et aux considérations particulières. « Il serait très nécessaire, écrit-il au ministre, que vous fissiez donner par arrêt du Conseil, comme il s'est pratiqué souvent en pareil cas, une attribution générale au prévôt pour instruire et procéder prévôtalement au jugement de tous ceux qui exciteront des émeutes dans les marchés ou hors des marchés, relativement aux grains. » Le ministre lui donne raison, et le 16 mai le prévôt général et ses lieutenants sont autorisés à juger prévôtalement et sans appel les émeutiers, dont quelques-uns sont condamnés à cinq et dix ans de galères.

Pendant les mois de mai et juin, le calme se rétablit quelque peu dans cette malheureuse province. D'abord les grains achetés par la Société patriotique dans les régions voisines ont été transportés à Tours, malgré une vive résistance des officiers de police de Saumur, qui voulaient s'opposer à leur départ. Près de 7,000 septiers ont été resserrés dans les magasins de Tours, et chaque semaine la municipalité fait distribuer et vendre à prix réduit sur le marché un nombre de fournitures suffisantes pour empêcher la disette. Ensuite l'époque de la moisson approche et le printemps a été si clément que les apparences de récolte sont belles. Il semble que les craintes de famine et de révolte sont conjurées.

Mais, dans les derniers jours de juin, les pluies continuelles compromettent sérieusement ces récoltes et, en tous cas, retardent de trois semaines la moisson. Les inquiétudes reparaissent et avec elles

1. *La commission intermédiaire provinciale de Touraine,* par Grandmaison, 1872.

les émotions populaires. « Les émeutes ne cessent pas, » écrit M. d'Aine le 8 juillet, mais il constate avec satisfaction que ces soulèvements ont pu jusqu'alors se terminer sans grands malheurs.

Cependant les provisions sont épuisées sur la place de Tours. Le 17 juillet, le marché est vide ; les boulangers déclarent qu'ils n'ont plus de farine que pour deux jours ; le corps de ville a beau leur proposer de les indemniser pendant la semaine du 18 au 25, s'ils veulent continuer à vendre leur pain au prix de la taxe précédemment établie ; cette fois la disette n'est que trop réelle ; la crise ne peut être conjurée. Le 20 juillet, le lieutenant de police, le prévôt général, le lieutenant-colonel du régiment d'Anjou et l'intendant se réunissent au corps de ville et aux notables, et le conseil assemblé décide qu'il faut envoyer un détachement de la maréchaussée et du Royal-Roussillon pour visiter les moulins de l'Indre et requérir des farines. En même temps, pour donner satisfaction à la population qui réclame une fête en l'honneur de la prise de la Bastille et de l'heureux accord du Roi avec le peuple de Paris, l'Assemblée décrète un *Te Deum* pour le lendemain.

Lorsqu'elle est parvenue à un certain degré d'intensité la joie populaire ne tarde pas à dégénérer en violence. Le 21 juillet, tandis que les autorités se rendent à la cathédrale et assistent à la cérémonie du *Te Deum,* tandis que la fille de l'intendant et deux dames de la ville quêtent au profit des pauvres et des affamés, une bande de jeunes gens armés parcourt les rues au son du tambour, et, sous prétexte de faire des perquisitions chez les accapareurs, répand l'effroi dans toute la cité [1]. Les autorités se reconnaissent impuissantes à les arrêter par la force et n'osent même pas se réunir pour délibérer. Le prieur des Bénédictins, accusé d'avoir dans ses propos manqué de respect à la nation, est cruellement maltraité et échappe à grand'peine à la mort. Plusieurs notables citoyens soupçonnés d'accaparement sont menacés et obligés de quitter la ville. Le prévôt général lui-même court un sérieux danger. Mais il faut que le sang coule. Le malheureux Girard ne peut cette fois être secouru à temps. Il est massacré. Les boutiques de boulangers, les magasins du régiment d'Anjou et de l'hôpital n'échappent au pillage que grâce à la résolution que prend la municipalité de faire distribuer les farines à raison de trente sous le boisseau et de taxer d'office le pain à deux sous la livre. Peu s'en faut que le peuple n'en vienne

1. Arch. mun., BB 10.

aux mains avec la garnison suspecte d'aristocratie et qui montre une certaine répugnance à porter la cocarde nationale [1]. Mais la municipalité cède devant les exigences du peuple et le régiment d'Anjou reçoit l'ordre d'arborer les trois couleurs. Le désordre est à son comble et l'émeute est maîtresse absolue de la ville pendant plusieurs jours.

Tout à coup dans la soirée du 24, au moment où l'ordre va se rétablir, le bruit se répand que les brigands arrivent, dévastant les campagnes, brûlant les maisons, pillant les villages et menaçant les villes. Sur la composition et sur le nombre de ces troupes de bandits aucun renseignement précis; on ne sait d'où ils viennent, ni où ils vont. Personne ne les a vus, mais la renommée les signale sur tous les points à la fois. Un étranger qui arrive de Neuvy annonce qu'ils marchent sur Tours. A cette nouvelle les habitants de Saint-Symphorien passent toute la nuit en armes pour défendre leur faubourg, de concert avec un détachement de ligne. Le lendemain et les jours suivants, on apprend qu'ils sont attendus à Langeais, à Loches, à Sainte-Maure, à Lahaye, à Preuilly.

Les campagnards atterrés demandent des secours que la ville s'empresse de leur refuser. Partout la population en armes bat la campagne, soit à la poursuite de brigands imaginaires, soit à la recherche des subsistances qui se cachent. Une compagnie de volontaires libres, partie de Tours, exerce des perquisitions infructueuses à Joué, à Ballan, à Savonnières, à Villandry, même à Azay. A Richelieu, comme à Tours, la nouvelle de la prise de la Bastille a mis le feu aux poudres et provoqué un soulèvement. A Chinon, tous les citoyens ont pris les armes, formé des compagnies, des corps de garde, et envoyé des détachements aux environs pour enlever les blés. Le subdélégué examine tout et ne dit rien. « On ne connaît plus d'autorité, écrit-il à l'intendant. Chacun veut être le maître. Le mieux est de laisser dormir les lois, le calme reviendra peut-être. » Voilà certes un fonctionnaire philosophe. A la fin du mois de juillet la province entière est debout, en armes, sous les yeux des pouvoirs désarmés.

Chose étrange, à la même heure toutes les provinces sont en proie à la même panique aussi peu justifiée. Il semble qu'un vent de déraison ait subitement soufflé sur la France. Mais pour dérai-

1. *Le patriotisme persécuté*, Paris, 1789, imp. Momoro. — *Mémoire sur la garde citoyenne*, par Cottereau.

sonnable que soit la panique qui terrifie les imaginations populaires, elle n'en a pas moins pour effet d'affoler les masses et de les surexciter jusqu'à la fureur. En présence du déchaînement général les autorités se troublent et faiblissent. Au lieu de retenir le pouvoir qui leur échappe, elles le laissent tomber, heureuses de se voir déchargées de la responsabilité toujours si lourde, dans les temps de crise. Le 25 juillet, une assemblée générale du corps de ville, des fonctionnaires civils et militaires et des principaux citoyens réunis à la maison commune, a décidé la formation d'un comité de 84 membres auquel seront confiés l'administration et le gouvernement de la cité. De ce jour il ne sera plus question des pouvoirs régulièrement établis qui disparaissent pour se fondre et s'absorber dans le comité.

Ce comité général est divisé en quatre comités particuliers qui doivent s'assembler successivement de jour en jour. Chaque comité est composé de 21 membres, savoir : deux officiers municipaux, un député de l'église de Tours, un de Saint-Martin, un du chapitre de Saint-Venant, un du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, un de la Sainte-Chapelle du Plessix, un de l'abbaye de Marmoutier, un du présidial, un du bureau de finances, cinq notables des paroisses, deux électeurs, un député des officiers de bourgeoisie, deux députés des compagnies, et un citoyen. Les membres de chacun des comités particuliers ont le droit d'assister à tous les autres, ce qui revient à dire que chaque jour les quatre-vingt-quatre administrateurs peuvent se réunir en comité général, « véritable cohue délibérante [1], » suivant l'expression d'un de ses membres, et dans laquelle les éléments révolutionnaires dominent. Les séances sont publiques, une foule bruyante se presse dans l'enceinte réservée aux spectateurs ; la galerie ne se fait pas faute d'interrompre et d'interpeller les orateurs, souvent même de prendre part à la délibération. On peut comprendre comment en quelques semaines le gouvernement de la ville est tombé aux mains de la multitude.

Vainement le comité essaie de mettre un peu d'ordre dans ce désordre; toutes ses tentatives échouent. D'abord les subsistances deviennent de plus en plus rares ; la confiance faisant défaut, meuniers et boulangers ne veulent plus approvisionner la ville. Le comité a beau prendre les mesures les plus diverses : interdiction aux meuniers de vendre ailleurs qu'au marché, injonctions aux

1. Généalogie de la famille B*.

boulangers de ne fabriquer que trois qualités de pains taxés chaque semaine à des prix variant entre vingt-quatre et quarante-huit deniers la livre, perquisitions et réquisitions dans les campagnes voisines, primes accordées à ceux qui apporteront le plus de grains en ville, création de cartes personnelles délivrées aux citoyens et réglementant la quantité de pain qui devra être délivrée à chacun d'eux [1]. Rien n'y fait. Au marché du 15 septembre, il n'y a que cinq septiers sur la place de Tours [2]. Ce qu'il y a de plus grave c'est qu'on est au lendemain de la récolte et qu'en fin de compte l'année n'a pas été si mauvaise qu'on avait pu le craindre. « La Providence, écrit M. d'Aine au ministre, a éloigné les horreurs de la famine par l'abondance de la moisson, et cependant nous sommes menacés de retomber dans les embarras de la disette. Les habitants des campagnes, secondés par leurs milices, ne veulent pas laisser sortir le superflu de leurs grains pour approvisionner les villes ; ceux qui auront des besoins devront recourir à la force pour se procurer des subsistances, et, comme toute ville bourgeoise et presque tout village a aujourd'hui une milice, la guerre de paroisse à paroisse est à redouter. »

Comme toujours le peuple a, par ses folles terreurs et ses violences, provoqué et aggravé le péril. Depuis que, sous prétexte d'accaparement, tout propriétaire est menacé de visites domiciliaires, depuis que la circulation des grains est entravée, tous, producteurs et consommateurs, inquiets du lendemain, font des approvisionnements particuliers et mettent leurs subsistances à l'abri des recherches. Les craintes de famine ont produit la panique ; la panique, à son tour, produit une disette factice, mais irrémédiable. Le comité qui s'est arrogé tous les pouvoirs, même celui de rendre la justice comme tribunal de police, peut bien condamner à la prison les boulangers et les meuniers qui contreviennent à ses arrêtés et dissimulent leurs grains. Les contrevenants interjettent appel, et, comme l'appel est porté au parlement de Paris dont l'action est suspendue ainsi que celle de tous les corps judiciaires, l'affaire est abandonnée et les jugements du tribunal de police restent sans effet. Puis, les accapareurs, puisque c'est ainsi qu'on les nomme, préfèrent une condamnation, le plus souvent illusoire, à la ruine ou au danger de mourir de faim.

1. Registre du comité de la ville de Tours, 17 septembre.
2. Registre du comité, 12 août.

Impuissant à organiser le service des subsistances, le comité est également impuissant à organiser la police de la ville. Depuis « l'affaire des brigands » tous les citoyens sont pourvus, les uns de piques, les autres de fusils, et personne ne veut se décider à déposer ces armes, qui, inutiles contre les bandits imaginaires, pourront servir contre le parti de la noblesse et de la Cour, s'il lui prend fantaisie d'entraver la marche de la Révolution. Afin de donner à cette inquiétante prise d'armes un semblant de réglementation, le comité a mis à l'étude dès le mois d'août un projet d'institution d'une garde citoyenne qui englobe presque tous les hommes valides de la ville. Les bases du règlement doivent être des plus démocratiques. L'ancienne milice, qui comptait quatre siècles et demi d'existence, était composée de douze compagnies et se recrutait exclusivement parmi les hommes mûrs, parmi les bourgeois assez riches pour pourvoir à leur équipement. La nouvelle garde nationale, qui cherche surtout ses adhérents dans la partie turbulente de la population, admet tous les citoyens de dix-huit à soixante ans sans distinction de fortune. Plus tard, lorsqu'il fut procédé, en 1791, à l'organisation générale de toutes les gardes citoyennes, on eut soin de tenir à l'écart ceux qui n'étaient pas citoyens actifs, c'est-à-dire les mineurs et les indigents ; mais, au mois d'août 1789, ces sages restrictions n'étaient pas de mode dans la ville de Tours : indigents, mineurs, jusqu'aux enfants de dix-huit ans sont conviés à l'honneur de veiller à la sûreté de la cité, et l'on pense bien que ce ne sont pas les moins ardents au service des armes. En quelques semaines près de trois mille hommes sont ainsi enrégimentés. Au lieu de laisser subsister les anciennes compagnies rompues au service, disciplinées, et qui pourraient fournir une véritable force de résistance en cas de trouble, les rédacteurs du règlement [1] s'empressent de les dissoudre et de disperser leurs débris dans vingt et une compagnies nouvelles, afin de noyer les éléments bourgeois de la milice au milieu des éléments démocratiques qu'on y veut introduire. Entreprise maladroite ; car, tout en imposant le mélange des classes, on laisse subsister les inégalités sociales. Dans chaque compagnie la moitié des hommes s'équipe à ses frais, l'autre moitié est équipée aux frais des riches. Les premiers ont des fusils, les seconds ont des piques ; source constante de mécontentement et de jalousie. Il va sans dire

1. Règlement pour les milices nationales de Touraine, arrêté au comité de l'hôtel de ville le 24 août 1789.

que la vénalité des charges d'officiers a été supprimée et que le principe électif a triomphé. Ce sont les soldats qui nomment le cadre de chaque compagnie, c'est-à-dire un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, quatre sergents et huit caporaux. Seul l'état-major, composé d'un colonel, un lieutenant-colonel, un major, quatre porte-drapeaux et quatre adjudants, est nommé par les officiers [1]. Le résultat des élections est facile à prévoir. Tous les nobles, tous les anciens militaires, presque tous les anciens officiers de la milice et presque tous les privilégiés et notables bourgeois sont mis à l'écart. Les cadres sont surtout composés de procureurs, de boutiquiers et de politiciens, plus riches d'ambition que de savoir militaire. Organisée sur de pareilles bases, on imagine quelles doivent être l'autorité et la tyrannie de la milice. Avantageux pour les indigents qui y trouvent un moyen de se faire habiller et équiper aux frais des riches, le service de la garde nationale est vexatoire pour les négociants, les industriels, tous ceux que les affaires retiennent à leurs bureaux ou à leurs comptoirs. Chaque jour, la garde doit fournir un poste à l'hôtel de ville et un à chacune des portes de la ville [2]. Chaque nuit, quatre-vingts hommes doivent veiller comme si l'ennemi était devant les remparts. Toutes les semaines un détachement assure l'ordre au marché ; deux gardes par compagnie inspectent journellement les boulangers de leur quartier. Nous ne parlons pas des prises d'armes générales qui sont constantes ; pour les revues, pour les cérémonies et les fêtes, pour les perquisitions, pour les émeutes.

On voit que la charge est lourde pour une population sans travail, affamée, dans une ville où le commerce est en souffrance, où les fabriques de soieries chôment, en un moment où, de l'aveu d'un des citoyens les plus autorisés, « il y a seize mille personnes désœuvrées dans la province. » Comme pour rendre le fardeau encore plus lourd, le comité décrète la milice forcée et supprime la représentation qui permettait aux citoyens retenus par leurs affaires de se faire remplacer, moyennant rétribution, dans le service de garde, par les citoyens inoccupés ou indigents. Il faut que chacun joue au soldat, toutes affaires cessantes, et les meneurs s'ingénient à apprendre aux tièdes que l'on ne doit pas plaisanter avec le ser-

1. Règlement provisoirement exécutoire pour les compagnies de la garde citoyenne approuvé par délibération du comité le 16 septembre 1789.

2. Séance du 6 août 1789.

vice de la garde citoyenne. Une juridiction de répression est établie, qui, sous le nom de conseil perpétuel, se compose de l'état-major, du corps d'officiers et de deux députés par compagnie. C'est ce conseil qui punit les manquements à la discipline, les négligences dans le service. Les perquisitions, les établissements de garnisaires, la détention deviennent choses usuelles pour les plus légères infractions. L'omission de garde devient un crime plus grave que la contrebande et le vol, et, au milieu d'une cité où les lois ne sont plus respectées, où les délinquants ne sont plus poursuivis, il n'est pas rare, écrit un des plus éminents jurisconsultes de la province, de voir les plus paisibles citoyens traînés en prison par des miliciens avinés sous prétexte d'inobservation du règlement de la garde nationale [1].

(*La fin prochainement.*) HENRI FAYE.

1. *Mémoire sur la garde citoyenne établie à Tours,* par Cottereau.

CLUBS ET CLUBISTES DU MORBIHAN

DE 1790 A 1795 *

Le Club de Vannes

I

Naissance du club de Vannes.

(Février 1791.)

Les premières séances du club de Vannes sont particulièrement instructives. Né pendant les premiers troubles suscités par l'application violente de la Constitution civile du clergé, il se ressent de l'émotion produite chez ces faux libéraux qui ne comprennent la liberté du culte catholique qu'à la condition d'imposer par la force une église schismatique, à la mode anglicane. Les paysans avaient voulu venir délivrer leur évêque qu'ils ne croyaient plus libre : les Lorientais étaient accourus à l'appel de l'administration départementale effrayée ; le dimanche, 13 février, un combat avait eu lieu auprès de Vannes, contre plusieurs milliers de paysans qui furent repoussés en laissant sur le terrain un certain nombre de morts ; et c'est sous la pression de ces événements que les clubistes de Lorient fondèrent le club de Vannes, dont les premiers procès-verbaux prolixement rédigés, nous apportent une foule de détails qu'il est intéressant de relever.

Assistons à la première séance.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le deuxième de la liberté, au onze février, les citoyens de Vannes amis de la Constitution se sont assemblés

* Voir la livraison d'avril 1885.

aux applaudissements de la municipalité de laditte ville, dans la principale salle du tribunal du district, et là, sous les auspices de la loi constitutionnelle de l'Etat, se sont constitués en *Société des Amis de la Constitution, à l'instar de celle des Jacobins de Paris,* de celle de la ville de Lorient, et de toutes les autres Sociétés établies dans la France qui existent sous le même régime. »

On procède aux élections du bureau. M. Poussin, juge au tribunal du district, est proclamé président, et, prenant place au fauteuil, « répète de la manière la plus affectueuse les sentiments qui ont toujours guidé ce bon citoyen. » Puis, MM. Bachelot [1] et Godefroy sont élus secrétaires. Le président annonce alors à l'assemblée qu'aucune Société des Amis de la Constitution ne s'est formée sans avoir prêté le serment de notre glorieuse régénération, et le propose avec quelques légers amendements en ces termes :

« *Je jure d'être fidèle à la Nation, à la loi et au Roi, de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi, de remplir avec zèle et exactitude les fonctions qui me seront confiées par la Société, de ne jamais participer directement ou indirectement à aucune espèce de duel, et de venir de tout mon pouvoir au secours de tout citoyen opprimé pour avoir eu le courage de dénoncer les réfractaires à la loi.* »

Dès le premier jour, on le voit, on s'engage à protéger les dénonciateurs.

Toute l'assemblée ayant prêté le serment par appel nominal, on décide de donner séance « à nos honorables frères les amis de la Constitution de Lorient, présens en cette ville, qui ont volé avec tant d'ardeur à notre secours. »— M. Esnoul, leur président, s'asseoit à côté de M. Poussin, et prenant la parole : — « Il a témoigné au nom de nos frères de Lorient que la satisfaction qu'ils goûtaient en voyant notre Société se former étoit inexprimable, et qu'ils étoient tentés de croire qu'elle étoit au dessus du zèle qu'ils ont mis à notre secours. La Société n'a pu répondre à ces expressions touchantes que par des applaudissements réitérés. »

L'enthousiasme étant ainsi chauffé à blanc, « un honorable membre » propose d'inviter messieurs nos frères de Walsh, de l'artillerie, de la maréchaussée, des colonies et autres troupes de ligne, à concourir aux séances de la Société. Cette motion est « agréée

1. Procureur de la commune. Bachelot fut plus tard député aux Cinq Cents. Le premier bureau du club de Vannes appartient, comme celui de Lorient, à la bonne bourgeoisie de la ville.

avec transport » et MM. Quellenec [1], Donet ainé [2], Glais [3], et Legris, fils, sont chargés d'en faire part à ces différents corps.

Il commençait à être temps de s'occuper de politique. Un des honorables frères de Lorient déclare qu'il serait utile de stimuler le zèle de la municipalité en la priant de faire exécuter le décret du 19 janvier dernier relatif aux *armoiries extérieures* qui existent encore sur plusieurs édifices publics et particuliers de la ville. Cette motion, ajoute-t-il, a été adoptée la veille dans le club de Lorient, et ne peut produire que d'excellents résultats. *A l'unanimité*, on vote sa proposition ainsi que tous les arrêtés pris la veille par le club de Lorient.

Enfin, après avoir nommé une députation vers messieurs du département pour demander avec les Lorientais que « notre brave frère *Picard*, sergent-major de l'artillerie des colonies » et l'un des vainqueurs de la Bastille [4], soit favorisé d'une place dans la gendarmerie nationale, — et désigné une commission pour savoir si on adoptera le règlement du club des Jacobins de Paris, ou celui du club de Lorient, la séance est levée à huit heures.

Le procès-verbal ne dit pas à quelle heure la séance avait été ouverte, mais comme celle du lendemain est fixée à cinq heures, il est probable qu'elle avait commencé de même : elle avait donc duré trois heures ; et l'on voit que les honorables frères n'avaient pas perdu leur temps, car les arrêtés pris la veille par le club de Lorient et qu'ils avaient homologués contenaient plus d'une mesure violente. Outre le *martelage des armoiries*, on avait fait remarquer que les *gardes chasses* des ci-devant seigneurs en portaient encore les livrées et l'on avait tonné contre les paroisses qui refusaient le *serment schismatique* à la Constitution civile du clergé.

Un membre, dit le procès-verbal annexé à celui du club de Vannes, a dénoncé à la Société un arrêté inconstitutionnel et incendiaire pris par *19 paroisses du diocèse* conjointement avec le séminaire et le collège... D'après une longue discussion, la Société a délibéré de dénoncer cet arrêté au directoire pour l'engager à inviter les municipalités *des paroisses égarées* à députer chacune deux de leurs membres pour venir s'éclairer

1. Piard du Quellenec. (Voir *Revue de la Révolution*, les *Petits mémoires sur la chouannerie*.)

2. Négociant, plus tard député aux Anciens, puis trésorier général. Il a été question de lui dans les *Petits mémoirés*.

3. Plus tard député aux Anciens.

4. Je connais une médaille en argent, polygonale, aux armes de la ville de Lorient, frappée en 1790, avant l'abolition des armoiries et gravée au nom du brave Picard.

sur les principes de la Constitution dans le sein de cette Société... Puis la Société a arrêté d'inviter MM. de la Société de Vannes à marquer l'époque de leur formation par une adresse aux habitants des campagnes *dans leur idiôme*, pour leur faire connaître l'erreur où ils sont plongés par les prêtres et les cy devant nobles.

Les paysans veulent être catholiques avec Rome : — Vous serez comme nous, gallicans, jansénistes, incrédules ou matérialistes, répondent les clubs. Et si vous n'obéissez pas, les dragons de Beysser ne sont pas loin. Ils vont charger [1] au nom de la liberté de conscience, inscrite dans la Constitution.

Ainsi, dès la première séance du club de Vannes, et par suite de son adhésion complète aux arrêtés de celui de Lorient, l'attitude était nette et précise. On avait prêté le serment de *favoriser les dénonciateurs* et l'on s'occupait déjà de prendre une part active à la *propagande schismatique*.

Désormais la ligne de conduite ne s'écartera guère de ces deux poteaux indicateurs.

Dans la seconde séance, le 12 février, on accentue encore cette attitude. La commission du règlement n'ayant pas déposé son rapport, « un honorable membre communique à la Société un discours prononcé par M. Pichon, de Vannes, recteur de Drefféac, département de la Loire-Inférieure, en présence de ses paroissiens, le jour de la prestation de serment. — Un des secrétaires en a donné lecture à l'assemblée qui l'a vivement applaudi et a ordonné qu'il en serait fait une mention honorable dans son procès-verbal, et qu'il serait imprimé aux frais de la Société au nombre de *500 exemplaires, tant en langue celtique que française*, pour être distribué dans tout le département. — Et sur ce que quelqu'un a dit que le père de ce vénérable curé, membre de la Société, était présent à l'assemblée, un honorable membre a fait la motion de l'inviter à prendre séance à la droite de M. le président. Sa motion a été unanimement appuyée. — L'assemblée par l'organe de son président a témoigné à M. Pichon combien il était flatteur pour elle de reconnaître en lui *le père d'un aussi digne fils*. M. le président l'a embrassé en le plaçant à sa droite... »

Voilà une scène attendrissante, mais qui proclame, hélas ! au nom

1. Qu'on ne nous accuse pas d'exagération. La *Chronique de la Loire-Inférieure* déclarait le même jour, à propos de l'émeute de Vannes, que *saint Sabre* et *Notre-Dame Baïonnette* étaient les meilleurs saints du calendrier. Le sabre ou le schisme, il n'y avait pas de milieu.

de la liberté, que les schismatiques sont les seuls patriotes, et que les laïques sont beaucoup plus compétents en matière religieuse que la presque unanimité du clergé. Ceux qui crient le plus haut *liberté !* ont toujours subi et pratiquent encore ces inconséquences.

Après les prêtres, les nobles. « M. Bachelot a fait lecture d'une dénonciation par lui faite à la Société des assemblées nocturnes, des sourdes menées et des approvisionnements de poudre que *le sieur Boishue* [1], *ci-devant noble et ci-devant seigneur,* faisait dans son château situé dans le département d'Ille-et-Vilaine ; qu'il est très possible que dans ces cantons les mêmes préparatifs s'exécutent, les assemblées illicites, qui ont eu lieu ces jours derniers, n'ayant point été provoquées, sans qu'on eût des moyens pour les soutenir...»

En conséquence, il propose de députer vers MM. du département pour les prier de faire faire une vérification particulière de l'emploi et de la *vente des poudres* livrées depuis un temps indéterminé, chez tous les buralistes et débitants du département, afin de prendre telle précaution qu'il appartiendra après la comparaison du débit à différentes époques. Cette motion ayant été adoptée, on vote une adresse au club des Jacobins de Paris et à toutes les administrations du royaume, pour leur dénoncer les *trames* de Boishue et les prier de les prendre en considération.

Les caractères sont dès maintenant assez bien dessinés ; mais il leur manque encore quelques traits que certains incidents vont accuser d'un puissant relief.

Le 14 février, la question de prestation du serment ecclésiastique arrive à l'état aigu. Les abbés Ruello, recteur de Noyal-Pontivy, Gabriel, curé-recteur de Questembert et député à l'Assemblée nationale, Huard, vicaire et vice-président du district de Pontivy, ayant écrit au directoire du département pour annoncer leur prestation motivée du serment, et le directoire ayant transmis ces lettres au club, « cette nouvelle a fait *une sensation si agréable à l'assemblée* qu'elle a unanimement arrêté que les secrétaires feraient une adresse de félicitations pour ces messieurs, par laquelle ils leur témoigneraient toute la joie dont la Société est pénétrée en apprenant cette soumission exemplaire à la loi... »

Mais cela ne suffisait point, il fallait réduire les opposants et en particulier l'évêque :

1. Boishue s'est plus tard rendu célèbre dans les fastes de la chouannerie.

« Un de nos frères de Lorient, animé du désir de la paix et de la concorde, a proposé de députer des membres vers M. l'évêque et les principaux fonctionnaires publics de cette ville, pour les engager, *au nom du Dieu de paix, de la patrie et de la Constitution,* à considérer que leur refus obstiné de prêter le serment était une des causes de la scène trop malheureuse dont nous fûmes hier les témoins, et pour leur représenter que s'ils y persistaient, il y aurait à craindre qu'elles ne se renouvelassent d'une manière encore plus tragique. — Un membre de Vannes a proposé pour amendement de l étendre aux professeurs du séminaire et régents du collège. — La Société a adopté cette motion d'une voix unanime et M. le président a nommé des députés *pris dans tous les différents corps de l'armée...*»

Ce ne sont plus les bourgeois, ce sont les militaires qui sont chargés de prouver à l'évêque et aux théologiens du séminaire que le serment à la Constitution civile du clergé ne peut en rien être contraire à leur conscience !

« Un frère de Vannes ajoute que depuis longtemps il a demandé la parole pour que l'assemblée se hâtât de témoigner à nos frères d'armes toute la reconnaissance dont elle est pénétrée du zèle qu'ils manifestèrent hier pour le maintien de la Constitution et la défense de notre ville : que surtout nous la devions à nos braves frères des colonies qui, affligés *jusqu'aux larmes* de ne pouvoir suivre l'armée, acceptèrent avec la plus grande soumission aux ordres des administrateurs le glorieux emploi de garder nos foyers. Cette motion a été couverte des plus vifs applaudissements : et la Société a arrêté que des députés se rendraient sur le champ vers les différents corps de l'armée pour lui témoigner toute sa reconnaissance, et pour en même temps aller visiter nos frères les dragons et notre camarade de Walsh blessé, et remercier de sa part le noir de M. Beysser, dragon, du zèle qu'il a montré pour la défense de son maître... »

Cette députation au nègre de Beysser est déjà passablement extraordinaire ; mais où la note devient tout à fait comique, c'est lorsqu'un frère de Lorient « témoigne son étonnement de ce qu'hier, pendant qu'on battait la générale et publiait la loi martiale, on a vu plusieurs citoyens sans armes, et qu'entre autres le sieur Castagny, fils, *jouait sur son violon un air dérisoire.* » La comédie revient à la tragédie, quand « un autre a fait la motion de prier la municipalité de punir, *suivant la rigueur des lois*, ledit sieur Castagny, ce que la Société a adopté. »

Deux séances du club furent tenues le 14 février. Nous venons de rapporter celle du matin. Le soir on décida qu'on ferait imprimer pour « nos frères des campagnes » *une circulaire en langue celtique* « afin de les détourner des insinuations perfides dont ils ne

sentent que trop maintenant les effets ; » et sur la nouvelle que de toutes les villes voisines on était prêt à « voler au secours » du chef-lieu, on rédigea la lettre suivante :

« Les Amis de la Constitution de Lorient et de Vannes réunis dans la ville de Vannes à leurs frères des villes circonvoisines.

Messieurs et chers frères,

« La nouvelle des malheureux événemens qui ont eu lieu chez nous dans a journée de dimanche dernier vous aura peut-être été présentée, et vous sera, sans doute, parvenue d'une manière si affligeante que votre patriotisme vous aura portés à faire, de suite, des préparatifs pour voler à notre secours. Nous nous empressons de vous annoncer que la contenance et le zèle de nos différentes troupes de ligne et nationales sont venus à bout de réprimer l'insurrection des campagnes qui nous avoisinent, et dont nous avons été sur le point d'être les victimes. Nous croyons quant à pré sent n'avoir rien à craindre et nous pensons même que désormais nous jouirons du calme et de la tranquillité. Le temps ne nous permet pas de vous donner le détail de ces scènes affligeantes : nous tâcherons de vous en instruire par le premier courrier. — Nous sommes bien cordialement, etc.... »

Ainsi, c'était déjà le club qui se substituait à l'autorité militaire pour déclarer aux communes voisines qu'il était inutile d'envoyer des secours au chef-lieu. On se pénétrait peu à peu de son importance, et de là aux injonctions formelles au directoire ou à la municipalité, la distance était courte [1].

Il y avait aussi des vengeances à exercer, et l'on n'y manqua pas : « Un membre a fait la motion de dénoncer aux différents clubs du royaume, aux ministres et aux régiments respectifs, les officiers en semestre ici qui, témoins de la publication de la loi martiale, ne prirent pas hier les armes. — Un membre a invoqué la question préalable qui a été fortement appuyée. — La Société a été consultée par assis et levé, et l'épreuve n'ayant pas paru douteuse, a décidé de *les vouer au plus souverain mépris.* »

Les modérés eurent un peu plus de succès pour un prêtre que pour ces officiers.

1. Un incident que nous devons retenir marqua cette séance du soir. « Les vertus civiques n'étant pas étrangères au sexe, dit le procès-verbal, il pourrait s'en trouver à Vannes comme à Lorient qui désireraient être témoins de nos débats et s'instruire des matières qui s'y traitent. En conséquence, sur la motion d'un membre, il a été arrêté *qu'on recevrait les dames à nos séances*, et qu'à cet effet on leur réserveroit une place particulière à la gallerie. » Les dames devinrent plus tard les tricoteuses et nous les verrons à l'œuvre au club de Lorient.

Un frère a dit qu'à l'issue de la messe de la congrégation des écoliers du collège, hier, le sieur Grinne, sous-principal, ordonna aux congréganistes des prières publiques pour remercier Dieu d'avoir conservé monsieur l évêque qui a été assailli par des bandits et brigands arrivés ici depuis peu... Il a été décidé de députer vers la municipalité pour l'inviter à faire des recherches à cet égard. . — Les députés vers la municipalité de retour ont dit que MM. du collège se disposant à prêter le serment, il seroit peut-être prudent de retarder les recherches, même de fermer les yeux sur cet acte d'incivisme, pour ne rien dire de plus, du sieur Grinne...

On ferma en effet les yeux, mais c'est qu'on venait d'être disposé à la clémence par une nouvelle inattendue.

Un ecclésiastique fonctionnaire public a écrit à M. Bachelot une lettre par laquelle il lui annonce que M. le curé d'Herbignac a déterminé tous les ecclésiastiques de la paroisse de Guérande à prêter le serment. L'assemblée consultée a été d'avis qu'on lui témoignerait par une lettre la satisfaction de la Société de ce qu'il a réussi à *ramener au bercail des brebis égarées.*

Herbignac et Guérande appartenaient pourtant au département de la Loire-Inférieure et non à celui du Morbihan ; mais le cas était si rare [1]. Au surplus, ce fut là de la part de l'abbé Lemasle, recteur d'Herbignac, une pierre d'attente, car peu après il était élu évêque de Vannes par les électeurs du Morbihan à la suite du refus d'acceptation du recteur de Pontivy, Guégan, député à l'Assemblée constituante, qu'on élut après la fuite de Mgr Amelot.

L'évêque prit la fuite en effet le 16 février, en apprenant le résultat d'une délibération prise au club, le 15 lendemain de la date fatale de l'expiration des délais pour la prestation du serment à la Constitution civile. Voici ce qui s'était passé :

Un membre a dit que M. Le Gall, supérieur du séminaire, s'étant déshonoré au point de rétracter la soumission qu'il avait faite hier, de prêter son serment, était indigne de la confiance publique. Il a fait la motion formelle de prier les administrations *de lui retirer la direction du séminaire*, attendu que sa conduite l'en rendoit indigne, et de lui nommer un successeur à la cure dont il est pourvu pour n'avoir pas, dans le délai pres-

1. M. Sciout nous apprend, dans sa remarquable *Histoire de la Constitution civile du clergé*, que le nombre des ecclésiastiques qui prêtèrent le serment dans le Morbihan n'atteignit pas le sixième du total des inscrits ; la proportion fut encore plus faible dans la Loire-Inférieure. Un seul de tous les chanoines des chapitres de Bretagne prêta le serment schismatique. Ce fut un chanoine de Vannes.

crit et échu d'hier, obéi à la loi. — Un autre membre a dit que les décrets de l'Assemblée Nationale portent que tous les séminaires doivent être fermés et qu'ils ne pourront être ouverts (et ce dans les villes seulement où l'évêque est conservé) qu'après que les supérieurs et directeurs desdits séminaires auront été nommés ; que par une contravention formelle à la loi, le sieur Le Gall a continué de donner et faire donner ses leçons ; qu'il a même été assuré que, depuis les vacances, nulle autre matière ne se traite dans les écoles que celle relative à la Constitution civile du clergé ; et qu'il est certain que le résultat de la discussion ne porte les jeunes étudians à rien autre chose qu'à la désobéissance et à l'insurrection : ce qui peut retarder, pendant bien des années, les fruits que nous devons attendre des plus belles lois que l'Assemblée Nationale ait portées dans sa sagesse. En conséquence, il a fait la motion de *supplier MM. du département de faire fermer le séminaire* jusques après la nomination et le serment des vicaires, supérieurs et directeurs. Il a joint celle de supplier encore le département de s'occuper, d'instant à autre, de la nomination des *régens du collège* au lieu et place de ceux qui n'ont pas fait la soumission pour la prestation du serment, attendu qu'il est on ne peut pas plus dangereux de laisser l'éducation publique entre les mains de ceux qui ne veulent pas se soumettre aux lois. Le délai fatal est échu d'hier : ils ne peuvent plus venir à récipiscence et il serait impolitique de les y recevoir...

Ces deux motions ont obtenu les plus vifs applaudissements et à *l'unanimité*, la Société a arrêté de députer vers MM. du département pour les supplier de les prendre en la plus grande considération...

Après cela, il est inutile de parler d'une autre motion pour forcer les communautés à revenir sur leur refus de fournir des ornements aux religieux qui, ayant quitté le cloître et prêté serment, veulent néanmoins dire la messe ; mais on ne sera pas surpris que le mercredi 16, pendant qu'un certain abbé Morgan, procureur de la commune de Grandchamp, adressait, au club, un discours en breton aux ruraux convoqués pour se laisser persuader des bienfaits de la Constitution civile, Mgr Amelot ait quitté son diocèse.

On fulmina aussitôt contre lui, et l'on décida le 17 qu'il y avait lieu de dénoncer à l'accusateur public l'évêque, et autres fonctionnaires publics « *comme suspectés de s'être coalisés pour prendre la fuite*, » en insistant pour qu'on les poursuivît avec toute la célérité que prescrivaient les lois.

Le schisme était désormais consommé : on allait prendre des mesures pour élire un successeur à l'évêque déclaré déchu par des laïcs fort incompétents en pareille matière ; mais on s'était affirmé, on avait essayé ses forces ; on sentait son pouvoir, et l'on crut convenable pour clore cette période d'enfantement d'adresser au club de Lorient cette adresse filiale :

Frères et amis,

Vous avez un double droit à notre reconnaissance, vous nous avez secourus dans une circonstance critique et allarmante. Vos bras réunis aux nôtres ont repoussé nos ennemis et nous avons votre parole de voler au premier signal à notre défense. C est le moindre de vos bienfaits. Le patriotisme avait chez nous, autant qu ailleurs, poussé de vivaces et profondes racines : mais il était isolé chez chacun de nous et le projet de nous réunir pour lui donner plus d énergie, quoique médité depuis longtemps, n était pas encore exécuté. Vous vous êtes assemblés dans nos murs en Société des amis de la constitution, et aussitôt notre club patriotique s'est formé sous nos yeux, ou plutôt, il est né dans le vôtre. Un de vous nous a dit que vous aviez fait notre conquête et que nos vertus civiques vous l'avaient rendue bien facile. Il a dit vrai, frères et amis : pour nous assembler en Société des A. de la C. il ne nous falloit que des modèles et vous nous les avez offerts. Vous armer pour notre défense c'étoit le service du moment, et si jamais vous en avez besoin, nous vous le rendrons à notre tour. Mais créer en quelque sorte parmi nous un club patriotique, c'est le bienfait de tous les jours et nous ne pouvons qu'en être reconnaissans. Notre président, au nom de la Société, vous a, de vive voix, fait à ce double titre, des remerciements mérités. A la séance du 17 de ce mois, il fut unanimement arrêté de vous les réitérer par écrit. C'est l'exemple le plus flatteur dont la Société ait pu charger ses commissaires. Elle vous prie d'offrir les témoignages de sa reconnaissance à tous les membres de votre club, à tous les soldats-citoyens et citoyens-soldats qui ont quitté votre ville pour protéger la nôtre... Nous sommes bien fraternellement, etc.

Le club de Vannes va maintenant voler de ses propres ailes.

PHILIPPE MULLER.

(*La suite prochainement.*)

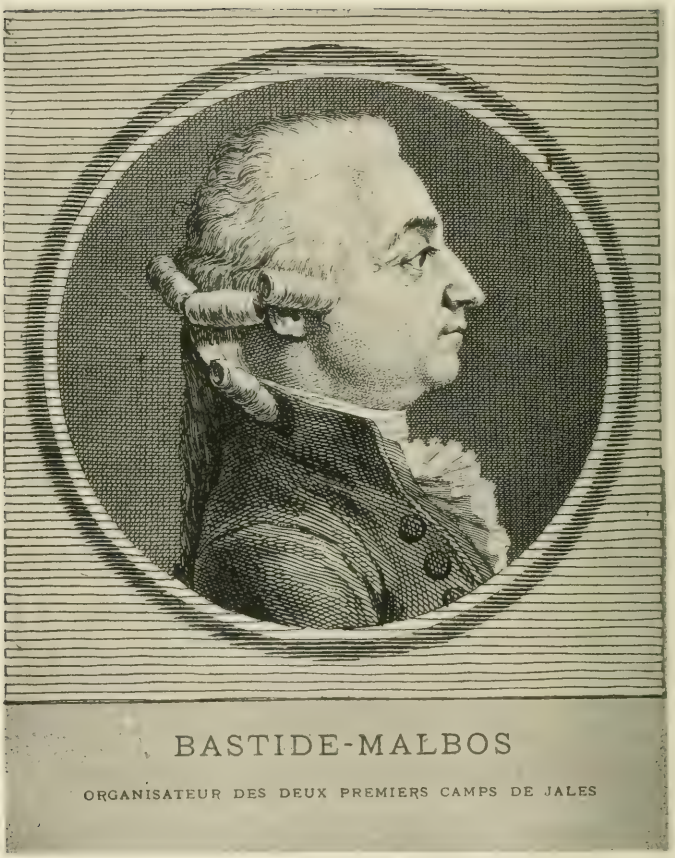

(Collection de M. Firmin Boissin.)

LES CAMPS DE JALÈS*

DEUXIÈME FÉDÉRATION

(DU 17 AU 23 FÉVRIER 1791.)

IV

Constamment sur la brèche, Bastide-Malbos résolut, avec ses amis, de hâter les préparatifs d'un second Camp. Le 1er février 1791, il adressa, par des hommes sûrs, à tous les chefs des légions catholiques, un Appel[1] qui fut regardé par les « patriotes, » comme « incendiaire, licencieux (*sic*), et capable d'égarer les faibles et les crédules. » C'est du moins ainsi que le qualifie un Mémoire dénonciateur[2], envoyé aux pouvoirs judiciaires de l'Ardèche par l'abbé Champanhet, vicaire de Berrias, l'abbé de Borne et Blanc (de la Sarrazine), officier municipal.

On devine que cet abbé Champanhet était dans le mouvement : il s'empressa de prêter le serment constitutionnel. Quant à l'abbé de Borne, on le disait fils naturel du chevalier de Borne, ancien secrétaire de la commanderie de Jalès. Il se défroqua, vécut en épicurien, cultiva la « dive bouteille, » et mourut vers la fin de la Restauration, dans sa propriété des Lèbres[3].

Le « licencieux » Appel de Bastide-Malbos se bornait à faire im-

* Voir la livraison de mai 1884.

1. Cet Appel fut imprimé secrètement à Uzès, sous la surveillance de M. Gadilhe, capitaine de la légion catholique de Banne. (Archives de l'Ardèche, dossier Jalès.)

2. Nous en possédons une copie. L'original faisait partie des papiers de M. de Valgorge.

3. La propriété des Lèbres, à la mort de l'abbé de Borne, fut vendue à l'ex-conventionnel Privat-Garilhe ; elle appartient aujourd'hui à M. Ernest Blachère, député de l'Ardèche en 1871, gendre de M. Tailhand, ancien ministre de la justice, et ancien sénateur.

partialement l'exposé des agitations et des troubles que causaient partout les nouvelles lois. La dernière page contenait une invitation pressante à tous les chefs des légions catholiques, les priant de se rendre à Berrias dans la matinée du 13 février.

Quarante d'entre eux répondirent à l'invitation. Le Mémoire dénonciateur de MM. Champanhet, Blanc et de Borne nous donne leurs noms. C'était, pour ne mentionner que les principaux : Bastide de Chabannes, major-général ; l'abbé de Malbos [1], ex-prieur de Saint-Bauzély (diocèse de Nîmes) ; Paul Maigron, prieur-curé de Saint-Alban-sous-Sampzon ; Perochon, notaire à Saint-Ambroix ; Martin de Sauveplane, de Joyeuse, ancien garde du comte d'Artois ; Gervais, colonel de la garde nationale de la Blachère ; le vétéran Nadal, de Banne, ancien carabinier ; Crégut de Mentaresse et son fils, dragon semestrier du régiment des Deux-Ponts ; S. de la Chadenède, ancien syndic des États particuliers du Vivarais ; le comte de Rocles-Tauriers, maréchal de camp ; Boissin-Laroche et son frère, le sous-diacre, de Saint-André-de-Cruzières ; Gilles, des Vans ; Graffand de Pierregras, Chalbos de Teyrargues, Pascal, Delbos, Ducros, Moutet-Abillat, Théron, Combaluzier de la Crotte, Borbal de Combret, commandant des gardes nationales de Gravières ; la Saumès, de Ribes [2] ; d'Allamel de Bournet de Valoubière, Richard de Baumefort, Tourre de Peyroche, Folcher de Naves ; l'abbé Lachamp, vicaire de Banne ; Malignon, secrétaire de mairie, et le greffier Desâgres.

La réunion eut lieu dans la maison de Bastide-Malbos : un repas frugal fut servi à tous les invités. Après quoi le président du Comité-directeur de Jalès fit un exposé détaillé de la situation. Tout le monde approuva le projet de convoquer pour les 20 et 21 février, en assemblée fédérative armée, les légions catholiques. Dans l'intervalle, un conseil de délégation s'établirait à Jalès, à dater du 13 février, lequel aurait pour mission de correspondre avec les chefs de la fédération, — le tout sous le contrôle du comité de direction. Il fut également décidé que, sur les fonds du comité provenant de souscriptions, une somme serait prise pour garantir aux fédérés nécessiteux la paye ordinaire de « dix sols » par jour. Enfin, comme

1. Bastide de Chabannes et l'abbé de Malbos étaient les deux frères du maire de Berrias.

2. Régis de la Saumès, ancien commandant des chasseurs de Neustrie, frère du comte de la Saumès.

il fallait tout prévoir, trois jours à l'avance d'amples provisions de pain et de vin seraient envoyées au camp.

A la nuit tombante, tout étant ainsi réglé, les convives, par un beau clair de lune, reprirent chacun le chemin de leur paroisse. Il importait de ne pas donner, avant l'heure, l'éveil aux « patriotes » et aux protestants.

Dès le lendemain, aidé de son secrétaire, Bastide-Malbos se mit à écrire des lettres de convocation qui devaient toutes partir le 18 au matin, chacune à l'adresse d'un chef de légion. Le « Mémoire dénonciateur » dit qu'il en signa deux cents. Mais il fut interrompu dans son travail par un événement auquel il était loin de s'attendre.

Pendant que ses amis et lui délibéraient à Berrias, de graves désordres se produisaient à Uzès. A la suite d'une rixe qui avait éclaté dans la journée du 13 février, des coups de fusil furent échangés vers le soir entre les gardes nationaux catholiques et les gardes nationaux protestants. C'était une véritable « bagarre » qui dura deux jours, — et si elle n'offrit pas les horreurs de celle de Nîmes, c'est que presque tous les catholiques quittèrent la ville.

La « bagarre » d'Uzès a été complètement dénaturée par les écrivains à la solde du parti révolutionnaire. Ainsi, les trois commissaires envoyés de Paris pour faire une enquête sur la deuxième fédération de Jalès, publièrent un *Précis* soi-disant historique des événements, qui n'est qu'un tissu de calomnies contre les catholiques. Ceux-ci, à les en croire, sont des fanatiques, des énergumènes, des gens de sac et de corde. Tout le mal est venu de ces mutins qui « provoquaient sans cesse les gardes protestants par des farandoles et des cris séditieux. » Il s'était formé à Uzès, comme à Nîmes et dans d'autres villes du Midi, des associations royalistes, des clubs monarchiques. Le *Précis* accuse leurs « sociétaires » qui se qualifient « de vrais Français », d'entretenir des relations « suspectes aux bons citoyens [1] ? »

Le *Courrier d'Avignon*, à son tour, traite de fables les troubles d'Uzès. Il plaisante les catholiques et leur fait un crime d'avoir fui. « Personne, dit-il, ne les menaçait. » Ce sont, au contraire, les protestants qui ont eu à subir « toutes sortes d'avanies » de la part

1. *Précis historique des événements qui se sont passés dans l'Ardèche et le Gard, du 11 au 28 février 1791.* Nîmes, 1791. In-8°. Le rédacteur de ce pamphlet est le triste abbé Mulot, qui fut compromis dans l'affaire du Collier, jeta la soutane aux orties et épousa sa maîtresse.

des catholiques. M. Ernest Daudet, lui, se pose cette question : « Qui avait provoqué l'échauffourée d'Uzès? » Mais il ne la résout pas. Cependant le fond de sa pensée est que les catholiques eurent, en cette affaire, de plus grands torts que les protestants. « Il y avait, dit-il, plus de calme de ce côté [1]. »

Heureusement, d'autres récits moins passionnés existent — et dont les auteurs ont un souci plus consciencieux de la vérité.

Voici la version résumée de Pontécoulant, l'auteur de l'*Histoire des Révolutions de Nîmes et d'Uzès :*

« Dans les rixes qui éclatèrent, les 13 et 14 février, à Uzès, un « protestant fut tué au hameau de Moutet. Du côté des catholiques, « on eut à déplorer la mort de Collin, armurier, qui fut atteint d'un « coup de feu et massacré à coups de baïonnettes. D'autres catho- « liques, notamment MM. de Castille, de Trinquelague, Champe- « tier de Ribes, Flamand et Rozier, virent leurs maisons dévastées « et pillées. Les portes de l'évêché furent brisées. » Pontécoulant parle aussi, mais il n'en donne pas le nom, d'un autre catholique dont on envahit l'appartement et qui fut frappé d'un coup de baïonnette [2].

Dampmartin, témoin oculaire, estime que si les catholiques d'Uzès quittèrent la ville en grand nombre, c'est qu'ils y furent forcés par la démagogie huguenote : « Les *démocrates,* dit-il, s'étant « emparés des pouvoirs publics, placèrent des sentinelles partout « et donnèrent des ordres pour cuire du pain et tuer des moutons, « car leurs amis (les protestants de la Gardonnenque) accouroient... « Ces frères demandoient à grands cris le pillage des maisons des « principaux *aristocrates* [3]. On leur laissa bouleverser le club de « ces derniers, et un jardin appartenant au directeur des postes. « Ils prirent goût aux deux pillages et voulurent sur-le-champ « passer à d'autres expéditions. Mais ils en furent empêchés [4].

1. Ernest Daudet, *Hist. des consp. royalistes,* p. 56.

2. Adolphe de Pontécoulant, *Histoire des révolutions d'Uzès et de Nîmes,* 1826. 1 vol. in-8° (pp. 174-184).

3. Les mots *démocrate* et *aristocrate* étaient alors détournés de leur vrai sens. On appelait *démocrates* les partisans de la nouvelle Constitution — fussent-ils nobles et grands seigneurs ; et *aristocrates*, tous les amis de la Religion et de la Monarchie traditionnelle — fussent-ils de pauvres paysans.

4. Ce ne fut pas la bourgeoisie protestante, alors maîtresse souveraine à Uzès, qui fit cesser ces pillages ; mais bien les administrateurs du district, principalement M. David-Jonquières.

« Leurs femmes conduisoient des mulets et des ânes pour emporter « le butin [1]. »

Les faits rapportés par Dampmartin et Pontécoulant sont en partie reconnus vrais par M. l'abbé Mulot lui-même. Il dit que MM. Ménard et David-Jonquières, commissaires du Gard, « firent « cesser des ravages auxquels les patriotes (?) des campagnes voi- « sines commençoient à se livrer [2]. » De son côté, M. Ernest Daudet, qui ne cache pas ses antipathies pour les ennemis de la Révolution, laisse échapper les aveux suivants: « On vit apparaître aux « portes d'Uzès l'avant-garde des légions protestantes, dont de « grands feux allumés la veille sur les hauteurs voisines avaient « annoncé l'arrivée. Ces paysans [3] se présentèrent furieux, avides « de butin. Ceux qui les avaient APPELÉS ne purent les contenir. « A peine dans la ville, ils pillèrent diverses maisons dont les ha- « bitants épouvantés prirent la fuite [4]. »

On peut juger, par ce qui précède, si les troubles d'Uzès n'eurent rien de sérieux, et si les catholiques n'étaient point menacés dans leur vie, leur liberté et leurs propriétés. Le danger fut tel que cinq cents d'entre eux allèrent former un camp à Valabrix et à Saint-Hippolyte de Montaigut. Deux cent trente hommes du régiment du Dauphiné et trente dragons de Lorraine, sur la réquisition de la nouvelle municipalité d'Uzès, toute protestante, les y poursuivirent. Traqués de partout, cent cinquante de ces fugitifs vinrent chercher un asile chez leurs frères du Vivarais. Ils arrivèrent à Berrias dans la soirée du 16 février. M. de Malbos les logea et les hébergea, en partie dans sa commune, en partie dans les communes d'alentour.

Hâves, déguenillés, souffrant du froid et de la faim, les malheureux catholiques d'Uzès racontaient à leurs coreligionnaires du Vivarais les outrages et les persécutions dont ils étaient victimes, — tremblant encore, celui-ci pour sa femme, celui-là pour ses enfants, d'autres pour leurs parents et amis, qui n'avaient pas pu quitter leurs foyers [5]. La nouvelle de l'arrivée des émigrants

1. DAMPMARTIN, *Evénements qui se sont passés sous mes yeux pendant la Révolution*. Berlin, 1799, 2 vol. in-8° (t. I, p. 195).

2. *Précis historique* (p. 6).

3. Les paysans de la Gardonnenque, région du Gard où les protestants forment la grande majorité de la population.

4. ERNEST DAUDET, *Histoire des consp. royalistes*, p. 58.

5. En dehors d'un fermier des environs d'Uzès qui fut tué par les catholiques,

d'Uzès se répandit comme une traînée de poudre, de village en village, dans tout l'arrondissement de Largentière. Emus par ces récits qui les affligeaient et les indignaient, les catholiques désertaient les travaux des champs, se réunissaient, se concertaient. Le 17 février, tous les délégués des paroisses qui devaient, avec le comité-directeur, former le conseil suprême du second Camp de Jalès, se trouvèrent rassemblés chez Bastide-Malbos. Il n'y avait pas de temps à perdre. Séance tenante, le conseil décida :

1° De continuer à secourir les émigrants d'Uzès, répartis dans les villages des environs de Berrias ;

2° De désarmer les protestants et de leur faire payer les dommages faits aux catholiques par leurs amis de la Gardonnenque ;

3° D'établir, sous le commandement militaire de MM. Martin de Sauveplane, Bastide-Chabannes et le vétéran Nadal, un cordon de défense allant de Banne à Saint-Sauveur et de Saint-Sauveur à Chauzon ;

4° De former, les 20 et 21 février, une nouvelle assemblée plénière à Jalès, nn camp de résistance à Saint-Ambroix, et deux camps de réserve — dont l'un dans la plaine de Laurac, et l'autre à la Levade de Nieigles;

5° D'obtenir des districts l'autorisation de contracter des emprunts au nom des communes catholiques, et de rester en permanence sous les armes [1].

Bastide-Malbos ne voulut pas cependant ouvrir les hostilités sans avoir pris l'avis des administrateurs du Tanargue, qui siégeaient à Joyeuse. Il leur écrivit d'abord pour leur annoncer l'arrivée des émigrants d'Uzès, suppliant le district de lui venir en aide et d'approuver les mesures qu'il avait prises pour assurer le sort de ces infortunés. Le maire de Berrias ajoutait que les curés et les vicaires qui refusaient le serment étaient pourchassés dans le Gard comme des lépreux. Le chanoine de la Molette n'avait dû son salut qu'en s'échappant d'Uzès sous l'uniforme d'un grenadier [2]. Les administrateurs du Tanargue, fort bienveillants d'ailleurs pour les émi-

les protestants n'eurent à subir de la part de leurs adversaires ni vexations, ni pillages, ni dévastations. Les émigrants n'exagéraient donc pas en se posant en victimes — eux que les huguenots forçaient à abandonner leur pays, eux que l'on chassait d'Uzès, de Valabrix et de Montaigut à coups de fusil.

1. Papiers Valgorge (dossier Jalès).

2. Archives de l'Ardèche. (Correspondance de Bastide-Malbos avec les administrateurs du Tanargue).

grants d'Uzès, répondirent que ces bruits étaient controuvés, et qu'ils avaient reçu, par le courrier de Vallon, des nouvelles toutes différentes. Les administrateurs ne mentaient point. Mais d'où leur venaient ces nouvelles contradictoires ? Des démagogues d'Uzès qui avaient tout intérêt à répandre le bruit que rien de grave ne s'était passé dans leur ville, et à traiter de chimériques les craintes des catholiques du Vivarais. Ils envoyèrent même à Berrias deux parlementaires dont la mission consistait à démentir les récits des émigrants. Ces parlementaires, dévoués à la nouvelle Constitution, étaient M. l'abbé Dautun, prêtre assermenté, ancien grand vicaire de l'évêque d'Uzès, Béthizy de Mézières, dont le diocèse venait d'être fondu dans celui de Nîmes, et le procureur-général-syndic du district, M. Chalmeton (des Vans), un excellent homme qui ne péchait que par faiblesse et qui fut guillotiné en 1793. Leur mission ne fut pas sans danger. Déjà les catholiques de Banne, de Casteljau, de Chandolas, formaient à Berrias une sorte de garde d'honneur au conseil suprême et au comité-directeur de Jalès. Ils auraient fait à MM. Dautun et Chalmeton, qu'ils accusaient de trahir la cause de la religion, un bien mauvais parti, si Bastide-Malbos ne fut intervenu à temps. Il sauva la vie aux parlementaires d'Uzès, en les consignant à Bonnemontesse, dans la maison de son frère, l'ex-prieur de Saint-Bauzély [1].

Le maire de Berrias, dans une seconde lettre, envoyée dans la matinée du 18 février, fit part de tous ces incidents aux administrateurs du Tanargue, et les pria de l'honorer d'une réponse, le jour même [2], leur demandant l'autorisation d'ouvrir le camp sans retard, leur donnant même à entendre qu'il serait obligé, vu l'état des esprits et la gravité des circonstances, de passer outre. « Les esprits, disait-il, fermentent plus que jamais [3]. » Partagés entre leurs sympathies pour les fédérés [4], et la crainte d'être désavoués par le directoire départemental, les administrateurs du Tanargue firent savoir au Comité de Jalès qu'ils s'abstenaient. Ils n'approuvèrent pas, ils ne désapprouvèrent pas non plus. Le sort en était

1. Jules de Malbos, *Relation sur les événements de Jalès* (manuscrit), p. 12.

2. Il y a deux lieues et demie de Berrias à Joyeuse, et une lieue et demie de Berrias aux Vans.

3. Archives de l'Ardèche (Correspondance de Bastide-Malbos avec les administrateurs du district du Tanargue).

4. Le fils aîné de l'un des administrateurs, M. de Bournet, faisait partie de l'état-major du camp de Jalès.

jeté. Bastide-Malbos expédia les deux cents lettres de convocation qu'il avait signées, les 14, 15 et 16 février [1]. Cette fois, une simple protestation ne suffit point. Il s'agit d'une réelle insurrection contre des pouvoirs usurpateurs et persécuteurs.

V

Le premier soin du comité-directeur du camp de Jalès fut de s'assurer de la ville des Vans, à moitié protestante. Dans la soirée du samedi 19 février, Martin de Sauveplane s'y rendait avec quinze cents légionnaires catholiques des paroisses environnantes. Il exigea le désarmement immédiat des huguenots. Un moment, on craignit une terrible collision. Le sang-froid et la prudence du maire, M. Moutet, empêchèrent l'effusion du sang. Des prêtres intervinrent, recommandant aux catholiques la modération. Finalement, les protestants cédèrent leurs armes, et il ne fut pas tiré de coups de fusil. Tout se borna, de part et d'autre, à des cris, des chansons de circonstance et des farandoles.

La fédération ne s'organisait pas cependant sans obstacles. J'ai dit plus haut que plusieurs petites villes et les principaux chefs-lieux de canton étaient acquis à la Révolution : entr'autres Joyeuse, Largentière, Vallon et Villeneuve-de-Berg. Dans la matinée du 19 février, Jean Malignon, secrétaire de la mairie de Berrias, porteur d'une des lettres de Bastide-Malbos, contresignée par les commissaires du camp, Graffand de Pierregras, Ducros, Gilles et Pascal, fut arrêté sur la place des Récollets par la municipalité de Largentière — très opposée à la seconde assemblée plénière de Jalès. Malignon subit, à l'hôtel de ville, un interrogatoire en règle. On nous permettra de le reproduire dans ses parties essentielles, car il est instructif :

D. — « Pourquoi et en quelle qualité des commissaires qui ne « sont revêtus d'aucun caractère officiel, se donnent-ils les airs « (*sic*) de convoquer une assemblée dans la plaine de Jalès ?

R. — « Parce que les troubles sanglants survenus à Uzès et aux « environs, et les vexations continuelles commises sur les catho-

1. Nous possédons une de ces lettres. Elle se termine ainsi : « L'affaire est très « sérieuse ; il est nécessaire d'arriver à Jalès avec le plus de monde possible, des « armes à feu, des munitions et des vivres pour cinq jours. »

« liques du Gard par les protestans de cette contrée, nécessitent « la formation d'un second camp dans ladite plaine. C'est le seul « moyen de tenir en échec nos ennemis, et de les empêcher de « nuire à nos frères. Les convocations n'ont pas d'autre but.

D. — « C'est possible. Mais il n'appartient pas à de prétendus « commissaires d'usurper ainsi les pouvoirs des corps administratifs. « Que sont ces commissaires ?

R. — « Ce sont tous d'honnêtes gens et ne voulant que le bien « public. Etant sur les lieux et voyant mieux que personne les « périls qui nous menacent, il serait de la dernière injustice de ne « pas leur accorder la confiance qu'ils méritent à si juste titre. Les « convocations du comité de Jalès peuvent être inconstitutionnelles; « mais les circonstances sont impérieuses. Nos frères, les catho- « liques d'Uzès étant pillés, chassés de leurs maisons et quelques- « uns massacrés, le même sort est réservé aux catholiques du Bas- « Vivarais, si nous ne prenons pas contre nos ennemis les mesures « les plus efficaces. Pour moi, je ne vois pas de plus sage parti que « celui qui a été pris par les commissaires de Jalès [1]. »

Les autorités de Largentière restaient froides. Malignon finit par les conjurer, « au nom de Dieu et de la patrie, de vouloir bien ajouter « foi à ses paroles. Les malheurs arrivés à Uzès et aux environs « n'étaient que trop vrais. » Un des interrogateurs leva la séance en disant : « Cet homme est un fanatique outré. » Cependant, même dans la ville, la fermentation était si grande que l'on n'osa pas maintenir Malignon en état d'arrestation. Il put continuer la distribution de ses lettres. Bien plus, le lendemain, quand cette municipalité pseudo-libérale vit descendre, énergiques et menaçantes, des flancs du Tanargue, de Semouline et de Lachamp-du-Cros, les légions catholiques de Valgorge, de Loubaresse, de la Boule, de Rocles, de Prunet, de Joannas, de Tauriers, de Rocher, de Chassiers, de Montpezat, de Jaujac, de Nieigles, de Mayres et de Thueyts, elle se décida — « la mort dans l'âme » — à envoyer à Jalès un détachement de sa garde nationale, sous le commandement de M. de Valescure et du colonel Gimon [2].

La municipalité de Joyeuse était pire encore que celle de Largentière. Dussargues-Planzolles, ce maire que nous avons déjà montré comme un des adversaires les plus acharnés de la fédé-

1. Papiers Valgorge. (Dossier Jalès.)
2. Délibération de la municipalité de Largentière du 19 février 1791.

ration du 18 août 1790, eut l'audace d'arrêter dans leur marche les premiers fédérés. Cela faillit amener d'irréparables malheurs — dont ont mention les délibérations municipales [1]. Pendant que le maire et son conseil siégeaient en permanence à l'hôtel de ville, le sieur Dusserre, commandant de la garde nationale, vint leur dire : « La « paroisse de Ribes débouche par le col de Vinchanne, et menace de « mettre le feu à Joyeuse si on s'oppose à ce qu'elle se réunisse aux « catholiques des autres paroisses. »

Un nommé Dessalettes entre à la mairie, armé d'un fusil, et traite de « lâches » les membres de la municipalité. « Les catholiques de « Joyeuse, dit-il, veulent partir avec leurs frères. Malheur à vous « si vous essayez de les retenir ! »

Prévost, dit Magne, de la paroisse de Rosières, et Martin, dit Lallemand, de la paroisse de Vernon, revenus de Barjac, où l'un des administrateurs du district du Tanargue les avait envoyés remettre des lettres, annoncent publiquement que la municipalité de Joyeuse, « soudoyée par les protestants du Languedoc, » s'entend avec le directoire du département de l'Ardèche pour empêcher les catholiques du Bas-Vivarais d'aller porter secours à leurs frères d'Uzès.

L'accusation était fausse. Dussargues-Planzolles et ses affidés n'obéissaient, en ceci, qu'à leurs instincts antireligieux. Mais quel que fut le mobile de leur conduite, ils n'en avaient pas moins exaspéré les fédérés. Sur la place de la Recluse, un serrurier d'Aubenas, ayant aperçu le maire à sa fenêtre, lui cria d'en bas : « Est-ce vous qui êtes le maire ? » — « Oui, répondit Dussargues. » — « Eh bien ! nous allons vous mettre à la raison. Et ce sera vite fait [2] ! »

Certes, loin de nous la pensée d'approuver ces violences. Mais il est de notre devoir d'historien de les expliquer.

Les paysans du Bas-Vivarais tenaient par dessus tout à leur religion. Les outrages, les pillages et les vexations dont les catholiques d'Uzès avaient eu à souffrir la semaine précédente, retentissaient douloureusement dans le cœur de ces montagnards. Ils se levaient pour aller au secours de leurs frères, menacés dans leur vie, dans leurs familles, et on voulait leur barrer le passage. Il est très natu-

1. Archives municipales de Joyeuse.

2. Archives municipales de Joyeuse. Délibérations du conseil des 19, 20 et 21 février 1791

rel que la fureur s'emparât de certains de ces hommes, natures primitives, tempéraments de feu, caractères absolus? Comme il en arrive toujours, les événements d'Uzès, si tristes d'ailleurs, avaient encore grossi en passant de bouche en bouche, et les populations du Bas-Vivarais se trouvaient partout dans une extrême surexcitation. Le maire de Laurac écrivait au district : « Ma commune s'est « armée malgré moi. La population a fait sonner le tocsin malgré « mes ordres et mes instances réitérées. Les nouvelles semblent « cependant *réellement sérieuses.* » Le maire des Vans, demandant des secours à la force armée, disait : « Quinze cents catholiques, « venus des paroisses voisines, ont envahi notre ville. Des repré- « sailles sont à craindre, à cause des *affaires d'Uzès.* » Le maire de la Souche s'adressait en ces termes à celui de Jaujac : « Que « pensez-vous des affaires d'Uzès? Elles ont donné une *terrible* « *commotion* au peuple de ces pauvres gorges [1]. »

Une remarque en passant :

Il est convenu, dans un certain monde, que l'instruction primaire est une conquête de 89 et, qu'avant la Révolution, le peuple était tenu dans l'ignorance la plus crasse. Or, à propos des affaires de Jalès, nous avons eu à dépouiller et à lire pas mal de lettres adressées, soit aux comités contre-révolutionnaires, soit aux autorités officielles, par de braves maires de campagne, de simples paysans, la plupart des travailleurs de la terre. Eh bien! toutes ces lettres sont écrites sans fautes d'orthographe grossières, et dans un français, souvent pittoresque, toujours parfaitement grammatical. Avant la Révolution l'instruction primaire n'était donc nullement négligée.

Je reviens à mon sujet.

La municipalité de Joyeuse imita celle de Largentière. Elle laissa la route libre, et ne s'opposa même plus à ce que les catholiques de la ville partissent pour Jalès. Mais, en même temps, elle se hâtait d'envoyer une estafette à Privas prévenir de ce qui se passait les administrateurs du département.

VI

Le 20 février, les fédérés de toutes les communes convoquées furent exacts au rendez-vous. On évalue de 30 à 35,000 hommes

1. Papiers Valgorge (dossier Jalès).

signe de ralliement, ils portaient, comme la première fois, cousue à l'aile relevée de leur feutre ou sur les parements de leur gilet une cocarde blanche avec, en plus, une croix d'étoffe rouge au milieu. Le *Courrier d'Avignon* dit que le drapeau de l'armée de Jalès était une croix. L'assertion prête à l'équivoque et fait songer aux « grands crucifix » du folliculaire Dulaure, « brandis par les prêtres. » L'auteur de l'*Histoire des guerres du Vivarais,* Andéol Vincent, dit bien aussi que les fédérés étaient réunis « sous la bannière d'un Dieu méconnu [2]. » Mais cet écrivain abuse un peu de la métaphore, et cela doit s'entendre au figuré. Des documents que nous avons dépouillés, résulte pour nous cette conviction que le drapeau de l'armée de Jalès était le drapeau blanc — avec cette circonstance toute particulière et qui donnait au camp sa vraie signification, c'est que, comme sur la cocarde des fédérés, une belle croix rouge se dessinait de long en large sur l'étoffe. Rien n'indique non plus que les divisions de l'armée fussent distinguées par des bannières, sur lesquels se lisaient des noms empruntés aux personnages les plus sacrés du Nouveau Testament, tels que : *Jésus, le Sauveur du Monde; Marie, mère de Dieu; Pierre et Paul* [3]. Enfin, les fédérés de Jalès n'étaient pas « commandés par des curés. » Sauf l'abbé de la Molette, le seul qui soit désigné comme colonel de la garde nationale de Villefort, aucun ecclésiastique, pas même le prieur de Chambonas, n'exerça de commandement dans

1. Jules de Malbos, dans sa *Relation des événements de Jalès,* s'accorde, sur ce point comme sur bien d'autres d'ailleurs, avec l'auteur de l'*Histoire des guerres du Vivarais en faveur de la cause royale.*

2. Andéol Vincent : *Histoire des Guerres du Vivarais,* p. 31.

3. *Courrier d'Avignon,* du 12 mars 1791. En inventant ces détails, le *Courrier,* feuille libre-penseuse, n'avait évidemment pas d'autre but que de se moquer de la croisade et de la ridiculiser auprès de ses lecteurs. L'abbé Mulot est plus odieux encore. Il soutient dans son *Précis* soi-disant historique (p. 5), que les gardes nationales du Vivarais étaient poussées « par la religion et l'espoir du pillage. » Cet amalgame de la religion et du vol est une infamie. Inutile de la relever. L'accusation de pillage a été cependant reproduite par M. Ernest Daudet, dans son *Histoire des Conspirations royalistes.* Il dit (pp. 84 et 85) qu'à Saint-Ambroix les fédérés de Jalès « rançonnèrent l'habitant ainsi qu'ils l'eussent fait d'un pays conquis, » et « pillèrent un certain nombre de maisons protestantes dont les propriétaires étaient absents. » Ce n'est pas tout d'accuser; il faut prouver. Or M. Daudet ne fournit aucune preuve de la véracité de son accusation. Cela seul en indique le peu de valeur. Il y eut à Saint-Ambroix, de la part des chefs de l'armée, des réquisitions de vivres, voilà tout. Mais le pillage n'existe que dans l'imagination surchauffée de l'abbé Mulot, répété par M. Daudet.

le nombre de ceux qui prirent part à la deuxième fédération [1]. Pour cette seconde fédération. Les chefs se nommaient : Bastide de Chabannes, Martin de Sauveplane, Nadal, Régis de la Saumès, Lachadenède et Delbos d'Auzon, tous anciens militaires. Catholiques au même titre que leurs soldats, ces commandants, prenaient respectueusement l'avis et les conseils du comité-directeur du camp dont quelques prêtres des plus honorables faisaient partie; mais ils gardaient la direction militaire de leurs bataillons. Ne l'oublions pas : il s'agit d'une armée catholique et non d'une procession. La religion régnait dans le cœur des fédérés. C'était l'essentiel.

Il se rencontrait que, cette année-là, le 20 février était un dimanche. De huit heures du matin à midi, des messes basses furent dites, sur un autel dressé, à cause de la rigueur de la saison, dans le grand salon de la Commanderie de Jalès. Ceux des bataillons qui arrivèrent dans la matinée purent ainsi assister tous successivement à l'office divin. Les officiants ne manquaient pas. Il y avait, entre autres, l'abbé-chanoine de la Molette, l'ex-prieur de Saint-Bauzély, l'abbé Lachamp, le prieur Maigron, et l'abbé Pradon, qui avait remplacé à la cure de Banne l'abbé Rivière de Larque, retiré dans sa famille [1].

A une heure précise, le comité-directeur et le conseil suprême du Camp, installés de la veille au château de la Commanderie, entraient en séance. Les légions catholiques surgissaient de toutes parts. La plaine de Jalès retentissait de cris de guerre et de roulements de tambours. Les chefs comprirent qu'en dehors des commandants de corps il fallait à cette armée une direction unique, un généralissime. M. Ernest Daudet fait élire ce généralissime à Saint-Ambroix, le 21 février. Nous avouons que cette partie de l'histoire de Jalès a des points obscurs. Ni le manuscrit de Jules Malbos, ni Andéol Vincent, ne sont explicites à cet égard. Notre conviction est, d'après une lettre du lieutenant Roux, de la légion d'Aubenas [2], que l'élection du général eût lieu, dans l'après-midi du 20 février, à Jalès même. Et c'est d'ailleurs la thèse la plus naturelle : Saint-Amboix n'étant qu'un camp de résistance d'avant-garde, tandis que Jalès restait le centre de la fédération. On peut invoquer à l'appui de cette thèse les résolutions qui furent prises, le 20 fé-

1. Papiers Valgorge (dossier Jalès).
2. Archives de l'Ardèche (dossier Jalès).

vrier, à Jalès même, par le comité-directeur et le conseil suprême, et dont voici le résumé :

1° Les fédérés se réuniront immédiatement pour élire un général en chef ;

2° Après cette élection, le gros de l'armée, avec le général, ira occuper la ville de Saint-Ambroix dont la position géographique à l'entrée du département du Gard est des plus importantes. Les premières opérations à exécuter seront de désarmer les protestants, de s'opposer à toutes les incursions que pourraient faire les huguenots de la Gardonnenque, et d'attendre, pour les opérations ultérieures, les ordres du comité-directeur. Saint-Ambroix étant une localité trop petite pour loger tous les bataillons qui forment le gros de l'armée, on établira un camp, avec des tentes, dans les prairies qui bordent la rivière de Cèze. Le général en chef aura la direction et la responsabilité de ce camp.

3° Huit cents hommes se porteront sur Barjac, et, de là, surveilleront tous les passages, jusqu'à nouvel avis.

4° Le reste de l'armée, sous le commandement de Bastide-Chabannes, ne quittera pas Jalès. Des estafettes partiront toutes les demi-heures pour Saint-Ambroix, avec les ordres du comité-directeur. Des mesures seront prises pour que les communications entre cette ville et Jalès ne soient jamais interrompues.

5° Dès que toutes les gardes nationales catholiques annoncée seront arrivées à Jalès, le comité-directeur indiquera au général en chef le but définitif de la fédération [1].

Ce but, tenu secret par prudence, était de marcher, avec des forces suffisantes, sur le Pont-Saint-Esprit, de s'emparer de l'artillerie et des munitions de la citadelle, de réduire ensuite successivement Uzès et Alais, de concentrer tous les bataillons en un seul corps d'armée et d'attaquer Nîmes résolument [2].

Bastide-Malbos avait dans cette ville de nombreuses intelligences. Les catholiques d'Avignon, d'Arles, de Marseille et de Montpellier correspondaient avec lui. Tout dépendait de la réussite de son plan c'est-à-dire de la prise de Nîmes. Que l'armée de Jalès parvint à s'emparer de cette ville, et tout le Midi fidèle se soulevait contre

1. Souvenirs manuscrits de Chalbos de Teyrargues, bailli de Tharaux. (Copie faisant partie de nos archives.)

2. Mémoire dénonciateur de l'abbé de Borne. (Tous les projets de Bastide-Malbos s'y trouvent dévoilés.)

l'Assemblée usurpatrice. On espérait que le mouvement ne s'arrêterait pas là. Lyon frémissait aussi sous le joug. Certes, ce plan était hardi, et la Révolution, par l'épouvante qu'elle en témoigna, le comprit bien. Que manqua-t-il pour sa réussite ? Un homme de foi, de génie et d'action, qui eut, payant bravement de sa personne, mené ces masses enthousiastes à une première et éclatante victoire. Il ne faut pas se le dissimuler : trente mille hommes, bien disposés, pouvaient devenir sous sa main une armée redoutable, qui, pour nous servir de l'expression imagée d'Andéol Vincent, se serait, « semblable au bloc de neige détaché de la montagne, » grossie de tous les catholiques et de tous les bons royalistes ramassés en route [1]. L'historien que nous citons estime même que, dans ces conditions, par le Gévaudan, le Velay et l'Auvergne, il n'était pas impossible aux fédérés de Jalès, soutenus par un soulèvement simultané des Vendéens et des Bretons, de marcher directement sur Paris. Sans partager cette opinion optimiste, on peut du moins conjecturer, d'une façon à peu près certaine, que l'opposition heureuse et triomphante de tout le Midi catholique aux lois révolutionnaires de la Constituante aurait pu arrêter le nouveau gouvernement dans ses projets de destruction, ranimer le courage des députés de la Droite. Elle eût prouvé aux novateurs que la France n'était point tout entière avec eux et les eût pu amener, sinon à revenir à l'ancien ordre de choses, du moins, en laissant au Roi les prérogatives essentielles du pouvoir souverain et à l'Eglise sa hiérarchie spirituelle, à s'accommoder de cette monarchie tempérée à laquelle un royaliste éclairé, Malouet, essayait alors de rallier certains députés désabusés que la Révolution inquiétait déjà beaucoup.

Malheureusement, cet homme ne se trouva pas.

SIMON BRUGAL.

(La suite prochainement.)

1. Andéol VINCENT, *Hist. des guerres du Vivarais*, p. 31.

CRITIQUE

Lettres pastorales de Mgr Besson, évêque de Nîmes, sur l'Indissolubilité du Mariage et la Franc-Maçonnerie. Nîmes, Gervais Bedot.

Le puissant trouvère Taillefer, — *qui moult bien cantoit,* — le seul dont le nom nous ait été légué par les âges héroïques de la première chevalerie, encourageait nos vieux ancêtres à bien combattre pour Dieu et la patrie, en chantant sur le front de bataille les louanges des héros de notre race. A nous qui avons la ferme espérance que nous livrons aussi, pour Dieu et la patrie, le combat du XIXe siècle, ce n'est plus un poète qu'il faut pour nous encourager, c'est un docteur, le docteur par excellence, l'évêque. Ce ne sont pas des soldats mais des idées que nous avons à vaincre. Nous prenons courage à la lutte quand nous voyons les idées que nous voulons défendre, éclairées de la lumière qui sort de ces Lettres pastorales.

Mgr Besson me pardonnera d'avoir songé au vieux trouvère. C'était la civilisation chrétienne qu'il chantait, c'était la patrie, c'était l'honneur surtout qu'il défendait ; et la patrie, la civilisation chrétienne, l'honneur, c'est bien cela qui inspire ces Lettres.

Il ne m'appartient pas de les juger, autrement que dans leur forme littéraire. J'ai tenté de les analyser, mais comment ? il faudrait les reproduire : il n'y a rien d'inutile, rien qu'on puisse omettre sans regret.

Tout marche d'un mouvement entraînant, soutenu par un souffle puissant. Mais ce n'est pas là ce qui donne à ces opuscules leur grande force de pénétration. Elle est due à un style personnel que je me suis fait une vraie fête d'étudier, et qui m'a justement transporté en ces temps chevaleresque où j'ai retrouvé Taillefer. C'est bien un style de combat, je dis — on m'entend bien — de combat spirituel. Que l'on suppose — et l'on aura une bonne idée de ce style — une idée qui martelle les idées adverses, en se servant des cent nuances de cette idée maîtresse, comme d'un maillet brillant qui frappe, frappe, impassible, infatigable, jusqu'à ce que la théorie ennemie soit réduite en poussière impalpable.

Nous ne sommes plus habitués à cette concentration philosophique de la pensée, à cette puissance d'une forme qui ne doit sa force et son éclat ni aux ornements de rhétorique, ni aux descriptions, ni aux images, ni à la facile accumulation des fragments d'un fait, mais qui emprunte sa vigueur à une germination incessante faisant sortir d'une intelligence cultivée la riche sève qu'elle renferme.

Les écrivains de cette sorte ne sont ni des romantiques ni des réalistes, ni des naturalistes. Ils sont des écrivains français ; et on peut les saluer un peu bas, — ne fussent-ils pas évêques, — car c'est encore une de

ces entités qui ne croissent pas aisément dans le clair obscur des temps révolutionnaires.

Souvenirs du comte de Contades, publiés par le comte G. de Contades. Dentu, in-18 de 297 pages.

Ces Souvenirs renferment trois documents : un type et deux récits. Le type, c'est l'auteur même des récits. Il ne faut pas grand effort pour le connaître. Il se montre ouvertement ; et avec les touches fines qu'y ajoute son biographe, cela fait un portrait en pied.

C'est pour moi une vieille connaissance. Je l'ai vu... dans la salle des ancêtres. C'est le fils de Montluc, le petit-fils de Joinville. Il vient de loin, comme on voit, et il a laissé, dans le chemin des siècles, bien du bagage moral de ces grands personnages. Pourtant c'est bien le type immortel, le type français par excellence : *Rem militarem et argutè loqui ;* c'est le mélange de l'homme militaire et de l'homme lettré.

Mais comme il est bien du XVIIIe siècle ! Il n'est pas chevaleresque ; — ce petit-fils de Joinville a hanté les Jansénistes. — Il n'est pas enthousiaste ; — ce fils de Montluc connaît Voltaire. — L'homme militaire est resté assez intact. Il est inutile de dire qu'il est brave. Il se nomme Contades. D'ailleurs la bravoure, c'était jadis l'abécédaire de la France. Il a de plus rares qualités. Il voit clair, au loin et au large. Il sait où il faut frapper et il y va droit et il y frappe le grand coup. Il sait aussi qu'on se bat surtout pour vaincre ; pour la gloire, sans doute; pour l'honneur sans doute, sans doute, mais pour la gloire victorieuse, pour l'honneur triomphant. Il est petit-fils d'un maréchal de France et il reste beaucoup en lui de son grand-père. Ce n'est ni un chevalier, ni un aventurier, c'est un chef. *Rem militarem !* Voilà son affaire, conduire les soldats dans le bon chemin ! Il saura les discipliner, les enlever et les faire fusiller au besoin.

Le lettré ne vaut pas le militaire ; il l'a même un peu gâté. L'habitude de l'analyse intellectuelle a aiguisé en facettes tranchantes ce large cerveau et en a fait un impitoyable critique. Il va bien où il faut aller, mais en réfléchissant trop. Il se donne, sans doute, mais il ne s'abandonne pas. Il se donne pour un temps, pour une œuvre spéciale, non point pour toujours ; et si, dans une action, vous rencontrez un groupe de gentilshommes qui s'enivrent de clameurs de *vivat,* qui agitent frénétiquement toutes sortes de choses triomphantes au bout des bras et des épées, n'y cherchez pas M. de Contades. Il est là-bas à observer l'ennemi qui fait un mouvement tournant ; et le mépris qu'il a pour ces candides écervelés qui vont se laisser tourner, est inimaginable. Il ne les quittera pa set s'escrimera de son mieux en compagnie de ces fous. Mais il ne leur pardonnera jamais.

Il voit le fort et le faible des événements et des hommes ; le faible surtout. Si vous avez un piédestal à placer, ne le lui offrez pas. Il n'en a cure. Il n'a personne à y mettre. Une petite niche de saint pour Monseigneur de Hercé suffira. Mais on n'a pas besoin de le fournir de scalpels ni de lanières. Il a cela, très aiguisé et très cinglant. M. de Palis en sait quelque chose, et aussi M. de Puisaye. Celui-ci, c'est sa bête.

Avec moins de fierté et plus de souplesse, M. de Contades eut fait un fort bon diplomate. Mais s'il ne veut pas qu'on le berne, même au nom de l'enthousiasme, il n'est pas de ceux qui exploitent l'humanité ; et il passe devant ses contemporains, en grondant, avec une dignité dédaigneuse, un peu aigre. Il va, la tête très haute, mais dans beaucoup d'endroits. Le dieu Terme n'est pas de ses saints politiques. Il ne croit pas que M. de Calonne soit le successeur de Richelieu. Il trouve qu'il fait froid à Mittau, et si on veut l'empêcher de dire son avis sur M. d'Avaray, il court le confier aux roseaux du roi Midas.

D'ailleurs, il s'explique si bien, il cherche si sagement à mesurer l'effort au résultat, il se montre si vaillant, si intelligent partout où il passe, il est si convaincu qu'il suit toujours la France et non son propre intérêt, que n'était cette endiablée causticité qui met le bon lecteur en défiance, il parviendrait à ramener les gens à ses avis. Il a tardé beaucoup à émigrer. Croyez-vous qu'il va s'en défendre ? Mais non. Il assure au contraire que les autres eussent mieux fait de l'imiter. Après avoir été une sorte d'ami du comte de Provence, il sert l'Empereur Napoléon. Mais devait-il donc abandonner tous ses intérêts de famille ! Puis, comment résister à aller se battre pour la France ! Il revient à Louis XVIII, qui le fait pair de France. Eh ! ne soyons pas plus royalistes que le roi !

Ces Souvenirs sont écrits pour la postérité ; je voudrais bien voir, à côté de cela, ses lettres intimes. Il y a en lui des dessous que je désirerais bien pénétrer. Je me demande surtout pourquoi cet homme, si lestement porté vers la critiqne, se montre si débonnaire envers le prince de Bouillon, qui est un grotesque, et Mme de Balbi, qui est une favorite... sans faveurs. J'imagine que le portrait qu'il fait de ces gens-là, en son particulier, doit être curieux.

Son biographe, avec une grâce toute filiale, a étendu sur ce personnel personnage, je ne dirai pas le manteau de Noé, — n'exagérons pas à notre tour la critique, — il n'y faut pas un si grand morceau. Un manteau vénitien de petit format, un de ces manteaux qui enveloppent les diplomates, sans les cacher, suffisait. On l'a drapé d'une main légère, si bien que l'affection et l'histoire y trouvent leur compte et que, comme le veut Shakespeare, *all is well who ends well ;* l'historien n'a rien à reprocher au petit-fils, et... réciproquement.

Je dis d'une main légère. La biographie, qui sert de préface, est, en effet, écrite d'un style fin et alerte. Elle est, à mon gré, supérieure au reste du volume. J'y rencontre des pensées ingénieusement délicates, résumées parfois en des phrases *maximées* fort énergiquement, parfois en des formules d'une réserve souriante qui nous mènent loin de la rhétorique d'aujourd'hui, basse ou enragée, sortie de l'égout du *naturalisme* ou du cabanon du journalisme révolutionnaire.

Les documents historiques de ce volume racontent les deux grands incidents militaires de l'émigration : l'invasion de la Champagne et l'expédition de Quiberon. Littérairement ces Souvenirs sont une bonne fortune. Tout y est peint et vivant. On voit les hommes, on suit les événements, on touche les choses. Historiquement, ce sont des éléments de discussion. Ils ne donnent pas le dernier mot d'un jugement sur l'émigration. Ils ne

nous la montrent pas toute entière ; ils ne nous en exhibent que l'*Œil-de-bœuf*, si je puis dire. Juger l'émigration par la cour des princes serait aussi aventureux que de condamner toute la France sur les vices de quelques courtisans de Versailles. Il est trop évident que toute réunion d'ambitieux a des chances d'être attristante, parfois même haïssable.

Il faudra tenir compte de ces Souvenirs quand il s'agira de prononcer le verdict définitif, si jamais — ce que je ne crois pas, — on peut le prononcer sur l'ensemble des émigrés. Ils n'y sont pas bien traités. On en a vu, ici même, d'autres et de plus dignes types Nos lecteurs n'ont pas oublié MM. de la Tour du Pin, MM. de Guilhermy, et bien d'autres. Grâce à Dieu, les nobles et courageuses et saintes femmes que toute l'Europe a pu voir travaillant, pleurant et priant, pendant les dix dernières années du XVIIIe siècle, représentent plus exactement l'émigrée que « les joueuses et les intrigantes » qui entourent Mmes de Balbi et de Polastron, et que M. de Contades a trop exclusivement regardées.

NOURRISSON. — *Trois révolutionnaires, Turgot, Necker, Bailly.* — Librairie académique Perrin. In-8°, de 438 pages.

J'avoue, — peut-être est-ce à ma honte, — que je me défie de l'impartialité. D'abord, je n'y crois pas et je suis convaincu qu'elle est en contradiction avec l'essence de la nature humaine, qui est d'agir et non pas de rester en perplexité, comme l'âne des scholastiques, entre deux bottes d'arguments Mais enfin, il y a d'honnêtes gens, de très honnêtes gens, qui font profession d'impartialité. Ces impartiaux ont tellement pour pratique de mettre les idées contraires pendant longtemps les unes à côté des autres, de les agiter constamment, et de les passer à un crible menu, qu'elles perdent leur forme ordinaire, et surtout ces facettes qui sont leur beauté et ces mille pointes par où elles s'accrochent aux cerveaux humains. A mon sens, l'impartialité mène presque toujours au scepticisme, la pire doctrine pour une époque comme celle-ci, dont la caractéristique est l'absence de vigueur sauf pour se cacher, la pénurie d'enthousiasme excepté chez les coquins.

C'est étrangement débuter pour finir par féliciter un écrivain qui fait profession d'impartialité. Oui, M. Nourrisson est épris d'impartialité ; pourtant, il est arrivé, malgré cela, à la justice et à la vigueur, et les ennemis les plus résolus de l'esprit révolutionnaire ne concluraient pas plus fermement qu'il ne le fait.

C'est qu'il a pris l'impartialité uniquement comme instrument de travail, pour assembler les matériaux, pour compléter son érudition, et non pas, ainsi qu'il en arrive trop souvent, comme un but, comme un moyen de mettre sur un même plan humain les victimes et les bourreaux, en faisant ressortir les faiblesses des premières, et en cherchant des vertus aux seconds. Il conclut donc fermement. Il montre la candeur de Turgot, l'âpre ambition de Necker, l'infatuation naïve de Bailly, compromettant l'Etat en voulant le redresser brusquement et l'asseoir sur des bases toutes nouvelles.

La biographie de Turgot est la plus ample. M. Nourrisson ne peut s'empêcher d'avoir quelqu'amour pour ce Némorin de la politique qui allait choisir, pour changer en houlette l'épée royale, le temps le plus fécond en fauves.

La biographie de Necker est la plus approfondie ; et tout en défendant ce personnage contre quelques accusations, peut-être excessives, M. Nourrisson met en plus complète lumière qu'on ne l'a fait jusqu'ici, l'ineffable infatuation de cette première idole de la France révolutionnaire.

J'avoue que la biographie de Bailly me semble supérieure aux autres, par l'agrément de la lecture, la variété du ton, la tournure plus alerte du style, et par une finesse plus pénétrante d'analyse psychologique.

Est-ce à dire que nous soyons pleinement d'accord avec M. Nourrisson ? Voulons-nous, par exemple, regarder Bailly « comme une des plus pures victimes de la Révolution ? » Non, sans doute. Nous n'irons pas choisir un des pères de la Révolution pour le plaindre des fureurs de sa fille. Celui qui a, par une vaniteuse incapacité, détruit les fondements de l'autorité est puni par l'anarchie, cela est juste. Celui qui a lâchement ou sottement obéi aux caprices de la multitude est puni par un retour des caprices de la multitude, cela est encore juste. Celui qui a mis le couteau aux mains de la Terreur le reçoit en pleine gorge ; cela n'est pas injuste. Quand nous pensons à cette multitude d'êtres inoffensifs, innocents et doux, à cette masse des mères de famille, des filles pures, des enfants à peine éveillés à la vie, des vieillards, des prêtres saints, des religieuses n'ayant commis d'autre crime que d'aimer Dieu et de consoler les misérables, et que nous les voyons violenter, ruiner, persécuter, désespérer, égorger, que dirons-nous donc ? C'est à ceux-ci seuls que nous réservons notre pitié. Ce sont les « pures victimes ».

Mais laissons de côté ces critiques de détail. Nous apprécions le vaillant labeur, le noble effort d'intelligence et d'âme qui nous ont valu ce livre-ci et nous ne voulons pas seulement en louer M. Nourrisson, nous l'en remercions.

L. Pingaud, professeur d'histoire à la faculté de Besançon : — *J.-B. Courvoisier*. Besançon, Dodivers, broch. in-8°.

Le personnage dont M. Pingaud nous donne la biographie est un de ces nobles types d'émigrés auxquels je viens de faire allusion. Il fut l'un des conseillers les plus actifs, les plus dévoués, les plus savants du roi Louis XVIII pendant l'émigration.

On peut le considérer comme l'*exemplaire* de la moyenne bourgeoisie de l'Ancien Régime ; et toute sa vie est illuminée par deux phrases qui la résument :

« On ne m'a pas connu, dit-il, si l'on a pensé que la crainte me ferait taire, quand l'honneur m'ordonne de parler. » C'est le résumé de l'histoire de sa jeunesse.

« J'ai rencontré peu d'hommes qui à autant de lumières réunissent un cœur aussi pur. » C'est l'abbé Edgeworth qui écrit ce jugement, et c'est l'histoire de l'âge mûr de Courvoisier.

Jeunesse et âge mûr, M. Pingaud nous les raconte un peu trop brièvement peut-être, mais avec un mouvement de style qui donne grand intérêt à son travail, avec une élévation de sentiments qui montre dans le biographe un homme du même cœur que son héros. C'est le meilleur éloge que je puisse faire.

AUGUSTE NISARD. *La Maison et l'Eglise. Souvenirs d'un enfant catholique.* Bray et Retaux. In-18 de 436 pages.

Comment analyser ce livre original, où les souvenirs de l'enfant sont commentés à chaque ligne par la maturité du philosophe! Je n'y essaierai pas. Tout au plus puis-je tenter d'en donner une idée, en priant le lecteur de se figurer des guirlandes de fleurs attachées à un chêne. Les fleurs y sont, et les plus brillantes, les plus parfumées. Le chêne y est aussi, robuste, portant la tête jusqu'aux nues, verdoyant.

L'auteur nous montre le foyer domestique, tel qu'il était au commencement de ce siècle, avec ses grâces naïves et sincères, pur et pieux, tout frémissant de graves tendresses, tout ensoleillé de fêtes naïves, tout vigoureux d'ordre, d'économie, de travail. Ces fêtes de famille sont doublées de fêtes religieuses, et les caresses de sa mère ramènent sans cesse l'auteur à ces autres caresses de cette mère, reine de toutes les mères, l'Eglise, qu'il aime du même amour qu'il prodigua à la première.

Le jour de l'an, la Noël, le dimanche des Rameaux, la procession des Rogations, la Fête-Dieu, le mercredi des Cendres, la Commémoration des Morts, la Première communion, les fêtes de la famille, toutes ces solennités qui se composent du plus pur de notre cœur, du plus frais de nos imaginations, du plus gracieux de notre âme, du plus saint de notre vertu, et où les sens semblent goûter, pour un instant, à cette nourriture toute spirituelle qui sera l'aliment de nos corps ressuscités, ces solennités les voici à la fois peintes et symbolisées.

Nous vivons donc, à l'aide des souvenirs de l'auteur, de cette vie charmante et vertueuse des familles bourgeoises de l'Ancien Régime ; par ses souvenirs encore, nous revoyons, s'agitant sous nos yeux, tous les détails de cette résurrection de la France catholique après la Révolution ; puis la vigoureuse, la pieuse intelligence du narrateur développe devant nous toute la fécondité sociale, la sagesse philosophique, la vigueur morale contenues dans la fête catholique et thésaurisées au sein du foyer chrétien.

Nous n'osons assurer que ce livre soit parfait, et l'ombre puissante du chêne dont je parlais plus haut masque trop, à notre gré, ces fleurs que j'indiquais également. Mais encore une fois l'arbre y est avec sa sève vigoureuse et aussi les fleurs avec leur odeur naïve. Quand le philosophe se montre, il prouve qu'il est nourri de la moëlle de Bossuet, et lorsque le narrateur parle, je crois entendre les chers bourgeois du XVIe siècle, ici Bonaventure, là Noël du Fail, avec un accompagnement en sourdine de la grâce poétique de l'aimable saint François de Sales.

G. Hubault. *Causeries de notre histoire.* — Delagrave, in-18, de 302 pages.

Voilà un livre savant et doux, un livre réconfortant, *ravigorant,* comme on disait au XVIe siècle, *ravigorant* le cœur et l'esprit. Il est fait par un homme pour qui la chronique de notre pays n'a pas de secrets, et qui va chercher dans les profondeurs de notre histoire l'âme de la France, pour nous la faire voir brûlant de ce feu sacré qui fait les grands et nobles peuples.

Depuis les évêques qui conquirent les premiers Barbares, jusqu'à Napoléon Ier, qui espérait avoir discipliné les derniers, M. Hubault nous montre les plus célèbres des grands hommes, les plus féconds des grands événements. Les hommes revivent, les événements se *remeuvent,* éclairés par cette flamme mystérieuse que je disais plus haut. Ils nous sont présentés non seulement à l'aide d'un esprit vigoureusement synthétique, mais par un cœur vibrant de cette belle sonorité qui est la musique des âmes élevées.

Voilà bien la patrie, généreuse, héroïque, gracieuse, charitable et sainte, dégagée de toutes les misères que les historiens à l'âme basse vont chercher dans les boues de l'histoire pour en salir sa face vénérable ! Ah ! je sais combien les révolutionnaires ont enlaidi cette physionomie, noble, jusqu'aux jours de leur règne et de leur éloquence, oui, noble et admirée malgré quelques heures de faiblesse. Mais, la figure seule a été touchée par ceux qui sont les vainqueurs de la France depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'aujourd'hui. Il n'est pas possible que cette grandeur de dix siècles se soit envolée en si peu d'années et que la France en soit pour toujours réduite à craindre un Marat, à espérer en un Robespierre et que les successeurs du Père Duchêne la préparent toujours aux caresses des successeurs de Barras.

C'est la consolation que donne ce livre. Il a un autre mérite encore. Il redouble notre indignation contre ces professeurs bridés qui, répudiant dans le passé tant de grandeurs et de vertus, ont écrit les manuels que l'on sait, véritables pamphlets contre la patrie ! Traîtres Français qui font commencer l'honneur de la France aux massacres de septembre, la liberté de la France au tribunal révolutionnaire, la morale de la France aux furies de la guillotine !

Le livre de M. Hubault nous montre le génie de la France quand ceux-ci nous exhibent le génie de la Révolution, et c'est parce que l'un et l'autre diffèrent que nous ne désespérons pas de l'avenir.

Ch. d'Héricault.

Turgot et ses doctrines, par Alfred Neymark. — Paris, Guillaumin, 2 vol. in-8o. — Plan méthodique et précis, style sobre et clair, exposition nette, un peu sèche parfois, telles sont les qualités de cet ouvrage où l'auteur suit pas à pas la vie de Turgot, nous montrant successivement avec de grands détails l'écolier diligent et laborieux du séminaire Saint-Sulpice, le magistrat intègre, l'administrateur éclairé, enfin le ministre honnête,

novateur et actif. Après l'avoir suivi dans sa retraite et nous avoir fait assister à ses derniers moments, de la biographie l'auteur passe à l'exposition des doctrines économiques, des vues sociales, même des idées littéraires et philosophiques de ce travailleur acharné, mais bourru, auquel Louis XVI, n'écoutant que la droiture de son cœur, rendit un hommage éclatant. — Nous savons gré à M. Neymark de reconnaître l'influence si désastreuse de la Révolution sur le grand mouvement de réforme inauguré par le règne de Louis XVI. Turgot avait donné l'élan, sa chute n'avait pas arrêté l'essor de ses idées. On allait au perfectionnement par une marche progressive, sur une pente douce et sûre, — 89 creusa un fossé, on y tomba.

Rien cependant de bien nouveau dans l'ouvrage de M. Neymark. Sauf des lettres de Turgot adressées à Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, publiées pour la première fois, nous dit l'auteur, d'après les originaux déposés aux archives de la Marne, il ne semble pas que l'on puisse trouver, dans ces deux gros volumes, beaucoup d'aperçus nouveaux, ni des documents inédits. — M. Neymark n'eût rien perdu à s'abstenir de rééditer de vieilles opinions toutes faites, et d'abord à ne pas les accepter sans contrôle. Nous lui signalons notamment certains tableaux qui peignent avec inexactitude la situation du peuple et de la bourgeoisie. — Nous ne pouvons accepter davantage le jugement adopté par l'auteur sur Marie-Antoinette. La reine, source selon lui de tous les malheurs de la royauté, était, au contraire, au moment où les circonstances réclamaient la présence d'un esprit énergique, femme de fort bon conseil. — Même légèreté d'appréciation à propos du prétendu « *Pacte de famine.* » Et quand l'auteur dit avec M. de Lavergne que, vu « les habitudes de corruption répandues à la faveur du pouvoir absolu, une partie au moins des soupçons *devait* avoir quelque vérité, » cette accusation négligemment jetée ne nous paraît pas riche en preuves. L'histoire mérite vraiment d'être traitée avec moins de désinvolture.

Un dernier mot. La réponse de Turgot à ceux qui lui conseillaient 'embrasser l'état ecclésiastique demande à être prise dans son véritable sens. Quand il manifesta son horreur pour ceux qui portent « *un masque sur le visage,* » il voulut évidemment entendre par là qu'il lui serait impossible de feindre une vocation qui lui était étrangère. De ses sentiments d'estime à l'égard du clergé, dont il fit souvent un auxiliaire dans ses œuvres de réforme, il ressort clairement que ces mots sont loin d'être une accusation de dissimulation et d'hypocrisie contre les prêtres.

Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution, par l'abbé P. Grégoire. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. 1 vol. in-8° de xviii-110. — M. l'abbé Grégoire n'est pas un inconnu pour ceux qui s'occupent d'études historiques sur la Bretagne. Travailleur infatigable et consciencieux, il publiait en 1882 un « *Etat du diocèse de Nantes en 1790* » très méthodiquement conçu. Cette étude, résultat d'une somme de travail considérable, ne contient qu'un très petit

nombre d'erreurs, malgré les difficultés presque insurmontables que l'on rencontre dans la confection de pareilles listes. Nous ne ferons qu'un reproche au nouveau volume de M l'abbé Grégoire : plus précis, plus écrit que son aîné, il eût été complet si l'auteur avait fait précéder la liste du clergé concordataire d'une liste du clergé constitutionnel. Dans tous les cas, on ne pourra toucher à la Révolution dans la Loire-Inférieure sans faire de nombreux emprunts aux études de M. l'abbé Grégoire. C'est avec impatience que nous attendons la *Vie de Mgr Duvoisin,* évêque de Nantes, une des plus belles et des plus spirituelles figures de l'Episcopat français en 1804.

La jeunesse et le caractère de Vergniaud. — Nous avons remarqué dans la *Justice* du 4 mai 1885 un très intéressant article de M. Santhonax sur la jeunesse et le caractère de Vergniaud. Cette étude psychologique très étudiée, très fouillée, nous présente sous un jour presque nouveau l'orateur girondin que M. Ch. Vatel nous avait fait connaître.

Le Vergniaud de M. Santhonax est un indolent de génie, passant brusquement, sans aurore et sans crépuscule, du jour à la nuit ; dans la vie courante l'orateur ardent, passionné devient sans transition un bourgeois terne et lymphatique près duquel on passera sans le voir ; sans volonté apparente, il accumule, pendant son sommeil insouciant, l'électricité de son génie.

Nous ne voulons certes pas nier le talent oratoire de l'avocat de la Gironde et nous devons avouer que nous nous sentons attirés vers lui par une sympathie involontaire : au milieu de tous les coquins et des grotesques de la Révolution, la taille de Vergniaud se dresse fascinante. Ce grand sceptique avait perdu une à une toutes ses illusions ; il lui en était resté plus de mélancolie que d'amertume, ce qui n'est pas le fait d'une âme vulgaire, enfin il était quelqu'un. Mais, tout en reconnaissant ses hautes facultés, nous ne voyons pas Vergniaud tel que M. Santhonax nous le fait entrevoir.

Comme en tout être intelligent, replié sur lui-même, la personnalité de Vergniaud est double : l'homme sorti des mains de Dieu avec ses qualités et ses défauts et l'homme transformé par l'éducation.

Le premier, peut-être plus sensuel que ne le dit M. Santhonax, mais d'une sensualité mélancolique, presque à froid, est d'une paresse excessive ; intermittant comme tous les passionnés, plus bilieux que sanguins ; désireux de croire mais trop faible pour le vouloir et cependant souffrant du vide de son âme ; incapable d'écouter cette voix intérieure, la conscience du croyant, qui eût entravé ses caprices.

Le second tentait quelquefois, mais toujours vainement, de réprimer l'ardeur de ses désirs ; avec cela, de violentes échappées d'aspirations ambitieuses, accompagnées de sourdes bouffées d'orgueil, lui montaient au cerveau. Affamé et impuissant de persévérance, abandonnant ses projets devant la moindre résistance, Vergniaud ne savait vouloir que dans ses discours, dans le feu de la période oratoire ; accablé par le doute qui l'étreignait impitoyablement, cet esprit primesautier savait entraîner, vaincre avec éclat, mais il ignorait comment on profite de la victoire.

Dominé par une horreur invincible de toute lutte suivie, il avait le génie créateur du mot, mais non le génie fécond qui agit pratiquement ; il lui manquait cette étincelle qui jaillit seulement des convictions profondes.

Aussi, ne voyons-nous pas, comme M. Santhonax, dans Vergniaud, le créateur de la Gironde. Cet *honneur* revient tout entier à Brissot, cela est indiscutable, l'histoire en fournit mille preuves. Vergniaud n'en était que le clairon éclatant ; c'est lui, il est vrai, qui, par un tour de force inconcevable, la couvrant de son éloquence, a donné à la Gironde la renommée dont elle jouit encore auprès des lecteurs de M. Thiers et de Lamartine.

Vergniaud ne croyait pas à la Révolution, parce qu'il ne croyait en rien ; lorsque l'heure de la lutte matérielle, lutte suprême, arrivera, il se croisera les bras et se confiera.... au hasard.

Nous ne voudrions voir dans Vergniaud que le grand orateur ; nous lui pardonnerions facilement, avec M. Santhonax, d'avoir été fort méchant poète, mais il nous est impossible d'oublier le président de la Législative qui fit si prestement volte face au 10 août, et le conventionnel qui vota la mort du Roi par faiblesse et par lassitude morale, malgré ses instincts et ses résolutions bien arrêtées.

Études historiques sur la Révolution en Périgord, par Georges Bussière. — Paris, Lechevalier, 1877-1885. — 2 vol. in-8°. — Dans le premier de ces volumes qui commencent une longue série d'études sur la Révolution, M. G. Bussière s'est spécialement occupé de l'état moral, des conditions matérielles des diverses classes de la Société en Périgord à la veille de la Révolution. Ce volume, avec des qualités très réelles, intéressant dans ses détails, ne nous paraît cependant pas donner une note d'une justesse absolue. M. Bussière généralise trop facilement les exceptions et, à notre avis, ne tient pas assez compte de l'époque et des idées qui avaient cours : il voit un peu en noir.

Dans le second volume, « Le mouvement électoral en 1789, » nous retrouvons les mêmes qualités et les mêmes défauts que dans le premier ; mais il y a des progrès très sensibles. La partie documentaire est plus sérieusement fouillée, les chapitres y sont plus méthodiquement divisés, les vues d'ensemble y sont plus justes ; si, dans la suite, M. Bussière ajoutait dans ses notes des détails biographiques plus nombreux sur les personnalités locales, ses études historiques sur la Révolution en Périgord formeraient un recueil d'une valeur incontestable que l'on ne pourrait se dispenser de consulter lorsqu'on voudrait étudier l'histoire de la Révolution dans la Dordogne.

Les Finances de l'Ancien Régime et de la Révolution, origines du système financier actuel, par René Stourm. — *Paris, Guillaumin,* 2 vol. in-8°. — Un livre bien fait et intéressant malgré l'aridité des matières. Après avoir présenté au lecteur la méthode suivie par l'Ancien Régime dans le recouvrement des impôts, et apprécié les différents ministres de finances au XVIIIe siècle, M. R. Stourm met en lumière l'immense et fécond mouvement de réforme, si malheureusement interrompu

par l'Assemblée constituante, qui se produisit alors sous l'abri tutélaire de la monarchie. L'auteur reconnait à ce propos l'abnégation de la pairie, qui, par un acte solennel et spontané, que M. Thiers passe à dessein sous silence, offrit au Roi de renoncer à l exemption d'impôts. — Puis vient la description des mesures révolutionnaires, toutes iniques, insensées, absurdes ; les assignats, le tiers consolidé, la banqueroute ; ces tristes expédients dont la Révolution peut hautement revendiquer le privilège, qui eurent pour résultat la ruine du pays et la fortune scandaleuse des administrateurs véreux, sont impartialement jugés. Une vue rapide sur la façon dont les gouvernements qui suivirent la Révolution profitèrent de ce qui avait été fait avant eux termine ce volumineux ouvrage utile à consulter pour l'origine des impôts actuels, et dont nous acceptons, en général, les appréciations.

La Commission Félix et les suspects du département de la Mayenne, par Queruau-Lamerie. — Angers, Germain et Grassin, br. in-8° de 84 pp. — Dans son étude sur la *Justice révolutionnaire,* M. Berriat Saint-Prix avait ébauché l'histoire des tribunaux militaires révolutionnaires et des commissions de toute espèce qui parcoururent les départements, laissant derrière elles des traces sanglantes de leur passage au milieu des populations terrorisées. M. Berriat Saint-Prix n'avait pu étudier en détail les faits et gestes de ces innombrables tribunaux, le sujet étant trop étendu. C'est l'histoire d'une de ces commissions que M. Queruau-Lamerie vient de publier.

Ce travail est fait d'après des documents authentiqnes puisées aux sources les plus sûres. Les récits de M. Queruau-Lamerie sont instructifs et émouvants : c'est cette commission Félix qui en un jour (11 frimaire an II) faisait guillotiner 4 prêtres, 5 Vendéens, et condamnait à mort par la fusillade 124 malheureux qui furent exécutés sur le territoire de la commune de Juigné-sur-Loire, en présence des membres de la commission. Condamnés en bloc, sans avoir été interrogés. on les massacra après la simple constatation de leur identité. Enfin 45 enfants des deux sexes, de 9 à 17 ans, étaient condamnés à la détention! Voilà le bilan d'une journée de juge révolutionnaire.

Très pathétique aussi le martyre de ces 800 femmes détenues successivement dans diverses prisons, traînées par les grandes routes en plein hiver, mal vêtues, attachées deux à deux, entassées le soir dans des caves humides et froides, avec une botte de paille pour lit, sans feu, sans linge. Nourries avec un pain grossier, le typhus se déclare dans la prison : deux cents d'entre elles périssent sans secours. Les décès deviennent tellement nombreux dans les premiers jours de janvier 1794 que les officiers municipaux renoncent à dresser des actes de décès séparés pour chacune de celles qui venaient de mourir : « Ils se bornent à constater sur leurs registres qu'il était mort tel jour vingt, tel autre jour trente personnes, parmi les détenues du château. »

Gustave Bord.

CHRONIQUE

Le Canada. — Il y a quelque distance entre les îles Fidji et le comité de Salut public. Je sais bien que les Fidjiens sont anthropophages et que jusqu'en ces derniers temps on appelait volontiers les révolutionnaires cannibales. Il y a là une transition. Je la néglige. Elle est trop facile. D'ailleurs *cannibale* n'est plus à la mode. Les journaux républicains assurent que c'est *coquin* qui l'a remplacé.

Nous partirons donc de ces îles, un peu à l'aventure, en comptant sur une meilleure transition.

C'est pour entendre parler de ces Fidjiens que je m'en allai, un soir du dernier mois d'avril, au siège de la Société des Etudes coloniales. Je devrais dire : entendre parler *sur* ces Fidjiens, car, bien que le cannibalisme soit une manière de gourmandise qui n'est pas sans originalité, le conférencier m'attirait plus que la conférence. Je savais que ce conférencier, M. Ed. Petit, sous-commissaire de marine, avait passé plusieurs années en Océanie et en avait rapporté les observations les plus précises, les plus complètes.

Avec une véritable élégance de langage, en entremêlant les notions réelles de fines anecdotes, en utilisant en même temps qu'un esprit scientifique, le sens du pittoresque, il nous fit connaître l'histoire, les mœurs, le commerce, l'industrie de ce peuple fidjien, nous peignit les paysages des îles, en nous racontant d'un ton vif les incidents de son voyage. Les ustensiles, les armes, les meubles, les étoffes passèrent sous nos yeux, et des projections lumineuses nous transportèrent littéralement au milieu des sites, dans l'intérieur des maisons, à côté des sauvages. (Ils avaient dîné !) L'un d'eux nous frappa particulièrement. C'était un notable. Il avait mangé sa belle-mère. Au demeurant, le meilleur fils du monde ! C'est là-bas le privilège des gens distingués. Toutefois, M. Petit, pour qui il s'était pris d'une amitié tendre, — cet adjectif fait frémir quand il s'agit d'un homme de cet appétit, — crut devoir lui représenter que c'était une manière saisissante de cultiver les vertus domestiques, et lui demanda pourquoi il avait choisi justement sa belle-mère pour la mettre à la broche. Il répondit avec douceur que c'était une femme d'une humeur un peu difficile.

Quand on nous le montra, comme vivant, sous la projection de lumière, il n'y eut qu'un cri : cet anthropophage de famille ressemble étonnamment à l'un des plus célèbres des rédacteurs en chef des journaux radicaux.

Ce n'est pas encore là que je veux chercher la transition qui me mènera des îles Fidji à la Révolution française.

A la fin de la conférence, un des assistants se leva et annonça qu'il y avait parmi les auditeurs un prêtre canadien, M. le curé Label, fort connu et respecté au Canada pour les grands services qu'il avait rendus à son pays en arrêtant les progrès de l'émigration aux Etats-Unis.

Au mouvement qui se fit dans l'assemblée, nous vîmes que l'affectueuse admiration que nous portions au Canada, était partagée par tous. On ajouta que ces Canadiens groupés autour de lui par ce prêtre, c'était un gain pour la France. M. Label se leva au milieu des applaudissements.

C'est un homme vigoureux, à la figure large et ouverte, à la physionomie ferme et douce, où se mêlent la sérénité, la bonhomie et la puissance intellectuelle.

— Je ne m'attendais pas, dit-il, à parler dans une société aussi distinguée. Mais, je veux le dire, avant tout, je me considère comme Français.

Il prononça ces paroles avec un mouvement si vif et une énergie si cordiale que les larmes jaillirent de ses yeux. J'avoue, — je veux bien en rougir — que les miens s'humectèrent et, — je ne dénoncerai personne, — je ne fus pas le seul à m'attendrir. Je ne songe pas à reproduire toutes les paroles de l'orateur. Quelques traits m'ont frappé, que je n'oublierai pas.

— « La France ne peut être malheureuse sans que nous souffrions. Elle n'est pas heureuse, sans que nous nous réjouissions.... Le Canada, c'est une relique du siècle de Louis XIV....

« Il y a six générations que mon ancêtre quitta la Bretagne pour la Nouvelle-France. Son petit-fils mourut pour la France sur le champ de bataille d'Abraham. Ce fut la dernière victoire des Français. A la suite de ce combat où nous fûmes victorieux, nous devînmes les sujets de ceux que nous avions vaincus. Nous sommes le seul peuple qui ait été à la fois triomphant et soumis et qui obéisse à un autre peuple sans avoir été conquis. »

Comme cela est mâle et digne, et comme on peut chercher là la cause de cette vigueur morale qui a donné aux Canadiens français cette situation prépondérante qu'ils ont aujourd'hui. Ils n'ont pas été vaincus ! Ils peuvent garder la tête haute et hauts les sentiments.

« Nous ne sommes pas en République, mais nous avons toutes les libertés. Nous avons tous les bonheurs que la société peut donner. Nous n'avons ni armée, ni police, ni gendarmerie. Mais nous n'en avons pas besoin. Savez-vous pourquoi ? Vous me permettrez de le dire ici ! *C'est que toute notre police est faite par les Commandements de Dieu et de l'Eglise....!* »

Cette dernière phrase fit faire la grimace à quelques *officiels* qui se trouvaient là. Pensez donc ! la Police ! Dédaigner les gendarmes, mais, ce sont les derniers prêtres ! et se passer de l'espionnage, mais c'est tout le culte de la morale indépendante. En somme, la masse applaudit et comprit que tout cela était sage, vaillant, pénétrant.

Et nous nous disions, avec un sentiment de honte patriotique, que ce fut sans doute un bonheur pour ces braves gens d'avoir été séparés de la

France. C'est en cela que leur victoire fut féconde et que Dieu les récompensa de leurs mâles vertus et de leur intelligente activité. Ils étaient 50,000 il y a cent ans. Ils sont 1,500,000 aujourd'hui. Dans un autre siècle, ils seront 45,000,000. Ils sont libres, nous sommes les esclaves de la Révolution. Elle les eut corrompus, tyrannisés, étiolés, comme elle a fait de nous, s'ils étaient restés attachés à la mère patrie. Ils croissent et multiplient ; la promesse leur en a été faite au champ de bataille.... d'Abraham ; nous, nous restons stationnaires. Ils sont prospères, nous sommes ruinés. Ils sont sages, pieux, glorieux ; nous, nous sommes énervés de débauches sociales, hystériques de débauches politiques, boueux de naturalisme, ridicules devant l'univers. Nous sentons la décadence, l'affaissement, cette patience hébétée des êtres impuissants et stériles. Ils regardent l'avenir avec la confiance de la jeunesse pure et saine. Nous, nous payons de vilains cuistres pour apprendre à nos enfants que le passé, la vie de nos pères, de nos mères, n'est que honte et absurdité ; et les gens que nous payons pour insulter ainsi l'honneur maternel, on les trouve enfermés sous scellés, chez l'épouse de leur voisin !

Ah ! la Nouvelle-France ! C'est peut-être là que nous devrions envoyer nos fils et nos filles avec les débris de notre sagesse et de notre honneur ! Mais non, il nous faut rester ici pour voir les anarchistes manger leur belle-mère la République ! Cela console, et c'est ainsi qu'en passant par le Canada, je suis venu des îles Fidji à la Révolution.

On a entendu parler du beau et vaillant tableau de M. Boutet de Monvel. Il représente la Révolution tuant la France aux applaudissements d'une foule immense où chaque face représente un vice révolutionnaire. En haut de la toile, le laïque Macaire et le franc-maçon Bertrand jouent de la grosse caisse obligatoire, et accompagnent cet égorgement, de la clarinette jacobine. C'est admirable ! Le drapeau rouge flotte là-dessus ! Rouge ! on entend bien. Pourquoi donc se gendarmer ? Cette loque est-elle vénérable en ce moment ! C'est Robert-Macaire et Bertrand qui ont tout gâté. L'allusion était trop visible ; et l'on a interdit à la commission de l'exposition d'exposer un tableau qui maltraitait ces compagnons.

Le peintre s'en vint donc chez M. Georges Petit qui accepta son tableau dans sa galerie. C'est ici qu'il faut admirer la chevalerie de la France moderne. Un des petits maîtres de la peinture contemporaine se récrie et déclare que si cette toile reste là il enlèvera la sienne. Le *Figaro* a bien voulu donner l'hospitalité au tableau de M. Boutet de Monvel, et nous espérons que tous les honnêtes gens l'y ont été voir. Nous voulons que le vaillant peintre sache qu'il y a des mains pour l'applaudir et encore des cœurs pour battre à l'unisson du sien.

On pouvait craindre que la tradition de la jocrisserie jacobine ne fût interrompue. Le conseil municipal de Paris y a mis bon ordre. Il vient de

fournir aux annales de la gaieté française un document mémorable. C'est le rapport sur la laïcisation des rues de Paris. Nos lecteurs l'ont lu. Il manquait au conseil municipal quelques noms révolutionnaires pour représenter la morale laïque. On lui a fourni le nom de deux conventionnels qui avaient continué leur carrière politique en dirigeant des maisons de prostitution. On sait que cette tradition-là encore n'est pas perdue. Peut-être cette joyeuse assemblée songera-t-elle un jour à ses prédécesseurs pour les mettre, eux aussi, sur des plaques au coin des rues; si elle veut nous fournir un second rapport aussi bouffon que le premier, nous lui offrirons, de notre côté, les noms de cent conseillers municipaux républicains qui ont été guillotinés par la République. Cela est encourageant.

On assure que ces bons compères songent également à laïciser les armes de la Ville de Paris. Ils demandent conseil. En voici un : au chef, en place des fleurs de lys, un semis d'oreilles d'âne; dans l'écu, au lieu du navire, une lyre ; avec la devise : *asinus ad lyram*. Les oreilles symboliseront le Conseil municipal; la lyre, la capitale de la civilisation; quant à la devise, elle flattera doucement les conseillers qui font les rapports.

On joue en ce moment, au Théâtre de l'*Ambigu-Comique,* un drame intitulé *Louis XVI et Marie-Antoinette* qui mérite d'être vu. Il est bien joué, la mise en scène est brillante et, par dessus tout il n'est pas enflammé du fanatisme révolutionnaire. Le fait est assez rare et la tentative est assez courageuse pour que nous l'encouragions. Nous en parlerons, du reste, plus amplement.

CH. D'HÉRICAULT.

DOCUMENTS INÉDITS

Correspondance de Louis XVIII

1810-1811

I

A Hartwell, ce 11 septembre 1810.

On vient, mon ami, de me donner une alerte épouvantable, en me disant que le comte de Pradel avait été, ces jours passés, à la cité, pour savoir quand il pourrait écrire à son fils, et qu'on lui avait répondu que la princesse Amelia ayant beaucoup tardé, le second packet-boat était parti peu de jours après. Je suis d'autant plus fondé à n'en rien croire, qu'après votre départ, craignant que le vent, qui n'était pas très favorable pour votre route, ne vous eût peut-être forcé à rentrer, j'ai lu avec soin, dans les papiers, l'article des ports, que je ne lis jamais, et je n'ai vu le départ d'aucun packet-boat de Falmouth. N'importe, j'ai pris cela pour un *Warning,* et j'ai tout de suite sauté sur ma plume.

J'ai reçu dans leur tems les différentes lettres que vous m'avez écrites, tant de la route que de Falmouth. J'ai vu après que j'aurais aussi pu vous donner de mes nouvelles, mais je ne l'ai jamais cru à tems. Ce n'est pas que je ne vous aye écrit une fois dès le lendemain de votre départ d'ici, mais vous n'avez eu garde de recevoir ma lettre : elle était avec votre voiture que vous aviez demandée à Thames ; elles y ont monté toutes deux la garde pendant deux ou trois jours, et sont ensuite revenues ici de compagnie.

J'ai vu, avec plus de chagrin que de surprise, que le voyage a été loin de vous faire du bien. Le tems était si exécrable ! mais ce qui m'a fait le plus de peine, c'est que vous ayez été mécontent de votre packet-boat, et elle a été d'autant plus sensible, qu'elle était inattendue ; je croyais, sur la foi de tous les voyageurs, que ceux de ces batimens qui sont destinés à des voyages de long cours, étaient des espèces de petits palais, et il m'a été dur de déchanter. Que vous preniez un jour le stage-coach pour venir de Londres et que vous arriviez ici cahotté, balotté maudissant la voiture, une heure après nous en ririons ensemble ; mais passer quinze jours, peut-être

plus, dans la saloperie et à mourir de faim, c'en est trop. Hélas! mon Dieu, j'avais bien lu dans les papiers qu'il y avait une frégate destinée à transporter une dame à Madère; vous auriez pu le lire aussi ; mais que peut-on faire sur une pareille indication? Il s'est trouvé que cette dame est lady Tankerville, mère de lord Ossulstone, que la santé de sa fille conduit là; c'est une très bonne femme, très obligeante. Je suis sûr que le duc de Grammont aurait facilement arrangé tout cela, et vous seriez parti huit jours plus tôt de Portsmouth, sur une frégate, faisant en chemin des connaissances agréables à cultiver là-bas. Il y a de quoi se pendre d'avoir manqué une telle occasion.

En tâchant d'écarter ces regrets, désormais superflus, je m'attache à une idée consolante, c'est celle du tems qu'il a fait les derniers jours du triste carême que vous avez prêché à Falmouth, et depuis jusqu'à hier. J'espère que le commencement aura réparé les torts du voyage par terre, et la suite compensé les inconvéniens de la navigation, mais c'est surtout sur le climat de Madère que je compte. Chassez, je vous en conjure, chassez de votre esprit le calcul de dix années de plus ou, s'il revient, mettez au moins l'air plus salutaire aux Açores qu'en Italie.

Nous nous portons tous bien. Je me suis acquitté de *toutes* vos commissions, qui *toutes* ont été accueillies comme nous pouvions le désirer; nous avons été passer la semaine de votre départ (c'est-à-dire du lundi 27 au samedi 1er) à Stowe, où nous avons eu le plus beau tems possible; Stowe est beau en toute saison, mais la verdure et le soleil l'embelissent encore beaucoup. Le marquis m'a mene faire une petite excursion de quelques heures sur le grand canal de jonction *alias* de Paddington. Elle a commencé sous terre et fini dans les airs; c'est-à-dire qu'à l'endroit où nous nous sommes embarqués, le canal passe pendant 1 mille 3/4 sous une montagne où il y a jusqu'à 20 pieds de terre au-dessus de la voûte, et qu'auprès du lieu de débarquement, il traverse une vallée d'environ 1/2 mille de largeur à 150 pieds au-dessus de la rivière qui coule au milieu. Ces ouvrages sont vraiment admirables, et j'ai été fort satisfait de ma course. M. le marquis m'a dit que la totalité du canal de Liverpool à Paddington, dans un espace de 115 milles, avait coûté 1,600,000 livres sterling, et je le crois. Notez que ce sont des particuliers et non le gouvernement, qui ont fait tout l'ouvrage.

Mon malheureux ami, le roi de Suède, est vengé de la criminelle ingratitude de ses sujets par l'élection de Bernadotte, et, en se proposant lui-même un pareil successeur, le duc de Sudermanie a mis le dernier sceau à son infamie. J'espère que le D. de P., qui doit aller conduire la comtesse Piper en Russie, aura accompli son projet, et ne remettra plus les pieds en Suède. La Prusse aura bientôt le même sort : on dit que cette malheureuse reine, qui effectivement est morte bien vite, a été empoisonnée, parce qu'elle était la seule qui pût encore inspirer un peu d'énergie à son mari.

Rien de nouveau d'Espagne. Lord Wellington et Masséna sont toujours sur le qui-vive. Le premier, très inférieur en forces, a jusqu'ici fait une bien belle campagne. M. le prince de Condé (vous allez dire que je faufile)

la comparait hier à celle de Courtray, en 1744, qui fit tant d'honneur au maréchal de Saxe.

Adieu, mon ami, adieu. Dieu vous rende la santé, c'est mon vœu de tous les instants. Adieu.

II

A Hartwell, ce 9 octobre 1810.

Je commence, mon ami, à avoir besoin de réfléchir souvent à la salubrité du climat de Madère et à tout ce que m'en a dit M. de la Chapelle, car la distance me paraît un peu bien grande. Il y a eu dimanche six semaines que vous avez mis à la voile, et je n'ai pas encore de vos nouvelles. Je m'étais résigné pour tout le mois de septembre, mais mon pacte ne pouvait aller plus loin ; il aurait même été plus court, si j'avais écouté tout plein de gens qui, au bout de trois semaines, s'étonnaient de ne pas vous savoir arrivé depuis un mois. Ce n'est pas que j'aie la moindre inquiétude ; il n'y a que deux dangers sur mer : les mauvais tems et les mauvaises rencontres ; la Providence a pris elle-même le soin de me rassurer sur le premier, par la plus belle saison que de *pieça* l'on ait vue, et quant au second, voici mon calcul : Mis à la voile le 29 août ; vent supposé mauvais, quinze jours pour avoir passé la hauteur de Gibraltar, après laquelle il n'y a plus rien à craindre ; quinze autres jours pour apprendre un malheur, s'il était arrivé ; partant plus d'inquiétude, même déraisonnable, à concevoir depuis le 26 septembre ; mais pour ne rien appréhender, on n'en est pas moins affamé de nouvelles, et leur défaut se fait sentir chaque jour davantage, surtout les mardi comme aujourd'hui, parce qu'il semblerait qu'après deux jours de stagnation, on aurait plus de droit à en recevoir.

Vous n'en attendez sûrement pas ici de la Péninsule ; il doit nécessairement y avoir une communication fréquente entre le Portugal et Madère ; ainsi vous devez être instruit de la prise d'Almeida, plus que suspecte de trahison, de la découverte du complot de Lisbonne et du mouvement rétrograde de lord Wellington, peut-être même de l'arrivée de Lucien à Malte. On veut le représenter comme s'étant évadé, et il avait 40 personnes à sa suite. B. P. ne pouvait donc pas l'ignorer, car il n'est pas servi par des imbécilles. Quel est donc le but de ce départ ? Je l'ignore complètement. Tout ce que je sais, c'est que je regarde M. Lucien comme un autre, sinon... Mais il était brouillé avec son frère... Plaisante raison !... *Querelle de coquins n'est rien,* ils ont le même intérêt, et voilà le lien de ces gens-là.

Du côté du nord, les cartes se brouillent beaucoup et ce qui me persuade le plus qu'il va y avoir guerre, c'est que B. P. a fait mettre dans le *Moniteur* qu'il n'avait jamais été mieux avec la Russie. Pauvre Alexandre ! Il est bien tems d'ouvrir les yeux ; je ne lui donne pas un an pour être réduit au point de son malheureux voisin, dont quelqu'un disait l'autre jour qu'il n'était plus le roi de Prusse, mais le roi Prusias. Viendra en-

suite le tour du beau-père, que son indigne vente de chair humaine ne sauvera pas plus que les autres.

Pour vous donner des nouvelles d'un autre genre, je croyais ce matin que je cacheterais ma lettre en noir, car la pauvre princesse Amélie était sans ressource dès samedi : elle vivait pourtant encore, lorsque les gazettes d'hier ont été imprimées ; mais je ne sais pas si ce n'est pas un malheur pour elle, car à la maladie de foie dont elle meurt, s'est joint le feu Saint-Antoine, sorte d'éruption fort acre et fort douloureuse. Les médecins se sont cru obligés de déclarer leur opinion au roi d'Angleterre, et (dit l'*Observer*, que je craindrais d'affaiblir en le traduisant :) *he received the fatal intelligence with the affection of a parent, the humility of a christian and the fortitude of a man.*

Melchior de Polignac a épousé, le lundi de l'autre semaine, Mlle Levassor, nièce de Mme Ed. Dillon. Les nouveaux mariés ont été passer leur *honey-moon*, non pas à l'anglaise, mais avec les parens et tout plein d'amis, à Gould-Green, chez Edouard. Quelqu'un, je ne sais plus qui, étonné qu'il pût y tenir tant de monde, disait l'autre jour : Mais il faut donc que la maison prête. Vous verrez, a repris le chevalier de Rivière, qu'elle est de tricot.

Tout le monde se porte bien ici ; pour moi, vous n'en pouvez douter au superbe *Bouhampère* dont cette lettre est décorée. Adieu, mon ami.

III

A Hartwell, ce 5 novembre 1810.

J'ai reçu, mon ami, vos lettres des 18 et 21 septembre. J'avais déjà eu indirectement de vos nouvelles, par la lettre que vous avez écrite le 29 à la Neuville ; j'étais donc rassuré, quant à l'essentiel ; mais j'étais inquiet pour l'accessoire. Le fait est que le bâtiment porteur des lettres auxquelles je réponds, était *bound for Ramsgate ;* qu'il a mis un grand mois et plus à y parvenir ; enfin il est arrivé, et j'ai eu le plaisir *d'entendre* directement de vous. Je suis fâché que vous ayez souffert par le sommeil et la nourriture ; il faut que celle-ci fût bien mauvaise pour que vous vous en soyez plaint, car je ne connais personne moins difficile que vous sur ce chapitre ; mais celui du sommeil est bien plus important, et je crains qu'à cet égard vous n'ayez pas réparé le temps perdu aussi promptement que je l'aurais désiré. Le raisin, les figues, les attentions même des personnes obligeantes qui recueillent les arrivans, en quoi je suis fort reconnaissant envers M. Webster Gordon et M. de Loweia, et je vous prie de le leur dire ; tout cela, dis-je, ne suffit pas ; encore faut-il pour dormir un gîte à soi. Dans la triste alternative où vous vous êtes trouvé sur ce point, vous avez fait le choix que j'aurais fait ; dépense pour dépense, il vaut mieux en faire, pour être, suivant ses propres idées, dans une situation plus agréable que pour prendre ce qu'on trouve dans un endroit qui plaît moins. Cela me fait en ce moment *tirer le bien du mal,* et la distance qui nous sépare, le tems écoulé depuis votre dernière lettre a, du moins, l'avantage, tout chè-

rement acheté qu'il est, de me faire penser qu'à l'heure qu'il est, votre nid doit être fait et que déjà, un peu remonté, par cela seul que vous avez fait votre choix, vous vous trouverez peut-être *comfortably*.

J'ai été attrapé tout net par le packet-boat de septembre, quelqu'efforts que j'eusse faits pour me persuader que je ne l'avais pas été, votre lettre en fait foi. Je crains qu'il n'en ait été de même pour celui d'octobre. J'espère être plus heureux ou plus avisé cette fois-ci, m'y prenant la veille du jour auquel on ferme, dit-on, la malle à Londres. D'ailleurs, Bl. adresse, ainsi qu'il l'a fait les deux dernières fois, le paquet directement à Falmouth, ce qui d'ici doit faire gagner au moins 24 heures. Quant à votre mot du 3 septembre, je ne sais si le briq était simplement croiseur, ce qui est une chose indéfinie, ou s'il avait une autre destination. Tout ce que je sais, c'est que la lettre est à venir; je ne vous remercie pas moins de l'avoir écrite.

Que de choses depuis ma dernière ! M. le duc d'Orléans renvoyé en Sicile par les Cortès ; la motion en fut faite le 28 septembre, à cette monstrueuse assemblée (je dis monstrueuse, car je ne crois pas que les Annales d'Espagne en fassent mention d'une où il ne se trouve que trois personnes titrées), et passa à une simple majorité de cinq voix. L'exécution en fut confiée à la régence. Un membre avertit M. le duc d'Orléans d'aller parler aux Cortès ; il y courut, leur fit d'abord une peur effroyable ; puis, sans être admis, fut renvoyé au *pouvoir exécutif ;* de retour chez lui, il trouva le gouverneur de Cadix qui lui tint poliment compagnie jusqu'à son embarquement. Premiers actes de ces mêmes Cortès qui rappellent ceux de 1789. Grande victoire remportée sur Masséna par lord Wellington, d'où il résulte que le dernier est à vingt lieues du champ de bataille, dans la position qu'occupait Junot lors de la Convention de Cintra, avec cette différence que les vainqueurs de Vimiéra ne possèdent qu'une petite langue de terre le long de la côte, au lieu que celle dont les vaincus de Buzaco sont les maîtres, s'étend des bords du Tage jusqu'à ceux du Niémen. Voilà pour le midi.

Le roi de Suède est en Russie : il a voulu s'embarquer à Pillau, pour venir joindre l'escadre de sir James Faumares ; on l'en a empêché Il a été bien accueilli en Russie. L'empereur lui a, dit-on, offert l'option de prendre asyle dans ses États, ou d'être conduit en Angleterre. On ne sait ce qu'il aura préféré. Je lui ai écrit en Russie, pour lui offrir le peu de moyens que je possède ; j'ai pris des mesures pour être instruit sur-le-champ, s'il arrive dans ce pays-ci. Je n'en sais pas plus, s'il reste en Russie (comme l'assure une gazette que je viens de lire depuis que j'ai commencé cet article), je doute fort d'être en état de vous en dire plus, même le mois prochain.

La princesse Amélie a succombé vendredi dernier à sa longue et douloureuse maladie, et ce malheur a eu des conséquences plus funestes que lui-même. Adorée de toute sa famille, recevant de tous les plus tendres soins, sensible surtout à l'attachement du Roi, son père, et voulant lui laisser un gage du sien, elle a, lorsque les médecins lui ont, environ quinze jours avant sa mort, prononcé son arrêt fatal, envoyé chercher un joail-

lier de Londres, et a fait, sous ses yeux, monter en bague une boucle de ses cheveux, avec cette inscription : *Remember of me after I am gone.* Ensuite elle a placé elle-même l'anneau au doigt paternel. Cette dernière épreuve a été trop forte pour un cœur déchiré depuis si longtems, et dès le soir même, le roi a commencé à manifester quelques symptômes de son ancienne maladie. Ils ont toujours été croissans ; enfin les médecins ont déclaré aux ministres que jusqu'à son rétablissement (qu'ils espèrent, mais dont, jusqu'à présent, rien n'annonce l'approche), S. M. était hors d'état de vaquer aux affaires. J'ignore si la princesse a eu, avant d'expirer, la douleur d'apprendre ce que sa maladie et peut-être l'excès de sa piété filiale ont causé.

Le Parlement était prorogé au 1er de ce mois : sa prorogation jusqu'au 29 était décidée ; mais le roi n'a pu signer la proclamation nécessaire, au moyen de quoi les deux chambres se sont rassemblées jeudi, et fort sagement elles se sont ajournées jusqu'au 15 ; ainsi, d'aujourd'hui en dix jours, commencera *a very mementous crisis.*

Je me suis acquitté de vos commissions qui ont été, de part et d'autre, accueillies avec la grâce coutumière ; je me porte bien : puissé-je apprendre qu'il en est de même de vous. Adieu, mon ami.

IV

Lettre de Madame de Damas à une de ses amies sur la mort de la comtesse de Provence.

D'autres que moi vous feront sans doute part de la perte que nous venons de faire. On vous mandera : la Reine est morte ; mais moi, je veux vous entretenir en détail de cette édifiante mort. Vous en serez touché comme nous le sommes tous... Quelle âme forte ! Quelle foi vive elle a montrée dans ses derniers momens ! L'esprit de piété et de résignation chrétienne a produit en elle des effets admirables. Une grâce particulière de Dieu semble l'avoir élevée au-dessus de l'humanité, dans ce passage si redoutable. Elle a laissé dans tous les cœurs un sentiment de vénération et des regrets sincères. Vous savez que toujours malingre et toujours traînant sa débile existence depuis plusieurs années, on s'était fait une espèce d'habitude de l'entendre se plaindre de mille maux, sans en prendre de l'inquiétude, et cet engourdissement sur l'état de sa santé a duré presque jusqu'à sa mort. En revenant des bains de mer, où (comme je vous l'ai mandé) ma sœur et moi avions passé trois mois, ma sœur, dont le retour a précédé le mien, la trouva plus souffrante et un peu changée. Elle se plaignait d'enflure aux jambes et d'autres symptômes qui lui faisaient pressentir une reprise prochaine de sa maladie noire. Elle gardait sa chambre, et on n'en avait nulle inquiétude.

Le 5 novembre, en revenant de Londres, après la fête de saint Charles,

on me dit qu'elle était dans son lit, parce qu'elle était plus souffrante, et qu'elle ne voyait personne. Le lendemain, l'enflure parut tellement augmenter, qu'on commença à ouvrir les yeux sur le danger de son état, et on appela Le Faivre, qui lui donna ce qu'il crut convenable pour combattre l'hydropisie ; mais tous les remèdes furent employés sans succès. Les urines cessèrent de couler, et de ce jour jusqu'à celui de sa mort, il n'en passa plus une goutte. Dès cet instant, elle se jugea, et fit son sacrifice ; toutes ses paroles, toutes ses actions en sont une preuve incontestable. Avec un grand courage et une piété simple et résignée, elle vit approcher pas à pas la mort ; mais en chrétienne elle voulut la prévenir, en remplissant ses devoirs religieux avec toute sa connaissance. Le mercredi 7, l'enflure étant très augmentée et les étouffemens se multipliant, elle se confessa et demanda à recevoir les sacremens. Oh ! mon Dieu ! je n'oublierai jamais une semblable cérémonie ! En grande pompe nous fûmes processionnellement chercher le Saint-Sacrement. Elle communia et reçut l'extrême-onction avec des sentimens de foi, d'espérance et d'amour, qui lui attirèrent, dès ce moment (je n'en doute pas), les grâces qui l'ont accompagnée jusqu'à son dernier soupir. Le lendemain et le surlendemain, l'état de la malade empira de plus en plus, et le 9, elle parut si mal, qu'on crut qu'elle touchait à son dernier moment. Des crises affreuses de suffocation devaient le faire craindre ; elle-même se croyant à l'agonie, elle désira qu'on lui dît les prières des agonisans. Notre vénérable archevêque, revêtu d'ornements noirs, vint aussitôt réciter ces prières si touchantes et si imposantes, auprès de son lit. Elle parut s'y unir avec une grande ferveur : à peine les prières étaient-elles finies, qu'il lui prit une espèce de convulsion terrible qui parut le dernier effort de la nature. Elle eut cependant encore assez de force pour surmonter cette violente secousse. Peu à peu, elle reprit ses sens, et elle devint assez calme pour être en état de soutenir la vue de sa famille qu'elle avait désiré éloigner d'elle dans le moment de cette épouvantable crise. Tous se mirent à genoux autour de son lit. Ah ! c'est dans cet instant qu'il faudrait être un ange pour rapporter fidèlement chaque expression céleste qu'elle a adressée à chacun d'eux en particulier. Comment vous peindre cette scène touchante, dont tous les cœurs sont pénétrés, et qui restera éternellement gravée dans la mémoire de ceux qui en ont été témoins ? Je n'étais pas de ce nombre, et cependant, le récit seul m'en a profondément émue.

Ce que j'ai recueilli des personnes présentes à cette scène auguste, je vais vous le transmettre autant qu'il me sera possible, et vous bénirez avec moi les voies de la Providence, et vous admirerez les effets de la grâce dans le langage qu'elle a parlé. Le respect, l'humilité chrétienne et la noblesse de ses pensées en s'adressant au roi ; l'affection d'une mère et la dignité d'une reine vis-à-vis de ses neveux, et cette manière tendre et affectueuse qui peignait si bien les sentimens de son cœur pour Monsieur, voilà le caractère de ses derniers adieux : « J'ai désiré voir le Roi, lui dit-elle, pour l'assurer encore que je meurs sa sujette, et si j'ai pu lui causer dans ma vie quelque peine, c'est la faute de mon malheureux caractère, mon

cœur n'y a jamais eu aucune part. Si, comme je l'espère, Dieu me reçoit dans sa miséricorde, je ne cesserai de lui demander que les malheurs du Roi finissent, et qu'il le comble de gloire et de bonheur... Adieu. » Puis s'adressant ensuite à sa nièce : « Vous, ma nièce, qui êtes un ange, conservez toujours les sentimens de piété qui vous animent. Les consolations de la religion sont les seules qui soutiennent dans tous les momens de la vie : que les bénédictions célestes reposent sur vous. Soyez heureuse ; ah ! le seul désir que je forme est de me retrouver encore près de vous dans le ciel ! » Puis, s'adressant à l'aîné de ses neveux : « Que puis-je vous dire, mon cher enfant, sinon de rester comme vous êtes ; ne changez jamais ; vous êtes assez heureux pour sentir le prix de la religion. » Ensuite, avec un ton plein de tendresse et de bonté, elle parla au plus jeune de ses neveux, qui fondait en larmes. Elle lui donna les avis les plus touchans, et finit par lui dire : « Suivez, suivez toujours les conseils de notre frère, vous ne pouvez mieux faire, car, mes enfants (dit-elle en élevant les mains au ciel et ranimant sa voix, comme inspirée par un saint enthousiasme), il n'y a que Dieu, il n'y a que la religion, il n'y a que le ciel ! » Après ces paroles, posant la main sur la tête de ses neveux : « Recevez, dit-elle, ma bénédiction, et pensez quelques fois à celle qui vous aimera jusqu'à son dernier soupir... Adieu. » Elle semblait avoir rassemblé toutes ses forces pour prononcer ces derniers mots avec une imposante solennité. Ensuite, elle parut accablée d'un pénible effort ; mais bientôt appercevant Monsieur, un rayon de bonheur sembla la ranimer encore. Elle l'appela avec une expression si touchante : « Ah ! mon frère, mon cher frère, approchez... Nous allons nous séparer...Vous êtes à Dieu ; vous connaissez toutes les consolations de la religion. Je vous recommande M. de Nar... Je l'aime comme mon enfant... Il faut vous quitter, mais nous nous retrouverons... je l'espère. Adieu, adieu, » répéta-t-elle encore avec cette inflexion douce et tendre qui marquait si bien l'amitié particulière qu'elle avait pour lui. Après ces témoignages d'affection, elle ne se sentit plus la force de soutenir la vue des objets qui lui coûtaient un si grand sacrifice. Nous vîmes la famille fondant en larmes. Depuis ce jour, la malade s'occupa uniquement à mettre à profit chaque instant de souffrances pour les offrir à Dieu. Elle saisissait toutes les occasions qui se présentaient de faire des actes de patience et d'humilité, témoignant à ceux qui l'entouraient combien elle était sensible à leurs soins. Aucune plainte, aucun murmure, aucune faiblesse sur son état ! Elle paraissait n'avoir conservé de sensibilité que pour les peines des autres. En voyant ma sœur lui prodiguer ses soins, la servir comme une véritable garde-malade, se multiplier jour et nuit pour la soulager, et supporter des fatigues au-dessus de ses forces : « Vous en faites trop, beaucoup trop, lui disait-elle ; reposez-vous, je vous le demande en grâce, je vous l'ordonne... Obéissez-moi, pour la dernière fois, ajoutait-elle d'une manière caressante... Ma chère petite, venez que je vous bénisse aussi ; je vous aime comme ma fille, ainsi je puis bien vous bénir comme une mère, et avec la satisfaction de penser que vous avez conservé la vôtre. » (Cette

dernière phrase est d'autant plus remplie de charme, que nous avons eu de bien grandes inquiétudes de perdre notre pauvre mère, dans une grande maladie qu'elle a eue cet été et dont la Providence l'a tirée miraculeusement.) Ensuite elle ajouta mille tendres vœux pour son bonheur. Ses entretiens avec son confesseur étaient admirables. Avec quel élan de foi et d'amour elle parlait de notre Sauveur ! « Le sang d'un Dieu, disait-elle, quel prix pour racheter nos péchés !... » La veille de la mort, voyant fermer les rideaux de ses fenêtres : « Je ne verrai donc plus le jour, dit-elle... mais j'en verrai un éternel, j'espère... » ajouta-t-elle avec vivacité. « Mes souffrances sont bien pénibles, disait-elle quelquefois à l'abbé de Bréan, croyez-vous qu'elles doivent durer encore longtems ? Ce n'est pas que je m'en plaigne ; je ne veux que la volonté de Dieu en tout. » Comme l'enflure augmentait toujours et ne lui permettait plus de pouvoir supporter même un carreau pour appuyer son dos. « Cela est bien inconmode, disait-elle ; mais Notre-Seigneur n'avait pas de coussin dans sa Passion. » Le matin du 13, l'abbé de Bréan lui témoignant le regret qu'il avait d'entendre dire qu'elle n'avait pas eu une bonne nuit : « Oh ! oui, répondit-elle, j'ai eu une bien mauvaise nuit ; mais je l'ai passée au Jardin des Olives, et j'ai tâché d'y réciter la prière de notre Sauveur. » Elle continua à s'exhorter elle-même, avec une ferveur si touchante, que son confesseur nous a dit depuis qu'il ne lui restait plus alors qu'à l'écouter avec admiration. L'étouffement augmentant sensiblement, on la mit dans un fauteuil, pour lui donner plus d'air. C'est là qu'après un très petit effort de la nature, elle remit son âme à Dieu, conservant assez sa connaissance jusqu'au dernier moment pour serrer fortement la main de son confesseur, au moment où il prononçait cette prière : « Oh ! mon Dieu ! faites que mon dernier soupir soit un soupir d'amour ! [1] »

V

A Wimbledon, ce 18 novembre 1810.

Je suis veuf, mon ami; ma pauvre femme est morte mardi ; mes inquiétudes n'ont commencé que le 5, jour où je vous ai écrit ; je vous les ai cachées, pour ne pas vous en donner à vous-même. Mon âme souffre cruellement, mon corps se porte bien. Ma consolation est de penser à la mort la plus courageuse et la plus édifiante qui fût jamais. Elle a reçu, et moi après mon malheur, les soins les plus touchans de la famille et de tout ce qui nous entoure.

Le roi de Suède est en Angleterre ; je ne l'ai pas encore vu ; je vous donnerai des détails par le prochain packet-boat ; je n'en ai aujourd'hui ni le tems, ni la force, car M. de La Chapelle part demain matin de Londres. Adieu, mon ami ; plaignez-moi ; je vous embrasse de tout mon cœur.

1. L'oraison funèbre de Marie-Josèphine-Louise de Savoie fut prononcée, le 2 novembre 1810, dans la chapelle française de King-Street, Portman-Square, par l'abbé de Bouvens. — Cette oraison funèbre fut publiée en 1814, à Paris, chez Goujon. Broch. in-8° de 32 pages.

VI

A Hartwell, ce 2 décembre 1810.

J'espère, mon ami, que vous avez reçu avant cette lettre un mot que je vous ai écrit par M. de La Chapelle, et qu'ainsi elle vous trouvera instruit de mon malheur. Il m'est, ce ne sera pas vis à vous que je monterai sur les planches, infiniment plus sensible que je ne le croyais. Je ne croyais pas, je l'avoue, aimer la reine au point où je l'aime. Je sentais bien une chose, c'est que les jours où la santé (injuste que j'étais, je la croyais malade imaginaire) influait sur son humeur, j'avais toute la journée un fonds de tristesse, et qu'au contraire, lorsque, se portant mieux, elle était elle-même, j'étais tout en gaieté et *in-spirits ;* mais je ne cherchais à me rendre raison, ni de l'une, ni de l'autre de ces affections. Le moment où j'ai vu le danger m'a fait lire dans mon cœur. Ce moment commençait, ainsi que je vous l'ai mandé, le 5 du mois dernier ; lorsque je vous ai écrit, ce n'était encore qu'une inquiétude vague que je ne puis me repentir de ne pas vous avoir fait partager ; je vais m'expliquer.

Je vous ai dit que je l'accusais d'être malade imaginaire, et en cela je me fondais sur le dire de Collignon. Ma confiance en lui était fondée sur la manière dont il l'avait traitée en 1803, et je croyais tout ce qu'il me disait ; je savais très bien qu'un médecin peut se tromper dans la partie conjecturale de son art, mais je n'imaginais pas qu'il en pût être de même pour un fait matériel ; par exemple, elle me disait qu'elle avait les jambes enflées ; il le niait, et moi je m'en rapportais à celui des deux qui me semblait devoir le mieux s'y connaître. Enfin, le dimanche 4 novembre, elle me dit qu'elle voulait consulter Lefaivre. Je lui transmis ses ordres ; il y alla le lendemain au matin, tout aussi incrédule que moi, mais au retour il n'était plus le même. Cependant, pour me ménager, il ne me montra pas toute la triste vérité, et se contenta de me dire qu'il y avait réellement de l'enflure, et que cela pouvait devenir sérieux ; ce fut ce jour-là que je vous écrivis. Mais, dès le mardi 6, il changea de langage et me déclara sans détour que l'hydropisie était formée, que le défaut absolu d'urines la rendait très allarmante, qu'à la vérité il ne désespérait pas que les remèdes pussent les rappeler, mais que s'ils n'en venaient pas à bout, cela serait fort court ; ce furent ses propres expressions, et le bandeau tomba de mes yeux. La nuit avait été fort agitée, et lorsque, le matin, on lui appliqua des vésicatoires aux deux bras pour tâcher de s'opposer à l'infiltration dans la poitrine, j'eus, pour la dernière fois, le triste mais sensible bonheur de la servir, en replaçant les couvertures que l'agitation de la nuit avait dérangées. La journée du mardi ne se passa pas mal ; elle avait repris sa sérénité et plaisanta même avec moi sur les premières souffrances que les vessicatoires lui causèrent ; mais le soir, la levée des emplâtres fut pénible. Le pansement du mercredi 7, au matin, le fut encore plus, et fut suivi d'une crise de faiblesse et d'étouffement qui la fatigua

beaucoup ; elle ne fut pas de longue durée, mais elle revint une seconde fois, à midi, à la suite de laquelle elle prévint la proposition qu'on allait lui faire de voir son confesseur, et d'abord, après sa confession, elle demanda les sacrements qui lui furent administrés, vers les 3 heures, par M. l'Archevêque. On eût dit que Dieu lui avait rendu toutes ses forces pour ce grand acte, car l'excellent archevêque, accablé de douleur, se trompa plus d'une fois dans les cérémonies de l'extrême-onction, et elle le redressa avec un calme et un sang-froid qu'elle n'aurait pas eus si elle avait été près du lit d'un autre. Le reste de la soirée s'en ressentit. Je rentrai chez elle un peu après la cérémonie, et je voudrais que vous eussiez vu l'expression de son visage lorsqu'elle me tendit la main. La nuit ne fut pas très mauvaise, mais le réveil du jeudi 8 fut fâcheux et il y eut une crise, un peu moins forte cependant que celle du mercredi, mais les urines ne coulèrent pas plus que les jours précédens. Cependant, sur le soir, il y eut une petite évacuation de ce genre, et votre pauvre ami, qui saisit facilement la moindre espérance, était presque remonté ; mais cet effort de la nature n'eut pas de suite. Ce jour-là fut celui des arrivées ; du moment que les sacremens avaient été décidés, j'avais envoyé avertir tout le monde ; mon frère arriva à Londres, vers 11 heures du matin ; mes neveux, qui étaient à Domington, chez lord Moyra, à 9 heures du soir, et M. et Mme la princesse de Condé à 10 ; M. le duc de Bourbon, qui n'était pas à Londres, n'arriva que le lendemain. La nuit ne fut pas mauvaise ; le vendredi 9, la crise du réveil fut moindre que les autres et la journée ne fut pas bien mauvaise ; mais point d'urines et beaucoup de difficultés à avaler. J'ai oublié de vous dire que les médecins avaient exigé qu'il n'y eût que peu de monde à la fois dans la chambre et qu'on n'y restât pas longtems, de manière que nous passions la journée dans son salon, et nous nous relayons pour entrer dans la chambre, où il ne restait toujours que Mad. de Narbonne et puis un peu plus que nous le duc d'Havré, l'Archevêque et l'abbé de Bréan. Ce même vendredi soir, elle voulut que l'abbé de Bréan l'entretînt de religion ; ce qu'il fait presqu'aussi bien que le respectable abbé Edgeworth ; elle prenait part à la conversation, quasi comme en santé, et ce jour-là, je me retirai avec de l'espoir, quoiqu'il n'y eût point d'urines.

Le samedi 10, la nuit avait été passable, et à 9 heures, qui était le moment ordinaire des crises, il n'y en avait point encore eu ; mais peu après, elle commença. Je vis alors combien peu elle se faisait illusion et avec quelle tranquillité elle envisageait sa fin. Pour me faire comprendre, il faut vous dire qu'un homme attaché à mon frère, qui s'appelait Motte, mourut en 1769, par une si grande tempête, que, depuis ce temps-là, pour exprimer le tems le plus affreux, nous disons entre nous : tems de la mort de Motte. Le triste samedi, le vent et la pluie étaient plus violens que je ne les ai encore vus en Angleterre, et nous en parlions. Tout d'un coup, elle s'interrompit, en disant : « On ne dira plus, tems de la mort de Motte. » Je ne répondis rien, mais le mot retentit dans mon cœur, plus encore qu'à mes oreilles. Elle avait peine à respirer dans son lit ; on la plaça dans un fauteuil,

et là, la crise augmenta à tel point, que les médecins craignirent qu'elle ne pût pas la supporter ; elle demanda l'abbé de Bréan qui, n'ayant pas vu le commencement, avait cru pouvoir aller à Aylesburg ; à son défaut, elle fit appeler M. l'Archevêque, et après s'être entretenue un moment avec lui, elle l'envoya nous dire qu'elle désirait nous voir tous encore une fois, mais de loin, n'ayant pas la force de nous parler. Nous entrâmes, et, au bout de quelques momens, elle nous fit signe de nous retirer. Peu après, elle demanda les prières des agonisans que l'Archevêque récita. L'abbé de Bréan arriva vers la fin et les acheva, car l'Archevêque ne pouvait presque plus articuler. Ensuite celui-ci lui donna l'indulgence *in articulo mortis*. Cependant la crise diminuait et les forces étaient revenues. Elle me fit appeler, et l'archevêque, portant la parole, me demanda pardon de tous les chagrins qu'elle avait pu me donner. « C'est moi, répondis-je, qui vous conjure de me pardonner tous mes torts. » — « Non, me dit-elle, l'abbé de Bréan sait bien que je n'ai rien contre vous. » — Ensuite, sentant que mes larmes inondaient sa main : « Ne m'attendrissez pas davantage, ajouta-t-elle avec la même douceur, je ne dois plus m'occuper que du Créateur devant qui je vais paraître, et que je prierai bien pour vous. » Quand je fus sorti, elle fit successivement appeler mon neveu et ma nièce qu'elle bénit avec les expressions les plus tendres ; le duc de Berry auquel elle donna des avis aussi sages que touchans, et mon frère, auquel elle parla avec la même sensibilité. Peu après, l'abbé de Bréan vint de sa part me prier de m'en aller chez moi. J'obéis, mais vous pouvez croire que ce ne.....
(La fin manque.)

VII

A Hartwell, le 7 janvier 1811.

Je crains, mon ami, d'avoir fait une sottise de ne pas vous écrire plus tôt, mais Blacas devait, de jour en jour, aller faire une course à Londres ; il en a été empêché par une de ces coliques auxquelles il est sujet ; moi je me disais : ce sera pour demain ; enfin, la colique est à peu près finie, et il part décidément demain ; mais j'ai peur que la malle n'ait pas été aussi paresseuse que moi, et ce qu'il y a de pis, c'est un vent d'est qui vous gèle jusqu'à la moëlle des os, mais qui n'est que trop favorable aux packet-boats.

J'ai reçu votre lettre du 15 novembre ; vous ne serez pas étonné d'apprendre l'impression que m'a faite le cachet rouge, en le comparant avec sa date ; je me suis dit : Lorsque mon ami a fermé sa lettre, il ne savait pas qu'un malheur, qu'il aura ressenti aussi bien que moi, était déjà arrivé. J'ai été au moment de vous porter envie ; mais non, l'instant où vous aurez reçu l'affligeante nouvelle n'en aura pas été moins douloureux, et le souvenir des jours passés dans la sécurité n'en sera peut-être que plus amer. J'en juge par moi-même ; je me suis cru, comme je vous l'ai mandé, sûr d'avoir le tems d'aller prendre l'air dont j'avais besoin, qu'elle-même

désirait que je prisse ; et cette promenade, en retardant pour moi la perte de tout espoir, m'a coûté ses derniers instans ; et cette pensée est pénible, même aujourd'hui, et le sera toujours. Ne craignez pourtant rien pour ma santé : elle n'a pas éprouvé d'altération ; je suis au point où je crois que je resterai, *no more tears, no more pangs of sorrow,* mais un regret sincère, mais un déficit qui se renouvelle cent fois par jour. Il me vient une pensée triste, gaye, indifférente, n'importe, un souvenir d'anciennes choses, un objet nouveau qui me frappe. Je me dis machinalement : Il faudra que je lui conte cela ; puis l'illusion cesse et je me dis : Il est passé le temps du *soff intercourse.* Tout cela n'empêche ni de dormir, ni de manger, ni de prendre part à la conversation, ni de rire même, quand l'occasion s'en présente ; mais ce triste mot : *jamais,* se mêle à tout, comme une goute d'absynthe qui serait mêlée dans les alimens ou dans la boisson ; elle n'en détruirait pas le goût, mais elle le gâterait. Ce n'est pas seulement à mon ami que je dis cela, c'est à l'homme intelligent et sensible qui est en état de comprendre ce que je dis, de sentir ce que j'éprouve, peut-être, hélas ! de le comparer avec ce qu'il éprouve lui-même.

J'ai donc reçu votre lettre du 15 novembre ; j'ai été fort surpris d'y lire le mot neige ; je m'étais résigné à ces torrens de pluie qui marquent l'hiver entre les tropiques (et je crois Madère par cette latitude) mais cette image du nord me fait *shudder.* Au reste, peu importent mes frissonnemens ; pourvu que vous n'en éprouviez pas ; il y a, dans votre lettre, une chose qui me chagrine plus que la neige, ce sont les dînés de 8 heures ; pour moi, je les aimerais ; mais pour vous et vous malade, c'est une autre affaire ; je crois cependant que si le maréchal de Souvarow ressuscitait et qu'il fût à ma disposition, vous donner à diner ne serait pas sa première destination.

Rien de nouveau des armées ; il me paroit impossible qu'à Madère on ne trouve pas une carte de Portugal, en ce cas, je vous engage à y bien examiner la position respective. Elle est bien singulière. Je voudrais, ainsi que vous, que l'armée portugaise fût au Brésil, dont les mouvements de l'Amérique méridionale rendent, à mon avis, la situation très précaire ; mais cette armée est au moins aux 19/20 composée de milices, genre de troupes peu transportables.

Il est impossible, d'après les bulletins, de juger du véritable état du roi d'Angleterre, qui est *a night sleepless, a night much the same, a little betted, not quitte so well ;* j'aime autant lire tout cela dans un dictionnaire que dans une gazette. En attendant, l'affaire de la régence est à peu près terminée ; on est généralement persuadé que le ministère va changer ; mais on ne sait qui aura la première place. Lord Grenville, peut-être lié par son langage de 1788, s'est déclaré pour les restrictions ; lord Gray a pris, dans une affaire malheureusement trop éclatante, une couleur qui a nécessairement fort déplu au prince de Galles ; il y a des gens qui parlent de M. Tierney.

Scavez-vous quel est le cours actuel du change avec la Russie ? *Four*

pence pour un rouble ! Cela n'est pas trop plaisant, heureusement qu'il est arrivé d'Amérique des nouvelles plus consolantes, j'imagine que Blacas vous en parle, ainsi je m'en dispense.

J'ai, depuis votre départ, fait une nouvelle tentative pour une affaire dont vous avez jetté les premières bases, *when in staly,* et je désirois que le plus intéressé plaidât sa cause de vive voix, mais celui dont cela dépend a dit que, quoiqu'il désirât la conclusion, il ne pouvait songer à aucune avant la paix générale, ni recevoir *aucune visite.* Je serais tenté de croire qu'il n'osera pas accepter un legs bien précieux ou du moins qu'il différera de le recevoir jusqu'à certaine époque. Si cela est, sera-t-on encore tenu de respecter une volonté bien pénible pour celui qui aurait trouvé quelque consolation à chanter *un marmo istesso,* etc. Il y en trouveroit encore, si le cas prévu anéantissait l'obstacle, mais la consolation ne serait plus vierge.

Le roi de Suède se porte bien et ne paraît pas se déplaire ici, mais le climat d'Angleterre ne lui plaît guère et je le crois : quand on est né dans le Nord, on préfère un froid âpre mais prononcé, aux variations, il faut l'avouer, un peu fréquentes de ce pays.

Demain, mon ami, sera un jour

> Hunc ego gratulis agerem si Syrtibus exul,
> Argolicove mari depressus et urbe Mycenæ ;
> Anima vota tamen solemnesque ordine semper
> Exsequeret.

Adieu, mon ami.

Vte B. D'AGOURS.

(La suite prochainement.)

Députés présents à la Convention.

(15 NOVEMBRE 1792 — 2 FRUCTIDOR AN III.)

Pendant toute la durée de la Convention, surtout à partir du 31 mai, le nombre des votants représenta à peine le cinquième des députés inscrits et, même dans les circonstances les plus graves, il s'éleva exceptionnellement aux deux tiers ; encore, pour obtenir les résultats indiqués par les procès-verbaux, les huissiers de la Convention furent-ils obligés de faire entrer presque de force, dans la salle des séances, les députés qui se réfugiaient dans les couloirs et dans les comités. Pendant deux mois (juin et juillet 1793), les plus nombreuses réunions ne réunirent pas 100 députés actifs.

			votants
1792.	15 novembre.	Election d'un président	352
	19 »	—	310
	27 décembre.	—	417
1793.	21 janvier.	Renouvellement du Comité de surveillance	299
	24 »	Election d'un président	355
	7 février.	—	365
	18 »	Election d'un ministre de la marine	469
	21 »	Election d'un président	308
	7 mars.	—	384
	6 avril.	Formation du Comité de salut public	360
	13 »	Appel nominal	360
	A la fin de cette séance, on ne put rendre un décret, parce qu'on ne put réunir		200
	18 »	Election d'un président	305
	20 »	Appel nominal	147
	2 mai.	Election d'un président	293
	16 »	—	332
	28 »	Appel nominal	517
	30 »	Election d'un président	335
	—	Appel nominal pour l'impression de l'adresse de Rouen	281
	13 juin.	Election d'un président	241
	16 juin.	Formation du Comité de sûreté générale. Les membres élus réunissent	de 22 à 113
	10 juillet.	Formation du Comité de salut public. Les membres élus réunissent	de 100 à 192
	11 juillet.	Election d'un président	286
	25 »	—	186
	3 août.	Complément du tribunal révolutionnaire. Les juges élus réunissent	de 47 à 65
	8 août.	Election d'un président	236
	20 »	Election d'un ministre d'intérieur	233
	28 août.	Un décret est rendu par	60 à 80
	—	Un autre décret est rendu à la pluralité de	30 contre 10
	19 septemb.	Election d'un président	221
	3 octobre.	—	212
	—	Election d'un ministre de la guerre	573

1793	6 octobre.	Election d'un ministre de la justice.....	373
	22 »	Election d'un président.....	208
	2 novembre.	Emeute de Lorient.....	534
An II.	1er frimaire.	Election d'un président.....	205
	16 »	—	144
	16 germinal.	—	206
	1er prairial.	—	117
	16 »	—	485
	13 thermidor.	Complément du Comité de salut public. Les membres élus réunissent..	de 191 à 371
	27 fructidor.	Complément du Comité de législation. Les membres élus réunissent.....	de 30 à 115
	—	Complément du Comité d'agriculture. Les membres élus réunissent.....	de 19 à 104
	—	Complément du Comité de finances. Les membres élus réunissent.....	de 6 à 144
	—	Complément du Comité d'instruction publique. Les membres élus réunissent de.....	18 à 122
	29 fructidor.	Complément du Comité des transports, postes et messageries. Les membres élus réunissent.....	de 9 à 44
An III.	1er vendém.	Election d'un président.....	236
	11 vendém.	Comité des colonies. Les membres élus réunissent.....	de 41 à 161
	1er brumaire.	Election d'un président.....	230
	»	Les secrétaires élus réunissent....	de 82 à 165
	16 »	Election d'un président	261
	3 frimaire.	Décret d'accusation contre Carrier.....	500
	4 »	Election d'un président	246
	1er pluviôse.	—	178
	—	Election des secrétaires.....	183
	16 germinal.	Election d'un président	222
	2 fructidor.	—	314
An IV.	30 vendém.	Comité des Cinq. Les membres élus réunissent..	de 195 à 234

D'après le relevé fait le 16 juillet 1793, sur le registre des mandats, il résulte que les députés qui ont reçu leur indemnité depuis

le 4 juillet, et qui en ont donné quittance sont au nombre de 595

Ceux des représentants du peuple, députés près les armées et les papeteries pour les assignats, qui n'ont pas reçu sont au nombre de..... 71

Ceux présents à la séance du 16 juillet, et qui n'ont pas reçu leur indemnité, sont au nombre de..... 28

Le nombre des députés malades, détenus, absents sans cause et par congé, ainsi que ceux qui ont quitté leur poste pour attiser dans les départemens le feu de la guerre civile, est de 62

Total..... 756

Il est à observer que plusieurs des députés qui ont abandonné leur poste sont déjà remplacés par leurs suppléants, et que quelques évêques présents ne reçoivent pas ladite indemnité : il est donc évident qu'il ne se trouve pas 62 membres absens.

Tous les députés qui touchaient leurs mandats n'assistaient pas aux séances, comme le prouve le décret suivant rendu par la Convention, le 15me jour du premier mois de l'an II (6 octobre 1793).

ART. I

Les mandats expédiés par Saurine, inspecteur de la salle, en faveur de Brissot, pour les indemnités des mois de juillet, août et septembre, ne seront pas portés dans les états de dépense de la Trésorerie nationale.

II

Lesdits mandats qui ont été acquittés par Saurine seront par lui remboursés au commis caissier de la trésorerie. Les inspecteurs de la salle veilleront à ce remboursement.

III

A l'avenir, tous les mandats expédiés par les inspecteurs de la salle, seront signés par trois d'entre eux.

Tous les *individus qui assistaient aux séances* n'étaient pas députés. On en trouve une preuve dans le procès-verbal de la Convention du 2 septembre 1793 :

Un membre observe qu'un citoyen nommé *Baudin*, accusé par deux autres citoyens d'avoir été membre du comité contre-révo-

lutionnaire de Lyon, s'est introduit dans la salle, où il siège actuellement au milieu des représentants du peuple.

Sur sa demande,

La Convention nationale décrète que le citoyen Baudin sera tenu de se rendre au comité de Sûreté générale, pour y être entendu.

(*Procès-verbaux de la Convention.*)

GUSTAVE BORD.

Notes du conventionnel Delbrel[1], sur l'armée des Pyrénées-Orientales.

(9 FRUCTIDOR AN II — 12 FRIMAIRE AN III)

Le 9 fructidor an II, la Convention Nationale, sur le Rapport de son comité de Salut public, rendit le décret suivant :

« Les Représentans du peuple *Delbrel* et *Levasseur*, de la Sarthe, se rendront « près l'armée des Pyrénées-Orientales ; ils sont investis des mêmes pouvoirs « que les autres représentans près les armées et les départemens. »

Mon collègue Levasseur ne put accepter cette mission. Je partis seul pour me rendre à mon poste ; je trouvoi à Perpignan les représentans du peuple Milhaud et Soubrany auxquels j'allois succéder. Je leur demandoi et ils me donnèrent des renseignemens sur la situation, les ressources et les besoins du service. L'armée active étoit divisée en deux corps séparés l'un de l'autre d'environ vingt-cinq lieues. Celui que nous appelions la grande armée étoit composée des divisions des généraux *Augereau*, *Pérignon* et *Sauret*, fortes ensemble d'environ vingt-six mille combattans. Il étoit campé en avant et autour de Bellegarde dont-il fésoit le blocus. Le deuxième corps d'armée, fort de dix mille hommes, sous les ordres du général de division *Charlet*, étoit dans la Cerdagne espagnole; il couvrait le passage du *Mont-Louis* et de *Villefranche*, menaçoit la gauche et les derrières de l'armée espagnole par des incursions fréquentes, tantôt sur *Cette* jusqu'à *Ripoll*, le reste de nos troupes étoit dispersé sur nos côtes le long de la Méditerranée jusqu'au Rhône. Le général Dugommier avoit le commandement en chef de toutes ces forces, il avoit établi son quartier général à *Laguillana ;* j'allais l'y joindre.

L'armée espagnole commandée par le comte de *La Union* étoit d'environ soixante-cinq mille hommes, en deux corps : l'un, de cinquante mille hommes, étoit devant nous ; l'autre, de quinze mille hommes, étoit opposé à notre division du *Mont-Louis*. Il y avoit déjà plus de quatre mois que le fort de Bellegarde étoit

1. Pierre Delbrel, de Moissac, avocat, volontaire en 1792 dans le 4e bataillon de la Moselle, fut envoyé à la Convention par le Département du Lot. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel, mais avec sursis. Il avait été en mission à l'armée du Nord avant d'être envoyé à l'armee des Pyrénées-Orientales. Juge du tribunal de Moissac sous l'Empire, Delbrel fut exilé, par erreur, comme régicide, en 1815. Il fut rappelé en 1818 et se retira dans sa ville natale où il vivait encore en 1836.

investi par nos troupes ; pendant cet intervalle, les Espagnols firent plusieurs tentatives pour y jetter des secours et des vivres ; la plus vigoureuse fut celle du 26 thermidor an II. Dans cette journée mémorable, notre division de droite, commandée par le général Augereau, fut attaquée et enveloppée, près de *Saint-Laurent de la Monga*, par des forces quatre fois plus nombreuses. Cette division, cernée de toutes parts, dès le point du jour, soutint le combat jusqu'au soir ; elle reçut enfin quelques renforts, et l'armée espagnole fut repoussée jusques sous les murs de *Figuières*, laissant sur le champ de bataille presque autant de morts ou de prisonniers qu'elle avoit eu de Français à combattre. Les Espagnols firent le même jour une autre attaque par *Canteloup Rocaseins* contre notre division de gauche et quoique infiniment supérieur en nombre, ils furent également repoussés : cette journée décida du sort de Bellegarde qui néanmoins ne se rendit que trente-six jours après. Le premier jour complémentaire de l'an 2, le commandant de cette place, le marquis de *Valle-Santoro*, nous fit offrir de la rendre avec capitulation. Le général Dugommier me donna avis de cette proposition et fit la réponse suivante : « Je ne puis accepter aucune de tes propositions, la garnison se rendra à discrétion, elle attendra son sort de la générosité française. Signé : Dugommier. »

Le commandant de Bellegarde, sentant bien l'impossibilité de rester plus longtemps, écrivit au général Dugommier une lettre en ces termes :

« A la réponse que tu me fais, je réponds être d'accord avec ce que tu proposes et ce que tu offres.

« Le marquis DE VALLE-SANTORO. »

Le 2 complémentaire an II, le général Dugommier et moi entrâmes dans Bellegarde, à la tête des troupes qui devoient en former la garnison. Je m'empressoi d'en donner la nouvelle à la Convention nationale, par la lettre suivante :

Citoyens Collègues,

« Bellegarde vient d'être restitué à la République, tout s'est rendu à discrétion. Les troupes espagnoles campées non loin de nous peuvent voir le drapeau tricolore floter sur cette forteresse.

« La reddition de Bellegarde est le fruit de la constance de l'armée des Pyrénées-Orientales et surtout de la valeur qu'elle a déployée dans la journée du 26 thermidor ; c'est à vous, Citoyens Collègues, qu'il appartient d'exprimer à son égard la reconnoissance nationale ; vous avez donné à la place de *Condé* reprise le nom de *Nord-Libre ;* nous donnons provisoirement à celle-ci le nom de *Sud-Libre,* en attendant que vous ayés vous mêmes définitivement statué sur cette nouvelle dénomination.

« Le général en chef doit vous faire parvenir copie des articles qui lui furent proposé hier par le commandant de la place, copie de la réponse par lui faite et copie de la lettre par laquelle le commandant de la place s'est rendu à discrétion. Il a été trouvé soixante-huit bouches à feu sur les remparts et quarante milliers de poudre ainsi que beaucoup de fusils dans les magazins ; nous vous enverrons les détails au premier jour ; la garnison étoit encore composée de mille hommes ; ils n'avoient point de drapeau, mais nous vous en ferons pas

ser, au premier jour, vingt-cinq ou trente qui ont été pris à *Collioure, Saint-Elme, Port-Vendre*, et à l'affaire du *Boulon*. Salut et fraternité. »

Voici la réponse que je reçus du Comité de Salut public, en date du 4 vendémiaire an 3 :

« La nouvelle de la prise de Bellegarde, cher collègue, a produit à la Convention nationale et produira sans doute par toute la France, comme à Paris, une sensation d'autant plus agréable et d'autant plus vive, que c'étoit le seul point du Continent qui restât encore au pouvoir de l'ennemi. La Convention s'est empressée de déclarer que l'armée des Pyrénées Orientales ne cesse de bien mériter de la patrie : en adoptant votre idée, elle a changé le nom de Bellegarde en celui de *Sud-Libre :* une fête publique sera célébrée décadi prochain à cette occasion.

« Nous nous attendons, cher collègue, à de nouveaux succès éclatants de la part de cette brave armée. Rien ne peut vous arrêter, la terreur doit être chez les Espagnols : forcés leurs camps, enlevés leurs armes et leurs magazins, poursuivés et dispersés lès, leurs forteresses tomberont ensuite facilement ; il faut surtout tirer parti de notre situation pour détruire les établissemens de l'ennemi, vivre à ses dépens, enlever ses bestiaux et le mettre enfin dans l'impossibilité de se rapprocher en forces.

« Quant à la mesure qu'il convient de prendre à l'égard des prisonniers espagnols, il faut, en attendant le parti que leur gouvernement prendra lui-même à l'égard des nôtres, les renvoyer dans l'intérieur, les disperser dans les communes, sous la surveillance la plus rigoureuse, et les faire travailler, soit à la réparation des chemins, soit à d'autres travaux publics ; il faut sur tout, de concert avec l'armée des *Pyrénées-Occidentales* faire trembler le tyran d'Espagne pour sa propre capitale et l'obliger, par là, à prendre des mesures, qui puissent indisposer le peuple contre lui, car plus nous augmenterons les embarras de nos ennemis, plus nous diminuerons les nôtres.

« *Il seroit peut-être téméraire d'attaquer la forteresse de Figuières*, avant d'avoir totalement dispersé l'armée espagnole ; mais il paroit que vous pourrés réussir à enlever le petit port de *Roses* qui appuyeroit très bien la gauche de notre frontière et porteroit la terreur jusques à Barcelone.

« Les ordres donnés à une portion du Régiment de troupes à cheval qui part de l'armée des Pyrénées-Orientales pour se rendre à l'armée de l'Ouest, étant le résultat de mesures générales, il ne nous est pas possible d'y rien changer en ce moment, mais nous faisons notre possible pour opérer une compensation. Salut et fraternité.

« Carnot, Charles Cochon, Bréard, Merlin de Douai, Fourcroy, C.-A. Prieur. »

A la lecture de cette lettre, on croira sans doute que le comité de Salut public qui nous traçoit un plan de campagne si étendu, avoit mis à notre disposition tous les moyens nécessaires pour parcourir avec rapidité la carrière glorieuse qu'il ouvroit devant nous : Eh bien, notre armée étoit de moitié inférieure en nombre à celle que nous avions à combattre ; d'ailleurs, pour marcher en avant et déboucher dans les plaines de Lampourdan, nous avions demandé quelques

renforts de troupes à cheval, qui pussent nous mettre à même de nous mesurer avec la cavalerie formidable des Espagnols; nous n'en avions que trois régiments incomplets [1]. Loin de nous renforcer, le Comité de Salut public nous en prit une partie pour la porter dans l'armée de l'Ouest. Mon intention n'est pas de blâmer les dispositions faites par le Comité, mais je ne dois rien négliger de ce qui peut faire ressortir la gloire de la petite armée des Pyrénées-Orientales. Il y avoit déjà trois jours que Bellegarde étoit en notre pouvoir, lorsque le comte La Union commandant une attaque dont je ne conçois guères l'objet, à moins qu'il n'ignorât encore que la place s'étoit rendue et qu'il eût le dessein de faire une dernière tentative pour la secourir ou en faire lever le blocus. Les principaux efforts de l'armée espagnole furent dirigés contre la Montagne Noire (ou Mont Roch), défendu par quelques bataillons de chasseurs ; après quelques heures d'un engagement très chaud, surtout dans les bois qui couvrent le revers septentrional de cette montagne, les Espagnols furent repoussés sur tous les points et obligés de se retirer, laissant sur le champ de bataille quatre pièces de canon et environ six cents hommes, tués ou blessés.

Il y avoit déjà plusieurs mois que l'armée, stationnaire autour de Bellegarde, résistoit aux attaques multipliées des Espagnols ; elle étoit impatiente d'attaquer à son tour. Le général Dugommier étoit très disposé à prendre vigoureusement l'offensive, mais avant de s'enfoncer dans la Catalogne, il vouloit avoir sur ses derrières des magasins suffisants pour la subsistance des troupes, pour un mois ou deux ; il demandoit sur tout qu'on se procuroit des moyens de transport capable de seconder et de suivre tous les mouvements de l'armée. Les départements des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Garonne, de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, de l'Ardèche, de la Lozère, de l'Aveyron, du Tarn et de l'Ariège, formoient l'arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales, et devoient fournir à tous les besoins en grains, fourrages, moyens de transport ; j'avois droit de faire dans ces dix départements tous les achats et toutes les réquisitions que je jugeois convenables. Avant de faire usage de l'autorité dont j'étois investi, je voulus employer les moyens de persuasion. J'avois remarqué que les réquisitions adressées à ces divers départements n'avoient pas été toujours proportionnées aux ressources particulières de chacun d'eux, ce qui donnoit lieu à des réclamations journalières quelquefois fondées ; d'un autre côté, les administrateurs de ces départemens, ne voyant que de loin les besoins de l'armée, ne pouvoient pas se faire une idée exacte de l'étendue de la consommation ; pour remédier à ces inconvénients et assurer l'exécution des réquisitions que j'allois faire en grains, en fourrages, en charrettes, etc., je convoquoi les agens nationaux de tous les districts de l'arrondissement, je les réunis à Narbonne, je m'y rendis le 5 brumaire avec le commissaire ordonnateur en chef *Robert Clément*, chef de l'administration des vivres ; *Lagarde*, chef de celle des fourrages ; *Coste*, chef de celle des transports. Je fis à l'assemblée le tableau de la situation et des besoins de l'armée ; l'agent en chef des vivres, celui des fourrages, celui des transports, présentèrent successivement l'état des ressources et des besoins particuliers du service dont ils étoient spécialement chargés, après quoi, m'adressant aux

1. Le 15e de Dragons, ci-devant Noailles. — Le 1er de Hussards, ci-devant Berchiai. — Le 22e de Chasseurs, nouvelle création, mais aussi brave que les autres. (*Note de Delbrel.*)

agens nationaux. Vous voyés, leur dis-je, l'état de détresse où se trouve l'armée; la patrie attend d'elle de nouvelles victoires et de nouveaux sacrifices. Loin de vous les commander, je vous laisse le soin de vous les imposer vous-mêmes ; vous connoissez mieux que moi les productions et les facultés de vos districts respectifs ; voilà le tableau général des besoins de l'armée ; veuillez régler entre vous ce que chaque district peut et devra fournir.

Il s'éleva alors entre les divers agens une légère discussion, à la suite de laquelle chacun d'eux fixa le contingent de son district. C'est sur le projet de la répartition qu'ils me présentèrent que fut établie la réquisition générale que je fis par mes arrêtés des 10 et 11 Brumaire an III. L'objet pour lequel j'avais convoqué ces agens se trouvant rempli, je les renvoyai dans leurs districts après les avoir engagés à mettre dans les versemens et dans les envois autant d'activité qu'ils avoient montré de zèle et de dévouement dans les offres qu'ils m'avoient faites.

Ces moyens paternels de douceur et de persuasion me promettoient les plus heureux résultats, mais ils furent contrariés par les circonstances. La loi du *maximum*, le discrédit toujours croissant des assignats fesoient enfouir toutes les denrées. Les achats n'avoient rien produit, parceque nous n'avions que du papier à donner en payement; c'est pour la même raison que nos réquisitions furent mal exécutées ; ainsi, malgré tous mes soins, je ne pus jamais obtenir un approvisionnement pour deux jours d'avance.

Sur ces entrefaites le représentant du peuple *Vidal* me fut donné pour collègue, en remplacement de Levasseur qui n'avoit pas accepté. Vidal étoit malade, il ne fit que paroître un instant à l'armée, et revint à Montpellier, pour le rétablissement de sa santé ; il se chargea de presser l'envoy de ce que devoient fournir le département de l'Hérault et les départemens circonvoisins.

Tandis que nous faisions d'inutiles efforts pour procurer à l'armée toutes les ressources nécessaires pour de nouveaux combats, le général en chef de l'armée espagnole, le comte de *La Union* nous fesoit insinuer des propositions de paix, par l'intermédiaire et la correspondance de *Simonin*, payeur des prisonniers français en Espagne.

La première lettre de Simonin, à cet égard, étoit du quatrième jour complémentaire de l'an II. Elle contenoit un rameau d'olivier et quelques propositions vagues. Je ne saurois la rapporter textuellement, parce qu'aussitôt qu'elle m'eût été remise par le général Dugommier, je l'envoyoi au comité de Salut public, sans en garder copie. Mais j'ai en mains et je crois devoir insérer ici la réponse du général Dugommier à Simonin :

« Laguillana, le 5 vendémiaire an 3.

« Le général en chef Dugommier,

« Au citoyen Simonin, payeur des prisonniers de guerre françois en Espagne.

« Je réponds à la lettre intéressante que tu me fis passer hier, et je te donneroi en même temps connoissance des causes qui t'ont retenu en Espagne.

« Au moment où nous fûmes certains que la capitulation de Collioure étoit refusée par le Gouvernement espagnol, l'indignation générale de l'armée répu-

blicaine repoussa toute communication avec le général de ces troupes. Cependant, ton sort me restoit inconnu ; je l'avois réclamé plusieurs fois, et je n'avois reçu que des réponses inquiétantes ; je me décidoi donc à faire mettre en arrestation le payeur espagnol, en attendant des nouvelles positives de toi. Puisque j'apprends que tu es libre, je vais le faire sortir ; mais, ôtages et prisonniers, tous continueront d'être resserrés, jusqu'à ce que nous ayons satisfaction de la capitulation violée, tu peux assurer ceux qu'il appartiendra que toute autre proposition sera constamment rejettée avant ce préalable, auquel nous devons tenir par justice et par dignité. Conformément au décret dont tu me parles, j'ai fait mettre à l'ordre du jour les terribles articles dont l'exécution sera reprochée à l'opiniâtreté du gouvernement ennemi. Peut-il sacrifier l'humanité à je ne sais quelle vaine gloriole et à un faux intérêt ? Pourquoi donc aggraver le fléau de la guerre, en provoquant des résolutions extrêmes ? Seroit-ce parce qu'elles ne doivent briser que les malheureux ressorts qu'on fait agir, tandis que ceux qui conduisent la machine se croyent à l'abri ? Je ne peux accueillir ce calcul atroce et j'espère qu'avant l'exécution des articles du décret, j'obtiendrai celle de la capitulation de Collioure ; je le répète, si le gouvernement espagnol n'est pas aveugle, il se hâtera de nous renvoyer autant de prisonniers français qu'il en est passé d'espagnols dans leurs foyers, il se hâtera de rendre à leurs familles les malheureux habitans qui en ont été arrachés contre le droit des gens, sous prétexte qu'ils étoient patriotes ; il se hâtera enfin de nous satisfaire entièrement sur toute cette capitulation, sinon, jamais de paix avec l'Espagnol, jamais aucun traité quelconque, tant que nous aurons sous les yeux l'exemple d'une félonie.

« Salut et fraternité, DUGOMMIER

« Général en chef. »

Le Comité de Salut public ayant eu connoissance des premières ouvertures faites par Simonin au nom du général ou du gouvernement espagnol, nous fit parvenir l'instruction suivante dont j'ai l'original en main.

« Paris, le 16 vendémiaire de l'an III de la République.

« Les représentants du peuple composant le Comité de Salut public de la Convention nationale.

« Aux représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales.

« Citoyens Collègues :

« Le général Dugommier vient de nous consulter sur une lettre de Simonin : c'est à vous que nous devons notre opinion.

« Le peuple français ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe une partie de son territoire, mais il pèse, dans sa sagesse, les propositions d'un ennemi vaincu obligé de fuir sur son propre sol.

« La nation espagnole possède au suprême degré l'art de cacher ses desseins, elle est en possession de proposer et de différer, pour profiter des conjonctures ; pour la déjouer, il faut continuer de la battre. La terreur est dans les armées de tous les despotes coalisés ; chaque jour, les Français se signalent par des victoires de nature à étonner l'Univers.

« Si l'Espagnol députe près de vous, développés la dignité, la grandeur et la fermeté qui conviennent à un peuple vraiment digne de la liberté. La position topographique de l'Espagne lui impose l'obligation de solliciter l'indulgence et le retour de l'amitié de la France ; son intérêt commercial le veut impérativement ; un orgueil de famille lui a fait oublier ses traités et ses calculs. Nos conquêtes doivent rappeler son gouvernement à un système mieux entendu.

« Le souvenir des guerres sanglantes avec l'Angleterre, le plan évident de cette nation de dominer sur la Méditerranée, la crainte fondée de l'Espagne de perdre toute son existence politique si elle persévère, rendent très vraisemblablement ce que contient la lettre de Simonin à Dugommier. »

La réponse à cette lettre doit être faite par le général Dugommier et conçue en ces termes :

« *La France veut tout ce qui s'accorde avec son intérêt et sa dignité, écoute et transmet les propositions.*

« *Toute démarche doit être faite auprès des représentants du peuple près l'armée que je commande. La correspondance ne peut s'engager qu'avec eux, les principes l'ordonnent.*

« Instruisez-nous, observés bien que tout se doit passer de votre part en conférences, et que c'est au Comité de Salut Public à poser les bases.

« L'intention de l'Espagne ne doit pas être connue, les dispositions offensives doivent se faire avec plus d'activité que jamais.

« Amis, Juliers est à nous, l'armée de Sambre et Meuse a battu les Autrichiens, les Prussiens, les Hollandois et les Anglois, au nombre de plus de quatre-vingt mille hommes ; les avantages de cette victoire sont bien supérieurs à ceux résultants de la bataille de Fleurus ; sous peu de jours, le Rhin sera notre seule barrière ; la nation n'a jamais été plus grande. Nous sommes, avec la plus sincère cordialité, vos collègues composant le comité de Salut public.

« THURIOT, MERLIN DE DOUAI, TREILHARD, BRÉARD, RICHARD, LALOY, COCHON, GUYTON, ESCHASSÉRIAUX, DELMAS, PRIEUR DE LA MARNE, FOURCROY. »

Voici notre réponse au Comité de Salut public du 23 vendémiaire de l'an III :

« Citoyens Collègues, nous avons reçu votre lettre du 16, nous y avons vû votre opinion sur les propositions faites par Simonin ; nous nous conformerons aux instructions que vous nous donnés. — Nous sentons toute la grandeur des intérêts qui en sont l'objet ; nous tâcherons de nous conduire avec toute la dignité et la prudence qui conviennent aux représentants d'un grand peuple. Nous donnerons demain au général en chef la minute de la réponse qu'il doit faire à Simonin ; nous ne lui communiquerons pas le surplus de votre lettre ; il ne paroît pas que votre intention soit qu'il la connoisse, puisqu'au contraire vous voulez que les propositions ne vous parviennent que par nous et que nous seuls puissions les recevoir.

« Nous avons cru cependant qu'il étoit utile de rendre publique, par extrait, la partie où vous nous annoncez la nouvelle victoire remportée par l'armée de Sambre et Meuse, du côté de Juliers, et nous aussi nous aurions déjà des

victoires à vous annoncer, mais la pénurie des fourages nous a réduits à l'inaction. Le canal vient de se rouvrir, il sera pour nous une ressource de plus.

« Notre collègue Vidal part pour se rendre à Commune-Affranchie (Lyon), pour tâcher de s'y procurer des foins et des avoines ; veuillez donner des ordres à la commission de commerce; veuillez écrire à nos collègues, à Commune-Affranchie, pour que Vidal n'éprouve pas des difficultés. Nous vous avons déjà écrit plusieurs fois pour vous faire connoître notre détresse. Les chevaux sont morts en grand nombre, faute de subsistances. Qu'on ne nous contrarie pas dans les mesures que nous prenons pour nous procurer des vivres et des fourages; faites qu'on nous fournisse bientôt des poudres, et nous vous promettons des victoires. DELBREL. »

Je pourrois, je devrois peut-être passer sous silence une partie de cette correspondance ou n'en présenter que l'analyse, mais quoique cette négociation n'ait pas eu le résultat qu'on s'en étoit promis, je crois devoir copier ici tous les écrits auxquels elle a donné lieu. La plupart sont des originaux que je possède seul. Ces matériaux peuvent être utiles à ceux qui voudront écrire l'histoire de la Révolution française, et celle des guerres dont elle fut la cause ou le prétexte. C'est, d'ailleurs, dans ces écrits que se peignent la conduite, le caractère et les prétentions des gouvernements respectifs.

Lettre de Simonin :

« Biobal en Catalogne, le 21 vendémiaire de l'an III.

« Simonin, payeur des prisonniers de guerre français en Espagne.

« Au général commandant en chef l'armée française aux Pyrénées-Orientales.

« J'ai reçu, général, vos lettres des 3, 4 et 17 du mois, et une 4me sans date; dans celle du 17, elles ont été pour moi un beaume consolateur (*sic*). Je te remercie sincèrement de ta sollicitude à mon égard. Si, depuis le 18 floréal que je suis sorti de Barcelone, mes lettres te fussent parvenues, elles t'auroient évité le désagrément de sévir contre le payeur espagnol ; tu l'as sans doute fait mettre en liberté, ainsi que tu me le marques ; engage-le à écrire sur le champ à son général. Depuis l'époque ci-dessus, des circonstances imprévues m'ont fait faire des voyages inutiles à la vérité, mais je dois rendre justice à tous les officiers chargés de me transporter ou de m'accompagner d'un lieu à un autre : ils ont eu pour mes adjoints et moi beaucoup d'attention. J'ai toujours joui de la plus grande liberté, excepté de celle de retourner dans ma patrie.

« Revenons à l'objet de ma lettre du 4e complémentaire. Quelque intéressant qu'il soit, ne crois pas cependant, qu'avec enthousiasme j'aye voulu le saisir, pour m'ériger en petit diplomate : non, général ; je fis à la personne chargée de me parler les réponses que je crus convenables en pareil cas, et si je me suis déterminé à t'écrire relativement à ce, c'est que je crus m'apercevoir que tout étoit de bonne foi, et que cette affaire ayant une heureuse issue, je pouvois être utile à ma patrie, servir l'humanité et coopérer en quelque sorte au bonheur de faire renaître la bonne harmonie entre tant de millions d'habitants de l'une et l'autre nation. Telles ont été mes vœux et non autres ; parlons donc aujourd'hui plus ouvertement de cette affaire, je t'en aurois déjà entretenu une seconde fois,

si tes lettres (que l'on m'a remises toutes ensemble) me fussent parvenues plus tôt.

« *Le déplaisir que la personne à laquelle tu les a dirigées a eu en les lisant et en voyant que tu exiges pour préliminaires de paix l'exécution de la capitulation de Collioure (qui, dit-elle, est soumise par sa cour à la décision d'une puissance neûtre, au choix de la France), incident de la guerre qui peut entraîner des longueurs infinies, dans un moment où il s'agit d'une réconciliation perpétuelle avec laquelle tout doit se terminer, non seulement ne m'a mis à portée de te répondre plus tôt, mais même avoit paru faire oublier entièrement tout traité de paix.*

« *En exigeant ce préliminaire, ce n'est pas, dit-elle, le moyen de se rapprocher : ce seroit d'ailleurs la compromettre vis-à-vis de sa cour à l'insçu de laquelle elle paroît vouloir opérer cette réconciliation ; cependant, pour ne pas te laisser sans réponse concluante, en cette importante affaire, ainsi que tu me le demandes par tes lettres, elle me fait dire de l'écrire que les seuls préliminaires de paix qu'elle pouvoit t'offrir, étoient les articles de cette même paix, que si tu convenois de ces principes ; que vous soyez parfaitement d'accord l'un et l'autre sur ces préliminaires, viendroit naturellement le Traité de paix en grand ; ensuite, vous le proposeriez à vos deux nations respectives, pour avoir leur assentiement, et ce le plus promptement possible, ou il faudrait y renon cer, parce que, dit-elle, tout retard l'exposeroit et le mettroit à découvert vis-à vis de son Souverain, de l'Angleterre et des autres puissances alliées qui exigeroient à l'instant une réparation proportionnée au mépris fait au traité qui les unit. Cette personne conclut en disant qu'elle est persuadée que l'Angleterre cherche à détruire l'Espagne et la France ; que cette puissance verroit de très mauvais œil qu'elle auroit été séduite au point de se compromettre elle-même pour la frustrer de ses projets et de ses idées d'ambition, en faisant une paix qui est l'unique moyen de les faire disparoître et de contenir son pouvoir. Si tu penses autrement, elle attend de ta loyauté la plus grand discrétion et que tu mettras en oubli tout ce qui s'est passé.*

« Je te rends mot à mot ce que cette personne m'a fait dire de t'écrire ; c'est elle qui parle dans tous les endroits de ma lettre qui sont soulignés.

« Ma lettre, dit-on, a été lue publiquement : la personne en question en a paru affectée, elle a pensé que le secret alloit être divulgué : quant à moi, j'ai regardé ce secret d'une nature à ne pas même le confier à mes camarades. Tu sens bien, général, que chaque puissance belligérante porte ses regards attentifs sur tous les mouvemens que font les autres, et règle les siens en conséquence.

« Il est donc bien intéressant, pour celle de ces puissances qui demande la paix, que les autres n'en soient instruits qu'après qu'elle sera signée. Autant ce moment me paroît heureux pour les deux puissances contractantes, autant il deviendra funeste, surtout à ceux qui ont envahi nos possessions, dont une partie leur a été livrée par la plus noire des trahisons.

« Il paroît que la grande difficulté est l'exécution de la capitulation de Collioure; je n'ai aucune connoissance de cette affaire : tout ce que l'on m'a dit à ce sujet (toujours de la part de la même personne), *c'est de remarquer qu'elle réitère*

les offres qu'elle t'a déjà faites de te renvoyer sur le champ le même nombre de prisonniers français que tu as rendus à l'Espagne, par cette capitulation, homme pour homme, grade pour grade, et que ces hommes arrivés dans leur patrie, pourront y servir comme bon semblera ; sans doute que ceci seroit réciproque. on a ajouté une seconde fois qu'en traitant d'une affaire aussi importante que celle de la paix entre deux nations qui ont des intérêts aussi rapprochés, on pouvoit passer sur des choses qui naturellement se trouveroient applanies.

« Par ta lettre du 17, tu me marques de me décider à rentrer dans ma patrie ; il y a cinq mois, général, que je suis tout décidé ; car du moment où je n'ai plus été utile à mes frères d'armes, je n'ai cessé de faire cette demande : toutes mes lettres te le prouvent, et si dès ce moment tu penses que je ne peux en aucune manière servir la République française dans les négociations que j'ai été chargé d'entamer, rappelle-moi promptement : tu ne peux me procurer de plus douce satisfaction. D'ailleurs, cela devient même utile aux intérêts de la nation puisque nous dépensons beaucoup d'argent en pure perte. Salut, fraternité, amitié : SIMONIN. »

Je fis parvenir cette lettre au Comité de Salut public ; ma lettre d'envoi est du 29 vendémiaire, elle est ainsi conçue :

« Citoyens Collègues ; — Le général en chef est venu me joindre aujourd'hui au Boulon, pour conférer avec moi sur certains objets relatifs au service ; il m'a remis une lettre de Simonin, qu'il avoit reçue le 24, le jour même de mon départ de Laguillana ; le trompette qui l'avoit portée a été chargé de remettre à Simonin la réponse dont vous aviez envoyé le projet ; vos intentions sont donc remplies à cet égard, depuis le 24. Je vous envoye la lettre de Simonin, elle est du 21 ; vous devinerez facilement que la personne dont on a l'air de vouloir cacher le nom est le général La Union lui-même, que les paroles soulignées sont celles qu'il a dictées, s'il n'a rédigé la lettre entière.

« Vous observerez que La Union se plaint de ce que le général Dugommier a donné de la publicité à la lettre de Simonin du 4e jour complémentaire. J'ai demandé au général des explications à cet égard : il m'a répondu qu'il étoit dans l'usage de ne recevoir ni lettres, ni trompettes, que devant témoins ou assistans ; qu'il en avoit usé de même dans cette circonstance, mais qu'aussitôt qu'il eût apperçu le petit rameau d'olivier attaché à la lettre en question, et qu'il eût vu les propositions qui y étoient faites, il se détourna et lut tout bas, de manière que le secret ne fût connu de personne ; vous verrez, par la lettre de Simonin, que les proposans espagnols ne jugent pas convenable d'exécuter avant tout la capitulation de Collioure. Ils ont l'air de craindre que cette avance de leur part ne les compromette aux yeux des puissances coalisées. — Outre la proposition, qu'ils ont déjà faite, de laisser la question à la décision d'une puissance neutre, au choix de la France, ils semblent en faire une nouvelle aujourd'hui : c'est de nous rendre un nombre de nos frères pareil à celui des Espagnols qui ont été renvoyés ; mais ils voudroient que, de part et d'autre, les prisonniers rendus pussent servir comme bon leur sembleroit. Cette proposition est contraire à la capitulation, et ne paroit pas nous convenir ; il faut d'abord remarquer que les troupes faites prisonnières à Collioure étoient les meilleures d'Espagne et, sous ce rapport, le gouvernement espagnol seroit charmé de les

employer encore. Je sais bien que ceux de nos frères d'armes qui reviendroient et qui pourroient dès lors rentrer dans l'armée balanceroient avec avantage pour nous le renfort que les Espagnols tireroient d'un tel arrangement; mais si nous devons nous départir en la moindre chose de la capitulation de Collioure, si pour rendre à nos frères d'armes la liberté, à la patrie ses enfants, on juge qu'il puisse être fait quelque modification, il vaudroit mieux, au lieu d'accepter la proposition faite, faire ou recevoir celle *que nos frères d'armes ne serviroient contre aucune des puissances coalisées ;* dès lors, les Espagnols, prisonniers de Collioure, ne serviroient pas contre nous ; nos frères d'armes ne serviroient ni contre l'Espagne, ni contre aucune des puissances ennemies, mais vous pourriez toujours les appeler et les employer avantageusement à la Vendée, ainsi qu'il fut fait de la garnison de Mayence. Salut et fraternité, DELBREL. »

Je fis également parvenir au Comité de Salut public une lettre de Simonin, de même date, 21 vendémiaire, dans laquelle ce payeur faisoit connoître la situation de nos frères d'armes, prisonniers en Espagne. J'ai la copie de cette lettre, mais il paroît inutile de l'insérer ici.

Le 8 brumaire, le général Dugommier m'écrivit une lettre dont voici l'extrait :

« Je viens de recevoir une lettre de Simonin, il me fait espérer la rentrée de nos frères prisonniers, et, d'après ses expressions, ils ne peuvent pas tarder ; voilà donc la capitulation de Collioure en bon train, le reste suivra bientôt. Salut et fraternité.

« DUGOMMIER. »

Quelque séduisantes que fussent les propositions et les promesses que Simonin nous faisoit au nom du général ou du gouvernement espagnol, elles n'avoient en rien ralenti ni changé les dispositions que nous faisions pour une attaque très prochaine.

Le défaut de subsistances, l'insuffisance des moyens de transport avoient seuls retardé l'exécution de nos projets. Vers la fin de brumaire, nos ressources diminuoient au lieu d'augmenter. Nous avions non seulement épuisé nos magasins, mais nous avions déjà touché à l'approvisionnement des places ; celui de Bellegarde même étoit entamé et, faute de fourrages, nous avions été obligés d'envoyer la cavalerie sur les derrières de l'armée. Notre position devenoit de jour en jour plus critique. Il n'y avoit pas un instant à perdre, j'allois joindre le général Dugommier et je lui parlois à peu près en ces termes :

« Général, il y a près de deux mois que Bellegarde est en notre pouvoir, et nous restons immobiles autour de cette place. Depuis cette époque, le sol de la République est entièrement purgé de la présence de nos ennemis, et nous n'avons pas fait un pas de plus sur le territoire espagnol.

La Convention nationale, le Comité de Salut public nous demandent de nouvelles victoires, et l'armée, impatiente d'agir, attend de toi le signal des combats. Tu es toi-même disposé à prendre vigoureusement l'offensive, et tu n'as jusqu'à présent suspendu les coups que tu veux porter à nos ennemis, que pour rendre leur effet plus certain et plus terrible. Tu aurois voulu que des approvisionnemens considérables fussent formés d'avance pour la subsistance de l'armée ; tu aurois désiré d'avoir à ta disposition des moyens de transport suffisans et

capables de suivre rapidement les mouvemens que tu médites. Tes désirs à cet égard peuvent être fondés sur les règles de l'art et de la prudence ; mais la nécessité a aussi ses loix, et il est des circonstances où la prudence même veut qu'on suive audacieusement des plans, des systèmes, qui, dans d'autres occasions paroitroient téméraires. Tu as vu tout ce que j'ai fait pour te procurer les vivres, les fourrages et les charrois que tu demandois pour le succès de tes expéditions; tu as été non seulement le témoin, mais, en quelque sorte, le coopérateur des mesures que j'ai prises. Aujourd'hui, je viens te dire que tous mes efforts sont impuissants. La levée déjà annoncée du *Maximum*, le discrédit des assignats, le défaut de numéraire métallique rendent inexécutables toutes les réquisitions que j'ai faites, tous les achats que j'ai ordonné. Le Comité de Salut public a envoyé des ordres pour qu'on mit à notre disposition des quantités considérables de grains à prendre dans les ports de la Méditerranée, mais les magasins sont presque vides, et ne peuvent pas même suffire à la consommation locale ; jusques à présent, à force de soins et d'activité, j'ai eu le bonheur de fournir aux besoins journaliers de l'armée, mais les versements que faisoient les districts vont toujours en décroissant, mais les achats ne produisent rien, et nous n'avons aucun secours à attendre de la Commission des approvisionnemens. Déjà, tu le sais, cette ressource qui auroit dû rester intacte, est au moment d'être épuisée. Dans l'état de pénurie et d'abandon dans lequel on nous laisse, il ne nous reste d'autre parti à prendre que de combattre pour avoir du pain, ou de rentrer en France pour disputer à nos pères, à nos épouses, à nos enfants, la faible ration que l'on distribue. Dans une telle alternative le choix n'est pas douteux, et je prévois le tien. »

Le général Dugommier, qui connoissoit déjà l'état désespéré auquel nous étions réduits sous le rapport des subsistances, sentoit aussi la nécessité d'en sortir par un coup de vigueur. Eh bien, me dit-il, puisque nous ne pouvons former des magasins sur les derrières de notre armée, il faut, les armes à la main enlever ceux que les Espagnols ont formé devant nous ; il faut que la victoire nous donne ce que tes efforts et tes soins n'ont pu nous procurer : mon plan d'attaque est tout fait, tu le connois, je vais tout disposer pour son exécution.

Tout étoit prêt, nous étions à la veille de la bataille, lorsque, le 26 brumaire, je reçus de Simonin la lettre suivante :

« Simonin, payeur des prisonniers de guerre français en Espagne.

« Aux citoyens représentans du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales.

« Citoyens représentans !

« Je me suis présenté à la personne en question, et lui ai communiqué la lettre du 2, que le général Dugommier m'a écrite le 25 du même mois dernier. D'après l'autorisation qui m'y est donnée, cette personne persistant dans ce qu'elle m'avoit fait dire, et s'expliquant elle-même clairement sur tout ce que j'ai écrit de sa part au général de l'armée française, le 4e jour complémentaire et le 21 vendémiaire, elle m'a chargé de vous transmettre ce qui suit :

« N° 1. *L'Espagne reconnoîtra le système ou forme de gouvernement qu'a adopté ou adoptera la France.*

« N° 2. *La France mettra de suite à la disposition de l'Espagne les deux enfants de Louis XVI.*

« N° 3. *La France rendra au fils de feu Louis XVI les provinces limitrophes de l'Espagne, dans lesquelles il règnera souverainement et gouvernera seul en Roi.*

« *Cet établissement sera fait d'accord entre les deux puissances.*

« *Cette personne a ajouté que ces conditions ne sont dictées par aucun motif que par celui d'une mutuelle convenance, par égard, considération et intérêt.*

« Je suis engagé à aussi vous marquer que sitôt que tout sera parfaitement convenu, cette personne en fera part à son gouvernement, afin d'avoir son *agrément et les pouvoirs nécessaires à la conclusion de cette importante affaire, pour laquelle elle vous demande le plus grand secret.*

« Ma mission, Citoyens représentans, se bornant à écouter et à transmettre les propositions de paix, quelles qu'elles soient, je ne me permettrois d'y faire aucune réflexion, je les laisse à votre sagacité et à votre patriotisme. Je vous écris et vous écriroi littéralement tout ce qu'on me dira concernant cet objet intéressant et, s'il peut être suivi, je me conformeroi avec exactitude au plan que vous me tracerez à cet égard. Vive la République, une et indivisible, la liberté, l'égalité ! C'est là mon désir le plus ardent. Périsse tout Français qui penseroit autrement. Salut et fraternité. SIMONIN. »

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement.*)

Les noms des communes pendant la Terreur.

En parcourant les procès-verbaux de la Convention, on trouve de fréquentes pétitions ayant pour but de demander aux législateurs l'autorisation de changer les noms trop féodaux de certaines villes et de leur substituer des noms plus conformes aux idées du jour. La plupart de ces pétitions sont faites par les Sociétés populaires du cru, quelquefois par la municipalité, quelquefois, mais plus rarement, par les administrateurs de département ou de district. Aucune marche régulière n'est suivie : tantôt, on demande l'autorisation de la Convention qui transforme immédiatement la pétition en motion et la motion en décret, ou l'envoie dans les Comités ; tantôt, c'est un simple avis que les Sociétés populaires adressent à l'As-

semblée. Le désordre était tel que beaucoup de villes changèrent de nom sans que la Convention en ait été avisée.

Sous les prétextes les plus futiles, les Sociétés populaires remaniaient le dictionnaire géographique de l'ancienne France, comme la Constituante avait bouleversé la carte des anciennes provinces. C'est pour supprimer les mots Roi, Reine, Prince, Duc, Comte, Baron, Louis, Saint, Chapelle, Abbaye, Sur, Sous, Château, etc. ; pour rappeler un événement des républiques grecques, romaines ou françaises, pour se mettre sous la protection de Voltaire, Rousseau ou Marat ; souvent on changeait pour changer.

La ville qui semble avoir donné le branle à cette manie ridicule est Bar-le-Duc, qui sollicite la Convention dès le 9 octobre 1792, et la première qui paraît avoir songé à supprimer le mot Saint [1] est Saint-Florent-le-Vieil qui substitua à son nom, empreint de modérantisme et de fanatisme, celui de Mont-Glône, le 22 février 1793.

Aguts-Rousseau	Aguts (Tarn).
Aignay-Côte-d'Or	Aignay-le-Duc.
Ain-sur-Saône	Saint-Laurent (Ain).
Alont-sur-Garonne	Caumont (Mont-Calvas).
Ambarvalle	Sainte-Hélène-Bondeville (Seine-Inférieure).
Ami-des-Lois	Saint-Aigulin (Charente-Inf.).
Angély-Boutonne	Saint-Jean-d'Angély.
Arc	Saint-Jean-de-Maurienne.
Argenton-le-Peuple	Argenton-le-Château.
Armes-Ville [2]	Saint-Etienne.
Arnay-sur-Arroux	Arnay-le-Duc.
Arnon-Libre	Culan (Cher).
Astier-sur-l'Isle	Saint-Astier (Dordogne).
Athée	? (Indre-et-Loire).
Aubin-Rousseau	Saint-Aubin-d'Arquenay (Calvados).
Auluel-la-Montagne	Sainte-Gemme (Seine-et-Oise).
Austrie-la-Montagne	Saint-Lizier (Ariège).
Auvers-l'Union	Auvers-le-Hamon (Sarthe).
Auxy-la-Réunion	Auxy-le-Château (Pas-de-Calais)

1. Lorsque les communes se bornèrent à retrancher le mot Saint, nous n'avons pas cru utile d'en faire mention dans la liste ci-dessous.

2. Après le décret du 10 brumaire an II supprimant les noms de *ville, bourg* et *village* et les remplaçant par le nom de *commune*, Saint-Etienne s'appela *Commune d'armes*.

Availles-la-Montagne	Availles-Limousine (Vienne).
Avesnes-l'Egalité	Avesnes-le-Comte.
Bar-sur-Nonette	Baron (Oise).
Bar-sur-Ornain [1]	Bar-le-Duc.
Barat	Saint-Michel (Faubourg de Tarascon).
Beau-sur-Cher	Saint-Martin-le-Beau (Indre-et-Loir).
Beaulieu	Saint-André-de-Buèges (Hérault).
Beaume-le-Jura	Beaume-les-Moines ou Beaume-les-Messieurs.
Beaumont-sur-Sarthe	Beaumont-le-Vicomte.
Beaupré	Marquise (Pas-de-Calais).
Beauvais [2]	Saint-Barthélemy.
Bec d'Ambès	Gironde (le département de la).
Bel-Air	Saint-Haon-le-Châtel.
Bel-Air-sur-Aisne	?
Bel-Air-sur-Arroux	Toulon-sur-Arroux.
Belle-Défense	Saint-Jean-de-Losne.
Belle-Fontaine	Villecomte (Côte-d'Or).
Bellevue-les-Bains	Bourbon-Lancy.
Bellot-la-Montagne	Bellot (Seine-et-Marne).
Bethizy-la-Butte	Bethizy-Saint-Pierre (Oise).
Bièvre-la-Montagne	Bièvre-le-Châtel (Seine-et-Oise).
Boiscommun	? (Loiret).
Boissy-la-Montagne	Boissy-Saint-Léger.
Boissy-sous-la-Montagne	Saint-Yon (Seine-et-Oise).

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

1. Bar-sur-Ornain fut le premier nom que prit la ville de Bar-le-Duc (9 octobre 1792). Le 8 avril suivant on décréta que son nom sera Bar-sur-Meurthe ! Un décret du 8 juillet 1793 vient confirmer celui du 9 octobre.

2. En honneur du conventionnel Beauvais de Préau, mort à Montpellier, le 27 mars 1794.

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD

Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4

Correspondance de Louis XVIII avec le comte d'Avaray[1].

1810-1811

(Suite.)

VIII

A Hartwell, ce 17 janvier 1811.

On prétend, mon ami, qu'il y a encore une occasion *at hand,* et j'en profite pour vous écrire quelques lignes. Je dis *encore,* car malheureusement mon épître du 7 n'a pu, grâce à mes lanterneries, partir par le packet-boat de ce mois-ci, et il a fallu saisir une occasion, *conveyance* dont je n'aime l'emploi que de surérogation. Cette fois-ci pourtant, je ne suis pas fâché d'en trouver une, car enfin c'est aujourd'hui le 17 et le 17 est un jour *conséquent* puisque c'est celui où nous célébrons la fête de votre digne patron saint Antoine. Je ne sais pas si, comme lui, vous résisteriez à toute espèce de tentations, mais je suis bien certain que si l'ennemi du salut, pour vous perdre, se bornait à vouloir vous effrayer, il y perdrait son latin.

Les nouvelles du Continent sont peu intéressantes. Lord Wellington et Masséna sont toujours sur le qui-vive. Le dernier a reçu ses renforts, mais je ne sais pas s'ils suffiront à le mettre en état d'attaquer une position aussi formidable que celle de son adversaire. On a dit qu'un espion était tombé entre les mains de lord W. et que sur le point d'être exécuté, il aurait racheté sa vie par des révélations fort importantes, et que, par cette raison, on avait retiré les congés aux officiers qui en avaient. Cette nouvelle ne se confirme pas et je crois que l'histoire des congés tient à l'arrivée des renforts de Masséna, mesure sage, mais qui ne fait qu'augmenter pour l'enfant pourri de la Victoire (ainsi que l'appela un jour le marquis de Gallo, qui depuis... Naple alors estimait ses vertus) les difficultés de l'attaquer. D'ailleurs, Buonaparte a englouti le Holstein, la plus grande partie des..... et les villes Anséatiques ; de notre tems, une telle entreprise eût fait quelque petit bruit ; aujourd'hui c'est un événement des plus minces. On dit que la Norwège s'est mise en insurrection pour ne pas fournir de matelots à B. P. Je ne réponds pas de la nouvelle. Une

1. Antoine-Louis-François, comte d'Avaray, ancien colonel au régiment de Boulonnais était l'ami le plus intime de Louis XVIII. C'est avec lui qu'il émigra en 1791. Atteint depuis longtemps d'une maladie de poitrine, qu'aggravait encore le climat de l'Angleterre, cédant aux instances de Louis XVIII, le comte d'Avaray alla passer l'hiver de 1810-1811 à Madère où il mourut en 1811.

autre qui paraît plus certaine, c'est que les janissaires se sont soulevés, demandant le redressement des abus et les têtes des gens qui leur déplaisaient. Le grand Seigneur s'est prudemment retiré à bord de sa flotte et a envoyé chercher d'autres troupes qui sont tombées sur le corps des janissaires, les ont deffaits et en ont passé 18,000 au fil de l'épée. Mais pendant trois jours qu'ils ont été maîtres de Constantinople, ils ont mis le feu à un quartier, pillé d'autres maisons et, qui pis est, forcé le sérail. Je crains qu'on ne soit obligé de traiter le harem comme un régiment qui a eu la morve ; voyez-vous d'ici feu M. de Sarsfield faisant son inspection !

Voilà de quoi rire, mais ce qui n'est pas plaisant, c'est le soulèvement général de l'Amérique espagnole, qui se déclare indépendante, et la conduite des Cortès qui retrace celle de notre première assemblée : je sais quelqu'un qui pourrait bien dire à ce sujet :

Hoc caverat provida mens Reguli
Dissentientis conditionibus
Fœdus, et exemplo trahenti
Pernicium veniens in œrum.

Mais ce genre de consolation n'est que triste.

J'ai reçu une lettre de M. le duc d'Orléans, de Palerme, du 1er novembre ; il ne me parle que *per transeunam* de son retour d'Espagne. Est-ce prudence, est-ce insouciance? Je crains que le voyage de Catalogne à Cadix ne décide la question, il me parle d'ailleurs de la naissance de son fils, s'excuse de ne m'avoir pas prié d'en être le parrain, sur le désir que le roi et la reine de Naples lui ont témoigné de l'être, et prend acte de là pour me demander de tenir le second avec la reine, à laquelle il écrivait sur ce même sujet. Cette demande et la vue de l'adresse à ma pauvre femme m'ont fait de la peine ; mais j'en eusse éprouvé davantage, si la date avait été postérieure au 13 novembre. Il pouvait bien être en sécurité le 1er puisque j'y étais moi-même. Ce sont peut-être là des bêtises, aussi ne le dirais-je pas à un autre, même à un ami, si j'en avais un qui n'eût pas comme vous l'intelligence du cœur.

L'affaire de la régence est *settler ;* la reine et le prince de Galles ont accepté, l'une le soin de la personne du roi, l'autre la régence, avec des limitations que le Parlement y a mises et qui sont les mêmes qu'en 1789, et le bill est déjà à la seconde lecture. Tous les esprits sont dans l'attente d'un nouveau ministère ; les amis de lord Granville paraissent persuadés qu'il en sera ; mais on dit (que le Roi) va, *corpore ac menti,* beaucoup mieux. Ainsi, il pourrait se faire que tout se terminât, ainsi que tout a commencé, précisément comme il y a vingt-deux ans.

Adieu, mon ami ; les petits présents entretiennent l'amitié, ainsi recevez ce porte-feuile qui m'a paru gentil : si ce ne sont pas des étrennes, ce sera au moins un bouquet pour votre fête. *Iterum,* adieu.

IX

A Hartwell, ce 6 février 1811.

Depuis votre lettre du 15 novembre, je n'ai rien reçu de vous, mon ami; j'ai bien eu de vos nouvelles par une lettre de M. de Pradel à son père; mais ces nouvelles mêmes sont bien vieilles, car elles sont du 29 novembre. Chaque jour, je m'attends à recevoir quelque chose, chaque jour, j'éprouve le désappointement de Nina; mais comme je n'aime pas à me tourmenter sans motif solide, je me dis, il n'y a sûrement rien de fâcheux, car, je le saurais : le mal a des ailes, le bien a la goutte. A propos de cela, je vous dirai que dame Podagre ne m'a pas encore honoré de sa visite, je n'en ai aucun avant-coureur, ce qui n'empêche pas que, vu la saison, je ne l'attende chaque jour. Elle ne vient pas, et ce qui pourra vous surprendre, je supporte ce désappointement avec beaucoup plus de résignation que celui dont je vous parlais tout à l'heure.

Je viens d'éprouver une scène assez désagréable; la pauvre cervelle de Peyronnet est, je crois, partie; il a débuté par faire une sortie à ma toilette, de telle espèce que je l'ai engagé à ne pas renouveller pareille indécence. Le lendemain, il m'a écrit des lettres respectueuses, mais où il n'y avait pas le sens commun. Blacas, l'archevêque, le duc d'Havré, l'ont vu *together*. Le premier vous donnera le détail de ses prétentions, de ses extravagances, de ses variations d'idées, enfin du congé d'un mois que je lui ai donné pour faire ses réflexions. Le comte de la Châtre, qui l'a vu, avant hier ou samedi, mande que sa déraison est toujours la même; qu'il l'a trouvé si changé qu'il le croit malade et qu'il ne serait pas surpris qu'on fût obligé de l'envoyer tenir compagnie à M. de Franval. Je serais fâché que sa tête ne se remît pas, parce qu'après tout, je vois en lui le manœuvre de l'édifice dont Forster fut le Palladio; à cela près, la perte serait petite [1].

Bl[acas] m'a dit qu'il vous avait parlé de certaines lettres amicales écrites à Michel Forster; je l'en ai grondé, parce qu'il est inutile d'écrire de ces choses-là en Afrique; mais il m'a dit qu'il avait mis l'emplâtre sur le mal, et je lui ai pardonné. J'ajouterai donc (et j'espère en être crû) que ces gentillesses n'ont pas fait éprouver l'ombre de l'émotion audit Michel. Achille ne pouvait être blessé qu'au talon, Ferragus au nombril, et Michel au cœur.

Je ne vous dirai rien de la guerre, mais la politique prend une face singulière; on dit (et j'ai peur que cela ne soit vrai, car ce bruit vient à la fois de Paris et de Cadix) que B. P. veut remettre Ferdinand VII sur le trône en lui faisant épouser une sœur de la malheureuse archiduchesse

1. Ceci fait allusion au départ de Monsieur en 1791. Il se sauva du Luxembourg et dut son salut à M. d'Avaray. Peyronnet était alors garçon de garde-robe; il fut mis dans la confidence des plans d'évasion et Monsieur l'emmena avec lui. Forster est M. d'Avaray.

Marie-Louise[1]. De leur côté, les Cortès, si j'en crois une gazette imprimée à Cadix et que j'ai lue, ont déclaré qu'elles ne reconnaîtraient point Ferdinand, s'il arrivait sous la protection d'un tyran *usurpateur du trône de Louis XVIII*. Ainsi, les voilà qui proclament les droits d'un souverain étranger, tandis qu'ils s'élèvent au-dessus de l'autorité du leur. Cette inconséquence vient, à mon avis, de ce que trop de gens croyent que le peuple est souverain et qu'il peut, à son gré, faire des révolutions, pourvu qu'elles ne soient pas sanglantes. Jusqu'où cette funeste opinion ne s'est-elle pas étendue ? Croiriez-vous, mon ami, que non seulement le roi de Suède défend les sentimens et la conduite de son oncle, mais qu'il le regarde comme roi légitime[2]. Je ne vous en écrirais pas, s'il ne l'eût dit qu'à moi, mais malheureusement beaucoup d'autres l'ont entendu de sa bouche.

L'affaire de la régence va se terminer, le consentement, dirai-je royal? a dû être donné hier au bill ; le prince doit prêter aujourd'hui serment devant le conseil privé et être ensuite, jeudi, je crois, installé au Parlement ; il a déclaré qu'il ne changerait point le ministère, et c'est, *in my poor opinion*, ce qu'il peut faire de mieux : 1° parce que le roi est réellement en beaucoup meilleur état ; il a vu ses ministres, et on ne doute pas que d'ici à deux ou trois mois il ne soit complettement guéri, ainsi ce que le prince ferait aujourd'hui serait renversé alors ; 2° parce que cela ne fût-il pas, ce serait toujours agir avec cette prudence qui sied bien au pouvoir, et avec respect pour son père, de paraître espérer sa guérison et de lui épargner la peine de refaire maison nette. J'imagine que vous recevez les papiers là-bas, ainsi vous y verrez la lettre que la reine a écrite à son fils pour lui insinuer cette mesure et la *very dutiful* réponse du prince ; je me trompe, peut-être, mais cette correspondance me paraît une convention entre la mère et le fils, *to countenance* celui-ci vis-à-vis de ce qu'on appelle son parti et qu'il s'agissait *to baffle*.

J'espère que vous aurez reçu tous mes paquets et notamment celui du 17 janvier. Adieu, mon ami.

X

A Hartwell, le 3 mars 1811.

J'ai reçu, mon ami, presqu'à la fois vos deux lettres du 19 décembre et 16 janvier ; celle du 31 décembre est encore à venir. Je crains qu'il ne

1. Ferdinand VII, né en 1784, mort en 1833, avait succédé, en 1807, à son père Charles IV, contraint d'abdiquer.

2. Gustave IV Adolphe, fils de Gustave III, était né en 1778. A la mort de son père, la régence avait été confiée au duc de Sundermanie, son oncle. Monté sur le trône en 1798, ami particulier du duc d'Enghien, Gustave IV voulut seul continuer la guerre contre Napoléon ; vaincu et forcé d'abdiquer en 1809, son oncle lui succéda sous le nom de Charles XIII et adopta Bernadotte. Gustave IV avait épousé une princesse de Bade ; au congrès de Vienne, il réclama la couronne pour son fils, le prince de Wasa. Sa demande ne fut pas prise en considération. Le monarque détrôné voyagea successivement sous les noms de comte de Gottorp, de duc d'Holstein et de colonel Gustafson. Il mourut à Saint-Gall, en 1837.

lui soit arrivé malheur entre Madère et Lisbonne, car les communications entre nous et le Portugal sont fréquentes et exactes. Mais, combien celle du 16 janvier m'a touché ! Je vous parlerai bien vrai, mon ami ; si, lorsque vous êtes parti, j'avais vu les ciseaux si prêts à couper le fil qui suspendait sur ma tête le glaive que je n'appercevais même pas, je doute qu'il eût été en mon pouvoir de ne pas vous retenir, et je l'ai bien senti au moment de mon malheur. Mais actuellement que mes regrets ont perdu cette première violence à laquelle les secours de l'amitié sont si utiles, je suis fort aise de n'avoir pas eu cette triste prévision ; agir en conséquence eût été tuer la poule aux œufs d'or : la comparaison est peut-être bizarre ; mais je n'en connais pas qui rende mieux ma pensée,

Mes regrets ont donc, comme je viens de vous le dire, perdu leur *scharpness*, mais ils existent toujours ; peu de chose les réveille : par exemple, l'autre jour, j'ai jeté les yeux sur un papier qui traînait dans le sallon ; c'était un compte de billard ; le côté du roi de Suède était marqué par les deux initiales L. R. Je me suis rappelé qu'en vous écrivant il m'est bien souvent arrivé, pour abréger, de désigner ainsi ma pauvre femme, et j'ai senti que cela ne m'arriverait plus. Une autre fois, avant le dîné, le duc d'Havré arrivait au sallon suivi de près par Mad. de Serent que je n'appercevais pas ; me trouvant auprès de la cheminée, sa politesse l'a fait se jetter tout court à droite, comme il faisait dans des temps plus heureux ; est-ce que je n'ai pas éprouvé je ne sais quelle illusion, dont la fin a été pénible ? Mais ce qui l'est plus, ce que je sens plus vivement. parce que c'est une peine ajoutée à une autre, c'est que le moment est venu où ses cendres chéries n'habiteront plus le même pays que moi ; leur départ aura lieu mardi. Cela ne pouvait être autrement, d'après une volonté que j'ai dû respecter ; tôt ou tard, il fallait que cela arrivât ; j'en avais à peu près calculé le moment. N'importe, je me suis, pour la seconde fois. séparé d'elle. Le roi de Sardaigne a voulu que personne de marque n'accompagnât le corps ; je n'ai pas pensé que l'interdiction s'étendît jusqu'à un ecclésiastique, et j'ai fait choix de l'abbé Jalliet que j'ai chargé en même tems de parler, avec prudence, d'une autre affaire que mon beau-frère voudrait renvoyer à la conclusion de la paix générale.

Je reviens à vous, mon ami, et vous me pardonnerez de m'en être écarté, vu le sujet que je traitais. Vous avez passé un douloureux mois entre l'arrivée de cette gazette et celle de M. de la Chapelle. Je conçois tout ce que l'inquiétude a dû vous faire souffrir pendant ce tems, mais je ne sais si je n'aime pas mieux que vous ayez eu ce mal, que si vous aviez eu tout d'un coup la triste certitude du malheur. Je crains les coups de foudre pour notre France. Je ne reviens pas qu'au 16 janvier vous n'eussiez pas encore reçu une lettre du 3 ou 4 décembre ; il faut que la malle soit partie de Londres avant leur époque ordinaire. J'y ai du regret ; arrivée plus tard, cette lettre aura versé du vinaigre sur votre plaie ; ce n'est pas que, d'après celle que M. de la Chapelle vous a apportée de Blacas, la mienne ait pu vous rien apprendre, — mais les larmes que j'ai versées en l'écrivant me font croire que les vôtres auront pu couler en la lisant.

Le roi de Suède part d'ici demain avant le jour, et d'Angleterre avant la fin de la semaine prochaine. Il va d'abord à Heligoland, puis à Aupolt, pour tâcher d'avoir, avec la Suède, des communications relatives à ses biens personnels, dont il ne touche plus rien depuis longtems; de là, en Russie, d'où son désir est de retourner en Suisse. Pauvre Prince ! je crains bien que le bonheur, dont il est si digne, ne l'ait fui pour toujours ! Ce n'est pas le souvenir de ses malheurs qui le tourmente; il en parle, au contraire, avec un sang-froid dont il faut être journellement témoin pour y croire ; c'est le repos qu'il cherche, et courir après n'est pas le moyen de le trouver : de plus, quoiqu'il ne s'explique pas bien positivement sur cet article, il n'est que trop aisé de voir qu'il a des chagrins domestiques. J'aimerais bien mieux actuellement qu'il ne fût jamais venu en Angleterre. Malheur aux francs-maçons et surtout aux illuminés, leurs dignes enfans ! Ils sont, je crois, en grande partie cause de ses malheurs, et depuis qu'il a perdu son trône ils lui ont fait et lui font encore bien du mal.

Ma nièce a fait une perte qui lui a été bien sensible en la personne de Mad. de Chanclos. Nous l'avons appris par Pettersbourg, et ma charmante étoile a voulu que j'en reçusse le premier la nouvelle par une lettre de Mad. de Tarente arrivée plus tôt que d'autres plus anciennes. Ne me sentant pas assez fort pour annoncer moi-même ce malheur, j'en ai chargé mon neveu ; mais néanmoins c'est toujours par moi que le triste avis est venu.

La santé morale et physique du roi d'Angleterre va de mieux en mieux ; cependant, la régence continue toujours, et on ne sait pas quand elle finira. — Elle a débuté par la prise de l'Isle-de-France, chacun peut avoir son avis sur cet événement. Vous savez, sans doute, la mort du marquis de la Romana ; le duc d'Albuquerque l'a suivi de près au tombeau. Adieu, mon ami.

XI

A Hartwell, ce 1er avril 1811.

J'ai reçu, le même jour, mon ami, il y a environ trois semaines, vos deux lettres du 31 octobre (décembre ?) et du 25 janvier et 12 février. La dernière m'a peiné ; mais une postérieure de 12 jours que M. de Pradel a reçue de son fils, m'a remonté. Il n'y a pas de climat sur la terre qui n'ait sa mauvaise saison ; la différence qu'on pourrait graduer depuis l'équateur jusqu'aux pôles ne consiste (et c'est bien quelque chose) que dans le plus ou le moins de durée et d'intensité ; vous l'avez éprouvé à Madère et vous vous en êtes ressenti dans la proportion du degré ; mais j'espère que, en revanche, vous allez jouir, dans la même proportion, du bénéfice de la belle saison. Dieu veuille que vous ayez un mois de mars comme le nôtre ! Jamais dans aucun pays je n'en ai vu de pareils ; et ce n'est pas qu'il n'ait gelé presque toutes les nuits, souvent même à la glace ; mais une fois huit ou neuf heures arrivées, on ne s'en doutait plus ; c'était le mois de mai, quand il est bien à son point. Aussi tout pousse, Dieu sait ! Les

abricots sont noués, les pêches le seront bientôt. Les lilas sont tout verds; on distingue la couleur de leurs grapes; il y a des maronniers en feuilles et dont les fleurs sont formées; les corps même s'en ressentent. Mars a maintenu le bien d'un hyver fort doux; point encore de goutte, *à brebis tondue, Dieu mesure le vent.*

Hélas! je l'éprouve bien qu'elle est tondue cette pauvre brebis! Vous savez combien j'aime la belle saison, quelles jouissances me procurent les premiers beaux jours, les premières feuilles, les premières fleurs! Les jouissances ne sont pas détruites, mais la goutte d'absynthe s'y fait sentir. Quand je respire cet air si salutaire, je me dis, il lui ferait tant de bien! J'ai dans ce moment-ci sous les yeux un chamalea blanc qui ne fut jamais si beau que cette année; je me rappelle que je l'avais acheté pour sa fête, à notre arrivée ici; je me promène dans le jardin, je vois mes rosiers qui poussent bien; à qui offrir les roses? La Saint-Joseph a passé; elle était si douce les années dernières; cette fois-ci je l'ai adressé (et cela au pied de la lettre) en disant pour elle l'office des morts. Eh bien! je ne voudrais pas que cette goutte d'absynthe cessât, car pour cela il faudrait l'oublier. L'oublier! Ah Dieu! je suis comme les enfants d'Israël qui disaient : *Super flumina Babylonis, illic sedimus et flevimus, dum recordaremur tui, Sion!* Mais ajoutons tout de suite : *Si oblitus fuero tui, Jerusalem, oblivione detur dextera mea.* D'ailleurs, cette amertume n'est pas sans quelques douceurs, toutes les fois que j'éprouve ces tendres regrets, je sens que je lui rends un hommage bien pur, car il se passe dans la pureté de mon cœur. Et si, comme je l'espère, elle a reçu le prix de ses souffrances, ne doit-elle pas jouir de l'attachement de son ami? Ce que je dis ici de moi, je le dis de vous. Croyez, mon ami, qu'elle jouit de vos regrets tout comme des miens, et que dans les prières qu'elle m'a promis de faire pour moi, vous n'êtes pas oublié.

Mon cœur a, je crois, deviné, ou pour mieux dire pressenti ce que vous me diriez au sujet de ma nièce. Dans les premiers jours de mon malheur, dans ces instans où la présence des objets chéris est un besoin impérieux, je la faisais souvent prier de passer chez moi, et elle y accourait avec l'empressement le plus aimable; j'ai, par degré et presque sans m'en appercevoir, éloigné les *summous;* finalement, elle me dédommage d'une partie du tems que je passais là-haut; et j'espère être par là garanti de nouvelles habitudes; car mon cœur est satisfait, autant du moins qu'il peut l'être, en voyant partout une place vide à côté de moi.

Ce que vous me dites de Celignon est fort juste. Je crois pouvoir assurer que son cœur a cruellement souffert, mais son amour-propre a été pour tout le monde involontairement tellement *trampled upon,* que je ne crois pas qu'il y ait de supplice pareil, et qu'avant même le malheur, il me faisait pitié et je lui adressais quelques mots. Il faut, à ce sujet, que je vous raconte une anecdote honorable à Lefaivre, qui, comme vous le savez, n'était pas ami de l'autre. Appelé alors qu'il n'en était plus tems, il n'a pu arrêter la faulx de la mort, mais par des soins assidus, par

le service le plus adroit, par de petits secours de son art, il l'a rendu un peu moins douloureuse. Ma pauvre femme lui en exprimait sa sensibilité. Votre Majesté, lui dit-il, veut-elle me prouver qu'elle est contente de moi ? qu'elle daigne donner quelques marques de bonté à M. Colignon. Aussitôt, elle ordonna qu'il entrât, ce qu'elle n'avait pas souffert depuis quatre jours, lui parla avec bonté, et jusqu'au dernier moment le traita comme par le passé. Ce qui met à mon avis le comble à la bonne action, c'est que je n'en ai été instruit qu'un mois après, par mon frère qui, lui même, ne faisait que de l'apprendre de bouche en bouche.

Vous êtes étonné, et vous devez vous sembler à vous même avoir raison de l'être, de mon silence sur les projets du roi de Suède. Son âme généreuse a eu et aura toujours celui de servir la bonne cause de son bras. Je n'oublierai jamais qu'heureux alors il tendit la main à mon infortune. Ma reconnaissance, mon amitié pour lui me suivront jusqu'au tombeau ; j'aurai toujours en horreur le crime qui l'a précipité du trône ; mais je vous l'avoue, j'ai cessé d'en être surpris. Gardez-vous de croire que je veuille l'accuser de démence, mais n'est pas fou qui ne raisonne point. Intact, sublime dans tous ses principes d'honneur et de vertu, il n'est malheureusement pas si bien partagé du côté des idées et surtout de la suite dans ses idées. Plût à Dieu que les francs-maçons se fussent bornés aux concerts de la loge olympique, et surtout que l'illuminisme n'eût jamais existé ! Je crains de n'être pas clair, mais autant que ma main obéit aisément quand je veux parler de mes peines personnelles, autant elle répugne à traiter le sujet en question. Jamais, je le prédis, il ne remontera sur son trône, et, je l'ajoute avec douleur, jamais le moindre rayon de douceur ne luira pour lui. Tout ce que la Providence lui avait ménagé de consolations n'est plus pour lui qu'une nouvelle source d'infortunes. D'autres (car c'est encore un de ces points dont je ne puis parler sans déplaisir) vous apprendront tous les petits chagrins, plus cuisans souvent que les grands, qu'il a eus depuis le 4 mars, lorsqu'il est parti d'ici jusques et compris le 27 qu'il s'est embarqué à Yarmouth. Honte à ceux qui les lui ont fait éprouver. Il a désiré mon portrait, et vous pensez bien qu'il l'a ; j'ai aussi le sien qui est fort ressemblant : mais tout le monde s'accorde à dire que le chef-d'œuvre de M. Huet est celui qui, je l'espère au moins, est depuis longtemps à Funchal.

Du 2. — J'ai commencé hier ; je continue aujourd'hui. Les papiers de ce matin nous ont appris que le duc de Sudermanie est fort malade, et quelques-uns ajoutent, qu'à raison de son état, il a remis le timon des affaires à Bernadotte, qui a été déclaré Régent ; il ne m'est pas bien démontré que la maladie soit vraie, mais quoiqu'il en soit, ce plat usurpateur a bien exactement ce qu'il mérite ; eh bien ! j'en suis fâché, car le malheureux roi possède encore quelques fonds en Suède, et tout *rogue* qu'est l'oncle, il valait mieux avoir affaire à lui qu'à un caporal étranger. De plus, Gustave IV l'aime, ce misérable oncle ; il n'y a pas eu moyen de lui ouvrir les yeux sur ce chapitre, quoique je sois bien loin d'approuver la peine qu'il ressentira de ce qui arrive ; malgré moi, j'y prendrai part.

Je suppose que vous savez à présent que M. de Carové est mort en arrivant au Brésil. Heureusement, lord Strangford avait déjà fait (ou du moins commencé, car nous n'avons pas encore la certitude que l'affaire soit terminée) avait, dis-je, fait plus que votre note. J'ai un point de contact avec ledit lord, par M. de Gestas, et quoique ce soit encore un jeune homme, j'aime, tout franc, mieux ce canal que celui du Nonce, dont nos évêques pensent bien du mal. Voici un trait de lui qu'un d'eux m'a raconté. Vous vous rappelez que des dix-neuf évêques qui étaient en Angleterre, lors de la demande des démissions, quatorze restèrent fermes et cinq seulement se démirent. Monseigneur Galoppi qui, ce me semble, était alors à Florence, fut le premier qui en reçut la nouvelle, et il s'empressa de dire aux évêques qui s'y trouvaient, qu'il y avait quatorze démissionnaires. Cet exemple les entraîna et, certes, ce ne fut pas *fairly dealt.*

Voilà donc un poupon dans la famille Napoléonne. Qu'il soit sorti des flancs de la malheureuse archiduchesse, ou entré chez elle par la porte de sa chambre, peu m'en chaut. Beaucoup de gens regardent cet événement comme fort important. Je ne puis être de leur avis, et voici mon dilème : Si Dieu a condamné le monde, B. P. ne manquera pas de successeurs ; si, au contraire, la colère divine s'appaise, toute la marmaille du monde n'empêchera pas l'édifice d'iniquité de s'écrouler.

Une brillante expédition devant Cadix, mais qui, par la faute, dit-on, du général espagnol La Pepa, n'a pas eu toutes les suites qu'on avait lieu d'en attendre. Masséna en retraite, voilà mes nouvelles, ou plutôt voilà le point où aujourd'hui en sont ici les nouvelles de l'armée.

Le roi d'Angleterre, va, dit-on, de mieux en mieux ; cependant il s'élève, de tems en tems, de petits nuages sur la vérité de cette assertion. Le fait est que personne n'a encore fixé, même par approximation, le terme de sa complette guérison.

Vous avez perdu votre oncle, M. de Melle. Je vous le dis sans préface, parce que je crois que cette perte ne vous est pas fort sensible, d'autant plus que votre mère même ne regrettera pas beaucoup un frère qui était si peu son frère. Il y-a environ un an qu'il est mort. Mais le duc d'Havré, son cousin germain par leurs femmes, n'en a reçu la nouvelle que depuis une quinzaine de jours. Adieu, mon ami.

Vte B. D'AGOURS.

(La fin prochainement.)

Dépenses de Le Prévôt de Beaumont[1] au château royal de Vincennes.

			Livres.	Sols.	Deniers.
1769	Novembre.	1 paire de bas de filosel	6	»	»
		1 culotte raccommodée...	»	12	»

1. Bibliothèque de l'Arsenal. Nous n'avons pu retrouver les états de dépenses des mois qui ne figurent pas sur cette liste.

			Livres.	Sols.	Deniers.
1770	Janvier.	1 paire de bas de filoselle pluchés...	6	»	»
		1 paire de jarretières de Sedan	»	13	»
		1 paire de boutons de manche.....	»	15	»
		1 paire de gants de castor.....	1	15	»
	Mars.	18 aunes de toile pour 6 chemises, à à 2 # 10 s.....	45	»	»
		Poignets.....	1	7	»
		Façon des chemises.....	6	»	»
		Toile pour 6 coiffes de nuit.....	6	11	3
		Façon des coiffes de nuit.....	1	10	»
		Pour avoir marqué le tout	»	3	»
		Une culotte raccommodée et pièces fournies.....	»	16	»
	Avril.	Une paire de souliers	5	10	»
		Deux paires de bas de filozelle.....	6	»	»
	Juin.	Un mouchoir pour le col.....	3	5	»
		Une paire de bas de filozelle.....	6	»	»
	Aoust.	Une paire de bas de filozelle pluchés.	6	»	»
1771	Décembre.	Une paire de bas de filozelle.....	6	»	»
		Une paire de gands fourés.....	4	»	»
	Mars.	6 mouchoirs de poche communs....	8	8	»
		Façon, et pour les avoir marqués...	»	14	»
	Avril.	1 aulne 3 quarts de panne noire pour une culotte à 12 #.....	21	»	»
		Doublure, poches, jarretières, bouts, boucles et façon de la culotte.....	8	6	»
		10 aulnes de calemande rayée pour une robe de chambre à 45 s.....	22	10	»
		7 aulnes et 1/2 de somnifère pour la doublure à 45 s.....	16	17	6
		Boutons toile pour les poches et façon de la robbe de chambre.....	10	5	»
	May.	Une paire de bas de filoselle.....	6	»	»
	Juin.	Une robe de chambre et une culotte raccommodées.....	1	10	»
	Novembre.	Une paire de bas de filozelle pluchée.	7	»	»
1772	Février.	2 paires de chaussettes de coton.....	5	»	»
		2 paires de boutons.....	1	4	»
		1 paire de bas drapés.....	4	10	»
		1 paire de boucles de souliers.....	1	10	»
	Mars et Avril.	1 paire de bas de filoselle.....	6	»	»
		1 aulne 1/2 de toile pour 6 paires de chaussons.....	2	14	»
		Façon des chaussons et les avoir marqués.....	1	7	»

			Livres.	Sols.	Deniers.
		2 aulnes 1/8 1/2 de toile pour 6 coiffes de nuit	6	16	6
		Façon de 6 coiffes et les avoir marquées	1	13	»
		4 aulnes de flanelle d'Angleterre à 7 ₶ pour 2 camisoles	28	»	»
		Boutons et façon des camisoles	6	»	»
		2 aulnes 1/2 de toile à 3 ₶ 10 s pour 2 caleçons	8	15	»
		Façon de 2 caleçons, boutons et rubans	3	»	»
	Août.	2 paires de bas de filoselle	12	»	»
		1 ruban pour serre-tête	1	10	»
		Toile pour 6 paires de chaussons	2	14	»
		Façon des chaussons et pour les avoir marqués	1	7	»
		Raccommodage d'une culotte et d'une veste	1	10	»
	Septembre.	Une paire de pantoufles	5	10	»
	Novembre.	Une grande paire de bas de filoselle pluchée	6	»	»
		3 paires de chaussons de laine	3	15	»
		Un bonnet de laine	3	»	»
		9 aulnes 1/2 d'espagnolette à 6 ₶ pour une robe de chambre et une veste	57	»	»
		2 aulnes 1/2 de flanelle pour doublure à 3 ₶ 10 s	8	15	»
		Boutons et toile pour doubler les manches de la robe de chambre et les poches de la veste	2	15	»
		Façon de la robe de chambre et de la veste	8	»	»
	Décembre.	Pour façon de 6 chemises et les avoir marquées	1	12	»
1773	Octobre.	2 paires de chaussettes de coton	4	10	»
		2 calottes de castor	3	10	»
		Toile pour 6 coiffes de nuit, mousseline pour les garnir et façon	11	7	»
		1 boëte à éponge et une éponge à barbe	1	12	»
		1 savonnette	»	18	»

GUSTAVE BORD.

Lettres et manuscrit de Hoche

(Pièces inédites)

Hoche ; correspondance avec Pache. — Projet d'organisation de l'armée.

Au citoyen Pache, ministre de la guerre, *seul*.

Sherline, à cinq lieues de Liége, le 21 janvier 1793, l'an 1er de la République.

I

J'ai reçu, citoyen, la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, au sujet du congé que j'avais demandé et qui m'était si nécessaire. Je vous observerai, citoyen, que ma demande a été faite au général par le conseil d'administration de mon régiment. Sans chercher à connaître les raisons générales qui m'ont empêché d'obtenir ce que je demandais ; j'aurai l'honneur de vous mettre sous les yeux les motifs qui, je crois, sont la cause qu'on a depuis tenu ma demande dans le secret.

Fatigué, couroucé de voir le désordre, les dilapidations, le gaspillage introduits dans nos armées, je *résolu* d'élever la voix contre les abus que je voyais se propager impunément, et d'en dénoncer les moteurs ; en conséquence je traçai sans crainte le manuscrit que j'ai l'honneur de vous adresser (vous pardonnerez à la dureté en faveur de l'intention). Je le fis voir à un ami dont le zèle imprudent m'a trahi, en annonçant à quelques personnes que j'avais entrepris de faire connaître leur mauvaise administration. C'en fut assez, il n'y eut point de congé pour moi.

Je suis le premier lieutenant de mon régiment, et je vous déclare franchement, citoyen ministre, que cette place est fort au-dessous de mes forces, que je ne négligerai aucun des moyens possibles, pour me mettre dans le cas de rendre à ma patrie des services plus importants que celui d'être continuellement en serre-files. Vous verrez, citoyen ministre, par le mémoire ci-joint qui, au fond, n'est qu'une esquisse, si je puis remplir d'autres fonctions que celles de lieutenant d'infanterie.

J'ai un très grand deffaut, citoyen ministre : je n'ai aucune protection !! Eh quoi ! ayant changé de régime, faudra-t-il toujours employer Messieurs tels et tels, pour occuper un employ qui se trouve si souvent entre quelles mains, grand Dieu ! Il m'est arrivé de demander un jour une place d'adjudant général. Il fallait un homme actif ; ce fut, comme autrefois un danseur qui l'obtint. Actuellement je vois employer à l'habillement des troupes, des recruteurs ; un écrivain de bureau est employé à faire des achats, ou du moins il prend ce prétexte pour quitter son corps.

Citoyen, j'ai perdu ma mère, ma fortune, et suis pour toujours consacré à mon état, que je connais aussi bien que qui que ce soit; je n'ai d'autre ambition que d'être plus occupé, et plus utilement. Si vous daignez lire en entier mon ouvrage, vous jugerez peut-être que j'en suis susceptible. Je me réserve en outre de vous présenter un projet pour lever un corps dont la dépense sera moindre d'un dixième qu'aucune troupe qui soit en Europe. Je l'achève et aurai l'honneur de vous l'adresser par le prochain courier. L'un et l'autre était destiné à être présenté au Comité militaire, mais j'ai pensé qu'ils trouveraient tous deux leur protecteur dans le chef de l'armée, et l'ami de sa patrie.

Soyez persuadé, citoyen ministre, du dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre concitoyen,

L. Hoche,

Lieutenant au 58me régiment, armée des Ardennes.

Le 24 janvier 1793, l'an premier de la République. Avant-garde de l'armée des Ardennes.

C'est la dernière fois, citoyen ministre, que je prendrai la liberté de vous distraire de vos occupations qui doivent être immenses, pour avoir l'honneur de vous présenter le projet économique pour la levée d'un corps, que je vous annonçai en vous envoyant mon mémoire intitulé : *Considérations militaires et réflexions sur l'armée.*

Je conçois facilement, citoyen ministre, que vous devez être cruellement harassé de tous les fatras qui vous sont adressés. Veuillez prendre sous votre protection le projet d'un jeune homme pour qui le bien de sa patrie est tout. Il paraitra bizarre à beaucoup d'hommes qui n'ont d'autres connaissances que celles qu'ils puisent dans les journaux. Aussi, ce n'est point fort heureusement ces inutiles qui seront mes juges. Ce sera vous, citoyen, que les vertus et les talents ont appelé à l'honorable et pénible emploi de veiller sur l'armée ; ce sera vous qui prodiguez et vos veilles et votre santé pour remplir la tâche énorme que vous vous êtes imposé en acceptant votre place.

Aller chercher dans les prisons des défenseurs de la patrie, paraitra chose singulière. Mais qu'on réfléchisse à l'état dans lequel est notre armée, et qu'on fasse attention à l'offre que je fais. Oui, citoyen, donnez-moi à choisir le nombre d'hommes que je demande ; si dans quatre mois ce corps n'est pas le plus instruit, le plus discipliné, le mieux tenu de l'armée, qu'on nomme à mon emploi. Je ne puis offrir ma tête, elle appartient à la République ! j'ai contre la prévention dix années d'expérience et mes réflexions. J'offre donc de prouver, qu'à compter du jour de la réunion, à la fin du quatrième mois, je mettrai le corps en campagne et qu'il sera susceptible de devenir en tout le modèle de l'armée. Il est certain que je ne consulterai point mes surbordonnés pour les faire obéir...

Si on calcule la dépense de la légion, et qu'on la compare aux sommes effrayantes que l'État accorde aux autres corps de l'armée pour leur solde, entretien, gratifications, etc., on trouvera que mes seize cens hommes coûteront à peine pour leurs frais, les dépens d'un bataillon de gardes nationaux, mais une bonne administration pouvoira à ce qu'on ait recours aux magasins nationaux pour obtenir des effets comme souliers, bas, chemises, etc. On trouvera aussi que les besoins de chacun satisfaits, personne ne thésorisera ou du moins que l'argent ne fera faire de sottise à qui que ce soit ; nous avons tant d'exemples que la paye trop forte est une des principales causes de l'indiscipline de nos troupes, que je ne craindrai point d'avancer qu'avec un sou de moins par jour, nos soldats eussent été mieux entretenus. Ce n'est point la forte paye qui rend les militaires heureux, mais bien le bon employ qu'on en sait faire. Ceci n'est nullement problématique.

Ce n'est pas par ambition, par avarice ni par ostentation que je demande le commandement du corps que je propose de lever. C'est parce que je me crois en état de remplir dignement cette place ; c'est parce que j'ai tous les moyens de détail dans la tête ; et ce qui m'autorise à faire cette demande, c'est la facilité qu'ont eue d'obtenir des personnes qui n'ont jamais été et ne seront jamais ce qu'il faut être pour remplir ce dont ils se sont chargés assez légèrement. Pour moi, j'offre la responsabilité de ma personne.

Je vous présente, citoyen, mon projet tel que je l'ai conçu ; j'étais persuadé qu'il faudrait un décret du corps législatif ; on m'assure du contraire. C'est à vous à décider cette question. Vous me pardonnerez la crainte que je ressens en songeant que mon éloignement de votre personne pourra me nuire infiniment. Pourtant, la confiance que j'ai en votre indulgence me rassure ; surtout le bien public auquel vous faites sacrifice de vos travaux, m'enhardit à un point que je ne doute nullement d'avoir des succès dans mon entreprise.

J'ai l'honneur de vous recidiver, au cas que ce projet soit rejetté, l'offre et la demande que je vous ait faites d'être emploié autrement que je le suis à une partie militaire quelconque ; près d'être capitaine puisqu'il existe trois citoyens au second bataillon du régiment qui le sont et qui, dans la colonne des lieutenans, marchaient après moi, je vous supplie de ne pas laisser mon activité languir dans une tente, lorsque je puis être emploié plus utilement ailleurs.

Je vous prie de me croire, en attendant vos ordres impatiemment, le plus dévoué de vos concitoyens.

L. Hoche,

Lieutenant au 58me régiment, armée des Ardennes, auteur d'un manuscrit intitulé : *Considérations militaires et réflexions sur l'armée.*

Un « projet d'un corps à lever dans les maisons de Force », est annexé à ces deux lettres, et forme un « effrayant cahier » de sept pages in-folio, de l'écriture microscopique de Hoche. En voici le préambule :

« La souveraineté résidant essentiellement dans le peuple, au peuple seul appartient le droit de faire grâce aux individus qui, s'étant mis dans le cas d'être détenus pour des délits quelconques, sont maintenant dans les maisons de force entretenues par la République ; — ou pour alléger leurs peines, de les employer seulement à un service qui, étant utile au bien public, tourne et dirige l'emploi de leur tems au maintient et au bonheur de la société qu'ils ont offencés par leur inconduitte.

« Les représentans du peuple, fidèles organes de sa volonté, ayant jugé nécessaire à la défense de la patrie la levée d'un nouveau corps, considérant que les charges de l'Etat sont immenses, et jettant un regard de pitié sur les détenus qui ne se sont pas rendus coupables de crimes de leze nation, d'assassinat ou d'incendie, les tirent hors de captivité, et rompent leurs chaines, les appellent au noble emploi de deffendre l'Etat. En conséquence, la Convention nationale decrète ce qui suit. »

Suit le projet de décret divisé en quatre titres, d'ensemble 37 articles. — « Le ministre de la guerre est autorisé à faire choisir par un ou plusieurs citoyens... les hommes nécessaires... parmi ceux « dont la détention devrait être de deux ans » (Art. 1er), jusqu'au nombre de 1536, destinés à former deux bataillons de chacun huit compagnies (Art. 2). Leur engagement sera pour le tems de la guerre; s'ils sont retenus au-delà de quatre ans, il leur sera délivré à ce terme une somme de 25 livres *en assignats*, à chacun (Art. 3) [1]. Les officiers seront choisis par le pouvoir exécutif; ils devront avoir au moins vingt-trois ans, avoir occupé un grade dans la ligne, et savoir lire et écrire (4). Pour la première fois seulement, les places de sergents-majors, d'adjudants, sous-officiers, et caporaux fourriers, seront remplies par des sujets pris au choix des chefs de corps, dans les troupes de ligne (6). Les articles suivants traitent du mode de remplacement des officiers et sous-officiers en cas de vacance ; du conseil d'administration; des avances pour l'entrée en campagne, etc. — Le titre 2 règle la composition de l'état major ; nous y remarquons, à l'honneur du lieutenant Hoche, *un aumônier* ; le nombre d'officiers et de sous-officiers dans chacun des deux bataillons dont se compose le corps, et dans chacune des huit compagnies de chaque bataillon. « Deux bataillons de 800 hommes chacun, la force de la légion sera de 1.619 hommes, y compris les officiers de l'état-major composé de dix-neuf personnes. » Le titre 3 règle, avec une précision minutieuse, tous les détails de l'équipement du soldat. La chaussure surtout préoccupe sérieusement, et pour cause, l'auteur du projet. La guêtre sera de cuir léger, garnie de dessous de pied, boutonnera sur le côté par des boutons de gros cuire placés à un pouce de distance ; le gousset descendra assez pour cacher le cordon du soulier. Le soulier sera de *veau ciré* ; la semelle de gros cuir sera tou-

1. Cette disposition s'explique par la date du projet (1792).

jours garnie de deux rangs de gros clous appelés *pointe de Paris*. Le talon ne pourra avoir plus de dix lignes de haut et le quartier moins de trentre-quatre ; le talon serait chevillé en bois et garni de gros clous. Le soulier sera attaché fort haut sur le pied par un cordon de cuir (Art. 5). — Le titre quatrième et dernier traite du mode de perception des appointements et soldes. « Dès l'instant de l'entrée de la légion sur le territoire étranger, on ne pourra donner sur les appointements des officiers au-delà du tiers en assignats (Art. 2). Hoche pensait donc, contrairement à l'opinion de Cambon, qu'il serait prudent d'avoir égard aux répugnances des populations envahies pour ce papier monnaie. Aux termes de l'article 4 ; les sous-officiers et soldats n'auraient pu toucher aucun argent sans une visite préalable de leurs effets ; « visite qui, d'ailleurs devrait se faire tous les quinze jours au moins. » Avec des gens recrutés dans les maisons de force, il était bon d'y regarder de près. Viennent ensuite trois tableaux soigneusement dressés et alignés ; celui « des appointements et soldes ; celui d'une compagnie divisée par sections ; celui d'une section divisée par escouades. » Le projet finit par la phrase suivante. « Aussitôt la formation du corps, si on l'ordonne, je présenterai le règlement de police intérieure. »

L. Hoche,

Lieutenant au 58me régiment, avant-garde de l'armée des Ardennes, commandée par le général La Marche [1].

Ce projet fut évidemment laissé de côté comme impraticable. Mais il n'en fut pas de même du Mémoire annexé à la lettre du 21 janvier. Ce Mémoire avait dû passer sous les yeux de quelques membres du Comité de Salut public, quand Hoche, venu à Paris après la bataille de Nerwinde (mars 1793), fut appelé devant ce Comité, et donna sur la situation militaire des explications qui lui valurent le grade d'adjudant général. La même année, il passait général de brigade, après la défense de Thionville, divisionnaire, après celle de Dunkerque, puis commandant en chef de l'armée de la Moselle ! Cette démarche aurait donc exercé une influence décisive sur sa destinée, en faisant naître pour lui l'occasion de montrer « qu'il pouvait, suivant son expression, remplir d'autres fonctions que celles de lieutenant d'infanterie. »

Bien que Hoche ait eu l'honneur d'être persécuté par les terroristes, on est forcé de reconnaître que le caractère n'était pas chez lui à la hauteur du talent. Un de ses grands défauts, déjà sensible dans les lettres qu'on vient de lire, était un amour-propre excessif. Il ne sut jamais dissimuler combien il s'estimait supérieur à ses collègues : aussi il n'en était pas aimé ! Cette antipathie est surtout visible dans la correspondance intime de Jourdan et de Kléber.

Bon Ernouf.

1. Remplacé par Jourdan, au mois de septembre suivant.

Notes du conventionnel Delbrel, sur l'armée des Pyrénées-Orientales.

(9 FRUCTIDOR AN II — 12 FRIMAIRE AN III)

(Suite)

Je fis passer cette lettre le même jour au Comité de Salut Public, avec la lettre d'envoy dont la teneur suit :

« A la Guillana, le 26 brumaire de l'an III de la République française une et indivisible.

« Delbrel, représentant du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, au Comité du Salut public.

« Citoyens collègues ! je vous envoye ci-joint une lettre de Simonin, datée du 14 de ce mois. Comme j'étois absent et en voyage, pour le service de l'armée, cette lettre a couru longtems après moi. Elle est parvenue à mon collègue Vidal, à Montpellier ; il me l'a renvoye, je la reçois aujourd'hui, je m'empresse de vous la transmettre. Mon collègue Vidal qui l'a lue doit vous avoir écrit déjà pour vous témoigner toute l'indignation que lui ont fait éprouver les propositions insolentes que cette lettre contient : mon âme en est trop révoltée, pour que je puisse en parler plus longtems. *Demain nous répondrons d'une manière digne de la République; demain nous répondrons à coup de canon et à coup de bayonnettes.* Salut et fraternité. DELBREL. »

Voici la réponse du Comité de Salut public ; pour la placer ici, je crois pouvoir intervertir l'ordre des faits et des dates :

« Le Comité de Salut public de la Convention nationale aux représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales.

« Citoyens collègues ! L'indignation est au comble en lisant l'écrit infâme que vous nous avez transmis : il est difficile de concevoir comment un Français a pu tracer des lignes qui présentent des idées aussi outrageantes pour sa nation. C'est à notre artillerie à répondre avec un feu bien soutenu. *Disposés tout et frappés.* Le Français victorieux traite sans orgueil l'ennemi qui se présente avec l'attitude qui lui convient ; il voue au mépris le vaincu qui ose lui dicter des loix. Prenez des mesures pour faire revenir sur le champ Simonin d'Espagne, il compromet la dignité du peuple français.

« Salut et fraternité.

« RICHARD, THURIOT, CARNOT, CAMBACÉRÈS, MERLIN DE DOUAI, PETIT, CHARLES COCHON. »

« *Disposés tout et frappés.* »

Au moment où le Comité de Salut public écrivait ces mots, nous avions déjà FRAPPÉ deux coups terribles contre l'armée espagnole, dans les journées des 27 et 30 brumaire an III.

BATAILLE DU 27 BRUMAIRE DE L'AN III.

L'armée espagnole, forte de plus de cinquante mille hommes, étoit placée entre Bellegarde, Figuières, à peu près à une égale distance de l'une et de l'autre de ces deux places. Elle s'étendoit de gauche à droite, depuis *Saint-Laurent de la Monga* jusques à la mer, à la hauteur de Llanca. Cet intervalle, qui présente un développement d'environ cinq lieues, étoit rempli par plus de quatre-vingt-dix redoutes, toutes construites avec soin, dont la pluspart flanquées, fraisées, entourées. Des fossés étoient en état de soutenir un siège de plusieurs jours. Ces redoutes occupoient toutes les hauteurs et formoient, depuis *Saint-Laurent de la Monga* jusqu'à la mer, plusieurs lignes de défense qui paroissoient impénétrables ; en arrière de ces lignes et du flanc gauche de l'armée espagnole, étoit le vaste camp retranché de *Liers*, soutenu lui-même par le superbe fort de *Saint-Fernand de Figuières.*

Dans ces redoutes, dans ces camps, les Espagnols, retranchés jusqu'aux dents, paroissoient inexpugnables. Attaqués de front, ils auroient soutenu et bravé, pendant six mois, le feu de la mousquetterie et de l'artillerie. Si, employant la bayonette, nous eussions emporté d'assaut leurs premieres redoutes, il nous eût été impossible de nous y maintenir contre le feu des redoutes de seconde et de troisième ligne : il nous eût été également difficile d'attaquer en flanc et de tourner par la droite de l'armée espagnole appuyée de ce côté à la mer et aux montagnes presqu'inaccessibles de *Villachio* et d'*Aspouille*. D'ailleurs, l'enlèvement de toutes les positions occupées par la droite et le centre de l'armée espagnole, à l'est de la grande route, après avoir coûté beaucoup de tems et d'hommes, n'auroit pas eu un résultat assez décisif, parce que les Espagnols auroient pu, par un changement de front, prendre position, se rallier et se défendre encore dans leurs camps et retranchements, à la *Senora del Ruze*, au pont des *Moulins*, à *Liers*, autour du *Château de Figuières.*

L'attaque par notre droite contre la gauche de l'armée espagnole, quoique sujette à beaucoup de difficultés, paroissoit préférable, parce que si elle avoit du succès, l'ennemi, en perdant ses positions de gauche, étoit obligé d'abandonner toutes celles occupées par son centre et par sa droite ; c'est à ce système que nous crûmes nous arrêter ; en conséquence, il fut convenu que notre division de droite, commandée par le général *Augereau*, renforcée de quelques bataillons pris dans les autres divisions, attaqueroit vigoureusement la gauche de l'armée espagnole ; que la division du Centre, commandée par le général *Perignon* et la cavalerie, sous les ordres des généraux *Duga* et *Zuenel*, ainsi que l'artillerie volante, sous les ordres du général *Guilhaume*, resteroient en réserve sur la grande route, en avant de la *Jonquière*, tandis que notre division de gauche, commandée par le général *Sauret*, flanquée du côté *d'Aspouille* par la brigade du général *Victor*, feroit de fausses attaques pour tenir les Espagnols en échec de ce côté ; que néanmoins cette division, celle du Centre, la cavalerie et l'artillerie volante devoient au besoin agir vigoureusement, pour déterminer la retraite des Espa-

gnols dans le cas où l'attaque du général Augereau paroitroit avoir un succès marqué par l'enlèvement des redoutes et des positions de gauche de l'armée ennemie : tel fut le plan adopté par le général Dugommier.

Pour l'exécuter, nos moyens étoient, en apparence, bien au-dessous d'une si grande entreprise. L'armée françoise n'étoit que de vingt-cinq mille hommes, mais nous comptions sur leur courage, et, d'ailleurs, il n'y avoit pas à balancer : il faut se battre pour avoir du pain et vivre aux dépens de l'ennemi ; il ne nous restoit plus d'autre moyen de subsister. Le jour de l'attaque fut fixé au vingt-sept ; en conséquence, dans la nuit du 26 au 27, la division du général Augereau formant notre droite partit de *Darnins* (?), passa la *Monga* un peu à l'amont de la *Fonderie*, marcha toute la nuit et arriva, avant le jour, sur les derrières de l'armée espagnole, par le revers méridional de la montagne *de la Magdelaine*, que les Espagnols avoient négligé de fortifier de ce côté : il fut joint dans cette position et renforcé par la brigade du général *Davin*, qui, pour arriver à ce point, avoit eu à faire, pendant la nuit, une marche longue et difficile, laissant sur la gauche *Saint-Laurent de la Monga*.

Dans la même nuit, toutes les autres colonnes de notre armée s'étoient portées en avant. Le général Dugommier et moi étions partis de l'Aguillana le 26, après souper ; nous passâmes la nuit sous un roc, dans une grote très profonde qu'habitoit le général *Guilhaume*, un peu en avant de *Darnins* (?). Nous sortîmes de là à quatre heures du matin. Nous nous rendîmes sur le sommet oriental de la montagne Noire (ou mont Roch). Dans cette position très élevée et au centre de l'attaque, nous étions à portée de tout voir et de tout diriger.

A six heures du matin, l'attaque et le feu commencèrent, presqu'au même instant, sur toute la ligne, à notre droite ; la division du général Augereau, renforcée par la brigade du général *Davin*, tomba sur le camp des émigrés situé sur le revers septentrional de la montagne de la *Magdelaine*, ce camp et toutes les redoutes et batteries ennemies sur la rive droite de la Monga jusqu'à *Escualas*, furent emportés après une résistance assés opiniâtre.

De ce côté, les ennemis en déroute laissèrent sur le champ de bataille un grand nombre de morts, beaucoup de fusils, trente bouches à feu et environ douze cents prisonniers. Après cette opération, le général *Augereau* rallia ses colonnes et les disposa pour les mouvements ultérieurs.

A notre gauche, les attaques faites par la division du général *Sauret* n'avoient pas eu le même succès ; cette division, composée d'environ cinq mille hommes, quoique soutenue à sa gauche par la brigade du général *Victor* qui se dirigea sur *Aspouille*, étoit trop faible pour enlever les positions presqu'inexpugnables que les Espagnols, au nombre de plus de vingt-cinq mille hommes, occupoient de ce côté. Après plusieurs tentatives vigoureuses, mais toujours infructueuses, cette division étoit repoussée, poursuivie même par les troupes espagnoles qui déjà crioient *Vittoria*. C'est dans ce moment critique et décisif que le général Dugommier, commandant en chef notre armée, fut tué, par un obus, environ cent pas derrière moi.

A l'extrémité orientale du sommet de la montagne Noire est un plateau d'une étendue peu considérable. Ce plateau étoit exposé au feu de plusieurs redoutes ennemies ; c'est là que le général Dugommier et moi étions venus nous placer

depuis le commencement de l'action. Les Espagnols dirigèrent sur nous une grêle de bombes dont plus de deux cents tombèrent autour de nous et dont cinq à six éclatèrent à nos pieds.

On se battoit depuis plus de trois heures et les choses paroissoient prendre bonne tournure, surtout à notre droite. Le général Dugommier voulut se raffraichir, il alla s'asseoir sous un espèce de mur de clôture construit en pierres sèches, à trente pas en arrière de la batterie que nous avions à l'extrémité du plateau : il avoit avec lui le citoyen Boyer, adjudant général, plusieurs autres officiers de son État major, un colonel du génie, son domestique noir Batoche et le citoyen Feuillant, adjoint attaché à mes bureaux. Je ne voulus pas déjeuner ; je restai à la batterie, m'occupant à manœuvrer et à pointer une pièce de canon. — Au bout d'un quart d'heure, le citoyen Feuillant vint m'annoncer que le général avoit été frappé d'un éclat d'obus et étoit mort, ainsi que le colonel du génie, j'accourus. Je trouvois, autour du corps de ce général, plusieurs officiers de l'État major, exprimant, par des lamentations, la douleur que leur causoit la mort du brave Dugommier ; j'étois loin de blâmer en eux un sentiment que j'éprouvois moi-même, mais je crus qu'au moment le plus décisif de la bataille, il étoit imprudent de le manifester par des démonstrations trop bruyantes qui auroient pû ébranler la fermeté des combattants, et m'adressant à ceux qui pleuroient :

« Citoyens, leur dis-je, je sens comme vous la perte que nous venons de faire, mais ce n'est pas le moment de se livrer à la douleur; demain nous pleurerons la mort du général : aujourd'hui, nous devons le venger. »

J'ai déjà dit qu'au moment où le général fut tué, notre droite avait obtenu des succès brillants ; mais que notre gauche était repoussée et même poursuivie. Pour conserver nos avantages à la droite, et rétablir le combat vers la gauche, il falloit donner un chef à l'armée, et pour cela, je n'avois pas un instant à perdre ; je savois que le général Augereau étoit intimement lié avec le général Dugommier, qui lui avoit communiqué ses projets et ses plans, et je pensai d'abord que ce général étoit par conséquent, plus qu'aucun autre, dans le cas d'en suivre le développement et l'exécution.

J'étois instruit, au contraire, qu'il existoit une espèce de mésintelligence entre le général Dugommier et le général Pérignon, et cela me donnait lieu de croire que ce dernier ne connoissoit des projets et des plans du général Dugommier, que ce qui lui étoit indispensable pour le rôle qu'il devait jouer dans cette affaire, qui étoit de rester au centre et en réserve.

D'ailleurs, un sentiment d'admiration et de reconnoissance me portoit vers *Augereau,* qui, par une opération brillante, venoit d'accomplir tout ce qu'il nous avoit promis la veille. Entraîné par ces considérations, j'allois donner à ce général le commandement en chef, lorsque, jettant les yeux sur l'armée et particulièrement sur notre gauche que je voyois compromise, je changeai tout à coup de résolution. Quoi, me dis-je à moi-même, donnerai-je au général Augereau le commandement en chef de l'armée? Il est à une lieue sur notre droite, il faut plus d'une heure pour que la commission lui parvienne, il en faut plus de deux pour qu'il puisse faire parvenir des ordres à la division du centre. Il s'écoulera donc plus de trois heures avant que la gauche ait reçu le moindre

secours : si, de ce côté les Espagnols, profitant de leur avantage, nous poussent vigoureusement, dans moins d'une heure, ils peuvent se porter en forces sur la *Jonquière*, tourner l'armée, lui couper le seul point de retraite praticable, et nous mettre dans la position où ils furent eux-mêmes, les 11 et 12 floréal, à l'affaire du *Boulon*, de *Montesquiou* et des *Albères*. Ces réflexions se présentoient à la fois dans mon esprit comme un trait de lumière, et fixèrent mon choix sur le général Pérignon, qui, par sa position au centre, étoit mieux que tout autre, à même de diriger et de faire mouvoir l'ensemble, et qui d'ailleurs, ayant sous ses ordres une division fraiche, pouvoit porter à notre gauche des secours prompts et utiles.

Je demandai du papier, une plume, et, assis à côté du corps de Dugommier, j'écrivis sur les genoux, et je proclamai à l'instant la Commission suivante :

« Nous, représentant du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, donnons provisoirement au général Pérignon le commandement en chef de l'armée à la place de Dugommier. — Dugommier est mort. Courage, républicains ; nous avons le général à venger, la République à servir... Le général est mort... Vive la République ! Fait sur la Montagne Noire, le 27 brumaire, an III de la République, une et indivisible. Delbrel, représentant du peuple français. »

Je fis partir un aide de camp pour remettre, avec toute la célérité possible, cette commission au général *Pérignon*, et lui dire de soutenir la division du général *Sauret* qui paroissoit vivement repoussée ; un moment après, je voulus me transporter moi-même à cette division : mes chevaux étoient au bas du revers septentrional de la montagne et, sans attendre qu'on me les conduisît, je descendis par le revers oriental, étant à pied, décoré de mon costume, je parcourus tout le front de la bataille me dirigeant vers *Camania ;* après une marche longue et fatiguante, j'arrivois enfin à la gauche ; le général Pérignon s'y étoit déjà porté avec quelques bataillons de la division du centre : il avoit rétabli le combat, il voulut essayer de nouvelles attaques, mais après quelques tentatives, il crut ne pas devoir s'acharner contre quelques redoutes dont la prise n'auroit eu rien de décisif, et où nos troupes n'auroient pas pu se maintenir contre le feu des batteries espagnoles, de seconde et troisième ligne; il se borna donc à la conservation de nos positions de gauche, où nos troupes rentrèrent en bon ordre. Dans cette journée, nous eûmes environ six cents hommes tués ou blessés ; de leur côté, les Espagnols en perdirent près de deux mille ; nous leur enlevâmes trente pièces de canon, deux drapeaux, des tentes pour plus de dix mille hommes, dix redoutes, c'est-à-dire toutes leurs positions de gauche, entre la rivière de la *Monga* et le village de *Tenade* depuis la *Fonderie* jusqu'à *Escualas*. Nous fîmes aussi douze cents prisonniers, au nombre desquels était un jeune militaire de la famille de *Crillon*.

Telle fut la bataille du 27 brumaire an 3. Le succès ne fut pas complet ; mais ce fut un premier et grand pas fait pour la bataille du 30, dont les suites furent si terribles pour l'Espagne, si grandes et si glorieuses pour la République.

Le lendemain 28, je fis enterrer le corps du général Dugommier sur le fort du *Sud-Libre* (Bellegarde), avec toute la pompe et l'appareil que méritoient les

grands services que le général avoit rendus à la patrie. Je pensai qu'aucun tombeau n'étoit plus digne de lui que le fort de *Sud-Libre* qui avoit été l'objet, en quelque sorte le théâtre de ses plus brillantes opérations.

Après la cérémonie, j'expédiai un courrier extraordinaire à la Convention nationale, pour lui rendre compte du résultat de la journée de la veille. J'écrivis à ce sujet deux lettres : l'une ostensible, adressée à la Convention nationale, et l'autre, secrète, adressée au Comité de Salut public. Il est inutile, je pense, de copier ici celle adressée à la Convention. Elle a été publiée dans les journaux et notamment dans le *Moniteur*, no 69 de l'an III, séance de la Convention nationale du 5 frimaire ; elle est donc suffisamment connue ; mais je crois devoir insérer ici en entier celle que j'écrivis au Comité de Salut public :

« A Laguillana, le 28 brumaire de l'an 3me.

Debrel, représentant du peuple pres l'armée des Pyrénées-Orientales,

« Au Comité de Salut public :

« Citoyens collègues, vous verrez, par la lettre que j'adresse à la Convention nationale, le résultat de l'expédition d'hier : Voici maintenant mes observations particulières et secrètes : la déroute de l'ennemi fut complète du côté de notre droite ; il est impossible de diriger une expédition avec plus d'audace et d'intelligence que le fit le général Augereau qui la commandoit. Il exécute tout ce qui lui avoit été ordonné, tout ce qu'il avoit promis.

« Les attaques, à droite et à gauche, avoient commencé avant le jour, mais pas assez tôt selon moi : l'objet d'Augereau étoit rempli à six heures du matin, déjà il avoit réuni et disposé ses brigades, il n'attendoit que de nouveaux ordres ; mais déjà le général en chef étoit mort.

« Si nos efforts ne furent pas aussi heureux à notre gauche, c'est que les colonnes des généraux *Sauret* et *Victor*, de ce côté, n'étoient pas, je crois, assez fortes, relativement à l'étendue du terrain qu'elles avoient à parcourir et aux obstacles qu'il falloit vaincre. Les camps ennemis, dans cette partie, étoient couverts par plusieurs lignes de redoutes très fortes et des batteries bien servies.

« Quoique les attaques se soient faites avec intrépidité, j'ai trouvé qu'on s'était trop amusé à tirailler avant le jour : c'est ainsi qu'on a laissé échapper le temps le plus favorable pour emporter les redoutes de vive force ; le jour a paru ; alors, toutes les batteries ennemies ont fait un feu d'enfer. A la vérité, la division du centre étoit à portée de renforcer et de soutenir celle de gauche ; le général en chef en auroit donné l'ordre sans doute, mais il fut tué au moment décisif.

« Le général *Dugommier* étant mort, je donnai à l'instant même le commandement provisoire à *Pérignon*, général de division, commandant le centre : quoique, j'ai entendu parler favorablement des talents militaires de ce général, ce qui me détermina le plus à le choisir, c'est qu'il étoit au centre de tout, avec des forces assez considérables.

« A peine Pérignon eut-il reçu l'ordre de commander l'armée, qu'il fit réellement porter des forces du centre vers la gauche ; mais, après une première tentavive il crut qu'il étoit imprudent de s'acharner à une principale et première

redoute qu'on n'auroit pu garder à cause du grand nombre d'autres redoutes de deuxième et de troisième ligne qui battoient dans celle-là ; on se retira donc en bon ordre.

« Voici quelle est maintenant notre position. La gauche et le centre sont à la même place, notre droite, après avoir exterminé la gauche de l'armée ennemie et pris ses camps, s'est établie en avant, sur les hauteurs de la Magdelaine. Le général Augereau qui commande cette partie saura s'y maintenir ; c'est déjà un grand pas pour la nouvelle opération, projetée pour demain ou après demain, au moyen de laquelle nous espérons achever ce que nous avons commencé hier. Déjà *Pérignon* et *Augereau* se sont concertés sur les moyens de profiter de l'avantage obtenu par ce dernier. Ce soir, ces deux généraux et le général de division *Sauret* se réuniront encore pour tout régler définitivement.

« Après avoir dit que j'avois choisi Pérignon pour commander provisoirement en chef, comme se trouvant à l'instant même au centre et plus à portée de mouvoir l'ensemble, après vous avoir dit ce qui a déterminé mon choix au moment où vous allez fixer le vôtre, je dois vous faire quelques observations. Il m'a paru que Pérignon n'étoit pas bien avec le général *Dugommier ;* le général Augereau, qui étoit au contraire assez d'accord avec *Dugommier*, ne paroit pas être bien avec Pérignon ; je crois bien que cette petite mésintelligence ne nuira pas au succès de la prochaine attaque projetée pour demain ou après demain. Augereau, ayant obtenu de grands avantages, est intéressé non seulement à les conserver, mais à les étendre. Pérignon fera également de son mieux, pour faire réussir une attaque dirigée sous son commandement ; mais, pour l'avenir, je craindrois de tenir ces deux généraux dans la même armée, en donnant le commandement en chef à l'un d'eux ; je n'ai rien à dire de positif contre aucun de ces généraux, je n'ai pas eu le temps de les observer assez bien. Je crois à leur patriotisme et à leur valeur, mais nous devons, quand il s'agit de la chose publique, nous prémunir contre tous les froissements qui pourroient résulter des petites passions dont si peu d'hommes sont exempts.

« *Augereau,* dans sa division, commandant à des hommes qui sont des plus braves de la République, et qui ont confiance en lui, Augereau, soldat et général intrépide, fera toujours ici des merveilles : je ne connois pas ses talents militaires ; mais s'ils égalent son audace, il est bien fait pour commander. Mais alors, il conviendroit d'envoyer Pérignon dans une autre armée. D'un autre côté, Pérignon a, dit-on, des connoissances militaires peut-être plus qu'Augereau pour commander en chef. Mais alors, il faudroit employer Augereau ailleurs, et c'est ce que je ne conseillerai jamais, à raison de l'importance de la division qu'il commande ici, et de la confiance que cette division lui a si justement accordée.

« Le meilleur parti seroit peut-être d'envoyer d'ailleurs un bon général pour commander en chef, et de laisser Pérignon et Augereau chacun dans leur grade et commandement de division, et de donner à ce dernier surtout les témoignages d'estime et de reconnoissance qu'il a mérités par son intrépidité ; enfin, je laisse tout à votre sagesse. Pérignon vous fera militairement le rapport de l'expédition d'hier, quand il aura recueilli tous les rapports particuliers. Vous trouverez ci-joint un mémoire que j'avois demandé et que je reçois, relative-

ment à la famille du général Dugommier ; je le soumets à la reconnoissance nationale. Salut et fraternité. DELBREL. »

En publiant cette lettre jusqu'à présent inconnue, en retraçant ici les observations que j'avois faites au Comité de Salut public, au sujet de Pérignon et d'Augereau, j'aurois à craindre d'indisposer contre moi l'un ou l'autre, peut-être l'un et l'autre de ces deux généraux, s'ils étoient susceptibles de petites passions, mais si, comme je le crois, ils ont autant de grandeur d'âme qu'ils en ont montré dans toutes les circonstances, ma lettre doit être, pour moi, un titre de plus à leur amitié et à leur estime.

Ici, je crois devoir ajouter que, quelque temps après, le représentant du peuple *Goupilleau de Fontenai* et moi, nous étant apperçu qu'il étoit plus facile que je n'avois d'abord pensé, de maintenir la bonne intelligence entre les généraux Pérignon et Augereau, nous avions écrit au Comité de Salut public, pour l'engager à laisser définitivement le commandement en chef de l'armée à Pérignon, qui avoit justifié par des victoires signalées le choix que j'avois fait de lui. Je n'ai pas la minute de cette lettre, mais elle doit être dans les cartons du Comité de Salut public; elle fut écrite pendant que nous faisions le siège de *Roses*, elle étoit signée par moi et par le représentant du peuple Goupilleau de Fontenai, arrivé depuis peu à l'armée.

En donnant ces détails, je n'ai ni la crainte d'irriter, ni l'intention de caresser l'amour-propre de personne ; je n'ai d'autre désir que de faire connoître toute la vérité dans une matière où les moindres circonstances peuvent être d'un grand intérêt pour l'histoire. Dans la lettre que je viens de copier, on a vu que je parlois de l'attaque projetée pour le lendemain ou le surlendemain. En effet, après la bataille et le jour même du 27, je témoignais au général Pérignon le désir que j'aurois que cette attaque fût très prochaine : j'aurois voulu qu'elle pût s'effectuer le lendemain ; je sentois combien il étoit important de profiter d'un premier succès pour en obtenir un second, et surtout de ne pas donner à l'armée espagnole entamée par sa gauche le temps de se fortifier encore de ce côté. Le général Pérignon me répondit qu'il lui falloit deux jours pour se concerter avec les autres généraux, faire les reconnoissances, et donner ses ordres ; que, par conséquent, l'attaque ne pourroit avoir lieu que le trente. D'après cela et le soir même du 27, Pérignon, Augereau et moi, eûmes à cet égard une première entrevue. Le lendemain 28, nous nous réunîmes encore pour une seconde conférence à laquelle assista le général de division Sauret. Après quelques débats, il fut convenu que l'attaque principale auroit lieu par notre droite et qu'à cet effet la division du général Davin attaqueroit vigoureusement les redoutes de la *Senora del Ruze*, celle du *Pont des Moulins* et le camp de *Ciers*, après avoir fait marcher une colonne pour les tourner du côté de *Sistella ;* que deux autres colonnes, prises en partie dans la division du centre, marcheroient l'une en tournant le *Mont-Roch* par la droite, pour attaquer les redoutes de *Passimilians* et de *Typans*, tandis que l'autre les attaqueroit de front, du côté de la grande-route ; que le reste de la division du centre, la cavalerie et l'artillerie légère resteroient en réserve sur la grande-route, pour agir, selon le besoin et les circonstances, et que la division de gauche, sous les ordres du général Sauret, flanquée par la brigade du général Victor, feroit,

du côté de Camania, Saint-Clément et Aspouille, des fausses attaques qui, selon les circonstances, deviendroient réelles, pour déterminer la retraite de l'armée espagnole. Si notre droite paroissoit avoir des succès bien marqués, c'étoit à peu près le même plan de la bataille du 27.

Le 29, le général Pérignon et moi nous portâmes à la droite où nous nous réunîmes au général Augereau, pour faire, du côté de *Terrada* et des *Conolas*, une reconnoissance pendant laquelle les batteries espagnoles firent sur nous, à demi portée, pendant plus d'une heure, un feu continuel. Le même jour, il y eut, dans notre armée, un mouvement de troupes et d'autres démonstrations dont l'objet étoit de donner le change à l'ennemi sur le véritable point de l'attaque. Le 30, à cinq heures et demi du matin, le feu commença presqu'au même instant sur toute la ligne. J'étois en ce moment avec le général Pérignon, sur le sommet de la Montagne Noire, d'où nous pouvions tout observer et tout diriger ; nous ne fûmes pas longtemps à nous appercevoir des progrès de notre droite, par la rapidité avec laquelle le feu se propageoit en avançant de position en position. Au centre et sous nos yeux les colonnes fournies par la division du centre attaquèrent les redoutes de *Typans* et *Passimilians*, et les emportèrent après une résistance assez vive de la part des Espagnols qui, en ayant été chassés, firent, mais sans succès, quelques tentatives pour les reprendre. A notre gauche, les fausses attaques étoient assez vigoureuses pour maintenir les Espagnols dans l'idée que c'étoit le point par où ils étoient le plus sérieusement menacés. Cependant, après trois heures de combat, les redoutes de la *Senora del Ruze* et du *Pont des Moulins* furent emportées. La-Union, général en chef de l'armée espagnole, avoit voulu rallier ses troupes. Sa voix ne fut pas entendue ? Ses efforts furent impuissants ; il fut lui-même enveloppé et tué par nos tirailleurs, environ cent toises hors de la redoute de la *Senora del Ruze,* entre cette redoute et les retranchements du *Pont des Moulins*. Les Espagnols voulurent ensuite se rallier, et faire quelque résistance dans leur camp de Ciers, ils furent hachés, le camp fut forcé, de même que les redoutes de Ciers et de Sierra Pajada qui en couvroient le front et les flancs. Les batteries qui en défendoient les derrières furent aussi enlevées, et nos troupes après avoir désencloué les pièces, les tournèrent du côté de Figuières. Cependant, notre division de gauche et la brigade du général Victor qui avoient vu les progrès de notre droite redoublant elles-mêmes d'efforts, s'étoient emparées des redoutes de Saint-Clément et d'Aspouille ; le centre de l'armée espagnole se voyant au moment d'être enveloppé, s'ébranloit déjà pour opérer sa retraite, lorsque notre artillerie légère et notre cavalerie, débouchant par la grand-route, se présentèrent une partie vers le Pont des Moulins, l'autre sur les derrières des positions espagnoles de *Lesterella* et de *Retegardia*; alors, la déroute des Espagnols fut complète sur tous les points. Par une précaution qui, de leur part, sembloit annoncer le pressentiment de leur impuissance et de notre supériorité, ils avoient eu le soin, ou plutôt la perfidie, de miner ou de fougasser leurs redoutes en les abandonnant. Ils mirent le feu à des mèches longues et masquées, au moyen desquelles les redoutes, les magasins, les caissons sautèrent une demi-heure après l'action. C'étoit un spectacle réellement affreux après le combat, de voir toutes les redoutes du centre de l'armée espagnole, depuis *Camania* jusqu'à

Lesterella, faire explosion presqu'au même instant, au milieu de ce vaste embrasement et de cette multitude de volcans d'où l'on voyait jaillir par milliers les bombes et les obus. Celles de nos troupes qui s'étoient emparées de ces positions, pouvoient trouver leur tombeau sur le théâtre même de leur victoire ; mais instruites par l'exemple de ce qui s'étoit passé le 27, à la prise des redoutes de la Magdelaine et du Salut, elles s'étoient tenues assez à l'écart pour être à l'abri des effets de l'explosion.

Dans cette journée, la perte du côté des Espagnols fut immense; le 27, nous avions fait douze cents prisonniers; le 30, on n'en fit pas un, tout fut massacré, neuf à dix mille Espagnols restèrent morts sur le champ de bataille. Si nos troupes furent inexorables, ce ne fut pas en exécution du décret de *guerre à mort,* mais à cause de l'indignation que leur avoit inspirée la perfidie des Espagnols, qui trois jours auparavant, avoient fait périr une cinquantaine de nos braves par l'effet des mèches auxquelles ils avoient mis le feu en abandonnant les redoutes.

Le général Dugommier, tué le 27, fut vengé le 30, par la mort du général La Union ; enfin, tous les camps, tous les bagages, toute l'artillerie des Espagnols restèrent en notre pouvoir ; leur déroute fut si complette qu'ils furent plusieurs jours sans pouvoir se rallier, et plusieurs mois dans l'impossibilité de rien entreprendre.

Le soir même de la bataille du 30, ils envoyèrent vers nous des parlementaires pour demander des nouvelles de leur général. La Union avoit-il été tué ? Etoit-il prisonnier ? Nous leur répondîmes qu'il étoit mort. En effet, je l'avois vu moi-même étendu sur le champ de bataille. Les parlementaires espagnols, au nom de leur armée, réclamèrent alors le corps de leur général ; pour toute réponse, nous leur dîmes *de demander à l'armée espagnole ce qu'elle avait fait du corps du général Mirabel.*

Ici, il faut se rappeler que le 26 thermidor an 2, ce général avoit été tué du côté de la *Fonderie* en combattant avec intrépidité, à la tête d'une colonne qu'il conduisoit au général Augereau, avec laquelle celui-ci repoussa l'armée espagnale jusques dans ses retranchements sous Figuières. Après le combat du 26 thermidor, voulant honorer la mémoire et la bravoure du général Mirabel, l'armée française lui avoit dressé un tombeau d'une structure simple. Ce mausolée, érigée par l'amitié, consacré à la valeur, devoit être saint aux yeux de tous les braves. Quelque temps après, l'armée française sentant la nécessité de resserrer ses positions, abandonna celle où étoit le tombeau du général Mirabel; l'armée espagnole entra comme triomphante dans un poste que nous cédions volontairement, elle détruisit le tombeau du génétal Mirabel, et commit les plus horribles mutilations sur un cadavre qu'elle devoit respecter.

Intérieurement, nous rendions hommage à l'intrépidité du général La Union, mort au champ d'honneur ; mais en refusant de rendre son corps, nous voulûmes venger les cendres de Mirabel, et punir l'armée espagnole de les avoir profanées sous les yeux de La Union lui-même. La victoire du 30 brumaire étoit si importante que je crus devoir en faire parvenir la nouvelle à la Convention nationale par un courrier extraordinaire. Voici ma lettre de ce jour :

A la Jonquière, le 30 brumaire an 3.

Les représentants du peuple, près l'armées des Pyrénées-Orientales, à la Convention nationale.

Citoyens collègues,

Bataille et victoire complette. Dans la journée du 27, la division de droite commandée par le général Augereau s'étoit emparée de tous les camps de gauche de l'armée espagnole, ainsi que je vous l'ai écrit le 28; aujourd'hui, nous tenons le reste; les Espagnols sont en pleine déroute, et nous ne leur donnerons guère le temps de se rallier. Des redoutes, des batteries sans nombre garnies d'une artillerie formidable, ont été emportées à la bayonnette, et la plupart sans tirer un coup de fuzil. L'ennemi a résisté d'abord avec opiniâtreté, mais enfin, après quelques heures de combat, il s'est vu forcé de céder à la valeur des républicains ; il nous a abandonné tous ses camps, son artillerie, ses équipages il y a au moins des tentes pour cinquante mille hommes: nous ignorons le nombre des bouches à feu et des autres effets qu'il nous laissa, le combat vient de finir, et nous n'avons pas encore eu le temps de tout compter [1]. Mais nous avons tout. Les républicains ont fait un carnage terrible. Demain, nous vous ferons connoître les détails, et en même temps nous fraperons de nouveaux coups sur ceux de nos ennemis qui n'auroient pas eu la prudence de fuir assez loin de nous ; soldats, officiers, généraux, tous se sont battus avec une intrépidité incroyable; en vous faisant parvenir les détails, nous tâcherons de vous faire connoître les principaux traits par lesquels on se sera distingué, et ceux qui en sont les auteurs. Salut et fraternité. — Delbrel.

Mon collègue Vidal étoit malade à Montpellier. Le courier extraordinaire par moi envoyé, avoit ordre de le voir en passant et de lui communiquer les dépêches : à la nouvelle des succès brillants que l'armée venoit d'obtenir, oubliant ses souffrances et les soins qu'il devoit au rétablissement de sa santé, il s'empressa de joindre, pour voir de plus en plus près, la suite des opérations.

Dans la journée du 30, les attaques furent faites par nos bataillons, avec tant de vigueur et tant de célérité, qu'ils gagnèrent en moins de quatre heures plus de deux lieues de terrein sur un front d'environ cinq lieues, malgré l'immense quantité de redoutes et de retranchements dont cet espace étoit couvert, et que les troupes espagnoles chargées de les défendre fussent deux fois aussi nombreuses que les nôtres.

La défaite des Espagnols fut si complète qu'ils furent plus d'un mois à pouvoir se rallier, et plus de trois mois hors d'état de rien entreprendre, malgré les soins, le zèle et la capacité de leur nouveau général en chef *Ourontia*.

Quelqu'éclatants que fussent nos succès dans les deux journées des 27 et 30 brumaire, le résultat en eût été en quelque sorte stérile pour nous, sans la prise de Roses et de Figuières.

Le fort Saint-Fernand de Figuières est un des plus beaux qui existent en Europe; il est situé sur une hauteur, à 400 toises nord-ouest de la ville; il a

1. Nous trouvâmes dans les camps et dans les retranchements plus de deux cents pièces de canon.

des casernes pour dix mille hommes, des écuries superbes, des magasins immenses, tout y est voûté, cazematté à l'épreuve de la bombe. Il est rare de voir une citadelle construite avec autant d'art et autant de luxe. Ce n'est pas qu'elle soit sans défauts : elle est sujette à l'enfilade de plusieurs côtés, elle est même, en quelque sorte, commandée par des éminences au nord et à l'ouest, mais ces éminences sont éloignées d'environ 300 toises du corps de la place; on ne pourroit guère en profiter pour battre en brèche. Le front des fortifications, du côté de l'ouest, est hérissé de mines. La garnison avoit établi des traverses dans toutes les parties du rempart sujettes à l'enfilade. Cette garnison étoit alors composée de dix mille hommes, Espagnols et Portugais.

Dix mille toises à l'est de Figuières, est la citadelle de Roses, située dans une plaine, à l'extrémité septentrionale, et sur le bord du golfe de ce nom ; elle est un peu moins vaste et beaucoup moins forte que celle de Figuières : à mille toises sud de la citadelle de Roses, sur le revers d'une montagne escarpée est le petit château de la Trinité, connu sous le nom de *Bouton de Rose*. Par sa situation et son élévation, le château remplit le double objet de défendre l'entrée du golfe et de commander la citadelle. La garnison de cette citadelle étoit alors d'environ cinq mille hommes, y compris celle du Bouton; elle pouvoit être journellement ravitaillée, renouvellée et retirée par l'escadre espagnole, composée de 14 vaisseaux de ligne ou frégates, et de 45 bombardes, sous les ordres de *Langare ;* avantage incalculable, surtout pour les troupes espagnoles presque inébranlables au poste qu'elles occupent, tant qu'elles conservent un moyen assuré de retraite.

Pour attaquer en même temps le fort de Figuières, la citadelle de Roses et le château de la Trinité, pour garder l'espace intermédiaire de trois lieues et assurer la communication entre les deux corps d'armée chargés de l'attaque simultanée de ces places, il nous auroit fallu cent mille hommes, et nous eûmes cependant l'audace d'en concevoir, et le bonheur d'en réaliser le projet.

Ce qui nous détermina, fut la certitude où nous étions que l'effroi et la désorganisation étoient tels dans l'armée ennemie, qu'elle seroit longtemps dans l'impuissance de troubler nos opérations. On nous avoit dit aussi que le désordre étoit parmi les troupes enfermées dans le fort de Figuières, que le jour de la bataille du 30 brumaire, et au moment où le général espagnol La Union s'étoit apperçu que son armée étoit culbutée, il avoit fait sortir du fort une partie très considérable de la garnison, pour se porter en avant sur le camp de Ciers, et y servir de point de ralliement aux fuyards, mais que la marche des colonnes républicaines avoit été si rapide, si impétueuse, que cette sortie de Figuières, au lieu de servir de ralliement aux troupes espagnoles, fut elle-même entraînée dans leur déroute ; que dans ce moment la porte étant ouverte, le pont levis etant baissé, les fuyards s'étoient jettés dans le fort, poursuivis de si près, que plusieurs de nos républicains auroient pu entrer pêle-mêle, si l'on n'eût eu la précaution de fermer les portes et de lever le pont ; que dans cette garnison, en grande partie composée de débris de divers régiments, la terreur et l'insubordination étoient telles, que les soldats refusoient toute espèce de service ; d'ailleurs les Espagols, enfermés dans les forts de Figuières et de Roses, ne pouvoient pas se persuader, et il eût été pour eux trop humiliant de croire que leurs vain-

queurs n'étoient qu'au nombre de vingt-cinq mille ; ils pensoient que nous étions au moins cent mille combattants. Si cette erreur flattoit leur amour-propre, elle augmentoit leurs craintes, et nous eûmes le soin de l'entretenir en faisant exécuter par nos troupes des mouvements qui sembloient les multiplier.

Il étoit important de ne pas laisser aux garnisons de Roses et de Figuières le temps de revenir de l'état de stupeur et d'effroi dans lequel elles étoient plongées ; il étoit essentiel surtout de ne pas donner à celle de Figuières le temps de s'organiser ; notre petite, mais invincible armée, se partagea en deux, dix mille hommes marchèrent vers Roses ; le reste, au nombre de quatorze à quinze mille hommes, avoit pris position en avant et autour de Figuières, après la bataille et dans la journée même du 30.

Tel étoit l'état des choses, lorsque le général Pérignon envoya au gouverneur de Figuières la sommation de lui rendre le fort. Cette sommation, menaçante et énergique, fit sur la garnison tout l'effet que nous en attendions. Le gouverneur *Andreos Torres* convoqua un conseil de guerre dont la très grande majorité fut d'avis de capituler. En conséquence, le gouvernement envoya *Vincent Ortouzar*, lieutenant colonel d'artillerie, et Joseph-Antoine *Zuixano*, lieutenant-colonel d'infanterie, en qualité de parlementaires, pour traiter avec nous. Le général Pérignon et moi étions alors à la Jonquière, les deux parlementaires nous y furent conduits ; ils demandèrent d'abord qu'il fût permis au gouverneur du château de Figuières d'écrire au commandant en chef de l'armée espagnole et de recevoir ses ordres. Le gouverneur de la place vouloit, par là, gagner du temps. Nous refusâmes et nous chargeâmes les parlementaires de dire au gouverneur que l'armée française attendoit avec impatience le signal d'une attaque pour laquelle tout étoit disposé, que les suites en seroient terribles, que le gouverneur, par une vaine résistance, se rendroit seul responsable de tout le sang qui alloit être versé. A ne considérer que le petit nombre des assiégeants relativement à celui des assiégés et à la force de la place, nos menaces devoient inspirer plus de pitié que de terreur ; mais les Espagnols croyoient notre armée trois fois plus nombreuse qu'elle n'étoit réellement.

D'ailleurs, dans ces moments d'enthousiasme, l'ardeur des troupes qui la composoient étoit si grande, qu'avec elles nous pouvions tout entreprendre et tout espérer. La fermeté que nous déployâmes en imposèrent au gouvernement et à la garnison, et la capitulation fut signée.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement).

Les noms des communes pendant la Terreur.

(*Suite*)

Bonne-Commune.....	Chamarande (Seine-et-Oise).
Bonne-Foy	Sainte-Foy.
Bonne-Réunion.....	? (Seine-Inférieure).

Bonnet-Libre	Saint-Bonnet (Hautes-Alpes).
Bonnet-Rouge	Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire).
Boul-la-Montagne	Boulbon (Bouches-du-Rhône).
Boullay-Brutus	Le Boullay-Mivoye (Eure-et-Loir).
Boullay-la-Montagne	Boullay-deux-Eglises (Eure-et Loir).
Boullay-la-Société	Le Boullay-Thierry (Eure et-Loir).
Bourg-Égalité	Bourg-la-Reine.
Bourg-Epuré	?
Bourg-la-Montagne	Le Bourget (Mont-Blanc).
Bourg-Montagne	Beaumont (Puy-de-Dôme).
Bourg-Régénéré	?
Bourg-sur-Rhône	Saint-Andéol.
Boussac-la-Montagne	Boussac (Creuse).
Brice-Libre	Saint-Brice.
Brie-Libre	Brie-Comte-Robert.
Brienon	Brienon-l'Archevêque (Yonne).
Brière-l'Egalité	Saint-Marc-la-Brière.
Brion-du-Gard	Saint-Jean-du-Gard.
Brutus	Ris.
Brutus	? (Charente-Inférieure).
Brutus-la-Fontaine	?
Brutus-le-Bourg	? (Nièvre).
Brutus-le-Magnanime	Saint-Pierre-le-Moutier.
Brutus-Villiers	Montivilliers (Seine-Inférieure).
Bruyères-Libre	Bruyères-le-Châtel.
Bucy-la-République	Bucy-le-Roi (Loiret).
Burge-les-Bains	Bourbon-l'Archambault.
Bussière-Nouvelle	Bussière-Saint-Georges (Creuse).
Bussy	Sainte-Reine (Côte-d'Or).
Buxy-le-National	Buxy (Saône-et-Loire).
Calais-sur-Cenille	Saint-Calais (Sarthe).
Calobbe	Saint-Jean-sous-Possesse.
Cap-Brutus	? (Basses-Pyrénées).
Carismont	Saint-Aignan.
Carla-le-Peuple	Carla-le-Comte (Ariège).
Carme-la-Forêt	Carme-Royal (Charente-Inférieure).
Carouge	Sainte-Marguerite.
Carrouges-la-Montagne	Carrouges (Orne).
Castel-Marat	?
Castelnau-la-Montagne	Castelnau-Montralier.
Centre	Sainte-Croix (Lozère).
Cerizy-la-Forêt	Cerizy l'Abbaye.

Chalier	Saint-Bareille.
Chalier	Saint-Nicolas (Iles-Lerins).
Chalier-la-Montagne	? (Rhône).
Châlo-la-Raison	Châlo-Cinq-Mars (Seine-et-Oise).
Champ-Libre	Saint-Nicolas (Manche).
Champrond-Marat	Champrond-en-Gâtine.
Champ-Social	Harcourt (Eure).
Charenton-Républicain	Saint-Maurice.
Charlibre	?
Chatenay-la-Montagne	? (Aisne).
Chaume-la-Montagne	Chaume (Côte-d'Or).
Chauvin-le-Dragon	Saint-Jean-de-Luz.
Chesne-la-Réunion	Le Chesne (Ardennes).
Chinon-la-Montagne	Château-Chinon.
Cirey-sur-Blaise	Cirey-le-Château (Haute-Marne)[1]
Claisses	Cruzières-Saint-André.
Clermont-sur-Meuse	Clermont-en-Argonne [2].
Colamine-la-Montagne	Saint-Pierre-Colamine.
Colbert-la-Réunion	Sainte-Geneviève-du-Bois.
Colombey-la-Montagne	Colombey - les - deux - Eglises (Haute-Marne).
Commune de J.-J. Rousseau	Vaugirard.
Commune-de-la-Marne	Saint-Priest.
Commune-de-Montagne	Saint-Louis (près Saarbourg).
Commune d'entre les Trois-Montagnes [3].	Saint-Avold (Moselle).
Commune-Fidèle	La Réole (Gironde).
Commune-la-Montagne	? (Ardèche).
Commune-sur-Aujon	Châteauvillain (Haute-Marne).
Concorde	Ars (Ile de Rhé).
Condat-la-Montagne	Sainte-Claude (Jura).
Corbeil-la-Montagne	Corbeil.
Corme-la-Forêt	Corme-Royal.
Corqui-le-Libre	?
Corvol-le-Belliqueux	Corvol d'Embernard (Nièvre).
Côte-André	Côte-Saint-André (Isère).
Côte-Bonne-Eau	Saint-André (Isère).
Cote-Libre	La Villedieu (Lozère).
Coteau-Libre	Tabanac (Gironde).
Coudray-en-Thelle	Le Coudray-Saint-Germer.
Courcelles-la-Rivière	Courcelles (Loiret).
Coussac-sans-Culottes	Coussac-Bonneval.
Cyprien-sur-Dordogne	Saint-Cyprien (Dordogne).

1. Cette commune a gardé son nom révolutionnaire.
2. Pour ne pas rappeler le nom du traître Dumouriez !
3. Sous prétexte que son nom signifie Nabor.

Damazan-le-Républicain	Damazan (Lot-et-Garonne).
Donzac-la-Montagne	Donzac (Tarn-et-Garonne).
Doubs-Marat	Saint-Hippolyte (Doubs).
Dun-sur-Auron	Dun-le-Roi.
Dun-sur-Loire	Châteaudun.
Dunes-Libres [1]	Dunkerque.
Égalité	Boissy Sainte-Richade.
Égalité	Château (Ile d'Oléron).
Égalité-sur-Doubs	Saint-Wit (Doubs).
Égalité-sur-Marne	Château-Thierry.
Émile	Montmorency.
Émilion-la-Montagne	Saint-Émilion (Gironde).
Ercy-le-Franc	Asfeld (Ardennes).
Est-Plains-sur-Mer	Saint-Riquier-ès-Plains.
Étréchy-la-Montagne	Étréchy (Seine-et-Oise).
Favières-Défanatisé	Favières.
Ferney-Voltaire	Ferney.
Fontaine-Libre	Saint-Jean-Pierre-Fixte.
Fontenay-le-Peuple	Fontenay-le-Comte.
Font-Fort	Saint-Galmier (Loire).
Fort-de-la-Loi	Fort-Dauphin (Madagascar).
Fort-Hercule	Monaco.
Fort-Lepeletier	Aigues-Mortes.
Fort-la-Montagne	Charlemont.
Fort de la Victoire	Fort du Gouvernement (Guadeloupe).
Fort du Rocher	Fort Saint-Elme.
Franc-Ceré	Saint-Ceré (Lot).
Franc-Cyr	Saint-Cyr-la-Rivière.
Franciade	Saint-Denis.
Franconville-la-Libre	Franconville-la-Garenne.
Franc-Oreuse	Saint-Martin-sur-Oreuse.
Francval	Arpajon.
Franc-Vallon	? (Isère).
Freimaker [2]	Kœnigsmaker.

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

1. *Dun Kerk*, mots flamands voulant dire Eglise des Dunes.
2. *Freimaker*, voulant dire le libre alleu, et *Kœnigsmaker*, le royal alleu.

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

NANTES, VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

Correspondance de Louis XVIII avec le comte d'Avaray[1].

1810-1811

(Fin)

XII

A Hartwell, ce 5 mai 1811.

J'ai reçu, mon ami, votre lettre du 12 mars ; elle était assez fraîche quand je l'ai reçue, mais actuellement elle commence à être un peu vieillotte ; j'ai été bien aise de voir que votre jardin commençait à vous sourire ; c'est quelque chose d'obtenir un *smile,* même des êtres inanimés. Vous aurez vu, dans ma dernière lettre, que le mien me souriait aussi, mais que sur ses lèvres était la goutte d'absynthe ; depuis, il a éprouvé de grands malheurs : figurez-vous que dans la nuit du 9 au 10 avril, il a gelé de 5 1/2 degrés ; aussi, de cinq ou six abricotiers en espaliers tous noués, tous couverts de paillassons, un seul a échappé à la proscription générale ; des poiriers, *idem,* pas un ; les pêchers ont un peu moins souffert ; les arbres en plein vent n'ont pas eu de mal ; mais ce ne sont pas ceux-là qui donnent les meilleurs fruits. Les lilas, les ébéniers, les seringats même ont eu aussi une touche, mais beaucoup se portent bien. D'ailleurs, la végétation, était trop avancée pour reculer, et, pour qui n'aurait pas vu nos espérances, le jardin paraîtrait de toute beauté. Pour vous donner une idée de l'état des choses, je me suis rappelé, avant-hier, en me promenant, qu'à pareil jour, il y a deux ans (et 1809 ne pouvait pas s'appeler une année tardive), je voulus faire au pauvre P. Ch. la plaisanterie de lui donner, pour sa fête, un bouquet normand ; il me fut impossible de trouver une fleur de pommier et il fallut en prendre une de poirier, à peine ouverte ; cette année, j'en aurais eu de pommiers à revendre, mais toutes celles de poirier sont nouées.

Votre idée de chartreux, creusant sa fosse, m'avait d'abord inquiété, mais la réflexion sur Pompée m'a remis ; je veux bien que ce que j'aime

1. Cette correspondance, publiée *en partie* en 1830, par Jules Lefèvre, en 1 vol. in-8°, n'est donc pas absolument inédite. Cependant nous n'avons pas hésité à la publier, le volume de J. Lefèvre étant devenu difficile à trouver et cette correspondance nous ayant paru du plus vif intérêt. Le texte que nous avons donné est la reproduction scrupuleuse et intégrale d'une copie faite, avant 1830, par lady Forster, duchesse de Devonshire.

pense à la mort, mais comme arrêt irrévocable et surtout comme passage ; c'est le meilleur moyen de prendre le bon chemin, après avoir franchi ce passage redoutable.

Depuis votre lettre du 12, Bl. en a reçu une de M. de Pradel, du 31 ; j'ai appris avec peine, et non sans une sorte d'inquiétude, qu'il n'y était question que d'une expédition du 7 janvier ; je vous ai bien écrit ce jour-là, mais je vous aurais aussi écrit le 17 janvier, et j'ai mes raisons pour prendre un intérêt particulier à ce paquet ; si jamais il vous parvient, vous verrez que je n'ai pas tort.

Je vous remercie de ce que vous me dites sur mon régime ; je ne me lâche sur rien, excepté sur les asperges, et j'ai lieu de croire que j'agis sagement, car je me porte fort bien ; il y a un an et vingt-deux jours que je n'ai entendu parler de goutte, et depuis 1800, il n'y avait pas un si long intervalle, même après la grande attaque de 1807, qui devait cependant avoir bien consumé l'humeur podagriote. Lefaivre ne songe nullement, du moins j'ai lieu de le croire, à nous quitter ; je vous ai mandé de lui un trait qui a dû vous faire plaisir ; depuis, la petite Colignon a été malade : il l'a soignée comme si c'eût été sa propre fille ; ainsi, dans l'empire médical, les portes du temple de Janus sont fermées ; ce prodige que vous ne croiriez peut-être pas, si autre que moi vous le disait, est, je pense, en partie dû à l'extrême bonhomie de Distel, mais enfin il existe, et est *mirabile in oculis nostris*.

J'espère que vous êtes rassuré sur le grand duc d'Abrantes et un peu content de lord Wellington qui, ma foi, a fait reculer l'enfant pourri de la victoire. Tout va bien militairement dans la Péninsule, mais mal politiquement ; les Cortès font leur possible pour tout gâter et tout perdre. Lord Wellington doit être bien flatté, je ne dis pas du remercîment, cette monnaie a un peu perdu de son titre, mais de la manière dont il a été voté, motion faite par le ministère, secondée par l'opposition, chacun dans les deux partis mettant *sa fleur dans l'bouquet, son mot dans l'couplet,* vote unanime enfin. Malberough n'a jamais pu se vanter d'une pareille séance. Nous avons connu jadis en France le général Graham qui s'est si fort distingué de son côté et qui alors ne songeait pas même à être militaire ; ce fut lui qui se cassa le bras à la chasse et auquel ce chenapan d'abbé du Messin offrit du tabac, faute de mieux, pour le faire revenir.

Le roi Georges va, en effet, mieux ; cependant, il y a encore quelques nuages ; vos réflexions, à ce sujet, sont fort justes ; je vois que vous êtes comme les bonnes femmes de Brabant, qui, lorsque leurs maris sont malades, s'en vont brûler un cierge à N.-D. de Hal, en disant : Ma bonne Vierge, qu'il revienne ou qu'il s'en aille, je ne puis rester comme cela.

Le roi de Suède est toujours à bord de l'*Horatio* devant Héligoland ; on dit qu'il a demandé que cette même frégate le transportât en Russie ; je désire plus que je n'espère le succès de cette demande, vu que c'est le bâtiment même de la station.

Il paraît que les cartes se brouillent entre B. P. et la Russie ; le change de ce pays est un peu remonté ; peut-être cela est-il dû à ce commence-

ment de brouillerie, car il est bien certain que c'est la guerre avec ce pays-ci qui ruine la Russie.

Je suis étonné qu'à l'époque de votre lettre, vous ne sussiez pas encore la mort du pauvre M. de Carové ; il me semble que nous l'avons apprise, si ce n'est alors, au moins bien peu de tems après ; je vois de là que Madère n'a guère de communications avec le Brésil.

La colonie d'Hartwell va éprouver une diminution prévue, mais sensible, pour ceux qui savent apprécier l'objet. Aussitôt qu'après le malheureux 15 novembre, la pensée a pu se porter sur le futur, Madame de Narbonne, a pris une résolution sur laquelle cependant, avant de la mettre à exécution, elle a voulu consulter, et elle s'est adressée au comte de Damas et par lui à mon neveu et à ma nièce. Tous ont unanimement pensé qu'elle devait rester avec nous auprès de sa mère; mais son parti était pris, et elle a persisté à vouloir aller s'établir avec son mari. Un seul être qui n'avait pas été consulté, soit qu'elle eût cru commettre une indiscrétion, soit dans la crainte (que j'aurais eue à sa place) de le trouver d'un avis contraire au sien, ce qu'on n'attendait pas des autres casuistes, cet être, dis-je, poussé par son attachement, et se croyant autorisé à parler par le touchant legs qui lui a été fait, et qu'il n'ose comparer à celui que le Sauveur expirant fit à l'apôtre saint Jean, a aussi envoyé son avis qui n'est arrivé qu'après la détermination arrêtée, et déclarée à Madame de Serrant, mais qui était conforme. Madame de Narbonne est restée ici jusqu'à ce qu'elle ait pu former son établissement à Londres; elle en a trouvé un qui lui convient d'autant mieux qu'elle y sera avec son mari et son père; et mardi ou mercredi, au plus tard, elle part pour aller l'habiter.

Je ne sais si je vous ai parlé, dans ma dernière lettre, de la brouillerie de madame la duchesse d'Orléans avec ses enfans, et de son départ pour Mahon où elle est arrivée à la fin de février. J'ai reçu des lettres d'eux tous, mais les premières qu'ils m'ont écrites sont encore à venir ; d'autres personnes en ont reçu qui disent exactement le blanc et le noir; de manière que je vois très bien le fait, mal les causes, et point du tout qui a tort ou raison; ce qui ne laisse pas que d'être assez commode pour se former un avis. Adieu, mon ami.

XIII

A Hartwell, ce 3 juin 1811.

J'ai reçu, mon ami, le 7 du mois dernier, votre nº 3, et le 30, le nº 5, d'où vous voyez que le nº 4 est encore à venir. Le portrait que vous me faites du caractère, ou plutôt des mœurs des habitans de Madère, n'est pas flatteur et m'inquiéterait pour vous, si les trois quarts des assassinats n'étaient causés par la cupidité ou par la jalousie. Pour le premier motif, je ne crains rien; Juvénal a raison de dire : *cantabit vacuus coram latrone viator*, et certes, on peut bien traduire *viator* par émigré. Quant

au deuxième, il fut un temps où j'aurais été moins tranquille, mais avec votre santé, l'amitié couperait les ailes du petit Dieu, s'il s'avisait encore de venir folâtrer autour de vous. Je me suis repris sur le mot caractère, car la réflexion de votre homme, *il n'a ni femme ni enfans,* me plaît dans sa férocité, et si l'éducation, surtout la religion bien méditée, adoucissait les mœurs de ces gens-là, le fonds en est excellent. Je viens de lire, dans une histoire du Tunkin, un trait analogue à celui-là; une femme condamnée à mort subit son supplice avec tant de courage, que les soldats, qui étaient présents mangèrent son corps, non par bravade, comme les sauvages du Canada, mais pour s'identifier ce courage qu'ils avaient admiré; devenus chrétiens, ils auraient érigé un mausolée à ces mêmes restes auxquels ils donnèrent un si étrange tombeau.

Tranquille sur ce point, je voudrais l'être sur les effets du climat. Mais ce que vous mandez à Blacas est loin de produire cet effet. Ah ! mon ami, laissez-moi m'accrocher à mes souvenirs et vous rappeler qu'à votre premier voyage d'Italie, le mois de juin est arrivé avant que vous eussiez ressenti le moindre bénéfice de ce beau ciel.

Quant à moi, je me porte très bien : point de goutte, et me rappelant toutes les époques auxquelles elle a commencé, je trouve que la plus tardive est précisément le 3 juin, jour auquel je vous écris de retour de ma promenade, ainsi l'anniversaire a manqué comme les autres. Je vous ai parlé, la dernière fois, de mon régime; permettez-moi, aujourd'hui, d'être le chevalier du tems que nous avons eu ; jusqu'à Noël, doux comme en été ; un peu après, jusqu'aux Rois, un froid pas bien fort, si l'on veut, mais pénétrant, insupportable même dans les chambres (c'est là probablement ce qui a fait parler de l'hiver dernier comme ce fameux voyageur parle des femmes de Blois), depuis ce tems-là, il y a peut-être eu une vingtaine de jours disséminés sur cinq mois, où, soit neige, soit pluie, soit trop d'humidité dans l'air, j'ai gardé la maison. Cette fatale nuit du 10 avril elle-même a été suivie du jour où j'ai fait mes pâques. J'ai eu un grand froid à la messe, parce qu'elle était de bonne heure, et ensuite chaud à la promenade. Les lilas ne s'en sont pas si bien tirés que je l'espérais ; beaucoup ont souffert ; mais les ébéniers ont été superbes ; les seringats embaument à présent tout le jardin ; il n'y a déjà pas mal de roses, et les arbres fruitiers, en plein vent s'entend, sont tellement chargés de fruits, que je remarquais, ce matin, un prunier qui ressemblait à un cep de vigne dans les meilleures années.

Puisque vous avez le portefeuille, je puis parler et je vais vous en raconter toute l'histoire. Vous vous rappelez que, comme peinture, nous avions été contens de celui qui a été envoyé à Nordenankar ; Blacas me pressait de me faire peindre par M. Huet (l'auteur de ladite copie) ; enfin, j'y ai consenti et il est venu au commencement d'octobre. Tout le monde ici a été si content de son ouvrage, même ma pauvre femme, qui était, comme vous le savez, assez difficile sur les ressemblances, que je me suis dit : il ira en Afrique ; j'ai expliqué mon idée sur cela à Blacas ; et comme il n'aurait pas été possible de faire faire le portefeuille à Aylesbury, il

a été convenu que M. Huet s'en chargerait en retournant à Londres ; mais ce retour n'a pas été prompt, car, outre quelques copies de mon portrait, il a fait ici ceux de ma nièce, de mon neveu, de mon frère, de l'archevêque et du duc d'Havré ; finalement, il n'est parti que le matin même du jour de mon malheur. Vous voyez par là que l'idée des cheveux est subséquente, et vous ne serez pas étonné qu'elle ne soit pas venue tout de suite. Voici actuellement ma confession à cet égard. Bl., à qui je communiquai cette idée d'ajouter la relique au portrait, me proposa deux plans ; l'un était de placer au-dessus du portrait un plus petit médaillon avec des cheveux : celui-là ne me plut pas ; l'autre, de l'accompagner de deux rainures, si je puis m'exprimer ainsi, pour recevoir, l'un la relique, l'autre soit de mes cheveux, soit un mot de ma main. Là, je fus accueilli par la honte que vous aviez peut-être raison d'appeler fausse, et je préfère le parti que j'ai suivi. Voilà toute l'histoire. Je suis fâché que le portrait ne vous paraisse pas bon, non que je regrette de vous l'avoir envoyé ; vous avez jugé l'intention, cela suffit à mon cœur, mais parce que, jusqu'à une pomme de canne, je voudrais que tout ce que vous possédez vous fût agréable. Si l'avis des autres (je ne parle pas du mien, personne ne connaît bien sa propre figure) eût été conforme au vôtre, vous eussiez eu seulement les cheveux ; quant aux miens, vous voyez combien j'en étais loin ; je vous remercie de l'idée ; je m'en empare.

Les restes de celle que nous pleurons sont arrivés à Cagliari le jeudi saint. Je ne puis en savoir davantage. L'abbé Jaillet n'a eu que le tems de saisir le paquebot à la volée pour en rendre compte.

La retraite de Masséna a des suites ; il s'est fait battre devant Almeida, et Soult devant Badajoz, en voulant secourir ces deux places dont la première est déjà évacuée ; mais ces victoires, surtout la seconde, ont coûté cher, et je ne sais pas si lord Wellington et le maréchal Beresford en pourront bien profiter.

Vous aurez remarqué la couleur du cachet et la bordure du papier, et vous vous serez dit : la première fois que mon ami a écrit ainsi, cela lui aura coûté. Rien n'est si vrai, et, si je m'en étais cru, j'aurais continué à porter le deuil, mais il ne consiste pas dans les habits, et j'aime d'autant moins la singularité pour mon propre compte, qu'elle m'est suspecte chez les autres ; elle ressemble (je ne sais plus où j'ai trouvé cette comparaison) à ces gouverneurs de place qui, dès l'ouverture de la tranchée, font un feu de l'autre monde, et qui ne tardent pas à battre la chamade. J'ai donc suivi l'usage reçu, mes habits sont de couleur, mon papier doré, ma cire d'Espagne rouge, mais le vide est toujours dans mon cœur.

Je vous remercie d'avoir pensé au malvoisie. Le comte de Vioménil m'a cédé quelques bouteilles du sien ; il ne ressemble guère à celui que nous buvions jadis. Ainsi, mon jugement s'accorde avec le vôtre. Je souhaite qu'il en soit de même pour les livres ; ce qu'il y avait de plus difficile, c'était Horace ; l'abbé Desfontaines l'a traduit, mais il n'a été que jusqu'à la moitié du 3e livre des *Odes* ; ainsi, cela ne pouvait vous convenir. J'ai acheté dernièrement une traduction faite, il y a quelques

années, par M. Daru, le tribun Daru, le comte Daru ; elle est en vers et rend quelquefois l'original assez heureusement, mais bien souvent elle est fort au-dessous, parfois même elle ne le rend pas du tout. Ce n'était pas encore là votre affaire. Je m'en suis donc tenu au père Sanadon qui est encore ce qu'il y a de moins mauvais. Je n'ai qu'une inquiétude (car vous sentez bien que je n'ai pu faire l'emplette moi-même, et il y a bien longtems que je n'ai lu Horace en français), c'est que le R. P. n'ait traduit les *opera expurgata*, qui le sont par trop. Qu'on eût retranché *Rogare te longo putidam sæculo*, et *Quid tibi vis, mulier, nigris dignissima barris?* Cela était très bien fait : ces deux odes font mal au cœur, ainsi que quelques vers dans les satires ; mais on a impitoyablement sabré des choses délicieuses, et je serais fâché que vous ne les eussiez pas. Je n'y vois qu'un remède. Envoyez-moi la liste des odes qui sont dans la traduction avec le nº et les premiers mots, de cette manière : L. 1. O. 1. *Mæcenas atavis*, etc., je verrai ce qui vous manque, et je tâcherai d'y suppléer par une mauvaise version. Quant aux romans, il n'y a rien du tout dans ce moment. Bl. a imaginé d'y suppléer par les lettres de Mad. du Deffand ; elles ne vous donneront pas bonne opinion de l'auteur qui encense Voltaire en lui écrivant, et le critique sévèrement en écrivant à M. Walpole. Les notes, en anglais, vous mettront en colère ; mais on peut bien se dispenser de les lire, et, somme toute, je crois que l'ouvrage vous amusera. Je vous recommande surtout, au premier volume, l'érudition du vieux prince de Paar. J'en ai, à la lettre, ri, pendant vingt-quatre heures de suite.

Du 9. — Le roi d'Angleterre a continué, depuis ma dernière lettre, à aller de mieux en mieux. Aussi, le prince de Galles, obligé d'être, aujourd'hui, à Windsor, pour le *birth day*, a choisi le jour le plus proche, c'est-à-dire demain, pour donner, à Carton-House, un bal superbe, où, sans me vanter, moi et tous les miens sommes invités. Mais l'homme propose et Dieu dispose ; le roi a eu une rechute, et le bal est remis à huitaine. Dieu veuille qu'il ait lieu ce jour-là ! On dit que la rechute a été causée par l'émotion que le roi a ressentie de ce que le prince (qui, à mon sens, a parfaitement bien fait en cela) a rendu au duc d'York la place de commandant en chef. Si cela est, c'est peu de chose ; le mal que fait la joie, mortel quelquefois, n'est jamais durable. Mais on ajoute qu'il s'est manifesté des symptômes d'hydropisie. Je ne sais que trop ce que c'est à tout âge, et à 73 ans, ils sont menaçans.

J'espère que ce qu'on en dit est au moins exagéré ; mais, si vous voulez savoir mon opinion sur le bal, la voici : il sera remis de huitaine en huitaine, jusqu'à ce qu'enfin le prince déclare qu'il est trop tard pour célébrer le *birth day ;* mais qu'il donnera une fête bien plus belle encore, la veille du jour où il remettra au roi, son père, les rênes du gouvernement. Ce sera, si l'on veut, une gasconnade ; mais cette fête, très convenable lorsqu'elle a été annoncée, est devenue indécente à donner, délicate à rompre, et difficile à ajourner autrement.

Le prince m'a invité par une lettre *ad hoc*. Le général Hammond, qui

en était porteur, est arrivé ici le lundi 27, et je n'y ai répondu que le vendredi 31. — *Comment* (c'est vous qui parlez), *faut-il donc tant de tems pour faire une réponse aussi aisée, et n'avez-vous pas senti l'inconvenance du procédé?* — Vous avez raison, mon ami, le procédé est inouï; mais je n'ai reçu la lettre que jeudi soir, et voici pourquoi : ma nièce avait envie d'aller voir Bristol, Bath, Cheltenham; moi, de mon côté, ayant appris que le château de Warwick était à louer, je voulais l'aller voir; nous avions, de tout temps, fixé le 27 mai pour cette course, et les oiseaux se sont envolés ce jour-là, sans se douter de ce qui, le soir même, devait arriver au nid. Vous ne serez peut-être pas fâché d'avoir la relation de mon voyage, et j'y vais procéder.

Le lundi, à 7 heures, je suis parti pour Saint-Albans, mais ne revenant pas ici, j'ai été coucher à Stony-Strafford. Le mardi matin, je me suis un peu détourné pour aller voir ce canal dont je vous ai parlé l'année dernière, qui passe sur une vallée; puis, reprenant ma route, en traversant le Northamptonshire, un des plus beaux comtés de l'Angleterre, je suis arrivé, sur les trois heures, à Warwick. En approchant, on voit la ville, qui a bonne façon, et à travers les arbres, deux vieilles tours; on passe un pont, et alors on découvre, tenant à ces tours, le château, si l'on peut donner ce nom à une vieille façade sans architecture, où l'on n'apperçoit presque point de fenêtres, et qui, en un mot, ressemble assez à celle des anciennes maisons des ponts de Paris, vues du côté de la rivière. Le vicomte d'Agoult s'est écrié : « Ah! nous voilà chez M. Desmasures. » Pour moi, si l'on m'avait dit, voilà Udolphe, on ne m'aurait pas étonné. L'entrée du château est après ce pont, au bout d'une rue de la ville; là, un homme, qui ressemble à un *beef eater,* nous a dit que nous pouvions entrer, mais à pied. Nous sommes descendus de voiture, et, par une voûte qui ne messiérait pas à la Bastille, nous sommes entrés dans un chemin creux, revêtu, des deux côtés, de pierres énormes, qui nous a conduits, par un pont, sur le fossé, dans la cour du château. Cette cour ne répond pas à l'entrée, elle est gazonnée, bien sablée. D'un côté est le château, vieux, mais noble; de l'autre, de grands arbres, *au ful,* sans être tristes. L'*house keeper* est venu au-devant de nous, *shoked, very shoked* qu'on nous eût fait mettre à la fenêtre, car il y en a par dedans, et de cette fenêtre, nous avons apperçu le paradis terrestre. Du milieu de ce hall, on voit l'enfilade des appartemens, moins longue, mais moins en lunette que celle de Stowe. Les chambres sont de belle proportion, richement meublées, de beaux tableaux (entr'autres, le portrait, par Van Dyck, du fameux Montrose, dont la figure était aussi belle que l'âme). Les vases étrusques du chevalier Hamilton. Toutes ces chambres sont très claires, et l'enfilade se termine par un cabinet délicieux; en un mot, tout cet appartement est riche, noble, et (ce qui ne se trouve pas toujours) *comfortable.* Il y a d'autres jolis appartemens au-dessus de cet étage, sans compter une grande quantité que je n'ai pas vus. De la maison, nous avons passé dans le *pleasure ground* qui est d'une fort jolie grandeur, tenu à merveille, riche en fleurs, superbe en arbres, sur le bord de la rivière, ayant, au milieu,

uue belle orangerie, en belle vue, dans laquelle est un immense et magnifique vase antique, tenant enfin à une promenade d'un mille et demi de long. Le mercredi, j'ai été à Birmingham, où j'ai vu, entr'autres manufactures, une de plaques très curieuse, et, revenus à Warwick, le jeudi, nous sommes montés en voiture pour aller, par cette promenade dont je vous ai parlé et qui aboutit à un pont, dans un parc de neuf milles de tour. Cette promenade est à tourner cent têtes, si on les avait, par la richesse, l'agrément et la variété des points de vue. De là, le château n'est plus celui de M. Desmasures, mais *a venerable pile,* aussi imposante par sa masse que par son antiquité. Enfin, comme tout finit, nous sommes repartis en faisant un petit détour à environ 21 milles d'ici pour aller voir Middleton, joli château appartenant à lord Jersey : nous sommes arrivés ici entre sept et huit heures du soir, ma nièce était de retour depuis environ un quart d'heure, fort satisfaite aussi de sa course aquatique.

Quelle tentation que le Warwick ! Aux agréments que je vous ai dépeints, il joint le très grand avantage d'être collé à une ville de 5 à 6,000 habitants : de telle sorte qu'on est à volonté dedans ou dehors, et qu'on a toutes les ressources, sans en avoir les embarras. De plus, le pays des environs est très agréable, de sorte que sur soi, hors de soi, on a des promenades à gogo. J'ai le mauvais goût de me plaire ici ; les malheurs même que j'y ai éprouvés m'y attachent. Nulle part, ailleurs, je ne pourrai dire : Elle était là ! Cependant je ne suis pas déraisonnable.

Je sens bien qu'à la fin du bail, il faudra déloger, si je ne veux pas avoir la maison sur la tête, et, par conséquent, la tentation de l'autre serait bien forte, malgré un loyer sûrement fort cher, un entretien coûteux, une distance de Londres de 92 milles ; mais il y a une chose qui tranche tout, c'est qu'il n'est pas à louer ; lord Warwick qui est dérangé, en affermant tout l'extérieur, s'est réservé le château et ne veut pas le louer ; je ne l'ai appris qu'un peu avant d'y aller ; cela ne m'a pas arrêté, parce qu'une belle chose est toujours bonne à voir et que l'amour est seul assez déraisonnable pour ne pas se rendre à la raison de l'impossibilité. Adieu, mon ami.

P.-S. — Je viens d'apprendre une particularité que je ne puis m'empêcher de vous mander. Lorsque le roi d'Angleterre a appris la *restoration* du duc d'York, il a fondu en larmes, et se jettant à genoux, les mains levées au ciel, *Mon Dieu !* s'est-il écrié, *je puis laisser ma couronne à mon fils ; il rendra mon peuple heureux ; il a le cœur bon !* Mais *his too woak frame* n'a pu soutenir l'attendrissement et il s'est laissé tomber dans l'état où il est. Mais l'hydropisie n'est pas vraie et on croit que le bal aura lieu.

Puisque j'ai repris la plume, il faut que je place ici une épitaphe que j'ai trouvée dans un *guide of Bristol* que ma nièce a apporté de son voyage ; elle est d'un mari pour sa femme :

Take holy earth, all that may soul holds dear !
Take that bost gift that heaven so lately gave !

To Bristol found I bore with trembling care
Her faded form..... She bound tot taste the wave
And died... does youth, does beauty read the line ?
Does simpathetic fear their breasts alarm ?
Speak, dear Maria, breathe a strain divine.
Ev'n from the grave, thou shall have the power to charm.
Bid them be chaste, be innocent like thee ;
Bid them in duty's sphere as meekly more ;
Bid if so fair, from vanity as free
As firm in friendschip, and as fond in love.
Tell them, tho 'tis aw awful thing to die,
(T 'was ev'n to thee) yer the path once trod,
Heav'n lifts-its everlasting portals high,
And bids the pure in heart behold Hieir God.

Il est dit dans le livre que la personne en question n'avait que 28 ans. C'est, sans doute, à cela que se rapporte *so lately gave :* mais, qu'est-ce que 40 ans auprès de l'éternité ? Que de pensées cette épitaphe n'inspire-t-elle pas à votre ami ? La dernière est bien consolante, et je m'y attache de toute mon âme. Encore adieu.

Du 5. — Je r'ouvre, parce que je viens d'apprendre que, par des raisons qui ne s'étaient pas présentées à mon esprit, mais que je ne puis m'empêcher de trouver bonnes, Bl. vous a parlé de l'infamie de M. R. Vous ne vous méprendrez pas au motif de mon silence. Votre cœur vous dira ce que le mien a souffert et souffre encore de cette indignité qui, j'ai tout lieu de l'espérer, retombera sur son vil auteur. Il n'y a pas une demi-heure que j'ai dit à Bl. que je ne souillerais pas ma plume d'une telle horreur ; mais je n'ai pu y tenir. Adieu, lâchement calomnié, justement loué, vous êtes et serez toujours l'ami de

LOUIS.

XIV

A Wimbledon, 4 juillet 1811.

Je vous ai écrit la semaine dernière, mon ami ; j'ajoute un mot aujourd'hui, pour vous dire que la visite, si longtems attendue de dame Podagra, est enfin arrivée. Il y a des gens qui croyent que c'est la fatigue du bal qui l'a déterminée. Je n'en crois pas un mot, parce que lorsqu'elle a une cause *assignable,* ordinairement elle ne se fait pas attendre ; que le bal a été la nuit du 19 au 20, et que ce n'est que le 20 que j'ai eu les premiers avant-coureurs, si légers que ce propre jour-là, j'ai marché une heure et demie, et ce n'est que le 28 que j'ai été *impeach'd.* Vous savez que je ne puis jamais dire précisément si l'attaque sera longue ; cependant, j'ai lieu de penser qu'elle ne le sera pas, quoiqu'elle soit aux deux pieds et aux deux genoux, parce que depuis la nuit d'avant-hier à hier.

qui a été mauvaise et où j'ai même eu de la fièvre, je souffre moins, et qu'une fonction qui se faisait mal, s'opère mieux aujourd'hui.

Le pauvre comte d'Escars n'est pas bien, Guérin craint qu'il n'en puisse pas réchapper cette fois. Adieu, mon ami.

Vte B. D'AGOURS.

Delalain. — Souvenirs d'un Basochien.

L'auteur, le héros, le rédacteur — comme on le voudra — de ces souvenirs, est un parent des Delalain, libraires bien connus, et qui demeuraient, avant la Révolution, rue Saint-Jacques.

Sa fille épousa M. de Chateauvieux, dans la famille duquel le manuscrit de ces souvenirs était resté et où je l'ai trouvé.

M. Delalain avoue qu'il n'a aucune prétention à l'art d'écrire. Il n'a pas tort. Sa phrase, comme celle du marquis de Paroy, dont la *Revue de la Révolution* a publié jadis les Mémoires, exagère les défauts du style contemporain : l'emphase et l'enchevêtrement. M. Delalain y joint parfois l'incorrection, et il est plus préoccupé de la dignité des termes que de leur justesse. Mais nous n'avons pas voulu risquer d'enlever quelque chose de sa bonhomie, de sa candeur, à cette physionomie d'honnête basochien et de bon bourgeois de Vitry-le-François.

Ce manuscrit a été rédigé à Plombières, en 1812 ; c'est tout ce qu'il nous importe de savoir avant de donner la parole à M. Delalain.

A. DE B.

NOTES SUR LA RÉVOLUTION DE FRANCE, ARRIVÉE LE 12 JUILLET 1789.

J'étais, à cette époque, âgé de 22 ans. J'habitais la ville de Paris où je travaillais chez un procureur, au Châtelet, pour me former dans la profession d'avocat, dont j'avais obtenu le titre le 24 août 1786, par un serment prêté ce jour, en la Cour du Parlement de Paris.

Plusieurs années avant cette Révolution qui a désolé la France et qui la désolera encore longtemps, on prévoyait l'événement. La trop grande bonté de Louis XVI, d'autres ont dit sa faiblesse, la conduite et l'imprévoyance de ses ministres, annonçaient chaque jour, selon les publicistes, cette terrible catastrophe. Les Parlements, principalement celui de Paris, n'y étaient pas étrangers.

Il ne m'appartient pas de parler de ce qui a préparé ce mouvement : j'étais trop jeune pour avoir les idées soit d'un gouvernement, soit de la politique, soit enfin de ce qui devait tendre à le consolider ou à le détruire. L'histoire ne

l'a pas laissé ignorer, et ceux qui écriront par la suite ne manqueront sûrement pas d'en rendre compte, ces événements se rattachant trop particulièrement à leur histoire.

Je ne suis point écrivain ; je n'ai pas la prétention de le devenir ; et, de plus, en ce moment, c'est uniquement pour moi et mes descendants, pour les prévenir contre tout esprit de parti ou de novation, que j'écris.

Le premier choc dont j'aie été le témoin fut celui qui se manifesta, en avril 1789, au domicile d'un sieur Réveillon, fabricant de papiers peints, demeurant à Paris, faubourg Saint-Antoine. Il fut inauguré pour essai de ce que le parti qui prétendait dominer, préméditait de plus sérieux.

Pendant environ vingt-quatre heures, on poussa la populace salariée à opérer ce désordre. On croyait que le peuple, qui semblait n'en vouloir qu'à Réveillon, que cependant il devait protéger, tant pour ses bienfaits que parce qu'il procurait chaque jour l'existence à un nombre considérable d'ouvriers, se retirerait et rentrerait dans l'ordre. Mais les hommes qui dirigeaient cette populace étaient là ; ils n'abandonnaient pas ceux qui avaient bien voulu commencer à les servir. Le lendemain vit donc se renouveler les mêmes scènes. Alors on s'occupa d'opposer une résistance qu'on eût dû employer dès le principe. Les troupes de ligne, cantonnées proche la ville de Paris, et qui, au premier signal, avaient été introduites dans l'intérieur, eurent ordre de déployer leurs forces. L'artillerie moissonna quelques-uns ; la mousqueterie atteignit ceux qui étaient à sa portée. Enfin, on fit main basse sur environ cent cinquante individus qu'on transféra au Châtelet, pour y être jugés prévôtalement. Cette mesure déconcerta la populace qui, d'ailleurs, parut livrée à elle-même, sans chef. Il y avait à cela une raison : l'épreuve avait été suffisamment conduite, pour apprécier quel usage on en ferait par la suite. Tout parut donc oublié.

Les personnages arrêtés et conduits devant la Cour qui doit les juger, sont bientôt convaincus et condamnés. Environ trente doivent périr par la potence. Les échafauds sont dressés sur la place Saint-Antoine, voisine du lieu de la scène. L'heure de l'exécution connue (celle de six heures du soir), on ne s'inquiète point de l'effervescence et de l'horreur des deux journées précédentes ; on se rend tant à l'endroit d'où devaient partir les coupables, qu'à celui de leur exécution. Tout Paris veut les voir. Les quais, les ponts, les rues, sont garnis d'une foule immense. La police se fait par la troupe de ligne, qui, placée en double rang, de chaque côté des chemins que doivent parcourir les condamnés, imprime la crainte et le respect, à tel point que, à l'instant où les voitures, dans lesquelles se tiennent les juges, et les tombereaux sur lesquels sont les condamnés, passent sous l'arcade du Châtelet, le plus grand silence succède au bruit que font d'ordinaire beaucoup d'hommes réunis. On n'était plus interrompu que par le bruit des voitures et la marche des hommes armés qui escortaient le cortège. L'exécution se fit sans que qui que ce fût osât se montrer.

Les États généraux avaient été convoqués et les nominations des députés pour les trois Ordres étaient faites. Cette auguste assemblée devait s'ouvrir au mois de mai suivant.

L'histoire apprendra ce qui s'est passé lors de cette ouverture, et ce qui en est suivi jusqu'au 12 Juillet.

Ce jour-là j'avais dîné au Marais, quartier le plus tranquille de Paris. Vers cinq heures, je me disposais à aller promener avec mes hôtes, et déjà nous étions sur le pas de la porte, lorsqu'on nous prévint que le peuple promenait dans Paris les bustes de M. le duc d'Orléans et de M. Necker, qu'on fermait les spectacles et qu'on menaçait de brûler les barrières. Je restai donc chez mes hôtes, jusqu'à sept heures, et alors je me mis en marche, pour regagner mon domicile, rue Saint-Jacques. J'avais pris la rue Saint-Antoine, dans le dessein de traverser la place de Grève, espérant que l'émeute ne pouvait être de ce côté. Mais à la hauteur de la rue de Jouy, j'aperçus une horde armée de bâtons, de couteaux, de piques. Ne supposant pas que ce groupe raccolât du monde, j'avançai toujours; bientôt, je fus pris et entraîné. Les marchands fermaient leurs boutiques, les portiers les portes. N'ayant qu'une idée, celle de m'échapper, j'essayai de pénétrer dans une autre porte cochère; on me repoussa et bon gré mal gré, je dus suivre la populace qui se portait à la barrière d'Enfer. Me dégager était ma préoccupation. Le bonheur voulut qu'un individu, fort et vigoureux, qu'on entraînait, résistât à coups de poing, et, par sa lutte, me donnât le moyen de m'esquiver dans une rue latérale. Sitôt sorti de cette foule, je m'enfuis à toutes jambes; mais je me trouve bientôt en face d'une autre horde demandant du pain. Le pain fut le prétexte dont on s'est servi pour organiser cette révolution. Je m'éloigne du côté des quais, et j'arrive chez mon oncle l'aîné, libraire, demeurant rue Saint-Jacques. Je lui rends compte de ce dont j'ai été le témoin. La frayeur que j'avais eue, ma fuite précipitée, m'occasionnèrent une faiblesse, et je fus obligé de me coucher dans cette maison, ne pouvant regagner celle de mon procureur.

Je reposais depuis quelques instants, lorsque à neuf heures, le tocsin d'alarme se fit entendre dans tout Paris; ne pouvant dormir, je regagnai, de grand matin, mon domicile. Tout Paris était en mouvement. Déjà des sections d'hommes armés, délibérant sur leurs intérêts, étaient formées et réunies, soit pour se défendre, soit pour obéir aux ordres qu'elles avaient à recevoir. Un point de ralliement était déterminé. Le signe était le ruban vert, livrée de M. d'Artois, déjà proscrit,

Comme clerc de procureur au Châtelet, je me rendis en cet endroit et en la grand'chambre du parc civil. Je trouvai des bureaux organisés, un chef pérorant; toute la jeunesse du Châtelet donnant des ordres et se distribuant par compagnies, pour faire patrouille dans les rues de Paris, et n'agir que d'après ce qui nous parviendrait de la municipalité, présidée par l'infortuné baron de Flescelles. L'organisation faite, on se sépare, avec injonction d'être rendus à trois heures.

Chacun est exact, et le restant du jour est employé à délibérer sur les ordres que l'on reçoit à chaque instant, même à faire des patrouilles.

Le 14 Juillet au matin, la Bazoche du Châtelet, réunie aux clercs de notaire, a ordre de se rendre à la cour du Parlement, pour ne former qu'une seule et même légion avec cette Bazoche. Ce changement, qui ne répond en aucune façon aux promesses de la veille, qui met alors la Bazoche du Châtelet sous le commandement de celle du Parlement, donne lieu d'examiner si l'on accèdera à cet ordre; et déjà, quelques têtes s'exaltent et se font connaître. Cependant,

il faut répondre et obéir. La majorité ne connaît que ce dernier mot, et la délibération prise, on se rend au Parlement.

Figurez-vous, vous qui me lirez, une brillante jeunesse, composée de plus de trois mille hommes, à laquelle on déclare qu'elle va être armée, qu'on divise en un instant, par compagnies, et qui se trouve tout à coup commandée par d'autres jeunes gens qui n'ont de supériorité que par le grade qu'on vient de leur donner. Qu'on juge de son empressement à se voir couverte d'un armement qu'elle ne connaît pas et de l'enthousiasme avec lequel elle reçoit la décision qui l'établit guerrière ! Chaque compagnie étant formée, le chef donne le signal du départ, et la troupe descend par le grand escalier pour se rendre à l'hôtel des Invalides, où sont déposées les armes qui lui sont destinées.

Selon nous, nous devions être les premiers à puiser dans ce dépôt respectable auquel l'histoire ne nous dit pas qu'il ait été auparavant porté atteinte. Mais non; le peuple des sections voisines s'y était déjà armé. Quoi qu'il en soit, nous pénétrons. Mais la foule était si nombreuse, que plusieurs d'entre nous, surtout ceux d'une taille médiocre comme la mienne, étaient jetés çà et là. J'arrive cependant à un ratelier bien garni, et m'empare d'une bonne arme qui, en d'autres mains, eût fait du service ; je reviens à ma compagnie et place cette arme dans un faisceau, jusqu'à ce qu'on donne le signal du retour. A ce signal, je trouve, à la place du fusil que j'avais bien gagné, une arme sans batterie ; je la prends, avec le projet d'user de représailles. La marche s'ouvre, et me voilà dans le rang. Mon fusil pesait bien dix-huit livres. J'en fus vite fatigué, et mon épaule en fut meurtrie, portant l'arme à volonté. Il pouvait être une heure, lorsque nous arrivâmes, ainsi armés, au Palais. Là, on nous permet de nous séparer, mais pour nous réunir de nouveau, à trois heures, parce qu'alors nous serons distribués dans les différents quartiers de Paris. En même temps, on nous assure que nous pouvons circuler librement, que nous ne serons point arrêtés dans l'enceinte des sections que nous habitons.

Je m'achemine donc chez mon procureur, pour y dîner ; mais, en passant devant l'église Saint-Symphorien, convertie en chef-lieu de section et en corps de garde, je suis arrêté par le factionnaire et par quatre hommes de la populace qui me désarment, sans écouter aucune raison. Fatigué de cette arme, qui n'était d'ailleurs d'aucune utilité, puisqu'elle n'avait pas de batterie, et n'ayant nulle envie de discuter avec cette canaille, je laisse mon fusil et continue ma route. N'étant plus armé, je prolongeai mon dîner et laissai passer l'heure du rendez-vous. Puis je vais passer la journée chez le plus jeune de mes oncles. Je causais avec sa femme, et nous faisions les plus tristes réflexions sur les deux tristes journées et sur celle qui devait être la plus sanglante, lorsqu'on annonce, dans le quartier, que la Bastille est prise et qu'on promène la tête du gouverneur ; que les prisons sont ouvertes ; que l'on menace les personnages importants ; qu'on en attache déjà aux lanternes ; qu'enfin on vient de brûler la cervelle à M. le baron de Flescelles, en descendant le grand escalier de l'hôtel de ville.

Ces bruits, malheureusement vrais, nous jettent dans la plus grande stupeur. Je renonce à rejoindre ma troupe et je me dirige dans Paris. A huit heures, étant entré dans une maison, rue de Bièvre, j'y trouve un prisonnier de la Bastille.

On a beaucoup vanté cette prise de la Bastille et la manœuvre au moyen de laquelle on avait pénétré dans le fort, jugé, dès longtemps auparavant, inattaquable, s'il était défendu. Beaucoup de personnes sages, et qu'on peut dire étrangères à toute espèce de parti, n'ont pas partagé cette opinion ; et si les historiens qui traiteront de cette prise sont impartiaux, ils réduiront facilement ce prétendu acte d'héroïsme à sa juste valeur. Au reste, dans le gouvernement actuel, nous ne voyons pas sur la liste des militaires distingués et protégés par le gouvernement, les vainqueurs de cette Bastille. Selon nous, elle a été prise en un instant, parce qu'elle était sans défense ; parce que les troupes qui la gardaient étaient sans munitions ; autrement, ce fort eût tenu, tant une troupe disciplinée, du nombre de laquelle était le régiment Royal-Allemand (cavalerie), — régiment qui ne sera jamais oublié, en raison de sa conduite aux Tuileries, dans la soirée du 12 juillet, sous le commandement de M. le prince Lambesc, pour écarter la populace menaçant le palais de son roi, — a d'avantage sur une multitude mal commandée, sans expérience comme sans usage, sur des citoyens, enfin, qui, ayant femme et enfants, sont toujours retenus par la considération de ces êtres auxquels ils se dévouent particulièrement.

Le reste de la journée a été employé au crime et à l'assassinat.

La Bastille était prise. Ce prétexte contre l'autorité du souverain n'existait plus. On avait même abandonné ce lieu, car on n'y trouvait que des curieux ou quelques-uns de ces hommes salariés, et disséminés par tous les coins de Paris, qui semblaient occupés à la démolition d'une prison en laquelle on eût eu bien de la facilité à les faire rentrer, s'il se fût trouvé plus d'énergie, plus d'union.

On devrait croire que, puisque les sections étaient composées des habitants de Paris, supérieurs à la populace, on avait les moyens d'action nécessaire pour arrêter l'assassinat. En effet, on voyait en faction un procureur, un notaire, un conseiller, un négociant, chacun avec le costume qui lui était propre, c'est-à-dire en habit noir et les cheveux longs. Pourtant, ce fut là une force inutile. L'émeute prévalut, parce qu'elle avait à sa disposition des hommes enivrés qui ne voulaient que du sang. Hélas ! combien n'en ont-ils pas répandu pendant une quinzaine, sans même en avoir soupçonné le motif ! Je m'arrête à ces seuls détails.

Je n'écris pas l'histoire, je veux seulement raconter ce que j'ai vu.

La journée du mercredi 15 fut la continuation des assassinats de la veille.

Enfin, vers quatre heures du soir, on vit arriver une députation de l'Assemblée constituante, composée de la Noblesse, du Clergé et du Tiers État. Au nombre de ces députés, qui se rendaient à l'Hôtel de ville, étaient les frères de Lameth, M. de Noailles, M. de Lafayette, M. de Juigné, archevêque de Paris, prélat vénérable sous tous les rapports.

L'arrivée de cette députation sembla faire cesser le désordre; elle promit le retour du Roi. Le peuple demandait un chef pour commander les citoyens armés de Paris, formés en garde nationale. Ce chef, aussitôt nommé, fut Lafayette, qui fut couvert d'applaudissements en descendant l'escalier de l'Hôtel de ville. Un *Te Deum* est demandé à l'archevêque, qui l'accorde, et peu de temps après, les cloches, qui sonnaient le tocsin, se mettent à carillonner joyeusement.

La députation et le corps municipal se mettent aussitôt en marche, pour aller

chanter le *Te Deum*. Le peuple se porte en foule autour de la députation et presse de si près l'archevêque, qu'il peut à peine mettre le pied par terre. Si ce moment fut heureux pour lui, quelle triste expérience il a faite, depuis, de l'inconstance du peuple ! En effet, peu après, traversant Versailles dans sa voiture, il fut arrêté par ce même peuple qui avait baisé sa robe, insulté, lapidé, et il eût été massacré sans la vitesse de ses chevaux.

La journée du 16, quoique plus calme, ne fut pas exempte de massacres. On organisait cette garde nationale qui, loin d'être le soutien du trône, fut son plus grand ennemi. Chacun était dans sa section ; les bazochiens du Châtelet et du Parlement étaient également dans leurs quartiers. Le signe de ralliement était changé ; on portait les trois couleurs nationales, et si, par hasard, on était en retard d'arborer ce nouveau pavillon, on était insulté et menacé de mort.

Le Roi, qui devait venir ce jour-là, avait été empêché, et déjà on s'agitait; il ne vint que le vendredi 17. Je me souviens qu'étant très fatigué et souffrant, je ne m'éveillai, ce jour-là, qu'à neuf heures du matin, et pourtant, la générale avait battu dès quatre heures, et, depuis six, la garde nationale et nombre de gens armés étaient sur pied. Je me rendis, bien qu'en retard, au lieu qui m'avait été assigné la veille ; j'y trouvai une compagnie, et je pus entrer dans le rang, avant l'arrivée de cet infortuné Roi.

Depuis la barrière de Passy, jusqu'à l'Hôtel de ville, tout le long des quais et des rues par où le cortège devait passer, on ne voyait que gens armés ; au moins 200,000 hommes, sans compter la troupe régulière.

Quant aux soldats de la maison du Roi, aux gardes du corps, ils n'avaient d'autre arme qu'une épée.

La voiture du Roi arriva à midi à la barrière. Le Roi avait à son chapeau une cocarde tricolore ; les glaces de la voiture étaient baissées. Il entendait les cris de : Vive la Nation ! mêlés à ceux de : Vive le Roi ! Il saluait. La voiture allait à tour de roue ; en conséquence, il fut longtemps en présence *de ses bons habitants de Paris* (si toutefois ils méritaient encore ce nom particulier).

On a prétendu qu'on lui avait tiré un coup de fusil. Comme ce coup, d'après ce qu'on en a dit, aurait été tiré près du lieu où je me trouvais, j'aurais pu en être prévenu à l'instant. Le vrai, c'est que je n'en ai rien su et que le fait est toujours resté problématique pour moi ainsi que pour beaucoup d'autres.

Le Roi est entré à l'Hôtel de ville, y a séjourné assez longtemps, a paru en public sans être insulté, et a quitté Paris vers six heures du soir. Mais je constate qu'il avait la figure bouleversée, atterrée ; on voyait qu'il souffrait. Pourquoi donc était-il né si bon ? Pourquoi donc était-il entouré de conseils pervers qui ne voulaient que sa chute ?

Ces journées sont celles où j'ai été le plus témoin de détails ; je n'ai plus paru depuis, que de loin en loin. J'ai bien monté des gardes, traîné des canons pour les transporter sur les buttes Montmartre et les mettre en batterie, afin d'atteindre ou de détruire de prétendus brigands ; mais, insensiblement, j'ai battu en retraite complète.

Je n'omettrai pas de dire que, dans les premiers temps, nous avions à nos postes des gardes suisses qui faisaient, pour ainsi dire, tout notre service, et que nous encouragions en leur payant du café et de l'eau-de-vie ; qu'à chaque pas

qu'on faisait, on était rencontré par des hommes du peuple, des poissardes qui vous emmenaient boire avec eux, en criant : Vive la Nation ! et qu'on ne pouvait pas refuser sans risquer d'être accroché aux lanternes ; comme beaucoup de mes camarades, j'en fus aussi pour mon argent. C'est ainsi qu'un dimanche, nous étant réunis pour dîner ensemble, nous fûmes obligés de nous séparer, n'ayant pas chacun la valeur de trente sols.

Je dirai aussi que, pendant la quinzaine qui suivit le 14 Juillet, il y eut, dans tout Paris, notamment à Sainte-Geneviève, plusieurs réunions religieuses, tant pour remercier Dieu de ce que la crise était passée, que pour bénir les drapeaux.

Les poissardes qui habitaient près de la porte Saint-Denis et aux environs du Châtelet donnèrent des fêtes, et y invitèrent la basoche du Châtelet. Après la cérémonie religieuse, il y eut un banquet dans la grande salle. La journée se termina par un bal.

Le ton habituel à ces femmes fut oublié par elles, et je puis assurer que bien qu'il ne se trouvât en hommes que des jeunes gens et beaucoup de jeunes et jolies poissardes, il y eut une grande décence.

On s'amusait, tout semblait oublié, cependant le feu n'était pas entièrement éteint, le pain manquant toujours. Celui qu'on obtenait n'était pas mangeable ; il s'attachait aux murailles comme du mortier, et pour y suppléer, on était obligé de vivre de riz, de haricots et d'autres gros légumes. Encore, si les boulangers avaient eu la permission de livrer à chacun sa provision du jour. Mais non. Dans la maison que j'habitais, il fallait nourrir, chaque jour, dix-sept personnes. Les jeunes gens se levaient dès quatre heures du matin, et quand chacun avait pu obtenir un pain de quatre livres, on le réservait pour être sûr de vivre le lendemain ; en telle sorte, qu'il nous est arrivé d'en manger déjà couvert de moisissure.

Les mêmes hommes qui avaient fomenté le premier mouvement, s'occupaient toujours de leurs projets, signalaient leurs ennemis, les faisaient rechercher et entretenaient la soif du sang.

Je citerai deux faits dont j'ai été le témoin involontaire. M. de Foulon s'était caché à Villejuif; on l'avait même dit mort. Il est découvert dans sa retraite et arrêté par la horde sanguinaire. Elle ne respecte pas son âge (il avait 78 ans). Elle le conduit à pied dans la ville ; on lui donne pour bâillon une torche d'orties, et pendant tout le trajet, on l'accable d'injures, de peines et de douleurs. Arrivé à la place de Grève, on l'accroche à une lanterne. Quand on le croit mort, on le jette sur le carreau. On sépare sa tête du corps. Hommes, femmes, enfants, déchirent ses habits par lambeaux et s'en font un trophée et une livrée. Quatre hommes prennent le corps encore palpitant, le traînent dans les rues de Paris au chant de la Liberté. Un autre porte en avant la tête sur une pique fort élevée. Ce cortège se rend au Palais-Royal, y fait parade de son crime. Il veut contraindre tous ceux qu'il rencontre à l'admirer.

Dans ce moment, les effrénés se rappellent que M. Berthier, intendant de Paris, gendre de cet infortuné vieillard, arrive en cette ville. Ils se rendent près de lui et à peine arrivés proche sa voiture, ils écartent la force armée qui le protégeait, lancent la tête du malheureux Foulon dans la voiture et montrent au

gendre le corps mutilé de son beau-père. S'il est une horreur réfléchie, c'est sans doute celle-ci. Je la rends dans ses détails, parce qu'elle est exacte.

Cette journée était destinée non seulement à l'effusion du sang, mais à la barbarie. M. Berthier, descendant de l'Hôtel de ville pour être transféré en lieu de sûreté, avait une garde nombreuse. Le peuple, pourtant, descend une lanterne pour l'accrocher. Deux fois il échappe, mais inutilement, car il est assailli d'un coup de sabre qui l'étend pour mort sur le perron. Au même instant, un militaire s'approchant, lui ouvre le ventre, lui arrache le cœur et, le plaçant sur la pointe de son arme, l'offre à qui veut s'en nourrir.

Un dernier trait que je citerai, est le massacre d'un boulanger de la rue du Petit-Pont. Ce malheureux avait débité de bonne heure son pain. Des assassins sont envoyés chez lui. Ne trouvant plus de pain, ils le saisissent, le tirent de sa boutique, l'accrochent à la première lanterne, lui coupent la tête et la portent en triomphe à sa malheureuse épouse.

Je ne terminerais pas si je voulais rendre compte de tout ce qui s'est passé d'horrible et d'affreux.

Je passe à la journée des 5 et 6 octobre 1789. Vers sept heures du matin, me promenant dans mon quartier avec un autre clerc, jeune homme de mœurs douces et qui avait tenu avec moi dans l'étude, tandis que les autres, voyant cette révolution sous un aspect différent, nous avaient abandonnés, soit pour aller requérir des blés, soit pour escorter des convois, soit pour faire leur service dans les bataillons nous fûmes avertis d'un rassemblement dans le faubourg Saint-Antoine et sur la place de Grève. Nous étions en mules de palais et sans chapeau ; nous cheminâmes paisiblement jusqu'à la place de Grève, pour voir ce qui se passait. A peine y arrivions-nous, que nous sommes entourés. On nous enjoint de nous rendre à Versailles, pour aller chercher le *boulanger*, la *boulangère* et le *petit mitron*. Nous suivons la bande au milieu de laquelle on nous a placés et nous allons jusqu'aux Tuileries, assez gaiment, pensant que c'est une plaisanterie. *Les acteurs*, ayant bon appétit, proposent, arrivés là, de prendre quelque chose. Beaucoup, dans cette foule, étaient munis de pain, de pâtés, de gâteaux, de vin. On s'assied, on mange, sans qu'il soit question du but du voyage. Mais comme on se disposait à se remettre en route, mon camarade et moi nous trouvons moyen de nous esquiver et de retourner au Palais, où nous travaillons tout le jour.

L'histoire qui rendra compte de toutes les scènes, n'en aura pas à détailler de plus atroces que celles des 5 et 6 octobre. En effet, est-il rien de pire que la violation du domicile de son souverain, l'assassinat de ses gardes et de ses protecteurs ? A-t-on pu pousser plus loin la férocité, que d'avoir fouillé jusque dans le lit de notre auguste reine, enfoncé dans sa couche des baïonnettes et autres armes tranchantes, pour lui enlever la vie, si, comme on le supposait, elle avait été surprise, de manière à n'avoir pas d'autre moyen de retraite ? Que dira-t-on de ces hommes qui, après avoir coupé les têtes des gardes et autres officiers de la maison du Roi, les promenaient dans l'intérieur du palais, les montraient avec insolence à leurs souverains qui eussent eux-mêmes péri si, dans ces instants, Dieu ne les eût protégés ? Enfin, de ces hommes qui, parvenus à ramener le roi, la reine et le dauphin dans l'intérieur de Paris, pour les

rendre prisonniers, les précédaient avec des armes, des canons, des têtes coupées, criant qu'ils avaient le boulanger, le mitron et la boulangère, et proférant toutes sortes d'atrocités ?

Que pensera-t-on de cette horde qui, après avoir fait prisonniers le roi et la reine, alla, le lendemain, les complimenter, leur porter des bouquets, se félicitant de les posséder, et les assurant qu'elle les protégerait.

Contraste inexplicable et pourtant réel !

J'ai continué de demeurer à Paris jusqu'au mois de mars 1791, mais comme tout ce qui se passait était contre mon opinion, je n'ai pris part à aucun événement : seulement, obligé de monter la garde au Châtelet, j'ai parfois fait ce service et me suis trouvé présent au dernier interrogatoire du chevalier de Favras, et je l'ai vu sur le tombereau qui le conduisait au supplice. Cet homme, d'environ soixante ans, d'une taille noble et d'une belle tête, était placé dans le tombereau, tenant dans la main le flambeau avec lequel il fit amende honorable devant la porte de Notre-Dame. Il avait pour cortège de forts détachements de la garde nationale parisienne. La Fayette et son état-major étaient présents. M. de Favras avait la tranquillité de l'innocence. L'air fier et assuré avec lequel il regardait cette garde, l'état-major et son chef, semblait exprimer, avec l'énergie la plus prononcée, le reproche de la honte et du blâme qui couvraient ces hommes oppresseurs et en crédit. Il semblait également leur annoncer que si ce militaire décoré périssait sur l'échafaud, il l'honorait ; tandis que celui qui les attendait, et dont tous les jours ils dressaient une pierre, serait un échafaud teint de sang et ignominieux.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

(La fin prochainement.)

Notes du conventionnel Delbrel, sur l'armée des Pyrénées-Orientales.

(9 FRUCTIDOR AN II — 12 FRIMAIRE AN III)

(Suite)

CAPITULATION.

Aujourd'hui 7 frimaire, l'an 3 de la République française, une et indivisible, entre Vincent Ourtouzar, lieutenant colonel d'artillerie, et Joseph-Antoine Zuixano, lieutenant colonel d'infanterie, capitaine au régiment du prince, fondés de pouvoirs cy annexés de Don Andreas Torres, gouverneur du château de Figuières, d'une part, et Dominique-Catherine Pérignon, général de division des armées de la République française, commandant en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, d'autre part, a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er. — Le château de Figuières, dit Saint-Fernand, sera rendu à l'armée française avec toute son artillerie, munitions et magasins de tout genre, demain, à neuf heures du matin.

Le gouverneur fera connoître, par des officiers du génie, aux commissaires envoyés par le général français les mines qui sont dans la place.

ARTICLE 2.

La garnison et les troupes auxiliaires portugaises qui en font partie sortiront par la porte principale, la cavalerie, le sabre à la main, étendards déployés, sonnant la trompette et battant les cymbales, l'infanterie avec drapeaux déployés, portant les armes et tambour battant; elle sera prisonnière de guerre, et après avoir défilé par le chemin qui conduit à la Jonquière, au milieu de l'armée française, toute l'infanterie espagnole ou portugaise portera les armes, les rangera en faisceaux le long de la route, les gibernes à côté; les porte-drapeaux quitteront leurs drapeaux, et les tambours leurs caisses; quant à la cavalerie elle ne mettra pied à terre qu'à la Jonquière où elle laissera ses chevaux et disposera en même temps son armement et ses étendards. Tous les drapeaux qui peuvent se trouver dans le château de Figuières appartenant à des corps qui ne s'y trouvent pas actuellement, seront aussi rendus au vainqueur; il sera permis à la garnison de Figuières de se faire précéder, en sortant du fort, de quatre pièces de canon de quatre et de deux obuziers de six pouces; les canonniers ayant la mèche allumée et le train nécessaire au service des pièces : cette artillerie sera laissée par les Espagnols au même lieu que les fuzils.

ARTICLE 3.

Il est promis à la garnison prisonnière qu'aussitôt que l'Espagne aura rendu à la République le nombre de prisonniers français qu'elle lui doit, en exécution de la capitulation de Collioure, elle aura la priorité pour les échanges, qui pourront avoir lieu après.

ARTICLE 4.

Il est accordé à la garnison de Figuières, tant officiers que soldats, d'emporter leurs effets personnels. Les officiers se serviront des chevaux à eux appartenants jusqu'à Toulouse; ils pourront prendre leurs domestiques, et, pour la conduite de leurs équipages, il leur sera fourni les chevaux et voitures nécessaires. Les chevaux des officiers seront remis, sans harnois, aux agens de la République.

ARTICLE 5.

Le gouverneur du château fera connoître la caisse générale de la garnison, les caisses des corps particuliers qui en font partie et celles des corps qui pourroient en avoir, ainsi que celles des administrations militaires. Le général français enverra trois commissaires à l'effet de vérifier les fonds qu'elles peuvent contenir et en dresser procès-verbal en présence des trois commissaires espagnols nommés par le gouverneur, ces fonds appartenants à la République, Quant aux papiers, comptes et documents relatifs à la comptabilité des corps, ils seront laissés à la disposition du gouverneur auquel on facilitera les moyens de les faire parvenir à l'armée espagnole.

ARTICLE 6.

Tous les employés aux finances, aux hôpitaux, et généralement tous ceux qui

ne seroient pas sous les armes, auront la faculté de se retirer en Espagne avec leurs effets personnels et les papiers relatifs à leur exercice.

ARTICLE 7.

En exécution de la loi portée par la Convention nationale relative à la violation de la capitulation de Collioure, les prêtres qui se trouveront au château seront retenus comme ôtages.

ARTICLE 8.

Le gouverneur du château de Figuières demeure expressément tenu de déclarer et de faire reconnoître les émigrés français, s'il y en a dans le fort.

ARTICLE 9.

Les commissaires espagnols à la capitulation ayant réclamé sûreté pour les habitants, respect pour les propriétés, la liberté du culte et les secours pour les blessés et malades, il leur a été répondu que toute stipulation à cet égard étoit inutile, puisque l'humanité et les loix de la République le commandent.

ARTICLE 10.

Le général français prendra possession, au nom de la République, du château une heure avant que la garnison entière qu'il comporte n'y entre. Le gouverneur lui remettra le contrôle nominatif de chaque corps prisonnier, ainsi que des employés à renvoyer en Espagne.

Fait et arretté au camp des Moulins, le jour et an cy-dessus.

VINCENT DE OURTOUZAR. — J.-ANTOINE DE ZUIXANO.

PÉRIGNON, général de division, commandant en chef l'armée des Pyrénées-Orientales.

Cette capitulation fut discutée et signée en ma présence, dans un petit hameau apelé les *Oustalets*, sur la grande route, entre Figuières et le Pont des Moulins.

Le lendemain 8 frimaire, à neuf heures du matin, le général Pérignon, mon collègue Vidal et moi, suivis d'un nombreux état-major, nous présentâmes à la porte du fort, pour en prendre possession. La porte fut ouverte, le pont fut baissé et le major de la place vint, au nom du gouverneur, nous présenter les clefs. *Ce n'est pas de vous, mais du gouverneur, que je dois les recevoir*, dit le général Pérignon ; *où est Monsieur le gouverneur? — Il est à la messe... A la messe!... Allez lui dire que le général de l'armée française l'attend pour recevoir de lui les clefs et prendre possession du fort...* Le gouverneur ne tarda pas à arriver ; il nous présenta lui même les clefs et nous introduisit dans le fort. Nous entrâmes environ au nombre de quarante, après avoir fait occuper la porte par quelques compagnies de grenadiers. Bientôt, nous nous trouvâmes au milieu de dix mille hommes armés ; la place d'armes et les rues qui y conduisent étoient couvertes de soldats espagnols et portugais. Cette garnison nombreuse se mit en mouvement, elle sortit du fort, défila, posa les armes et entra prisonnière en France, le tout dans l'ordre réglé par la capitulation ; aussitôt que le fort fut évacué, la garnison française vint l'occuper, et à l'ins-

tant même, nous expédiâmes un courrier extraordinaire pour en porter la nouvelle à la Convention nationale ; voici la lettre que mon collègue et moi écrivîmes à ce sujet :

Du château Saint-Fernand de Figuières, le 8 frimaire de l'an 3 de la République.

Les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, à la Convention nationale.

Citoyens collègues, comment pourrons-nous vous dire tout ce qui s'est passé, comment vous peindre tout ce que nous avons vu depuis dix jours dans l'armée des Pyrénées-Orientales, pourquoi la France, pourquoi l'Europe entière n'ont-elles pu être témoins des événements extraordinaires et glorieux qui viennent d'avoir lieu ? Le Comité du Salut public vous donnera connoissance du rapport que le général en chef provisoire de l'armée a fait sur les opérations des 27 et 30 brumaire, vous y verrés les détails et le développement d'une des plus brillantes victoires qui ayent été remportées par les armées de la République. Représentez-vous tout ce que la nature et l'art ont pu réunir d'obstacles, figurez-vous 80 (ou *100*) redoutes sur les positions les plus avantageuses, hérissées de canons, formant plusieurs lignes de défense. Figurés vous quarante à cinquante mille hommes répandus dans tous ces forts et dans des retranchements, l'ouvrage de six mois ; figurés vous toutes ces redoutes, l'artillerie et la mousquetterie qui les défendoient ; figurés vous enfin, quatre vingt volcans vomissant à la fois le feu, le fer, la mort, eh bien ! tout fut emporté en moins de trois heures ; nos bataillons avançoient l'arme au bras, au milieu des boulets et de la mitraille, et tout cédoit à la bayonnette, point de prisonniers dans la journée du trente, tout fut égorgé ; trois généraux espagnols furent tués, l'un d'eux voulut se défendre contre l'ajudant général, chef de bataillon, *Duphot* [1], qui lui passa le sabre au travers du corps ; le général en chef de l'armée espagnole, comte de La Union, fut trouvé mort sur le champ de bataille ; nous vous envoyons sa décoration militaire.

« Nous vous avons dit, dans notre lettre du 28, ce que nous avions eu d'hommes tués ou blessés dans l'affaire du 27. Le nombre de ceux qui ont péri ou qui ont été blessés dans la journée du trente est encore moindre. L'ennemi, repoussé de toutes parts dans cette journée, prit la fuite et sa derroute fut complette, après nous avoir abandonné tous ses camps et toute son artillerie, il voulut s'arretter sur les hauteurs de Ciers, où il avoit préparé un camp retranché, sous le canon du château de Figuières, mais il fut si vigoureusement poursuivi, qu'il fut obligé d'abandonner aussi cette position, et de fuir encore six à sept lieues plus loin, le soir même, le superbe fort Saint-Fernand de Figuières fut investi de tous côtés par nos tirailleurs, et quelques bataillons tournèrent contre la place les canons que les ennemis avoient établis pour défendre les derrières du camp de Ciers. Le lendemain, Figuières et Roses furent cernés par nos bataillons. Le général Pérignon fit au gouverneur du château de Figuières une sommation vigoureuse de rendre la place : on a parlementé deux ou trois jours, la capitulation fut signée hier ; aujourd'hui, la place est au

1. Duphot qui fut tué à Rome, en 1797, dans une émeute populaire.

pouvoir de la République. La garnison, ou pour mieux dire, une armée de 9.107 hommes a mis bas les armes et s'est rendue prisonnière de guerre. Nous trouvons sur les remparts plus de cent cinquante pièces de canons, des approvisionnements immenses ; nous vous en ferons passer l'état quand il sera dressé : voilà, citoyens collègues, le résultat des brillantes journées des 27 et 30 brumaire.

La terreur est parmi nos ennemis ; vous en jugerez par la reddition d'une place aussi importante que celle de Figuières ; mais cette terreur est fondée. Les républicains se battent de manière à exterminer tout ce qui ose résister à leurs efforts. — Delbrel, Vidal.

P.-S. — « Au premier jour, nous vous ferons passer les drapeaux pris sur l'ennemi, le nombre n'en est pas encore connu, mais il est considérable; nous vous adresserons également l'état des nominations que nous avons faites, ou que nous avons à faire pour l'avancement de certains militaires; nous vous envoyons ci-joint un état des magazins et approvisionnements trouvés dans le château ; le nombre des prisonniers est de 9.400. »

La nouvelle de la prise de Figuières produisit en France et en Espagne des sensations bien différentes, mais, en France et en Espagne, l'étonnement fut le même. Il paroissoit incroyable qu'une citadelle aussi forte, défendue par une garnison de dix mille hommes, eût été rendue à la sommation et sans la moindre résistance ; cela a donné lieu, même en France, à diverses conjectures que les apparences sembloient autoriser, mais qui cependant n'en étoient pas moins fondées en réalité.

On pensoit que la place nous avoit été vendue; quelque absurde que fût cette opinion, elle a été si répandue, elle est si contraire à la gloire de l'armée française et de ses chefs, que je crois devoir la repousser ; je n'ai besoin pour la repousser, je n'ai besoin pour cela que d'une observation bien simple ; tout le monde sait quel étoit, en l'an 3, l'état des finances de la République ; la trésorerie nationale et par conséquent, le Comité de Salut public n'avoit pas un sol de numéraire métallique à leur disposition ; le papier monnoyé étoit sans crédit et sans valeur ; à l'armée des Pyrénées-Orientales, faute d'argent pour payer les approvisionnements, nous avions été obligés de manger l'approvisionnement des places, et ensuite de nous battre pour avoir du pain; sans les batailles, sans les victoires des 27 et 30 brumaire, nous étions sans moyen de subsister. Comment donc, n'ayant à offrir que des assignats sans valeur, aurions-nous pu corrompre une garnison qui avoit en son pouvoir des trésors immenses, puisque les caisses de l'armée espagnole étoient presque toutes enfermées dans la place. En Espagne, le gouverneur Andreas Torres et les officiers de la garnison, notamment Vincent Ourtouzar et Zuixano, signataires de la capitulation, ont été jugés et condamnés comme traîtres, ou du moins comme coupables de lâcheté. Le gouvernement espagnol a cru venger l'honneur national en flétrissant celui de quelques officiers auxquels on a mal à propos imputé la perte du château de Figuières.

J'ai assisté à toutes les conférences qui ont précédé et déterminé la capitulation qui nous rendit maîtres de ce fort ; je dois déclarer que les deux parlementaires Ourtouzar et Zuixano ont déployé dans cette négociation toute la dignité et

l'énergie qu'auroient pu montrer, à leur place, ceux mêmes qui les ont accusez et jugez. Je crois devoir rappeler ici un propos qui eut lieu entre Ourtouzar et moi, en présence du général Pérignon et de plusieurs officiers de l'état major ; je vais le rapporter, parce qu'il sert à caractériser les sentiments d'honneur qu'ont manifesté les deux parlementaires et qu'il fait connoître la véritable cause de la reddition de la place. La capitulation étoit signée. Ourtouzar étoit près de moi : « *Actuellement que tout est terminé*, lui dis-je, *nous pouvons parler franchement. N'est-il pas vrai que vous manquiez d'artillerie pour la défense de la place?* » — « *Il y en a*, répondit-il, *deux cents pièces en batterie sur les remparts.* » — « *Vous n'aviez donc pas des munitions?* » — « *Nous en avions pour six mois.* » — « *Vous étiez donc sans subsistances?* » — *Tous les magasins sont remplis.* » — « *Votre garnison étoit donc trop foible?* » — « *Elle est de dix mille hommes.* » — « *Que vous manquait-il donc pour défendre la place?* » « Cela, me répliqua-t-il en mettant la main sur le cœur ; *si j'avois*, ajouta-t-il, *seulement trois mille hommes de vos troupes*, *vous n'auriez jamais eu le fort.* » En prononçant ces dernières paroles, il avoit les yeux baignés de larmes. Cet aveu glorieux pour les troupes françaises, humiliant pour celles de la garnison, doit coûter à l'amour-propre d'un Espagnol ; Ourtouzar ne put le faire sans être ému. Cette émotion exprimoit le dépit d'une âme fière et courageuse ; un lâche, un traître n'en éprouvent pas de pareilles.

En retraçant cette conversation, je n'ai pas l'intention de blesser l'honneur des troupes espagnoles ; j'ai été à même d'apprécier leur courage dans les combats, leur constance dans les travaux, mais il est, pour les meilleurs soldats, des circonstances malheureuses. Telle étoit celle où se trouvoit la garnison de Figuières, composée en grande partie des débris désorganisés de l'armée espagnole ; ces soldats échapés au carnage dans la bataille du trente, n'avoient pas eu le tems de se rassurer ; ils croyoient voir à chaque instant les remparts escaladés ; pour donner une idée de la terreur, de l'insubordination et de la confusion qui régnoient dans la place, il suffit de dire que nous ne trouvâmes sur les flancs des bastions que des canons de 24 et des obusiers de huit pouces, tandis que l'artillerie du petit calibre se trouvoit toute placée sur les autres parties des remparts ; cet arrangement ne pouvoit être que l'ouvrage des soldats, qui, pour se prémunir ou pour mieux se défendre contre l'escalade, avoient cru devoir transporter sur les flancs des bastions la grosse artillerie pour battre les courtines ; c'est à cet état de désorganisation et de terreur qu'on doit attribuer la reddition de la place et non à la foiblesse ou à l'infidélité des deux parlementaires qui signèrent la capitulation.

Pour copie conforme,

Gustave Bord.

(*La suite prochainement.*)

Lettre de Championnet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ANGLETERRE.

Au quartier général à Lille, le 5 floréal, l'an 6me de la République française.

Le général de division Championnet au général Ernouf, directeur général du dépôt de la guerre.

J'arrive, mon cher ami, de faire une tournée, où je croyois trouver dans les ports d'Anvers, Ostende et Dunkerque l'activité prônée dans les papiers publics. Eh bien ! mon ami, il n'en est rien ; tout est dans une coupable stagnation, et je me persuade que l'expédition projettée contre l'Angleterre est renvoyée bien loin. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est le départ de Kléber, Desaix, Saint-Cyr, Dufalga, etc., et peut-être Bonaparte pour Toulon. Serons-nous condamnés à être paisibles spectateurs des grandes expéditions Je le crains ! Je n'attribue cette défaveur que parce que nous sommes de la ci-devant armée de Sambre-et-Meuse. Il faut être de l'armée d'Italie ou du Rhin pour avoir la confiance du gouvernement. Si tu connais quelque chose de particulier sur les projets, fais-moi part, je t'en prie,

La somme que tu (as) à ma disposition dans ton coffre-fort dort, et ne produit rien. Ne seroit-il pas possible de la mettre en pension, en partie brisée, chés plusieurs bons banquiers. Si tu crois qu'il y ait de la sûreté, je te prie de la placer en prenant des billets à ordre, que tu garderois.

Amitié bien sincère.

CHAMPIONNET.

Rapelle-moi au souvenir de notre ami commun Jourdan.

Bon ERNOUF.

Le général Bernadotte au général en chef Jourdan.

Giessen, le 8 frimaire an 7.

Je crois que je ne dois pas négliger, mon général, de vous prévenir de quelques avis que m'ont envoyés de Vienne plusieurs amis que j'y ai laissés lors de mon départ. Les voici :

L'ambassadeur russe et l'ambassadeur d'Angleterre ont eu une conférence très longue et très vive avec le baron de Thugut, principal ministre impérial. Ils ont demandé au baron que S. M. eût à déclarer sans délai la guerre à la France, et que les hostilités eussent à commencer de suite. Thugut, étonné du ton avec lequel cette demande était faite, s'est excusé sur les lenteurs dont les deux ambassadeurs se plaignaient. Il a d'abord objecté que l'armée de S. M. I., n'étoit pas encore dans une attitude

assez offensante (*sic*) pour obtenir des succès au commencement des hostilités. Dans les différentes raisons qu'il a données, il a rangé comme principale, celle d'attendre enfin l'issue du Congrès de Rastadt, le tems qu'il fallait pour préparer un manifeste contre le gouvernement français, le faire approuver par l'Empereur et par la chancellerie de la guerre. Le ministre d'Etat a assuré au reste que ne pouvant rien faire par lui-même, étant obligé en tout de prendre les ordres de son maître, il allait s'empresser de lui transmettre les demandes des Cours de Pétersbourg et de Londres. Ces trois personnages se sont séparés, et ne se sont réunis de nouveau que quatre jours après. Il n'est rien transpiré, pas même dans la chancellerie, de ce qui avait été agité dans cette seconde entrevue, si ce n'est qu'il a été arrêté que le manifeste serait fait.

Les mêmes avis m'annoncent que différentes personnes de marque sont parties de Vienne avec (de) l'argent et des instructions pour les différents princes dont le territoire est occupé par nos troupes, et que ces instructions tendent à occasionner un soulèvement d'habitants sur la rive droite du Rhin.

Je vous observe, mon général, que la source qui m'a fourni les renseignements que je vous donne m'a instruit dans d'autres circonstances de projets de la Cour de Vienne que l'événement n'a malheureusement que trop justifié.

Salut et respect,

BERNADOTTE.

Bon ERNOUF.

Lettres des Représentants du peuple près de l'armée des Côtes de Cherbourg, au Comité de Salut Public.

(*9 mai au 1er juin 1793.*)

Par son décret du 30 avril 1793, la Convention nationale avait formé onze divisions militaires pour s'occuper de la levée des troupes et de l'organisation de la défense. Une de ces divisions devait composer l'armée des Côtes de Cherbourg, ayant Bayeux pour point central et s'étendant depuis Saint-Malo exclusivement, jusqu'à l'Authie.

Les quatre députés choisis comme représentants du peuple près l'armée des Côtes de Cherbourg furent Prieur de la Marne, Gilbert Romme, Le Cointre et Prieur de la Côte-d'Or.

Leur surveillance s'étendait sur six départements : la Manche, le Calvados, l'Orne, l'Eure, la Seine-Inférieure et la Somme. Cette

étendue de territoire était très considérable, trop même, de l'avis du général de Wimpfen. Aussi, sur les observations des délégués, le Comité de Salut public décida-t-il que la Somme ferait partie de l'armée du Nord.

Les représentants se rendirent immédiatement à leur poste et se mirent de suite en rapport avec les administrations des districts, les secrétaires, les officiers municipaux, les comités de surveillance, les sociétés populaires...

Ils transmettaient régulièrement au Comité de Salut public leurs impressions sur les évènements, en même temps que le texte de leurs proclamations et de leurs arrêtés dont chacun conservait un registre écrit de sa main.

C'est un de ces registres, contenant le relevé de tous les actes et écrits des commissaires délégués durant le premier mois de leur mission, que nous publions aujourd'hui.

M. DE V.

Bayeux, le 18 mai.

Citoyens nos Collègues,

En partant pour les côtes de Cherbourg, nos premiers regards ont dus se porter sur l'étendue de la mission qui nous était confiée et surtout sur les moyens de la remplir.

En arrivant à Bayeux, nous avons trouvé le général Wempffen, et quatre administrateurs envoyés par les départements de la Manche, du Calvados, de l'Eure et de l'Orne, réunis en comité militaire, en vertu d'un arrêté des citoyens Prieur de la Côte-d'Or, Fermont et Rochegude, nos collègues. Le Comité s'occupait des moyens de créer une armée dans cette partie de la République, où il n'existe pas un soldat disponible, les six milles ou environ qui s'y trouvent étant employés à la deffenses des villes et des forts qui se trouvent immédiatement sur les côtes ; déjà la levée d'un régiment de cavalerie se faisait et des mesures étaient prises pour la levée de quelques bataillons d'infanterie ; nous reviendrons à cet objet par une autre lettre.

Après nous être occuppés des moyens préliminaires d'établir notre commission, nous avons examiné sur quels points devait se porter sa surveillance.

Le Comité militaire établi à Bayeux, ne correspondait qu'avec quatre départements, et cependant, l'instruction de la Convention nationale indiquait le département de la Seine-Inférieure, comme devant faire partie de notre division.

La question de savoir s'il y serait compris, méritait quelqu'attention, car il résultait de l'affirmative qu'au lieu d'une armée de 20 à 25 mille hommes avec laquelle le général Wimpffen nous répondait des quatre

départements de la Manche, du Calvados, de l'Eure et de l'Orne. Il fallait en organiser une de 50 mille pour pouvoir en porter, au besoin, une partie considérable vers la Seine-Inférieure.

Après avoir bien examiné la question, nous avons pris, conformément à l'instruction, le parti de comprendre la Seine-Inférieure dans notre division.

Mais en examinant de plus près l'étendue que le décret du 30 avril lui donnait, nous avons découvert que le département de la Somme, dont il n'est pas question dans l'instruction, se trouvait compris encore dans notre division parce que l'Authie, qui est le dernier point indiqué du côté du Pas-de-Calais, forme le point de séparation qui touche immédiatement la Seine-Inférieure.

Cette découverte nous a jettés dans un nouvel embarras; nous en avons conféré avec le général et les membres du Comité militaire et tous ont étés d'avis que, en étendant aussy loin la surveillance de l'armée des côtes de Cherbourg, c'était exposer toutes les côtes, sans pouvoir se promettre d'en protéger aucune efficacement.

Nous avons, en outre, remarqué que, d après le décret du 30 avril, il y avait eu nécessairement une erreur dans la division de nos forces sur les côtes maritimes.

En effet, l'armée du Nord s'étend depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge, et l'armée des côtes de Cherbourg depuis Saint-Malo exclusivement jusqu'à l'Authie. Par cet arrangement du Pas-de-Calais et des côtes, se trouvent absolument sans déffenses et ne nous paraissent comprises dans aucune division.

Ce point est cependant un des plus importants à garder et s'il restait isolé, il faudrait, ou l'ajouter à notre division, ce qui est impossible, ou en faire une division particulière, ce qui atténuerait nos forces en les morcellant.

Après avoir bien pesé et discuté toutes ces considérations, nous avons unanimement pensé que nous devions borner l'étendue de notre division aux quatre départements de la Manche, du Calvados, de l'Eure et de l'Orne, et vous inviter à proposer à la Convention nationale de former une division particulière de la Seine-Inférieure, de la Somme et du Pas-de-Calais.

Cet arrangement a l'inconvénient de nécessiter l'organisation d'une nouvelle armée, de donner naissances à de nouveaux états majors; nous l'avons senti; nous aurions bien désiré pouvoir l'éviter, mais ce serait un bien plus grand mal d'avoir, par notre insouciance et par le désir mal entendu d'étendre notre mission, compromis la sûreté de la République et ouvert aux ennemis les moyens d'envahir une partie de son territoire.

L'armée des côtes de Cherbourg ne deviendra que plus utile à la République entière par cet arrangement; n'ayant qu'à veiller qu'à une étendue des côtes, qui ne sera ni au-dessus de ses forces, ni au-delà de la capacité de surveillance d'un seul général, elle pourra se porter partout où la patrie l'appellera; et si la Seine-Inférieure, la Somme ou le Pas-de-Calais

étaient attaqués, une grande partie de ses forces disponibles pourrait voler sur le champ à leurs secours. Tranquille du côté de la Seine-Inférieure, par la présence de l'armée qui y serait formée, l'armée des côtes de Cherbourg, se portant avec une égale facilité dans la Bretagne, dans la Vendée et dans l'intérieur même, si cela était nécessaire.

Cette disposition facilitera encore beaucoup la levée des 16,000 hommes d'infanteries qui nous sont nécessaires. Les quatre administrateurs qui se trouvent près de nous, nous assurent que nous improviserons cette armée comme vous nous l'avez recommandé ; et en nous envoyant des fusils, arme qui nous manque, nous aurons bientôt le plaisir de vous annoncer que les habitants de ces côtes n'ont pas trompé l'espoir de la Convention.

Comme dans les circonstances où nous nous trouvons, il faut encore plus agir que délibérer, nous ne suspendrons pas le cours de nos opérations pour les quatre départements qui forment provisoirement notre division. Si vous croyez que notre plan ne doit pas être accueilli, nous agirons dans les six départements, mais alors, nous pensons qu'il serait indispensable de nous adjoindre deux collègues dont la destination serait la Seine-Inférieure et la Somme, parce qu'avec l'immence étendue de nos obligations dans des départements où il faut tout voir et tout créer, l'éloignement des lieux nous mettrait dans l'impossibilité de remplir les devoirs qui nous sont imposés, comme nous le désirons.

Si Prieur, de la Côte-d'Or, notre collègue, est à Paris, ou si vous scavez où il est, faites en sorte qu'il nous rejoigne, car, étant réduits à trois, son absence nous paralise ; nous avons, d'ailleurs, un besoin bien pressant de la connaissance qu'il pourra nous donner de la situation des côtes qu'il a parcourues.

Projet de décret.

La Convention nationale, après avoir entendu le Comité de Salut Public,

Considérant que, dans son décret du trente avril dernier, les côtes du département du Pas-de-Calais ne se trouvent pas comprises ni dans la division de l'armée du Nord, ni dans celle de l'armée des côtes de Cherbourg.

Considérant que la première de ces deux divisions est déjà suffisamment étendue et que la 2e l'est trop, puisqu'elle embrasse plus de cent vingt lieues de côtes ; voulant faire une répartition plus égale et rendre la deffense de cette partie du territoire de la République plus active, décrète ce qui suit :

Article 1er. — L'armée des côtes de Cherbourg sera disposée sur les côtes, de Saint-Mâlo, exclusivement, jusqu'à Honfleur, inclusivement.

Article 2e. — Il sera formé une douzième armée, sous le nom de l'armée des côtes de Dieppe, qui sera disposée sur les côtes et dans les places fortes et ports, depuis Honfleur, exclusivement, jusqu'à Dunkerque, exclusivement.

Article 3e. — Il sera nommé quatre commissaires auprès de l'armée des côtes de Dieppe, qui auront les mêmes étendues de pouvoirs et même

surveillance à exercer que ceux qui ont été auprès des autres armées de la République; en vertu du décret du 30 avril, ils se concerteront avec les Représentants du peuple, auprès de l'armée des côtes de Cherbourg.

Bayeux, le 17 mai 1793.
L'an 2me de la République.

Citoyens nos collègues,

Il était de notre devoir, dans notre route, de connaître l'esprit public, et de nous assurer des ressources que sollicitent nos besoins. Dans toutes les communes où nous nous sommes arrêtés, nous avons conférés avec les corps administratifs et visité les sociétés populaires. Nous nous sommes attachés à prendre connaissance et des choses et des hommes. Nous avons électrisé les cœurs, éclairé les esprits, donné l'espoir du triomphe de la liberté. Partout le peuple est ardent ou prêt à le devenir. Les journaux anticiviques ont éloignés de nous un grand nombre de citoyens, mais nous espérons que notre conduite nous en fera des amis.

Nous vous envoyons copie des réquisitions et arrêtés principaux; ils sont côtés Nos 1, 3, 4, 7, 9, 10 et 12, les numéros intermédiaires ont pour objet des détails dont il est inutile d'occuper le Comité de Salut Public.

Bayeux, le 18 mai 1792,
L'an 2me de la République.

Le général Félix Wimpffen nous a écrit aujourd'huy une lettre que vous trouverez ci-jointe, par laquelle il nous demande, entr'autres choses, divers agens dont les ppes, la conduite, la capacité et le civisme nous sont parfaitement inconnus, et qu'il nous serait, d'ailleurs, impossible de lui accorder puisqu'ils ne se trouvent pas dans notre division. Nous vous prions donc de prendre, sur les citoyens, tous les renseignements que vous jugerez convenable, et s'ils vous paraissent dignes de remplir les places que le général leur destine, de les envoyer le plus tôt possible, parce que nous aurons incessamment un besoin bien pressant d'agens pour l'organisation de l'armée.

Bayeux, le 22 mai 1793.
L'an 2me de la République.

Citoyens nos collègues,

Nous vous marquions par notre dernière que vous a remis un courier extraordinaire que les circonstances où se trouvait la République étaient trop critiques pour que nous suspendissions un instant l'action des moyens propres à la mettre en état de déffense dans les départements où nous sommes envoyés.

D'après notre détermination, sur laquelle nous attendons un décret de la Convention nationale, et d'après laquelle nous avons restraint notre mission aux quatre départements de la Manche, du Calvados, de l'Eure et

de l'Orne, nous avons fait aux citoyens et aux corps administratifs de ces quatre départements une proclamation dont vous trouverez une expédition sous le N° 15, et sous le même N° un arrêté qui fait suite à cette proclamation. Le tout est actuellement à l'impression, et nous nous empresserons de l'envoyer aux quatre départements, par des couriers extraordinaires.

L'arrêté que vous trouverez sous le N° 17, contient encore une décision de la plus grande importance.

Il n'y avait, avant le décret du 30 avril, qu'une seule armée pour la défense des côtes de l Océan, et d'après cela, les recrues du département de la Manche avaient toutes été dirigées vers Saint-Mâlo, trois bataillons même qui paraissaient plus particulièrement attachés à la division de Cherbourg, ont été envoyés vers Brest.

Ils y étaient envoyés, mais l'administration de Saint-Malo écrivit qu'elle ne pouvait recevoir ces recrues.

Considérant alors que par le décret du 30 avril, il avait été établi une armée toute particulière pour la déffense des côtes de Cherbourg ; qu'il n'existe pas, pour le moment, dans cette armée, un seul bataillon disponible et que trois compagnies de chasseurs présentaient des cadres avantageux pour former deux bataillons de la même armée.

Nous avons cru devoir, après en avoir très mûrement conféré avec le général Wimpffen, et les quatres commissaires du conseil militaire, que nous avons trouvés icy, rendre aux recrues des départements du Calvados, de la Manche, leur destination naturelle et les destiner au complément de l'armée des côtes de Cherbourg.

Vous trouverez encore quelques autres arrêtés sous les N°s 13, 14, 16, 18 et 19, et une réquisition sous le N° 3, ils sont de peu d'importance ou portent avec eux leurs motifs et nous nous étendrons plus surs dispositions.

Quant aux arrêtés qui contiennent des mesures de grande importance, comme les deux premiers dont nous vous avons parlé, nous vous prions de les faire confirmer par la Convention nationale, ou de nous marquer au moins si le Comité de Salut Public les approuve. Cette correspondance entre le Comité et les Représentants envoyés aux armées est le seul moyen de soutenir ces derniers à la hauteur des fonctions qu'ils ont à remplir.

Après avoir pris les mesures que nous avons cru propres à nous procurer le nombre de déffenseurs nécessaires à l'organisation de l'armée, nous nous occupons de celles qui doivent concourir à l'équipement, l'habillement et l'armement.

Nous trouverons dans ces quatre départements des ressources suffisantes pour les deux premiers objets, mais celui de l'armement nous inquiète beaucoup et il n'y a aucune possibilité de nous procurer sur les lieux le nombre de fusils nécessaires.

Vous sentez cependant combien cet objet est essentiel ; des soldats sans armes sont plus nuisibles qu'utiles, et pour peu qu'il s'en trouve dans une

armée, leur désœuvrement y répand bientôt un germe de désorganisation dont il est ensuite bien difficile de la deffendre.

Envoyez-nous tout ce que vous pourrez vous procurer en bons fusils de guerre ; si vous en aviez à votre disposition qui ne fussent pas parfaitement en état, nous les ferons réparer sur les lieux.

Nous avons aussy demandé des tentes pour dix mille hommes ; c'est un article bien essentiel.

Engagez surtout, nous vous en prions, notre collègue Prieur, de la Côte-d'Or, à nous rejoindre sur le champ, s'il n'est pas parti. Sa présence est indispensable ; sans lui, nous ne pouvons quitter un instant Bayeux pour parcourir les autres départements.

Nous vous dénonçons, citoyens nos collègues, un abus grave dans la marche des soldats ou des recrues qui doivent rejoindre les corps auxquels ils sont destinés. La lettre ci-jointe du général Wimpffen, et les états de route qui l'accompagnent, vous apprendront que, par ignorance, insouciance ou malveillance, on a renvoyé souvent les soldats de garnison en garnison, sans qu'ils puissent retrouver leur bataillon ; quelques-uns sont arrivés icy dénués de tout et fatigués des courses longues et inutiles qu'on leur avait fait faire. Nous ne craignons que ce ne soit, dans les projets de nos ennemis, un moyen de jeter le dégoût et la désorganisation dans nos troupes ; comme c'est un moyen ajouté à milles autres d'épuiser nos finances, il est urgent d'y porter remède. En attendant que la Convention prenne des mesures à cet égard, nous avons pensé après une conférence avec le général Félix Wimpffen, que tous les soldats ou recrues qui se présenteraient dans notre division pour y chercher leur bataillon, seraient provisoirement mis sur le champ en subsistance, et que le Comité de Salut Public en serait informé, pour aviser aux moyens de donner à ces citoyens une destination précise et certaine.

Bayeux, ce 1er juin 1793.
L'an 2e de la République.

Citoyens nos collègues,

Nous vous faisons passer l'arrêté que nous venons de prendre pour nous assurer les moyens de fournir aux dépenses que demande la nouvelle levée dans la division des côtes de Cherbourg.

Nous écrivons, en même temps, à la trésorerie nationale pour qu'elle verse 500,000 dans chaque caisse des payeurs généraux des cinq départements de notre division, nous vous prions de faire tenir vous-même la lettre et de presser l'exécution de ce versement qui devient chaque jour plus nécessaire.

Pour copie conforme,

MARC DE VISSAC.

(La suite prochainement).

Les noms des communes pendant la Terreur.

(*Suite*)

Fresnay-sur-Sarthe	Fresnay-le-Vicomte.
Gailhac-la-Montagne	Gailhac-Toulzac (Hte-Garonne).
Garde-Loup-sur-Seine	Saint-Germain.
Gelais-sur-Sèvres	Saint-Gelais (Deux-Sèvres).
Genis-la-Patriote	Saint-Genis.
Georges-les-Mines	Saint-Georges.
Gerbe-la-Montagne	Gerberoy.
Germain-du-Plan	Saint-Germain (Saône-et-Loire).
Germain-la-Montagne	Saint-Germain-Lherm (Puy-de-Dôme).
Germain-sur-Adelle	Saint-Germain-Beaupré (Creuse).
Germinal-sur-Orge	? (Seine-et-Oise).
Glanum	Saint-Remy (Bouches-du-Rhône).
Granville-la-Victoire	Granville.
Gué-de-Voise	Long-Roy.
Guignes-Libre	Guignes.
Héraclée	Saint-Gilles (Gard).
Héraclée	Saint-Tropez (Gard).
Hères-la-Montagne	Saint-Martin-d'Hères (Isère).
Hière	Chapelle-Guillaume.
Hilaire-Harcouët	Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Hilaire-la-Montagne	Saint-Hilaire (Isère).
Indre-Mont	Châtillon-sur-Indre.
Indre-Source	Saint-Sever (Indre).
Indreville	Châteauroux [1].

1. Depuis que nous avons commencé ce travail, nous avons eu la bonne fortune de découvrir un grand nombre de noms à ajouter à notre liste ; nous les donnerons dans une liste supplémentaire, les noms publiés jusqu'à ce jour se bornant aux seuls changements inscrits dans les procès-verbaux de la Convention.

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

NANTES, VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

Delalain. — Souvenirs d'un Basochien.

(Fin.)

De retour dans ma patrie, à Vitry-le-François, j'y ai trouvé des amis de la Constitution, des Jacobins, des ambitieux, de ces hommes enfin qui, destinés à demeurer dans le dernier état, voulaient à tel prix que ce fût, s'élever au-dessus des autres.

On voulut, à l'instar de Paris et d'autres villes, former un club ; on me proposa d'en faire partie. Ma manière de voir s'y opposa, je refusai et, de ce moment, on me suspecta d'aristocratie.

Cependant, il est vrai de dire que l'esprit général des habitants était bon. Ils l'ont prouvé lorsque Louis XVI fut arrêté à Varennes, en juin 1791, et ramené à Châlons-sur-Marne. La conduite de la garde nationale de Vitry réunie contre les Rémois à d'autres villes voisines, et la résistance protectrice opposée à la horde de brigands, montrent ce bon esprit. Aussi, peut-on dire qu'à l'exception de la scène qui se passa en 1789, par rapport à la circulation des grains, scène que la noble énergie du Régiment-Dragons d'Artois eut bientôt dissipée, il ne s'est rien passé qui pût ternir la bonne réputation des habitants de Vitry-le-François, jusqu'à l'époque révolutionnaire.

On a vu les habitants écrasés de réquisitions de toutes sortes les fournir dans la campagne de 1792 à la première demande. Une vingtaine de citoyens au nombre desquels j'étais, firent le service de gendarmerie pour assurer l'approvisionnement des armées qui étaient dans nos plaines.

On les a vus, en 1793, renouveler des sacrifices de tous genres, en telle sorte que l'infâme Ruhl, député à la Convention, fut obligé d'en faire l'aveu public, et de repousser les dénonciations que des Jacobins forcenés lui faisaient aussi publiquement. Quoique cependant le même Ruhl eût reçu avec complaisance celle d'un nommé Citon, aboyeur choisi par le club ; quoiqu'il eût traité avec dureté M. de Corcy père, homme de 74 ans, magistrat respectable, qui venait lui demander la liberté de son fils, M. de Corcy, sous-préfet, arrêté en la ville de Saint-Dizier, pour servir la vengeance d'un nommé Ferrand, ci-devant avocat et administrateur du district de Saint-Dizier, au point de répondre à ce vieillard : « Retire-toi, ton fils est un aristocrate ; il est bien là où il est ; il y restera. »

J'arrive au régime terrible et révolutionnaire. Le passage de Ruhl à Vitry, sa conduite en cette ville, la création d'un comité révolutionnaire, les dénonciations qui se faisaient chaque jour contre les citoyens les plus honnêtes et les plus paisibles, firent penser qu'on ne devait pas laisser subsister le club tel qu'il était. On avait l'expérience de sa faiblesse, lorsque, en 1792, pour l'élection

des députés de la Convention, on s'était laissé conduire par les démocrates et les Jacobins, en les appelant aux fonctions d'électeurs, et en ayant obtenu pour résultat de cette composition, que le député de la ville de Vitry fut César Battellier dont je parlerai bientôt. On pense donc qu'il fallait faire contre-poids à la secte jacobine. On me fit recevoir tandis que j'étais à Paris, parce que je m'étais trouvé appelé aux armées comme faisant partie d'une réquisition d'hommes non mariés, âgés de moins de quarante ans. A mon retour, je me présentai ; je passai à l'épuration et je fus maintenu. Mais comme chaque mois exigeait une nouvelle mesure, on recommença l'épuration générale. Alors je fus dénoncé par le fils d'un coutelier. Il avait travaillé chez mon père en qualité de clerc, et mon père lui avait mis le pain à la main. Le prétexte de cette dénonciation était que j'avais dit que si je me fusse trouvé à Paris au moment de la Fédération de 1793, j'eusse quitté cette ville pour rentrer chez moi. Il dénonça ce propos comme celui d'un aristocrate. J'eus pour défenseur François Salligny, mais je fus renvoyé devant le comité révolutionnaire pour m'expliquer ; je pris le parti de donner ma démission, mais on vota mon exclusion et ma mise au rang des suspects.

Les comités révolutionnaires étant organisés, on obligea les membres à user de leurs fonctions. La majorité était jacobine ; le reste avait peur ou manquait de caractère. En conséquence, on fit plusieurs arrestations. La Société populaire désignait d'ailleurs les citoyens qui lui déplaisaient et la désignation faite par cette société était non seulement suffisante, mais impérative.

Un mot sur le député Battellier. Fils d'un ouvrier, il avait quelques talents naturels et avait fait une partie de ses études. Il apprit l'état d'horloger, puis s'engagea. De retour dans sa ville, où il végéta parce qu'il était paresseux, il prit parti dans la légion de Maillebois, où il ne resta que peu de temps ; il revint encore dans sa patrie. La Révolution étant arrivée, il s'est déclaré démocrate et affilié aux Jacobins. Pourtant, il se conduisait assez bien, tellement qu'en 1792, personne de la classe honnête ne voulant accepter les fonctions de maire, on lui proposa cette place qu'il accepta, et on n'eut point à s'en plaindre. Désigné comme électeur, il arriva à se faire nommer député à la Convention. Il adopta bientôt le parti des anarchistes, s'affilia aux Jacobins et profita de cette association pour tourmenter ses concitoyens, les accabler de malheurs et venir, au sein de sa patrie, désigner ceux qu'on devait conduire à l'échafaud. Le 9 Thermidor l'a arrêté dans ses projets, et nous verrons que, depuis, il se fit replacer chez lui par le directoire, sans s'inquiéter des justes reproches qu'on pouvait lui adresser. La Providence l'a enlevé dans la force de l'âge.

La Société populaire de Vitry s'assimila à celle de Paris, n'oubliant aucune des circonstances qui pouvaient la réconcilier avec la société mère à laquelle elle avait déplu sous le régime de Marat. Elle fit donc fermer les églises, et le jour de Saint-André, 30 novembre 1793, elle arrêta qu'il serait fait une procession patriotique dans laquelle elle insulta au culte, aux ornements, enfin à tout ce qui tenait à la religion. Un âne fut couvert d'habits sacerdotaux, ce qui a fait donner à cette procession le nom de *procession de l'âne.*

Cependant la fermeture des églises ne paraissait pas définitivement arrêtée. Elles furent même rouvertes le jour de Noël, et la messe fut célébrée ; mais, ce

jour-là même, le nommé Massieu, député à la Convention, ex-évêque constitutionnel, arriva dans la ville pour la révolutionner. Il se rendit donc à la séance de l'Assemblée populaire, y pérora, se plaignit de la conduite de cette société envers Marat, et fit une sortie tellement violente que les plus chauds patriotes se mirent à fuir, tant ils eurent peur, ce qui le jeta dans une grande colère. Il menaça la ville et les habitants de leur faire payer ce qu'il appelait une insulte.

En effet, il fit fermer les portes de la ville, puis, rentré dans son auberge, entouré de ses sectaires, après un bon souper, il destitua toutes ses autorités, nomma à toutes les places qu'il livra à tout ce qu'il y avait de plus osé, de plus ignorant, de plus ignoble. Il ordonna ensuite des arrestations.

Malgré le danger que je courais, je me mariai à cette époque, à la sollicitation de mon père. Il y avait environ six semaines que j'avais formé cet établissement, quand César Battellier arriva à Vitry, avec une mission. J'étais, ce jour-là, de garde comme officier. Il m'aperçut ; mes épaulettes lui déplurent ; il fit ses plaintes au comité révolutionnaire, disant qu'il lui avait paru étrange de voir Delalain, aristocrate encroûté, circuler avec des épaulettes. Dès la nuit, il ordonna plusieurs arrestations ; mon père fut incarcéré, moi je ne le fus pas ce jour-là, et j'échappai, parce qu'au second voyage que fit Battellier pour ordonner la translation, au tribunal révolutionnaire, de deux cents habitants de Vitry, on ne me trouva pas. Je venais de partir avec ma femme pour Paris, afin de solliciter l'élargissement d'un prisonnier. A peine étais-je à Paris, qu'on me prévint de ne pas sortir de chez moi ; ce que je fis. Grâce au 9 Thermidor qui précéda la première voiture des nôtres, conduits au tribunal révolutionnaire, aucun habitant de Vitry n'a péri.

Le 9 Thermidor, j'étais donc à Paris. Ce fut sur les 4 heures qu'on annonça la mise hors la loi de Robespierre et de ses satellites. Le portier de la maison que j'habitais vint m'en avertir, mais comme il ne méritait aucune confiance, on se défia de cette nouvelle. Je sortis pourtant dans le voisinage et en obtins la confirmation. Au même instant, j'entends la générale qui bat dans les rues, tous les bataillons armés, les sans-culottes, les bonnets rouges sont en mouvement ; ils sont distribués dans leurs cantons respectifs. Mais en même temps, les Tuileries, siège de la Convention, sont hérissées de troupes et de canons. On s'aborde ; l'esprit est changé en un instant ; je viens prendre ma femme, et je sors avec elle, pour lui donner une idée de ces mouvements. Je la fais traverser tous les bataillons, depuis la rue Saint-Jacques jusqu'aux Tuileries ; nous nous promenons dans le jardin, questionnant l'un, questionnant l'autre ; puis nous regagnons notre domicile par un autre chemin, tout autant couvert d'armes et de canons.

Je ne dirai plus qu'un mot de cette première partie de la Révolution ; l'esprit de la ville de Vitry fut aussitôt totalement changé, la classe honnête prit le dessus, dans toutes les nominations. La seconde époque commença avec le Directoire ; nos nominations furent changées par lui. Battellier proscrit, honni, vilipendé n'avait pas été réélu. Le Directoire le renvoya dans sa ville, pour y exercer les fonctions de commissaire près le tribunal correctionnel. Lors de son installation, qui eut lieu en nivôse an IV, on se porta en foule pour s'opposer à cette installation ; sans l'intervention de quelques personnes sages qui essayèrent

de persuader qu'il ne tiendrait pas longtemps, il eût été massacré. Cette réception fut cause des dénonciations contre différents citoyens qu'on cacha, de manière qu'ils ne furent jamais arrêtés.

Tout ce qui avait été Jacobin était conspué, chassé des cafés et lieux publics. A deux reprises différentes, on coupa les arbres de la liberté ; on abattit une statue qui se trouvait sur la place, et jamais on n'a pu connaître les auteurs.

En l'an VI, je fus nommé électeur. Deux partis bien tranchés existaient dans cette assemblée. Celui que j'avais embrassé l'emporta. On trouva dans mes papiers une liasse concernant cette élection. Elle doit être conservée ci-jointe à mes notes.

Je termine mes observations en invitant à garder comme utiles tous les écrits qui ont trait à la Révolution et qui se trouvent dans ma bibliothèque. C'est avec beaucoup de ces récits, qui disparaîtront avec le temps, qu'on sera à même d'apprécier le génie d'alors et de comparer l'exactitude des écrivains.

Un dernier fait doit trouver ici sa place. Un homme de la classe du peuple, le fils d'un tailleur, originaire de Normandie et nommé Hervagaut, voyageait en France, sous le titre de Dauphin. Il avait fait beaucoup de dupes partout où il avait passé. Ce prétendu Dauphin intriguait Bonaparte, parce qu'il avait trouvé des croyants. Il se rend à Vitry et est reçu par un particulier très riche et avare, mais prodigue lorsqu'il voit son intérêt. Il fait pour cet Hervagaut une dépense extraordinaire. Cet intriguant lui avait été adressé par une marchande de Châlons-sur-Marne. Au bout de quelque temps de séjour dans la maison de cet homme, celui-ci répand le bruit qu'il a chez lui le Dauphin de France. Des habitants royalistes dont MM. Bacobès, d'Arambécourt, Addenet, notaire ; Mesdames Bourlond et Jacquemert, l'abbé Deslandes et autres s'empressent de visiter le Dauphin et de lui rendre hommage. Il est bientôt traité comme s'il eût eu réellement cette qualité.

Mais la police le fait arrêter ; il est transféré dans la prison de la ville ; là, on le traite avec égards, les habitants viennent le consoler ; on fait pour lui une dépense énorme ; on lui accorde tout ce qu'il désire. Mais son procès s'instruit et, au grand regret de ses dupes, il est condamné à deux ans de détention. L'Empereur a fait conduire cet Hervagaut à Bicêtre où il a subi sa peine, et depuis il n'a plus été question de lui.

Fait à Plombières, en l'année 1812.

Pour copie conforme,

A. DE BESANCENET.

Notes du conventionnel Delbrel, sur l'armée des Pyrénées-Orientales.

(9 FRUCTIDOR AN II — 12 FRIMAIRE AN III)

(Suite)

Aussitôt que la place eut été remise aux troupes françaises, on s'occupa de faire le recensement de toutes les approvisionnements qu'elle renfermoit, les

états détaillés en furent envoyés au Comité de Salut public et aux diverses agences qu'ils concernoient. Je voudrois pouvoir les insérer ici ; mais en me retirant de l'armée, je laissai les registres et tous les documents relatifs à l'administration entre les mains des représentants du peuple, qui me succédèrent, ils m'en fournirent et j'en ai la décharge, je ne puis donc présenter ici qu'un apperçu général de la situation de la place au moment où nous en prîmes possession : nous y trouvâmes environ deux cents pièces d'artillerie, plusieurs pontons, beaucoup de farines et de biscuit, une quantité très considérable de viandes salées, beaucoup de vins, vinaigre et eau-de-vie, beaucoup de poudres et autres munitions. Les approvisionnements en vivres nous furent très utiles pour la subsistance de l'armée. Les poudres excédant la quantité nécessaire à la défense du fort furent employées à faire le siège de Roses.

Indépendemment de la caisse générale de la garnison, il y avoit dans le fort un grand nombre de caisses particulières de divers régiments. D'après l'article de la capitulation, le général Pérignon nomma trois commissaires qui furent chargés d'en faire la vérification, conjointement avec trois commissaires Espagnols nommés par le gouverneur. Les commissaires réunis procédèrent à la vérification dont ils étoient chargés, mais le résultat ne fut pas aussi satisfaisant que nous l'avions espéré. Les procès-verbaux et les états, par eux dressés, furent envoyés et doivent se trouver encore à la Trésorerie nationale ; ils doivent être aussi, sans doute, au pouvoir du gouvernement espagnol ; mon collègue Vidal et moi en fîmes passer le bordereau au Comité de Salut public. Je ne saurois me rappeler quel en fut le produit total, mais la somme n'excédoit pas cinq à six cent mille francs. Il y a lieu de penser, ou que la garnison abusa de la faculté qui leur était accordée par l'article 4 de la capitulation, ou que les employés aux finances, pour sauver les fonds dont ils étoient détempteurs, profitèrent de toutes les facilités que leur donnoit pour cela l'article VI par lequel il leur avoit été permis de se retirer en Espagne avec leurs effets personnels et les papiers relatifs à leur exercice. Quoi qu'il en soit, il est constant qu'en prenant possession du château de Figuières, les Français trouvèrent peu d'argent dans les caisses ; les procès-verbaux et les états dressés contradictoirement par les commissaires français et espagnols établissent cette vérité d'une manière incontestable. La victoire nourrit toujours ses enfants : la bataille du 30 brumaire et la prise de Figuières nous rendoient maîtres des plaines du Campourdan ; outre les ressources qu'offrait le pays en vin, en grains, en huiles, en fourrages, nous trouvions à Figuières et aux environs, des approvisionnements déjà tout formés dans les magasins de l'armée espagnole ; ce que la victoire nous avoit donné, alloit devenir la proye du désordre et du brigandage, si mon collègue Vidal et moi n'eussions réprimé, par un acte de sévérité, le pillage qui se manifestoit depuis quelques jours d'une manière effrayante. — On ne maintient pas la discipline dans les camps comme la police dans les cités : ici, tout porte les citoyens au calme, dans les camps, au contraire, tout est action, tout est mouvement. Dans les combats, le soldat apprend à connoître sa force, et l'habitude du danger en feroit bientôt un être indomptable s'il n'étoit contenu par la crainte d'une autorité toujours présente dont les actes soient justes, mais prompts, mais terribles. J'avoue cependant, qu'en général l'honneur et l'amour de la

patrie ont dans les armées françaises rendu la verge de l'autorité moins nécessaire que parmi les autres troupes ; mais il s'est présenté des circonstances malheureuses telles que celles dont il est ici question où les hommes chargés du maintien de la discipline, ont dû en faire un usage toujours douloureux, mais réclamé par le salut des armées et de la patrie.

Nous savions qu'un moment de licence suit toujours celui des grandes batailles ; les flots de la mer restent quelque temps agités après la tempête. Entraînés par ces considérations, mais surtout par nos sentiments personnels, nous crûmes devoir suspendre encore l'action de notre autorité. Nous employâmes donc d'abord le langage paternel de la douceur et de la persuasion. Dans plusieurs proclamations, dans plusieurs arrêtés solennellement publiés, nous cherchâmes à remuer le sentiment de l'honneur ; dans tous mes écrits nous fîmes en sorte de ne pas flétrir les lauriers dont l'armée venoit de se couvrir et nous eûmes le soin de ne jamais imputer à la masse ce qui n'étoit que l'ouvrage d'une poignée de mauvais sujets, dont le nombre s'augmentoit tous les jours, par la force de l'exemple et par l'impunité des coupables.

Cependant le désordre alloit toujours croissant. Déjà le meurtre, le viol, l'incendie succédoient au pillage, et la fureur du pillage étoit telle que ceux qui n'osoient pas s'y livrer dans les villages les plus voisins du quartier général, alloient dans les villages éloignés où très souvent ils étoient égorgés par les paysans ; malgré le grand nombre de postes et de sentinelles que nous avions établis, l'audace des dévastateurs étoit telle qu'ils vinrent mettre le feu à un magasin de chanvre voisin de la maison où nous étions logés. Souvent, lorsque les gardes et les patrouilles vouloient s'opposer au pillage des magasins confiés à leur surveillance, elles étoient attaquées et repoussées à force ouverte : plusieurs officiers généraux vinrent nous dire que si nous n'apportions au mal un remède prompt et efficace, ils ne pouvoient plus conserver le commandement d'une armée où leurs efforts étoient impuissants pour le maintien de la discipline.

Tel étoit l'état des choses lorsque, le 9 frimaire an III, un officier commandant d'une patrouille vint nous avertir qu'une bande de pillards avoit enfoncé un magasin ; qu'il avoit fait tout ce qui étoit en son pouvoir pour s'y opposer, mais que lui et sa troupe avoient été repoussés, nous nous rendîmes aussitôt sur le lieu, nous fîmes arrêter un des pillards pris en flagrant délit.

Le tribunal militaire étoit absent et comme l'honneur et le salut de l'armée dépendoient de la célérité de l'exemple, nous crûmes devoir user de la plénitude de nos pouvoirs, nous prîmes un arrêté par lequel le pillard arrêté fut condamné à être fusillé. Cet exemple terrible, mais nécessaire, produisit tout l'effet que nous en attendions : le pillage cessa, l'ordre fut rétabli et nous conservâmes des approvisionnements dont l'armée vécut pendant plus de trois mois.

Nous adressâmes au Comité de Salut public des copies de notre arrêté. Voici sa réponse :

« Paris, le 3 nivôse an 3 de la République.

« Le Comité de Salut public,

« Aux représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales.

« C'étoit, chers collègues, avec la plus vive peine que nous apprenions,

chaque jour, les faits d'indiscipline imputés à l'armée des Pyrénées-Orientales : vous nous apprenés, aujourd'hui, que vous vous êtes empressés d'y apporter remède et que le succès couronne vos efforts ; ne souffrés pas, chers collègues, qu'une armée qui s'est couverte de tant de gloire déshonore ses triomphes par l'esprit de pillage et de cruauté. Réprimés sévèrement les délits et chassez des corps militaires les auteurs de ces pernicieux exemples ; c'est à la discipline, fondée sur la confiance et l'amour de la patrie, que la République doit tous ses succès militaires de la campagne, maintenez-la, chers collègues, dans toute sa force et toute sa pureté. Salut et fraternité.

« Cambacérès, Carnot, Delmas, Fourcroi, Merlin de Douai, André Dumont. »

Le calme avoit succédé au désordre, nous avions déjà fait recueillir les débris des approvisionnements échappés au pillage et à l'incendie : il ne restoit plus qu'à suivre le cours des opérations militaires.

La place de Roses et le château de la Trinité étoient investis, depuis le 6 frimaire, par quatorze mille hommes [1], disposés en demi-cercle, la gauche occupant le sommet des montagnes au-dessus du fort de la Trinité et la droite s'appuyant au marais *de Castillon*, ce corps d'armée étoit commandé par le général de division Sauret, ayant sous ses ordres les généraux de brigade Victor, Martin, Motte, Cossé, Chabert, Rogé et Guillot. Le général Lamartillière commandoit l'artillerie ; les principaux officiers du génie étoient les généraux Andréossi et Verrières. Le quartier général de cette division étoit à Palau et Sabardera. Je m'y rendis avec le général en chef Pérignon. Ce général somma le commandant de Roses de lui rendre la place et le fort la Trinité. Le gouverneur espagnol demanda qu'il lui permît, avant tout, de consulter le commandant de l'escadre espagnole stationnée dans le golfe. Le général Pérignon accorda cette permission et un délai suffisant, mais exigea que deux parlementaires restassent en otages, pour garantir que, dans l'intervalle, il ne seroit rien ajouté à la défense des deux places, avant l'expiration du délai. Le commandant de Roses nous fit savoir que le chef de l'escadre s'opposait à ce que les places fussent rendues.

Le général Pérignon répondit alors que dès qu'on ne vouloit pas les lui rendre, il alloit faire les dispositions convenables pour les prendre ; que, par une vaine résistance, le commandant de Roses exposait la garnison à toutes les horreurs d'un siège dont le succès ne pouvoit être douteux ; quant à l'escadre, ajouta-t-il, les *vents et la mer décideront de son sort.*

Les négociations se trouvant ainsi rompues, nous renvoyâmes les parlementaires et les otages espagnols et nous nous occupâmes des moyens de pousser vigoureusement les opérations du siège. La citadelle et le bouton de Roses (fort la Trinité) étoient, ainsi que je l'ai déjà dit, déffendus par une garnison nombreuse qui, tous les jours, pouvoit être renouvellée et ravitaillée au moyen

1. Après la prise de Figuières nous envoyâmes un renfort de 4,000 hommes au corps de 10,000 hommes chargés du siège de Roses. (Note de Delbrel.)

de l'escadre que les Espagnols avoient dans le golfe. Le fort la Trinité fixa d'abord nottre attention ; pour le battre, il falloit faire parvenir quatorze ou quinze pièces de grosse artillerie sur les hauteurs qui le dominent. Après avoir parcouru le terrein, on jugea qu'il n'étoit pas possible de tracer au travers des montagnes un chemin praticable, on chercha donc une autre voye.

Il existe, à l'est du cap *Falcon*, une cale en petite rade, à l'extrémité de laquelle une espèce de vallon se prolonge dans les montagnes ; on pensa qu'il étoit facile, en longeant et remontant le col, de tracer un sentier assez commode pour conduire l'artillerie sur les points où nous voulions établir nos batteries. Ici se présentoit une autre difficulté ; il falloit aller prendre l'artillerie et les munitions nécessaires à Coillioure ou à Port-Vendre, et les conduire à cette côte ; nous n'avions aucunes forces navales : l'escadre espagnole, maîtresse de la mer, avoit des frégates, en avant à l'entrée du golfe de Roses, et plusieurs chaloupes canonières entre le camp Mélans et le cap Falcon ; pour réussir, il fallut profiter de l'obscurité de la nuit et faire, à force de rames, un trajet de six à sept lieues en mer, serrant de très près la côte pour y être, au besoin, sous la protection des batteries que nous y avions déjà construites. L'entreprise étoit extrêmement périlleuse ; je m'en chargeai, dans l'idée que ma présence inspireroit aux marins plus de courage et plus de confiance. Je me rendis donc à Coillioure. Je rassemblois des chaloupes et de petits bâteaux autant que je pus en trouver, à Coillioure, à Port-Vendre et aux environs ; je fis charger l'artillerie, les bombes, les boulets ; je me mis à la tête du convoy et, à l'entrée de la nuit, le 13 frimaire, je donnai le signal du départ ; à peine étions-nous sortis du port, que le vent devint contraire, la mer étoit houlleuse et, malgré les efforts des rameurs, nous n'avancions que lentement. Après avoir lutté pendant deux heures contre les vents et les vagues, nous fûmes obligés de rentrer pour attendre un moment plus favorable.

J'étois à Coillioure, vivement affligé de ce contre-temps, lorsque je reçus la lettre suivante :

« Palau, 13 frimaire an 3.

« Le général de division Sauret,

« Au représentant Delbrel.

« Brave représentant, d'après le rapport, par écrit, des officiers du génie, de la reconnoissance qu'ils ont faite sur les côtes du Bouton de Roses, rapport que je viens d'envoyer au général Pérignon, ils ont reconnu la possibilité de faire un chemin avec beaucoup de..... pour faire arriver des pièces par terre. Beaucoup de chaloupes canonières croisent du côté de Coillioure. D'après les rapports tu risques d'être pris. J'ai écrit au général Pérignon, je lui ai mandé de t'envoyer une ordonnance ; craignant qu'elle n'arriva peut-être trop tard, j'ai pris le parti de t'envoyer une ordonnance de suite. Salut et fraternité.

« Sauret. »

Sur cet avis, je fis débarquer l'artillerie et je revins à Palau. On ne tarda pas à mettre la main à l'œuvre pour la confection du chemin projetté. Bon ou mauvais, il existoit déjà depuis le parc d'artillerie usqu'au quartier du général de bri-

gade Martin ; mais, de là, il fallut le tracer dans un espace d'environ six mille toises, sur le revers d'un vallon qu'il fallut tourner à travers des rochers et des précipices affreux. Cet ouvrage fut exécuté en moins de quatre jours. Les Espagnols, enfermés dans le fort du Bouton, ne s'attendoient pas à voir paroître de la grosse artillerie sur des montagnes qu'ils avoient cru inaccessibles, nous formâmes trois batteries, l'une de quatre pièces de 24 à quatre cent toises du Bouton, destinée à battre en brèche ; la seconde, composée d'une pièce de 24 et d'un obusier de 8 pouces, dirigée contre la rade, pour éloigner l'escadre et les chaloupes canonières ; la troisième étoit composée de cinq pièces de 24, destinée à battre dans la plaine et à inquiéter les assiégés dans le village et dans la citadelle. Nous avions aussi deux mortiers dans cette position. La batterie de brèche ne tarda pas à commencer le feu contre le Bouton, qui riposta vigoureusement pendant plusieurs jours, sans néanmoins nous faire aucun mal. Tout étant disposé dans cette partie, nous travaillâmes à diriger une attaque régulière contre la citadelle ; cette place, beaucoup moins forte que celle de Figuières, se seroit, sans doute, rendue, comme elle, à la sommation ; mais la présence de l'escadre espagnole au moyen de laquelle on pouvoit, à chaque instant, renouveller, renforcer et approvisionner la garnison ; mais la facilité qu'avoient les assiégés de se retirer sur leurs vaisseaux lorsque la place ne seroit plus tenable, tous ces avantages, ainsi que je l'ai déjà dit, avoient déterminé le gouvernement et la garnison à faire longue résistance. Le moyen le plus sûr de la faire cesser eût été de battre ou d'éloigner l'escadre. Nous avions alors dans Toulon des forces navales égales à celles que les Espagnols tenoient devant Roses ; nous aurions bien désiré qu'elles fussent sorties pour seconder nos opérations ; nous écrivîmes, pour cela, à notre collègue Jean-Bon-Saint-André, alors en mission à Toulon. Voici notre lettre du 21 frimaire an 3 :

« Delbrel et Vidal, représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales.

« A leur collègue Jean-Bon-Saint-André, représentant du peuple, chargé des opérations navales à Toulon.

« Citoyen collègue, nous avons reçu ta lettre du 16 frimaire. Nous t'en avons adressé une, le 18, par un courrier extraordinaire, elle doit t'être déjà parvenue ; quoiqu'elle t'instruise assés de la position de cette armée pour que tu puisses régler tes expéditions sur les nôtres, nous croyons devoir t'écrire encore pour te faire connoître le progrès du siège qui nous occupe. Non, cher collègue, Roses n'est pas encore à nous, nous avions des chemins à construire sur les montagnes les plus escarpées pour y placer des pièces de 24 et des mortiers qui doivent battre l'escadre dans la baye, la citadelle en flanc et réduire le Bouton en cendres ; nous avons encore à ouvrir la tranchée pour battre en brèche la citadelle. Eh bien ! grâce à l'infatigable courage des républicains qui composent cette armée, des travaux, qui, suivant les anciennes règles de l'art, devroient encore durer quinze jours, seront, j'espère, finis dans cinq jours, je pense ; nos batteries feront feu, en même tems, contre l'escadre, le Bouton et la citadelle ; dans dix jours, nous entrerons par la porte ou par la brèche.

« Les forces navales espagnoles sont toujours les mêmes, six ou sept vaisseaux de ligne, autant de frégates et une cinquantaine de chaloupes canonières,

autant que nous pouvons en juger : nous te répétons ce que nous t'avons proposé par notre lettre du 18 ; s'il est possible que tu nous envoyes des forces navales suffisantes et si tu règles leurs mouvements sur les nôtres, il est plus qu'assuré que nous prenons, en même temps, Roses et l'escadre ennemie. Salut et fraternité.

« DELBREL, VIDAL. »

« P.-S. — Au cas que tu te détermines à seconder, par mer, les efforts que nous allons faire, nous pensons qu'il ne seroit pas inutile que tu fisses partir, sans délai et d'avance, par terre ou par mer, un marin intelligent qui, placé sur les hauteurs du cap Creus ou autres que vous lui indiqueriez, pourroit, par des signaux convenus, au moment où notre flotte arriveroit, indiquer les forces et la position de l'escadre ennemie et même diriger les mouvements de la nôtre ; nous ne sommes pas marins. Ces observations peuvent n'être pas bonnes ; nous te les soumettons, tu en jugeras. »

RÉPONSE.

« Au Port-la-Montagne (Toulon), le 21 frimaire, l'an 3 de la République.

« Jean-Bon-Saint-André, représentant du peuple dans les départements maritimes, à ses collègues Vidal et Delbrel, près l'armée des Pyrénées-Orientales.

« Je reçois, citoyens collègues, votre lettre du 18 de ce mois ; je suis réellement peiné que les circonstances dans lesquelles je me trouve dans ce port, s'opposent à ce que je puisse effectuer le désir que j'aurois de seconder vos opérations sur Roses ; je ne puis, dans la position où je me trouve, que témoigner vos désirs et les miens au Comité de Salut public, auquel je viens d'expédier un courier en conséquence. Salut et fraternité.

« JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ. »

Le Comité de Salut public n'ayant pas jugé à propos de faire soutenir nos opérations par l'escadre de Toulon, le représentant du peuple Jean-Bon-Saint-André nous donna avis par la lettre suivante :

« Au Port-la-Montagne, le 9 nivôse, an 3.

« Le représentant du peuple dans les départements maritimes de la République,

« A ses collègues près l'armée des Pyrénées-Orientales.

« C'est avec regret, citoyens collègues, que je vous annonce que le Comité de Salut public n'est pas d'avis de seconder par des forces navales les mouvements de l'armée que vous dirigés contre Roses. Vous ne vous emparerez pas moins de cette place ; mais les vaisseaux nous échapperont et déjà ils seroient en notre pouvoir si nous avions été les maîtres de nos déterminations. Ce qui me console, c'est que j'espère, qu'avec vos bombes et vos boulets rouges, vous détruirés la marine espagnole en même tems que vous prendrez le fort, j'en

apprendrai la nouvelle avec plaisir, et j'attends, de votre amitié, que vous ne perdrés pas un moment à m'instruire de vos nouveaux succès. Salut et fraternité.

« JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ. »

L'espoir où nous étions que le Comité de Salut public feroit appuyer par des forces navales les opérations de l'armée des Pyrénées-Orientales contre la place de Roses, n'avoit pas ralenti l'activité de nos travaux, je vais en suivre le cours. A l'est et à 350 toises de cette place étoit un fortin solidement construit qui communiquoit avec elle par un redan ou chemin couvert ; ce fortin et ce retranchement avoit pour les Espagnols le triple avantage de conserver le village de Roses et de faciliter la communication par terre entre la citadelle et le Bouton, et de contrarier notre plan d'attaque; — occupé par nous, au contraire, ce fortin nous étoit fort utile pour appuyer la gauche de la tranchée que nous voulions ouvrir ; nous résolûmes de nous en emparer, pour mieux observer l'attaque et faire soutenir, en cas de besoin, les troupes qui en étoient chargées, le général Pérignon et moi, nous nous étions transportés à nos batteries sur la montagne. Après avoir chassé les Espagnols du fortin, nos grenadiers, en tirailleurs, les poursuivirent jusques sur les glacis de la citadelle ; — ils alloient, eux-mêmes, être assaillis par un escadron de cavalerie espagnole, sorti de la place et qui s'étoit glissé et mis en embuscade derrière une maison du village, attendant le moment de fondre sur nos tirailleurs. Je m'en apperçus, je manœuvrais, en ce moment, une pièce de 24 de la batterie n° 10; — malgré la grande distance de 800 toises, je pointai si bien le coup, que le boulet alla frapper la tête de l'escadron qui se dispersa à l'instant et rentra, avec précipitation, dans la citadelle.

La nuit suivante, c'est-à-dire dans la nuit du 3 au 4 nivôse, la tranchée fut ouverte. Nous établîmes la première parallèle à trois cents toises de la place. — Les soldats travaillèrent avec tant d'ardeur que la seconde nuit, la tranchée avoit déjà la largeur et la profondeur nécessaires ; déjà plusieurs de nos batteries à ricochet étoient formées, lorsque le mauvais tems vint interrompre l'activité de nos travaux.

L'hyver de l'an 3 est un des plus rigoureux dont on ait conservé le souvenir. Au nord, il facilita l'invasion de la Hollande et la prise de la flotte du Texel ; au sud, il vint paraliser les efforts et suspendre les triomphes de l'armée des Pyrénées-Orientales ; pendant vingt-deux jours, nous eûmes à supporter des neiges ou des pluies continuelles qu'un froid excessif réduisait au même instant en état de congélation.

Il seroit difficile de se faire une juste idée de ce que la division du siège de Roses eut à souffrir durant cet intervalle. — Chaque nuit, elle avoit à fournir des détachements nombreux au bivouac de la tranchée ; elle auroit succombé à tant de fatigues, sans le soin que nous eûmes de pourvoir à tous ses besoins et surtout de lui faire distribuer du vin à discrétion. Il n'y avoit pas de compagnie qui n'ait son tonneau et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'on vit alors beaucoup moins de soldats ivres qu'auparavant ; les vivres ne manquèrent jamais ; nous y avions abondamment pourvu. Seulement, nous fûmes obligés, pendant deux

jours, de donner du biscuit au lieu de pain, parce que le mauvais tems et les mauvais chemins avoient rendu le transport impossible.

Qu'il me soit permis de retracer un fait que je ne puis rappeler sans émotion ; il m'arrivoit souvent de visiter la garde de la tranchée ; une nuit, par un tems affreux, les généraux Pérignon, Sauret et moi faisions la ronde, il y avoit au moins trois pieds de neige, nous apperçûmes un officier qui nous parut être au moins septuagénaire ; nous demandâmes qui il étoit. On nous répondit que c'étoit un citoyen du département de la Haute-Garonne ; qu'au premier signal des dangers de la patrie, ce courageux vieillard avoit abandonné ses foyers et ses biens pour venir, avec tous ses enfants, se ranger sous les drapeaux de la République ; que, malgré son grand âge, il s'exposoit à tous les dangers et à toutes les fatigues de la guerre, ayant toujours ses enfants à ses côtés et donnant l'exemple du courage et du dévouement les plus héroïques. Je demandai et je regrette vivement d'avoir oublié son nom ; cependant, je crois qu'il se nommait Laplane.

Si le mauvais temps avoit absolument arrêté nos opérations contre la citadelle, il n'avoit que rallenti l'attaque du Bouton. De ce côté, le feu de nos batteries s'étoit toujours soutenu avec plus ou moins de force, selon le tems et les circonstances. Je m'y rendois souvent avec les généraux Pérignon, Sauret et Victor. J'y restois quelquefois pendant des journées entières, faisant moi-même le service de canonnier. Un jour, notre feu sembloit redoubler ; les chaloupes de l'escadre espagnole voulurent nous inquiéter, elles s'approchèrent et firent tomber, autour de nous, une grêle de bombes et d'obus qui, néanmoins, ne firent aucun mal ; nous dirigeâmes contr'elles un obusier, un mortier et une pièce de 24 que je pointois au moment où une bombe vint éclater sur l'épaulement de la batterie ; au même instant, un obus tomba et roula sous le pan de l'habit du général Pérignon qui étoit assis sur un roc, à dix pas de moi. Le général auroit eu le tems de se déplacer, il n'en voulut rien faire, et l'obus éclata sous son habit, sans lui faire aucun mal. Dans ce combat, entre la mer et les Pyrénées, deux chaloupes espagnoles sautèrent, et les autres ne tardèrent pas à s'éloigner. Cependant, le Bouton étoit déjà considérablement endommagé. La brèche auroit été bientôt praticable, la garnison ne voulut pas attendre l'assaut ; elle se retira sur l'escadre, dans la nuit du 17 au 18 nivôse, laissant dans le Château neuf, dix pièces d'artillerie et quelques munitions.

Nous fîmes alors descendre de la montagne celle que nous y avions transportée et nous en formâmes sur le bord de la mer plusieurs batteries razantes, dont le feu, joint à celui du Bouton, forçait l'escadre et les chaloupes espagnoles à se tenir à une grande distance.

Reprenons les détails du siège de la citadelle. Après vingt-deux jours de pluyes et de froids excessifs, le beau tems vint encore aggraver le mal. Le froid ayant été suivi tout à coup d'un tems extrêmement doux, les neiges et les glaces fondirent subitement, et vinrent, par torrents inonder la plaine, combler la tranchée et détruire nos batteries. C'étoit donc un siège à recommencer. Pour faire une nouvelle attaque d'après un système régulier, dans une plaine basse et marécageuse, il falloit attendre que les eaux se fussent écoulées et cela pouvoit retarder nos opérations pendant plus d'un mois : nous renonçâmes donc

au projet d'un siège régulier, et nous songeâmes aux moyens d'emporter la place par une attaque de vive force ou par surprise. Nous nous arrêtâmes d'abord au projet de tenter l'escalade. Nous sentions tous les dangers d'une pareille expédition, il étoit difficile de surprendre une place qui n'avoit pas un grand développement et qui se trouvoit défendue par une garnison très nombreuse. Mais enfin, nous comptions sur la valeur de nos troupes, et pour leur inspirer plus de confiance, le général Pérignon et moi avions résolu de nous mettre à leur tête.

Déjà, dans le château de Figuières, on travaillait secrètement à la construction des échelles ; en attendant, tous les autres travaux étoient suspendus ; pendant cette interruption, ayant eu occasion d'entrer dans la maison où étoient logés les officiers du génie à Palau , j'eus avec eux un long entretien, sur les moyens de nous rendre maîtres de la place. Lorsque je me retirai, l'un d'eux me suivit :

« Représentant, me dit-il, l'escalade qu'on se propose de faire réussira, je le crois, mais ce coup, sur elles, sera meurtrier. Je pense qu'on pourroit trouver un moyen qui seroit moins périlleux et qui ne seroit guère moins expéditif ; j'ai parcouru le terrain autour de la citadelle : vers la droite de notre tranchée, j'ai reconnu une position où je pense qu'il seroit possible d'établir une forte batterie qui seroit assés près de la place pour battre en brèche avec succès. »

Je fis part de cette idée au général Pérignon, qui fit faire une nouvelle reconnoissance par les officiers du génie et de l'artillerie.

Impatient de voir la chose moi-même, je me rendis sur le terrein, après avoir examiné la position que je crus être celle indiquée ; je voulus parcourir la tranchée dans toute sa longueur. Lorsque je fus parvenu au fortin, je voulus aussi visiter la batterie Victor qu'on avoit construite sur le bord de la mer, au bas de la montagne, entre le Bouton et la citadelle.

Le fortin étoit, dans ce moment, gardé par un détachement de grenadiers commandé par le capitaine Crose de Carcassonne. « *Si tu vas à la batterie Victor*, me dit ce capitaine, *fais un détour, passe dans les vignes ; en suivant la ligne droite tu t'exposes à une fusillade terrible de la part de trois cents Espagnols qui sont retranchés à l'extrémité du village, dans des maisons dont ils ont crénelé les murs.* » — « *Quand ils seroient dix mille*, lui répondis-je, *ils n'auront pas l'honneur de me faire dévier d'un pas.* » Il y a du courage à savoir braver le danger, quand les circonstances l'exigent ; mais dans ce moment, c'étoit, de ma part, une imprudence sans objet. Je sortis donc du fortin. Le capitaine Crose voulut absolument me suivre. A peine étions-nous hors du fortin, que nous fûmes assaillis d'une grêle de balles ; nous n'avions pas encore fait vingt pas, lorsque Crose fut atteint d'un coup de feu qui lui traversa la cuisse ; quelque douloureuse que fût la blessure, ce brave officier ne témoigna d'autre sentiment que le regret de ne pouvoir pas prendre part à l'escalade que nous préparions contre Roses et dont le projet étoit déjà connu dans l'armée, malgré les précautions que nous avions prises pour en assurer le secret. Je ramenai Crose dans la tranchée, je le fis transporter au quartier général, et je donnoi des ordres pour qu'il fût soigneusement traité ; après quoi je sortis encore seul du fortin ; à l'instant où je reparus, les Espagnols commencèrent sur moi un feu roulant qui

ne cessa que lorsque je fus parvenu à la batterie Victor. Ce trajet étoit de deux cent cinquante toises. Je le fis au pas ordinaire, sous le feu de trois mille coups de fusil, dont j'étois le point de mire.

On sait que dans les armées, lorsque les postes opposés sont trop rapprochés les uns des autres, il s'établit bientôt entr'eux une convention tacite de ne pas tirer les uns sur les autres, à moins que, de part et d'autre, on ne se montre en armes et en troupes. Tel étoit l'usage entre nos troupes du fortin et de la batterie Victor et les postes espagnols placés à l'extrémité du village. A cet égard la sécurité étoit telle entre les soldats espagnols et les nôtres, que, malgré les deffenses données, nos volontaires alloient journellement, jusques dans le village, faire avec les Espagnols des échanges de provision. Si l'usage ne fut pas observé à mon égard, quoique je marchasse izolément et sans arme autre que mon sabre, c'est qu'ils reconnurent mon costume de représentant du peuple : en arrivant à la batterie, je les vis groupés à l'extrémité du village, je fis tirer sur eux en salve, dix pièces de vingt-quatre que j'avois pointées ; plusieurs restèrent sur la place, les autres se dispersèrent, et lorsque je revins de la batterie à la tranchée, ils me laissèrent passer sans brûler une amorce.

De leur côté, les officiers du génie et de l'artillerie, après avoir fait la vérification dont ils avoient été chargés, vinrent en rendre compte au général en chef ; il résulta de leur rapport, qu'il existoit, en effet, vers la droite de notre tranchée, une position où l'on pourroit placer une forte batterie de pièces de vingt-quatre assés près de la citadelle, pour battre en brèche avec avantage ; que d'ailleurs, sur les flancs et sur les derrières de cette position, le terrain offroit quelques ravins et quelques éminences peu considérables à la vérité, mais propres à mettre à l'abri du canon de la place des troupes destinées à garder la batterie. Cependant, le plan de notre première attaque avoit été adressé au comité de Salut public. On craignoit de se compromettre en l'abandonnant pour en adopter un autre qui n'étoit pas conforme aux règles de l'art. Mon collègue Goupilleau de Fontenai et moi étions présents à cette conférence ; nous parlâmes de manière à rassurer ceux qui hésitoient encore et le général Pérignon fit cesser toutes les difficultés : « Vous convenez, dit-il, que dans l'état actuel du terrain, nous aurions beaucoup de tems à perdre en attendant qu'il fût possible de réparer nos premières lignes ou d'en faire de nouvelles pour une attaque régulière ; vous convenés que le nouveau plan, quoiqu'irrégulier, peut réussir ; et bien, irrégulier ou non, il faut le suivre, puisque, dans l'état actuel des choses, c'est le seul praticable et le plus expéditif ; d'ailleurs, ajouta-t-il, les assiégés qui ont déjà porté leurs grands moyens de défense sur le point contre lequel notre première attaque étoit dirigée, n'auront pas le tems de se fortifier contre celle que nous allons faire, si d'ailleurs nous mettons le secret et la célérité convenables dans l'exécution de nos travaux. » Après quelques débats, toutes les opinions se réunirent en faveur du nouveau projet d'attaque, et le général Pérignon ordonna que la batterie fût construite la nuit suivante ; en conséquence à huit heures du soir, les généraux Pérignon et Sauret, les officiers du génie et de l'artillerie, ainsi que plusieurs autres officiers supérieurs, mon collègue et moi, nous nous rendîmes sur le terrain, avec huit cents hommes qui travaillèrent jusqu'à minuit, et qui furent au même instant, relevés par un pareil nombre. Généraux, officiers,

soldats, tous mirent la main à l'œuvre ; en moins de sept heures de tems nous eûmes construit une batterie de dix-huit pièces de vingt-quatre à deux cent quatre-vingt dix toises de la citadelle ; ce qui rendoit l'opération extrêmement hardie, c'est qu'il faisoit clair de lune et que le bruit des pioches pouvoit donner l'éveil aux assiégés. Cependant, nous ne fûmes ni entendus, ni apperçus. Sans doute, nous dûmes ce double avantage au léger brouillard qui affoiblissoit la clarté de la lune et au bruit que fésoient les vagues de la mer. A une si petite distance, les assiégés auroient pu faire tomber sur nous une grêle de mitraille, mais ils se bornèrent à tirer de demi-heure en demi-heure, un coup de canon de chaque bastion ; les coups de canon tirés au hazard et sans objet, furent aussi, sans effet ; personne n'en fut atteint. Nous pouvions être aussi découverts par les patrouilles ennemies ; mais sans doute elles n'osèrent pas sortir des fossés de la citadelle ; en un mot, tout nous favorisa.

Quel dut être l'étonnement des assiégés, lorsqu'au point du jour, ils virent paroître cette redoutable batterie dont le front menaçant présentoit un développement d'environ soixante toises ; ils firent contr'elle un feu qui se soutint pendant toute la journée, mais qui n'eut d'autre effet que de déranger quelques sacs de terre. L'épaulement de la batterie avoit vingt pieds d'épaisseur et huit d'élévation. Les embrasures étoient masquées et nos artilleurs travaillèrent toute la journée à l'établissement des plates-formes, sans pouvoir être incommodés par le canon de la citadelle ; la nuit suivante, on répara ce que le canon de la place avoit dérangé pendant le jour, et on construisit les petits magasins de batterie.

Le 13 pluviôse au matin, tout étoit disposé ; lorsque le jour parut, notre grande batterie commença le feu ; il fut soutenu par celui de plusieurs autres batteries où nous avions environ vingt-cinq pièces de canon et quinze mortiers ou obusiers. Il fut si terrible, qu'en moins de trois quarts d'heure, celui de la place fut éteint ; nous avions des munitions pour soutenir le nôtre pendant dix jours, celui de notre grande batterie fut tel que le deuxième jour la brèche étoit déjà praticable ; mais le lendemain, à six heures du matin, les assiégés battirent la chamade et arborèrent le drapeau blanc ; ils demandèrent les honneurs de la capitulation ; on la leur refusa, et ils se rendirent à discrétion ; il ne restoit alors dans la place qu'environ cinq cents hommes ; le reste de la garnison s'étoit échapé à la faveur de la nuit. Tous se seroient également sauvés, et nous aurions trouvé la place absolument déserte, si le général Victor, qui s'apperçut du mouvement qui avoit lieu entre la citadelle et l'escadre, n'eût, par le feu du Bouton et de ses batteries rasantes, interrompu les embarquements. Nous trouvâmes dans la place quatre-vingt-dix bouches à feu, dix mille boulets, sept cents obus, etc.

Ce siège ne fut pas aussi meurtrier pour nous que pour les assiégés. De notre côté, nous eûmes environ cent hommes tués ou blessés, dont une quarantaine avoient sauté par l'explosion d'un magasin à poudre, au fortin de la gauche de notre tranchée.

Du côté des assiégés, la perte fut énorme, lorsque nous entrâmes dans la place, elle n'étoit qu'un vaste cimetière, rempli de tombeaux où les cadavres, enfouis à la hâte, étoient à moitié découverts : notre premier soin fut de les faire exhumer avec les précautions convenables, et de les faire enterrer hors de la place dans des fossés très profonds.

L'escadre espagnole fit aussi des pertes, indépendemment des deux chaloupes canonières qui avoient sauté dans un combat entr'elles et nos batteries de la montagne, quelques bâtiments, bricks ou frégates, furent jetés par une tempête sur la plage de Castillon ; les Espagnols eux-mêmes y mirent le feu.

Après avoir retracé tous les détails du siège de Roses, je dois parler d'un fait qui m'intéresse personnellement : lorsque la pluye et les neiges eurent interrompu les travaux de siège, l'armée resta vingt-deux jours dans l'inaction autour de la place, ainsi que je l'ai déjà dit. Dans cette position, elle eut beaucoup à souffrir de la rigueur du tems. Quelques malveillants profitèrent de cette circonstance pour exciter le mécontentement parmi les troupes ; ils répandirent le bruit que c'étoit à moi seul que devoient être imputées les longueurs et les fatigues du siège, parce que, disoit-on, les Espagnols avoient offert de me remettre la place, et que je n'avois pas voulu l'accepter, sans qu'on me rendît en même temps l'escadre qui étoit dans le golfe.

Quelque fausse que fût cette imputation, elle n'en produisoit pas moins, dans l'armée, un effet désavantageux, elle détruisoit la confiance et faisoit naître le découragement.

L'histoire des campagnes des Pyrénées sera écrite sans doute chez les deux nations. L'officier espagnol qui commandoit dans Roses a sans doute remis à son gouvernement le journal de la déffense. Les rapports faits par le général Pérignon et par lui adressés au Comité de Salut public doivent être au pouvoir du gouvernement français : c'est dans ces écrits que se trouvera ma justification, si toutefois j'avois besoin d'être justifié sur une imputation dont l'absurdité démontre la calomnie ; en attendant que les gouvernements respectifs ayent mis sous les yeux du public les monuments historiques dont ils sont possesseurs, je déclare, sans crainte (*d'être*) démenti, qu'il est faux que le commandant de Roses ait jamais offert de nous rendre la place ; que s'il en avoit fait la proposition, nous l'aurions acceptée ; et comment aurois-je pu exiger qu'il me rendît en même tems l'escadre qui n'étoit pas sous ses ordres et contre laquelle nous ne pouvions rien puisque nous n'avions pas un seul esquif à notre disposition ?

Aussitôt que la place de Roses fut en notre pouvoir, nous songeâmes à l'utiliser. Les moyens de transport par terre étoient presque nuls, le peu de chevaux et de voitures qui nous restoient étoient fournis par les départements, par voye de réquisition. Ce système de réquisition que la nécessité avoit forcé d'employer, étoit insuffisant pour le service de l'armée et ruineux pour l'agriculture ; nous résolumes d'organiser des moyens de transport par mer, depuis le port de Cette jusqu'à celui de Roses ; nous voulions pour cela réunir un grand nombre de bateaux et les faire escorter par des avisos et d'autres petits bâtiments armés en guerre. Nous crûmes qu'il seroit important d'avoir en station, dans le golfe de Roses, deux frégates qui, par leur présence et par des sorties journalières, auroient écarté les corsaires ennemis, qui auroient voulu inquiéter nos transports. D'un autre côté, les approvisionnements que nous avoient procurés la victoire du 30 brumaire et la prise de Figuières étoient au moment d'être épuisés. Le Comité de Salut public avoit donné des ordres pour faire mettre à notre disposition plus de cinquante mille quintaux de froment, pour les subsistances de l'armée ; ces blés existoient, disoit-on, et devoient être pris dans les divers ports

de la Méditerranée, notamment à Marseille, à Toulon. Toutes les démarches que nous avions faites pour en obtenir la livraison avoient été inutiles : en vain nous avions écrit ; en vain nous avions envoyé des commissaires, nous ne recevions rien et les besoins de l'armée devenoient tous les jours plus urgents : je partis de Roses à franc étrier et en poste, pour me rendre à Marseille et à Toulon, où étoient des représentants du peuple avec lesquels je devois me concerter pour faire cesser tous les retards et toutes les difficultés. Les deux frégates, la *Boudeuse* et la *Courageuse*, l'une et l'autre de 40 canons, furent mises à notre disposition. Je les envoyai dans le golfe de Roses ; mais les agences et les gardes-magasins qui devoient nous livrer les grains, me répondirent qu'il étoit impossible d'exécuter les ordres du Comité de Salut public ; que les magasins étoient vuides et les agences sans fonds pour faire des achats. Les représentants du peuple à Toulon et à Marseille confirmèrent cette fâcheuse vérité ; ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'à peu près à la même époque, on faisoit journellement, à la Tribune de la Convention nationale, des rapports, où l'on affirmoit que les ports de la Méditerranée regorgeoient de bleds et de denrées, On jugera de l'exactitude de ces rapports par quelques lettres que je vais insérer ici et que j'exigeois des divers agens chargés des approvisionnements.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

(La fin prochainement.)

Lettres des Représentants du peuple près de l'armée des Côtes de Cherbourg, au Comité de Salut Public.

(*9 mai au 1er juin 1793.*)

(Fin)

Bayeux, ce 31 may 1793.
L'an 2e de la République.

Citoyens collègues,

Par suite de notre correspondance, nous vous envoyons les arrêtés que nous avons pris depuis le 22 may dernier jusqu'aujourd'huy ; ils sont numérotés depuis 19 jusqu'à...

Le 1er, No 19, du 22 mai, est relatif à une seconde avance à faire.

La Municipalité de Bayeux est au fait d'un autre arretté que nous vous avons envoyé par notre précédente.

Le second 7, No 20, du 23 may, est relatif au citoyen Simon, conducteur en chef des charrois de l'artillerie de l'armée des côtes ; nous avons cru ne pas devoir balancer à lui faire payer ses appointements comme vous le verrez par notre arrêté.

Le 3e, N° 21, du 23 may, est relatif à la construction de six fours de munition à Saint-Lô.

Le 4e, N° 22, du 24 may, fait défense au procureur de la commune d'Arromange d'employer une somme de 200 accordée à la Municipalité pour travaux de secours, à une autre destination. Cet arretté a eu pour objet d'empêcher les matelots qui partaient pour Brest d'emporter cette somme qu'ils voulaient exiger.

Le 5e, N° 23, du même jour, 24 may, en tête duquel est une proclamation, contient les mesures qui nous ont paru nécessaires pour l'habillement, l'équipement, l'armement et les subsistances de l'armée des côtes de Cherbourg. Il est encore relatif aux secours à accorder aux pères, mères et enfans des défenseurs de la patrie.

Le 6e, N° 24, du 25 may, contient des dispositions qui font cesser les fonctions du comité militaire établi à Bayeux et qui arrêtent l'organisation de notre Comité central.

Le 7e, N° 25, du même jour, autorise un jeune citoyen, nommé Bouvard, volontaire au 8me bataillon du Calvados, en garnison à Cherbourg, à servir dans le 6me bataillon du Calvados, où son père est capitaine et où il se rend avec un de ses frères.

Le 8e, N° 26, du 27, nomme un commissaire pour examiner les moyens de locomotion que demande la deffense des côtes.

Le 9e, N° 27, du 28 may, contient la prorogation de la mission que le citoyen Puissaye avait reçu du Comité militaire pour l'organisation des dragons de la Manche.

Le 10e, N° 28, du même jour, est relatif à la formation en bataillons des chasseurs de Cherbourg et du Loiret, avec l'excédent des recrues qui se trouvent dans le département de la Manche.

Le 11e, N° 29, est du même jour, maintient les citoyens Puissaye, Gabry, dans l'exercice des fonctions d'adjudans généraux auxquelles ils ont été nommés par le Comité militaire établi à Bayeux.

Vous jugerez si leur nomination doit être définitive.

Le 12e, N° 30, du 29, est relatif à la fixation du prix des grains dans le département de l'Orne. Cette fixation était faite pour le Calvados, à un prix bien inférieur à l'ancien prix du grain dans l'Orne, et les habitans de ce dernier département et tous les spéculateurs s'empressaient d'enlever des grains qu'ils vendaient, à quelque distance de Falaise, un prix énormément supérieur à celui auquel ils les avaient acheté. Il est du plus grand intérêt que le Comité de Salut Public appelle l'attention de l'Assemblée sur cet objet important.

Le 13e, N° 31, du 31 may, a pour objet de conserver à son poste un citoyen garde pavillon des signaux dont la présence nous a paru intéressante sur nos côtes.

Le 14e, N° 32, du même jour, appelle près de nous un citoyen qui, par ses talens, est nécessaire à l'activité de notre Comité central.

Le 15e, N° 33, aussi du même jour, autorise un des commissaires des guerres, attaché à l'armée des côtes, à toucher ses appointemens chez le payeur général du Calvados, attendu l'éloignement de Nantes.

Le dernier, enfin, N° 34, du même jour, 31 may, est relatif aux fausses routes données à des soldats qui veulent rejoindre leurs bataillons. Il demande toute votre attention.

Nous attendons, avec impatience, l'instant où le recrutement s'effectuera, afin de donner à notre mission toute l'activité dont elle est susceptible.

Pour copie conforme,

MARC DE VISSAC.

Lettre de Le Prévot à Fantin-Désodoards.

A Beaumont-le-Roger, le 20 septembre 1813.

Monsieur,

Je viens de voir, dans le tome 22e de votre *Histoire de France*, mon aventure décrite par vous au chapitre 9, page 425. Mon arrestation n'est pas en 1764, mais en novembre 1768. Mon nom de baptême n'est pas Jacques, mais Jean-Charles-Guillaume le Prévôt. Il se peut que, pendant ma détention de 22 ans 7 mois dans 5 enfers de Paris on m'ait attribué un libelle calomniateur pour s'autoriser à me détenir si longtemps. Le haut clergé m'a réclamé à la police sartinienne et négritienne plus d'une fois, et elle a répondu que j'étois si criminel envers le gouvernement, qu'il seroit dangereux de me mettre en liberté. Ma famille a fait des efforts inutiles. Ma dénonciation trop bien circonstanciée, trop véridique, trop prouvée, étoit la calomnie. Sept ministres avec trois lieutenans de police et les ministres accompagnés de leurs premiers commis m'ont visité à Vincennes, années 1774, 1775, 1776 et 1777, d'abord en m'offrant des ponts d'or pour ne rien dire de mes découvertes. Si j'avois adhéré à leurs propositions, j'aurois lâchement assumé sur ma tête tous les crimes, tous les maux qu'ils faisoient : mais sans préparation je les ai tous accusés et réduits *ad metam non loqui*. Il m'est arrivé ce que Jésus-Christ disoit à ses apôtres : *Ne vous embarrassez point de ce que vous aurez à dire aux grands, moi-même je mettrai dans votre bouche ce que vous aurez à répliquer à leurs questions*. Tous ceux qu'ils ont ou suborné ou séduits en prison sont morts comme eux ; et parce que j'ai eu la constance de leur résister, Dieu, en me faisant éprouver toutes les tortures étudiées par ces démons de Milton et toutes les horreurs de la Révolution, me laisse, à l'âge de 88 ans, plein de santé, dans l'espérance de recueillir 450,000 francs, si une cour souveraine veut bien confirmer le jugement que j'ai obtenu le 2 floréal de l'an II, à prendre en indemnité, solidairement, sur sept têtes millionnaires, une seule pour tous, avec l'autorisation d'en fonder un collège de plein exercice dans ma patrie (Beaumont-le-Roger). Je n'irai point à Paris sans avoir l'honneur et le plaisir de vous remercier d'avoir si bien parlé de mon aventure tendant à délivrer 25 millions de Français des

famines organisées et exécutées depuis 1729 jusqu'en 1789 que commença la Révolution sans pareille.

La Police dévoilée, par Manuel, dernier lieutenant de police, raporte le pacte de Laverdy en entier, avec un autre qui m'étoit inconnu, mais relatif à l'exécution du premier, tome 2me, imprimée chez Garnery, rue Serpente. Ainsi rien ne manque à la preuve légale. La vérité perce tous les voiles et assure mes 2,000 preuves puisées dans tous les labyrinthes où le Picard Rinville m'avoit fait descendre, inconnu à tous autres que de lui seul. Sans son imprudence à indiquer ma demeure, il n'eût pas été 8 jours en prison, et les 8 autres individus n'y fussent pas venus, car le duc de Vrillère l'auroit sur le champ fait sortir, et Rinville élevé en place. Ce malheureux, mort je ne sais où, avoit le meilleur cœur qu'on pût connoître. O Dieu, dans quel état étoit la France par les vices de Louis XV que vous peignez en traits de feu ! quand les revenus qu'il retiroit du monopole des blés servoient à payer ses lupaneries du Parc aux Cerfs. J'ignorois cet avilissement profond, et cependant je connoissois bien la cour. Les conjurations de ces temps-là vous le feront voir.

Je fis au donjon, dans les relâches de la tyrannie, l'*Art de régner*, en 7 volumes in-8° ; l'*Araignée de cour*, pendant mes 10 mois de Bastille. *Les cris et les gémissements des prisonniers d'Etat*, en 2 volumes, l'un pour la Bastille, l'autre pour le donjon de Vincennes. Ils m'ont tous été volés.

Pendant la Révolution, les dames de Paris se plaignoient de ne voir dans la *Révolution de Paris*, toutes les semaines, que des lambeaux, d'une page ou deux dont elles demandoient la suite. Plusieurs auteurs me demandèrent l'histoire de mes combats en captivité. Je la leur fis en trois semaines. Prudhomme, à qui je donnai mon manuscrit, en a imprimé à son profit plus de 30 mille exemplaires, sans rompre sa planche durant 7 à 8 ans. C'est un de ces exemplaires qui vous a servi.

Fouquet Tainville qui a fait guillotiner Laverdy, m'appella à son jugement inutilement. Les habitans, ses vassaux, l'accusoient d'avoir fait pourir des blés dans les fossés de son château de Gambais Je dis aux 12 jurés que je n'avois aucune connoissance de ce dont il étoit accusé. Ainsi je ne pouvois lui nuire ni le desservir. Chauveau Lagarde, son défenseur, ne le sauva pas. Il ne falloit qu'être inscrit sur les tablettes de Tainville pour être sûr de périr, comme sur celles de Robespierre.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments de reconnoissance et d'estime qui vous sont dus,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J.-C.-G. Le Prévôt.

Pour copie conforme,

Gustave Bord.

Nogent-le-Rotrou de 1789 à 1795 [1].

AVIS AUX LECTEURS.

Citoyens,

Nous devons à la patrie ! le fidèle tableau des événemens desquels notre commune a été le théâtre pendant le cours de la Révolution et vous y reconnoîtrez les différentes crises que les patriotes de 1789 ont eues à soutenir à des époques frappantes [2] ; ils ont été vainqueurs ! des circonstances terribles ont été surmontées par eux ; contre ces vils valets et supôts de l'ancien Régime ; eh bien ! chers observateurs du résultat des victoires remportées sur les ennemis du républicanisme, de l'intérieur, considérez ces despotes qui nous tyrannisoient avant 1789 en notre commune, le croiriez-vous jamais qu'après six années de lutte contre ces hommes pervers, que nous patriotes avons perdu le fruit de nos victoires ! Oüi, nos amis, ce sont ces hommes qui dominent aujourd'hui et qui tiennent les rennes des différentes administrations de notre district ; maintenant, les patriotes sont désarmés et incarcérés par les ordres d'un représentant qu'ils ont trompé ; que notre position puisse trouver place dans les annales de la Révolution ; c'est un acte de républicanisme que nous doivent nos amis ! puisse notre sollicitude auprès d'eux nous l'obtenir et malgré notre oppression, nos vœux seront toujours pour la République et notre haine à jamais pour le despotisme.

Tableau racourci des différents événements que les partisans de la royauté ont produits dans la commune de Nogent-le-Républicain, ci-devant le Rotrou, département d'Eure-et-Loir, depuis et y compris 1789 (V. S.), jusqu'à ce jour.

L'année 1789 fut toujours semblable aux précédentes, ce fut en juillet 1790 que la révolution fut naissante en notre commune ; les préparatifs mis en la plus grande perfection, pour la célébration de l'anniversaire du 14 juillet nous en présente les premiers fruits ; les moyens pour y parvenir, préparés par les habi-

1. D'après le compte rendu fait par un membre de la Société populaire aux conventionnels Fleury et Bourdon envoyés en mission dans le département d'Eure-et-Loir en l'an III.

2. Je respecte les points d'exclamation, mais pas toujours l'orthographe qui est absolument fantaisiste. Je ne touche pas à un mot dans ce précieux document.

tans qui la composent, furent mis à la plus grande perfection ; des rassemblements fraternels pour faire de grandes réjouissances eurent lieu, le patriotisme le plus pur présida à cette fête civique ; mais des vils aristocrates nobles et bourgeois la troublèrent bientôt par l'enlèvement artificieux de la musique qui en étoit la principale base ; ces hommes, dis-je, en opposition à la liberté et à l'égalité du peuple souverain ! enlevèrent perfidement cette musique pour la renfermer dans le lieu ordinaire où ils se rassembloient[1], pour faire opérer par continuité l'abbominable projet qui tendoit à la conservation de leurs plaisirs ordinaires. Le peuple, justement, et avec raison, indigné d'un pareil procédé, manifesta ouvertement son mécontentement et se détermina à se faire restituer la musique et les musiciens[2] : pour y parvenir, ils se transportèrent au lieu qui servoit de repaire à toute cette horde qui, par leur conduite insultoient à la misère du peuple ; les différentes réclamations qu'ils firent pour ravoir ce qui leur avait été enlevé aussi impunément, ne produisirent aucun effet ; les menaces les plus vives furent faites de la part des réclamants ; tout leur devient inutile ; le refus qui leur fut fait, fut accompagné de rigoureuses menaces de les mutiller[3], seule satisfaction qu'ils purent en retirer : les magistrats, instruits du trouble, intervinrent à cette scène tragique pour y rétablir la tranquilité ; défenses furent faites au propriétaire de ce repaire de laisser continuer chez lui le concert instrumental, qui avoit fait oppérer ce mécontentement général ; il eut l'injonction de le faire évacuer ; une sentinelle fut même postée à la porte, pour inspirer du respect qu'on devoit porter à cette propriété ; les musiciens et la majeure partie des individus de l'un et l'autre sexe, qui étoient renfermés dans cette maison prirent la fuite par les derrières ; le peuple, qui attendoit la restitution désirée s'impatienta et fit quelques mouvements d'hostilité pour obtenir la satisfaction qu'il demandoit. Bientôt plusieurs de ces hommes perfides qui étoient les principaux auteurs de ce trouble[4] montèrent à cheval sans ordre de la municipalité, armés de sabres nuds, firent des cavalcades pour intimider ce peuple ; ce spectacle devint effrayant et anima tellement les mécontents que tous ces chevaliers insolents rentrèrent subitement chacun en son domicile ; l'ordre et la bonne harmonie fut substitué à la place de ce désordre, par l'intelligence des bons patriotes amis de la Révolution ; c'est ainsi que se passa cette journée, qui fit connoître les partisans de ceux qui vouloient réenchaîner pour jamais les habitans de la France ; cette leçon fit former un parti de patriotes, qui chaque jour gros-

1. Chez Pinceloup Le Boiteux, homme immoral, sans mœurs, vivant dans la mollesse la plus caractérisée, facilitant, à l'un et l'autre sexe, celui de se livrer à toutes sortes de plaisirs voluptueux. (Note du rédacteur.)

2. Je ne comprends pas bien ce que veut dire ici le mot *restituer*. Faut-il l'entendre dans le sens que *la propriété c'est le vol ?...*

3. Les instruments, sans doute.

4. Carpentier, ex-noble, ex-chevalier de Saint-Louis, émigré ; Dumesnil, ex-noble, émigré ; Manduison l'aîné, ex-noble, ex-mousquetaire, émigré ; Goislard fils, ex-échevin de ville, actuellement officier municipal nommé par Bernier au mois de floréal dernier ; Proust père et fils, trésorier du district ; Vascouselles, ex-noble, homme de loi, qui ayant eu un refus de certificat de civisme fut incarcéré et nommé juge du tribunal par Bernier au mois de floréal dernier ; Villeneuve, ex-brigadier de la gendarmerie, à Nogent, avec ses gendarmes. (Note du rédacteur.)

sissoit d'une manière sensible pour surveiller les attentats de cette vermine, qui de tous tems avoient traité despotiquement ce que l'on appelle aujourd'hui, les meilleurs républicains, qui les tinrent en échec si hermétiquement que tous ces bouffis d'orgueil virent que le bandeau qui couvrait les yeux de leurs victimes étoit totalement déchiré ; l'humilité fit bientôt place à l'énergie républicaine, le mépris pour les grands étoient prodigué avec profusion, les cris multipliés de vive le Tiers-État retentissoient de toutes parts et prononçoit d'avance l'anéantissement de la Royauté et de ses vils suppôts : ce fut là les premiers coups que les patriotes de la commune de Nogent portèrent avec tant d'avantage à cette classe d'hommes répudiés par les amis de la Liberté et de l'Égalité.

Tout fut mis en usage pour faire opérer la division de ces hommes énergiques ; malgré la malveillance et la perversité, ils n'en furent que plus unis et plus actifs à conserver les avantages qu'ils remportoient chaque jour : la clique sacerdotale ne s'étoit point encore déclarée pour aucun parti, mais tout présageoit une réunion prochaine avec les autres tirans de la classe populaire ; cette réunion augmenta le nombre des ennemis qu'il avoit à combattre par leur énergie.

Vers la fin de cette année, plusieurs voitures de grain passant par cette commune, une foule de personnes, sollicitées sans doute par ces vils intrigants, se permirent d'arrêter ces différentes voitures pour les partager entr'eux ; le procureur de la commune [1] fut prévenu que cet attroupement s'étoit opéré dans le dessein de partager les dits grains ; bien loin de requérir la force armée, pour dissiper ce rassemblement, il ne fit pas même le moindre acte de fonctionnaire public, pour mettre ces grains à couvert du pillage qui eut lieu sous ses yeux ; par sa négligence, le corps municipal ne fut pas requis à tems pour s'assembler aux fins de prendre des mesures pour s'opposer à de pareilles infractions à la loi ! Quelques jours se passèrent sans qu'il fut fait aucune poursuite, par les autorités constituées, pour découvrir les auteurs de ce délit ; et le procureur de la commune qui visoit à être juge du tribunal, profita de cette circonstance pour donner sa démission ; enfin, parvenu à cette place, il donna des preuves éclatantes de son ambition à dominer le peuple ; jamais d'hommes ne furent plus astucieux que lui ; cet événement fut succédé par l'arrivée d'un détachement de dragons [2] mal dissiplinés qui avoit été envoyé en cette commune sur la réclamation du procureur sindic du district [3] ; ce détachement se permit plusieurs vociférations sur les députés du Tiers-État, à l'Assemblée constituante et contre les patriotes de 89 (V. S.). Toutes ces indignités furent proférés publiquement sous les yeux de tous les corps constitués. Le cours de ces différens excès à

1. Pinceloup-Morissière, fils, ex-auditeur à la Chambre des Comptes à Rouen, ex-juge du Tribunal du District, destitué par Thirion le 10 frimaire, l'an IIe, fils d'un ci-devant seigneur, beau-frère d'un émigré, nommé juge de paix par Bernier, au mois de floréal dernier, époux sans mœurs. (Note du rédacteur.)

2. Du régiment de Colonel-Général.

3. Dugué-Maisonnière, homme de loi, ex-procureur fiscal de duc émigré, neveu d'un prêtre réfractaire, cousin-germain d'un deporté, ex-président du Tribunal du District, destitué par Thirion en frimaire an IIe, remis procureur sindic du District par Bernier, en germinal dernier. (Note du rédacteur.)

quoi se livroient ces hommes corrompus étoit comme un torrent d'iniquités ; ceci fut suivi par l'arrestation d'une infinité de malheureux qui, par la sollicitation des malveillans, avoient accepté chacun une portion de ce grain ; ces personnes, dis-je, coupables involontaires, furent précipitées dans ces affreux cachots chargées de fers, et exposées à la double peine de paraître en cet état, conduits de leurs cachots au tribunal criminel.

Plusieurs mois s'écoulèrent sans qu'ils eussent la satisfaction de voir arriver le terme de leurs maux, mais l'Assemblée constituante, prévenue des égarements du peuple, dans différents points de la France, qui ne s'étoient opérés que par les perfides insinuations des partisans du royalisme, qui tendoient à faire dissoudre, par une insurrection générale, l'Assemblée constituante et remettre les fibres de la tirannie en pleine activité, decréta une amnistie pour ceux qui avoient eu part aux insurrections, relatives aux subsistances, que ceux qui avoient commis des assassins (*sic*) en seroient exclus et poursuivis suivant la rigueur des lois ! Cette loi bienfaisante fit tarir les pleurs d'une infinité de citoyens de notre commune qui fut délivrée, par l'énergie des bons patriotes, de ce détachement de dragons ; ce fut à cette époque que les patriotes de 1789 (V. S.) montrèrent de l'énergie.

Au commencement de 1791, les factions pour le rétablissement de l'ancien régime, cimentoient dans des assemblées nocturnes les moyens perfides de faire opérer des divisions entre les patriotes. Les prêtres à qui le serment ne put convenir de prêter (*sic*), se trouvoient dans ces différents conciliabules vers le mois d'avril ; l'ex-curé de la ci-devant paroisse de Saint-Hillaire, homme immoral, vivant dans la mollesse [1], fut obligé, d'après le refus qu'il fit de prêter le serment voulu par la loi, de se réfugier chez un nommé Maisonnier père, qui lui fournit un repaire chez lui jusqu'au moment de son exportation. Ce même Maisonnier a prouvé son incivisme par la retraite qu'il a donnée chez lui à tous les hommes qui étoient en opposition avec la Révolution, conduite qui lui attira la haine de ses concitoyens et le fit considérer comme un homme qui devoit être surveillé [2]. Au mois de mai suivant, il se forma une société qui étoit composée d'avocats, de juges, de ci-devants commis aux aides, d'huissiers royaux, de notaires, de nobles, de prêtres et de plusieurs autres *assassins d'énergie de patriotisme* (*sic*) qui n'admettoient à être membre dans leur société, que très difficilement [3]. Cependant, pendant le cours de mai et juin, plusieurs intrépides patriotes de 1789 (V. S.) se glissèrent adroitement dans cette société, pour découvrir quel pouvoit être le but et les principes de ce rassemblement ; ils reconnurent qu'on s'occupoit non seulement de la lecture des papiers publics, même qu'on y faisoit différentes motions dont les résultats n'offroient que des zéros ; souvent on faisoit l'analyse de la conduite de La Fayette envers son roy et de celle de celui-cy envers la nation ; tous ces différents débats ne produi-

1. Got (ou Gor). (Note du rédacteur.)

2. Il a été incarcéré comme suspect au cours de brumaire an IIe, et a été élargi par Bentabole en pluviôse suivant. (Note du R.)

3. Il s'agit évidemment d'un club des Amis de la Constitution.

soient pas la moindre chose tendant à alléger la misère du peuple, l'orgueil s'y montroit même à découvert.

Au 14 juillet suivant, l'anniversaire fut célébrée avec enthousiasme ! de la manière la plus convenable à cette journée mémorable ; cette société se réunit ce même jour, dans le lieu ordinaire de sa séance ; un ci-devant noble [1] qui en étoit membre, s'opposa à ce qu'on instruisit publiquement le peuple sur l'événement de cette grande journée ; les partisans de cet intrigant se montrèrent à découvert, il y eut même une rixe qui devint sérieuse [2] ; ce ci-devant noble se permit d'après avoir manifesté son opinion incivique, des voyes de fait.

L'évasion du dernier tyran à Varennes, protégée par la Fayette, fut louée par plusieurs de ces hommes pervers qui avoient embrassé ce partis ; plus de trente, qui étoient de la création de cette société, se coalisèrent pour s'en retirer ; de ce nombre étoit le président et le procureur sindic : peu de tems après, les assemblées primaires furent convoquées, et il fut question de procéder à la nomination des électeurs, qui devoient élire des membres pour composer l'assemblée législative ; ce noble, resté dans la société, mendia des suffrages pour être élu électeur ; les patriotes déjouèrent avec succès cette manœuvre ; le restant de cette année se passa sans événemens remarquables, les patriotes firent échouer toutes les tentatives de l'aristocratie sacerdotale, nobiliaire, robinaille (*sic*) et bourgeoise ; le commissaire du roy ex-maire [3] jouoit un grand rôle dans ces premiers commencements de la Révolution ; il a aussy donné chez lui l'azile à plusieurs prêtres réfractaires qui sont déportés aujourd'hui.

Au printemps de l'année 1792 (V. S.), l'ex-curé de Notre-Dame [4], curé constitutionel, après avoir amplement diné chez Dugué-Maisonnière, se rendit à la chapelle Saint-Jacques pour y célébrer les vespres au préjudice du citoyen Charles, ex-principal constitutionel, ex-maire de ladite commune et desservant de ladite chapelle ; la conduite de ce Morin fit opérer un rassemblement d'individus dans et autour de ladite chapelle ; la municipalité active, pour prévenir les suites funestes d'une telle entreprise, mit la force armée en réquisition, pour empêcher aucunes voyes de fait ; cette précaution fit rentrer tout le monde dans les bornes de son devoir ; Morin lui-même, auteur des troubles, fut mis sous la sauve garde de la loi.

1. Pruneville de la Mosere, homme lâche qui, par une perfidie qui ne fournit pas d'exemple, a par trahison, tué l'homme le plus brave de notre siècle. (Note du R.)

2. Damplai, fils aîné, étoit président, qui sur le refus qu'il a eu d'un certificat de civisme, a été incarcéré en Brumaire an 2e ; il a été nommé maire de la commune de Margon, par Bernier, au cours de floréal dernier. (Note du R.)

3. Guéroult des Chabottières, homme de loi, ex-bailly de ci-devant justice seigneuriale, ex-procureur fiscal de plusieurs autres justices, ex-maire de la commune avant la révolution, père de deux émigrés, beau-frère d'un émigré (ex-noble, ex-chevalier de Saint-Louis), beau-pere d'un émigré (ex-noble, ex-garde du corps) et ex-receveur des greniers à sel de ce Nogent ; reconnu réellement pour suspects. (Note du R.)

4. Morin qui, après avoir prêché ouvertement contre la prestation du serment civique voulu par la loi, ne l'a prêté que pour avoir une place. Depuis cette époque, les églises ayant été fermées par des ordres supérieurs, il a, dans le tems où les rebelles de la Vendée ravageoient le département de la Sarthe, sollicité les corps constitués pour faire ouvrir les églises ; il a même été l'auteur, par son exemple, que des femmes peu vertueuses furent en foule à la municipalité pour avoir une statue de pierre a qui on avoit donné le nom de bonne vierge. (Note du R.)

La loi pour l'exportation des prêtres réfractaires fut promulguée dans notre commune ; plusieurs personnes en récéloient d'étrangers chez ell s, qui, au mépris de la loi et de la police municipale, professoient ouvertement leurs dogmes anti-révolutionnaires ; le maire de cette municipalité [1] leur fit notifier de sortir de sa commune dans un délai par lui prescrit ; au mépris de cette notification, plusieurs furent récélés jusqu'au mois de floréal dernier, du nombre desquels se trouve le nommé Emont, ex-chanoine. La fin de juillet nous fit découvrir que les partisans des assassins du dix aoust 1792 (V. S.), étoient repartis dans tous les points de la république ; ces hommes insultoient insolemment à la misère du peuple et pronostiquoient publiquement que, sous peu de jours, la canaille seroit mise à la raison, voulant parler des patriotes ; les derniers jours de ce mois, détermina tout ce qui restoit de partisans de la tyrannie dans la société [2], d'en déserter pour se réunir dans un conciliabule qui s'est tenu exactement pendant le cours de ces journées périlleuses chez un traiteur et caffetier qui étoit aussy dans ces mêmes principes [3].

Les événements du 10 aoust, à Paris, occasionnèrent la convocation des assemblées primaires pour la nomination des électeurs, aux fins de nommer les membres qui devoient composer la Convention nationale ! Toutes ces opérations furent faites avec célérité. Pendant le séjour des électeurs à Châteauneuf-en-Timerais, pour l'élection des membres qui devoient composer le département d'Eure-et-Loir au mois de septembre, un membre du conseil du département [4] vint à Nogent et, décoré de ses marques distinctives d'administrateur, il prêcha ouvertement l'anarchie et l'insurrection, en disant qu'il n'y avoit plus d'assemblée législative ; qu'il n'y auroit pas de Convention nationale ni de département, de districts ni même de municipalités : *que cinq citoyens réunis pouvoient délibérer et se faire des loix ;* il uza même de son authorité pour faire incarcérer plusieurs personnes ; ces provocations montèrent tellement les esprits, que la municipalité se trouva nécessitée d'y apporter un prompt remède par le désarmement des hommes qui s'étoient déclarés ennemis de la révolution ; des sentinelles furent postées aux portes de ces différents individus par la vigilance du commandant en chef du second bataillon [5] de la garde nationale qui avoit reçu un réquisitoire de la municipalité ; bientôt une fouille générale fut exécutée, avec célérité ; plusieurs endroits furent reconnus pour avoir servi de temples secrets aux prêtres réfractaires ; ces dépouilles du fanatisme furent transportées à la municipalité de suite ; la fin de la première journée de cette opération auroit été

1. Châles, ex-chanoine de Tours, ex-principal du colège de Nogent, élu membre de la Convention nationale, au mois de septembre 1792 (V. S.). (Note du R.)

2. Le club.

3. Bidault, nomme aristocrate exagéré et insolent. (Note du R.)

4. Bazin, ci-devant président du district de Nogent, ex-notaire de Freligny, actuellement notaire à la Ferté Vidamme, district de Châteauneuf. Note du R.)

5. Bouchet, arpenteur géomètre, agent militaire pour la livrée de 300.000 hommes, commandant pour porter l'acte d'acceptation de la constitution de 1793 (V. S.) à la Convention nationale, membre du comité de surveillance nommé par Thirion, membre du directoire du district au mois de frimaire an 2e, destitué par Bernier, désarmé et incarcéré par ses ordres au mois de floréal dernier. (Note du R.)

terminée par l'arrivée de la nuit, si Bazin, qui poursuivoit de son côté les incarcérations, n'eût fixé l'attention de la municipalité et des commandans ; la conduite de ce Bazin ameuta le peuple, un officier municipal [1], dans le cours de ses recherches domiciliaires, parvint à la maison de ce Maisonnier qui fit de grandes résistances pour ouvrir la porte de sa maison ; plusieurs personnes armées qui se trouvoient au devant de sa porte, dans la rüe, connoissant son incivisme, poussés quelques unes d'entr'elles par les perfides insinuations des partisans du royalisme, crièrent pour que la maison de ce récalcitrant fût démolie ; plusieurs mêmes tenoient leurs fusils bandés et en joué, pour faire feu sur ceux qui se présenteroient aux croisées, aux fins de prendre la fuite, croyant que, dans cette maison, des contre-révolutionnaires y étoient renfermés. L'officier municipal, avec quelques hommes, entrèrent et se mirent à la recherche de tout ce qui inquiétoit le peuple ; le même officier municipal parut à une des croisées, et heureusement qu'il étoit décoré de son écharpe, parce qu'il auroit été la victime d'une décharge de coups de fusils, qui déjà étoient dirigés vers la croisée.

Pour copie conforme,

PHILIPPE MULLER.

(*La suite prochainement.*)

Les noms des communes pendant la Terreur.

(*Suite*)

Isle de la Liberté	Isle d'Oleron.
Isle de la Montagne	Noirmoutiers.
Isle de la Réunion	Isle Dieu.
Isle de la Réunion	Isle Bourbon.
Isle du Morbihan	Isle-aux-Moines.
Isle Franciade	Isle Saint-Denis.
Isle Marat	Isle de Bouin.
Isle Républicaine	Isle de Rhé.
Isle-sur-Yerre	Saint-Pellerin.
Issy-l'Union	Issy.
Ivry-la-Hauteur	Ivry-la-Bataille.
Jac-Marat	?
Jard-la-Montagne	Jard (Vendée).
Jarzé-Marat	Jarzé (Maine-et-Loire).

1. Margueritte, orfèvre, nommé suppléant au tribunal du district au mois de frimaire an 2e, destitué par Bernier, désarmé par ses ordres au mois de floréal dernier. (Note du R.)

Jouin-les-Marnes	Saint-Jouin (Deux-Sèvres).
Jouvence	Saint-Gengoux-le-Royal.
Junien-la-Montagne	Saint-Junien (Haute-Vienne).
L'Abolition	Saint-Ouen.
La Chapelle-Franciade	La Chapelle-Saint-Denis.
La Chapelle-l'Égalité	La Chapelle-la-Reine.
La Ferté-*sur*-Marne	La Ferté-*sous*-Jouarre.
La Ferté-sur-Ourcq	La Ferté-Milon.
La Fraternité	La Couarde (isle de Rhé).
La Fraternité	Sud-est de l'Isle-de-France.
La Hauteur	Criquetot-l'Esneval.
La Hougue	Saint-Wast-de-la-Hougue.
La Montagne	Boisy-Saint-Martin.
La Montagne	Saint-Affrique.
La Montagne	Nord-ouest de l'Isle-de-France.
La Patrie	Lussac-les-Églises.
La Queue-Lepeletier	Laqueue (Seine-et-Oise).
La Régénération	Soubise (Charente-Inférieure).
La Révolution	Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée).
La Roche-Sauveur[1]	La Roche-Bernard.
La Selle-les-Bruyères	La Selle-Saint-Cloud.
La Sentinelle	Saint-Jean-de-Buèges.
Laurent-Médoc	Saint-Laurent (Gironde).
La Voix-du-Peuple	La Veuve (Marne).
Léger-le-Peuple	Saint-Léger-Magnazeix (Haute-Vienne).
Le Havre-de-Vie	La Croix-de-Vie.
Le Havre-Marat	Le Havre.
Le Peletier	Saint-Fargeau (Yonne).
Les Essarts-la-Montagne	Les Essarts-le-Roi.
Liberté	Val (Basses-Pyrénées).
Liberté-sur-Vesle	Saint-Brice-et-Courcelles (Marne).
Libremont	Remiremont.
Libre-sur-Sambre	?
Libreval	Saint-Cyr (Ecole).
Libreval	Saint-Amand (Cher).
Libreval	Saint-Antoine (Aveyron).
Libreville	Charleville.
Lixy	Saint-Martin-de-Lixy.
Lorne-la-Montagne	? (Nièvre).
Loulay-sur-Egrenne	Loulay-l'Abbaye (Orne).
Luroy-le-Sauvage	Levy-Saint-Nom.

1. Pour rappeler la mort de Sauveur, panthéonisé.

Lussac-la-Patrie	Lussac-les-Châteaux (Hte-Vienne).
Magnac-la-Montagne	Magnac-Laval.
Mailly-la-Ville	Mailly-le-Château (Yonne).
Main-Libre	Saint-Laurent (Jura).
Marat	Sainte-Quitterie (Faubourg de Tarascon).
Marat	Saint-Symphorien (Haute-Vienne).
Marat	Sarriaus (Vaucluse).
Marat-Fruvaisne [1]	Château-Porcier (Ardennes).
Marathon	Saint-Maximin (Var).
Marat-les-Forêts	Saint-Saulge (Nièvre).
Marat-sur-Oise	Compiègne.
Marguerite-la-Mer	Sainte-Marguerite (Manche).
Marly-la-Machine	Marly-le-Roi.
Martel-les-Vaux	Saint-Piat (Eure-et-Loir).
Masse-Libre	Chapelle-Saint-Sauveur (Saône-et-Loire).
Mathieu	Saint-Mathieu (Haute-Vienne).
Maurice-la-Montagne	Saint-Maurice.
Max-la-Montagne	Saint-Max (Meurthe).
Méen-la-Forêt	Saint-Méen (Ille-et-Vilaine).
Meloir-Richaux	Saint-Meloir (Côtes-du-Nord).
Mère-Libre	Sainte-Mère-Église (Manche).
Mérignac-la-Montagne	Mérignac.
Messidor	Saint-Etienne-de-Montluc.
Monestier-Libre	Monestier (Isère).
Mont-Adour	Saint-Sever (Landes).
Montagne	Argelès.
Montagne	Saint-Pierreville.
Montagne-Concolas	Concoules (Gard).
Montagne-d'Aix	?
Montagne-de-Bon-Air	Saint-Germain-en-Laye.
Montagne-de-Conches	? (Eure).
Montagne-de-la-Guerche	?
Montagne-de-Servières	? (Loire).
Montagne-d'Occident	?
Montagne-du-Droit-de-l'Homme	Mousset et Sauret.
Montagne-Isle-Républicaine	Saint-Martin (Isle de Rhé).
Montagne-Ladouze	? (Gers).
Montagne-la-Forêt	Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine).
Montagne-Libre-sur-Lille-et-Beauronne	Saint-Louis (Dordogne).

1. Composé des trois mots : *Frumentum una Aisne !*

Montagne-sur-Aisne	Sainte-Menehould.
Montagne-sur-Aône	?
Montagne-sur-Gaillon	? (Eure).
Montagne-sur-l'Arrax	Castelnau-Barbarens (Gers).
Montagne-sur-Cher	Châteauneuf-sur-Cher (Cher).
Montagne-sur-Dive	Moncontour.
Montagne-sur-Drot	Saint-Martin (Gironde).
Montagne-sur-Kurel	Derval.
Montagne-sur-Loing	Saint-Sauveur (Yonne).
Montagne-sur-Loir	Château-du-Loir.
Montagne-sur-Marne	Châtillon-sur-Marne.
Montagne-sur-Mer[1]	Montreuil-sur-Mer.
Montagne-sur-Odet	Quimper.
Montagne-sur-Oise	Saint-Ouen-l'Aumône.
Montagne-sur-Remarde	Saint-Arnault (Seine-et-Oise).
Montagne-sur-Seine	Saint-Arnould (Seine-Inférieure).
Montagne-sur-Somme	?
Montagne-sur-Sorgue	Saint-Affrique (Aveyron).
Montagne-sur-Succer	?
Mont-Arax	Saint-Clars (Gers).
Mont-Armance	Saint-Florentin-de-Gras (Yonne).
Mont-Bel-Air ou Mont-sur-Marne	Mont-Saint-Père.
Mont-Bidouze	Saint-Palais (Basses-Pyrénées).
Mont-Bonnet	Saint-Bonnet (Gard).
Mont-Braine	Château-Renault (Indre-et-Loire).
Mont-Breysse	Monastier (Haute-Loire).
Mont-Brisé	Montbrison.
Mont-Cenis	Saint-Cenis (Saône-et-Loire).
Mont-Chalier	Saint-Germain-Laval.
Mont-Doubleau	? (Loir-et-Cher).
Mont-de-l'Égalité	Farmoutiers.
Mont-d'Erve	Sainte-Suzanne (Mayenne).
Mont-du-Sault	Saint-Benoît-du-Sault.
Mont-d'Unité	? (Côtes-du-Nord).
Mont-Égalité	Côte-du-Roi (Seine-et-Marne).
Mont-Ferme	Saint-Rambert-de-Joux (Ain).
Mont-la-Liberté	? (Pas-de-Calais).
Monftort-la-Montagne	Montfort-sur-Mer.
Montfort-la-Montagne	Montfort-la-Canne.
Montfort-le-Brutus	Montfort-l'Amaury.
Montfranc	Saint-Didier-la-Sauve (Haute-Loire).
Montfranc	Turenne.

1. L'étymologie de Montreuil étant *Monasteriolum, Monstrolium.*

Mont-Glône	Saint-Florent-le-Vieil.
Mont-Hardi	Château-Gontier.
Montigny-le-Dernier	Montigny-le-Roi.
Montigny-Source-Meuse	Montigny-le-Roi (Haute-Marne).
Mont-Jabron	Dieulefit.
Mont-le-Libre	Saint-Georges-de-Monts (Puy-de-Dôme).
Mont-Libre	Mont-Louis (Pyrénées-Orientales).
Montlure	Saint-Étienne (Basses-Alpes).
Mont-Lyon	Mont-Dauphin (Hautes-Alpes).
Mont-Mamet	Saint-Mamet (Gard).
Mont-Marat	Saint-Just-en-Chevalet.
Mont-Marat	Mont-de-Marsan.
Mont-Marat	Montmartre.
Mont-Marcel	Saint-Marcel (Isère).
Mont-Michel	Mont-Saint-Michel.
Mont-Mole	Bonneville (Mont-Blanc).
Montosse	Montesquiou.
Montpailloux	Saint-Héand (Loire).
Mont-Pigié	Saint-Hostien (Haute-Loire).
Mont-Polyte	Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).
Montral-l'Union	?
Mont-Redoutable	Cornay (Ardennes).
Mont-Renard	Château-Renard.
Montreuil-le-Thouët	Montreuil-Bellay.
Mont-Rochard	Saint-Gemme-le-Robert.
Mont-Rocher	Saint-Julien-le-Montaignier (Var)
Mont-Salins	Moutiers (Mont-Blanc).
Mont-Sarrazin	Castel-Sarrazin.
Mont-Sarthe	Châteauneuf.
Mont-sur-Aisne	Passavant.
Mont-Sauveterre	Saint-Ybars (Ariège).
Mont-sur-Loir	Château-du-Loir (Sarthe).
Mont-sur-Sioule	Saint-Fourçain.
Mont-Unité ou Hauteville	Saint-Gaudens.
Mont-Vainqueur	Saint-Denis-d'Anjou.
Monval-l'Union	? (Seine-Inférieure).
Morez-la-Montagne	Morez (Jura).
Morin-la-Montagne	Saint-Omer.
Moulins-la-République	Moulins-en-Gilbert.
Mouzon-Meuse	Neuf-Château.
Mussy-sur-Seine	Mussy-l'Evêque (Aube).
Nant-Coteau	Coligny (Ain).
Nazaire	Saint-Nazaire (Drôme).

Néauphle-la-Montagne	Néauphle-le-Château.
Neuilly-sur-Ourcq	Saint-Front (Aisne).
Neuvy-la-Loi	Neuvy-le-Roi.
Nive-Franche	Saint-Jean-Pied-de-Port.
Nogent de la Haute-Marne	Nogent-le-Roi.
Nogent-la-Loi	Nogent-l'Arthault.
Nogent-le-Républicain	Nogent-le-Rotrou.
Nogent-Roule-Bois	Nogent-le-Roi.
Noireau	Condé-sur-Noireau (Calvados).
Nord-Libre ou Vallon-Libre	Condé.
Origny-sur-Oise	Origny-Sainte-Benoiste (Aisne).
Ormont	Saint-Dié.
Pagny-le-Peuple	Pagny-la-Ville.
Pargoire-l'Hérault	Saint-Pargoire.
Paul-du-Var	Saint-Paul-de-Fayence (Var).
Paul-les-Fontaines	St-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).
Peray-Vin-Blanc	Saint-Peray (Ardèche).
Perrière-la-Montagne	Saint-Hilaire-de-Loisay (Orne).
Peyrol-la-Montagne	? (Dordogne).
Peyrol-Marat	?
Plessis-Liberté	Plessis-Piquet.
Poinsat	Château-Poinsat.
Pointe-Libre	Contes (Alpes-Maritimes).
Pol	Saint-Pol (Pas-de-Calais).
Pol-Léon	Saint-Pol-de-Léon.
Pont-Ceze	Saint-Ambroix.
Pont-Chalier	Pont-l'Evêque.
Pont-Fidèle	?
Pont-la-Montagne	Saint-Cloud.
Pont-la-Montagne	Pout-Saint-Vincent (Meurthe).
Pont-la-Montagne	Pont-Saint-Vincent (Haute-Garonne).

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

NANTES, VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

Ricord et les journées de prairial an III.

De la maison d'arrêt des Quatre-Nations, Paris, 22 prairial, an 3e de la République, une et indivisible.

Ricord à son collègue Boudin, membre du Comité de sûreté générale.

J'ai été si souvent le témoin, citoyen collègue, des sentimens de justice que tu as manifesté à la tribune de la Convention, que j'ai lieu de penser que tu auras la patience de me lire, et que tu pèzeras dans ta sagesse les observations que je viens te soumettre sur mon arrestation.

Je commence par te rappeller que sur la simple observation d'un ou deux membres de l'Assemblée qu'on m'avait vu sortir de la salle avec Laignelot, Escudier et Salicetti au moment du raport de Toulon, je fus mis en état d'arrestation ; cependant cette observation n'était pas exacte, car il n'était point encore question des événemens de Toulon et l'on s'occupait des finances lorsque Laignelot, passant près de moi, me dit si je voulais faire un tour dans les salles, ce que j'acceptais. Escudier m'ayant vû sortir me suivit et me demanda si j'étais instruit de ce qui se passait à Toulon, je lui répondis que n'ayant aucune correspondance dans ce pays je n'en savais que ce qu'un de mes collègues m'avait dit avoir entendu raporter au Bureau des Inspecteurs, alors il ajouta avoir appris au Comité de Salut public la vérité de ces nouvelles. Je lui observai qu'il devait donner au Comité les renseignements particuliers qu'il pouvait avoir, il me dit l'avoir fait ; je le quittai et sortis avec Laignelot sans avoir vu Salicetti.

Voilà ce qui est de la plus grande exactitude, je ne te parlerai point de ce qui fit la matière de notre entretien avec Laignelot ; mais si un galant homme pouvait être cru sur sa parole, ce que j'en dirai suffirait pour prouver combien nos sentimens différaient de ceux qu'on nous prête si légèrement ; au reste comme cet entretien n'a point été le motif de mon arrestation j'en reviens à mon objet principal.

Après avoir quitté Laignelot et comme je revenais chez moi pour y dîner, je rencontrai un citoyen que j'avais vû assez rarement, et qui me dit : Représentant ne rentrez pas chez vous, vous êtes décrété d'accusation avec plusieurs de vos collègues ; sur quel motif, lui répondis-je ? Je ne sais

sur quel motif, dit-il, mais venez chez moi, vous y serez en sureté et vous verrez par les journaux de quoi il s'agit, d'ailleurs la séance étant levée vous ne pourriez être entendu à la Convention. Cette dernière observation me décida, j'acceptai l'offre de ce citoyen. Je ne vis dans le journal du soir rien de positif sur mon compte ; j'envoyai quelqu'un chez moi pour savoir ce qui se passait, et j'appris que les scellés étaient apposés sur tous mes appartements ; dès lors je ne doutais plus que je n'eusse été accusé de quelque grand crime, tels que conspiration ou haute trahison ; car la confiscation des biens n'ayant lieu que pour ces sortes de délits et les scellés tendant à conserver mes effets au profit de la République, je ne pouvais pas en conclure autre chose. Le lendemain j'eus d'autres journaux et tous me confirmèrent que le véritable motif avait été ma sortie de l'Assemblée avec Escudier ; je ne doutais plus qu'en me présentant au Comité je n'obtinsse de lui de faire parvenir à la Convention la vérité sur ce qui s'était passé entre moi, Escudier et Laignelot et obtenir le raport du décret d'arrestation. M'étant effectivement présenté le 10 au matin au Comité de sûreté générale j'y reçus un accueil paternel de plusieurs de tes collègues qui me dirent ne pouvoir pas prononcer eux-mêmes sur ma réclamation et m'engagèrent d'écrire à la Convention avec promesse d'appuyer eux-mêmes ma demande : c'est ce que je fis en disant à la Convention nationale que je désirais que ma conduite, tant dans les différentes missions que j'ai remplies que celle que j'ai tenue à la Convention fut sérieusement examinée et que j'étais bien convaincu que la Convention me rendrait justice. Mon collègue vint me voir et me dit que ma lettre avait été renvoyée au Comité.

Le 11, je fus transféré dans cette maison d'arrêt avec huit de mes collègues, ne sachant rien de ce qui se passait et comprenant que les grandes occupations du Comité pouvaient avoir fait oublier ou du moins être cause d'un retard toujours bien long pour l'homme dont la vie privée et politique est exempte de reproches. Je me décidai donc à écrire de nouveau au Comité ; je lui rappelle les différentes missions que j'ai remplies à l'armée d'Italie, à Marseille, à l'armée sous Toulon, dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes, et celle que j'ai eue, exclusivement à mes collègues, pour les subsistances de plusieurs départemens et armées. J'invoque en témoignage de ma conduite les représentans du peuple avec qui j'ai été en mission, ceux des départements où j'ai exercé mes missions, les habitans de Nice où je faisais ma résidence ordinaire et ceux de Marseille, ainsi que les armées sous Toulon et d'Italie, Je rappelle qu'après quatorze mois de la mission la plus pénible, je n'ai vu contre moi de dénonciations que celle de Cambon et *d'Escudier* ; le premier fut forcé d'avouer qu'il avait été trompé et le second qui savait bien que je le poursuivrais comme un calomniateur s'il ne produisait les preuves des délits dont il m'accusait et dont un des principaux était d'avoir persécuté des patriotes à sa façon. avait obtenu un congé pour se rendre dans le département, congé qui fut suspendu sur la motion de Fréron et sur le motif qu'Escudier ayant retiré sa dénonciation contre moi, il ne pouvait s'absenter de

l'Assemblée qu'il ne l'eut reproduite, ainsi que je l'exigeais, pour que le Comité prononçât entre lui et moi. Alors j'observai à la Convention qu'Escudier ne demandait un congé que pour aller faire des enquêtes sur ma conduite et se procurer les pièces justificatives des délits qu'il m'en prêtait ; je demandais même que la Convention l'autorisât par un décret solennel, à faire cette enquête dans les départemens et armées où j'avais exercé mes missions. La Convention passa à l'ordre du jour sur ma demande, en raportant le décret de congé accordé à Escudier. Cependant, je rendis le compte de mes missions et j'invitais tous les citoyens qui auraient à se plaindre de moi dans l'exercice de mes pouvoirs, d'adresser leurs reclamations. Depuis, je n'ai cessé de réclamer justice et de solliciter l'examen de ma conduite. Clausel fut même témoin un jour de ma vivacité à cet égard ; non, je ne veux pas que ma réputation soit souillée par un seul soupçon.

Tu vois donc, cher collègue, que quant à mes missions, ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai demandé le scrupuleux examen et que je ne redoute pas l'œil sévère des Comités et de la Convention, et sois assuré que je ne redoute pas davantage les enquêtes qu'on peut faire de ma conduite politique et privée, je l'ai provoqué cette enquête et je la provoque encore.

Mais l'objet dont il s'agit aujourd'hui n'étant point relatif à ma mission, je pense qu'il est pénible de se voir frapé d'un décret d'arrestation que je n'ai mérité sous aucun raport, car s'il s'agissait de l'affaire de Toulon, je dirais encore avec vérité : les hommes, auteurs de cette rébellion, sont ceux qui se plaignaient de mes persécutions, parce que, sous le terrorisme, j'avais eu le courage de les poursuivre comme des terroristes, que je ne leur avais pas donné ma confiance et que je leur avais même reproché des excès qui n'avaient pas peu contribué aux premiers malheurs du Midi. Sous le raport de cette rebellion, je ne puis qu'être considéré comme l'ennemi de ceux qui en sont les auteurs. Et cependant je suis sous le glaive de l'opinion publique qui, par ce seul décret, me présume coupable, je suis privé de mon linge et de mes effets, je ne puis même obtenir de faire distraire en ma présence les papiers que je metrai dans un cabinet sur lequel on apposerait les scellés pour que je puisse ensuite mettre à la disposition de ma cuisinière, seule personne de confiance que j'aye à Paris, le linge qui m'est nécessaire et être nanti moi-même des clefs de mes placards...

Si le Comité veut pourtant s'occuper de mon affaire, je ne doute pas qu'il ne demande lui-même le raport du decret d'arrestation. Que s'il me croit coupable, qu'on dresse mon acte d'accusation, qu'on m'envoye par devant tel tribunal qu'on voudra, quelqu'en soit la forme et les attributions, je m'y présenterai avec sécurité, mais qu'on me rende justice, qu'on me fasse connaître mes crimes et qu'on me permette de me défendre.

Je t'ai déjà beaucoup trop parlé d'une affaire qui ne peut t'intéresser que sous les rapports de la justice, mais, animé de ce sentiment unique en ma faveur, je ne doute pas que tu ne t'occupes avec intérêt d'une demande qui doit être accueillie avec faveur.

Rappellé au souvenir du Comité par un de ses membres, je suis sûr que je n'y serais pas oublié.

Salut et fraternité,

RICORD.

Notes du conventionnel Delbrel, sur l'armée des Pyrénées-Orientales.

(9 FRUCTIDOR AN II — 12 FRIMAIRE AN III)

(Fin.)

Marseille, le 15 ventôse de l'an 3 de la République.

L'Agence de commerce,

Au citoyen Delbrel, représentant du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, à Marseille.

Citoyen représentant, nous nous empressons de répondre à votre lettre de ce jour, que la Commission des approvisionnements nous chargea, par des lettres des 26 et 27 nivôse dernier, d'expédier à Port-Vendre douze mille quintaux de bled ; nous ne reçûmes ces lettres que le 12 pluviôse, et nous y répondîmes, le lendemain, *que c'étoit par erreur que la Commission nous adressoit cet ordre, puisque nous n'avions aucuns grains à notre disposition, et que nous allions la transmettre à son agent, garde magasin en ce port, seul chargé des distributions. Nous donnâmes en effet connaissance audit agent de cette disposition, il nous répondit que l'état de détresse de ses magasins ne lui permettoit point de faire cette expédition.* Nous écrivîmes de suite à la Commission des approvisionnements à Paris, en lui ajoutant, *qu'il n'arrivoit ici, depuis que nous étions sans argent, que très peu de Génois avec du bled et que ceux qui en apportoient fuyoient notre bureau, sachant qu'il n'avoit pas le sol pour payer ; que c'étoit à elle, Commission des approvisionnements, à prendre des mesures éficaces pour faire cesser cet état de désolation ; que quant à l'Agence, uzée dans toutes ses forces, elle ne pouvoit que se rapporter à tout ce qu'elle lui avoit écrit depuis plusieurs mois.* L'Agence de commerce est chargée de liquider les payements des dettes pour subsistances qui s'élèvent à près de cinq millions numéraire. Elle attend journellement l'arrivée de trois millions en lingots pour donner des acomptes aux créanciers qui la harcèlent et calmer leurs poursuites.

Tant que l'Agence de commerce sera sans fonds, il ne faut pas se flatter que

les neutres qui viennent ici avec du bled veuillent lui vendre à crédit, surtout lorsqu'ils trouveront à vendre comptant, et à plus haut prix, aux divers commissaires des départements qui sont ici pour acheter.

L'Agence n'a pas avis que la Commission des approvisionnements lui ait fait adresser d'autres parties de bled que quatorze mille émines, qui se trouvoient en magazin, de la maison Rossi à Gènes.

La maison André neveu, Vieusseux et Cie, de Gènes, a écrit à l'Agence qu'elle commençoit l'expédition, pour Port-Vendre, de douze à quinze mille émines de bled, que la Commission lui avoit commises.

Mais cette maison ajouta qu'elle attend les fonds nécessaires pour compléter cette commande.

Les membres de l'Agence :

MARCEL BOYER, GRIMAR, POLIER, DAVID, — MAYSTRE, d. f. d. LEPEINTRE.

AUTRE LETTRE.

Marseille, le 15 ventôse, l'an 3 de la République, etc.

Les membres composant le bureau de distribution des grains,

Au citoyen Delbrel, représentant du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, actuellement à Marseille.

Citoyen représentant,

L'établissement de notre bureau consistoit à acheter les bleds qui arrivoient actuellement dans ce port et qui ne seroient point aprehendés, pour en faire ensuite la distribution aux communes des districts. Nos ressources ont toujours été au-dessous de nos besoins et nous n'avons en ce moment aucun espoir de faire de nouveaux achats. Nous t'observerons même que nous sommes à la veille d'être supprimés ; voilà, citoyen représentant, tous les renseignements que notre bureau peut te donner.

P. CHAPELIER, l'aîné, M. BAUX, CANNIN,
P. LAFORET.

AUTRE LETTRE.

Marseille, le 15 ventôse, an 3 de la République, etc.

L'agence d'Afrique,

Au citoyen Delbrel, représentant du peuple français, envoyé de l'armée des Pyrénées-Orientales, à Marseille.

Citoyen représentant,

Pour répondre à la demande que tu nous fais par ta lettre de ce jour, nous t'observerons que nos fonctions sont bornées à l'importation des grains que nous

faisons acheter en Barbarie et au Levant. Dès que ces bleds sont entrés dans nos ports, ils sont livrés à l'agent garde-magasin de la République chargé de les faire passer aux lieux qui lui sont indiqués par la Commission des approvisionnements de la République. Désirant de répondre à ta demande, nous calculons, d'après les expéditions que nous avons faites et que nous préparons, pouvoir importer de Barbarie et du Levant, les quantités de grains cy-après.

Dans le courant de ce mois, nous attendons ici ou à Nice, de Barbarie ou du Levant, environ.....	23,450	quintaux.
En germinal, de Barbarie, environ.....	17,100	—
En floréal — —	39,000	—
En prairial — —	36,700	—
En messidor — —	25,000	—
Ensemble.....	141,250	quintaux.

Ces importations présumées sont sujettes à tous les obstacles maritimes et locaux qu'il n'est pas en nous de prévoir, et par conséquent on ne sauroit compter positivement sur la totalité. Nous t'observerons encore que les dangers sont d'autant plus grands que dans le nombre des navires qui y sont employés, il y en a dix-sept de français ; cette importation dépend aussi de la célérité que nous mettons à faire passer des fonds en Barbarie. Nous avons demandé, pour cet objet, au représentant du peuple au Port-Lamontagne, les bâtiments de l'État nécessaires, et nous t'invitons à vouloir bien appuyer auprès de lui cette demande.

JOURDAN aîné, DOLIER, H. GARNIER, J. GIMON,
NOÉ RICHAUD.

En dernier résultat, il n'y avoit pas de grains dans les magasins qui devoient nous les fournir. Les achats et les importations ne pouvoient se faire qu'autant qu'on recevroit les fonds nécessaires pour payer. Les agens de la Commission attendoient avec impatience des lingots pour payer les bleds précédemment achetés et déjà consommés ; mon voyage à Marseille et à Toulon fut donc infructueux.

On sent quel dût être notre embarras, pour assurer les subsistances de l'armée des Pyrénées-Orientales, en nous voyant privés d'une ressource immense sur laquelle nous avions dû compter d'après les avis que nous avions reçus du Comité de salut public et de la Commission des approvisionnements.

L'abrogation de la loi du maximum, la liberté du commerce rétablie, ne pouvoient qu'être avantageux, si, avant de les proposer, les comités du gouvernement avoient eu la précaution de faire des approvisionnements considérables et réels, au moins pour les besoins des armées. Mais ces approvisionnements n'ayant point été faits, la levée du *maximum* et la liberté du Commerce firent hausser journellement, d'une manière effrayante, le prix des grains ; ainsi nous vîmes,

dans une décade, le prix du quintal de froment s'élever de quatorze francs à six ou sept cents francs, le prix augmentoit sans cesse dans une proportion toujours croissante, à mesure qu'il fallut émettre de plus gros volumes d'assignats.

Quels qu'ayent été les obstacles que nous avons rencontrés pour procurer du pain à l'armée, nous les avons surmontés par notre zèle et notre activité, et nous avons la glorieuse satisfaction de pouvoir dire que pendant tout le temps qu'a duré ma mission à l'armée des Pyrénées-Orientales, les subsistances n'ont jamais manqué pour les hommes, que les distributions s'y sont toujours faites au complet. Je dois dire ici que nous avons été puissamment secondés par le citoyen Probst, commissaire ordonnateur en chef dont le zèle étoit sans bornes et dont la probité me parut toujours sans tache.

Nous n'avons pas été aussi heureux pour l'approvisionnement en fourrages. Quels qu'ayent été nos efforts, les chevaux n'ont jamais eu la ration complette ; beaucoup ont péri, faute de subsistance et ainsi que je l'ai déjà dit, nous avons été plusieurs fois dans la nécessité d'envoyer la majeure partie de notre cavalerie à plus de vingt lieues sur les derrières de l'armée [1].

Cette pénurie des fourrages ne provenoit que du défaut des moyens de transport. Les départements sur lesquels nous exercions le droit de réquisition ou dans lesquels nous faisions les achats auroient abondamment fourni les foins nécessaires, le transport s'opéroit même avec assez de facilité jusqu'à Narbonne ; mais de là jusqu'à Figuières, c'est-à-dire dans une distance de vingt-cinq lieues, le transport devoit s'effectuer par terre ; quoique nous eussions requis beaucoup de charrettes pour ce service, les versements journaliers étoient quelquefois nuls et toujours insuffisants. Dans cette fâcheuse position, nous avons eu plusieurs fois occasion de sentir combien il seroit important que le canal fût continué depuis Narbonne jusqu'à Perpignan et au delà, s'il étoit possible. Ce seroit un grand avantage pour le commerce, pour l'agriculture, pour les armées ; le commerce en profiteroit dans tous les temps, pour le transport des marchandises, et si nos armées étoient encore dans le cas de se porter dans la Catalogne, on ne seroit pas dans la nécessité de se procurer une aussi grande quantité de charrettes et de chevaux, pour un service toujours nuisible à l'agriculture, soit que les charrois s'opèrent par voye de réquisition, soit qu'on les donne à faire à l'entreprise.

Après la prise de Roses, l'armée des Pyrénées-Orientales auroit suivi le cours de ses victoires, si elle eût reçu, soit en troupes réglées, soit même en gardes nationales, des renforts suffisants pour occuper les places à mesure qu'elles seroient tombées en notre pouvoir.

Ici, deux plans de campagne se seroient présentés ; le premier eût été de marcher sur Gironne et Barcelonne, pour nous rendre maîtres de la Catalogne.

Le second, plus vaste et plus décisif, ne pouvoit s'exécuter que par un mouvement sagement combiné des deux armées des Pyrénées-Orientales et Occidentales ; ces deux armées après avoir balayé toute la rive gauche de l'Ebre auroient opéré leur jonction du côté de Saragosse, pour marcher ensemble sur

1. Jusqu'au village de Coursan près Narbonne.

Madrid. A la vérité, dans ce mouvement, les deux armées espagnoles, poussées ainsi l'une contre l'autre, se trouvant entre deux, auroient eu la facilité d'effectuer leur jonction avant nous et de tomber, avec leurs forces réunies, sur l'une ou sur l'autre de nos deux armées, pour nous battre, alternativement en détail, mais nous aurions su régler notre marche de manière à éviter cet inconvénient.

J'ignore quelle étoit exactement la force de l'armée des Pyrénées-Occidentales, mais celle des Pyrénées-Orientales ralliant sa division de la Cerdagne ainsi que les garnisons de Figuières et de Roses, auroit formé un corps d'environ trente mille hommes, avec lesquels elle auroit sûrement rempli son objet pourvu qu'on l'eût renforcée de deux régiments de cavalerie, et qu'elle n'eût pas été obligée de s'affoiblir encore dans sa marche en laissant des garnisons.

Alors notre marche eût été rapide, alors nous aurions été sans inquiétude pour nos subsistances, parce qu'une armée victorieuse vit toujours des fruits de la victoire : les vivres ne manquent que dans une armée trop faible pour agir offensivement et qui est obligée ou d'être stationnaire, ou de revenir sur ses pas, dans un pays déjà épuisé. Le Comité de salut public n'ayant pas voulu ou n'ayant pas pu nous fournir les moyens que nous lui demandions, l'armée des Pyrénées-Orientales, affoiblie par les garnisons qu'elle mit dans Figuières et dans Roses, devant fournir encore les garnisons des places qu'elle auroit prises, n'ayant que trois régiments de cavalerie incomplets [1], fut obligé de s'arretter et ne put profiter des avantages que donne toujours une victoire pour en obtenir une seconde : une autre cause, non moins funeste, vint encore paraliser nos efforts : c'est la désertion à l'intérieur.

La Révolution du 9 thermidor, qui pouvoit être si avantageuse à la république, eut, dans les armées, des résultats bien désastreux : avant cette époque, les ennemis de la Révolution eux-mêmes sollicitoient l'honneur d'être admis dans les rangs des défenseurs de la patrie, et j'en connois beaucoup qui furent bons soldats. La république avoit alors plus d'un million de combattants : avant le 9 thermidor, tous les ressorts du gouvernement étoient trop tendus, au lieu de les relâcher insensiblement, on les brisa ; on avoit été trop loin dans un sens, on alla trop loin dans le sens contraire : au lieu de modérer, de régulariser l'énergie nationale, on l'éteignit. Les autorités constituées qui, dans l'intérieur, activoient le départ des réquisitionnaires et renvoyoient les déserteurs aux armées ne voulurent plus ou n'osèrent plus surveiller et agir avec la même vigueur ; dans moins de six mois, la république perdit au moins le tiers de ses défenseurs. L'armée des Pyrénées-Orientales qui avoit été forte de plus de soixante mille hommes, non compris les garnisons, se trouva réduite à moins de trente mille.

Ainsi les armées se décomposèrent sans interruption et sans recevoir un seul homme de recrue jusques en l'an 7, époque de la conscription militaire, institution salutaire à laquelle je m'honore d'avoir coopéré et dont j'ai fourni les principales bases [2].

1. Le 15me de Dragons, ci-devant Noailles ; le 1er des Hussards, ci-devant Berchiny, le 22e de Chasseurs, nouvelle création.

2. On peut voir les débats du conseil des Cinq-Cents dans les séances du 7 ventôse. 1, 2 et 4 fructidor an VI, 2 et 3 vendémiaire an VII.

Si, malgré cette défection, les armées de la république furent encore assez nombreuses pour obtenir, en l'an 3 et l'an 4, en l'an 5 et en l'an 6, des succès éclatants, que n'auroient-elles pas fait, si elles fussent restées aussi complettes qu'elles l'étoient à la fin de l'an 2. On peut, sans exagération, présumer qu'un million de combattants déjà aguerris et partout victorieux auroient, en moins d'un an, envahi tout le continent ou forcé tous les gouvernements à demander la paix aux conditions que nous aurions voulu leur imposer. Alors, la république, uzant de l'ascendant que lui auroient donné ses forces et ses victoires, auroit changé le système politique de l'Europe, de manière à ne trouver partout que des alliés fidèles ou des ennemis impuissants.

Considérons maintenant ce que la guerre, longtemps encore prolongée, a produit de malheurs pour nous et pour nos ennemis, calculons le nombre des hommes qui, de part et d'autre, en ont été les victimes, et nous aurons une idée exacte des tristes effets de la désertion qui désorganisa nos armées.

Pour arrêter le cours de cette défection, mes collègues, Vidal, Goupilleau, Projean et moi, primes, dans le mois de nivôse an 3, un arrêté dont l'objet étoit d'obliger tous les réquisitionnaires à se rendre à l'armée, et tous les déserteurs à rejoindre leurs drapeaux ; pour en assurer l'exécution, nous envoyâmes le citoyen Sicre, adjoint, dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ; l'adjudant général Requin, dans les départements du Gard et de la Lozère ; l'adjudant général Villaret, dans ceux du Cantal et de la Haute-Loire ; l'adjudant général Vigier, dans celui du Tarn ; Marin, adjoint, dans celui de l'Ariège ; l'adjudant général Dacier, dans ceux des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes ; l'adjudant général Gilivieux, dans les départements de la Creuse et de la Corrèse ; l'adjudant général Aussenac, dans ceux de la Loire et de l'Ardèche ; Senegre, adjudant major de bataillon, dans ceux du Lot et de l'Aveiron ; Monsinat, commissaire des guerres, dans ceux de la Haute-Garonne et du Gers ; l'adjudant général Noyès, dans celui de la Drôme ; l'adjudant général Pernin, dans ceux de l'Izère et du mont Blanc ; Massot, adjoint, dans celui de l'Héraut, Douzadon, dans celui de l'Aude ; l'adjudant général Desfroches, dans celui des Pyrénées-Orientales.

Tous ces commissaires devoient se présenter aux administrations du District pour y faire enregistrer leurs commissions ; les autorités civiles et militaires étoient requises de leur prêter secours et assistance et devenoient responsables de tous les obstacles que ces commissaires auroient éprouvés dans l'objet de leur mission, lorsqu'elles n'auroient pas pris les mesures convenables pour faire cesser toutes les difficultés.

Les chefs de corps, les agens près les hôpitaux militaires eurent ordre de ne plus délivrer des congés limités qu'on accordoit précédemment avec une extrême facilité, sous prétexte de fournir aux convalescents le moyen de rétablir leur santé en respirant l'air natal ; nous ordonnâmes qu'il fût formé, sur les derrières, non loin de l'armée, des cantonnements où les militaires sortant des hospices seroient réunis et exempts de tout service, jusqu'à leur parfait rétablissement.

Ces mesures, dont nous aurions obtenu de plus heureux résultats dans d'autres circonstances, ne produisirent pas tout l'effet que nous avions lieu d'en attendre ; néanmoins, elles suspendirent pour quelque tems les progrès de la

désorganisation ; mais bientôt elle reprit son cours, au point que l'armée seroit devenue incapable d'agir avec quelque succès, si la guerre eût duré longtems encore entre la France et l'Espagne.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

Nogent-le-Rotrou de 1789 à 1795.

(Fin)

La générale battoit par les ordres de ce Bazin, le rassemblement se grossissoit de moment à autre, et tout présageoit une insurrection complette, mais le commandant uza de stratagème pour rétablir l'ordre, il fit former tous les hommes armés par peloton, mit des hommes intelligens à leur tête, pour les commander ; pendant ce tems, l'officier municipal avoit entièrement procédé et parachevé le désarmement de Maisonnier qui fut conduit avec son fils le jeune, nouvellement arrivé en cette commune, sous bonne escorte, à la maison d'arrêt ; le commandant du bataillon fit faire plusieurs évolutions à sa garde nationale, pour leur faire diversion, et il assigna à chaque peloton un poste aux différents endroits de la ville, pour servir de corps de garde, afin de faire des patrouilles multipliées, pendant le cours de la nuit, pour la sureté publique ; c'est ce qui fut exécuté. D'après l'ordre donné, il se joignit au procureur de la commune[1], pour faire élargir ceux qui avoient été arbitrairement emprisonnés par Bazin, de qui en arrêta le cours de ses opérations injustes et illégales ; le restant de la nuit fut moins orageux, et la journée du lendemain fut suffisante pour rétablir parfaitement l'ordre et parachever toutes les visites domiciliaires, qui tendoient à recouvrir le repaire des assassins du dix aoust , que l'on prétendoit être cachés chez les royalistes de Nogent ; cette crise fut la plus terrible de l'année. Au cours de novembre suivant, plusieurs milliers d'hommes, venus de la Ferté-Ber-

1. Lequitte qui, après avoir été nommé procureur de la commune, a été le protecteur des hommes répudiés par le peuple ; il a même été la créature que Guéroult conduisoit dans les oppérations de son ministère. Il a aussi protégé le rétablissement du culte catholique en floréal dernier, en y assistant, et, comme les autres fanatiques, a fourni un pain pour être béni à l'église : c'est lui qui fut choisi par Bernier pour être l'ange exterminateur des patriotes. (Note du R.)

nard, des forêts de Vibray et autres lieux circonvoisins, se présentèrent en cette commune, un samedy jour de marché, et là, ils y taxèrent les grains et denrées, etc. Différentes autoritées constituées y avoient été entraînées et faisoient partie de ces attroupements, les commandans de la garde nationale, qui n'avoient reçu aucun réquisitoire pour s'opposer, par la force armée, à ce que ces hommes n'entrassent pas dans la ville, pour y exécuter ce projet contraire aux lois, restèrent dans l'inaction et se tinrent cependant toujours prêts à faire battre la générale, lorsqu'ils en seroient requis ; tout se passa sans qu'il y eût la moindre voye de fait; ces hommes égarés s'en retournèrent le même jour chez eux ; le mardi suivant, les Intrigants avoient provoqué une partie de Nogent à faire une semblable démarche au marché de la Loupe, district de Chateauneuf ; la majeure partie des habitants de la ditte commune furent contraints de s'y rendre, des proclamations furent faites autour de la ville à ce sujet ; enfin, plus de six mille âmes se trouvèrent à la Loupe, et le grain et les denrées furent taxés ; le jeudy suivant, au marché de Remalard, district de Bellême, département de l'Orne, la même conduite fut tenue; toutes les autorités constituées furent contraintes de s'y trouver, les auteurs demeurèrent inconnus.

Les commandans prirent toutes les précautions tendant à maintenir le respect dû aux personnes et aux propriétés dans le cours de ces démarches inconstitutionelles, ce qui heureusement fut observé ; la suite de ces différents désordres entraîna après elle des poursuites dirigées par le tribunal de la police constitutionnelle pour découvrir les principaux auteurs de ces taxes arbitraires ; la Convention nationale, par un pardon général sur les écarts, mit fin à toutes ces poursuites.

Au premier jour de janvier 1793 (V. S.), les républicains de Nogent, connus actuellement sous le nom de terroristes, firent une pétition à la Convention nationale et demandoient le jugement du dernier tyran couronné des Français, sans appel au peuple. Cette énergie des patriotes de 1789 (V. S.), qui partie étoient membres de la société populaire, présentèrent cette adresse à signer (*sic*) aux autres membres de la dite société qui ne s'étoient pas trouvés à la rédaction ; plusieurs refusèrent de signer ; le commissaire national alors [1], pour ne pas manifester son refus, se retira de la dite société, et son beau frère [2] en fit de même à son exemple, et la société se trouva dézertée par tous ces hommes partisans du royalisme qui se firent connoître à découvert pour être de la faction qui continuoit son rassemblement chez le traiteur.

Vers la fin de mars suivant, sur les bruits qui s'étoient répandus que le département de la Vendée étoit en pleine insurrection, et qu'ils ravageoient les districts du département de la Loire-Inférieure, tout nous annonçoit qu'il étoit instant de voler de toutes parts à leurs secours. L'enthousiasme fit déterminer

1. Godet, ex-notaire, ex-homme d'affaires de la princesse Chimée (*sic*), ex-juge du Tribunal du District, commissaire nationale destitué par Thirion, au mois de frimaire an IIe, et réintégré dans ses fonctions par Bernier le 18 floréal dernier. Ce Godet est l'ami intime de Giroult, député à la Convention nationale, qui a fui son poste et a resté 18 mois dans le département du Finistère. (Note du R.)

2. Beaurant, homme sans délicatesse et fidélité pour son épouze. (Note du R.)

cent cinquante citoyens de notre commune à cette démarche républicaine, du nombre desquels étoient des pères de famille qui, aujourd'hui, ont été désarmés comme terroristes ; la compagnie de canonniers voulut partir en son entier ; il en fut excepté les infirmes ; le capitaine actuel resta dans ses foyers [1] ; aujourd'hui qu'il est capitaine, il a fait chasser de la compagnie ceux qui avoient exposé leur vie contre les rebelles, pour les faire remplacer par des hommes de sa trempe, c'est-à-dire tous cy devant valets d'émigrés de cy devant nobles commis aux aides et autres sangsues du peuple, vils instruments de la tyrannie ; ce garnement a eu la bassesse d'âme, lorsqu'il y a été question, en floréal dernier, de désarmer les vrais républicains patriotes de 1789, d'aller désarmer son frère [2] ; depuis cette époque, il a donné des violents soupçons qu'il étoit un des chefs qui enrôloient pour les chouans, dans cette commune et aux environs.

Au mois d'avril suivant, les citoyens Guffroi et Chasles, membres de la Convention nationale, envoyés en mission dans les départements de Seine-et-Oise et d'Eure-et-Loir, vinrent à Nogent. Gueroult des Chabotieres et Doucinot, curé de Trisai, leur furent dénoncés comme des partisans de la royauté et des contre-révolutionnaires ; ils prononcèrent leur arrestation : leur affaire fut instruite, et les pièces de conviction envoyées avec les prévenus à la commission qui avoit été formée pour juger les conspirateurs ; cette commission les favorisa en les renvoyant absous ; ces deux grands coupables furent de nouveau vomis dans notre département.

Au mois de mai, en vertu de la loi qui ordonnoit la formation des comités de surveillance, la majeure partie de celui de cette commune étoit composée d'excellens patriotes ; ceux-ci surveilloient activement les différentes hordes qui infectoient ladite commune.

En juillet suivant, la garde nationale fut réorganisée ; deux officiers furent nommés ; le peuple qui les connaissoit pour n'être pas dans le sens de la Révolution, s'opposa à leur installation ; il y eut un mouvement populaire à ce sujet qui devint sérieux ; ces hommes [3] furent remplacés par d'autres.

Ce mois se termina par la célébration de la fête du 14 juillet, suivie des assemblées primaires pour l'acceptation de la constitution de 1793. (V. S.) Deux commissaires [4] furent nommés pour porter les procès-verbaux d'acceptation à la Convention nationale ; ces grandes opérations paroissoient avoir réduit à la raison toute la clique qui domine aujourd'hui ; en septembre, la levée de la première requisition, décrétée le 23 aoust précédent, de dix-huit à vingt-cinq ans, fut organisée par le commissaire de la section de la liberté[5]. En ce même mois, une

1. Magloire, vanneur, pensionné de l'État, sans délicatesse ni sans mœurs, propre à augmenter le nombre des héros à coulisse à la Dartois. (Note du R.)

2. Pierre Hillaire, vanneur, ex-officier municipal, ex-maire, maître de poste en la dite commune, l'unique actuel de patriote dans sa famille. Cependant, un de ses frères, mort à la défense de la patrie, faisoit le second. (Note du R.)

3. Goislard fils et Courtin, ci-devant homme de loi ; ce dernier, qui avoit éprouvé un refus de certificat de civisme, fut incarcéré comme suspect, et au mois de floréal dernier, il fut nommé juge du Tribunal du District par Bernier. (Note du R.)

4. Bouchet et Félix Fortin. (Note du R.)

5. Bouchet arpenteur. (Note du R.)

assemblée primaire eut lieu pour compléter le comité de surveillance au lieu et place d'un qui s'étoit suicidé [1], d'un autre qui avoit opté pour la place d'officier de la garde nationale [2], enfin d'un notaire qui faisoit partie de la requisition [3] ; dans cette assemblée primaire, section de la liberté, il y eut de grands débats ; ceux qui étoient en opposition aux bons principes cherchoient, par leur insinuation, à y faire nommer des hommes de leur accabit ; un ci-devant chevalier de Saint-Louis [4] fut par eux placé au bureau comme scrutateur, mais les intrépides républicains le firent remplacer par un autre, et le tout se passa le plus avantageusement possible, pour la sûreté publique ; ce fut dans ce mois que le citoyen Thirion, représentant du peuple à la Convention nationale, passa dans cette commune pour se rendre dans le département de la Sarthe, afin de rétablir l'ordre dans le district de Sablé.

La fin de ce mois et le cours du mois d'octobre suivant furent consacrés à mettre à exécution les lois des douze aoust et 16 septembre 1793 (V. S.), relatives aux gens suspects, reconnus pour tels ; ceux qui avoient manifesté une oppinion contraire à la Révolution ou qui n'auroient pas obtenu de certificats de civisme, plusieurs à qui cette loi étoit applicable, furent de suite incarcérés et une infinité d'autres prirent la fuite pour se soustraire à l'incarcération qu'ils avoient encourus par leur incivisme [5]. Ces grandes oppérations empêchèrent les intrigants de continuer leur mannœuvre, mais leurs affidés trouvèrent le moyen d'adresser une pétition au citoyen Thirion par laquelle ils faisoient de grands détails sur la position de Nogent et sur leur crainte particulière. Le neuf frimaire suivant, deuxième année républicaine, ce même citoyen Thirion, en présence de la Société populaire de la dite commune et du peuple assemblé, la pétition fut lüe, les différentes expressions qu'elle renfermoit furent combattues par les patriotes, avantageusement, en présence des signataires ; leur astucieux procédé fut reconnu publiquement et il demeura pour constant qu'ils avoient voulu tromper ce représentant du peuple. Enfin il procéda à l'épuration des autorités constituées, commençant par le directoire du district. Le procureur sindic Berrois, médecin, fut destitué pour avoir prévariqué dans ses fonctions, ce qui fut prouvé en sa présence ; deux membres du directoire [6] furent égale-

1. Boucher, serrurier qui se brûla la cervelle d'un coup de pistolet, au mois de juillet précédent. (Note du R.)

2. Louis Barbier fabricant d'étamine, aubergiste et bon républicain. (Note du R.)

3. Malgrange, nommé par Bernier officier municipal, au mois de floréal dernier. (Note du R.)

4. Morin, ex-garde du roy, ex-chevalier de Saint-Louis, fils d'un ci-devant commis aux aides, devenu subdélégué de l'intendance d'Alençon à Nogent, qui, sur le refus d'un certificat de civisme, fut incarcéré. (Note du R.)

5. Courtin homme de loi, Courtin notaire, nommé officier municipal par Bernier au mois de floréal dernier, Goislard fils, Guéroult des Chabotières, Goislard père, ex-bailly de Nogent et de différentes autres justices seigneuriales, ex-subdélégué de l'intendance d'Alençon et ex-conseiller au conseil du ci-devant Monsieur, nommé par Bernier membre du bureau de conciliation près le tribunal au mois de floréal dernier ; dame Montigni, nommé par Bernier à la même époque régisseur de l'Hôtel-Dieu, les deux Chalines oncle et neveu, Collot Sircourt ex-chevalier de Saint-Louis, ex-officier de maréchaussée, Fergou des Boulais ex-lieutenant, dernier maire de ville, etc. (Note du R.)

6. Brière et Famson, ce dernier nommé juge de paix du canton de Tirou par Bernier, au mois

ment destituées à cause de leur incapacité à remplir les devoirs de cette place, enfin le secrétaire du district [1] fut destitué pour avoir commis différentes inconsidérations contraires à l'ordre et à la sureté publique ; le tribunal du district fut examiné de suite et il fut reconnu que le président et le greffier [2] avoient totalement enfreint la loi ; le régistre qui servoit à inscrire les jugemens, plusieurs d'iceux n'étoient pas mêmes signés. Pinceloup, Morinière fils, Verité, juges, et Godet, commissaire national, reconnus avoir favorisé les anti-révolutionnaires et cherché à avilir les patriotes, furent destitués et remplacés par Dujardin (mort), et celui-cy remplacé par Ducœurjoli, arpenteur, qui a été destitué par Bernier au mois de floréal dernier, Bessinard le jeune, ex-membre du comité de surveillance, destitué de la place de juge par Bernier, au cours de floréal, Guéroult Roger, ex-homme de loi, démis de la place de juge par Bernier, en floréal, remis par le même greffier du juge de paix (cet individu a fait plusieurs actes d'humilité pour obtenir cette place, il n'a aucun moyen pour lui, ceux de la probité lui sont les plus stériles, de lui le patriotisme fut toujours exclus), enfin par Arnoul Rignoult pour commissaire national, ex-notaire, bon républicain démis de sa place par Bernier au mois de floréal dernier, et Peuvret pour greffier, ex-huissier, destitué par Bernier au mois de floréal dernier. Ce fut de cette manière que le tribunal fut composé par le citoyen Thirion, le directoire du district fut composé des citoyens David et Bouchet, Bourdin président, Beaudoüin procureur sindic et Fauveau avoué pour secrétaire ; David et Fauveau ont été destitués par Bernier au mois de floréal, Bourdin (mort).

La municipalité n'éprouva pour toute réforme que la destitution de Chevrel [3], officier municipal, et Georges Ferret, fabricant, qui étoit notable et fut considéré comme démissionnaire ; toutes les opérations de Tirion se trouvérent terminées en présence du peuple et des fonctionnaires publics.

La fin de ce mois produisit une allarme générale par l'invasion du département de la Sarthe oppéré par les armées catholiques de la Vendée ; tous les bons patriotes s'étoient proposés de faire une forte résistance pour défendre leurs foyers de l'incursion de ces rebelles ; les généraux Leptfer et Westermann étant à leur poursuite, préservèrent notre district de l'invasion de ces brigands ; nos royalistes n'en furent que plus insolents pendant la durée de cette crise ; ceux qui étoient incarcérés comme suspects, on fut obligé de les transférer dans la commune de Dreux, chef-lieu du district ; Maisonnier père étoit de ce nombre ; et s'opposa opiniâtrement à cette transfération en voulant se soustraire à la surveillance de ses conducteurs, mais un membre du comité de surveillance [4]

de floréal dernier, c'est lui qui a rétabli le culte catholique en la commune de Combres. (Note du R.)

1. Jouveaux nommé administrateur du département par Bernier au mois de germinal dernier. (Note du R.)

2. Dugué-Maisonnier et Labbé, ce dernier faisoit un commerce des lois qu'il devoit faire afficher. (Note du R.)

3. Homme sans expérience ni patriotisme remis au grade d'officier municipal par Bernier au mois de floréal dernier. (Note du R.)

4. Got fabricant d'étamine, destitué par Bentabole pour le fait, désarmé et incarcéré par les ordres de Bernier au mois de floréal dernier. (Note du R.)

qui s'apperçut de la récalcitrante conduite de ce Maisonnier, lui fit l'injonction de ne pas s'écarter du gros du convoi avec défense d'entrer chez lui ; Maisonnier sans respect pour ce membre d'autorité constituée voulut accompagner la désobéissance d'une rebellion, ce qui détermina ce même fonctionnaire public à se servir d'un sabre duquel il étoit porteur, pour réprimer les excès auxquels s'étoit livré Maisonnier ; cette scène se trouva terminée par la force qui fut employée utilement pour soumettre plusieurs de ces individus qui ne vouloient pas obéir à son exemple ; ils furent conduits à leur destination à l'exception de deux [1] qui trouvèrent moyen de se soustraire par leur évasion ; tous ces hommes furent élargis par un arrêté du citoyen Bentabole, après que celui-ci eut consulté les habitants de la commune de Nogent et ce au cours du mois de pluviôse de l'an deuxième ; ces hommes de retour dans leurs foyers grossirent le nombre des conspirateurs et par leurs instigations, l'ordre des choses changea bientôt de face ; ils trouvèrent tous les moyens de grossir leur parti ; un ex-chanoine connu par son incivisme, Bermond, depuis plus de dix-huit mois caché, entretenait clandestinement le feu de la discorde, ce hidre (*sic*) nuisible à la société parvint avantageusement à corrompre les âmes faibles ; la contagion de ces principes augmentoit rapidement et toujours il fut inconnu être dans la commune par les patriotes ; Bentabole au mois de pluviôse envoyé de la Convention nationale pour épurer les autorités constituées des départements d'Eure-et-Loir et de l'Orne ne fit aucun changement dans ce district, il les completa seulement, cependant il destitua le citoyen Got de membre du comité de surveillance en élargissant les personnes incarcérées comme suspectes ; des pouvoirs furent par lui délégués pour épurer les autorités constituées des communes de ce district. Le Directoire fut chargé de cette mission importante : tout fut exécuté avec célérité et justice. Le restant de cette seconde année de la République se termina avec une difficulté inquiétante occasionnée par le deffaut de subsistance ; les aigles [2] du parti de l'opposition avoient deserté de la commune, plusieurs nouveaux intrigans reconnus par la manifestation de la même opinion incivique furent incarcérés [3] et n'ont été élargis que par le comité de sûreté générale, au cours de la troisième année républicaine ; tous ces hommes réunis dans la commune avec ceux qui s'en étoient évadés, rallumèrent tellement le feu de la discorde que le fanatisme étoit monté à un degré de fermentation inquiétant ; cette contagion eut bientôt désolée toute l'étendue du district : plusieurs membres d'autorités constituées faillirent être la victime de ces excès ; Bernier repré-

1. Mallet et Guimonneau, hommes corrompus par Quatraveaux et Frapaise ex-chanoine qui ont été réclus pour mesure de sûreté et cependant élargis à l'arrivée de Bernier dans ce département. (Note du R.)

2. Dugué homme de loi, ex-juge président le tribunal du district de Nogent, ex-membre du comité de surveillance de Nogent, ex-membre du conseil du département d'Eure-et-Loir, actuellement juge d'un des tribunaux dans l'arrondissement de Paris ; Dugué-Maisonnière, Pinceloup, Morinière fils et Godet. (Note du R.)

3 Daupelai père ex-bailly de ci-devant justice seigneuriale, ex-procureur fiscal de seigneur, ex-notaire, Rigot-Branchardière, homme de loi, ex-president en l'Élection ; Binois-Chausonnier, Bordeau curé de Pre fixte et son frère. (Note du R.)

sentant du peuple à la Convention nationale, envoyé dans les départements de l'Eure et d'Eure-et-Loir, fut prévenu différentes fois de ce désordre et invité par le directoire du district d'y apporter un prompt remède, toutes ces invitations qui lui étoient envoyées par des exprès depechés vers lui devinrent inutiles.

Tous *ces assassins de l'énergie du patriotisme* se coalisèrent pour ranger de leur parti ce représentant du peuple ; cette tentative leur produisit une heureuse réussite, et Bernier étoit positivement l'homme propre à servir leurs passions ; la malveillance avoit fait former de grands ameutemens de femmes dans toutes les communes qui se transportèrent tour à tour au directoire du district pour demander non seulement leurs ornemens [1] qui avoient été vendus et les deniers provenant de la vente, versés dans la caisse du trésorier du district, mais encore des cloches et des prêtres non assermentés. Ils se permirent, trois de ces communes, Condreceau, Vichères et Authon, d'assaillir l'agent national du district [2] qu'ils voulaient forcer, à leur exemple, de crier *Vive le Roy ;* ils arrêtèrent le directeur du juré d'accusation du tribunal, Bessirard, et le conduisirent à la conciergerie des prisons de cette ville pour élargir les prisonniers sans exception ; ce qui fut mis à exécution. A cet exemple, les fanatiques de la ville dévastèrent l'endroit où la Société républicaine tenoit ses séances et enlevèrent tous les matériaux pour en enmeubler les églises desquelles elles s'étoient déjà emparées pour y installer *les vils ministres du mensonge insermentés* : toutes ces voyes de fait eurent lieu sous les yeux du procureur de la commune qui s'occupoit plutôt du désarmement des patriotes que de faire réprimer de pareilles infractions à la loi ; les cris de *Vive le Roi !* retentissoient dans les rues, la mesure de l'anarchie étoit à son comble, tout annonçoit plutôt un fraguement d'un royaume qu'une portion de la République ; les cocardes tricolores avoient disparu et ils comptoient desjà être secondés par les chouans qui étoient dans le district de la Ferté-Bernard, département de la Sarthe, où plusieurs patriotes de Nogent furent pour repousser cette horde sous le commandement de l'adjudant général Vincent.

De retour dans leurs foyers, ils furent désarmés et quelques-uns incarcérés ; c'est ainsi que le généreux dévoûment de ces patriotes fut récompensé [3]. Bernier qui opéroit dans le département de l'Eure, de ce département, sur l'opinion publique, destitua, au mois de germinal, l'agent national Beaudoüin, du district, qu'il n'avoit ni vu ni connu, et le remplaça provisoirement par Dugué-Mensonnière, cousin-germain du trésorier du district ; cette conduite de la part de Bernier annonçoit d'avance l'injustice qu'il devoit commettre envers les pa-

1. Les ornements du culte catholique.

2. Baudoüin, apoticaire, ex-oficier municipal de ladite commune, ex-membre du Comité de surveillance, destitué par Bernier d'agent national, au mois de germinal, désarmé et incarcéré au mois de floréal dernier. (Note du R.)

3. Courtin, condamné à la déportation par le tribunal révolutionnaire ; Quatravaux et Frapaise, condamnés à la réclusion, et Esmont, tous ex-chanoines. (Note du R.)

4. Gaulard, garde-magazin en chef du district, destitué par Bernier, au mois de floréal dernier désarmé et incarcéré par ses ordres, le 17 floréal ; Bussière le jeune désarmé et incarcéré le même jour, par les ordres dudit Bernier. (Note du R.)

triotes ; en effet, Bernier arrivant à Nogent, le seize floréal dernier, à onze heures du soir, il étoit attendu à un grand festin qui étoit préparé pour lui chez le nommé Bidault, traiteur ; les hommes incarcérés comme suspects et en fuite avec *les assassins de l'énergie républicaine* entourèrent le représentant et furent de ce souper qu'ils avoient fait préparer pour le recevoir. Dans ce repas, où Bernier qui aurait dû, comme représentant du peuple souverain, ne pas se trouver, y mangea au contraire et but à discrétion, le vin et la liqueur avoient tellement échauffé ses poulmons, que les grands principes inquisitoriaux lui furent proposés pour en faire usage contre les patriotes de 1789 (V. S.).

Ces perfides insinuations de ses corrupteurs, le vin et la bonne chère fit opérer tout ce qu'ils désiroient ; ce fut dans ce repaire qu'on cimenta par la calomnie la perte totale des patriotes ; tous ces hommes, dis-je, en opposition à la révolution, ennemis de l'Egalité, firent choix de satellites pour faire des visites domiciliaires chez les patriotes, les désarmer ; il n'y eut point d'horreurs et d'atrocités qui ne furent commises au nom de la justice et de l'humanité. Les prêtres insermentés accouraient de toutes parts pour jouir du fruit de leur conspiration ; la maison de Dugué-Mensonnière devint le pied-à-terre de Bernier ; c'étoit là où les ennemis des républicains alloient rendre leurs hommages et faire leurs plaintes et doléances à ce représentant ; ils y furent favorablement accueillis et de ce lieu il se disposa à foudroyer les patriotes de la manière suivante : Gaulard, garde-magazin, fut le premier dézarmé et incarcéré ; Bussière le jeune, Got, fabricant, ci-devant membre du Comité de surveillance, et Benizard, juge au tribunal, furent incarcérés et désarmés le 17 floréal ; le 18, Baudouin et Bouchet, ce dernier destitué, furent aussy désarmés et incarcérés ; le même jour, à cinq heures du soir, on les fit partir pour Chartres où ils furent déposés en la maison des ci-devants jacobins ; maintenant ils sont à Nogent, détenus. Ce fut de cette manière que ces républicains furent volcanisés ; des autres membres d'autorités constituées furent destituées ; les uns le furent comme démissionnaires ; enfin la majorité des bons patriotes furent désarmés, ce qui mit la terreur au plus haut degré dans cette commune. Bernier ayant rempli le vœu des ennemis des patriotes, sans les entendre, d'après avoir séjourné quelques jours parmi tous ces vils flagorneurs et les avoir placés dans les différentes autorités constituées, ils le firent conduire pompeusement à Chartres par une infinité de muscadins à cheval qui restèrent avec lui deux jours.

Quelques mois après ces grands coups portés aux patriotes, un jeudi de nuit, une cocarde blanche fut attachée à l'arbre de la liberté avec un ruban noir ; plusieurs jours après une inscription fut également attachée au même arbre, ainsy conçüe : « *peuple français reprend ta religion et ton roi et tu auras du pain* » plus bas étoient écrit ces mots : « *celui qui m'otera la mort s'en suivra.* » Le cen Gaulois adjudant général de l'armée de Sambre-et-Meuse, passant près de l'arbre fut le seul patriote qui eut le courage d'enlever cette inscription infâme ; Philippe Renoust [1] l'un des chefs de la garde nationale étoit

1. Fanatique gangrené. (N. du R.)

plutôt l'homme pour veiller à sa conversation que pour arracher cet acte rebellionnière.

Le dix-neuf fructidor, veille du commencement des asssemblées primaires de notre commune, des placards imprimés furent collés en différents endroits. Les patriotes les arrachèrent, ils portoient en substance qu'il ne falloit point accepter la constitution et avilissoient la représentation nationale, discréditoient les assignats, avec plusieurs autres invitations liberticides pour demander le rétablissement de l'ancien régime ; ces assemblées primaires devoient être composées de deux sections, la municipalité en supprima une et par sa proclamation, tous les habitans furent invités de se trouver à la halle, section de la liberté, afin d'ouvrir l'assemblée primaire ; tous les hommes en opposition à la révolution s'y trouvèrent en même tems et les républicains qui se présentoient pour y mettre leur vœu, étoient apostrophés du nom de terroriste et de Robespierristes ; ces dures expressions qui leur étoient adressées avec volubilité épouvantoient tellement les patriotes que l'Assemblée pour la majeure partie ne fut composée que d'intrigans ; trois jours furent employés pour compléter les opérations requises, sur environ neuf cent à mille vottans pour les deux sections il ne s'y en trouvoit que cent dix vottans, sur quoi trente républicains ont voté pour l'acceptation sans restriction, le président Moulin [1] (ex-commis aux aides, agent d'un ci-devant seigneur et royaliste), Binois [2], faisant partie du bureau, (ce dernier étoit un des principaux aboyeurs pour corrompre les vottans ou pour les éloigner de l'assemblée). Le vingt six fructidor la municipalité convoca de nouveau les habitans de la commune en assemblée primaire ; leur but étoit de les faire consentir à la nomination de commissaires pour envoyer dans les communes des districts de Chateauneuf et Dreux qui ne vouloient point que le décret concernant les deux tiers des représentans qui devoient rester à la législature eût son exécution ; les patriotes se trouvèrent en grand nombre dans cette assemblée, il y eut de grands débats et le projet de la municipalité contraire à la loi fut rejetté ; malgré tous les efforts de ceux de leur party, les patriotes l'emportèrent cette fois par leur énergie, c'est la première de leurs victoires depuis leur oppression, puissent-t-elle avoir d'heureuses suites.

Voilà le tableau au racourci des événemens que les patriotes ont eû à soutenir depuis le commencement de la Révolution ; c'en est fait d'eux, si l'ange tutélaire des républicains ne vient à leur secours.

Oüi, c'est cette providence qui est attendue dans nos contrées pour nous dédélivrer de tous nos maux ; plus le tems coule et plus le péril est grand ; plus de retard ; que diligence soit faite pour délivrer les patriotes Nogentais de leur oppression.

Pour copie conforme,

PHILIPPE MULLER.

1. Dugué le jeune procureur sindic. (N. du R.)
2. Incarcéré comme suspect dont la probité étoit thimorée (*sic*). (N. du R.)

Lettre de Guezno

LIBERTÉ EGALITÉ

Paris, le 24 fructidor, an 4me de la République française.

Guezno, représentant du peuple, membre du conseil des 500, au Ministre de la guerre.

Je ne puis, citoyen Ministre, d'après la lecture de l'arrêté du Directoire exécutif qui renvoye dans leur domicile les officiers à la suite, *résister au besoin de redevenir votre importun relativement à notre ancien collègue Brüe et de vous remettre sous les yeux sa déplorable situation.*

L'arrêté du 19 de ce mois réduit Brüe à une nullité désolante pour un militaire dont toutes les affections sont pour la République, et qui n'a donné sa démission de membre de la législation actuelle que pour occuper un poste plus analogue à ses connaissances et dans lequel il avait l'intime conviction de pouvoir mieux servir son pays.

C'est en vertu de la loi du 14 germinal et par droit d'ancienneté que *Brüe a obtenû le brevet de chef d'escadron* au 15me régiment des chasseurs à cheval. La réduction des régimens de chasseurs à 4 escadrons ne le laissait point sans activité, puisqu'il se trouvait être le 2e chef d'escadron de son régiment. Il ne doit sa mise à la suitte qu'au très récent amalgame de quelques chasseurs de la Côte-d'Or, aux chasseurs du 15me.

Mais le chef d'escadron des chasseurs de la Côte-d'Or n'est point breveté. Il n'est muni que d'un certificat de son administration départementale constatant son élection. Or j'ignore si un pareil titre est suffisant et s'il peut surtout faire préférer le chef d'escadron qui en est saisi à un chef d'escadron breveté du gouvernement à raison de son ancienneté et réduit s'il est réformé ou renvoyé dans son domicile à regretter son avancement.

S'il n'était pas chef d'escadron, en effet, il serait aujourd'huy premier capitaine en pied de son régiment et nul ne pourrait lui contester l'exercice de ce grade ; il lui serait d'autant plus avantageux d'en jouir, qu'il lui assurerait une existence sur laquelle il ne peut plus compter, s'il est renvoyé dans ses foyers : car il est chargé d'une femme et de plusieurs enfants en très bas âge et il n'a d'autres ressources qu'un mince patrimoine très délabré par les nombreuses dépenses que lui ont occasionné ses efforts pour les succès de la Révolution.

De grâce, citoyen Ministre, ne perdez pas de vüe cette afligeante situation de notre collègue Brüe. Je vous en atteste toute la vérité. Communi-

quez ma lettre au Directoire exécutif si vous le jugez utile, je compte sur sa justice comme sur la vôtre et j'ose vous conjurer tous de maintenir à l'activité soit dans son corps, soit dans toute autre, un estimable collègue qui sert la révolution depuis son aurore, qui du Directoire du département du Morbihan, passa dans le 15me qui, delà, est entré dans la Convention nationale et par l'élection de son collègue dans le corps législatif d'où il n'est sorti, je le répète, que parce qu'il s'est crû plus propre aux fonctions militaires qu'aux fonctions législatives.

Le terme du 1er vendémiaire fixé par l'arrêté du Directoire exécutif du 19 de ce mois, pour le renvoi des officiers à la suitte, est très prochain. Votre décision sur Brüe, citoyen ministre, en devient plus pressante. Je vous prie instamment de ne pas la différer, de vouloir bien me la faire connaître et de faire cesser enfin les inquiétudes de ce malheureux collègue que tous ceux qui le connaissent particulièrement partagent avec lui.

Salut et fraternité.

GUEZNO.

Les noms des communes pendant la Terreur.

(*Suite*)

Pont-Libre	Pont-Croix.
Pont-Maignant	Saint-Hivier (Ain).
Pont-Marat	Pont-l'Abbé.
Pont-Sornin	Châteauneuf.
Pont-sur-Rhône	Pont-Saint-Esprit.
Port-Brieuc	Saint-Brieuc.
Port-Chamas	Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône).
Port de la Liberté	Pointe-à-Pître (Guadeloupe).
Port de la Montagne	Toulon.
Port de la Montagne-sur-Garonne	Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne).
Port de la Montagne	? (Isle de France).
Port de la Victoire	Port-Vendres.
Port de l'Union	Boulogne-sur-Mer.
Port-Fidèle	Saint-Gilles.
Port-Lemaire	? Ille-et-Vilaine.
Port-Liberté	Port-Louis.

Port-Lepeletier	Saint-Valery (Seine-Inférieure).
Port-Libre	Sables-d'Olonnes.
Port-Malo	Saint-Malo.
Port-Nazaire [1]	Saint-Nazaire.
Port-Solidor	Saint-Servan.
Port-sur-Meurthe	Saint-Nicolas (Meurthe).
Port-sur-Moselle	Custine.
Poussat-la-Montagne	? (Haute-Vienne).
Pré-le-Peletier	Pré-Saint-Gervais.
Pressagny-sous-Vernon	Pressagny-l'Orgueilleux.
Pron-l'Oise	Pronleroy.
Puits-la-Montagne	Châteauneuf-en-Thimerais.
Puy-Celey-la-Montagne	Puy-Celey.
Puy-la-Montagne	Saint-Puy (Gers).
Puy-la-Montagne	Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire).
Puy-Libre	Puy-l'Evêque (Lot).
Puy-Montagne	Puy-Saint-Martin.
Puy-Redant	Saint-Gerand (Allier).
Redoute-Maritime	Sainte-Marie-la-Mer (Pyrénées-Orientales).
Remul-la-Montagne	Remulard (Orne).
Réunion-sur-Oise	Guise.
Réunion-sur-Ouanne	Château-Renard.
Réunion-sur-Leudre	La Tremblade.
Richelaine	Levroux (Indre).
Rilly-la-Montagne	Rilly-Sainte-Syre.
Rochefort-des-Trois [2]	Rochefort-en-Terre.
Rocher de la Liberté	Saint-Lô.
Rocher de la Sans-Culotterie	?
Rocher-la-Montagne	Decize.
Roclibre	Rocroy.
Romain-de-Colboc	Saint-Romain.
Romain-Libre-du-Mont-d'Or	Saint-Romain (Puy-de-Dôme).
Romas-la-Montagne	? (Lot-et-Garonne).
Romilly-Voltaire	Romilly,
Roquelibre	Brussane.
Rougemont	La Ville-l'Evêque.
Rosselgène	Saint-Avold.
Rozet-le-Mesnil	Rozet-Saint-Albin (Aisne).
Rozoy-l'Unité	Rozoy-en-Brie.

1. Avait demandée à s'appeler le Havre-Brutus.

2. Parce que, à l'attaque de cette ville par les royalistes, en 1793, trois sans-culottes furent tués.

Saar-Union	Bouquenom [1].
Sarreinsberg	Kœnigsberg (près Bitche).
Salins-Libre	Château-Salins.
Sane-le-Vive	Chapelle-Tecle (Saône-et-Loire),
Sans-Culottes	Dolus (Isle d'Oleron).
Sarre-Libre	Sarre-Louis.
Saugues-la-Montagne	Saugues (Haute-Loire).
Sauvant-la-Plaine	Saint-Sauvant (Vienne).
Saulx-la-Ville	Saulx-le-Duc.
Sceaux-l'Unité	Sceaux.
Scévole-sur-Aisne	Condé-sur-Aisne.
Section-de-la-Montagne	Saint-Martin (Pas-de-Calais).
Seine-en-Montagne	Sainte-Seine-l'Abbaye.
Semur-la-Montagne	Semur.
Seulibre	Saint-Germain (Lot).
Signy-Librecy [2]	Signy-l'Abbaye.
Sillé-la-Montagne	Sillé-le-Guillaume.
Soisy-Marat	Soisy-sous-Etiolles.
Solre-Libre	Solre-le-Château (Nord).
Sonnette	Les Autels-Saint-Eloi.
Sornin	Saint-Maurice.
Sud-Libre	Fort de Bellegarde (Pyrénées-Orientales).
Sully-le-Peletier	Sully-la-Chapelle.
Sulpice-la-Montagne	Saint-Sulpice (Orne).
Sulpice-les-Feuilles	Saint-Sulpice-Laurière.
Symphorien	Saint-Symphorien-en-Lay (Loire).
Tar-Vienne, puis Léonard-sur-Vienne.	Saint-Léonard (Haute-Vienne).
Tell-le-Grand	Château-Meillant.
Thermopyles	Saint-Marcellin (Isère).
Thionville-la-Campagne	Thionville.
Toile-à-Voile	Saint-Jean-de-Bournay (Isère).
Tonneins-la-Montagne	Tonneins.
Tournan-l'Union	Tournan.
Tournon-la-Montagne	Tournon (Lot-et-Garonne).
Tréchy-la-Montagne	?
Trente-et-un-Mai	Souillac.
Trois-Montagnes	Morey (Meurthe).
Trois-Volets	La Chapelle-Blanche (Indre-et-Loire).

1. Bouquenom ou Bockenheim, auquel fut incorporé plus tard Neu-Saawerden.
2. Librecy pour Libre ici !

Union	Sainte-Marie (isle de Rhé).
Union-la-Montagne	Saint-Nom-la-Bretèche.
Union-la-Montagne	Saumane et Courcouac.
Union-sur-Mer	Saint-Michel-en-l'Herm.
Unité	? (Drôme).
Unité	Saint-Quentin-le-Petit (Orne).
Unité	Sainte-Marie-aux-Bois (Seine-Inférieure).
Unité-de-l'Oise	Liancourt.
Unité-sur-Reissouze	Saint-Julien (Ain).
Uzès-la-Montagne	Uzès.
Val-Charente	Châteauneuf (Charente).
Val-d'Armes	Val-Benoît.
Val-de-Loi	Valleroy (Moselle).
Valery-sur-Somme	Saint-Valery.
Val-Joyeux	Château-La-Vallière.
Vallée-Libre	Saint-Etienne (Lozère).
Vallée-Rousseau	Saint-Chaumont.
Val-Libre	Le Donjon (Allier).
Val-Libre	Saint-Trivier-de-Courtes (Ain).
Vallière-sur-Nièvre	Dampierre (Nièvre).
Vallon-la-Montagne	Saint-Geniès (Aveyron).
Vallon-Libre ou Nord-Libre	Condé.
Varenne-*sur*-Loire[1]	Varenne-sous-Montferrant.
Vauclair-sur-Sèvres puis Maixent	Saint-Maixant.
Vautry-la-Montagne	?
Vedette-Républicaine	Philippeville.
Vengée (Département de la)	Vendée (Département de la).
Vérité	Le Bois (Isle de Rhé).
Verité ou Cœurs-Francs	Saint-Quirin (près Saarbourg).
Versillac-le-Marat	? (Creuse).
Versoix-la-Raison	Versoix (Suisse).
Vienne-la-Patriote	Vienne.
Ville-Affranchie[2]	Lyon.
Villeneuve-la-Montagne	Villeneuve-Saint-Georges.
Villeneuve-sur-Vanne	Villeneuve-l'Archevêque (Yonne)
Ville-sans-Nom	Marseille.
Ville-sur-Aone	Châteaulin.
Ville-sur-Aujon	Château-Vilain (Haute-Marne).

1. Pour ne pas avoir la honte de porter un nom qui rappelle la servitude.

2. *Commune-Affranchie* à partir du 10 brumaire an II. Reprend son nom de *Lyon* par décret du 16 vendémiaire an III.

Villiers-la-Forêt	Villiers-le-Duc.
Villiers-le-Voltaire	Villiers (près Montfort-l'Amaury).
Vincent-de-Connezac	Saint-Vincent (Dordogne).
Vitry-sur-Marne	Vitry-le-Français.
Voille-sur-Essonne	Voillecante.
Voltaire-sur-Thouet [1]	Saint-Loup (Deux-Sèvres).
Xantes	Saintes.
Yèvre-la-Patriote	Yèvre-le-Châtel.
Yrieix-la-Montagne	Saint-Yrieix.
Yvetot-la-Montagne	Yvetot.
Yvette (l')	Levy (Seine-et-Oise).

Liste supplémentaire

Abelard	Saint-Gildas-de-Ruys.
Abergement-de-la-Seurre	Abergement-le-Duc.
Abergement-des-Bois	Abergement-Sainte-Colombe.
Ablois	Saint-Martin-d'Ablois.
Agouts (les)	Saint-Georges-des-Agouts.
Aignan-le-Propre	Saint-Aignan-de-Cramesnil.
Aigouse	Saint-Laurent-d'Aigouse.
Aiguevive-la-République	Aiguevive-le-Roy.
Aiguillon-Républicain (l')	Saint-Martin-l'Aiguillon.
Ainay-sur-Sologne	Ainay-le-Château.
Airon-les-Lois	Airon-Notre-Dame.
Airon-la-République	Airon-Saint-Vast.
Aisey-sur-Seine	Aisey-le-Duc.
Albon-sur-Cerdon	Saint-Alban.
Alcapies-et-Alcas	Saint-Jean-d'Alcapies.
Alize	Sainte-Reine (Côte-d'Or).
Allas-la-Liberté	Allas-l'Evêque.
Allois	Sainte-Marie-d'Allois.
Allune	Saint-André-la-Champ.

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

1. Parce que la mère de Voltaire était née à Saint-Loup.

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

NANTES, VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

Correspondance du général Turreau.

Louis-Marie Turreau, baron de Linières, naquit à Evreux, le 4 juillet 1756. Surnuméraire, puis capitaine des gardes du Comte d'Artois, il fut élu, le 16 septembre 1792, chef du 3e bataillon de l'Eure. Il servit sous Bournonville, à l'armée de la Moselle, et passa, en 1793, à l'armée de l'Ouest, où ses opinions du jacobinisme le plus pur lui procurèrent un rapide avancement, malgré ses défaites successives. Envoyé pour commander en chef l'armée des Pyrénées-Orientales, il fut rappelé en Vendée, six semaines plus tard. Ce fut lui qui s'empara du malheureux d'Elbée qu'on fusilla mourant dans un fauteuil ; ce fut lui qui commanda les fameuses colonnes infernales qui commirent tant de crimes et de lâchetés. Après le 9 thermidor, il fut arrêté, mais un conseil de guerre l'acquitta le 22 novembre 1795 ; il n'avait fait qu'exécuter les ordres qu'il avait reçus du comité de salut public. Successivement employé à l'armée de Mayence et en Italie, il fut nommé, en 1804, ambassadeur aux États-Unis. De retour en 1811, créé baron de Linières, il fut placé en 1813 à la tête d'une division d'infanterie. Mis en non-activité par Louis XVIII, il reprit du service pendant les cent jours. A la seconde restauration, il se retira à Conches, où il mourut le 15 décembre 1816.

La correspondance du général Turreau dont nous commençons la publication se compose de 8 cahiers in-4° numérotés de 1 à 7 et d'un cahier ayant pour titre : « Cahier politique. » Cette correspondance va de 1792 à 1815 : Ses premiers cahiers sont des copies de lettres particulières adressées à diverses personnes ; les derniers ont un caractère encore plus confidentiel, ce sont des copies de dépêches chiffrées adressées au prince de Bénévent. Ces manuscrits que nous possédons sont de diverses écritures, mais on trouve dans chaque cahier des pages entières et de nombreuses corrections de la main du général Turreau.

PREMIER CAHIER

A M. de S..... B....., ancien capitaine au régiment de B.

Metz, novembre 1792.

Je quitte l'armée du nord, mon cher S. B., et mon corps fait partie de l'armée de la Mozelle. K... laisse le commandement de celle-cy au général...

Il parait qu'on déplace K... parce qu'il a refusé de seconder les opérations du général C... Celui-ci demande qu'on fasse occuper le revers des Vosges pour protéger ses conquêtes et sa marche ultérieure ; on assure qu'il va se porter dans le Hundsruck ; alors nous pouvons le seconder efficacement : au surplus, je ne sais rien encore, et probablement j'apprendrai peu de choses, car il me semble que les projets des généraux ne doivent être connus que quand ils sont exécutés. *Vale* [1].

Au même.

Au camp des Chèvres, 1792.

Nous sommes campés sous Sarrelouis au nombre de 30.000 hommes tous vieux corps.

On croit que nous allons à Trèves où se trouve Hohenloe avec 8000 hommes. Trèves n'est pas à l'abri d'un coup de main, mais un officier de génie m'assure qu'on s'est retranché sur les montagnes qui environnent la ville, en ajoutant que ces fortifications provisoires doivent avoir trop de développement pour être défendues avec si peu de monde.

Le premier bataillon de votre régiment est avec nous, il ne reste plus que trois des anciens officiers, vous vous êtes trop pressé de quitter : on vous regrette, adieu.

Au même.

Au camp sous Klingen, décembre 1792.

Il y a longtems, mon ami, que nous serions à Trèves, si l'ennemi ne l'occupait pas ; car il n'y a que deux journées de marches de troupes de cette ville à Sarrelouis, mais j'entends dire que nous nous sommes présentés du côté où les retranchements offrent le plus de difficultés, ce qui nous a obligé de faire une contre-marche pour les attaquer dans un autre sens. Je ne suis pas trop content de ce raisonnement là, car on devait scavoir, ce me semble, qu'il y a une grande partie de l'enceinte non fortifiée. Quoi qu'il en soit, il est constant qu'on n'a pas pris et qu'on ne prend pas encore le chemin le plus court.

Notre avant-garde s'est amusée à canoner hier matin ; on lui a riposté, et cela s'est borné à mettre de part et d'autres quelques hommes hors de combat. Les camps n'ont pas même pris les armes. Je suis loin de croire que l'ennemi ait le projet de nous attaquer, il paraît aussi que de notre côté on n'est pas fort en colère. Nous allons demain à Serf, deux lieues de Trèves. Adieu.

Au même.

Au camp de Pelinghen, décembre 1792.

Il y a six jours que nous sommes ici à nous morfondre, on s'est battu hier

1. Nous copions textuellement les lettres et nous laissons comme Turreau les initiales à la place des noms propres ; le lecteur reconnaîtra facilement Kellermann, Custine, Dumouriez, Santerre, Beurnonville, Dugommier, Haxo, etc.

près de Consarbruck, mais ce n'a été qu'un engagement d'avant-postes. Il n'y aurait qu'une attaque sérieuse de notre part qui pourrait amener une affaire générale, l'ennemi paraissant décidé à rester dans ses retranchements. C'est demain qu'elle doit avoir lieu si l'on en croit les nouvelles du camp ; ainsi nous allons nous mesurer sur le même théâtre où Crequi reçut une leçon dont il profita si bien qu'il devint un des meilleurs généraux de notre siècle. Nous pensons que notre général, qui, sans doute, n'a pas besoin de cette épreuve, ne suivra pas l'exemple de Crequi.

Le flux de sang et la désertion à l'intérieur affaiblissent un peu notre armée ; si nous ne sommes venus ici que pour nous promener, on aurait pu choisir une autre saison et d'autres chemins.

Au même.

Au camp sous Mertzigg, décembre 1792.

Nous avons décampé de Serf, par la nuit la plus noire et le plus détestable chemin qu'on puisse imaginer. Nous attendons ici depuis huit jours nos pontons pour passer la Sarre et la campagne sera finie, car on assure que nous allons prendre nos quartiers d'hyver.

Chacun se demande l'a quoi bon de cette campagne et quel en était l'objet ? Il est assez difficile de lui en supposer un. Au reste Il me semble qu'on doit en imputer l'insuccès plutôt au gouvernement qu'au général.

Nous avons trouvé le moyen d'envoyer 4000 ou 5000 hommes aux hôpitaux. La dissenterie était devenue contagieuse. J'en ai été atteint moi-même d'une manière cruelle, n'ayant point voulu me séparer du régiment, ni faire de remèdes. J'en suis quitte aujourd'hui, mais aux dépends de mes jambes que j'ai grosses comme le corps. Adieu, je vous verrai peut-être à la fin de ce mois, si, comme je l'espère, on m'accorde un congé que je demande parce que j'en ai le plus grand besoin.

Au même.

Thionville, janvier 1793.

Je reçois un congé de deux mois et le brevet de colonel avec l'autorisation de conserver le commandement de mon bataillon. Je ne sais à qui je dois cette faveur que je n'ai pas sollicitée et que sans doute je ne devais pas attendre, car les deux campagnes que j'ai faites n'en valent pas une.

J'ai vu ici un officier de l'état-major de C*** que j'avais connu dans le Régiment de... dragons. C*** est furieux et dit hautement qu'on a voulu le sacrifier, mais qu'il ira à Paris et démasquera les traîtres.

J'entends dire à quelques officiers supérieures que C*** a eu tort de passer le Rhin ; qu'il devait suivre la rive gauche jusqu'à la Moselle, en attendant les secours qu'il demandait et les progrès du corps d'armée qui devait l'appuyer ; que d'ailleurs cette marche aurait favorisé celle de l'armée du Nord.

D'autres prétendent que c'était à nous d'aller à Coblentz ; qu'Hohenloë n'aurait pas défendu Trèves avec huit mille hommes ; que nous perdrons

le fruit des succès des armées de D*** et de C***, parce qu'ici les généraux de l'armée de Mozelle n'ont pas voulu avancer, que nous laissons le tems à l'armée prussienne de se réparer, et à celles de l'empereur et des cercles de se fortifier, de se réunir, et qu'au printemps prochain nous serons battus partout.

Quant à moi, j'écoute, parce que j'ai le désir de m'instruire et que je ne suis pas en état d'avoir une opinion sur des questions d'une si haute importance. Ce qui me fait de la peine, c'est que l'esprit de parti n'est pas assez étranger à ces discussions. Je vous embrasse.

Au même.

J'ai été cinq jours à Paris et n'ai pu trouvér le moment de vous écrire. J'étais si pressé de quitter cette ville, que je n'y ai pas même fini mes affaires particulières. Sa situation morale n'est pas aimable, et je me suis convaincu que mes observations étaient malheureusement fondées. Les cartes se brouillent ; les partis sont déjà marqués et paraissent n'attendre que l'occasion pour se prononcer. J'ai parlé de mes craintes à la députation du L[oiret] avec laquelle je dînais tous les jours ; il n'y avait là qu'un homme de mérite, Le P[age], mais je crois qu'il était trop avide de gloire, même impatient. Cela aurait pu le conduire à être chef de parti sans qu'il le voulût et peut-être sans qu'il s'en doutât ; ses collègues m'ont assuré qu'il n'y avait qu'eux et leurs amis de républicains ; que la plupart des conventionnels qui avoient été de l'Assemblée législative s'étaient vendus au ministère et qu'ils étaient les ennemis de la liberté. Je n'ai pas été autrement satisfait des raisons qu'ils m'en ont donné, il y a loin de là à des preuves. Mais comme je n'ai point suivi la marche de la Convention depuis son origine, que je ne connais aucun des élémens dont se compose cette assemblée vraiment effrayante par l'immensité de ses pouvoirs et le défaut de contrepoids, je suis obligé de prendre pour comptant la monnaye qu'on me donne.

Je quitte mon cantonnement pour camper à Fontoy, adressez-moi toujours vos lettres à Thionville.

Au même.

Au camp de Fontoy, avril 1793.

Six mille hommes campent ici depuis huit jours. Le général de L..... sous lequel j'ai servi la dernière campagne, les commande, il a eü la bonté de se souvenir de moi, et, comme je lui ai témoigné quelque regret d'entrer à Metz avec mon régiment au moment où la campagne allait s'ouvrir, il m'a promis que quand il recevrait l'ordre de marcher, mon corps serait le premier qu'il rapprocherait de lui.

Le grand évènement de Paris ne paraît pas avoir fait dans l'armée autant de sensation que je le craignais ; il est vrai qu'il est difficile de connaître l'opinion politique des gens sensés, parce qu'on est très réservé ;

nous sommes environnés, même au camp, d'hommes qui y sont fort inutiles, s'ils n'ont pas la mission d'observer ce qui s'y passe. Beaucoup d'entr'eux se disent cantiniers et vendent de l'eau-de-vie à très bon compte. Quoiqu'il en soit, le camp est tranquille, on y occupe beaucoup le soldat, et c'est le moyen le plus sûr, comme le plus doux, de conserver la discipline.

Les échecs de C..... n'ont surpris personne, on les attribue à l'inaction de l'armée de la Mozelle. Cet officier général paroît avoir le militaire pour lui, on s'accorde sur ses qualités, et le seul reproche qu'on lui fait c'est de n'être pas assez maître de lui, quand il a dîné. Il a pris le commandement des armées de la Mozelle et du Rhin, on cite de lui un trait assez plaisant.

En passant par Landau, il aperçoit un bataillon revenant de la manœuvre et en demande le nom à quelques soldats : « *Mon général, c'est le bataillon des quatre nations.* Cus..... se rappelant aussitôt qu'il n'avait pas été content de ce corps-là, répond : *Il vaudrait mieux qu'il ne fût que d'une et qu'elle fût bonne.*

On relève une indiscrétion qui a dû lui échapper lorsqu'il aprît la grande nouvelle.

Je serai dans trois jours à Metz.

Vale et me ama.

Au même.

Metz, mai 1793.

Je suis ici sous les ordres du général d'E....., commandant supérieur auquel j'ai été recommandé, je ne sais par qui ; mais il me témoigne beaucoup d'intérêt. Il a fait manœuvrer devant lui trois bataillons et quatre escadrons commandés tour à tour par tous les colonels de la garnison. Je crois que c'est une fort bonne méthode à suivre pour l'instruction des officiers supérieurs.

J'entendais murmurer depuis quelque tems que D... avait été battu. Aujourd'hui, on parle tout haut des désastres de l'armée du Nord et de la fuite de son général. La situation de Mayence abandonnée à ses propres forces, augmente nos allarmes, quoi qu'on assure que vingt-deux mille braves la défendent et qu'elle a des vivres pour six mois. Il est présumable que C*** ne laissera pas enlever tout le fruit de ses premiers succès.

J'ai eu un peu de peine ici à contenir mon régiment. Quelques soldats qui s'étaient dispensés plusieurs fois de l'appel du soir pour assister aux séances de la Société populaire ayant été punis, j'ai été dénoncé et les vociférations du club n'ont pas manqué d'attribuer à mon aristocratie *connüe* la punition de ces militaires. Cité pour comparaître à la séance du lendemain je ne m'y suis point trouvé ; et vous devez juger comment j'ai été traité. Cependant quelques officiers (et entr'autres le commandant de la place), ayant entrepris ma défense, on m'a quitté pour s'occuper des généraux. Si les Sociétés populaires se mêlent aussi de la discipline intérieure du corps, il faudra abandonner la partie.

J'apprends que C*** va prendre le commandement de l'armée du Nord. H*** lui succède. Je vous embrasse.

Au même.

Metz, juin 1793.

Depuis que je vous ai écrit, mon ami, j'ai fait une campagne, et si celle-là n'a pas été longue, au moins elle a été chaude. L'ennemi avait des magasins de grains et fourages à Arlon (environ trois lieues de Luxembourg.) Un général autrichien couvrait Arlon avec un corps de huit mille hommes qu'il pouvait rafraichir et augmenter avec une partie de la garnison de Luxembourg. Douze mille hommes sont détachés des garnisons de Thionville, Longwy et Metz sous les ordres du général de L..... et nous marchons sur Arlon.

Arrivés sur une hauteur paralèlle à celle qu'occupait l'ennemi devant Arlon et à une lieue et demie de cette ville, nous prenons possession. Il y eût alors sur le terrain qui séparait les deux armées un engagement entre les troupes légères qui se termina sans avantage décidé commé il arrive presque toujours dans ces sortes de rencontres. Le lendemain un tems affreux nous fit rester au camp, mais nous l'avons quitté le 9 à sept heures du matin pour marcher à l'ennemi dont les forces étaient à peu près égales aux nôtres. Je crois que nous avions plus d'infanterie ; et lui plus de cavalerie et d'artillerie. Je me trouvais à la droite du centre à la tête d'une colonne de 1500 hommes d'infanterie. Je reçois l'ordre de faire serrer en masse et cependant de ne pas encore déployer, on n'avait pas tiré un seul coup de canon ; il était neuf heures.

A peine j'ai fait serrer la colonne que quatre bouches à feu de moyen calibre sont dirigées sur elle à environ trois cents toises et la prennent en écharpe. Heureusement trois pièces de notre artillerie à cheval arrivent. On les établit en contre-batterie, et deux pièces de l'ennemi sont démontées par nos cinq ou six premières volées. Alors on nous a fait déployer et après nous être approchés peut-être deux cens pas, la fusillade déjà très vive à notre droite, s'est engagée sur tout le front du centre. L'artillerie nous a parfaitement secondés, et quoiqu'inférieure à celle des Autrichiens, elle l'a fait taire à peu près sur tous les points. L'ennemi abandonnant peu à peu le terrain et se retirant vers la chaussée de Luxembourg, nous nous portions vers notre gauche sur Arlon pour nous en emparer et prendre position sur les hauteurs qui l'avoisinent. Il était midi.

Il paraît que le général de L..... qui conduisait le centre en personne, croyait que la droite avait, ainsi que nous, obtenu l'avantage, et effectivement le feu s'était ralenti dans cette partie de la ligne ; nous touchions à Arlon, quand un officier de l'Etat-Major vint annoncer au général que notre droite avait été repoussée et qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour la secourir. Nous faisons demi-tour à droite et retournons vers le champ de bataille ; la cavalerie, après avoir chargé trois fois inutilement, vint se ralier à nous ; la droite dont elle faisait partie ayant été entièrement rompue, nous avons été obligés de travailler sur nouveaux fraix, et l'affaire pour le centre a été alors beaucoup plus sanglante que le matin ; j'ai vu le moment où elle était perdue lorsqu'on a ordonné le pas de charge qui l'a décidée en notre faveur.

Nous avons ici six cens cinquante deux blessés et on porte à mille le nombre de nos morts ; je ne crois pas que les Autrichiens ayent perdu plus de monde que nous, peu de prisonniers de part et d'autre.

Nous avons perdu quelques officiers de marque, entr'autres l'adjudant-général Bonnard et son frère, aide de camp du général : on dit que celui-ci annonçait des talents. Les carabiniers ont beaucoup souffert.

Je voudrais pouvoir vous donner plus de détails sur cette affaire, mais vous savez, mon ami, qu'un chef de corps ne peut voir que ce qui se passe sur la partie de la ligne qui lui est confiée, il faut être officier de l'Etat-Major de l'armée pour saisir un peu l'ensemble. Ce qui m'a parû étonnant c'est que je n'ai point entendu parler de notre gauche durant l'action. On m'a dit depuis qu'elle était arrivée sur Arlon sans rencontrer l'ennemi et qu'alors elle nous a regardé faire ; il en est résulté que notre droite ayant été battue, le centre a seul soutenu et repoussé les efforts de toute la ligne ennemie. On se permet aussi de dire qu'on aurait pu prendre de meilleures dispositions et que le général de L .... devait refuser sa droite et porter la majeure partie de ses forces sur la gauche, ce qui eut rendu son attaque oblique au lieu d'être parallèle. Je ne suis pas assez habile pour prononcer là-dessus ; et je n'aime pas trop que les subalternes jugent si légèrement les officiers généraux. Je ne sais point au reste si le général de L.... n'a point commis quelque faute, ce que je sçais c'est que c'est un fort brave homme, conservant son sang-froid dans le plus grand danger ; il a battu l'ennemi, pris tous les magasins d'Arlon ; on n'a pas exigé davantage, puisque trois jours après l'affaire, nous sommes rentrés dans nos garnisons respectives.

Mon pauvre Eclair a attrapé un biscayen qui lui a déchiré le pâturon du montoir. Je ne le perdrai pas, mais c'est un cheval taré.

J'ai vu durant la bataille un représentant du peuple nommé S..... on le dit plein de vertu. Toujours est-il vrai qu'il est plein de courage, mille amitiés.

Au même.

Metz, 1793.

Le général D .... nous a quitté pour aller commander aux Pyrénées-Occidentales. Il m'a fait connaître que, depuis mon arrivée à l'armée de la Mozelle, je lui avais été particulièrement recommandé par le comte de La..... vous pensez bien, mon ami, que je n'ai pas pris le change ; et qu'en voyant les lettres écrites en ma faveur par votre ancien colonel, il ne m'a pas été difficile d'apercevoir que l'amitié avait fait tous les frais de la recommandation.

Je crois que vous vous trompez. Le général H..... et ses alentours ne pouvaient me convenir [1]. Au surplus peut-être ai-je mal fait de refuser. Je serais du moins resté à cette armée et je reçois l'ordre de me rendre sans délai à celle des côtes de la Rochelle. S'il faut en croire le bruit public, nous avons été battus par les rebelles, mais quels sont donc ces rebelles ? Il n'y

a pas deux mois qu'on en parle et déjà ils ont une armée formidable. Je serai à Paris le 28 et je vous y attendrai. Je remuerai ciel et terre pour ne pas aller en Poitou. Cette espèce de guerre me déplaît. Adieu.

Au même.

Chinon, juillet 1793.

Quelle guerre et quelle armée ! vous aviez raison et je n'avais pas tort de n'y vouloir point venir.

Il m'est impossible de vous donner les détails que je vous ai promis. Depuis quatre jours, je n'ai pas dormi et pour comble de fatigue, j'ai été obligé de suivre pendant douze lieues la marche rétrograde de notre armée qui s'est abandonnée à la plus honteuse déroute depuis Vihiers jusqu'ici ; au surplus j'en ai été quitte pour un cheval d'emprunt, car vous saurez que les miens ne sont pas encore arrivés. Celui-là qui m'avait été prêté par les représentans du peuple a reçu quatre balles et m'a cependant tiré d'affaire. J'ai été enveloppé et c'est un miracle que j'aye échappé. Vous jugez qu'il ne serait pas agréable d'être fait prisonnier par les rebelles.

L'armée ne sera plus commandée par le général B..... Je crois que c'est fort heureux pour lui et pour elle, il doit-être remplacé par un chef de bataillon de gendarmerie, qu'on dit excellent républicain : ce qui ne suffit pas pour commander une armée, surtout une armée comme celle-cy et dans une guerre qui paraît très difficile. Si les rebelles ne passent pas encore une fois la Loire, c'est qu'ils ne le voudront pas. Je vous embrasse ainsi que votre aimable enfant.

T., maréchal-de-camp, à M. de S..... B.

Aoust 1793.

J'ai reçu à la fois mon brevet de maréchal de camp qu'on nomme aujourd'hui général de brigade, et mes chevaux. Grâce à votre fidèle Simon, les chevaux sont arrivés frais et bien portans ; l'*Espérance* est superbe et léger comme un oiseau.

L'armée des côtes de la Rochelle est composée de quatre divisions, l'une occupe Saumur, l'autre Niort, la troisième couvre Luçon et la Rochelle ; la quatrième défend les Sables d'Olonne ; une division très faible en faisant partie de l'armée des côtes de Brest est campée devant Nantes qui a été glorieusement défendue le mois dernier, les rebelles sont maîtres de tout le pays compris dans cette enceinte.

Les troupes de notre armée consistent en quelques divisions de gendarmerie à pied, en plusieurs bataillons de la formation d'Orléans (ce sont des fractions de corps détachées de l'armée du Nord), en quelques régimens d'infanterie de ligne très faibles et en un grand nombre de bataillons formés à Paris, très complets et très peu aguerris. Notre cavalerie est peu nombreuse, mais bonne. La nature du pays lui permet rarement d'agir. Nous avons toujours trop d'artillerie, et dans la dernière affaire nous avons fait présent à l'ennemi de quarante-deux bouches à feu. L'effectif de l'armée

ne passe pas cinquante mille hommes et ces cinquante mille hommes composent environ vingt-cinq mille soldats.

Vous désirez savoir tout ce qui se passe ici et vous êtes à Paris depuis un mois sans me donner de nouvelles, on m'assure que la persécution continue, nous voilà donc divisés. Notre situation politique me rappelle ce que dit Saluste des états livrés à la fureur des partis : « *Quæ res plerumque magnas civitates pessum dedit, dum alteri alteros vincere quovis modo et victos acerbius ulcisci volunt.* » Il y a longtemps que je n'ai dit autant de latin.

Le même courrier porte une lettre à mon notaire qui vous remettra en espèces les 70 louis que je vous dois... Je suis bien aise que le chevalier de R..... vous ait donné les 1:50[f] pour moi. Je craignais qu'il ne se resouvint de cette dette qu'au delà du Rhin ; donnez-moi, je vous prie, de vos nouvelles et de celles du charmant Adolphe.

Au même.

Doué, aoust 1793.

Je vous donnerai souvent de mes nouvelles, mon ami, mais je vous le répette, ne comptez pas sur des détails. On se bat ici presque tous les jours, surtout depuis la déroute dont je vous ai parlé et qui a eü lieu après trois affaires énérales et consécutives. Nous sommes un peu réorganisés, mais nous ne sommes pas assez nombreux et nous ne servons pas assez bien pour espérer des succès. Six mille hommes d'infanterie, six cents chevaux, deux pièces de douze, deux obusiers de campagne et douze pièces de quatre composent aujourd'hui la division de Saumur; nous occupons Doué. Cette division, qu'on nomme avant-garde, est l'élite de nos forces dans cette partie, et ce qui a pu être sauvé de nos derniers désastres, défend Angers et les Ponts de Cé. La division de Doué est commandée par le général S... qui serait un bon capitaine de hussards. Il se bat bien, boit encore mieux, et est parvenu à pouvoir signer son nom. Le nouveau général en chef est arrivé: c'est celui dont je vous ai parlé. Adieu.

Au même.

Doué, aoust 1793.

Je commande la première brigade, et depuis huit jours nous ne faisons que la petite guerre, mais elle est très active : ce ne sont que des partis qui nous attaquent et nous les battons constamment quand ils se montrent dans la plaine ; au surplus on a le projet de ne pas rester longtemps sur la défensive. J'ai emmené hier cinquante cavaliers, la plupart déserteurs de la Légion Germanique; puis dans une action de cavalerie, espèce de combat assez rare dans ce pays cy, j'avais avec moi cent hussards et quarante dragons. Les bois de Maillé que je traversais sont très élevés et très clairs ; on y voyait un lièvre à deux cens pas; j'étais loin de soupçonner que de la cavalerie put s'y embusquer et j'avais négligé de les faire fouiller. Je devançais la colonne, poursuivant avec quelques hussards une douzaine

de cavaliers ennemis qui fuyaient sur la grande route très longue et très belle ; quelques coups de carabine partis de ma colonne me font retourner et je la vois investie sur ses deux flancs par un grand nombre de cavaliers ennemis. Heureusement ma petite troupe était en ordre et a pu prendre une disposition à double front. En un quart d'heure nous avons culbuté ces messieurs qui m'ont tué cependant deux dragons et cinq ou six hussards. Ils étaient au moins deux cents tant paysans que cavaliers de troupe. Ceux-là pour la plupart avaient des panneaux au lieu de selles et des piques pour armes. Nous avons tué vingt et quelques hommes et tout le reste doit être balafré, car, parmi les cinquante prisonniers, il n'y en a pas dix qui ne soient blessés. J'ai failli être pris, et, cette fois, je l'aurais bien mérité pour avoir manqué aux premiers principes du métier. Mon cher, l'*Espérance* a été légèrement blessée d'un violent coup de sabre que les chaînettes de sa têtière ont à peine paré.

S'il en faut croire ces prisonniers, nous serons attaqués à Doué dans trois ou quatre jours par trente mille hommes. Je crains bien que nous ne reprenions la route de Saumur. Quelle guerre !

La division de Niort s'est concentrée et reste dans l'inaction depuis les deux défaites à Fontenay et à Châtillon. Celle de Luçon a battu les rebelles, et on les a repoussé des Sables qu'ils ont attaqué. Nantes les a toujours à ses portes sur la rive gauche de la Loire.

Le gouvernement a promis des secours. Je désire qu'ils n'arrivent pas trop tard. Les garnisons de Valenciennes et de Mayence viennent nous joindre à marches forcées. On dit que les affaires vont parfaitement bien à Paris ; tant mieux, car elles vont bien mal ici, et l'espèce de secours que nous allons recevoir fait présumer que nous ne sommes pas en meilleure posture sur les frontières.

Une commission militaire, établie à Saumur, juge et condamne à mort tous les prisonniers que nous faisons. On ne songe pas aux représailles. Adieu.

Au même.

Doué, septembre 1793.

En arrivant à cette armée, j'avais commencé, en votre faveur, une espèce de journal dans lequel je vous aurais rendu compte jour par jour de toutes nos opérations. J'ai été obligé de l'abandonner, je vous le répète : on se bat ici tous les jours. Il en est à peu près de même sur tous les principaux points de notre ligne, beaucoup trop étendue, trop faible partout ; et avec laquelle néanmoins nous prétendons circonvaller le pays révolté. Les rebelles se portent en masse, tantôt sur un point, tantôt sur l'autre ; toutes nos troupes ne sont pas également aguéries, on sert généralement mal ; il n'est pas étonnant qu'on soit battu. J'ai eu il y a trois jours une affaire assez sérieuse et dans laquelle j'ai eu du bonheur.

Vous connaissez les Ponts de Cé : les rebelles occupaient par un parti de deux cents hommes les hauteurs qui les dominent, et on en avait coupé

une travée pour garantir Angers qui n'a pour sa défense qu'une subdivision assez faible.

Le général en chef, malade à Saumur, ordonne qu'on établisse par la rive gauche la communication entre la division de Doué et la subdivision d'Angers commandée par le général Duh..... qui en même temps reçoit l'ordre de faire préparer tous les matériaux nécessaires à la réparation du pont, et de le rétablir aussitôt que le corps détaché de Doué aurait délogé les rebelles.

Nous partons de Doué, mon général D... et moi, le six, à huit heures du soir, avec deux mille cinq cents hommes d'infanterie, quatre cents hussards, soixante dragons et deux pièces de quatre ; après avoir fait reposer la troupe environ deux heures sur les hauteurs de Brissac, nous traversons la ville où j'apprends que les rebelles ne sont qu'au nombre de deux cents à la tête du pont. Nous y arrivons à cinq heures et le poste prend la fuite après une vingtaine de coups de fusils ; voilà l'expédition finie.

Mais il fallait le temps de rétablir le pont, et après avoir donné l'éveil aux rebelles, nous pouvions être attaqués avant sa réparation par des forces très supérieures et être culbutés dans la Loire.

En attendant, je prends position, ma droite à la rivière, ma ligne suivant la direction de la route de Brissac. Le général S..... était parti pour Angers où l'appelaient les besoins du service, et la position difficile où je me trouvais me rendait le commandement supérieur très désagréable pendant que le pont se réparait. Je passe le premier bras de la rivière pour voir l'adjudant-général M.... Je ne suis pas un quart d'heure que je repasse pour rejoindre mes troupes. Je la trouve toute en désordre : les soldats se précipitant en foule vers le pont où il n'y avait encore que les longeraux déplacés ; l'ennemi avait attaqué et occupait déjà les hauteurs de Mûre.

Je change sur le champ ma disposition et je m'adosse à la rivière. Après avoir mis devant le pont un poste de gendarmerie à pied, troupe d'élite, ordonné à l'officier de faire feu sur ceux qui voudraient passer et de faire couper le pont derrière lui, s'il craignait d'être forcés par les fuyards, je vais reconnaître.

L'ennemi venait à moi sur trois colonnes ; celle du centre était la plus forte et la plus avancée ; celle de gauche descendait des hauteurs de Mûre : enfin la troisième, la plus faible et la moins avancée, venait par la route de Brissac que nous avions tenue la nuit : il était alors dix heures du matin.

Tous mes avant postes étant repliés et rentrés dans la ligne, je me déterminai à diriger mes premiers efforts sur la colonne du centre. Je masquai mes deux pièces de canon qui devaient la prendre en écharpe, et donnai l'ordre à l'officier d'artillerie de ne faire tirer qu'au moment que je lui indiquerais et avec de la mitraille à petites balles. J'avais jetté toute ma cavalerie sur ma gauche ; le colonel qui la commandait devait charger la colonne du centre au moment qu'elle serait ébranlée par l'artillerie et la fusillade, la rompre, faire poursuivre les fuyards par un seul escadron et attaquer avec le reste la colonne de droite par son flanc gauche, tandis

que je l'arrêterais en tête, avec quelques tirailleurs. Ces dispositions m'ont assez bien réussi. La colonne du centre a été entièrement rompue et mise en déroute ainsi que celle de droite ; et je croyais l'affaire terminée, mais la colonne de gauche qui avait disparu au moment où celle du centre était battue, et que je croyais en retraite, filait le long de la Loire par un chemin que me dérobaient les hauteurs de Mûre, et allait m'attaquer à revers sur les bûtes d'Erigné. Je porte à la hâte deux bataillons contr'elle, ainsi que mes deux pièces d'artillerie devenues inutiles dans ma première position ; et cette colonne se retire en désordre après une faible résistance.

Les rebelles étaient à peu près huit mille hommes, sans artillerie ; cent cinquante cavaliers qui n'ont point pris part à l'action, formaient toute leur troupe à cheval. Ils ont beaucoup perdu dans leur retraite ou plutôt leur fuite, parce que ma cavalerie les a poursuivis longtemps et très loin. J'ai envoyé à la commission militaire d'Angers cent et quelques prisonniers presque tous paysans.

Adieu. J'ai pris sur mon sommeil pour vous donner ces détails, parce que vous connaissez le pays et qu'ils pourront vous intéresser. Je suis rendu de fatigue.

Au même.

Doué, septembre 1793.

Votre dernière lettre m'a bien affligé, mon cher S... B..., et je vois que toutes les nouvelles qu'on nous débite à l'armée sur ce qui se passe à Paris sont pour la plupart controuvées. Que deviendrons-nous, si nos législateurs se font aussi la guerre ? On veut la République et on discute sans cesse la forme du Gouvernement qu'on doit nous donner. Un des sages de la Grèce auquel on demandait quel était le meilleur gouvernement, répondit : *C'est celui où les loix ont plus de crédit que les orateurs.* Nous n'en sommes pas encore là.

A propos d'orateurs, nous en avons aussi à l'armée ; et s'ils ne sont pas fort habiles, ils ne sont pas moins violents que les vôtres. Au surplus ils restent sur les derrières, sans quoi l'armée serait totalement désorganisée et il y a peu de chose à faire pour y parvenir.

Vous trouverez ci joint un mauvais journal des opérations de la division de Doué depuis le 13 jusqu'au 19 de ce mois, elles n'ont pas été heureuses, malgré la puissante diversion qu'avait dû faire la division de Nantes. On ne s'entend pas mieux ici qu'à la Convention nationale. Adieu.

P.-S. L'officier d'artillerie N... est à Saumur. Autant il était petit-maître ; autant il est sale et mal tenu ; il prétend que c'est pour se mettre à la hauteur des circonstances. Je lui ai observé qu'elles n'étaient pas favorables aux plaisans.

Journal des opérations de la division de Doué depuis le 13 jusqu'au 19 septembre.

Le général divisionnaire Sau..... vint le 12 remplacer le général S..... dans le commandement de la division.

Le général Turreau commandant la première brigade faisant le service d'avant-garde, instruit dans la nuit du 12 au 13 que deux divisions de l'armée des rebelles devaient attaquer Doué sur deux colonnes, l'une dirigée par la route de Vihiers et l'autre par celle de Brissac, fut faire une reconnaissance sur la première avec deux cens hussards. Arrivé aux hauteurs de Bourmond (deux lieues de Doué), il rencontra un faible parti de cavalerie qu'il chargea et repoussa jusque sous les murs de Vihiers occupé par des forces considérables, ce qui le força de rétrograder. Il rentra à Doué le même jour, après avoir laissé un poste d'avertissement à Bourmont et placé un poste de résistance entre Bourmont et Doué ; la reconnaissance poussée ce jour-là jusqu'à Brissac par l'adjudant général G..... n'avait trouvé l'ennemi qu'aux portes de cette ville, et divers raports donnaient lieu de croire que les rebelles étaient nombreux dans Brissac comme dans Vihiers. Cette réunion qui n'avait lieu ordinairement que la veille ou le jour des attaques, nous fit prendre des mesures pour les recevoir, on renforça et multiplia les postes dans les bois de Soulanger que traverse la route de Brissac et qui auraient pu nous dérober leur marche jusqu'à portée de canon de Doué.

Au milieu de la nuit du 13 au 14, un officier de hussard rentrant de patrouille avertit que les rebelles sont en pleine marche et doivent nous attaquer à la pointe du jour.

La division composée d'environ sept mille hommes, fut formée en ligne oblique devant Doué, la gauche appuyant à cette ville, la droite en l'air, mais ayant à dos une hauteur garnie de quatre bouches à feu. Six pièces de quatre cachées par l'infanterie ne devaient être démasquées que quand l'ennemi serait à portée ordinaire de fusil. La seconde brigade ou le centre, à cheval sur la route de Brissac, avait, outre ses pièces de bataillon, deux pièces de douze et deux obusiers en batterie sur la chaussée. La troisième brigade ou la gauche avait aussi des pièces de quatre à la tête de la ville sur le chemin de Vihiers. Toute la cavalerie était en seconde ligne derrière la ville, excepté un escadron de hussards attachés à la première brigade et placé à l'extrémité et un peu en arrière de sa droite. Cet escadron fut destiné à traverser les bois de Soulanger percés de grandes avenues, pour tomber sur les derrières des troupes venues de Brissac ou pour les poursuivre quand elles seraient rompues.

Nos avant-postes repliés avec ordre et en faisant le coup de fusil, rentrèrent dans la ligne au moment ou les deux colonnes ennemies déployèrent : celle de droite par sa gauche, celle de gauche par son centre ; elles traînaient cinq ou six bouches à feu qui nous firent peu de mal, d'autant plus qu'une de nos premières obuses fit sauter un de leurs caissons dont l'explosion brisa les affuts de deux pièces qu'ils avaient mises en batterie sur la route de Brissac. Notre artillerie, du moins celle du centre qui était la plus forte en calibre, nous rendit peu de service, parce qu'elle était disposée de manière à ne donner que des feux directs. Les rebelles avaient quinze ou seize mille hommes d'infanterie et seulement deux ou trois cents chevaux qui approchèrent à peine à portée de canon.

La fusillade commença par leur droite et suivit la ligne ; elle fut de leur part si vive et si nourrie que plusieurs anciens militaires qui se sont trouvés à cette affaire, conviennent n'avoir jamais entendu de feu de mousquetterie aussi violent, aussi bien dirigé et aussi soutenu. L'ennemi débordant notre gauche et la prenant ainsi par le flanc comme par le front la fit plier entièrement ; le centre allait éprouver le même sort et l'affaire aurait été perdue, lorsque notre cavalerie légère composée de cinq cents hommes et placée comme il a été dit, en seconde ligne, reçoit l'ordre de tourner la ville par sa gauche, et de tomber sur le flanc et les derrières de la droite des rebelles. Dans le moment où cette charge avait lieu, notre droite qui avait soutenu l'attaque de l'ennemi sans s'ébranler, démasqua ses pièces et, après une double décharge de mitraille, avança en croisant la bayonnette ; ces mouvemens simultanés décidèrent la victoire. La cavalerie de notre droite poursuivit les fuyards sur la route de Brissac et en tua un grand nombre. Les rebelles furent également poursuivis sur la route de Vihiers où ils perdirent encore plus de monde que sur l'autre direction.

Nous n'avons eu que deux cens morts, mais un très grand nombre de blessés et presque tous le sont à la tête. Les rebelles doivent avoir eü près de deux mille hommes tués ou blessés, et c'est principalement la cavalerie que leur a fait beaucoup de mal. Il n'y a point eü de prisonniers, on se battait avec trop d'acharnement pour en faire.

Le lendemain la division a quitté Doué et est venue prendre position sur les bûtes d'Erigné, en avant des Ponts-de-Cé.

Le 16, la division traversa la forêt de Brissac dans laquelle il n'y eut qu'un échange de quelques coups de fusil entre nos éclaireurs et ceux de l'ennemi, et nous vinmes camper sur les hauteurs de Thouarcé, ayant alors à deux lieues sur notre droite la subdivision d'Angers en position près de Beaulieu. L'un et l'autre corps d'armée avaient à leur suite quelques bataillons (dit de la masse) armés de piques et de sabots, et qui n'étaient propres qu'à entraîner des déroutes.

On voulait arriver à Vihiers et sans doute on n'avait pas pris les plus courts chemins, Le général commandant décida que le lendemain 17 le général T... avec sa brigade, et celle du général C... réünis sous ses ordres, se porterait directement par la traverse sur Vihiers et que lui général commandant avec la troisième brigade et les bataillons de la masse irait rejoindre la grande route de Doué et la suivrait jusqu'à Vihiers. On donna au général T... malgré ses représentations toute l'artillerie de ses bataillons et en outre les deux pièces de douze, les deux obusiers et tous les caissons de munition de la division. On partit.

Après trois grandes heures d'une marche très pénible et durant lesquelles la colonne du général T... avait fait à peine une lieüe, il la fit arrêter et se portant sur un coteau d'où il pouvait voir le chemin qui le conduirait à Gonord, il s'aperçut que cette route était très enfoncée et au dessous du niveau des terres et que le pays était très couvert aux environs de la ville. Un fort parti ennemi sortait d'un bois à environ un quart

de lieue de la tête de la colonne et paraissait disposé à l'attaquer. Le général voulait l'attaquer lui-même et faisait ses dispositions en conséquence, lorsque deux représentans du peuple qui l'accompagnaient, lu dirent que c'était perdre du tems, que le parti des rebelles n'était pas considérable, et qu'il fallait avancer. Le général T... renforce ses flanqueurs et marche.

Le chemin était si mauvais que les attelages d'artillerie étaient obligés de doubler. La colonne cependant avait encore fait une demi lieue et touchait à Gonord lorsque les éclaireurs et l'avant-garde sont attaqués et repoussés en cinq minutes, et la première brigade fusillée sur ses deux flancs. Le général T... fait promptement une disposition à double front avec cette brigade, tandis qu'il ordonne que la seconde, déployée, se débarasse de son artillerie, dont il ne pouvait pas se servir, et soutient le combat malgré le désavantage de sa position. La valeur de ses troupes et surtout de la trente sixième division de gendarmerie à pied résiste à l'impétuosité de l'ennemi.

La seconde brigade avance en ordre malgré l'extrême difficulté du terrain et les rebelles sont repoussés sur tous les points. On fit passer l'artillerie au milieu des maisons enflammées. On donna peu de tems à leur poursuite ; le général T... étant obligé de se rendre dans le jour à Vihiers où il arriva à neuf heures du soir, y trouva la troisième brigade, le général commandant et tous les bataillons de la masse.

Ainsi réunis, nous devions marcher le lendemain sur Chollet ; le général commandant décida qu'on s'y porterait sur une colonne en laissant à la queüe les bataillons de la masse qu'il eüt mieux valu renvoyer. La grande route étant très large, cette disposition quoique vicieuse n'eüt pas été aussi dangereuse, si l'on se fut bien éclairé, et que la colonne, marchant par pelotons à demie distance, n'eüt pas eu cette longueur demesurée que lui donnait sa marche par le flanc.

On devait trouver l'ennemi à Coron, village situé à deux lieues de Vihiers. Le général T... dont la brigade tenait la tête fit faire halte à la hauteur de la grille de fer d'où l'on découvre Coron et envoya son aide de camp au général commandant pour le prévenir que le village était occupé par les rebelles ; en attendant ses ordres il fut reconnaitre le village. Mais bientôt les représentans du peuple ordonnèrent de marcher et l'on entra dans Coron abandonné par l'ennemi à notre approche.

Cependant cette retraite n'était que feinte ; nous avions quitté une hauteur avantageuse et les rebelles arrivaient sur nous en force au moment où notre artillerie encombrée dans le village retardait la marche de la colonne. La première brigade, qui avait déjà traversé Coron, se saisissait d'une hauteur et s'y déployant vivement soutint les premiers efforts de l'ennemi trois fois plus fort en nombre ; les autres brigades ne faisant aucune disposition pour soutenir la première et celle-cy ne pouvant présenter à l'ennemi qu'un front peu étendu, se vit bientôt attaquée par ses deux flancs ; elle plia et toutes les troupes qui devaient la soutenir en déployant sur sa gauche, étant encore en colonne, lâchèrent le pied et en

dix minutes la déroute fut complette. Les bataillons de la masse laissèrent la chaussée couverte de leurs piques et de leurs sabots. On fit d'inutiles efforts pour rallier la troupe, qui ne put être rassemblée à Doué que le lendemain. L'ennemi ne nous avait poursuivi que jusqu'à Vihiers.

Le dix-neuf, la subdivision d'Angers commandée par le général D..., fut complettement battue à Saint-Lambert.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement.*)

Le complot d'Arnold (1780) raconté par Lafayette.

On connait l'Etude historique publiée en 1816 (sans nom d'auteur) par Barbé-Marbois, sur le « complot » ou plutôt la trahison du général américain Arnold ; trahison qui faillit porter un coup mortel à la cause de l'indépendance américaine, dont Arnold avait été jusque-là l'un des plus énergiques défenseurs. Barbé-Marbois est un témoin fort autorisé, car il était alors secrétaire du chevalier de la Luzerne, envoyé par Louis XVI auprès du nouveau gouvernement américain ; et il avait conservé des notes prises au jour le jour, des lettres et autres documents contemporains. Toutefois il reconnait lui-même que bien des détails n'ont été reproduits par lui que de mémoire, et bien longtemps après.

Le savant Monmerqué, collectionneur d'autographes aussi intelligent qu'infatigable, possédait une lettre inédite, d'une haute importance, relative à cet incident. Cette lettre dont nous devons la communication à l'obligeance de son possesseur actuel, a été écrite par *Lafayette* le 25 septembre 1780, du fort même de Westpoint qu'Arnold avait promis de livrer aux Anglais, et *le jour même* de la découverte du complot. Elle est adressée au chevalier de la Luzerne.

On nous saura gré sans doute de publier cette pièce écrite sous l'impression immédiate de l'événement. Comme on va le voir, elle contient des détails caractéristiques inconnus jusqu'ici, et s'écarte sur certains points de la relation publiée trente-six ans après par Barbé-Marbois.

West-Point, le 25 septembre 1780.

En vous quittant hier au matin, M. le Chevalier [1], pour venir déjeûner ici avec le général Arnold, nous étions bien loin de penser à l'événement dont je vais vous faire part. Vous frémirez du danger que nous avons couru ; vous admirerez la chaine miraculeuse des événements et des hasards qui nous a sauvés.

1. A Hartford (Connecticut), où Washington, accompagné de Lafayette, était venu conférer avec l'envoyé de France et les commandants français de terre et de mer, Rochambeau et Ternay.

Mais vous serez encore plus surpris, en apprenant par quel instrument cette conjuration se conduisoit [1].

« Westpoint étoit vendu, et c'étoit... par Arnold ! Ce même homme qui s'étoit couvert de gloire en rendant à la patrie des services signalés, avoit dernièrement formé un pacte horrible avec les ennemis. Et sans le hasard qui nous a conduits ici à une certaine heure; et sans celui qui, par une combinaison d'accidents, a fait tomber l'adjudant général de l'armée angloise dans les mains de quelques paysans hors de tous nos postes ; — Wespoint et la Rivière du Nord seroient peut-être dans la possession de nos ennemis.

« Quand nous partîmes de Fishkill, nous fûmes précédés par un de nos aides de camp et celui du général Knox, *qui trouvèrent le général Washington et M. Arnold à table, et s'y mirent avec eux pour déjeûner*. Pendant ce temps-là, on apporta deux lettres au général Arnold, en lui rendant compte de la prise d'un espion. Il ordonna qu'on sellât un cheval, monta chez sa femme pour lui dire qu'il était perdu, et chargea un de ses aides de camp de dire au général Washington qu'il allait à Westpoint, et reviendrait dans une heure... »

Ainsi, suivant Lafayette, Washington, précédant son état-major, était déjà arrivé à Robinson-House, résidence du commandant des forts de l'Hudson ; il y déjeûnait avec Arnold, quand on remit à celui-ci la lettre par laquelle Jameson, commandant des avant-postes, lui annonçait l'arrestation d'un espion présumé, porteur d'un passe-port signé d'Arnold. — Au contraire, suivant la version de Barbé-Marbois *Washington n'était pas encore arrivé* quand Arnold reçut ce message : mais presqu'aussitôt survinrent deux officiers de l'état-major général, annonçant que le commandant en chef les suivait de près. Ce serait alors (toujours d'après Barbé-Marbois), qu'Arnold serait sorti seul à cheval, soi-disant pour aller au-devant de Washington, et qu'il aurait profité de ce dernier répit pour descendre à toute bride vers l'Hudson, et se jeter dans une embarcation qu'il tenait prête à tout événement. Barbé-Marbois ajoute que ce canot, qui se dirigeait à force de rames vers le sloop anglais *Vultur*, était encore en vue des hauteurs, quand Washington arriva. »

La version de Lafayette, plus dramatique, doit être aussi la véritable. Il est difficile d'admettre qu'écrivant le jour et sur les lieux mêmes, et en quelque sorte sous la dictée de Washington, une relation quasi-officielle, adressée à l'envoyé de la France, pour être par lui communiquée aux chefs des troupes françaises de terre et de mer, Lafayette ait pu se tromper sur une circonstance aussi caractéristique. Mais, si Washington était présent en effet, quand Arnold reçut cette terrible lettre, on a peine à comprendre que cet homme ait pu cacher son trouble, simuler un prétexte d'absence ; partir enfin, criminel

1. Par suite de diverses circonstances que Lafayette ignorait alors, et que Barbé-Marbois a racontées en détail (*Complot d'Arnold*, pp. 37 et suiv.), La Luzerne dut être l'homme le moins surpris de cet incident. Quelque temps auparavant, Arnold, exaspéré d'une réprimande de Washington, et aux prises avec de graves embarras pécuniaires, était venu prier La Luzerne de lui faire obtenir une subvention secrète du roi de France, en se plaignant amèrement de l'ingratitude de ses compatriotes. Cette démarche était d'un homme fort gêné et peu délicat. Econduit par l'ambassadeur, réduit aux abois, et cédant aussi, dit-on, aux sollicitations de la famille de sa jeune femme, Arnold prêta l'oreille aux propositions anglaises.

impénétrable, sans avoir excité de soupçon. On regrette de voir une telle force d'âme si mal employée !

Arnold l'échappait belle, et plus belle encore qu'il ne pensait. D'après la teneur du message de Jameson, il pouvait et devait croire qu'on n'avait pas encore les papiers dont l'officier anglais déguisé était porteur, et qui ne laissaient aucun doute sur la trahison. Il se trompait ; ces papiers avaient été trouvés sur André par les miliciens qui l'avaient arrêté et fouillé. Ils les avaient remis au commandant Jameson et celui-ci les avait expédiés, non à Arnold dont il commençait à se défier, sans oser encore tout à fait le croire coupable, mais à Washington lui-même, qu'il croyait encore assez loin de l'Hudson. Washington aurait reçu ces papiers avant d'arriver à Robinson-House, si le porteur n'avait pris d'abord une fausse direction, ce qui le retarda de quelques heures. Il survint pourtant, comme on va le voir, bien peu de temps avant l'évasion du traître....

« A notre arrivée ici, continue Lafayette (l'arrivée de l'état-major général), nous passâmes la rivière et allâmes visiter les ouvrages. Vous jugerez de notre étonnement lorsque, à notre retour, on nous apprit que l'espion arrêté était l'adjudant-général de l'armée anglaise ; et lorsque parmi les papiers trouvés sur lui on reconnut la copie d'un conseil de guerre fort intéressant ; l'état de la garnison et des ouvrages, des observations sur les moyens d'attaque et de défense, le tout écrit de la main d'Arnold. L'adjudant-général écrivoit à Arnold[1] en lui avouant son nom et sa situation.

On courut après Arnold, mais il s'était sauvé dans un bateau à bord de la frégate (sloop), *le Vautour ;* et, personne ne soupçonnant sa fuite, aucun poste n'avait pu songer à l'arrêter. Le colonel Hamilton, premier aide de camp du général Washington, qui avoit couru après Arnold, reçut bientôt après un parlementaire, avec une lettre d'Arnold pour le général, où il n'entre dans aucun détail pour justifier sa trahison, et une lettre du colonel (général) Robertson, qui, dans un style fort insolent, redemandoit l'adjudant général, comme n'ayant agi que d'après la permission du général Arnold [2].

« Le premier soin du général Washington a été d'assembler à Westpoint les troupes qu'Arnold avait dispersées sous différents prétextes. Nous avons resté (*sic*) ici, pour veiller à la sûreté d'un poste que les Anglais respecteront moins, le connoissant davantage. On fait venir des troupes continentales, et, comme les conseils d'Arnold peuvent déterminer Clinton à un mouvement soudain, l'armée a eu ordre de se tenir prête à marcher à la minute.

« Je ne puis vous dépeindre, M. le chevalier, à quel point je suis consterné de cette nouvelle. Dans le cours d'une révolution telle que *la nôtre* [3], il est naturel

1. Il y avait là un *lapsus calami* évident : Arnold ne connaissait que trop le malheureux André. Lafayette veut évidemment parler de la lettre écrite en effet le même jour par André à Washington Barbé-Marbois donne cette lettre, d'un stoïcisme bien remarquable (p. 141). On y voit qu'André, dès les premiers instants, ne se faisait aucune illusion sur le sort qui l'attendait.

2. Barbé-Marbois a reproduit (p. 138) la lettre d'Arnold à Washington. Il ne parle pas de celle de Robertson, mais seulement d'une démarche faite sans succès par cet officier au nom du général en chef anglais Clinton, après la condamnation d'André.

3. Celle d'Amérique, bien entendu.

de trouver quelques traîtres, et tout ce qui ressemble à une guerre civile de première classe (quoique la nôtre ne soit à proprement parler qu'une guerre entre nations) doit nécessairement mettre au jour de grandes vertus et de grands crimes. Nos disputes ont montré des héros (le général Washington par exemple) qui n'eussent été que des particuliers vertueux. Elles ont aussi fait des scélérats importants, de gens qui n'eussent été que des mauvais sujets obscurs [1]. Mais de penser (*sic*) qu'un Arnold, qu'un homme qui, sans être aussi considéré qu'on le croirait en Europe, avoit cependant montré des talents, du patriotisme et surtout la plus brillante valeur ; — que cet homme renonce sur le champ à son existence, et vende son pays aux tyrans qu'il a combattus avec gloire ; — c'est un événement, M. le chevalier, qui me confond, qui m'afflige ; et, s'il faut l'avouer, qui m'humilie à un point que je ne puis exprimer. Je donnerois tout au monde, pour qu'Arnold n'eût point partagé nos travaux, et que cet homme que je répugne encore à nommer scélérat, n'eût pas versé son sang pour la cause américaine. La connoissance que j'avois de son courage me faisoit espérer qu'il prendrait le parti de se brûler la cervelle. *C'étoit le premier de mes vœux* ; mais au moins faut-il croire qu'il le prendra en arrivant à New-York, où s'est rendu la frégate anglaise (sloop), aussitôt qu'elle a reçu Arnold[2]. C'est pour cette maudite correspondance qu'elle avait remonté la rivière, et la maison du chevalier Smith, qui est aussi à notre disposition, étoit le lieu du rendez-vous.

Le projet étoit de remonter subitement à Westpoint, de faire tout le semblant d'une attaque. Arnold auroit dit qu'il avoit été surpris par des forces supérieures. Et, sans le hasard qui nous a fait arriver (plus tôt) à Westpoint ; qui nous a fait recevoir les papiers qu'Arnold pouvoit facilement intercepter ; — sans une petite canonnade qui ne signifiait rien, et qui a attiré du monde sur le chemin naturel du major André, et l'a forcé de passer déguisé [3] ; enfin, sans l'arrivée fortuite et la vertu de quelques paysans, il n'y avoit plus de possibilité d'éviter le malheur qui nous menaçoit, et Arnold auroit peut-être continué de nous trahir après.

Je n'écris ni à M. le comte de Rochambeau, ni à M. le chevalier de Ternay ; je vous prie de leur communiquer cette incroyable histoire.

Peu accoutumés aux convulsions d'une révolution [4], que vont dire les officiers de l'armée française, en voyant un général abandonner et vendre lâchement son pays après l'avoir si bien défendu ! Vous pouvez être témoin, Monsieur le

1. Ceci est plus vrai encore de « la guerre civile » française de première classe, qui éclata neuf ans plus tard, et dont Lafayette fut un des promoteurs. Elle devait opérer sur une plus grande échelle, de ces transformations de mauvais sujets obscurs en scélérats de première importance.

2. Nous retrouvons ici la naïveté légendaire du héros des deux mondes ! Arnold survecut plus de trente ans à son aventure.

3. Son chemin naturel était de retourner comme il était venu, sur le *Vultur*. Mais ce bâtiment, incommodé par le feu d'un des forts américains, était redescendu à quelques milles plus bas, et les canonniers refusèrent d'y conduire André, disant que c'était trop loin. Arnold, craignant de se compromettre, ne voulut pas les contraindre, et détermina André à s'en retourner par terre, déguisé, ce qui l'exposait à être arrêté et exécuté comme espion, comme il arriva en effet.

4. Dans ce temps-là !

chevalier, que c'est la première atrocité dont on ait entendu parler dans notre armée. Mais si d'un côté ils apprennent l'infamie d'Arnold, ils doivent de l'autre part leur admiration au désintéressement de quelques paysans qui trouvent par hasard M. André avec un passeport du général Arnold, et qui, sur un simple soupçon d'être ami de l'Angleterre, l'arrêtent prisonnier, en refusant son cheval, sa montre et 400 guinées qu'il leur offroit pour qu'on le laissât continuer son chemin [1].

« Nous interrogeons M. Smith (en) attendant l'adjudant général. J'espère que l'un et l'autre vont être pendus ; mais plus particulièrement le dernier qui est un homme d'influence dans l'armée anglaise, et dont la naissance très distinguée servira d'épouvantail aux espions de mauvaise compagnie [2].

« Je vais finir ma longue lettre, Monsieur le Chevalier, par un article fait pour toucher tous les cœurs honnêtes. La malheureuse Madame Arnold ne savoit pas un mot de la conspiration. Son mari lui dit avant de partir qu'il fuyoit pour toujours, et la laissa évanouie. En revenant à elle, elle est tombée dans des convulsions atroces, et a entièrement perdu la tête. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour la tranquilliser : mais elle nous a regardés comme les assassins de son mari, et il a été impossible de la rendre à la raison. L'horreur que lui a inspirée la conduite de son mari se joint à mille autres réflexions pour la rendre la plus malheureuse de toutes les femmes.

« *P.-S.* Ce matin [3] elle a sa connaissance, et, comme vous savez que je suis assez lié avec elle, elle m'a fait prier de monter à sa chambre. Le général Washington et tous ceux qui sont ici sentent vivement le malheur de cette aimable femme, que sa figure et sa jeunesse rendent si intéressante. Elle va à Philadelphie [4], et je vous conjure, lorsque vous reviendrez, d'employer en sa faveur votre influence. Le général Washington seroit vivement affligé qu'on ne la traitât pas le mieux possible. Vous connoissez la façon de penser du peuple et de l'Assemblée de Pensylvanie. Votre influence et votre opinion dite avec chaleur serviront à détourner de dessus sa tête une vengeance qu'elle ne mérite pas [5]. Le général Washington la protégera également : quant à moi, vous savez

1. Lafayette raconte les circonstances de cette arrestation d'après les premiers rapports parvenus au quartier général. On sut bientôt qu'André n'avait pas été retenu « sur un simple soupçon,» mais grâce à son imprudence. S'imaginant n'être plus sur le territoire ennemi, au lieu de faire usage de son passeport américain, il déclina sa qualité d'officier aux trois miliciens sans uniforme qui l'avaient arrêté, et qu'il croyait du parti anglais. Après cela, en effet, il eut beau leur faire des offres magnifiques, ces braves jeunes gens répondirent qu'ils n'avaient besoin de rien. (V. *Complot d'Arnold,* 124 et suiv.) Une médaille fut frappée en leur honneur, et le Congrès leur alloua une pension de 200 piastres.

2. Lafayette fut précisément l'un des juges d'André. On voit que son opinion était arrêtée d'avance sur la nécessité de faire un exemple. Smith ne fut pas exécuté, bien qu'il eût sciemment prêté sa maison pour la conférence d'Arnold avec André, et fourni un déguisement à ce dernier. L'attitude d'André devant ses juges fut des plus dignes, et il mourut avec un grand courage.

3. Les termes de ce post-scriptum indiquent que la lettre n'a été terminée que le 26.

4. Dire un adieu éternel à ses parents, avant d'aller rejoindre son mari.

5. Lafayette savait que l'émotion était très vive à Philadelphie, et qu'on y parlait de mettre cette jeune femme en accusation, parce que dans la perquisition qui avait eu lieu chez Arnold, on avait trouvé quelques lettres de simple politesse précédemment adressées à Madame Arnold par le major André, ami de la famille.

que je l'ai toujours aimée, et dans ce moment elle m'intéresse bien vivement. Nous avons la certitude qu'elle ne savoit rien.

« LAFAYETTE. »

On peut douter que cette ignorance fût si complète, mais il eût été par trop cruel de mettre cette jeune femme dans l'alternative de mentir ou d'accuser son mari. En définitive, elle ne fut ni arrêtée ni interrogée, et s'en alla tranquillement rejoindre Arnold à New-York. Elle fut même, de la part de la population surexcitée contre son mari, l'objet d'égards singuliers, qui ne peuvent guère s'expliquer, comme la vive sollicitude de Lafayette, que par la beauté extraordinaire, dit-on, de Madame Arnold.

André, officier d'une rare audace et d'un mérite supérieur, descendait d'une des familles françaises protestantes émigrées en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes. Le projet qu'il avait concerté avec Arnold était encore plus dangereux qu'on ne le crut d'abord. Il comprenait non seulement la surprise des forts de l'Hudson, mais l'enlèvement de Washington lui-même et de son état-major, y compris Lafayette. L'époque convenue pour l'entreprise coïncidait en effet avec le séjour que Washington devait faire à Robinson-House, en revenant de la conférence d'Hartford. Seulement cette conférence finit quatre jours plus tôt qu'on ne pensait, et l'arrivée du commandant en chef chez Arnold fut avancée d'autant. Sans cette circonstance, — et sans l'arrestation d'André qui tint à bien peu de chose, — il est difficile de dire ce qui serait arrivé, et ce qui aurait suivi.

BON ERNOUF.

Florian pendant la Terreur [1]

I

Au citoyen Mercier, rue des Bons-Enfants, nº 13, Section de la Halle au bled, à Paris.

Mon cher Mercier, il me faut un lit de sangles, deux matelats, une couverture, une paire de draps, un pot de chambre, une cuvette, un pot à l'eau, un peigne courbe, une éponge ou deux, des savattes, une écritoire, du tabac en bouteilles, 12 bouteilles de vin rouge.

Je prie instamment mon cher Mercier de voir mes amis et de les prier en grâce de ne faire aucune démarche. La République a des affaires plus pressantes que celles d'un particulier, à qui son innocence suffit.

A Port-Libre, 27 messidor 2 de la R. F. une et ind. (15 juillet 1794.)

1. Correspondance de Florian pendant le mois de sa détention à Port-Libre (La Bourbe) en l'an II (1794). — Ce sont des lettres adressées à Anne Gaffssat et à son fidèle domestique Mercier ; un mémoire pour réclamer sa liberté, le projet de ce mémoire par Boissy d'Anglas et un billet de Mercier à Florian.

Achettés ce qui manque et avancés moi, je vous rendrai. Bien obligé, mon ami, revenés demain à 8 heures, je saurai mieux ce qui me manquera.

II

A la citoyenne Anne Galissat, rüe de Brutus, Sceaux l'Unité.

Port-Libre, ce 29 messidor 2 de la R. F. une et ind. (17 juillet.)

Ma chère amie, soiés tranquille sur ma santé qui est bonne, et ménagés beaucoup la vôtre, qui ne l'est pas. Notre ami Mercier m'a déjà donné les principales choses dont j'avais besoin, je demanderai les autres à mesure. Je m'en vais me mettre au travail, vous savés que c'est ma vie. Le grand Voltaire que vous avés servi a été aussi en prison. Il y a fait de belles choses, je voudrais y en faire d'utiles à la République.

Parlés de moi à tous mes amis, mais qu'ils ne fassent point de démarche pour moi. Qu'ils se bornent chacun en particulier à dire ce qu'ils savent, ce qu'ils pensent de ma conduite, de mon cœur, de mes opinions. La justice est à l'ordre du jour, je n'ai donc besoin d'autre solliciteur que la vérité. Qu'on se borne, je le répète, à dire simplement ce que je suis.

Surtout ne vous affligés pas, et soignés votre pauvre santé. Que mon petit ménage continue d'aller comme il allait. Avancés pour cela l'argent de vos économies. Mes compliments à Félix et que le bonheur et la paix de ma petite maison n'ayent à regretter que moi. Je vous embrasse tous du profond de mon âme. Adieu ! vous savés combien je vous aime.

III

Au citoyen Mercier, rue des Bons Enfants, nº 13, à Paris.

Je vous remercie, mes chers et bons amis, j'ai à peu près là ce qu'il me faut, et j'ai tout reçu à bon port. J'ai encore besoin d'un *gobelet*, 4 *assiettes*, une *fourchette* et *cuiller d'étaing*, un *petit eustache*, si vous pouvés m'apporter cela ce soir ou demain matin. J'écrirai un mot pour la pauvre Nanette ; je vous embrasse tous deux, et vous recommande vos santés. La mienne est bonne, je voudrais deux bouteilles de malaga. Quand vous pourés. Adieu, mes bons amis, un peu de poudre à écrire. Il me faut absolument une petite table pour écrire. Bonjour, mes amis.

IV

Mon ami, ne m'abandonne pas ; ma santé ne va pas bien, je tâcherai de la soutenir, mais elle n'est rien sans la liberté. Parle de moi à mes amis, engage Othello à parler aux membres du comité qui tous l'estiment, je ne veux point de démarche, mais dis-moi si tu as quelque espoir. Quand tu iras à Fontenay demande le petit livre qu'on m'a promis, et fais le moi passer en m'apportant du linge. Tu connais mon cœur et ma vie, que peut-on me reprocher ? Mon ouvrage me sera-t-il utile ? Adieu, mon ami. Rapporte-moi de mon petit ménage, à qui tu feras mes tendres compliments, une chemise, et une bouteille de malaga. Tu ne

me dis plus si tu as quelque espérance. Adieu, mon pauvre ami. J'embrasse Nanette. Adieu, apporte moi un petit panier pour mon dîner.

FLORIAN.

V

J'ai reçu tout ce que tu m'as envoié, mon ami, et le billet de 25#, il ne faut plus de fruit. Voici un panier et 6 bouteilles vuides, avec la déclaration. Je travaille à mon poëme de Guillaume Tell. J'embrasse du fond de mon âme, toi, Nanette, tous mes amis, espèrent-ils quelque chose pour moi ? Adieu, mon meilleur ami. Ma santé va. Reviens tous les deux jours porter du linge. Adieu.

FLORIAN.

VI

Au citoyen Mercier.

Je te remercie, mon meilleur ami, les fruits ne passent pas. Il n'en faut plus. J'écrirai à Nanette. Veille sur sa santé et la tienne, qui sont tout mon bien. La mienne s'altère un peu, mon innocence me soutient. Je me recommande à mes amis. Point de démarche, mais qu'ils me fassent connaître, je travaille pour la république, mais le génie est fils de la liberté, le mien est orphelin, mon ami. Je t'embrasse du profond de mon âme, ne viens que tous les deux jours. Voici mon linge, apporte moi deux chemises et quatre cravates et deux mouchoirs, plus de fruits.

FLORIAN.

J'ai besoin du panier à anses.
3 Chemises.
1 Gilet de laine.
3 Cravates.
1 Gilet de basin.
1 Paire de bas.
1 Paire de chaussettes.
5 Mouchoirs.
2 Serviettes.
Après demain, prête-moi un billet de 25 livres, cela est promis.

VII

A la citoyenne Anne Galissat, maison du citoyen Ferrier, rue de Brutus. A Sceaux l'Unité, près le bourg de l'Egalité.

Port libre, 15 thermidor, 2 de la R. F. une et ind. (2 août 1794.)

Je pense, ma chère enfant, que tu seras bien aise d'avoir des nouvelles de ma santé. Elle est meilleure, après avoir été bien mauvaise. J'espère dans mon innocence et dans mes amis. Je travaille, en attendant, à un ouvrage qui sera bien utile à la République. Les que mon premier chant sera fini, je le ferai pas-

ser au député mon ami, pour le comité. L'on me flatte que bientôt je jouirais de ma liberté, le premier bien de la vie.

Le citoyen Trial, attaché au théatre ci-devant Italien, est notre administrateur, je voudrais qu'il sût que je suis ici, et que j'y suis sans cause expliquée, je n'ai qu'à me louer de tout le monde, je suis aussi bien qu'on peut l'être privé de sa liberté. Je voudrais être sûr, ma chère enfant, que ta santé n'est pas mauvaise, que tu la ménages autant que je te l'ai recommandé. L'on m'a demandé des estampes pour mes ouvrages. Fais là-dessus tout ce qu'il te plaira, je t'ai déjà écrit et je te récris que tu peux disposer comme t'appartenant des volumes qui sont chés mon libraire. Veille à tout cela comme tu l'entendras.

Comme tu n'as point d'argent à moi, puisque je n'avais pas reçu mes rentes au moment de mon malheur, mets en règle les petits mémoires que je pourrais devoir, parle de moi à tous mes amis, dis-leur que je les porte dans mon cœur. Envoie-moi quelques abricots ou quelques prunes. Aie bien soin de ma pauvre chienne Zerbine, ainsi que du bon chat Miraut, sans oublier de donner du pain à mon intention à la bonne Fidelle qui me regrette, j'en suis sûr. Si ma détention se prolonge, il faudra s'arranger pour ne pas trop fatiguer mon ami. Adieu, ma chère et bonne amie, je n'ai pas besoin de te répéter combien je te chéris.

FLORIAN.

VIII

A la citoyenne Anne Galissat, maison du cit. Perrier, rue de Brutus à Sceaux l'Unité, près le bourg de l'Egalité.

Port Libre, 17 messidor [1], 2 de la R. F., une et ind. (4 août).

Notre ami commun, ma chère enfant, dit que tu te plains de mon silence, je t'ai écrit deux fois et je t'écris encore pour te dire que ma santé va mieux, je recommence à manger un peu, chose qui ne m'était pas encore arrivée. J'ai eu quelques fruits et un saucisson qui me font manger. Quand tu pourras m'envoier une bonne langue fourrée à l'écarlatte, avec des prunes, je te serai obligé. Du reste ménage ta santé, il ne manquera rien à la mienne.

Tout me fait espérer que mon innocence ne tardera pas à éclater. Cependant je n'entends parler de rien, je voudrais que tu visses mes amis pour la levee de mes scellés ; c'est là que l'on trouvera tous mes papiers attestant mon civisme, tous les ouvrages que j'ai faits sans me nommer pour la révolution, consulte là dessus mes amis de Sceaux et mon libraire. S'il fallait nommer un procureur pour assister à cette levée, je nommerais Othello, dont le patriotisme est si connu et dont l'amitié m'est si chère.

Continue, ma chère amie, à ménager ta santé, et à faire aller mon petit ménage. Avance de ton argent pour les dépenses nécessaires en en tenant notte. Espérons que je jouirai bientôt de la liberté. Celui qui est venu m'arrêter est en prison.

J'ai bien cru mourir de chagrin, mais j'espère dans la justice de la Convention,

1. *C'est thermidor, car une précédente lettre fait connoître qu'il fut arrêté le 26 messidor.* (Note manuscrite sur l'original.)

qui a mis la vertu à l'ordre du jour. Je l'ai toujours prêchée et pratiquée, mon âme est calme et mon corps se soutient mieux.

Adieu, ma chère enfant, je te récrirai bientôt, ce sera toujours pour te dire que je t'aime de toute mon âme. Mille tendres compliments à tout mon ménage, sans excepter les chiens et les chats.

FLORIAN.

IX

Au citoyen Mercier.

Voici, mon ami, 3 chem. 6 mouch. 3 crav. 1 torch. 2 p. de bas, 2 p. de chaus. 2 serv. 1 gilet de basin, 1 p. de souliers, 1 petit panier et mon estampe pour le graveur. Ma santé se soutient, mais mon chagrin ne diminue guère. Je t'embrasse bien tendrement ainsi que tous mes amis. Pourrais tu m'acheter ici près une bonne langue fourée en attendant que tu puisses m'avoir un saucisson de Boulogne? (*Sic*) Tu me la ferais passer tout de suite. Je te remercie, mon cher et bon ami, de tout ce que tu m'envoies. J'ai tout reçu. J'ai écrit deux fois à Nanette. Je lui récrirai. Je te prie de me rapporter un peu de fruit la première fois, je te rendrai ton beau panier alors. Mes amis n'espèrent-ils pas bientôt ma liberté ? Adieu, mon très bon ami. Si tu peux m'avoir cette langue fourrée tu me feras plaisir. Je t'embrasse comme je t'aime.

FLORIAN.

Je prie instamment Queverdo de m'envoier deux ou trois *libertés en gravures*, il me fera un vrai plaisir. Presse mes amis de la rue Honoré, *est-ce que mon ami le député n'espère pas ma sortie ?*

X

Au citoyen Mercier.

Bien obligé, mon cher ami, il me faut absolument une histoire de Suisse, où il soit question un peu en détail de Guillaume Tell, je crois qu'il en existe une. Il me faut aussi un voyage de Suisse par Coxe. On le trouve partout. Je demande aussi la tragédie de Guillaume Tell, par Lemierre. Une bouteille de sirop de vinaigre. Voici mon linge sale, il me faut des gilets blancs. Adieu, mes bons amis, je vous embrasse tous deux du plus tendre de mon âme, me revoilà mis à mon travail qui plaira à la République, j'en réponds, — mais il me faut une histoire de Guillaume Tell. — Adieu, point de démarche, et suivez les sages avis de mes amis qui en ont au Comité de salut public. Adieu, mes chers amis et chers enfants.

FLORIAN.

XI

Au citoyen Mercier, à Paris.

J'aurais encore besoin, mon cher et bon ami, de deux ou trois cahiers de papier blanc de travail. Comme ceux sur lesquels j'écrivais l'*Histoire ancienne*

pour l'éducation nationale. Je voudrais aussi une histoire de la Suisse, bonne ou mauvaise, c'est égal, pourvu que j'y trouve des détails sur Guillaume Tell, de qui je veux faire le sujet de mon poëme que je médite depuis longtemps. Le citoyen de Bure, libraire, vous procurera cela, j'en suis pressé, afin de me mettre au travail.

Je voudrais une bouteille d'eau-de-vie pour mes yeux, ma lorgnette et, de temps en temps, quelques abricots ou prunes, pour mes déjeuners. Avancez-moi tous ces frais-là, mon ami. Venez me voir de temps en temps, ne vous affligés point, ne vous tourmentés point, dites à mes amis que tout ce que je demande n'est pas la liberté, mais que l'on emploie au service de la République le peu que j'ai de talent. Je vous embrasse du meilleur de mon âme.

P.-S. — Bien obligé, bien obligé, mes chers et bons amis, j'ai reçu tout ce que vous m'envoiés. J'ajoute ces mots pour vous le dire, ne vous tourmentés pas, ni mes amis non plus. Qu'on me connaisse, c'est tout ce que je demande. On connaîtra quelqu'un qui aime bien sa patrie, et qui vous aime de tout son cœur. Adieu, mes amis, point de démarche.

FLORIAN.

XII

Au citoyen Mercier.

Bien obligé, mon très cher ami, j'ai à peu près tout ce qu'il me faut, je ne veux point que vous vous fatiguiés ainsi à venir tous les jours. J'ai assez de ma peine sans en donner trop aux autres. J'ai absolument besoin pour mon travail de l'histoire de Suisse. Je crois qu'il y en a une de *Zurlauben ;* dans tous les cas prenés toujours celle dont vous m'avés parlé, où il est question de Guillaume Tell. Adieu, mon très cher ami, mille tendres choses à tous mes amis, à la pauvre Nanette, à vous même,mon ami. Adieu, mon cher ami, je voudrais l'ode à l'Être Suprême, sur l'air de la chanson du Salpêtre. Othello vous la donnera, je voudrais un petit miroir, une bouteille de sirop de vinaigre, et les œuvres *d'Ossian.* Adieu, mon pauvre et cher ami.

FLORIAN.

Je renvoie le premier panier.

XIII

Mon cher ami, je te remercie, j'ai tout reçu, je te demande pour après-demain deux ou trois livres de tabac, deux chemises, et quand tu pourras deux ou trois bouteilles de muscat ou de malaga. Que l'on tire ce que l'on voudra d'estampes pour mes ouvrages, cela ne m'intéresse plus. Je ne songe qu'à mes amis et à ma liberté. Remercie les tous pour moi, du plus tendre de mon âme. Je t'embrasse toi-même, mon très cher ami, et t'envoie deux bouteilles vuides. Mes anciens amis du théâtre italien pourraient me servir. Vois les. — Adieu.

FLORIAN.

XIV

Florian.

Soit tranquille, mon amy, je sorre du Comité du Salut publique, qui sont tous indigné de ton arresttation, ille mon donne ton écrou comme la loy l'ordonne, sest pour avoir chantté la chanson sur le salpettre à l'asemble populere a Sceaux, s'est Rousville qui ta dénonce et arretté, ille est lui meme arretté, s'étoit un agent de Robespierre, le deputté, est allé te réclamer, sependant si sa durre en corre quelle que jour ne ten enquiette pas, jen vais poursuivre sans relache.

Salut et fraternité,

MERCIER.

XV

Le citoyen Florian, auteur de plusieurs ouvrages, dont le caractère distinctif a toujours été la morale la plus pure jointe à la sensibilité ; qui de plus pourait extraire de ces mêmes ouvrages cent passages où il a développé, avant et depuis la révolution, les éternels principes de la liberté, de l'égalité, s'occupait à la campagne de récrire l'*Histoire ancienne pour l'éducation nationale ;* il prit soin d'en informer, par un mémoire, le Comité du Salut public, en lui demandant d'être mis en réquisition pour ce grand ouvrage dont le plan est connu depuis longtemps de plusieurs députés. Cette démarche de sa part eut les suites les plus funestes. Il fut arretté quelques jours après et conduit dans la maison d'arrêt de Port Libre, sans que le mandat d'arrêt porte aucune explication de cause ; il ignore, il ne peut soupçonner le motif de sa détention, tout ce qu'il sait, c'est que le traître Le Bas, qui se trouva par hazard au comité du Salut public lors de la présentation de ce mémoire, s'écria : *Quoi ! Florian n'est pas encore arretté !*

Le cit. Florian, qui depuis le 14 juillet 1789 a été commandant de la garde nationale de Sceau pendant trois années, qui depuis n'a pas cessé de monter ses gardes en personne et de donner des preuves de son civisme, demande d'être rendu à ses études, à ses ouvrages, à ses ouvriers imprimeurs, graveurs, dessinateurs qu'il fait vivre depuis quinze ans et que sa détention empêche, dans ce moment même, de poursuivre un grand ouvrage qui est sous presse chez le cit. Didot l'aîné et pour lequel des frais considérables sont déjà faits ; il demande la liberté de retourner à la campagne s'occuper d'être utile à sa patrie, à la jeunesse républiquaine, en s'efforçant de revêtir de tout le charme qui dépendra de lui les vertus que la Convention a mises à l'ordre du jour, la liberté, la justice, la raison et l'humanité.

FLORIAN.

A Port Libre, ce thermidor, l'an 2 de la Rép. une et ind.

Mémoire pour le citoyen Florian, homme de lettres, détenu à Port-Libre.

Le citoyen Florian est connu par des ouvrages où respirent l'amour de la

vertu et le sentiment des affections douces, on pourrait en citer plusieurs phrases où, bien avant la Révolution, il a réclamé les droits du peuple et manifesté la haine de la tyrannie ; il était de la classe ci-devant noble, il a été compris dans le décret du 27 germinal et il s'est retiré à Sceau l'Unité. Comme il était occupé à cette époque de la composition d'un grand ouvrage sur l'histoire ancienne appropriée aux mœurs républicaines, et de l'impression de sa traduction de Don Quichotte, il désira d'être mis en réquisition ; il fit des démarches au Comité de salut public ; la section de la Halle aux bleds, sur laquelle il a toujours habité et où son patriotisme est bien connu, vint elle-même appuyer cette demande et attester son civisme. Elle envoya une députation au Comité de salut public, mais cette demande lui a été funeste : au lieu de lui accorder la réquisition qu'il sollicitait, le Comité de salut public l'a fait arrêter à Sceau et l'a fait traduire à Port-Libre où il gémit depuis plus d'un mois, ignorant les motifs de sa détention et ne trouvant rien dans sa vie passée qui puisse l'instruire. Il sait seulement que le traître Le Bas, qui se trouvait au Comité pendant que la députation de la section de la Halle aux bleds attendait la réponse à ses demandes, dit avec colère : *Quoi ! Florian n'est pas encore arrêté !* et que son arrestation fut exécutée quelques heures après.

Le citoyen Florian ne demande plus d'être mis en réquisition pour travailler à Paris à des ouvrages relatifs à l'instruction publique, mais il demande la liberté qui lui a été ravie sans motifs, et supplie le Comité d'interroger soit la section de la Halle aux bleds, soit la commune de Sceau, et il consent à rester détenu comme suspect si ces éclaircissements ne lui sont pas favorables.

(*De la main de Boissy-d'Anglas.*)

Pour copie conforme :

Vte B. D'AGOURS.

Paris, ce 26 juin 1793, l'an 2me de la République.

Lettre de Lehardy

Pierre Lehardy, député à la Convention nationale par le département du Morbihan, aux représentans de la nation française.

Citoyens au Comité de Salut public, le 25 juin 1793, l'an 2 de la République.

Représentans mes collègues,

Plus de trois semaines se sont écoulées depuis qu'en votre nom j'ai été mis en état d'arrestation dans mon département. J'avais lieu de croire que les fondateurs de la Liberté et de l'Égalité avaient été forcés à prendre des mesures d'une violence que les loix du Code d'hommes libres leur refusaient, mais que bientôt plus instruits de la fausseté des inculpations aussi calomnieuses qu'attroces, ils ne tarderaient pas à faire ce que la justice éternelle leur prescrivait envers des hommes qui n'ont aucun reproche à se faire. Quel a donc été ma surprise, citoyens collègues, lorsque hier

oir, j'ai appris par la voie des journaux qu'au lieu de nous rendre une liberté de laquelle nous n'eussions pas dû cesser de jouir ; au lieu de nous rendre à des fonctions qui nous avaient été confiées par l'estime de nos commettans, vous ordonnez de nous incarcérer comme de vils criminels. Je ne vous demande point de grâce, citoyens représentans. L'homme juste croirait vous insulter en le faisant, puisqu'il vous assimileroit aux despotes les plus odieux.

Je vous demande *justice*. Justice la plus prompte et la plus rigoureuse, il n'est aucun tribunal qui me paraisse redoutable.

Je demande que la France entière ne soit plus dans le doute de notre innocence ou des crimes qui nous sont attribués par des hommes dont je ne caractériserais pas la moralité. Mon crime envers ma patrie, ah ! je défie la nature entière de le prouver. Je défie Dieu lui-même de pouvoir faire connaître une seule de mes pensées politiques qui n'ait eu pour but de leur procurer un gouvernement purgé de tous les genres de tyrannie.

Je demande, représentans mes collègues, à être entendu à la barre si vous me refusés la parole comme membre de la Convention ayant une pétition à vous faire.

Je demande que, séance tenante, on vous fasse le rapport sur la dénonciation que vous aviez improuvée avec justice comme calomnieuse. La force des bayonnettes et des canons, l'audace dont elle a été appuyée ne lui ont sûrement pas donnés un caractère de vérité à vos yeux.

Je demande enfin à rester dans ma chambre et qu'il m'y soit permis de rassurer sur mon sort, par écrit, les âmes honnêtes et sensibles qui m'honorent de leur estime et de leur amitié ; encore une fois, citoyens mes collègues, soyez justes envers moi, comme vous devés l'être envers tous les Français ; rendez-moi la liberté ou faites-moi donner la mort. Ce dernier sacrifice sera le moins pénible.

LEHARDY.

Les noms des communes pendant la Terreur.

(*Suite*)

Liste supplémentaire

Amand-le-Valon	Saint-Amand (Dordogne).
Ambel-en-Quint	Saint-Julien-en-Quint.
Amboise extra muros	Saint-Denis-Saint-Florentin.
Ami de la Vertu	Saint-Remy (Pas-de-Calais).
Amilly	Saint-Pierre d'Amilly.
Andauret	Saint-Yorre-d'Andaure.
André-sur-Ance	Saint-André-Chalençon.
André-sur-Coule	Saint-André-de-Rozans.
Anglas-la-Montagne	Saint-Maurin.

Antigny-sous-le-Mont	Antigny-le-Château.
Arblade-le-Bas	Arblade-Brassal.
Août les Bois	Saint-Août (Indre).
Arblade-le Haut	Arblade-Comptat.
Arbre-Verd	Saint-Loup-de la-Salle.
Archiac	Saint-Pierre-d'Archiac.
Arçons-sur-Allier	Saint-Arçons-d'Allier.
Ardenne	Saint-Grégoire-d'Ardenne.
Ardentes les Bois	Saint-Martin d Ardentes.
Ardentes sur Indre	Saint-Vincent d'Ardentes.
Ardrecourt	Sainte-Euphrasie (Marne).
Argenteuil	Les Eglises d'Argenteuil (Charente-Inférieure.)
Arispe	Saint-Jean-d'Angle.
Arnoult	Saint-Sulpice-d'Arnoult.
Aron-la-Montagne	Creux (Nièvre).
Atticieux	Saint-Jacques-d'Atticieux.
Aubance	Saint-Melaine (Maine-et-Loire).
Aubin-la-Fontaine	Saint-Aubin (Pas-de-Calais).
Aubin-Marat	Aubin-Saint-Vast.
Aubin-sur-Orne	Saint-Aubin-d'Arquenay.
Auchy-les-Ternoises	Auchy-les-Moines.
Augas-libre	Saint-Megard.
Augy	Augy-Bourbonnais.
Aumont-la-Montagne	Aumont (Oise).
Aurat-Chavagnac	Saint-Georges-d'Aurat.
Aurillac-sur-Garonne	Saint-Pierre-d'Aurillac.
Austremoine-d'Avène	Saint-Austremoine.
Auteuil-sans-culotte	Auteuil (Oise).
Auzonville-sur-Motteville	Auzonville-Lesneval.
Avelque-courte	Saint-Viance (Corrèze).
Avès	Saint-Pierre-Avès.
Avre-libre	Roye (Somme).
Ay-sur-Loire	Saint-Ay (Loiret).
Ayme	? (Mont-Blanc).
Azy	Saint-Martin-d'Azy.
Bailleau-les-bois	Bailleau-l'Évêque.
Bain-s r-Seine	Saint-Ouen.
Bains (les)	Saint-Paterne (Indre-et-Loire).
Bains-Tanargues	Saint-Laurent-des-Bains.
Ballefont	Saint-Mitre (Bouches-du-Rhône).
Bal-sur-Drôme	Balleroy (Calvados).
Balnot-sur-Laigues	Balnot-le-Châtel.
Ban-sur-Meurthe	Ban-le-Duc (Vosges).
Baons	Baons-le-Comte.

Barde (la)	Saint-Médard-de-la-Barde.
Barra	Sainte-Marie (Landes).
Barra-sur-Drôme	Saint-Apre (Dordogne).
Barras	Saint-Michel (Ariège).
Barrière (la)	Saint-Laurent de-la-Barrière.
Barthelemy-Préchant	Saint-Barthélemy (Seine-et-Marne).
Barthe-Vallon-de-Losse (la)	Marseillan.
Basile Maron	Saint-Basile (Ardèche).
Bas-le-Roc	Saint-Sylvain-Bas-le-Roc.
Basse Maronne	Sainte-Eulalie (Cantal).
Bastide de Fresqueil (la)	La Bastide d'Anjou (Aude).
Bastide du Tarn (la)	La Bastide de Leny (Tarn).
Batie du Doubs	Bâtie d'Andaure.
Baubiac	Rosières Somevoire.
Baume-sur-le-Doubs	Beaume-les-Dames.
Bauzon Luc	Cirgues-en-Montagne.
Bazelle	Saint-Christophe-en-Bazelle.
Bazoches-le-Plaisant	Bazoches-en-Dunois.
Beaucessarts	Les Essarts-le-Vicomte.
Beauchêne	Saint-Leger-des-Bois.
Beau libre	Saint-Baudel.
Beaulieu	Château-Renaud.
Beaume Marat	Beaumes-de-Transit.
Beaumesnil-du-Perron	Saint-Laurent-de-Beaumesnil.
Beaupré	Saint-Maur (Indre).
Beaurain-sur-Canche	Baurain-Château.
Beau-Site	Saint Georges-sur-Loire.
Beauvais	Saint-Christophe (Charente-Inf.)
Beau-Vinal	Saint-Oustrille.
Beauzire-l'Union	Saint-Beauzire.
Bégars	Guénezan.
Bel-Air	Saint-Robert (Corrèze).
Bel-Air	Saint-Gemme (Cher).
Bel-Air	Saint-Sauveur (Orne).
Bel-Air	Château-Redon.
Bel-Air	Saint-Laurent (Jura).
Bel-Air	Toulon (Marne).
Bel-Air-aux-Bois	La Chapelle (Ardennes).
Bel-Air et Belle-Vue	Saint-Fal (Aube).
Bel-Air-sur-Aisne	Saint-Thomas (Marne).
Belaurant	Clémence-d'Ambel.
Bel-en-Droit	Saint-Justin (Gers).
Bel-Herault	Saint-Banzille du-Putois.
Belisaire	Saint-Hilaire (Charente-Inf.)
Belle-Côte	Saint-Cyr (Indre-et-Loire).

Belle-Fontaine	Saint-Germain-sur-Douë.
Bellegarde de Valogne	Saint-Privat-de-Valogne.
Belle-Montagne	Belle-Eglise (Oise).
Belle-Montagne	Anglès (Hérault).
Belle-Place	Saint-Germain-du-Bois.
Bellerive-sur-Save	Saint-Laurent-de-l'Isle.
Belle-Roche	Saint-Romain (Côte-d'Or).
Belle-Roche	Saint-Mesmin (Côte-d'Or).
Belle-Serre	Saint-Farjon.
Belle-Viste	Saint-Gervasy.
Belle-Vue	Saint-Guiraud (Hérault).
Belle-Vue	Saint-Paul-d'Izeaux.
Belle-Vue	Saint-Just (Basses-Alpes).
Bellevue de la Montagne	Saint-Nicolas (Orne).
Bellevue-la-Forêt	Saint-Prix (Seine-et-Oise).
Bellevue-la-Montagne	Saint-Just (Haute-Loire).
Bellevue-les-Bois	Saint-Germain-des-Bois.
Bellevue-sur-Armançon	Saint-Beury.
Bellevue-sur-Saône	Saint-Remy (Saône-et-Loire).
Bellevue-sur-Réome	Saint-Just (Côte-d'Or).
Belluire	Saint-Séverin (Charente-Inf.)
Belmont	Saint-Michel (Vosges).
Belvédère	Mont-Saint-Vincent.
Benère-Égalité	Clermont-Nobles.
Berain-la-d'Henne	Saint-Berain-sur-d'Henne.
Berceau de la Liberté	Versailles.
Berchères-les-Pierres	Berchères-l'Évêque.
Bergues-sur-Colme	Bergues-sur-Vinac.
Bertrande	Saint-Projet.
Bessay	Bessay-le-Monial.
Besseyre-Nivôse	Besseyre-Saint-Mary.
Beville-la-Fontaine	Beville-le-Comte.
Biard	Saint-Hippolyte-de-Biard.
Bien-Avizat	Vizat.
Biendre	Saint-Plaisir (Allier).

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

NANTES, VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.